This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

208

Per. 3977d. 121/4

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY,
PLACE SORBONNE, N° 2.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

TOME QUATRIÈME.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

PARIS.

AUX BUREAUX DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

M DCCC XXXVII.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

DU DERNIER ÉCRIT DE M. DE LA MENNAIS.

CHAPITRE XI.

Objections : 1° objections théologiques.

Nous avons vu, dans les chapitres précédens, comment M. de La Mennais, pour avoir rompu avec Rome, est forcé de marcher d'égaremens en égaremens, soit dans l'ordre religieux, soit dans l'ordre politique. Il nous reste à examiner les raisons par lesquelles il essaie de justifier cette rupture même.

Les raisons qu'il allègue forment deux séries d'objections contre les jugemens du Saint-Siége. Les unes, qui semblent s'appuyer sur certains principes catholiques, ont pour but de mettre en contradiction avec ces principes les actes émanés de Rome. Les autres prennent leur point d'appui hors de la doctrine de l'Eglise, dans des idées purement politiques. Les objections de la première espèce sont comme le dernier retentissement d'une foi fuyante : dans les secondes, on n'entend plus aucun accent de foi; le tribun a entièrement remplacé le prêtre. Il importe de distinguer ces deux genres d'attaques, pour mettre quelque ordre dans cette discussion.

Commençons par les objections théologiques.

Après avoir rapporté textuellement sa lettre au Pape, du 5 novembre 1833, par laquelle il déclarait :

« 1° Qu'en tant que l'Encyclique proclame, suivant l'expression d'Innocent Ier, la *tradition apostolique*, qui, « n'étant que la révélation divine elle-« même, perpétuellement et infailliblement promulguée par l'Eglise, exige « de ses enfans une foi parfaite et absolue, il y adhère uniquement et absolument;

« 2° Qu'en tant qu'elle décide et règle « différens points d'administration et de « discipline ecclésiastique, il y est également soumis sans réserve;

3° Enfin, qu'à raison des fausses interprétations que l'on pourrait donner à sa déclaration, « sa conscience lui fait « un devoir d'ajouter qu'il demeure, à « l'égard de la puissance spirituelle, entièrement libre de ses opinions, de ses « paroles et de ses actes, dans l'ordre purement temporel; »

Après avoir, dis-je, cité cette déclaration, M. de La Mennais ajoute : « quelles « que pussent être les vues politiques de « Rome, je croyais, je l'avoue, ma déclaration tellement conforme aux maximes catholiques universellement reçues, qu'il me semblait presque impossible qu'on refusât de s'en contenter « (1). »

En réfléchissant toutefois avec un esprit plus calme aux maximes catholiques

(1) Affaires de Rome, p. 145.

universellement reçues, il se fût aperçu aisément, nous le croyons, que d'après ces maximes mêmes, il était impossible que le Saint-Siége voulût bien se contenter de cette déclaration.

Rappelons d'abord quel était l'état des choses. Le Saint-Siége demandait la garantie d'une soumission sincère et réelle à l'Encyclique, et M. de La Mennais avait terminé sa lettre au Pape, du 4 août 1833, par ces paroles si formelles : « si l'expression de mes sentimens ne paraissait « pas assez nette à Votre Sainteté, qu'elle « daigne elle-même me faire savoir de « quels termes je dois me servir pour la « satisfaire pleinement : ceux-là seront « toujours les plus conformes à ma pen- « sée, qui la convaincront le mieux de « mon obéissance filiale. » Sa Sainteté lui avait indiqué, en conséquence, la formule dont il devait se servir pour la satisfaire pleinement; mais au lieu de souscrire purement et simplement cette formule, il se jette dans les distinctions et les restrictions. En rapprochant cette manière de procéder de l'engagement qu'il avait pris dans sa précédente lettre, Rome n'avait pas même besoin de peser tous les termes de cette nouvelle déclaration pour voir clairement que cette garantie ne garantissait rien, et qu'elle était à la fois évasive et menaçante.

Mais, indépendamment de cette observation générale, cette déclaration était affectée de certains vices incompatibles avec une soumission réelle à l'Encyclique.

M. de La Mennais réduisait sa soumission à deux points : 1° adhésion aux articles de foi, aux vérités révélées qui se trouvent contenues dans l'Encyclique; 2° obéissance à ce qu'elle décide et règle en matière de discipline et d'administration ecclésiastique. Que pouvait-on exiger de plus, demande-t-il : est-ce que cela ne renfermait pas tous les objets possibles de l'obéissance catholique?

Puisque M. de La Mennais argumentait ici en prétendant s'appuyer sur les maximes catholiques universellement reçues, il pouvait se rappeler, que, d'après ces maximes, une doctrine peut être contraire *à ce qui est établi par la tradition des Apôtres et des Pères*, non pas seulement en tant qu'elle contient des assertions précisément contradictoires, dans leurs termes mêmes, aux points révélés, ce qui constitue des propositions formellement hérétiques, mais encore en tant qu'elle présente aussi des propositions voisines de l'hérésie, erronées, scandaleuses et le reste, lesquelles blessent à divers degrés la pureté de la tradition. De pareilles qualifications sont employées dans les jugemens doctrinaux les plus solennels, M. de La Mennais ne l'ignore pas, et il a eu lui-même, dans ses précédens écrits, l'occasion de faire sentir comment elles sont nécessaires pour préserver le dépôt de la saine doctrine. Il ne pouvait oublier non plus, que, d'après les maximes catholiques, le Saint-Siége, lorsqu'il condamne une doctrine, tantôt attribue à chaque proposition les qualifications spéciales qu'elle doit subir, tantôt procède d'une autre manière, soit en déclarant collectivement que les propositions réprouvées sont respectivement hérétiques, erronées, scandaleuses, etc., soit en prononçant, en termes plus généraux encore, qu'elles sont contraires à l'enseignement de l'Eglise. Les Apôtres ont donné eux-mêmes, dans leurs épîtres, l'exemple de ces condamnations générales dont l'usage se retrouve à toutes les époques. Saint Augustin dit à ce sujet : « Il nous « est superflu de chercher ce que l'Eglise « catholique pense de chacune de ces « propositions, puisqu'il suffit, pour les « rejeter, de savoir qu'elle les ré- « prouve (1). » Et Bossuet : « Les con- « damnations générales sont utilement « pratiquées dans l'Eglise, pour donner « comme un premier coup aux erreurs « naissantes, et souvent même le der- « nier, selon l'exigence du cas, et le de- « gré d'obstination qu'on trouve dans les « esprits (2). »

Lors donc que l'Eglise, en réprouvant un certain nombre d'erreurs qu'elle désigne, proclame un ensemble de vérités qu'elle déclare être *établies par la tradition des Apôtres et des Pères*, elle prescrit, non seulement de professer les articles de foi qui font partie de l'en-

(1) Quid contrà singulas propositiones sentiat Ecclesia catholica, superfluò quæritur, cùm propter hoc sufficiat eam contrà eas sentire. Lib. de Hær.

(2) Sec. Ecrit. sur le liv. de Fénelon, n° 4.

seignement promulgué par elle, mais encore de suivre cet enseignement dans toute son étendue, en rejetant, dans les opinions contre lesquelles ce jugement doctrinal est dirigé, tout ce qui, sous un rapport ou sous un autre, plus ou moins prochainement, mérite d'être censuré. Or, que faisait M. de La Mennais par la partie de sa déclaration qui se rapportait à la doctrine? Il admettait, d'une part, que l'Encyclique renferme, en matière de doctrine, des points qui ne constituent pas des articles de foi proprement dits, et d'autre part, il limitait son adhésion, il la restreignait aux seuls articles de foi proclamés par l'Encyclique. Il avait bien soin d'articuler, en propres termes, qu'il n'entendait en suivre la doctrine qu'en tant qu'elle énonçait des dogmes formellement révélés. Il était dès lors évident

1° Que sa déclaration ne l'engageait à rien, même par rapport aux points de foi promulgués par l'Encyclique; car il demeurait toujours maître de les ranger, d'après son jugement particulier, dans la partie doctrinale de l'Encyclique qu'il refusait de suivre;

2° qu'il s'affranchissait formellement d'une partie essentielle de la soumission catholique, par cela même qu'il se réservait la liberté de soutenir, si cela lui plaisait, les doctrines qui, sans mériter la note d'hérésie, étaient condamnables à d'autres titres : doctrines qui peuvent souvent exercer une influence plus funeste qu'une hérésie qui serait lancée parmi les fidèles sans que les voies lui eussent été préparées. Celle-ci en effet a moins de chances de séduire, à raison de son opposition si manifeste à la foi; et presque toujours les hérésies ne parviennent à s'implanter dans les esprits, que lorsque ceux-ci ont été déjà remués, et si on peut le dire, labourés par certaines opinions, qui disposent p ochainement les âmes à recevoir cette semence de mort.

La seconde clause de la déclaration de M. de La Mennais, celle qui est relative à l'indépendance dans l'ordre temporel, suffisait à elle seule pour anéantir toute soumission effective à l'Encyclique. Que l'ordre purement temporel ne tombe pas sous la juridiction de la puissance spirituelle, c'est un principe qui, pris d'une manière abstraite, ne fait qu'exprimer la distinction de deux puissances, distinction maintenue par la tradition de l'Eglise. Mais cette maxime, énoncée comme clause restrictive de la déclaration de M. de La Mennais, avait une tout autre portée. Il fait voir lui-même, dans son livre, qu'il avait tenu à insérer cette clause parce qu'au fond il était décidé à ne pas suivre la doctrine de l'Encyclique sur la liberté des cultes, la liberté de la presse, la soumission aux puissances, etc., c'est-à-dire la majeure partie de l'enseignement contenu dans le jugement pontifical.

Concluons donc de tout ce qui vient d'être dit que le Saint-Siége, qui voulait s'assurer d'une soumission réelle au jugement solennel qu'il avait porté, ne pouvait se contenter de la déclaration de M. de La Mennais. Il était placé dans l'alternative de la désapprouver ou de livrer aux vents sa propre autorité. Nous recommandons cette observation à quelques personnes qui, bien que soumises à ses décisions, sont disposées à croire, avec un esprit de légèreté et de critique peu filial, que Rome a mis trop de rigueur dans ses exigences. L'histoire atteste que le Saint-Siége n'est jamais exigeant qu'à regret, et les paroles paternelles de Grégoire XVI, leur commentaire officiel dans les lettres du cardinal Pacca, font voir qu'en cette circonstance en particulier Rome n'a point dérogé à ses habitudes. Nulle autorité sur la terre ne connaît mieux le prix de la tempérance dans le commandement; mais elle sait aussi que la modération doit se modérer elle-même, et s'arrêter à la limite au-delà de laquelle elle mettrait en péril les intérêts de la foi.

Nous venons de voir que, d'après les maximes catholiques invoquées par lui, M. de La Mennais n'est aucunement fondé à se plaindre du refus qu'a fait Rome d'accepter sa déclaration au sujet de l'Encyclique. Passons maintenant à ses griefs théologiques contre l'Encyclique elle-même.

Le premier de ces griefs est relatif à la doctrine sur la liberté des cultes. Laissons parler M. de La Mennais. « S'il est « de foi que la liberté de conscience ou

« la tolérance civile des cultes doit être « réprouvée par les catholiques, il faut « qu'elle ait été expressément défendue « de Dieu. Si Dieu l'a défendue expres- « sément, cette défense ne souffre au- « cune exception ni de personnes, ni de « lieux, ni de temps. Or, depuis l'origine « du Christianisme jusqu'à nos jours, « l'histoire montre l'Eglise s'accommo- « dant partout sur ce point aux lois éta- « blies, et l'on ne voit pas qu'elle ait « jamais fait aux gouvernemens chré- « tiens un devoir absolu de l'intolé- « rance. Comment donc serait-on catho- « liquement obligé de croire, d'une « croyance *absolue* et *illimitée*, que c'est « une *maxime absurde et erronée* de « prétendre qu'il faut *assurer et garantir* « *à qui que ce soit la liberté de con-* « *science*? L'Eglise aurait-elle pu licite- « ment tolérer dans la pratique une « maxime absurde et erronnée, une « maxime, je le répète, opposée à la « foi, si l'on est tenu de la rejeter *uni-* « *quement et absolument*, et de ne *rien* « *approuver qui y soit contraire?* Il y a « plus: un peuple entier, le peuple ir- « landais, professe hautement aujour- « d'hui même cette maxime *erronée*, « elle forme une des bases principales « sur laquelle il s'appuie pour réclamer « ses droits religieux et politiques. Or « de deux choses l'une, ou il le peut « faire catholiquement, et alors que « penser de l'Encyclique? ou il ne le « peut pas, et en ce cas d'où vient que, « le laissant *délirer* autant qu'il lui plaît, « on n'essaie même pas de le ramener « dans les voies catholiques. »

Cette objection repose sur une étrange confusion d'idées. Quelle est la doctrine que l'Encyclique réprouve dans l'*Avenir?* C'est ce principe général que la pleine liberté des cultes est l'état normal et légitime, dont on ne peut s'écarter sans violer les droits de l'homme et du citoyen. Quelle est, d'un autre côté, la maxime qu'implique la conduite de l'Eglise, qui s'est accommodée aux lois établies dans les divers pays et aux nécessités des temps? C'est cette maxime que la liberté des cultes peut licitement être tolérée lorsque la tranquillité publique l'exige, et au degré où elle l'exige. Or comment peut-on imaginer qu'on tombe dans une contradiction en enseignant à la fois que tel régime n'est pas l'ordre naturel, l'état normal, et néanmoins qu'il peut être toléré pour éviter de plus grands maux. Loin qu'elles se contredisent, la seconde de ces assertions suppose la première. Puisque M. de La Mennais voulait partir d'un principe posé par l'Encyclique, pour en déduire les conséquences, il devait prendre ce principe tel qu'il est; il ne fallait pas dire : « S'il est de foi que la liberté des cultes doive être réprouvée par les catholiques »; il devait dire seulement : « S'il est de foi que la maxime suivant laquelle il faut assurer et garantir à chacun cette liberté, comme si elle était un droit imprescriptible, doive être réprouvée par les catholiques. » En employant indifféremment ces deux assertions l'une pour l'autre, comme si elles étaient identiques, M. de La Mennais argumente complétement à faux. Il prête à l'Eglise une maxime très différente de celle qui a dirigé sa conduite en ce qui concerne la tolérance. Par une étonnante distraction, il transforme, au moyen d'une variation de termes, le principe qu'il combat en un principe tout autre, et voilà sur quoi repose cet échafaudage de déductions étalées avec une fierté si écrasante pour nous autres pauvres catholiques.

L'objection tirée de l'opinion de l'Irlande est de nulle valeur. Le peuple irlandais veut, soit par rapport à la liberté des cultes, soit par rapport aux autres libertés, l'égale extension, à tous les sujets du Royaume-Uni, des franchises politiques qui font partie du droit public de la Grande-Bretagne. Qui ne voit que les justes réclamations de ce peuple n'entraînent nullement l'approbation de la maxime générale et absolue réprouvée par l'Encyclique? Que, dans l'ardeur de la lutte, quelques uns des champions de l'Irlande aient émis théoriquement des assertions répréhensibles, cela peut être; mais qu'on nous montre des actes publics exprimant l'opinion du peuple irlandais, qu'on nous montre un manifeste de ses évêques dont il suit l'enseignement, d'où l'on puisse inférer qu'il professe la maxime condamnée : on ne l'essaiera pas.

Les mêmes observations s'appliquent,

quant au fond, à la liberté illimitée de la presse, que l'on fait dériver du même principe que la liberté absolue des cultes. Du reste, en ce qui concerne la presse, M. de La Mennais ne cherche point à prouver, par quelque argument spécial, que la doctrine de l'Encyclique soit en opposition avec la pratique de l'Eglise; il prétend seulement qu'elle entraîne des conséquences incompatibles avec les bases de l'ordre social. Nous retrouverons cette objection dans le chapitre suivant; nous ne nous occupons, dans celui-ci, que des objections théologiques.

M. de La Mennais touche ensuite la question de la soumission aux puissances. « Qu'un pouvoir établi, dit-il, ne puisse « en aucun cas être attaqué et renversé « sans crime; que ce soit là un principe « fondé sur l'enseignement et sur la pra- « tique constante de l'Eglise, en un mot « un principe de foi: outre que les écri- « vains scolastiques, et en particulier « saint Thomas, soutiennent expressé- « ment le contraire, je cherchais vaine- « ment en moi-même le moyen de con- « cilier cette assertion avec l'histoire où « nous voyons tant de révolutions poli- « tiques contre lesquelles l'Eglise ne pro- « testa jamais; tant de princes déposés « ou menacés de l'être, sur des motifs de « nature si diverse, par les pontifes ro- « mains eux-mêmes. Fallait-il recon- « naître dans ces nombreuses déposi- « tions prononcées en vertu d'un droit « qu'on appelait divin, autant de viola- « tions de la loi réellement divine? Alors « quelle idée aurait-on des Papes, et que « devenait leur autorité? »

Si les limites de cet écrit nous permettaient de traiter avec une étendue convenable chacune des graves questions qui s'y rapportent, nous pourrions établir ici, comme nous espérons le faire ailleurs, que l'esprit de soumission au pouvoir, recommandé comme un devoir par la tradition chrétienne, offre, aux yeux de la raison, des garanties réelles d'ordre, de bien-être et de progrès, qu'on chercherait vainement dans l'esprit de perturbation et de révolte que l'on voudrait y substituer. Mais sans entrer dans une longue discussion, quelques observations suffisent pour écarter l'objection théologique que M. de La Mennais élève à ce sujet contre la doctrine de l'Encyclique.

D'abord, en rapportant le précepte de l'apôtre, qui ordonne d'être soumis au puissances, l'Encyclique ne lui donne point un sens nouveau comme M. de la Mennais le suppose; elle ne dit point que tout pouvoir quelconque, par cela même qu'il existe de fait, soit le pouvoir légitime envers qui l'obéissance des peuples est engagée. Lorsque la Convention couvrait la France des échafauds de la terreur, elle était un pouvoir existant et un des plus puissans que l'on ait jamais vus; or nul catholique n'imagine que l'Encyclique l'oblige à reconnaître que les villes, les provinces qui se fussent concertées alors pour affranchir leur patrie, eussent violé le précepte de l'apôtre.

En second lieu, quant à l'opinion de saint Thomas et des théologiens qui l'ont suivi, je n'ai pas besoin d'entrer dans une discussion de textes, ni de combiner ici les diverses parties de leur doctrine, pour montrer en quoi elle diffère de la doctrine révolutionnaire. Un fait constant met hors de doute cette différence. L'Encyclique réprouve, dans *l'Avenir*, les principes de révolte qui sont un renouvellement des doctrines de Wiclef. Or lorsque l'Eglise prononça contre les erreurs de ce sectaire, une condamnation qui ne fût ignorée d'aucun théologien, l'opinion de saint Thomas et d'autres scholastiques était connue; leurs livres avaient cours dans les écoles catholiques, et il n'est venu à la pensée de personne que leur doctrine dût être confondue avec celle que l'Eglise avait frappée d'anathème.

En troisième lieu, la contradiction que M. de La Mennais prétend exister entre la doctrine de l'Encyclique et les actes d'un certain nombre de Papes au moyen âge, est insoutenable. De ce que le Souverain Pontife condamne les doctrines qui poussent à la révolte, à la violation des lois fondamentales de chaque pays, comment peut-on en conclure que la même condamnation retombe sur la conduite de ces Papes et sur la doctrine en vertu de laquelle ils agissaient? Cette doctrine et ces actes, aux yeux mêmes de tous les gallicans raisonnables, constituent un ordre de faits très différens de ce qui est

réprouvé par l'Encyclique. Ils étaient, non pas l'explosion d'une *indépendance* anarchique, perturbatrice de la constitution de chaque état, mais le jugement d'une *autorité* reconnue et de la plus haute qui existât, laquelle, en prononçant qu'un prince, juridiquement retranché de l'Eglise, ne pouvait commander à des peuples catholiques, s'appuyait sur le droit public universellement admis alors par la république chrétienne. Entre les maximes alléguées par ces Papes et la doctrine révolutionnaire, il y a une énorme différence, que M. de La Mennais lui-même a plusieurs fois signalée.

Ecoutons encore M. de La Mennais :

« Je ne concevais pas davantage qu'une « association entre des hommes de reli- « gions différentes, dans un but d'utilité « commune et d'intérêt purement tem- « porel, pût être proscrite sans qu'il en « résultât une complète rupture des re- « lations sociales entre les individus et « les peuples malheureusement divisés « de croyances, et par conséquent la dis- « solution de l'unité du genre humain, « une des premières et des plus certaines « lois de notre nature. »

L'improbation dont il s'agit ici était une conséquence nécessaire des principes posés par l'Encyclique. Le Pape ne pouvait admettre que cette association fût formée dans un but d'intérêt *purement temporel,* puisqu'elle avait pour but de propager et de réaliser les doctrines que l'Encyclique déclare être contraires à l'enseignement de l'Eglise, c'est-à-dire aux principes et aux lois de l'ordre spirituel. Que M. de La Mennais, qui persiste à retenir ces doctrines, trouve étrange qu'une pareille association puisse être proscrite, cela se conçoit; mais il est encore plus aisé de concevoir que le Saint-Siége, qui les réprouvait, ne pouvait tolérer une institution destinée à leur donner en quelque sorte une organisation vivante.

Enfin le dernier grief théologique de M. de La Mennais se rapporte à la doctrine de l'Encyclique sur l'union du sacerdoce et de l'empire. « Personne ne « doute que le chef d'une société quel- « conque ne soit le suprême juge de ce qui « convient à cette société. Aussi au Pape « seul le droit de décider s'il est avan- « tageux pour l'Eglise qu'elle soit unie à « l'Etat ou séparée de lui. Mais que l'on « soit obligé de croire, *uniquement* et « *absolument,* que cette union *a toujours* « *été favorable et salutaire aux intérêts* « *de la religion et à ceux de l'autorité* « *civile;* que cette proposition qui ne « contient qu'un jugement porté sur un « ensemble de faits historiques, puisse « jamais être matière de foi ou appar- « tienne à la révélation de Jésus-Christ, « j'aurais voulu me le persuader, puis- « qu'on m'en faisait un devoir; mais tous « mes efforts pour y parvenir étaient « inutiles. »

M. de La Mennais raisonne encore ici d'après la fausse et sophistique supposition que nous avons marquée précédemment. Il suppose qu'en lui prescrivant de suivre uniquement et absolument la doctrine de l'Encyclique, Grégoire XVI l'obligeait à croire que ce jugement doctrinal ne renferme pas une seule phrase qui ne soit l'expression d'un article formel de foi, d'un point expressément révélé par Jésus-Christ. On sait très bien que *l'utilité* des faits historiques dont il s'agit, n'est pas un dogme enseigné par le Sauveur et prêché par les Apôtres. Mais on sait en même temps qu'il est de foi que Jésus-Christ a promis à son Eglise une assistance perpétuelle, et l'on ne saurait concilier avec ce dogme révélé l'assertion suivant laquelle la conduite de l'Eglise n'aurait pas été conforme, dans son ensemble, aux intentions de son divin fondateur, c'est-à-dire n'aurait pas été *utile* à l'Eglise elle-même, pour l'œuvre de la sanctification des âmes, et à la société temporelle, dont les intérêts les plus fondamentaux sont nécessairement liés au maintien et à la propagation de la vraie religion. Cette *utilité,* considérée en général, tient donc essentiellement à un point de foi : la proposition contraire mérite donc d'être censurée. En partant des *maximes catholiques,* il ne faut pas de grands *efforts pour parvenir à se persuader cela.*

Voilà pourtant à quoi se réduisent les objections théologiques de M. de La Mennais. Il suffit, pour les écarter, du moins la plupart, de rétablir par quelques observations très simples l'état vrai de la question. De tous les jugemens du Saint-

Siége que l'on a vu attaquer par des théologiens rebelles, je n'en connais pas qui aient été en butte à des argumens aussi peu spécieux. Franchement, le jansénisme était plus fort, et si Fénelon eût écouté l'esprit d'orgueil, il eût pu se retrancher dans des subtilités plus captieuses, pour disputer à l'Eglise son obéissance. Afin de couvrir, autant qu'il est possible, le scandale éclatant que donnent les égaremens des hommes de génie, Dieu a préparé deux moyens; la gloire de leur soumission, ou les misères de leur révolte. S'ils sont prêtres surtout, s'ils lèvent contre l'arche sainte une main consacrée, leur force est à l'instant frappée de faiblesse. Leur voix puissante tombe, et de ces lèvres dépositaires de la science s'échappent, avec un vain fracas, de fastueuses chicanes.

A ce triste spectacle, j'ai besoin de reporter ma pensée vers un souvenir bien différent. Fasse le ciel que ce souvenir contienne le germe d'une espérance! Je me rappelle que M. l'abbé de La Mennais m'a raconté qu'il fut appelé, il y a long-temps, auprès d'un vieux janséniste qui se mourait sans se convertir. Quelques ecclésiastiques l'avaient déjà visité; ils avaient discuté avec lui, car le malade avait une foule d'objections à faire, et il disputait avec feu sur son lit de mort. On n'en avait rien obtenu. M. l'abbé de La Mennais lui ayant adressé quelques mots d'exhortation. «Non, non, dit le moribond, on a fait à Rome une chose, une certaine chose...» et il allait rentrer en dispute contre la bulle, lorsque M. l'abbé de La Mennais, qui voulait éviter de reprendre une argumentation inutile, lui dit tout simplement : « Mon ami, je suis moins « savant que vous, mais il y a une chose « que je sais bien, c'est que Jésus-Christ « nous ordonne d'être soumis à Pierre et « à ses successeurs. Si vous disputez « contre ce commandement, croyez-vous « que vos objections pourront prévaloir « au tribunal de Jésus-Christ où vous allez « bientôt comparaître. Si au contraire « vous renoncez à ces subtilités pour vous « soumettre d'esprit et de cœur, croyez-« vous que Dieu vous en fasse un reproche? « Je ne le pense pas; voilà tout ce que je « sais. » — « Monsieur, lui dit le malade, « je regrette qu'on ne m'ait pas encore « parlé de la sorte; ce que vous venez « de me dire me touche, je me repens de « mes erreurs. » Il reçut l'absolution et mourut dans la paix de l'Eglise. Voilà ce que l'abbé de La Mennais me racontait, ô mon Dieu!

CHAPITRE XII.

Objections politiques.

Les objections politiques de M. de La Mennais contre l'Encyclique se rapportent à une seule idée. C'est que la liberté absolue de culte, de presse, d'association constitue l'état social légitime. L'Encyclique étant manifestement contraire à cette doctrine, il en conclut qu'il y a opposition radicale entre la doctrine catholique et les droits fondamentaux de l'humanité. Les objections relatives à chacune de ces libertés en particulier ne forment au fond qu'une seule et même objection, puisque ces libertés ne sont que des formes diverses de ce qu'on appelle l'affranchissement complet de l'intelligence. Il nous suffira donc d'attaquer le principe général dans lequel elles se résument. Mais, d'un autre côté, les discussions générales, pour être mieux comprises, demandent à être appliquées à quelque point particulier. Nous prendrons, en conséquence, pour exemple la liberté absolue de la presse. En plaçant la discussion sur ce terrain, où les préjugés révolutionnaires règnent encore avec le plus de force, nous montrons du moins que nous attaquons les difficultés de front.

Toute société repose sur la combinaison de deux lois : une loi d'union qui lie ensemble les êtres sociaux par leur soumission à des obligations communes; une loi de liberté personnelle, qui laisse chaque individu développer son activité. Si cette seconde loi est faussée de manière à prévaloir contre la première, si la loi d'union est blessée ou détruite par une extension désordonnée de la liberté individuelle, le lien social se dissout dans la même proportion, et l'individu lui-même, qui n'est libre réellement que dans la société et par la société, supporte

le contre-coup de cette grande perturbation. Tel est le vice radical de la théorie que nous réfutons en ce moment.

Il faut, pour s'en convaincre, embrasser, dans ses dernières conséquences, le principe de liberté, tel qu'il est entendu par nos adversaires. Chaque homme doit être libre d'exprimer, de prêcher, de faire circuler toutes ses opinions par tous les moyens qui sont en son pouvoir : voilà leur principe, principe absolu, inflexible, dominateur, règle suprême qui doit régner en tous temps, en tous lieux. Pour concevoir, sous sa vraie notion, l'ordre social qui peut sortir d'une pareille doctrine, il ne suffit pas de voir les conséquences que l'on en a déjà tirées, on doit en outre découvrir celles qu'elle porte pour ainsi dire dans son sein ; car, encore une fois, ce principe est absolu, et tout principe absolu doit être jugé comme tel, c'est-à-dire qu'il faut l'envisager dans toute l'étendue des résultats qu'il provoque et qu'il commande.

Or, nous signalerons ici trois séries de conséquences, devant lesquelles nos adversaires reculent ou hésitent, parce qu'elles leur font peur ou qu'ils sentent qu'elles feraient peur. Les unes sont relatives au pouvoir, qui administre la société ; les autres, aux relations des citoyens entre eux ; les troisièmes, à la loi morale.

Nos adversaires admettent que la liberté d'exprimer ses opinions en toute matière implique pour tout individu le droit, non pas seulement de critiquer les actes du pouvoir, mais de déclarer que le pouvoir a violé fondamentalement sa mission : ce qui entraîne, dans leur doctrine, la légitimité d'une insurrection ; seulement ils n'osent pas encore, du moins la plupart, soutenir formellement que chaque individu peut exciter, d'une manière directe, au renversement à main armée de l'ordre établi. Mais pourquoi cette limite ? à quel titre la pose-t-on ? Est-ce que la provocation à la révolte n'est pas un corollaire de la manifestation de toutes les opinions ? Quoi ! je pourrai aujourd'hui, établir en point de droit, dans un journal à dix mille exemplaires, que l'insurrection est le plus saint des devoirs, contre un gouvernement oppresseur : je pourrai demain établir, en point de fait, que le gouvernement a violé ses devoirs les plus fondamentaux ; et je ne pourrai, après-demain, réunir ces deux assertions dans une même phrase ? Il me sera permis de proclamer les prémisses, et défendu d'en énoncer la conclusion clairement aperçue par tout le monde ? J'aurai tous les jours, pendant six mois, pendant un an, répandu à profusion toutes les pensées, toutes les maximes, toutes les accusations qui rendent une conflagration inévitable, et je ne pourrai articuler un *donc*, je ne pourrai écrire ces quatre lettres sur une feuille de papier, lorsque la révolte, provoquée par moi, sera déjà vibrante dans toutes les âmes ? Quelle pitoyable restriction ! Quelle ridicule toile d'araignée, pour arrêter un torrent ! Si, du temps de Molière, une faculté de médecine eût permis aux médecins d'enseigner que le séné est un remède contre l'hydropisie, et en même temps de déclarer que tel ou tel individu est de fait hydropique, et qu'elle se fût avisée après cela de leur défendre d'exciter les hydropiques à s'administrer ce remède, Molière n'eût pas trouvé assez de sarcasmes pour fustiger cette ineptie. Or devient-elle du bon sens, lorsque les médecins politiques prétendent appliquer cette absurde inconséquence au traitement du corps social ?

Voilà donc une première conséquence qu'il faut admettre, quelque envie que l'on ait eu jusqu'ici de la dissimuler : en vertu du principe absolu, posé par nos adversaires, relativement à la libre manifestation de toutes les opinions, il doit être loisible, par le droit commun, à chaque individu d'exciter formellement et publiquement à l'insurrection, à toutes les heures du jour, partout où il voudra et tant qu'il lui plaira. Le même principe renferme encore une autre conséquence non moins inévitable, en ce qui concerne les rapports des citoyens entre eux.

Nos adversaires admettent que dans une société constituée par la loi du suffrage universel et de l'égalité absolue des droits, la presse, outre la censure des actes du pouvoir, peut encore et doit attaquer, lorsqu'elle le juge à propos, le caractère des hommes investis de fonctions publiques : le peuple, disent-ils, a le droit de

connaître la valeur personnelle des intrumens qu'il emploie, et la liberté des opinions permet à chaque citoyen d'éclairer à cet égard la masse du peuple. Mais, en livrant la réputation des hommes publics aux attaques de la presse, les mêmes publicistes de la démagogie, ou du moins beaucoup d'entre eux, veulent que la réputation des particuliers demeure inviolable. C'est là encore une insoutenable restriction. Dans la société, telle qu'ils la constituent, tout individu est homme public, puisqu'il concourt plus ou moins directement à la législation et à l'administration de l'état. Pourquoi donc sa réputation ne tomberait-elle pas également sous la juridiction souveraine de la presse? Soutenir que la loi doit protéger la réputation de chaque individu, c'est invoquer d'anciennes idées d'ordre qui ne peuvent subsister dans le système que nous combattons. Le droit, dans ce système, le droit suprême et absolu, c'est l'émission libre de toutes les opinions que l'on juge utiles : le droit de tout individu attaqué, c'est d'avoir la faculté de répondre ; voilà tout. Les lieux communs, que l'on répète lorsqu'il s'agit des hommes publics, reviennent ici : du choc des opinions jaillira la lumière, une bonne réputation, si elle est méritée, sortira plus pure et plus solide de l'épreuve qu'elle aura subie, et cinquante autres adages semblables. Sous quelque face que l'on tourne la question, on est irrésistiblement conduit à cette seconde conséquence : le droit de guerre de chacun contre la réputation de tous est une partie intégrante de la liberté commune réclamée par nos adversaires.

En ce qui concerne la morale, une troisième conséquence, bien grave aussi, doit être acceptée par eux. Ils posent en principe, que toutes les opinions les plus perverses, que le matérialisme, l'athéisme ont droit de se produire librement ; mais par un reste d'anciennes idées ils refusent d'étendre cette liberté aux livres obscènes. Pourquoi encore cette restriction? Les maximes d'où l'on part ne sauraient l'autoriser. Qu'est-ce qu'un livre obscène? La manifestation de cette opinion adoptée par l'auteur, que la pureté des mœurs n'est qu'un vain mot. S'il lui est libre de soutenir théoriquement qu'il n'y a ni vice ni vertu, que l'homme n'a d'autre loi que ses penchans sensuels, pourquoi lui refuserait-on le droit de mettre sa théorie en action dans un livre? Pourquoi ne lui serait-il pas permis d'attaquer, dans l'imagination des hommes, les vérités et les sentimens qu'il peut légalement attaquer dans leur raison? Dans le système de nos adversaires tout individu a droit de faire tout ce qui ne nuit pas à la liberté et au droit d'autrui. Personne n'est forcé de lire un mauvais livre. Nul ne peut donc se plaindre que sa liberté ait été blessée. Il faut donc encore abandonner l'insoutenable restriction par laquelle on essaie de tempérer, à cet égard, les conséquences de la liberté absolue de la presse.

Remarquons aussi, pour en bien concevoir toute la portée, que la doctrine de nos adversaires entraîne pour chaque individu le droit, non seulement de publier toutes ses opinions par la voie de la presse, mais encore de les publier par tous les moyens possibles. On s'adresse par les écrits aux hommes dispersés ; par les discours, on remue les hommes assemblés. La liberté d'association, soutenue également d'une manière absolue par nos adversaires au même titre que la liberté de la presse, autorise évidemment ce mode de publicité.

Maintenant, je le demande : que l'on se représente, par la pensée, une société où toutes les conséquences que nous venons de déduire seraient perpétuellement en action : offrirait-elle ce type d'ordre, de régularité, de sécurité, d'harmonie, que la civilisation doit se proposer pour but? Une nation où tout individu, mécontent de ce qui est, tout ambitieux qui rêve un bouleversement dans l'espoir de s'élever sur des ruines, tout brigand en espérance pourrait monter sur le tréteau d'un journal ou sur ceux d'un carrefour pour appeler les lecteurs ou les passans à l'insurrection et à la guerre civile : cette nation ne serait pas une association pacifique et forte, ce serait tout au plus un misérable camp, ouvert aux incursions de tous les sauvages de la civilisation. Une nation où la haine, la basse jalousie, toutes les plus viles passions pourraient à leur gré, en se couvrant du manteau

de l'intérêt public, dénigrer, calomnier, assassiner la réputation de tout citoyen, dans les livres, les journaux, les assemblées de tous genres, ne serait pas une société, ce serait un coupe-gorge de deux ou trois cents lieues de longueur. Une nation où le vice immonde aurait légalement le droit d'exercer, sous toutes les formes, l'apostolat public de l'infamie, ne serait pas une société, ce serait un mauvais lieu en grand.

Veut-on désavouer toutes ces conséquences, je ne demande pas mieux, mais voyons en vertu de quel principe. Tant que vous partez de la notion de la liberté telle que vous la proclamez, nul moyen d'échapper à ces conséquences, nous l'avons vu. Il faut donc, pour les écarter, sortir du point de vue du droit individuel, il faut invoquer certaines idées générales d'ordre, il faut reconnaître que les libertés individuelles, au lieu d'être la règle absolue et primitive, ont leurs règles dans les nécessités sociales, il faut en un mot abandonner votre théorie sur l'émancipation de la parole. Et comme tout ce qui vient d'être dit de la liberté de la presse s'applique également, sauf les nuances, à celles de culte et d'association, qui, de votre aveu, sont de même condition et de même origine, tout votre système croule, dès que vous essayez de le rendre tolérable.

En résumé donc, si l'on veut suivre la théorie de M. de La Mennais dans toutes ses conséquences, on fait prévaloir la loi de la liberté contre la loi d'ordre et d'union, qui est le fondement de la société. Si l'on veut arrêter ses conséquences destructives, on est forcé de recourir à un principe qui sape cette théorie par sa base. Dans le premier cas, le système tuerait la société; dans le second, il est tué lui-même.

M. de La Mennais cherche à rétorquer contre notre principe le même genre d'argumentation que nous dirigeons contre les siens en les poussant à quelques unes de leurs dernières conséquences. Il objecte que, si l'on veut suivre les nôtres jusqu'au bout, on arrive à des résultats révoltans et impraticables, puisque le pouvoir directeur de la société serait le maître d'arrêter, suivant son caprice, tous les mouvemens de l'esprit humain, et d'étouffer ainsi l'esprit humain lui-même. Cette argumentation par voie de conséquences extrêmes n'est pas de mise contre notre doctrine, comme elle l'est contre la sienne. M. de La Mennais, dans sa théorie sur la liberté, pose des principes absolus, inflexibles, dont il exige l'application absolue aussi; et tout principe, revêtu de ces caractères, doit être jugé d'après toutes ses conséquences rationnelles. Nous posons au contraire un principe, général il est vrai et en ce sens absolu en soi, mais en même temps essentiellement relatif dans son application, lorsque nous disons que le pouvoir social, quelle qu'en soit la forme, doit régler l'usage des libertés individuelles, d'après les besoins propres à chaque société et à son état de civilisation. M. de La Mennais, qui, dans un article du journal le *Monde*, a présenté l'abolition de tout gouvernement comme le but des progrès du genre humain, aspire à réaliser, tel qu'il le conçoit, l'absolu dans l'humanité : nous regardons cette géométrie politique comme une chimère, parce que l'absolu est perpétuellement limité, circonscrit, modifié par les nécessités relatives de l'humanité. Dans tout gouvernement, de quelque manière qu'il soit constitué, le pouvoir législatif a le droit de régler les impôts : voilà un principe général, universellement reconnu. Que répondrait-on à un homme qui, pour combattre ce principe, viendrait dire : Voyez où aboutit ce droit attribué au pouvoir législatif : il suppose que ce pouvoir sera le maître de disposer, s'il le juge nécessaire, de tous les revenus des propriétés, et par conséquent d'annuler la propriété elle-même. On lui répondrait que, sous peine d'anéantir à l'instant tout gouvernement, il faut bien reconnaître en général au législateur le droit de disposer d'une partie des revenus en déterminant les impôts; mais qu'en réalité il existe, dans le sein de toute nation intelligente et chez laquelle le sentiment de la justice est développé, des forces qui limitent perpétuellement l'usage de ce droit, et l'empêchent de dégénérer en abolition de la propriété. Au lieu de la propriété, qui est en quelque sorte la liberté dans l'ordre matériel,

appliquez ceci aux libertés intellectuelles, la réponse sera la même. Sans doute les abus demeurent possibles; mais de bonne foi s'agit-il de transfigurer l'homme dès ce monde? Il s'agit de se rallier à des principes qui n'érigent pas les abus en lois. Sous l'empire de nos doctrines, le désordre peut troubler la société, parce que l'homme est homme : avec les doctrines de M. de La Mennais, le désordre est le droit, la loi même.

Si donc nous n'avions pas le bonheur d'être catholiques, et que notre esprit, incertain des lois de la société éternelle, fût néanmoins attaché encore aux principes qui peuvent atténuer l'imperfection et alléger les maux des sociétés du temps, nous n'en rendrions pas moins grâce au chef de l'Eglise universelle d'avoir signalé, dans certaines doctrines, le grand écueil d'où les sociétés modernes doivent s'éloigner, pour retrouver une marche paisible et régulière. Cette voix, que cent millions d'hommes révèrent, n'a pas retenti en vain dans le monde, et l'histoire dira que si Pie VI a défendu contre le schisme l'unité de l'Eglise, si Pie VII a défendu la liberté de l'Eglise contre la tyrannie, Grégoire XVI, en préservant de toute atteinte la tradition chrétienne conservatrice des principes sociaux, a défendu l'avenir de la civilisation.

CHAPITRE XIII.

Fin.

Après les objections viennent les prophéties. Sous prétexte d'avertir les catholiques des dangers graves qui menacent leur religion, on se plaît à contrister leur foi par des sinistres présages. On étale les embarras, les tribulations de l'Eglise, on retourne le fer dans ses plaies, on disserte froidement sur ce qu'on appelle son agonie, on prophétise sa mort en tressaillant d'espérance. Dieu me préserve, je l'ai déjà demandé en commençant cet écrit, de toute parole amère, de toute parole qui ne serait pas le cri d'un devoir. Mais comment ne dirais-je pas que cet empressement à venir présenter à l'Eglise affligée une éponge trempée de vinaigre et de fiel révolte d'autres sentimens encore que ceux de la piété? Il est aussi des souvenirs qui, à défaut de croyance, eussent dû retenir sur ses lèvres ces malheureuses prédictions. Si le souvenir des autels qui avaient reçu ses sermens, des âmes que ses écrits chrétiens avaient consolées, de tous les sacrés liens de foi et d'amour qui l'unissaient à la mère commune des fidèles ne pouvait plus rien sur son âme, est-ce que tant de prédictions si changeantes qu'il avait faites d'année en année, de livre en livre, n'auraient pu du moins l'engager à se défier du rôle de prophète? Quand on veut être prophète, la sagesse conseille d'ordinaire de ne l'être qu'une fois.

Naguère encore, lorsque M. de La Mennais écrivait, dans sa retraite près de Rome, les considérations sur les maux de l'Eglise, qu'il a jugé à propos d'insérer dans son dernier ouvrage, il était plein d'espérance pour l'avenir de l'Eglise, et cependant les faits généraux étaient les mêmes, l'état du monde n'a pas fondamentalement varié en cinq ans. Que s'est-il donc passé depuis alors, qui lui fasse apercevoir les mêmes faits sous un aspect diamétralement opposé, qui lui fasse voir la mort où il voyait une impérissable vie? Il est survenu une Encyclique. A l'instant, le présent et l'avenir se sont métamorphosés à ses yeux : son panorama a changé subitement de décorations et de perspectives. C'est, dira-t-on, qu'il a vu que Rome était irrévocablement liée à des doctrines incompatibles avec celles qui sont, suivant lui, la vie et le salut du monde. Fort bien, mais ce ne sont donc pas alors les faits, ce sont les théories de M. de Lamennais qui prophétisent : ce présage est moins effrayant.

En jugeant de l'avenir par le présent, M. de La Mennais ne reconnaît que deux hypothèses, deux voies possibles. Par l'une les peuples iraient chercher le repos à l'abri du despotisme, et comme il soutient que le despotisme est la doctrine même de l'Encyclique, il admet que, dans cette supposition, les peuples tomberaient à genoux devant Rome, dont ils admireraient la sagesse supérieure. Mais il écarte bien vite cette supposition, comme contraire au progrès nécessaire de la société. Il ne voit dans l'avenir que l'autre route qui conduit à

la réalisation absolue de la liberté et de l'égalité, telles qu'il les conçoit. Dans cette hypothèse, soit que les efforts des peuples soient comprimés par les gouvernemens, soit qu'ils obtiennent un triomphe complet, l'Eglise et l'humanité marchent et continueront de marcher en sens inverse; de là, entre l'Eglise et l'humanité, un schisme définitif, qui ne serait que la destruction même de l'Eglise.

M. de La Mennais se trompe : il n'y a pas seulement deux voies, deux termes possibles, il y en a trois; outre le despotisme, outre la démagogie, il y a un avenir entre ces deux excès. Qui lui a dit qu'après des secousses, d'imprudentes et terribles expériences peut-être, les principes sociaux d'ordre et de liberté, qui ont présidé à la naissance et au développement des sociétés chrétiennes, ne reprendront pas leur empire, et que l'on opérera graduellement, sous leur influence, les améliorations, les réformes politiques que les changemens survenus dans la société rendront nécessaires?

Reprenons les trois suppositions. Nous ne croyons pas plus que lui que le despotisme soit l'avenir des sociétés chrétiennes. Mais, si nous pouvions le craindre, nous le craindrions dans le triomphe de son parti. Quand il a été donné à ce parti de régner sur la France, il y a quarante ans, qu'a-t-il réalisé? Le despotisme le plus brutal et le plus insultant, car c'était un despotisme parleur de liberté. Lisez maintenant les manifestes de ce parti depuis sept ans; dépouillez-les de ce qui n'est que phrase; allez au fond : qu'y trouvez-vous? La même fureur de domination, les mêmes arrière-pensées de terrorisme, la même incorrigible habitude de mettre la liberté dans les mots, la violence dans les actes. La race des hommes despotiques, la voilà, et le bon sens public ne s'y trompe pas. S'il leur était donné de prévaloir, on finirait bientôt, comme toujours, par chercher dans le despotisme régulateur d'un seul, un asile contre le despotisme anarchique cent fois plus intolérable. Mais, sous quelque forme que ce mal se produisît, il ne pourrait jamais être qu'une phase passagère. La notion et le sentiment du droit, de la justice, de l'honneur sont trop développés chez les nations chrétiennes pour ne pas réagir efficacement contre le règne de la force brute, et l'Eglise surtout a besoin de liberté. Si le droit public de l'Orient pouvait s'installer sur un trône catholique, il y aurait des Encycliques contre lui, comme il y en a aujourd'hui contre la démagogie. Non, ce n'est pas au pied du despotisme que l'Eglise et les peuples se rencontreront jamais. Gardien fidèle de la doctrine qui lui a été transmise, Grégoire XVI n'a fait que rappeler des maximes dont tous les siècles chrétiens ont retenti. Il n'a fait, nous l'avons vu, que continuer l'antique tradition, et je ne sais qui oserait accuser les enseignemens du christianisme de n'être qu'une tradition de servitude.

Nous ne croyons pas davantage que l'avenir appartienne à la liberté et à l'égalité révolutionnaire; nous ne croyons pas que le parti, qui s'obtine à les rêver, soit l'avant-garde du genre humain. Tout homme, si cela lui plaît, peut s'adjuger l'avenir et le monde, il peut, en se donnant lui-même son mandat, se constituer le représentant des vœux des peuples, en dépit des réalités, qui donnent un démenti à ses fanatiques prétentions. Dans les contrées de l'Europe, qui sont travaillées par des idées de réforme politique, les doctrines de nivellement absolu n'ont aucun crédit : en France, sauf une école peu nombreuse, la moitié du public s'en effraie, l'autre moitié s'en moque. N'importe : de même que les journaux de la terreur appelaient les habitans d'un faubourg le peuple, de même que des journaux appellent encore un jury de douze hommes le pays, la démagogie enfle aussi son nom : cela s'intitule l'humanité.

Mais, à côté de ces prétentions, des signes très graves annoncent que les idées négatives, qui sont le fond de la doctrine révolutionnaire, sont en état de décadence. Ces signes se manifestent, les uns dans la marche de la partie active de la société, les autres dans la nouvelle direction que suivent la plupart des théories sociales.

Une solennelle expérience a révélé, à la face du monde, le vide et l'impuissance

des systèmes politiques fondés sur la défiance et l'hostilité envers le pouvoir. Pendant quinze ans, la France avait été saturée de doctrines qui avaient pour but commun de réduire l'action du pouvoir social à la plus grande nullité possible. Qu'est-il arrivé pourtant? Lorsqu'il s'est agi, non plus d'attaquer, mais de construire, l'immense majorité des partisans de ces doctrines les ont abandonnées. Excellentes pour détruire, ils les ont trouvées détestables pour édifier. Des doctrines, qui ont une véritable puissance régénératrice, ne subissent pas de pareils échecs; elles entraînent les masses qui les ont adoptées, elles les maîtrisent, elles les poussent à accomplir leur œuvre féconde. Leur force réelle se manifeste surtout au moment ou il faut organiser : toute doctrine, qui ne résiste pas à cette épreuve, n'a point d'avenir.

En second lieu, une direction nouvelle se laisse apercevoir dans le mouvement des esprits qui s'occupent des théories sociales. On nous avait dit jusqu'ici : Cherchez la plus grande somme de liberté individuelle, et vous trouverez le plus grand bien-être : voilà le thème fondamental qu'on variait de mille manières. On commence à dire : Cherchez les conditions de la plus grande somme de bien-être général, et vous y trouverez réellement la plus grande liberté possible. Ce nouveau thème est aujourd'hui le fond de la plupart des écrits sérieux, qui traitent du présent et de l'avenir. Il y a changement complet de point de vue. On passe du point de vue individuel au point de vue social; et à mesure que l'on suivra cette direction, on s'éloignera de plus en plus de la théorie révolutionnaire, qui part primitivement de l'indépendance individuelle, pour essayer de construire, sur cette base, des plans d'organisation.

Sans doute la fièvre qui a troublé la France peut, en se propageant dans plusieurs autres pays, les agiter plus ou moins long-temps. Mais dans ce cas la maladie révolutionnaire y suivra les mêmes phases. Après l'ardeur de l'attaque, l'impuissance d'édifier; après l'enthousiasme, le désenchantement; après la ferveur, la défection.

Indépendamment de toute discussion sur le fond des choses, nous croyons donc que l'avenir ne sera pas plus l'héritage de la démagogie qu'il ne le sera du despotisme. Ces deux suppositions écartées, on est ramené à des prévisions plus conformes à l'expérience du passé, et aux nécessités permanentes de la société humaine. Si chaque individu a besoin d'une sphère d'activité libre, chaque société a besoin d'un pouvoir qui gouverne réellement les forces individuelles et qui les organise d'après les diverses développemens de la civilisation. La combinaison de ces deux principes, au degré où elle est possible dans chaque peuple, voilà l'éternelle loi; là où elle n'existe pas, on la cherche. Les hommes peuvent s'agiter dans d'autres directions, mais c'est là que Dieu les mène.

Toutefois, pour bien juger l'état actuel et les remèdes que ses maux attendent, il faut porter ses regards plus haut que les combinaisons politiques. La société n'est jamais en proie à de grandes souffrances que lorsqu'il y a eu affaiblissement de l'esprit de charité dans le monde. Le Christianisme, pendant dix-huit siècles, a fait pénétrer dans le cœur de la société un immense amour; mais, depuis que des classes nombreuses, perverties par l'incrédulité ou flétries par le doute, se sont soustraites à son influence au moins directe, bien des sources de vie se sont desséchées en elles, et il s'est fait de grands et stériles déserts d'où s'échappe un long cri de douleur. Ce n'est pas l'industrie qui sera, par son activité, la libératrice des malheureux : témoin l'état des prolétaires dans la capitale de l'industrie, l'Angleterre, état si révoltant que l'on se sent tenté de regretter comme un bienfait l'antique esclavage. Ce n'est pas la science qui sera la libératrice des malheureux : seule, elle n'est qu'un pâle flambeau qui éclaire sans jamais rien féconder. Il faut un principe supérieur, qui réchauffe ce que l'égoïsme a refroidi, qui unit ce qui est divisé, qui fait que ce qui est haut se penche vers ce qui est bas, il faut que l'esprit de dévouement se répande dans le chaos de la société actuelle. A toutes les grandes crises sociales, l'esprit de sacrifice de la part des classes puissantes a été le salut du

monde. Quand les barbares envahirent l'empire romain, si ces géants du monde moderne n'eussent pris conseil que de leurs passions et de la victoire, ils n'eussent pas mieux demandé que de rétablir à leur profit l'esclavage des sociétés païennes, avec tout son luxe d'oppression. Le Christianisme ne le leur permit pas : il ne pouvait pas tout exiger de ces farouches néophytes, mais il leur commanda du moins dès l'origine le sacrifice de l'esclavage, et grâce à lui il n'y eut de possible que le servage, transition nécessaire à un état meilleur. Dans les siècles modernes, de nouvelles classes se sont formées, qui, en ces derniers temps, sont parvenues chez nous à concentrer entre leurs mains la plus grande partie de la puissance publique. Mais dans cette nouvelle phase sociale, où est cet esprit de sacrifice, qui devrait inaugurer leur pouvoir, comme un commencement de miséricorde et de dévouement inaugura le pouvoir de la classe guerrière, qui a dominé sur le moyen âge? Le Christianisme n'a pas encore baptisé leur avénement à la puissance. Cependant la loi de vie, contre laquelle rien ne saurait prévaloir, réclame et réclamera jusqu'à ce qu'elle soit écoutée. Que ceux qui sont grands se fassent les serviteurs des autres. Les formes sous lesquelles s'exerce ce glorieux servage peuvent varier ; le fond, jamais. Dans l'ancienne société, où l'élément guerrier occupait une si grande place, l'aristocratie était tenue au sacrifice de son sang ; elle a long-temps été fidèle à sa mission de dévouement, elle a péri lorsqu'elle a eu laissé s'affaiblir et se corrompre l'esprit de son institution. Dans la société nouvelle qui aspire à s'organiser pour le travail bien plus que pour la guerre, l'aristocratie industrielle n'a pas, pour obligation habituelle, le même genre de sacrifice à faire; mais elle restera bien au dessous de l'ancienne aristocratie militaire, elle manquera d'une consécration essentielle et vitale, si par d'autres genres de dévouement appropriés à l'état présent du monde, elle ne s'efforce pas de s'élever à la hauteur du but que le Christianisme assigne à toute puissance sur la terre. Considérer le prolétaire, non comme machine de richesse, mais comme un associé de travail; ne pas calculer avec une cruelle précision jusqu'à quel point on peut fatiguer ses bras, sans se priver, en brisant cet instrument, des bénéfices qu'il rapporte; lui fournir, non pas seulement un morceau de pain pour prix de ses sueurs, mais aussi la facilité de se nourrir du pain de l'âme, de recevoir les instructions religieuses qui forment et développent l'homme moral; et au lieu de forcer son corps à travailler les sept jours de la semaine, sous peine de mourir de faim, ne pas reculer devant quelques sacrifices, pour faire jouir son âme de la *trève du Seigneur;* multiplier partout des institutions, des centres de protection et de secours, qui consistent, non pas seulement à conseiller l'épargne à ceux qui n'ont presque rien, mais à déverser sous différentes formes, dans la masse des classes souffrantes, le superflu de ceux qui ont beaucoup; concourir au bien commun, non point seulement par des offrandes matérielles, mais encore par des services personnels, en donnant au sacerdoce, aux congrégations religieuses de charité, une dîme vivante, la dîme des générations ; sacrifier enfin, dans les régions du pouvoir, ces mesquines et odieuses luttes d'ambition et d'amour-propre, pour s'occuper sérieusement de préparer des mesures législatives et administratives, animées de l'esprit du christianisme : voilà quelques traits du dévouement, par lequel l'aristocratie moderne doit continuer, dans nos sociétés industrielles, le dévouement de l'aristocratie militaire du moyen âge. Il faut le dire, en honorant de grand cœur toutes les exceptions, il n'y a encore, dans une partie très nombreuse de la classe qui gouverne, ni l'intelligence de cette mission, ni la volonté de l'accomplir. Semblable à une machine dont plusieurs des principaux rouages seraient arrêtés, faute d'impulsion, la société actuelle renferme une multitude d'hommes, d'ailleurs puissans et actifs, qui, étrangers ou indifférens aux croyances religieuses, ne fonctionnent pas dans un but social chrétien. Ces rouages arrêtés ou sujets à un mouvement désordonné, ne privent pas seulement la société de leur concours

nécessaire ; ils embarrassent, et souvent même ils paralysent l'action des autres rouages sociaux : de là une profonde perturbation, et toutes les souffrances qu'elle traîne à sa suite.

D'où viendra l'impulsion réparatrice? D'où soufflera l'esprit de vie qui doit pénétrer, réchauffer cette masse inerte et froide? Qui est-ce qui a conservé, qui est-ce qui possède la tradition de l'antique charité? D'un côté sont les chrétiens réels, avec leur glorieux passé, et les innombrables œuvres de dévouement qu'ils entretiennent sur tous les points du globe; de l'autre côté, quelques hommes, transfuges des croyances chrétiennes, bien qu'ils veuillent retenir encore le nom de chrétiens, et qui se donnent pour les sauveurs du monde, auquel ils n'ont apporté encore que des paroles *stériles*, qui n'ont point fait éclore une seule œuvre empreinte de l'esprit de sacrifice. Pour accréditer la mission qu'ils s'attribuent, ils se présentent comme les vrais successeurs des premiers chrétiens; ils nous disent que le caractère des premiers chrétiens, effacé en nous, revit en eux. Eh bien! nous acceptons ce terme de comparaison.

Les premiers chrétiens étaient des hommes d'avenir, mais dans un sens supérieur à celui qu'on donne souvent à ce mot dans le langage du jour. Ils plaçaient dans le ciel le point d'appui de ce levier de charité, avec lequel ils soulevaient la terre. Ils se considéraient comme des voyageurs, qui, pour arriver à leur patrie, passaient en faisant le bien. Grâces à Dieu, cet esprit vit et revit sans cesse dans toutes les générations de fidèles qui se transmettent les uns aux autres, de main en main, et de siècle en siècle, le flambeau divin. Mais, certes, ce n'est pas là l'esprit qui domine chez les jeunes adeptes du *nouveau* christianisme. En général, les méditations célestes les occupent fort peu, je crois; ils sont des hommes du présent, peu sensibles aux consolations mystiques. Ils préparent aux peuples futurs un indicible bonheur; mais la plupart tiennent surtout à ce qu'on leur escompte une partie des jouissances de l'avenir.

Les premiers chrétiens étaient des hommes doux et pacifiques. Ils travaillaient en paix au soulagement des maux, à la destruction des abus. Ils repoussaient les réformes violentes, les insubordinations politiques, par sentiment et par devoir, par esprit d'ordre et d'obéissance. Plutôt que de troubler le monde, ils savaient pardonner, même à ceux qui les empêchaient de faire du bien : leur plus sublime patience était de supporter avec calme les souffrances de leur charité. Cette charité priait, avertissait, tonnait quelquefois, mais ne rugissait pas. Cet esprit se perpétue dans l'Eglise, de l'aveu de nos adversaires, car ils l'accusent de lâcheté. Mais, de bonne foi, qui pourrait reconnaître, dans leurs appels permanens à l'insurrection, dans ces vœux impies pour le renversement de tout l'ordre social existant, les sentimens des premiers chrétiens envers les puissances de ce monde? Qui pourrait reconnaître, dans le langage irritant avec lequel ils provoquent le soulèvement des classes inférieures, les paroles de consolation et de paix que les premiers chrétiens adressaient aux esclaves, agenouillés devant la croix? Les harangues de Spartacus ne seront jamais le commentaire de l'épître de saint Paul sur l'affranchissement d'Onésime.

Les premiers chrétiens étaient des hommes essentiellement pratiques. Ils savaient que le christianisme renfermait d'inépuisables trésors de bienfaisance qu'il verserait sur les générations futures. Mais s'ils ne pouvaient pas réaliser, de leur temps, tous les bienfaits qu'appelaient leurs vœux et que pressentait leur foi, ils n'en étaient pas moins ardens à faire tout le bien actuellement possible, à pratiquer la charité dans ses plus humbles détails. Ils visitaient les prisonniers, portaient des remèdes et des consolations aux malades, distribuaient des aumônes, semaient obscurément tous les germes des grandes œuvres, que le ciel et le temps devaient féconder. Les *nouveaux* chrétiens ont, pour la plupart, un superbe dédain pour ces minuties de la charité; ils estiment fort les vastes spéculations qui embrassent les siècles futurs, et font vraiment trop peu de cas de ces modestes pratiques de bienfaisance qui les attendent à leur porte. Les malheureux du jour trouvent peu de sou-

lagement dans les systèmes sur le bonheur de l'avenir. Nous avons conservé, nous, la vieille charité : imbécilles chrétiens, qui avons encore foi au mérite d'un verre d'eau donné avec amour!

Les premiers chrétiens étaient des hommes de charité, parce qu'ils étaient hommes de prière et de foi. Il ne faut pas croire qu'il ait suffi au christianisme d'énoncer le précepte de l'amour fraternel envers tous les hommes, pour le faire passer dans la pratique. Est-ce que Marc-Aurèle et Epictète, en proclamant de belles maximes de morale, ont entraîné le monde avec elles? Le christianisme n'a pas seulement promulgué la loi de charité; il a donné des forces pour l'accomplir. C'est avec ses mystères, son culte, ses sacremens, qu'il a rendu l'homme capable, suivant la belle expression de saint Paul, de *faire la vérité avec amour*. Il n'a pas seulement éclairé l'intelligence; il a nourri le cœur. Qu'avez-vous fait de cette nourriture sacrée, apôtres d'un christianisme sans dogmes et sans culte? Vous êtes pour les mystères d'amour ce que les iconoclastes étaient pour les saintes images : là où vous avez passé, le sanctuaire reste froid et vide.

Non, la tradition de la charité chrétienne n'est pas avec vous; elle est où se conserve la tradition de la foi. Si notre action n'accomplit pas encore tous les genres de bien que notre pensée embrasse, c'est qu'il y a dans le chaos social qui nous entoure mille obstacles qui arrêtent la meilleure volonté, et dont nous ne sommes pas responsables; c'est aussi que les préjugés haineux que l'on a inspirés contre nous à une partie du peuple, la rendent inaccessible encore à notre influence. Mais les croyances qui nourrissent le dévouement, mais l'esprit de sacrifice, mais la charité active sont toujours là, soutenant toutes les anciennes œuvres de bienfaisance, en en créant journellement de nouvelles, attendant qu'il leur soit permis d'agrandir le cercle de leurs bienfaits, épiant toutes les idées pratiques d'amélioration, toutes les vues utiles, toutes les découvertes, pour s'en emparer, pour convertir toute science en amour. L'Eglise est ce qu'elle a toujours été : elle n'est pas seulement la demeure paisible de tous les esprits qui se reposent dans l'unité de foi; elle est aussi la grande salle d'asile, l'atelier universel des bonnes œuvres, où se presse, au service de toutes les souffrances, l'élite de ces âmes qui forment, à toutes les époques, l'immortelle aristocratie du dévouement. Le Pape en est le chef : voilà les véritables *affaires de Rome*.

L'ABBÉ PH. GERBET.

SCIENCES HISTORIQUES.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

SEPTIÈME LEÇON.

État de la Gaule au moment de l'invasion. — Sénateurs gaulois; Sociétés de navigation et de métiers; Nautes Parisiens; population des campagnes. — Progrès du christianisme en Gaule; premières Eglises. — Saint Urbicus, saint Hilaire de Poitiers, saint Martin. — Les deux amans de Clermont.

Une poignée de vagabonds, pâtres, meurtriers ou esclaves échappés, ayant bâti quelques huttes sur les collines du Tibre, s'appela le peuple romain, et dit qu'il avait bâti la ville éternelle, pour être la maîtresse de l'univers. Obligé de repousser l'insulte et les armes de ses voisins, il vainquit; et contre la coutume qui avait toujours gouverné le vieux monde, il s'incorpora les vaincus pour soutenir sa victoire. Depuis, de conquête en conquête, il ne cessa de se recruter des esclaves qu'il avait vendus sur le champ de bataille ou amenés à la corde

sur son forum. L'affranchissement, quand ils avaient touché le sol de Rome, les rendait Romains, et ce ramas continuel de toutes les races vit les rois eux-mêmes se prosterner devant lui, la tête rase, en bonnet d'affranchis, et saluant ses sénateurs du nom de dieux sauveurs (1). Figure providentielle d'un autre peuple et d'un autre empire, auxquels il devait préparer la place sans le savoir. Dès que les Romains eurent fait leur tâche, un pauvre pêcheur juif vint poser sa chaire évangélique en face de la chaire impériale, pour dominer du Vatican le Capitole et l'univers, *urbi et orbi*. A sa voix se forma une faible agrégation de gens misérables, qui eut à soutenir aussitôt une guerre acharnée, et qui n'en devint pas moins un grand peuple. Par une tactique singulière, ce peuple méprisé trouvait sa force dans ses défaites; il s'incorporait les vainqueurs en les affranchissant à son tour, mais d'une plus noble manière, en donnant la liberté spirituelle aux plus grands coupables comme aux plus vertueux. Son étendard, toujours honni et battu, fit de plus rapides conquêtes que l'aigle des légions. Enfin, les Césars vinrent aussi demander la faveur de s'agenouiller parmi ces nouveaux affranchis; car il n'était plus possible de méconnaître en eux le nouveau peuple romain, le vrai royaume éternel; et de siècle en siècle, nations, grands et monarques se prosternèrent aux pieds des successeurs de saint Pierre, comme lui vicaires et représentans du vrai Dieu sauveur. Lorsque peu de temps après ce succès décisif, un empereur apostat osa le contester et renouveler contre les chrétiens les premières injures, il oubliait étrangement l'origine plus réellement vile de son propre empire et de sa nation. Un philosophe comme lui, si studieux d'expliquer par des allégories les infâmes sottises du paganisme, aurait dû, ce semble, saisir la comparaison, et reconnaître dans Rome païenne le *symbole* matériel de Rome chrétienne. On a droit de s'étonner bien davantage quand on entend l'ancien lecteur de Nicomédie reprocher au chrétien de crier à tout venant : « Corrupteurs, meurtriers, sacriléges, scélérats de toute « espèce, approchez hardiment. Point de « souillure que n'efface à l'instant l'eau « dont je vais vous laver. En cas de récidive, vous n'aurez qu'à vous frapper « la poitrine, vous battre la tête, et je « vous rendrai aussi purs que la première « fois (1). » Pouvait-il sensément attribuer plus d'efficacité aux rits de purification pratiqués par Edesius et Maxime, ou au sang des bœufs qu'il immolait avec profusion ? lui, surtout, qui avait reçu si long-temps l'enseignement de l'Eglise et ses secours spirituels, comment n'avait-il pas compris et les sacremens et les doux mystères de la miséricorde divine? L'orgueil philosophique serait trop stupide dans une telle méprise sans la mauvaise foi. Oui, l'Eglise appelait à elle tous les coupables, tous les sacriléges pour les purifier. Déjà elle avait parcouru et dépassé tous les chemins de l'empire pour porter au loin cette *bonne nouvelle*. Mais comme il n'y avait point pour elle de limites, il fallait que celles de l'empire tombassent autour d'elle; que toutes les frontières fussent brisées pour la dégager visiblement de toutes les entraves locales, pour ôter les préventions de nationalité qui eussent retenu les autres peuples, et pour laisser l'accès libre aux affranchis de toutes les races vers la chaire de saint Pierre, le centre de l'univers catholique.

L'époque de cette œuvre était venue. Le plus grand et le plus pieux des empereurs, Théodose, avait rétabli à grand' peine l'unité impériale, afin que la ruine en fût plus éclatante : il expira, et ce fut le signal. Les Barbares du Nord s'ébranlèrent. Un Goth, poussé, comme il le dit lui-même, par une volonté surhumaine, alla fouler aux pieds le Capitole, opiniâtre dans son idolâtrie, et lui signifier qu'il n'avait plus rien à prétendre (2). Déjà d'autres hordes germai-

(1) Juvenal, 8-271.

..... Ab infami gentem deducis asylo.
Majorum primus quisquis fuit ille tuorum
Aut pastor fuit, aut illud quod dicere nolo.

(1) Julien, dialogue des Césars.

(2) Socrat. 7-10; Sozom. 9-6. Pendant le siége de Rome, par Alaric, les sénateurs païens essayèrent de détourner le péril par des cérémonies étrusques et des immolations de victimes.

nes avaient passé le Rhin, commencé la destruction des cirques, des théâtres et des dissipations païennes, avec l'incendie et le pillage des cités. Quel était alors l'état de la Gaule, et comment s'y est passée l'invasion ? c'est ce que nous avons maintenant à considérer. Nulle part ailleurs, peut-être, ce grand événement n'est plus remarquable, et aucun historien n'en ayant retracé la vue exacte et complète, j'essaierai d'y suppléer. Cette nécessité de restaurer ainsi une époque ne se représentera que rarement. J'ai déjà prévenu mes lecteurs que je ne m'engagerais point dans un récit suivi.

La Gaule, divisée en dix-sept provinces, avait subi la même administration que tout le reste de l'empire, et n'avait pas moins à souffrir du despotisme et de la fiscalité. Cependant sa position géographique et le caractère de ses habitans lui avaient donné une assez grande importance. Elle était à la fois frontière de Germanie et centre de l'occident romain. Quoique les usages, les lois et la langue de Rome y eussent assez promptement prévalu, les Gaulois conservaient leur ancienne fierté, de sorte que la Gaule agit constamment sur les destinées de l'empire. Les Césars y venaient fréquemment; depuis la tétrarchie, l'un d'eux y résidait presque toujours et peut-être ce fut le malheur d'Honorius de n'avoir pas préféré au séjour de Milan, celui de Trèves, de Lutèce ou d'Arles; la surveillance générale y était plus facile et plus assurée : l'Italie ne se gardait que par la Gaule. Aussi trouve-t-on dans cette contrée une distinction qu'on chercherait vainement ailleurs. Au dessus des Décurions il y avait dans les principales villes des *sénateurs*, qui portaient ce titre, il est vrai, sans fonctions, ni autorité spéciale, mais non sans avantages et sans influence. Ils jouissaient de tous les priviléges des *clarissimes*, ne portaient point les charges de la curie, et dans un temps où les deux sénats de Rome et de Constantinople figuraient encore aux yeux l'ancien conseil de la république, ce n'était pas peu d'honneur pour les cités gauloises que de posséder des sénateurs. Quoiqu'il dépendît du prince de créer un sénateur, l'existence des familles sénatoriales de Gaule, et l'illustration de la plupart d'entre elles avaient vraisemblablement leur origine dans les coutumes du pays, antérieurement à la conquête romaine. Cette élite de Gallo-Romains, forcément inactive sous le niveau administratif, réduite à la seule influence de l'éducation et de la richesse, avait pourtant plus de consistance que toute la noblesse impériale. Dans quelque nullité qu'elle vécût, ce n'était pas moins une sorte d'aristocratie et l'unique dans l'empire. Nous la retrouverons sous les rois barbares. Elle tenait en effet au pays et par son caractère gaulois et par une institution qui soutenait en même temps la classe moyenne, c'est-à-dire par les corporations de commerce. Toutes les provinces avaient de ces corporations; mais la Gaule, posée entre deux mers, sillonnée en sens divers d'un grand nombre de rivières, voyait son commerce bien plus florissant, et il nous reste plus de monumens qui nous fassent connaître ses corporations et leur importance. On les désignait comme partout, sous les noms de *Nautes, Naviculaires, Scaphaires, Lenunculaires,* qui indiquent également des sociétés de navigation avec de très petites différences, impossibles à saisir maintenant. On appelait ces Nautes encore plus généralement *marchands* ou *négocians*. Ces diverses associations se distinguaient les unes des autres par un surnom tiré des lieux où elles exerçaient leur industrie, où elles avaient une résidence centrale; telles étaient les *Nautes* du Rhône, de la Saône, de la Loire, de la Durance, etc. Elles se composaient toujours de personnes honorables, décurions, sévirs, sénateurs; la moindre dignité qu'on y pût acquérir fut celle de chevalier, concédée par Constantin et confirmée par Julien, Gratien et Théodose à tous ceux qui en faisaient partie. Le code Théodosien contient beaucoup de priviléges accordés à la condition de *naute* et de *marchand;* c'étaient des exemptions de plusieurs charges publiques et civiles, de tutelle, de dons gratuits et de quelques impôts. Ils prélevaient un droit sur les denrées qu'ils transportaient. Tous les juges leur devaient protection; ils avaient des juges particuliers pour les affaires civiles. Chaque corporation possédait, en propriété

commune et inaliénable, des terres, dont les revenus étaient affectés aux dépenses communes. Chacune avait ses réglemens et son organisation légale, son patron ou curateur, et ses officiers, élus pour un temps déterminé. Le patron était toujours choisi au moins parmi les *curiales*, souvent parmi les sénateurs. Les officiers du palais seuls ne pouvaient point participer aux sociétés de commerce. Un *curiale*, pendant l'exercice du patronage, avait dispense des charges onéreuses de la curie, quoique d'ordinaire il n'usât pas de ce droit; le *patron* était *naute* lui-même, et partageait les soins et les profits du commerce. Souvent même il exerçait le courtage; cette occupation, loin de déroger, jouissait d'une grande considération, et il existe une inscription érigée en l'honneur d'un curateur, en même temps courtier (*allector*), par les nautes du Rhône et de la Saône pour sa fidélité dans sa gestion. On donnait communément la qualification *d'ordre, de corps très honorable* (*ordo, splendissimum corpus*) à ces compagnies; et le mot de *Consortium* indiquait dans cette communauté d'intérêts et d'action, un lien plus fort que celui des anciennes *sodalités* romaines (1).

Entre ces grandes corporations de la Gaule, il en faut remarquer une fort singulière, qui a survécu à toutes les autres, dont l'organisation propre est demeurée la base de ses transformations successives, et semble avoir tiré à soi le centre administratif de la France moderne. Je veux parler des *Nautes* auxquels appartenait la navigation de la Seine et de ses affluens; ils ne prenaient point leur surnom de leur principale rivière, comme les autres sociétés de ce genre, ni même du lieu de leur résidence, Lutèce, mais de leur petite nationalité; ils s'appelaient les *Nautes parisiens* (*Nautæ Parisiaci*). Tous les habitans de Lyon ou de Nantes n'étaient point *Nautes* du Rhône et de la Loire; la cité et la société de commerce formaient deux corps très distincts et indépendans l'un de l'autre; au contraire, il n'y avait d'habitans de Lutèce que les Nautes; la ville et l'association étaient une même chose. On sait combien ils résistèrent à César et à son lieutenant Labienus; ils fournirent 8000 hommes à la ligue Gauloise qui assiégea César devant Alésia. Traités en peuple conquis, non en alliés, après la victoire, ils eurent à payer le tribut. Les Romains bâtirent à la tête de leur pont une forteresse, qui devint par la suite le grand *Châtelet* à l'extrémité du pont au Change. Les Parisiens n'eurent point d'organisation municipale; et quand on les eût traités en alliés, on n'eût pas fait autrement, parce que la prospérité de la ville tenait à son commerce, et que pour l'intérêt de la province et des finances romaines, on n'y devait rien changer. Ils eurent seulement un *défenseur*, comme les autres cités, et ce défenseur fut toujours choisi parmi les Nautes. Les Parisiens restèrent donc nécessairement ce qu'ils étaient, une grande confédération marchande. Ils continuèrent de posséder des domaines communs; parmi ces biens-fonds était compris tout le terrain qui s'étendait de l'ancien port Saint-Jacques au port Saint-Michel, ce qu'on appelait encore, sous Louis VII, *le Clos-aux-Bourgeois*. Ils gardèrent comme auparavant leur administration intérieure, entièrement réglée sur leur vie de négoce; et dans la forteresse romaine, la salle même qui portait pour inscription : *Tributum Cæsaris*, où l'on acquittait les péages et le tribut, servait aux délibérations administratives des Nautes; sous le titre de *Locutorium Civium;* depuis ce fut le *Parloir-aux-Bourgeois*. Une inscription du temps de l'empereur Tibère atteste à cette époque l'état florissant du corps des Nautes ou de la cité de Paris. Des faubourgs s'ajoutèrent du côté du midi, sur la rive gauche de la Seine; il y avait de ce côté un palais impérial, un champ

(1) Voyez dans l'Histoire du droit municipal par Raynouard, premier chapitre, les diverses inscriptions citées d'après Gruter, et dans l'histoire de Paris, par D. Félibien et D. Lobineau, la dissertation sur les antiquités celtiques, et la dissertation sur l'origine de l'Hôtel-de-Ville de Paris, par Leroy. Raynouard n'a pas songé au travail des deux bénédictins dont il eût pu se servir utilement. Souvent on néglige, par un certain zèle d'érudition, des recherches déjà faites pour les faire plus péniblement ou d'une manière moins complète. De là aussi quelques publications qui ne sont guère neuves que pour leur auteur. C'est le principal défaut des *Études Historiques*, de M. de Chateaubriand, ouvrage qui ne répond point à un si grand nom.

de Mars ou d'exercice militaire ; ces monumens et les thermes dont il subsiste de curieux vestiges dans la rue de la Harpe sont présumés antérieurs à la résidence de Julien (1).

Autour de ces grandes et *nobles* sociétés se groupaient naturellement des corporations inférieures d'ouvriers divers, que les Nautes employaient ; on trouve mentionnées celles des *rouliers* et des *peseurs*. On sait de plus que les artisans et les petits marchands étaient constitués en corps de métiers depuis Alexandre Sévère (2). Toute cette masse d'industrie subalterne formait proprement le *peuple* des villes et appuyait le haut commerce, qui lui communiquait son activité et sa prospérité.

La seule population des campagnes n'entrait point dans cette communauté d'intérêts, et demeurait reléguée dans la culture des terres, sous le poids des corvées et des exactions. Aussi toujours mécontente, elle s'efforçait souvent de se délivrer. Les troubles de l'empire par les usurpations militaires des *Trente Tyrans* avaient favorisé leurs tentatives d'indépendance. Vers cette époque commença l'insurrection des *Bagaudes* ou *Confédérés* (3), qui devint assez formidable pour nécessiter une expédition de l'empereur Maximien. Ils avaient deux chefs, Elianus et Amandus, que quelques auteurs ont regardés à tort comme chrétiens, et qui prirent la pourpre. Comme il arrive toujours quand une multitude se soulève pour se faire justice, ils ne vivaient que de brigandage, et furent un moment le fléau de leur pays.

(1) Voyez Felibien, aux mêmes documens cités.

(2) Lamprid. Alex. Sev. 33. M. Guizot, première leçon, parle de la population inférieure des marchands et des artisans, devenue libre au 3e siècle par une révolution lente et insensible. Ce passage de Lampride n'explique pas, mais constate, un changement très *sensible* au commencement du 3e siècle. Une lettre de Pline le jeune et une réponse de Trajan, touchant une association d'*ouvriers* à établir dans Nicomédie, pour éteindre les incendies, donnent une indication beaucoup plus ancienne. Il y avait d'ailleurs certainement des sodalités ou corps d'artisans sous la république, et leur rétablissement n'est insensible que depuis Auguste jusqu'au gouvernement d'Alexandre Sévère.

(3) Du mot celtique *Bagat* ou *Bacad*, troupe, ligue. Ducange, Gloss.

Autun eut un siége terrible à soutenir contre eux. Maximien les tailla en pièces. Leurs dernières troupes se défendirent encore dans une presqu'île de la Marne, à une lieue de Paris, où César avait bâti une forteresse, qui conserva long-temps de leur résistance le nom de fort des Bagaudes (*Castrum Bagadaurum*, Saint-Maur-des-Fossés.) Dioclétien, pour prévenir désormais un pareil danger, ordonna de ne rien exiger des paysans quand ils auraient acquitté leur capitation et leurs fournitures de vivres. Médiocre adoucissement qui, laissant sur eux exclusivement la capitation, les retenait dans un abaissement légal et établissait la servitude de la glèbe (1). Jamais aussi ne furent-ils complétement soumis, et tous les usurpateurs trouvaient toujours parmi les pâtres et les colons de quoi grossir leurs armées.

Cette race malheureuse eût fini par être broyée dans l'affaissement et la chute de l'empire. Les classes supérieures, qui s'en séparaient dédaigneusement, ne pouvaient pas mieux se préserver elles-mêmes par leurs privilèges ; mais le Christianisme était venu d'avance au secours des uns et des autres. En Gaule, comme partout, il convertit d'abord la classe moyenne, puis les grands dont il fit une véritable aristocratie, une aristocratie de charité, qui devait affermir le peuple et gagner les paysans. Il est certain que le Christianisme pénétra en Gaule dès le temps des apôtres. L'Eglise de Vienne fut fondée par saint Crescent, disciple de saint Paul, et celle d'Arles par saint Trophime, que saint Pierre envoya. Un peu plus tard, saint Pothin, disciple de saint Polycarpe, et qui dut partir aussi de Rome, posa son siége épiscopal à Lyon. Il paraît que l'Evangile ne demeura pas inconnu au reste de la Gaule. Cependant, les progrès en furent très lents et très peu sensibles, et l'on ne peut guère constater que la formation des églises de Langres, de Dijon, de Besançon et de Valence, jusqu'à l'époque de la mission de saint Denis et de ses compagnons, vers 250. Là,

(1) Paneg. vet. 1-4, 7-4 ; Vict. 39 ; Eutrop. 9-13 Naudet, des changemens opérés dans l'administrat. impér. 2e partie, art. 6.

commencèrent les évêchés de Paris, de Tours, de Clermont, Limoges, Avignon, Narbonne, Béziers, Toulouse, d'où la prédication rayonnant en tous sens, étoila les Gaules de nouvelles communautés catholiques. « Un disciple de ces premiers « évêques, Ursinus, étant allé à Bour- « ges, y annonça le Sauveur. Quelques « croyans ordonnés clercs apprirent le « chant des psaumes, les solennités du « culte et la manière de construire une « église. Comme ils avaient peu de res- « sources pour bâtir, ils demandèrent « à un des habitans sa maison pour en « faire une église ; mais les sénateurs « et les principaux citoyens de la ville « étaient alors attachés aux cérémonies « idolâtres. Ceux qui avaient reçu la foi « étaient pauvres..... ; et n'ayant point « obtenu la maison, ils s'adressèrent à « un *certain Léocadius*, sénateur, un « des premiers de la Gaule et de la fa- « mille de Vettius Epagathus, qui avait « souffert la mort à Lyon pour le nom « de Jésus-Christ. Quand ils lui eurent « exposé leur demande et la foi chré- « tienne, il répondit : Si la maison que « j'ai à Bourges était bonne pour cet usa- « ge, je ne refuserais pas de la donner. « A ces mots, ils se jettent à ses pieds, « lui offrent trois cents pièces d'or avec « un plat d'argent, en l'assurant que « cette maison est fort convenable. Alors « Léocadius ayant pris trois pièces d'or « en signe d'accord, et rendant le sur- « plus, renonça aux idoles, se fit chré- « tien et changea sa maison en église (1). »

Ainsi de proche en proche se communiquait la foi. Dans l'intervalle d'un demi-siècle, il s'éleva environ soixante évêchés nouveaux en Gaule, et ce nombre s'accrut encore dans le siècle suivant. Nulle part après Rome la religion ne fut plus éclatante et aussi ferme. L'hérésie n'y pouvait prendre pied ; les gnostiques, les novatiens, les donatistes, les ariens, les priscillanistes tentèrent inutilement de s'y cantonner. Même avant qu'on eût la facilité de tenir des conciles, la discipline apostolique s'y était maintenue intacte, et rien n'était mieux observé que le célibat ecclésiastique. Saint Urbicus, sénateur converti, avait succédé à saint Strémonius sur le siége de Clermont. « Il « avait une épouse qui, selon *la coutume* « *ecclésiastique*, s'était séparée de l'ha- « bitation sacerdotale, et menait une vie « pieuse : tous deux s'adonnaient à la « prière, aux aumônes et aux bonnes « œuvres. Comme ils vivaient ainsi, la « malignité de l'ennemi, qui est toujours « envieux de la sainteté, attaqua la fem- « me, et, l'enflammant de concupiscence « pour son mari, en fit une nouvelle « Eve ; car, emportée par la passion, et « couverte des ténèbres du péché, elle « se rendit à la maison épiscopale dans « les ténèbres de la nuit. Trouvant tout « fermé, elle commence à frapper à la « porte, en ajoutant de telles paroles : « Evêque, ne t'éveilleras-tu pas ? n'ou- « vriras-tu pas ta porte ? pourquoi mé- « prises-tu ton épouse ? pourquoi ne « prêtes-tu pas l'oreille aux préceptes « de Paul ? car il a écrit : Revenez l'un « à l'autre, de peur que Satan ne vous « tente. Voici que je reviens vers toi, « non pas vers un étranger, mais vers « mon mari. En écoutant de semblables « raisons long-temps répétées, la reli- « gion du prêtre s'attiédit ; il reçut sa « femme dans sa chambre et dans sa cou- « che, et ensuite il la congédia. Alors, « revenu à lui-même un peu tard, et « affligé *de son crime*, il se rendit dans « un monastère de son diocèse pour faire « pénitence. Après avoir effacé sa faute « par ses gémissemens et ses larmes, il « revint dans sa ville. Ayant accompli le « cours de sa vie, il sortit de ce monde « (292). Sa femme ayant conçu, il lui « était né une fille, qui passa ses jours « dans la vie religieuse (1). » On voit que l'Eglise de Gaule n'avait pas attendu le neuvième canon d'Ancyre, le premier de Néocésarée, le troisième de Nicée, ni ses propres conciles, pour garder les saintes règles. Saint Phæbadius d'Agen, saint Hilaire de Poitiers, soutinrent la foi par leurs écrits comme par leurs exemples. Alors les empereurs s'honoraient du nom de Chrétiens ; et ce dut être aux peuples une nouveauté aussi agréable qu'étrange, d'entendre les évêques parler le même langage aux princes qu'à

(1) Grég. de Tours, de glor. confess. 80, Hist. ecclés. Francor. 1-29.

(1) Grég. de Tours, hist. 1-39.

la foule, les rappeler au devoir comme le dernier de leurs sujets et résister à leurs injustices. « Il est temps de parler, » écrivait saint Hilaire à Constance qui favorisait les odieuses menées des Ariens; « se taire plus long-temps, ce « ne serait plus modération, mais lâcheté... Si j'avance quelque fausseté, « que je sois regardé comme un infâme « calomniateur; mais si manifestement « je ne dis que la vérité, je n'outrepasse « point une sainte et apostolique liberté... « Loup ravissant, nous voyons ta peau « de brebis. Tu ornes le sanctuaire de « l'or de la république; tu donnes à Dieu « des biens enlevés aux églises ou acquis « par l'exaction; tu reçois les évêques « avec le baiser dont Judas a trahi Jésus-« Christ; tu baisses la tête pour recevoir leur bénédiction, quand tu foules « aux pieds leur foi...; tu leur remets la « capitation que Jésus-Christ paya pour « éviter le scandale. Voilà la peau de brebis; voyons les actions du loup (1). » On conçoit que les petits vers d'Ausone, les déclamations des rhéteurs et les monotones adulations des panégyristes, commençassent à paraître bien fades auprès de cette énergie. Les citoyens découragés apprenaient par là qu'ils avaient au besoin de véritables appuis, plus solides que les *défenseurs* officiels des municipes. Bientôt saint Martin, *la lumière* des Gaules, sans se rebuter par la grossière obstination des paysans, alla leur montrer la vérité, qui n'était pas moins destinée pour eux, et il commença de les éclairer par l'autorité de son zèle et de sa charité ardente. En même temps, il montrait la perfection du désintéressement dans son monastère de Ligugey, où des pauvres volontaires, quittant quelquefois même une grande fortune, menaient sous sa conduite une vie d'abstinence et de travail, copiant des livres pour l'instruction d'autrui, et cherchant surtout la leur dans la prière et la contemplation. « Aussi plusieurs y furent « choisis pour l'épiscopat; car, quelle « était l'église qui ne désirât pas tirer « son évêque du monastère de saint Martin (2)! » Quoique la vie cénobitique fût déjà essayée en Gaule, on peut dire que ce fut saint Martin qui l'y établit. Il fonda plusieurs monastères. De fervens émulateurs, comme saint Honoratus dans son ermitage de Lerins, multiplièrent ces pieux asiles, et assurèrent à la vertu, à la science, au malheur, un refuge qui allait devenir plus précieux encore dans l'invasion.

J'ai cité les exemples éminens; toutefois, quelque puissance qu'ait manifestée en eux le Christianisme, on se tromperait si on pensait l'y voir tout entière. Leur part est grande sans doute dans les premiers fruits que la Gaule rendit à la loi évangélique; mais à côté d'eux et hors même du rayonnement de leur zèle, se révèlent d'autres mérites non moins admirables et non moins efficaces peut-être dans l'obscurité qui les cachait souvent à leurs contemporains comme à nous. Les vertus les plus difficiles devenaient en quelque sorte communes. Lorsque l'épiscopat, maintenant tranquille et révéré, commençait en Orient de tenter l'ambition, en Gaule on en fuyait les devoirs et les honneurs comme un danger plus redoutable que la persécution. On avait usé d'artifice pour attirer saint Martin à Tours, après la mort de l'évêque saint Lidorius. Les habitans s'étaient disposés sur la route à son arrivée de manière qu'il ne pût échapper. On le conduisit sous bonne garde dans la ville pour le faire élire (371). Trois ans après, le premier concile de Valence nous apprend un singulier moyen de résistance imaginé pour se tirer même d'une pareille surprise; c'était de s'accuser de quelque crime. Le quatrième canon de ce concile défendit d'ordonner évêques ceux qui s'accuseraient ainsi, parce que s'ils n'avaient point commis de crime, ils étaient du moins coupables d'avoir menti pour s'accuser. Acceptus, élu dans le moment même à Fréjus, réussit par un pareil mensonge, aidé de ce décret, à rendre nulle son élection. Celui qui le remplaça n'en fut pas moins un saint évêque (1). Les saints évêques, en effet, ne pouvaient manquer alors en Gaule, et il y en avait un grand nombre au com-

(1) Hilar. cont. Const. 1, 6, 10.

(2) Sulp. Sev. vita Mart. 7; Grég. de Tours, hist. 1-36.

(1) Longueval, hist. de l'Eglise gallic. liv. 2; Vie de saint Martin, 7; Epist. concil. valent.

mencement du cinquième siècle. Les plus célèbres sont: Bricius (saint Brice), successeur de saint Martin ; à Rouen, Victricius; à Bordeaux, Amandus, successeur de Delphinius ; Evre, à Toul ; Anianus (saint Aignan), à Orléans; Marcel, à Paris ; Exupère, à Toulouse.

Parmi les simples fidèles, l'esprit de foi produisait des merveilles semblables. Deux époux, Paulin et Thérasia, renonçaient à tous les avantages de la plus haute illustration, de leurs immenses richesses, au bonheur même de la plus douce union, pour la pauvreté et la solitude religieuse. Ausone, l'ancien maître et l'ami de Paulin, n'y comprenait rien. Ce voluptueux versificateur, demi-païen encore, qui jouissait si délicieusement de ce qu'il appelait sa *petite villa*, son *petit héritage*, deux cents arpens de terres labourables, autant en forêt, cent arpens de vignoble et cinquante en prairies (1), s'étonnait que Paulin pût se dessaisir des magnifiques domaines, des *Etats* qu'avaient possédés ses pères. Il semble s'en prendre d'abord à Thérasia; ensuite il met en usage toutes ses finesses de style pour le dissuader. Ses regrets, entortillés d'esprit et de verbiage mythologique, sont bien peu touchans, malgré toute leur sincérité. Paulin lui répondit enfin; et en lui témoignant toute sa reconnaissance pour ses anciennes leçons et son amitié, il réfutait ses faibles railleries contre la vie monastique, et après avoir vanté les espérances pour lesquelles il abandonnait des biens périssables, il terminait d'un ton doux et ferme : « Si « tu approuves ma résolution, félicite « ton ami de ses espérances ; si tu ne « l'approuves pas, permets qu'il se con- « tente de l'approbation de J.-C. (2). » Sulpice Sévère et sa femme, dans une situation brillante aussi et dans la fleur de l'âge, imitèrent presque aussitôt Paulin et Thérasia, auxquels ils étaient unis d'affection. Cette noble ferveur se répandait d'elle-même. D'autres époux essayaient de s'y élever sans désunir leur vie ; de riches veuves ne songeaient plus qu'à profiter de leur liberté pour étudier les saintes Ecritures ; et saint Jérôme, de sa solitude de Bethléem, les encourageait de ses conseils (1). Si quelque chose peut ajouter encore à l'idée de la foi vive qui florissait alors en Gaule, c'est le gracieux récit que Grégoire de Tours nous a laissé du pieux accord de perfection conclu entre deux jeunes époux de Clermont, le jour même de leurs noces. Vers ce même temps, « Injuriosus, « l'un des sénateurs Arvernes, demanda « en mariage une jeune fille aussi riche « que lui..... Leurs pères n'avaient pas « d'autres enfans. Le jour fixé pour les « noces, la solennité accomplie, les « deux époux se mirent, selon la cou- « tume, dans un même lit. Mais la jeune « fille, profondément contristée, se tour- « nant vers le mur, pleurait amèrement. « Aussitôt le jeune mari : Pourquoi t'af- « fliges-tu ? dis-le moi, je t'en prie ; et « comme elle se taisait, il ajoute : Je « t'en conjure par Jésus-Christ, Fils de « Dieu; sois assez sage pour m'apprendre « le sujet de ta douleur. Alors, elle se « retourna vers lui, et lui dit : Quand « je pleurerais tous les jours de ma vie, « je n'aurais pas assez de larmes pour « adoucir l'immense douleur de mon « cœur. J'avais résolu de conserver à « Jésus-Christ mon pauvre corps intact; « mais, pour mon malheur, je me vois « délaissée de lui, à ne pouvoir ac- « complir ce que je voulais; et ce que « j'avais gardé depuis le commencement « de ma vie, je le perds à ce dernier « jour que je n'aurais pas dû voir. Me « voilà donc délaissée par le Christ im- « mortel, qui me promettait pour dot « le paradis, donnée pour épouse à un « homme mortel; et au lieu de roses in- « corruptibles, des roses périssables me « parent ou plutôt m'enlaidissent. Et « quand je devais sur ce quadruple fleuve « de l'Agneau revêtir la robe de pureté, « ce vêtement m'est imposé comme un « fardeau et non comme un ornement. « Mais pourquoi tant de paroles ? Infor- « tunée ! qui devais obtenir les cieux, je « suis plongée aujourd'hui dans l'abîme.

(1) Auson. idyll. 3, et epist. de 21 à 26.

24 : Ne sparsam raptamque domum, laceratagne centum
Per dominos, veteris Paulini regna fleamus.

et 25 : Si prodi, Pauline, times, nostræque vereris
Crimen amicitiæ, Tanaquil tua nesciat istud.

(1) Paulin, epist. 4. ad Auson.

(1) Hieron. epist. de 89 à 92.

« Oh ! si c'était là ma destinée, pour-
« quoi le premier jour de ma vie n'en
« fut-il pas la fin ? oh ! si j'étais entrée
« dans la porte de la mort avant qu'on
« m'eût nourrie de lait ! oh ! si les bai-
« sers de mes bonnes nourrices m'eus-
« sent été prodigués dans le cercueil !
« Tous les plaisirs de la terre me font
« horreur, parce que je considère les
« mains du Rédempteur percées pour le
« salut du monde. Je ne regarde plus
« les diadêmes étincelans de pierreries,
« lorsque je pense à cette couronne d'é-
« pines. J'ai à dégoût tes vastes domaines
« étendus au loin, parce que je désire
« l'aménité du paradis. Tes beaux édi-
« fices me déplaisent, quand je regarde
« le Seigneur assis au dessus des astres.
« A ces paroles, accompagnées d'abon-
« dantes larmes, le jeune homme, tou-
« ché de compassion, répondit : Nos
« pères, les plus nobles d'entre les
« Arvernes, n'ont que nous, et ils
« ont voulu nous unir pour perpétuer
« leur famille, afin que quand ils ne
« seront plus, un étranger ne succédât
« point à leur héritage. Elle reprit : Le
« monde n'est rien, les richesses ne sont
« rien, la pompe de ce siècle n'est rien,
« la vie dont nous jouissons n'est rien ;
« mais la vie qu'il faut chercher, c'est
« celle qui ne se ferme point à la mort ;
« qu'aucun mal ne peut interrompre,
« aucun accident finir ; où l'homme,
« demeurant dans une béatitude éter-
« nelle, vit d'une lumière sans fin ; et ce
« qui est plus grand que tout cela, où
« jouissant de la présence de Dieu même,
« dans une perpétuelle contemplation, et
« changé à l'état des anges, il goûte une
« joie impérissable. Tes douces paroles,
« dit le jeune époux, ont fait briller à
« mes yeux la magnifique splendeur de
« la vie éternelle. Si tu veux donc renon-
« cer aux désirs sensuels, je partagerai
« ta résolution. Elle répondit : Il est dif-
« ficile aux hommes d'accorder cela aux
« femmes. Cependant, si tu fais que nous
« passions intacts dans le siècle, je te
« donnerai une part de la dot que m'a
« promise mon fiancé, mon Seigneur
« Jésus-Christ, à qui je me suis consacrée
« comme servante et comme épouse.
« Alors le jeune homme, armé du signe de
« croix, dit : Je ferai ce que tu me pro-
« poses ; et tous deux s'étant donné la
« main, ils s'endormirent. Depuis, du-
« rant de longues années, reposant dans
« la même couche, ils vécurent avec une
« chasteté admirable. Ce qui fut bien
« manifeste à leur mort ; car, le temps
« d'épreuve étant fini, l'épouse s'en alla
« vers le Christ ; et comme l'époux, rem-
« plissant les devoirs funèbres, la dépo-
« sait dans le tombeau, il dit : Je te
« rends grâces, Seigneur éternel, notre
« Dieu, de ce que je remets à ta miséri-
« corde ce trésor sans tache, comme tu
« me l'as confié. A quoi elle répondit,
« en souriant : Pourquoi dis-tu ce qu'on
« ne te demande pas ? Il la suivit peu de
« temps après. Comme leurs tombeaux
« avaient été placés contre des murs dif-
« férens, il apparut un nouveau miracle
« pour manifester encore leur chasteté ;
« car le peuple revenant le lendemain,
« trouva rapprochées ces tombes qu'on
« avait mises à une assez grande distance
« l'une de l'autre, afin que la sépulture
« ne séparât pas les corps de ceux que le
« ciel réunissait. Les habitans du lieu les
« ont appelés jusqu'à ce jour les Deux-
« Amans (1). » Dans l'église de saint Illy-
dius, vulgairement saint Allyre, à Cler-
mont, une même tombe, qui renferme
les corps des deux époux, porte les noms
d'*Injuriosus* et de *Scholastica*.

Édouard DUMONT.

(1) Grég. de Tours, Hist., 1-42.

LETTRES ET ARTS.

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE DES PREMIERS CHRÉTIENS.

CINQUIÈME LEÇON.

Vue de Rome. — Impressions produites par ses Monumens. — Tableau général des Catacombes.

SOMMAIRE.

Aspect des *deserti*, caractère de la campagne romaine, églises et palais de Rome, obélisques, fontaines, ruines. — Topographie des catacombes, leur origine, leur plan, résumé de leur histoire.

O Roma nobilis, orbis et domina
Cunctarum urbium excellentissima,
Roseo martyrum sanguine rubea,
Albis et virginum liliis candida,
Salutem dicimus tibi! per omnia
Te benedicimus, salve, per sæcula!

(Hymne Chrét. extr. d'un manusc. du Vatican.)

Réellement, si l'homme est vieux et fatigué de la vie, si comme un oiseau de passage il veut aller chercher des régions plus chaudes, s'il soupire vers le silence et la paix contemplative, il ne peut nulle part s'abattre mieux qu'ici. Nul lieu dans l'univers ne présente au pélerin un refuge mieux placé à l'embranchement de toutes les routes humaines. Nulle grande cité n'est pleine d'un recueillement aussi profond que l'ermitage de Rome.

(Von der Hagen, Briefe aus der fremde indie heim, t. IV.)

Voilà donc Rome! la ville sainte, la cité des ruines et des renouvellemens, où toujours tout est venu s'accomplir! Immense et solitaire au milieu de cette Arabie déserte qu'on appelle le Latium, ne daignant pas reblanchir son sépulcre, elle est couchée entre Saint-Pierre et le Colisée, la reine des morts de tous les âges.

Voyez-vous ces chars poudreux et superbes qui passent rapidement sur les chemins des consuls? faisant retentir les pavés éternels des voies Appia, Salaria, Flaminia; ils apportent des Gaules et de la Germanie, ou des fanges glacées de la Sarmatie, les Barbares devenus maîtres du monde par le sabre ou la science, et qui viennent contempler Rome tombée. Çà et là, le long de la triste route, quelque pin ombellifère, seul ornement du paysage, auprès d'une villa délaissée, s'élève majestueusement sur la colline; par intervalle de longues rangées de mornes tombeaux, creusés dans le roc vif, ou construits en brique avec des revêtemens de marbre disparus, voilà tout ce qui annonce l'approche de la grande cité, réduite au silence et au repos.

Il semble que cette vieille terre saturnienne se soit lassée de population, comme elle s'est lassée de gloire, et qu'elle ait voulu redevenir un désert primitif. A peine si d'heure en heure le voyageur rencontre une figure vivante, d'ordinaire quelque pâtre armé de la longue lance antique, et qui chemine lentement sur ces puissantes voies de ses pères, où toute l'humanité a roulé deux mille ans, mais où plus rien ne se remue que les troupeaux de bœufs; suivis par leurs nomades bergers; mais ces bœufs du moins ont conservé toute leur beauté virgilienne. Quand on les voit endormis au pied d'un tombeau, sous les feux d'un ardent soleil, leurs grands yeux fermés, projetant vers vous, comme un arc immense, l'ombre immobile de leurs cornes, dessinées dans de si grandioses et si harmonieuses proportions, l'imagination exaltée par leur beauté se figure contempler des taureaux de Phidias sculptés sur un monument hellénique. Immédiatement après, le chemin s'enfonce de nouveau pour plusieurs milles dans la solitude; quelquefois un cavalier traverse devant vous la voie au galop, et fend comme la flèche le désert,

Enfin voilà les aqueducs qui commencent à filer leurs longues rangées d'arcades : comme ils baissent la tête, eux qui jadis si fiers arrivaient à Rome *apportant*, dit Chateaubriand, *les eaux au peuple roi sur des arcs de triomphe.*

Découvrez-vous le dôme de Saint-Pierre, qui surgit à l'horizon derrière tous ces tombeaux du désert, comme s'il était lui-même le couronnement d'un dernier sépulcre ! Mais à mesure qu'on approche, il monte, comme dans l'histoire l'immortelle papauté au sortir des catacombes. Oui, il faut l'admirer, la colossale coupole ; de loin surtout il semble qu'elle va dominer le monde, pareille à la tiare de ses pontifes.

A deux milles de Rome l'antique Ponte-Molle, où le paganisme fut vaincu avec Maxence, et dont les arches et les piles sont encore telles que les fit l'édile Milvius, annonce bien par toutes ses statues de marbre blanc la capitale des arts. Allemands, Anglais, Français, arrivant de leur pays, s'y rencontrent pour entrer dans la *ville*. Près de ce pont, l'un des lieux les plus historiques qui existent, où furent arrêtés les complices de Catilina par l'orateur romain, où Pompée et Lépide conférèrent pour le partage du monde, où Néron se livrait à ses orgies nocturnes, où triompha Constantin, et qui fut orné sous Napoléon d'un arc triomphal ; on montre dans la verdoyante vallée le champ que labourait Quintus Cincinnatus de ses mains dictatoriales. Il est près du Tibre ! Ainsi ce torrent, c'est le Tibre ; qu'il est triste sous ses roseaux ! qu'il s'est rétréci ce fleuve sacré des nations ! ses eaux ont baissé comme l'esclavage.

Déjà Rome est apparue, ou du moins on en distingue la place à la croix d'or qui brille au dessus de Saint-Pierre, dans l'azur bleu du ciel ; mais aperçue ainsi du milieu des bruyères et des landes, elle semble une oasis de monumens restée dans un désert.

Approchons ! la ville se dresse avec ses coupoles, ses tours sans nombre et son grand dôme encadré derrière les couronnes de cyprès du Monte-Mario, et les forêts de sapins des villa Borghèse et Ludovisi. Voilà ces remparts noircis et crénelés qui tombent depuis les Goths ! il s'en écroule un peu chaque jour, depuis seize siècles, et ils sont encore debout. Voilà la porte Angélique et la porte du Peuple ; la charmante villa Madama toute peinte par Raphaël, s'incline sur vous du haut du côteau de Marius ; elle a deux siècles, et déjà c'est une ruine. Dans cette ville où est venu Saturne fatigué s'asseoir sur ses ailes brisées, tout devient rapidement débris ; les monumens croulent comme ceux des Césars. Ici on ne compte plus le temps.

Voulez-vous embrasser dans leur ensemble les formes et les contours de la grande cité ? Montez au Palais de France, qui est comme le Capitole de la ville moderne ; élevez-vous jusqu'au sommet du Monte-Mario ; de là l'œil plonge dans un chaos de monumens. On suit à la trace de ses murs l'ancienne Rome couchée sur les sept collines des augures. On la voit prolonger sous l'horizon ses ruines vers la mer, comme une immense nécropole, tandis que plus près de soi est la Rome moderne qui, adossée aux gigantesques débris des Sept-Monts, est presque tout entière descendue dans la plaine et la vallée, suivant ce que dit la Sagesse, que tout orgueilleux sera abaissé. Les célèbres collines, dont les *inter-monts* sont à moitié comblés, ne s'élèvent plus que de quelques cent pieds au dessus du Tibre, et rangées autour du Palatin, berceau de Romulus et des Augustes, elles semblent l'adorer. Mais plus rebelles, l'Aventin, premier foyer des peuples vaincus, et l'Esquilin, sépulture des esclaves, détournent leur tête du Capitole, et paraissent vouloir fuir au désert ; tandis qu'environné de ses retranchemens étrusques, le fier Janicule sur la rive opposée, manoir de l'aristocratie moderne, élève dédaigneusement sa cime au dessus du Vatican, et cache ses racines sous les barques du port nommé *Ripa-Grande*. Il est assez singulier que Rome antique ouvrait presque toutes ses portes sur l'orient, en formant un demi-cercle ou arc, dont le Tibre était la corde, et que Rome chrétienne, au contraire, dessine un triangle informe dont la pointe est à la porte du Peuple, ouverte sur l'occident et les Gaules.

Maintenant descendons dans la ville des ruines anciennes et modernes, plon-

geons-nous dans ce sanctuaire de l'histoire du passé, où tout dort, vertus et crimes, esclaves et rois, martyrs et Césars, où tout proclame les oppressions, les injustices, les douleurs de cette terre, la nécessité d'une autre vie. Des labyrinthes de rues pauvres, bordées de maisons basses et malsaines, qui çà et là aboutissent à quelque superbe palais; des boutiques mesquines étalant surtout des provisions de bouche; des pans gigantesques de portiques impériaux que souillent des tabagies de paille : telle est aujourd'hui la pauvre et sublime Rome. Une seule rue peut passer pour belle, c'est le Corso. Peu d'églises vraiment majestueuses; en retour, une profusion de chapelles chargées de richesses, à larges et informes façades, sous lesquelles s'alongent des portiques à colonnades, *où vient dormir* le peuple romain en haillons, mais plein encore de son antique fierté; tout décèle en lui le vieux lion qui sommeille. Quelque part que vous alliez, tout vous dit que c'est ici la ville du repos. Quelque chose d'extraordinaire parle dans ce silence absolu de la cité; ses ruines vous racontent au fond de l'âme des choses consolantes que ne disent point les autres ruines.

Et au milieu de cet assoupissement universel, le doux murmure des fontaines, dont l'abondance distingue Rome de toute autre capitale, est le seul bruit qui ne s'arrête jamais.

Devant les principales basiliques romaines sont des obélisques venus de Thèbes ou de Memphis; plusieurs d'entre eux projetant sur le Nil l'ombre de leurs pointes, donnèrent l'heure pendant des siècles aux peuples d'Afrique avant de la donner aux enfans de Romulus; et tous déroulant leurs hiéroglyphes, ont déjà commencé à nous dévoiler en traits grandioses l'histoire perdue du monde primitif. Au pied de ces puissans monolithes, les grands bœufs d'Ausonie, encore tels que les a décrits Virgile, viennent se coucher les jours de marché, avides de mettre à l'ombre leurs têtes superbes ou de se rafraîchir aux fontaines. Au dessous des mystérieuses sculptures égyptiennes, on lit, presque sur chaque obélisque : *Senatus populusque Romanus*; et à côté, en traits plus modernes : *Urbanus, Clemens, Leo, Pius, pontifex maximus*. Ces noms pacifiques de pontifes, ordinairement frêles et débiles vieillards, surmontant le nom colossal et terrible du peuple roi, font rêver avec douceur à la vanité de la puissance qui ne peut opprimer qu'un jour.

Ces monumens sacrés, les plus anciens produits de l'art humain, sont de toutes parts dominés par les tours, les flèches, les coupoles triomphantes des chrétiens, qui couvrent comme une forêt de mâts la ville des apôtres, et d'où descendent soir et matin des torrens d'harmonie aérienne. C'est surtout après le coucher du soleil, quand le crépuscule commence, que toutes les cloches s'ébranlent avec amour pour célébrer les louanges de la Vierge Immaculée, et chanter l'Ave Maria, qui ouvre le jour et marque la première des 24 heures d'après l'antique méthode italienne : cette méthode que dut apporter Saturne, et qui semble celle par laquelle commencent les nations, ne sépare point, comme la nôtre, le cadran en deux portions de douze chiffres; elle va sans interruption de 1 à 24; c'est pourquoi on avance ou retarde les horloges, selon que les jours croissent ou décroissent.

L'une des choses dont Rome est le moins pourvue, c'est de ponts; sous les Césars elle n'en eut que huit, qui maintenant sont réduits à quatre; mais elle pourrait en avoir moins qu'on s'en apercevrait peu, car le Tibre, *ce fleuve magnifique et saint*, qu'un magistrat spécial devait, dans les temps anciens, maintenir toujours pur, à présent oublié, traversant à la hâte le coin le plus infect de Rome, est devenu comme un égout. Près des petits temples de Vesta et de la Fortune on voit encore surgir du milieu des eaux les trois arcades noircies et si pittoresques du pont de Scipion l'Africain, aujourd'hui Ponte-Rotto; il était voisin du pont Sublicius que défendit Horatius Coclès contre Porsenna, mais construit en bois, et resté tel jusqu'à l'ère chrétienne, comme un vieux palladium qu'on n'osait pas toucher; ce dernier a disparu sans laisser de traces.

C'était de ce pont, où avait été sauvée la liberté, qu'on jetait tous les ans, sous la république, les trente victimes hu-

maines demandées par la liturgie étrusque, et que remplacèrent plus tard trente statues de jonc. C'était de là aussi qu'étaient précipités les tyrans, et que le peuple jeta dans les eaux Héliogabale avec une pierre au cou. Leurs corps allaient tomber sur ceux de leurs victimes et se mêlaient aux corps des esclaves inutiles, trop vieux ou haïs, qu'on lançait chaque nuit aux poissons; car c'était ainsi qu'avant l'arrivée du Rédempteur le fort traitait le faible. En face du Ponte-Rotto est appuyée, sur une frise et des colonnes antiques, la maison féodale de l'héroïque et bizarre Nicolas Rienzi, qui voulut ressusciter, sous le Christianisme, l'étrange liberté romaine.

Quel voyageur n'a pas quelquefois, du pied de ce noir donjon, contemplé les pêcheurs du Tibre qui passent à la dérive dans leurs petites barques, où deux roues, tournant comme celles d'un moulin à eau, plongent dans le fleuve et retirent successivement en cadence leurs filets. Impétueux comme tous les torrens, le Tibre, fils des monts Etrusques et Ombriens, enfin descendu dans la plaine ondoyante du Latium, s'y enfonce dans un sol mobile, et arrive à Rome tout petit et épuisé de sa route; là, moitié enfoui dans les sables dont il absorbe l'argile, devenu l'une des plus sales rivières de l'Europe, il se hâte hors de la cité à travers les décombres des quais antiques, *honteux de s'appeler* le Tévère, dit Chateaubriand; il fuit, comme s'il rougissait des orgies qu'il a vues; mais la tache lui reste, et l'on dirait qu'il roule encore avec ses fanges les immondices de l'univers.

Cependant il est loin d'en être ainsi: Rome chrétienne peut amplement nous consoler des saturnales de l'antique Babylone d'occident. Aujourd'hui le Romain s'est résigné, trop peut-être: l'ancien temple de la guerre, foyer pendant plus de douze siècles d'une agitation sans repos, est devenu le temple des arts et le siége de la prière. Il semble que la Providence même, en sablant les ports sur toutes les côtes, en étendant de plus en plus des déserts autour d'elle, en affligeant ses habitans de la contagion périodique dite mal Aria, ait voulu lui rendre désormais impossible toute domination matérielle, tandis qu'au contraire elle paraîtrait avoir cherché à l'élever au plus haut point de la vie contemplative et artistique, en l'environnant des plus beaux spectacles physiques que puisse offrir l'Europe, en rendant ses solitudes magiques, en donnant à ses montagnes et à ses ruines un charme que rien n'égale. Sans doute quiconque veut sentir le beau, être artiste ou parler de l'art, doit aller à Rome.

C'est des catacombes romaines que les arts modernes sont sortis, et ils germaient déjà, aurore prophétique d'un monde nouveau, dans ces ténébreux sanctuaires, que le reste du monde ignorait encore qu'un art chrétien dût jamais exister. Cependant il se dégageait en silence, comme un parfum d'amour, des sépulcres des martyrs. Doué d'une fraîcheur de sentimens, d'une légèreté de touche que le moyen-âge plus hardi n'offre plus, cet art timide et tout allégorique offre comme des séries de symboles hiéroglyphiques, remplis quelquefois d'une imagination exquise, toujours pleins d'un sens profond et qu'il importe d'examiner, car ils servent de point de départ à deux mille ans de gigantesques travaux.

Des Cryptes, ou Temples-Grottes et Chapelles souterraines des Chrétiennes durant les trois premiers siècles.

> Le caractère que l'architecture offrait dans les monumens religieux des catacombes, décida de celui qu'elle prit au dehors, lorsque le christianisme commença à jouir d'une pleine liberté.
>
> D'Agincourt, *hist. de l'art.*

Chaque âge de renouvellement du monde commence par des pressentimens: or, tant que dure cet état, l'art produit ce qu'on appelle des monumens primitifs. C'est sous ce nom qu'on désigne tout ce qui, chez les chrétiens, a précédé la fleuraison du moyen âge; mais avant cette époque avaient déjà passé obscurément plusieurs périodes, chacune douée d'un caractère propre, toutes néanmoins remontant aux catacombes comme à leur principe commun. Saintes catacombes! elles ont été pour la société moderne l'enveloppe d'où sort la chry-

salide, le sépulcre érigé en autel, et d'où le phénix s'envole transfiguré. *O tenebras sole ipso lucidiores, ubi constituta sunt Dei templa*, dit saint Cyprien (1). Ces monumens, s'ils n'ont aucun mérite comme art, sont donc au moins comme souvenir bien dignes de l'attention des hommes.

Il est incontestable que les chrétiens primitifs y célébraient leurs mystères. *Convenite in cœmeteriis*, dit le pape saint Clément, *ad legendos sacros libros et psallendos hymnos, pro martyribus mortuis.... ac pro fratribus vestris; atque etiam cùm excedunt è vitâ, prosequimini cantu psalmorum, si fuerint fideles.* Les nombreux rescrits des Césars interdisant aux chrétiens de se rendre dans ces souterrains, prouvent que le nouveau culte y tenait ses assemblées; et l'histoire nous apprend que la première mesure des persécuteurs avant de lancer leurs arrêts de mort, était de fermer les catacombes pour que les chrétiens n'eussent plus de lieux de réunion (2). Ainsi Gallienus, effrayé du sort de son prédécesseur, le malheureux Valérien, ouvrit de nouveau aux fidèles l'entrée de ces labyrintes, qui furent prohibés après lui par d'autres Césars persécuteurs. Il n'y a donc nul doute que les catacombes n'aient servi, à défaut de temples, pour les usages du culte chrétien; mais quelle est leur origine, quels furent leur plan, leur disposition, leurs ornemens? Là commence l'obscurité.

Dans la construction de celles des peuples primitifs de l'antiquité paraissent avoir régné certaines idées symboliques. Le fait est clair chez les Egyptiens, qui soignaient la demeure des morts plus même que celle des vivans. La vaste nécropole à l'occident d'Alexandrie est amplement décrite dans Pococke; elle se compose de larges routes souterraines, coupées transversalement par des galeries dont les faces latérales présentent trois rangs de cavités creusées les unes au dessus des autres, et dans les dimensions du corps humain. La régularité architectonique des plans prouve qu'on les creusa dans le dessein positif d'en faire une ville des morts. Elles ont, suivant d'Agincourt, une analogie frappante avec celle des Sarrasins à Taormine en Sicile, où l'on voit des traces de rues de douze pieds de largeur (1). Tous les peuples sous des religions matérielles doivent en effet présenter de grands traits de ressemblance, à quelque époque qu'on les prenne.

Une autre catacombe égyptienne fut trouvée, par Pococke, exclusivement remplie de corps des gens du peuple, rangés debout dans les corridors; les squelettes des riches étaient à part, sous des niches de formes diverses (2). Enfin celle de Saccara, à quatre lieues du Caire, dite la catacombe des oiseaux, fut en effet trouvée remplie de momies d'oiseaux embaumés dans des vases, de manière que leur tête surmontait régulièrement l'orifice. Dans aucune d'elles cependant on n'a pu reconnaître un symbolisme complétement clair et invariablement suivi, bien qu'il semble quelquefois entrevoir qu'ils se proposaient de répéter au sein de la terre des morts une image de la cité des vivans, surmontée par la voûte azurée du firmament et éclairée par des milliers d'étoiles que remplaçaient les lampes suspendues aux alcoves funèbres.

Dans la Judée, Abraham, Jacob et les patriarches avaient de pareilles cryptes pour sépultures. Un tombeau des rois de Juda, entièrement taillé dans le roc vif, semble avoir été comme un couvent souterrain, à nombreuses allées de cellules, qui partaient comme autant de rayons d'une salle centrale, ornée sur chacun de ses quatre côtés par douze chapelles qui, réunies, complétaient le nombre 48 (3). Les premiers modèles de ces cryptes étaient vraisemblablement les labyrinthes funèbres et sacerdotaux

(1) Livre IV, ad Malth.
(2) Boldetti.

(1) Son plan est dans d'Agincourt, pl. 9e d'archit., no 20.
(2) On remarque celles que d'Agincourt a fait dessiner aux numéros 4 et 5 de la pl. 9 d'archit. et qui sont de l'époque des Ptolémées.
(3) Bernardino Amico (dei sagri Edifizj di Terra Santa.)

des nécropoles égyptiennes, avec leurs murs et leurs plafonds chargés d'histoires hiéroglyphiques. On lit que Simon Machabée couvrit de sept pyramides où étaient des navires sculptés la tombe de son père et de ses frères, peut-être en mémoire du candélabre à sept branches, emblème du monde éclairé par les sept rayons du soleil, en même temps que par les sept paroles du Verbe créateur.

Les hypogées étrusques diffèrent peu de l'Asie. Enfin on trouve le même caractère en Gaule dans la catacombe druidique ou romaine de Quesnel, petite bourgade de l'ancienne province du Santerre (1), composée de deux rues principales qui se croisent à angle droit. Ces immenses souterrains, qu'on appelait *Territorium sanctæ liberationis*, servaient aux neuvième et dixième siècles de refuge aux habitans qui, par des entrées secrètes pratiquées dans les églises avoisinantes, y descendaient avec leurs bestiaux et leurs blés aux approches des Normands : ils offrent des cellules et des chambres disposées en habitations, mais il n'y a pas de preuve qu'elles aient jamais servi à enterrer des morts. Les villageois y vont aujourd'hui danser aux grandes fêtes. Les caves de tuf de Saumur et de la Touraine sont aussi le théâtre de pareilles réjouissances, et plus d'une fois dans leurs labyrinthes perfides, des couples égarés ont trouvé la mort.

Les plus remarquables de toutes les catacombes d'Europe, sont celles des Pélages en Sicile, et notamment à Syracuse ; elles étonnent par leur grandeur et la patience d'exécution des détails ; on y reconnaît les nations antiques préparant leurs tombeaux, comme si c'étaient leurs véritables demeures, idée qu'on a crue morale, et qui n'était que l'expression de sociétés matérialistes. Bien différentes de celles-ci, les catacombes chrétiennes sont construites sans aucune règle et sans autre guide que la nécessité du moment. Y chercher un plan systématique, des dispositions astronomiques et mystérieuses, comme dans les labyrinthes sacerdotaux du monde primitif, serait une entreprise vaine ; les hypogées même de Rome païenne avaient déjà répudié ce caractère : on était trop près du Christianisme et de l'accomplissement des figures pour que le symbolisme ne fût pas en partie disparu de la vie humaine.

Le mot *catacombe*, d'origine grecque (1), désignait déjà sous le paganisme le lieu de sépulture de chaque famille ; mais celles que les chrétiens s'approprièrent au temps des persécutions, étaient la plupart des carrières délaissées, appelées *Arenariæ* par Cicéron, et d'où l'on avait tiré la pierre et le sable pour la construction des palais : taillées sans art ni méthode, en tout sens, dans le tuf et la pouzzolane, où elles descendent quelquefois à 80 pieds de profondeur ; longues de plusieurs milles, promenant sous la campagne les méandres de leurs rues tortueuses, larges de 3 ou 4 pieds, sur 6 ou 7 de hauteur ; ces arènes étaient comme les galères du système pénitentiaire romain ; les malheureux qui y étaient condamnés et qui n'en sortaient plus, n'avaient pour soutenir leur reste de vie qu'une nourriture à peine digne des animaux (2), et travaillaient à tirer pour les constructions romaines cette argile dite *pulvis putrolanus*, sable de pouzzole qui, rouge ou noir, formait un mortier compacte au point de se durcir dans l'eau comme du marbre. Ces catacombes n'ont donc qu'une origine fortuite, comme celles de Naples et de Paris, qui n'étaient aussi originairement que des carrières.

Mais d'autres, bien différentes, furent d'anciens caveaux appartenant à des familles nouvellement converties ; de là tant de tombeaux qu'on y a trouvés avec des vases lacrymatoires, des idoles, des inscriptions païennes, des sculptures mythologiques et le monogramme de Jupiter D. O.M., ou bien I. O. M., que de bons antiquaires romains avaient interprété par *Introitus Omnium Monachorum*, au temps où l'on croyait l'orthodoxie intéressée à soutenir que les catacombes chrétiennes avaient été dès l'ori-

(1) Décrite au tome XXVII de l'acad. des inscr. et bell. lett.

(1) Κατα autour, κυμβος caveau.

(2) Boldetti, Aringhi...

gine séparées de celles des païens. Pourtant il était naturel de penser que chaque famille continua long-temps d'enterrer dans sa catacombe tous ses membres, tant païens que chrétiens; plus tard seulement ces derniers en devinrent seuls possesseurs, alors que tant de martyrs y eurent été entassés, qu'on en aurait trente mille à fêter pour chaque jour de l'année, selon Severano, si on comptait tous les confesseurs des dix persécutions.

Quoi qu'il en soit, les chrétiens paraissent avoir eu de bonne heure leurs sépultures particulières et séparées, comme le prouve le cri des païens d'Afrique : *Cœmeteria claudantur, destruantur!* rapporté par Tertullien; cri qu'on retrouve fréquemment dans les martyrologes. Il était simple que les persécutés se réfugiassent dans les sépulcres, déclarés inviolables par toutes les religions antiques. De nombreux papes même en ont fait leur demeure (1), et Athanase nous apprend que, chassés des catacombes, les chrétiens allaient se creuser ailleurs des asiles souterrains, qui devenaient ensuite des temples. Cacher dans les entrailles de la terre sa vie aussi bien que ses trésors, quand ils étaient menacés, fut chez tous les anciens peuples un usage universel.

Ainsi, comme toutes les religions matérielles et issues de la terre qui l'avaient précédée, la sainte Eglise du Christ, quoique venue du ciel, dut aux persécutions d'avoir aussi ses labyrinthes sacrés dans les profondeurs des rochers, et ses cryptes ténébreuses, pareilles sous plus d'un point aux grottes de l'Inde et de l'Egypte. Malheureusement ces retraites n'existent plus dans leur forme première. La plupart des escaliers par où l'on y descend aujourd'hui sont modernes, quoique souvent encombrés; la lumière n'y pénètre plus, les soupiraux carrés en circulaires qui y laissaient jadis tomber quelques rayons de soleil sur les morts sont comblés; l'eau est stagnante dans une grande partie de ces corridors; les tombes y sont partout vides et brisées, les mosaïques des murs détruites, les autels abandonnés; mais les parois de ces étroites galeries offrent encore leurs arcades sépulcrales et leurs étages d'ouvertures pour les cercueils, murées avec de grosses briques ou fermées par des dalles de marbre, derrière lesquelles reposaient les confesseurs, comme des matelots endormis dans les couchettes d'un navire.

Les corridors aboutissent çà et là à de vastes chambres pleines d'ossemens, espèces de tombes communes nommées *polyandres*, et qui ont pour ornement sur leurs portes et leurs murs de simples croix aux quatre branches égales, en mosaïque. Ces colombaires sont pour la plupart carrés, sauf quelques uns en rotonde : d'ordinaire complétement ténébreux, ils ne recevaient d'autre lumière que celle des lampes. Il y en avait pourtant, dans chaque catacombe, au moins un percé à sa voûte d' un large ouverture par où descendait le jour. Ce genre de colombaire s'appelait *cubiculum clarum*. Les martyrologes en mentionnent un dans la catacombe de Sainte-Priscilla. Il n'est point rare de trouver dans ces chambres des puits profonds et des citernes, qui sans doute ont servi à baptiser les premiers catéchumènes, et d'où s'échappent, suivant Aringhi, des ruisseaux d'eau minérale, but de nombreux pélerinages au moyen âge.

Les catacombes romaines se distinguent par leurs étroits espaces de celles bien plus larges de Naples, de Syracuse et du reste de la Sicile, creusées dans le roc, et où l'on ne craint pas la chute des voûtes, tandis que la descente dans celles de Rome est souvent dangereuse à cause du peu de solidité des plafonds croulans de pouzzolane, ce qui fait que le gouvernement pontifical en a défendu l'entrée pour mettre un terme aux événemens tragiques dont elles étaient le théâtre, et on ne peut plus pénétrer que dans quelques unes. Les escaliers pour y descendre se trouvent ordinairement dans les églises autour desquelles elles sont creusées, comme à Saint-Sébastien, à Sainte-Agnès, à Saint-Laurent, à Saint-Pancrace; ou bien ils

(1) Angelo Mai, malgré son immense érudition, l'a encore prétendu au tome V de sa veterum Script. Collectio nova.

sont dispersés et cachés dans les vignes qui enveloppent l'emplacement de l'ancienne Rome.

A l'entrée de la plupart d'entre elles, des vases de marbre ou de verre en forme de conque, incrustés dans le mur avec du ciment de chaque côté des portes, contenaient l'eau lustrale ; ils furent les premiers bénitiers. Les portes étaient ornées de croix rouges, aux deux tiges égales; et Boldetti vit encore dans des blocs de travertin les trous creusés pour les gonds (1). Quant aux portes même, elles paraissent avoir été de différens métaux, à en croire ce même auteur qui en a trouvé une de fer encore debout, mais à demi rongée de rouille. Quant aux grilles des rosâces et des fenêtres de ces cryptes, elles étaient ordinairement formées de dalles de pierre, percées à jour : c'est l'origine des verrières gothiques avec leur réseau de nervures taillé dans le granit.

On est frappé de la diversité de construction de ces cryptes, consistant souvent en plusieurs étages souterrains superposés, et creusés en différens siècles depuis le premier jusqu'au dixième, ce qui rend très difficile de distinguer l'époque de chacune d'elles. Les unes, plus anciennes, offrent un chaos informe de corridors enlacés, longs de plusieurs milles; les autres, bâties après les persécutions, dans les temps de sécurité, ont des plans très réguliers ; ce sont les *cryptæ novæ* auxquelles le moyen âge ajouta encore des constructions postérieures. La voûte des corridors forme le plus souvent l'arc, comme à la catacombe de Sainte-Agnès ; les portes par lesquelles on débouche de ces couloirs dans les colombaires forment ordinairement un carré très alongé, comme les portes de nos appartemens. On en voit qui au haut présentent, au lieu des deux angles droits, plusieurs degrés en angles en saillie les uns sur les autres (2); il y en a qui sont complétement arquées (3). Quand la pouzzolane s'est trouvée trop molle on a bâti en pierre de longues parties de catacombes, surtout aux environs des portes. A peu d'exceptions près tous les colombaires sont intérieurement revêtus de stuc blanc destiné à recevoir les peintures; la voûte elle-même était ornée de petits tableaux environnés d'arabesques.

La forme la plus usitée de ces chambres funéraires est le carré avec une voûte croisée, dont les deux nervures se rencontrent au milieu; quelquefois c'est la voûte en berceau, mais informe, taillée presque en triangle émoussé à son sommet, comme dut être l'ogive primitive, et telle qu'on la trouve déjà dans les tombeaux étrusques; le cinquième colombaire de la catacombe des saints Marcellin et Pierre, offre une voûte ainsi formée; néanmoins ce cas est rare. Les treize autres chambres du même cimetière, les quinze salles de la catacombe de Sainte-Agnès, ainsi que les chambres qu'on voit dans celle des martyrs Simplicius et Servilianus, ont la voûte croisée, quelquefois soutenue par quatre colonnes taillées dans le roc vif. C'est ainsi que dans la dernière catacombe citée, il y en avait quatre aux angles du premier colombaire, avec des fûts couverts d'arabesques, et serrés aux deux bouts par deux simples anneaux, en place de base et de chapiteaux. La plupart de celles qu'on trouve çà et là dans ces souterrains ont la même simplicité, excepté les colonnettes d'albâtre et autres matières précieuses qui avaient été placées sous les arcades des principaux mausolées. Dans le colombaire dont on vient de parler, les quatre arêtes de la voûte posent sur quatre têtes de Méduse, portées par l'entablement rectiligne qui surmonte immédiatement les anneaux des colonnes. Mais habituellement elles supportent des corbeilles de fleurs, des agneaux, des colombes et autres symboles chrétiens. Rarement unis par une véritable clef de voûte, les quatre pendentifs ne se confondent pourtant jamais assez pour former une coupole exacte; souvent même le carré de ces salles est oblong, ainsi que celles de l'antique cimetière de Sainte-Priscilla, quoique carrées, elles alongent leurs voûtes en berceau dans la direction des corridors et des portes arquées. Les *monu-*

(1) Bottari.
(2) Osservaz., tome Ier.
(3) Comme dans les grottes de l'Hindoustan.

menta arenata des martyrs ou des riches patriciens, sous leurs arcades basses, pareilles à des alcoves mystérieuses, interrompent seuls l'uniformité des murailles, percées de longues et étroites ouvertures pour les cercueils.

Quelquefois ces salles sont, comme les hypogées étrusques, entourées de bancs creusés dans le roc. Le premier colombaire qui sert comme de vestibule à la longue catacombe de Sainte-Agnès, malgré que ses murs soient percés presque jusqu'au haut des niches pour les cercueils, est environné à sa base d'un banc ou rang de siéges taillés dans le roc, à peu près pour 24 personnes, outre deux chaires sacerdotales séparées; là sans doute les premiers chrétiens s'assemblaient pour leurs synaxes. A l'entrée du labyrinthe des morts, sur les tombeaux desquels se célébraient les mystères, cette salle carrée, avec une voûte croisée toute couverte de peintures hiéroglyphiques, était comme le premier degré d'initiation.

On a vu qu'il y avait dans les catacombes la partie secrète et la partie publique; ces deux parties se distinguent encore dans le cimetière de Sainte-Cyriaca, de Saint-Calixte et autres. Il est évident que la partie publique servait de temple, et peut-être prenait déjà le nom d'église. Or, tantôt cette crypte était privée et domestique, creusée dans l'intérieur des palais des riches Romains et des nobles matrones; tantôt elle était commune au peuple entier, et dans tous les cas elle précédait les labyrinthes secrets des morts qui n'étaient ouverts que deux fois l'an, le jour de la nativité et le jour de la passion du martyr qu'on y honorait. A ces deux anniversaires, toute la multitude s'y précipitait pour passer la nuit sur les tombeaux des saints illuminés et couverts des plus riches ornemens. Devant ces mausolées embaumés de mille fleurs, retentissaient les hymnes pleins d'une céleste joie; car dans ces sépulcres la vue ne rencontre rien de triste; la mort, qui à la vérité n'y est pas voilée, est toujours couronnée de palmes; partout s'y élèvent des emblèmes d'espérance et d'amour. Aussi les catacombes, bien qu'inondant l'âme de mélancoliques souvenirs, l'exaltent et la rendent plus légère; car ne sont-ce pas ces martyrs qui ont achevé la victoire du Christ?

CYPRIEN ROBERT.

COURS SUR LA MUSIQUE

RELIGIEUSE ET PROFANE.

SIXIÈME LEÇON.

SOMMAIRE.

Continuation de l'histoire de l'orgue. — L'orgue ancien suppose de vastes connnaissances. — L'orgue hydraulique était mû par la vapeur. — Les essais tentés dans le but de rendre l'orgue expressif datent de l'époque de la décadence de la musique religieuse et de l'introduction de la musique profane dans les temples. — Résumé et analyse de ces innovations. — L'orgue expressif d'Erard regardé par les musiciens comme le signal d'une révolution générale de la musique.

Nous avons montré, dans notre précédente leçon, que l'orgue, construit à l'imitation de la voix humaine, se rapporte néanmoins, par les lois et les conditions de sa sonorité, à l'expression caractéristique du plain-chant, c'est-à dire, qu'il est dépourvu de la faculté de produire ces renflemens et ces diminutions de son, ces inflexions et ces accens qui appartiennent exclusivement à l'expression des passions terrestres. Nous avons ajouté que dans cette impuissance même réside en quelque sorte la consécration de cet instrument, et que les bornes et la prétendue imperfection de son mécanisme, sur lesquelles on déclame depuis si longtemps, attestent et sa haute destination et l'esprit qui a présidé à son institution.

Et qu'on ne dise pas que les *inventeurs* de l'orgue l'ont construit d'après ce système, parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de faire mieux, et parce qu'ils n'étaient pas assez habiles pour trouver le moyen d'en graduer les accens. Nous répondrions, en premier lieu, que la pensée de faire autrement ou mieux qu'ils n'ont fait, ne s'est pas même présentée à leur esprit, par la raison toute simple qu'ils n'avaient pas l'idée d'un chant différent

du chant *plane*, parce qu'ils agissaient d'après une donnée existante et qu'ils travaillaient à la réalisation extérieure du seul type musical adopté dans le culte religieux. En second lieu, même en admettant que les premiers constructeurs d'orgues n'ont pas compris toute la portée de leur création ; qu'ils n'ont été eux-mêmes, comme nous l'avons dit plus haut, que de simple *instrumens*, en ce sens qu'ils ne pouvaient avoir la conscience des développemens qui devaient s'introduire plus tard dans l'art tout entier par le fait même de l'invention de l'orgue ; on peut cependant présumer que ces hommes, qui avaient deviné et employé l'élément de la vapeur (1), qui, dans la suite, par la savante combinaison des *jeux de mutation*, avaient pressenti la célèbre théorie de la *coexistence des petits mouvemens*, formulée au dix-septième siècle par Bernouilli, possédaient des connaissances assez profondes, assez étendues en mathématiques, en géométrie, en mécanique, en acoustique, en musique, et qu'ils seraient certainement parvenus à rendre les sons de l'instrument susceptibles d'augmentation et de diminution si ce besoin eût été réclamé par les conditions de l'art dans ces temps reculés. Si donc nous voyons qu'aucune tentative de ce genre n'a été faite dans les siècles que nous pouvons considérer comme l'antiquité de notre système de musique; si nulle ne remonte au delà de l'apparition de la musique dramatique; si toutes, au contraire, ont une date très récente; au lieu, sur ce point, d'accuser d'ignorance les anciens facteurs, on ne peut que déplorer l'erreur de ceux qui se sont cru autorisés à prêter à l'orgue une expression mondaine, à le dépouiller de son caractère sacerdotal pour lui donner l'agilité et la variété de l'orchestre et pour l'assimiler aux instrumens de théâtre, comme s'il était dans l'ordre et dans la nature que l'orgue dût progresser et se perfectionner d'après l'orchestre, issu de lui.

Faisons néanmoins connaître les divers essais tentés dans ce but. Cet historique servira d'ailleurs à compléter les notions qu'il est nécessaire d'avoir de la structure et du mécanisme de l'orgue.

Il n'y a guère plus de cent cinquante ans que l'on a essayé de faire perdre à l'orgue ce majestueux caractère qu'il tient de la *planitude* et de l'égalité de ses accens, pour lui communiquer les inflexions et les nuances de la musique profane, laquelle est destinée à exprimer, comme nous l'avons vu, les modifications de l'âme humaine considérée dans le milieu des choses terrestres. On sera sans doute surpris de voir des artistes aussi éminens que plusieurs de ceux dont il va être question, travailler ainsi à l'anéantissement d'un des plus magnifiques attributs de l'orgue; mais il est permis de croire

(1) Toutes les orgues qui servirent dans les dernières fêtes de l'empire romain et dont Claudien, Tertullien, Corneille Sévère et Pétronne ont parlé, ou qui furent employées dans les cérémonies religieuses jusqu'au IXe siècle de l'ère chrétienne, toutes ces orgues étaient *hydrauliques*. Celui que Pepin reçut en 757 de Constantin Copronyme, et qui fut placé dans l'église de Saint-Corneille à Compiègne, était de ce genre. On n'entend pas très bien aujourd'hui le sens de ce mot *hydraulique*, mais tout concourt à prouver que l'orgue hydraulique était un instrument *à vapeur*. L'eau était mise en ébullition dans un réservoir placé sous les tuyaux, et chaque fois qu'en frappant une touche on levait la soupape qui bouchait la partie inférieure d'un des tuyaux, la vapeur, en s'échappant par ce cylindre de métal, produisait un son. Le passage suivant, cité par Ducange (*ad voc. organum*) et tiré par lui d'un écrivain du XIIe siècle, Guillaume de Malmesbury, ne permet pas de douter que ce ne soit là la véritable définition du mot *hydraulique* : « Extant etiam apud illam « ecclesiam organa hydraulica, ubi mirum in mo- « dum aquæ calefactæ violentia ventus emergens « implet concavitatem barbiti, et per multiforalites « transitus æneæ fistulæ modulatos clamores emittit. » Ainsi, dès les premiers siècles de notre ère, on connaissait la force de la vapeur, *aquæ calefactæ violentia*, et il a fallu plus d'un millier d'années pour qu'un mécanicien prît l'idée d'en profiter. (Voir le *Dictionnaire des origines*, de MM. Noël et Carpentier, 2e édit.)

Puisque nous parlons ici des connaissances variées que supposait l'art du facteur d'orgues, nous ajouterons comme fait curieux que les tuyaux de cet instrument ont fourni l'idée des télescopes; ce fut le fameux Galilée qui les inventa. Pour observer les planètes, il se servit d'un tuyau d'orgue dans lequel il posa des verres. Galilée était fils de Vincent Galilée, auteur du *Dialogue sur la musique ancienne et moderne*. Il était lui-même musicien aussi habile que grand mathématicien.

que les uns n'ont pas su résister à cette fatale impulsion en vertu de laquelle la musique profane tend depuis plus de deux siècles à envahir la musique sacrée, tandis que les autres se sont laissé séduire uniquement par les difficultés du problème qu'il s'agissait de résoudre et dont Grétry regardait la solution comme *la pierre philosophale en musique.*

On eut d'abord l'idée d'adapter à l'instrument des trappes ou des jalousies qui s'ouvraient et se fermaient à la volonté de l'organiste et au moyen desquelles il pouvait concentrer le son dans l'intérieur de l'instrument, ou lui donner une plus ample issue. Déjà l'on avait appliqué ce mécanisme assez simple au clavecin; un bouton pressé par le genou en soulevait le couvercle pour produire un *crescendo*, et le baissait pour le *diminuendo*. Quant à l'orgue, ce moyen, bien que vanté par les anciens organistes et mis encore en pratique vers la fin du siècle passé par le célèbre abbé Vogler, n'obtint pas un grand succès. Néanmoins, faute de mieux, on l'employa en Allemagne et en Angleterre. Son insuffisance détermina le même abbé Vogler à y ajouter un appareil acoustique dont il a lui-même donné une description fort curieuse dans la *Gazette musicale de Leipzick* (1).

Après divers essais de cette nature et dont il est peu intéressant de s'occuper, on en fit d'autres qui avaient pour but de trouver dans le mécanisme même de l'instrument les moyens de modifier le son. Nous ne parlerons que de ceux-ci.

On commença par imaginer des ventaux particuliers, au moyen desquels l'organiste pût régler à son gré l'intensité du vent. Le *diminuendo* que l'on obtint était sensible, mais il avait un détestable effet. Le son perdait de sa justesse en même temps qu'il perdait de sa vigueur, et le pianissimo n'était plus qu'un affreux râlement péniblement articulé et aussitôt étouffé. L'auteur de cette invention demeura ignoré; il ne mérite guère en effet d'être connu. Après bien des tâtonnemens infructueux, on sentit la nécessité de changer de route.

Cette découverte était réservée à la France. Ce fut Claude Perrault qui en eut la première idée. Cet homme célèbre, à la fois littérateur, médecin et architecte, s'occupait de reconstruire l'orgue hydraulique des anciens d'après la description, fort obscure pour nous, de Vitruve. En suivant cette idée, il crut arriver aux moyens de donner à l'orgue la faculté de *pousser des sons différens en force, pour imiter les accens de la voix, et le fort et le faible que le maniement de l'archet produit sur les violons, et la variété du souffle dans les flûtes et dans les hautbois.* On voit clairement qu'il s'agit de faire de l'orgue un instrument mondain. Dans une note de la traduction de Vitruve, Perrault donne l'explication de son système. Ce passage est curieux, mais il ne regarde que les facteurs (1). On y trouve l'idée première d'un orgue improprement appelé *expressif*, c'est-à-dire, à sons renflés et diminués selon la pression plus ou moins forte des touches. Ce mécanisme, tout ingénieux qu'il était, laissait beaucoup à désirer pour le résultat voulu; le renflement du son ne pouvait guère s'effectuer que par saccades et non graduellement et sans solution de continuité. Un facteur d'orgues français, Jean Moreau, qui vivait à Rotterdam dans la première moitié du dix-huitième siècle, est le premier qui semble avoir voulu tirer parti de l'idée de Claude Perrault; du moins ce facteur a-t-il fait quelque chose de pareil en produisant un crescendo par l'intonation successive de plusieurs tuyaux. En 1736, Jean Moreau construisit l'orgue de l'église Saint-Jean à Gonda. L'instrument à trois claviers et à pédales, avait cinquante-deux régistres ou jeux. Il avait ceci de particulier, que lorsque les trois claviers étaient accouplés, l'organiste pouvait renfler et diminuer le son au moyen de la pression des doigts. Quand il enfonçait la touche de l'épaisseur d'un écu, le jeu de ce clavier parlait. L'enfonçait-il un peu davantage? l'autre clavier faisait parler aussi son jeu, et enfin lorsque la touche était abaissée jusqu'au fond, tous les trois claviers parlaient ensemble (2).

(1) Tom. III, p. 566 et suiv.

(1) Perrault, *Architect. de Vitruve*, édit. de 1684, p. 327.

(2) Gerbert, *Nouv. Diction. des musiciens*, art. MOREAU.

Peut-être l'Allemagne aurait-elle à réclamer aujourd'hui l'honneur de cette découverte, si elle avait secouru un homme laissé dans la misère et mort dans le découragement. Schroëter, organiste de la cathédrale de Nordhausen, et qui fut en même temps l'inventeur du piano, Schroëter avait aussi consacré ses veilles à la recherche des moyens de rendre l'orgue expressif. En 1740, il prétendit avoir réussi, et fit un dessin de l'instrument; mais il manqua des ressources nécessaires pour le construire. Un mécanicien se présenta, qui lui offrit cinq cents écus de son secret, à la condition que Schroëter renoncerait à l'honneur de l'invention. Indigné d'une offre semblable, Schroëter refusa et jeta son devis de côté; quelques uns même prétendent qu'il le brûla : il est certain du moins qu'il n'a pas été trouvé après sa mort parmi ses papiers (1).

Gerber parle d'un orgue que les frères Buron, facteurs français, construisirent en 1769, à Angers, et qui avait un mécanisme propre à renfler et à diminuer le son ; mais il ignore lui-même la nature de ce procédé.

Jean-André Stein, célèbre facteur de pianos et d'orgues, fit, vers 1772, un piano organisé, dont le jeu de flûte était susceptible de nuances. Le renflement et la diminution des sons dépendait de la pression des doigts ; mais cette pression avait l'inconvénient de faire hausser et baisser les tons. Pour les maintenir justes, en les renforçant ou en les diminuant, il fallait appuyer le genou sur une pommette.

Ce serait ici le lieu de parler du procédé de Sébastien Erard; mais ce procédé, trouvé dans les dernières années du dix-huitième siècle, n'ayant guère été complété que de nos jours, et d'ailleurs étant regardé comme ayant définitivement résolu le problème, nous croyons devoir ne l'examiner qu'après tous les autres.

En 1803, les frères Girard, à Paris, prirent un brevet d'invention *pour des moyens de construire des orgues dont on peut enfler ou diminuer les sons à volonté, sans en changer la nature ou le ton.* A l'expiration du brevet, leur procédé fut rendu public ; mais il serait fort long et fort difficile d'en donner une explication satisfaisante sans le secours de planches (1). Vers la même époque, M. Grenié, s'occupant de recherches pour la construction d'un orgue expressif, prétendit que les frères Girard avaient puisé leur idée dans ses conversations. Les résultats obtenus ne lui paraissant pas propres à remplir le but qu'il se proposait, il poursuivit ses essais avec persévérance. Au moyen d'un procédé à *anches libres*, lesquelles, quoique inventées depuis long-temps, étaient restées inconnues à tous les facteurs, il parvint à former un instrument qui, *en partant d'un sonégal en douceur à celui de l'harmonica, s'élève à toute la force d'une musique militaire* (2). En 1811, le même facteur présenta à l'Institut un petit orgue de chambre, consistant en un simple jeu d'anches libres. *L'expression résidait dans la disposition et l'action des soufflets subissant des pressions variables, dont l'intensité, transmise aux tuyaux, leur donnait le caractère et l'accent des instrumens à vent.* Le rapport de la commission de l'Institut, daté des 20 et 22 avril 1811, proclame l'auteur de cet instrument le premier qui ait inventé *cette intensité d'expression, jusqu'à présent inouïe dans les orgues.* Néanmoins, ce mécanisme présentait encore des inconvéniens dont l'auteur ne tarda pas à s'apercevoir. Après avoir trouvé d'autres perfectionnemens, M. Grenié prit en 1816 un nouveau brevet pour un instrument qui, outre les jeux d'anches, avait un jeu de flûte dont les tuyaux étaient munis de soupapes appelées *conservateurs du ton.* Enfin, malgré toutes les améliorations que les diverses parties de l'instrument ont tour à tour subies, le système de M. Grenié n'en est pas moins resté fondamentalement le même, c'est-à-dire, que, dans ses orgues, l'expression n'est pas immédiate pour chaque touche, mais elle se communique à toute

(1) Voir le *Diction. des musiciens*, de MM. Choron et Fayolle.

(1) Voir la *Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention*, etc., par Christian, Paris, Huzard, tom. II, p. 268-270.

(2) *Ibid.* tom. VI, p. 65.

la masse du clavier. Sébastien Erard a combiné les deux systèmes, l'expression par nuances (de chaque touche), avec l'expression par masse (de tout le clavier); mais ce mécanisme, le plus complet et le plus parfait de tous, est resté un secret.

M. Muller, élève de M. Grenié, M. Mieg (1), M. Chameron, ont profité, dans la fabrication de leurs orgues, des découvertes de leurs devanciers, et ont introduit quelques perfectionnemens de détail qui, sans changer la nature du mécanisme, rendent l'instrument plus commode et plus facile à toucher (2).

L'éditeur des *Essais sur la musique* de Grétry, publiés à Bruxelles, « pense que « la découverte de ce secret appartient à « M. Devolder, à Gand, qui a réussi à « donner à *l'orgue cette* perfection et « ce charme désiré. Son orgue à pres- « sion, dit l'éditeur, est antérieur à tous « ceux que l'on a établis à Paris et d'un « effet merveilleux. » Mais on ne nous dit pas en quoi consiste le mécanisme (3).

Nous avons dû indiquer rapidement toutes les tentatives que l'on a faites dans le but de rendre l'orgue expressif, pour prouver que, sous prétexte d'un progrès dans les arts mécaniques et d'un perfectionnement purement instrumental, il s'agit ici, au fond, comme on a pu s'en convaincre d'après les paroles sacramentelles que nous avons citées, de substituer l'expression et le caractère de la musique mondaine à l'expression et à l'accent de la musique sacrée. Or, la découverte de Sébastien Erard étant celle sur laquelle les partisans de cette réforme musicale fondent leurs plus grandes espérances, nous allons examiner cette invention dans toutes les conséquences qu'on lui attribue.

Chargé de construire un piano organisé pour la reine Marie-Antoinette, Sébastien Erard eut l'idée d'en rendre le jeu d'orgues expressif. Après d'innombrables essais, il parvint à réaliser ce qu'il avait conçu. Il commença l'instrument et communiqua sa découverte à Grétry qui en parle avec enthousiasme dans ses *Essais sur la musique*. « J'ai « touché, dit ce dernier, cinq ou six « notes d'un buffet d'orgues qu'Erard « avait rendues susceptibles de nuances, « et sans doute le secret est découvert « pour un tuyau comme pour mille. « Plus on enfonçait la touche, plus le son « augmentait; il diminuait en relevant « doucement le doigt : c'est la pierre « philosophale en musique que cette « trouvaille. »

La révolution survint, et l'instrument ne fut point achevé. Dès qu'Erard put se livrer de nouveau à ses travaux, il se consacra entièrement à perfectionner le piano et la harpe. Cependant il ne perdait pas de vue le projet d'appliquer son invention de l'orgue expressif à un instrument de grandes dimensions. En 1827, il présenta, à l'exposition des produits de l'industrie, un grand orgue qui, sous le rapport de la perfection du mécanisme, excita l'admiration de tous ceux qui l'entendirent. Cet orgue avait deux claviers : le clavier supérieur était celui de l'expression; on se servait de l'inférieur si on ne voulait produire que l'effet de l'orgue ordinaire. L'instrument était destiné à la chapelle du roi, mais des raisons de localité s'opposèrent à son installation. Erard en fit un second sur les dimensions données, et celui-ci était encore plus parfait. Il avait trois claviers : l'un, le clavier supérieur, était expressif au moyen de la pression des doigts, c'est-à-dire que chaque touche pouvait séparément renfler le son; les deux autres claviers n'avaient qu'une expression commune à toutes les touches ensemble. On l'obtenait au moyen d'une pédale qui, selon la pression du pied plus ou moins forte, renflait ou diminuait le son de toute la masse del'instrument. Par quel procédé ce résultat s'opérait-il? Encore une fois, c'est là ce qui est demeuré un secret. L'orgue construit pour la chapelle du roi a été en partie détruit à la révolution de 1830; l'autre, resté en la possession de son auteur, a été transporté par les soins de son neveu, M. Pierre

(1) Voir la *Revue Encyclopédique* de 1825, p. 627.

(2) Nous devons déclarer que les faits qui composent le résumé qu'on vient de lire ont été tirés en partie d'un article plein d'érudition de M. Anders, inséré dans la *Gazette musicale de Paris*, première année, n° 21.

(3) *Essais sur la musique*. Bruxelles, tom. III, pag. 295.

Erard, du château de la *Muette* à Paris, où l'on peut le voir dans les ateliers du célèbre facteur.

Toutes ces innovations ont donc, ainsi que nous l'avons dit, une date très récente; elles ont toutes, et peut-être à l'insu de leurs auteurs, été sollicitées par la tendance de la musique dramatique à envahir la musique sacrée, par la tendance de l'esprit du monde à séculariser les choses de la religion et du culte. Voilà pourquoi les dernières de ces innovations, si intéressantes d'ailleurs sous un point de vue industriel et dont on pourrait tirer un utile parti dans certaines limites et certaines conditions, ont été accueillies par la généralité des musiciens, comme annonçant une époque où la musique doit changer de face dans toutes ses parties. Cette unanimité ne nous effraie pas. Elle montre seulement à nos yeux à quel point les notions les plus simples et les plus saines s'altèrent, à quel point les idées les plus claires s'obscurcissent dans les meilleurs esprits, lorsque des élémens d'erreur se développant de loin et se mêlant à des débris d'anciennes vérités ou à des vérités mal entrevues, forment à la longue un milieu social faux et menteur. Mais, par une singularité remarquable, ceux-là même qui paraissent le plus engoués de ces découvertes et pour qui elles sont le signal de brillantes destinées pour la musique, n'ont pu échapper à la rencontre lumineuse des principes éternels, des principes fondamentaux de tout art, de toute expression humaine, lorqu'ils ont voulu ériger leurs rêves en théorie; et telle est la puissance et, pour ainsi dire, la vertu de ces principes que, reprenant jusque dans la bouche de ceux qui les méconnaissent, leur évidence et leur autorité, ils ont obligé ces écrivains à se condamner eux-mêmes à force d'ambiguités et de contradictions. En sorte que, pour combattre l'erreur de ceux qui saluent déjà un grand et merveilleux développement musical dans les prétendus perfectionnemens de l'orgue, nous n'aurons qu'à nous emparer de leurs propres argumens et à les tourner contre eux. Il n'est pas, du reste, médiocrement curieux de voir deux opinions diamétralement opposées chercher leur appui dans les mêmes motifs.

Ecoutons les paroles d'un compte-rendu de l'orgue d'Erard, publié en 1829. L'auteur établit d'abord qu'une révolution « s'est opérée dans la musique » depuis Mozart, et « s'est consommée de nos jours; » que, pour ce qui est de « sa na« ture, elle consiste dans l'introduction « d'un système dramatique dans les com« positions vocales ou instrumentales « et dans *l'expression substituée aux « formes mécaniques de l'art; que la « musique religieuse même a subi les « conditions de cette transformation du « but et des moyens.* » Il établit en second lieu « qu'une révolution générale « a commencé vers la fin du seizième « siècle, où *l'on a imaginé* de se servir « de la musique pour les actions théâtra« les. » Puis il ajoute : « Cette tendance « vers les formes dramatiques, vers l'ex« pression et vers les formes mélodiques, « a continué sans interruption jusqu'au« jourd'hui, et *a rendu nécessaire une « réforme bien entendue de la musique « d'église et particulièrement du style de « l'orgue* (1). »

Nous le demandons : est-il possible de mieux établir que l'orgue est la seule et véritable expression de la musique d'église puisque l'on reconnaît la nécessité de *réformer* l'une pour *réformer* l'autre? Et, lorsque l'on nous dit, d'un côté, que l'orgue ordinaire est *dépourvu d'expression;* de l'autre, que la musique dramatique est la seule *expressive*, bien que ces deux assertions soient fausses en elles-mêmes, n'est-ce pas reconnaître la même vérité, comme si l'on disait que l'orgue et la musique d'église n'ont pas ces accens passionnés, ces inflexions variées qui caractérisent l'art mondain? Mais, de plus, il faut montrer que, de l'aveu formel des adversaires, l'orgue ancien se rapporte, *par les conditions de sa structure*, à l'institution du chant ecclésiastique et qu'il a reçu sa destination de cette institution même. C'est ce qui va ressortir du passage suivant, où l'auteur cité nous ap-

(1) *Revue musicale*, de M. Fétis, tom. VI, p. 150.

prend en quoi doit consister *la réforme bien entendue de la musique d'église et du style d'orgue.*

« Mais il ne suffit pas que les organistes modifient la musique qu'ils exécutent et y introduisent des phrases « expressives, il faut encore que l'instrument dont ils se servent seconde « leurs inspirations; or, c'est ce qui n'a « point lieu dans les orgues construites « d'après l'ancien système. Un orgue « bien établi est certainement un fort « bel instrument : sa puissance est grande « et majestueuse, et, lorsqu'il est touché « par un habile organiste, l'impression « qu'il produit est profonde *au premier « abord;* mais dans les pièces d'une certaine étendue, la monotonie est inévitable, malgré les changemens de claviers, parce que l'instrument, riche de « sonorité, est dépourvu d'accent. Ce « que j'appelle accent, c'est la modification de la force du son, sans laquelle « il n'y a point d'expression possible. « Dans l'orgue ancien, le passage du « fort au faible ne peut se faire que par « masse et non par nuance. C'est donc « un instrument en dehors de l'expression « et de l'effet dramatique. Il est religieux, « simple et noble; mais il manque de « sensibilité. Il est propre aux choses « larges et brillantes; il ne l'est pas à la « musique colorée.

« Le nouvel instrument de M. Erard « est pourvu de toutes les qualités de l'ancien orgue et n'a pas ses défauts, ou « plutôt, il est en possesion des avantages qui manquent à celui-ci. Il offre « aux organistes *les moyens de se mettre « en harmonie dans leurs inspirations, « avec la musique du siècle,* sans les « obliger à abandonner les larges formes « classiques qui sont de leur domaine; « ils acquièrent avec lui ce qui leur manquait *pour émouvoir*, sans rien perdre « de ce qu'ils possédaient pour étonner. « *Ou je me trompe fort, ou le moment est « venu d'une révolution dans la musique « d'orgue, révolution dont la découverte « de l'orgue expressif est le signal.* Bien « des critiques seront faites des innovations qui seront tentées en ce genre : « on dira que *c'est perdre un style consacré;* que c'est abandonner la manière « sublime de Jean Sébastien Bach; et l'on « ne comprendra pas d'abord que ce « grand artiste, homme de génie s'il en « fût, aurait modifié son style, et l'eût « mis en rapport avec les besoins de l'époque actuelle, s'il y eût vécu. Après « tout, si quelque Jean Sébastien Bach « peut naître encore, et s'il fait la révolution nécessaire, il vaincra les résistances d'école *en charmant le public* (1). »

Nous avons dû citer ce long passage en entier pour faire voir que les novateurs accusent hautement et franchement leurs intentions et n'en dissimulent aucune. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que d'introduire le drame dans le temple, l'opéra dans le sanctuaire. Ecoutez plutôt : *L'orgue ancien est un instrument en dehors de l'expression et de l'effet dramatique; il manque de sensibilité! il n'est pas propre à la musique colorée. Le nouvel instrument de M. Erard*, au contraire, *offre aux organistes les moyens de se mettre en harmonie avec la musique du siècle*, de produire *l'émotion en charmant le public;* et c'est là cette *révolution dont le moment est venu et dont la découverte de l'orgue expressif est le signal*, révolution qu'il faut opérer à tout prix, au risque *de perdre un style consacré!* Et c'est un maître de chapelle qui veut une *musique d'église*, un *style d'orgue* aux ordres des conservatoires, des professeurs, des théâtres; aux ordres des professeurs, des compositeurs d'opéras et des saltimbanques! Il veut, en un mot, une musique d'église *officielle*. Et ce maître de chapelle oublie ce qu'il a dit tant de fois, et ce que nous nous ferons un devoir de lui rappeler, que la musique a été conservée, *sauvée* par l'église; que la musique d'église a créé la musique mondaine, par conséquent les conservatoires, les professeurs; les théâtres et les maîtres de chapelle! Et pourquoi cette *réforme* simultanée du style d'orgue et du chant d'église? parce que l'orgue est *monotone*, parce qu'il est *dépourvu d'accent* terrestre. Mais la musique d'église est comme lui, *monotone*, c'est-à-dire, *plane*; *dépourvue d'expression et d'accent* terrestre, c'est-à-dire, pleine d'une expression calme et céleste et du souffle de vie;

(1) *Revue musicale, ibid.*

donc, encore une fois, l'orgue et la musique d'église ont le même caractère, la même destination, et le style de l'un et de l'autre est également *consacré*.

Mais alors il faut aussi *réformer* le plain-chant, le chant grégorien, ce chant que vous avez si souvent regretté de ne pas voir rétabli dans son ancienne intégrité, dans sa *simplicité* première (1). Il faut encore *réformer* le langage, la poésie, les arts, dans lesquels se manifeste un double élément, l'élément divin, céleste, spirituel, et l'élément de l'activité et de la sensibilité humaine. Que dis-je ! il faut *réformer* aussi l'homme lui-même, car l'homme aussi vit de deux vies, l'une qui le met en rapport avec Dieu, l'autre qui le met en rapport avec les êtres créés ; deux modifications de sa nature d'où naissent nécessairement deux modes distincts, deux expressions diverses qui s'incarnent alternativement dans toutes les formes de sa pensée et de ses sentimens, selon que ses sentimens et sa pensée appartiennent à l'un ou l'autre de ces deux ordres.

C'est, comme nous le verrons dans la prochaine leçon, à de pareilles conséquences qu'on est irrésistiblement entraîné lorsqu'on se renferme exclusivement dans un point de vue et qu'on étend un système particulier au delà de ses limites naturelles. C'est ainsi que l'auteur que nous réfutons, prenant la musique dramatique pour unique point de départ, est contraint de la généraliser de telle manière qu'elle absorbe et anéantit la musique religieuse, laquelle par son expression tranquille, égale et consonnante, semble être chargée d'exprimer la pensée de celui *qui ne peut recevoir ni de changement ni d'ombre d'aucune vicissitude*. « Apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio (2). »

Joseph D'ORTIGUE.

(1) *Curiosités historiques de la musique*, par M. Fétis, p. 107 et 408.
(2) *Epist. Sanct. Jacobi*. 1.

REVUE.

DE L'ENSEIGNEMENT DANS LE COLLÉGE DE JUILLY.

L'éducation de la jeunesse qui a été considerée à toutes les époques, par tous les bons esprits, comme une œuvre si importante, est une chose grave et difficile particulièrement de nos jours, après une révolution qui a remué toutes les bases sur lesquelles le monde s'était reposé, pendant plus de quinze siècles, dans un temps où l'enfant, arrivé à l'âge d'homme, ne trouve, en entrant dans la société publique, que des doutes à la place de toutes les anciennes croyances, des ruines à la place de tous les établissemens du passé.

Or, pour mettre les études en harmonie avec les besoins d'une époque si nouvelle, n'y a-t-il rien à essayer de nouveau, et l'éducation peut-elle, sans péril, demeurer stationnaire en face du mouvement prodigieux qui emporte le monde?

Pour répondre à cette question, si intimement liée à tous les intérêts de la religion et de l'ordre social ; pour reconnaître ce que peuvent laisser à désirer des plans d'études classiques qui furent tracés par des hommes dont personne ne révère plus que nous la mémoire, pour expliquer la pensée d'où peut sortir une

nécessaire réforme, nous sommes forcés d'entrer dans quelques développemens.

Jetons un coup-d'œil sur l'histoire : là est la lumière qui éclaire le grave sujet qui nous occupe; car l'histoire, considérée sous son point de vue le plus général, n'est que le tableau du développement de l'humanité, et, si nous osons ainsi parler, le plan de l'éducation du genre humain, sous la discipline de la Providence. Comme l'homme, le genre humain a eu différens âges. Nous le voyons commencer par une longue enfance qui se prolonge jusqu'à Jésus-Christ. Une religion imparfaite et qui n'est que la manifestation naissante des rapports de l'homme avec Dieu; la vérité ne pouvant se montrer à des peuples enfans que sous le voile de la fable, ni les instruire qu'en les berçant avec des contes et des allégories; des langues, une poésie, une philosophie, une littérature, des arts brillans de tous les prestiges de l'imagination, mais sous des formes dont la perfection matérielle ne sera peut-être jamais surpassée, aucun fond sérieux; à peine les premiers élémens de la science de l'homme et de la société; tels sont les traits généraux de l'histoire de l'humanité, avant que l'Évangile se fût levé sur le monde, c'est-à-dire tous les caractères de l'enfance.

Rome était devenue le centre de l'univers; le monde ancien s'était comme résumé dans le monde romain, et ce monde, à la fois jeune et usé, s'affaissait sous le poids d'une honteuse décrépitude, lorsque descendit à pas lents du Calvaire cette société merveilleuse née de la parole et du sang de l'Homme-Dieu, l'Église qui se penchant sur le cadavre d'une société mourante, souffla sur cette boue et lui fit une âme vivante, à son image, âme divine, douée d'une vie progressive et impérissable.

Nous ne pouvons pas nous arrêter ici à contempler le miracle du renouvellelement du monde par le Christianisme. Nous devons nous borner à signaler le caractère essentiel de cette œuvre merveilleuse, que l'on ne remarque pas toujours assez. La révolution opérée par le Christianisme ne fut pas une destruction, mais un progrès. Jésus-Christ n'était venu rien abolir, mais tout perfectionner. Les ombres de la superstition, les vains songes de la philosophie qui avaient obscurci la lumière divine dont avait été éclairé le berceau de l'humanité s'évanouirent devant le grand jour de l'Evangile; l'homme vit ainsi l'horizon du monde moral reculer devant lui, il pénétra plus avant dans les mystères de la nature de Dieu et de sa propre nature, il connut d'une manière plus complète les rapports qui unissaient la terre avec le ciel, et par là il passa de la vie de l'imagination et des sens à la vie de l'intelligence, de l'âge de l'enfance à l'âge de la raison.

Or, à cause du lien intime qui unit tout dans le monde, le langage, la philosophie, les sciences, les lettres, les arts, les institutions sociales, tout dut se pénétrer peu à peu de la vie nouvelle et divine dont l'Evangile avait ouvert la source intarissable; tout dut commencer à se dégager de la matière et des sens, et tendre vers les hauteurs où le Christianisme était venu élever le genre humain.

Pour nous résumer, la vie de l'humanité est une, la croix en est le centre; la croix n'a pas brisé, elle est au contraire l'anneau merveilleux qui lie la chaîne des temps. L'ère chrétienne n'est que la transformation de tous les élémens de civilisation, le développement de tous les germes de vérité, que la Providence avait conservés au milieu de la décadence et des erreurs de l'ère païenne; le monde moderne, c'est le monde romain refait par l'Eglise et soulevé par ses mains puissantes de la terre vers le ciel : Rome chrétienne présenta une belle image de cette œuvre du catholicisme, lorsque la main hardie de Michel-Ange posa le Panthéon antique dans les airs.

Si les aperçus que nous venons d'indiquer sont vrais, ils tranchent la question que nous nous sommes proposée; car il en résulte une double conséquence.

On aperçoit, en premier lieu, en quoi sont incomplets, vicieux, les plans d'études classiques qui ont trop long-temps prévalu. Quel doit être le but de l'éducation? Développer l'homme, tout l'homme; or, comment ce but peut-il être atteint autrement qu'en faisant par-

ticiper la raison de l'enfant, à mesure qu'elle grandit et autant qu'elle en est capable, à tous les progrès par lesquels s'est développée d'âge en âge la raison du genre humain? Donc, après les pas immenses que l'esprit humain a faits dans tous les sens, poussé par le souffle divin du Christianisme, ce n'est pas dans les siècles idolâtres qu'il faut aller chercher tous les principes du développement de l'intelligence de l'homme; des études toutes païennes ne sont pas la pâture la plus naturelle, la seule dont il convient de nourrir des générations catholiques. Et cependant allez, je ne dis pas de nos jours, mais dans le dernier siècle, dans des temps plus reculés encore, en France, dans presque toute l'Europe, entrez dans les écoles publiques, que trouverez-vous? de jeunes intelligences tellement parquées, que l'on nous pardonne ce mot, dans le champ étroit de l'antiquité profane, qu'excepté dans l'ordre du salut et de la vie future qui leur est toujours montré comme un ordre à part qui ne se rattache par aucun lien à la vie présente, on les laisse à peine soupçonner que le monde ait marché depuis les Romains et les Grecs, et qu'il y ait rien autre chose à savoir que ce que peuvent leur dire ces peuples éteints; des enfans qui, jetés dans le monde païen presque dès le berceau, reviendront, à l'âge d'homme, de leur exil classique, l'âme tellement préoccupée des images de la Grèce et de Rome, qu'ils seront comme étrangers à tout le reste. Nous croyons que ce n'est rien exagérer que de voir dans cette apostasie de la littérature, des arts, des sciences, de la politique, réalisée ainsi dans les premières études d'où sortent les pensées de toute la vie, une des causes, la plus intime peut-être, qui prépara cette révolution dont la main sacrilége essaya de briser tous les liens qui unissaient le présent au passé, le monde à son auteur. Qui ne voit en effet que par un pareil système d'éducation l'esprit des peuples se trouvait livré d'avance à tous les mensonges de cette stupide, de cette insolente philosophie qui s'en vint un jour dire à Dieu : « Tu ne régneras plus sur nous, car nous voulons avoir de la raison, du génie même et surtout de la liberté; et la religion que tes prêtres nous enseignent, ne fait qu'emmailloter de ténèbres la liberté, la raison, le génie de l'homme, pour les retenir dans une éternelle enfance. » C'est au Dieu de l'Evangile, c'est après que le monde avait marché quinze cents ans dans les routes de lumière que la parole du Christ avait ouvertes devant lui, que la philosophie osa dire ces choses; et il se trouva que le monde chrétien avait tellement perdu la conscience de lui-même, était si ignorant de sa propre histoire, qu'il crut n'avoir rien à faire de mieux que d'arracher à tous les nobles pouvoirs auxquels il avait obéi, le sceptre qu'ils tenaient de Dieu, pour le remettre à des *législateurs de collége*, comme les a nommés M. de Bonald, qui, ridicules même alors qu'ils étaient atroces, entreprirent de refouler, à travers des flots de sang, la société vers son berceau, de ramener, à la suite du bourreau, les jeux, les fêtes, les mœurs, les lois, la liberté et jusqu'aux Dieux du paganisme, et nous donnèrent enfin sur les ruines de la première monarchie du monde catholique, cette représentation du monde romain, qui exciterait à jamais le rire de la postérité, si elle ne devait pas lui arriver mêlée à tant de lamentables souvenirs, escortée de tant de lugubres images.

Mais, en second lieu, un excès ne doit pas nous jeter dans un autre excès. Si une éducation qui ne nourrit l'enfance que d'études païennes est essentiellement incomplète, et peut devenir fatale, ce serait une grande erreur aussi que de méconnaître la place importante qui appartient à l'antiquité dans les études classiques. Cette conséquence ne ressort pas moins rigoureusement que la première de ce qui s'est manifesté à nous dans le coup d'œil que nous avons jeté sur l'histoire du monde. Tout est uni, comme nous l'avons vu, par des rapports nécessaires, dans ce vaste plan de l'éducation du genre humain, merveilleuse manifestation d'une pensée divine où nous devons chercher la pensée, le plan naturel de l'éducation de l'homme : les siècles païens sont le germe d'où sont sortis les siècles chrétiens. Le monde romain a été en toutes choses le point de

départ du monde moderne, d'où il suit que nos langues, notre littérature, nos arts, nos sciences, nos institutions, notre civilisation enfin tout entière, fille de l'antiquité quant au corps, si l'on peut ainsi parler, fille du Christianisme quant à l'esprit, ne peut être comprise sans la connaissance intime du double élément dont elle se compose. Le problème de la vie humaine échappe également au philosophe qui ne veut tenir compte que des phénomènes matériels, et à celui qui prétend tout expliquer par les phénomènes de la pensée; l'homme, pour être connu, doit être étudié dans les deux principes distincts qui se révèlent dans sa mystérieuse existence, et dans les rapports qui unissent ces deux principes : il en est de même de l'humanité.

Que l'on ne se méprenne donc point sur notre pensée. Le vice radical dans lequel se résument tous les légitimes reproches qui peuvent être adressés, selon nous, aux plans d'enseignement généralement adoptés dans les écoles, ce n'est pas d'avoir attaché à l'étude des langues mortes une importance extrême, mais de n'avoir pas vu que cette étude est stérile ou ne produit même que des fruits dangereux dans l'intelligence des élèves, si elle ne se lie pas à d'autres études; c'est de n'avoir pas compris que les langues anciennes ne sont pas tout ce qu'il importe à l'homme de savoir, qu'elles ne sont pas même à proprement parler une science, mais l'instrument nécessaire pour acquérir la science de l'antiquité, qui n'a elle-même de véritable valeur pour nous, que parce qu'elle est l'introduction naturelle à la science des temps modernes.

Éviter les inconvéniens, les périls que nous venons de signaler, en unissant ce qui n'aurait jamais dû être séparé; reproduire dans l'éducation de l'homme, autant qu'il est possible, toute la pensée du plan de Dieu dans l'éducation du genre humain, et, par conséquent, chercher le principe du développement de l'intelligence de l'enfant dans les principes mêmes par lesquels s'est développée l'intelligence de l'humanité; découvrir de bonne heure à l'élève, dans ses différens points de vue, tout le vaste horizon du monde de la foi et de la science, tel que l'a fait le catholicisme et le génie des temps modernes; les hauteurs qu'il ne peut pas aborder encore, les lui faire entrevoir pour qu'il connaisse au moins le but où conduisent les sentiers ouverts à ses jeunes pas; faire des esprits complets en liant entre elles, dès leurs premiers élémens, des études qui ont des rapports nécessaires, qui loin de se nuire se prêtent un secours réciproque; faire surtout des hommes de notre temps pour qui le passé ne soit que la lumière qui éclaire le présent, qui dissipe quelques unes des ténèbres de l'avenir : tel est le but, ce nous semble, que doit se proposer l'éducation, telle est la pensée que nous nous efforçons de réaliser, autant qu'il est en nous, par la marche que nous avons tracée à notre enseignement.

Toutes les réformes particulières qui caractérisent le plan des études du collége de Juilly, et dont nous allons indiquer les plus importantes, ne sont que les conséquences des vues générales que nous venons d'exposer.

I.

Aucun des objets qu'embrasse généralement l'enseignement classique n'est exclus de notre enseignement. En étendant sur beaucoup de points le cadre ordinaire des études, nous n'avons rien retranché de ce cadre. Ainsi, en particulier, loin que l'étude de l'antiquité soit sacrifiée à des études d'un intérêt plus grave, plus immédiat pour nous, nous croyons pouvoir affirmer que nos élèves doivent emporter du collége des notions sur les langues, la littérature, la philosophie, l'histoire des anciens peuples, beaucoup moins imparfaites; qu'ils auront été initiés d'une manière plus positive à la science de l'antiquité, par cela même que cette science se trouvera liée dans leur esprit à un ensemble de connaissances qui en forment le complément nécessaire.

II.

Toutes les branches de l'enseignement forment des cours distincts et sont confiées à des professeurs spéciaux.

Il résulte de cette division de l'enseignement que les préoccupations exclusives d'un professeur, le talent, le goût particulier qui peut déterminer une pente naturelle de son esprit vers un genre d'études, ne nuit point à l'avancement des élèves dans les autres études; que chaque faculté obtient de la part du professeur tout le soin, de la part des élèves tout le temps que réclame l'économie générale de l'enseignement; que le développement de l'instruction classique dans les différentes parties qu'elle embrasse s'accomplit ainsi avec plus d'ordre et de régularité.

Un autre avantage obtenu par cette combinaison, c'est que chaque élève est classé suivant le degré de connaissances qu'il a acquis dans chaque faculté; qu'il peut suivre, par exemple, en même temps un cours plus avancé de latin et un cours de grec inférieur; les trop grandes inégalités qui découragent le travail, brisent le ressort de l'émulation et embarrassent l'enseignement, sont par là plus facilement évitées.

Enfin, chaque classe n'étant occupée que par un seul objet, les élèves assistent à un plus grand nombre de classes, mais la durée des classes est abrégée; elle ne dépasse pas une heure dans les cours inférieurs. Par là tout le temps perdu par la fatigue des élèves et celle des professeurs dans les classes trop longues, se trouve économisé.

III.

Etendre le cercle des études, sans nuire à chaque étude particulière : ce problème que l'enseignement du collége de Juilly s'efforce de résoudre, n'est pas aussi difficile dans la réalité, qu'il peut le paraître au premier coup d'œil. Car, en y regardant de près, on voit que, au lieu de s'exclure, les études diverses s'entr'aident, lorsque dès les premiers élémens on les combine d'après les rapports naturels qui existent entre elles; que, bien loin que l'instruction perde dans les détails, ce qu'elle gagne du côté de l'ensemble, c'est de l'unité d'un ensemble complet que jaillit la lumière qui éclaire les détails. Tout se tient dans l'intelligence de l'homme et dans les différens ordres de connaissances sur lesquels l'intelligence doit s'exercer; quelque nombreuses que soient les branches de la science, la science est une; c'est ce chêne dont les mille rameaux, renfermés dans le même germe, nourris de la même sève, s'élancent d'un même jet dans les airs.

Partant de cette idée, au degré où elle nous a paru applicable, nous avons tracé le cadre des études de manière à ce que l'enfant reçoive, dès la première période de son éducation, les premiers germes de toutes les connaissances que doit embrasser son instruction classique. Toutes les parties de l'enseignement marchent de front, s'avançant graduellement de ce qu'elles ont de plus élémentaire à ce qu'elles présentent de plus élevé, suivant les développemens naturels de l'intelligence.

Ainsi l'étude des langues vivantes se trouve mêlée de bonne heure à l'étude des langues mortes, afin que les élèves puissent saisir le plus tôt possible les termes de comparaison nécessaires pour les faire pénétrer peu à peu dans les secrets et dans le génie des unes et des autres; afin aussi que le monde moderne et le monde ancien s'ouvrent, pour ainsi dire, à la fois devant leurs yeux et qu'ils commencent de bonne heure à entrevoir les rapports qui rapprochent des peuples au premier coup d'œil si opposés entre eux.

Les langues sont un instrument que nous nous hâtons d'appliquer à l'usage auquel il doit servir. Dès que les progrès des élèves dans l'étude des langues mortes leur permettent de communiquer avec les génies classiques qui illustrèrent Rome et la Grèce, nous leur faisons étudier les grands monumens de la littérature païenne, non par lambeaux, mais dans leur ensemble. Dans ce but, à partir de la quatrième, le texte d'une partie des compositions de l'année est pris dans des auteurs autres que les auteurs traduits et expliqués en classe, et qui sont mis dans les mains des élèves un mois d'avance, qu'ils préparent en s'aidant, si cela leur est nécessaire, du secours d'une traduction. Le jour de la composition, un passage, indiqué par le sort, doit être traduit sans recourir au dictionnaire. Ce travail particulier,

combiné pendant trois ans avec le travail ordinaire de la classe, fait passer devant les yeux des élèves toutes les œuvres les plus remarquables des écrivains de l'antiquité, et rassemble dans leur mémoire tous les faits nécessaires pour suivre avec fruit un cours sur l'histoire comparée de la littérature des peuples anciens et des peuples modernes, qui forme le complément de leurs études littéraires.

Ce que nous venons de dire de l'étude des langues indique la marche uniforme que nous suivons dans les autres études.

Ainsi, dès les classes les plus inférieures, quelques heures sont consacrées chaque semaine à la géographie et à l'histoire ; ce ne sont d'abord que de simples récits par lesquels le professeur éveille la curiosité de l'enfant ; sans imposer encore à sa mémoire aucune tâche réglée ; puis des leçons plus méthodiques que l'on se contente de faire répéter de vive voix, et dont on exige plus tard une rédaction écrite ; et ainsi, sans fatigue et sans effort, l'élève se trouve posséder, lorsqu'il arrive à la dernière période de son éducation, tous les faits essentiels, tout le squelette de l'histoire, si j'ose ainsi parler : il ne s'agit plus que d'animer ce corps, que de bâtir avec ces matériaux l'édifice de l'une des sciences les plus importantes pour l'homme ; et c'est le travail auquel est occupée l'intelligence des élèves dans les classes supérieures, où une suite de leçons sur la philosophie de l'histoire exercent leur raison sur l'ensemble des faits recueillis dans un enseignement élémentaire de six années.

Les élèves familiarisés de bonne heure, d'après la même méthode, avec les faits les plus simples, les notions accessibles à leur jeune intelligence qu'offrent les mathématiques et les sciences physiques et naturelles, abordent avec moins de difficulté et parcourent avec plus de fruit les divers degrés de l'enseignement spécial de cette branche des études qui commence en quatrième. L'étude des mathématiques préparée ainsi dès les basses classes, coordonnée avec les autres études dans les classes supérieures, est conduite assez loin pour qu'un élève, arrivé au terme de son instruction classique, sans en avoir négligé aucune partie, puisse, après une année de préparation spéciale, se présenter avec succès aux examens même de l'école polytechnique; c'est un résultat qui a été déjà obtenu.

Ce serait se faire illusion, sans aucun doute, que de croire que l'enfant puisse apercevoir les rapports qui lient les diverses connaissances auxquelles il est initié ainsi dès la première période de son éducation, et que l'unité de la science se révèle à sa jeune raison. Mais, outre que ces études accessoires occuperaient d'une manière utile le petit nombre d'heures qu'elles dérobent chaque semaine à l'étude des langues, quand elles n'auraient d'autre résultat que d'entretenir, par une heureuse variété, dans l'esprit de l'élève, ce mouvement sans lequel toute instruction languit, on se tromperait en croyant qu'elles ne portent pas des fruits très réels. Ces notions élémentaires sont comme autant de germes qui fécondent peu à peu l'intelligence, qui l'enrichissent de bonne heure d'un fonds d'idées positives sur lequel l'imagination trouve à s'exercer, et qui communiquent aux compositions une maturité précoce ; ainsi, par l'effet d'un enseignement large, complet dès l'origine, il se trouve que toutes les facultés se sont développées avec plus d'harmonie ; que l'esprit, si j'ose ainsi parler, a grandi dans tous les sens.

Un mot qu'il nous reste à dire de la méthode adoptée pour l'enseignement de la religion, de la philosophie, de l'histoire, de la géographie, de l'histoire naturelle, montrera, sous un autre point de vue, comment chaque étude sert au progrès d'autres études. Les élèves assistent à des conférences qui sont interrompues, de temps à autre, par des interrogations destinées à s'assurer qu'ils ont compris, et à les exercer à exprimer ce qu'ils comprennent en termes convenables. Ils rédigent ensuite la leçon qu'ils ont écoutée, en sorte que, dès les basses classes et surtout à partir de la quatrième, chaque élève écrit, chaque semaine, plusieurs rédactions, exercice qui ne grave pas seulement plus profondément dans sa mémoire les enseignemens qu'il reçoit, mais qui l'accoutume de bonne heure à se rendre compte de

ce qu'il entend, à suivre la chaîne d'un raisonnement, à lier ses propres idées, à les exprimer avec ordre et avec précision. Par là ils se trouvent préparés à la rhétorique qui, lorsque rien n'a développé encore la logique naturelle que nous portons tous avec nous-mêmes, n'est et ne peut être qu'un art futile de combiner des mots, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus propre à fausser à la fois la raison et le goût.

IV.

On voit par tout ce que nous venons de dire comment toutes les études sont combinées entre elles, liées les unes aux autres dès leur point de départ; comment, commençant plus tôt, elles sont conduites plus loin que dans les plans ordinaires d'instruction classique.

Pour compléter cette exposition, nous dirons quelque chose de particulier sur les deux branches de l'enseignement, qui dominent toutes les autres, la religion et la philosophie, et sur une institution propre au collége de Juilly, qui résume tout l'ensemble des études.

Religion. Si l'homme vient de Dieu, s'il retourne à Dieu; si les rapports de cet être d'un jour avec l'être infini constituent tout ce qu'il y a de noble, de grand, de sérieux dans son existence, la religion, qui n'est que l'histoire de ces rapports merveilleux, est, sans aucun doute, la première de toutes les sciences, et il nous sera permis de dire, avec un philosophe du dernier siècle, dont l'autorité ne saurait être décemment récusée, avec Diderot, « qu'il n'y a pas d'ignorance « plus honteuse pour l'homme, que celle « de la véritable théologie. »

Or, ce n'est pas savoir la religion que de n'en avoir appris que ces premiers et indispensables élémens auxquels se borne trop communément l'instruction religieuse de l'enfance. L'étude de la religion, dans le collége de Juilly, se trouve intimement liée, dès la première période jusqu'au terme de l'éducation, à tous les progrès de l'intelligence des élèves et au développement de toutes les autres études.

Elle se partage en quatre cours, chacun de deux années :

Le premier cours est consacré à une explication simple et familière du catéchisme.

Dans le second, ces notions élémentaires sont développées par un ensemble d'instructions plus méthodique, plus raisonné sur le symbole, les sacremens et la morale.

Les deux années suivantes sont occupées par l'étude des faits dont se compose l'histoire de la religion avant et après Jésus-Christ.

Les élèves se trouvent ainsi préparés et conduits par degrés à l'enseignement plus élevé, qui complète leur instruction religieuse dans les hautes classes, et dont nous allons indiquer le plan.

La religion que certains esprits se représentent comme un fait solitaire dans l'histoire de l'humanité, comme un ordre de spéculation qui n'a de rapport qu'au monde futur, et en dehors duquel s'accomplit toute la révolution des choses d'ici-bas, la religion est le véritable centre de la vie de l'homme, le nœud qui unit ses doubles destinées, et par conséquent la lumière qui doit éclairer ses études sur lui-même et sur tout ce qui l'entoure, le grand fait du monde, le mot de l'univers.

De là, il suit que la religion elle-même, pour être embrassée dans tout l'ensemble de ses caractères divins, doit être étudiée dans un double point de vue :

En elle-même, comme la manifestation des lois qui constituent l'immortelle société de l'homme avec Dieu;

Dans ses conséquences temporelles, comme renfermant le principe et la règle de tous les développemens de l'homme et de l'humanité dans le monde de la pensée, dans le monde extérieur et social, dans le monde même de l'imagination et des arts.

Et de cette double étude, il sort une double démonstration, l'une directe, l'autre indirecte, de la vérité de la religion catholique.

Dans notre enseignement, la religion est considérée sous les deux aspects que nous venons d'indiquer.

En elle-même, l'économie de la foi envisagée par son côté purement surnaturel et divin, consiste en une merveil-

leuse hiérarchie, qui nous montre l'homme uni par l'Eglise à Jésus-Christ, et par la parole et les mérites de Jésus-Christ élevé jusqu'à l'intelligence et à l'amour infini ; DIEU, JÉSUS-CHRIST, L'ÉGLISE, ces trois mots résument donc tout l'ordre miraculeux qui nous est dévoilé par la foi catholique.

A ces trois grandes vérités correspondent trois grandes négations : l'hérésie, le déisme, l'athéisme, qui mesurent les divers degrés de l'incrédulité.

De là, la division naturelle de cette première partie de notre enseignement. Nous établissons l'existence de Dieu, contre les athées, la mission de Jésus-Christ, contre les déistes, l'autorité de l'Eglise contre les hérétiques (1).

Dans ses conséquences temporelles : l'homme est un, quoique sa mystérieuse existence appartienne à deux mondes, qu'elle soit liée par une double chaîne aux mobiles révolutions du temps et à l'ordre immobile de l'éternité.

Cette unité des destinées humaines ne peut nous être manifestée que par la religion, lien merveilleux qui unit la terre au ciel, terme nécessaire où se résume la pensée de Dieu, dont le monde est l'expression.

D'où il suit que la foi est la seule lumière qui éclaire les deux faces de l'humanité, le seul point de vue d'où l'on peut suivre le double développement de l'existence de l'homme ; que le Christianisme ne nous dit pas seulement le mot de nos destinées dans l'ordre surnaturel, mais que c'est au Christianisme qu'il faut demander encore le mot de nos destinées temporelles.

Ce mot ne peut pas être sans doute pleinement compris ici-bas. La pensée divine réalisée dans cet univers ne nous apparaîtra dans sa radieuse unité qu'après que sera venu le terme des révolutions qui doivent compléter sa manifestation dans l'ordre présent.

Mais il n'en est pas moins vrai que c'est dans le reflet du grand jour de l'éternité et de la claire vision du ciel que la foi abaisse sur les ombres de la terre et du temps, que se trouve la seule lumière qui nous dévoile autant qu'elles peuvent l'être, les énigmes de la science; il n'en est pas moins vrai que lorsque le monde moral est envisagé des hauteurs où le Christianisme élève la raison même de l'enfant, l'horizon recule, tout s'agrandit, et un admirable tableau se déroule devant les yeux. Car voici, nous bornant à la portion de ce tableau la plus importante, ce qui demeure invinciblement démontré pour tout esprit qui a sondé les bases du monde de la pensée et du monde social, qui a suivi les phases successives de leur histoire, le flambeau de la révélation à la main :

1° Que l'intelligence humaine étant née de l'intelligence infinie, par la parole, la parole de Dieu est le principe et la règle nécessaire de tous les développemens de la raison de l'homme; d'où il suit que dans la foi catholique, expression seule vraie de la parole de Dieu, se trouve la source de la seule véritable philosophie.

2° Que pour trouver le principe de l'existence et la règle des développemens du monde social, il faut les chercher plus haut que l'homme, s'élever jusqu'à Dieu ; d'où il suit que dans le catholicisme, manifestation de Dieu la plus parfaite, se trouve aussi le germe de la plus haute perfection sociale.

3° Que la foi catholique nous fournit le seul point de vue qui domine et du haut duquel on peut observer la marche générale de l'humanité ; que dans les grands faits de l'histoire de la société immortelle de l'homme avec Dieu, que la foi nous raconte, se trouve la lumière qui révèle le point de départ, qui explique les révolutions, qui montre le terme de la société des hommes dans le temps.

Par conséquent, la foi catholique renferme la solution la moins imparfaite que les grands problèmes soulevés par la philosophie proprement dite, par la philosophie sociale et par la philosophie de l'histoire, puissent recevoir, dans les conditions présentes de la raison humaine.

Les bornes que nous devons nous prescrire ne nous permettant point d'exposer la marche de cette partie de notre ensei-

(1) On peut lire le sommaire de cette première partie de notre Cours dans *l'Université Catholique*, t. 5, p. 66.

gnement (1), nous n'avons pu qu'en indiquer les résultats.

L'étude de la religion se trouve liée par là, comme on le voit, à toutes les autres études, elle en devient le centre.

Et nous croyons que c'est la place qui appartient à la religion dans un plan d'éducation bien entendu;

Car la religion, c'est la racine divine de tous les développemens de l'homme et de l'humanité;

La religion est tout ce qu'il y a d'immuable dans le monde de la pensée, dans l'ordre des croyances et des devoirs;

D'où il suit que dans tous les temps, que plus particulièrement dans un temps de révolution et de doute, la religion est, comme le disait un philosophe dont on nous permettra d'invoquer de nouveau l'autorité non suspecte en cette occasion, Diderot, « la plus essentielle leçon de « l'enfance, celle par où tout enseigne- « ment doit commencer et finir. »

Aussi, à ceux qui verraient avec peine l'importance que nous attachons à l'enseignement de la religion, qui nous blâmeraient d'envisager cette étude tout ensemble comme la base et le couronnement nécessaire de toutes les autres études, sans chercher à nous justifier autrement, nous dirions : Avant de nous condamner, profonds philosophes, consentez à examiner un moment si ce que nous faisons n'est pas une nécessité. Je sais que depuis plus d'un siècle vous travaillez, vous et vos devanciers, à éclaircir par la seule puissance de votre raison, et sans rien emprunter aux lumières de la foi, tous les obscurs problèmes d'où dépendent les destinées de l'homme; vous avez entrepris de faire des croyances, des devoirs, tout un ordre moral enfin qui n'aura rien de commun avec celui que le Christianisme avait fait; vous mettrez à fin quelque jour cette œuvre que vous poursuivez avec une admirable patience; mais en attendant, voyez ces jeunes esprits que nous sommes chargés de nourrir; ils ne peuvent pas vivre des futures découvertes de votre raison, ils nous demandent du pain, le pain des intelligences, la foi. Or, où trouver de la foi, de nos jours, dans le monde, ailleurs que dans l'Eglise? Ravissez à ces jeunes intelligences les enseignemens de cette autorité qui leur redit les imposantes paroles sorties, à l'origine, de la bouche de Dieu, que tous les siècles ont répétées, et devant lesquelles s'inclina la longue suite des générations humaines; que l'Église cesse d'instruire ces enfans, et de qui apprendront-ils, je vous le demande, tout ce qu'il leur importe avant tout de savoir? Qui leur dira ce qu'ils sont, d'où ils viennent, où ils vont, ce qu'ils ont à faire ici-bas, les rapports qui les unissent à leurs semblables? Sur toutes ces graves questions, que pourront-ils recueillir de votre bouche, que des réponses qui se contredisent à l'infini, que des doutes qui ne laisseront pas à leurs âmes un seul moment de repos? Ah! laissez-nous donc établir sur la seule base immuable l'avenir de ces jeunes esprits; laissez-nous leur dire : « Mes enfans, voyez ce monde où vous allez être jetés tout à l'heure. Au trouble dont paraissent agités ces hommes qui disputent de tout, au bruit que font leurs paroles, en se heurtant aux ténèbres qui s'échappent du choc de tant d'opinions contradictoires, on dirait la mer irritée, brisant ses flots les uns contre les autres, dans une nuit de tempête. Cependant, ne vous effrayez pas; regardez ce roc immobile au pied duquel toutes ces vagues expirent et dont le sommet, inaccessible aux nuages, réfléchit une lumière dont le foyer est dans le ciel. Si quelque attrait vous y convie, laissez aller vos naissantes pensées sur cet océan des disputes humaines, mais que votre œil ne perde jamais de vue le phare immortel que la main de Dieu a placé sur le rivage, et qui peut seul vous indiquer une route sûre à travers mille écueils; affrontez les abîmes de la science, cherchez à en creuser toutes les profondeurs; mais ne descendez dans cette nuit qu'en portant devant vous le flambeau de la foi. Quelque guide qui se présente à vous, quelque génie qui s'offre à vous conduire, n'abandonnez jamais cette lumière. Quand même le premier des esprits célestes, celui qui approche le plus près le trône de Dieu, descendrait pour vous

(1) Nous avons commencé et nous continuerons à publier dans l'*Université Catholique* des fragmens de cette seconde partie de notre Cours. (V. tom. I, p. 287 et 497; t. II, p. 401; t. III .)

dire le mot de tous les problèmes qui tourmentent l'esprit humain depuis six mille ans, et qu'aux rayons de cette intelligence immortelle vous croiriez voir s'évanouir toutes les ombres du monde physique et du monde moral, si une parole, une seule parole, descendue de la chaire éternelle où siége l'héritier des pouvoirs que Jésus-Christ légua à un pauvre pêcheur de Galilée, vous avertissait de vous tenir sur vos gardes, que vous n'avez devant vous que de fausses clartés et un jour trompeur, fermez les yeux, rentrez avec simplicité dans les ténèbres d'une humble ignorance, préférable mille fois à tous ces vains songes de science et de philosophie qui ne feraient que vous endormir sur les bords d'un redoutable abîme, loin du centre des véritables lumières, loin du soleil des *intelligences* qui ne peut être autre que la parole de Dieu (1). »

Philosophie. — Si la religion est le principe nécessaire de l'existence de l'homme et de l'humanité, la science de la religion n'est pas tout l'homme, toute l'humanité. De la foi qui pose en Dieu la base commune de toutes les intelligences créées, naît la science, la philosophie qui constitue le développement, la vie propre de chaque intelligence.

Après nous être inclinés devant la parole révélée, après avoir écouté dans le silence ce que Dieu nous a dit de lui-même, de l'homme et du monde, travailler à concevoir, autant qu'il est en nous, ces mystérieux enseignemens; après avoir allumé le flambeau de notre raison au flambeau de la foi, essayer, à l'aide de cette lumière empruntée, de voir aussi avant que possible dans la nuit qui nous entoure : en un mot, s'efforcer de devenir semblable à Dieu, en participant, suivant la mesure de notre intelligence finie, à sa science infinie, c'est là un droit inamissible de l'homme que certains hommes voudraient en vain lui contester, car Dien en écrivit lui-même le titre, en imprimant en nous son image.

Ce noble, ce légitime exercice de l'intelligence, cet effort pour comprendre et pour expliquer le mot de Dieu et de l'univers, c'est là ce qu'on nomme la philosophie.

De la nature de la foi et de la philosophie découlent les rapports nécessaires qui doivent les unir.

La foi est le principe d'unité du monde de la pensée ; ôtez en effet ces vérités qui empruntent de la raison infinie de qui elles émanent une autorité devant laquelle doivent se courber toutes les raisons finies, et vous ne voyez plus dans le monde des intelligences que la triste image de l'état sauvage, des esprits radicalement indépendans les uns à l'égard des autres, tous d'une nature finie, également sujette à l'erreur, dont aucun, par là même, ne peut prétendre à la souveraineté, et par conséquent nul lien possible, mais une irrémédiable anarchie.

La philosophie représente l'élément de liberté. Les intelligences finies, unies à leurs racines par la foi, au sein de l'intelligence infinie, libres en tout ce qui n'est pas défini par la foi, ont chacune, par la science, leur développement propre.

Or, la liberté ne devant jamais briser l'unité, le progrès véritable n'étant que le développement dans l'ordre, on voit comment la science doit reconnaître, à son point de départ, les dogmes qui lui sont manifestés par la révélation, rejeter comme fausse toute explication qui blesserait quelques uns de ces dogmes; comment en un mot, ainsi que nous l'avons déjà constaté, la foi est le principe nécessaire et la règle de toute véritable philosophie.

L'histoire atteste qu'il n'est point d'absurdité, point de folle extravagance où la philosophie ne soit tombée, toutes les fois qu'elle a violé une de ces lois essentielles de l'esprit humain.

Il y a donc deux philosophies qui n'ont rien de commun entre elles que le nom.

Il y a une philosophie, fille légitime de la Religion et de l'esprit de l'homme, s'il m'est permis de parler ainsi, qui peut faire l'orgueil de son père, sans causer à sa mère aucun chagrin, qui, cherchant la lumière à sa source infinie, l'intelligence de Dieu manifestée par sa parole, qui, respectant dans sa marche le cercle que les

(1) Discours prononcé à la distribution des prix, août 1853.

pensées de Dieu tracent autour des pensées de l'homme, s'efforce de recueillir tous les rayons qui s'échappent de la divine profondeur des vérités révélées pour éclairer les mystères répandus autour de l'homme et de l'humanité, pour frayer devant l'intelligence, à travers les ombres de la vie présente, une route lumineuse qui la conduise comme par degrés à la claire vision du ciel et de l'éternité.

Et il y a une philosophie, fruit impur de l'orgueil et de la raison de l'homme, qui disputant à Dieu la place qui lui appartient à la tête de toutes les vérités comme à la tête de tous les êtres, essayant de briser dans les mains de l'intelligence infinie le sceptre du monde des intelligences, se déclare souveraine, cherche dans l'homme seul le point de départ et la règle de toutes ses conceptions; qui, ne pouvant, au milieu de la mobilité et des contradictions infinies de la raison de l'homme abandonnée à elle-même, saisir rien de fixe, rien de permanent, ne sait où prendre, voit toutes les vérités lui échapper, et après avoir erré péniblement dans le labyrinthe de toutes les erreurs, aboutit nécessairement, et va se perdre dans l'abîme du doute et du néant.

Je le sais, la philosophie, quelle origine qu'elle revendique, qu'elle se présente comme issue de la religion ou de l'impiété, n'est regardée par certains esprits que comme je ne sais quel être chimérique, dont les creuses rêveries importent peu aux destinées, aux véritables intérêts de l'homme et de la société. Ceci est, suivant nous, une très grave erreur.

Pour qui sait voir le lien qui unit tout dans le plan de la création, les révolutions du monde de la pensée ne sont pas une chose si indifférente, car là se trouve le véritable principe de toutes les révolutions du monde extérieur et social.

En voulez-vous une preuve assez éclatante, assez près de vous? En des jours d'épouvantable mémoire, vous vîtes un être hideux sortir des égoûts du vice, et porté par des mains teintes du sang des prêtres et des rois, s'asseoir sur les autels du Dieu trois fois saint pour y recevoir les adorations d'un peuple ivre d'impiété et de licence; que lisait-on sur son front? *Déesse Raison*. Ces paroles avaient un sens; que signifiait donc cet impur et effrayant symbole? Cette sacrilége raison, aux pieds de laquelle l'athéisme faisait fumer l'encens et le sang, sur les ruines du monde religieux et social, d'où venait-elle? Qui lui avait appris qu'elle était née souveraine, que le monde lui appartenait, qu'elle pouvait en disputer l'empire à la Religion et à Dieu? Qui lui avait dit ces choses? La Philosophie. Reculez de trois cents ans dans le passé, pénétrez dans les obscures écoles de ces penseurs dont les rêves vous inquiètent si peu; c'est là que vous trouverez la première origine de cette scission funeste qui, en séparant de la foi la pensée de l'homme, détacha de sa base antique le monde social; c'est là que vous verrez quelques hommes, qui auraient certes reculé d'épouvante s'ils avaient aperçu les conséquences de ce qu'ils faisaient, exhumer de la poussière des siècles païens un principe d'erreur où se trouvait le germe de toutes les erreurs; déclarer que la raison de l'homme ne relève originairement que d'elle-même, qu'elle a par conséquent le droit de douter d'abord de tout, pour ensuite tout juger. C'est de là enfin, que vous verrez cette orgueilleuse raison, sacrée ainsi reine par la main des philosophes, sortir, après que le protestantisme lui a ouvert la route, s'avancer en conquérante au milieu du monde, et demander insolemment à la Religion compte de l'autorité qu'elle exerçait depuis si longtemps sur l'humanité; citer à son tribunal toutes les traditions, toutes les antiques croyances, et les condamner toutes; démolir l'un après l'autre tous les fondemens de l'ordre social, parce qu'ils avaient été posés tous par la main du Christianisme, et ne s'arrêter qu'après que ce travail de destruction étant accompli, sur les bords de l'abîme où elle venait de précipiter la première monarchie de l'univers, sur un échafaud d'où la religion et la royauté venaient de remonter vers le ciel, le front ceint des palmes du martyre, elle eût proclamé que le règne de Dieu était aboli, que le règne de l'homme allait commencer.

Laissez-nous donc voir dans les conceptions des philosophes, autre chose que de vaines abstractions; laissez-nous considérer la philosophie comme l'étude

la plus grave, la plus importante après l'étude de la Religion.

D'après ce que nous venons de dire, on aperçoit assez les pensées qui dominent notre enseignement philosophique; nous pouvons expliquer en peu de mots le plan que nous lui avons tracé.

La cause première du mouvement terrible qui emporte le monde depuis trois siècles est, suivant nous, ainsi que nous l'avons expliqué, dans le mouvement imprimé à l'esprit philosophique vers la fin du moyen âge.

Nous appelons de nos vœux, nous demandons au Ciel l'homme de génie, le philosophe catholique, qui étouffera l'impiété et la révolution dans le monde de la pensée où elles prirent naissance, qui renouera l'alliance nécessaire entre la philosophie et la foi, qui faisant jaillir des profondeurs des dogmes chrétiens une lumière qui éclaire tous les phénomènes du monde physique et du monde moral constatés jusqu'à ce jour, et coordonnant entre elles toutes les découvertes des temps modernes, dans un vaste système d'explication catholique, élèvera un de ces monumens dans le genre des créations du moyen âge qui résument les conquêtes de l'esprit humain dans le domaine de la philosophie, et lui servent de point de départ pour s'avancer à de nouvelles conquêtes.

Mais nous, qui n'avons pas reçu cette haute mission, que pouvons-nous faire pour remplir, sous le point de vue qui nous occupe, une mission plus humble et cependant utile, auprès des jeunes esprits dont l'éducation nous est confiée?

Deux choses, à ce qu'il nous paraît, qui forment la division naturelle de notre enseignement philosophique.

Premièrement, dans une histoire de la philosophie aussi étendue que peuvent le permettre les limites des études classiques, nous cherchons à leur donner une idée nette de tous les principaux systèmes de la philosophie des temps anciens et des temps modernes. Nous croyons que cette anatomie de la pensée de tous les grands philosophes, que cette analyse des efforts que l'esprit humain a faits dans les différens siècles, pour résoudre les grands problèmes qui l'occupent depuis l'origine du monde, est tout ensemble et une source d'instruction solide pour les élèves, et l'exercice le plus propre à développer les forces de leurs jeunes intelligences (1).

Secondement, après avoir fait ainsi l'inventaire de tout ce que nous a légué la raison des philosophes, tant anciens que modernes, éclairés par la lumière infaillible de la foi, nous séparons ce que la raison du chrétien peut accepter de ce qu'elle doit répudier dans cet héritage. Toutes les conceptions de la pensée de l'homme que nous voyons opposées en quelque point aux pensées de Dieu manifestées par l'enseignement de l'Eglise, nous les déclarons fausses et nous nous efforçons d'en montrer le vide en les examinant, soit dans le principe d'erreur d'où elles partent, soit dans les conséquences funestes où elles aboutissent. Toutes les conceptions philosophiques qui n'ébranlent aucune des bornes que Dieu pose par les mains de l'Eglise autour de l'esprit humain, nous les discutons comme des opinions libres; nous n'en imposons aucune à nos élèves; loin de là nous tâchons de les garantir autant qu'il est en nous de ces dangereuses préoccupations, de ces admirations exclusives qui sont un des principaux obstacles au développement du véritable esprit philosophique. Nous leur disons: étudiez, essayez de comprendre toutes ces brillantes créations de la pensée humaine, mais n'accordez à aucune la foi aveugle que vous ne devez qu'à la parole de Dieu. A mesure que vous approfondirez tous ces systèmes, vous verrez que la vérité complète n'est nulle part, mais que tous renferment quelque vérité; par conséquent dans ces monumens du passé vous ne pouvez espérer de trouver que des fragmens de science, qui recueillis, nous l'espérons, quelque jour, par la main du génie, posés sur la base de la foi, serviront à élever un monument qui répondra au développement actuel de l'esprit humain; mais qui, lorsque l'esprit humain se sera développé de nouveau, se trouvera incomplet à son tour. Car l'objet de la philosophie, l'expli-

(1) Le précis de cette partie du cours de philosophie du collége de Juilly, a été publié chez HACHETTE, libraire, rue Pierre-Sarrazin, n° 12, à Paris.

tation des vérités infinies que l'homme possède par la foi, ne peut être pleinement atteint, même dans le ciel; l'homme alors sous le rapport de l'intelligence ne serait plus seulement semblable mais égal à Dieu; la philosophie est donc de sa nature une science imparfaite, toujours en ébauche, une science progressive, qui tend, d'âge en âge, vers un but qui recule et s'enfuit devant elle dans les abîmes de l'infini.

Nous aurions craint de trop dépasser les bornes dans lesquelles nous désirions renfermer cette exposition, en essayant d'expliquer la marche particulière des études historiques et littéraires. La pensée de ce double enseignement se laisse assez apercevoir d'ailleurs par tout ce que nous avons dit.

Conférence de hautes études. Le plan des études du collége de Juilly est couronné par une institution à laquelle nous avons donné le nom de conférence de hautes études.

Tous les élèves de philosophie font partie de cette conférence; les élèves de rhétorique et de seconde peuvent y être admis, après avoir présenté un travail qui promette de leur part une collaboration utile.

Les séances ont lieu régulièrement une fois chaque semaine, en présence des directeurs, et des professeurs des hautes classes.

Les élèves lisent des dissertations sur des sujets de religion, de philosophie, d'histoire, de littérature, quelquefois même de sciences physiques et mathématiques. Ils trouvent auprès des directeurs tous les conseils qui peuvent leur être nécessaires pour ne pas s'égarer dans le choix des questions qu'ils abordent, ou dans la manière de les résoudre; on leur procure tous les livres qu'il peut leur être utile de consulter; mais du reste les compositions destinées à la conférence des hautes études ne se distinguent pas seulement des compositions ordinaires des classes, en ce que le fonds en est plus sérieux, le cadre beaucoup plus large, mais aussi en ce que ni l'un ni l'autre ne sont tracés d'avance aux élèves, que ces compositions sont un travail qui leur appartient entièrement, dans lequel on laisse à leur esprit la plus grande liberté possible.

Après qu'une dissertation a été lue, une commission de trois élèves désignés par les directeurs, est chargée de l'examiner, et de présenter un rapport dans la séance suivante. Lorsque, comme cela arrive souvent, les conclusions de la commission ne sont pas favorables à toutes les opinions émises dans le travail qui lui a été soumis, l'auteur prend la parole pour répondre aux critiques qui lui ont été adressées : il s'engage des discussions auxquelles tous les élèves ont droit de prendre part. Ces discussions auxquelles s'attache souvent un très vif intérêt, qui se prolongent quelquefois pendant plusieurs séances, sont à la fin résumées par un des directeurs, qui en prend occasion de fixer les idées des élèves, sur le fond même de la question qui a été agitée.

On aperçoit tous les précieux résultats que l'on s'est proposé d'obtenir de cette institution, et qu'elle a produits, on croit devoir le dire, au delà de ce que l'on avait espéré.

La conférence de hautes études ne mûrit pas seulement l'intelligence des élèves en les exerçant à écrire et à parler sur des sujets plus graves, plus sérieux que ceux qui sont la matière commune des compositions classiques; mais elle leur fournit l'occasion de chercher dans les principes posés dans l'enseignement du collége, une réponse à toutes les grandes questions d'où dépend leur avenir; elle donne, en même temps, un moyen aux directeurs d'apprécier les fruits que l'enseignement porte dans l'esprit des élèves, de développer tout ce qu'il y a d'incomplet dans leurs jeunes idées, de redresser tout ce qu'ils aperçoivent de défectueux. La conférence des hautes études est quelque chose d'intermédiaire entre le collége et le monde, singulièrement propre, l'expérience nous le démontre chaque année, à atteindre dans l'ordre de l'intelligence, le but essentiel que doit se proposer l'éducation, qui est d'opérer la transition de l'enfance à l'âge d'homme.

L'utilité de cette institution aurait pu être contestée dans d'autres temps; mais, ainsi que nous l'expliquions dans un discours adressé aux élèves, il y a trois

ans, à l'occasion de la distribution des prix, nous croyons qu'elle répond à une incontestable nécessité des temps où nous sommes.

« En effet, disions-nous, nous n'ignorons pas tout ce que l'on peut nous opposer sur le danger de vous permettre, si jeunes, d'aborder toutes les hautes, toutes les épineuses questions que vous remuez dans cette conférence; mais à cette objection, quelque plausible qu'elle puisse paraître, il y a, ce nous semble, une réponse simple et péremptoire: c'est que ces questions remuent tout, dans le monde où vous allez entrer; c'est que, de nos jours, il faudrait pouvoir montrer, en quelque sorte, à l'enfant, dès le premier moment où s'ouvrent les yeux de son intelligence, les bases sur lesquelles la main de Dieu a posé l'édifice de la religion et de la raison humaine, parce que, de nos jours, la pensée même de l'enfant se joue avec ces bases antiques et sacrées.

« Nous nous sommes représenté souvent un jeune homme dont les premières années auraient été murées, si j'ose parler ainsi, et sans aucun rapport avec le mouvement de notre époque, comme sembleraient le conseiller certaines personnes. Suivons-le au moment où, au sortir de la famille ou du collége, il est jeté au milieu de tous ces jeunes hommes qui remplissent nos écoles publiques : qu'apprend-il, que lui dit-on de tous côtés dans ce monde nouveau? « Que le Dieu de l'Evangile, le Christianisme, que l'Eglise surtout, que tous les nobles pouvoirs que la religion avait consacrés, et à l'ombre desquels se reposèrent une si longue suite de générations, que toutes ces choses bonnes, si on les considère comme des formes correspondant à l'enfance de l'humanité, sont toutes choses usées et qui ont fait leur temps; que les philosophes du dernier siècle eurent tort d'insulter le monde de nos pères; que les philosophes de notre siècle, plus justes, doivent l'enterrer avec tous les honneurs qui lui sont dus, et se hâter de faire un monde nouveau; que c'est à la jeunesse qu'appartient cette œuvre, parce que, pour l'exécuter, il ne faut que comprendre ces deux mots, *liberté*, *égalité*, dont la jeunesse a une intelligence naturelle et merveilleuse; et puis, ce qui est encore un caractère précieux de cet âge, ne s'effrayer de rien, ne reculer jamais devant les conséquences des principes que l'on a posés. » Que doit-il se passer, je me le demande, dans l'âme neuve de ce simple jeune homme que nous avons supposé, lorsque tous ces axiomes incontestés de la science transcendante de notre temps lui sont répétés cent fois chaque jour, et par les camarades de ses études, avec la bonne foi la plus réelle, et, avec toute l'apparence de la bonne foi, par ses maîtres eux-mêmes, par les hommes renommés qui, dans le cercle où il vit, tiennent le sceptre du savoir, de la raison, de la haute philosophie? Il y a, il faut en convenir, dans toutes ces imprévues extravagances auxquelles une trop timide éducation n'a préparé aucune réponse, quelque chose de bien fait pour tenter un jeune cœur. Au lieu de se consumer dans l'étude aride d'un passé mort, créer tout un immortel avenir; mettre la main et attacher peut-être son nom à une œuvre où il ne s'agit de rien de moins que de démolir le peu qui reste de la religion et de la société de nos pères, pour faire une nouvelle terre, de nouveaux cieux à l'usage des générations qui viendront après nous! et cela lorsque, pour être apte à un si merveilleux travail, il suffit de croire que tout le lien de la société humaine doit consister en ce que tous les hommes soient indépendans les uns des autres; tous libres, tous égaux! Après tout, il pourrait bien en être ainsi, quelque étonnant qu'il paraisse au premier coup-d'œil; tous le disent, ou si quelques uns le nient, on les traite d'esprits étroits, rétrogrades. Pourquoi être un esprit étroit, rétrogade? pourquoi pas plutôt un génie créateur et réformateur, comme presque tous les jeunes gens de mon âge? De bonne foi, comment résister à une pareille séduction?

« Or, je ne crains pas de le dire, aucun de vous, Messieurs, ne se laissera aller à ces rêves insensés dont se berce l'orgueil de la génération au milieu de laquelle vous êtes destinés à vivre, et cela par l'effet naturel d'une éducation qui aura élargi de bonne heure le cercle de vos études. Vous aussi, vous aurez occupé

votre jeune pensée des problèmes d'où dépend l'avenir du monde; mais ce n'est pas à votre faible et naissante raison, c'est à la raison de vos pères, qui vous parle par les monumens du passé, c'est avant tout à la raison, seule infaillible, de Dieu, qui se manifeste à vous dans l'enseignement de l'Eglise, que vous aurez demandé la solution de ces problèmes. Aussi, quelque hardi que puisse paraître l'essor de vos jeunes esprits, il ne nous effraie point, il ne doit point effrayer vos religieuses familles, parce qu'il a son principe et sa règle dans la seule autorité qui ne peut pas nous égarer ici-bas, la religion, centre et lien commun de toutes vos études. »

DES PRISONS EN FRANCE.

TROISIÈME ARTICLE.

De l'état actuel des prisons en France, considéré dans ses rapports avec la théorie pénale du Code; par L.-M. Moreau-Christophe, ex-inspecteur-général des prisons du département de la Seine (1).

De la réforme des prisons, ou de la théorie de l'emprisonnement; par Ch. Lucas, inspecteur-général des prisons du royaume (2).

Examen historique et critique des diverses théories pénitentiaires, ramenées à une unité de système applicable à la France; par L.-A. Marquet-Vasselot, directeur de la maison centrale de détention de Loos (3).

Les deux articles que nous avons déjà consacrés (4) à l'examen de l'état actuel des prisons de la France et des réformes qu'il comporte, ont fait suffisamment comprendre au lecteur que notre prétention n'est pas de formuler un système original et neuf, ni de trancher souverainement des questions sur lesquelles hésitent des hommes qui joignent une longue expérience pratique aux lumières acquises par la méditation et l'étude. Faire connaître les plus remarquables et les plus récens ouvrages publiés sur la matière qui nous occupe, indiquer les propositions qui semblent avoir acquis force d'axiome dans la *science des prisons*, et celles qui sont encore controversées; raconter le bien déjà réalisé, soit par l'administration, soit par la bienfaisance privée, et faire ressortir d'un exposé fidèle des faits les améliorations ultérieures que réclament l'humanité ou la justice : tel est l'unique but de ce travail. S'il nous arrive de combattre des opinions étayées d'un nom qui fait autorité, nous prendrons soin de nous appuyer sur des autorités non moins imposantes. Si nous révoquons en doute l'efficacité ou la sagesse de quelques mesures adoptées par l'administration, ce sera en nous fondant, soit sur les *lois* qu'elle a mission *d'exécuter* fidèlement, soit sur les documens qu'elle-même a publiés.

Nous avions, dans notre dernier article, jeté un coup-d'œil sur les prisons préventives des provinces; examinons cette même classe de prisons, dans Paris.

PRISONS PRÉVENTIVES, A PARIS.

« Paris est la capitale des prisons, dit M. Moreau-Christophe, comme des salles d'asile, comme de tous les établissemens de bienfaisance : on peut même dire qu'aujourd'hui la prison y siége, y fleurit, y domine avec plus de luxe et de magnificence qu'aucune autre institution. » Néanmoins, même dans cette ville privilégiée, le sort des prévenus a été beaucoup plus négligé que celui des condamnés. Si les prisons préventives y sont complétement distinctes des prisons pour peines (1), ainsi que le veut la loi; et si elles se subdivisent elles-mêmes en maison de dépôt, maison d'arrêt, maison de justice, cette classification, qui est déjà un pas immense vers la réforme, fait mieux ressortir encore les abus qu'on regrette de voir subsister précisément dans les établissemens qui auraient dû les premiers en être purgés.

Grand Dépôt de la préfecture de police. — Toutes les personnes arrêtées

(1) Paris, chez Desrez, rue Saint-Georges, 11.
(2) Paris, chez Legrand, quai des Augustins, 59.
(3) Lille, chez Vanackere fils, rue du Théâtre, 10.
(4) Voir les livraisons d'avril et mai.

(1) A l'exception de deux prisons, la maison de correction des Jeunes Détenus, et la Prison Politique, qui renferment simultanément des prévenus et des condamnés; mais ces deux classes de détenus y sont complétement séparées.

dans Paris par un agent quelconque de l'administration, sont amenées à la préfecture de police. Là, se trouve en permanence un officier de police judiciaire, qui, sur la lecture du procès-verbal et des autres pièces à l'appui, les envoie au Dépôt; elles doivent y être interrogées dans les vingt-quatre heures, au plus tard, par un magistrat qui les fait transférer à la maison d'arrêt, ou ordonne leur élargissement. Chaque soir, donc, viennent s'entasser au Dépôt les nombreuses captures qui ont été surprises dans les mailles serrées du filet que la police tient incessamment tendu sur l'océan bourbeux où s'agitent tant de passions, tant de vices, tant de misères ! Escrocs, vagabonds, querelleurs avinés, filles publiques, assassins; et quelquefois aussi, lorsque des troubles politiques bouleversent la cité, et que la contagion de la colère semble gagner jusqu'aux gardiens de l'ordre, de nobles suspects dont la présence purifie, pour quelques instans, l'immonde sentine. — « J'ai vu sous les verroux du Dépôt, au mois de juin 1832, Hyde de Neuville et Chateaubriand ! Chateaubriand acceptant avec une résignation moqueuse la coupe d'amertume qui manquait aux amertumes de sa vie... Hyde de Neuville la repoussant avec colère, et menaçant de la jeter au visage de celui qui la lui offrait. Si, lorsque j'avais l'honneur d'être ministre du roi de France, me dit-il une heure après son arrestation, le préfet de police de Belleyme se fût permis envers un homme de ma condition l'indigne traitement qu'on se permet envers moi, je l'eusse fait destituer dans les vingt-quatre heures. Allez rapporter cela, de ma part, à celui qui vous envoie. » (Moreau-Christophe.)

Le Dépôt se compose de quatre salles distinctes : une pour les femmes, une pour les filles publiques, deux pour les hommes; en outre, d'une chambre pour les enfans, et de cellules pour y séquestrer les mutins ou pour y placer provisoirement les aliénés; enfin, de quinze chambres de *pistole*, que se disputent les détenus qui ont quelque argent en poche. Les salles sont pavées de larges dalles en plan incliné, afin de faciliter l'écoulement des eaux de lavage qu'on y jette à pleins seaux. Durant l'hiver, un calorifère à la vapeur y entretient une température suffisamment élevée.

Ces dispositions, qui ne datent que de 1828, sont assurément un notable progrès sur l'état de l'ancien Dépôt (1);

(1) Le Dépôt actuel a été organisé sous l'administration de M. Delaveau. La principale amélioration consiste dans l'isolement des filles publiques. Celles de ces malheureuses qui ont enfreint les réglemens relatifs à leur profession, sont conduites devant un commissaire de police attaché au *Bureau des mœurs*. Il les envoie au Dépôt, et fait son rapport au préfet de police qui les met en liberté, ou les condamne à l'emprisonnement, de son autorité privée; car, en se vouant à l'infamie, la prostituée renonce, pour les délits qu'elle commet en tant que prostituée, aux garanties judiciaires qui protègent tout citoyen.

Cette plaie honteuse de la prostitution qui défigure, comme une lèpre, la face de toutes les grandes villes, a été scrutée avec un rare courage par un homme à qui la double autorité de la science et de la vertu permettait d'aborder un pareil sujet sans se salir, mais dont l'ouvrage, si utile, ne saurait néanmoins convenir qu'aux lecteurs spécialement voués à l'étude des questions d'administration publique ou de médecine. Nous empruntons à ce livre le passage suivant dans lequel l'auteur mentionne un trait vraiment héroïque de charité, et qui donne la mesure du bien réalisé par l'administration : « Dans le dernier siècle, le Dépôt, dit Maison de Saint-Martin, où l'on enfermait les prostituées, se composait de quelques chambres étroites, délabrées, n'ayant pas un seul meuble, et sur le carreau desquelles on jetait de temps en temps un peu de paille. La nourriture consistait en une ration de pain noir; la soupe était un luxe que des associations charitables apportaient du dehors. Une demoiselle respectable se consacra, par vertu et par dévouement, à la surveillance de cette maison, en acceptant l'humble titre de concierge. Un demi-siècle s'est écoulé depuis que la prison de Saint-Martin a été supprimée; mais le souvenir de cette vertueuse fille ne s'est pas effacé dans la mémoire de ceux qui l'ont connue. Tous les vieillards auxquels j'ai pris des renseignemens, m'ont parlé de *mademoiselle Héance*, et n'avaient pas d'expressions suffisantes pour exalter son mérite. » (Parent-Duchatelet; *De la Prostitution dans la ville de Paris.*) — Il semble que la Providence se plaise à faire croître les plus belles fleurs de vertu à côté du plus immonde fumier.

Durant la révolution, alors qu'on osa proposer des primes pour les *filles-mères*, on pense bien qu'il ne s'agit plus de prisons pour les prostituées. — En 1798, elles retombèrent sous la surveillance de la police, et furent dirigées sur le Dépôt général de la préfecture. — « Dans ce Dépôt général que j'ai visité plusieurs fois, continue M. Parent-Duchatelet, et dont je n'oublierai jamais l'aspect repoussant, à peine pouvait-on faire la distinction des sexes : les

mais si on compare le Dépôt actuel avec les autres prisons de Paris, telles qu'elles sont organisées aujourd'hui, combien les améliorations introduites paraîtront incomplètes ! Le Dépôt est la seule prison de Paris qui manque de préau. Les lits de camp sont relevés, le matin, contre les murs, et le dortoir devient promenoir, réfectoire, etc. Les détenus y satisfont à tous leurs besoins, sans pouvoir sortir ; c'est aussi de toutes les prisons celle où le détenu trouve la couche la plus dure, la plus maigre pitance, le moins d'air et d'espace. Les dimensions des lits de camp ont été calculées pour un total de 220 personnes au plus dans les quatre salles, et le nombre s'élève souvent à 400 ! Si du moins les quelques pieds carrés que le prisonnier occupe lui appartenaient en propre ! Si une cloison l'isolait de toutes les impuretés qui fermentent autour de lui, et défendait ses yeux, ses oreilles, sa personne contre des spectacles, des propos, des actes infâmes ! Mais non : il lui faut tout voir, tout entendre, subir d'indignes provocations..... Est-il un plus intolérable supplice pour l'innocent qu'une méprise des agens de la police ou des apparences trompeuses ont plongé dans ce cloaque ? Et si déjà le cœur du jeune homme conduit au Dépôt est ouvert au vice, quels ravages n'y fera pas un séjour de vingt-quatre heures, de quarante-huit heures, et quelquefois davantage (car le délai légal ne peut pas toujours être observé), dans cette atmosphère méphitique, où la corruption le pénètre par tous les pores ! Nous sommes loin de partager l'excessive mansuétude de certains philanthropes qui voudraient convertir les prisons pour peines en des hospices commodes et doux, où le condamné n'aurait qu'à regarder tranquillement bouillir son pot-au-feu ; peut-être même a-t-on dépassé les justes bornes dans les adoucissemens apportés au régime de plusieurs maisons de répression. Mais lorsqu'il s'agit d'individus qui ne sont pas même encore *accusés* ni *prévenus*, en faveur desquels la présomption légale d'innocence demeure entière, et qui subissent seulement, pour employer une expression de M. Dupin, une *mise en fourrière*, en attendant le premier interrogatoire du juge, on ne saurait faire parler assez haut l'équité qui s'indigne d'un traitement pire que celui infligé aux criminels, la morale qui gémit de tant de causes de dépravation, l'honneur même de notre civilisation qu'un pareil spectacle compromet aux yeux des étrangers (1) !

Maison d'arrêt. — Les inculpés qu'un mandat d'arrêt ou de dépôt atteint au Dépôt provisoire de la préfecture de police, sont transférés dans les maisons d'arrêt dites de *la Force* et des *Madelonnettes* : la première, destinée aux hommes ; la seconde, aux femmes. Les filles publiques sont immédiatement conduites à leur prison spéciale, dite de *Saint-Lazare*. Les *Madelonnettes* réunissent à peu près toutes les conditions désirables : séparation complète du logement des employés et de celui des détenues ; quartier distinct pour les détenues âgées de moins de seize ans ; des cellules pour la moitié environ des détenues adultes, et pour les autres des chambres à plusieurs lits ; poste d'inspection à chaque étage ; salle de bains, lavoir ; ateliers de couture ; trois préaux ; chapelle, etc. A la *Force*, les prévenus âgés de moins de dix-neuf ans et de plus de seize (2) occupent aussi un quartier distinct, où ils ont des cellules pour la nuit, et durant le jour, un atelier, qui sert également de salle d'école. Les autres prévenus sont abandonnés à l'oisiveté ; ils couchent dans des dortoirs communs, et il arrive, dans des momens de presse, qu'un seul lit sert pour deux ! C'est seulement depuis 1825 qu'on daigne accorder aux prévenus une nourriture aussi copieuse et de même qualité qu'aux condamnés.

Le transport de tous ces détenus du grand Dépôt aux prisons, ou de celles-ci au Palais-de-Justice, où ils attendent, sous les voûtes de la *Souricière* (3),

prostituées s'y trouvaient pêle-mêle avec toutes les femmes arrêtées, coupables ou non coupables, jeunes ou vieilles, vertueuses ou débauchées. »

(1) Voir la *Revue britannique*, livr. d'avril 1837.

(2) Nous avons déjà dit que les jeunes prévenus mineurs de seize ans, étaient placés dans le pénitencier de la Roquette.

(3) Anciennes salles de cuisine du palais de saint Louis.

l'heure de l'interrogatoire, s'opère dans des carrioles couvertes, grillées et cadenassées, qu'on appelle vulgairement *paniers à salade*. — « Dans ces ignobles véhicules, dit M. Moreau-Christophe, on retrouve tous les vices de la prison commune; on y est asphyxié, encaqué, volé; des infamies s'y commettent. » — Nous concevons difficilement comment des vols et des infamies peuvent être commis en présence du gardien, qui est placé à l'avant de la voiture, et qui à travers une grille aperçoit tout ce qui se passe dans l'intérieur. Tel quel, et bien que ne réunissant pas tous les avantages des voitures cellulaires qui viennent d'être construites récemment pour le transport des galériens, le *panier à salade* serait envié du prévenu qui, dans plus d'une ville de province, suit sa voie douloureuse, pédestrement, les mains garottées, sous les regards insultans de la foule. L'emploi de voitures soigneusement closes est surtout une grande amélioration relativement aux filles publiques. — « Autrefois, pour les faire passer du Dépôt à la prison, on les confiait à des soldats, qui les conduisaient par les bras. Dans cette marche, qui attirait tous les regards et que suivaient en grand nombre les polissons des rues, les filles affectaient une effronterie scandaleuse, riaient aux éclats avec les soldats, et prenaient avec eux toutes les libertés possibles. De là des évasions fréquentes favorisées par les soldats eux-mêmes, et le spectacle le plus hideux et le plus dégoûtant offert aux yeux de la population. Cet état de choses dura jusqu'en 1816. » (Parent-Duchatelet.)

Pour éviter aux prévenus l'ennui de déplacemens réitérés et l'inconvénient des longues heures d'oisiveté et d'attente qu'ils subissent sur les bancs de la *Souricière*, M. Moreau-Christophe voudrait que les juges d'instruction se transportassent eux-mêmes à la geôle, pour y procéder à l'interrogatoire des prisonniers. Sans examiner si la majesté de la justice ne serait pas quelque peu compromise par ces marches et contre-marches des magistrats trottant incessamment du palais à la prison, et de la prison au palais, n'en résulterait-il pas des lenteurs préjudiciables aux prévenus eux-mêmes Déjà l'effrayante multiplicité des affaires criminelles, à Paris, n'en ralentit que trop l'expédition. — « Année commune, 25,000 plaintes sont adressées au parquet de Paris. Sur ces 25,000 plaintes, 14,000 sont envoyées aux juges d'instruction. En supposant qu'il n'y ait qu'un prévenu par plainte, 14,000 individus subissent interrogatoire devant les juges d'instruction, ce qui fait une moyenne de 28,000 interrogatoires par année, à raison de deux interrogatoires seulement par chaque prévenu, sans compter les interrogatoires et les confrontations de 28,000 témoins, à raison pareillement de deux témoins par prévenu. » — Cet énorme fardeau sous lequel succombaient les magistrats, malgré tout leur zèle et toute leur activité, sera désormais allégé, par la création de la nouvelle chambre qu'une ordonnance récente a adjointe au tribunal de première instance du département de la Seine.

Maison de justice. — Le prévenu mis en accusation passe de la maison d'arrêt dans la maison de justice, dite *Conciergerie*, du nom de l'ancienne conciergerie du palais de la Cité, où elle est située. Depuis sa restauration, en 1827, cette prison ne laisserait rien à désirer, si la situation des cours au dessous du niveau des quais ne nuisait à sa salubrité. Elle se compose de deux quartiers distincts : l'un, pour les hommes; l'autre, pour les femmes. On y trouve préau, infirmerie, etc.; la cantine y a été supprimée. Le travail n'y est guère possible, les accusés n'ayant pas trop de temps pour concerter leur défense avec leurs avocats.

Sous le rapport historique, la Conciergerie éveille des souvenirs que nos lecteurs nous permettront de ne pas omettre. Elle a gardé la trace de deux noms qui remuent tout cœur capable d'admirer et d'aimer. — Dans un des promenoirs couverts destinés aux détenus, on voit de longues tables de pierre, sur lesquelles un saint et un héros, *le bon roy Loys*, distribuait lui-même des vivres aux pauvres, alors que le préau longé par cette galerie formait la principale cour de son palais. — A la chapelle de la Conciergerie attient le cachot où la reine Marie-Antoinette attendit l'heure du mar-

tyre. La Restauration avait transformé ce cachot lui-même en chapelle expiatoire, masquant sa misère et sa nudité sous un luxe de décorations funéraires. Au mois de février 1831, M. Moreau-Christophe, alors inspecteur-général des prisons du département de la Seine, « fit ordonner, par le préfet de police, l'enlèvement de ce lieu de douleur, des emblèmes de réaction qui en dénaturaient l'enceinte. Mais on y a laissé l'autel, les marbres, les encadremens et tous les autres ouvrages d'architecture qui les rappellent. Que ne fait-on, ajoute-t-il, disparaître entièrement ces ouvrages, et que ne rend-on les lieux à leur nudité première! » — Son vœu nous paraîtrait dicté par un exquis sentiment des convenances, s'il le bornait aux ornemens qui ne s'adressent qu'aux yeux; parce qu'en effet, « ils ne sauraient valoir en émotions une seule parcelle de terre empreinte du pied de la malheureuse reine, humectée de ses larmes amères. » — Mais un autel, une croix, sont-ce donc là des images qui ne disent rien à l'âme? Signes de pardon et d'immortelle espérance, les faire disparaître, pour ne plus laisser subsister que de sinistres souvenirs, ne serait-ce pas irréligieusement méconnaître le cœur et les pensées dernières de l'auguste victime?

En résumé, on voit qu'à Paris même le sort des prévenus est d'autant plus négligé, que de moins graves présomptions de culpabilité sont acquises contre eux: ce n'est qu'au fur et à mesure que la présomption légale d'innocence s'atténue, et que le simple fait de l'arrestation se complique par le mandat d'arrêt ou de dépôt, puis par l'acte d'accusation, que leur prison s'améliore et participe progressivement au bien-être et à l'ordre dont la plénitude est réservée au séjour des condamnés.

DE LA RÉFORME DES PRISONS PRÉVENTIVES.

La confusion des condamnés et des prévenus sous les mêmes verroux, ou une disparité de traitement tout à l'avantage des premiers, violent si manifestement les principes de justice et d'équité, qu'on s'étonne que de tels abus n'aient pas été l'objet des premières réformes opérées par l'administration. Chose étrange! ils se retrouvent, beaucoup plus graves encore, dans un pays qu'on a coutume de citer comme modèle pour la tenue des prisons et pour le respect des droits du citoyen. A côté de leurs *pénitenciers*, ordonnés avec un soin scrupuleux, mais réservés à l'aristocratie du crime, les Etats-Unis ont d'autres prisons, aussi négligées qu'aucune de nos maisons d'arrondissement, dans lesquelles ils entassent condamnés à bref terme, prévenus, et, qui pis est, *témoins!* Car, d'après la loi et la coutume américaine, le témoin qui ne peut fournir caution est jeté et retenu en prison jusqu'à la fin de la procédure (1). Un publiciste américain, justement célèbre, M. Ed. Livingston, dans son *Code disciplinaire des prisons*, accepte cet usage pour l'avenir, et il assigne place dans les maisons de détention:

« Aux personnes qui, dans les cas déterminés par la loi, seront détenues pour qu'on soit sûr d'avoir leurs dépositions comme témoins dans les procès criminels. »

Dieu merci! la France ni aucun autre pays d'Europe, que nous sachions, n'offrent le scandale d'une si monstrueuse atteinte à la liberté individuelle. Nos *lois* interdisent même la confusion des prévenus et des condamnés dans une prison commune. Si leurs prescriptions à cet égard ont été trop souvent méconnues dans la pratique, au moins le principe demeure intact, et l'effort unanime des publicistes francais qui écrivent sur les prisons, tend, aujourd'hui, à en généraliser l'application.

M. Moreau-Christophe s'exprime à ce sujet d'une manière aussi juste que piquante:

« En commençant l'application du système pénitentiaire par renfermer les *prévenus* dans une *prison commune* où ils se corrompent, sauf à les renfermer plus tard dans des *pénitenciers* pour qu'ils s'y corrigent, l'administration des prisons

(1) Voyez l'ouvrage de MM. de Beaumont et de Tocqueville: *Du système pénitentiaire aux Etats-Unis*, pages 29 et 315.

Voyez aussi l'ouvrage de M. Ch. Lucas: *Du système pénitentiaire en Europe et aux Etats-Unis*, t. 1er, p. 261.

agit comme ferait celle des hospices, en déposant provisoirement dans une même salle basse tous les malades atteints de diverses fièvres contagieuses, et en les y laissant confondus des mois entiers, respirant le même air, s'inoculant réciproquement leurs maux, sauf à les classer plus tard, pour opérer leur guérison, dans les salles séparées qui sont assignées dans l'établissement à chaque espèce particulière de maladie. »

M. Marquet-Vasselot ne trouve pas de termes assez énergiques pour peindre l'irritation qu'éprouve l'honnête homme, victime de soupçons erronés, lorsqu'il se voit assimilé, pendant des semaines, pendant des mois, à des êtres pervers et flétris. N'est-ce pas en partie à l'existence de ces odieux abus qu'il faut attribuer l'aversion et le mépris qu'un grand nombre de personnes témoignent contre les agens chargés d'exécuter des arrestations qui entraînent pour l'innocent de si pénibles et de si humiliantes conséquences? Sentimens fâcheux; car ils réagissent contre les magistrats, contre la justice elle-même; ils infirment le respect et la confiance qu'elle doit inspirer aux honnêtes gens par son action tutélaire.

L'auteur de la *Théorie de l'emprisonnement* a traité à fond cette même question de l'emprisonnement préventif.

Tous ces publicistes sont d'accord sur la nécessité de séparer les maisons préventives des prisons pour peines; de les différencier par le traitement comme par le local; de borner la sévérité du régime des premières aux mesures strictement nécessaires pour maintenir la discipline intérieure, empêcher les évasions et mettre obstacle à la corruption mutuelle des détenus.

L'isolement cellulaire pendant la nuit paraît applicable aux prisons préventives comme aux prisons repressives. Il fait partie de tous les plans de réforme (1); il est regardé comme indispensable pour obvier aux honteux désordres et aux complots que favorise l'agglomération des détenus dans des dortoirs communs. Mais la séquestration prolongée pendant le jour, non plus qu'un silence absolu et continuel, ne sauraient être imposés aux prévenus, sans aggraver injustement le simple fait de la détention provisoire par une *peine* estimée si sévère qu'on n'osera probablement, en France, l'appliquer dans toute sa rigueur aux condamnés eux-mêmes. Réservé soit comme moyen disciplinaire, soit pour les nécessités de l'instruction judiciaire, lorsque le magistrat ordonne de tenir un prévenu au secret, l'isolement durant le jour ne peut être que facultatif pour les autres prévenus.

Il s'agit cependant d'empêcher que le vice ne puisse ressaisir, dans les lieux et aux heures de libre communication, la proie qui lui aura été momentanément soustraite par l'isolement nocturne. Ici se présente l'importante question de la séparation des prévenus en diverses classes, selon les différences de sexe, d'âge, de moralité.

Pour apprécier les inconvéniens de toute nature auxquels donne lieu le voisinage d'hommes et de femmes enfermés dans la même prison, si exactement séparés que puissent être d'ailleurs les quartiers qu'ils occupent, si scrupuleuse que soit la surveillance, il faut lire ce qu'a écrit, à ce sujet, M. Marquet-Vasselot, dont le zèle est éclairé par trente années d'expérience. Nous n'oserions reproduire ici le tableau hideux et trop fidèle qu'il trace avec une indignation profondément sentie, et qui offre matière aux méditations non seulement de l'administrateur, mais encore du moraliste qui veut savoir jusqu'où peut déchoir un être immortel, créé à l'image de Dieu, et du médecin qui étudie les ravages causés dans l'organisation physique par la fureur des passions. Aucun doute ne saurait exister sur la nécessité d'assigner des prisons entièrement dis-

(1) Cependant M. de Laville de Mirmont, inspecteur-général des maisons centrales de détention, prétend que les dortoirs communs sont préférables aux cellules. Voyez ses *Observations sur les Maisons centrales de Détention, à l'occasion de l'ouvrage de MM. de Beaumont et de Tocqueville, sur les pénitenciers d'Amérique.* M. Ch. Lucas réfute son opinion et prouve victorieusement que l'isolement nocturne est sujet à moins d'inconvéniens sous le rapport de la discipline et des mœurs. Voyez sa *Théorie de l'Emprisonnement*, vol. 1, p. 159.

tinctes aux *condamnés* et aux *condamnées*. Nous reviendrons sur ce point en traitant des prisons pour peines. Mais, y a-t-il *possibilité* d'appliquer la même mesure aux *prévenus* et aux *prévenues*, si désirable qu'elle soit ? Demander la création de deux maisons d'arrêt près de chaque tribunal de première instance, ne serait-ce pas imposer à la plupart des villes des dépenses beaucoup au dessus de leurs ressources ? Peut-on exiger qu'un minime chef-lieu d'arrondissement se conforme au salutaire exemple donné par une cité riche et populeuse comme Paris ? *Le mieux est l'ennemi du bien ;* et réclamer des améliorations impraticables, ce serait indisposer les contribuables, c'est-à-dire, l'opinion publique, contre des réformes trop menaçantes pour leur bourse. Considérons en outre que les désordres constatés par M. Marquet-Vasselot dans les prisons répressives où les deux sexes se trouvent voisins, tiennent en grande partie à des causes qui s'atténuent dans l'emprisonnement préventif ; savoir : la privation prolongée des relations dont les condamnés avaient contracté l'habitude avant leur entrée en prison, et l'inactivité de leur esprit qui peut se porter tout entier vers de honteux objets. Au contraire, le prévenu, préoccupé des chances de son procès et de ses préparatifs de défense, trouve dans les inquiétudes d'une position non encore fixée, un aliment à son imagination et à ses pensées ; il est moins en proie aux impressions et aux désirs qui absorbent toutes les facultés du condamné ; sa captivité ne se prolonge pas assez pour irriter ses passions jusqu'à la frénésie ; enfin, la mobilité de la population des prisons préventives met obstacle aux laborieuses intrigues que les *condamnés* ourdissent avec leurs complices pendant des mois, des ans entiers. A défaut donc de ressources suffisantes pour établir des maisons d'arrêt destinées exclusivement aux hommes et d'autres aux femmes, la séparation des quartiers, dans une même maison, et une vigilance sévère préviendront les abus, *autant que cela est possible.*

Nous en dirons autant de la séparation des jeunes prévenus d'avec les prévenus adultes ; si ce n'est que, dans les villes où il existe un pénitencier réservé aux jeunes condamnés, mieux vaudrait placer les jeunes prévenus dans un quartier spécial de cet établissement, comme on a fait à Paris.

Prétendre pousser plus loin les divisions et les subdivisions de l'enceinte d'une même prison préventive, et y assigner des quartiers distincts aux diverses classes de moralités, ce serait de plus en plus mettre la théorie aux prises avec l'impossible. « La multiplication des classifications, disait M. de Rambuteau dans son rapport sur le budget de 1832, exigerait souvent un plus grand nombre de classes de détenus qu'il n'y a de détenus effectifs dans les prisons d'arrondissement. » — « Si l'on prend, dit M. Ch. Lucas, trente départemens formant les ressorts des cours royales d'Orléans, Bourges, Rennes, Angers, Poitiers, Limoges, Riom, Lyon, Grenoble, on trouvera sur cent vingt-sept maisons de justice et d'arrêt, soixante-huit, c'est-à-dire plus de la moitié, qui ont une population moyenne de moins de quinze détenus, treize qui n'en ont que de cinq à dix, onze de un à cinq. » — Là même où le nombre des prévenus est plus considérable, l'excessive multiplicité des murs de séparation, des préaux, amoindrirait outre mesure la portion d'air et d'espace réservée aux habitans de chaque quartier.

Faudra-t-il donc que le prévenu, qui tombe pour la quatrième ou cinquième fois peut-être sous la main de la justice, dont tous les antécédens sont ignominieux, professeur émérite de vice et de débauche, puisse salir par son contact et pervertir par ses discours et ses exemples celui qui n'avait pas encore franchi le seuil d'une prison, et qui, peut-être, n'a pas dévié du sentier de l'honneur ? M. Ch. Lucas indique un moyen facile de limiter une si funeste liberté de communications, sans fractionner indéfiniment l'enceinte de la prison : c'est de faire pour la séparation des moralités ce qu'on fait dans un grand nombre de prisons départementales pour la séparation des sexes, c'est-à-dire d'assigner des heures différentes pour la promenade dans le préau commun aux prévenus inoffensifs et aux prévenus

suspects. Combinée avec l'isolement nocturne et le bienfait de l'isolement facultatif durant le jour, cette mesure mettrait à l'abri de toute atteinte la dignité morale des prévenus qui se respectent; et elle protégerait la faiblesse de ceux qui inclinent au mal, contre la contagieuse influence des plus pervers.

Quant au classement des prévenus dans la catégorie des suspects ou des inoffensifs, selon leur moralité *présumée*, M. Ch. Lucas en adjuge le soin aux mêmes magistrats (le procureur du roi et le juge d'instruction) qui interviennent tous les jours pour les besoins de l'instruction, dans les communications intérieures de la maison d'arrêt, et les défendent entre tels et tels prévenus. « Il n'y aurait, dit-il, qu'un pas de plus, ce serait de faire, dans l'intérêt de la séparation des moralités, ce qu'ils font dans l'intérêt de l'instruction, et de régler de la même manière les permis ou interdits de communication, dans le mouvement journalier de la population. Seulement l'unité d'exécution forcerait de concentrer entre les mains seules du procureur du roi ce pouvoir et ce devoir de classer les moralités. Peut-être reprochera-t-on d'abord à cet emploi du classement, d'être arbitraire; mais il ne pouvait avoir un autre caractère, puisque dans l'emprisonnement préventif, ce n'est primitivement ni la disposition de la loi, ni la sentence du juge, mais les besoins de la procédure et les renseignemens de la poursuite, qui règlent la position du prévenu. » — Nous avouons que l'analogie ne nous paraît pas concluante. Que le magistrat interdise, pour les besoins de la procédure, les communications entre tel et tel prévenu, cette précaution n'outrage pas ceux qui en sont l'objet; tandis que la classification dans la catégorie des *suspects*, c'est-à-dire des hommes présumés vicieux, porterait en quelque sorte le caractère d'une *peine* infamante. Ainsi, que plusieurs prévenus, honorables par leurs antécédens et leurs mœurs privées, mais impliqués dans une accusation de complot politique, soient tenus, par ordre du magistrat, séparés les uns des autres tant que dure l'instruction; ils pourront se plaindre de la rigueur de cette mesure, ils ne se plaindront pas qu'on leur fasse insulte. Mais que ces mêmes hommes fussent isolés des autres prévenus, comme suspects d'une contagieuse immoralité, ils se récrieraient, et l'opinion publique murmurerait avec eux contre une *dégradation* sans jugement. Nous doutons qu'il fût opportun d'imposer au zèle et aux lumières du ministère public une si délicate et si pénible mission; et la présomption légale d'innocence qui protége le prévenu ne nous paraît susceptible de recevoir une si grave atteinte qu'autant qu'un fait également *légal* autorise cette classification en prévenus suspects et en prévenus inoffensifs.

Mais ce fait légal, quel sera-t-il? Le chercherons-nous dans la différence des actes imputés aux prévenus, dans la qualification de crime ou de délit qui leur est attribuée? « Mais, pour qui connaît le moral des prisons, dit M. Moreau-Christophe, le délit, souvent, implique de la part de celui qui le commet, plus de perversité que le crime. L'expérience prouve que la nature de la peine encourue donne rarement la mesure de la dépravation des condamnés. »

Les directeurs des maisons centrales dans leurs réponses à la circulaire ministérielle du 10 mars 1834, qui provoquait plusieurs renseignemens sur les effets du régime des prisons, déclarent presque unanimement que les dangers des communications contagieuses sont plus à craindre de la part des correctionnels par rapport aux réclusionnaires condamnés pour crimes, que de ceux-ci à ceux-là. — « Les correctionnels en général sont plus vicieux. Parmi les criminels il se rencontre beaucoup d'hommes qui ont succombé à la violence de leurs passions ou aux besoins d'une nombreuse famille. » (Réponse du directeur de la maison de Beaulieu). — « En général, on remarque beaucoup plus d'indocilité et de penchant à la paresse parmi les correctionnels. Ceci peut paraître un paradoxe, mais c'est le résultat de l'observation. » (Réponse du directeur de la maison d'Ensisheim). — « La corruption chez les correctionnels est poussée à ses dernières limites. » (Réponse du directeur du Mont-Saint-Michel). — La mai-

son centrale de Poissy est consacrée exclusivement aux correctionnels. C'est, de l'aveu général, la population la plus indisciplinée. On conçoit en effet que l'escroc, le filou, lie des grandes villes, possédant par cœur leur code pénal et sachant s'arrêter prudemment sur l'extrême limite qui sépare le crime du délit, puissent être infiniment plus vicieux que des hommes qui ont été entraînés plus loin par la violence de la passion ou l'empire tyrannique des circonstances. Si donc le jugement qui déclare un individu coupable d'un délit, et un autre coupable d'un crime, ne donne point la mesure de leur perversité, elle ne saurait, *à fortiori*, ressortir de la différence des qualifications énoncées dans le mandat d'arrêt ou dans l'acte d'accusation. Il faut par conséquent recourir à un autre fait légal qui porte avec lui une présomption suffisante pour motiver le classement d'un prévenu dans la catégorie des suspects. Le fait de la *récidive* n'offre-t-il pas ce caractère? Lorsqu'un prévenu tombe pour la seconde ou troisième fois sous la main de la justice, cette circonstance aggravante qui, s'il est condamné de nouveau, le rendra passible d'une peine plus sévère, ne légitime-t-elle pas aussi, avant le jugement, son classement dans une catégorie exceptionnelle? Ne fait-elle pas présumer, à bon droit, plus de danger dans le commerce de cet homme que les funestes conséquences d'une première faute ont enchaîné au mal? N'est-ce pas prudence et justice d'empêcher qu'il ne puisse répandre, parmi les autres prévenus, les germes vicieux qu'il a puisés antérieurement dans les prisons pour peines? Indice non pas certain, mais puissant, d'une nature malheureusement viciée, fait légal, matériel et ne laissant aucune place aux caprices de l'homme, la *reprise de justice* n'offrirait-elle pas une base plus rationnelle que l'arbitraire des procureurs du roi pour la séparation des moralités dans les prisons préventives?

M. Moreau-Christophe, qui laisse désirer son second volume, ne s'est pas expliqué sur cette importante question. Mais ce qu'il dit dans son premier volume prouve : 1° que la qualification de délit ou de crime attribuée à l'acte qui est imputé au prévenu ne constitue nullement à ses yeux un indice de la moralité de l'agent; 2° qu'il comprend la nécessité de ne pas multiplier à l'excès les diverses classes de prisons. Car il propose, avec raison, ce nous semble, d'affecter une même prison aux *inculpés*, soit accusés, soit simples prévenus; estimant que c'est en pure perte et au préjudice du bien-être des détenus, que les départemens se constituent en frais pour classer les prisons préventives en maisons d'arrêt et en maisons de justice, et pour établir entre elles une distinction nominale, purement chimérique et sans application.

« Autant la première division introduite par la loi en *prisons pour peines*, d'une part, et en *maisons d'arrêt* et de *justice*, de l'autre, est fondée en légalité et en raison, autant la subdivision entre les maisons d'arrêt et les maisons de justice me le semble peu. En effet, en ordonnant que les maisons d'arrêt seront exclusivement destinées aux prévenus, et les maisons de justice aux accusés, le législateur a séparé ces deux classes de prisonniers qui pouvaient, sans le moindre inconvénient, se trouver ensemble; car ce ne sont que des *présomptions* plus ou moins graves qui placent certains prisonniers dans la classe des prévenus, et fait renvoyer les autres en état d'accusation, tandis que ce sont des *preuves* qui séparent les condamnés des uns et des autres. Pour les prévenus, il faut un jugement; pour les accusés, un arrêt; c'est la seule différence qu'il y ait entre eux. Or, cette différence n'est que de juridiction; elle n'en entraîne aucune dans le degré d'incertitude de la criminalité. Si même il y avait une différence morale à établir à ce sujet, je n'hésiterais pas à dire qu'elle serait à l'avantage de l'accusé de crime, etc.

« Et puis à quoi sert cette séparation? Lorsque le prévenu contre lequel a été rendu une ordonnance de prise de corps, est mis en accusation, il reste dans la maison d'arrêt jusqu'à la prochaine session de la cour d'assises, et il n'est transféré dans la maison de justice que quelques jours seulement avant l'ouverture des débats de son affaire. »

Le travail ne saurait être rendu *obligatoire* pour les prévenus; mais, comme

d'une autre part, l'oisiveté forcée est une peine plus dure que le travail obligatoire, lorsqu'elle s'applique à l'ouvrier indigent qui épuise ses dernières ressources, s'endette, se démoralise dans les stériles et fastidieux loisirs de la captivité préventive, tandis que le réclusionnaire et le forçat gagnent leur *denier de poche* et amassent un pécule d'épargnes, il serait désirable que l'administration fournît des moyens de travail aux prévenus qui le désirent. La difficulté d'occuper fructueusement une population mobile cède devant les considérations d'équité, que fortifie l'intérêt de la discipline, « cent détenus occupés, dit le juge Powers, étant plus faciles à surveiller que cinquante détenus oisifs. »

En supposant réalisées ces diverses mesures en faveur des prévenus; leur régime matériel amélioré; leur dignité morale protégée; leur captivité devenue plus douce et dégagée, autant que possible, des circonstances qui l'assimilent à l'emprisonnement pénal; la société aurait-elle pleinement acquitté sa dette envers l'innocent dont la liberté a été immolée au soin du repos public et qui a subi peut-être un dommage énorme par la suspension de ses affaires, le coup porté à son crédit, les nuages jetés sur son honneur?

Plusieurs publicistes estiment qu'une action en dommages-intérêts contre l'Etat devrait lui être accordée.—« N'est-ce pas, dit M. Ch. Lucas, une exception révoltante que le privilége du trésor public, affranchi du recours que la loi impose partout ailleurs à l'accusateur, comme un acte de réparation et de justice? C'est évidemment reconnaître deux morales, deux justices, l'une pour les citoyens, l'autre pour le fisc. »—Toutefois, dans le système de ces publicistes, l'action en dommages-intérêts contre l'Etat n'appartiendrait pas de plein droit à tout accusé absous. On déférerait à la sagesse des juges le soin de l'accorder ou de la refuser, selon que l'acquittement de l'accusé serait à leurs yeux un brevet d'innocence ou leur paraîtrait résulter seulement du défaut de preuves décisives.

Remarquons d'abord que, le *prévenu* ne paraissant devant le tribunal correctionnel, l'*accusé* n'étant traduit aux assises, qu'après amples informations de la chambre du conseil et de la chambre des mises en accusation, bien rarement son innocence paraîtrait assez *évidente* aux juges pour lui accorder un recours qui inculperait jusqu'à un certain point la sagesse et les lumières des magistats instructeurs. Or, pour attribuer une réparation pécuniaire à un très petit nombre prévenus et accusés, que demandent ces publicistes?

Ils demandent que les autres soient frappés, par le refus même de l'action en indemnité, d'une sorte de flétrissure morale. Ils demandent que le juge établisse une différence là où les jurés n'en ont point établi, et qu'il infirme, par une injurieuse exclusion, l'autorité des verdicts d'acquittement dont ils ne doivent compte qu'à Dieu et à leur conscience. En réalité, la mesure proposée deviendrait une *peine* contre la majorité des accusés absous, par cela même qu'elle serait le privilége d'un très petit nombre, et elle porterait une atteinte indirecte, mais réelle et grave, aux pouvoirs du jury.

Que deviendra cependant le prévenu indigent qui a épuisé ses dernières ressources dans la prison, et qu'une ordonnance de non-lieu jette sur le pavé de la rue, sans argent, sans vêtemens, sans abri, sans travail.

—« Comment pourvoira-t-il, dit M. Béranger dans un rapport dont nous avons déjà cité plusieurs fragmens (1); comment pourvoira-t-il aux premières atteintes du besoin? A qui aura-t-il recours pour avoir du pain? Qui lui donnera son premier gîte? Qui veillera enfin à ce que, pendant l'intervalle qui va s'écouler jusqu'à ce qu'il ait rejoint sa famille, ou qu'il se soit procuré des moyens d'existence, cet homme, digne de tant d'intérêt si l'épreuve judiciaire qu'il a subie a démontré son innocence, si redoutable dans le cas où de l'insuffisance des preuves serait résulté pour lui une encourageante impunité, subsiste, repose en paix, et ne soit pas irrésistiblement conduit du désespoir au crime?

(1) *Moyens d'introduire en France le système pénitentiaire.*

« Je ne puis résister à raconter comment la charité d'un seul homme a pu, pour la ville de Paris, obvier à ces inconvéniens; je tairai son nom, sa modestie en souffrirait trop si je le divulguais. Frappé, pendant le cours d'une magistrature que ses vertus et ses lumières honoraient, de la position déplorable des affranchis de prison, pour qui la liberté n'est que l'abandon et la misère, il conçut la pensée de leur fournir pendant quelques jours un asile et de quoi subvenir aux premières nécessités de la vie. A cet effet, il s'assura d'une maison tenue par d'honnêtes gens, où, à un prix modéré, on se chargea de les nourrir et de les loger. Des *bons* furent par lui confiés aux juges d'instruction, aux présidens des tribunaux correctionnels et des cours d'assises, avec prière de les remettre à ceux de ces malheureux dont je viens de parler, qui seraient dépourvus de toute ressource, et qui appelleraient le plus spécialement leur bienveillante pitié.

« Ce digne magistrat, averti à l'instant où il est fait usage de l'un de ces *bons*, se rend sur-le-champ dans la maison indiquée, s'informe des projets de celui qui en est porteur, le prévient que l'hospitalité lui sera accordée pendant huit jours et qu'il doit mettre ce temps à profit pour se procurer de l'ouvrage. S'il manque de vêtemens, il lui fournit ceux qui lui sont le plus nécessaires; enfin, dans ce premier moment d'où peut dépendre tout un avenir, il le sauve à la fois de la douleur de se voir seul et délaissé, et des inspirations funestes qui en seraient l'inévitable conséquence. »

Des secours de ce genre confiés par le gouvernement aux juges pour qu'ils les distribuassent d'office, à titre d'assistances et non d'indemnité légale, vaudraient mieux que la faculté d'accorder une action en dommages-intérêts contre l'État.

Quant aux prévenus qui sont condamnés et qui passent de la prison préventive dans une prison pour peine, l'équité ne semble-t-elle pas demander qu'on leur tienne compte du temps passé dans la première? La loi (1) ne fait courir la durée des peines temporaires qu'à dater du jour où la condamnation est devenue irrévocable (2). Il résulte de là que l'individu condamné pour un délit léger à un emprisonnement de trois mois, par exemple, subit en réalité une peine beaucoup plus longue que le coupable condamné à un an, si celui-ci est resté libre de sa personne jusqu'au moment de sa condamnation, tandis que l'autre avait déjà subi, durant l'instruction, une captivité préventive de 12, 15, 22 mois; ce qui n'est pas infiniment rare.

Nous nous sommes étendus longuement sur l'emprisonnement préventif qui réclamait en effet un examen tout spécial, par la gravité des abus que présente son mode d'exécution. Une partie des faits et des considérations sur lesquels nous avons appelé l'attention de nos lecteurs se reproduisent au sujet de l'emprisonnement pénal qui fera la matière de notre prochain article. En poursuivant l'étude des prisons et de leur réforme, nous acheverons de faire connaître les ouvrages dans lesquels MM. Moreau-Christophe, Ch. Lucas et Marquet-Vasselot ont déposé le fruit de leur expérience et de leurs méditations.

P. L.

(1) Art. 21 du Code pénal modifié.

(2) Excepté dans le cas où le condamné ne s'étant pas pourvu, il y a eu appel ou pourvoi du ministère public; auquel cas, quel que soit le résultat de cet appel ou de ce pourvoi, la durée de la peine court du jour du jugement, et non du jour de la décision de la Cour suprême. Il en est de même dans le cas où la peine a été réduite sur le pourvoi du condamné. Art. 22.

L'AME EXILÉE,

LÉGENDE,

PAR ANNA MARIE (1).

La terre est un exil, la patrie est aux cieux.

C'était aux premiers jours de la foi chrétienne. Le sang des martyrs germait de toutes parts des confesseurs et des vierges. Né de ce divin effluve jailli sous la lance du Centurion, l'Amour s'enivrait des souffrances de la Croix; il fécondait de ses sueurs et de ses larmes l'aridité des solitudes. Il brisait par la Patience la rage ingénieuse de l'Egoïsme qu'il combattait à bras ouverts, et il allait, sans terreur, sonder le vide infini du désert. La Vie se prodiguait aux tortures pour payer la rançon de l'esclavage sensuel; l'Ame se livrait avec Foi aux tentations solitaires pour conquérir la force ou la justification du Dévouement. La couronne d'épines, afin de gagner le monde; le désert, afin de se gagner soi-même! Souvent, dans leur immense besoin de charité, ces glorieux athlètes des luttes invisibles, ces vétérans du martyre qui sauvaient Rome malgré César, se sentaient jaloux de toute la Croix du Seigneur : les uns allant donner leur sang au monde, après avoir crucifié leur âme; les autres venant achever l'œuvre de leur jour, sous le regard de Dieu, par la persécution volontaire et le martyre intérieur! Oh! dans cette ineffable rénovation de la Terre, le Ciel ne devait-il pas lui sourire et s'abaisser? Quelles vertus dans ce sang! quels parfums dans ces larmes! ces larmes saintes, délices des Anges (2)! Quel rassérénement de l'air! quelle saveur de renaissance! Tout est changé. Un nouveau pain de vie! un nouvel homme! de nouveaux cieux! Pourrions-nous donc admirer que tant de grâces miraculeuses aient été dès lors le salaire anticipé de tant de miracles humains? La bonté divine n'aurait-elle pas daigné parfois se croire en retour avec notre héroïque infirmité? D'immenses faveurs n'auraient-elles pas été les arrhes divines avancées à cette Foi brûlante, à cet invincible Amour!

Et cependant Dieu venait de redemander à une sainte femme, veuve et mère de martyrs, l'unique enfant qui lui restait! sa fille! Marie! la plus belle et la plus touchante entre les roses de Saaron! Morte soudain au moment où ses compagnes allaient tresser sa couronne d'épouse, où le thaled brodé d'or se déployait pour ombrager sa tête! le voile nuptial n'est plus qu'un linceul; les lis de la mort couvrent son front pâle; elle semble dormir sous l'ombre de sa chaste paupière, et les pleurs de ses compagnes vont bientôt couler sur sa tombe.

Autour de la couche virginale retentissent les derniers chants; hymne d'adieux et d'espérance, mélodieux viatique de l'âme voyageuse!

A l'heure des funérailles, les chants de la Foi s'interrompent pour laisser un dernier cours à l'affliction de l'Homme. Les pleurs et les sanglots redoublent au moment où tout va disparaître de ce qui était Marie!

Mais que sont les douleurs qui peuvent s'exprimer! Une femme est assise auprès du lit; sans pleurer, sans gémir, sans arracher ses cheveux, comme celles qui l'entourent; mais plus pâle que la jeune morte, et comme elle immobile, les yeux fixés sur ce visage sans couleur, et depuis deux jours que Marie n'est plus, cette femme n'a changé de regard ni d'attitude.....

C'est la mère!

Au nom de Marie, une dernière fois prononcé, elle se lève; elle regarde longtemps autour d'elle; elle revient enfin à la conscience de sa douleur! Mais plus l'affreuse réalité lui apparaît, moins elle y peut croire; plus ses yeux s'ouvrent, plus elle doute dans son cœur. A l'immensité de sa souffrance, elle s'assure que Dieu n'a pu vouloir lui prendre sa fille!

« Ma fille! Où est ma fille? Il me la rendra! » Et soudain dans la sainte folie de sa foi éplorée, la malheureuse mère s'élance de sa demeure, et, d'une voix étrange, elle commande à tous l'attente de son retour.

Pauvre Sarah! elle n'aura donc eu la constance édifiante de survivre à ses fils

(1) Paris, Delloye, libraire, place de la Bourse, 5.
(2) Delicias angelorum. S. Bern.

et à leur père, que pour voir le frêle, l'unique appui de sa vieillesse dérobé à ses tremblantes mains ! Que lui sert d'avoir mis tant de peines au pied de la Croix, si le ciel lui en ravit le mérite en brisant les derniers ressorts de son âme? Que lui sert ce trésor de vertus et de patience, laborieusement amassé, si un invincible désespoir le dissipe en un jour !

La nuit s'écoule ; les heures tombent en silence dans le sablier muet, et Sarah n'est point de retour. Déjà le soleil éclaire au loin les monts de la Judée; la cigogne relève sa tête endormie de dessous son aile; les lampes pâlissent aux rayons du jour naissant.....

Qu'est devenue Sarah ?

La plaine est sombre encore, couverte d'un brouillard bleu que la vue ne peut pénétrer... Les fossoyeurs murmurent....

Tout-à-coup le simoun chasse le brouillard comme un voile détaché qui s'envole :

« La voilà ! » s'écrie un enfant. » Voilà Sarah qui gravit la colline ! » Un vieillard est avec elle; c'est le saint de la grotte de Ganim, puissant en œuvres de miséricorde :

« Mais hélas ! qu'espérer maintenant? » dit en pleurant la jeune Anastasie.

Qui sait ? Le saint, dans sa jeunesse, a connu Jean le bien-aimé. Les vertus sorties de la poitrine du Sauveur ne se sont pas affaiblies sans doute en passant au solitaire. Il approche : tous sont agités d'un saint tremblement ; ils tombent à genoux ; le poil de leur chair se hérisse dans une religieuse attente. Le vieillard recueille toutes ses puissances intérieures dans une ardente prière : il se lève; il s'avance vers Marie, guidé par Sarah, et posant sur la tête de la jeune fille ses mains mutilées par les bourreaux :

« Marie, levez-vous ! »

O miracle ! — miracle ! A cette voix puissante Marie s'est levée ! Elle a posé ses pieds sur la terre ! Toutes les fleurs qui la couvraient se répandent autour d'elle. La mort est toujours sur ses traits altérés ; ses membres roidis semblent agir sous une volonté supérieure, qui les dompte et les force à l'obéissance. Ses yeux s'ouvrent ; ils sont ternes et fixes ; mais peu à peu les voilà qui s'éclairent comme une étoile au ciel; la vie s'y rallume et l'âme y resplendit de nouveau... — Ah ! je meurs de joie, s'écrie Sarah !

Pauvre mère ! qu'elle est loin de se douter que l'excès de l'affliction était pour elle le comble de la gloire ! que sa douleur allait bientôt faire sa joie, comme, à présent, sa joie va bientôt faire sa douleur ! Ses forces l'ont abandonnée dans cette suprême confiance en Dieu ; mais Dieu ne lui en veut pas : il y a tant de souffrance dans cette révolte de l'amour ! Seulement il va l'instruire, par sa complaisance même, qu'il l'avait mieux aimée dans la rigueur de sa volonté, qu'elle-même n'aimait sa fille dans les déchirantes réclamations de sa tendresse !

« J'ai donc dormi bien long-temps ? Qu'est-il arrivé pendant mon sommeil ? Pourquoi ces fleurs, ces parfums, » demandait Marie à sa mère et à sa compagne Anastasie, qui l'observaient dans une admiration mêlée d'une sainte terreur. « N'avais-je donc pas cessé de vivre ? » Et promenant ses mains sur sa mère et sur Anastasie : « J'ai donc rêvé la mort ? reprit-elle. »

« Que se passe-t-il, Marie, au dedans de toi-même? dit Anastasie.

« Je ne sais, répond la jeune ressuscitée. Je ne souffre plus comme à ce moment où je crus sentir mon âme quitter sa fragile enveloppe; mais je ne sens pas non plus cette abondance de bonheur dont je fus soudainement inondée. J'étais heureuse comme il ne nous est pas donné d'être ici-bas. Oh ! que mon rêve était beau ! Mes yeux sont encore tout éblouis de sa splendeur, et tout ici me paraît si sombre et si triste ! Que la lumière est pâle, auprès de celle que j'ai vue en songe ! Le soleil est-il donc voilé ? Ses rayons n'ont plus d'éclat ni de chaleur. Pourquoi la nature est-elle ainsi obscure et désolée ? et puis le vent de la terre me donne froid au cœur ! Ma mère, réchauffe-moi ! » Sa mère la presse dans ses bras; Anastasie cherche à tiédir ses pieds de son haleine. — « Ce rêve, qui me le rendra ?... Dans cet air glacé je me sens mourir ! Ah ! que ne puis-je me rendormir, afin de rêver encore ! » — « Quoi, Marie, s'écrie la mère, tu regrettes la mort auprès de moi ! »

— « La mort ! c'était la mort ! Oh, ma mère !... que la mort est belle ! »

La vertu des pleurs maternels a bien pu arracher à la tombe des restes inanimés ; mais elle n'a pu reconquérir l'âme sur le ciel. Ces pleurs, ce deuil du plus ineffable des amours de la terre, ne peuvent rendre à la jeune ressuscitée le désir de vivre. La triste mère en appelle à une autre douleur, à un autre amour, pour rattacher son enfant à la vie. Oh ! combien ce nouvel effort doit coûter à son cœur ! Si Marie consent à vivre, ce n'est donc plus au nom de Sarah que son âme sera redescendue des cieux !

« Ruben, ton jeune et beau fiancé, doit revenir bientôt de son long voyage ; tu l'aimais, Marie, et il t'aime... Vous serez unis ; tu seras heureuse épouse, heureuse mère ; tu ne sais pas ce que sont les joies d'une mère qui tient son fils premier-né dans ses bras ! Tu l'apprendras, Marie, et tu sauras que la terre contient une félicité dont le ciel serait jaloux si elle ne descendait pas de lui. — Paix, ma mère, dit doucement Marie ; mes oreilles retentissent encore de la voix des Anges... »

Marie ne peut plus aimer d'amour humain, cet amour qui ne sait guère qu'embrasser et attirer à soi quelques égoïsmes; cet amour, inquiet et jaloux, qui veut être payé de retour, et, si pur qu'il soit, s'élève bien rarement au dessus de la douleur de se croire oublié ou méconnu. Elle aime mieux ; elle aime autrement ; elle aime de cet amour immense, infini, sorti du temps et des *ombres qui passent*, délivré de la prison des sens ; cet amour tout à la fois vive intelligence et pur désir, récompense et mérite, soupir d'espoir et larmes de félicité, ineffable aspiration et volupté divine. Elle rapporte tout à cet amour; elle aime tout dans cet amour ; elle n'aime plus que l'amour même.

« Ah ! Ruben, disait-elle, vous aussi vous voulez que je vive ! »

Mais ce n'est pas pour lui imposer la vie de nouveau; ce n'est pas en vain non plus que Dieu a relâché cette âme, captive un jour de la félicité éternelle. Marie sera revenue chercher sur la terre sa couronne nuptiale pour assurer à Ruben le partage des joies célestes avec sa céleste fiancée ; elle sera revenue dire à Sarah les réalités de la mort, en lui léguant un fils pour alléger les dernières heures de son pélerinage : « Ma mère, voilà votre fils ! Ruben, voilà ta mère ! » — « Vous me pleurez, ajoute-t-elle, et c'est là l'amertume que Dieu attache à ma délivrance. Ah ! pourquoi me pleurez-vous ? Vous qui m'aimez, aimez-moi dans le ciel où je vais aller veiller sur vous... Mère chérie ! dis que tu consens à me voir te quitter pour cette patrie où le bonheur m'attend. Je ne pourrais goûter avec plénitude les joies mêmes du ciel, si ton cœur inconsolable me rappelait toujours. La voix d'une mère désolée trouble jusqu'à la paix des cieux. Ma mère, bénis-moi..., et permets-moi de partir... »

« O Marie, tu n'es pas mère !... dit Sarah », et elle resta silencieuse un moment, sans courage et sans parole.

Mais rassemblant ses forces comme la Vierge au pied de la Croix, elle dit en posant ses mains sur la tête de son enfant : « Que le Dieu tout-puissant te bénisse et te rende les délices ineffables dont mes vœux insensés t'ont privée, ne réservant que pour moi la douleur ! »

Puis elle ajouta très bas, n'ayant pas la force d'articuler ces mots : — « Partez, âme de mon unique enfant ; habitez aujourd'hui les demeures heureuses ! »

Sublime martyre de l'amour ! il s'est enfin renoncé lui-même ! L'amour maternel touche à l'amour infini !

Le prêtre achevait la cérémonie sainte... Elle était en extase, les yeux levés, les mains jointes, immobile et murmurant un chant presque inarticulé. Aux dernières paroles du ministre du Seigneur, elle dit d'une voix défaillante : — « Ruben ! ma mère ! je meurs en vous aimant... — Adieu ! Adieu ! »

Quelles consolantes impressions naissent de cette délicieuse légende ! quelles hautes leçons dans le pur et antique dessin de ce drame touchant ! Le détachement de la vie, le mépris ou plutôt le désir de la mort, la certitude de l'avenir, et je ne sais quelles vagues aspirations d'un air, d'un jour nouveau se suggèrent au cœur ému, sous l'expression la plus simple et la plus pénétrante. Que ces douces pages soient aux âmes en deuil un salutaire enseignement ! — Que l'amour prenne garde de se pleurer lui-même dans

la perte de ce qu'il aime ! L'intempérance de nos regrets est une révolte contre Dieu, une défiance de ses promesses, une inconséquence avec ce long murmure d'angoisses que nous élevons contre la vie. Que la foi demande raison à la douleur, et ce n'est plus la mort, mais la vie que nous prendrons en patience. Le plus pur des théosophes a dit saintement : « L'espérance de la mort fait la consolation de mes jours; aussi voudrais-je que l'on ne dît jamais l'autre vie, car il n'y en a qu'une. » Cette pensée prend toute la force d'un sentiment après la lecture de l'*Ame exilée*. L. MOREAU.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

De la Démocratie nouvelle ou des mœurs et de la puissance des classes moyennes en France, par EDOUARD ALLETZ (1).

Diverses publications antérieures à celle-ci : Le *tableau de l'histoire générale de l'Europe depuis 1814 jusqu'à 1830*, les *Esquisses de la souffrance morale*, l'*Essai sur l'homme, ou accord de la philosophie et de la religion*, avaient déjà assigné à M. Ed. Alletz une place non sans honneur parmi les écrivains sérieux de l'époque. Dans la *Démocratie nouvelle*, ainsi que le titre le fait aisément pressentir, les faits et les théories politiques jouent un grand rôle. Nous croyons donner une idée suffisamment exacte des opinions de l'auteur, en disant qu'elles concordent avec celles qui furent développées par M. Guizot, le 3 mai 1837, à la chambre des députés, dans le mémorable discours qu'il prononça pour expliquer ce qu'il entendait par *gouvernement des classes moyennes*. Ancien régime, Restauration, révolution de juillet, ordre de choses actuel, système républicain, cens électoral et d'éligibilité, franchises communales, centralisation, jury, liberté de la presse, etc., sont tour à tour l'objet de l'examen de M. Alletz. Sans aborder, ici, des sujets de polémique quotidienne, qu'il nous soit permis de critiquer quelques jugemens relatifs à des actes qu'on peut considérer comme appartenant déjà au domaine de l'histoire.

Il nous a paru que la sévérité de l'écrivain envers la Restauration, y était portée au delà des bornes de la justice, et nous avons regretté de ne pas retrouver dans ces jugemens la sagesse et l'élévation de pensée qu'on remarque en général dans l'ouvrage.

Voici en quels termes il parle des honneurs rendus aux restes de Louis XVI : « Le convoi funèbre qui roule avec grande pompe, vers les sépultures de Saint-Denis, les restes de l'infortuné Louis XVI, fait revivre dans tous les esprits l'image de l'échafaud d'un roi, et la nation, péniblement oppressée de ce rêve, se demande si on veut faire retomber sur sa tête le sang de l'auguste martyr. » — S'il y a, ici, quelque chose d'injurieux pour la France, c'est uniquement l'étrange susceptibilité qui tendrait à faire considérer la majorité nationale comme complice d'un forfait qu'elle avait vu s'accomplir muette d'effroi et d'horreur. Nous nous étonnons du blâme infligé à une mesure protégée par des considérations qui n'auraient dû échapper ni à la raison ni au cœur d'un écrivain tel que M. Alletz. La cérémonie funèbre qu'il censure, fut à la fois l'accomplissement d'un impérieux devoir de piété fraternelle et un acte de haute et religieuse moralité. Fallait-il donc, pour complaire aux bourreaux de celui que l'auteur appelle un *auguste martyr*, qu'un frère laissât pourrir à la voirie les ossemens de son frère, et s'interdît de les faire placer honorablement dans la sépulture familiale? Et comment un écrivain qui déplore la violence des passions anti-sociales dont Louis XVI fut victime, de même que, dans le gouvernement actuel, il applaudit surtout le modérateur de l'esprit révolutionnaire; comment peut-il ne pas approuver la pacifique manifestation de respect et de douleur par laquelle les grands corps de l'Etat protestèrent contre le crime de régicide?

Toujours en parlant des premières années de la Restauration, l'auteur a écrit la phrase suivante : « Les paroles imprudentes du clergé sèment des alarmes dans les campagnes, *touchant le rétablissement de la dîme et de la corvée.* » — L'auteur nous montrerait sans peine des pamphlets et des articles de journaux où la prétention de rétablir *dîme et corvée* était en effet imputée au clergé; mais pourrait-il nous citer *des faits* suffisans pour absoudre les accusateurs du crime de calomnie, et du reproche de légèreté le juge qui réserve ses censures contre

(1) A Paris, chez P. Lequien, libraire-éditeur, quai des Augustins, 47.

les accusés? Sans remonter à 1816, une expérience plus récente aurait pu lui rappeler avec quelle effronterie les ennemis de l'Eglise savent exploiter l'ignorance et le mécontentement de pauvres gens accessibles aux plus absurdes insinuations. Au commencement de 1830, lorsque des incendies, allumés par d'invisibles mains, dévoraient les chaumes et exaspéraient la colère des populations rurales de la Normandie, des voix également inconnues firent circuler parmi elles un murmure sinistre contre le clergé. On parla de souscriptions organisées entre les prêtres pour soudoyer les incendiaires et *réduire le peuple en le ruinant*. On fut jusqu'à émettre une liste imprimée de prétendus souscripteurs parmi lesquels figuraient les plus vénérables ecclésiastiques. Ces monstrueux mensonges trouvaient créance dans un trop grand nombre d'esprits. Serait-on fondé à dire, pour cela, que les paroles imprudentes du clergé semèrent des alarmes dans les campagnes, touchant la sécurité des personnes et des biens? Est-ce sur le clergé ou sur les calomniateurs du clergé, que doit retomber l'odieux de ces alarmes?

Ailleurs, l'auteur reproche aux Bourbons de s'être souvenus que de braves et fidèles officiers, l'élite de la marine française, s'étaient fait tuer pour eux à Quiberon, et d'avoir permis qu'un monument modeste consacrât le lieu de leur trépas. N'est-ce point faire la loi trop dure aux rois, d'exiger qu'ils poussent l'oubli jusqu'à l'ingratitude, et l'humilité jusqu'à couvrir d'un voile discret le dévouement de vaillans hommes qui se sont sacrifiés à leur cause? Que si tout monument qui se rattache aux guerres de la Vendée était proscrit comme un téméraire souvenir « qui remue la cendre des morts, » il faudrait donc aussi briser la statue tumulaire du vendéen Bonchamps, étendant une main protectrice sur la tête des prisonniers républicains au moment même où la balle mortelle venait de l'atteindre! Hélas! nos discordes civiles nous ont coûté assez de larmes et de sang pour que l'on recueille du moins, avec de nobles égards, la mémoire des faits où le caractère national s'est montré, quels que fussent la bannière et le camp, généreux, admirable en face de la mort, dévoué jusqu'à l'héroïsme à la cause sincèrement adoptée. Lorsque les années auront entièrement calmé les esprits émus encore par tant d'orages, les écrivains les plus étrangers aux sympathies et à la foi politique des émigrés tués à Quiberon, ne méconnaîtront pas ce qu'il y eut d'honorable dans l'inspiration qui porta ces hommes à quitter des retraites hospitalières pour chercher un tombeau dans la terre natale ou y relever le principe séculaire auquel étaient acquis leurs convictions et leurs sermens.

Tout en voyant dans le triomphe des classes moyennes un fait légitime, heureux, et qu'il croit destiné à une longue durée, l'auteur n'oublie pas qu'à chacun des droits dont sont investies les classes qui participent au gouvernement de la chose publique, correspond un devoir envers la classe indigente que la nécessité d'un incessant labeur manuel et le défaut de lumières placent naturellement sous la tutelle de ses aînés en civilisation.

Il rappelle aussi à la société et à ses chefs tous les titres de l'Eglise à leur reconnaissance et à leurs respects. Le chapitre où il traite du célibat ecclésiastique; celui où il examine s'il conviendrait, comme l'ont proposé quelques novateurs, d'ôter au clergé la faible indemnité qui lui est attribuée par l'Etat, et de le mettre à la merci de la charité privée, peuvent être cités comme des modèles de discussion, de bon sens, de raison ferme et haute.

L'auteur croit devoir offrir aux pasteurs et aux évêques eux-mêmes des conseils qu'il ne nous appartient point de discuter ici.

Outre les questions politiques, l'auteur en examine une infinité d'autres; questions d'économie sociale: pauperisme, rapports du maître et de l'ouvrier, établissemens de bienfaisance, système de prohibitions ou de liberté commerciale, marine, colonies, développement des ressources agricoles du royaume, etc.; questions de morale publique, influence de la religion, de la littérature, des arts, éducation, mœurs domestiques, mission civilisatrice et chrétienne de la France, qualités et défauts du caractère national, moyens de féconder les unes et de réprimer les autres, etc., etc. On conçoit que des questions si nombreuses, et la plupart si compliquées, ne peuvent être, dans le court espace de deux volumes, développées et approfondies comme elles le seraient dans des traités spéciaux. Assurément, par exemple, si un Rollin, vieilli dans le sacerdoce de l'enseignement, consacra plusieurs années de travail et quatre solides volumes au *Traité des études*, ce n'est pas en quelques pages qu'on peut résoudre, aujourd'hui, les difficultés plus grandes que jamais qui se rattachent à la question de l'éducation de la jeunesse. Mais telle n'a pas été, sans doute, la prétention de M. Alletz; il a voulu seulement jeter un rapide coup-d'œil sur tous les problèmes auxquels peut donner lieu l'état actuel de la société française, envisagée sous le double rapport de ses besoins matériels et moraux, en insistant particulièrement sur ceux qui se rapportaient d'une manière directe au titre de son livre. Peut-être le lecteur ne saisira pas toujours avec facilité l'enchaînement des chapitres où se pressent tant de matières diverses; peut-être, au plaisir et au profit de la lecture se mêlera le regret de ne pas trouver une unité plus manifeste entre ces fragmens que l'on comparerait, sans injustice, à une collection d'articles de journal, généralement remarquables.

Le style de l'auteur est riche, fleuri, trop abondant parfois et quelque peu ambitieux. Le blâmerons-nous d'avoir prodigué le luxe littéraire dans un sujet dont l'ornement naturel semblait être le nerf de la diction et la netteté de la pensée, plutôt que la pompe et l'éclat des images? Çà et là se rencontrent, aussi, des hardiesses de langage que le goût avoue difficilement. Par exemple, l'expression *dormir sa victoire* qu'il applique au peuple paraissant sommeiller après son triomphe, nous paraît être une réminiscence malheureuse des magnifiques

paroles de Bossuet : « Dormez votre sommeil, grands de la terre. »

Dans l'intérêt des mœurs publiques, l'auteur émet un vœu qui appelle une dernière observation. Il demande que la morale soit enseignée dans les facultés et les colléges, par des professeurs spéciaux, et *séparément des religions positives*. Il s'étonne *qu'on ne l'ait pas encore sécularisée, de sorte que les hommes qui ne professent aucune religion ne connaissent de la morale que ce qu'ils en apprennent dans le monde, et que la notion du devoir n'a jamais été plus obscurcie que de nos jours*. D'abord il n'est pas exact de dire que la morale, séparée des religions positives, et réduite aux proportions que lui assigne l'auteur, ne fasse point partie de l'enseignement universitaire. Ce que M. Allètz demande existe : dans les cours de philosophie des colléges et des facultés, on traite les trois points auxquels il limite les attributions des professeurs de morale ; c'est-à-dire : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la notion du devoir. Que si ces enseignemens, comme l'auteur le déclare formellement, laissent peu de traces dans la vie pratique ; si *les hommes qui ne professent aucune religion ne connaissent de la morale que ce qu'ils en apprennent dans le monde ; si la notion du devoir n'a jamais été plus obscurcie que de nos jours ;* il ressort de cette observation que l'immense majorité des hommes ne saurait être efficacement influencée par quelques principes abstraits de morale, séparés des croyances religieuses qui les complètent, les vérifient, les sanctionnent. Les raisons de ce fait, qui ont été maintes fois exposées, ne sauraient échapper à l'esprit méditatif de l'auteur. Les souhaits qu'il forme pour l'amélioration des générations nouvelles seraient mieux servis, pensons-nous, si on fortifiait dans les colléges l'enseignement de la religion et des devoirs qu'elle fait aimer, que si on créait une *académie des sciences morales* dans chaque chef-lieu d'arrondissement, et une *chaire de droit naturel* dans chaque village.

Nos critiques, minutieuses peut-être, sont elles-mêmes une preuve de l'importance que nous attachons aux écrits d'un honorable publiciste dont tous estiment le talent, et qui nous est particulièrement cher comme partageant les croyances en dehors desquelles toutes les ressources secondaires de l'habileté humaine ne sauraient assurer la régénération, le repos et la dignité des sociétés.

Essai sur la centralisation administrative, par F. Bechard, *avocat à la cour royale de Nîmes, membre du conseil général du Gard* (1).

Cet ouvrage offre quelques rapports avec celui dont nous venons de rendre compte, par l'importance du sujet qui touche, comme le précédent, aux plus graves intérêts matériels et moraux de la société ; par la multiplicité des questions que les deux écrivains embrassent et la similitude fortuite de plusieurs de ces questions ; ajoutons aussi, par l'élévation des vues et le remarquable amour du bien public qui inspirent l'auteur de l'*Essai sur la centralisation* comme l'auteur de la *Démocratie nouvelle*. La différence des titres indique, d'ailleurs, suffisamment, celles qui existent entre les deux ouvrages. L'auteur de l'*Essai sur la centralisation administrative* se préoccupe beaucoup moins que l'auteur de la *Démocratie nouvelle*, des questions de politique proprement dite ; la nature de son sujet lui commandait de s'attacher plus spécialement aux questions de législation ; il lui a été possible d'émettre un grand nombre de vues pratiques, de s'étendre en une foule de positifs et fructueux détails, sans que jamais on perdît de vue l'unité et l'enchaînement de diverses parties de son travail.

Pour analyser succinctement deux volumes qui contiennent tant de faits et d'aperçus, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de présenter à nos lecteurs, sous une forme abrégée, mais en empruntant presque toujours les propres paroles de l'auteur, l'*introduction* dans laquelle il expose son but et son plan.

Dans l'âge primitif des peuples, l'administration est simple et grossière ; les mœurs vierges et naïves suppléent efficacement à l'insuffisance des lois. L'administration se perfectionne à mesure que les sociétés vieillissent, que les intérêts se multiplient et se compliquent, que les mœurs se détériorent. Un temps vient où, comme dit Chateaubriand, la civilisation passe de l'âme au corps.

En envisageant sous toutes ses faces l'administration publique organisée par nos lois modernes, on voit qu'elle a été réduite à un mécanisme dont le pouvoir central est le grand, l'unique ressort. Le gouvernement régit tout, administre tout par ses préposés ; c'est le seul être collectif qui jouisse d'une existence et d'une puissance réelles.

Considéré dans son principe, ce système, dit l'auteur, est un attentat permanent au droit d'association, droit fondé sur les deux grandes lois de la nature humaine ; l'amour de Dieu et l'amour des hommes. Considéré dans ses conséquences, il se signale par deux vices capitaux : la déperdition des véritables forces sociales, et le déchaînement des passions mauvaises et subversives. En anéantissant toutes les libertés locales et en centralisant le pouvoir outre mesure, l'Assemblée Constituante prépara la dictature sanglante de la Convention. L'Empire perfectionna, dans l'intérêt d'un glorieux despotisme, le monopole parisien. Ce funeste héritage perdit en trois jours la Restauration qui l'avait accepté sans avoir la force de le défendre.

Il est temps d'asseoir l'ordre public sur d'autres bases ; de substituer à l'esprit d'individualisme et à l'esprit de parti, les seuls qui subsistent dans un ordre social ainsi constitué, l'esprit de famille, l'esprit de corps, l'esprit de cité, l'esprit de religion, l'esprit de patrie. La tentative serait-elle chimérique?

(1) A Paris, chez Hivert, libraire, quai des Augustins. A Marseille, chez Marius Olive, imprimeur, rue Paradis, 47.

Déjà un grand nombre d'hommes éclairés ont compris le mal et pressenti le remède. Or, l'histoire entière fait foi de l'action et de la réaction réciproques des doctrines sur les mœurs, des mœurs sur les lois, des lois sur les mœurs et les doctrines.

En apportant le tribut de ses réflexions et de ses études pour l'œuvre de la réorganisation sociale, l'auteur a laissé à d'autres le soin difficile d'indiquer les modifications qu'il conviendrait d'introduire dans la base et le faîte de l'édifice, c'est-à-dire dans la législation domestique et dans la constitution des grands corps de l'Etat. Il se borne aux questions de droit administratif, et ramifie son sujet en trois principales divisions :

1° L'ordre administratif, qui comprend les attributions actuelles des ministres de l'intérieur, du commerce, des travaux publics, de l'instruction publique et des cultes ;

2° L'ordre judiciaire, placé sous la direction suprême du garde-des-sceaux, ministre de la justice ;

3° L'ordre militaire et diplomatique, qui embrasse les départemens de la guerre, de la marine et des relations extérieures.

Dans la monarchie représentative telle que l'auteur la conçoit, la loi d'association appliquée à l'ordre administratif comprend les associations professionnelles, les communes, les cantons, les départemens, les provinces, la nation. Il parcourt donc successivement les lois organiques des métiers et des professions, tant libres que syndiqués, le système des élections et des attributions communales, cantonales, départementales, provinciales, et enfin l'administration centrale. Quant à ce dernier point, l'auteur, comme nous l'avons déjà dit, laisse de côté l'immense problème de l'organisation et des attributions respectives des grands pouvoirs de l'Etat, problème de politique plutôt que d'administration; il se borne à examiner la compétence du roi et des agens ministériels dans les réglemens d'administration publique. Il traite aussi des attributions de la police générale. Il a étudié à fond ce qui concerne l'administration du domaine national, l'impôt, la dette publique, l'amortissement et la réduction des rentes, la comptabilité générale du royaume, etc.

Outre ces intérêts matériels, l'ordre administratif en embrasse d'autres d'un rang plus élevé, qui appellent également toute l'attention de l'auteur. Il essaie de fixer la portée du principe établi dans la société moderne, savoir : la séparation du spirituel et du temporel ; et de concilier les intérêts de l'ordre et de la liberté dans l'exercice des droits les plus précieux de l'homme. Il traite successivement de la liberté des cultes et de la liberté d'enseignement. Il parcourt les lois relatives au culte juif, aux cultes chrétiens réformés et au culte catholique, et il signale les réformes qui lui paraissent opportunes. Cette matière se partage dans son livre en cinq grandes divisions .

1° Lois relatives au dogme et à la liberté de conscience, c'est-à-dire aux croyances, aux sacremens, aux vœux religieux ;

2° Lois relatives à la nomination des évêques, des prêtres et des diacres, à l'organisation du clergé régulier ;

3° Lois relatives à la discipline ecclésiastique, à la juridiction volontaire et contentieuse, à l'appel comme d'abus ;

4° Lois relatives à l'exercice extérieur du culte ;

5° Lois purement temporelles, c'est-à-dire relatives, soit à l'administration des biens ecclésiastiques, soit aux droits politiques du clergé.

Une courte citation fera connaître à nos lecteurs les principes que suit l'écrivain dans ces délicates questions :

« La liberté des cultes n'a, aux yeux de la loi civile, d'autre limite que l'obligation de respecter l'ordre public. L'église, le temple, la synagogue, la mosquée, peuvent paisiblement s'élever les uns à côté des autres sous l'abri protecteur des lois.

« Mais il est des cultes trop peu nombreux pour être considérés comme des personnes civiles, capables d'acquérir et de posséder; la puissance publique les tolère, mais ne les reconnaît pas; d'autres sont reconnus à cause de leur importance relative; un seul peut et doit obtenir l'honneur du culte national. Chaque culte est entièrement libre dans sa discipline intérieure; la puissance spirituelle et la puissance temporelle doivent concourir, chacune dans sa sphère, aux formes et aux conditions de son exercice extérieur. La religion de l'Etat doit être distinguée des autres par le caractère officiel de ses pratiques, mais non par un caractère exclusif et dominateur. »

La liberté d'enseignement étant intimement liée à la liberté religieuse, l'auteur fait succéder à l'examen des lois qui intéressent celle-ci, celui des lois qui limitent la première. Il tâche de déterminer à quelles conditions peuvent s'établir les écoles libres ; il suit les conséquences de l'abrogation du monopole universitaire dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et dans les écoles spéciales. Il traite ensuite de l'enseignement religieux sous le triple point de vue des écoles secondaires ecclésiastiques, des séminaires et de la prédication. Il jette en terminant un coup d'œil sur l'organisation actuelle des académies et des dépôts scientifiques et littéraires, ainsi que sur les réformes qu'appelle, dans l'intérêt de nos provinces, cette branche importante de nos établissemens d'instruction publique.

Passant immédiatement à l'ordre militaire et diplomatique, l'auteur, qui a réclamé l'*administration* pour le pays, maintient et fait prévaloir, ici, le principe que le *gouvernement* appartient au chef de la monarchie représentative. — « Celui-là, dit-il, comprendrait mal le mouvement de l'esprit public, qui songerait à dépouiller la France du caractère d'unité qu'elle a conquis après trois siècles d'efforts, et à la transformer en une fédération de provinces indépendantes les unes des autres et dépourvues de lien commun. Un immense progrès social résidé en germe dans la réunion de toutes les parties du territoire sous le même gouvernement, les mêmes

lois, les mêmes tribunaux. » — L'auteur se garde de contester au roi le droit de faire les traités de paix, d'alliance, de commerce, d'exercer le commandement suprême sur les armées de terre et de mer, etc. Il se borne à rechercher si on ne pourrait pas alléger le pesant fardeau des armées permanentes par un système d'associations militaires de citoyens tour à tour adonnés aux rudes travaux de la guerre et aux occupations de la paix. Il indique les réformes que lui semblent réclamer le système actuel de recrutement, les lois relatives à l'état des officiers, à la discipline militaire, etc. Il présente aussi quelques considérations sur l'organisation du corps diplomatique, destiné par les tendances pacifiques du siècle à un rôle de jour en jour plus important.

L'organisation judiciaire, qui forme comme le nœud des diverses parties de l'ordre social, est le dernier objet des investigations de l'auteur. Il considère, dans son principe et dans ses effets, l'unité des lois et des tribunaux. Il jette un coup d'œil rapide sur les rapports de l'autorité judiciaire avec la puissance législative, le pouvoir exécutif et l'autorité administrative; puis descend aux détails de l'organisation et des fonctions des diverses classes de tribunaux. Il envisage enfin la juridiction administrative qui participe à la fois des fonctions de l'ordre judiciaire et de celles de l'administration; après s'être demandé si elle doit être confiée à des magistrats inamovibles ou à des délégués révocables du roi, il rattache à la solution de cette importante question, l'organisation des tribunaux administratifs.

Cette brève exposition suffira, nous l'espérons, pour faire apprécier à nos lecteurs avec quel ordre et quelle méthode M. Bechard a su enchaîner les diverses parties de son vaste sujet. Elle leur permettra aussi de pressentir l'intérêt d'un ouvrage où tant de graves questions sont habilement traitées par un écrivain qui joint à une remarquable science historique, une connaissance spéciale de notre législation et des affaires administratives. Si les limites d'un bulletin bibliographique ne nous interdisaient de trop amples développemens, quelques discussions naîtraient nécessairement d'un livre qui remue tant de principes et touche à tant de faits. Voici, par exemple, quelques lignes grosses de controverses : « Le double principe de l'élection consiste dans la représentation et dans le mandat : de là le vote universel, hors duquel il n'y a, en fait de représentation, que mensonge et monopole; de là le mandat impératif, principe de force et de sagesse, obstacle salutaire aux égaremens individuels. » — Toutefois, l'esprit essentiellement organisateur de l'écrivain, et le soin qu'il prend de ne pas se perdre en de vaines théories, mais de formuler l'application pratique de ses idées, lui fait éviter des écueils qu'on avait redoutés au simple énoncé de ses principes. Ainsi, le principe de suffrage universel, lorsqu'il l'applique aux élections communales et qu'il le combine avec celui des associations, ne paraît plus aussi hasardeux qu'on avait pu le croire d'abord :

« L'élection individuelle, faite sur la vaste échelle du suffrage universel, amenerait des assemblées ou turbulentes ou désertes. Pourquoi ne chercherait-on pas à conjurer ce double danger en admettant aux élections municipales et autres, non seulement les contribuables, représentans de la propriété foncière, mais encore les députés des ordres et des corps, représentans des arts libéraux et industriels?

« Ce système, dont le rétablissement fut proposé à une autre époque, n'a jamais été combattu comme mauvais en lui-même, mais comme s'appuyant sur des formes sociales qui n'existent plus : l'objection est plus spécieuse que solide.

« L'esprit d'association, éternelle loi du monde moral, a triomphé des obstacles que lui ont successivement opposés la philosophie égoïste du XVIIIe siècle et la politique d'isolement de notre révolution; au mot de corporation on ne voit plus se soulever des préjugés de partis; on sait distinguer l'abus du principe, et tout le monde reconnaît que l'ordre social n'a pas de plus mortel ennemi que l'individualisme.

« Toutes les formes politiques du principe de l'isolement ont été d'ailleurs épuisées dans les systèmes électoraux qui se succèdent depuis quarante ans sans qu'on ait recueilli d'autre fruit de ces tentatives que des orages révolutionnaires ou la paix de la servitude. Ne serait-il pas temps de changer le principe lui-même, et d'essayer si la représentation des agrégations morales ne serait pas préférable à celle des passions et des ambitions individuelles.

« Dans ce système qu'il serait possible de réaliser à tous les degrés de la hiérarchie électorale, la contribution ne serait pas la seule condition de l'électorat; le commerce serait représenté par ses chambres consultatives et ses conseils de prud'hommes, l'ordre judiciaire par ses magistrats, les professions libérales et industrielles par leurs syndics. On pourrait, en suivant les bases déterminées par la célèbre déclaration de Louis XVI, faire concourir dans des proportions inégales, quant au nombre des députés à élire, les hommes adonnés à la culture des arts mécaniques et ceux qui s'occupent des arts libéraux; car chacun doit exercer des droits politiques et obtenir la représentation de ses intérêts, mais seulement dans la proportion de son importance sociale.

« De toutes parts on s'élève contre le privilége territorial, on réclame l'admission des capacités personnelles dans les assemblées électorales. Le système que nous proposons satisfait à cette exigence, mais il ne circonscrit pas les capacités dans l'étroite limite des porteurs de diplômes; il ne sépare pas par une distance incommensurable le jeune licencié en droit et en médecine et le père de famille, chef d'atelier, qui a aussi sa part d'intérêt au bien public, etc., etc. »

En indiquant les réformes que lui semble comporter notre législation agricole et industrielle, l'auteur émet des principes d'économie politique qui offrent une frappante analogie avec ceux que développent, dans ce recueil, deux honorables écrivains qui ont bien voulu prêter à l'*Université Catholique* le

concours de leurs lumières et l'autorité de leur science.

Nous ne savons si les vues de l'auteur seront jamais réalisées; nous ne savons si l'esprit d'association pourra reprendre en France la puissance de triompher des habitudes nouvelles introduites par les lois dans les mœurs, et s'accommoder à l'état actuel de la société; nous ne savons si nos communes pourraient vivre de cette vie forte qu'elles ont conservée chez un peuple voisin, et si les idées de l'auteur relatives aux fonctions gratuites, aux corporations, à l'organisation communale, cantonale, départementale et provinciale, prévaudront contre des obstacles de plus d'une nature. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ne sont pas le rêve solitaire d'un homme étranger aux réalités de la situation présente. Un grand nombre d'esprits comprennent, aujourd'hui, les périls d'un état de choses qui accumule toutes les ambitions, nobles ou cupides, dans un champ de bataille où chaque secousse ébranle la société entière, tandis que la multitude qui ne participe point aux droits politiques, lutte, souffre et s'agite sous les funestes contre-coups d'une concurrence illimitée et d'une excessive production, sans organisation qui prévienne ou répare le mal. L'intérêt même des chefs de la société réclame une plus égale répartition de ses forces et l'existence d'un certain nombre de corps qui soient des modérateurs intermédiaires, non seulement par l'influence de leurs conseils désintéressés, mais encore par l'action régulière de leurs pouvoirs établis. L'auteur de la *Démocratie nouvelle* partage, à cet égard, plusieurs des vues de l'auteur de l'*Essai sur la centralisation*, et, tout en se montrant contraire à l'extension de la capacité politique, en ce qui touche les intérêts généraux de l'état, il opine contre la centralisation administrative, et en faveur d'un système qui communiquerait une vie plus active aux communes et aux départemens; il émet aussi le vœu que l'on rétablisse, dans un but d'assistance mutuelle, les anciennes corporations de métiers, moins les jurandes et les maîtrises.

Citons encore, en l'abrégeant, un passage de l'*Essai sur la centralisation*, où l'auteur se prononce sur une question qui a remué bien des passions :

« Les administrations locales et gratuites exigeant le concours d'hommes éclairés et indépendans par leur position sociale, leur établissement pourrait, jusqu'à un certain point, favoriser les débris de l'ancienne aristocratie, lesquels s'offriraient naturellement au suffrage des électeurs. Serait-ce un bien? nous le pensons, quoi qu'en puissent dire de prétendus amis de la liberté qui répudieraient volontiers les doctrines et les intérêts populaires, si ces doctrines pouvaient servir la classe aristocratique. C'en est fait, en France, des priviléges de la naissance et de la faveur. Ce serait pour les débris de notre ancienne noblesse un rêve absurde que celui des anciennes prérogatives de l'ordre; mais le rétablissement des libertés provinciales leur donnerait un moyen facile de reconquérir, comme individus, la haute considération et la puissante influence qui s'attachent à l'indépendance de la position sociale et à l'illustration des souvenirs, etc., etc. »

Peut-être l'auteur a-t-il compromis son système d'émancipation administrative en l'étendant aux *provinces*, qui ne sont plus aujourd'hui qu'un souvenir historique, souvenir toutefois assez récent pour alarmer, sitôt qu'on l'évoque, les hommes qui comprennent l'immense avantage d'une forte unité nationale. En bornant ses vues aux communes, aux cantons, aux départemens, il eût fait plus aisément accepter ce qu'elles ont d'immédiatement praticable.

Enosh, *Prologue* par GUSTAVE DE LANOUE (1).

Il y a peu d'années encore le voyageur s'arrêtait à contempler tristement, près la petite ville de Sablé, les ruines du prieuré de Solesmes et de sa gracieuse chapelle. Un pieux savant a exécuté la haute pensée de rendre ce temple à Dieu, cet asile à la pensée. Aujourd'hui les cellules ne sont plus vides, les bénédictins y ont repris le cours de leurs travaux, et les brises humides ne recouvrent plus de lichen les merveilleux groupes de statues du sanctuaire, au milieu desquels l'artiste voyait surtout avec peine se détériorer la délicieuse scène qui représente le Christ donnant lui-même le viatique à sa mère mourante.

Par une froide soirée d'automne, un jeune poète frappa à la porte du prieuré; les heures sont douces à Solesmes et l'inspiration y est à l'aise; le jeune homme y prolongea son séjour, et là lui vint la pensée d'une œuvre qu'il donne aujourd'hui au public. Le nom de l'auteur a signé quelques articles de ce recueil, et nous l'avouons même avec franchise, Gustave de Lanoue est pour nous plus qu'un collaborateur, c'est un ami. Que fera le critique dans cette situation difficile? Il n'a qu'un parti à prendre, c'est de se démettre de ses droits en faveur du lecteur, de rendre compte, de citer et de laisser le public juger.

En présence d'une imposante nature qui déroulait à ses yeux une rivière sombre, bordée de rochers de marbre noir dont on fait des tombeaux, sa pensée a dû naître grave; au milieu du chant des moines ou du silence de sa cellule, l'inspiration a dû descendre sur lui religieuse et sainte. La Bible faisait sa lecture unique, la Genèse le faisait assister au berceau de l'homme, l'Evangile lui montrait les souffrances humaines incarnées dans le Christ, et l'Apocalypse déroulait à ses yeux les scènes sombres et désolantes de la ruine du monde. *Eden*, *Jérusalem* et *Josaphat*, lui apparaissaient comme les trois âges que l'humanité était appelée à vivre; aussi ces trois noms forment-ils les trois parties de ce poème,

(1) 1 vol. in-8°, chez Debécourt, éditeur, rue des Saints-Pères, 69, Paris.

dont le titre est Enosh, mot hébreu qui signifie à la fois, dans son acception profonde, *homme* et *souffrance*.

Enosh! voilà ce nom tout empreint de mystère,
Que tu vas désormais, courbé sous ta misère,
Revêtir et changer contre le nom sacré
Qui rappelait le lieu dont Dieu l'avait tiré.
Enosh! car tu n'es plus cet Adam plein de grâce
En qui Dieu se plaisait à réfléchir sa face.
Enosh! Enosh! voilà ton nom à l'avenir;
Il est toute la vie, il veut dire souffrir.

Comme l'indiquent ces quelques vers, tout ce poème est une explication de la destinée humaine par la souffrance. C'est comme un *ecce homo* de l'humanité.

EDEN.

Au début, un chœur d'anges et de démons se fait entendre; c'est Dieu qui va à la création au milieu des acclamations du ciel et des imprécations de l'abîme. La Trinité se met à l'œuvre pour créer l'univers. Le Père, Dieu-puissance, crée la matière dans un éloquent monologue. Dans un dialogue avec le Père, le Verbe, Dieu-intelligence, crée la lumière. Enfin, dans un trilogue, la Puissance, le Verbe, l'Amour, se mettent à l'œuvre à la fois pour créer l'homme.

. . . . . .

LA PUISSANCE.

Le corps est né de ma puissance.

LE VERBE.

L'esprit est un rayon de mon intelligence.

L'AMOUR.

Le cœur, siége des sens, procède de l'amour.

. . . . . .

LA PUISSANCE.

O corps, mets devant moi ton front dans la poussière;
Le culte qu'il me faut c'est l'ardente prière.

LE VERBE.

Esprit, dans les sentiers qui conduisent à moi,
Pour ne pas t'égarer, prends la main de la foi.

L'AMOUR.

O cœur, il n'est pas bon de vivre solitaire,
Fais de la charité ta compagne sur terre.

Mais l'homme nouveau-né dédaigne les conseils de la Trinité sainte. L'Esprit, au lieu de prendre humblement la main de la Foi, prend pour seul appui l'Orgueil; l'Amour, au lieu de la Charité, prend pour compagne la Volupté, et du monstrueux hymen de la Volupté et de l'Orgueil naît la Mort. L'Orgueil, la Volupté et la Mort apparaissent ainsi au berceau du genre humain, et le mal est créé par l'homme, à côté du bien créé par Dieu. Mais l'ange de la justice apparaît en même temps que le mal sur la terre, pour lancer un triple anathème sur les facultés déchues de l'homme, sur son *esprit*, sur son *cœur*, sur son *corps*.

Anathème contre l'esprit.

Science, esprit de l'homme, anathème sur toi!
Dieu pour luisant flambeau t'avait donné la foi,
Et tu l'as dédaigné ainsi qu'un mauvais guide,
Dont l'esprit serait simple et dont l'œil serait vide;
Comme un bâton chétif qui plîrait sous ta main,
Tu l'as jeté à terre au détour du chemin.
Malheur! malheur! la foi, ce vivant témoignage,
Qui s'en devait aller prêchant Dieu d'âge en âge;
La foi, sublime écho des chants harmonieux
Dont les Anges en chœur font retentir les cieux;
La foi, des temps passés mystérieux symbole,
Qui veut qu'on ferme l'œil et croie à la parole :
La foi t'avait été donnée au premier jour
Comme un baume du ciel, comme un parfum d'amour;
Et toi pour t'élever jusqu'au secret de l'Être,
Tu l'as sacrifiée au désir de connaître.
Malheur! malheur! ô homme, en tout temps et tout lieu;
Malheur! car tu n'as pas compris le don de Dieu.

Mais l'ange de la justice est aussi l'ange de l'amour, car en même temps qu'il châtie, il console; en même temps qu'il annonce la mort, il donne le moyen de revenir à la vie; ce moyen, c'est la souffrance.

Va, mais auparavant, retiens cette parole,
Parole de l'amour qui châtie et console.
Tu marcheras toujours sans te plaindre de Dieu :
De tout ce que Dieu fait, tout est bien en tout lieu.
Si tu ne trouves point de repos sur la terre,
Si ton outre n'a plus, pour la soif qui t'altère,
Au fond rien à t'offrir qu'un breuvage de fiel,
Ne te plains point... il est à la garde du ciel
Une énigme, voilà cette énigme profonde :
Celui qu'il ceint d'épine, il le fait roi du monde....

En même temps donc que l'ange de la justice arrache au front du roi de la nature la couronne de fleurs immortelles qui le décorait dans l'Eden, il lui en remet une autre sur la tête, qui sera aussi une couronne d'immortalité, s'il peut supporter pendant le temps les cuisantes déchirures des épines dont elle est tressée. Mais pour lui faire supporter avec résignation les gouttes de sang qu'elle fait ruisseler de son front, trois esprits célestes descendent du ciel à ses côtés et lui enseignent la résignation.

Les trois grâces du ciel l'adoptent pour leur frère.
O grand infortuné, dont le mal est la loi;
Nous t'aimons, notre amour te donnera sur terre
Trois sœurs : la Charité, l'Espérance et la Foi.

Jérusalem.

Jérusalem, c'est la Rédemption. Le poète montre ici comment la rosée sanglante qui arrosa la terre au lever du soleil de justice, fit refleurir les facultés de l'homme flétries par le péché. La scène se passe dans l'enceinte du cénacle, qui contient en effet tout entière la Jérusalem nouvelle. Le poète nous montre d'abord dans la femme la réparation des facultés humaines dans les saintes de la primitive Église.

La Samaritaine, symbole de l'orgueil vaincu par la foi; Marie Madeleine, symbole de la volupté vaincue par la charité; la fille de Jaïre, symbole de la mort vaincue par l'espérance, sont successivement introduites par le Christ dans la Jérusalem nouvelle. Saint Pierre, symbole de la foi triomphant de la science; saint Jean, symbole de la charité purifiant l'amour; saint Jacques, symbole de l'espérance, viennent ensuite exprimer la régénération de l'autre moitié de l'humanité. Des chœurs célèbrent les œuvres et les souffrances de Jésus et de Marie, et cette scène du cénacle se termine par une communion où l'humanité, qui s'est corrompue en communiant avec les substances immondes de la nature déchue, consomme sa réparation en s'identifiant avec la Divinité.

Dans la seconde partie de ce second livre, Jésus-Christ apparaît dans la grotte de Gethsemani suant sa sueur de sang. L'ange vient lui apporter son calice de douleur. Le breuvage qui remplit le vase est le mélange de tous les crimes de l'humanité; fiel cent fois plus amer que celui dont le Christ sera abreuvé sur la croix.

Comme un cercle mouvant qui passe et qui repasse,
On aperçut dans l'ombre, à l'entour de sa face,
Tout l'enfer qui, sortant de l'abîme sans fond,
Venait avec des cris s'abattre sur son front.
C'était le monde ancien et ses sombres idoles;
L'Olympe avec ses dieux et ses déesses folles :
C'était les Sept péchés sous leurs chapes de plomb,
Comme pour le sabbat, accroupis tous en rond.
C'étaient des yeux sanglans sur des visages blêmes,
Des gueules de serpens vomissant des blasphèmes,
Des ongles de vautour aiguisés dans le sang,
Qui déchiraient le cœur du Christ agonisant.

A l'aspect des péchés qui souillent le monde, le poëte s'asseoit tristement sur ces ruines morales de la Jérusalem nouvelle, pour chanter de plaintives lamentations. L'Homme-Dieu lave enfin dans son sang les souillures du monde, et la Rédemption est accomplie.

Josaphat.

Tous les maux engendrés par la nature et par l'homme, s'apprêtent à détruire le monde. Le *Surgite mortui* retentit dans les airs, et le genre humain se lève de terre au chant du *Dies iræ* et au branle des cloches qui tintent le glas aux tours des vieilles cathédrales; et la mort balaie les cendres du genre humain. Enfin les trois grandes phases de l'humanité, représentées par Enosh, Elie et Jean, apparaissent au tribunal de Dieu. Les saintes agenouillées autour de la croix, demandent grâce pour les peuples dont elles ont été les patrones sur la terre, et l'ange de la justice et de l'amour replace sur la tête de l'homme régénéré par la souffrance, la couronne d'immortalité qu'au berceau du genre humain il avait arrachée à son front.

Comme on le voit, il y a une grande largeur dans cette composition qui la distingue des poésies détachées, quelquefois gracieuses, mais sans liaison qui croissent chaque année avec profusion dans les champs de la littérature. La pensée théologique est simple et parfaitement coordonnée dans les trois parties de ce poème, seulement dans les détails le luxe de la description usurpe quelquefois l'aperçu philosophique qui devrait toujours dominer dans un sujet aussi grave. Ainsi, par exemple, on préférerait entendre la patrone de la France implorer la grâce de Dieu au jugement dernier, au nom des magnifiques destinées religieuses de notre patrie, auxquelles elle préside, qu'au nom des simples faits de sa légende et des dentelures de Saint-Étienne-du-Mont. Le vers de M. de Lanoue n'est pas d'une facture novice, c'est un vers harmonieux, habile, dans lequel la pensée est toujours à l'aise et l'expression riche et abondante; la seule chose qu'on pourrait lui reprocher, c'est de tomber quelquefois dans le défaut de cette dernière qualité. On pourrait comparer le poème d'Enosh à une chapelle de la renaissance, tantôt tendue de noir, tantôt garnie de franges d'or et de fleurs, d'où s'échappent alternativement des chants gais ou funèbres, toujours religieux et chrétiens, à la fois imposante et gracieuse, mais où cependant le minutieux des détails nuit quelquefois à l'harmonie de l'ensemble.

Nous avons cherché dans ce compte-rendu à donner une idée de la conception; une citation fera apécier la forme.

Lorsque l'ange de la justice a lancé la malédiction de Dieu contre le corps désormais destiné à mourir, par un de ces heureux retours de poésie personnelle, jetés au milieu de la gravité de ce poème théologique, comme ces gracieux actes d'amour que Berlioz a semés dans la sombre harmonie de sa marche du supplice, le poëte s'écrie :

C'est bien là l'anathème! et pourtant quand tout tombe,
Quand tout autour de moi va heurter à sa tombe,
Quand je vois s'en aller vêtus de leur linceul,
Parens, amis... d'eux tous pourquoi resté-je seul.
. . . . . .
J'étais bien jeune au jour où Dieu mit près de moi,
Comme un ange gardien pour m'enseigner sa loi,
Un enfant plein de grâce, une petite fille
Que le ciel en présent offrait à sa famille,
Si douce, que chacun enviait sa douceur;
La mère pour la fille et l'enfant pour la sœur.
Nous avions le même âge et la même pensée,
Et vers le même but notre barque poussée,
Voguait ainsi qu'on voit deux cygnes au col blanc
Nager dans un ciel pur leurs deux ailes au vent.
Nous grandissions ainsi tous les deux, moi près d'elle,
Moi qui n'ai jamais su combien elle était belle,
Tant son corps n'était rien à côté de son cœur!
Tant notre amour était d'un frère et d'une sœur!
D'autres vantaient ses yeux et ses longs cils d'ébène
Où se mirait son âme innocente et sereine,
Sa taille souple et frêle ainsi qu'un long roseau
Que la brise du soir balance au bord de l'eau;
Son front grand et timide, et son cou qu'elle penche
Avec ses cheveux noirs sur son épaule blanche...

Pour moi seul elle était bonne et douce. A quinze ans,
Son front devint plus grave et ses yeux moins rians.
Le jour, rêveuse et seule elle allait près des rives
Entendre murmurer les eaux des sources vives;
Puis à son piano, quand rentrant sur le soir,
Toujours triste et rêveuse elle venait s'asseoir,
On voyait ses pensers vêtus de voiles sombres,
Sur les touches d'ivoire errer comme des ombres.
La jeune fille était souffrante, sa beauté
Allait comme la fleur tomber avant l'été.
Souvent dans les ruisseaux que le matin parfume,
Sur le courant de l'eau flotte une blanche plume;
Souvent un peu de laine, arraché au buisson,
Si le vent l'en détache, erre sur le gazon.
Alors vient un oiseau, chantant d'une voix douce,
Qui tout en triomphant porte à son nid de mousse
La plume que le cygne a laissée au ruisseau,
Et le flocon de laine enlevé au troupeau;
Ainsi la jeune fille ici-bas solitaire,
Errait sans rien comprendre aux choses de la terre,
Quand descendu du ciel, sur un rayon de feu,
Pour composer les chœurs qui chantent devant Dieu,
Un ange la trouvant pour la terre trop belle,
Au ciel avec amour l'emporta sur son aile.

Cette citation suffira pour faire juger de la poésie de Gustave de Lanoue; car un volume de poésie est comme une cassolette remplie de parfum, il suffit d'une simple bouffée que la brise nous en apporte, pour faire apprécier la qualité de toute l'essence qu'elle renferme.

J. de F.

De Matrimonio, i. opera D. Jos. Carrière (1).

Nous ne faisons, ici, qu'annoncer l'ouvrage de M. l'abbé Carrière. Dans une des prochaines livraisons de l'*Université Catholique*, il en sera rendu compte avec le soin et l'étendue que réclame une telle publication. Cependant nous avons voulu la signaler, dès son apparition, non seulement aux ecclésiastiques qui se réjouiront de recueillir le fruit des longues études du vénérable et savant sulpicien sur une matière si importante dans l'enseignement de la théologie et de la morale, mais encore aux jurisconsultes que le respect pour la loi *divine* ou seulement l'amour de la science portent à s'enquérir, avec exactitude, des doctrines de l'Eglise, relatives au contrat de mariage. M. l'abbé Carrière a développé et approfondi, dans deux substantiels volumes, toutes les questions de théorie et de pratique qui se rattachent à son sujet, et nous n'hésitons pas à adopter et à reproduire le jugement suivant par lequel l'*Ami de la Religion* termine l'analyse qu'il a faite de son ouvrage : « La clarté et la précision avec lesquelles il procède, la méthode qu'il porte dans tout l'ouvrage, la modération et l'habileté des discussions, l'art avec lequel l'auteur embrasse et enchaîne toutes les parties d'un si vaste sujet, les vues neuves et élevées qu'il montre partout, le savoir dont il fait preuve, tout indique un homme supérieur à sa matière, nourri de longues études, et digne lui-même de faire autorité. Ceux même qui ne partageraient pas ses opinions sur des questions que l'Eglise a abandonnées aux disputes, seront obligés de rendre hommage à l'impartialité de ses discussions, en même temps qu'à la réserve et à la sagesse avec lesquelles il propose son avis. »

(1) 2 vol. in-8°; prix : 11 fr. chez Méquignon junior, rue des Grands-Augustins, 9.

Annales des Sciences religieuses, publiées à Rome, sous la direction de l'abbé de Luca, *livraison de juillet-août* 1837, 1re du tom. v.

I. Selecta exempla testimoniorum Ecclesiæ armeniæ de sancta sede romana.

Ce recueil, publié par les moines arméniens du couvent de Saint-Lazare à Venise, lors de l'élection de Pie VII, et récemment augmenté par eux, est reproduit par les *Annales*, comme un supplément précieux des monumens analogues de l'Église russe, publiés par le comte de Maistre, dans son célèbre traité *du Pape*.

II. Quatrième conférence de Mgr Wiseman, sur l'histoire naturelle de l'espèce humaine, 2e partie.

III. Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois.

IV. Dissertation sur l'invocation des saints dans la Synagogue : l'article par le chevalier Drack (en français).

Appendice. — Dissertation lue à l'Académie de religion catholique à Rome, par S. Em. le cardinal Polidori, le 27 avril 1837, sur la *nécessité d'une réforme fondamentale des études philosophiques, et spécialement de la métaphysique.*

Édition des prophètes en langue copte.

Statistique religieuse de Londres.

Altérations du rituel de l'Église grecque unie, faites par ordre du gouvernement russe, traduction de la protestation du clergé du district de Nowogradek, du 2 septembre 1834.

Réfutation d'un opuscule de M. Defendent Sacchi, où il attaque l'existence de la magie.

Bibliographie religieuse de l'Italie en 1836 et 1837.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 20. — Août 1837.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

SEPTIÈME LEÇON (1).

Le souvenir d'une dégradation primitive et radicale ne s'est jamais effacé de la mémoire des peuples, et à quelque degré que l'erreur l'ait altéré, il n'en demeure pas moins le point de départ de toutes les traditions humaines. Mais au commencement de notre ère, la race Juive était depuis long-temps la seule qui n'eût point oublié les promesses faites à Adam, la seule qui eût gardé l'espérance d'une réhabilitation future; partout ailleurs, cette espérance avait été étouffée sous les mythes destinés à la perpétuer; le symbole avait usurpé la place de la mystérieuse réalité, et il ne présentait plus à la conscience des multitudes qu'une énigme dont le mot, retenu peut-être par quelques initiés, était complétement ignoré de tout le reste. L'existence actuelle de l'homme, ses vices, ses misères et sa faiblesse n'étaient donc dans la pensée des anciens Idolâtres, que l'effet nécessaire d'une irrémédiable déchéance, que l'accomplissement rigoureux d'une destinée inflexible. S'ils croyaient à la sainteté plus grande de quelques favoris des Dieux, ils n'y voyaient qu'une suspension partielle ou momentanée de la sentence portée contre l'espèce tout entière; sentence progressive dans les châtimens : car ce qui est corrompu va toujours en se corrompant davantage. Ainsi la seule *perfectibilité* qu'ils comprissent était la perfectibilité dans le mal, et ils ne cessaient de redire avec leurs poètes et leurs philosophes que dans la marche successive des siècles, chaque génération était condamnée d'avance à être plus mauvaise que celle qui l'avait précédée, meilleure que celle qui devait lui survivre. Les législateurs les plus hardis de l'antiquité n'échappèrent point au découragement universel et quel que fût le succès des efforts qu'ils faisaient afin de réformer les mœurs, ils reconnaissaient eux-mêmes que leurs cités fondées si péniblement devaient bientôt retomber sous le joug de la malédiction uni-

(1) Voir le Numéro 16, tom. III, pag. 241.

verselle. Il y avait donc au fond du Paganisme un immense désespoir de l'avenir, et les hautes intelligences qu'il couvrait de son ombre avaient proclamé long-temps avant le Fils de l'homme, que son royaume à lui, le royaume de Dieu, le royaume du juste et du bien véritable, n'est pas de ce monde. *L'honneur* d'affirmer le contraire était réservé à la philosophie moderne.

Plus heureux que les Idolâtres, les Juifs connurent le mystère de la Rédemption, et s'ils n'eussent été aveuglés par un grossier patriotisme, ils auraient aisément aperçu à travers le voile qui enveloppait la pensée des prophètes, que le Désiré des nations devait être le Dieu et le régénérateur commun de toutes les langues et de toutes les races. Mais ce peuple avide se faisait en quelque sorte un devoir de fausser le sens de la parole sainte afin de concentrer les gloires futures de l'humanité sur les enfans d'Abraham selon la chair et non selon la foi. Le Messie après lequel soupiraient la plupart des Israélites n'était donc qu'un roi vainqueur, conquérant le monde et partageant entre ses frères les dépouilles des vaincus. C'est qu'ils voulaient du butin et non une réhabilitation, c'est qu'ils voulaient l'oppression de la terre par les douze tribus, et non sa purification du crime qui l'avait primitivement souillée : aussi les Juifs demeuraient-ils non moins étrangers que les païens eux-mêmes à la théorie du perfectionnement humanitaire. Ni les uns dans l'égoïsme de leur nationalité, ni les autres dans leur ignorance des desseins d'une miséricorde infinie ne pouvaient rêver les bienfaits d'une civilisation perpétuellement progressive. Ceux-là se refusaient à ouvrir les yeux et ceux-ci n'apercevaient dans la nuit des temps qu'un abîme de ténèbres où devaient enfin être engloutis les débiles restes d'une race abâtardie par le crime et usée par les siècles.

Enfin le Fils de l'homme descend des cieux, et avec lui et par lui un nouvel ordre légitime, fondé sur la double doctrine d'une dégradation primitive et générale, suivie d'une réhabilitation non moins universelle. Dès lors le croyant eut le droit de ne plus désespérer du genre humain, car s'il laissait avec les païens l'âge d'or derrière lui, devant lui était un autre âge d'or plus brillant et surtout plus durable. Car les chérubins qui gardaient Eden étaient désarmés de leurs flamboyantes épées, une autre fois encore la volonté divine en ouvrait les portes aux coupables mortels, et s'ils subissaient en deçà du seuil l'épreuve imposée à Adam, du moins puissance leur était déjà donnée pour en approcher chaque jour davantage et conquérir enfin, même ici-bas, cette paix céleste avant-goût et gage d'un bonheur sans fin. Ce n'était encore que la doctrine du perfectionnement individuel, ardente à la fois et logique ; mais la doctrine du perfectionnement social s'y trouvait enfermée, car quel chrétien eût osé désirer ou espérer pour lui-même, ce qu'il se refusait à désirer ou à espérer pour chacun de ses semblables? Nous le répétons encore, nous n'avons pas à démontrer ici la vérité du culte de nos pères ; ni cette tâche ni ce devoir n'appartiennent à l'économie politique, mais nous avons le droit de dire ce qu'aucun incrédule ne saurait nier, que la théorie de la perfectibilité est incompatible avec la croyance dans le dogme d'une dégradation primitive, à moins que celle-ci ne soit modifiée par la foi chrétienne dans le mystère de la rédemption. Les hommes du progrès le comprennent si bien qu'ils rejettent le premier de ces dogmes afin de se délivrer du second. C'est dans la matière inorganique qu'ils vont chercher leur Adam, et c'est après l'avoir fait passer de l'inertie de la pierre à la vie de la plante, de l'instinct de l'animal à la raison de l'homme qu'ils entr'ouvrent les cieux, et lui montrent le trône sur lequel, dans la dernière de ses transformations possibles, il s'asseoira enfin, l'égal de l'Eternel.

Cependant la théorie du progrès indéfini de la civilisation ne pouvait sortir de la théorie du progrès indéfini de l'individu qu'à l'aide d'une longue suite de siècles ; car il fallait en premier lieu qu'une société temporelle naquît de la société spirituelle des chrétiens, et en second lieu, qu'après être entrés dans la voie des améliorations terrestres, ils en vinssent à reconnaître l'impuissance où ils étaient et où ils seront toujours de donner à leur ordre légal la désespérante perfection de leur ordre lé-

gitime. Etrangers au milieu des gentils et persécutés par eux, faibles et désarmés dans ce monde qu'ils devaient renouveler, ils ne se doutèrent pas d'abord de la double mission qui leur était confiée, et satisfaits de conquérir des hommes à leur foi, heureux de pouvoir répéter sans cesse aux nouveaux convertis le précepte du Sauveur : « Soyez parfaits « comme votre père céleste est parfait », ils étaient loin de penser que le perfectionnement graduel qui leur était individuellement prescrit enfanterait un jour des institutions, humaines dans leur forme et leur sanction, mais perfectibles au degré où eux-mêmes ils étaient devenus perfectibles. Si la loi évangélique eut renfermé même les premiers rudimens d'un organisme terrestre, ils eussent compris dès le commencement la nature et l'étendue des conséquences sociales de leurs croyances; mais alors, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'homme étant donné avec ses besoins changeans et le globe avec la diversité de ses climats, le catholicisme n'aurait pu être le catholicisme ; il eut été seulement le culte des régions et des siècles approprié à ses formules civiles et politiques.

Ainsi d'une part les païens et les juifs étaient radicalement incapables de concevoir la notion de la perfectibilité indéfinie du genre humain, et de l'autre les catholiques ne pouvaient l'acquérir qu'à l'aide d'une longue expérience du mouvement ascendant imprimé à notre espèce par le grand acte qui l'a rachetée. Si les philosophes modernes ont été les premiers à constater cette miraculeuse impulsion, c'est que ceux qui s'arrêtent jugent toujours mieux de la distance déjà parcourue que ceux qui marchent encore; et certes lorsqu'ils ont voulu s'en attribuer l'honneur ou en déplacer la cause, ils sont tombés dans la plus palpable des erreurs. En effet on ne saurait admettre que la perfectibilité indéfinie soit une propriété inséparable de la nature humaine sans être obligé de convenir que les anciens la possédaient au même degré que nous; et bien que dans leur monde plus jeune, elle dût être moins développée qu'aujourd'hui, comment se fait-il alors qu'ils n'aient pas même soupçonné l'existence d'une si haute faculté? Aristote et Platon avaient-ils par hasard la vue moins perçante que Condorcet ou Saint-Simon? étaient-ils plus esclaves des croyances contemporaines? ne savaient-ils pas que depuis les autochthones jusqu'à eux il y avait eu progrès? les barbares enfin qui les entouraient étaient-ils plus barbares que les nègres de l'Afrique ou les tartares de l'Asie centrale? Cependant leurs vœux se résument toujours en un retour vers l'introuvable passé, et leurs espérances sociales, faibles et décolorées, se réduisent à l'amélioration passagère de quelques familles d'hommes libres surgissant au sein d'un esclavage universel, comme les oasis éparses sur la surface d'un désert éternellement inhabitable. Assurément si le progrès, abstraction faite des croyances religieuses, était une loi de notre vie présente, ces grands hommes l'eussent connu; et puisqu'ils ne l'ont pas connu, nous avons le droit d'en inférer que l'humanité livrée à elle-même n'a puissance que pour se précipiter de plus en plus dans l'abîme où l'avait fait tomber une première chute. Devancez les temps fixés pour l'accomplissement de la promesse d'un Réparateur; dites à ces fortes intelligences qu'il y aura des peuples qui croiront à la merveille, déjà réalisée, d'une régénération universelle ; livrez-leur l'Evangile, enseignez-leur le catéchisme, et ils n'auront nul besoin des yeux de la foi pour lire dans la destinée de la société catholique les mots progrès perpétuel dans sa marche, et indéfini dans son terme. Alors ils découvriront ce qui échappait aux regards non moins pénétrans des pères de l'Eglise, parce que leur attention concentrée sur les choses de la terre, ne cherchera que là les bienfaits du Christianisme. Ils feront ce que font les philosophes de nos jours; mais logiques jusqu'au bout, parce que dans leur ravissement inattendu ils n'éprouveront pas le triste besoin de séparer le bienfait du bienfaiteur, ils proclameront hautement que le progrès véritable est le patrimoine tellement exclusif de la société chrétienne qu'il lui échappera nécessairement à mesure que les individus dont elle se compose cesseront d'être chrétiens.

Toutefois, et nous ne pouvons trop in-

sister sur ce point, le progrès social des catholiques est un accident, inséparable, il est vrai, de tout grand accroissement dans leur nombre, mais néanmoins fortuit, en ce sens, qu'il s'opère à leur insu, sans qu'ils le cherchent, et surtout sans que d'avance ils en connaissent la nature. Cela tient, ainsi que nous l'avons déjà dit, à ce que leur culte agit directement sur la sociabilité et seulement d'une manière indirecte par l'opinion sur la société; en sorte que le perfectionnement va toujours de celle-là à celle-ci, et jamais, comme dans le système des constituans modernes, de celle-ci à celle-là. Aussi les améliorations produites par l'esprit chrétien ont-elles le double avantage, d'abord de pénétrer dans les lois sans éprouver d'autre résistance que celle qui leur est opposée par le législateur lui-même, et ensuite de ne plus pouvoir en sortir dès qu'elles y sont une fois entrées. Les mœurs, et quand les mœurs viennent à dégénérer, l'opinion publique long-temps encore après, leur prêtent leur force et leur garantie. Pour défaire complétement l'ordre du catholicisme, il faut changer jusqu'aux idées; pour défaire celui de la philosophie, il suffit dans la charte qu'elle a dictée, de substituer un paragraphe à un autre paragraphe.

Or, la manière dont procède le catholicisme implique une extrême lenteur au moins dans les premières transformations de la société temporelle, et cette lenteur fut nécessairement augmentée par la présence d'un ordre légal païen, fort des nombreux intérêts qu'il avait créés et auquel les premiers chrétiens étaient en conscience tenus d'obéir, au degré où ils pouvaient le faire sans tomber dans une évidente apostasie. Une religion théocratique, c'est-à-dire formulant dans une mesure quelconque une administration civile ou politique, et privée de cet appel aux forces qui fit plus tard la fortune de Mahomet, n'aurait pu surmonter de pareils obstacles. Humainement parlant, elle se serait enfermée, comme le Judaïsme, dans le cercle d'une seule famille, ou comme les cultes de Sérapis et de Mithra, elle se serait fondue dans la masse incohérente des superstitions contemporaines; il eût fallu que Dieu fît violence à la liberté de l'homme pour que Jupiter descendît du Capitole, et que la croix remplaçât l'aigle qu'adoraient les régions. Mais le Christianisme ne fonda d'abord qu'une société spirituelle, et à mesure que celle-ci s'agrandissait, que les autels des faux dieux devenaient déserts, l'opinion publique qui d'abord avait jeté les chrétiens aux bêtes du cirque, se réconciliait graduellement avec eux, et le temps arriva enfin où le paganisme délaissé par toutes les âmes droites et éclairées fut banni du trône et relégué dans la partie la plus vile ou la plus corrompue de la population. Alors se présenta un phénomène sans exemple dans les annales du monde, phénomène dont l'examen mérite la plus sérieuse attention.

Il n'est dans la vie des peuples aucun événement qui la modifie aussi profondément que le passage d'un culte à un autre culte; et ce passage est d'autant plus périlleux, il est suivi de conséquences d'autant plus graves que les croyances nouvelles diffèrent davantage des croyances dont elles tiennent la place. Non seulement la religion ancienne, même après sa défaite, oppose une résistance opiniâtre, et presque toujours armée à la religion victorieuse, mais encore celle-ci n'est solidement établie qu'autant qu'elle est enfin parvenue à remplacer l'ordre légal qu'avait fondé sa devancière par un autre ordre légal en harmonie avec ses propres préceptes. Les révolutions politiques ne remuent que la surface de la société, tandis que les révolutions religieuses l'agitent jusque dans ses entrailles, car celles-ci s'attaquent à tous les droits existans, à la propriété comme au lit conjugal, à la famille comme à l'état, souvent dans leurs élémens constitutifs, et toujours dans leur sanction. Il y a là une multitude de faits accomplis, d'habitudes invétérées, d'affections consacrées par le temps qui sont subitement remis en question ou violemment brisés, et la force même des choses amène pour l'ordinaire les luttes les plus sauvages, les catastrophes les plus effrayantes. C'est que les novateurs n'aspirent à rien moins qu'à tout renouveler de part et d'autre; l'intérêt éternel, dans ce qu'il a de plus évident, s'ap-

puie sur l'intérêt temporel dans ce qu'il a de plus net. Alors le choc est tellement animé que peu de nations peuvent y survivre, mais si elles y survivent, elles retrouvent, dans l'énergie d'une foi plus jeune, une sève qui les rajeunit elles-mêmes. Voilà ce qui arrive invariablement dans tous les cultes non chrétiens, parce que les novateurs apportent avec eux un ordre légal tout fait, et que pour donner aux peuples dont ils ont fait la conquête, une législation et des institutions appropriées aux dogmes qu'ils enseignent, ils n'ont pas besoin de ces longs tâtonnemens, de ces essais pénibles et trop souvent stériles qui sont la condition du progrès chrétien; mais le catholicisme n'avait aucune théorie sociale à offrir aux empereurs convertis, et le grand Théodose, comme Charlemagne plus tard, ne trouvèrent aucune donnée nouvelle, l'ébauche d'aucun organisme politique dans leurs croyances si ferventes. Les successeurs de Constantin restreignirent, il est vrai, l'autorité du père et de l'époux, reconnurent l'inviolabilité du lien conjugal, adoucirent le sort des esclaves, protégèrent le développement de la charité publique; mais l'empire, de plus en plus catholique dans sa législation civile, demeura païen dans son administration; le souverain était toujours l'état, et le pouvoir illimité dont il était investi donnait à ses vices ou à sa faiblesse une influence que rien n'atténuait. Les croyances et les mœurs se ressentirent de cet énorme abus; car les unes furent bien souvent faussées par le despotisme des théologiens couronnés, et les autres finirent, sous le règne des eunuques ou des tyrans, par tomber au niveau de la corruption impériale. Les âmes fortes se retirèrent alors dans le désert ou aux pieds des autels, et l'empire d'occident délaissé par les seuls hommes qui eussent pu le sauver, parce qu'il ne voulait pas de leur mâle vertu, entra dans cette incurable agonie que termina enfin l'épée d'Odoacre.

Alors commença pour le Catholicisme une ère véritablement nouvelle, ère de régénération sociale et de progrès politique. Les barbares ne trouvèrent dans les provinces désolées par leurs incursions qu'un seul pouvoir debout, qu'une seule société encore vivante : la hiérarchie ecclésiastique et la société spirituelle catholique. Eux-mêmes, ils n'apportaient qu'un ordre légal informe, tel que l'avaient fait les besoins des tribus indépendantes de la Germanie. Ils auraient été obligés de le modifier profondément, sous peine de ne régner que sur le chaos, alors même qu'ils eussent persisté à repousser les croyances des vaincus. C'étaient là des conditions de succès qui avaient manqué au catholicisme la première fois qu'il s'était emparé du monde, et il en profita pour multiplier dans les royaumes germains le nombre de ses expériences, cherchant à la façon des alchimistes à réaliser son grand œuvre, le règne de Dieu sur la terre, et parvenant comme eux à des résultats aussi importans qu'ils étaient inattendus. C'est ainsi que la liberté civile, que l'égalité devant la loi, que le droit des gens, que l'accord du pouvoir temporel avec le développement de l'activité individuelle furent successivement obtenus. C'étaient l'amour du prochain, le dogme de la fraternité humaine, l'obéissance due au Créateur par la créature, sujette ou couronnée n'importe, qui faisaient irruption dans la politique et s'infiltraient dans l'administration. La société féodale fut la première formule de cet immense mouvement, mais ne fut pas ce mouvement lui-même. Cette formule n'exprimait que l'application encore possible de l'ordre légitime catholique et non son application tout entière. Aussi à mesure que les temps s'écoulent la féodalité se décompose, et d'appui qu'elle était, elle devient obstacle. La réforme du XVIe siècle, si mal comprise des protestans surtout, n'est en réalité qu'une réaction de la noblesse contre les libertés pratiques des classes déjà affranchies par l'influence de l'Eglise. Certes, en Angleterre, en Hollande, dans la partie protestante de l'Allemagne et de la Suisse, les *croyans* aux dogmes du culte dominant ne sont ni plus nombreux ni plus fervens que dans les pays catholiques, et cependant c'est dans ceux-ci que la féodalité a laissé le moins de traces, où elle a le plus complétement disparu. Osons dire toute notre pensée, le catholicisme en avait depuis long-temps

fini avec les formes sociales des siècles passés, depuis long-temps il entraînait les peuples par les voies d'ordre et de paix qui sont les siennes, vers une autre et meilleure organisation politique, lorsque la philosophie s'emparant des matériaux qu'il avait préparés, plagiaire ignorante du plan qu'il avait conçu, est venue bouleverser le monde en lui promettant les biens qu'il allait obtenir et qui peut-être lui ont maintenant échappé pour toujours.

L'approximation constante de l'ordre légal des catholiques à leur ordre légitime, approximation qui implique la séparation absolue de ces deux ordres et leur mutuelle indépendance est donc, si nous ne nous trompons; à la fois la cause et la mesure de la perfectibilité catholique. Non que l'ordre légal des peuples fidèles à la foi de Rome ne relève à aucun degré de leur ordre légitime, mais la suzeraineté hautement reconnue de celui-ci a un caractère qui lui est propre et qui assure à l'autorité temporelle une entière liberté. En effet d'une part le catholicisme est la charte politique des nations légalement catholiques; de l'autre, il définit avec une merveilleuse clarté la juridiction de son sacerdoce, et il résulte de ce double fait, en premier lieu, que toute institution hostile au véritable pacte social est une violation directe de la loi fondamentale de l'état, et en second lieu, que l'autorité temporelle sachant jusqu'où elle peut aller sans violer aucun de ses devoirs, demeure catholique alors même qu'elle repousse avec le plus de hauteur les empiétemens du pouvoir sacerdotal. Ce magnifique accord de la soumission du gouvernement temporel dans les choses spirituelles, avec la plénitude de son action dans toutes les autres, n'est possible, ainsi que nous le verrons plus tard, chez les chrétiens mêmes, qu'à l'aide d'un clergé célibataire. Mariez le prêtre et l'évêque, et si les croyances sont ferventes, le sacerdoce finira bientôt par former une caste qui s'emparera graduellement de toutes les hautes fonctions de l'ordre légal. Que si au contraire les croyances sont tièdes ou divisées à l'infini comme chez les protestans, ce sera le pouvoir humain qui dominera le sacerdoce et envahira l'encensoir. Le pontificat suprême passera aux laïcs et la raison publique, insultée par cette subordination logiquement impossible du ciel à la terre, se détachera de plus en plus d'une religion qui autorise de pareilles folies.

Les sociétés théocratiques possèdent cet immense avantage que leur ordre légal est toujours en harmonie avec leur ordre légitime, en ce sens que celui-là prescrit toujours ce que commande celui-ci, en sorte que l'intérêt temporel créé par la puissance des lois humaines prête constamment son appui à l'intérêt éternel. Toutefois cet accord si utile en théorie présente les plus graves inconvéniens dans la pratique, du moment où le pontificat absorbé dans la souveraineté temporelle, n'est plus qu'un moyen d'influence terrestre dans les mains de ceux qui l'exercent. Alors le prince innove encore dans les choses de doctrine au profit de son autorité et quelquefois de ses plaisirs. Le sacerdoce se met de cette manière en pleine révolte contre les croyances dont il tient sa mission, et la conscience publique s'indigne ou s'abrutit. Aussi les folies religieuses des empereurs romains furent-elles une merveilleuse préparation au progrès de l'Evangile. Les idolâtres consentaient bien à croire à leurs ridicules divinités, mais lorsque de simples mortels souillés de crimes et souvent enfoncés dans la fange des vices les plus infâmes osèrent usurper le titre de dieux, lorsque Octave, Caligula, Néron se furent fait élever des temples, les païens reculèrent devant une si monstrueuse absurdité, et pendant qu'ils se prosternaient aux pieds des nouvelles idoles, leur conscience se séparait malgré elle du culte de leurs pères ou du sacerdoce qui le représentait. Ainsi s'affaiblissait la foi qui avait été la vie de l'empire romain et avec elle l'organisme temporel qui en était l'expression; en sorte qu'une catastrophe eût été inévitable, alors même que le Christianisme ne fût pas venu renverser le vieil édifice de la crédulité humaine. Supposez que la venue du Sauveur eût été encore reculée de quelques siècles, et Rome, que les chrétiens ne purent sauver parce que ses institutions roidies par le temps n'étaient

plus assez souples pour se façonner aux exigences de la nouvelle religion, n'eût peut-être pas vécu jusqu'à Constantin.

Les sociétés protestantes sont soumises à la même loi, car partout où le protestantisme est devenu la loi fondamentale de l'état, la réforme a reconstitué la théocratie, en investissant le souverain d'une haute juridiction sur le sacerdoce et le culte lui-même. En effet, religion établie par la loi dit une religion, dont les dogmes relèvent de l'autorité temporelle, dont les prêtres reçoivent leur mission du souverain, et dès lors celui-ci est en fait revêtu du pontificat suprême. Sans doute les énormes scandales donnés par les Césars sont impossibles en Prusse et en Angleterre, mais cela tient surtout au progrès de l'incrédulité et à la diversité des croyances qui existent dans les deux pays. Si tous leurs habitans reconnaissaient au souverain la puissance spirituelle qu'il s'attribue, il est difficile de dire jusqu'où les mèneraient un jour le radotage de quelque vieillard, les caprices de quelque jeune fille. L'indépendance pleine et entière du sacerdoce, son institution divine, sa hiérarchie parfaitement distincte de la hiérarchie légale sont évidemment au nombre des conditions d'où dépend, avec la conservation du culte, la durée des sociétés humaines.

En effet aucune société humaine n'est à son état normal lorsque la loi terrestre commande ce que défend la loi divine ou réputée telle. Alors il y a opposition nécessaire entre les deux grands intérêts de l'homme, son intérêt éternel et son intérêt temporel. Si la crainte des peines décrétées par le souverain conduit le peuple à l'apostasie, la sociabilité est blessée à mort; l'ordre légal subsiste seul, sans autre appui que la force brute qui en émane, et il périt dès qu'elle a perdu la plus faible partie de sa brutalité énergique. Au contraire si l'intérêt éternel prédomine, les croyans se révoltent aussitôt contre la tyrannie qui pèse sur eux, ou du moins leurs affections se détachent du pouvoir qui l'exerce, et l'état ébranlé par une résistance active ou passive, périt de mort violente ou tombe impuissant et méprisé dans une langueur mortelle. La Turquie est une exemple vivant et frappant à la fois de cette grande vérité. Les premiers chrétiens avaient entrepris de ranimer le cadavre païen de Rome, en y faisant pénétrer une âme catholique et ils échouèrent dans cette glorieuse tentative que leur imposait la nature même de leur foi. Mahmoud au contraire veut donner un corps chrétien au vieil esprit de l'Islamisme, et ses efforts si énergiques qu'ils aient été n'ont abouti et ne pouvaient aboutir qu'à la ruine de son empire. Il a éteint le fanatisme des sujets qui acceptent la nouvelle réforme, et aliéné pour toujours les affections des sujets qui la repoussent. Que pourra-t-il au moment où les puissances de l'Occident prendront pour champ de bataille le seuil même de son palais?

Ainsi la puissance des peuples, leur énergie véritable dépend de l'harmonie parfaite des croyances religieuses avec les institutions civiles, soit que celles-ci aient un caractère sacerdotal, soit qu'elles aient un caractère purement laïque. Alors l'intérêt temporel prête sa force à l'intérêt éternel et ils concourent ensemble au même but, à la conservation et au développement de la sociabilité générale par la conservation et le développement de la sociabilité individuelle. Malheur aux gouvernemens qui établissent, même avec les meilleures intentions, un monstrueux antagonisme entre ces deux intérêts; car en voulant corriger ce qu'ils prenent pour des abus, ce qui sous l'empire d'un autre culte serait peut-être une détestable anomalie, ils ébranlent la base sur laquelle repose leur autorité et compromettent l'existence même de la société qu'ils veulent perfectionner. Certes l'on ne peut rien concevoir de plus funeste au progrès de la civilisation que la polygamie, et néanmoins, le souverain mahométan qui voudrait élever son peuple au rang des nations monogames sans le convertir d'abord au Christianisme commettrait une faute immense. En effet, la loi de Mahomet entraîne la pluralité des femmes, et dès lors le législateur qui porterait atteinte au triste privilége des maris musulmans, se poserait par cela même au dessus du prophète, au dessus d'Allah, puisqu'il se déclarerait plus sage, plus éclairé que l'un et que l'autre. Quel mahométan consen-

tirait à admettre une prétention assurément bien fondée en elle-même, mais dont le mahométan ne peut reconnaître la légitimité qu'autant qu'il cesse d'être mahométan? Il y aurait donc conflit entre la loi humaine et la loi divine, et si la première l'emportait, si l'intérêt temporel représenté par les peines décernées contre les polygames, prédominait longtemps, qui ne voit que la foi musulmane ne tarderait pas à s'attiédir pour s'éteindre enfin dans une complète insouciance? Bientôt il ne resterait de la sociabilité, que la société temporelle, issue de l'Alcoran.

Cette société tomberait sous le contrôle unique de l'autorité terrestre qui ne rencontrerait plus de point d'arrêt dans les consciences, mais aussi qui n'y trouverait plus de point d'appui. Cependant on conçoit qu'à la rigueur un gouvernement déjà fortement organisé, si les administrés sont assez riches pour redouter l'anarchie et déjà assez éclairés pour en comprendre les conséquences, puisse vivre long-temps encore aux dépens des habitudes d'ordre données par des siècles de foi, mais il n'est pas donné à tous les arbres de végéter après qu'ils ont été abattus, et les peuples dont l'ancien culte impliquait un organisme légal d'une prodigieuse perfection, sont les seuls qui n'expirent pas avec leurs croyances. Cette loi facile à démontrer explique l'opiniâtre attachement qu'ont plus d'une fois inspiré les plus grossières superstitions, ainsi que le progrès de l'incrédulité chez les nations chrétiennes.

Il y a dans l'homme une invincible aversion pour cet état de nature que la philosophie du dix-huitième siècle vantait si plaisamment au sein des délices de Versailles et dans les salons de Paris. Le peuple le plus dégradé et le plus misérable a horreur de la vie de la brute; car, au milieu de sa misère, sous le poids de la conquête, foulé aux pieds par le plus stupide des tyrans, il a conscience qu'il peut tomber plus bas encore, devenir plus esclave, plus avili, plus malheureux qu'il ne l'est déjà. Il s'attache donc avec une espèce de fureur à l'ordre social auquel il doit les biens sociaux qui lui sont laissés, la propriété, la famille, la communion des âmes; et si imparfaits qu'on les suppose, il ne sent pas moins qu'au plus faible degré où il puisse les posséder, il leur devra des jouissances et un bien-être matériel que les animaux ne connaîtront jamais. Or, plus il est près de la vie sauvage, mieux il en comprend les douleurs, et par conséquent plus il tient au principe de sa sociabilité, quelque absurde que soit ce principe, quelles que puissent être les conséquences que d'ailleurs il implique. Ebranler sa foi sans lui en donner une autre, c'est le précipiter dans un abîme placé à côté de lui, dont son œil peut sonder à chaque instant la profondeur, et un insurmontable instinct l'éloigne d'autant plus sûrement de l'incrédulité, que son ordre légal est plus imparfait. En effet, moins la société temporelle est fortement constituée, moins elle est capable de se défendre par elle-même, et plus le lien de la société spirituelle doit avoir de force afin de pouvoir résister aux passions individuelles qui tendent sans cesse à la détruire. Mais les institutions civiles des peuples non chrétiens et le judaïsme n'étant qu'un christianisme anticipé, se ressentent nécessairement des infirmités inhérentes au culte dont elles dérivent, puisque ce culte est, en très grande partie du moins, une œuvre purement humaine. Elles renfermeront donc toujours quelques dispositions nuisibles à l'homme collectif, dispositions que l'on ne peut changer puisqu'elles sont sanctionnées par une révélation prétendue, et au degré où les grandes vérités de la morale sociale y auront été méconnues, elles seront, par la force même des choses, débiles et caduques. Que la philosophie porte son flambeau dans cet amas de contradictions et de révoltantes absurdités, et la foi disparaîtra, et la société spirituelle se dissoudra, et la sécurité des personnes ainsi que celle des choses n'aura plus d'autre garantie que des peines terrestres, dont les forts se moqueront, auxquelles les adroits échapperont, et qui bientôt ne pourront même plus atteindre les faibles. Ce sera le commencement de l'état de nature, et si jamais cet état était un instant possible, il faudrait chercher cet instant à la fin et non au commencement de l'existence de l'humanité.

Mais une religion parfaite, c'est-à-dire vraie d'une vérité absolue, pourvu qu'elle ne soit pas théocratique comme l'était le judaïsme, produira à la longue un ordre légal si excellent, portera si haut la civilisation des peuples qui la professent, qu'ils n'éprouveront plus la crainte de tomber un jour dans les misères de la vie sauvage. L'incrédulité donc ne leur inspirera aucun effroi, du moins quant à ses résultats sociaux, et trop souvent ils ne verront en elle qu'une amie prête à les délivrer des devoirs qu'ils trouvent importuns, parce que ces devoirs dont l'accomplissement a fait leur fortune, les troublent dans la jouissance des richesses qu'ils ont acquises. Le temps viendra peut-être où ils s'efforceront de ne pas croire au culte qui les enivre de ses faveurs, car ils inféreront de la séparation des deux ordres qui les constituent peuples, que chacun de ces ordres a sa vie propre et distincte, et qu'ainsi la destruction de la société spirituelle n'entraînera pas la ruine de cette société temporelle, la seule qu'estiment encore des cœurs énervés par le plaisir. Cette erreur s'infiltrera d'autant plus aisément dans les intelligences qu'elle sera d'abord une vérité, puisque la philosophie n'aura une action immédiatement délétère qu'après qu'elle aura perverti l'opinion et neutralisé tous les élémens matériels de sécurité que la foi des ancêtres avait si péniblement créés. Chose singulière! l'incrédulité des masses est un phénomène sans exemple parmi les idolâtres. L'histoire atteste que la raison humaine n'a jamais pu ébranler au plus faible degré les croyances populaires lorsqu'elles étaient souillées des plus folles ou des plus détestables erreurs, tandis qu'au contraire nous les voyons aujourd'hui, malgré leur éclatante pureté, languir et se perdre au sein d'une indifférence presque générale. Il y a là quelque chose d'étrangement inexplicable au premier abord, et cependant ce que nous avons déjà dit suffit peut-être pour montrer que cette anomalie apparente est en réalité une des preuves les plus fortes de la désespérante perfection du culte de nos pères. Certes, s'il avait donné au monde un organisme civil moins robuste, l'instinct social des multitudes se serait depuis long-temps soulevé contre les destructeurs futurs de leur sociabilité, et les ennemis du Fils de l'Homme n'auraient pas excité une indignation moindre que celle qui autrefois enchaînait le rire sur les lèvres des augures, et chassait d'Athènes les contempteurs de Minerve ou de Jupiter. Voyez ce qui se passe maintenant que les droits de la propriété, après avoir perdu ce qu'ils avaient jadis de divin, sont devenus un problème que le pauvre prétend résoudre à sa manière, maintenant que la foi jurée a perdu sa sanction céleste, maintenant enfin que l'impuissance de l'ordre légal apparaît aux regards les moins attentifs. Il y a cinquante ans personne ne croyait que la civilisation fût en péril; aujourd'hui, tout le monde le sait, et voici que déjà la conscience publique se sent entraînée malgré elle vers cet ordre légitime dont la nécessité déjà démontrée pour les intelligences les plus élevées, est déjà instinctivement comprise par la multitude. Qu'ont fait de leur vieille haine pour les prêtres, de leur superbe dédain du catholicisme, les hommes qui les confondaient avant Juillet dans une haine commune contre la branche aînée? Faut-il les prendre en masse comme plus croyans? Hélas! non. Mais ils comprennent les besoins de leur intérêt temporel, ils voient clairement qu'un retour aux doctrines qu'ils détestent est le plus puissant de nos besoins sociaux; ils s'avouent enfin que l'ordre légal isolé de l'ordre légitime est un corps sans âme, et par cela même destiné à une prochaine pourriture. Ils veulent donc être entourés de *croyans*, afin de retrouver la sécurité qu'ils ont perdue, et l'histoire enregistrera parmi les plus curieux de ses souvenirs, l'apostolat si fréquent aujourd'hui d'hommes eux-mêmes dénués de toute conviction religieuse, et néanmoins disposés à favoriser de tout leur pouvoir les tendances chrétiennes qui percent de toutes parts.

Nous nous sommes longuement, trop longuement peut-être, étendu sur les rapports qui unissent, dans toute association humaine, l'ordre légal à l'ordre légitime; toutefois nous n'avons encore examiné ces deux ordres que séparément

en théorie, et abstraction faite des réalités de la vie pratique des peuples. Dans notre prochaine leçon, nous nous occuperons de l'organisation des diverses nations sous l'influence des innombrables accidens qui les modifient, et nous reconnaîtrons qu'il n'est aucune société humaine qui ne puisse être ramenée à l'une de ces trois formes, savoir :

La société unitaire;
La société catholique;
La société de transaction.

C. DE COUR.

COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

ONZIÈME LEÇON.

Suite (1).

De l'Économie politique en France jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. — Révocation de l'édit de Nantes. — Appréciation de ses causes et de ses effets. — Détresse du commerce et de l'État. — Ouvrages composés sur l'Économie politique. — De l'Économie politique en Angleterre. — Ouvrages publiés sur cette matière en Angleterre. — En Italie. — En Allemagne.

La mort de Colbert devint le signal de la décadence de la France. La première année du ministère de M. Le Pelletier fut marquée à la fois par la disette et par la guerre d'Espagne. Il fallut recourir à des édits bursaux, à la création de charges nouvelles et à des emprunts au denier dix-huit, quoique le taux des constitutions de rente eût été réduit au denier vingt. La seconde (1685) fut tristement célèbre par un événement très grave dans les annales de la religion, de la politique et de l'économie politique. Nous voulons parler de la révocation de l'édit rendu à Nantes par Henri IV en faveur des protestans. Cet acte, si diversement apprécié, exige par son importance et par ses résultats, que nous lui consacrions quelques instans d'examen.

La révocation de l'édit de Nantes fut sans doute une faute et un malheur aggravés encore par les actes de violence que le marquis de Louvois osa mêler aux vues modérées de Louis XIV. Mais on ne saurait attribuer exclusivement cette mesure impolitique à l'intolérance religieuse du monarque et du clergé français. Les écrivains qui ont jugé cet événement dans son principe et dans ses fatales conséquences, ont presque toujours isolé la législation et la politique générale des souverains catholiques de cette époque envers les protestans, de celle de tous les gouvernemens protestans envers leurs sujets catholiques. Par l'effet d'une prévention contraire à l'impartialité de l'histoire, on a toujours représenté Louis XIV comme livré par la superstition d'une vieillesse chagrine à un système d'intolérance et de persécution opposé aux principes de philosophie et de civilisation où l'Europe était parvenue. Or, d'une part, Louis XIV n'avait guère que quarante-sept ans en 1685, et de l'autre la politique qu'il adopta à l'égard des protestans de son royaume ne fut que l'application des mesures généralement suivies ailleurs et dont les gouvernemens protestans avaient pris l'initiative contre les catholiques. En comparant même le Code pénal de ceux-ci avec celui de la France, il serait facile de se convaincre que Louis XIV fut plus indulgent et plus tolérant que tous les autres souverains. Dans le principe il avait cherché à amener les réformés à entrer dans le sein de l'Eglise catholique par l'effet de la seule persuasion. Ensuite il essaya l'emploi de restrictions plus sévères apportées à l'exercice public de leur culte. Enfin il recourut tour à tour à la crainte des exclusions politiques et civiles, et à l'attrait des honneurs et des récompenses. La marche sage et

(1) Voir le numéro 18, t. III, p. 401.

mesurée, recommandée à cet égard par Louis XIV aux intendans et aux évêques, avait obtenu des succès qui dépassaient toutes les espérances. M. d'Aguesseau, en quittant l'intendance du Languedoc, avait vu plus de soixante mille protestans de la ville et du diocèse de Nîmes changer de religion en trois jours (1). De nombreux exemples, dans les classes les plus honorables de la société, indiquaient une tendance universelle à se conformer aux intentions d'un roi qui ajoutait à la puissance du trône, la force et l'autorité qu'il empruntait du respect et de l'admiration de ses sujets. « Louis XIV ne voyait plus de protestans dans la noblesse française dont la moitié était encore protestante sous Henri IV. Il n'apercevait que des catholiques dans toutes les parties de son royaume immédiatement soumises à ses regards. Il était peut-être excusable d'ignorer que les montagnes des Cévennes et du Vivarais renfermaient quelques peuplades aussi étrangères alors au reste de la France par leurs mœurs que par l'absence des arts et du commerce. Si quelques villes de commerce offraient encore un grand nombre de négocians et d'ouvriers de la religion protestante, le ministère pouvait voir dans leur fortune même, le présage de leur conversion, par l'ambition naturelle que les pères, ou du moins leurs enfans, auraient de participer aux honneurs et aux distinctions dont leur religion les excluait.

« Dans cette persuasion, Louis XIV et son conseil ne parurent pas douter que l'uniformité de culte ne pût être établie par un simple acte du gouvernement. Les cent cinquante-huit articles de l'édit de Nantes avaient été successivement révoqués par des lois et des décisions particulières; et si l'exercice public du culte protestant n'était pas encore défendu par une loi formelle, il se trouvait interdit en tant de lieux différens, qu'on pouvait le regarder comme généralement abrogé. La révocation de l'édit de Nantes ne fut donc, dans l'opinion du cabinet de Versailles, que la dernière rédaction de toutes les lois, de tous les édits, de tous les arrêts et de tous les réglemens qui, chaque année et chaque jour, avaient apporté des restrictions à la constitution politique et religieuse des protestans en France.

« Au reste, l'erreur de Louis XIV et de ses ministres fut l'erreur commune de toute la nation (1). »

L'assertion de l'un de nos prélats les plus éclairés et les plus tolérans, relativement à l'approbation unanime qui accueillit en France la révocation de l'édit de Nantes, est fondée non seulement sur les adresses de félicitations de tous les ordres du royaume, l'adhésion des parlemens et le témoignage de tous les historiens du temps, mais encore sur l'opinion de plusieurs écrivains que l'on ne saurait accuser d'avoir cédé trop facilement à des préventions catholiques. On en jugera par les lignes suivantes du philosophe Saint-Lambert. « L'esprit républicain et même l'esprit démocratique qui a toujours dominé chez les calvinistes, était, je le sais, aussi contraire à la monarchie que la religion catholique lui est favorable. Mais ces calvinistes étaient restés tranquilles dans les guerres de la Fronde. Ceux qui s'étaient enrichis par le commerce ou la finance voulaient être nobles, parvenir aux emplois, aux honneurs, et ils prenaient peu à peu l'usage de se convertir; le peuple les aurait imités. Il aurait été converti par la séduction du roi et du clergé. Dans la conduite de Louis XIV envers les calvinistes, ce qu'il y eut de plus injuste et de plus cruel ce fut de les empêcher de sortir de ses états. Dans toute cette affaire Louis XIV fut trompé par ses ministres et céda *trop facilement au vœu général de la nation* (2). »

(1) Mémoires du chancelier d'Aguesseau.

(1) Histoire de Bossuet par S. Em. le cardinal de Bausset.

(2) La manière dont Saint-Lambert s'exprime dans ses vœux adressés aux états-généraux de 1789, est bien plus remarquable encore. « Les lois et les usages, dit-il, n'admettant point parmi nous les calvinistes à celles des fonctions de citoyens qui ont quelque rapport à la législation, ils ne doivent pas, dans une monarchie, être admis aux états-généraux, surtout dans un moment où ils pourraient unir leurs intrigues et leurs murmures aux clameurs de Paris. » Et plus loin il ajoute : « La tolérance pour les calvinistes est un des biens que je demande et que j'espère. Mais il faut qu'ils la méritent. Je ne les en trouverai pas dignes tant qu'ils me paraîtront ennemis du gouvernement monarchique. Il

Quant au droit qu'avait Louis XIV d'exercer ce grand acte d'autorité, on ne l'a jamais contesté. Quarante ans auparavant Grotius écrivait : « Il faut que les protestans sachent que l'édit de Nantes et autres semblables ne sont pas des *traités d'alliance*, mais des ordonnances faites par les rois pour l'utilité publique, et sujets à révocation lorsque le bien public demande qu'on les révoque. »

Du reste, quels que soient les motifs qui déterminèrent Louis XIV et son conseil à retirer aux protestans le libre exercice de leur culte, et à enjoindre, aux ministres de cette religion qui se refuseraient à y renoncer, de quitter la France dans le délai de deux mois, il est certain qu'il n'avait été ni dans l'intention du roi ni de ses ministres, comme quelques historiens ont paru le croire, de prononcer le bannissement de tous les protestans du royaume et d'user de violence à leur égard. L'édit de révocation déclarait formellement qu'en attendant qu'il plût à Dieu d'éclairer les prétendus réformés, ils pourraient demeurer dans le royaume, y continuer leur commerce et y jouir de tous leurs biens sans pouvoir être troublés ni empêchés sous prétexte de leur religion. Toutes les familles protestantes qui existent encore en France et qui y jouissent des propriétés que leurs pères leur ont transmises, descendent de ces mêmes protestans qui profitèrent de la liberté et de la garantie que leur offrait l'édit de révocation. Il entrait si peu dans la pensée et dans les intentions de Louis XIV de bannir les protestans de France qu'il prit les mesures les plus actives pour s'opposer à leur retraite, et la vigueur déployée à cet égard a été justement blâmée.

Le bannissement des ministres du culte réformé devint l'une des premières causes de l'émigration d'un grand nombre de protestans. La plupart d'entre eux appartenaient à des classes que leurs relations habituelles rapprochaient le plus de leurs pasteurs.

Les puissances ennemies ou jalouses de la France, contribuèrent aussi à séduire par des promesses splendides cette classe utile d'ouvriers et d'artisans dont l'existence reposait bien plus sur leur industrie personnelle et sur leurs talens que sur des propriétés territoriales. Le double motif de priver la France de sujets précieux et de s'enrichir de ses pertes, invitait les gouvernemens étrangers à les rechercher, à les attirer et à les accueillir avec empressement. Mais très peu de propriétaires quittèrent le royaume et l'on en trouve la preuve dans la faible valeur des confiscations prononcées contre les fugitifs.

Il est difficile de fixer exactement le nombre des réformés qui abandonnèrent la France à cette malheureuse époque. Divers écrivains protestans le portent à des chiffres évidemment exagérés et qui d'ailleurs ne s'accordent pas. Les uns évaluent à trois ou quatre cent mille et d'autres à deux cent mille. Le duc de Bourgogne, qui fit des recherches pour le fixer avec précision, quelques années après la révocation de l'édit de Nantes, dit textuellement dans le mémoire qu'il a laissé sur cet objet, « que ce nombre ne monte, suivant le calcul le plus exagéré, qu'à soixante-sept mille sept cent trente-deux individus. » D'autres écrivains l'établissent sur le pied de quinze mille familles, ce qui se rapporte à peu près à cette évaluation.

« En s'en tenant au calcul même de M. le duc de Bourgogne, dit son éminence le cardinal de Bausset, il n'est point de cœur français qui ne doive gémir du sort de soixante-huit mille Français fuyant leur terre natale, s'arrachant à leurs familles, à leurs proches, à leurs habitudes, à toutes les affections de la nature pour aller chercher une existence incertaine dans une terre étrangère. De tous les peuples, le Français est celui qui éprouve le plus vif désir de vivre et de mourir sous le ciel qui l'a vu naître. Ces grandes émigrations forment toujours une époque désastreuse dans l'histoire d'une nation, et laissent de longs et douloureux souvenirs. Il eût été certainement plus digne d'un prince qui était fait

me semble qu'en attendant cette métamorphose, on pourrait prendre pour modèle de conduite avec eux celle des Anglais avec les presbytériens. »

M. le cardinal de Bausset dit avec raison à ce sujet, qu'il est assez singulier de voir Saint-Lambert opiner en 1789, comme les ministres de Louis XIV en 1685.

pour donner l'exemple et non pour le recevoir de s'élever au dessus de l'inquiétude que pouvait occasionner la présence de quelques ministres protestans. On était sans doute en droit de leur interdire les fonctions publiques d'un ministère que l'état ne voulait plus reconnaître; mais il ne fallait pas les arracher à leur patrie, à leurs familles, à toutes les douceurs et à toutes les habitudes de leur vie, pour s'être engagés dans une profession que les lois autorisaient lorsqu'ils l'avaient embrassée. Donner un effet rétroactif à des lois de rigueur est toujours une grande injustice. Elle devient dans la suite un titre pour autoriser de plus grandes injustices encore contre ceux même qui en ont donné l'exemple. L'histoire de tous les siècles et de tous les pays n'en offre que de trop déplorables témoignages (1). »

Toutefois on doit le répéter, les malheurs qui suivirent l'acte si vivement reproché à Louis XIV ne sauraient être imputés à ses ordres et encore moins à ses intentions. D'abord on s'était flatté qu'il n'y aurait plus de protestans en France lorsque le grand roi aurait prononcé qu'il n'y en avait plus. Lorsque ensuite une résistance inattendue, à laquelle se mêlèrent quelquefois des actes séditieux dignes de toute l'animadversion des lois, eut exaspéré l'âme inflexible et impitoyable de Louvois, il ne fut que trop disposé à adopter des mesures violentes et arbitraires si conformes à son caractère et à ses principes absolus de gouvernement. La conversion des protestans cessa d'être pour lui une affaire de religion, et il ne voulut plus voir en eux que des rebelles à réduire et à punir.

« C'est à cette époque, dit encore le sage et éloquent prélat dont nous aimons à faire connaître l'opinion si impartiale et si éclairée, qu'on vit exercer, au sein même de la France, les lois terribles de la guerre contre les citoyens français, et qu'on mit la licence des soldats aux prises avec l'irritation d'un peuple enflammé du zèle de sa religion et égaré par des suggestions étrangères. Quoiqu'il soit bien difficile de rencontrer la vérité au milieu de ces exagérations de tous les partis, on ne peut douter par les témoignages des contemporains les plus sages et les plus modérés, que les Cévennes et le Vivarais n'aient été le théâtre des scènes les plus terribles et que tous les gens de bien n'aient eu à gémir des excès dont on se rendit coupable des deux côtés. Tout le monde s'accorde à blâmer l'abus criminel qu'on osa faire du nom de Louis XIV pour autoriser des actes aussi contraires à son caractère qu'à ses intentions et à déplorer les calamités qui en furent la suite (1). »

L'illustre historien de Fénelon et de Bossuet, dont l'autorité, dans cette question ne saurait être récusée, affirme que non seulement Bossuet, mais encore tous les évêques de France, à l'exception peut-être de M. de Harlay, archevêque de Paris, ne furent point admis aux délibérations qui décidèrent la révocation de l'édit de Nantes. Pendant les troubles déplorables qui agitèrent plusieurs de nos provinces du Midi, quelques contrées furent assez favorisées du ciel pour voir arriver jusqu'à elles des anges consolateurs sous les traits et le nom de Fénelon, de l'abbé Fleury et de l'abbé de Langeron. Plus tard le cardinal de Noailles et Bossuet, qui n'avaient jamais voulu employer que les armes de la science et de la persuasion, firent prévaloir peu à peu les conseils de la douceur. Et pour rétablir ici une vérité trop peu connue, il est juste de dire qu'ils furent puissamment secondés par les insinuations persuasives de madame de Maintenon que la pitié naturelle à son sexe, et une raison calme et douce rendaient toujours accessible à des maximes avouées par la religion comme par l'humanité (2). »

Telle est l'impartiale vérité sur un acte politique dont les conséquences fatales à la paix civile et religieuse du royaume, ne furent pas moins préjudiciables au commerce et à l'industrie manufacturière. Ce fut à cette époque que disparut la fabrication naissante des étoffes de coton. Toutefois il faut plaindre, plutôt qu'accuser un prince dont les vues paraissent avoir été pures et exemptes d'intolérance et d'inhumanité. — Exerçant sur les es-

(1) Histoire de Bossuet.

(1) Histoire de Bossuet.
(2) Idem.

prits un prestige inouï de majesté et de grandeur, habitué à une obéissance passive, persuadé que dans cette occasion il suffisait d'une simple manifestation de sa volonté pour obtenir un résultat désiré par la nation tout entière, il céda à l'illusion des souverains absolus. Il eut le malheur de confier le soin d'apaiser les premiers désordres à un ministre violent, dur et obstiné, et ce malheur fut la source de tous les autres.

Cependant, et malgré les difficultés des circonstances, le contrôleur-général Le Pelletier était parvenu en 1686 à diminuer les dettes de deux millions, et à modérer les droits sur les vins. Il eut même la sagesse de lever l'interdiction de la vente des grains à l'étranger pour les années 1686 et 1687. Mais alors éclata la coalition générale de l'Europe contre la France. M. Le Pelletier se retira : son successeur, M. de Pontchartrain, eut à pourvoir à l'entretien de six armées. Parmi les expédiens auxquels il dut recourir, nous citerons une refonte générale des monnaies avec l'augmentation arbitraire d'un vingtième de leur valeur au profit de l'Etat. Il existait alors 500 millions d'espèces dans le royaume. Ainsi le bénéfice devait être de 25 millions de livres. Mais on commit l'énorme faute d'altérer les monnaies par l'alliage, de faire des refontes inégales, et de donner aux écus une valeur qui n'était pas exactement proportionnée à celle des quarts. Il arriva que les quarts d'écus étant plus forts et les écus plus faibles, les premiers furent portés dans les pays étrangers. Ils y furent frappés en écus sur lesquels il y avait à gagner en les reversant en France. L'Etat perdit donc par cette inadvertance grossière, plus de 40,000,000 de livres sans aucune utilité. — A la même époque on fit porter à la monnaie tous les meubles d'argent massif. Ceux du roi avaient coûté dix millions; on en retira trois seulement, et l'on vit disparaître sans retour d'inestimables chefs-d'œuvre de ciselure. En 1695, un nouvel impôt fut créé sous le nom de *capitation*. Ainsi que ce titre l'indique, il était établi par tête, mais gradué en vingt classes, afin de proportionner le fardeau aux diverses fortunes. Le clergé se soumit à cette taxe dont il se racheta depuis comme beaucoup de particuliers. Cette disposition produisit la première année plus de 21 millions de livres.

La paix de Riswyck vint rendre enfin quelque repos à la France épuisée. Mais le désordre des finances était arrivé à son comble. M. de Chamillart, en acceptant le contrôle en 1699, obéit aux ordres du roi en honnête homme qui se dévoue au plus pénible des sacrifices. Sa probité et son application ne pouvaient surmonter tant d'obstacles réunis. Pressé, dès son entrée au ministère, par des maux déjà anciens, et surpris bientôt par une guerre formidable, il n'eut pas le choix des moyens. M. de Pontchartrain, son prédécesseur, avait prodigué les assignations du trésor public données par anticipation sur les revenus royaux. Le crédit était épuisé, la défiance générale, et l'agriculture menacée par des mesures désastreuses motivées sur l'état de guerre, telle, par exemple, que la défense d'exporter à l'étranger les fils, les lins, le chanvre et les toiles de la province de Bretagne.

En vain Chamillart essaya-t-il de ranimer l'industrie en créant un conseil royal de commerce, et faisant rendre un édit portant que le commerce en gros ne dérogeait pas à la noblesse. Ces vues sages qui auraient dû être complétées par des institutions en faveur de l'agriculture, n'obtinrent aucun résultat. Une nouvelle refonte des monnaies mal conçue comme la précédente, obéra encore davantage le trésor. En 1706, le ministère complétement dépourvu d'argent, commença à faire payer les dépenses de la guerre en billets de monnaie, en billets de subsistances, d'ustensiles, etc., et comme ce papier, auquel était attaché un intérêt, n'était pas admis dans les coffres du roi, il fut aussitôt décrié que mis en usage, et ne servit qu'à des spéculations d'agiotage et d'usure. On fut donc réduit encore à la nécessité de consommer d'avance quatre années du revenu de l'Etat, à continuer les emprunts les plus onéreux, et enfin à créer toutes sortes de charges, la plupart ridicules, mais recherchées à cause du privilége d'exemption des tailles. Ainsi l'on vit établir le contrôle des *perruques* dont le bail fut passé pour neuf ans moyennant 210,000 livres

par an : on inventa la dignité de conseillers du roi rouleurs et courtiers de vins, de contrôleurs aux empilemens de bois, de conseillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, de contrôleurs-visiteurs du beurre frais, d'essayeurs du beurre salé, etc., etc.

Lorsque Chamillart remit, en 1708, l'administration des finances à Desmaretz, ministre habile, prudent et intègre, la dette de l'Etat s'élevait à plus de deux milliards de livres. Le premier soin du nouveau contrôleur-général fut de ranimer la confiance et le crédit en reconnaissant toutes les dettes de l'Etat, y compris le papier-monnaie dont le refus, dans les caisses du trésor, rendait la négociation impossible. Il existait pour 72 millions de ces billets de monnaie. Desmaretz imagina de les retirer au moyen d'une nouvelle refonte d'espèces; à cet effet, il fit rendre, en mai 1709, un édit portant que ceux qui présenteraient, aux changes et aux hôtels des monnaies, *cinq sixièmes* en pièces anciennes ou réformées, et un *sixième* en billets de monnaie, recevraient la totalité en argent comptant, et que les billets seraient biffés et annulés en leur présence. Cette opération rétablit la circulation du numéraire et soutint un moment le crédit du gouvernement. Mais à la suite du cruel hiver de 1709, le renchérissement des subsistances fut si excessif, qu'il en coûta 45 millions pour les vivres de l'armée seulement. Il fallut remettre aux peuples neuf millions de tailles. La dépense de cette année s'éleva à 221 millions, et le revenu ordinaire n'en produisait pas 50. On fut obligé d'établir une imposition d'un *dixième*, de créer 30 millions de rentes au denier 25, de négocier 32 millions de billets qui en produisirent à peine 8 en espèces. Les talens et le zèle actif de Desmaretz parvinrent ainsi à mettre la France en état de rejeter les propositions humiliantes des conférences de Gertruydemberg : mais ils ne pouvaient, comme on le voit, remédier à l'énorme plaie des finances. Ce fut beaucoup que de ne pas l'augmenter.

Louis XIV mourut en 1715. Il laissa une dette de 2,600,000,000 liv. à 28 livres le marc d'argent, ce qui représente environ 4,500,000,000 fr. au taux de 1760, et plus de 5 milliards actuels. Sur cette somme les dettes exigibles s'élevaient à 743,132,443 fr. On a calculé que sous ce règne, il a été dépensé 18 milliards de francs, ce qui donnerait année moyenne, 330 millions de francs.

Lorsqu'on reporte sa pensée sur le développement prodigieux que Louis XIV avait pu donner à toutes les sources de la richesse publique dans les premières années du règne de Colbert, et qu'on énumère tout ce qu'il sut accomplir de grand et d'utile, même au milieu de ses guerres les plus désastreuses, on ne saurait sans doute déplorer trop amèrement l'impérieux et fatal penchant du grand roi pour la guerre et pour la magnificence. Ce reproche, qu'il se faisait à son heure suprême, la postérité peut justement le lui adresser. Mais il faut cependant le reconnaître; le luxe de Louis XIV fut toujours judicieux et plein de grandeur (1), et trois belles provinces réunies pour toujours à la France (la Flandre, la Franche-Comté et l'Alsace) et l'établissement de sa dynastie en Espagne et à Naples, peuvent peut-être obtenir aujour-

(1) On a prodigieusement exagéré les dépenses de Versailles et des autres palais de Louis XIV. Quelques écrivains les ont portées à 4 milliards, et prétendent que le roi en fut tellement effrayé, qu'il fit brûler les mémoires des architectes et des ouvriers. Mirabeau les fait monter à 1200 millions. Ces évaluations ne reposent sur aucune base; mais toute incertitude à cet égard a dû disparaître devant le travail consciencieux auquel s'est livré M. Guillaumot, ancien architecte des bâtimens du roi Louis XVI, qui a compulsé soigneusement toutes les archives du département des bâtimens royaux. Il résulte des recherches dont il a publié le résultat en 1801, que les sommes consacrées aux dépenses du château et des jardins de Versailles, à la construction des églises de Notre-Dame et des Récollets de la même ville, de Trianon, de Clagny et de Saint-Cyr; du château, des jardins et de la machine de Marly; de l'acqueduc de Maintenon; des châteaux de Choisy et de Moulineux, et aux travaux de la rivière d'Eure, ne se sont élevés, pendant tout le règne de Louis XIV, qu'à 137,078,537 liv. 13 s. 2 d., ce qui revient à environ 400,000,000 fr. de nos jours, et à moins de six millions par année. Du reste, le journal manuscrit du marquis de Dangeau se trouve presque d'accord, pour les années 1685 et 1686, avec le relevé fait par M. Guillaumot. (Voir le manuscrit de Dangeau à la date du 2 janvier 1686, et la vie de Fénelon par M. le cardinal de Bausset, tom. IV, p. 468, 2e édition.)

d'hui un bill d'indemnité à Louis XIV et à Louvois. La Convention et l'Empire ont coûté bien davantage à la France et il ne nous reste rien de leurs conquêtes.

Louis XIV, pour initier son petit-fils, le duc de Bourgogne, à la science du gouvernement, ordonna, en 1698, à tous les intendans du royaume, de faire parvenir au conseil des mémoires détaillés sur la population, le commerce, l'agriculture, les richesses et l'état des familles de leurs généralités respectives. On remarque parmi ces mémoires, celui transmis par M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, et quelques uns de ses collègues. Si chacun de ces magistrats avait apporté la même capacité et la même exactitude à remplir les intentions du roi, la collection de ces travaux formerait aujourd'hui l'un des monumens les plus importans et les plus curieux de l'administration de cette époque (1); mais on n'avait pas songé à tracer aux intendans un plan uniforme et un programme suffisamment détaillé, et l'exécution de cette excellente mesure ne répondit pas à l'attente de son auguste auteur. Néanmoins on peut la considérer comme ayant ouvert la carrière aux travaux statistiques, dont le perfectionnement et les applications ont été poussés si loin depuis le commencement du XIXe siècle.

Le règne de Louis XIV, si célèbre par sa suprématie littéraire, compte un bien petit nombre d'écrits spéciaux d'économie politique. — En 1690, Philibert Collet, avocat au parlement de Bourgogne, publia, sans nom d'auteur, un traité sur les *usures*, dans lequel il établissait que l'intérêt de l'argent est plus légitime que la dîme, parce qu'il est le prix d'un service rendu par le capital. Cette pensée a été recueillie et développée plus tard par d'autres économistes. Un ouvrage plus important, est celui que fit imprimer, en 1707, M. de Boisguilbert, lieutenant-général au siége de Rouen, sous le titre de : *Détails de la France pendant les années* 1695, 1696 et 1697 (2); à des détails assez intéressans sur la statistique de la France, il réunit de bonnes vues sur l'administration des finances et de saines maximes d'économie politique. Mais il adressa à l'administration de Colbert des reproches exagérés, entre autres celui d'avoir diminué de 1,500 millions la valeur capitale des fonds de terre. Boisguilbert, neveu du maréchal de Vauban, donna en 1712, une seconde édition de son ouvrage, et l'intitula : *Testament politique de M. de Vauban.* Or, cet homme illustre ayant publié, l'année de sa mort même, en 1707, un *Projet de dixme royale soumis au Roi*, et dans lequel on citait avec éloge le livre de Boisguilbert; le public fut porté à attribuer à celui-ci l'ouvrage de son oncle, et plusieurs écrivains ont partagé cette opinion. Mais la tradition de la famille du maréchal et des autorités respectables sont d'accord pour la combattre. Il y a seulement lieu de penser que Boisguilbert avait fourni beaucoup de renseignemens au véritable auteur qui, en effet, a pris pour base de ses calculs les recensemens opérés dans la généralité de Rouen par Boisguilbert.

Le *Projet de dixme royale*, par Vauban, publié en 1707, mais d'une manière incomplète, est consacré à exposer et à développer le système d'un impôt *unique*, par le moyen duquel (en supprimant la taille, les aides, les douanes d'une province à l'autre, les décimes du clergé, enfin tous les impôts onéreux et non volontaires, et réduisant en outre l'impôt du sel de plus de moitié), on obtiendrait un revenu certain et suffisant, sans frais, sans être à charge à l'un des sujets du roi plus qu'à l'autre, et qui s'augmenterait progressivement par la meilleure culture des terres. Cet impôt était le prélèvement en nature d'un dixième des récoltes. Son produit était évalué à 86 millions, et pouvait, selon l'urgence des besoins, être porté jusqu'à 152 millions, dernière limite des sacrifices possibles.

Vauban, dans la solution du magnifique problème que s'était proposé son âme généreuse (celui d'arriver à une répartition équitable de l'impôt entre tous les citoyens, sans distinction de rang et de classes), montra une connaissance ap-

(1) La collection manuscrite existe dans les archives du royaume, sous le titre de Mémoires des Intendans. Le comte de Boulainvilliers en a donné un abrégé très bien fait, imprimé en 1730.

(2) Rouen (Hollande) 1707, in-12.

profondie de la science administrative et financière, et des vues nouvelles sur l'application de la statistique aux diverses combinaisons de l'impôt. Son livre est curieux et intéressant à lire, lorsqu'on veut connaître l'organisation et l'état de la France dans les dernières années du règne de Louis XIV. Il est surtout empreint d'un amour du bien et d'une droiture qui inspirent la confiance et la vénération.

Parmi les nombreux manuscrits que ce grand homme, *le plus honnête homme du siècle* (1), avait laissés sous le titre modeste de : *Mes oisivetés*, et qui ont rapport à une multitude de questions d'économie politique, d'administration générale et d'art militaire, on trouve des mémoires statistiques sur le commerce des Provinces-Unies, sur la culture des forêts, sur les finances, etc. Il est à regretter que plusieurs de ces précieux documens aient été disséminés ou égarés.

Vauban avait cherché à démontrer la nécessité de rétablir l'édit de Nantes. Il avait même rédigé un mémoire sur les limites de l'autorité ecclésiastique dans les choses temporelles.

On n'osa pas joindre au *Projet de dixme royale*, imprimé l'année de sa mort, un appendice qui le termine et qu'il avait intitulé : *Raisons secrètes (et qui ne doivent être exposées qu'au Roi seul) qui s'opposeraient à l'établissement du système.* C'était le long chapitre des abus et des intérêts attachés à leur maintien.

Dans un ordre moins élevé, parurent les travaux utiles de Savary, négociant éclairé et modeste qui eut une grande part à l'ordonnance de 1673 sur le commerce. Ils furent publiés sous le titre de *Parfait négociant*, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers, et de : *Parères*, ou avis et conseils sur les plus importantes matières du commerce. Ses fils, également versés dans la science commerciale, sont les auteurs du *Dictionnaire universel du Commerce*, qui parut en 1728.

Les écrits que nous venons d'énumérer forment à peu près le seul tribut offert à la science économique pendant le règne de Louis XIV. Cette époque, si abondante en faits pratiques d'administration et en vastes expériences, préparait les élémens des études théoriques et devait nécessairement les devancer. Mais si les principes de la science n'étaient point encore complétement indiqués, une foule d'écrivains, l'honneur et la gloire d'un magnifique règne, ne faillirent pas, du moins, au devoir d'éclairer le monarque et les dépositaires d'une autorité absolue, sur les vérités morales qui sont les fondemens de la société et tiennent par conséquent de près à toutes les théories d'économie publique. Corneille, dans ses vers mâles et si souvent sublimes; Boileau dans ses belles épîtres; Bossuet dans ses sermons, dans ses immortelles oraisons funèbres, dans sa Politique sacrée et dans son admirable discours sur l'Histoire universelle; La Bruyère, dans quelques pages éloquentes et vigoureuses; Racine, dans ce mémoire politique qui causa sa disgrâce et peut-être sa mort; Massillon et nos autres grands orateurs chrétiens; le bon La Fontaine lui-même, dans quelques uns de ses naïfs et charmans apologues; et surtout, enfin, l'auteur de Télémaque, et des Directions pour la conscience d'un roi, Fénelon, ce modèle de vertu, de génie et de pitié tendre, ne craignirent pas de blâmer l'amour de la guerre, l'excès du luxe et de l'orgueil, et de rappeler les maximes d'humanité, d'économie, d'équité et de morale, qui doivent diriger les souverains et leurs ministres.

En France, d'ailleurs, quelque puissant que fût le mouvement imprimé aux esprits par le développement des lumières, la philosophie était demeurée chrétienne et catholique. Les mœurs du clergé étaient complétement d'accord avec la morale évangélique, et la vie simple et pure des pasteurs du peuple ajoutait à l'autorité de leurs préceptes. Les ouvrages de Bodin, les Essais de Montaigne, le Traité de la Sagesse de Charron, la nouveauté hardie de la méthode philosophique de Descartes, quelques écrits de Gassendi, faisaient peut-être présager de loin les doctrines avouées du scepticisme. Mais les maximes de Hobbes, de Spinosa et de Bayle ne pouvaient encore

(1) Saint-Simon.

se faire jour à une époque où les plus nobles intelligences de l'univers étaient soumises au Catholicisme ou du moins profondément chrétiennes. L'unité de la foi garantissait en France l'unité des vérités scientifiques, et elle donnait aux questions de haute politique et aux sciences classées comme sociales, ce caractère sévère de moralité et de religion qui domine en général toute la littérature d'un siècle à jamais célèbre dans les fastes de la civilisation humaine.

L'histoire de l'économie politique en Angleterre, pendant le cours du XVIIe siècle se présente sous un aspect tout différent.

Le règne du successeur d'Élisabeth, Jacques Stuart, remarquable par la réunion des deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse, le fut surtout par les constans efforts du pouvoir pour se soustraire à une omnipotence parlementaire qui se fit sentir souvent dans des votes de subsides accordés avec difficulté ou une extrême parcimonie. Une fois cependant elle se montra facile. Le trésor royal se trouvant absolument vide en 1610, le roi se résolut à demander un revenu fixe en échange de certains droits regardés jusque-là comme annexés à la couronne. La discussion qui s'éleva à ce sujet dans la Chambre des communes est réellement curieuse en ce qu'elle donne une juste idée de la singulière tournure d'esprit d'un prince qui aspirait à passer pour un des plus beaux génies du siècle, et dont le sage Sully, dans son ambassade à Londres, avait apprécié la bizarre vanité. Jaques Ier voulait avoir 200,000 liv. st., et la Chambre n'en voulait accorder que 180,000. « Vous prétendez vous fixer, dit le lord-trésorier, à *neuf vingtaines* (nine score); mais S. M. m'a ordonné de vous faire observer que ce nombre *neuf* ne saurait lui plaire, parce que l'on compte *neuf* poètes qui ont toujours été des mendians, quoiqu'ils servissent *neuf muses*. S. M., bien qu'elle y trouvât son bénéfice, n'aurait pas plus de goût pour *onze*, parce que le traître Judas est cause qu'il n'y a que *onze* apôtres. Mais il est un nombre moyen qui nous accorderait facilement, c'est *dix*, nombre sacré, puisque c'est celui des commandemens de Dieu. » On ne sait si ces étranges argumens désarmèrent le Parlement d'Angleterre. Mais il est certain qu'il accorda au roi les *dix vingtaines* de mille livres sterlings.

Après avoir livré le royaume à ses favoris, Sommerset et Buckingham, Jacques laissa à son fils une couronne chancelante qui devait tomber au milieu des plus sanglans orages. La vie politique de Charles Ier, prince si digne d'un meilleur sort, fut remplie par une longue lutte entre les divers pouvoirs de l'Etat, et se termina par la plus cruelle catastrophe. Dans les troubles de ce règne, la question des subsides occupa une place importante. Les refus d'impôts furent une arme constamment employée par le Parlement ennemi des Stuart. Dès le principe, les Communes refusèrent au monarque, non seulement une liste civile pour la durée de son règne, suivant l'usage, mais encore les revenus nécessaires à l'administration de l'Etat. Charles fut donc forcé de recourir à des levées arbitraires de deniers, aux bénévolences (dons gratuits), aux compositions autorisées par la constante coutume des règnes précédens, et d'établir pour les dépenses de sa maison, les droits dits de *tonnage et de pondage* sur les marchandises entrant et sortant du royaume. Le Parlement supprima ces perceptions. Alors le roi, par un funeste recours aux coups d'état, cassa le Parlement et gouverna par lui-même durant l'espace de douze années. Ce furent peut-être « celles où les Anglais jouirent d'une excellence de régime, d'une plénitude d'abondance, de paix et de prospérité, telle qu'aucun autre peuple n'en a joui pendant une si longue période (1); » mais les Anglais étaient moins satisfaits que rassasiés de ce bonheur. Ils avaient pris au sérieux leur gouvernement représentatif. Aussi Hampden, pour soulever la nation tout entière, n'eut qu'à refuser le paiement d'un impôt non consenti par les Communes. On sait avec quel héroïsme le gendre de Henri IV sut défendre sa couronne et mourir. Sous Cromwel, que nous considérons ici seulement comme administrateur, l'ordre, la vigilance et l'économie présidèrent au maniement des dépenses

(1) Lord Clarendon.

de l'Etat. Aucun nouvel impôt ne fut créé, et cependant le commerce, la marine et les colonies, reçurent un développement qui rendit, sous ce rapport, l'Angleterre la première nation de l'Europe. Elle le dut principalement à l'acte dit de la *navigation* (1), dont Cromwell conçut l'audacieuse pensée, et qui dérogeait en faveur de l'Angleterre seulement au principe reconnu dans le droit public des nations, *que le pavillon couvre la marchandise.*

Pendant le protectorat de Cromwel, les richesses encore intactes de la noblesse et du clergé catholique de l'Irlande, devinrent la proie des soldats de l'usurpateur, et dès ce moment cette portion de la Grande-Bretagne n'a cessé d'être une terre d'oppression, d'intolérance ou de misère.

Charles II et Jacques II, les derniers rois d'une race marquée du sceau du malheur, ne comprirent point les hautes leçons du passé. L'un, indolent, voluptueux et prodigue, mit le désordre dans les finances, et cependant le Parlement lui avait assigné pour la durée de son règne, le produit considérable des accises en remplacement des droits de pondage et de tonnage. A l'exemple de son malheureux père, il voulut aussi régner sans le concours du Parlement. Il fut en effet roi absolu pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort (de 1681 à 1685). Un moment la nation anglaise sembla avoir perdu toute idée de liberté, mais ce sentiment n'était qu'assoupi; le réveil était proche et la réaction ne pouvait manquer d'être violente et décisive.

Jacques II, sous le nom de duc d'York, avait acquis une grande illustration dans les rangs de la marine anglaise, qui lui attribue, sinon l'invention, du moins le perfectionnement des signaux de mer. Il fut long-temps populaire à titre d'habile marin. Mais il avait été le conseiller de son frère, dans ses tentatives pour ressaisir le pouvoir absolu. On connaissait son attachement à la religion catholique et son éloignement pour le système de gouvernement représentatif. Un parti, devenu puissant (les wighs (1)), ne tarda pas à se prononcer contre lui. Dès le principe la contradiction de ses actes et de ses paroles inspira une défiance que rien ne put éteindre. A son avénement au trône, il avait proclamé sa résolution invariable de maintenir les lois de l'Etat et l'Eglise établie; et cependant, par une simple déclaration, il s'attribua la continuation de la liste civile de son frère, que, selon l'usage, le Parlement pouvait seul lui accorder. C'était une mesure imprudente et inutile, puisque le Parlement lui constitua, pour la durée de son règne, des revenus plus élevés que ceux dont avaient joui Charles II et ses prédécesseurs. L'histoire si connue de sa chute, à laquelle les inquiétudes des protestans et les manœuvres de son gendre Guillaume eurent tant de part; serait hors de notre sujet. Ce fut en 1688 que s'accomplit cette révolution célèbre qui plaça sur le trône d'Angleterre une nouvelle dynastie.

L'avénement de Guillaume III changea la face de l'administration de la Grande-Bretagne. Ce prince, élevé à l'école commerciale et industrielle de la Hollande, était doué d'un génie actif et perçant, d'une grande capacité en affaires, d'un caractère persévérant; il ne manquait pas de bravoure; ses habitudes étaient simples et dictées par un esprit d'ordre et d'économie. Ces qualités, appliquées à toutes les parties du gouvernement, l'aidèrent à soutenir glorieusement contre Louis XIV une lutte qui dura jusqu'en 1697 (2), et à donner à la nation anglaise même au milieu de la guerre, une direction encore plus marquée vers le commerce et les manufactures. Depuis longtemps le système des banques et les principes du crédit public étaient connus et pratiqués avec succès en Hollande. Guillaume les introduisit en Angleterre sur

(1) D'après cet acte et les statuts qui l'ont complété, tout le commerce de l'Angleterre et des colonies anglaises doit se faire par des bâtimens anglais et des équipages également anglais, sous peine de confiscation des bâtimens et des marchandises, ce qui entraîne une inquisition odieuse sur les navires des autres nations, et établit une usurpation manifeste sur les droits respectifs des peuples.

(1) Ce fut sous le règne de Charles II que les partis politiques se désignèrent en Angleterre sous les noms de Wighs et de Torys.

(2) Guillaume III fut reconnu roi de la Grande-Bretagne par Louis XIV, à la paix de Riswyck, en 1697.

une vaste échelle. Ce fut l'écossais Patterson qui proposa au roi une institution qui devait former une des bases de la prospérité de la Grande-Bretagne. Après la paix de Riswyck, on s'était aperçu que les taxes créées comme garanties des emprunts allaient devenir insuffisantes. L'Écossais Patterson (1), homme hardi et ingénieux, offrit de soulager le trésor et de le tirer de son embarras. « Pourquoi, disait-il au roi (dans un mémoire présenté à Guillaume), la Hollande votre patrie, placée sur le sol le plus ingrat, est-elle la nation la plus riche du monde? Parce qu'elle regorge de numéraire. Quel est le moyen de suppléer au numéraire? C'est le crédit, c'est l'institution des banques, qui procurent au papier l'efficacité de l'argent.» Ce raisonnement séduisit le monarque, et la banque nationale d'Angleterre fut fondée. Pour prix de son privilége, cet établissement prêta au trésor 1,200,000 liv. st. à 8 pour 100 d'intérêt. De nouvelles ressources furent donc assurées à l'état; mais leur création facile et leur nature fictive ne se prêtaient que trop à de dangereux abus. Guillaume III lui-même fut le premier à augmenter énormément la dette publique de l'Angleterre; en 1688, époque de l'expulsion des Stuart, elle s'élevait à 16,000,000 de livres de France, dont l'intérêt était payé à 4 pour 100. La guerre de dix ans terminée par la paix de Riswyck, coûta à l'Angleterre 1,100,000,000 liv., et à la mort de Guillaume, la dette constituée était portée à 400,000,000 liv. Mais les développemens prodigieux du commerce et de l'industrie aidèrent à supporter ce fardeau et permirent de l'accroître encore.

Déjà, sous Elisabeth, les navigateurs anglais avaient pénétré dans les Indes orientales, les uns par la mer du Sud, les autres en doublant le Cap de Bonne-Espérance. Le fruit de ces voyages fut assez important pour déterminer, en 1600, les plus habiles négocians de Londres, à former une société qui obtint le privilége exclusif du commerce de l'Inde. Les démêlés sanglans avec les Hollandais et les Portugais arrêtèrent les progrès de cette compagnie qui n'existait plus en quelque sorte lorsque Cromwell déclara la guerre à la Hollande. Elle obtint, en 1657, le renouvellement de son privilége et s'empara d'une partie du commerce de l'Arabie, de la Perse, de l'Indostan, de la Chine et de l'est de l'Inde. Après la révolution de 1688, une nouvelle société de négocians anglais entra en concurrence avec la première compagnie. Les deux associations se combattirent quelque temps, elles finirent ensuite par s'unir en 1702, et formèrent dès lors la célèbre Compagnie des Indes qui devait contribuer si puissamment à étendre la suprématie commerciale de l'Angleterre sur tout l'univers.

Les Anglais, depuis le règne d'Elisabeth, avaient aussi étendu leurs conquêtes en Amérique. Ce fut sous Jacque Ier que Guillaume Penn commença à fonder la belle colonie qui reçut le nom de ce sage législateur. Mais on peut rapporter à l'administration de Guillaume III l'essor extraordinaire que prirent à la fois en Angleterre toutes les branches de l'industrie commerciale et manufacturière, et la direction générale des esprits vers les spéculations et les recherches propres à accroître les richesses nationales. La haine de ce monarque contre la France fortifia l'ancienne rivalité des deux peuples; mais cette rivalité changea dès lors, sinon de caractère, du moins de cause et de but. Ce fut désormais notre industrie, notre commerce, notre navigation, notre prospérité matérielle que l'Angleterre chercha à arrêter ou à détruire par une combinaison systématique, suivie avec habileté et persévérance, et trop souvent couronnée de succès.

Du reste, Guillaume, habitué à ne considérer comme réels et importans que les intérêts matériels du pays, et à réduire toute la morale politique au dogme de l'utilité, établit en maxime de gouvernement la corruption des membres du Parlement, déjà pratiquée par Cromwell, et ouvrit la carrière si hardiment avouée et élargie depuis par Robert Walpole et ses successeurs. Cet exemple porta ses fruits. L'unique pensée des Anglais fut la poursuite de la richesse et du bien-être, et tout se résuma

(1) Patterson, fondateur du crédit public en Angleterre, mourut pauvre et ignoré.

chez eux dans la morale des intérêts. Le célèbre Boyle (1), contemporain de la révolution de 1688, et que l'on cite cependant pour son esprit de piété et de charité, disait qu'il était bon de prêcher l'Evangile aux sauvages, *parce que dût-on ne leur apprendre qu'autant de christianisme qu'il en faut pour marcher habillés, ce serait un grand bien pour les manufactures anglaises.* Ces mots révèlent le nouveau génie de l'Angleterre. La politique, la législation et l'opinion populaire prirent dès ce moment, en effet, ce caractère de cupidité ambitieuse et égoïste qui distingue la physionomie morale de cette nation.

Dans le cours du siècle qui finit avec Guillaume III (2), plusieurs ouvrages sur l'administration des finances, le commerce et autres questions d'économie politique dont on s'occupait avec ardeur, furent publiés en Angleterre. Sous Jacques Ier, lord North (Dundley) proposa au roi un projet pour augmenter le revenu de la couronne sans le secours du Parlement. Quelques principes de ces écrits et du discours sur le commerce du même auteur ont été adoptés, en Angleterre, par les ministres modernes.

John Graunt, négociant et membre du conseil commun de la cité de Londres, publia, en 1661, *des Observations naturelles et politiques sur les listes mortuaires de cette ville.* Ce travail fut reçu avec un empressement égal à sa nouveauté et à son importance, non seulement par les Anglais, mais en différens pays de l'Europe, et il attira l'attention du gouvernement français. La science déjà aperçue en Italie et en Allemagne, dont il ouvrait la carrière en Angleterre, fut d'abord appelée *Arithmétique politique*, avant de recevoir le nom de *Statistique*, dont les publicistes modernes ont fait de si nombreuses applications. Graunt avait borné ses recherches aux rapports de la population et de la mortalité à Londres avec celles des villes et des campagnes, l'étendue du territoire et les différens âges de la vie. Mais les conséquences qu'il déduisait de ses tableaux touchaient aux questions les plus intéressantes de l'organisation sociale. Il laissa en mourant ses papiers à sir William Petty, qui donna, en 1676, une édition beaucoup plus complète de l'ouvrage de son ami, et s'occupa lui-même avec ardeur de divers travaux d'arithmétique politique. La science s'agrandissant à ses yeux, eut pour objet toutes les recherches utiles à l'art de gouverner les peuples, telles que le nombre d'hommes qui habitent un pays, la quantité de nourriture qu'ils doivent consommer, le travail qu'ils pourront faire, la durée moyenne de leur vie, la fréquence des naufrages; enfin tous les faits qui peuvent asseoir, sur les calculs les plus positifs ou les plus probables, les mesures à prendre par les gouvernemens. William Petty fit paraître, pendant le règne des deux derniers Stuarts, un *Traité des taxes et contributions; la Politique mise à découvert*, brochure suggérée en 1681 par la rivalité de la France et de l'Angleterre; plusieurs *Essais d'arithmétique politique*, un *Essai sur la multiplication de l'espèce humaine*, et l'*Anatomie politique de l'Irlande.* On trouve dans ces différens écrits des détails extrêmement curieux sur la population, le commerce, les revenus publics et les impôts de l'Angleterre, de la Hollande, de la Zélande et de la France, et qui tendent tous à présenter la situation de la Grande-Bretagne comme infiniment plus prospère que celle de sa rivale. On remarque avec surprise, au milieu de plusieurs principes de gouvernement applicables à l'Angleterre, cet axiôme: *Que toutes sortes d'impôts et de taxes publiques tendent plutot à augmenter qu'à affaiblir la société et le bien public.* Les travaux de William Petty lui assurent du reste un rang distingué parmi les économistes; il est le premier qui ait envisagé, sous ses divers rapports, la puissance et les effets du principe de la population.

Charles Davenant appliqua avec beaucoup de talent, à l'administration des finances de l'Angleterre, les recherches dont Graunt et Petty avaient donné l'exemple, et il rectifia beaucoup de calculs du dernier de ces écrivains. Ses divers écrits sont intitulés: *Essai sur les moyens de subvenir aux frais de la*

(1) Né en 1626, mort en 1691.
(2) Guillaume III mourut en 1701.

guerre ; Discours sur les revenus publics et le commerce de l'Angleterre; Essai sur les méthodes probables de donner l'avantage à une nation dans la balance du commerce; Essai sur la balance du pouvoir ; Essai sur la paix dans l'intérieur et la guerre au dehors. Davenant deux fois membre du Parlement, commissaire de l'excise, et enfin inspecteur-général des importations, était un homme de pratique et d'expérience, et ses écrits révèlent une grande habileté financière.

Ses premières publications parurent quelques années après la révolution de 1688, et sont entièrement favorables aux principes qui l'avaient amenée. Quoi qu'il se fût vivement prononcé contre la France, il fut cependant accusé d'être secrètement vendu à Louis XIV et d'en recevoir une pension considérable. Il était alors dans l'opposition contre le ministère; plus tard il se réconcilia avec lui et en obtint un emploi important.

Son discours sur les revenus publics et le commerce de l'Angleterre renferme, dans la partie qui traite de la dette publique en 1698, une comparaison curieuse de la situation de la France, de la Hollande et de l'Angleterre à cette même époque. Davenant établit que le revenu général de la France, avant la guerre, était de 1,974,000,000 liv. (1); celui de la Hollande de 411.250,000 liv., et celui de l'Angleterre de 1,034,000,000 liv. Après la guerre, ce revenu se réduisait, pour la France, à 1,903,500,000 liv., pour la Hollande, il s'élevait à 428,875,000 liv., et celui de l'Angleterre était descendu à 1,010,500,000 liv. Les impôts se montaient en France, avant la guerre, à 317,250,000 liv., en Hollande, à 111,625,000 liv., en Angleterre à 78,853,592 liv. Enfin la dette publique de la France était montée à 2,352,755,000 l., celle de la Hollande à 587,500.000 liv., et celle de l'Angleterre à412,484,784 liv. De ces calculs Davenant tirait la conséquence que la France payait, en 1698, le *sixième* de son revenu général en impôts, la Hollande environ un *tiers*, et l'Angleterre à peine un treizième; qu'il faudrait une longue économie à la France et à la Hollande pour amortir leur dette, et que l'on devait trouver dans cette situation la meilleure garantie d'une longue paix, et de la suprématie progressive de l'Angleterre sur ses rivales maritimes. Davenant évaluait la totalité du numéraire d'or et d'argent existant en Angleterre, en 1698, à 225,000,000 liv. Quelques autres écrits spéciaux sur le commerce parurent vers le même temps, tels que les *Considérations sur le Commerce et l'Intérêt de l'Argent* par Josias Child, *le Trésor de l'Angleterre dans le Commerce étranger*, par Thomas Mun, et le *Traité général du Commerce*, de Samuel Richard; l'ingénieux et aventureux auteur de Robinson Crusoé, Daniel de Foé, s'occupa aussi d'économie politique; il écrivit sur les monnaies anglaises, projeta des banques pour chaque comté d'Angleterre et des factoreries pour les marchandises, proposa un bureau de pensions pour le soulagement des pauvres; et enfin publia un long essai sur les projets eux-mêmes.

Après ces auteurs, on doit citer les ouvrages de Locke dans lesquels on trouve quelques aperçus généraux d'économie politique mêlés à des considérations de politique générale.

Bacon, dans sa classification des sciences morales, n'avait point séparé l'économie publique de la politique. Locke les confondit également dans ses théories; son *Essai sur le Gouvernement civil* eut pour but principal de justifier la révolution de 1688, en établissant sa légitimité sur la sanction donnée à la constitution nouvelle par la nation anglaise. Il admit en principe que le pouvoir administratif et judiciaire étant délégué par la société, demeure à celui qui en est en possession, tant que la société subsiste telle qu'elle a été constituée. Ainsi le gouvernement légitime n'est fondé que sur les droits naturels des peuples. Cet ouvrage, dans lequel ont été puisées en partie les maximes du Contrat Social de J.-J. Rousseau, ne se rapporte que très indirectement aux questions que se propose spécialement l'économie politique. Locke fut aussi l'auteur de la *Constitution civile et religieuse de la colonie de la Caroline*, qui, abandonnée par les Espagnols et ensuite par les protestans français en-

(1) A 28 fr. le marc d'argent qui est aujourd'hui de 54 fr.

voyés par Coligny, avait été occupée par une société de commerce où figuraient les principaux et les plus riches seigneurs de l'Angleterre. Cette législation ne put se soutenir par le défaut d'équilibre des pouvoirs : les lords propriétaires de la colonie en devinrent les oppresseurs, et la couronne dut en reprendre la possession moyennant un dédommagement de 540,000 livres. Un écrit d'économie plus spécial, fut celui que Locke présenta au gouvernement sous le titre de : *Considérations sur les moyens d'élever la valeur des espèces monétaires, et de diminuer le taux des intérêts publics.* L'altération d'un *tiers* qu'avaient éprouvée les monnaies donna lieu à cet opuscule publié en 1691. Il est vraisemblable que Locke eut connaissance des écrits de Scaruffi et de Serra, et peut-être de ceux que publièrent de son temps, sur une question qui intéressait toutes les nations civilisées, deux autres économistes italiens, Turbulo de Naples, et Montanari de Modène.

Le premier était directeur de la Monnaie de Naples. Témoin des abus introduits dans le système monétaire de son pays, il les dévoila dans divers mémoires que l'on a réunis sous le titre de *Discours et Rapports sur les Monnaies du royaume de Naples.* Mais ses dissertations ne roulent que sur les désordres qui existaient alors dans cette branche de l'administration publique, et l'abbé Galiani, bon juge en pareille matière, n'a vu dans Turbulo qu'un maître de monnoyerie et non un philosophe législateur.

Montanari (Germiniano) publia, en 1680, un *Traité sur les monnaies*, et peu d'années après un autre petit ouvrage intitulé : *Court traité des monnaies dans tous les états.* A cette époque la confusion des monnaies infestait encore à la fois les états vénitiens, ceux de l'Eglise, la Toscane, la Lombardie, le royaume de Naples et une grande partie de l'Allemagne.

Dans ces ouvrages, Montanari traite des monnaies, des matières avec lesquelles on les fabrique, et de l'importance dont elles peuvent être pour la société. Après avoir relevé les erreurs que l'on commet et les préjudices que le trésor du prince et les bourses des particuliers éprouvent de la hausse des monnaies, il établit les maximes universelles que l'on doit suivre en tout ce qui concerne le système monétaire et la fabrication des espèces.

Les écrits de Montanari, supérieurs à ceux qui les précédèrent, peuvent marcher de pair avec les meilleurs ouvrages publiés depuis sur les monnaies en Italie, et surtout avec ceux de Locke qu'ils avaient précédé.

Ces travaux d'économie politique sont à peu près les seuls qu'aient produit l'Italie pendant le dix-septième siècle. Dans le cours de cette mémorable époque, l'Allemagne, déjà avancée dans les sciences philosophiques, commença à briller du plus vif éclat, par les travaux de Leibnitz, génie universel, qui exerça une véritable souveraineté sur les principaux savans de son siècle. Nous aurons occasion d'apprécier son influence sur la philosophie et la morale, lorsque nous étudierons leurs rapports avec l'économie politique. Quant à cette dernière science, Leibnitz ne l'a pas traitée spécialement ; mais on a trouvé dans ses œuvres posthumes un mémoire adressé à Louis XIV sur un projet de conquête et de colonisation de l'Egypte, qui révélait des pensées profondes sur la politique, l'administration et le commerce. Leibnitz considérait la possession de l'Egypte par la France comme devant conduire nécessairement à une haute prépondérance sur le gouvernement de l'Europe. N'est-il pas permis de penser que l'exposé de cette idée neuve et hardie avait été connue de Napoléon lorsqu'il fût porter nos armes sur les bords du Nil et aux pieds des Pyramides ?

Leibnitz fut consulté par Pierre Ier sur les moyens de réaliser ses vastes conceptions pour la civilisation de ses sujets. Or les prodigieux résultats obtenus par le fondateur de ce colossal empire, attesteraient au besoin que le génie de Leibnitz n'était étranger à aucune des sciences politiques. Du reste, le grand philosophe recommanda instamment de ne jamais les séparer de la religion et de la philosophie, qu'il regarde comme étroitement unies aux élémens de la prospérité des peuples.

Un contemporain de Leibnitz, Secken-

dorf, chancelier du duc de Saxe-Gotha et de l'université de Halle, publia, en 1651, un ouvrage d'économie politique intitulé : *Etat d'un prince de l'empire.* C'est le plus ancien de ce genre qui ait paru en Allemagne ; il offre le tableau d'une principauté bien constituée, bien gouvernée et bien administrée sous les rapports de la politique, de la justice et des finances ; mais cet écrit, qui obtint une grande réputation dans le temps, paraît destiné plutôt à tracer les règles de l'administration et des finances d'une ville municipale ou d'un état borné, que les principes généraux de l'économie politique ; il appartient plus spécialement à cette classe de sciences que les Allemands ont appelées *Camérales*, du nom des chambres administratives qui existent dans toute l'Allemagne, et qui ont pour objet principal la surveillance et le bon emploi des revenus publics.

La plupart des autres états de l'Europe, pendant la plus grande partie du dix-septième siècle, ne présentent guère qu'une pratique gouvernementale lentement et imparfaitement dégagée des vieilles traditions du passé. La supériorité maritime et commerciale de l'Italie avait disparu depuis la domination de Charles-Quint. Elle passa entre les mains des nations qui, tour à tour, entrèrent en partage de la vaste conquête du Nouveau-Monde.

Au milieu de cette lutte d'intérêts commerciaux qui devait devenir générale et perpétuelle, les regards de l'Europe demeurèrent fixés sur le règne qui domine à une si grande hauteur toute l'histoire contemporaine. Les puissances, longtemps coalisées contre la France, cherchèrent à s'approprier plusieurs des institutions de Colbert, et adoptèrent la plupart de ses maximes administratives. La doctrine de la balance du commerce devint celle de presque toute l'Europe, et un nouveau siècle devait encore s'écouler avant que l'économie politique se révélât sous d'autres formes et par de nouvelles théories.

Le vicomte ALBAN de VILLENEUVE-BARGEMONT.

Lettres et Arts.

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE
DES PREMIERS CHRÉTIENS.

SIXIÈME LEÇON (1).

Description architecturale et topographique des Catacombes.

SOMMAIRE.

Impression générale produite par ces souterrains, détails sur chacun d'eux. — Crypte de sainte Félicité. — Cimetières de Priscilla, de Saint-Sébastien, de Saint-Laurent, de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Marcellin, etc. — Légendes diverses.

Sub Româ Romam quærito,
. . . . . O Viator!
Sacra hæc urbis, imo orbis cœmeteria sunt.
Aringhi (Rom. Subterr., t. 1er.).

Entrons enfin dans ces labyrinthes funèbres, où gisent les plus héroïques générations de notre terre : descendons dans *Rome souterraine*, pour examiner en détail chacun de ces glorieux sépulcres, d'où le monde moderne est sorti. Ici venaient méditer ces philosophes célèbres qui seront à jamais nos maîtres, Tertullien, Grégoire le Grand, saint Augustin, saint Jérôme. « Lorsque j'étudiais à Rome les arts libéraux, dit ce dernier, j'avais coutume le dimanche, avec les jeunes gens de mon âge et qui avaient les mêmes sentimens que moi, de visiter les sépulcres des apôtres et des martyrs. Souvent même nous descendions dans les cryptes qui, creusées dans les entrailles de la terre, présentent par quelque côté qu'on entre leurs murailles couvertes de longs rangs de morts, dans leurs bières, sous une obscurité tellement profonde que rarement un rayon descend d'en haut pour tempérer l'horreur des ténèbres, et qu'errant dans l'aveugle nuit, nous nous rappelions ce vers Virgilien :

De toutes parts la terreur et jusqu'au silence de ces lieux glacent nos âmes (1). »

Ecoutons, d'après Chateaubriand, Eudore raconter sa descente aux Catacombes :

« Je vis s'allonger devant moi des galeries souterraines quà peine éclairent de loin en loin quelques lampes suspendues. Les murs des corridors funèbres étaient bordés d'un triple rang de cercueils, placés les uns au dessus des autres; la lumière lugubre des lampes rampant sur les parois des voûtes, et se mouvant avec lenteur le long des sépulcres, répandait une immobilité effrayante sur ces objets éternellement immobiles.

» En vain prêtant une oreille attentive, je cherche à saisir quelques sons pour me diriger à travers un abîme de silence. Je n'entends que le battement de mon cœur dans le repos absolu de ces lieux (2). »

(1) Voir le dernier numéro, page 29.

(1) Dùm essem Romæ puer et liberalibus studiis erudirer, solebam cum cæteris ejusdem ætatis et propositi, diebus dominicis, sepulchra apostolorum et martyrum circuire, crebròque cryptas ingredi, quæ in terrarum profunda defossæ, ex utrâque parte ingredientium, per parietes habent corpora sepultorum, et ita obscura sunt omnia ut... rarò desuper lumen admissum horrorem temperet tenebrarum...; et cœcâ nocte circumdatis illud Virgilianum proponitur :
Horror ubiquè animos, simul ipsa silentia terrent.
(*Comment.* sur Ezech.)

(2) Les Martyrs, liv. 5.

Dans ces salles pavées d'ossemens, où tout proclame le néant de la vie, le néant des plaisirs, et porte au dégoût de ce qui n'est pas éternel, les plus glorieux martyrs n'ont pas même pu garder leur sépulture terrestre. Les sarcophages ont été brisés, les reliques enlevées par les barbares du Nord. Ce n'est donc que comme monumens historiques qu'on peut étudier ces grottes dépouillées de tous les ornemens qui les embellissaient jadis.

Le moyen âge, préoccupé de l'avenir et peu enclin à l'étude du passé, songeait si peu aux catacombes qu'on perdit la trace de la plupart d'entre elles. C'est Antonio Bosio qui, au dix-septième siècle, ayant poursuivi durant sa vie entière, à travers mille périls, ses fouilles autour de Rome, fit enfin rentrer toutes ces catacombes oubliées dans le domaine de l'histoire. A cet homme, l'un de ceux qui ont le mieux mérité de l'archéologie sacrée, succède Aringhi, qui traduit en latin sa *Rome souterraine*, et l'augmente de nombreuses recherches, ainsi que Sévérano. La masse des faits s'augmente par les découvertes de Buonarotti, Bartholi, Boldetti, Ciampini, Bottari et d'Agincourt. Mais on peut dire pourtant que jusqu'ici Rome est la seule ville dont les catacombes chrétiennes aient été explorées à fond. Elle en posséda jadis au moins soixante, dont une quarantaine a revu le jour; la plupart sont placées hors de l'enceinte de Rome, conformément à l'usage antique et universel de ne point ensevelir dans la ville, usage commandé par l'article de la loi des douze Tables : *In urbe ne sepelito, neve urito.*

En outre elles se trouvaient dans des lieux écartés et solitaires; il était simple qu'une religion outragée, persécutée chaque jour, cachât ses sanctuaires loin du regard impie de la foule. Du reste, les chrétiens désignaient par les noms les plus poétiques ces lieux chéris que les païens n'appelaient que du nom de *carrière*, (arenarium); pour les fidèles c'étaient le *port*, le *refuge*, le *dortoir*, le *concile des martyrs*.

Parmi ces nombreux temples-grottes celui dont on peut le mieux discuter la date est la crypte de sainte Félicité. Cette heureuse mère, qui n'a pas cessé jusqu'à nos jours d'être l'objet d'un culte spécial à Rome, martyrisée sous Antonin avec ses sept enfans, les Machabées romains, fut enterrée avec eux non loin du ponte Salaro, dans un caveau qu'Anastase nomme quelquefois la catacombe des Jordani, et dans lequel le pape Boniface, chassé de Rome, se cacha, et construisit un oratoire où fut son propre tombeau. Ce lieu était précédé par un petit temple dédié à sainte Félicité, lequel, menaçant ruine, fut restauré par le pape Symmaque, puis par le pape Adrien Ier, sous le règne duquel l'oratoire ne s'appelait plus que du nom de Saint-Sylvain, un des sept fils de l'héroïque mère (1). Mais la trace de ces grottes était perdue quand Bosio fouillant dans une petite villa, près du ponte Salaro, y découvrit un escalier comblé, le rouvrit, et y étant descendu se trouva dans les deux temples de Saint-Boniface et de Sainte-Félicité. Le plus ancien, celui de la sainte, bâti en rotonde, précédait le second qui formait un carré; une seule ouverture au centre de leurs voûtes, circulaire pour le premier, carrée pour le second, les avait éclairés jadis; sept arcs en absides, creusés dans ce mur, pour les sept fils martyrs, entouraient la chapelle des Machabées chrétiens; l'un de ces arcs avait été plus tard ouvert et taillé en porte, pour donner entrée dans le second temple, également creusé sous la terre, et où Bosio trouva encore les restes de l'autel du saint pontife proscrit. Cette dernière crypte a 22 palmes de hauteur sur 23 de large et 37 de long; la précédente est plus petite. De là on descendait encore plus bas dans les labyrinthes funèbres, par de petites portes maintenant murées. Telles étaient les églises des temps de persécution.

Temples-grottes dans l'intérieur de Rome.

La loi des douze Tables permettait aux héros romains qui avaient mérité extraordinairement de la patrie, d'être enterrés dans l'enceinte sacrée de la ville. Suivant cet exemple, les chrétiens ensevelissaient aussi, quand ils le pouvaient, leurs mar-

(1) Anastase.

tyrs dans la cité; ainsi furent inhumées sainte Bibiane et sainte Martine aux lieux où sont maintenant leurs églises. Les thermes de Novatus, fils du sénateur Pudens, qui avait accueilli saint Pierre arrivant à Rome, recélaient une crypte dédiée à sainte Priscilla, où l'on enterra en secret des martyrs dont la légende élève le nombre à près de trois mille. L'église actuelle de Sainte-Praxède et de Sainte-Pudentienne, les deux filles de Pudens, martyres, quoiqu'elle ait été bâtie beaucoup plus tard sur cette crypte, offre encore une chapelle dite du *Bon Pasteur*, encaissée sous le sol, et qu'on présume occuper la place de la chambre du prince des Apôtres. On y montre même la fontaine dans laquelle il baptisait, et un petit autel de bois où est écrit: *In hoc altare S. Petrus, pro vivis et defunctis, ad augendam fidelium multitudinem, corpus et sanguinem Domini offerebat*, ainsi qu'un vieux portrait du Christ, don prétendu de saint Pierre à son hôte, et qui porte son nom en grec, Πέτρος ὁ Ἑβραῖος. On distingue encore, bien que très effacé, le type grandiose et maigre du Christ ascète de Byzance.

Dans la maison où saint Paul avait instruit à la fois les juifs et les romains, tournant vers les gentils la doctrine de la nouvelle synagogue, existait également une crypte qu'est venue recouvrir plus tard l'église de Santa-Maria *in viâ latâ* (1). Car c'était la grande rue de Rome, l'apôtre ayant choisi à dessein sa demeure dans le quartier le plus populeux et le plus mouvant. Et là, pendant que son compagnon saint Luc écrivait les Actes des apôtres, le philosophe nouveau donnait ses leçons.

Le Christianisme devait succéder à toutes les ruines morales et physiques entassées par l'homme. C'est pourquoi à mesure que la folie des Césars abandonnait à la destruction les monumens de Rome idolâtre, les fidèles s'en emparaient, y bâtissaient en secret des sanctuaires, rendant à Dieu toutes les tombes délaissées. Les immenses thermes de Dioclétien que quarante mille confesseurs avaient aidé à bâtir, livrés peu de temps après lui à la solitude, virent s'élever dans leurs ténèbres des chapelles au Christ (1). Les pélerinages commencèrent vers ces murs consacrés par les sueurs et le sang des saints. Et enfin la Providence voulut qu'une salle de ces thermes, élevés par le plus grand persécuteur de la croix, soit devenue par la main de Michel-Ange l'Eglise de Notre-Dame des Anges, l'un des plus beaux ornemens de Rome chrétienne. Un cloître de Chartreux l'entoure de ses humbles cellules, adossées contre les grandes colonnes impériales; et dans ces lieux qu'a ravagés l'orgueil, ces hommes soutiennent en quelque sorte le monde par l'abnégation d'eux-mêmes.

Ailleurs c'est le Colisée, cette Alpe bâtie, qui dans ses vastes cercles de gradins contenait tous les ordres sociaux du peuple-roi qui venait y étaler ses pompes: son arène est devenue un chemin de la croix qui aboutit à une humble chapelle, où sous un crucifix, les bras tendus au passant malheureux, on lit: *Passio Christi, conforta me;* et auprès de cette inscription une petite barque de marbre, élégamment sculptée, contient l'eau bénite; elle est seule intacte au milieu des débris de ce Colisée, le plus vaste monument que la force humaine ait osé jeter à *l'Océan des âges*.

Mais le plus remarquable, le plus historique de tous les temples-grottes de l'intérieur de Rome, est celui du pape saint Sylvestre élevé dans les souterrains des thermes de Titus, dits plus tard thermes de Domitien, puis de Trajan. Ces décombres gigantesques qui ont couvert jusqu'aux temps modernes la colline de l'Esquilin, étaient, à ce qu'il paraît, l'asile des chrétiens proscrits à l'époque où Constantin vainquit Maxence. Là saint Sylvestre vivait caché, quand le nouvel empereur le fit prier de venir à sa cour et lui annonça que Maxence et son sénat païen et persécuteur étaient vaincus.

L'oratoire de ce pape, ainsi que l'autel de marbre sur lequel on présume qu'il disait la messe, fut enfin découvert en 1637, à l'occasion des fouilles sous le pavé de l'Eglise de San-Martino al Monte, consacrée à l'évêque de Tours, par le pape Symmaque.

(1) Aringhi, t. II.

(1) Aringhi, t. II.

Cette crypte vénérable, où expira l'esprit de persécution, après trois siècles de fureurs, et où pour la première fois on célébra la messe publiquement, avait été ornée par saint Sylvestre avec une spéciale prédilection, et consacrée à la mère de Dieu qu'on y a trouvée dans plusieurs endroits représentée en mosaïque. Sur l'une, on voit le pape Sylvestre lui-même aux pieds de Marie; une autre offre la Vierge avec l'enfant, assise entre deux saintes. Les deux mosaïques qui remplissaient le fond des deux absides se rapportaient au Messie; sur la première l'agneau blanc était couché entre les deux saints Jean; le précurseur le montrait du doigt en disant : *ecce agnus Dei;* l'évangéliste semblait s'écrier du fond de sa méditation : *in principio erat verbum.*

La seconde mosaïque était le portrait du Christ entre saint Pierre et saint Paul, qui lui présentaient les martyrs Processus et Martinianus.

Aringhi, qui a étudié ces tableaux, les croit exécutés sous Constantin; plusieurs choses feraient croire qu'ils furent au moins restaurés plus tard. A la voûte, posée sur de massifs piliers, se voit une croix grecque en mosaïque de pierreries, entre les quatre Evangiles ouverts, représentés non plus par des rouleaux de papyrus, mais par des livres reliés et carrés. Le pavé de la crypte, formé de mosaïques de marbre blanc et noir, paraît de même remonter aux plus anciens temps. Là se voit en outre le siége pontifical, mais brisé, de saint Sylvestre, en simple pierre sans ornemens. Aux murs de la basilique supérieure sur une vaste fresque remplie d'anachronismes, se trouve figurée une assemblée d'évêques réunis en concile. Le pouvoir temporel à peine catéchumène montre déjà les prétentions pontificales du glaive mal converti; de longs rangs d'évêques chapés et mitrés entourent le pape couronné de la tiare, et assis sur un trône royal, à dais moderne, tandis que les coins de la salle sont occupés par des soldats à longues lances appelées à fortifier les décisions de la parole de vie et de liberté, et protégeant le feu qui brûle les livres d'Arius, comme si cette triste hérésie n'avait pas eu en elle-même le feu de sa propre destruction.

Le pavé de ce temple est orné de beaucoup de pierres tumulaires, tirées de la catacombe de sainte Priscilla, et importantes pour l'histoire de l'art, mais qui appartiennent la plupart à la période barbare. Ce vénérable sanctuaire, *plus noble et plus grand que le Capitole avec toutes ses gloires*, s'écrie Aringhi dans son enthousiasme, est aujourd'hui desservi par les moines carmélites, successeurs du prophète Elie, dont ils se disent les enfans; et c'est une des nombreuses harmonies qu'offre Rome entre l'art et la nature, de voir ce Carmel romain, d'où la croix s'est élancée triomphante du sein de l'ardente et ascétique prière, isolé entre des vignes et d'antiques débris, élever à l'écart son rocher silencieux, que l'on gravit par un long escalier, passant sous des voûtes presque ténébreuses.

Les souvenirs qui se rapportent à la primitive Eglise sont sans nombre dans Rome. On pourrait citer la Pietra Scelerata, sur laquelle on croit que plusieurs milliers de confesseurs furent décapités, et qui se voit à Saint-Vitus, sur l'Esquilin; l'emplacement de l'égout où avait été jeté le corps de saint Sébastien après son martyre, et qu'on voit encore dans la grande église de Saint-Andrea della Valle; le lieu de prostitution où avait été exposée sainte Agnès, et qui, recouvert par la basilique de cette sainte sur la place Navone, est devenu une crypte sacrée, où se voit le fameux bas-relief de l'Algarde représentant le miracle opéré pour cette sainte dont la chevelure croît subitement pour la couvrir, et dont le regard frappe de mort l'impudique venu pour la déshonorer.

Mais un des lieux qui excite à Rome le plus vif intérêt est le souterrain de la petite église de San-Pietro in Carcere, autrefois prison Mamertine, où furent enfermés saint Pierre et saint Paul. Ce cachot où venaient mourir les rois captifs sous la république romaine, moitié taillé dans le roc, moitié construit d'énormes blocs de pierre par les chefs primitifs Ancus Martius et Tullus Hostilius, sur le versant du Capitole qui regarde le forum, communiquait avec cette place au moyen de l'escalier des soupirs, dit les *Gémonies*, sans doute parce que

de cette ouverture unique s'échappaient les gémissemens des victimes, dont on jetait ensuite les corps sanglans sur ces degrés. On montre encore dans cet humide et froid réduit l'endroit du mur contre lequel s'asseyait saint Pierre enchaîné, ayant devant lui l'étroite piscine, toujours pleine, dont le pieux pélerin, avec un vase de fer qui y est attaché, s'empresse de goûter l'eau douce et pour ainsi dire grasse, comme si elle s'était repue de cadavres. Là prêchant tous les jours les personnes qui descendaient pour l'écouter, l'apôtre en convertit quarante-sept; là il baptisa ses deux geoliers Processus et Martinianus. Cette eau a coulé sur leur tête, cette eau a désaltéré le pêcheur de Galilée. La tradition raconte que, du haut de ce capitole, Simon, le magicien, s'étant élevé dans les airs, et se vantant de monter au ciel comme le Fils de Dieu, fut précipité par la prière de l'apôtre et se brisa la tête dans sa chute; et que Néron irrité contre Pierre et Paul, qui avaient dévoilé devant tout le peuple les fourberies de cet homme qu'il aimait, les fit, quoique alors absent de Rome, condamner tous deux à mort.

Des Cryptes creusées dans les faubourgs de Rome ancienne.

Avant de décrire les principales catacombes, il ne sera pas inutile d'indiquer la position respective de chacune d'elles. Cette classification fera concevoir plus vite leur immense étendue. Le seul côté nord-ouest de Rome, traversé par la via Flaminia, route de Florence et de l'Ombrie, en sortant par *la porte du peuple*, n'offre presque aucune trace de ces monumens. Toutes les autres voies en sont bordées. On trouve sur la via Salaria-Vetus celles de Priscilla, de sainte Félicité, d'Ostorius, des saints Hermès et Basilla; sur la via Nomentana, en sortant par la porte Pie, celle dite ad Nymphas, et deux autres, l'une dédiée à sainte Agnès l'autre à saint Nicomède; sur la via Tiburtina, chemin de la Sabine, en descendant du mont Viminal et sortant par la porta San-Lorenzo, celles de saint Laurent et de saint Hippolyte; sur la via Appia-Vetus, en sortant par la porte Saint-Sébastien, on rencontre les célèbres catacombes de ce martyr, immense nécropole qui s'étend sous les vignes d'un côté jusque vers la porte du peuple; de l'autre, jusque près la basilique de saint Paul, où, comme un fleuve souterrain qui reçoit de petits ruisseaux, elle absorbe les hypogées de la voie latine partie du mont Cælius; ceux de la via Aricina, route de Naples et d'Albano, commençant au bas de l'Esquilin, à la porte de Saint-Jean-de-Latran; ceux enfin de la voie Ardeatina, tous consacrés par des martyrs illustres : Domitella, Nerée et Achillée, les papes Sixte, Damase et Calixte, les saints Marc et Balbine, Félix et Adauctus, et la fille de saint Pierre, Petronilla.

Il y a encore sur la via Ostiensis, en descendant l'Aventin par la porte Saint-Paul, les cryptes de saint Paul ou de Lucine, d'Anastase *ad aquas salvias*, de Cyriaca, de Timothée d'Antioche et de Commodille.

Puis on passe le Tibre, et prenant l'ancienne rive étrusque, on trouve :

En sortant par la porta Portèse, sur la route de Porto et Civita-Vecchia, les cimetières de Generosa et de Saint-Jules.

En descendant du Janicule, sous l'église de Saint-Pancrace, ceux de Calepodius, dont l'entrée est dans l'église même; et à quelque distance de la porta San-Pancrazio celui de Pontianus; près du Tibre, sous la colline appelée monte Verde, voisine de la voie Aurelia, entre le val d'enfer et la porte du peuple celui de San-Lorenzo in Lucina; et enfin rentrant à Rome par la via Triumphalis, on vient se reposer dans celui du Vatican, sous la grande basilique de Saint-Pierre, après avoir parcouru le vaste demi-cercle extérieur, et contourné la cité des morts en dehors de celle des vivans.

Quand les persécuteurs ne poussaient pas la haine jusqu'à priver les fidèles de cette dernière consolation, les amis des victimes avaient coutume d'élever à l'entrée de ces souterrains un portique qui précédait la caverne (*spelunca*) où gisaient les os de chaque confesseur.

Parmi ces cavernes il y en avait surtout deux qui dès l'origine attirèrent la vénération de toutes les églises du monde;

c'étaient les sépulcres de saint Pierre et de saint Paul, élevés sur le lieu de leur martyre, hors des remparts de Rome: car l'usage des Romains fut toujours de supplicier, comme d'ensevelir, hors de la ville. Saint Pierre avait donc été crucifié sur le Janicule, et son compagnon avait été conduit *ad aquas salvias*, où chemin faisant il convertit encore trois soldats, et où la tradition dit qu'autant de sources jaillirent sous les trois bonds que fit sa tête en tombant.

Ces deux mausolées des deux princes de l'apostolat, entourés de magnificence par Constantin, furent regardés longtemps comme le palladium politique de la ville, comme les deux tours inexpugnables, qui protégeaient les remparts de Rome et les mausolées des Césars placés entre eux et la ville. C'est ainsi que l'époque Constantinienne profanait déjà l'Eglise comme instrument politique.

Prudentius dit :

Dividit ossa duum Tibris *Sacer*, ex utrâque ripâ,
Inter sacrata dum fluit sepulcra.

Et Fortunatus ajoute :

A facie hostili duo propugnacula præsunt,
Quos fidei turres urbs, caput orbis, habet.

En effet ces deux catacombes sont placées aux deux extrémités opposées de Rome, celle de saint Paul vers l'orient dont il semble encore appeler les nations, celle de saint Pierre vers l'occident auquel il tend les mains; la première sur la route d'Ostie où l'on s'embarquait pour Antioche, la Grèce, Alexandrie et tous les antiques foyers de la sagesse, l'autre sur la voie triomphale qui venait de l'Ibérie, des Gaules, du Danube, de toutes les régions barbares et inconnues.

Saint Pierre gisait là dans sa crypte, au pied du mont Vatican, dit la montagne infâme par les anciens romains; lui qui avait souffert la mort vile de la potence, et de plus avec la tête en bas, semblait garder la porte triomphale par où entraient les consuls et leurs armées victorieuses. Tout cela ne présageait rien de terrestrement splendide à Rome chrétienne.

Les papes, héritiers du pêcheur, résidaient aussi de préférence sur cet ignoble Vatican, où les Césars devaient bientôt venir recevoir en suppliant leurs couronnes de la main d'un homme du peuple, d'un pauvre moine au corps grêle et cassé, qu'on appelait Pontife du monde. Tout cet univers matériel avec son orgueil n'est donc rien. Le Vatican le criait de toutes ses forces, Constantin ne l'entendit pas.

Mais malgré les efforts du pouvoir militaire pour se réhabiliter, Pierre et Paul sont restés les chefs des nations. De même que leurs basiliques se partagent Rome dont elles sont comme les deux reines, de même leur doctrine commune se partage l'empire de l'esprit humain.

Saint Paul décapité avait été enseveli par une de ses élèves, la sainte matrone Lucina, dans la crypte que recouvre maintenant la basilique de cet apôtre, où naguère encore on lisait sur un marbre du pavé cette vieille inscription :

Sub hoc pavimento tessellato
Est cœmeterium Lucinæ matronæ,
In quo plurima sanctorum martyrum corpora
Requiescunt.

Dans un autre endroit étaient ces vers barbares :

Janitor ante fores fixit sacraria Petrus,
Quis neget has aras instar et esse Pauli?
Parte aliâ Pauli circumdant atria muros.
Hos inter Roma est : hic sedet ergo Deus (1).

Moins ravagée, à ce qu'il paraît, que celle de saint Pierre, cette crypte a conservé les os du grand apôtre tandis que le pêcheur de Galilée a confondu les siens avec ceux des autres martyrs sous la *confession vaticane;* ce qui a fait dire à quelques auteurs protestans, à Munter par exemple, qu'ils avaient disparu.

La catacombe de saint Paul semble n'avoir fait qu'un avec celle de saint Zenon *ad aquas salvias*, où fut enterré ce héros de la foi avec ses 10 mille compagnons martyrs, soldats comme lui. Celle de saint Anastase au lieu où est maintenant la petite église Scala Cœli, et celle de saint Timothée d'Antioche paraissent également n'avoir été que les parties différentes d'un même tout.

Sur la voie d'Ardée une crypte célèbre conservait les os de la vierge martyre, sainte Pétronille, la fille, probablement

(1) Aringhi, liv. III.

adoptive de saint Pierre; car quoique marié avant son apostolat, il n'y a eu aucune preuve qu'il ait amené à Rome sa famille. Cette grotte avait été bâtie par la riche et pieuse Domitella, l'une des néophytes de l'apôtre, laquelle y fut elle-même ensevelie après son martyre, ainsi que ses deux eunuques, les frères Nérée et Achillée, dont Grégoire-le-Grand célèbre le saint triomphe dans une de ses homélies, lue au peuple sur leurs tombeaux mêmes, le jour de leurs anniversaires. Peut-être leurs corps furent-ils déplacés; car Aringhi nous montre une autre catacombe, aujourd'hui détruite, de Commodilla, située sur la route d'Ostie, et que recouvrait la basilique des SS. Félix et Adauctus, dite aussi de Sainte-Pétronille, monument somptueux dont on voit encore quelques fondemens dans la vigne du couvent de Saint-Paul extra muros. Et à une distance peu considérable se trouve également la basilique des SS. Nérée et Achillée, rebâtie en 1597 par le cardinal Baronius qui eut, chose rare alors, le bon goût de lui conserver sa forme primitive. Elle domine les tristes ruines des Thermes de Caracalla. Ces deux esclaves ont ainsi, de tout temps, des lampes brûlantes sur leurs tombes, tandis que leur maîtresse Domitella, et son époux Flavius Clemens, converti, dit-on, par saint Paul, et proche parent de Néron, quoique martyrisés tous deux par leur cousin l'empereur Domitien, ne jouissent pas à beaucoup près d'un culte aussi populaire.

Sur la même voie Ardeatina existait encore le cimetière de Sainte-Albine où fut enterré plus tard le pape saint Marc, et les grottes des martyrs Claudius, Nicostrate, Symphorien, Castor, Simplicius, lesquelles correspondaient avec la fameuse catacombe des *quatre Saints couronnés*, Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorin.

La voie Appia, bordée encore aujourd'hui de grands mausolées païens, est l'une des routes sur laquelle s'ouvraient le plus de catacombes. On cite principalement celle de sainte Soter, vierge et martyre, celle des Saints Eusèbe et Marcel, qu'Aringhi croit avoir fait partie des catacombes de Saint-Calixte, et enfin celle de Prétextatus où furent inhumés une foule de martyrs.

Sur la via Salaria-Vetus on visitait principalement la crypte des SS. Hermès et Basilla, retrouvée par Bosio au lieu appelé *le tre Madonelle*, et que surmontait une chapelle dédiée à saint Hermès, préfet de Rome et martyr, et qu'Anastase qui l'appelle une basilique, dit avoir été rebâtie par Adrien I. Cette chapelle moitié souterraine et le caveau qu'elle recouvrait étaient encore intacts quand l'antiquaire romain parvint à s'y frayer une route à travers les substructions de la villa des Jésuites, dont les plus vieux lui assurèrent avoir vu autrefois des peintures du Sauveur et des anges dans l'abside de cette chapelle. Elle est carrée, soutenue par quatre colonnes éclairées d'en haut par une seule ouverture également quadrangulaire; et delà, par des portes très basses, on se glisse dans les catacombes des SS. Hermès, Basilla, Prote et Hyacinthe; mais les sentiers en sont si étroits et à voûtes si écrasées qu'on ne peut y marcher qu'en rampant.

Sur cette même voie la catacombe de sainte Priscilla, mère du sénateur Pudens, chez qui saint Pierre avait logé, renfermait une foule de sanctuaires, dont les principaux cités dans les martyrologes sont ceux des papes Marcel, Sylvestre, Célestin, saints personnages dont le dernier est mentionné par Anastase comme ayant lui-même orné de peintures sa chapelle souterraine; et ceux de saint Hermès et de saint Basilla, enfin les grottes de terrible souvenir où avait été enseveli saint Chrysanthus avec la vierge martyre Daria, et où l'empereur Numérianus, après en avoir clos toutes les issues, fit mourir de faim une multitude de fidèles. On y trouvait encore les grottes de Sainte Noella, où le pape Libérius avait récité des homélies contre l'arianisme. Elles communiquaient avec la catacombe Ostorienne, sépulture de l'illustre famille des Ostorius, dont parlent Tacite et Tertullien, où saint Pierre lui-même, et plus tard le pape Libérius, ont baptisé de nombreux catéchumènes. Le monument du tribun martyr Claudius, érigé dans les caveaux de sa villa par son épouse, sainte Hilaria, laquelle après sa passion y fut elle-même ensevelie, ainsi que ses deux fils, Jason et Maurus, se trouvait également dans la

catacombe de Priscilla, qui recevait ainsi des accroissemens nouveaux et de nouveaux noms à mesure que l'entassement des victimes obligeait à creuser de nouvelles galeries, qui finissaient par réunir entre elles les grottes les plus éloignées.

De cette manière s'explique l'extraordinaire étendue de la catacombe de saint Sébastien, inextricable labyrinthe, où l'on ne se hasarderait point impunément sans guide. Tout porte à croire que cette longue nécropole avait été commencée bien des siècles avant les chrétiens, et que dès le temps de la république romaine on en tirait déjà la pouzzolane. C'est la plus belle et la plus vaste de toutes; aussi le lieu par où l'on y descend est-il appelé par excellence *ad Catacombas*. Elle recèle, à ce qu'on croit, les corps de près de cent mille martyrs; plusieurs jours sont, dit-on, nécessaires pour la parcourir; ses méandres se prolongent jusque sous les murs de Rome, et rejoignent ceux de la basilique de Saint-Paul.

Sorti de Rome, à travers des ruines, par la porta San-Sebastiano, dont l'arc gigantesque, flanqué de deux antiques tours, pose sombre et menaçant sur des blocs énormes, à moitié écroulés, bientôt on se trouve dans le désert, en suivant la voie Appia par où s'enfuyait saint Pierre, pour échapper au supplice, lorsque Jésus lui apparut soudain, et à la question du disciple: *Domine, quò vadis?* répondit: *Vado Romam, iterum crucifigi;* ce qui rendit le courage à l'apôtre, et il alla se livrer aux bourreaux. La pierre où durant cette apparition, Jésus est censé avoir imprimé ses pieds, percés des stigmates de la croix, se conserve pieusement à la basilique de Saint-Sébastien. La pauvre chapelle, qui doit à cette apparition son nom de *Domine quò vadis*, s'élève au bord de la route sur l'emplacement présumé du superbe temple de Mars, aux cent colonnes, où les soldats, revenus des batailles, allaient suspendre leurs armes en ex-voto. Saint Etienne, pape et martyr, y ayant été conduit pour sacrifier aux dieux, provoqua par ses prières, dit la légende, un tremblement de terre, et le temple s'écroula au milieu des plus effroyables coups de foudre.

On arrive enfin à quelques maisons qui, perdues au milieu de la solitude sans bornes, entourent silencieuses le couvent et l'église de Saint-Sébastien *fuori delle mura*. Cette église, sans bas-côtés ni colonnes, sans chœur exhaussé, a perdu jusqu'à son abside, et n'a plus rien de basilical que son plafond doré. L'auteur de toutes ces restaurations, qu'une inscription au dessus d'une porte nomme *Scipion, cardinal Borghèse*, n'a pas même respecté la catacombe dont il a modernisé l'entrée et les vénérables vestibules, où l'on pénètre de l'église par un corridor latéral. Debout, à l'entrée de l'escalier funèbre, une pierre tombale porte en bosse une figure d'évêque, grandeur naturelle, avec mitre et crosse, la tête entre deux fleurs de lis, et sous ses pieds l'épitaphe: D. O. M. — *Jo. Bodier. Cenomano. philos. ac medico insigni.* Ce prélat médecin et enfant du Maine, mort à 75 ans, florissait par sa science sous le pape Jules II. Ainsi, comme dans tous les lieux célèbres, la France a laissé un souvenir aux portes des catacombes. La pierre sépulcrale d'un de ses fils sert comme de premier degré pour y descendre. Puis tout le long de l'escalier, d'autres tombes modernes décorent les murs jusqu'à ce qu'on arrive enfin dans les froids caveaux de l'antiquité.

On y distingue encore les cryptes publiques et les souterrains secrets, distinction qui avait lieu sans doute à l'origine pour toutes les catacombes. La partie publique se compose d'un petit nombre d'oratoires et de chambres aux murs remplis de tombeaux, parmi lesquels était celui de sainte Cécile; et de peur que le souvenir s'en perdît, un archevêque de Bourges, nommé Guillaume, y fit mettre en 1409 l'inscription qui s'y lit encore. La partie secrète, où l'on ne peut descendre que par d'étroits soupiraux qui se trouvent au milieu des vignes, forme par ses milles méandres et corridors, continuellement barrés de murs transversaux, un inextricable labyrinthe.

Bosio, le premier des modernes qui y soit descendu, fut souvent obligé d'y ramper comme un serpent, tant les voûtes en sont basses. Elle a trois étages de corridors l'un sur l'autre, qui commu-

niquent entre eux par des escaliers taillés dans le tuf, et tous les murs sont tapissés de tombeaux (1). Bosio prétend y avoir trouvé des squelettes de géans. Çà et là des autels et de petits sanctuaires ruinés interrompaient les corridors semés de pierres brisées et de fragmens d'inscriptions; il semblait que les Barbares fussent récemment sortis de ces ténèbres, après y avoir exercé leur rage destructive. Aussitôt qu'un corps saint était trouvé, on l'emportait à Rome : les martyrs décapités avaient une hache auprès de leur tête. Dans d'autres cercueils on trouvait des tenailles, des grils, des fouets dont il ne restait plus que les plombs aigus qui les terminaient, et qui avaient déchiré les corps des rebelles à la religion de l'état.

On y trouve des chambres qui paraissent clairement avoir servi de demeure à des vivans, peut-être à des papes et autres illustres proscrits.

Saint Philippe de Néri, lui-même, y a demeuré dix ans parmi les cercueils, dans les plus austères pénitences, luttant contre les démons, quelquefois visibles, dit la légende; savourant les délices de la mort à soi-même, et du mépris de cette vie avant d'aller au grand jour réformer le monde.

Cet immense cimetière qui, à mesure qu'on lui confiait les corps de nouveaux martyrs, prenait de nouveaux noms, prit ainsi celui du pape Damase, qui avait décoré une partie de ses souterrains, ceux des saints Marc et Marcellin, de sainte Cécile, du pape saint Zéphirin, de Sixte II; et enfin, le pontife Nicolas Ier bâtit, pour en garder l'entrée, le couvent actuel. Mais, primitivement, ces grottes portaient le nom de Lucine, qui peut avoir été, vu le grand nombre de catacombes auxquelles il est appliqué, une dénomination générale pour désigner les cryptes lumineuses où brûlaient des lampes appelées *éternelles*, et où priaient des vierges veilleuses qu'on nommait peut-être Lucines, parce qu'elles brillaient comme un rayon de Dieu dans l'obscurité des sépulcres. La tombe présumée d'une de ces vierges se voit encore dans la basilique de Saint-Sébastien, après l'autel de ce martyr, avec l'inscription : *Hoc est sepulcrum sanctæ Lucinæ virginis;* et au bas : *Guils. archs. Bituricen. f. fieri*, c'est-à-dire, fait par ordre de Guillaume, archevêque de Bourges. C'est probablement à cette Lucine que saint Sébastien apparut en songe, pour lui découvrir dans quel cloaque gisait son cadavre, afin qu'elle l'en fît tirer.

Dans la même église, Angelo Mai a également lu ces vers sur une pierre ancienne :

Hic habitasse priùs sanctos cognoscere debes,
Nomina quisque Petri Pauli pariterque requiris;
Discipulos oriens misit, quod sponte fatemur.
Sanguinis ob meritum, Christum per astra secuti,
Ætherios petiere simus, regnaque piorum (1).

Le célèbre mausolée de Cæcilia Metella se voit de cette basilique, long-temps lieu de repos d'une autre Cécile moins riche et moins renommée, mais plus véritablement glorieuse. Le tombeau de la Cécile païenne est une vaste et orgueilleuse tour, qui s'élève, ornement de la voie Appia, sur un coteau incliné, dominant le désert. Couronné de créneaux par les Barbares, et appelé par les pâtres *Capo di bove*, à cause des têtes de bœuf sculptées à sa frise, ce monument a été depuis quelques années entièrement déblayé, au point de montrer à nu son splendide pavé de mosaïques.

Aux bases de cette colline on creuse encore des *arènes* pour en tirer, comme il y a trois mille ans, le sable dont se fait le ciment destiné à bâtir *la ville éternelle*.

Je me souviens d'avoir assisté à un dîner de ces pauvres mineurs qui ont remplacé les esclaves antiques. A l'entrée de leurs souterrains, était une taverne improvisée avec des fragmens antiques; de belles dalles de marbre blanc, prises dans les ruines voisines, servaient de table à leurs repas de pain noir et d'oignons, mais qu'assaisonnait du moins le jus de la vigne, permis par le Christ à tous les hommes, tandis que le paganisme l'interdisait aux esclaves, de peur qu'il fît naître en eux de trop généreuses pensées.

(1) Aringhi.

(1) Nova collectio veter. scriptor., tom. v.

Après celle-ci, la plus fréquentée de toutes les catacombes romaines, était celle dédiée à saint Laurent et à saint Hippolyte sur la voie Tiburtine, dans le lieu appelé autrefois l'Agro Verano. La pieuse veuve Cyriaca y avait une villa, où furent portés de nuit les corps de l'archidiacre saint Laurent, de saint Justin et de l'évêque saint Hippolyte, martyrs, à qui elle creusa des tombeaux. Et là entourée des pauvres, ses enfans, la riche matrone passait sa vie en prières. Ces tombes furent depuis couvertes d'or et d'argent par Constantin, après qu'une foule de confesseurs y furent venus dormir à l'entour des premières victimes. Non content d'embellir ces cryptes, il les recouvrit d'une somptueuse basilique, celle de Saint-Laurent extra-muros. On y lit encore aujourd'hui sur une pierre cette vieille inscription à la gloire des confesseurs :

Hæc est æterno florens et grata juventus
Sanguine quæ fuso pulchra trophæa tulit.
Ibant ut sererent quæ semina pulchra ferebant,
Et lacrymis flentes immaduere genæ.
Nunc de messe suis portantes farra maniplis,
Lætitiâ redeunt se comitante novâ (1).

Derrière le maître-autel une porte s'ouvre pour laisser descendre dans la catacombe, mais qui n'est plus guère qu'une ruine; les voûtes de ses corridors s'étant en beaucoup d'endroits éboulées. Il paraît du reste qu'elle va se réunir à celle de saint Sébastien, sous les vignes du couvent de ce nom.

Parmi les cryptes qu'elle renfermait, l'histoire mentionne principalement celle de saint Hippolyte, où affluaient chaque année, le jour de sa passion, des pélerins de toutes les cités italiennes, comme le prouve l'hymne de Prudentius sur ce martyr et ses compagnons, dans lequel il énumère les cantons les plus éloignés de la presqu'île. Ce saint, à la fois philosophe et grand seigneur, ami de l'empereur Alexandre Sévère, et auteur d'un cycle pascal, le seul qui ait survécu du troisième siècle, fut de tout temps un des objets favoris de la vénération romaine. Mais sa crypte, que l'écrivain Anastase dit avoir été restaurée par le pape Adrien Ier, n'a point été retrouvée; il faut se contenter de la poétique description qu'en donne Prudentius :

Haud procul extremo culta ad pomæria vallo,
Mersa latebrosis crypta latet foveis.
Hujus in occultum gradibus via prona reflexis
Ire per anfractus, luce latente, docet.
Primas namque fores summotenùs intrat hiatu,
Illustratque dies limina vestibuli.
Inde, ubi progressu facili nigrescere visa est
Nox obscura, loci per specus ambiguum,
Occurrunt celsis immissa foramina tectis,
Quæ jaciunt claros antra super radios.
Quamlibet ancipites texunt hinc inde recessus,
Arcta subumbrosis atria porticibus.
Attamen excisi subter cava viscera montis
Crebra terebrato fornice lux penetrat.
Sic datur absentis, per subterranea, solis
Cernere fulgorem luminibusque frui (1).

Dans ces grottes les premiers moines du couvent de Saint-Laurent chantaient nuit et jour les louanges des martyrs. Les diverses parties de cette grande catacombe étaient appelées chacune d'un nom particulier. La principale était celle du pape saint Calixte, perdue au milieu du vaste Arenarium, d'où la plupart des pierres de Rome antique avaient été tirées. On y distinguait deux parties, l'une secrète et l'autre publique. La partie secrète, séparée de l'autre par des constructions postérieures, était jusqu'à Bosio restée inaccessible; il ne parvint qu'avec beaucoup de peine à s'y glisser par une ouverture située dans les vignes des moines de Saint-Laurent; il trouva plusieurs étages de corridors, et même des colombaires les uns sur les autres, où gisaient des cadavres non encore tout-à-fait consumés après tant de siècles; et çà et là, de petites chapelles, mais nulle part de peintures, partout des pierres tombales extrêmement simples, à inscriptions chrétiennes. La plupart des tombeaux ouverts et vides témoignaient de l'esprit de rapine des pieux barbares du moyen âge, qui ne passaient jamais par Rome, sans enlever le plus qu'ils pouvaient de corps saints des catacombes, pour disperser ensuite ces reliques par toute l'Europe. Les tombeaux encore fermés et non dépouillés sont ceux de fidèles obscurs ou non saints; on y a trouvé des

(1) Aringhi.

(1) Hymnus XI, S. Hippol.

lampes, des vases de verre, des coquilles, des anneaux, des statuettes d'ivoire.

Une seconde ouverture trouvée dans les vignes des moines introduisit l'ardent antiquaire dans une chapelle primitive. Il y trouva encore un siége pontifical taillé dans le roc, et l'autel sur lequel les papes d'il y a quinze ou dix-sept siècles offraient loin des tyrans le saint sacrifice pour la liberté du monde : mais tout était obstrué de décombres. Aux grottes de saint Laurent attenaient la basilique de la mère de Dieu, et celle de saint Janvier, restaurées par Adrien Ier (1); la première, où l'on voyait aux fêtes de l'Assomption une nombreuse affluence de peuple, existait encore sous Léon IV qui lui fit de riches offrandes; mais depuis lors il n'y en a plus de nouvelles, ainsi que des oratoires de sainte Cécile et de saint Abbacyrus; la basilique de saint Etienne protomartyr, dont le corps apporté de Byzance, sous le pape Pélage, gisait aussi dans la catacombe de saint Laurent (2), disparut de même sans que l'histoire en ait marqué la chute.

Sur la même voie Tiburtine était encore la crypte de sainte Symphorose et de ses sept enfans. Cette héroïne imitée plus tard par sainte Félicité, et que les martyrologes appellent: *Tot coronis quot fœtibus illustrem matronam*, demeurait à Tibur, pendant que l'empereur Adrien bâtissait au pied des Apennins, à l'entrée de cette délicieuse *Suisse Romaine*, qui est encore aujourd'hui un des plus beaux pays de l'univers, sa célèbre villa, abrégé des merveilles de tout l'empire, et où se trouvaient exactement répétés les chefs-d'œuvre d'architecture de chaque pays. Enfin tout étant prêt pour la dédicace de la villa Adriana, la sibylle de Tibur interrogée répondit : « La veuve Symphorose et ses sept fils nous déchirent tous les jours en invoquant leur dieu. » Cette pieuse veuve, retirée à Tibur, chantait sans doute avec ses enfans des hymnes pieux dans sa maison, comme pour empêcher le bruit des orgies romaines de monter jusqu'à Dieu. L'empereur appelle cette femme; sommée d'encenser les idoles, elle répond : « Mon mari Getulius et son frère Amantius étant vos tribuns ont préféré la mort plutôt que de sacrifier à vos dieux; je désire aller les rejoindre. » Irrité, Adrien la fait suspendre par les cheveux devant le temple d'Hercule, dont les magnifiques substructions servent maintenant de base à la cathédrale de Tivoli. Inébranlables comme leur mère, ses sept fils furent attachés à sept poteaux autour du même temple, et des cordes, au moyen de poulies, leur arrachèrent les membres. Symphorose fut précipitée dans l'Anio, au pied du temple de la sybille et de la cascade chantée par Horace. Cette famille de Macchabées avait près de Rome une basilique, dont Aringhi dit avoir vu les restes à la villa Maffei, dans l'endroit nommé les sept frères *(a sette fratte.)*

Sur la voie Nomentane fut long-temps vénérée la catacombe *ad Nymphas*, c'est-à-dire *aux eaux*, où le prince des apôtres baptisait ses néophytes, et où furent inhumés entre autres martyrs les saints Maurus et Papia.

Sur la route d'Ostie saint Cyriacus avait aussi la sienne, précédée d'un temple et creusée au bord du Tibre. Bòsio en a trouvé l'ouverture au pied d'une colline à sept milles de Rome, au lieu dit encore San-Ciriaco.

La basilique de Saint Pancrace s'éleva de même sur la crypte de ce martyr, appelée autrement catacombe de Calepodius.

Sur la voie Salaria existaient plusieurs églises de ce genre, maintenant détruites; telles furent celle de Saint-Anthymus, et la basilique de Saint-Saturnin, rétablie par le pape Félix après un incendie, et dont Aringhi a trouvé les fondemens près du ponte Salaro, à l'endroit où Bosio avait découvert avant lui l'escalier, orné de peintures effacées, qui descendait dans la catacombe des martyrs Thraso et Saturninus, l'une des mieux construites et des plus richement ornées qu'il y eût à Rome. D'Agincourt y a fait plusieurs découvertes précieuses, ainsi que dans la catacombe dite du *Crucifix*, située entre celle de Priscilla et le Ponte Salaro; mais cette dernière

(1) Anastase.
(2) *Idem.*

fort belle, régulièrement bâtie, avec des peintures barbares, indique une époque postérieure aux persécutions.

Tels sont les principaux cimetières des martyrs.

CYPRIEN ROBERT.

COURS SUR LA MUSIQUE RELIGIEUSE

ET PROFANE.

SEPTIÈME LEÇON (1).

SOMMAIRE.

Continuation de l'histoire de l'orgue. L'orgue *expressif*, instrument nouveau qui n'a presque aucun rapport avec l'ancien orgue.—Opinion de Grétry à ce sujet. — Distinction de la musique d'église et de la musique mondaine, de la musique *spirituelle* et de la musique *temporelle;* leurs conditions respectives. — Limites des deux genres. — Comparaison prise dans l'ordre social. — Impossibilité de réunir les deux genres dans un seul. — La prétendue réforme basée sur l'orgue expressif serait l'anéantissement de l'orgue ancien et celui de la musique religieuse.

« Il n'est cœur si dur, ny ame si re-
« vesche, qui ne se sente touchée de
« quelque révérence, à considérer cette
« vastité sombre de nos églises, la di-
« versité d'ornements, et ordre de nos
« cérémonies, et ouyr le son dévotieux
« de nos orgues, et l'armonie si posée
« et si religieuse de nos voix. Ceux
« mesme qui y entrent avec mespris,
« sentent quelque frisson dans le cœur,
« et quelque horreur, qui les met en def-
« fiance de leur opinion (2). »

Il y a plus de véritable philosophie dans ces quelques lignes de Montaigne que dans tout ce que le docte maître de chapelle auquel nous répondons, a écrit touchant *la réforme bien entendue de la musique d'église et du style de l'orgue.* Si l'intelligence de ce dernier avait pu s'élever aux rapports de l'homme avec Dieu, avec l'infini, rapports qui sont aussi l'objet de l'art, il n'eût pas dit que *sans la modification de la force du son, il n'y a pas d'expression possible*, et que *l'orgue ancien est dépourvu d'accent et n'offre aucun moyen d'expression.* En effet, cette *modification de la force du son* qui constitue seule l'*expression*, qu'est-elle en elle-même sinon une chose toute *matérielle?* A ce compte, les cris des oiseaux, les hurlemens des animaux, le sifflement des vents, tous les bruits que l'on entend dans les cités, seraient donc *expressifs*, puisque tous sont susceptibles *de la modification de la force du son.* Mais si l'on définit ainsi l'*expression*, quel sens faut-il donner à la phrase suivante : *la nature de la révolution*, opérée par Mozart, *consistait dans l'expression substituée aux formes mécaniques de l'art.* Cette *expression*, telle que vous la comprenez, n'est-elle pas elle-même une *forme mécanique?* On se perd dans cette *matière* et dans ce *mécanisme*, et l'auteur, selon son habitude, restreint la signification des termes à un sens positif, matériel, et prête à ce sens une valeur absolue. La musique d'église, le chant grégorien, l'harmonie de l'orgue, sont dépourvus de cette sorte d'expression, il est vrai (1), mais l'ab-

(1) Pour bien comprendre cette leçon, il est nécessaire d'avoir sous les yeux la leçon précédente. Nous nous proposons de réfuter ici une à une les assertions de ceux qui prétendent fonder une *réforme* entière de la musique sur la découverte de l'orgue expressif. Ces assertions étant contenues dans le passage de la *Revue Musicale* que nous avons cité le mois dernier, il est bon de les relire dans leur ensemble pour être fixé d'avance sur les points essentiels de la discussion. (Voir la dernière livraison, pag. 37.)

(2) *Essais de Montaigne*, liv. II, chap. XII, t. 2, p. 393; édit. 1669.

(1) On ne peut pas dire absolument que l'orgue *n'offre aucun moyen d'expression*, même dans

sence de cette expression en produit une autre plus élevée, plus noble, en ce qu'elle n'a rien d'humain et de terrestre. Quoi ! il y a une *expression dramatique*, une expression et un *accent* pour les *passions* (1), pour les *actions théâtrales*, et il n'y en a point pour la piété, pour la prière, pour l'adoration, pour la contemplation, pour l'extase ! Mais ne voyez-vous pas que vous réduisez l'art à n'être plus que l'expression de la partie inférieure de l'homme, de la partie en quelque sorte animale? L'orgue ancien est sans *expression!* Et cependant, dites-vous, il est *grand* et *majestueux*, il *étonne*, il est *riche de sonorité, il est religieux, simple et noble, il est propre aux choses larges et brillantes!* Et tout cela, encore une fois, ne dit rien, *n'exprime* rien! toutes ces choses ne sont que des formes *mécaniques de l'art!* Il n'y a donc pas d'*expression grande et majestueuse*, *noble, simple*, *religieuse!* On demeure stupéfait en voyant un pareil abus du langage et une semblable confusion des notions les plus claires.

Grétry, au moins, dont l'écrivain rappelle les paroles touchant les premiers résultats obtenus par Sébastien Erard, Grétry, tout en témoignant la plus vive admiration pour la découverte de l'orgue expressif, n'avait pas songé à bâtir sur cette découverte une *réforme* du chant d'église. « C'est, disait-il, la pierre « philosophale en musique que cette « trouvaille. La nation devrait faire éta- « blir un grand orgue de ce genre, et « récompenser Erard, l'homme du « monde le moins intéressé (2). » *La nation*, entendez-vous! la nation de 93, époque à laquelle Grétry écrivait ces lignes, ainsi que le remarque notre auteur (3). En effet, un *grand orgue de ce genre établi* dans le Champ-de-Mars, par exemple, eût très bien figuré dans les fêtes de l'*Etre suprême* ou de l'*immortalité de l'âme* célébrées sous la présidence de Maximilien Robespierre. Et quand l'auteur du compte-rendu de 1829 vient nous dire que « au moment où « plusieurs églises sont en construction « à Paris, il serait à désirer que le gou- « vernement chargeât M. Erard de la con- « fection d'un pareil instrument, et *sa- « tisfit ainsi au vœu de Grétry* (1) »; il prête à Grétry un *vœu* que Grétry n'a jamais formé (2).

sens, puisque par le changement de claviers, par l'adjonction des jeux et le secours des pédales, on peut *modifier* considérablement *la force du son*.

(1) *Résumé philosophique de l'Histoire de la Musique*, CCXV-CCXXVI.

(2) *Essais sur la Musique, livre septième*, t. III, p. 295, Bruxelles.

(3) *Revue Musicale*, tom. VI, p. 106.

(1) *Ibid.*, p. 139.

(2) Nous avons déjà vu que Grétry s'était montré grand enthousiaste de la découverte de l'orgue expressif. Voici ce qu'il dit dans le premier livre de ses *Essais* : « L'on cherche les moyens de diriger les « aérostats; cherchons donc aussi à perfectionner le « plus beau, le plus noble instrument de musique « que nous ayons. L'orgue, en effet, serait à lui « seul un orchestre superbe, si l'on pouvait donner « au son la gradation du doux au fort, à la volonté « de l'organiste. J'en ai parlé à M. Charles, et il « n'a pas cru cette découverte impossible..... Je ne « puis supporter long-temps le meilleur orgue, tou- « ché par le plus habile organiste : j'ai cherché la « cause de cet ennui; il provient sans doute de l'u- « niformité des sons; l'artiste a beau changer de « jeu, il retrouve partout des sons pleins et sans « nuances. (*Essais sur la Musique*, liv. I, tom. I, « p. 57.) » L'on voit que lorsque Grétry écrivait ces lignes, il n'était pas question encore de l'invention d'Erard; ces mots : *J'en ai parlé à M. Charles*, etc., le prouvent évidemment. De plus, par cette autre phrase : *L'orgue en effet serait à lui seul un orchestre superbe*, etc., l'auteur indique assez qu'il ne désire voir *perfectionner* l'orgue que pour le mettre en état de remplacer l'orchestre à l'Opéra. C'était, en effet, là une *idée fixe* chez Grétry. Déjà, dans le même *livre* de ses *Essais* (*ibid.*, p. 55-56), il avait conseillé aux directeurs de théâtres de placer *quelques gros tuyaux d'orgue derrière la scène* pour soutenir les voix; mais au *livre septième* (t. III, p. 295 et suiv.), il s'abandonne, avec la plus touchante bonhomie, à l'idée que l'orgue exercera un jour, dans les salles de spectacle, les fonctions de l'orchestre. Les paroles qui, suivant M. Fétis, contiennent un *vœu* relatif au perfectionnement de l'orgue des églises et à la réforme du style sacré, sont si éloignées de se rapporter à cet objet, qu'elles sont amenées par un *vœu* tout contraire. Le passage est, du reste, trop curieux par lui-même pour ne pas le mettre sous les yeux du lecteur. « L'orgue rempla- « cera peut-être un jour tout un orchestre de cent « musiciens. Si Erard achève sa superbe invention, « si chaque tuyau d'orgue devient susceptible de « toutes les nuances sous le doigt de l'organiste, « quel grand parti ne tirera-t-on pas de cet instru- « ment alors parfait? (Ici se place la note sur cette « *trouvaille* appelée la *pierre philosophale en musi- « que*, et sur la *récompense* que la *nation* (devrait

Hé bien! que notre grand *réformateur* rêve comme il l'*entendra*, *une révolution dans la musique d'église;* qu'il essaie de substituer *la musique du siècle* au *son dévotieux de nos orgues et à l'armonie posée et religieuse des chants sacrés*, que nous importe! N'est-ce pas lui qui a dit, n'est-ce pas la même main, la même plume qui a écrit que « un examen ap-

« décerner à son auteur.) Il faudra cependant se « garder de donner au son des tuyaux plus de « charme que n'en ont les voix humaines (excel- « lent Grétry! il faut bien *perfectionner* l'orgue, « mais pourtant se garder de lui *donner trop de* « *charme*)! Le violon n'a de prééminence dans l'ac- « compagnement, que par ce qu'il est aigrelet, et « qu'il n'efface point la douceur des voix naturelles; « le violon est bon partout, parce que, outre qu'il « soutient ou détache les notes au gré du composi- « teur, le son en est mixte. Il faudra sans doute que « l'orgue, pour remplacer un orchestre, possède « tous les jeux de flûtes et d'archets, cors, trom- « pettes et timballes, ce qui ne sera pas difficile; « ce sera au compositeur d'indiquer à l'organiste de « quel jeu il devra se servir. Jamais de flûte avec « les voix de femme; jamais de trop belles basses « avec les voix graves; enfin *il faut s'arranger* pour « que le son des tuyaux soit plus ou moins hétéro- « gène avec les voix. Comme je ne doute pas qu'on « ne fasse un jour au théâtre l'essai de ce que je « propose, je préviens que je voudrais un orgue « fort d'unissons, et tout au plus d'octaves; car les « aliquotes *tierces* ou *quintes* (les *jeux de mutation*), « donnant partout avec certains jeux, ne présentent « à mon avis qu'un harmonieux galimathias (!!). « Je connais l'opinion de quelques musiciens sur « l'impossibilité de construire un orgue sans ali- « quotes; mais, leur dirais-je, puisque les instru- « mens à vent s'en passent, l'orgue peut s'en pas- « ser; et les voix humaines ne peuvent-elles pas « aussi se regarder comme des instrumens à vent, « des tuyaux? qui a jamais songé d'ajouter des ali- « quotes à un chœur de femmes ou d'hommes? En- « fin, qui sait si tous les sons de la nature n'ont « pas leurs aliquotes? Il est au moins permis d'en « douter. S'il était bien prouvé que les instrumens « à tuyaux, ainsi que les voix, ne produisent point « de sons accessoires, voici peut-être une règle « qu'il faudrait prescrire; elle consisterait à dire: « *Unissez toujours les instrumens qui ne fournissent* « *point d'aliquotes harmoniques aux instrumens à* « *timbres et à cordes qui en fournissent; sans cette* « *réunion, vous auriez de la sécheresse dans l'har-* « *monie. Je désire aussi* que l'orgue et que l'orga- « niste soient absolument cachés aux yeux des spec- « tateurs. L'organiste peut être à la place du souf- « fleur; son orgue immense à la place de l'orchestre, « mais recouvert de légères planches de sapin, que « l'organiste pourra entr'ouvrir et fermer à volonté.

« profondi de l'histoire de la musique « démontre que cet art n'a eu d'existence « solide chez les Européens que par « l'église »; que « les théâtres même ne « peuvent prospérer sans l'existence « des chapelles (1) »? N'est-ce pas lui qui a dit que « la chute de la musique d'église « avait eu pour résultat *la décadence de* « *toutes les parties de l'art musical* (2)? » N'est-ce pas lui qui a dit qu'au quatrième

« J'ai, je l'avoue, un penchant invincible pour le « violon, la basse et la quinte, qui sont de la même « famille. *Je crains* que les tuyaux les plus perfec- « tionnés n'impriment une teinte de tristesse dans « l'âme des spectateurs. Au reste, l'orgue ne fût-il « propre que pour accompagner les chants tragi- « ques, ne servît-il que dans les spectacles des dé- « partemens, où trois ou quatre mauvais violons « composent un orchestre, *je crois* que l'orgue se- « rait d'un secours marqué. Je ne parle pas de l'or- « gue tel qu'il est, sa monotonie serait préjudi- « ciable; mais de l'orgue susceptible d'inflexions « partielles et générales, c'est-à-dire d'un ou de « plusieurs tuyaux, selon la volonté de l'organiste. « Un homme pourra-t-il, sur l'orgue le plus formi- « dable, produire autant de grands effets qu'un or- « chestre majeur? *peut-être que non*: mais deux « hommes peuvent être assis au même clavier, de « même que l'on exécute des sonates à quatre mains, « et l'orgue aura de plus ses pédales. Au reste, je « ne donne ici qu'une première idée *qu'il faudra* « *perfectionner si elle est bonne.* »

Ce passage est long, mais il est instructif et divertissant. Ne vous semble-t-il pas que le musicien de génie, l'écrivain spirituel n'est pas médiocrement embarrassé de son idée avec toutes ses précautions, ses prévisions, ses recommandations, ses craintes, ses doutes, ses arrangemens, ses *peut-être*? Nous demandons si c'est là perfectionner un instrument; si ce n'est pas, au contraire, l'anéantir pour en construire un nouveau, sans caractère, sans symbolisme, puisqu'il abandonnerait son accent propre, ses sons prolongés, son harmonie massive et majestueusement traînante, pour se calquer servilement sur l'orchestre dont il n'égalerait jamais la souplesse, l'agilité, la délicatesse, l'éclat. Il n'est donc pas d'imaginations bouffonnes, tranchons le mot, de folies, auxquelles les meilleurs esprits ne se laissent entraîner, lorsque par le malheur de leur naissance et les circonstances de leur éducation, leur intelligence s'ouvre aux fausses lueurs d'une de ces époques fatales, où les idées arrivent altérées et perverties, où les notions les plus saines se dénaturent, et forment autour de la raison de l'homme comme une enveloppe, comme une atmosphère, comme un milieu d'erreurs et de préjugés, dont les purs rayons de la vérité ne peuvent pénétrer l'épaisseur!

(1) *Curiosités de la Musique*, p. 221.

(2) *Ibid.*, p. 225.

siècle de l'ère chrétienne, « l'art n'ayant « plus rien à faire dans le monde, il se « réfugia dans l'église; que *ce fut elle « qui le sauva, en le transformant* (1)? » N'est-ce pas lui qui a dit, en parlant de la révolution opérée par C. Monteverde, c'est-à-dire de la création de cette même *musique dramatique* qu'il veut introduire dans l'orgue : « Dès lors le caractère de la musique religieuse fut « changé, ET PEUT-ÊTRE EST-IL PERMIS DE « DIRE QUE CELUI QUI LUI CONVENAIT LE « MIEUX FUT PERDU. LES VARIÉTÉS DE SO- « NORITÉ DES INSTRUMENS SONT DES MOYENS « D'EXPRESSION DES PASSIONS HUMAINES, « QUI NE DEVRAIENT PAS TROUVER PLACE « DANS LA PRIÈRE. Palestrina avait mieux « compris qu'aucun autre LE STYLE « CONVENABLE POUR L'ÉGLISE et l'avait « porté à sa perfection; après lui, on a « fait de belles choses d'un autre genre, « MAIS OÙ IL Y A MOINS DE SOLENNITÉ, DE « DÉVOTION ET DE CONVENANCE (2)? » N'est-ce pas lui enfin qui a dit que « Allegri et « Foggia semblent se distinguer des au- « tres par les qualités D'UNE EXPRESSION « RELIGIEUSE PLUS PÉNÉTRANTE, BIEN QU'ILS « N'AIENT PU SE DÉFENDRE DES DÉFAUTS DE « L'APPLICATION DU STYLE DRAMATIQUE A « LA MUSIQUE D'ÉGLISE (3)? » Ici, vous le voyez, il est question d'une *expression religieuse et pénétrante*, tandis que tout à l'heure il n'existait d'autre expression que *l'expression dramatique* et *passionnée*. Il faut en convenir, quand un homme plaide le pour et le contre avec autant d'assurance; quand il se permet des assertions aussi contradictoires, peut-être est-on en droit de lui dire d'avoir *un peu plus de défiance de son opinion*.

Néanmoins, ces contradictions, toutes formelles, toutes flagrantes qu'elles sont, pourraient n'être considérées, chez un homme aussi distingué que celui que nous combattons, que comme des modifications d'une pensée qui se développe sans cesse. Il arrive en effet que tel esprit se contredit, par la seule raison qu'il progresse. Une vérité ne peut entrer en lui avec toutes les vérités qu'elle amène, sans en chasser l'erreur contraire avec toutes ses conséquences; chez lui alors, les contradictions, loin d'être l'indice de la faiblesse et de l'incertitude du jugement, sont au contraire un signe de force. Mais rectifier une opinion isolée, n'est pas se développer; le développement embrasse tout l'ensemble et toute l'étendue d'une doctrine; et, quant à la question des conditions du style religieux, à cette question fondamentale qui, *bien entendue*, suffirait pour faire crouler tout l'échafaudage de cette prétendue *réforme* basée sur l'orgue expressif, il n'est pas moins vrai qu'elle n'est pour notre adversaire qu'un point de vue isolé, un fait en quelque sorte égoïste, indépendant et sans connexité avec les autres. Avec toute son érudition, avec sa clarté d'analyse, avec toute sa sagacité, l'auteur est incapable de cet essor et de cet élan, si naturels pourtant à l'intelligence de l'homme, qui, sans lui faire perdre de vue les réalités essentielles de l'art, l'élèvent néanmoins assez haut pour lui montrer qu'une question n'est pas toujours renfermée dans le cercle matériel où elle a pris naissance, qu'elle déborde quelque fois sa propre sphère et qu'elle implique d'autres questions d'un ordre supérieur.

Mais il n'est pas difficile peut-être de démêler le principe de tant de confusion dans les idées, de tant de variations dans le langage. Manifestement, le compte rendu de l'orgue expressif d'Erard, a été écrit dans un de ces momens *d'absence* et de vertige dont les esprits les plus maîtres d'eux-mêmes ne peuvent se garantir, lorsque, séduits par l'attrait et la nouveauté d'une découverte, ils s'égarent à la poursuite de quelque idée systématique sans s'apercevoir qu'en courant ainsi après une ombre, ils dévient de la route qu'ils ont constamment suivie, et sans s'inquiéter de la manière dont ils reviendront sur leurs pas. Voici donc l'idée spécieuse à laquelle l'auteur s'est livré en écrivant son compte rendu. Il a voulu concilier le caractère de la musique d'église avec le caractère de la musique dramatique; il a voulu opérer, comme on dit aujourd'hui, une *fusion* entre deux genres différens sinon oppo-

(1) *Résumé philosophique de l'Histoire de la Musique*; p. CXLVIII et CLXXIII.
(2) *Ibid.*, p. CCXX.
(3) *Ibid.*, p. CCXXIX.

sés. Son compte rendu est, en un mot, une espèce de charte, de compromis entre le passé et le présent, qui méconnaît le présent, dénature le passé, et ne satisfait personne, si ce n'est l'auteur qui, par un tour de force d'esprit, pense avoir trouvé le moyen de contenter tout le monde. En effet, il prétend associer la *majesté*, la *grandeur*, avec l'*accent passionné*; le style *religieux*, *simple et noble* avec *la musique colorée; mettre en harmonie la musique du siècle avec les larges formes classiques; émouvoir* en même temps qu'*étonner;* et il ne voit pas que, dans ce bizarre mélange, toute la prépondérance étant donnée à l'élément mondain, celui-ci tendra incessamment à détruire l'autre.

Toutefois, il faut reconnaître ici que l'auteur, tout en se laissant abuser par une idée imaginaire et hors de toute application réelle, est néanmoins conduit jusque là par le sentiment d'une vérité incontestable, quoique mal aperçue, car il y a toujours un principe vrai au fond du système le plus faux. On ne peut se dissimuler que, quelque radicales, quelque fondamentales que soient les différences de la musique d'église et de la musique mondaine; quelque inconciliables, quelque incompatibles entre elles que soient les propriétés respectives de leurs élémens constitutifs, les styles, néanmoins, comme dit l'écrivain avec beaucoup de justesse, participent, jusqu'à un certain point les uns des autres (1), et se pénètrent en quelque sorte. Ceci touche à une question d'une extrême importance qui viendra en son lieu, mais que nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer en passant. Cette question est celle de la distinction de la musique sacrée et de la musique mondaine, distinction qui est la même que celle que l'on peut établir, dans l'ordre social, entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle, en tenant compte des modifications nécessaires qu'entraîne l'un ou l'autre de ces deux ordres. A l'extrémité de ce que nous appellerons le domaine respectif de chaque musique, il y a, pour ainsi dire, un terrain neutre, vague, intermédiaire, que chacune peut parcourir librement sans empiéter pour cela sur l'autre. Mais par cela même, cette question est très délicate et très épineuse, à cause de la difficulté ou plutôt de l'impossibilité de fixer la ligne de démarcation au delà de laquelle les excursions deviennent des *envahissemens*. Ce n'est donc pas cette ligne qu'il faut chercher à fixer; car, outre que le génie, selon les circonstances, la déplacera toujours, on ne pourrait le faire sans rapprocher considérablement les deux termes opposés, au risque de les confondre et de les immobiliser dans un tout monstrueux. Ce sont, au contraire, ces deux termes qu'il faut bien définir, bien distinguer, en les séparant par un espace incommensurable, pour qu'ils puissent, sans se heurter, s'abandonner à leur force d'expansion, et pour qu'alors même que l'un pénètre dans l'autre, leurs centres respectifs demeurent toujours immuables et visibles. Puisque nous trouvons l'occasion de nous expliquer sur ce sujet en toute franchise, nous dirons que l'organisation, d'ailleurs si admirable de la musique d'église, eut cela de défectueux que, soumise à un esprit de domination trop exclusif, elle asservit, en le méconnaissant, le principe de l'activité humaine; elle absorba, dans sa propre unité, les inspirations de l'art séculier; et ce système trop compact, allant jusqu'au dehors gêner l'indépendance du génie et étouffer le germe des conceptions, prépara contre lui une réaction terrible. Effectivement, le remède fut pire que le mal. Dès que la musique mondaine se vit en possession d'une constitution à elle, en rapport avec le principe de ses inspirations terrestres, elle ne se contenta pas de régner dans le monde extérieur, elle se rua, échevelée, dans le temple; comme une bacchante elle y vociféra toutes les passions terrestres, et, par une profanation aussi impie qu'hypocrite, elle se fit un voile de la sainteté des textes de l'Écriture et des paroles de la liturgie. Elle se livra à de plus révoltans excès : elle poussa, dans certains lieux, le cynisme jusqu'à s'unir à des paroles analogues au libertinage de ses accens. Et l'on se prend parfois à regretter qu'il n'en n'ait pas été partout ainsi, car alors elle n'eût trompé

(1) *Revue Musicale*, tom. VI, p. 150.

personne, et le premier désordre, qui subsiste encore, aurait cessé.

Ce n'est pas faute d'avoir établi la distinction fondamentale entre la musique *spirituelle* et la musique *temporelle*, que l'écrivain réformateur est tombé dans les erreurs de doctrine et les contradictions de fait que nous venons de signaler. Personne, au contraire, comme nous allons le voir, n'a mieux reconnu, sous le double rapport historique et théorique, les bases tonales de l'une et l'autre musique (1). Mais, partant du principe, vrai en lui-même, que les styles, dans la partie en quelque sorte flottante de leur sphère particulière, se font des emprunts et des échanges mutuels, il est arrivé, en forçant les conséquences de ce même principe, jusqu'à vouloir les confondre en un seul, et à opérer, avec deux événemens qui, de son propre aveu, s'excluent l'un l'autre (2), cette *réforme bien entendue* selon lui, ce système hybride dont l'orgue expressif serait la personnification. Il y a plus : l'écrivain ne concevant les faits que sous la notion d'élémens absolus, nécessaires, ayant en eux-mêmes leur raison d'être, et, alors même qu'il veut les grouper dans un ordre synthétique, ne faisant autre chose que les envisager à l'état de séries et les enfiler arbitrairement les uns aux autres suivant une méthode d'empirisme, loin de les rapporter à une idée dominante et de les faire dépendre d'un point central, il s'ensuit qu'il les juge diversement selon l'aspect sous lequel ils se présentent à ses yeux. Ainsi, selon qu'il se place au point de vue de la musique sacrée ou profane, il considère l'autre comme la subordonnée de la première. Prend-il pour base la musique d'église? il envisage la musique mondaine comme moins *noble, moins solennelle, moins convenable* (1). Son imagination s'arrête-t-elle sur celle-ci? celle-là lui apparaît comme devant subir les transformations de la musique dramatique (2), comme ayant un but moins *noble*, moins *élevé* (3), comme *dépourvue d'accent, d'expression, de sensibilité, de couleur*. Puis, confondant tout, brouillant tout, la musique large, calme, noble de l'église, il l'appelle un *art mécanique*, et, au lieu de se montrer au moins conséquent en nommant *art moral* la musique *pourvue d'expression et de sensibilité*, il démontre qu'elle est aussi une *science matérielle* (4). Voilà la raison de cette ambiguité de langage, de cette versatilité d'opinions que l'on ne peut s'empêcher de déplorer dans cet écrivain. Savoir laquelle des deux musiques est l'objet de sa prédilection, est chose facile à deviner. Avec cette rare *sensibilité* dont le professeur est si heureusement doué, il lui serait mal aisé de dissimuler son faible pour la musique *expressive*. Mais enfin il tient aussi à la musique large, solennelle, imposante du temple; et comme un homme qui est à la fois maître de chapelle et directeur d'un conservatoire doit se montrer très conciliateur, des deux il n'en veut faire qu'une. Cependant il faut se donner le plaisir de voir un auteur se débattre contre l'impossibilité de son système et finir par succomber à la peine, en abandonnant un des deux élémens dont ce système devait se composer. Hélas, oui! désespérant de *mettre en harmonie la musique du siècle* avec

(1) « Il me reste à parler d'une audacieuse inno-« vation qui opéra tout-à-coup *une transformation « complète de la tonalité, je veux dire de l'art tout « entier.* » (*Résumé philosophique de l'Histoire de la Musique*, p. CCXX.) — « Par ce seul fait, il « (C. Monteverde) créa les dissonances naturelles de « l'harmonie, une tonalité nouvelle, le genre de « musique qu'on appelle chromatique, et, conséquemment, la modulation. » (*Ibid.*, p. CCXXI.) — « Sa lumineuse pensée conçut aussi la nécessité « d'un rhythme régulier. » (*Ibid.*, p. CCXXV.) — « Il « venait d'inventer une nouvelle musique. » (*Revue Musicale*, 7e année, p. 146). — Voir les citations suivantes.

(2) « Le résultat immédiat de la prohibition des « rapports de la note supérieure du premier demi-« ton avec la note inférieure du second, était qu'il « ne pouvait y avoir de *note sensible* réelle dans la « musique, *conséquemment que la tonalité de la « musique actuelle ne pouvait exister.* » (*Résumé*, p. CCXXI.)

(1) Voir les citations de la page 118 et 119.

(2) *Revue Musicale*, tom. VI, p. 130.

(3) « Dès que les musiciens comprirent qu'il y « avait quelque chose *de plus élevé* dans l'art que « ces calculs de notes souvent pénibles, etc. » (*Résumé*, p. CCXV.) — « Tous ces hommes comprenaient « la possibilité de diriger l'art *vers un plus noble « but*, en le faisant servir au *développement des « mouvemens passionnés de l'âme.* » (*Ibid.*, page CCXVIII.)

(4) *Revue Musicale*, 7e année, p. 146.

le *style consacré* de l'église, il se résigne à sacrifier ce dernier. Relisons encore : « Bien des critiques seront faites des in- « novations qui seront tentées en ce « genre : on dira que c'est *perdre un* « *style consacré, etc.* (1). »

Ainsi, voilà qui est clair ! plus d'*harmonie*, plus de fusion, plus d'accord, plus de conciliation possible. La *réforme bien entendue* cessera d'être une *métamorphose*, une *transformation;* ce sera une *révolution*, et une *révolution nécessaire;* le *style consacré* sera *anéanti* (2); la musique instrumentale, théâtrale, accentuée, expressive, terrestre, dissolue, toute musique *qui sert au développement des mouvemens passionnés de l'âme*, fera irruption dans le temple qui ne sera plus un sanctuaire avec ses fidèles, mais qui deviendra une salle d'opéra avec son *public* et l'orgue pour orchestre. C'est alors qu'on pourra battre des mains et se glorifier d'avoir *satisfait au vœu de Grétry !*

Et ne prenez pas ces paroles pour une de ces exagérations imaginées à plaisir, au moyen desquelles on se ménage un facile triomphe sur un adversaire. L'auteur, dans un autre endroit, ne dépasse-t-il pas toutes ces conséquences en nous disant que *l'expression vive et passionnée* de la musique d'un peuple, est l'indice, non d'une *révolution* dans l'art, bagatelle ! mais d'une *révolution* dans les *mœurs* et dans l'ordre politique? lisez et jugez :

« Platon, ainsi que les philosophes les « plus célèbres de la Chine, considérait « la simplicité des mœurs et le calme « des passions comme le fondement le « plus solide du maintien et de la cons- « titution et de la tranquillité d'un « royaume ou d'une république : *or, il est* « *de certains systèmes dans la musique* « *qui ont un caractère calme et religieux* « *et qui donnent naissance à des mélo-* « *dies douces et dépouillées de passion,* « *comme il en est qui ont pour résultat* « *nécessaire l'expression vive et passion-* « *née*..... A l'audition de la musique d'un « peuple, il est donc facile de juger de « son *état moral*, de ses *passions*, de SES « DISPOSITIONS A UN ÉTAT TRANQUILLE OU « RÉVOLUTIONNAIRE, et enfin de LA PURETÉ « DE SES MOEURS OU DE SES PENCHANS A « LA MOLLESSE. QUOI QU'ON FASSE, ON NE « DONNERA JAMAIS UN CARACTÈRE VÉRITA- « BLEMENT RELIGIEUX A LA MUSIQUE SANS « LA TONALITÉ AUSTÈRE ET SANS L'HARMO- « NIE CONSONNANTE DU PLAIN-CHANT; *il* « *n'y aura d'expression passionnée et* « *dramatique possible qu'avec une tona-* « *lité susceptible de beaucoup de modu-* « *lations, comme celle de la musique* « *moderne.... L'inspection de la musique* « *d'un peuple peut donc donner une idée* « *assez juste de son état moral, et Platon et* « *les philosophes n'ont pas été à cet égard* « *dans une erreur aussi grande qu'on* « *pourrait le croire* (1). »

Nous pensons que de semblables paroles n'ont pas besoin de commentaires. Pourquoi un homme ne dit-il parfois d'aussi vraies, d'aussi excellentes choses que pour se réfuter et se condamner lui-même ?

JOSEPH D'ORTIGUE.

(1) Voir le reste de la citation dans la précédente leçon, ci-dessus, page 42.

(2) « Monteverde venait d'*anéantir* l'existence des « tons du chant ecclésiastique dans la musique mon- « daine. » (*Résumé*, p. CCXXIII.) — Ailleurs, et comme s'il eût voulu corriger d'avance ce que ces paroles ont de dur, M. Fétis nous dit « qu'il (Mon- « teverde) n'avait pas *gâté* cette ancienne musique, « mais qu'il en avait inventé une nouvelle. » (*Revue Musicale*, 7e année, p. 146.) Ce qui est, en effet, beaucoup plus consolant, car on peut dire : — Monteverde n'a pas *gâté* l'ancienne musique, seulement il l'a *anéantie*. — Ou bien : Monteverde a *anéanti* l'ancienne musique, il est vrai; mais il ne l'a pas *gâtée*. — Lequel préfère-t-on ?

(1) *Résumé Philosophique de l'Histoire de la Musique*, p. LIII.

REVUE.

DE LA PEINTURE CHRÉTIENNE EN ITALIE.

De la Poésie Chrétienne dans ses principes, dans sa matière et dans ses formes; par A. F. Rio. — *Forme de l'art : Peinture* (1).

L'ouvrage que M. Rio a publié il y a un an, a été déjà jugé dans ce recueil (2), quant à son ensemble et à son esprit général, d'une manière assez complète et assez remarquable pour nous dispenser de l'envisager de nouveau sous ce point de vue. Mais nous croyons rendre service à nos lecteurs en leur faisant connaître plus en détail et dans un ordre méthodique les objets traités dans ce livre, les idées principales qui y sont exposées, les découvertes précieuses que les hommes sérieux et religieux peuvent y faire. En donnant ainsi un aperçu des richesses renfermées dans ce volume, nous croyons rendre un véritable service à ceux d'entre nos lecteurs qui ne l'ont pas lu, et nous espérons ne pas déplaire à ceux qui le connaissent déjà, en les aidant à classer et à coordonner dans leur mémoire les notions nouvelles et importantes qu'ils ont dû y puiser.

Amis passionnés de l'art chrétien, et ayant suivi, quoique de très loin, M. Rio dans la route qu'il a si glorieusement ouverte, c'est pour nous un droit et un devoir de ne rien négliger pour que le public catholique puisse apprécier toute l'importance de l'œuvre dont M. Rio a doté notre littérature historique et religieuse.

(1) Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69, 1836. 1 vol. in-8°, prix 7 fr. 50 c.

(2) Voyez le n° de juin 1836, t. I, p. 346.

Il appartient à l'*Université Catholique* de publier des analyses détaillées d'ouvrages utiles à l'histoire de l'influence catholique sur le monde : et nous ne craindrons pas, pour remplir cette mission si essentiellement conforme à l'esprit de ce recueil, de dépasser les bornes habituellement imposées à la revue d'un ouvrage nouveau, dans la plupart de nos publications périodiques. On ne nous saura peut-être pas mauvais gré d'un mode d'examen qui se rapproche ainsi de celui employé depuis tant d'années et avec tant de succès par les puissantes et célèbres *Revues* de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Nous n'hésiterons pas à dire que le livre de M. Rio est un de ceux qui peuvent avoir le plus besoin d'être ainsi révélés et annoncés au public, car il est de ceux dont on pourrait dire avec vérité au premier abord, qu'on ne sait d'*où il vient ni où il va*. Il serait très difficile de se faire une idée juste de son contenu d'après le titre que nous avons donné plus haut. Ce titre s'applique à un vaste ensemble de travaux, où l'auteur embrasse la partie la plus séduisante et la plus féconde du domaine de la pensée chrétienne et dont ce volume n'est qu'un fragment; mais M. Rio a eu le tort très grave de ne pas nous montrer comment le fragment se rattachait à l'ensemble. Aucun préambule, aucune conclusion ne nous apprend pourquoi dans un livre qui annonce devoir traiter *de la poésie chrétienne*, la première page du texte commence ainsi : *de la peinture*

chrétienne d'abord dans les catacombes, etc. On ne sait ce que veulent dire ces mots : *Forme de l'Art*, qui font partie du titre ; et ces autres : *Seconde Partie*, tandis qu'on cherche en vain de quoi il peut être question dans la première, et si elle existe ou non, achèvent de jeter la confusion dans l'esprit du lecteur. Il est vrai que sur la couverture brochée du volume, on lit : *De l'Art Chrétien;* et cette addition met sur la voie de la pensée fondamentale de l'auteur, savoir : que l'art est identique avec la poésie, surtout dans l'ordre religieux; qu'il n'est autre chose qu'une des formes de la poésie, et qu'on ne saurait isoler l'histoire, l'étude, l'intelligence de l'un et de l'autre. C'est là une vérité incontestable à nos yeux : mais l'auteur n'aurait pas dû oublier que cette identité de la poésie et de l'art n'a jamais été proclamée en France et qu'elle n'est rien moins que constatée, ni même soupçonnée par l'immense majorité des lecteurs français. Il était donc nécessaire de bien établir préalablement ce point de départ.

M. Rio, ne pouvant ou ne voulant pas nous présenter en ce moment cette base fondamentale de ses travaux, aurait dû se borner à prendre pour titre les premiers mots de son premier chapitre : *De la Peinture Chrétienne;* et en y ajoutant ceux-ci : *en Italie*, il aurait donné à chacun une notion claire et complète du beau volume que nous allons passer en revue, heureux de pouvoir, grâce à lui, donner à nos lecteurs une esquisse historique des produits de cette admirable branche de l'art chrétien dans le temps où elle a été la plus féconde et la plus brillante.

Il est donc sous-entendu que pour M. Rio, la peinture, comme tous les autres arts, n'est qu'une des formes de la poésie ; or, comme la poésie religieuse est nécessairement la poésie la plus haute, sinon la seule, il s'en suit que la peinture religieuse occupe nécessairement aussi le premier rang dans le développement de la peinture. Cette primauté est d'ailleurs suffisamment démontrée par le fait en Italie : c'est ce qui explique pourquoi l'étude de cet art touche de si près à la religion.

Cela posé nous commencerons par établir quels sont les principaux mérites de M. Rio dans cet ouvrage. Et d'abord nous placerons au premier rang le *catholicisme* du livre et de son auteur. Et qu'on nous entende bien, c'est d'un bon et solide catholicisme que nous voulons parler, non pas de ce vague sentiment religieux qui est à la mode aujourd'hui, qui consent à ne rien nier pourvu qu'il ne soit pas obligé de rien admettre comme incontestable. M. Rio n'est pas de cette trempe-là : à chaque page de son livre on voit que c'est un homme qui n'a ni honte ni peur de croire tout ce qu'il a trouvé dans le catéchisme, l'Evangile, et la tradition de l'Eglise : et il en résulte pour le lecteur un sentiment de bien-être qui vaut presque mieux que l'enthousiasme, et comme une sorte de soulagement ineffable qui repose et qui exalte en même temps. On voit encore qu'il pratique ce qu'il croit : on voit qu'il a prié au pied de ces autels dont il décrit la parure avec tant de poésie, que les trésors de l'art chrétien n'ont pas été pour lui des toiles mortes, débris plus ou moins curieux de la *mythologie chrétienne*, mais bien des symboles plus ou moins parfaits de l'éternelle vérité. En un mot M. Rio est franchement et avant tout catholique : plus on le lit et plus on reconnaît en lui un frère, un homme à côté de qui on serait aise d'élever sa prière à Dieu, un homme que tout catholique pourrait accoster avec confiance soit dans une église, soit dans une galerie, soit dans une académie, et lui prendre la main, et lui donner son cœur, sans craindre de se tromper, et de trouver le froid sourire de l'incrédulité ou la vanité satisfaite du pédant sous le voile d'un enthousiasme factice.

C'est là ce qui place M. Rio bien au dessus de Rumohr, et de tous les Allemands qui ont pu rivaliser avec lui par la science et le sentiment de l'art, mais qui sont restés bien en deçà pour la foi, à l'exception du seul Frédéric Schlegel.

Ce doit être quelque chose de bien déconcertant, ce nous semble, pour vous, Messieurs les critiques, qui, dans vos jugemens souverains sur l'art ancien et moderne, posez d'abord en principe que le catholicisme est définitivement mort, qu'il est aujourd'hui dénué de

toute sève créatrice, et qu'aucun être doué de raison, et à plus forte raison, de science, ne peut y trouver la règle actuelle et positive de ses jugemens et de ses idées? Daignerez-vous seulement vous retourner dans votre marche triomphale du salon de 1837 au salon de 1838, pour écouter la voix grave et éloquente d'un homme qui aurait cependant quelque droit à votre attention? Car ici il ne s'agit pas d'un peintre obscur, atteint et convaincu de faire des *pastiches* du moyen âge, selon le terme inventé pour flétrir aux yeux des fins connaisseurs toute tentative de régénération; c'est un savant professeur de l'Université, qui après avoir commencé à vivre sur les champs de bataille et avoir gagné à quinze ans la croix d'honneur, a enseigné long-temps l'histoire avec éclat; et puis tout à coup, à la fleur de l'âge, s'est senti saisi d'un tel amour pour l'art purement chrétien, qu'il a renoncé à toute autre occupation pour l'étudier et pour en révéler les doux mystères et les saintes traditions. Un esprit aussi rétrograde vous étonne peut-être: mais, s'il plaît à Dieu, vous en verrez bien d'autres.

A côté de ce mérite suprême de la foi complète et courageuse, vient se placer chez M. Rio celui d'une science approfondie et complétement originale. Son livre est en quelque sorte un répertoire de découvertes en fait d'art, qu'il y a eu autant de mérite à faire que de courage à publier, tant elles froissent la routine des jugemens ordinaires et tant elles sont éloignées de la voie battue depuis trois siècles que le paganisme a envahi tous les domaines de l'intelligence. Mais c'est encore à la foi chrétienne que M. Rio doit sa vraie science; c'est elle qui lui a donné la lumière, qui lui a procuré le point de vue aussi neuf que satisfaisant où il place ses lecteurs. Ce point de vue, nous nous hâtons de le dire, ne résulte d'aucune théorie arbitraire ni individuelle: il n'y a peut-être pas dans son livre une seule page de théorie proprement dite, et nous l'en félicitons hautement; il n'est parti que d'une seule donnée toute simple et toute chrétienne, c'est que toutes les œuvres de l'homme racheté par Dieu, doivent concourir à la gloire de son Sauveur et au salut de son âme. Or comme cette loi suprême, si étrangère à tous les docteurs de l'art depuis la renaissance, a heureusement dominé le génie des peintres italiens pendant deux ou trois siècles, il a été facile à M. Rio de rassembler assez de faits positifs, assez de détails biographiques, assez de jugemens *de visu* sur des œuvres capitales, pour dresser un inventaire des riches produits du génie chrétien pendant la période que ce volume embrasse. C'est de cet inventaire même que ressort une théorie, ou plutôt une série de conséquences toutes naturelles, que chacun peut et doit en déduire, et dont l'auteur a laissé souvent la déduction à la sagacité du lecteur. Nous les résumerons toutes en une seule, savoir: que la peinture chrétienne est la plus belle de toutes, et qu'elle répudie tout ce qui, soit dans l'expression, soit dans l'inspiration, tient de près ou de loin au matérialisme, ou, en d'autres termes, au culte de la nature, qui règne dans l'art depuis les Médicis.

C'est donc un immense service rendu par M. Rio, aux chrétiens d'abord, et ensuite à tous ceux qui s'occupent consciencieusement de l'art, que d'apporter un livre de faits, un livre d'érudition et d'observations personnelles, au milieu de ce déluge de prétendus critiques, dont les jugemens téméraires et les stériles théories inondent tous les feuilletons de nos jours, et finit par déborder jusque dans les journaux religieux ou soi-disant tels.

Un service presque aussi grand et plus facile à apprécier, c'est d'avoir enfin donné aux voyageurs en Italie un manuel qui puisse leur ouvrir les yeux sur les beautés de l'ordre le plus élevé, et justement le plus méconnu, que leur présentera le pays qu'ils parcourent. Pour nous, à qui il a fallu trois voyages et trois séjours prolongés en Italie, pour nous dépétrer complétement du bourbier matérialiste où l'on est lancé tout d'abord par l'effort combiné et unanime de tous les livrets, de tous les guides, de tous les itinéraires, en un mot de tous ceux qui ont écrit sur l'Italie, en français, en anglais ou en italien, en prose ou en vers, depuis les effusions lyriques de lord Byron jusqu'au fameux guide économique et culinaire de ma-

dame Starke; pour nous, qui en sommes enfin bien sortis, grâce à Dieu et à M. Rio, nous nous hâtons de lui adresser nos actions de grâces, en même temps que nous le recommandons à tous nos compagnons d'infortune passés ou futurs. Nous leur dirons que, s'il y a eu en Allemagne quelques symptômes de régénération sous ce rapport, la France a été privée jusqu'à présent, non seulement d'un ouvrage savant et fondamental comme celui-ci, mais même du plus petit essai, de la plus insignifiante monographie, rédigée dans un esprit de justice et d'affection pour l'art catholique. Il a paru dernièrement un ouvrage très estimable en cinq gros volumes, intitulé l'*Indicateur Italien*, par M. Valery : c'est certainement ce qu'il y a de plus complet jusqu'à présent sur l'Italie, et on y trouve beaucoup de faits et de recherches très curieuses ; mais que pensera l'amateur de l'art chrétien lorsqu'il verra dès les premières pages, que la cathédrale de Milan n'est qu'un *énorme colifichet*, qu'on lui recommandera le Saint-Jérôme de Prévitale à Bergame, comme *très élégant!* Sans parler des innombrables péchés d'omission envers des chefs-d'œuvre les plus suaves. Et ce sera bien pire si l'infortuné remonte plus haut et se trouve pris à la gorge par les Dupaty, les Cochin, les Lalande. Mais

Non ragionam di lor....

Laissons le dix-huitième siècle pourrir en paix. Répétons seulement que le livre de M. Rio est le meilleur guide pour l'étude de la peinture en Italie. Bienheureux ceux qui n'auront pas eu d'autre guide que lui, qui prendront ce livre pour premier *Cicerone :* nous n'avons pas eu ce bonheur : mais nous savons par l'expérience d'autrui le bien qui en résulte, et nous avons vu la facilité et la rapidité avec laquelle des voyageurs encore purs de tout contact avec l'esthétique routinière, ont été conduits à l'étude et à la connaissance du vrai par ce livre qui, selon leur propre expression, *versait des flots de poésie dans leur âme.*

Il eût été à désirer que M. Rio eût songé à adjoindre à toute cette poésie un index topographique qui en eût facilité l'usage au voyageur, à mesure qu'il parcourt les lieux qui renferment les trésors décrits par l'écrivain. Mais comme nous l'avons déjà vu pour son titre, M. Rio ne songe pas toujours à se rendre accessible au vulgaire. L'index n'existe pas. Chacun peut s'en faire un (1); et, tel qu'il est, le meilleur conseil que nous puissions donner à ceux de nos lecteurs qui feront ou referont le voyage d'Italie, c'est d'emporter avec eux ce volume. C'est dans l'espoir d'obtenir pour ces pages l'honneur d'être adjointes, à titre de supplément, à ce précieux *vade mecum*, que nous relèverons avec quelque détail certaines omissions de M. Rio, et que nous combattrons ses opinions sur certains peintres ou certains tableaux, mais toujours dans l'intérêt exclusif de la même cause et en partant des mêmes principes, ne différant de lui que pour leur application.

Après ce préambule, qui n'est pas trop long pour l'importance de l'ouvrage, nous allons passer à l'analyse des divers chapitres, en avertissant d'abord nos lecteurs que toutes les idées et tous les faits que nous citerons sont tirés de l'ouvrage même, à moins de mention contraire.

Dans le *premier* chapitre, nous assistons tout d'abord au magnifique spectacle de la peinture chrétienne, venant au monde dans le berceau sanglant des catacombes, et contrastant autant par sa direction intime que par ses manifestations extérieures avec les dégoûtantes orgies de l'art sous les Césars persécuteurs. Un bon résumé des sujets représentés dans les catacombes fait ressortir la sublime abnégation de soi, avec laquelle les artistes martyrs évitaient toute commémoration même indirecte de leurs supplices. Puis, avec l'affranchissement de l'Eglise par Constantin, viennent ces grandes mosaïques romaines, que Ghirlandajo appelait à si juste titre la *vraie peinture pour l'éternité.* Mais la vitalité

(1) Au moment ou nous relisons ces lignes, nous apprenons que M. Guénebault, déjà si honorablement connu par des travaux d'archéologie chrétienne dans les *Annales de philosophie Chrétienne*, vient de terminer une table à la fois alphabétique et analytique de l'ouvrage de M. Rio.

de l'école, justement qualifiée par M. Rio de *romano-chrétienne*, fut menacée dès lors par une controverse très curieuse entre les Pères les plus illustres de l'Eglise latine et quelques Pères de l'Eglise grecque, appuyés avec fureur par les moines de l'ordre de Saint-Basile. Ceux-ci soutenaient que Jésus-Christ avait été le plus laid des enfans des hommes, tandis que leurs adversaires disaient, comme plus tard saint Bernard, que la merveilleuse beauté du Christ surpassait celle des anges, et faisait l'admiration de ces êtres célestes. On sait assez que l'Occident tout entier se rangea du côté de ses Pères. Mais en vérité, lorsque nous avons lu ce passage du livre de M. Rio, nous nous sommes rappelé les horribles travestissemens des principaux faits de la vie de Notre Seigneur, qui, non contens de s'étaler périodiquement sur les murs du Louvre, viennent souiller à demeure les parois de nos églises, dignes pendans, du reste, de la musique d'opéra qu'on y entend ; nous nous sommes rappelé ces éditions de luxe des livres les plus sacrés, où les traits de notre divin Maître, de la Vierge mère, des apôtres, de Madeleine, etc., sont livrés aux mêmes imaginations et aux mêmes burins qui se sont fait un nom en *illustrant* (c'est le terme consacré), les saletés de Voltaire et de Lafontaine ; nous nous sommes rappelé enfin le débordement de vulgarité, de niaiserie, d'inconvenance, qui caractérise tout ce qu'on appelle aujourd'hui des *sujets religieux*, et que le clergé a la bonté d'admettre comme tels ; et puis nous nous sommes demandé si par hasard la doctrine byzantine n'avait pas été ressuscitée de nos jours, et si tous les coryphées de nos écoles modernes ne s'étaient pas donné le mot secrètement pour représenter Notre Seigneur et tous les personnages religieux comme *les plus laids des enfans des hommes*. Quoi qu'il en soit, il est certain que les fanatiques byzantins du quatrième et du cinquième siècle, s'ils renaissaient au dix-neuvième, ne pourraient qu'être flattés de voir une pratique aussi conforme à leur théorie.

M. Rio se livre aux considérations les plus sages sur la nature dégradante des doctrines byzantines qui préludaient dès lors au schisme de Photius, et dont l'autocratie moscovite est au sein de notre société moderne le dernier résultat : elles exercèrent long-temps la plus funeste influence en Italie : heureusement le siége infaillible et immortel de Pierre réagit constamment contre elles. Ne pouvant introniser le *laid* dans l'art religieux, Byzance et ses empereurs devinrent iconoclastes pour anéantir dès le berceau cet art sublime. De là cette guerre admirable, que M. Rio compare justement aux croisades, qui unit toute l'Italie, sauf Naples, pour la défense du pape et des saintes images, et que Gibbon a jugée avec sa mauvaise foi ordinaire. Cependant, l'école romano-chrétienne devait mourir, à ce que croit l'auteur, et il fixe l'époque de cette extinction complète aux douzième et treizième siècles. Nous protestons de toute notre âme contre cette assertion ; car, à notre avis, les mosaïques de Sainte-Marie in Transtevere et de Sainte-Marie-Majeure, qui datent précisément de ces deux siècles, sont les plus belles de Rome. Mais nous admettons volontiers que cette école, à laquelle nous attachons du reste moins d'importance que l'auteur et quelques autres écrivains modernes, a été avantageusement remplacée par l'école *germano-chrétienne*, née avec Charlemagne, et dont il nous reste des monumens nombreux dans les miniatures des manuscrits, et plus tard, dans les vitraux (1). Il importe d'établir, comme l'a fait M. Rio, que rien dans cette école ne sent, comme on s'en va le répétant tous les jours, l'imitation servile de ce qui s'était fait à Byzance et en Italie. Le clergé ne cessa jamais de diriger cet art dont il avait été le père, et de lui donner cette fécondité que le catholicisme communique à tout ce qu'il enfante (2). Aussi l'originalité des écoles de France, de Belgique, de Cologne, du dixième au treizième siècle, est un fait qui ressortira chaque jour da-

(1) Nous rappellons à nos lecteurs le traité déjà très rare de la *peinture sur verre*, de Leviel, pour lequel M. Guénébault a fait une *table de matières* qui en facilite considérablement l'usage.

(2) On ne saurait lire sans émotion cette admirable définition du concile d'Arras en 1295, où il est dit que la *peinture est le livre des ignorans qui ne savaient pas en lire d'autres*.

vantage de l'étude approfondie de leurs produits. M. Rio énumère avec soin les traits distinctifs du genre occidental et du genre byzantin : il suit les différentes phases de l'existence languissante de celui-ci en Italie, et relève les déplorables conséquences de son influence sur l'école napolitaine, qui n'a jamais pu se relever de ce honteux vasselage; mais nous lui demandons grâce pour le bon vieux Giunta de Pise, qu'il regarde comme le dernier représentant de l'art byzantin, et que nous voudrions délivrer de cette flétrissure, en considération du beau portrait de saint François qu'on voit de lui à la sacristie d'Assise, et encore de ce crucifix peint par lui, qui stigmatisa sainte Catherine de Sienne, et que l'on conserve encore dans la maison paternelle de cette grande sainte à la *Contrada dell'oca*, à Sienne.

Le chapitre II est consacré à l'*école siennoise*. Quoiqu'à peu près passée sous silence par Vasari, les recherches postérieures, surtout celles de Rumohr, ont bien établi que Sienne, qui s'honorait du titre de *Cité de la Vierge*, a été le berceau de la peinture chrétienne d'Italie, au treizième siècle. On y voit encore quelques ouvrages de ces premiers maîtres si purs et si dévots, signés de leur nom, avec l'addition d'une prière ou d'une éjaculation pieuse. Tels sont : Guido, dont la grande Madone, à Saint-Dominique, est le premier tableau à date certaine (1221), de l'Italie ; Duccio, vanté par Ghiberti ; Ambrogio, qui fit la grande fresque allégorique d'une des salles du palais public, que M. Rio déclare n'avoir pas comprise, mais où l'on pourrait, ce nous semble, clairement reconnaître les principales vertus chrétiennes, avec les symboles universellement admis dans la peinture et la sculpture chrétienne de cette époque, belle idée assurément pour une salle de justice. Il ne reconnaît qu'un seul tableau authentique de Pietro, frère d'Ambrogio : il a oublié la jolie Madone, voisine de l'hospice della Scala, que nous citons à cause de sa touchante et simple inscription : *Opus Laurentii Petri pictoris; fecit ob suam devotionem*. Ces deux frères se sont immortalisés par leur grande fresque du Campo Santo de Pise, représentant les divers épisodes de la vie des Pères du Désert, chef-d'œuvre de grâce et de simplicité naïve. M. Rio relève avec raison toute la poésie de ce sujet : il nous donne ensuite un récit charmant de la légende de saint Rainier, qui forme un des ornemens de ce même Campo Santo, et qui a été peint par ce Simon Memmi que Pétrarque mettait sur la même ligne que Giotto. Nous regrettons de ne pas trouver quelques détails sur les magnifiques fresques du même Simon Memmi, à la chapelle des Espagnols, à Florence; cette admirable représentation de l'Eglise triomphante et militante, avec tout le fécond symbolisme de l'époque ; ce Jésus descendant aux limbes, et écrasant le démon vaincu sous la porte brisée des enfers, et tant d'autres sujets traités avec une supériorité réelle, méritaient une attention spéciale de la part de l'auteur, qui n'aurait pas dû se borner à nous renvoyer à Vasari, dont il nous a recommandé, et à si juste titre, de nous défier.

Mais quelque chose de bien plus grave que cette omission, c'est l'injustice avec laquelle M. Rio donne congé à toute l'école siennoise, après avoir cité ces trois ou quatre noms, en déclarant qu'après eux sa fécondité ne fut que purement numérique jusqu'au quinzième siècle. Nous verrons que M. Rio n'est pas moins injuste pour les grands peintres siennois du quinzième ; et en attendant, nous réclamons de toutes nos forces en faveur de plusieurs peintres que des séjours, malheureusement trop courts, à Sienne, nous ont permis cependant de connaître; et, en premier lieu, nous citerons Mannodi Simone, auteur dès 1287, à ce qu'on dit, de la fresque de la chapelle du palais public, qui représente Notre-Dame entourée d'anges et de saints, assise sur un trône et sous un vaste baldaquin porté par les saints protecteurs de Sienne, tandis que deux anges agenouillés devant elle lui présentent des corbeilles de fleurs: nous connaissons peu de productions plus grandioses et plus catholiques. Puis ce Sano di Pietro, dont on voit une admirable *Incoronazione* (1), à la chancelle-

(1) C'est la désignation italienne du *couronnement de la sainte Vierge dans le ciel*, sujet favori des peintres chrétiens de tous les temps et de tous les pays.

rie du palais public, datée de 1345; et enfin cet André Vanni, que son goût pour la peinture n'empêcha pas d'être capitaine du peuple et ambassadeur auprès du pape, à qui sainte Catherine de Sienne adressa une lettre sur l'art de bien gouverner, et qui en revanche nous a laissé d'elle un portrait authentique et délicieux, au *capellone* de l'église Saint-Dominique. On voit aussi de lui à l'académie les quatre *Trionfi* de Pétrarque, assez ingénieusement reproduits. Nous n'hésitons donc pas à dire, et nos observations ultérieures viendront à l'appui de ce jugement, que dans la prochaine édition de son livre, M. Rio doit refaire toute la partie de l'école siennoise, sous peine d'être confondu, quant à ce, avec cette masse banale de voyageurs dont les yeux et le cœur restent toujours fermés aux productions du véritable art chrétien.

Le chapitre III nous introduit à l'étude de l'*école primitive de Florence*, née un demi siècle après celle de Sienne. M. Rio fait bonne justice de la réputation exagérée de Cimabuë, qui a passé long-temps pour le régénérateur de l'art, et que les feuilletonistes éclectiques de nos jours se résignent quelquefois à citer comme un grand génie. C'est à Giotto qu'appartient bien plus justement le titre de régénérateur; ce fut lui qui brisa définitivement les types byzantins. M. Rio le démontre par des observations d'une rare sagacité, et réfute les absurdes reproches que Rumohr a adressés à ce grand peintre. Il passe en revue ses principaux ouvrages et les traits de son caractère qui nous ont été conservés. On s'étonnera seulement de ce qu'il regarde la révolution opérée par Giotto dans la peinture, comme contemporaine de celle par laquelle l'architecture moderne s'affranchissait du joug classique. Quand même l'architecture ogivale daterait de l'époque de Giotto, ce qui n'est pas, M. Rio ne saurait être du nombre de ceux qui regardent les cathédrales de Spire et de Mayence, le dôme et le baptistère de Pise, Saint-Marc de Venise, et tant d'autres monumens du dixième au douzième siècle, comme émanant de l'architecture classique : cela ressemblerait trop à ce savant de la renaissance, qui prétendait avoir découvert que la cathédrale de Milan avait été bâtie d'après les règles tracées par Vitruve. Nous déplorons aussi la brièveté excessive avec laquelle notre auteur passe sur les grandes fresques de la chapelle de l'Arena à Padoue, qui sont, selon nous, l'œuvre capitale de Giotto, et où se trouvent douze sujets de la vie de Notre-Dame jusqu'à son mariage, vingt-quatre sujets de la vie de Notre Seigneur, dont plusieurs de la plus haute beauté, surtout la résurrection de Lazare et la déposition de Croix, un magnifique Jugement dernier, le plus ancien que nous connaissions, et enfin les figures des *Vertus* et des *Vices* en grisaille, qui surpassent tout le reste. Son *Espérance* et sa *Charité* n'ont de rivales que les figures analogues de la porte du baptistère de Florence par André de Pise. Le symbolisme si remarquable de ces figures avait frappé l'attention de notre savant d'Hancarville, à une époque où Giotto était encore regardé comme un barbare; elles viennent de fournir à un écrivain de Padoue, le comte Selvatico, le sujet d'un opuscule très intéressant (1). Comme ces fresques forment l'ensemble le plus vaste, le plus complet et le plus ancien de cette époque, nous croyons qu'elles exigeaient plus d'attention de la part de M. Rio. Pour le plus grand avantage des voyageurs, nous dirons encore que les belles fresques de Giotto, représentant les sacremens d'Ordre et de Mariage, que l'on admire encore à Naples, se voient à l'*Incoronata*, petite église presque souterraine, près le Château neuf, et non pas, comme dit M. Rio, à Sainte-Claire, celles qui ornaient cette dernière église ayant été blanchies à la chaux par les hommes *éclairés* du dernier siècle. A l'occasion du célèbre tableau signé par Giotto, à Santa-Croce de Florence, M. Rio signale la présence d'anges jouant de divers instrumens de musique; heureuse innovation qui a fourni de tout temps aux pein-

(1) *Sulla capellina degli Scrovegni nell'Arena di Padova, e su i freschi di Giotto in essa dipinti: osservazioni di Pietro Estense Selvatico; Padova* 1836. Nous recommandons cet ouvrage à nos lecteurs, comme le seul que nous ayons encore rencontré en Italie, où l'art du moyen âge soit assez bien apprécié, malgré les inconséquences bizarres qu'on y rencontre mêlées aux jugemens les plus sains.

tres vraiment chrétiens des épisodes délicieux dans leurs plus beaux tableaux (1). Du reste, les sujets traités avec le plus de prédilection par ce peintre furent, selon M. Rio, la Crucifixion et la vie de saint François. Nous ne savons pourquoi il dit que dans cette glorieuse vie, il y a *très peu d'actions extérieures*, *très peu d'épisodes dramatiques* (pag. 69). Nous n'en connaissons pas au contraire où il s'en trouve plus, témoins les grandes fresques de l'église supérieure d'Assise, que notre auteur traite bien légèrement.

La révolution opérée par Giotto trouva à Florence une adhésion unanime ; mais elle eut à combattre quelques respectables résistances, comme celle du vieux Margaritone, qui avait envoyé un crucifix de sa façon à ce Farinata (dont le Dante trace un portrait si imposant), pour le récompenser d'avoir sauvé sa patrie; puis à Rome, celle d'un élève même de Giotto, Cavallini, auteur du crucifix miraculeux qui parla à sainte Brigitte (2).

Rien de plus faux que l'assertion des classiques qui prétendent que la peinture a été stationnaire pendant le demi-siècle qui suivit la mort de Giotto, c'est-à-dire jusqu'au moment où le naturalisme envahit l'art avec Masaccio. M. Rio détruit de fond en comble cette erreur par son éloquente énumération des œuvres principales des successeurs immédiats de Giotto, énumération habilement parsemée de détails charmans sur leur vie et leur piété. Nous voyons passer successivement Taddeo Gaddi, digne filleul et disciple de Giotto, qui avait pris saint Jérôme pour sujet de prédilection. Giottino, bien supérieur encore à Giotto, selon nous, quoique son nom semble indiquer un diminutif du talent de celui-ci. Agnolo Gaddi, fils de Taddeo, auteur de la légende de la ceinture de Notre-Dame, peinte à fresque dans la cathédrale de Rato, et que M. Rio nous raconte avec une entraînante sympathie ; enfin le grand Orgagna, qui a mérité d'être appelé le Michel-Ange de son siècle, à cause de sa suprématie simultanée dans la peinture, la sculpture et l'architecture, mais avec cette différence qu'il a toujours été aussi chrétien dans ses œuvres que Michel-Ange a été païen, et qu'il a ouvert dans l'art une ère de pure et pieuse beauté, tandis que Michel-Ange en ouvrit une d'exagération anatomique et de décadence morale. Son *Triomphe de la Mort* au Campo-Santo de Pise, et son *Paradis* à Sainte-Marie Novella, comptèrent toujours parmi les chefs-d'œuvre de la peinture chrétienne, et se distinguent surtout par une *intensité d'expression*, comme dit fort heureusement M. Rio, que nul n'avait encore atteinte à un si haut point. Ce chapitre se termine par un résumé des progrès faits par la peinture jusqu'alors, et des principaux traits qui caractérisent cette période. L'éloignement pour toutes les traditions grecques (1) s'est de plus en plus enraciné. Les sujets mystiques sont exclusivement cultivés, le goût pour les sujets dramatiques ne s'étant pas encore annoncé, selon M. Rio; et cependant nous ne savons trop ce qu'il peut y avoir de plus dramatique, dans le meilleur sens du mot, que les différentes époques de la vie de Notre-Seigneur, de Notre-Dame et le jugement dernier, répétés si fréquemment par les peintres de cette époque. L'histoire de saint François est aussi exploitée avec un amour tout par-

(1) M. Guénebault attribue cette innovation à André Tafi, qui vivait vers 1233, et remarque avec raison que l'origine de cette idée se trouve dans le passage de saint Augustin, où il énumère les jouissances du Paradis : « Quæ cantica! *quæ* « *organa!* quæ cantilenæ ibi sine fine decantan- « tur! Sonant ibi semper melliflua hymnorum « organa, suavissima angelorum melodia, etc. » *Manuale*, c. VI, n° 2.

(2) C'est la tradition, répétée par M. Rio, mais assez peu d'accord avec les faits ; puisque ce crucifix de sainte Brigitte que l'on montre encore à Saint-Paul hors des murs, et qui a échappé au dernier incendie, est sculpté en bois, et non pas peint.

(1) M. Rio cite comme preuve remarquable de cette antipathie, que jamais les Pères de l'Eglise grecque n'ont été mêlés aux Pères de l'Eglise latine, qui faisaient presque de droit partie de toutes les grandes fresques. Presque toutes nos recherches ont confirmé la vérité de cette observation; nous n'avons vu qu'un seul exemple de cette union, mais en assez bon lieu pour mériter d'être noté. C'est à la chapelle Saint-Laurent du Vatican, où le bienheureux Angélique a représenté saint Athanase et saint Jean Chrysostôme, comme pendans de saint Léon et de saint Grégoire-le-Grand.

ticulier ; cela a été le privilége perpétuel de ce grand saint : mais nous ne pouvons admettre avec l'auteur que la préférence donnée à cette histoire sur celle de saint Dominique tienne à la différence originelle de leurs deux institutions. Quand on voit les délicieuses peintures que le dominicain Fra Angelico de Fiesole a consacrées au père de son ordre à Cortone, et sur le *gradino* de son couronnement de la Vierge au Louvre, on peut bien admettre que la vie de saint Dominique prêtait autant que celle de saint François aux inspirations de la peinture chrétienne; et d'ailleurs, comment se fait-il que l'ordre des Frères Prêcheurs ait produit tant de grands artistes, et du premier rang, tels que Fra Angelico et Fra Bartolommeo, tandis que le nombre de ceux sortis des Frères mineurs est infiniment moindre. Nous avouons que nous sommes jaloux de la moindre parcelle de la gloire de saint Dominique, surtout depuis que nous l'avons entendu traiter de *profond scélérat* par un célèbre député, membre de l'Académie Française.

Dès cette époque primitive, l'art qui avait son foyer à Florence, rayonnait au loin ; de toutes les parties de l'Italie une foule d'artistes venaient étudier à Florence ; une touchante confraternité s'établit entre eux ; elle avait pour base l'esprit exclusivement chrétien de leurs travaux. « Nous autres peintres, disait Buffalmacco, élève de Giotto, nous ne « nous occupons d'autres choses que de « faire des saints et des saintes sur les « murs et les autels, afin que, par ce « moyen, les hommes, au grand dépit « des démons, soient plus portés à la « vertu et à la piété » (p. 88). Aussi dans la première académie de peinture dont l'histoire fasse mention, la confrérie de Saint-Luc fondée en 1350, les membres s'assemblaient, non pour se communiquer leurs découvertes ou délibérer sur l'adoption de nouvelles méthodes, mais tout simplement pour chanter les louanges de Dieu et lui rendre des actions de grâces (p. 89).

L'âme sincèrement et logiquement catholique se repose avec délices sur cette époque si belle et si pure, où rien ne vient ternir l'éclat de la jeune parure dont la religion vêtissait le monde, où tout ce qui ornait et charmait la vie de l'homme lui rappelait le ciel. M. Rio a compris la beauté et l'unité de cette époque dans la partie qui a été l'objet de ses études : si nous avions un reproche à lui faire, ce serait de n'avoir pas assez insisté sur cette période de son ouvrage, de nous avoir privés de bien des détails précieux, d'avoir omis quelques peintres dignes d'être appréciés par lui, tels que Gherardo Starnina (1), beaucoup trop sévèrement jugé dans un chapitre subséquent (p. 107), et Nicolas di Pietro (2); mais peut-être ces défauts seront-ils justement des qualités aux yeux d'autres moins ardens et moins exclusifs que nous dans notre amour pour l'art purement catholique tel qu'il était avant le mélange de tout autre élément inférieur. Dans tous les cas, M. Rio a la gloire incontestable d'avoir mieux jugé et mieux loué cette glorieuse richesse de notre foi, qu'aucun autre écrivain français, et c'est une gloire dont il lui sera chaque jour tenu plus de compte.

Dès la seconde période de l'école florentine, que les chapitres IV et V nous exposent, l'unité a cessé. La *résurrection du paganisme*, qui équivalait à celle du matérialisme, voilà, comme M. Rio le reconnaît, le germe de cette décadence qui se développe lentement et à l'ombre, pendant que la peinture marchera à sa perfection. On en trouve des symptômes manifestes chez Paolo Uccello (mort en 1423), qui ne voyait dans la peinture d'autre beauté que la perspective, et à qui les Médicis firent peindre des animaux dans leurs palais; première marque de la protection accordée par cette famille à l'art, et digne symbole de ce funeste patronage. Un autre peintre nommé Dello, alla peindre des sujets mythologiques pour le roi d'Espagne. La peinture devenant peu à peu tributaire du pédantisme classique et du luxe

(1) M. Rio paraît avoir oublié qu'il peignit les quatre Évangélistes de la voûte de la chapelle latérale du transept méridional de Santa-Croce.

(2) Auteur des admirables fresques de la Passion de N.-S. au couvent de San-Francesco à Pise. Jamais Ste Madeleine n'a été représentée avec plus de génie chrétien. Ce chef-d'œuvre a été gravé au trait par le cav. Lasinio.

des banquiers, un nouvel élément de décadence, celui du naturalisme, s'y introduit par l'usage profane de multiplier les portraits dans les tableaux de piété, en donnant les traits d'un protecteur ou d'un ami vivant aux personnages les plus sacrés; usage bien différent de l'humble et chrétienne inspiration qui faisait représenter le peintre ou le donateur d'un tableau aux genoux de la madone, ou confondu parmi les bergers ou la suite des rois qui venaient offrir leurs hommages à l'Enfant Jésus. Les progrès du paganisme et du naturalisme déterminèrent bientôt une scission dans l'école florentine; elle se décompose en trois tendances bien distinctes, selon M. Rio (et cette distinction est fondamentale pour la suite de son ouvrage), 1° celle des peintres restés fidèles aux habitudes giottesques, tels que Lorenzo Bicci et Chelini; 2° celle des peintres qui réagirent contre les innovateurs profanes, par le perfectionnement de l'élément mystique; et 3° ceux qui cultivèrent surtout la *forme* et la firent progresser, mais aux dépens de l'esprit chrétien des œuvres primitives. Ghiberti est à la tête de ces derniers; ses bas-reliefs de la porte du Baptistère font époque dans l'histoire de la peinture aussi bien que dans celle de la sculpture; car il eut pour collaborateurs plusieurs des peintres les plus célèbres de son époque. Nous croyons que M. Rio est en contradiction avec lui-même lorsqu'il regrette que toute l'école florentine n'ait pas puisé ses inspirations dans ces fameux bas-reliefs; on y voit, ce nous semble, ce beau génie marcher graduellement vers le matérialisme; ils ont pour voisins ceux d'André de Pise, qui assurément répondent bien mieux à l'idéal chrétien. Masolino fut le plus habile des collaborateurs de Ghiberti; il commença la célèbre chapelle *del Carmine*. Mais nous aimerions mieux le juger et le ranger dans la catégorie des peintres restés purs, d'après le charmant tableau de lui à l'Académie. Masaccio, qui acheva la chapelle *del Carmine*, et exerça par cette œuvre une si grande influence sur son époque, alla à Rome pour s'y inspirer des souvenirs classiques; mais en y arrivant il était encore bien complétement pur et chrétien, s'il faut en juger par sa magnifique *histoire de sainte Catherine*, peinte à fresque dans l'église de Saint-Clément, et que M. Rio juge avec une sévérité qui nous a vivement blessé; car s'il est vrai que ces fresques ont été cruellement retouchées, il en reste encore les contours si fins et si gracieux, et surtout l'esprit général de la composition, digne des plus beaux monumens de l'art chrétien. Chaque tête mérite une étude spéciale (1). Mais Rome gâta ce jeune talent. De retour à Florence, il fit cette chapelle *del Carmine*, où le naturalisme triomphe complétement, où il n'y a plus même vestige de la simplicité et de la profondeur primitives, ce qui explique parfaitement l'enthousiasme qu'elle a excité chez Vasari et ses copistes classiques.

Les fresques *del Carmine* devinrent aussitôt un centre d'inspirations pour une foule de peintres. Le moine Felippo Lippi, dont la vie romanesque et déréglée est connue, devint le plus ardent imitateur de Masaccio: le premier il osa représenter sa maîtresse, la trop célèbre Lucrezia Luti, avec les attributs de la Reine des Anges. Ce seul trait peut faire juger des progrès que le mal avait faits. Cependant il faut avouer que ce Lippi a laissé quelques œuvres dignes d'un meilleur auteur, et M. Rio reconnaît en lui le premier paysagiste de l'école florentine. Cet impudique eut pour disciple l'assassin André del Castagno, plus célèbre par ses crimes (2) que par ses œuvres, fort habile dans la perspective, les raccourcis et les portraits, et qui fut à son tour le maître d'un nommé Pesello, lequel n'avait point d'égal pour la représentation des oiseaux, des quadrupèdes et des insectes. L'école hollandaise, si chère aux matérialistes des derniers siècles, et la peinture mesquine, qu'on appelle de *genre*, étaient déjà en germe chez cet homme.

Mais bientôt Rome offrit aux artistes florentins un théâtre plus vaste et plus glorieux qu'aucun autre. Les grands

(1) On peut en juger d'après les belles gravures au trait publiées à Rome par Labruzzi, en 44 planches.

(2) Il assassina Antonio le vénitien, qui lui avait appris le secret de la peinture à l'huile.

murs de la chapelle Sixtine leur furent livrés par Sixte IV. On y voit les œuvres de trois peintres qui, quoique sortis de l'école naturaliste de Ghiberti, surent lutter contre les principes de déchéance qu'ils devaient y puiser : d'abord Cosimo Roselli, moins pur au Vatican que dans sa belle fresque de S. Ambrogio à Florence; puis Botticelli, dont le groupe des *filles de Jethro*, au dessus du trône papal, est un des chefs-d'œuvre de poésie pastorale, et que M. Rio aurait dû placer dans l'école mystique, ne fût-ce qu'à cause de cette seule mais exquise *Madone écrivant le Magnificat*, qu'on voit aux *Uffizi* à Florence; enfin Domenico Ghirlandajo commença dignement par sa *Vocation de saint Pierre*, les chefs-d'œuvre dont il devait plus tard orner sa patrie. Nous sommes loin d'admettre toutefois avec M. Rio que ses grandes fresques de Santa-Maria Novella soient le plus magnifique ouvrage de ce genre que possède Florence. Nous n'hésitons pas à leur préférer non seulement la chapelle Riccardi de Benozzo Gozzoli, mais encore les fresques d'Orgagna dans la même église; cette différence d'opinion donnera aux lecteurs compétens la juste mesure de la distance qui nous sépare de M. Rio. En revanche nous adhérons de tout notre cœur aux éloges qu'il décerne à l'*Histoire de saint François*, qu'on voit à Santa-Trinita, et à l'admirable tableau de l'*Adoration des Mages*, qui fait l'ornement de l'hospice des Enfans-Trouvés. Quoique le type de ses vierges soit défectueux et trop bourgeois, il est vrai que Ghirlandajo a surpassé tous les autres peintres de son époque en dehors de l'école mystique. Avant d'en venir à celle-ci, M. Rio juge avec une juste rigueur Felippino Lippi, fils du moine, qui chercha à racheter la honte de sa naissance par la moralité de sa vie, mais qui ne s'éleva jamais très haut dans l'art; puis Antoine Pollajuolo, qui eut la triste gloire d'introduire dans la peinture l'élément des études anatomiques, et qui s'en servit le premier pour profaner ce noble sujet du martyre de saint Sébastien, qui l'a été tant de fois depuis. Son chef-d'œuvre représente un combat entre dix gladiateurs tout nus. Il préparait ainsi les voies à Michel-Ange, qui ne trouva rien de mieux que de présenter les saints et même les saintes dans un état de nudité complète, dans ce fameux *Jugement dernier*, dont M. Sigalon ne nous a donné récemment qu'une copie trop exacte.

Avant d'aborder l'école mystique, M. Rio résume, à la fin du cinquième chapitre, les progrès vers le bien et le mal que la peinture avait faits à l'époque où nous sommes arrivés (1490). L'application des lois de la perspective, la meilleure combinaison de la lumière et des ombres, le charme et la fraîcheur des paysages, en un mot tout le beau côté du naturalisme, ne saurait compenser la diminution proportionnelle du goût et de l'intelligence des inspirations vraiment saintes. Certains sujets traditionnels et mystiques, tels que le *Couronnement de la Sainte Vierge*, incompatibles avec le nouveau développement, tombèrent malgré leur immense popularité en désuétude, et finirent par disparaître du répertoire de l'art (1). Le naturalisme ne pouvait profiter qu'au genre historique ; aussi les livres de l'Ancien Testament furent exploités plus volontiers que l'Evangile, et bientôt l'histoire de Grèce et de Rome le fut préférablement à l'histoire sainte. « Les inspirations païennes venaient à l'art de deux côtés à la fois, des ruines majestueuses de l'antique Rome, et de la cour des Médicis. Le paganisme des Médicis

(1) C'est là une des mille observations si exactes et si fécondes qui se trouvent dans le livre de M. Rio. En effet, pour peu qu'on repasse dans sa mémoire les différentes écoles de peinture, on s'aperçoit que ce sujet vraiment céleste n'a été fréquemment traité que dans les temps tout-à-fait chrétiens, et qu'il a été presque entièrement abandonné depuis trois siècles. En France, où il n'y a jamais eu de peinture chrétienne, si ce n'est dans les vitraux et les miniatures des missels, où la peinture proprement dite n'est arrivée que pour participer aux débauches de la cour de François Ier, le *couronnement de la sainte Vierge* est un sujet à peu près inconnu : mais nous espérons que le public français en aura une idée satisfaisante, lorsque M. Curmer aura publié le Livre d'église pour lequel nous avons eu le bonheur d'obtenir des dessins d'Overbeck, au premier rang desquels figurera Marie assise sur le trône de son Fils et la tête penchée sur son épaule. Ce *couronnement* de N.-D. rappelle, avec un charme tout nouveau, les plus vieilles mosaïques de ce sujet à Rome.

était né de la corruption des mœurs autant que des progrès de l'érudition.... Que demandait Laurent de Médicis aux premiers artistes de Florence, quand il voulait exercer à leur égard ce patronage si éclairé dont il est fait tant de bruit dans l'histoire! A Pollajuolo, il demandait les douze travaux d'Hercule; à Ghirlandajo, l'histoire si édifiante des malheurs de Vulcain; à Luca Signorelli, des dieux et des déesses, avec tous les charmes de la nudité; et par compensation, une chaste Pallas à Botticelli, qui, malgré la pureté naturelle de son imagination, fut en outre obligé de peindre une Vénus pour Côme de Médicis, et de répéter plusieurs fois le même sujet avec des variantes suggérées par son savant protecteur » (p. 154). En résumé, si la peinture avait fait depuis Masaccio, des progrès rapides en développemens externes, elle avait cessé d'être, pour un grand nombre d'artistes, une des formes de la poésie chrétienne.

Pour nous consoler de cette décadence graduelle dans l'école naturaliste, M. Rio consacre ses chapitres VI et VII, à nous montrer les développemens de l'école mystique. C'est assurément la partie la plus intéressante et la plus originale de son ouvrage: il est le premier et le seul qui ait jusqu'à présent bien nettement distingué les élémens de cette école, et bien hautement proclamé sa gloire. Il commence très sagement par établir que l'intelligence de cette école n'est plus de la compétence de ce qu'on appelle vulgairement les *connaisseurs*; qu'elle exige, avant tout, une sympathie forte et profonde pour les pensées religieuses des artistes; que c'est dans la vie des saints bien plus encore que dans celle des peintres qu'il faut chercher la preuve des rapports intimes entre la religion et l'art. Il cite à l'appui de cette assertion des traits touchans de la vie de saint Bernardin, de la B. Humiliane, et un souvenir charmant de ses excursions dans les lagunes de Venise. Il est clair que, pour le catholique, l'école qui a le mieux compris cette relation entre la foi et l'art doit occuper la plus haute place dans la hiérarchie catholique, même quand la combinaison de l'idée avec la forme n'a pas lieu d'une manière précisément conforme aux lois de l'optique ou de la géométrie. Au XIVe siècle, tous les peintres suivaient plus ou moins cette voie: au XVe, comme nous l'avons vu, le naturalisme envahit Florence; et pour retrouver les peintres qui cherchaient plus haut leurs inspirations, et les grouper ensemble, M. Rio parcourt les petites villes de la Toscane, celles de l'Ombrie, et les cloîtres, véritables sanctuaires de la pénitence chrétienne. Il reconnaît que Sienne, envers qui nous l'avons trouvé si injuste, est restée bien plus fidèle que Florence aux vieilles traditions. Il parle de Taddeo Bartolo, auteur de l'histoire de Marie, à la chapelle du Palais-Public; nous eussions désiré plus de détails sur cette œuvre, et surtout sur le compartiment où l'on voit Notre-Seigneur venant retirer sa mère de son tombeau, sujet traité d'une manière *unique* par ce grand peintre; c'était un artiste essentiellement original et profond, comme le démontre la curieuse manière dont il a représenté chacune des phrases du *Credo*, sur les stalles de cette même chapelle. Nous excepterons du dédain avec lequel M. Rio traite ses travaux hors de Sienne, la délicieuse *Madone allaitant son enfant*, à l'Annunziata de Padoue. Notre auteur regrette de n'avoir rien retrouvé de ce qu'il fit à Pérouse, à cause de l'influence incontestable qu'il exerça sur l'école ombrienne, dont cette ville fut le chef-lieu; la belle *descente du Saint-Esprit*, qu'on voit à Sant-Agostino de Perouse, ne serait-elle pas de lui?

Mais les miniatures des manuscrits et livres de chœurs furent surtout le refuge du spiritualisme dans l'art. Au sein des cloîtres la miniature conserve toute sa pureté primitive, tout en brisant complétement ses entraves byzantines. Deux ordres monastiques, les Dominicains et les Camaldules, cultivèrent cette branche de l'art avec le plus grand succès: les moines du Mont-Cassin les suivirent de près. M. Rio passe en revue les magnifiques produits de ces écoles que l'on voit encore à Sienne, à Ferrare, au Vatican, à la bibliothèque laurentienne.

Tous ces moines peintres furent les précurseurs de celui que nous n'hésiterons pas à nommer le plus grand des

peintres chrétiens, comme il en fut le plus saint, le bienheureux frère Jean de Fiesole, surnommé *Angelico*, à cause de son angélique piété, et que l'on nomme encore aujourd'hui à Florence, comme par excellence, *il Beato*. Cet incomparable artiste, qui commence à peine à être connu de nom en France, bien que nous possédions un de ses chefs-d'œuvre (1), a triomphé même des préjugés et des répugnances classiques de Vasari, et trouve dans M. Rio un digne et éloquent panégyriste. C'était lui qui se mettait en prières chaque jour avant de commencer à peindre, car il ne travaillait que pour exprimer à Dieu sa foi, son espérance et son amour; c'était lui qui pleurait à chaudes larmes chaque fois qu'il avait à peindre une crucifixion, tant il souffrait avec le Sauveur mort pour le racheter. Tout catholique doit éprouver un ineffable bonheur en contemplant ces œuvres merveilleuses où Dieu a permis que la perfection de l'expression vînt répondre à la sainteté de l'intention, et qui sont, on peut le dire hardiment, le *nec plus ultrà* de l'art chrétien. Ce qui le prouvera mieux que tout, c'est le sentiment de piété, de componction qui vous saisit tout d'abord à la vue d'un des tableaux du *Beato*; c'est la religion, avec toute sa force, qui vous parle sous le voile de la plus pure beauté. On nous pardonnera peut-être de citer à cette occasion, les lignes suivantes que nous avons surprises dans les effusions rapides d'une âme jeune et pieuse qui se trouvait pour la première fois devant la *déposition de Croix* que M. Rio recommande spécialement. « Oh! » écrivait-elle, « quelle surabondance d'a-« mour de Dieu, d'immense et ardente « contrition devait avoir ce cher Fra « Angelico le jour où il a peint cela! « comme il aura médité et pleuré ce « jour-là, dans le fond de sa petite cel-« lule, sur les souffrances de notre divin « Maître! chaque coup de pinceau, cha-« que trait qui en sortait, semblent au-« tant de regrets et d'amour, provenant « du fond de son âme. Quelle émouvante « prédication que la vue d'un pareil ta-« bleau!.... O délicieux chef-d'œuvre! « quel bonheur, quelle véritable grâce « que de pouvoir contempler dans cette « merveilleuse représentation de la pas-« sion de Notre-Seigneur, le cœur tout « entier si ardent et si contrit du saint, « qui exhalait ainsi les sentimens de dou-« leur et d'amour dont son âme était inon-« dée, pendant les longues heures qu'il « passait dans le calme de sa solitude en « la présence de Dieu. Donnez-moi, Sei-« gneur, quelque part à cette componc-« tion immense; qu'en contemplant ces « œuvres, mon cœur soit si profondé-« ment initié par ce séraphique religieux « dans la voie de vos douleurs, que je « songe sans cesse à y prendre part, à « entrer dans cette voie de la croix avec « l'entraînement de l'amour, toutes les « fois qu'il vous plaira de m'envoyer « quelques peines. Je devrais peut-être « borner ma demande à la soumission, « mais c'est trop peu. Oh! oui, l'entraî-« nement de l'amour, c'est là ce que je « souhaite, ce que j'ose vous supplier de « m'accorder, après avoir vu toutes ces « œuvres de votre peintre. D'autres y « voient simplement des œuvres d'art; « moi, j'y aurai puisé, je le sens, d'inef-« fables consolations, de profonds enseig-« nemens. »

Nous ne pensons pas que la vue d'aucun des chefs-d'œuvre de l'école classique, ni même des prétendus tableaux de piété dont on tapisse nos églises, inspire jamais de pareils sentimens.

M. Rio indique avec assez d'exactitude les principaux travaux du Beato. Il a omis toutefois le beau *jugement dernier*, de la galerie Fesch, acheté par le cardinal chez un boulanger pour une somme minime; et surtout les grandioses fresques de la chapelle de Saint-Brice, à Orvieto, qui représentent aussi le jugement dernier, mais sur une échelle plus grande qu'aucune des autres productions de Fra Angelico; sa mort ne lui laissa pas le temps de finir son œuvre que Signorelli a malheureusement terminée; mais on y voit de lui le célèbre et sublime *Chœur des prophètes*, et le *Christ foudroyant les méchans*, bien autrement divin que le Christ forcené de Michel-Ange, qui a voulu l'imiter. Nous ajoute-

(1) Le couronnement de Marie et la vie de saint Dominique : n° 1008 de la galerie du Louvre, gravé en 1817 par les soins de M. de Schlegel.

rons aussi, comme un trait précieux pour les amis de cette grande renommée catholique, que deux madones de Rome, célèbres par leurs miracles, lui sont attribuées : l'une à Sainte-Cécile, et l'autre à Sainte-Marie-Madeleine.

Nous avouons que nous eussions désiré que M. Rio se fût un peu plus étendu sur les œuvres de ce peintre, qu'il eût donné à ses lecteurs une idée du plan et de l'ensemble de ces compositions sans rivales. A son défaut nous essayerons de le faire pour un tableau qui est indiqué dans une note de M. Rio (p. 196), le *jugement dernier* qui se trouve à l'Académie des Beaux-Arts de Florence. Nous ferons d'abord remarquer qu'un pareil sujet suffit seul pour constituer la difficulté la plus grande que l'on puisse avoir à surmonter. Comment répondre en effet d'une manière satisfaisante à l'idée que tout chrétien se fait d'une scène qui surpasse en grandeur et en majesté, comme en variété et en immensité, toute autre scène remarquable, et qui renferme la consommation et le résumé de toute la religion? La moindre tentative exige nécessairement et à la fois l'imagination la plus pure, la foi la plus sincère et le talent le plus accompli. Tout y est surnaturel; ce n'est qu'en *transfigurant*, pour ainsi dire, les signes et les formes que la nature fournit à l'artiste, qu'il peut espérer d'atteindre son but; aussi peut-on affirmer que les peintres des écoles mystiques ou exclusivement catholiques, peuvent seuls traiter ce sujet, et que seuls ils y ont réussi. Fra Angelico a surpassé tous les autres et s'est surpassé lui-même dans le tableau dont nous allons tracer une trop sèche esquisse. Qu'on se figure donc une planche de quelques pieds carrés; au milieu de la partie supérieure, Notre-Seigneur est assis dans sa gloire; ses deux bras sont étendus; sa main droite portant l'empreinte rayonnante de la plaie du crucifiement, est ouverte du côté des élus, qu'il semble convier à entrer dans son royaume; sa gauche est également étendue du côté des damnés, mais elle est fermée; ils n'en voient que le revers; ce geste seul dit tout : il est d'une simplicité sublime. Le Seigneur est au centre d'une nuée de séraphins disposés en forme d'amande (forme consacrée à cause de la Trinité, dont ce fruit était le symbole); ces séraphins sont rouges pour exprimer l'ardeur de l'amour qui les consume; autour d'eux sont rangés en ellipses concentriques toute la hiérarchie céleste, en adoration, chaque ordre avec son symbole, les archanges avec des *pallium*, les puissances avec des casques et des lances, etc.; chacune de ces petites figures est en soi une charmante miniature. Aux pieds du Christ un ange dresse la croix triomphante, et deux autres sonnent encore des longues trompettes qui ont éveillé le genre humain. A sa droite, Marie, vêtue d'une longue robe blanche semée d'étoiles, doublée de vert (couleur de l'espérance), les mains timidement croisées sur sa poitrine, lève vers son fils un délicieux regard d'amour et de prière pour les pauvres mortels; à sa gauche, saint Jean-Baptiste présente au Juge suprême l'agneau symbolique comme pour l'apaiser; derrière la reine des anges et le plus grand des saints, sur la même ligne sont assis en deux rangées, sur leurs trônes, les patriarches, les apôtres et les principaux saints; Joseph à côté de Marie, et comme protégé par elle; Pierre avec la clef d'or du paradis et la clef d'argent du purgatoire, Paul avec son épée, Moïse, David avec sa lyre, François d'Assise avec ses stygmates lumineux; Etienne, la figure toute empreinte de la joie du martyre, et bien d'autres. De légers nuages blancs voilent leurs pieds; de longs rayons de feu resplendissent de tous côtés autour d'eux; car ils sont déjà au sein de la gloire céleste. Rien ne saurait égaler l'expression de toutes ces têtes, ce mélange ineffable de béatitude calme et sereine avec le saint respect dont les frappe l'éclat de la justice divine. L'imagination la plus exigeante reste satisfaite et même dépassée; il semble, comme s'écrie Vasari lui-même, que les âmes bienheureuses ne peuvent pas être autrement dans le ciel. La partie inférieure du tableau répond parfaitement à la moitié d'en haut; le centre est occupé par une longue avenue de tombes ouvertes et vides, dont la perspective se termine par le grand tombeau de Jésus-Christ, le seul fermé *parce qu'il n'a rien*

à rendre. Le jugement vient d'être prononcé : chacun connaît son sort. A gauche les damnés de toute classe, parmi lesquels le Bienheureux (quoique né dans un siècle de fanatisme et d'oppression), n'a pas craint de placer des rois, des cardinaux et beaucoup de moines, sont entraînés par une foule de démons vers l'enfer, qui occupe l'extrémité du tableau, et où l'on voit les sept péchés capitaux punis dans sept cercles différens, et au fond le grand Lucifer, du Dante, dévorant un pécheur dans chacune de ses trois gueules. A droite sont les élus, et c'est ici où l'on peut voir jusqu'à quel point le génie chrétien triomphe des difficultés, et comment une inconcevable variété peut se concilier avec la plus complète unité; tous ont la tête levée vers le ciel, tous regardent leur Sauveur en le remerciant, en l'adorant; et nul ne ressemble à son voisin. Au premier rang on voit un pape, dont le visage calme et sublime semble exprimer surtout la joie du repos après ses durs travaux; derrière lui un empereur, type du chevalier chrétien, puis un roi et à côté du roi un pauvre pélerin, qui a cheminé jusqu'au ciel; une jeune princesse, toute éclatante de pureté et de foi; beaucoup de religieuses, d'évêques, de laïcs, de moines d'une beauté ravissante, mais chez qui l'on voit bien que la beauté physique n'est que le rayonnement extérieur de la beauté morale. Mais voici les anges gardiens qui viennent chercher les élus sur lesquels ils ont veillé pendant le temps d'épreuve : chaque ange s'agenouille à côté de son élu, et imprime sur ses lèvres un baiser fraternel; puis il le conduit au ciel à travers une prairie émaillée de fleurs, où les anges et les hommes sauvés dansent ensemble; *cantantes chorosque ducentes in occursum regis;* les uns et les autres sont couronnés de roses blanches et rouges; dans la seule expression de leurs mains qu'ils se tendent l'un à l'autre, il y a un trésor de poésie. La ronde finie, ils s'envolent deux à deux vers la Jérusalem céleste. On aperçoit dans le lointain ses murs resplendissans; son portail entr'ouvert laisse échapper un torrent de rayons dorés au milieu desquels va se perdre un couple heureux, peut-être un ange et son élu, peut être deux âmes qui se sont aimées et sauvées ensemble :

> Suso alle poste rivolando iguali.
>
> PURG. C. VIII.

Qu'on ajoute à cette esquisse le prestige d'un coloris frais et pur, un dessin correct sans exagération anatomique, des draperies d'une grâce parfaite, des expressions de visage vraiment divines, et l'on aura une faible idée de ce *jugement dernier* (1). Quand on l'a vu et compris, on reste bien froid devant celui de Michel-Ange.

Tel est le maître que les Italiens modernes rélèguent parmi les barbares de ce qu'ils appellent *i tempi bassi*, les temps bas! C'est au point que l'entrée de la chapelle Saint-Laurent au Vatican qu'il a couverte de fresques admirables, très bien appréciées par M. Rio, est interdite aux jeunes artistes italiens et même étrangers, par les ordres de M. Agricola, peintre lui-même et conservateur du musée pontifical. Dans sa sollicitude pour les progrès de l'art, ce monsieur ne veut pas que de jeunes talens soient exposés à se perdre en donnant dans la voie qu'a suivie le *Beato.*

Reprenons maintenant, à la suite de M. Rio, notre marche, et voyons avec lui quels sont les peintres qui sont restés fidèles à ces inspirations si bien comprises par Fra Angelico. Benozzo Gozzoli, son disciple chéri, semble servir de transition entre lui et l'école ombrienne. Nous blâmerons M. Rio du laconisme avec lequel il s'exprime sur la magnifique cavalcade des rois mages, que Benozzo a peinte à fresque au palais Riccardi; nous le blâmerons surtout d'avoir comparé ces cavaliers aux bas-reliefs du Parthénon : Dieu merci, ils n'ont rien de commun; et le grand peintre chrétien dont chaque coup de pinceau et jusqu'au

(1) Par une disposition habile, et qui se retrouve dans le grand tableau de F. Angelico au Louvre, les vêtemens de toutes les figures retombent de manière à ce que leurs pieds ne soient jamais visibles : on ne saurait croire combien l'ensemble en devient plus aérien, plus surnaturel.

Ce chef d'œuvre est enfoui dans une petite salle basse de l'Académie. Il n'a jamais été gravé, ni même décrit, à ce que nous sachions.

moindre détail exprime cette pensée chrétienne qui, comme nous le disions plus haut, doit *transfigurer* la nature, n'a rien de commun avec la beauté anatomique et apprêtée des œuvres du paganisme. En revanche, l'auteur nous donne une bonne appréciation des œuvres gigantesques de Benozzo, à Campo Santo de Pise, ainsi qu'à Monte Falco. Il lui décerne, à juste titre, la palme du *genre patriarchal*, le plus difficile de tous.

Gentile de Fabriano, autre élève du Beato, et le plus ancien des grands peintres ombriens, sema dans toute l'Italie des chefs-d'œuvre de peinture vraiment mystique, et jouit d'une popularité immense.

Pierre Antonio de Foligno, Nicolas de Foligno, Fiorenzo di Lorenzo (1), autres peintres ombriens, montrent dans leurs œuvres l'influence évidente de Taddeo Bartoli, le Siennois, et de Benozzo Gozzoli, le Florentin.

La plus pure fleur de l'école de Sienne et de Florence, avait été peu à peu transplantée et soigneusement cultivée sur les montagnes de l'Ombrie, où le tombeau de saint François d'Assise, regardé au moyen âge comme le lieu le plus sacré du monde, après Jérusalem, attirait et nourrissait la piété; où Pérouse, toujours guelfe au milieu des dissensions de l'Italie, avait toujours offert un asile sûr aux souverains pontifes, trop souvent exilés de Rome. Aussi, à la fin du XVe siècle, après la mort du Beato et de Benozzo, la suprématie de l'art chrétien est dévolue à l'école ombrienne dans la personne de Pérugin, de Pinturecchio, et de Raphaël avant sa chute, glorieuse trinité qui n'a jamais été et ne sera jamais surpassée. M. Rio établit, d'une manière satisfaisante, que le Pérugin eut pour maître Fiorenzo di Lorenzo, élève et imitateur de Benozzo, au lieu des naturalistes Buonfigli ou Piero della Francesca : il réfute ensuite victorieusement, d'après Mariotti, les calomnies atroces dont Vasari a chargé la mémoire du Pérugin, et qui s'expliquent par l'antipathie profonde et réciproque qui régna entre Pérugin et l'école de Michel-Ange, à laquelle appartint plus tard Vasari. Celui-ci était du reste servile courtisan des Médicis, qui ne voulurent jamais charger d'aucun travail le Pérugin, exclusion qui l'honorera toujours aux yeux de ceux qui apprécient la déplorable influence de ces marchands, si vantés par les païens des XVIe et XVIIe siècles, et par les incrédules du XVIIIe. Il est certain, comme dit M. Rio, que les lauréats soldés de la cour des Médicis ne pouvaient guère sympathiser en désintéressement avec un peintre qui peignait à fresque tout l'intérieur d'un oratoire pour une omelette (*una frittata*) (1), comme l'avait fait le Pérugin, dans sa ville natale. Ce merveilleux artiste sut effectuer la conciliation si difficile, alors surtout, de progrès immenses dans le coloris et le dessin avec la pureté et la profondeur des traditions mystiques. Ses divers travaux sont énumérés et jugés par M. Rio, avec son talent et sa perspicacité ordinaires; toutefois, nous n'adopterons pas sans exception tous ses jugemens, ni son admiration pour le tableau du palais Albani, à Rome, et les têtes de saints à Saint-Pierre de Pérouse, ni la proscription qu'il prononce impitoyablement contre toutes les œuvres du Pérugin postérieures à l'an 1500. Nous lui demanderons si l'admirable saint Sébastien, à genoux sur une marche du trône de la Madone, et qui lui offre les flèches dont il a été percé, si ce tableau qui se trouve à la sacristie de Sant-Agostino, et qui est daté de 1510, n'est pas digne des meilleurs jours du Pérugin? Et la grande fresque de San-Severo, peinte en 1521, lorsqu'il était octogénaire, est-ce une œuvre de décadence? Pour nous, nous croyons qu'il faut une tendre indulgence pour la vieillesse des peintres chrétiens et même pour leurs faiblesses, lorsqu'ils sont restés jusqu'au bout fidèles à la pureté et à la vérité, et qu'ils n'ont pas, comme Raphaël, honteusement sacrifié au veau d'or de la

(1) Puisque M. Rio cite un tableau de celui-ci à la sacristie de San-Francesco de Pérouse, nous sommes surpris qu'il n'ait point parlé de Vittore Pisanello, peintre de Vérone, auteur de la belle série des actions de saint Bernardin, qu'on voit dans cette même sacristie. Il a tous les droits de compter parmi les maîtres de l'école mystique.

(1) Mariotti, *Lettere Perugine*.

sensualité et du paganisme. Quoi qu'il en soit, s'il y a eu décadence chez le Pérugin dans ses dernières années, il n'y en eut aucune dans son école; « elle était cependant, dit M. Rio, sous le rapport de la variété des sujets plus pauvre que les autres écoles contemporaines; on n'y exploitait ni les turpitudes mythologiques, ni l'étude des bas-reliefs antiques, ni même les grandes scènes historiques de l'histoire sainte; on se bornait au développement et au perfectionnement de certains types, très restreints en nombre, mais qui réunissaient tout ce que la foi peut inspirer de poésie et d'exaltation. La gloire de l'école ombrienne est d'avoir poursuivi sans relâche le but transcendental de l'art chrétien, sans se laisser séduire par l'exemple, ni distraire par les clameurs; il semblerait qu'une bénédiction spéciale fût attachée aux lieux particulièrement sanctifiés par saint François d'Assise, et que le parfum de sa sainteté préservait les beaux arts de la corruption, dans le voisinage de la montagne où tant de peintres pieux avaient contribué l'un après l'autre à décorer son tombeau. De là s'étaient élevées comme un encens suave vers le ciel des prières dont la ferveur et la pureté assuraient l'efficacité; de là aussi étaient jadis descendues comme une rosée bienfaisante sur les villes plus corrompues de la plaine, des inspirations de pénitence qui avaient gagné de proche en proche le reste de l'Italie. L'heureuse influence exercée sur la peinture faisait partie de cette mission de purification, et nous voyons en effet le Pérugin, qui fut le grand missionnaire de l'école ombrienne, en étendre les ramifications d'un bout à l'autre de l'Italie. » (p. 234-237.)

Sienne fut la première ville qui répondit à son appel : il y a laissé un tableau dont M. Rio ne parle pas, mais qui est, selon nous, son chef-d'œuvre; la *Crucifixion* à Sant-Agostino. Mais en parlant de Sienne, nous retrouverons chez M. Rio ce mélange de légèreté et de sévérité que nous lui avons plus haut reproché. Il parle de Mathieu de Sienne (p. 169 et 238), avec une injustice vraiment révoltante : il lui reproche un *massacre des Innocens* qu'il qualifie de hideux : ce n'est sans doute pas au tableau qui représente ce sujet dans l'église des Servites de Perouse que s'applique ce jugement : car il est très beau, et la tête d'Hérode surtout est étonnante. Le même sujet a été traité par ce même maître au chœur de Sant-Agostino, d'une manière satisfaisante. Mais comment notre auteur a-t-il pu oublier le délicieux tableau de Matteo, daté de 1479, dans la même chapelle où est la célèbre Madone du vieux Guido, tableau où l'on voit Marie entourée d'anges musiciens, tous charmans, ayant à ses genoux saint Jérôme et saint Jacques, à ses côtés saint Sébastien et un pape martyr, et au dessus du tout, une admirable adoration des rois ? Mais lui-même nous en a indiqué un autre plus délicieux encore à San-Spirito, qui représente la Sainte-Vierge *Assunta*, dans un médaillon de Séraphins oblong comme le calice d'une fleur dont les ailes des anges formeraient les pétales. Le neveu de Matteo, Jérôme, méritait aussi d'être nommé, ne fût-ce qu'à cause de ce beau tableau où l'on voit les deux saintes Catherine à genoux devant la madone, daté de 1508, dans l'église de Saint-Dominique. Pacchiarotto, disciple illustre et presque rival du Pérugin, est traité avec une brièveté désespérante, et mis, on ne sait pourquoi, sur la même ligne que Baccafumi, homme de la décadence. Comment M. Rio n'a-t-il pas étudié un peu sa vie, qui fut politique aussi bien qu'artistique, comme celle de Vanni; car il aurait été pendu comme chef d'émeute, si les Franciscains ne l'avaient pas sauvé et fait passer en France (1)? Comment n'a-t-il pas consacré une ligne à cette admirable fresque qui orne un lieu cher et sacré pour tout catholique, la chambre occupée par sainte Catherine de Sienne dans la maison de son père le teinturier, fresque qui représente la visite de Catherine à son amie sainte Agnès de Montepulciano étendue morte sur sa bière, et où la beauté féminine a atteint ce point où l'inspiration chrétienne peut seule conduire ? Nous renouvellerons donc ici le désir et l'espoir de voir toute la partie de Sienne refaite. Nous concevrions ces omissions, ces injustices chez

(1) Valery, IV, p. 278.

tout autre, mais nous ne les pardonnons pas à un homme qui s'est identifié, comme M. Rio, avec toutes les lois et toutes les jouissances de la véritable esthétique. Quant à nous, nous estimons que, après tant d'oubli et d'impies dédains, c'est un devoir de recueillir et de chérir scrupuleusement jusqu'aux moindres travaux des peintres restés purs, comme une portion précieuse du trésor catholique.

Boccaccio Boccaccini fut à Crémone le digne représentant du Pérugin : tandis que la liaison intime de celui-ci avec André Verocchio et Lorenzo di Credi, le maître et le condisciple de Leonardo de Vinci, assurait à ces doctrines une influence légitime sur la magnifique et si chrétienne école de Lombardie.

Mais ce fut surtout à Bologne que l'école ombrienne trouva une sympathie qui eut les suites les plus heureuses pour l'art. A M. Rio appartient la gloire d'avoir réhabilité, ou pour mieux dire découvert la véritable école bolonaise, non pas celle des Dominiquin et des Carraches qui a été si long-temps et à si juste titre l'objet du culte des matérialistes ; mais l'ancienne et religieuse école des XIVe et XVe siècles, qui ne s'éteignit que dans la ruine générale de l'art au XVIe siècle. Elle se distinguait peut-être plus encore que celle de Florence, par sa piété traditionnelle. Vitale, élève de ce Franco que le Dante a vanté (Purgat. c. II), ne put jamais se résoudre à peindre une crucifixion, disant que c'était une tâche trop douloureuse pour son cœur. Jacopo Avanzi, dont on voit encore d'admirables fresques *al Santo* de Padoue, fut long-temps retenu par le même scrupule. Lippo Dalmasio ne voulait peindre que des images de la Sainte-Vierge, et « telle était à ses yeux l'importance de ce travail qu'il n'y mettait jamais la main sans s'y être préparé la veille par un jeûne austère, et le jour même par la communion » (p. 243). Aussi ce genre de préparation lui réussit-il si bien que le Guide, en plein dix-septième siècle, restait ravi d'admiration devant sa Madone : celle qu'on voit encore sur la façade de l'église San-Proculo justifie bien son extase. Nous sommes surpris que dans cette énumération des gloires primitives de l'école bolonaise, M. Rio ait omis un nom qui devait le frapper particulièrement, celui de sainte Catherine de Bologne : elle s'appelait Catherine Vigri, naquit à Ferrare en 1413, fut abbesse des Clarisses à Bologne, et y mourut en 1453 (1) : au milieu des vertus héroïques et des actions miraculeuses qui l'ont fait canoniser, elle cultivait avec ardeur la musique et la peinture : on conserve deux de ses tableaux, qui tous deux représentent sainte Ursule, l'un à l'académie de Venise, l'autre à la Pinacothèque de Bologne.

Francesco Francia est l'astre rayonnant de l'école de Bologne : contemporain et émule du Pérugin, il a puisé aux mêmes sources, et mérite de prendre place avec lui, Fra Angelico, Lorenzo di Credi, et quelques autres, dans ce cercle de peintres d'élite où doivent se concentrer les admirations du chrétien. Il n'est guère connu, même de nom, en France. Notre fameux musée du Louvre ne possède pas un seul tableau de lui, quoique tous ceux d'Allemagne aient pu facilement s'en pourvoir. Les beaux génies qui ont présidé à cette collection ont sans doute cru que cette peinture *mystique* ne méritait pas de figurer à côté des Rubens et des Lebrun : c'est à ce même esprit que nous devons de n'avoir pas un seul tableau remarquable du Pérugin, tandis que le petit nombre de tableaux des anciennes écoles qui s'y sont glissés, sont relégués dans l'antichambre (2). Francia a atteint, pour le type de la Madone, une perfection sans rivale : la tendre dévotion qu'il lui portait, pouvait seule lui révéler ces secrets célestes. Sa modestie

(1) Elle a été canonisée en 1722 ; sa fête se célèbre le 9 mars.

(2) M. Rio a très sagement relevé ce gâchis qui règne dans la distribution des tableaux de notre galerie, et qui contraste d'une manière si humiliante pour nous avec l'excellent arrangement chronologique des galeries de Berlin, Munich et Florence. Mais qu'est-ce que cela auprès du grossier vandalisme, qui fait clouer des planches *pendant six mois de chaque année*, devant tous les tableaux anciens, afin de pouvoir exposer les productions des médiocrités modernes. La postérité, en lisant ce fait dans l'Histoire de l'Art de notre temps, aura peine à le croire.

égalait sa piété : il signait toujours ses tableaux *Francia Aurifex*, se croyant indigne du nom de peintre. Nous voudrions pouvoir donner la description du tableau ravissant que semble indiquer M. Rio (p. 249), et qui représente saint Augustin hésitant entre Jésus et Marie ; mais le temps et l'espace nous pressent. Francia se lia avec le jeune Raphaël, pendant que celui-ci était dans toute la pureté de sa première manière : mais c'est une calomnie impudente de Vasari, comme le démontre très bien M. Rio, que de prétendre que Francia mourut de chagrin en se voyant éclipsé par la *Sainte Cécile* de Raphaël. S'il était en effet mort de chagrin, c'eût été sans doute d'y voir la dégradation précoce du génie ; malheureusement pour la véracité de Vasari, il survécut de deux ans à Raphaël, mais en se gardant bien de l'imiter, et ayant même cessé toute intimité et toute correspondance avec lui depuis l'adoption de sa dernière manière. Que pouvait-il y avoir de commun entre le peintre des ravissantes Madones qu'on voit à Bologne justement en face de la *Sainte Cécile*, et l'air déjà si effronté de la Madeleine de ce dernier tableau (1)? Francia eut de nombreux élèves. L'élite d'entre eux travailla avec lui aux fresques de Sainte-Cécile, si belle encore malgré l'abandon où l'a laissée l'incurie des Italiens pour leurs anciens maîtres. Lorenzo Costa et Amico Aspertini restèrent fidèles à la voie tracée par leurs maîtres. D'autres, parmi lesquels on remarque le fameux graveur Marc Antoine, cédèrent à la séduction du paganisme. On regrette de ne pas trouver ici un mot sur un élève de Francia, Timoteo Viti, auteur d'une Madeleine pénitente (à la Pinacothèque) dont la pudeur et la ferveur forment un noble contraste avec les affreuses profanations dont ce sujet a été accablé depuis la renaissance. Ce serait aussi la place naturelle de quelques renseignemens sur les grands maîtres de la primitive école de Ferrare, Mazzolini et Panetti, formés à l'école de Francia et de Costa, et dignes de tels maîtres.

Après avoir examiné ainsi les résultats de l'influence du Pérugin au dehors, M. Rio revient à ses disciples en Ombrie même. Puisqu'il a honoré de ses éloges Gerino de Pistoja, et Paris Alfani, qui en sont, selon nous, bien indignes, on ne conçoit pas pourquoi il a omis Sinibaldo Ibi, dont on voit un si beau Saint-Antoine à San-Francesco de Pérouse, et surtout Giannicola Manni, dont le tableau vraiment sublime forme avec la Madone de Pinturecchio, si justement appréciée par l'auteur (p. 266), le plus bel ornement de la petite mais délicieuse galerie de Pérouse (1). Les ouvrages de Pinturecchio ont été traités avec soin et prédilection par M. Rio, surtout ses fresques exquises de Sainte-Marie du peuple, « la première église que l'étranger « salue en entrant dans Rome. » Nous lui reprochons seulement trop de sévérité pour les œuvres de ce pauvre Pinturecchio à Spello, et l'oubli complet de la *Cappella Bella* peinte par lui dans cette petite ville, et où, dans une *Nativité*, il a eu la belle idée de montrer sur les langes qu'un Séraphin apporte à l'enfant divin, l'empreinte prophétique de la croix. Nous avons dit plus haut pourquoi nous étions plus indulgent que M. Rio pour la veillesse des grands peintres chrétiens : nous préférons la veillesse de Pinturecchio au progrès de Raphaël.

Nous ne dirons rien de ce Signorelli renégat de l'école mystique, qui poussa l'amour de l'anatomie jusqu'à l'étudier sur le cadavre de son propre fils : mais nous nous hâterons d'arriver avec M. Rio à Raphaël, le plus illustre des élèves du Pérugin. Nous admettrions volontiers avec M. Rio qu'il a porté l'art chrétien à son plus haut degré de perfection ; si nous n'étions attristé et révolté, même en présence de ses chefs-d'œuvre les plus purs, par la pensée de sa déplorable défection. Il est certain que nul n'a réuni à un si haut point que lui toutes les qualités les plus variées, pendant les

(1) On peut en juger d'après la gravure de la sainte Cécile, récemment faite par Gandolfi, ou celle publiée en France par Desnoyers, à ce qu'il nous semble.

(1) Le directeur de cette galerie, M. le professeur Sanguinetti, est du très petit nombre des Italiens qui aiment, comprennent et pratiquent la peinture catholique.

dix premières années de sa carrière : mais c'est justement parce qu'il a le mieux connu et le mieux pratiqué la sainte vérité, qu'il est plus coupable d'avoir volontairement embrassé des erreurs profanes. Quoique les tableaux de sa première manière soient les plus beaux du monde, on ne doit pas dire qu'il a été le plus grand des peintres, pas plus qu'on ne pourrait dire qu'Adam a été le plus saint des hommes, parce qu'il a été sans péché dans le Paradis. M. Rio analyse avec une attention parfaite les principales œuvres de Raphaël depuis l'an 1500 où il se fit l'élève du Pérugin, jusqu'au moment où il renonça aux traditions ombriennes pour fonder l'école *Romaine* (1). Il établit une foule de rapports très précieux entre les circonstances extérieures de la vie de Raphaël, ses amitiés, les lieux qu'il visita et ses ouvrages. Il commence par le *Sposalizio*, et finit à la *Dispute du Saint-Sacrement* : ce sont les deux termes extrêmes du génie chrétien de Raphaël, et on peut le dire, les deux plus merveilleuses productions de la peinture. Mais croirait-on que le *Sposalizio*, cette œuvre heureusement popularisée en France par la belle gravure de Longhi, cette œuvre, comme dit M. Rio, *à la fois naïve et sublime*, est si peu comprise à Milan qui a le bonheur de la posséder, que les fins connaisseurs de cette ville disent que c'est un tableau d'apprenti, et regrettent les 40,000 francs qu'il a coûté. Nous n'essaierons pas de suivre M. Rio dans son examen qui mérite une lecture approfondie. Nous regrettons qu'il n'ait pas fait mention des Madones Alfani et Contestabile à Pérouse, et qu'il ait parlé si légèrement du petit tableau du comte Tosi à Brescia, qui représente notre Seigneur à mi-corps, le doigt sur la plaie de son côté, et disant à ses disciples *Pax vobis* : jamais Raphaël n'a mieux réussi dans la tête du Christ (1). M. Rio a commis, ce nous semble, une erreur grave (p. 281) en disant que le premier tableau fait par Raphaël après le *Sposalizio*, la sublime *Incoronazione* du Vatican, a été terminé vingt ans plus tard par Jules Romain et le Fattore. Dans ce délicieux tableau (2), tout est d'un seul jet, et ce jet s'élance des sources les plus limpides de l'art mystique : rien n'indique l'attouchement impur de Jules Romain. M. Rio l'a sans doute confondu avec le tableau voisin, dit la *Madona di Monte Luce* qui représente le même sujet, œuvre conjointe de ces deux élèves dégénérés de Raphaël, mais à laquelle le génie du Raphaël pérugineesque est complétement étranger. Il a omis aussi, on ne sait pourquoi, le chef-d'œuvre de la galerie du Vatican, le *Presepe della Spineta*, que l'on croit être le fruit du travail réuni du Pérugin, de Pinturecchio et de Raphaël. Il serait fort difficile de distinguer la part de chacun : mais on peut dire hardiment que s'ils y ont tous trois travaillé, ils s'y sont tous trois surpassés. La Vierge, dite du duc d'Albe, dont M. Rio dit avec raison que « nul tableau n'est plus propre à « exalter les âmes pieuses qui veulent « méditer sur les mystères de la Pas- « sion,» naguère à Londres, chez le généreux M. Coesvelt, vient de passer à Pétersbourg, et est par conséquent perdue pour l'Europe catholique et civilisée. Le rapprochement entre la *Dispute du Saint-Sacrement* et le poème du Dante, est naturel et juste : cette fresque est en effet un véritable poème en peinture. Pourquoi faut-il qu'aussitôt après l'avoir terminée, il ait cédé aux suggestions du serpent? comme dit notre auteur : « le contraste est si frappant entre le style de ses premiers ouvrages et celui qu'il adopta dans les dix dernières années de sa vie, qu'il est impossible de regarder l'un comme une évaluation ou un déve-

(1) On est encore si peu familiarisé en France avec la première manière (c'est-à-dire la manière chrétienne) de Raphaël, que nous nous souvenons d'avoir lu dans la *Revue de Paris* du 10 octobre 1836, un article signé L. Thoré, dont l'auteur paraît stupéfait de ce qu'un tableau de Raphaël, daté de 1506, a pu exciter son admiration. Qu'aurait donc dit cet écrivain devant le crucifiement du cardinal Fesch qui est de 1503, et le *Sposalizio* qui est de 1504.

(1) Ce petit chef-d'œuvre, très peu connu, a été parfaitement gravé par M. Grüner, pour la traduction italienne de la vie de Raphaël, par Quatremère de Quincy, ainsi que pour l'ouvrage publié récemment par M. Passavant en Allemagne, sur les travaux de Raphaël.

(2) Gravé à Dresde, par Stolzel, en 1832, mais avec trop de dureté.

loppement de l'autre. Evidemment il y a eu solution de continuité, abjuration d'une foi antique en matière d'art, pour embrasser une foi nouvelle » (p. 298). Cette foi nouvelle n'est autre que la foi au paganisme et au matérialisme, qui a eu pour révélation les fresques de l'histoire de Psyché, et la Transfiguration.

M. Rio remet à un autre moment l'histoire de cette grande chute pour nous donner celle de la croisade prêchée par Savonarole contre l'invasion du paganisme dans la société et surtout dans l'art. Cet épisode, qui occupe tout le chapitre VIII, est peut-être la partie du livre qui fait le plus d'honneur à l'auteur; ou plutôt ce chapitre fait à lui seul un beau livre. Nous ne tenterons pas d'analyser ce récit plein de mouvement, d'éloquence et de raison; nous regrettons qu'il n'ait pas été inséré en entier dans ce recueil, c'eût été donner à nos lecteurs à la fois la plus juste idée de l'esprit général de l'œuvre, et les initier à la crise la plus importante de l'histoire de l'art et de la poésie chrétienne. Mais ce n'est pas seulement à l'histoire de l'art, c'est à l'histoire religieuse en général que M. Rio a rendu un service essentiel, en pulvérisant les mensonges à l'aide desquels les protestans et les philosophes ont jusqu'à présent exploité le rôle joué par Savonarole au profit de leurs haines contre l'Eglise romaine. Tout dernièrement encore un professeur de théologie luthérienne (si tant est qu'il y ait encore une théologie luthérienne) à Iéna, M. Meyer, a publié un gros volume où il cherche à démontrer que Savonarole était le digne précurseur de Luther, et même son rival sur plusieurs points. D'un autre côté, dans le siècle dernier, les jansénistes italiens, imbus des doctrines que Joseph II rendit si fatales à l'Eglise et à la société, publièrent plusieurs écrits contre lui, comme rebelle à l'autorité légitime et paternelle des Médicis, rebelle au nom du fanatisme, comme l'étaient les Belges contre Joseph II. M. Rio a réhabilité les opinions religieuses et politiques de ce grand homme; il a prouvé que son catholicisme était aussi pur que sa politique était sage et éloignée de la démagogie qu'on lui impute; il a reconquis pour l'Eglise la gloire et le génie de Savonarole. Qu'il en soit béni! Aussi bien est-il impossible de lire ce chapitre sans éprouver la plus vive sympathie à la fois pour le héros du récit et pour le narrateur, car on sent que l'un n'est compris que grâce aux efforts de l'autre. Il a fallu que M. Rio vînt compulser avec un soin scrupuleux le recueil déjà si rare des sermons de Savonarole pour en retirer les admirables invectives de l'apôtre chrétien contre le classicisme corrupteur de l'éducation, contre le paganisme avec tous ses souvenirs antiques, ses héros profanes, sa littérature obscène et son art voluptueux; en même temps qu'une théorie du beau chrétien, qui avait une bien autre originalité, une bien autre profondeur que toutes les trivialités qu'on répétait servilement alors d'après Aristote et Quintilien (p. 337). On conçoit le soulèvement qu'il dut exciter contre lui dans une société où la découverte d'un manuscrit grec ou latin était regardée comme un des plus grands bienfaits du ciel, et où l'on osait mettre sur les autels les portraits des courtisanes les plus célèbres en guise de madones; aussi, malgré le pur enthousiasme qu'il inspira à la jeunesse, et dont M. Rio raconte les résultats avec tant de charme, malgré l'influence toute puissante qu'il exerça sur les savans, les guerriers et les plus grands artistes de son siècle, Pic de la Mirandole, Salviati, Valori, Lorenzo di Credi, Fra Bartolommeo, Luca della Robbia, Cronaca, il succomba sous les efforts réunis des vieux débauchés, des professeurs de littérature païenne, et surtout des banquiers et des usuriers, qui ne voulaient pas se laisser enlever, par l'influence de la religion, le gouvernement des affaires publiques. M. Rio ne le suit pas jusqu'à sa catastrophe; s'il l'avait fait, il aurait certes reconnu que, dans les derniers temps de sa vie, Savonarole manqua lui-même de cette humilité et de cette modération qui donnent la victoire. Mais notre auteur n'a pas oublié la noble justice rendue à la victime du paganisme par la cour de Rome; justice qui ne fut pas tardive puisque l'on voit, dix ans après sa mort, Raphaël le représenter parmi les docteurs de l'Église, dans la fresque du

Saint-Sacrement, avec l'autorisation de Jules II, successeur immédiat d'Alexandre VI qui l'avait condamné.

Nous regrettons que M. Rio n'ait pas cité ou analysé quelques uns des nombreux poèmes de Savonarole, qui sont en manuscrit à la Magliabecchiana, et dont plusieurs ont été publiés par Meyer. Il eût été bon aussi de rappeler l'influence qu'exercèrent ses sermons sur Benvenuto Cellini, comme celui-ci nous le raconte avec son énergie habituelle (1). Benvenuto, malgré ses excès en tout genre et la direction exclusivement païenne de son talent, avait conservé une foi très fervente, et par tout l'ensemble de son caractère, il nous paraît avoir été le dernier représentant de la dignité et de l'indépendance de l'artiste du moyen âge.

Fidèle à la distinction fondamentale de son ouvrage, M. Rio, dans son chapitre IX, sépare et juge les peintres de Florence qui, au commencement du seizième siècle, se lancèrent à pleines voiles dans le naturalisme, et ceux qui, dominés par le souvenir de Savonarole, formèrent une nouvelle école purement religieuse. Lorenzo di Credi occupe la première place parmi ceux-ci. Le tableau qu'on voit de lui au Louvre peut donner une idée de son genre, quoique la Vierge y soit inférieure à son type habituel, si pur et si tendre à la fois, qu'on le place volontiers à côté de ceux du Pérugin et de Francia. Fra Bartolommeo fut plus enthousiaste que tout autre de Savonarole, et il eut, comme Lorenzo di Credi, la gloire de ne jamais vouloir traiter des sujets profanes ; mais nous ne saurions partager l'admiration que ses œuvres inspirent à M. Rio, si ce n'est pour le tableau de l'église S. Romano à Lucques, qui représente sainte Madeleine et sainte Catherine de Sienne au pied de N.-S. crucifié (2). Ridolfo Ghirlandajo, nourri à l'école de Savonarole, ami de Fra Bartolommeo et de Raphaël pendant la jeunesse de celui-ci, resta fidèle jusqu'au bout aux inspirations chrétiennes, en les parant d'un coloris plus suave et plus harmonieux peut-être que celui de tout autre maître florentin. On peut en juger d'après l'*Incoronazione* qui est au Louvre et qu'il fit à dix-neuf ans; il mourut en 1560; il fut le dernier des peintres chrétiens. Nous ne suivrons pas M. Rio dans l'examen détaillé qu'il fait des peintres naturalistes de la première moitié du seizième siècle, Piero di Cosmio, Mariotto Albertinelli, André del Sarto et le Pontormo; ils excellaient tous plus ou moins dans le coloris, « cet élément subalterne de la peinture » (p. 396), mais ils n'eurent jamais une inspiration purement et profondément chrétienne, si ce n'est André del Sarto dans deux ou trois fresques de la vie de saint Philippe Benizzi à l'*Annunziata*. Nous ne concevons même pas comment M. Rio a eu le courage de s'étendre si longuement sur ces peintres de la décadence, lui qui a été si avare de détails sur les œuvres de Fra Angelico. Il est vrai que dans ses pages on trouve des renseignemens très significatifs sur la vie de ces hommes; et l'on peut en déduire *à priori* un jugement très sûr quant au caractère de leurs ouvrages. On y voit toute la honteuse histoire d'André del Sarto, qui escroquait de l'argent à François Ier et peignait sa femme grosse en guise de madone. On y voit que Mariotto mourut de débauche à la fleur de l'âge, et que Pierre di Cosimo aimait tellement la nature qu'il cherchait à s'inspirer « dans le voisinage des hôpitaux, près « des murs où les malades avaient l'ha- « bitude de cracher depuis des siècles, « et devant ces découpures et ces ondu- « lations de toute forme et de toute cou- « leur il restait quelquefois des heures « entières en contemplation, à moins « qu'il ne vînt à entendre le son des « cloches ou le chant des moines, car il « aurait fui à l'autre extrémité de Flo- « rence pour échapper à ce double sup- « plice » (p. 398). Cet *artiste* avait, à ce qu'il paraît, les mêmes répugnances que certains esprits éclairés de nos jours.

L'école *naturaliste mixte*, c'est-à-dire encore mêlée de quelques élémens religieux et poétiques, s'éteignent avec le

(1) Voyez *Vita di Cellini*, Edit. de Tassi, t. II, p. 1, et aussi t. I, p. 65.

(2) Il ne faut pas confondre ce tableau avec celui du même auteur dans la même église, qui représente la Madone de la Miséricorde : celui-ci est, selon nous, bien inférieur, surtout pour le type de Marie.

Pontormo, pour faire place à l'école *naturaliste pure* des Allori et des imitateurs de Michel-Ange, dont il doit être question dans une partie ultérieure de l'ouvrage.

Nous voici arrivés au chapitre Xe et dernier de ce précieux volume; il traite de l'école vénitienne primitive et de ses branches collatérales dans diverses villes des possessions de Venise. Il nous semble que ce chapitre, avec celui qui renferme le magnifique épisode de Savonarole, est la partie de son livre que l'auteur a traitée avec le plus d'amour, et nous lui en savons d'autant plus gré que ces deux sujets n'ont pas même été effleurés jusqu'ici, pas même par la scrupuleuse pénétration des Allemands. Après quelques considérations préliminaires, un peu trop sévères selon nous, sur le dialecte si gracieux de Venise, M. Rio établit que la poésie chrétienne n'a revêtu à Venise que les seules formes de la légende et de l'art; il nous dit que la poésie légendaire de Venise est plus riche qu'aucune autre du monde dans ses variétés. Nous croyons cette assertion singulièrement exagérée, mais nous espérons qu'un jour M. Rio essaiera de la justifier en nous initiant à la connaissance de ces trésors, et en les comparant avec les richesses légendaires du monde germanique et du reste de l'Italie. Passant de suite à la forme de l'art, il juge rapidement l'empire passager de l'école byzantine, frappée là comme ailleurs d'une heureuse stérilité. Les travaux de Giotto à Padoue, trop légèrement appréciés par M. Rio, comme nous l'avons dit plus haut, y enfantèrent une école dont le plus beau monument se trouve au Baptistère de cette ville. Nous avouons que la coupole de cet édifice qui représente la Gloire céleste, peinte par Giusto et Antoine de Padoue, avec la foi sévère et naïve de cette heureuse époque, nous paraît un spectacle beaucoup plus radieux que les savans raccourcis des coupoles du seizième siècle que M. Rio leur compare. Guariento, condisciple des peintres du Baptistère, se distingua d'eux par l'originalité de ses productions; c'est lui qui fit à Venise le premier tableau à la fois religieux et national dont l'histoire ait gardé le souvenir, qui représentait la Sainte Vierge inaugurée par Jésus-Christ comme Reine de Venise; et de plus, comme symbole de la fraternité qui devait régner entre les citoyens, saint Antoine et saint Paul partageant dans le désert le pain qui leur était envoyé du ciel. Ce tableau a malheureusement péri; mais comme dit fort bien l'auteur, « tout l'avenir « de la peinture vénitienne était là, tout « son cycle lui était tracé d'avance.... « c'est-à-dire l'élément religieux et mys- « tique planant au dessus de l'élément « social et patriotique. » M. Rio nomme parmi les élèves de Guariento, Avanzi, auteur des belles fresques de la chapelle Saint-Félix *al Santo* de Padoue. Ce Giacomo Avanzi de Bologne, doit être le même, si nous ne nous trompons, que celui qu'a cité plus haut M. Rio, comme disciple de Vital, dans l'ancienne école de Bologne; ses œuvres sont dignes de cette illustre origine. Mais dès le commencement du quinzième siècle, une déviation funeste eut lieu au sein de cette brillante école de Padoue, sous la direction de Squarcione et plus encore de son élève le célèbre Mantegna, tous deux épris du plus aveugle enthousiasme pour l'art antique. Devenu plus tard beau-frère de Jean Bellini, il améliora son style et son goût. M. Rio cite plusieurs de ses travaux qui portent l'empreinte de ce progrès; notamment les deux tableaux de la galerie du Louvre, objets de l'admiration si prononcée de Frédéric Schlegel. Mais Mantegna ne réussit point à former des élèves dignes de lui (sauf toutefois Monsignori, qui doit compter de droit parmi les mystiques); aussi Venise eut-elle le mérite d'éviter tout contact avec cette école païenne, elle aima mieux se mettre en communication avec l'école pure et mystique de l'Ombrie. Carlo Crivelli, l'un de ses plus anciens peintres, dont on voit de si beaux tableaux à la galerie de Milan, alla se former à Fabriano, tandis que Gentile da Fabriano, dont nous avons parlé plus haut, vint en 1420 à Venise y fonder l'école des Bellini. Il reste encore dans cette ville un monument curieux de ses relations avec Venise, dont M. Rio n'a pas parlé; c'est une très belle *Adoration des Mages*, dans la galerie de M. Craglietta; les costumes orientaux y sont

fidèlement reproduits, et on y voit des inscriptions en caractères regardés comme indéchiffrables, jusqu'à ce qu'un jeune savant français, M. Eugène Boré (1), y eût reconnu des paroles arméniennes. Gentile da Fabriano avait, selon la tradition vénitienne, accompagné le patricien Zeno dans son ambassade en Perse, et ce tableau était sans doute destiné à commémorer pieusement cet aventureux voyage. On le verra avec intérêt, en attendant qu'il passe entre les mains de quelque riche Anglais qui l'enfermera dans un castel de province, où le propriétaire en fera valoir non pas la beauté, mais le prix, aux yeux ennuyés de quelques fashionables. Tel a été, depuis un demi-siècle, le sort de bien des chefs-d'œuvre.

A côté de l'influence de l'école ombrienne vient se placer tout naturellement celle de l'Allemagne, où florissait à cette époque l'admirable école de Van-Dyck et de Hemmeling. Venise possédait autrefois un grand nombre de productions de ces princes de l'art germanique. On y voit encore le Bréviaire *unique* par la beauté de ses miniatures, peintes par Hemmeling. Un certain Jean d'Allemagne, que l'on trouve souvent comme collaborateur des Vivarini, venait sans doute du Bas-Rhin. Nous reprocherons une dernière fois à M. Rio la froideur et l'injustice avec laquelle il parle de cette famille des Vivarini, qui a si bien mérité de l'art chrétien, et que tous les véritables amis de cet art ne peuvent manquer de chérir en apprenant à connaître leurs ouvrages. Nous n'hésiterons pas à les regarder comme les véritables pères de la peinture catholique à Venise. Nous citerons parmi les chefs-d'œuvre de ces peintres le *Couronnement de la Vierge*, signé *Jean* et *Antoine Vivarini*, 1444, qui est à San-Pantaleone de Venise, et qui peut servir de type à ce beau sujet, tant ils ont tiré parti de tous les motifs que leur fournissait la tradition; puis une très belle *Ancona* (ou rétable) d'Antonio et Bartolommeo de Murano, en 1450, à la Pinacothèque de Bologne, où l'on voit Marie couronnée par les Anges, tandis qu'elle semble protéger de ses mains jointes et de son tendre regard le sommeil de son divin Enfant endormi sur ses genoux; enfin et surtout le grand tableau qui est à l'entrée de l'Académie de Venise, et qui semble en quelque sorte la bannière patronale de la ville. C'est Marie, dont le visage offre une expression ineffable de mélancolie et d'innocence à la fois; elle porte dans ses bras l'Enfant Jésus, qui tient une grenade fleurie; elle est sur un trône recouvert d'un baldaquin, que soutiennent quatre anges à grandes ailes enflammées, et qui regardent d'un air triomphant; à droite et à gauche sont les quatre docteurs de l'Eglise; l'ensemble est d'un grandiose complet et d'une beauté rare. Le catalogue de l'Académie l'attribue à Jean et Antoine de Murano, mais Ridolfi, le plus ancien historien des artistes vénitiens, le désigne de la manière la plus formelle (p. 18) comme étant de Jacopello Flore, qui florissait en 1420, et dont l'on voit à S. Francesco della Vigna une bien belle madone. Selon un type assez fréquent dans la primitive école vénitienne, elle adore son enfant étendu sur ses genoux, en lui faisant comme un dais de ses mains jointes (1).

M. Rio reléguant les pauvres Vivarini dans leur île solitaire de Murano, croit que l'école vénitienne a été le produit de l'assimilation de tous les bons élémens des diverses écoles ultramontaines et italiennes. Le grand mouvement de l'art y est commencé, selon lui, par les deux frères Bellini, Gentile et Jean. Il ne reste rien des quatorze grandes fresques qu'ils eurent l'honneur de peindre dans le palais ducal, lesquelles représentaient l'histoire d'Alexandre III et de Frédéric Barberousse à Venise, et que M. Rio nomme les quatorze chants de l'épopée nationale de la république; mais l'Académie des Beaux-Arts nous a conservé assez de tableaux de Gentile pour nous mettre à même de le juger, surtout la magnifique *procession de la vraie croix sur la place Saint-Marc*, qui est comme une apparition de la splendeur catholique de l'an-

(1) Auteur d'une notice récemment publiée sur S. Lazare, société religieuse des Arméniens.

(1) Quadri attribue ce tableau à Fra Antonio de Négreponte.

cienne Venise, et que le pieux artiste a signé ainsi :

Gentilis Bellinus amore incensus crucis.
1496.

Quel beau temps cependant pour des chrétiens, que celui où le génie proclamait sa foi en signant son chef-d'œuvre de ces mots simples et sublimes : *Un tel, enflammé de l'amour de la Croix!* Quant à son frère Jean Bellini, les églises et les galeries de Venise sont pleines de ses tableaux ; M. Rio en signale les plus beaux avec beaucoup de détails et en les comblant d'éloges. Nous aussi nous admirons beaucoup Jean Belin, surtout pour la pureté de son imagination (1) et la gravité grandiose de tous les personnages mâles ; mais nous ne pouvons aimer le type de ses vierges, malgré leur mélancolie prophétique. En général il nous semble que toute l'école vénitienne, à l'exception des Vivarini, a échoué le plus souvent dans ses représentations de la Sainte Vierge. Nous ne connaissons guère qu'une seule madone vraiment belle, par Cima de Conegliano, dans la collection Barbini. Ce Cima de Conegliano nous paraît être le plus grand peintre de l'école chrétienne de Venise ; du moins son tableau de *Saint Thomas et de Notre Seigneur*, à l'Académie, surpasse en éclat et en majesté tous les autres. Mais M. Rio nous rappelle ses rivaux, qu'il est bien doux d'admirer de nouveau dans ces éloquentes pages où ils sont pour la première fois appréciés et compris ; tels sont Basaïti, dont le Christ mort, étendu entre deux anges qui contemplent ses plaies, est peut-être le plus pathétique des tableaux de Venise ; puis Carpaccio, qui se consacra surtout aux sujets légendaires, et dont l'histoire de saint Jérôme et de saint George à San Giorgio degli Schiavoni, et surtout la magnifique série des huit tableaux de la légende de sainte Ursule à l'Académie, peuvent passer pour des chefs-d'œuvre de ce genre. M. Rio a oublié ses figures isolées de saint Martin à S. Giovanni in Bragora, et de saint Etienne à la galerie de Milan, où il nous paraît avoir atteint l'idéal de la beauté chrétienne chez les hommes ; aussi conçoit-on la touchante épitaphe que lui a consacré le vieil historien Ridolfi : *Pianto dai cittadini, sorrise nelle beate stanze del cielo* (1). Ces trois peintres, Cima, Basaïti et Carpaccio, étaient élèves de Jean Belin, et quoiqu'en dise M. Rio, nous estimons qu'ils ont été bien plus richement dotés que leur maître en poésie chrétienne ; mais à celui-ci appartient la gloire incontestable d'avoir fondé une école qui sut maintenir jusqu'au milieu du seizième siècle, c'est-à-dire plus long-temps qu'aucune autre, les traditions de l'art chrétien, et conquérir le suffrage populaire, malgré la dangereuse rivalité de Giorgione et du Titien. Contemporains ou successeurs des peintres que nous venons de louer, Mansueti, Catena et les deux Santa Croce, ont orné Venise d'un grand nombre de travaux qui sont décrits par M. Rio de la manière la plus satisfaisante. Il ne se plaindrait plus de la rareté des tableaux de Francesco Santa Croce, l'aîné des deux, s'il avait pu voir le Musée Correr ouvert l'année dernière, légué par son fondateur à la pauvre Venise, comme une légère compensation pour tant de pertes, et où l'on voit un assez grand nombre des productions de cet excellent artiste. Ne serait-ce pas à lui qu'il faudrait aussi attribuer le beau tableau du transept des *Frati*, qui représente la Sainte Vierge recueillant ses cliens sous son manteau, dont deux anges étendent les pans autant que possible, tandis que deux autres anges couronnent leur Reine, qui porte son divin Enfant au milieu de sa poitrine, dans une espèce de médaillon ; disposition assez fréquente dans la peinture et la sculpture vénitiennes : cette œuvre capitale, surtout remarquable par l'expression grave et pure du visage de Marie, figure bien dans l'église qui porte le titre de *Sainte Marie la Glorieuse des Pauvres Frères Mineurs* (2). Quant à Jé-

(1) Il faut dire à la gloire de Venise, comme à celle du peintre, qu'on ne trouve pas un seul tableau païen ou mythologique parmi tous ceux que les patriciens de Venise firent exécuter à Jean Belin; et cela de 1460 à 1515, à une époque où Florence et Rome étaient inondées par le paganisme.

(1) Il fut pleuré par ses concitoyens, tandis qu'il souriait au sein de la béatitude céleste.

(2) *Santa Maria Gloriosa de' Frati.*

rôme Santa Croce, il s'est illustré par un tableau de saint Thomas de Cantorbéry (1), qui répond pleinement à l'idée qu'on peut se faire de ce grand saint, et certes c'est beaucoup dire.

Mais ce ne fut pas à Venise seulement que l'influence de Jean Belin s'exerça d'une manière si heureuse; elle s'étendit sur toutes les villes du patrimoine de saint Marc, depuis le Frioul jusqu'aux frontières du Milanais, et malgré la redoutable concurrence des écoles de Mantegna et de Leonardo da Vinci; Bergame surtout lui donna, dans Cariano et Previtali, des élèves dignes de lutter avec ceux qu'il avait trouvés à Venise même. Trévise produisit Pennachi, célèbre par ses grandioses plafonds à Murano et à Venise; puis Bissolo, dont on voit à l'Académie *Jésus-Christ donnant à sainte Catherine de Sienne le choix entre la couronne de reine et la couronne d'épines;* tableau dont l'exécution est aussi belle que l'idée. Enfin le Frioul eut toute une école locale, fondée par le disciple chéri de Jean Belin, et restée toujours fidèle aux traditions chrétiennes.

M. Rio s'arrête au moment où le dualisme du bon et du mauvais principe cesse dans l'école vénitienne, envahie exclusivement par les disciples de Giorgione, du Titien et de la satanique influence de l'Arétin. Il lui suffit d'avoir constaté que la prééminence universellement reconnue de l'école vénitienne pour le coloris, a été fondée par les anciens maîtres catholiques que nous venons d'énumérer. Selon lui, les trois dons qui constituent la perfection dans la peinture, se répartissent entre les trois grandes écoles d'Italie de la manière suivante : à l'école florentine, l'excellence du dessin, la science des contours et des formes; à l'école ombrienne l'expression des pieux élans et des pures affections de l'âme; enfin à l'école vénitienne, la perfection du coloris. Cette distinction, peut-être trop absolue, est suivie de considérations très ingénieuses sur l'analogie de l'harmonie musicale avec celle des couleurs, analogie rendue incontestable par de précieux détails biographiques sur le goût prononcé de tous les peintres grands coloristes pour la musique.

A la suite de cette partie *pittoresque* de son chapitre, l'auteur se trouve naturellement amené à juger le caractère national et les destinées de cette Venise où l'art chrétien avait survécu plus longtemps que partout ailleurs. Ces pages vraiment admirables sont connues en partie de nos lecteurs (1); mais ils nous permettront de ne pas passer sous silence, en terminant cette longue analyse, l'un des morceaux les plus frappans de ce beau volume. C'a été pour nous une trop vive satisfaction que de voir ce grand sujet de l'histoire de Venise enfin traité, ne fût-ce qu'en passant, par une plume catholique, qui puisse nous reposer un peu de ces invectives éternellement répétées contre la politique vénitienne, le conseil des Dix, l'inquisition, et ainsi que des déclamations non moins banales sur la beauté et la décadence de Venise, faites par des gens qui n'ont pas même soupçonné la véritable source de cette immortelle beauté. Mais on ne conçoit que trop l'inimitié des uns et l'inintelligence des autres, quand on se reporte à cette dévotion si patente, si populaire, si *nationale*, dont tant de monumens sont encore debout, même dans la Venise découronnée et dépeuplée de nos jours, et qui frappent tout d'abord et bon gré malgré l'observateur. Quand on voit non seulement dans les églises, mais dans tous les édifices publics; non seulement dans les monumens de l'art primitif, mais dans ceux des seizième et dix-septième siècles, tous ces doges, ces sénateurs, ces représentans divers du pays et de la puissance publique, tous agenouillés devant la sainte Vierge, ou le lion de Saint-Marc, ou la croix du Nazaréen; tous proclamant ainsi que le catholicisme était le principe suprême et fondamental de l'existence de Venise, on comprend fort bien l'impression désagréable qui doit résulter de cette vue dans l'esprit des savans et des historiens modernes, et la répugnance qu'ils ont dû en déduire pour un gouvernement semblable; on se fi-

(1) A l'église Saint-Silvestre de Venise.

(1) Elles ont été citées dans l'*Université Catholique*, 5e livraison, mai 1836. Tom. I, p. 477.

gure leur dépit de ne pouvoir concilier, malgré toutes leurs lumières, l'existence des merveilleux chefs-d'œuvre de cette cité avec la superstition et le fanatisme si enracinés et si effrontément avoués dans cette malheureuse république. M. Rio, animé par d'autres intentions et éclairé par une autre lumière que celle dont s'enorgueillissaient les écrivains qui l'ont précédé, M. Rio nous montre Venise sous un tout autre point de vue : il établit comme résultat de ses recherches que Venise a conservé plus long-temps que Rome et Florence, dans sa vie publique comme dans son école de peinture, l'empreinte religieuse qui distingue particulièrement les républiques italiennes au moyen âge. « Venise, » dit-il, « a été la plus chrétienne des républi- « ques » ; et à ce propos il s'élève avec une trop juste indignation, non moins contre les calomnies du rationalisme moderne, que contre « la honteuse négli- « gence avec laquelle les chrétiens ont « livré leur propre héritage aux écrivains « soi-disant philosophiques » (pag. 529). Il montre Venise, placée comme la Pologne et l'Espagne, en sentinelle avancée de la chrétienté contre les Barbares; il énumère quelques unes des gloires du pavillon vénitien, celui de tous « qui, « chrétiennement parlant, a laissé les « plus honorables souvenirs. » Il rappelle à la fin du dix-septième siècle les Mocenigo, les Morosini, dignes rivaux de Sobieski dans cette dernière des croisades, « à laquelle les grandes puissances « européennes assistaient avec une stu- « pide indifférence, toutes fières de se « trouver à jamais guéries de l'enthou- « siasme religieux. » A propos de cette inscription du palais Vendramin, *non nobis, Domine, sed nomini tuo da gloriam*, il constate la durée de la noble habitude, dont nous parlions tout à l'heure, qu'avaient conservée pendant tout le seizième siècle les souverains et les généraux de Venise de faire honneur de leurs victoires à Marie, et de se faire peindre à genoux devant la sainte Vierge. Après avoir rappelé le grand nombre de saints personnages canonisés par l'Eglise, parmi l'aristocratie vénitienne des premiers siècles, et ces doges Trevisani et Priuli, plaçant la plus fervente piété sur le trône, comme pour consoler Venise, chrétienne de la scandaleuse présence de l'Arétin, il nous cite sur diverses familles illustres de la république des particularités dignes d'être à jamais consacrées dans l'histoire catholique ; enfin, comme pour rendre à Venise une dernière justice, à l'occasion de sa déplorable chute, il insiste sur l'attachement et les regrets que lui témoignèrent en ce moment suprême les provinces qu'elle avait conquises et réunies à son empire. Il aurait pu citer la conduite généreuse de Bergame sous le noble Ottolini, celle de Vérone, Trévise et autres villes de terre-ferme; mais se portant à l'autre extrémité des possessions vénitiennes, il s'est borné à citer textuellement les adieux de la ville de Péraste en Dalmatie, à la glorieuse bannière de Saint-Marc. Cette admirable effusion de piété et de reconnaissance nationale est encore sans doute dans la mémoire de tous nos lecteurs ; c'est une noble et digne péroraison du chapitre sur Venise et de cette partie du travail de M. Rio.

En lisant ces dernières pages de son volume, où il déploie une connaissance si approfondie et une appréciation si catholique et si juste de l'histoire de Venise, en les rapprochant de son admirable chapitre sur Savonarole, nous avons été presque tenté de regretter que M. Rio, au lieu de se borner à l'étude des arts, n'eût pas consacré son âme et son talent à l'histoire politique et religieuse de Venise ou même de l'Italie en général. Ce dernier sujet, le plus beau peut-être qu'il y ait au monde, était digne de son zèle pour la vérité et de son enthousiasme pour la foi. Nous posséderions alors un travail bien essentiel à notre jeunesse, aujourd'hui réduite à avoir recours aux perfides sophismes d'un Saint-Marc, à l'hostilité voltairienne d'un Sismondi, pour se donner un aperçu d'une histoire plus travestie, plus maltraitée que ne l'a été peut-être celle même de la France (1).

(1) Comme s'il entrait dans les vues de la Providence que l'Allemagne, patrie de la réforme, devînt de nos jours la patrie de la régénération de la science historique ; c'est encore un écrivain allemand et protestant, M. Leo, professeur à l'Université de

Du reste, tout en nous associant de bon cœur à l'enthousiasme et à la sympathie de M. Rio pour Venise, nous devons cependant faire quelques réserves à son admiration exclusive, et nous établirons une distinction plus tranchée qu'il ne l'a faite entre la belle et pieuse Venise des Pisani et des Dandolo, et la Venise savante et opulente des siècles postérieurs. Nous ne croyons pas que l'influence du néo-paganisme des Médicis ait été aussi tardive et aussi faible à Venise qu'il le dit. Cela peut être vrai pour la peinture, et encore partiellement; cela ne l'est certes point pour la sculpture et l'architecture. Les principes de l'architecture chrétienne y ont été répudiés tout aussitôt que dans le reste de l'Italie; et certes le gouvernement qui permettait à Sansovino d'introduire dans sa fameuse porte de bronze de l'église de Saint-Marc le portrait de l'infâme Arétin, avait une bien étrange idée de la liberté de l'art religieux. N'est-ce pas lui aussi qui, sur la *Loggia*, au pied de la grande tour de Saint-Marc, ne rougit pas de faire représenter sous la figure de Jupiter et de Vénus les royaumes de Candie et de Crète, conquis et si glorieusement défendus au nom de la foi. Nous nous souvenons même d'un certain tombeau de Benedetto Pesaro à l'église des Frati, qui date de 1503, et où ce guerrier est représenté avec la Madone au dessus de sa tête, et le dieu Mars tout nu à ses côtés. Nous ne croyons pas avoir jamais rencontré en Italie une profanation d'une date aussi reculée. Ce qui est plus grave, et ce que M. Rio paraît avoir perdu de vue, c'est la conduite trop souvent irrespectueuse, défiante et coupable du gouvernement vénitien envers le Saint-Siége, surtout au commencement du dix-septième siècle, lors du démêlé avec Paul V. Il ne faut pas oublier que Venise a donné le premier exemple d'un état catholique qui déclare un interdit pontifical non avenu; qu'elle s'est constituée juge et interprète suprême de la discipline ecclésiastique; qu'elle a condamné les prêtres qui avaient interrompu l'exercice du culte par obéissance au pape, à cette affreuse captivité dont les trop fameux Pozzi portent encore la trace (1). Venise est entrée la première, bien avant Louis XIV et Joseph II, dans cette funeste voie où n'ont pas tardé à la suivre tous les gouvernemens catholiques ou soi-disant tels; et il nous est permis de croire que, lorsqu'à la fin du dernier siècle, le Tout-Puissant a pesé dans son éternelle balance les destinées de Venise, ce crime, qui lui a valu si long-temps les applaudissemens des faux prophètes, n'a pas peu contribué au sévère arrêt que la justice divine a prononcé contre elle.

Pour en revenir au sujet proprement dit du livre de M. Rio, il nous faut avouer qu'il termine son livre à peu près comme il l'a commencé, sans dire pourquoi: il ne nous donne pas la plus légère indication sur la marche qu'il compte suivre dans la continuation de son ouvrage. Nous voyons cependant qu'il a passé en revue les produits de l'inspiration purement chrétienne dans toutes les écoles de l'Italie, sauf toutefois l'école lombarde. Partout il s'arrête au moment où le paganisme vainqueur, grâce à l'aveuglement général, s'empare presque exclusivement du domaine de l'art. Nous pensons qu'après nous avoir présenté, avec tout le charme qu'il sait mettre dans de tels récits, les œuvres trop rares de Leonardo da Vinci, et les fresques encore si nombreuses et si célestes de Borgognone à la chartreuse de Pavie, de Luini à Lugano, à Saronno et à la Brera, il nous conduira à l'examen approfondi des maîtres qui sont jusqu'à présent en possession de l'admiration des connaisseurs et des amateurs, à proportion du degré auquel ils ont renié les traditions et les inspirations de la religion. Nous suivrons avec le plus vif intérêt M. Rio dans cette nouvelle carrière. Nous avons hâte de lui voir porter, au nom de la foi

Halle en Saxe, qui, dans son *Histoire des États d'Italie*, 5 vol. in-8°, 1830-1834, a été le premier à envisager l'élément catholique de l'histoire d'Italie, à rendre justice aux vues et au caractère personnel des souverains pontifes, enfin à montrer comment les réformes irréligieuses et arbitraires de Joseph II, de Léopold en Toscane, de Tannucci à Naples, avaient frayé le chemin du carbonarisme et de la révolution.

(1) Voyez les inscriptions citées par lord Byron, dans les notes du 4e chant de *Childe Harold*, et que chacun peut lire encore dans ces hideux cachots.

et de la poésie chrétienne, un jugement logique et sévère sur Raphaël, le Raphaël de la *Fornarina* et de la *Transfiguration ;* sur le Titien, Tintoret, le Corrège, les Carraches, le Dominiquin, etc. Il sera curieux de voir enfin une appréciation religieuse de la manière dont tous ces peintres païens ont traité des sujets chrétiens ; quelque chose qui diffère de cette banale admiration que les voyageurs et les auteurs de livres sur l'art s'en vont répétant les uns aux autres jusqu'à satiété. C'est à M. Rio à nous expliquer ce jugement déjà ancien de Goëthe, jugement dicté par le mépris classique du christianisme dont ce prétendu grand homme était le coryphée, mais au fond très conséquent avec le point de vue païen qui préside à toute l'esthétique moderne, et qui exprime très bien la contradiction si flagrante depuis trois siècles entre la théorie païenne de l'art et son application à des sujets religieux. « Ce qui empêche surtout de « jouir, » dit-il à propos des tableaux religieux de la seconde école de Bologne, « ce sont les sujtes *absurdes* des « tableaux ; il y a de quoi rendre fou... « On dirait les monstres issus du ma- « riage des enfans de Dieu avec les filles « des hommes. On est attiré par le goût « céleste du Guide, par son pinceau « qui n'aurait dû être consacré qu'à re- « présenter la perfection ; mais on est « aussitôt repoussé par les sujets qui lui « ont été imposés, *sujets si horriblement « stupides, qu'il n'y a pas d'insultes au « monde dont on ne dût les flétrir* (1). « Partout le héros souffre ; nulle part il « n'agit : jamais d'intérêt présent ; tou- « jours quelque chose de fantastique et « d'attendu du dehors. Ce sont ou des « scélérats ou des gens en extase, des « criminels ou des fous. Le peintre n'a « pour toute ressource que de leur ac- « coler quelque beau garçon tout nu, « quelque jolie spectatrice : ses héros « ecclésiastiques ne peuvent lui servir « que de mannequins, pour faire voir « son talent à bien jeter les plis de leurs « manteaux. Il n'y a pas une idée *humaine* « dans tout cela. »

Ne croit-on pas lire le fond de la pensée des auteurs et des critiques de presque tous les tableaux dits de *piété* que nous avons eu le malheur de voir aux expositions des dernières années, et, ce qui pis est, de retrouver dans nos églises ? M. Rio, nous l'espérons, sera aussi franc dans son opinion que Goëthe l'a été dans la sienne, quand il en sera à traiter de cette école bolonaise et des autres écoles païennes qui l'ont précédée. A dire vrai, nous regrettons beaucoup qu'il ait ainsi scindé en deux son travail, et qu'il ne nous ait pas donné en même temps et sa réhabilitation des peintres vraiment chrétiens et sa sentence de condamnation contre les peintres apostats. Nous croyons que c'eût été dans l'intérêt de son livre autant que dans celui de l'art chrétien dont il veut être l'interprète. Le lecteur, imbu de ces doctrines, de ces admirations toutes nouvelles, a besoin, ce nous semble, de savoir, sans désemparer, ce qu'il doit penser désormais de ces grands noms qui ont été jusqu'à présent l'objet de sa vague idolâtrie. Les éloges décernés par l'auteur aux grands peintres chrétiens, avant lui relégués parmi les *barbares du moyen âge*, auraient gagné au contraste immédiat avec le jugement porté sur leurs successeurs. Nous ne connaissons rien de plus frappant que cette juxtaposition des œuvres de l'un et de l'autre système. C'est ainsi qu'à Venise on peut mesurer d'un seul regard la distance qui sépare la pensée pieuse d'un artiste nourri dans les traditions chrétiennes, des efforts de l'artiste moderne pour diviniser la matière, lorsqu'à l'académie des beaux arts on voit les groupes de saints du Cima ou de Jean Belin, si graves, si doux et si religieux, à côté de la fameuse *Assomption* du Titien, objet de l'enthousiasme des *Cicerone* et de leurs cliens les Anglais, où les Apôtres sont posés comme des boxeurs, et où la Vierge semble écraser les nuages de son poids ; ou bien lorsque dans la sacristie de la *Salute* on voit le saint Sébastien de Basaïti à côté des fresques de ce même Ti-

(1) *Von den abscheulich dummen, mit keinen Scheltworten der Welt grung zu erniedrigenden Gegenstænden*, Goëthe, *Voyage en Italie*, Lettre du 19 octobre 1786. C'est dans ce même ouvrage qu'on voit employer pour la première fois, à ce qu'il nous semble, l'expression de *mythologie catholique*, si usitée par les grands esprits de nos jours.

tien, si vantées, et qui méritent de l'être comme le *nec plus ultrà* du matérialisme ignoble, transporté dans les sujets religieux.

Quoi qu'il en soit, lorsque M. Rio se décidera à nous donner dans un autre volume le fruit de ses recherches et de ses méditations sur l'art du seizième siècle, nous l'accueillerons avec autant de joie que d'affectueuse sympathie. Nous l'engageons, en attendant, à se mettre lui-même en garde contre les séductions de ce siècle, et notamment contre cette magie du coloris vénitien qu'il vante tant. Nous le remercions ardemment de l'inappréciable présent qu'il a fait dans ce fragment de sa vaste entreprise aux hommes religieux et aux artistes chrétiens. Il aura la gloire d'avoir posé la première pierre d'une esthétique nouvelle parmi nous, de cette science du beau, aussi inconnue de nom que de fait dans la France moderne. Comme mademoiselle de Fauveau, qu'il est impossible de ne pas se rappeler toutes les fois qu'on forme des vœux pour l'avenir de l'art, comme cette noble exilée par ses œuvres, ainsi M. Rio par ses récits et ses enseignemens, aura contribué à la régénération de l'art religieux en France. Et en vérité, il est temps que, grâce à ces généreux efforts, les catholiques apprennent à connaître les purs trésors que leur ont légués leurs pères; et que dans le domaine de l'art, comme dans celui de la littérature, des sciences, de l'histoire, ils ne se résignent plus à adopter pour toute instruction les résultats des mensonges systématiques, des lâches concessions et des monstrueuses inconséquences du dix-huitième siècle.

Le comte de MONTALEMBERT.

LE SETTE GIORNATE DEL MONDO CREATO.

(LES SEPT JOURS DE LA CRÉATION.)

DERNIER OUVRAGE DU TASSE.

Signor, tu sei la mano, io son la cetra,
La qual mossa da te, in dolci tempre
Di soave armonia risuona.....
. . . . . .
Signor, tu se' lo spirto, io roca tromba
Son per me stesso alla tua gloria; è langue,
Se non m'inspiri tu, la voce è il suono.

Seigneur, tu es la main et je suis la harpe qui, touchée par toi, module de doux accords, et répand une suave harmonie..... Seigneur, tu es le souffle, et je ne suis par moi-même qu'une rauque trompette pour célébrer ta gloire : si tu ne m'inspires, languissent aussitôt ma voix et mes accens. (Le TASSE.—*Sept jours de la création.*)

C'était dans les pieuses conversations de Victoire Loffudo, mère du marquis de Villa, que le Tasse avait pris l'idée de son poème des *Sept Jours*. Malheureux, à cette époque, triste, abattu, jetant de pénibles regards sur son brillant passé et sur ses fautes, il levait quelquefois les mains vers le ciel avec toute l'ardeur d'une fervente prière, et sa pensée était alors autrement noble et éloquente que lorsqu'il allait mendiant aux portes un gîte et du pain. Ce poème fut interrompu et repris à divers intervalles; et aux mois de février et de mars 1595, lorsque le Tasse affaissé sous le poids des souffrances, haletait péniblement entre la vie et le trépas, le souvenir de cette dernière œuvre, de cette œuvre expiatoire en quelque sorte, l'occupait sans cesse. Angelo Ingegneri était près de lui, saisissant à la volée les vers qui sortaient de sa bouche au milieu du pa-

roxysme de la douleur. C'est donc là le dernier adieu du poète, et cela seul le rend sacré : on le lit avec le recueillement qui pénétrait les anciens lorsqu'ils écoutaient les paroles des mourans, *novissima verba.*

J'ai dit ailleurs que le *Rinaldo* était l'aurore du génie ; eh bien ! les *Sept Jours de la création* en sont le couchant, mais un de ces couchans majestueux qui couronnent de pourpre et d'or l'azur éclatant d'un beau jour. Ce n'était pas petite chose cependant d'écrire tout un poème de plus de neuf mille vers sur le récit si bref de la Genèse, sans en altérer la simplicité; ce n'était pas petite chose de plier les mystères de la religion aux exigences d'une poésie qui voulait toujours être harmonieuse et lucide. Or, le Tasse y est parvenu avec un talent rare et d'autant plus remarquable, qu'il s'était privé de la mélodie de l'octave pour adopter le vers blanc, vers ingrat, et qui, naturellement, ne convient qu'aux formes brusques et coupées du dialogue. — Malheureusement, la multiplicité des descriptions, qui sont comme la base des ouvrages où il ne peut y avoir d'intrigue, fatigue quelquefois. Ces descriptions sont souvent longues dans le poème du Tasse, comme il arrive pour des ébauches où l'on jette, où l'on prodigue ses pensées, sauf à leur donner plus de concision, à les disposer, à les polir ensuite. On sent que c'est un ouvrage inachevé, mais où du moins l'idée du poète est toute chaude, où le travail de la lime ne lui a rien ôté de son originalité ni de sa force. Jamais peut-être le Tasse n'avait décrit avec plus de pompe; jamais ses comparaisons n'avaient été plus admirables. C'est un penchant naturel aux vieillards et aux malades de procéder par comparaisons. Plus on a vu, plus on a souffert, et plus votre pensée s'est habituée à se replier sur elle-même, plus elle a médité. Et, qu'est-ce que la méditation, si ce n'est une comparaison perpétuelle ? Il y a trop de feu dans l'âme du jeune homme, trop d'insouciance, trop d'incurie, pour qu'il s'arrête souvent dans la poursuite de sa pensée, afin de chercher des analogies de côté et d'autre. Les comparaisons sont rares dans le *Rinaldo*, et elles y sont faibles ; elles sont nombreuses dans les *Sept Jours*, et elles y sont d'un grand effet.

Tout le monde connaît le récit de la Genèse. — « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. — La terre était aride et déserte, et les ténèbres étaient sur la face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux. — Et Dieu dit : — Que la lumière soit ! — Et la lumière fut. — Et Dieu vit que la lumière était bonne, et il la sépara des ténèbres ; il appela la lumière *jour* et les ténèbres *nuit*, et il fut fait du soir et du matin un jour. »

Tel est l'argument du premier chant du poème du Tasse. Il commence par une invocation à la Trinité sainte, dont les propriétés divines sont énumérées avec une haute poésie. — « Avant que Dieu fît le ciel et la terre, il n'y avait ni beaucoup de dieux ni beaucoup de rois divisés sur le grand projet de créer un nouveau monde. Et cependant le souverain Père ne gisait pas dans les ténèbres, dans la solitude, dans un éternel silence ; mais planant sur l'immensité avec son Fils et son divin Esprit, il trouvait en lui-même son trône et son royaume. Les mondes qu'il roulait dans sa pensée attendaient qu'elle les fît éclore ; car ce fut l'œuvre de son unique pensée ! Qu'avait-il besoin d'armées et de manœuvres ? Qu'avait-il besoin d'un théâtre pour sa gloire, lui qui trouve en lui-même toute puissance et toute gloire ! Mais on ne peut narrer, l'intelligence pesante de l'homme ne peut saisir dans son étroit espace comment il a engendré le *Verbe* en lui-même et de lui-même de toute éternité, ni le mode sacré de cette génération, ni l'ineffable enfantement de ce Fils qui l'égale en majesté sublime et s'assied à sa droite.... Ecoutez ce Verbe qui sortit avant le temps de la bouche du Père et fut éternellement avec lui. La course du temps, les révolutions des années lui sont étrangères ; les abîmes obscurs n'étaient pas encore ; la terre n'avait pas encore été déchirée par les fontaines, quand ce premier enfant fut conçu. Les Pyrénées et les Alpes, Ossa, Pélion, Olympe, le fier Atlas ne levaient pas encore leurs hautes cimes, et de leurs flancs les rivières ne coulaient pas encore en serpentant vers la mer des quatre parties du monde, quand il fut

engendré ! Il était avec le Père lorsque celui-ci creusait les abîmes ; il était avec lui lorsqu'il fixa au firmament les étoiles ; et lorsqu'il balançait les airs dans l'espace ; lorsqu'il imposait une borne au profond Océan et donnait des lois aux vagues ; lorsqu'il posait les fondemens de la terre, il était avec lui ! »

La bonté de Dieu et sa Providence sont ensuite chantées par le poète. Or, le temps a commencé ; il s'est élancé du sein de l'immobile éternité *comme ces torrens fougueux qui sortent quelquefois d'un gouffre ou d'un lac tranquille, dont pas un flot, pas une brise ne viennent rider la surface.* Cette comparaison n'est-elle pas sublime ?

> . . . . . Qual di gorgo,
> O di pelago pur, tranquillo, ed alto,
> Che, senza 'l moto e l'onde, e posi, é stagnio,
> Esce talvolta 'l rapido torrente.

Le monde est jeté dans l'espace ; il est orné par le Tout-Puissant, et alors se développe *cet art divin autour duquel les arts des hommes semblent jouer comme des enfans. C'est lui qui revêtit la douce brebis de sa toison blanche que l'homme devait tondre et tisser ; c'est lui qui renferma la pourpre dans ces coquillages que Tyr et Sidon devaient aller cueillir comme des fleurs de la mer ; lui, qui donna au grand pin les feuilles pointues qu'il balance sur les vertes montagnes ; qui répandit la sève dans les branches du chêne, de l'ormeau, du hêtre, que les hommes devaient façonner en navires. C'est cet art divin qui créa le ciel et la terre ; il fit tout à la fois, tout parfait, et ne laissa au temps rien à faire après lui.*

La peinture du chaos et de la lumière, sauf quelques longueurs et des dissertations métaphysiques, n'en est pas moins digne du Tasse. Aux mots de jour et de nuit, le poète s'arrête tout-à-coup, et s'adressant à ceux qui cherchent le jour du Seigneur, il le leur montre sous l'aile de cette sainte Eglise qui *illumine les âmes et prodigue la vie aux intelligences appesanties par les ténèbres.*

Je passerai rapidement sur la seconde journée, durant laquelle Dieu créa le firmament et les étoiles, et divisa les eaux. Le défaut principal de cette partie du poème, est de ressembler trop peut-être à un dictionnaire d'astronomie. On y trouve d'ailleurs d'admirables vers et de judicieux passages sur l'astrologie et sur la sagesse du monde *fine comme une toile d'araignée qui résiste à grand'peine aux attaques d'une mouche.*

L'apparition de la terre parée de verdure, couverte de fleurs et de fruits, ouvre bientôt un vaste champ à la verve descriptive du poète. Le début du Tasse est tout épique. — « Il y a des villes merveilleuses de puissance et de beauté, villes aux glorieux souvenirs, peuplées de hauts monumens, enrichies de chefs-d'œuvre, où, de l'aurore jusqu'au soir, places, rues, théâtres s'emplissent de foules bruyantes et joyeuses. Partout des plaisirs au milieu desquels s'écoulent les heures rapides du jour et les longues, les froides heures de la nuit. Entraîné par le vol du temps, on cherche à se tromper soi-même : les uns suivent ces prestiges des arts qui vous abusent ; d'autres boivent l'oubli parmi ces voix harmonieuses, ces doux accords de la lyre et de la harpe, qui apaisent l'âme, qui flattent et attendrissent le cœur. Ceux-ci attachent leurs yeux scintillans sur de gracieuses danses : ils aiment voir des femmes impudiques déployer sous mille formes, de mille manières, la souplesse de leurs membres ; ils aiment leurs bonds lascifs, leur artificieuse coquetterie, leurs séductions perfides, et brûlent déjà de convoitise. Ailleurs, la peinture a représenté des temples, des colonnes, des arcs de triomphe qui brillent de l'éclat de mille bougies : c'est Œdipe, c'est Thyeste qui pleurent...., ou bien Davus, Syrus qui rient et se jouent des vieillards. Quelques uns contemplent de fiers et rapides coursiers parader en cercle, ou des simulacres de combats animés par le son bruyant de la trompette : ils suivent les enseignes des guerriers dans l'arène, et exaltent à grands cris leur courage. — Et nous que le Roi des cieux convie au spectacle de ses œuvres, serons-nous lents à les admirer ? »

Le poète chante ici les prodiges de la mer, le flux et le reflux avec leurs causes mystérieuses, la condensation des nuages ; puis les fleuves, les lacs ; les lacs de Suède, dont les eaux retentissent comme

le tonnerre, ceux de Norwège, qui nourrissent d'affreux serpens, ceux d'Hibernie, près desquels l'homme malade ne peut respirer le souffle de la brise, ceux d'Ecosse, qui se gonflent et bouillonnent quand l'air est serein et lorsqu'aucun vent ne se joue dans l'espace, et ceux de la belle Italie, le lac de Trasimène, celui qui embrasse amoureusement Mantoue, ou bien le beau Larius, le grand Benacus, dont les vagues ont la furie de celles de la mer, les étangs de Riété, peuplés d'îles flottantes, et le lac Tarquinien, sur lequel errent de frais bocages.—Nous ne suivrons point le poète dans sa description des fleurs, des arbustes, des plantes, depuis l'olivier jusqu'au chêne, depuis la menthe jusqu'à l'opium et l'ellébore, dont il étudie les propriétés diverses, concourant toutes à un but de providence générale; mais nous citerons les beaux vers que lui inspire la vue de l'herbe, qui perd si vite ses fleurs et sa verdure pour devenir un foin sec et aride. — « Songe bien que la chair de l'homme se déflore, qu'elle perd sa couleur native comme le foin mûr, qu'elle devient aride à voir! La gloire mortelle se laisse couper comme l'herbe et tombe. Aujourd'hui gentil amant, tu jouis de ton avril vert et fleuri..... Tu te berces de pensées douces et riantes... Les odeurs de l'Arabie parfument tes cheveux et ton visage..... Demain la pâleur de la mort te gagnera; tes yeux se creuseront et s'obscurciront sous ton front; tes membres débiles et tremblans presseront d'odieuses plumes... Tu brûles..... Tu languis..... Ta voix ne pousse que des mots entrecoupés qu'on entend à peine (1). »

La quatrième journée est consacrée au soleil, à la lune et aux étoiles, et présente dans son développement poétique trop d'analogies avec la seconde. Les fonctions des astres dans l'économie de la nature, leurs constantes révolutions, les saisons, les variations de température, les différences de climat et leurs influences changeantes sont un peu longuement décrites par le Tasse.

Le cinquième jour, Dieu créa les poissons et les oiseaux, l'immense baleine, le phoque, le cheval marin, l'hirondelle de mer, qui fait redire aux flots son cri aigu, et la loquace grenouille. La multitude de ces habitans des eaux ou de l'air, leur anatomie, leurs migrations, leurs mœurs bizarres présentent à chaque instant de nouveaux sujets d'admiration au poète. Le crocodile, qui dévore son semblable, lui rappelle l'homme inique qui se nourrit de la sueur et du sang de ses serviteurs, qui convoite le champ de son pauvre voisin (*poverel*), le lui soustrait, le lui arrache par la fraude ou par la force, et jouit orgueilleusement de ses rapines; *homme plus terrible que le crocodile, car la faim du crocodile s'apaise, mais celle de l'avare jamais!*

Les migrations des poissons qui s'en vont par troupes chercher des eaux plus douces, semblent au Tasse dire à l'homme de quitter, lui aussi, les flots troubles et amers, pour chercher un séjour tranquille, à l'abri de l'aquilon et du soleil.

Mais voici venir l'innombrable famille des oiseaux, famille nuancée de mille couleurs, aux voix perçantes et harmonieuses: c'est le paon magnifique, le coq orgueilleux, la colombe douce et amoureuse, la perfide et jalouse perdrix; c'est toute la race des abeilles avec leurs lois merveilleuses et l'admirable économie de leurs travaux; ce sont les cigognes qui, jeunes, échauffent de leurs plumes celles que l'âge a dépouillées, leur apportent leur nourriture, soulèvent quelquefois de leur vol les *pesantes vieilles*, les aident de leur appui, et rendent à leurs ailes quelque peu de leur essor d'autrefois. Qui dira maintenant l'hirondelle *au petit corps, mais au grand, au sublime courage; l'hirondelle pauvre et besoigneuse, qui forme, qui pétrit elle-même son nid plus précieux que l'or et les perles; car, y a-t-il trésor au monde qui vaille l'humble lieu où repose la sagesse?*

(1) Pensa fra te che pur di fieno in quisa
L'umana carne si disfiora, è perde
Il suo nato colore, *arida* in vista;
E la gloria mortal troncata in erba
Cada repente; oggi leggiadro amante,
E nel più verde è più sereno Aprile,
. . . . . .
L'odrito di pensier dolci è soavi.
. . . . . .
Sparso d'Arabo odor le chiome e 'l volto....
Domani e torito dì pallor di morte
Con occhi nella fronte oscuri è cavi... etc..

Il n'est personne qui ne connaisse la charmante comparaison de Virgile, *Qualis populea mœrens;* on pourrait peut-être lui opposer sans désavantage les vers du Tasse sur la tourterelle. « La tourterelle, séparée de celui qui fut son amour, ne veut ni de nouvel époux, ni d'amour nouvelle; elle consume sa vie triste et solitaire sur un rameau desséché; elle s'abreuve dans une eau trouble, et s'entretient ainsi dans le douloureux souvenir de celui qu'elle a perdu; car la mort inique n'a pu rompre les saintes lois de la pudeur et les nœuds qu'elle s'était plu à former. Que la jeune veuve prenne exemple de la tourterelle, qu'elle ne s'empresse pas de voler, le front riant, à de secondes noces, et de plonger dans l'oubli et ses premiers amours et son premier serment (1). » Le Tasse est ici plus touchant et plus vrai; il y a plus de charme dans sa pensée et ses expressions que lorsqu'il a voulu lutter avec Virgile, en prenant les termes même de la comparaison de *Philomèle* au douzième chant de la *Jérusalem*. Il est difficile de rien voir de plus gracieux que ces vers.

C'est ici que vient la belle allégorie du phénix, dont le seul défaut est d'être trop longue. « Dans un des climats les plus éloignés de l'éclatant Orient, il y a une immense plaine qui s'élève au dessus de nos plus horribles montagnes; les flammes du char de Phaéton ne l'atteignirent pas; elle dressa sa tête au dessus des eaux du grand déluge. Là n'arrivent jamais ni les pâles maladies, ni la pesante vieillesse, ni la mort! là ne monte le bruit ni des colères, ni de la souffrance, ni des larmes! Plus d'orages dans ce lieu saint, pas de nuages devant le soleil, mais un grand bois, dont le feuillage ne tombe jamais, y étend son ombre épaisse, mais une source vive y murmure et y répand sur le gazon ses eaux limpides. Dans cette plaine, près de cette source, à l'ombre de ce grand bois, habite le phénix, unique oiseau de son espèce. Son plumage est pourpre, sa queue d'un jaune d'or marqueté de couleurs diverses, et une couronne repose sur sa tête. Or, lorsque l'aurore commence à semer de roses l'horizon, le phénix se plonge trois et quatre fois dans l'eau pure et la savoure avec délices. Cela fait, il prend son essor, il se perche à la cime du plus haut arbre, domine de ses regards toute la forêt, et les yeux fixés vers l'orient accueille les premiers rayons du soleil, par des chants d'une ineffable harmonie; puis, dès que le soleil a inondé la terre de ses feux, l'oiseau se bat trois fois les flancs de ses ailes d'or; trois fois il applaudit à l'astre triomphant et se tait. Ainsi s'écoulent pour lui les ans et les siècles; mais lorsqu'il est devenu appesanti par l'âge, il quitte le bois, la fontaine, le lieu sacré qui lui servit de demeure, et descend sur notre terre où la mort exerce son empire. Quelque bois solitaire, quelque rocher ardu que le soleil puisse frapper de ses rayons; voilà l'habitation que choisit l'exilé. On le voit errer par les sentiers déserts, dans les cavernes ténébreuses, cherchant la myrrhe, le baume, l'acanthe et toutes sortes de plantes aromatiques. Puis lorsque la voix lui manque pour chanter le réveil du jour, il se couche sur son lit de parfums, invoque le soleil et meurt. Alors le bûcher s'enflamme, la dépouille mortelle du phénix n'est plus qu'un monceau de cendres, mais ces cendres humectées par la rosée forment un œuf, d'où bientôt le merveilleux oiseau renaît à une vie nouvelle. Bientôt ses plumes se recouvrent de pourpre, ses couleurs se nuancent comme celles de l'iris; il peut savourer les pleurs de l'aurore; et alors beau de toute la beauté de la jeunesse, il prend hardiment son essor vers le ciel. Dès qu'il paraît dans l'espace, tous les oiseaux se pressent à sa suite; il y en a des foules, des multitudes épaisses comme des nuées; l'air retentit de leur ramage, et le phénix remonte comme un triomphateur à son premier séjour (1).» Souve-

(1) La tortorella del' su' amor disgiunta
Non vuol nuova consorte è nuovo amore,
Ma solitaria è mesta vita elegge
In secco ramo; e 'n perturbato fonte
La sete estingue; è del marito estinto
Così rinnova la memoria amara.
. . . . . .
Quinci la vedovella esempio prenda,
Nè baldanzesa alle seconde nozze
S'affreti, è tuffi nell'oblio profondo
L'amor suo primo è la prima sua fede.

(1) Ceci est une traduction résumée; le passage du Tasse occupe plus de 300 vers.

nez-vous que c'est peu de jours avant sa mort, que c'est sur son lit de douleur, que le Tasse écrivait ces vers. N'est-ce pas là vraiment le chant du cygne ?

On a pu remarquer que l'un des défauts du poème des *Sept jours*, c'était les répétitions trop fréquentes et nécessairement monotones des énumérations, énumérations des étoiles, des fleurs, des plantes, des poissons, des oiseaux; il faut y joindre, dans la sixième journée, celle des bêtes, que le poète cherche vainement à diversifier par des réflexions philosophiques sur l'instinct, sur la nature de l'âme, et par les leçons qu'il trouve dans les mœurs des animaux pour la conduite de l'homme. Nous ne nous y arrêterons donc point, pas plus que sur la série de monstres qu'il fait passer devant nos yeux, et sur les considérations qu'il développe relativement à la génération. Quant à la création de l'homme, elle est présentée un peu trop comme une méditation sur les paroles de l'Ecriture, méditation diffuse et raisonnée. Après toutes les merveilles que le poète s'était plu à décrire, c'était par un chant de gloire qu'il fallait saluer le roi de toutes ces merveilles; c'était un hymne qu'il fallait adresser à son Créateur.

Le septième jour Dieu se reposa, et le Tasse consacre cette dernière partie de son œuvre à contempler la Providence éternelle embrassant le présent et l'avenir, « soutenant l'homme parmi les flots amers de cette vie incertaine et orageuse, et lui donnant une vertu pour lutter contre chacun de ses vices. » Il jette des regards jusqu'à « ce jour horrible, ce grand jour des récompenses et des peines, où les appuis de cette antique masse s'écroulant, où le feu courant en vainqueur dévorera tout, et où il restera à peine quelque cendre, quelque vestige du monde. » « Dans l'attente de ces affreux malheurs, les nations auront séché de crainte. Adieu, noces joyeuses, pompes brillantes, affaires, profits, richesses; voilà le roi du ciel descendant au bruit de la foudre; toutes les créatures sont épouvantées et les anges se sont voilé la face. Ah! quel incendie, quelle ruine pourraient donner une idée de ce jour de sang, de confusion et de larmes? Les coupables, entraînés par le poids de leurs fautes, crouleront dans l'abîme, et les justes emportés sur les nuées par des anges, brilleront comme des étoiles. Plus de troubles pour eux, plus d'inquiétudes; des palmes seront dans leurs mains, des couronnes sur leurs têtes, et ils siégeront sur de hauts et brillans siéges autour des trophées de la croix. O jour de joie, jour saint et fortuné, où le triomphe, la gloire, le repos et les chants seront éternels! » Après cette vision de l'avenir, le Tasse revient vers le premier homme; il énumère ses facultés, il décrit sa ravissante demeure, il dit la naissance de sa compagne, et rapporte une tradition juive suivant laquelle, avant la naissance d'Eve, les animaux et les plantes conversaient avec Adam. Le poème est terminé par un chant d'actions de grâces de toute la nature en l'honneur de son Dieu.

Je n'ai point dissimulé les défauts de l'œuvre du Tasse, et on a pu apprécier quelques unes de ses beautés. Il est de tout point regrettable que le Tasse n'ait pu revoir cet ouvrage, et y faire les modifications que lui eussent enseigné son jugement naturel et les conseils de ses amis. Peut-être, à la réflexion, eût-il moins tenu à faire des merveilles de la création une énumération qui ne pouvait jamais être complète, qu'à en choisir quelques unes plus frappantes qu'il eût environnées de tout le luxe de sa poésie. C'est ce qu'a fait Delille dans ses *Trois règnes*, l'une d'ailleurs de ses productions les plus faibles, et il y aurait eu en cela bon goût et sagesse. Maintenant, s'il nous était permis de rapprocher deux poèmes dont les analogies sont nombreuses, nous dirions que si les descriptions de Delille sont quelquefois plus gracieuses et pittoresques, elles n'ont jamais cette élévation, cette grandeur qu'on admire dans les beaux endroits des *Sept jours*. Les *Sept jours* marquent une nouvelle phase dans le talent du Tasse; ce ne sont plus les joyeuses folies du *Rinaldo*, la suavité morbide de l'*Aminte*, l'harmonieuse majesté de la *Jérusalem*, la coquetterie spirituelle, mais quelquefois prétentieuse, des *Rimes*; c'est une gravité mâle comme la Bible qu'il avait prise pour modèle; c'est une hauteur de pensée qui s'allie avec la puissance de

l'expression ; c'est quelquefois une page des *Elévations* de Bossuet mise en vers. On doit d'ailleurs savoir gré au Tasse d'avoir voulu chanter les merveilles de la création sans y joindre un alliage impur de fictions passionnées et matérielles. Son poème y a perdu en variété peut-être, mais il y a gagné en vérité et en grandeur.

Cet ouvrage ne parut point du vivant du Tasse, et il fut légué par lui avec tous ses papiers au cardinal Cintio Aldobrandini. Or, le cardinal ne se pressant point de le mettre au jour, Angelo Ingegneri qui l'avait écrit sous la dictée de Torquato, fit marché pour sa publication avec Viotti de Venise. Les deux premiers chants étaient déjà livrés au public, lorsque Cintio écrivit des *lettres de feu* au nonce, et fit interrompre l'édition. Les choses en restèrent là jusqu'après la mort de Clément VIII, qui priva le cardinal Aldobrandini de toute son autorité. Ingegneri en profita, et avec l'appui de *Monsignor J.-B. Vittorio*, neveu du nouveau pontife, il parvint, en 1607, à faire imprimer les *Sept jours* à Viterbe. Le cardinal Cintio l'ayant appris, fit saisir l'ouvrage chez l'imprimeur, mais quelques exemplaires en étaient déjà sortis ; une réimpression eut aussitôt lieu chez Giotti, à Venise, et toutes les mesures de rigueur devinrent désormais inutiles. Le motif d'Aldobrandini était qu'il ne croyait pas ce poème entièrement parfait sous le rapport théologique. « Je ne veux le communiquer au monde, écrivait-il, que lorsqu'il sera pur de toute erreur, et qu'on ne pourra y trouver aucune tache qui soit de nature à compromettre la réputation et le nom de cette mémoire bien-aimée. Cela m'appartient d'autant plus que je suis héritier de cette bonne âme qui, à sa mort, me confia toutes ses écritures. »

Les *Sept jours de la création* sont un de ces ouvrages classiques qui sont souvent réimprimés en Italie, et il continue de jouir parmi les littérateurs de cette estime qui faisait dire au Trescimbeni : *C'est le plus beau et le plus noble poème historique en vers libres que nous ayons dans notre langue* (1).

Eugène DE LA GOURNERIE.

(1) Quelques personnes pensent que le Tasse a pu prendre l'idée de son poème des *Sept jours* dans *la Semaine* de du Bartas qui avait paru auparavant, et avait même été traduite en italien vers 1590. C'est chose possible, mais le génie du Tasse a tellement dépassé notre pauvre du Bartas qu'on ne trouve même plus trace d'imitation.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

REVUE CATHOLIQUE PUBLIÉE A SPIRE.

Nous sommes heureux de pouvoir tenir aujourd'hui la promesse faite à nos lecteurs dans un de nos derniers numéros, celle de leur apprendre à connaître par des annonces régulières et détaillées, l'organe le plus accrédité du catholicisme en Allemagne, comme nous le faisons depuis quelque temps pour les *Annali* de Rome et la *Revue* de Dublin. Nous avons choisi parmi tous les recueils religieux de l'Allemagne, celui qui s'intitule *le Catholique*, et qui se publie à Spire, parce qu'il est à la fois le plus ancien et le plus répandu. *Le Catholique* existe depuis *dix-sept* ans : il paraît mensuellement, et la collection de ses numéros forme déjà *soixante-cinq* volumes. Ce journal a eu pour principal rédacteur pendant long-temps, le célèbre Gœrres, alors que déposant le glaive de cette éloquence politique et patriotique, qui l'avait fait surnommer par Napoléon une *quatrième puissance du Nord*, il s'est

livré exclusivement à la défense de la religion. Depuis quelques années, ses fonctions de professeur de philosophie à Munich l'ont complétement absorbé; et nous en possédons déjà les fruits dans son admirable ouvrage sur *la Mystique Chrétienne*, dont deux volumes ont paru depuis un an. La rédaction du *Catholique* est actuellement dirigée par M. Weiss, chanoine et membre du conseil épiscopal à Spire, et M. Raëss, chanoine et ancien supérieur du grand séminaire à Strasbourg. — Voici le sommaire du numéro de juillet.

I. Examen de l'*Explication des Saintes Écritures*, du professeur Léopold Schmidt.

(Ce livre, déjà loué avec effusion par les *Annali* de Rome, livraison de mai 1836, a été accueilli avec la plus grande satisfaction par les catholiques orthodoxes de l'Allemagne, comme une réaction savante contre l'exégèse des protestans, qui a pris depuis quelques années de si dangereux accroissemens.)

II. Réclamations des Catholiques du grand-duché de Saxe-Weimar, présentées par monseigneur Pfaff, évêque de Fulda, contre plusieurs articles de la loi de 1823 sur les affaires ecclésiastiques.

(Ces réclamations portent sur l'obligation imposée aux confesseurs de révéler les crimes contre l'État, sur l'éducation des enfans issus de mariages mixtes, sur l'interdiction de changer de religion avant vingt-un ans: elles ont été adoptées en partie par la diète, mais rejetées par le grand-duc, beau-frère de l'empereur Nicolas.)

III. Lettre pastorale du nouvel archevêque de Fribourg, monseigneur Demeter, en prenant possession de son diocèse, *sur les devoirs du prêtre catholique.*

IV. Effet produit sur la théologie protestante par la *Vie de Jésus*, du Dr Strauss.

(Ce Dr Strauss, logiquement fidèle aux principes du rationalisme protestant, a publié dernièrement une histoire de la vie de N. S., où il pousse le blasphème au point d'établir que tous les détails donnés par les Évangélistes, sur la vie de N. S., ne doivent être entendus que comme des *mythes*, et dans un sens symbolique.)

Littérature Religieuse.

1. Commentaire de l'épître aux Hébreux, par le Dr *Tholuck.*
2. Nouvelle édition des Saintes-Écritures, par MM. *Dereser* et *Scholz;* traduction et commentaire.
3. Histoire des abbayes et monastères de la Bavière Rhénane, d'après les anciennes Chartes, par F. *Remling.*
4. Délices de l'amour divin, par saint *Laurent Giustiniani*, patriarche de Venise; traduit par P. *Silbert.*
5. Vie de S. Charles Borromée, par le P. *Guissano,* traduction de *Klitsche.*
6. *Appendice*, renfermant des nouvelles ecclésiastiques.

Sommaire du numéro d'août.

I. Aspirations après la sainte Communion, par sainte Thérèse, traduction en vers.

II. Examen de l'explication des Saintes-Ecritures, par *Léopold Schmidt* (suite et fin). Article de M. *Luterbeck.*

III. Position de la théologie protestante à l'égard de la vie de Jésus, par le Dr *Strauss* (suite et fin). Article de M. de *Schutz.*

IV. La foi et la vie des Catholiques; extrait de la lettre pastorale de monseigneur Charles, comte de *Reisach*, évêque d'*Eichstadt*, à l'occasion de son installation.

V. Littérature Catholique.

1. Exegesis critica in Isaiæ, cap. LII, 13 — LIII, 12, scripsit *Laur. Reiske.*
2. Le Consolateur des malades et des agonisans, par *Ulenberg*, curé de Cologne, en 1590.
3. Histoire de la religion de Jésus-Christ, par Frédéric Léopold, comte de *Stolberg*, continuée par de M. *Kerz*; tom. XXIX.
4. Divers livres de piété et d'éducation.
5. Sermons sur la Pénitence, par feu monseigneur de *Hommer*, évêque de Trèves.
6. Description du pélerinage de Mariathalheim en Bavière, par K. *Rockl.*
7. Les Sept paroles de N.-S., traduites du cardinal *Bellarmin.*

Déclaration de monseigneur l'évêque de *Fulda.*

Appendice sur les missions protestantes aux Indes; les progrès du Catholicisme dans le canton de Vaud; la répression de l'Hermésianisme dans le diocèse de Cologne.

MANUEL DE L'HISTOIRE
DU
MOYEN AGE.

Nous nous faisons un plaisir de recommander à nos lecteurs le *Manuel de l'Histoire du moyen âge*, depuis les premières migrations des peuples Germains jusqu'à la mort de Charlemagne, que M. Moeller, professeur à l'Université catholique de Louvain vient de publier chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69. On n'a peut-être jamais traité avec plus de science, d'exactitude consciencieuse et de clarté cette portion si importante, mais si confuse et si embrouillée de l'histoire; mais ce qui, pour nous, donne un prix tout particulier à l'ouvrage de M. Moeller, c'est la conviction profondément catholique de l'auteur, et le soin avec lequel il met en lumière tout ce que la société doit à l'Eglise. Nous ne craignons pas de recommander ce livre comme l'un des plus substantiels et des plus utiles que nous connaissions. Nous ne tarderons pas à en rendre compte avec tout le soin qu'il mérite.

GÉOGRAPHIE DES GÉOGRAPHIES,

OU NOUVEAU COURS

DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE

ET DE

GÉOGRAPHIE MODERNE,

Comparées et pour la première fois mises en regard, avec un Traité de Cosmographie (1).

La *Géographie des géographies*, dont nous avons déjà parlé, offre la solution si long-temps cherchée de cet important problème; savoir, si un ouvrage sur un sujet donné peut sans inconvénient servir à la fois pour l'enseignement classique et pour un instruction plus élevée. Car, d'un côté, on y trouve tous les faits nécessaires à l'intelligence des histoires les plus détaillées et des récits de voyage les plus circonstanciés, ainsi que d'excellentes notions sur les caractères physiques, sur la flore et sur la faune de chaque région; par l'ordre dans lequel ils sont présentés, ces faits, malgré leur diversité, se rangent dans un cadre si resserré et si net qu'il suffit d'y jeter un coup d'œil pour en saisir l'ensemble et les détails.

Comme les autres sciences, la géographie a ses notions préliminaires sans lesquelles il est impossible d'en comprendre les secrets et d'en utiliser les ressources. Or, le travail de l'auteur à cet égard nous a paru méthodique et complet. Ainsi, à l'article *montagne*, vous trouverez avec les explications convenables tous ces noms : *système*, *plateau*, *groupe*, *chaînes* soit *principales* soit *secondaires*, *embranchement*, *chaînons*, *contrefort*, *rameaux*; *nœud*, *noyau*; *talus*, *versant*, *croupe*, *point culminant*; *assises*, *cirque*, *chaussée*, *pic*, *piton*, *puy*, *aiguilles*, *dent*, *corne*, *cylindre*, *tableau*, *ballon*, *mamelon*; *crête*, *arrête*, *sierra*, *paramos*, *ambas*, etc. On y lira aussi avec intérêt les explications relatives aux diverses races humaines, aux différentes religions, aux langues soit mortes soit vivantes, aux formes des gouvernemens, au commerce, etc.

L'auteur a constamment mis en regard la géographie ancienne et la géographie moderne. Ces deux tableaux se lient intimement et se complètent d'une manière heureuse, chacun d'eux est construit de manière à former un tout distinct, en sorte que, sans inconvénient, on peut à son gré les apprendre séparément ou simultanément. De même, dans les autres tableaux, chaque colonne peut se détacher, de manière qu'on peut aussi les apprendre toutes séparément. De là, il est aisé de le voir, une foule d'avantages qui simplifient et facilitent singulièrement les études que l'on veut en faire.

L'Océanie nous a paru, en particulier, traitée d'une manière remarquable. Cette partie acquiert une grande importance aujourd'hui qu'elle est devenue le terme de nos voyages scientifiques et où peut-être l'Europe ne tardera pas à envoyer cet excès de population dont elle se croit menacée.

Lorsqu'il s'agit de dénommer les divisions administratives qui forment comme l'organisation intime des états, l'auteur a toujours donné la préférence aux noms adoptés dans chaque pays. Ainsi, en Angleterre, les comtés ou *shires*; dans le royaume Lombard-Vénitien, les *délégations*; dans la Grèce, les *nomes* ou *heptarchies*; dans la Turquie, les *eyalets* ou *pachaliks*, les *sandjahs* ou *livas*; dans la Tartarie indépendante, les *khanats*, etc. De ces dénominations ressort une certaine teinte locale qui transporte pour ainsi dire l'esprit du lecteur dans les régions dont il s'occupe. Ce qui favorise cette illusion, c'est la fidélité avec laquelle l'auteur s'est attaché à écrire les noms propres avec leur véritable orthographe, et le soin avec lequel il donne la valeur étymologique de chaque nom significatif; c'est un excellent moyen mnémotechnique.

Il serait difficile de réunir plus de faits dans un si petit volume, de les choisir avec plus de discernement, et de les présenter dans un ordre plus convenable.

(1) Paris; chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69. Prix : 4 fr. 50, et par la poste, 6 fr. 65.

AUX ABONNÉS
DE
L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Détails sur quelques améliorations projetées pour ce Recueil.

Les directeurs de l'*Université Catholique*, MM. Gerbet, de Scorbiac et de Salinis, savaient mieux que personne, combien justes étaient les plaintes de quelques Abonnés, sur l'inexactitude ou la suppression de plusieurs Cours, sur quelques améliorations matérielles et de forme, qu'il était possible de donner à l'*Université Catholique*. Aussi, après s'être fait un devoir de relire toute la correspondance et avoir pris note de toutes les plaintes et de toutes les demandes, ils ont dû s'occuper d'assurer à ce Recueil tous les développemens, toutes les améliorations dont il pouvait être susceptible. Fidèles à la promesse qu'ils avaient faite à leurs lecteurs, de les tenir au courant de tout ce qui se passerait d'un peu important dans la direction ou l'administration du journal, ils vont leur faire part, en peu de mots, des changemens et améliorations que va subir leur œuvre commune.

D'abord voulant obvier à l'inconvénient qu'il pouvait y avoir, à ce qu'aucun des directeurs n'habitât Paris, et désirant assurer à l'*Université Catholique* une impulsion prochaine et incessante, ils ont associé à la direction et à la propriété de leur œuvre M. Bonnetty, directeur et propriétaire des *Annales de philosophie chrétienne*, auxquelles il donne depuis sept ans, une direction louée de tous les amis de la science et de la religion.

Quant aux *Cours* qui ont été supprimés ou n'ont pas été faits avec assez de régularité, ils vont être repris pour être continués sans autre interruption que celle réclamée par le grand nombre de *Cours* qui ne peuvent entrer tous ensemble dans chaque livraison. C'est l'assurance qu'ils ont obtenue des professeurs; ceux qui, pour maladie, ou pour toute autre cause, ne pourront continuer leurs leçons, seront remplacés immédiatement par d'autres.

Bien plus, les Directeurs se proposent de commencer plusieurs autres Cours pour la rentrée des classes, et dans ce nombre ils peuvent déjà compter, des *Cours d'histoire naturelle*, et en particulier de *Botanique*. Celui-ci sera accompagné des *planches* nécessaires à l'intelligence des paroles du professeur. Les directeurs espèrent commencer aussi, prochainement, un *Cours d'études sur les Pères de l'Eglise*, et un *Cours d'histoire sur l'origine, l'accroissement et l'influence des Ordres religieux dans l'Eglise*.

Tous ces Cours seront achevés d'avance, en sorte qu'ils ne pourront subir ni suppression, ni interruption.

C'est ainsi qu'ils rempliront toutes les promesses faites dans leur *Prospectus*, en publiant successivement tous les *Cours* dont le programme a été donné. Et pour que ces promesses soient réalisées, dans un espace de temps fixe et précis, ils ont cru nécessaire de limiter à *dix ans* le temps de la durée de la publication de l'*Université Catholique*, et de fixer le nombre de volumes à *vingt*, ainsi qu'on le verra plus bas. Dans ces vingt volumes, les abonnés de l'*Université Catholique* pourront être assurés de posséder les documens les plus authentiques, les plus curieux sur toutes les sciences qui ont un rapport plus ou moins direct avec la Religion, et surtout de les posséder, présentés sous ces points de vue nouveaux, fruit des recherches modernes, qui viennent toutes à l'appui à notre foi. Nous n'avons point la prétention de faire *une véritable Encyclopédie catholique* : mais peut-être nous est-il permis de penser que notre Recueil, une fois achevé, pourra y suppléer à plusieurs égards.

Plusieurs de nos abonnés nous ont manifesté le désir de voir placer à la fin de chaque volume de notre Recueil, une *Table des matières*, qui pût faciliter la recherche des nombreux documens qui entrent dans la composition de chaque leçon, ou de chaque article, et qui ne sont pas énoncés dans le titre. Nous avons reconnu la justice de cette demande, et avons pris des mesures pour y satisfaire. A la fin de ce volume, il y aura une *table* qui comprendra les matières contenues dans les quatre volumes qui auront paru. La *table des articles* sera placée au commencement de chaque volume; et, en outre, le *vingtième volume* contiendra une *table des*

matières, qui correspondra aux vingt volumes, de manière que sur toutes les questions un peu importantes, on trouvera classés sous le même titre tous les documens épars dans les vingt volumes du Recueil.

Les avis ont été à peu près unanimes sur le plus ou moins de place qu'il fallait laisser à la *revue des ouvrages nouveaux*. Elle n'occupera jamais plus de la moitié de chaque livraison. Les *leçons* en formeront toujours la partie fondamentale et principale.

Enfin, une dernière amélioration, qui avait été demandée par quelques abonnés, et à laquelle les Directeurs-propriétaires ont consenti, c'est que la propriété de l'*Université Catholique* sera dorénavant divisée entre les directeurs, les rédacteurs et les abonnés, qui s'intéresseront à ce Recueil et aux doctrines qu'il est destiné à défendre et à propager.

A cet effet, une *Société* a été formée par acte passé devant Me Lehon, notaire à Paris, le 19 du présent mois d'août, dont voici les principales clauses :

La Société est formée pour 10 ans, lesquels ont commencé au mois de janvier 1836, époque de la première livraison de l'*Université Catholique*.

Le fonds social, cédé par les Directeurs, et sur lequel les actionnaires auront à prélever leurs profits, se compose :

1° De la *propriété du journal*, libre de toute dette ;

2° De *mille collections* des volumes qui ont paru ;

3° Du prix des *abonnemens* courans ;

4° Du prix des *mille exemplaires*, qui seront toujours tirés en sus des abonnemens courans ;

5° Du prix des *annonces*.

Le fonds est estimé à la somme de *cent sept mille cinq cents francs*, représentés par 215 actions de 500 francs chacune, lesquelles pourront être subdivisées en coupons de *cent francs* chacune.

Chaque Action donnera droit, 1° à un intérêt de 5 *pour cent*; 2° au partage des *bénéfices* qui auront été réalisés dans l'année, et dont le *dividende* aura été fixé à l'assemblée générale qui aura lieu, au siége de la société, le 15 février de chaque année.

Outre les bénéfices annuels, à la fin de la société, chaque Action donnera un droit à *un deux cent quinzième* de la propriété des *mille exemplaires* qui auront été tirés en plus, lesquels s'élèveront alors à 20,000 exemplaires, qui, à 10 fr., représenteront 200,000 fr.; c'est-à-dire, à peu près le double du fonds social ; ce qui, quelle que soit la diminution que puisse alors subir la valeur des volumes, sera pour le moins égale à la valeur nominale des Actions.

A ces détails, nous ajouterons que ce qui établit une grande différence entre la Société de l'*Université Catholique* et la plupart des autres Sociétés fondées pour la publication d'autres journaux, c'est que ses *Actions* ne sont pas destinées à soutenir le journal et à en payer les frais jusqu'à ce qu'il ait un nombre suffisant d'abonnés. L'*Université Catholique* est établie et très bien établie. Ses Directeurs ont donc voulu seulement attacher les Actionnaires et les Abonnés de l'*Université* par les liens d'une propriété commune. C'est pour cela qu'ils ont décidé que la *moitié de la rédaction*, qui jusqu'à ce jour a été payée aussi généreusement que celle des entreprises les plus accréditées de Paris, sera rétribuée dorénavant en *Actions*, qui feront ainsi, sans aucune mise de fonds, participer les Rédacteurs à la propriété et aux bénéfices du recueil.

Nous espérons que ces communications, qui s'adressent exclusivement à nos *Abonnés*, seront bien accueillies d'eux. S'il était quelque autre explication dont ils fussent désireux, nous les prions de s'adresser à l'un des directeurs, *M. Bonnetty* (1), qui s'empressera de les leur donner.

En attendant, nous ne pouvons que les remercier du concours qu'ils ont, avec tant de zèle, porté à notre œuvre, malgré des sujets de plainte dont nous avons eu les premiers à gémir, et des imperfections que nous reconnaissons avec sincérité. Nous leur demandons la continuation du même zèle, du même dévoûment, et enfin, des mêmes conseils, et nous espérons que, tous ensemble, nous mènerons à terme des travaux entrepris pour la défense de nos communes croyances.

(1) Au siége de la Société, rue Saint-Guillaume, n° 24 (faub. S.-G.).

L'ABBÉ PHILIPPE GERBET,
Vicaire-général de Meaux.

L'ABBÉ DE SCORBIAC,
Directeur du Collége de Juilly.

L'ABBÉ DE SALINIS,
Directeur du Collége de Juilly.

AUG. BONNETTY,
De la Société Asiatique de Paris.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY, PLACE SORBONNE, 2.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 21. — Septembre 1837.

Sciences Sociales.

COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

DOUZIÈME LEÇON (1).

Ire PARTIE.

De l'Économie politique en France et en Europe, sous le règne de Louis XV. — Détresse des finances. — Influence funeste du régent. — Administration du duc de Noailles. — John Law. — Fortune et chute de son système. — Funeste influence de la réforme protestante sur les principes de l'Économie politique.—Elle l'a ramenée au matérialisme. — Influence des écrits de Hobbes, de Spinosa, de Bayle. — Doctrines politiques de Locke introduites en France par le régent. — Les finances dirigées par le cardinal de Fleury.

Avec Louis XIV, on avait vu disparaître le principe de grandeur et de force sur lequel avait reposé long-temps la suprématie politique de la France en Europe, et le prestige de gloire qui déguisait aux yeux des Français le joug du pouvoir absolu; le majestueux colosse était tombé et son ombre protégeait à peine un jeune enfant, seul espoir de la monarchie.

Le nouveau règne commençait sous de funestes auspices. Le royaume jouissait, à la vérité, d'une paix chèrement achetée; mais l'état des finances était alarmant et jamais les circonstances n'avaient été moins favorables pour les rétablir. Les revenus suffisaient à peine à couvrir les dépenses ordinaires; comment songer à les employer à l'acquittement d'une dette énorme? Les parlemens, long-temps comprimés par une main de fer, songeaient à ressaisir d'anciennes prérogatives, et semblaient disposés à interdire de nouveaux impôts. La réunion des états-généraux, ressource des temps de crise, mais oubliée en quelque sorte depuis un siècle par la nation, ne pouvait s'offrir à la pensée des ministres de Louis XIV, ou des héritiers de leurs traditions. A leur défaut, et pour surmonter tous les obstacles, il aurait fallu du moins que l'autorité suprême fût déléguée à un homme d'un caractère à la fois ferme et grave; ami de l'ordre et de l'économie, dont la moralité sût attirer la confiance publique, comme la prudence s'entourer d'agens habiles et vertueux.

Le duc d'Orléans, appelé à la régence

(1) Voir la dernière dans le numéro précédent, p. 90.

du royaume, était un prince spirituel, plein de grâce et d'aménité, d'une instruction assez étendue, et ne manquant pas d'aptitude pour les affaires publiques; mais léger, frivole et conduit à la corruption la plus profonde par l'entraînement de ses passions et l'absence de tout principe religieux. Déjà, lorsque la vieillesse malheureuse et chagrine de Louis XIV eut jeté un voile de tristesse et de découragement sur une cour jadis si magnifique et si animée, les ambitions prévoyantes, les passions jeunes et impatientes, les cupidités de tout rang, les opinions hardies et les innovations philosophiques et politiques, qui commençaient à s'introduire de l'Angleterre en France, s'étaient venues grouper autour du premier prince du sang comme sous leur protecteur naturel. Aussi, dès le moment où le duc d'Orléans prit possession du pouvoir royal, l'administration devint la proie des hommes de vice et d'intrigue, et l'on put présager qu'elle serait souillée par les plus honteuses iniquités.

Toutefois, le début de la régence annonça des intentions dignes d'éloges. Le ministère avait été institué suivant les plans laissés par le duc de Bourgogne; des noms honorables figuraient dans les conseils. Le duc de Noailles qui présidait les finances, dont le maréchal de Villeroi n'était que le chef nominal, joignait à des vues remplies de droiture et de sagesse, un amour sincère du bien public. Ses plans tendaient à établir une taxe proportionnelle analogue à la *dîme royale* proposée par le maréchal de Vauban, et dont il avait même fait l'essai dans la ville de Lisieux; il eût voulu, surtout, faire disparaître les exemptions et les priviléges qui empêchaient de répartir équitablement le fardeau des charges publiques entre tous les membres de la société. Mais si les circonstances s'opposèrent à de tels desseins, il s'efforça du moins de soulager les peuples en arrêtant les vexations qu'ils éprouvaient au sujet de la taille. Nous citerons, en témoignage, la lettre circulaire qu'il écrivait le 4 octobre 1715, par ordre du régent, aux intendans des provinces : « Comme il est de la justice, « disait-il, d'empêcher l'oppression des « taillables, je crois qu'il n'est point de « peine assez forte pour punir ceux qui « voudraient s'opposer au dessein de les « soulager. Vous tiendrez la main à ce « que les collecteurs, procédant par « voie d'exécution contre les taillables, « n'enlèvent point leurs bœufs et che- « vaux servant au labourage, ni leurs « lits, habits, ustensiles et outils avec « lesquels les artisans gagnent leur vie. » Le prince, en outre, demandait des mémoires exacts, qui pussent servir à régler l'imposition de la taille avec la plus grande égalité. « Dans l'examen des « moyens, continuait-il, vous préférerez « toujours ceux qui favoriseront la cul- « ture des terres, augmenteront le com- « merce et la consommation des denrées, « faciliteront le recouvrement et seront « le moins à charge aux sujets du Roi. » Ces instructions réfléchissaient l'esprit des sages ordonnances de Sully et de Colbert. Le duc de Noailles imita également l'exemple de ces illustres ministres, en faisant accorder des remises d'impôts arriérés, des dégrèvemens sur les dixièmes et sur la capitation, en diminuant les tailles et supprimant un grand nombre d'offices ainsi que les priviléges d'exemption des droits d'aides et de gabelles. Mais on se trouvait en présence d'une dette publique immense, dont le quart était exigible, et d'un déficit annuel de près de 77 millions. Aussi, des moyens appropriés à un état de choses ordinaire et régulier, ne pouvaient évidemment suffire. Plusieurs expédiens inutiles ou dangereux ayant été rejetés, on en vint à proposer de ne pas reconnaître les dettes du grand roi. Ce moyen odieux révolta l'âme du duc de Noailles et fut repoussé à l'unanimité par le conseil qu'il présidait. Mais dans l'extrémité où l'on se trouvait, il fallut subir la loi de la nécessité et se prêter à des mesures dont la nécessité même ne saurait justifier l'immoralité, l'injustice et la rigueur.

L'une d'elles consista à changer la valeur commerciale des monnaies par une refonte générale des espèces dans laquelle on reprenait pour 4 liv. les pièces de 3 liv., en leur attribuant, dans la refonte, une valeur de 5 liv. Le trésor gagna 72 millions à cette opération; mais la valeur fictive, donnée à la monnaie nouvelle, fit

hausser proportionnellement le prix de toutes les denrées, et le bénéfice de l'état ne fut, en réalité, que la spoliation des particuliers.

Par un autre édit, on exigea que tous les billets sans nombre émis pour le service de l'état, qui circulaient dans le commerce avec une perte des quatre cinquièmes, fussent soumis à une révision ou visa. Les billets dont l'origine, dans cette liquidation, serait reconnue frauduleuse ou abusive, devaient être anéantis, et les autres *consolidés* avec un intérêt de 4 pour cent. On présenta pour 600 millions de ces valeurs, qui furent réduites à 250 millions. Mais, dans l'opération, on trouva le moyen de détourner, sur cette dernière somme, 55 millions, qui furent censés payés aux particuliers, mais que l'on affecta à couvrir diverses dépenses urgentes.

Une troisième résolution, adoptée par le conseil des finances et dirigée en apparence contre les malversations des traitans, ouvrit la carrière aux injustices les plus monstreuses et à des violences sans exemple. Ce fut l'établissement d'une *cour de justice*, espèce de commission prévôtale, instituée pour juger les concussions, et que l'on fit servir à dépouiller en masse les enrichis.—L'édit portait que l'on rechercherait l'origine de la fortune de tous les individus qui avaient traité pour les finances, depuis la paix de Ryswick, c'est-à-dire depuis vingt-sept ans. La peine de *mort* et celle du *pilori* étaient prononcées contre les coupables; la torture était employée dans les interrogatoires; les galères punissaient l'inexactitude ou l'erreur dans la déclaration des fortunes; le cinquième des biens des condamnés était acquis aux dénonciateurs; la simple médisance contre ceux-ci était punie du dernier supplice; les domestiques étaient autorisés à déposer contre leurs maîtres sous des noms empruntés; on avait, en outre, déchaîné contre les publicains enrichis, par des gravures et des pamphlets, les passions et les clameurs de la multitude. Un tel système de terreur, fortifié à son début par quelques exemples d'une cruelle sévérité, ne pouvait manquer d'être efficace. Bientôt la chambre ardente, devenue inutile, ne fut plus qu'une menace pour arracher la déclaration des richesses. Le droit de taxer arbitrairement les enrichis avait été confié à une commission de six membres; on obtint de 4500 personnes entrées sans fortune dans les finances, l'aveu que leurs biens s'élevaient à une masse de 800 millions. On leur en laissa 493, toutes leurs dettes payées. — Mais le trésor public ne profita que faiblement de cette prétendue restitution. La cour corrompue, qui entourait le régent, eut une bonne part de ces dépouilles; elle avait vendu chèrement son crédit et son intercession aux malheureux traitans, qui cherchaient à défendre leur vie. Du reste, l'opinion populaire ne tarda pas à se déclarer en faveur des accusés. — L'édit était si vague que personne ne se croyait à l'abri de son application; chacun cacha sa fortune; le numéraire fut enfoui, le travail cessa, et la chambre de justice tomba au bout d'une année d'existence, sous l'animadversion universelle. La plupart de ses victimes furent réhabilitées, et l'on rendit des lois pour garantir dorénavant aux financiers, la paisible jouissance et l'inviolabilité de leur fortune.

De telles mesures, exécutées dans un but aussi immoral, ne pouvaient guère remédier au désordre affreux des finances. L'esprit fiscal avait épuisé toutes ses ressources, lorsque parut tout-à-coup sur la scène l'Ecossais *John Law*, homme doué d'un génie fertile en expédiens, d'un esprit aventureux, aux manières élégantes et polies, à la parole persuasive, qui avait étudié en Angleterre les ressources que le crédit peut offrir aux gouvernemens comme aux particuliers, et s'était occupé depuis longtemps de l'application de ce moyen aux opérations financières de son pays. En 1700, Law avait présenté au parlement d'Ecosse, un écrit intitulé : « *Proposition et motifs pour établir un conseil de commerce.* » En 1705, il publia des *considérations sur le commerce et sur l'argent*, dans lesquelles il indiquait, pour subvenir à la pénurie d'espèces métalliques, l'établissement d'une banque qui, suivant son plan, pouvait émettre du papier-monnaie *jusqu'à concurrence de la valeur de toutes les terres du royaume.* Frappé des avantages que l'Angleterre,

d'après les conseils de son compatriote Patterson. avait retirés de la banque nationale établie en 1690, et ne distinguant pas suffisamment, dans la monnaie métallique, ce qui en fait le prix et l'utilité (la propriété de servir à l'échange et à la mesure de la valeur réunie à une valeur intrinsèque), Law s'était persuadé que multiplier le signe de la richesse, c'était multiplier la richesse elle-même. Cette pensée, base de tous ses projets et mère de toutes ses erreurs, avait, dans le principe, produit une grande sensation à Edimbourg; toutefois le plan de Law ne fut pas adopté; mais il laissa quelques traces comme l'ont depuis prouvé l'institution des banques territoriales d'Ecosse. Le projet ne reçut pas un meilleur accueil du parlement d'Angleterre, auquel il fut soumis sous une autre forme; en 1708, les propositions de Law furent aussi repoussées en France par le contrôleur général Desmaretz, lequel luttait cependant contre tous les fléaux dont un royaume peut être à la fois accablé. Ce ministre n'aperçut dans les mémoires de Law que des expédiens plus désastreux encore que ceux dont il était forcé de subir la nécessité. C'était, il est vrai, dans le temps d'une guerre malheureuse, où toute confiance était perdue; or, la confiance était la base exclusive du système. Le financier cosmopolite erra alors dans les différentes villes d'Italie et d'Allemagne, offrant son projet à toutes les cours qu'il visitait sans pouvoir le faire agréer à aucune. Le duc de Savoie (Victor-Amédée, depuis roi de Sardaigne) pressé à ce sujet, lui répondit : « Je ne suis pas assez puissant pour me ruiner. »

Toutefois le régent, auquel Law vint offrir ses services, envisagea ses plans sous un autre aspect. Ce prince était naturellement ami du merveilleux et de l'audace, et avide de nouveautés; son alliance avec l'Angleterre, cimentée par l'abandon de la cause malheureuse des Stuarts, le disposait à l'imitation des pratiques financières de cette nation. D'ailleurs il fallait à tout prix éteindre une dette de plus de *deux milliards de livres*, et faire disparaître un déficit, qui devait la grossir indéfiniment et paralysait tous les services.—Dans une telle situation, le duc d'Orléans devait écouter avec intérêt l'exposé d'un système par lequel on promettait de rembourser toutes les dettes de l'état, d'augmenter les revenus, de diminuer les impôts et d'opérer ces prodiges par la seule puissance du crédit, c'est-à-dire par des valeurs fictives ou de convention, qui auraient autant de crédit que les valeurs réelles. Law possédait surtout le grand art de répondre promptement et lucidement à chaque objection; séduit par cette assurance éloquente, le régent consentit à essayer l'application du nouveau système financier.

Dans les principes de Law, l'abondance des espèces était le mobile du travail, de la culture et de la population. Toutes les matières qui ont des qualités propres au monnayage pouvaient devenir espèces; le papier même était plus propre encore que les métaux à devenir espèce, pourvu qu'il fût soutenu par le crédit (1). La difficulté étant de soutenir la valeur du papier-monnaie en concurrence de la monnaie d'or et d'argent, c'était dans l'art de l'aplanir que consistait principalement la combinaison du système. Aussi Law ne se proposa pas seulement d'accréditer la nouvelle monnaie, en la faisant recevoir dans les caisses publiques, en ordonnant qu'elle serait échangée à la volonté des porteurs contre l'or et l'argent, enfin, en bannissant l'argent des paiemens considérables. Portant ses vues plus loin, il forma le plan d'une compagnie par actions, dépositaire du crédit public, à laquelle on réunirait successivement le privilége exclusif des affaires de commerce et de finances les plus lucratives dans le royaume, et enfin, des créances sur le roi; les actions de la compagnie étaient conversibles en billets, lesquels pouvaient eux-mêmes redevenir actions par une nouvelle conversion au gré des propriétaires. Cette compagnie payant à ses actions un dividende fondé sur de grands profits apparens, et les divers avantages qu'on lui destinait ne devant s'accorder que progressivement, il devait nécessairement résulter de cette institution un grand

(1) Cette condition indispensable aurait dû suffire pour prouver à Law que le papier n'était pas aussi propre à devenir monnaie que l'or et l'argent,

mouvement de négociations et d'affaires qui rendrait l'argent incommode et la multiplication du papier nécessaire; et de plus un accroissement successif dans la confiance publique, dans la valeur de l'action et par conséquent dans le crédit des billets.

Law avait proposé, en Ecosse, de délivrer des billets sur des sûretés en biens fonds, qui n'eussent pas excédé les deux tiers ou les trois quarts de ces biens. « L'or « et l'argent, disait-il au parlement d'Ecosse, se sont avilis depuis 200 ans et « s'aviliront encore. Dès lors, ils perdent « chaque jour quelque chose de leur prix « dans le commerce; les terres ne peuvent perdre leur usage et doivent nécessairement augmenter en valeur. Par « conséquent la monnaie du papier doit « avoir l'avantage et la préférence sur « l'argent. »

En France, il proposait, d'abord, la création d'une banque d'escompte et d'une compagnie de commerce destinée à mettre en valeur les richesses, présumées immenses, de nos possessions dans la Louisiane (le Mississipi). Plus tard, la banque devait s'appuyer sur la compagnie des Indes et sur les régies financières. « Il est de l'intérêt du roi et du public, « disait-il au régent, d'abolir la monnaie « d'or et d'argent, et d'assurer la monnaie « de la banque; la monnaie numéraire « tire sa valeur d'une matière qui est un « produit étranger; la monnaie de banque tirera sa valeur de l'action de la « compagnie des Indes, qui est un produit de la France: l'action des Indes a, « de plus que l'or, les qualités essentielles « pour devenir monnaie; elle est portative; elle est divisible par sa conversion en billets de banque; sa valeur est « plus certaine et doit augmenter, tandis que celle de l'or doit diminuer, « car la quantité des actions est fixée, et « la quantité d'or augmente journellement; l'or ne produit rien par lui-même et l'action produit; le commerce « et la compagnie augmentant, la valeur « des actions doit hausser. La monnaie « d'or peut être enlevée de l'état par un « commerce désavantageux et sa circulation arrêtée. L'action et les billets de « banque peuvent bien, sans doute, passer chez les étrangers, mais ce n'est « qu'un gage qui leur en assure la valeur « en France, où ils l'emploient en marchandises. Donc, il est de l'intérêt du « roi et des peuples d'augmenter la valeur de l'action, en lui donnant l'usage « et la qualité de monnaie, et de diminuer la valeur de l'or, en lui ôtant cette « qualité et cet usage. »

Beaucoup d'objections furent faites à ces raisonnemens spécieux dont la plupart sont visiblement empreints des préjugés de l'école mercantile; on fit remarquer à Law, 1° que les avantages multipliés qu'il attribuait à un système de papier-monnaie, appuyé sur une compagnie de commerce, devaient nécessairement avoir un terme; 2° qu'il était dans la nature des choses que ce terme arrivé, et la compagnie ne pouvant plus recevoir de nouvelles faveurs, la valeur de ses actions tomberait au niveau de leur produit réel, et que la valeur des actions baissant à ce niveau, le crédit de la monnaie de papier baisserait au moins dans la même proportion; 3° que l'argent haussant de prix sur la place, lors d'une grande demande précipitée pour des spéculations lucratives, et baissant aussitôt que cette demande est remplie, il était naturel que le papier-monnaie perdît de sa valeur dans l'opinion publique, lorsqu'on aurait le moindre indice de sa surabondance, et que cette perte serait irréparable à l'égard d'un établissement nouveau; car la première idée de défiance entraînerait infailliblement avec elle, l'ardeur de réaliser en numéraire, et l'avilissement de la monnaie artificielle.

Law répliquait que cela ne pouvait point arriver parce que le crédit d'un négociant monte au décuple de son fonds (ce qui est vrai même de la somme de tous les crédits particuliers dans le commerce de l'état), et que l'état offrait des garanties plus positives et plus étendues que les simples particuliers; mais cet argument était plus spécieux que solide. Law ne pouvait espérer, en effet, que les 660 millions de livres (1) qui circulaient à cette époque dans le royaume, seraient déposés dans les caisses à moins que

(1) Environ 1200 millions de francs de l'époque actuelle.

l'autorité et la violence n'entreprissent d'y parvenir, ce qui aurait immédiatement pour résultat de discréditer le papier-monnaie et de faire rechercher avidement le numéraire. D'un autre côté, les particuliers se font crédit entre eux, parce qu'ils ont un emploi utile à faire de leurs fonds, ce qui est impossible à l'état. Le négociant qui manque d'argent pour faire honneur à ses affaires, a des effets dont il trouve de l'argent; or la sûreté de la banque consistait seulement dans le dépôt des actions que l'on voulait obliger le public à regarder comme monnaie par leur propriété d'être converties en billets. Par conséquent l'acquittement de ces billets en argent pouvait seul en rétablir le crédit dès qu'il serait une fois ébranlé. D'ailleurs les engagemens des particuliers ont un terme prévu, tandis que ceux de la banque pouvaient être réclamés inopinément et en peu de jours, ainsi que cela arriva en effet. Enfin il était aisé à chacun de connaître, par la quantité des actions émises, que l'argent étant au billet de l'action :: 1 : 7, l'argent était en réalité *sept fois* plus précieux que le papier. Le système était donc fondé sur un jeu forcé qui ne pouvait durer dans l'ordre ordinaire des choses.

Malgré ces prévisions, les combinaisons de Law furent regardées non seulement comme un remarquable progrès dans la science financière, mais comme une découverte du génie qui devait appeler tous les hommes à la richesse. Aussi, nonobstant l'opposition du parlement de Paris et de tous les financiers pratiques de cette époque, leur auteur avait obtenu, en mai 1716, le privilége d'établir une banque sous le nom modeste de *Law et compagnie*, avec un capital social de *six millions*, divisés en 12,000 actions de 500 fr. chacune que toute personne pouvait acquérir en payant seulement un quart en espèces et les trois autres quarts en billets d'état. Cette banque, bornée dans l'origine au soin obscur de faire les affaires des particuliers sous la modique rétribution de ½ pour 1000, avait, comme tous les établissemens de ce genre, pour objet primitif, l'accélération et l'extension des opérations du commerce, et pour gage le profit de ces opérations même. Elle acquit bientôt un crédit étendu et un grand développement. Dès l'année qui suivit son institution, les billets furent reçus comme numéraire dans toutes les caisses royales en vertu d'un arrêt du conseil (1). Quelques mois après, Law fit ériger et joindre à la banque une compagnie de commerce dont il fut nommé directeur, et qu'il appela *Compagnie d'Occident*, parce qu'elle devait faire le commerce exclusif de la Louisiane (2) abandonné par Crozat, mais dont on promettait d'immenses ressources par l'envoi des troupes nombreuses d'artisans de toutes professions qui ne sortirent pas de France, et que l'on affecta de faire défiler devant le public de Paris, dupe de cette mystification inouïe. On attacha en outre, à la compagnie, la propriété du Sénégal et le privilége exclusif du commerce de la Chine. Ce fut l'occasion naturelle de créer 25 millions de nouvelles actions et d'une énorme émission de billets de banque, dont il paraît que même avant ces réunions, la masse excédait déjà 110 millions.

L'exemple de la banque royale d'Angleterre qui, existant depuis 28 ans déjà, avait posé les limites dans lesquelles une banque d'escompte proprement dite devait se circonscrire, aurait dû appeler l'attention d'une politique prévoyante. Mais une institution régulière qui n'aurait pu porter ses fruits qu'avec le temps, ne convenait ni à la situation de Law, ni aux imaginations françaises, ni à l'impatience fougueuse du régent. D'ailleurs les succès dépassaient les promesses et les espérances; la banque avait procuré de grands bénéfices. Bientôt le prix vénal des actions s'éleva à vingt fois leur valeur nominale; la confiance qu'elles inspiraient s'accrut encore lorsque vers la fin de 1719, la banque eut acquis le privilége de l'ancienne compagnie des Indes, fondée par Colbert : ce fut l'apogée du système. Alors la séduction et l'entraînement gagnèrent tous les esprits; chacun s'empressa d'échanger son or contre du papier avec une frénésie qu'excitait la vue de fortunes aussi rapides qu'énormes surgissant de tous côtés. Tel

(1) Avril 1717.
(2) Ou Mississipi.

individu qui avait commencé avec un billet d'état, à force de troquer contre de l'argent des actions ou des billets, se trouvait avoir des millions au bout de quelques semaines. Des hommes inconnus devinrent riches en moins de six mois, plus riches que des princes; ce jeu nouveau et prodigieux où tous les citoyens pariaient ainsi les uns contre les autres, éveilla dans toutes les conditions depuis le bas peuple jusqu'aux rangs les plus élevés, un sentiment de cupidité auparavant inconnu. La rue *Quincampoix* était le rendez-vous de tous les actionnaires et le théâtre de leur agiotage effréné. On sait que la foule s'y pressait au point que plusieurs personnes y furent étouffées, et qu'un malheureux contrefait ramassa une sorte de fortune en faisant servir son dos voûté à la transcription des transferts et des échanges d'actions et de billets. Il n'y eut pendant quelques mois à Paris, ni commerce ni société; on ne s'occupait plus que du cours des actions.

Law séduit lui-même par son système et s'exaltant de l'ivresse publique autant que de la sienne propre, avait successivement émis une quantité de papier telle, qu'en 1719 elle représentait *quatre-vingt fois* tout le numéraire qui pouvait circuler dans le royaume, c'est-à-dire 52,800,000,000 livres (96 milliards de francs). Le gouvernement n'eut garde de négliger une occasion si favorable de rembourser avec ces valeurs tous les créanciers de l'état qui partageaient, avec les autres citoyens, les chances favorables ou funestes de cet immense agiotage.

Mais lorsqu'on vit ainsi se grossir le torrent de cette prétendue monnaie qui, dénaturant les fonctions et les rapports de la monnaie réelle, détruisait l'équilibre de tous les prix, les conditions de tous les contrats, confondait, dans ses débordemens, tous les élémens de la fortune publique et des fortunes particulières, les capitaux réels et leurs revenus, avec de prétendus trésors magiques qui devaient les centupler, les bons esprits s'émurent et s'alarmèrent.

Déjà le chancelier d'Aguesseau, sans combattre d'une manière absolue les théories financières de Law, avait démontré qu'elles recevraient nécessairement une extension qui en amènerait la ruine. Il blâmait surtout avec force les déceptions par lesquelles on cherchait à les accréditer; ses avis furent négligés et le succès des premières opérations rendit impopulaire l'opposition de d'Aguesseau et du parlement. L'éloignement du vertueux chancelier fut même résolu par le prince qui avait naguère recherché avec tant d'empressement l'appui de ses lumières et de son intégrité; de son côté, le duc de Noailles qui avait d'abord approuvé l'établissement d'une banque générale et apprécié les avantages de cette institution contenue dans de sages limites, ne tarda pas à combattre l'extension abusive que l'on prétendait lui donner. Il partagea l'honorable disgrâce de d'Aguesseau et prédit vainement, de sa retraite, la catastrophe qui allait de nouveau bouleverser les finances. Les arrêts du parlement, contraires aux opérations de Law, étant cassés dans des lits de justice provoqués par l'abbé Dubois et le nouveau chancelier d'Argenson, la banque obtint tour à tour le privilége de l'affinage de métaux, de la fabrication des monnaies d'or et d'argent, et de la vente exclusive des tabacs; elle fut subrogée à la ferme générale pour le recouvrement des impôts, et enfin érigée en *banque royale*.

Mais désormais le régent ne pouvait plus gouverner une machine si immense et dont le mouvement rapide l'entraînait malgré lui; la réflexion, la crainte, les regrets avaient succédé à l'engouement général. Les anciens financiers et les gros banquiers réunis épuisèrent la banque royale en tirant sur elle des sommes considérables; chacun, alors, s'empressa de convertir ses billets en espèces, mais la surabondance du papier était énorme; le crédit tomba tout-à-coup; le régent voulut le ranimer par des mesures qui devaient complétement l'anéantir. Tel fut, en effet, le résultat de la défense faite aux particuliers de garder chez eux des espèces monétaires. L'argent se cacha soigneusement, on ne vit plus que du papier discrédité, et une misère réelle commença à succéder à tant de richesses factices.

Le public, inquiet et mécontent, ne fut

pas médiocrement étonné de voir élever en ce moment même (1), au poste de contrôleur-général des finances, l'auteur d'une perturbation si grave dans la fortune publique et dans celle des particuliers; chacun comprenait l'impossibilité pour Law d'y opérer quelque bien et de s'y maintenir; mais le régent, pressé d'acquitter une dette de reconnaissance personnelle, se persuada que le public applaudirait à son choix et partagerait une confiance vraie ou simulée. En peu de temps, Law d'Écossais devint Français par la naturalisation, de protestant catholique, d'aventurier seigneur des plus belles terres, et de banquier ministre d'état. Voltaire raconte l'avoir vu arriver dans les salles du Palais Royal, suivi d'un brillant cortège de ducs et pairs, de maréchaux de France, de prélats, etc.

Mais le désordre était parvenu à son comble. On reconnut qu'il était indispensable de réduire les actions de la banque à la moitié de leur valeur, et cette spoliation odieuse fut consacrée par un édit (2). Le parlement fit des remontrances vigoureuses; le peuple s'émut. Le régent, cédant à la clameur publique, se rétracta, et révoqua, en outre, l'imprudente défense de garder chez soi des espèces d'or et d'argent. Dans cette extrémité, Law signala le retour de d'Aguesseau, comme la seule mesure propre à fléchir le courroux du parlement et du peuple. On dit même que pour obtenir l'aveu de l'illustre chancelier, il offrit de distribuer aux pauvres cent millions de sa propre fortune. Mais le rappel de d'Aguesseau n'apaisa point le parlement. Cette compagnie ne pouvait oublier que lors de ses premières luttes avec Law, ses actes avaient été brisés avec éclat, et qu'on lui avait même retiré le droit de remontrances. Jalouse de venger cette injure, elle décréta le contrôleur-général d'ajournement personnel et ensuite de prise de corps. D'Aguesseau, témoin impuissant de ces hostilités tardives et intempestives, dirigées contre le système, consentit à l'exil du parlement à Pontoise. A la faveur de ce coup d'autorité, le chancelier se ménageait le droit d'opérer la liquidation des effets de la banque royale et de la compagnie de Law, irrégulièrement et abusivement confondus par le contrôleur-général. Cette opération, accomplie plus tard d'après les règles que d'Aguesseau avait tracées lui-même, préserva la France d'une banqueroute à peu près inévitable.

Pendant l'exil du parlement, Law se hâta de faire paraître en moins de huit mois jusqu'à trente-six édits, déclarations ou arrêts de finance, pour fixer le taux de l'or et de l'argent, borner l'usage de l'argenterie et de la bijouterie, enfin, pour augmenter à tout prix, la quantité de ce numéraire dont il avait cru pouvoir se passer. Mais ce fut en vain; la confiance était perdue d'une manière irréparable. Les actions qui, dans le paroxysme de l'infatuation publique, avaient été portées au vingtième de leur valeur nominale, tombèrent rapidement dans la proportion de cent à un. Le régent, ne pouvant plus résister à l'indignation générale et aux attaques réitérées du parlement, après avoir tour à tour défendu et abandonné le contrôleur-général, le fit sortir précipitamment du royaume. Law, chargé de l'exécration de la France, fut obligé de fuir en secret le pays qu'il avait promis d'enrichir et qu'il avait bouleversé. Il partit dans une chaise de poste que lui prêta le duc de Bourbon-Condé, n'emportant avec lui que 2,000 louis, presque le seul reste de son opulence éphémère, et laissant le royaume plus épuisé qu'il ne l'était à la mort de Louis XIV.

On a porté divers jugemens sur cet étranger si fatalement célèbre. Quelques écrivains vantent ses talens peu communs, l'élévation et la justesse de ses vues, la droiture de ses intentions, et rejettent sur le régent et sur les courtisans avides et immoraux de ce prince, le déplorable abus qui fut fait des théories financières de Law : ils font valoir, en faveur de sa probité ou de sa générosité personnelle, le dénuement dans lequel il se trouvait au moment de sa fuite et la misère dans laquelle il languit jusqu'à sa mort. Il est certain qu'il lui était facile de conserver comme d'acquérir une immense fortune; mais même en rendant justice à son désintéressement,

(1) En 1720.

(2) Édit du 21 mars 1720.

il est difficile de le supposer étranger aux manœuvres dont il se rendit l'instrument. Le système qu'il avait conçu et appliqué n'était au fond qu'une immense intrigue, ourdie avec beaucoup d'art pour offrir un piége à la cupidité et à l'ignorance ; c'était, en d'autres termes, une colossale entreprise de faux-monnayage, dans laquelle il eut, à la vérité, pour complice, le gouvernement lui-même et tous les habitans de la capitale.

Après la fuite de Law, le parlement fit défense à tous étrangers de s'immiscer dans le maniement des deniers publics, et rendit un arrêt pour interdire toute communication entre le trésor et la caisse de l'Ecossais. On songea alors à remettre les choses dans l'état où elles étaient en 1718. L'administration des revenus de l'état fut retirée à la compagnie des Indes. La fabrication des monnaies rentra dans la main du roi. On rétablit les offices des receveurs-généraux des finances, et l'on mit en régie le *département des fermes générales*. Ensuite, pour parvenir à réduire la dette publique, proportionnellement aux forces de l'état, on procéda au recensement de toutes les fortunes qui avaient rapport au système de Law et à la liquidation de tous les effets de la banque. Les propriétaires furent obligés de déclarer et de prouver à quelle époque ils avaient reçu ces billets et le prix qu'ils en avaient payé, afin qu'ils pussent être réduits dans la proportion combinée de leur valeur particulière et de la masse générale des actions. Cinq cent onze mille citoyens portèrent leurs billets à cette liquidation, qui réduisit la dette de l'état à une somme de 1,700,000,000 liv. Les billets de banque furent retirés. On donna, en échange aux porteurs, des billets de liquidation qui devaient être acquittés en numéraire. Les actions restèrent à la charge de la compagnie des Indes, au nombre de 55,461. Ensuite, les archives de la commission de liquidation et les billets retirés furent brûlés dans une cage de fer, à la grande satisfaction du public, « enchanté, dit un spirituel écrivain (1), de voir s'en aller en fumée cette chimère, qui avait fait pendant deux ans le tourment universel, et de se trouver rendu au positif de la vie. »

En 1723, Louis XV était devenu majeur, et le cardinal Dubois venait de mourir. Le duc d'Orléans prit alors le titre de premier ministre. Pendant la grande crise des finances, il avait songé un moment à convoquer les Etats-Généraux ; mais Dubois l'en dissuada par divers motifs puisés surtout dans la commodité et l'agrément du pouvoir absolu, et dans l'état d'effervescence où se trouvait le royaume. Renonçant à cette mesure, le nouveau premier ministre conçut un singulier projet, dont sa mort subite et imprévue préserva le pays ; c'était de rappeler Law réfugié et oublié à Venise, et de faire revivre son système dont il se proposait de rectifier les abus et d'assurer les avantages. Rien n'avait pu le détacher de l'idée d'une banque générale, chargée de payer toutes les dettes de l'état. L'exemple de Venise, de la Hollande, de l'Angleterre, entretenait cette illusion ; et les instances de Melon, son secrétaire, esprit très éclairé, mais systématique, le confirmaient dans ses desseins. On assure même que la contemplation continuelle de cette grande entreprise et des orages qu'elle pouvait exciter de nouveau, contribua, autant que des habitudes de désordre, à abréger son existence.

Nous avons cru devoir donner quelque étendue à ces détails sur la nature et les conséquences des théories de Law, parce que ce curieux épisode de la régence nous paraît former, dans l'histoire de l'économie politique, une époque de transition très remarquable, et se rattacher à la nouvelle école de politique, de morale et de philosophie, qui allait caractériser le dix-huitième siècle dont la régence fut le présage et l'aurore. Le système de Law, conséquence plus ou moins directe de l'influence exercée par la Réforme protestante sur les mœurs publiques et les habitudes des gouvernemens, fut un des premiers présens que l'Angleterre, alors réconciliée avec la France, fit à sa nouvelle alliée. Protégés par Dubois que l'Angleterre tenait à ses gages, avidement accueillis par un prince amoureux de la constitution anglaise, déserteur de la noble cause des Stuarts, et obligé, dit-on, pour conserver la paix, de payer des sub-

(1) M. de Lourdoueix, de la Restauration de la Société française.

sides secrets à la Grande-Bretagne, les plans du financier écossais ne furent pas seulement funestes aux intérêts matériels du pays, mais ils produisirent une révolution complète dans les mœurs et dans l'esprit national. L'amour des profits prompts et faciles, la cupidité, le goût de l'agiotage et des spéculations aventureuses sur le crédit public, se répandirent de proche en proche dans toutes les classes de la société, et les détournèrent de l'agriculture et de l'industrie. Désormais, il fallut joindre des rétributions pécuniaires aux distinctions honorifiques qui formaient auparavant le seul prix des services rendus à l'état, et un des plus grands ressorts politiques fut ainsi énervé. Le luxe qu'affichaient les nouveaux enrichis, pénétra dans tous les rangs de la population et multiplia les besoins factices. D'un autre côté, les combinaisons de Law amenèrent un des exemples les plus funestes à la moralité publique, l'abolition des dettes en faveur des débiteurs, qui ne rougirent pas de donner à leurs créanciers une valeur très inférieure à celle qu'ils avaient reçue. Un tel exemple ne pouvait être perdu pour l'avenir.

Le bouleversement opéré par le système fut seulement favorable aux ouvriers, dont les salaires avaient été portés à un taux qui fut maintenu, et au trésor qui conserva plus de revenus, parce que les impôts, ayant suivi la progression générale, gardèrent la proportion nouvelle à laquelle on les avait élevés.

Tandis que l'agiotage corrompait les cœurs par la cupidité, l'irréligion, dont le régent faisait parade en toute occasion, n'exerçait pas une moins funeste influence. La cour avait suivi l'exemple du prince, et une partie des mêmes hommes qui, sous le règne précédent, affichaient des mœurs sévères, parurent tout-à-coup impies et débauchés, pour ne pas cesser d'être courtisans. A l'exemple du maître que Louis XIV avait nommé *un fanfaron de crimes*, ils firent à l'envi trophée de leurs vices et des plus honteux penchans. Que pouvait, en effet, espérer la vertu, lorsqu'on voyait Dubois élevé à la pourpre romaine et au siége de Fénelon !.....

Si l'impartialité de l'histoire commande de ne pas oublier les difficultés sans nombre dont le régent fut entouré, la paix dont il fit jouir le royaume épuisé par de longues guerres, son goût éclairé pour les arts et quelques inspirations généreuses, la postérité ne saurait frapper d'une trop sévère réprobation les monstrueux désordres de la régence et leurs principes corrupteurs. Tous les malheurs de l'avenir se trouvaient en germe dans ce règne d'immoralité, d'absolutisme et de monopole; la plaie des finances aggravée; la lutte de la royauté et des parlemens rendue fréquente et inévitable; l'influence des favoris et des maîtresses érigée en maxime de gouvernement; l'invasion du philosophisme protestant et des théories économiques et politiques de l'Angleterre : tel fut, en effet, l'héritage légué par le régent à son royal pupille, et l'on ne peut y méconnaître les élémens et les causes de l'immense catastrophe de 1789.

Arrivés, par le développement de notre esquisse historique, à l'entrée d'un siècle où l'intelligence humaine a, pour ainsi dire, parcouru le cercle entier de toutes les recherches philosophiques, de tous les systèmes, de toutes les innovations, de toutes les vérités comme de toutes les erreurs, et qui semble, entre tous les autres siècles, avoir été réservé par la Providence pour donner au monde les plus hautes et les plus formidables leçons, nous n'avons pas la pensée, on le comprend sans peine, de vouloir retracer la plus faible partie de cet immense tableau; mais les résultats moraux et matériels du dix-huitième siècle pouvant se rapporter aux deux théories de civilisation qui divisent encore aujourd'hui les écoles d'économie politique, il est dans l'ordre de nos études, et c'est peut-être aussi le lieu et le moment, d'indiquer la filiation et la généalogie de chacune de ces théories sociales, et de montrer leurs rapports avec les systèmes philosophiques dont elles sont la conséquence et l'expression pratique naturelles.

La séparation des deux théories de civilisation sociale n'est pas moderne assurément; car l'antagonisme de l'esprit et des sens, des vices et des vertus, de la vérité et de l'erreur, des passions et des préceptes qui les condamnent, remonte en quelque sorte à l'origine du monde lui-même. On peut suivre son développe-

ment dans l'histoire du genre humain, et surtout dans celle de la philosophie. Partout, de tous les temps, chez tous les peuples, on aperçoit la lutte du spiritualisme et du sensualisme, et toujours les triomphes alternatifs se résolvent en rénovations dans les mœurs et dans les institutions sociales.

Le Christianisme, auquel aboutit l'antique philosophie spiritualiste dont il était le but providentiel, devint le fondement d'une philosophie sublime, étincelante de pureté et de vérité. Mais en abolissant un culte grossier, en proclamant les hautes destinées religieuses de l'homme et les devoirs qu'il avait à remplir durant son court passage sur la terre, il n'anéantit pas les besoins et les conditions imposés à l'humanité déchue. L'homme ne fut point affranchi de la nécessité du travail et de l'obligation de combattre ou de régler ses penchans terrestres. La faute originelle, rachetée par le sang d'un Dieu, continuait à demander un sacrifice expiatoire, et la récompense magnifique que le Christ faisait briller aux yeux de l'homme, loin d'être placée dans ce monde, exigeait même le mépris et l'abandon des richesses et des jouissances de la terre.

La philosophie chrétienne, lorsqu'elle dut s'appliquer à la pratique de la vie temporelle, à l'économie domestique et sociale, c'est-à-dire, à ce que l'on est convenu d'appeler *l'utile*, considéra la double nature de l'homme et en déduisit ses principes de civilisation. Apercevant dans le travail, non seulement le seul moyen de soutenir l'existence physique, mais encore une des conditions de son perfectionnement religieux et moral, elle honora et recommanda le travail comme l'accomplissement des premières lois de la Providence; elle comprit que le travail conduisait à l'aisance, à la liberté, aux lumières, au bonheur, s'il était accompagné des vertus recommandées par la parole divine, c'est-à-dire, l'économie, la tempérance, la justice et la charité. Par l'effet d'une haute prévoyance, et sans bannir toutefois aucune industrie honnête, elle dirigea de préférence le travail vers l'industrie agricole, comme plus favorable aux bonnes mœurs, à la conservation de la famille, à la règle de la population et au maintien de l'ordre public.

Telles furent les bases de l'économie politique dérivant de la philosophie chrétienne, et dans laquelle la destinée religieuse de l'homme et les besoins de sa double nature se trouvaient admirablement prévus et conciliés.

Dans cette théorie, déduite du principe chrétien, la production des richesses se trouve également excitée par le devoir et par le besoin. Tous les travaux matériels ou intellectuels ont leur place et leur emploi dans l'ordre de la Providence. Les arts, loin d'être proscrits, sont encouragés, lorsqu'ils tendent à élever l'intelligence ou se rapportent à une pensée religieuse. Le luxe lui-même est permis, lorsqu'il se produit comme l'effet progressif d'une aisance générale et ne se prête pas à la corruption des mœurs. — Dans le principe chrétien qui consacre l'égalité morale de l'homme, l'inégalité des conditions sociales se trouve adoucie par l'abondante et charitable rémunération du travail et des services. L'esprit de sacrifice et d'abstinence tourne lui-même au profit de l'intérêt général; les capitaux s'accumulent; une plus large part de loisirs est accordée aux hommes de la science, qui sont aussi des hommes de religion et de vertu; et comme cette théorie sociale a pour objet le bonheur de l'universalité des hommes, elle implique nécessairement l'association de leurs intérêts, la facilité et la liberté de leurs rapports commerciaux et politiques; enfin, elle demande liberté, protection, justice et humanité pour tous : c'est l'économie sociale catholique. Or, ces principes sont immuables, parce qu'ils émanent d'une autorité immuable et suprême; mais, abstraction faite de cette origine, on peut concevoir facilement combien leur application est propre à donner à la race humaine la plus grande somme possible de bonheur, et à la ramener par un progrès moral vers sa dignité primitive.

Telle est la théorie de la civilisation par le Christianisme. Si elle n'avait pas été scientifiquement exposée, elle résultait du moins de toutes les institutions et de tous les préceptes du catholicisme; elle se rattachait aussi à ces vérités mo-

rales, révélées jadis aux premiers hommes dont les sages et les philosophes de tous les temps et de tous les pays avaient conservé quelques notions, et qui reçurent une double et éclatante consécration dans la révélation évangélique.

Mais dès les premiers âges du monde, on avait vu naître parallèlement une autre philosophie qui, ayant perdu la trace des révélations primitives, réduisait à la vie sensuelle et terrestre toute la destinée de l'homme. A ses yeux, les besoins physiques et les jouissances que leur satisfaction procure, étaient le véritable et unique but du travail, de l'industrie et de la science, et le seul objet dont la raison humaine eût à s'occuper. L'esprit de sacrifice, de désintéressement et de charité, était exclu de cette doctrine fondée sur l'égoïsme le plus complet. Aussi, peu importait qu'une partie du genre humain fût dans la douleur, oppressée par l'esclavage ou la misère, pourvu que les forts, les heureux, les habiles jouissent de tous les plaisirs. En vain Socrate, Platon, Aristote, Zénon et d'autres illustres philosophes avaient-ils protesté contre cette doctrine immorale. L'*épicuréisme* devait entraîner tous les peuples livrés à une religion qui consacrait tous les vices et divinisait toutes les passions. Aussi, l'abus de la force, l'esclavage, la cupidité et un luxe inhumain constituèrent-ils la philosophie de l'économie sociale jusqu'au moment où la lumière évangélique vint consoler le monde si cruellement asservi.

Tant que l'unité de la foi fut maintenue dans la grande société chrétienne, il y eut également unité dans les doctrines philosophiques et économiques; la production et l'usage des richesses demeurèrent subordonnées à des règles de justice, de modération, de charité. Chaque progrès utile à l'humanité conservait le caractère de son origine religieuse; tout était reconnu venir de Dieu et remonter à lui; la violation de ces préceptes, comme les abus introduits dans les institutions religieuses elles-mêmes, n'avaient d'appui et ne pouvaient trouver d'excuse dans aucun des principes du Christianisme. Mais lorsque cette auguste unité se trouva violemment rompue par la réformation de Luther, il était inévitable que tour à tour, on vît reparaître les doctrines qui semblaient condamnées pour jamais au mépris et à l'oubli. En effet, la raison humaine devenant, pour les chrétiens séparés de l'Eglise catholique, le seul juge compétent en matière de foi, les passions, dégagées des liens de l'autorité, ne pouvaient manquer de se créer des théories et des systèmes philosophiques propres à les justifier dans leurs écarts. Les sectes religieuses ne tardèrent pas à se diviser à l'infini. Ce fut ensuite le tour des sectes philosophiques; en religion, on s'était vanté de passer du catholicisme au Christianisme pur : de là, par une pente insensible, on arriva au doute et à la négation de toutes les vérités révélées; en philosophie, on était parti du spiritualisme chrétien, l'on aboutit au matérialisme. Par une conséquence nécessaire, l'unité théorique de la civilisation disparut pareillement, et deux systèmes d'économie politique se trouvèrent en présence, l'un fidèle aux principes immuables du catholicisme, l'autre destiné à parcourir le vaste cercle des erreurs et des variations de l'esprit humain. C'est en Angleterre que commença le matérialisme des théories philosophiques et économiques; là, depuis la réformation, aucune digue n'était capable d'arrêter l'audace et l'orgueil de la pensée; les grands hommes demeurés chrétiens au fond du cœur et dans leurs écrits, tels que Bacon, Locke, Cudworth et quelques autres, n'avaient en réalité, pour arrêter le mouvement qui entraînait rapidement vers le scepticisme, que l'autorité de leur raison individuelle; leur philosophie, qui faisait remonter exclusivement aux sensations l'origine de nos idées, n'était guère propre à fortifier le principe spiritualiste chrétien qu'ils voulaient cependant sauver. — L'église anglicane, dont les membres, livrés aux soins de leurs familles et aux jouissances du luxe, étaient en quelque sorte étrangers à la conservation de la morale publique comme à l'exercice de la charité, n'avait aucune influence réelle. Aussi Hobbes (1) avait-il pu verser impunément le sarcasme et le mépris sur les croyances, les traditions et les institu-

(1) Né en 1588, mort en 1647.

tions du Christianisme, et se montrer aussi ouvertement irréligieux qu'il s'était déclaré partisan avoué du despotisme. Hobbes, dit madame de Staël, fut athée et esclave; en effet ses systèmes se rapportent à une idée principale, la doctrine de la force. Toute la philosophie de Hobbes est employée à légitimer la force, à la diviniser même, à justifier tout par la seule force; suivant lui, ce ressort terrible régit seul le monde moral dans les différentes sphères qui le composent; lui seul est le principe de la morale, l'âme de la conscience; la justice n'est que la puissance, la loi n'est que la volonté du plus fort, le devoir que l'obéissance du plus faible; la divinité elle-même peut justement punir l'innocent; une nécessité de fer gouverne ses ouvrages et même les déterminations des créatures raisonnables. La société commence par le droit de chacun à toutes choses et par conséquent par la guerre qui est le choc de tous les droits. Le pouvoir naît de la nécessité de la paix, qui ne peut s'obtenir qu'en soumettant ces droits à un seul arbitre.

Ce sombre fatalisme conduisait aux plus cruelles maximes de morale et de politique; elles soulevèrent l'indignation des gens de bien, mais en même temps, elles furent accueillies par ces hommes ambitieux et cupides toujours charmés de couvrir leur immoralité d'un vernis de philosophie.

Les controverses soulevées par les écrits de Hobbes, appelèrent bientôt les méditations d'un esprit déjà porté au doute philo ophique. Spinosa (1) (fils d'un juif portugais établi en Hollande) dirigé, dit-on, vers cette pente fatale par l'emploi irréfléchi de la méthode cartésienne, s'éloigna d'abord de la foi de ses pères, fut amené aux idées de Hobbes, et enfin arriva jusqu'à méconnaître la Providence et à ôter *Dieu au monde en faisant le monde Dieu*. Spinosa emprunta ses doctrines du panthéisme à l'ancienne école philosophique d'Elée. Le dieu de Spinosa n'est que la force productive de la nature qui, sans volonté, sans liberté, sans ordre et sans but, prépare par la destruction des êtres vivans la naissance de ceux qui doivent les remplacer. Sa morale et sa politique se fondent spécialement sur les principes de la force et de *l'utilité*, et il va jusqu'à avancer qu'aucune religion n'est obligatoire qu'autant qu'il plaît aux souverains, et que c'est par eux que Dieu règne sur la terre. Adversaire prononcé des changemens politiques, il ne lui paraît pas moins dangereux de dénaturer une monarchie qu'une république; un de ses axiomes est que chaque peuple doit garder la forme de gouvernement sous laquelle il existe, et l'on doit remarquer également celui-ci : « *C'est que personne n'est moins propre à gouverner un pays qu'un philosophe.* »

(1) Né le 24 novembre 1632, mort en 1677.

Bayle, calviniste français (1), l'émule de Hobbes et de Spinosa, devint, comme eux, l'un des chefs de l'école moderne sceptique; il n'est presque aucune des pages de son Dictionnaire historique et critique qui ne conduise au doute et à l'incrédulité.

Les doctrines de ces trois écrivains et de leurs disciples formèrent la base de ce philosophisme matérialiste qui devait trouver bientôt, dans le génie universel de Voltaire, l'interprète le plus fatalement dangereux.

Jusqu'au XVIIIe siècle, ces erreurs monstrueuses auxquelles les institutions et l'esprit du catholicisme opposaient de puissantes barrières ne s'étaient guère fait jour que dans les états protestans et surtout en Angleterre. Là, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, ni le clergé anglican, ni les philosophes religieux n'avaient, pour combattre des théories antisociales, l'autorité qui appartient à l'unité et à l'infaillibilité de la foi catholique. Leurs principes même favorisaient à leur insu, sinon les théories du matérialisme, du moins celles du sensualisme et d'une morale équivoque et relâchée. Locke, né la même année que Spinosa, et qui fut bien loin assurément de partager ses erreurs, était tombé lui-même, malgré son génie et sa vertu, dans des contradictions et des inconséquences graves sur les objets qui intéressent la morale et l'équité. Son *Essai sur la tolérance* en est une preuve; il part du principe

(1) Né en 1647, mort en 1706.

que le choix de toute religion est libre et que le droit, attribué à chaque église, d'exhorter et de reprendre ses membres, ne s'étend à aucune autre église. Cependant il conclut à exclure l'église catholique de cette tolérance qu'il reconnaît néanmoins être le caractère du catholicisme.

Dans son *Essai sur l'entendement humain*, où il profita avec tant de succès des découvertes de Gassendi, sur la génération des idées, en affirmant qu'il n'y a point d'idées (malgré ce qu'il nomme *la connaissance intuitive*), il donne à entendre qu'il ne serait pas impossible *que la matière pensât*, en la dépouillant toutefois de l'étendue. Aussi l'élève de Locke, lord Shaftesbury, fait avec raison à la doctrine de son maître le reproche de fonder des principes de morale, comme en métaphysique, non sur des sentimens innés ou naturels, mais sur des notions plus ou moins variables, suivant les opinions que les peuples s'en forment d'après les progrès de leur expérience. C'est cependant sur ces notions que Locke pose les principes de sa politique; or ces doctrines, déjà fort accréditées en Angleterre, commencèrent à s'introduire et à se propager en France, sous les auspices du régent. Ce fut ainsi qu'à l'entrée du XVIIIe siècle, le vieux combat de l'esprit et des sens, de l'autorité divine et de la raison humaine, de l'orgueil et de la foi, reparaissait paré d'élégance et de science, il est vrai, mais au fond aussi vivace et aussi implacable que jamais. Il était dans la nature des choses que les conséquences de la philosophie sensualiste s'étendissent aux diverses branches de la science sociale, et que l'on vît éclore de nouvelles théories d'économie politique desquelles on écarterait successivement toutes les conditions morales pour s'occuper exclusivement de la production de la richesse. Il l'était également que la recherche de l'utile et la morale de l'intérêt remplaçassent peu à peu les antiques préceptes de sacrifice et de charité; que l'esprit de lucre, de commerce et d'industrie finît par animer tous les peuples, effacer tous les rangs sociaux, diriger toutes les combinaisons politiques, dicter la paix et la guerre, et dominer sur tout l'univers. Nous verrons plus tard comment le XVIIIe siècle a préparé et avancé l'accomplissement de cette révolution morale.

Après la mort du duc d'Orléans, qui hâta si puissamment le mouvement des esprits vers la licence et les innovations hardies, le gouvernement de la France fut conduit jusqu'en 1743, c'est-à-dire pendant vingt années, par le sage et pacifique cardinal de Fleury, qui, n'osant ou ne pouvant rendre à la nation sa moralité primitive, voulut du moins améliorer sa situation matérielle. Pour cela, il n'eut qu'à laisser tranquillement la France réparer ses pertes et s'enrichir au sein d'une longue paix par le commerce et l'industrie; traitant l'état, dit Voltaire, comme un corps robuste et puissant qui se rétablit de lui-même. Ainsi Fleury éteignit insensiblement et sans secousse les restes des billets de la banque de Law, diminua les tailles, fixa la valeur des monnaies sur une base que ses successeurs se firent un devoir de respecter, et arrêta, par ce moyen, le retour de l'un des fléaux les plus funestes au royaume. Son ministère fut marqué par le grand développement donné à la *compagnie des Indes;* l'établissement d'un *conseil royal de commerce* et la création d'une *loterie royale*, dont l'objet était l'extinction des capitaux de rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Sans doute, on peut reprocher au cardinal de Fleury sa trop grande prédilection pour les hommes de finance, et surtout d'avoir contribué à la suprématie maritime de l'Angleterre, en négligeant la marine française qui dépérissait dans nos ports. Mais, du moins, pendant cette longue administration d'un vénérable vieillard, la France fut réellement heureuse, et à sa mort, la succession de ce prince de l'Eglise ne surpassa point celle des plus modestes particuliers. Peu de ministres, jusqu'alors, avaient mérité un semblable éloge.

Les derniers jours de Fleury, alors presque nonagénaire, furent troublés par la guerre de 1741 à 1748, qui embrasa l'Europe au sujet de la succession de l'empereur d'Autriche, Charles VI. La France, engagée dans la lutte sans aucun intérêt et comme auxiliaire de l'électeur

de Bavière, eut tour à tour à combattre l'Angleterre, l'Allemagne, la Savoie; et à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, elle avait acquis beaucoup de gloire, sans doute, mais épuisé ses trésors, perdu sa marine et accru considérablement sa dette.

Toutefois la compagnie française des Indes n'avait pas cessé de marcher vers un haut degré de prospérité; en 1750, le produit seul des terres, qui lui avaient été concédées aux environs de Pondichéry, à Masulipatan et dans les provinces de Tanjaour, était évalué à près de 25 millions par an. Il n'en fallait pas davantage pour exciter de violentes jalousies; quoique la paix eût été rétablie en apparence entre la France et l'Angleterre, les deux compagnies des Indes des deux nations se battirent avec acharnement sur la côte de Coromandel, sous le prétexte de soutenir le parti des différens nababs qu'elles protégeaient respectivement; et l'Angleterre, voulant à tout prix maintenir sa prééminence commerciale et manufacturière, songeait dès lors à écarter la dangereuse rivalité de la France.

Il s'était même formé publiquement à Londres, sous la protection du gouvernement, une société dite *anti-gallicane*, dont le but était d'encourager exclusivement les manufactures anglaises; elle accordait des primes et des récompenses aux fabricans d'étoffes imitant les tissus de France, et opposait l'esprit national à l'introduction des produits français.

Une rupture était imminente et l'Angleterre, qui n'attendait plus qu'un prétexte, saisit en 1755, celui qu'offraient les démêlés survenus entre les deux nations au sujet des limites de l'Acadie, contrée voisine du Canada et cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht.

Après avoir établi sur le point contesté un fort dont le commandement fut donné au major Washington, celui-là même qui devait attacher son nom à l'émancipation des colonies anglaises de l'Amérique, les Anglais s'emparèrent, sans déclaration préalable de guerre, de 500 bâtimens de commerce français. Cette odieuse agression fit éclater la guerre en Amérique, dans l'Inde et en Europe. La maison d'Autriche, diverses parties de l'empire, la Russie, la Pologne, la Suède et ensuite l'Espagne, le Portugal et la Savoie furent entraînées dans cette conflagration générale; la gloire des armées françaises acquit un nouvel éclat et notre marine vit éclore de grands hommes. Toutefois l'issue de la guerre tourna à l'avantage de la seule Angleterre; non seulement cette nation profita de tous ses avantages pour enlever à la France la plus grande partie de ses possessions en Amérique, et à l'Espagne, la Floride et Pensa-Cola; mais elle abusa de ses succès jusqu'à défendre à la France de fortifier les îles Saint-Pierre et Miquelon, refuge naturel des Français qui pêchent la morue sur les attérages du grand banc de Terre-Neuve.

D'énormes sacrifices furent imposés à la France par cette lutte ruineuse et sanglante; le gouvernement emprunta plus de 200 millions et se vit forcé d'augmenter les impôts et de multiplier les taxes et les ressources extraordinaires.

L'Angleterre n'avait pas eu à supporter de moindres charges : on évalue à plus de *deux milliards* de francs la dette qu'elle fut obligée de contracter.

Le retour de la paix permit à Louis XV de se livrer à des améliorations intérieures, conseillées par quelques écrivains judicieux qui, depuis le commencement de ce règne, avaient contribué à éclairer diverses questions importantes d'économie politique. Le ministère donna l'ordre d'opérer le dénombrement de tous les biens fonds du royaume pour parvenir à établir les impôts dans une juste proportion. Une commission fut nommée pour aviser aux meilleurs moyens d'améliorer l'administration des finances. On confia à une chambre du parlement la liquidation des dettes de l'état et l'on organisa à cet effet une caisse d'amortissement; la compagnie des Indes reçut une organisation nouvelle sous la direction de M. Necker, banquier genevois et protestant. Tous les priviléges d'exemption de tailles, autres que ceux dont jouissaient la noblesse, le clergé, les cours supérieures et les bureaux des finances furent supprimés, mais on exempta des dîmes, tailles et impositions de toute nature, pendant quinze ans, les individus qui cultiveraient les terres incultes et dessé-

cheraient les marais, et on leur accorda les droits de *Régnicoles*.

Après une prohibition qui avait pesé près d'un siècle sur l'agriculture, une déclaration du roi rendit, en 1764, le commerce des grains entièrement libre; seulement l'entrée du froment était assujétie à un droit de un pour cent, et celle des seigles et autres grains à trois pour cent. L'exportation, par les ports et lieux situés sur la frontière, ne pouvait être interdite que lorsque le prix du froment aurait été porté, pendant trois marchés consécutifs, à la somme de 12 liv. 10 s. par quintal.

En 1765, un édit régularisa l'administration des villes et bourgs du royaume; un maire, quatre échevins, six conseillers de ville, un syndic-trésorier et un greffier, furent établis dans les villes d'une population de 4500 habitans et au dessus; dans les villes ou bourgs d'une population inférieure, l'administration était confiée à un maire, deux échevins, quatre conseillers, un syndic-receveur et un greffier. Ces divers officiers étaient élus par le scrutin, à la pluralité des voix des notables des dites villes et bourgs.

Enfin, dans l'intérêt du commerce, dont on appréciait plus judicieusement les besoins et l'importance, on suspendit le privilége exclusif de la compagnie des Indes. Il fut permis à tous les Français de négocier librement dans l'Inde, en Chine, et dans les mers au delà du cap de Bonne-Espérance. Pour dédommager la compagnie de la privation de son monopole, on créa en sa faveur 1,200,000 liv. de rente au capital de trente millions.

Mais, malgré ces mesures, qui annonçaient un véritable progrès dans les doctrines administratives, les finances, toujours en proie à l'avidité d'une cour corrompue, étaient dans un état déplorable; la dette publique s'accroissait de jour en jour; l'équilibre entre les recettes et les dépenses était rompu. D'un autre côté la France, accablée par les mesures fiscales de l'abbé Terray, était troublée tour à tour par les querelles funestes du clergé et de la magistrature, par la lutte élevée entre les parlemens et l'autorité royale, et enfin, par l'expulsion du célèbre institut des Jésuites. Louis XV, cependant, semblait oublier l'avenir de ses successeurs et de son royaume au milieu de honteux désordres et de scandaleuses profusions. Doué de précieuses et brillantes qualités qui devaient le rendre l'idole de la France, ce monarque les ensevelit dans une lâche et molle oisiveté; son funeste exemple aggrava la corruption des mœurs, développée par la régence; son apathie laissa déborder le torrent des doctrines licencieuses dirigées contre la religion et l'antique monarchie, et il vit semer, sans les conjurer, les tempêtes que devait recueillir son infortuné petit-fils.

Dans le cours de ce règne, qui ne fut pourtant point sans gloire, puisqu'il agrandit la France de la Lorraine et de la Corse, et que l'histoire eut à consacrer de belles pages à nos guerriers et à nos marins, le commerce français reçut une grande extension surtout aux Antilles, et toutes les branches des connaissances humaines firent les plus remarquables progrès. L'économie sociale, particulièrement, était devenue l'objet des méditations des hommes éclairés et amis du bien public que les malheurs des dernières années du règne de Louis XIV et de l'administration du régent avaient excités à rechercher les causes de la félicité publique.

Le vicomte ALBAN de VILLENEUVE-BARGEMONT.

Lettres et Arts.

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE
DES PREMIERS CHRÉTIENS.

SEPTIÈME LEÇON (1).

Examen des premières églises chrétiennes et de leurs différentes parties.

Chapelle de Sainte-Hélène, premier monument chrétien dont on puisse assigner avec certitude la forme primordiale. — Type développé d'après celui des rotondes de Vesta. — Des basiliques mentionnées dans les trois premiers siècles. — De la hiérarchie sociale correspondante aux diverses parties du temple. — Maisons de la Colombe. — Recherches sur les cryptes romaines. — De la crypte au moyen âge.

I

Les cryptes sont remplacées par des temples bâtis.

Il y a sans doute peu de grottes funéraires des premiers chrétiens, qui, avec le temps, élargies, décorées, ornées de colonnes et d'autels, n'aient été transformées en églises; et celles-ci, peu à peu, élevaient leur faîte hors de terre, éclairaient par des ouvertures leurs noirs escaliers, dont l'entrée devenait souvent un portique à élégante colonnade.

Un des plus frappans exemples de cette transformation de la crypte en basilique, est Sainte-Agnès hors des murs, où l'on descend par un long escalier bordé d'inscriptions funéraires des premiers âges, et qui, ensevelie aux trois quarts sous la terre, reçoit déjà pourtant la lumière par des fenêtres latérales.

Mais c'est à la catacombe de Sainte-Hélène, dite *inter duas Lauros*, sur la voie Labicane, qu'il faut aller contempler le point de départ de l'architecture chrétienne, sortie enfin triomphante du sein ténébreux de la terre. Dans ce cimetière, qui avait été, jusqu'à Constantin, dédié aux martyrs Marcellin et Pierre, où saint Grégoire-le-Grand lut des homélies au peuple, le jour natal de ces deux saints; dans ce lieu, le premier César chrétien fit déposer les restes de sa mère, et éleva sur sa tombe une chapelle circulaire, à voûte sphérique, appelée quelquefois église des Saints-Marcellin et Pierre, et plus tard de Saint-Tiburtius, lorsqu'elle ne fit plus qu'un avec la petite basilique de ce nom, oblongue et voûtée, qui lui était annexée, et dont Aringhi donne l'iconographie en même temps que celle du petit temple de Sainte-Hélène (1). Le pape Benoit III en ayant trouvé les toits écroulés et l'intérieur envahi par des arbrisseaux, restaura ce précieux monument. Nicolas Ier le renouvela de même, toujours sur le plan primitif. Dans les temps modernes, les chanoines de Saint-Jean-de-Latran, propriétaires du sol, le relevèrent encore de ses décombres. Aujourd'hui, le peu de morceaux qui en restent, semblent attendre une destruction définitive. C'était une légère et gracieuse rotonde, à deux étages marqués par deux frises et surmontés par une coupole un peu aplatie. La façade en triangle grec posait sur un portique, et tout à l'entour régnait une terrasse exhaussée de six marches au dessus du sol, dont trois seulement jusqu'au portique : on eût dit une rotonde de la chaste Vesta, qui, renonçant à

(1) Voir le dernier numéro, p. 108.

(1) *Roma subterr.*, lib. 16, cap. 16, pag. 81.

briller au dehors, avait recueilli dans son intérieur son pourtour de colonnes éclatantes comme la lumière, pour les vouer au culte de l'esprit et aux mystères de la contemplation. Là est en germe tout le temple chrétien. Le mur intérieur était circulairement percé d'un rang d'arcades, destinées à former comme un bas-côté, et surmontées par un rang de huit fenêtres arquées.

Pareille à celle où fut baptisée et ensevelie sainte Constance, cette rotonde servait d'introduction à la basilique de Saint-Tiburtius en carré alongé, et toutes deux ne faisaient qu'un, à l'instar des deux petits temples gémeaux et liés ensemble des martyrs Cosme et Damien, qu'on voit au bas du Capitole. Ainsi avec les chrétiens la rotonde funèbre se transformait en chapelle baptismale. Sous la piscine régénératrice étaient les sépulcres; de la mort jaillissait la vie. Au reste, rien de plus simple que ces antiques tours rondes pour les mausolées, qu'on ne saurait mieux comparer qu'aux vieux colombiers de nos châteaux. Autour des colombaires romains, étaient censées aussi voltiger les âmes des morts, pareilles à des colombes plaintives.

Malheureusement, aucune des églises bâties dans Rome avant Constantin, n'a conservé de traces de son premier état. L'histoire en mentionne cependant plusieurs comme ayant été publiques et même spacieuses. On croit que le pape Pie Ier, dès l'an 164, changea en lieu de prières la maison du citoyen Pudentius, sur l'Esquilin, où avait logé saint Pierre, et qui fut plus tard appelée basilique de Sainte-Pudentienne. La maison d'Aquila et de sa femme Prisca ou Priscilla, hôtes de saint Paul, qui les appelle *Adjutores meos* (1), et qui furent exilés avec lui de Rome à Corinthe, fut de même changée en église par saint Eutychien, l'an 280. Ce temple, dit de Sainte-Prisca, sur l'Aventin, est voisin du palais de Trajan et des arcades pantelantes du grand Cirque, dont les cachots seuls sont restés intacts. Entourée des noirs débris de tant de siècles, la petite église seule paraît toujours jeune : restaurée au huitième siècle, au quinzième, au dix-septième et en 1814, elle semble être de tous les âges.

Urbain Ier avait aussi, vers l'an 232, bâti à sa chère élève sainte Cécile, dans l'intérieur même du palais où elle avait été martyrisée, une chapelle qui, agrandie plus tard, devint la riche basilique de *Santa-Cecilia trans Tiberim*. On y voit encore, près de la première chapelle à droite, la chambre de bains où le préfet de Rome fit étouffer la vierge dans les vapeurs de l'étuve : on prétend même y montrer les canaux de brique qui versaient les vapeurs et le tuyau de plomb conducteur des eaux. Nul doute ne vient flétrir l'âme attendrie, quand pour la première fois on descend dans cette chambre humide et basse, ornée de peintures dans le style antique, relatives à cette glorieuse patrone des arts.

Le pape Félix avait de même érigé, en 272, une église à saint Pancrace, jeune Romain, martyrisé à 14 ans; elle occupait le lieu où avait tombé sa tête. Modernisée en 1609 et restaurée en 1814, elle n'a gardé d'autres traces de sa disposition primitive que ses deux chaires antiques de porphyre, et l'escalier sombre et tortueux qui, de la crypte, conduit au cimetière de Saint-Calepodius. Enfin, le pape Calixte qui, durant la persécution d'Alexandre Sévère, fut jeté dans un puits qu'on montre encore sous l'église dédiée à ce pontife au *Trastevere*, avait, durant sa vie, élevé plusieurs temples, notamment celui de *Santa-Maria trans Tiberim*, sur l'emplacement de la *Taberna meritoria*, hôtel des Invalides des armées romaines, d'où était sortie, dit la Légende, lors de la naissance du Messie, une source d'huile, qui coula spontanément tout un jour, et se répandit dans le Tibre. Mais cette église fut rebâtie après Constantin, et n'a pas plus qu'aucune autre gardé sa forme première.

II

Des églises proprement dites, durant les trois premiers siècles.

En appelant du nom de grottes les temples chrétiens jusqu'à l'avénement de Constantin, on ne prétend pas nier qu'il n'y ait eu avant lui quelques églises proprement dites, exposées à tous les yeux

(1) *Aux Romains*, ch. XVI, v. 3.

et entièrement bâties au dessus du sol. Malgré la répugnance que les premiers chrétiens éprouvaient à appeler au secours du culte tout art quel qu'il fût, l'architecture évidemment n'était point rejetée par eux. Aussi d'Agincourt croit-il pouvoir citer deux églises bâties à Rome dès le second siècle, neuf dans le troisième et dix-sept dans le quatrième.

Lucien, l'un des plus ardens ennemis du nouveau culte, décrivant un temple chrétien, dit (1) : « Nous passâmes des « portes de fer, des seuils d'airain, et « après avoir monté de nombreuses mar- « ches, nous entrâmes dans l'enceinte « sacrée, dont les lambris dorés rappe- « laient la salle du palais qu'Homère « donne à Ménélas. Mais certes, au lieu « d'une Hélène, je ne vis que des hom- « mes amaigris par le jeûne, prosternés « dans la poussière, etc. » Le Christ avait donc eu, même avant Constantin, des temples dont les façades, ornées de portes de bronze, brillaient aux rayons du soleil. Bien plus, elles dominaient les cités, étant élevées au sommet des monts, par dessus tous les bruits de la terre, entourées de silence et ne communiquant qu'avec le ciel. Telle fut la célèbre église de Nicomédie, brûlée par les païens en 303. Ces églises, dont il n'y avait ordinairement qu'une par ville, et qu'on a plus tard appelées *dômes* ou *cathédrales*, sont nommées dans les plus anciens Pères *domus columbæ*. Tertullien reproche aux gnostiques Valentiniens d'imiter les mystères d'Eleusis, en couvrant leurs sanctuaires de voiles et en faisant précéder l'entrée par diverses portes; puis il ajoute : Nos *domus columbæ*, figurant comme le Christ qui se lève sur le monde, du haut de leurs collines, sont au contraire toujours ouvertes et en vue de toute la contrée (2).

Le nom de ces églises sur les hauts lieux rappelle naturellement la descente de l'Esprit-Saint sous forme de colombe de feu, couvant en quelque sorte la terre au jour de la Pentécôte. Et en effet, leur premier modèle fut l'*appartement élevé* où les Apôtres dans ce grand jour se tenaient rassemblés à Jérusalem avec la mère de Dieu (1), où ils célébraient la Cène, et où l'on croit que le proto-martyr Etienne fut adjoint comme diacre ou messager à la mission apostolique. Jérusalem ayant été détruite, on prétend que lorsqu'Adrien y rebâtit sa ville d'Œlia, cette première chapelle chrétienne, ou maison de la colombe, fut trouvée intacte parmi des ruines entassées (2).

Dès l'année 200, l'histoire mentionne des églises publiques à Edesse (3), puis à Tyr. On lit dans Origène qu'il y en eut plusieurs de brûlées en 236, durant la persécution de Maximin. « Il est certain, « dit Binterim (4), que les chrétiens, dans « l'intervalle de 43 ans qui s'écoula de- « puis Valérien en 260 jusqu'à Dioclétien « en 303, élevèrent de riches et nom- « breuses églises. La construction de « celle de Néo-Césarée par Grégoire-le- « Thaumaturge, tombe dans cette pé- « riode. Eusèbe parle d'une ordonnance « de l'empereur Gallienus, par laquelle « tous les évêques sont invités à rentrer « en possession de leurs églises, et au- « torisés à en bâtir de nouvelles partout « où ils voudraient..... La seule ville de « Rome, suivant le témoignage d'*Opta- « tus* (5), en avait plus de quarante. »

Enfin, quand Dioclétien décréta la destruction de toutes les églises de l'empire, on vit les évêques, chassés des sanctuaires, se cramponner aux portes de leurs basiliques croulantes, pour être ensevelis sous leurs débris (6). Mais les fidèles en s'éloignant disaient comme le saint docteur Philippe d'Héraclée parlant à Aristemaque :

« Homme froid et insensé, qui crois, « que le Dieu tout-puissant habite dans « l'enceinte des murailles plutôt que dans « le cœur de l'homme, tu ne te souviens « donc plus des paroles du prophète « Isaïe qui dit : *Le ciel est ma demeure et « la terre est l'escabeau de mes pieds* (7). »

(1) Aringhi, *Roma sub.*, liv. IV, ch. 29, et Lucien, dialogue de *Philopatris*, *Saumur*. 1619; t. I, 1007.
(2) Schœne, *Warkwurd*, *descler. arch.*, t. I.

(1) *Binterim*. . . . . t. IV, 1re part.
(2) *id. ib. ib.*
(3) Rheinwald, *Christ. archeol.*, 1 vol.
(4) *Id. ib. ib.*
(5) De *Schismate donatist.*, lib. 2.
(6) Ruinart, *acta S. Philiani, episc. hereti.*
(7) Homo stultæ persuasionis et frigidæ, qui habitare omnipotentem Deum in parietibus magis quàm in

Fleury pense également que, sous les empereurs tolérans, les fidèles se réunissaient hors des catacombes dans des temples publics; et sans parler d'Alexandre Sévère et de Gordien, « l'empereur « Gallien, dit-il, faisant cesser la persé« cution, ordonna que l'on restituât aux « chrétiens leurs cimetières qui, d'ordi« naire, avaient des églises attenantes; « et quand Paul de Samosate fut déposé, « l'empereur Aurélien commanda que la « maison de l'église fût rendue à ceux « qui étaient en la communion de l'évê« que de Rome... Un peu avant la persé« cution de Dioclétien, on avait rétabli « les églises par toutes les villes, tant la « multitude des fidèles était augmentée, « et la persécution commença par la « ruine de ces bâtimens. »

Il est vrai que si l'on entend par temples des lieux ornés de statues et de simulacres de pierre représentant des êtres divins, les chrétiens des trois premiers siècles avouèrent constamment qu'ils n'en avaient pas. C'était le principal reproche des païens, qui leur disaient que, n'ayant ni temples, ni autels, ils étaient par conséquent athées; et Minutius Félix répond à ces accusations que tout chrétien élevait dans son cœur un autel à son Dieu, dont l'univers était le temple. Arnobius avoue la même chose, Origène et Tertullien n'éludent point le reproche. Denis d'Alexandrie va jusqu'à dire, suivant Eusèbe : « Le désert, la campagne, un vaisseau, une étable, la prison peuvent devenir pour nous un temple. » Quelques docteurs évitent même de se servir du nom de temple comme étant profané par l'application qu'on en faisait aux idoles; Lactance est le premier qui se serve de ce mot pour désigner une église; quant au baptistère il était complétement distinct du lieu où se célébrait le sacrifice; il le précédait; ayant, si l'on en juge par les plus anciens qui nous restent, une forme non pas ronde, mais octogone. Souvent aussi il était relégué jusque dans la catacombe; celle de saint Pontien, près du Tibre et de la Porta-Portese, en offre un d'où jaillit encore la fontaine, et qui aux temps barbares fut orné de peintures représentant entre autres sujets le baptême de Jésus-Christ. D'Agincourt donne le plan architectonique de ce baptistère (1), le plus ancien peut-être qui ait échappé à la destruction.

Mais loin de se cacher ainsi sous la terre, les églises proprement dites s'élevaient au sommet des collines; telle était à Nicomédie celle que Dioclétien livra aux flammes. Ainsi la *domus columbæ* était le premier point que le soleil frappait en se levant sur la ville; ainsi dès l'origine l'Eglise aspirait en haut, et cette fille de l'air et du ciel n'est ensuite repoussée jusque dans les entrailles de la terre que par la force brutale des persécuteurs. La violence seule la précipite des sommets, image du Calvaire, qui étaient la position de son choix, et la force à se transformer en grottes ténébreuses, qu'elle parvient encore à inonder de lumière.

Ces *dômes de la colombe* paraissent avoir offert dans la célébration des mystères divins la plus complète publicité; c'étaient ces lieux qu'on appelait église, ἐκκλησία, *assemblée*, mot qui dans les villes grecques avait signifié long-temps la réunion du peuple souverain, partagé en divers ordres, et votant ses lois sur la place publique.

Dans Origène est un curieux parallèle de l'Église politique et de l'Église de Dieu; les Églises *chrétiennes* ou *spirituelles* y sont appelées les astres qui éclairent la cité ou église matérielle, image de la première.

Mais une fois la persécution déclarée l'Eglise rentrait dans le mystère, et ses secrets ne se communiquaient plus que suivant le degré de confiance du catéchumène. Alors au fond des catacombes les prêtres, entre la vie et la mort, étaient forcés de recourir aux antiques moyens d'initiation. Il y avait différens degrés d'épreuves qui peuvent se déduire des différentes parties dont se composait l'église. Avant tout se présentait l'*escalier des soupirs ou des pénitens*; là gémissaient les faibles tombés, suppliant à

hominum cordibus credis, Isaiæ dicta non retinens qui dixit : Cœlum mihi sedes est, terra vero scabellum pedum meorum.

(1) Planche 65e d'archit., nos 1, 2, 3. (*Hist. de l'Art.*)

genoux et sous le cilice chacun de leurs frères qui entrait d'obtenir pour eux miséricorde. Puis s'ouvrait le *Nartex* ou *vestibule des catéchumènes* divisés en deux classes : les *auditeurs*, ἀκροώμενοι, et les *assistans* (ou priant ensemble), συναιτοῦντες, admis à prier de loin avec les frères (1). Enfin on entrait dans les *nefs;* la première renfermait les aspirans à l'initiation complète, ils se tenaient à genoux comme pour obtenir leur demande; dans la seconde étaient les fidèles, en pleine possession de la doctrine, et partagés en deux troupes, les hommes à droite, les femmes à gauche. Entre eux et le sanctuaire étaient élevés les deux *ambons*, d'où les diacres et sous-diacres lisaient les Évangiles et les lettres nouvelles des évêques ou des églises. Les confesseurs, ou ceux qui avaient déjà subi un martyre quelconque, appelés du nom de *pères* ou *vénérables*, entouraient l'*autel*, ou la *table du repas divin*, laquelle n'était primitivement que la pierre d'un sépulcre; et derrière cet autel étaient les *vieillards* ou πρεσβύτεροι, rangés en *corona* ou *cercle* autour de l'évêque, assis sur sa chaise curale, *cathedra*. Ces vieillards ou prêtres, appelés les *parfaits (perfecti)*, les *ascètes* ou les *saints*, suppléaient l'évêque absent (2). Ainsi les diverses parties du temple donnent l'idée de la hiérarchie primitive; ainsi l'architecture dans ses formes géométrales renferme voilée toute la liturgie, et comme une théologie plastique. Dans chaque temple, il n'y avait qu'un autel qui en marquait le point central et était d'ordinaire une tombe. Ainsi dans la crypte de saint Cyprien, sa pierre sépulcrale s'appelait la *Mense (mensa Cypriani)* : ailleurs elle est nommée *mensa corporis et sanguinis Christi* (3). Mais il y avait deux espèces d'autels, les uns de pierre fixés dans l'église *(altaria fixa)*, pour les temps de sécurité; les autres portatifs et de simple bois pour les temps de persécution. Tel fut celui de saint Pierre, caché dans la maison de Pudens, et qu'on prétend montrer encore.

(1) Schœne, *ib.*
(2) Mamachi, *Antiq. chr.*
(3) Binterim, *ib.*, *id.*, t. IV, preuves de ce fait, pag. 121.

Il y en a qui croient que le pape Sylvestre, vers le commencement du quatrième siècle, érigea à Rome le premier autel de marbre.

Quoi qu'il en soit, ceux des premiers siècles étaient déjà entourés de lampes d'or et d'argent, de candélabres et même de colonnes, portant des cierges énormes aux grandes solennités, comme l'attestent saint Jérôme, et plus tard Paulinus, Prudentius, etc.

D'après ce qu'on vient de voir, il semble que la première forme du sanctuaire dut être le cercle ou la rotonde, κύκλος, *cœtus*, la grotte circulaire où les gardiens de la doctrine se rassemblaient en rond. Du centre de la voûte descendait la lampe de bronze ou d'or, sous forme de colombe, emblème de l'Esprit-Saint qui éclaire toute âme. Directement au dessous de cette lumière était l'autel ou la *mense* portant l'Evangile de la parole, avec le pain et le vin du sacrifice. Aux murs étaient peints des agneaux, des poissons, des cerfs courant aux fontaines d'eau vive. Les siéges de la crypte, taillés comme elle dans le roc vif, et dépassant rarement le nombre de douze à vingt-quatre, n'étaient destinés sans doute qu'aux prêtres ou compagnons du pontife. Car, ainsi que dans l'antiquité juive et gentile, l'Eglise ne se dévoilait encore que dans le seul sanctuaire; et quand le temple devint public et élevé sur la terre, la *cella* resta encore long-temps fidèle au *cercle* par sa tribune ou *abside* en hémicycle, avec les douze siéges, pour ainsi dire zodiacaux, des chanoines, satellites de l'évêque, image du Christ, *le soleil de justice*, suivant l'expression des premiers Pères.

Quelquefois cette rotonde n'était elle-même autre chose qu'un *colombaire*. Boldetti nous en a conservé une dans sa description du cimetière de Saint-Calixte, dont la voûte très élevée posant sur une belle frise circulaire, était portée par des arcades latérales, profondes, nullement écrasées, mais sveltes et pareilles à des portes triomphales, sous lesquelles montaient de riches mausolées, et dans tout le reste du mur s'ouvraient des niches oblongues pour les cercueils. Au sarcophage du martyr, orné seulement de deux guirlandes, était adossée la chaire

épiscopale en marbre (1). Dans un autre colombaire sans siéges, le tombeau au centre était visiblement disposé pour servir de *mense;* là, entre les quatre colonnes qui portaient la voûte, les fidèles, avant le départ pour les supplices, debout peut-être comme les anciens Hébreux, mangeaient le nouvel agneau pascal, devenu pain quotidien de l'homme.

Mais les catéchumènes et tous les étrangers non initiés restaient dans les nefs carrées et les galeries de la catacombe qui précédaient ou suivaient la rotonde sainte, et où les diacres leur lisaient l'Ecriture. De loin ils voyaient briller la lumière du Saint des Saints, à travers les longs corridors; mais comme les juifs du temple de Salomon, les simples fidèles n'étaient point admis à contempler face à face le secret du sanctuaire. Un voile plus épais encore s'étendait devant le catéchumène; car, comme la société romaine et juive, l'Eglise primitive a ses degrés hiérarchiques. Ces prescriptions rigoureuses ajoutaient au respect qu'inspiraient les cryptes funèbres arrosées du sang des saints et entourées de mystérieuses catacombes, dans l'obscurité desquelles venaient les initiés au temps des persécutions.

Ce caractère sombre de l'église sous les tyrans, quoique splendidement interrompu par les basiliques impériales et pontificales du siècle de Constantin et de Théodose, reparaît avec les premiers peuples barbares. Malgré qu'elles fussent construites en bois, comme tout ce que bâtissaient les Germains, sous la race mérovingienne, les basiliques des bords du Rhin n'étaient éclairées que par des lampes. Les églises de style roman aux neuvième et dixième siècles, ont de si étroites fenêtres et si peu de clarté, qu'elles semblent encore moitié grottes.

Ainsi, pendant que le temple païen, avec ses portiques découverts, ses colonnades constamment en dehors, était, comme l'âme païenne, ouverte de toutes parts aux impressions extérieures, le temple chrétien, débutant par l'extrême opposé, fait d'abord rentrer au dedans les brillantes colonnades, s'enferme de murs, cherche l'obscurité et se recueille en lui-même, ainsi que l'âme chrétienne. Si parfois il accueille la lumière extérieure, c'est par une seule ouverture à la voûte : le jour ne lui vient que d'en haut. L'expiation des voluptés de l'idolâtrie se poursuit chez le peuple martyr jusque dans la forme de ses temples. Mais après les longs jeûnes viendront les *alleluia;* après les sombres et ascétiques temples-grottes viendront les cathédrales, filles de la lumière et de la joie sainte.

Elles auront pour fondement éternel la crypte; car il n'est pas de dôme ou d'église un peu ancienne dans l'histoire qui n'ait gardé sa catacombe et ne la couve avec amour. Sous le nom sacré de confession, la tombe du vieil homme martyr, rayonnante de l'éclat des lampes, devient le *tumulus* d'où surgissent exhaussés la tribune et l'autel de l'homme régénéré. Partout où s'est élevée une cathédrale, elle a eu pour fondement le corps d'un martyr; et comme s'il eût fallu qu'une passion divine servît de base à l'architecture la plus passionnée qui fut jamais, on trouve que le temple gothique a conservé en partie pour ses substructions et ses chapelles latérales le style catacombaire aux sombres vitraux, aux voûtes surbaissées, aux colonnes écrasées et si tristes, qui semblent encore pleurer des victimes.

Ainsi, en étendant plus sa pensée, on trouve que le martyre est le fondement du monde, et que rien dans aucun ordre ne peut être créé ou fécondé que par le martyre de l'homme.

III

Des cryptes et basiliques primitives disparus dans les environs de Rome.

L'Archéologie est encore bien loin d'avoir découvert tout ce qui a rapport aux catacombes; les antiquaires des deux derniers siècles, qui s'en occupaient bien plus que ceux d'aujourd'hui, se plaignent de n'avoir pu trouver l'accès de plusieurs d'entr'elles. En effet l'histoire en mentionne un si grand nombre qu'il semble que chaque villa avait la sienne, destinée avant le christianisme aux membres seuls de la famille, de sorte que le vieux Latium devait offrir dans ses en-

(1) Boldetti (*Osservaz. sopr. i cimeti*), t. 1er, liv. I, pag. 14 et 15, nos 1, 2, 3.

trailles une suite peu interrompue de souterrains funèbres, remplis de peintures et d'objets d'art, rangés autour des tombeaux. En outre il est probable que dès qu'une catacombe chrétienne cessait d'être le caveau privé d'une famille, elle devenait de suite temple-grotte et prenait le nom d'*ecclesia;* ce qui devait augmenter prodigieusement le nombre des églises, et explique comment une si grande quantité de celles qui sont citées dans les martyrologes ont pu disparaître.

Parmi ces dernières il faut citer la basilique, élevée sur la voie Tiburtine, *à l'honneur de S. Pierre, par les illustres Alvinus et Glafira, dans leur propriété de Pacinianum*, suivant Anastase, et qui fut consacrée par le pape Symmaque. Celle de S. Agapit, construite d'après le même auteur par Félix III, puis restaurée par Adrien Ier et Léon III, n'a pas laissé plus de traces.

Sur la voie Labicane, où s'ouvraient les grottes de saint Castulus et celle de saint Zoticus, existèrent de nombreuses églises: celle des saints Nicandre et Eleuthère, près la *Villa Pertusa*, consacrée par le pape Gelase, celle de saint André restaurée par Serge Ier, celles de saint Cyprien et de saint Janvier martyr, dont parle le pape saint Grégoire, et qui sont toutes mentionnées dans Anastase.

Sur la *Via Nomentana*, existait de même l'église de saint Nicomède, restaurée par Adrien Ier, et qui servait probablement de salle d'introduction dans la catacombe de ce prêtre martyr. Le pape Alexandre et les compagnons de sa passions ensevelis sur cette route dans le *prædium* de la riche matrone Severina, avait au même endroit une basilique, dont Aringhi crut voir les restes au lieu dit *Casa nuova*. Le cimetière des saints Primus et Felicianus possédait aussi un temple où tout Rome affluait aux anniversaires de ces deux martyrs. Un sanctuaire également disparu précédait la catacombe de saint Restitutus, dont le corps avait été recueilli et embaumé par la pieuse Justa, dans sa maison de campagne.

Au bord de la *Via portuensis* la catacombe célèbre du pape saint Félix n'a pu être retrouvée.

Sur la voie *Aurelia*, dans l'*ager Lucinæ* fut la catacombe des saints Procès et Martinien, bâtie 68 ans après J.-C. par la sainte matrone Lucine, pour y cacher les corps des nombreux martyrs dérobés aux cloaques publics. Les deux saints Processus et Martinianus, après leur passion, devinrent les génies bienfaisans de ces souterrains, où ils guérirent pendant long-temps les malades et les possédés qu'on menait sur leurs tombes: ce qui fait dire à saint Grégoire-le-Grand qu'ils vivaient toujours là par leurs miracles, présens quoiqu'invisibles; puis il raconte une de leurs apparitions arrivée au temps des Goths. Deux pélerins se montrèrent à une matrone romaine qui entrait dans la crypte avec ses serviteurs, et ayant reçu d'elle une riche aumône, ils lui dirent qu'ils intercéderaient pour elle devant Dieu, et disparurent comme un souffle. Sur leur crypte s'élevait une basilique en leur honneur; restaurée par Grégoire III qui en fortifia les murs et en renouvela les lambris elle n'a laissé aucun vestige, ainsi que la chapelle de sainte Agathe bâtie par le pape Symmaque, laquelle y était adjointe, et qui, ornée par ce pontife d'une piscine avec deux arcs d'argent, servait sans doute de rotonde baptismale.

Sur la voie Latine se voyaient de nombreuses églises souterraines communiquant la plupart avec la catacombe des saints Gordien et Epimaque, qui était elle-même précédée d'une basilique sous l'invocation de ces deux confesseurs, renouvelée suivant Anastase par Adrien Ier. Ce même pape remit en état d'être visité le vaste cimetière des martyrs Simplicius et Servilianus qu'il réunit à celui de Gordien; de manière que les deux catacombes n'en firent plus qu'une, et renfermèrent dans leur sein celle des Aproniani, noble et puissante famille romaine, dont un membre avait confessé J.-C. La même crypte où était son tombeau fut appelée bientôt après du nom de Tertullinus martyr, qui y fut déposé avec les 12 acolytes du pape Etienne Ier. Sur ces cryptes s'éleva l'église de Sainte-Eugénie, annexée, dit Anastase, à un couvent dont les popes psalmodiaient nuit et jour, et qui, tombé en ruines, fut rétabli par Jean VII; mais il n'y en a plus de traces. Sur

cette même voie était le sépulcre du martyr Gorgonius de Nicomédie, recouvert d'un tumulus, ainsi que le dit l'inscription de sa pierre lapidaire placée par le pape Damase, et qu'on voit à *San Martino ai monti* parmi plusieurs autres tombes primitives. On cite encore la crypte voisine de saint Boniface, que la pieuse matrone Aglaé enveloppa d'une magnifique église, et celle *non moins riche*, suivant Anastase, *que Demetria, servante de Dieu, sous le règne du pape Léon* Ier, *bâtit dans sa villa* au protomartyr Etienne, et dont le toit et les murs furent réparés par Léon III.

Sur la voie Appia s'élevait la basilique de saint Apollinaire.

Aringhi chercha long-temps sur la *via portuensis* la catacombe et la basilique de saint Félix II, et se lamente de n'avoir pu trouver les traces ni de l'une, ni de l'autre.

Une foule d'autres grottes, mentionnées comme basiliques dans les martyrologes, n'ont pas même laissé de fondemens, ce qui aurait pourtant eu lieu si elles avaient été complétement bâties à la surface de la terre; mais ces églises étant moitié cryptes, la terre en aura peu à peu recouvert les entrées, lors de l'abandon des catacombes.

Comme l'architecture antique, la chrétienne commence donc par creuser la terre. Quoique les colombaires des catacombes soient alternativement carrés, triangulaires, sphériques, hémisphériques, pentagones, sexagones, octogones, néanmoins leur forme la plus habituelle est le cercle et le carré, image de Dieu et du monde. Mais pour l'affranchir de la mort, partout le génie nouveau de l'architecture soulève les voûtes, au moyen des arêtes croisées. L'emploi de ces nervures, plus fréquent que jamais, en transportant à la voûte la croix aux quatre branches égales, et dont les triangles amèneront peu à peu l'ogive, signale déjà au fond des catacombes un élément régénérateur.

CYPRIEN ROBERT.

COURS SUR LA MUSIQUE RELIGIEUSE

ET PROFANE.

HUITIÈME LEÇON (1).

Continuation de l'histoire de l'orgue. — Style mixte et intermédiaire propre à cet instrument. — L'orgue ancien s'approprie merveilleusement aux divers caractères des fêtes chrétiennes. — Sa monotonie et sa variété. — Il se rapporte à la fois à ce qu'il y a d'invariable et de progressif dans l'art. — De quelle nature doivent être les perfectionnemens que l'on peut adopter. — Impossibilité de donner à l'orgue un mécanisme d'expression et de nuances qui le mette au rang des instrumens de l'orchestre. — Conséquences de l'adoption de l'orgue expressif dans les églises. — Destination de l'orgue prouvée par le sentiment général à ce sujet, et qui apparaît dans l'ensemble et les détails de sa structure.

Nous avons vu que la prétendue réforme de la musique religieuse par la substitution de l'*orgue expressif* à l'ancien orgue, aboutissait, en dernière analyse et de l'aveu même des réformateurs, à la destruction entière de cette musique, et à l'introduction dans le sanctuaire de l'art mondain, terrestre et théâtral. Nous avons vu également qu'alors même que cette réforme serait possible, l'orgue, ainsi *perfectionné*, seconderait mal les vues des réformateurs, par l'impuissance où il serait d'imiter les mouvemens soudains, capricieux de l'orchestre dont il ne serait plus qu'un lourd et pâle auxiliaire, et cette finesse de nuances, cette souplesse de jeux et d'accents, propres à l'instrumentation usuelle (1). Nous allons voir maintenant

(1) Voir la 7e leçon dans le dernier numéro, page 146.

(1) V. le passage de Grétry cité dans la dernière leçon, pag. 117.

que l'orgue véritable, l'orgue chrétien, loin d'être *dépourvu* de certaines qualités essentielles, pourrait au contraire les disputer à l'orgue bâtard et païen, et que rien, jusqu'à présent, ne saurait égaler la pompe et la majesté que le premier prête aux cérémonies du culte.

Le lecteur n'a pas oublié l'observation que nous avons faite plus haut, savoir, que quelque radicales, quelque fondamentales que soient les différences de la musique *spirituelle* et de la musique *temporelle*, quelque incompatibles entre eux que soient les élémens et les caractères de toutes deux, les styles participent jusqu'à un certain point les uns des autres. On n'a pas oublié non plus que l'auteur que nous avons combattu s'est emparé de ce principe et en a fait la base de son nouveau système. Les styles participent donc les uns des autres *jusqu'à un certain point*, c'est-à-dire, jusque là que le style d'un genre ne se convertit pas au style du genre opposé. Or, si l'on peut démontrer que l'orgue, tel que nous le connaissons, chaque fois qu'il n'accompagne pas le chant d'église, tient en effet le milieu entre ce chant et la musique mondaine, qu'il est éminemment propre à ce rôle intermédiaire, quel peut être le but de l'*orgue expressif* si ce n'est celui de bouleverser l'art et d'introduire la profanation dans le sanctuaire (1)? Personne, que nous sachions, n'a prétendu, et personne ne prétendra, que l'orgue doive s'en tenir constamment au style *alla Palestrina*, encore moins, à la mélodie *grégorienne* dans les grandes pièces, les offertoires, et même dans les phrases et les versets. Son style, que nous appellerons, s'il le faut, style *mixte*, se rapproche de la musique mondaine par la modulation, et de la musique d'église par le caractère de sa sonorité, par son harmonie plane, soutenue et prolongée. Mais S. Bach *eût abandonné sa manière sublime; il eût fait la révolution nécessaire, en modifiant son style, en le mettant en rapport avec les besoins de l'époque actuelle, s'il y eût vécu; il eût vaincu les résistances d'école en charmant le public*: voilà ce que vous assurez. Mais devons-nous vous croire sur parole par cela seul qu'il vous plaît de venir nous dire que Bach, mort il y a 88 ans, ferait telle ou telle chose aujourd'hui? Et ne devons-nous pas plutôt nous en tenir à ce que ses contemporains et, après eux, l'histoire nous ont rapporté de lui? « Les « moyens dont il se servit pour arriver « à un style si éminemment religieux, se « trouvent dans sa manière de traiter « les anciennes modulations d'église, « dans son harmonie divisée, dans l'u- « sage de la pédale obligée, et dans sa « manière d'employer les registres. Tous « ceux qui voudront examiner les chants « chorals à quatre voix de Jean-Sébas- « tien Bach, pourront apprendre com- « bien la musique d'église, en raison de « la différence de ses tons avec nos « modes majeur et mineur, est particu- « lièrement propre à produire des modu- « lations originales, inhabituelles enfin, « telles qu'elles appartiennent à l'E- « glise. » Ne dites pas que ce style était le style adopté généralement sur l'orgue; l'auteur que nous citons affirme qu'il était très *différent de l'harmonie usuelle des organistes*. Il est donc impossible de supposer qu'un

(1) Ce sont précisément des abus de cette sorte, qui, comme nous le verrons par la suite, provoquèrent à diverses époques des censures ecclésiastiques. L'orgue ne s'en est pas tenu toujours au rôle que nous lui assignons ici d'après les lois de son institution. Plusieurs fois des murmures et des plaintes se sont élevées contre les organistes, parce qu'ils donnaient un trop libre cours à leurs inspirations mondaines. On se vit forcé de les rappeler à leur devoir, sans être toujours écouté. Des auteurs pensent que de là vint le refus de la chapelle papale, à Rome, d'adopter l'orgue, suivant ce que dit Benoît XIV, dans sa lettre pastorale de l'année 1749. Cet exemple fut suivi par plusieurs couvens et églises principales de France, entre autres celles de Lyon, qui, d'après la maxime : *Ecclesia Lugdunensis nescit novitates*, ne voulut jamais admettre l'orgue dans le temple. Cette maxime était aussi celle de l'église de Sens (voir *Traité théorique et pratique du chant grégorien*, 1750; Paris, pag. 28). Si l'Église s'est montrée si sévère pour des abus de cette nature, comment pourrait-elle accueillir dans son sein un instrument susceptible des inflexions et des nuances propres aux instrumens des théâtres? Prétendre introduire un pareil instrument dans le temple, n'est-ce pas s'immiscer dans les choses du culte, sous prétexte de *réformer* la musique.

homme comme J.-S. Bach, *homme de génie s'il en fut*, eût jamais consenti à *perdre un style consacré, à abandonner sa manière sublime.* Il savait qu'en agissant ainsi, il eût attaqué l'institution ecclésiastique elle-même, et il n'ignorait pas non plus qu'il jouait non en présence d'un *public* pour le *charmer*, mais au milieu d'une assemblée de fidèles qu'il fallait exalter, unir dans les mêmes accens et élever à Dieu : *sursùm corda!*

Ainsi, voilà tout trouvé depuis longtemps *le moyen de mettre l'orgue en harmonie avec la musique du siècle et les besoins de l'époque*, et si l'on reconnaît déjà que *sa puissance est grande et majestueuse*, que *l'impression qu'il produit est profonde*, qu'il est *riche de sonorité*, qu'il est *religieux, simple et noble*, qu'il est *propre aux choses larges et brillantes*, et qu'il *possède ce qu'il faut pour étonner*, nous ne voyons pas qu'il soit le moins du monde *nécessaire* de lui prêter un *accent* mondain, une *sensibilité* théâtrale, une *expression* terrestre et *passionnée*, à moins, nous le répétons, qu'il ne soit devenu *nécessaire* de transporter le théâtre dans l'église. Nous ne voyons pas davantage qu'il ne soit pas, dans certains cas, *propre à la musique colorée*, et que *la monotonie soit inévitable.* Nous nous trompons : dans quelques circonstances, l'harmonie de l'orgue est *monotone* et *sans couleur.* Mais cette monotonie, cette planitude, cette placidité est sublime; elle est analogue à la lenteur des cérémonies; c'est la monotonie de la psalmodie, de la prière, de la contemplation. Nous osons ajouter : c'est la monotonie de Dieu même.

Mais dira-t-on que l'orgue est *monotone* et *sans couleur* lorsqu'un habile organiste, dans un offertoire, dans un *Te Deum*, se livre à l'enthousiasme de ses inspirations? avec la diversité des claviers? avec une prodigieuse variété de jeux et de timbres? avec les pédales? Dira-t-on ensuite qu'il *manque* de ce qu'il faut pour *émouvoir?* Oh! c'est qu'alors notre *cœur dur*, notre *âme revêche*, ne sont *émus* de rien; c'est que tout les laisse froids; c'est que nous ne nous *sentons touché* d'aucune *révérence à considérer cette vastité sombre de nos églises*, cet *ordre de nos cérémonies;* à *ouïr* cet accord formé par le *son dévotieux de nos orgues* et *l'harmonie posée et religieuse de nos voix;* c'est que nous n'éprouvons aucun *frisson dans le cœur* (1) en entrant dans le lieu saint; c'est que, dans la réunion des chrétiens, nous ne voyons qu'un *public* qu'il faut *charmer* par ce que l'art mondain offre de luxuriant et d'efféminé!

Ainsi, lorsque l'air, cet élément qui nous fait respirer et parler, pompé alternativement et chassé par d'énormes soufflets, se condense dans le *sommier* pour s'épandre et *ruisseler* dans ces *grands tubes d'airain* (2), dans ces mille tuyaux qu'il anime et dont il fait mille voix chantantes, depuis le *trente-deux pieds* ou *bourdon*, dans les flancs duquel il se presse et mugit jusqu'au dernier tuyau du *larigot* ou de la *tierce*, pour en sortir, ici, comme un filet de son qui se perd dans les régions de l'aigu, là, comme un ronflement majestueux et puissant qui embrasse toutes les parties de l'édifice dans la plénitude de sa résonnance et leur imprime une sourde commotion qui fait trembler les piliers sur leurs bases, et frémir les vitraux, et osciller sur ses angles la charpente gigantesque; ainsi lorsqu'une pédale de *bombarde* roule dans la voûte comme le tonnerre et la tempête grondant sur Sinaï; quand la prière s'exhale aux sons du *prestant;* quand le saint mystère s'opère sur l'autel et que le prêtre, élèvant dans ses mains le Dieu vivant et réellement présent au dessus de tous les fronts inclinés, l'hostie blanche apparaît éclatante au milieu d'un nuage d'encens bleuâtre, rayonnante des feux du sanctuaire, tandis que les *fonds d'orgue* font entendre une harmonie voilée et mystérieuse; tout cela ne produit donc aucune *émotion?* Quand, à l'offertoire, les accens des jeux d'anches, du basson, de la trompette, du haut-bois, du clairon, de tous les instrumens de l'orchestre, courent successivement d'un clavier à l'autre, ou se mêlent dans un *tutti* formidable au *chromorne*, au *cornet*, et au bruissement de ces *jeux de mutation* qui reproduisent si merveilleusement le système des sons harmoniques (3); quand,

(1) Montaigne, *Loc. cit.*
(2) Victor Hugo, *Chants du Crépuscule.*
(3) Il est impossible d'exprimer l'effet de jeux de

dans les versets du *Gloria*, du *Magnificat*, de la *prose* et de l'hymne solennel, l'organiste exécute un *ricercato*; une *toccata*, et parcourt toutes les ressources de son instrument pour arriver à l'explosion magnifique et foudroyante du *grand jeu*, du *grand jeu* soutenu par cette double gamme de pédales souterraines rejetées dans les profondeurs du son; tout cela est donc *monotone*, froid et *sans couleur?* On ne sait véritablement plus aujourd'hui ce qui peut toucher nos cœurs, ce qui peut frapper nos organes émoussés, blasés; mais nous avons perdu le sens de toutes les grandes choses; nous sommes devenus insensibles à toutes les splendeurs de l'art ancien. Nous demandons des délicatesses d'art, des chatouillemens sensuels, des accens, des inflexions, des mouvemens passionnés; et nous oublions que le mot *passion*, dans le langage chrétien, signifie souffrance, mortification, dénuement de tout ce qui est humain. Nous oublions, nous si difficiles, si scrupuleux sur les convenances de notre société factice, que des chants mondains et terrestres sont une haute inconvenance dans le lieu saint, parce qu'ils blessent les rapports les plus universellement sentis, ceux que le Créateur a établis entre la créature et lui, et il faut nous rappeler sans cesse que des accens inspirés aux hommes dans la vue des voluptés, des plaisirs et des folies du monde, sont au moins un contre-sens énorme dans une église tantôt construite au milieu d'un cimetière, tantôt cimetière elle-même, où le chrétien ne peut faire un pas sans fouler les ossemens des générations, où chaque dalle lui renvoie un son lugubre comme celui du sépulcre dont elle est le couvercle.

La religion, si grave, si austère dans les offices de la Semaine sainte, de la semaine de Pâques(1), dans la fête des Morts, a des pompes non moins solennelles, mais plus brillantes, où elle semble se dérider, où elle admet, dans les formes du culte, certaines manifestations d'une joie naïve et enjouée. Cela est puéril, diront quelques hommes. Non, cela est poétique. Et voyez comme l'orgue chrétien, comme l'orgue ancien, qui est encore, grâce à Dieu, l'orgue universel, s'harmonisait avec cette poésie du Christianisme! Avez-vous jamais remarqué, dans une messe de la nuit de Noël, ce jeu de *tremblant* et de *chèvre*, dont l'accent était si pittoresque et qui imitait si bien le bêlement des troupeaux? Ce jeu était placé dans le buffet au dessous des claviers et des lignes des registres *à la main*, ce qui signifiait assez qu'il n'était qu'une fantaisie du facteur. Presque partout, on a retranché ce jeu de *tremblant*, apparemment parce que nous sommes trop avancés pour nous intéresser à tout ce qui se rapporte aux mœurs simples et primitives. L'idylle nous fait peur. Mais alors il faut mutiler, balayer toutes ces figures d'animaux, d'ar-

mutation, plus heureusement que ne l'a fait M. Victor Hugo, lorsqu'il a peint en vers admirables le bruissement des cloches. La nature n'a aucun secret pour le poète; il devine, il anime les choses que le savant ne peut expliquer qu'en les décomposant et les disséquant. On doit se rappeler que les jeux de *mutation* ont été construits pour imiter, dans l'orgue, ces bruits vagues, confus, que l'on entend dans la résonnance de tous les corps, mais particulièrement dans le son des cloches.

« Sous cette voûte obscure où l'air vibrait encore,
« On sentait remuer comme un lambeau sonore.
« On entendait des bruits glisser sur les parois,
« Comme si, se parlant d'une confuse voix,
« Dans cette ombre, où dormaient les légions ailées,
« Les notes chuchotaient à demi réveillées.
« Bruits douteux pour l'oreille et de l'âme écoutés!
« Car même en sommeillant, sans souffle et sans clartés,
« Toujours le volcan fume et la cloche soupire;
« Toujours de cet airain la prière transpire,
« Et l'on n'endort pas plus la cloche aux sons pieux
« Que l'eau dans l'Océan et le vent dans les cieux. »
(*Chants du Crépuscule*, page 285.)

(1) C'est une erreur assez commune que de croire que le rit de la semaine de Pâques doit être la manifestation d'une grande réjouissance extérieure. Cette semaine est au contraire celle dans laquelle les premiers ordinateurs du culte divin ont le plus retenu de l'ancienne simplicité. Tout ce qu'il y a de *gai* dans l'office du cours de l'année, comme les répons brefs *alleluiatiques*, les *neumes* de jubilation à la fin des antiennes, est banni du rit de la semaine paschale. Par un sentiment de cette haute convenance dont nous parlions tout à l'heure, l'on n'a fait commencer la réjouissance qu'après huit jours passés dans la gravité. C'est donc au dimanche de *Quasimodo* que s'ouvre le rit paschal qui dure jusqu'à la Pentecôte. L'ignorance des réformateurs du chant d'église et des organistes sur ce point, leur a fait commettre des contre-sens et des maladresses sans nombre.

bres, de plantes, et pour nous servir d'une expression du comte de Maistre, toute cette *mythologie que la religion chrétienne pousse naturellement* et dont les symboles décorent nos basiliques du moyen âge. Aussi bien, est-ce là ce qu'on a fait. A force de civilisation, nous sommes devenus barbares. Avez-vous remarqué, à cette même messe de minuit, cette *voix humaine* qui *parlait* si mordante, si sévère, si mâle, dans le *Noël* dialogué entre un Chrétien et un Juif? La *voix humaine* désignait le Juif; le Chrétien était représenté par un jeu de flûte. Hé bien! des facteurs d'orgues milanais, sans doute pour éviter la *monotonie*, viennent de supprimer cette voix humaine et lui ont substitué un jeu insipide, sans accent, sans analogue dans la nature, et que, faute probablement de le pouvoir caractériser, ils ont appelé *voix angélique*. Puis, quand venait le jour de l'Epiphanie, vous eussiez entendu cette belle *marche des rois*, si connue dans le midi de la France. C'était d'abord comme un murmure confus, un rhythme douteux qui, partant des extrémités du *pianissimo*, devenait graduellement plus distinct en passant par les claviers intermédiaires, pour signifier le pélerinage des rois mages, venus de leur pays éloigné pour se prosterner en la présence de l'Enfant-Dieu. Bientôt la marche triomphale était entonnée magnifiquement sur les jeux les plus brillans. Elle était interrompue par une courte adoration, ensuite elle reprenait avec éclat, puis s'éloignait insensiblement, jusqu'à ce que les sons et le rhythme se perdissent dans le lointain. Que de moyens de surprise s'offraient en foule à la fantaisie de l'organiste! C'était tantôt le jeu de *Nazard*, dont l'accent, ainsi que son nom l'indique, était le nasillement des moines; jeu qu'on n'a pas enlevé (1), mais dont il a fallu modifier le son trop désagréable pour la délicatesse excessive de nos oreilles; tantôt l'*écho*, le *cornet d'écho*, le *flageolet*, le *fifre*, la *musette*, qui subsistent toujours; enfin, le premier dimanche du mois de mai, c'était les jeux du *coucou*, des *petits oiseaux* que l'on mettait en action, et le chant du *rossignol* que l'on obtenait, dans certaines localités, sans le secours d'aucun jeu, et par un procédé très simple (1). Aujourd'hui, qu'a-t-on fait? Sous prétexte de corriger la *dureté* de certains jeux, le *sifflement* des autres, de rendre leurs sons plus moelleux et plus purs (2), on a dénaturé leurs timbres, adouci leur mordant; tranchons le mot, on les a rendus *monotones*. En Italie, dans la Lombardie surtout, les orgues se sont surchargés de tant d'*instrumens*, que l'on peut croire que ce n'a pas été sans préjudice pour les jeux de *fonds* et de *mutation*, car on trouve dans ces orgues jusqu'à des violoncelles, des clarinettes, des cors anglais, des serpens et des trombonnes (3).

Un coup d'œil rapide sur l'histoire de l'orgue a suffi pour nous démontrer que depuis la création de la tonalité moderne qui succéda, sans l'*anéantir*, aux modes ecclésiastiques, la structure de cet instrument a fait des acquisitions successives qui l'ont constamment maintenu en rapport avec la musique mondaine, tandis que, par le principe de sa sonorité, il s'est toujours rapporté à l'institution du chant d'église. Double et admirable préroga-

(1) Nous nous trompons : le *nazard* n'est pas compris dans les douze jeux de l'*orgue expressif* d'Erard. Ces jeux sont, 1° une flûte ouverte, huit pieds; 2° une flûte de quatre pieds; 3° un bourdon bouché de huit; 4° un bourdon de quatre, bouché; 5° un prestant; 6° une doublette; 7° une quinte; 8° une fourniture; 9° une trompette; 10° un chromorne; 11° un haut-bois; 12° un basson.

(1) On fabrique dans les pays du Midi de petites cruches dont le gouleau est percé à la manière d'un sifflet, c'est-à-dire qu'il a un trou à la paroi supérieure. On les remplit d'eau; les enfans, en embouchant le gouleau, produisent un gazouillement qui imite assez bien celui du rossignol. On adapte une de ces cruches dans les registres de l'orgue, et quand elle est soumise à l'action du vent, il en résulte l'effet que nous venons de dire. Au reste, nous n'ajoutons pas une importance sérieuse à des détails de cette nature; nous savons que tout cela n'est pas de l'art; mais il est bon de montrer que la religion est souvent moins rigide que les hommes et que ne la représentent les hommes. Sans se départir de sa sévérité dans les points essentiels, il en est d'autres où elle permet un laisser-aller qui n'est pas sans charme et sans grâce. Ce mélange de choses familières et de choses imposantes, est ce qui caractérise précisément tout ce qui est véritablement grand et populaire.

(2) Voir *Revue Musicale*, tom. VI, pag. 136 et 137.

(3) Voir le *Dixion.* de Lichtenthal, au mot *organo*, p. 92, t. II.

l'orgue! il représente, par l'immu-
de son système, ce qu'il y a de
d'invariable dans l'art. Sous ce
le vue, il est l'expression de la mu-
église, du chant spirituel, et voilà
ici l'on dit que son style est *con-*
il représente aussi, par ce qu'il of-
progressif, de perfectible, dans les
de sa structure qui ne tiennent
entiellement à son mécanisme fon-
al, ce qui, dans l'art, est suscepti-
développement, et, sous ce point
il donne, pour ainsi dire, le ton
sique séculière. C'est par un sen-
très juste de cette vérité qu'on a
l'orgue *lie* le système musical des
s au nôtre : car le plain chant a sa
ans l'antique musique grecque;
a mille fois répété que l'art pro-
l'est redevable de tous ses progrès.
iner jusqu'à quel point l'orgue
scendre au style mondain, c'est une
n difficile et grave qui n'entre pas
objet de cette leçon. Bien que la
tion de Monteverde, savoir, la créa-
la tonalité moderne, ait irrévo-
ent fixé les élémens distinctifs
musique spirituelle et de la mu-
temporelle, il n'est pas moins
r il y a, jusque dans ce dernier
, une inspiration relevée, noble,
, religieuse même. Ce style n'est
style *consacré*, ni le style chrétien;
est un beau et grand style, qui
la fois et du sen iment de l'acti-
mmaine et de quelque idée de sur-
ité. Tel est le style de la musique
mentale de Beethoven et l'on en
des exemples dans les œuvres
tiques ou lyriques de Gluck, de
, de Meyer-Beer, de Berlioz, de
rt, de Reber. C'est là le genre que
ons appelé déjà *mixte* ou inter-
re, qui appartient à la *musique du*
par la modulation, et à la musique
par la gravité de l'expression. Sur
, ce style prend un caractère plus
ux encore par la nature de la so-
de l'instrument.

Acquisitions semblables à celles
nous venons de parler, enrichis-
l'orgue d'époque en époque, lui
nécessaires pour exercer son in-
e sur les développemens de la mu-
. Que l'on ne nous range pas dans
ce qu'on appelle *les résistances d'école* (1);
faisons aussi large que possible la part
du progrès. Ne nous contentons pas d'ad-
mettre, mais encore encourageons, pro-
voquons toutes les améliorations, toutes
les innovations, toutes les découvertes
qui pourraient apporter quelque perfec-
tionnement à un instrument, à l'art; mais
jusque là pourtant que ces changemens
n'altèreront en rien la nature de cet in-
strument et son caractère essentiel. Ainsi,
adoptons une partie des innovations in-
troduites dans l'*orgue expressif* d'Erard;
adoptons le mécanisme ingénieux par
lequel, au moyen d'une bascule mise en
mouvement avec le pied, on change les
jeux à volonté, ce qui délivre l'organiste
du soin fatigant de porter sans cesse la
main aux registres; adoptons son méca-
nisme admirable des soufflets et d'autres
perfectionnemens de détail encore. Mais
pour ce *positif*, sur lequel on produit le
crescendo par la pression des touches et
le *decrescendo* par l'abandon gradué de
la touche qui remonte d'elle-même à la
hauteur du clavier; pour cette *pédale*
adaptée au grand jeu, que l'on abaisse
pour le *forte*, que l'on relève pour le
piano; pour toutes ces *améliorations*,
qu'elles ne pénètrent jamais dans l'église.
Perfectionner l'orgue de cette manière,
c'est l'anéantir. Ce n'est plus l'orgue; ce
ne sera jamais l'orchestre : c'est quelque
chose entre deux qui n'a pas de nom; le
chef-d'œuvre de l'industrie, si l'on veut;
la ruine de l'art.

Toutefois, nos réformateurs se font
d'étranges illusions, s'ils se persuadent
assimiler l'orgue, pour ce qui est des
nuances et de l'accent, aux instrumens de
l'orchestre. L'orgue expressif peut être le
chef-d'œuvre de l'industrie, la merveille
de l'art mécanique; nous ne le contestons
pas. Mais nous ne jugeons pas ici de sa
perfection intrinsèque et matérielle;
nous n'apprécions cette perfection qu'en
tant qu'elle se rapporte pleinement au
but proposé. Or, que se propose-t-on?
On prétend donner à l'orgue la possibilité
d'imiter, d'une manière aussi parfaite
que les instrumens, les inflexions de la
voix humaine. C'est en quoi l'on s'abuse.
L'orgue, que l'on appelle une *machine*;

(1) *Revue Musicale*, tom. VI, p. 130.

ne deviendra pas pour cela une *machine intelligente* (1).

Remarquons bien ceci : l'orchestre est *expressif*. Pourquoi? Parce que, par le contact et le frémissement de l'archet, par l'action si *intelligente* du doigt sur la corde, par la modification du souffle de l'exécutant dans le corps sonore, une partie du sentiment et de la sensibilité de l'homme se communique à l'instrument. Mais comment, sur l'orgue, maîtriser à ce point l'air vibrant? Comment le soumettre à la volonté immédiate de l'homme? Le doigt, en pressant la touche jusqu'au fond, peut renfler le son; il le diminue en accompagnant la touche jusqu'à son point de repos. C'est fort bien jusque-là. Mais voilà le cercle étroit d'expression dans lequel on est renfermé; l'on ne peut aller ni en deçà, ni au delà. L'air, cet élément essentiel de l'expression, demeure toujours inerte et passif, puisque ce n'est pas sur lui qu'on agit immédiatement; il est mis en jeu par un moyen intermédiaire, pour ainsi dire, par procuration. Le mécanisme peut être merveilleux, sans doute; mais ce mécanisme, l'organiste ne le connaît pas; et, quand il le connaîtrait, il n'en serait pas moins placé hors de la puissance et de l'appréhension de ses organes; l'organiste est donc forcé d'en dépendre et de le subir constamment, au lieu de le gouverner. L'accent de l'orgue, au lieu d'être l'imitation de l'accent de la voix humaine, ne sera donc que l'imitation de l'accent des instrumens; c'est-à-dire, l'imitation d'une imitation. Observons encore que, pour pouvoir donner à l'orgue la faculté réelle de modifier le son, il faudrait, non pas travailler sur une nature d'instrument déjà existante, déjà établie et par conséquent ingrate; mais il faudrait créer un principe nouveau et le substituer à l'ancien; il faudrait enfin se soustraire aux conditions d'une *machine* non *intelligente*. Aussi, quoi qu'on fasse, la modification du son dans l'orgue ne sera jamais qu'une pâle contrefaçon, une expression mécanique, UNE EXPRESSION SANS EXPRESSION! Moi aussi, poussé par la curiosité, j'ai voulu voir l'orgue d'Érard. Je l'ai vu; je l'ai touché; je l'ai entendu résonner sous les doigts de musiciens habiles. J'ai voulu le revoir, l'examiner, l'essayer plusieurs fois. Je puis assurer qu'à une certaine distance les nuances étaient à peu près inappréciables. Ceux des assistans qui n'étaient pas frappés de vertige à la vue d'une merveille qu'on leur avait dit être si surprenante, et qui étaient assez désintéressés pour pouvoir se rendre froidement compte de leurs impressions, pensaient comme moi. D'autres disaient, il est vrai, que « à l'aspect d'une machine si compli« quée, et pourtant si simple, puisqu'il « ne s'y trouve rien qui ne soit exacte« ment nécessaire, on se sentait ému « d'étonnement et d'admiration, et l'on « avait peine à concevoir que l'esprit « humain pût s'élever jusque là (1). » Ils ajoutaient que c'était là « le *nec plus ul*« *trà* de la perfection possible (2). » Quant à moi, je partageais l'*étonnement et l'admiration* de ceux qui parlaient ainsi pour ce qui était de la *perfection* du travail; mais je pensais aussi que ces mêmes personnes n'avaient peut-être jamais été *émues à ouïr le son dévotieux des orgues* des églises; qu'elles n'avaient jamais songé, sans doute, que l'*esprit humain* (NON ASSISTÉ) *n'aurait jamais pu s'élever jusque là*, et je me suis retiré en disant dans mon cœur : Vanité!

On croira lever toute difficulté en disant que l'orgue d'Érard offre toutes les ressources de l'orgue ancien, et que l'emploi de ces moyens étant facultatif, il peut sans inconvénient suppléer le premier. Nous rendrions grâce au facteur d'avoir respecté l'ancien orgue dans le nouveau, si l'impossibilité d'une *réforme* complète ne l'y avait forcé; car, nous le répétons, on ne change pas facilement la nature des choses qui ont une destination. Mais, nous le demandons, quel est l'organiste, ou, pour parler plus juste, l'exécutant qui résistera à la tentation, illusoire ou non, d'imiter les accens de l'orchestre et les inflexions de la voix humaine? Il n'y parviendra pas certainement; mais il n'en considérera pas moins l'orgue comme rentrant dans les conditions *de l'expression et de l'effet drama-*

(1) *Revue Musicale*, t. VI, p. 257.

(1) *Revue Musicale*, tom. VI, p. 158.
(2) *Ibid.*, p. 160.

tique, et alors on ne s'arrêtera pas en si beau chemin; l'on arrivera bientôt à *l'anéantissement* de la constitution du chant ecclésiastique; l'orgue ancien ne tardera pas à être supprimé tout-à-fait, parce qu'on n'est pas libre de résister comme on veut au courant des *réformes* et des *révolutions*. Dès ce moment, plus de lien entre le sanctuaire et l'orgue, entre l'orgue et le lutrin. Le plain-chant, privé de son soutien, défaillira. La tonalité ecclésiastique, cette langue qui nous devient tous les jours plus étrangère, n'aura plus son organe, son interprète naturel, et elle périra. Les louanges du Seigneur seront chantées sur le même mode et le même ton que le siècle chante ses joies folles et dissolues. Ayons quelque culte pour nos vieux souvenirs. Ne bannissons pas de nos temples un art né avec nos temples, et générateur de cet autre art qui nous charme hors du temple. Laissons-le régner paisiblement dans ces vénérables et saints asiles où les élémens de l'art moderne se sont élaborés. Nous possédons, dans les instrumens de l'orchestre, assez d'imitations parfaites de la voix humaine, pour ne pas sacrifier l'orgue, la seule expression parfaite du plain-chant puisque le plain-chant n'a pas de nuances, au désir insensé d'en faire une imitation superflue et très imparfaite de la voix humaine et de l'orchestre. Ne brisons pas cette unité de la religion et de l'art; cette union intime, mystérieuse, contractée entre l'Eglise et l'orgue, qui sanctifie l'orgue, qui embellit l'Église; union telle, que si vous prêtez à l'orgue les accens d'un chanteur de théâtre, vous en faites un apostat, un blasphémateur, et vous rendez l'Église déserte en forçant le vrai chrétien à fuir, comme un spectacle sacrilége, les cérémonies où l'orgue élève la voix; union telle encore que, si vous arrachez l'orgue à l'Eglise pour le transporter à l'Opéra et le charger de la fonction de l'orchestre, le public, par un sentiment de convenance et de pudeur, désertera l'Opéra. Mais, dans le temple, que la mission de l'orgue chrétien est belle! Là, interprète du dogme musical, il conserve son caractère ineffaçable et sacré. Roi au dedans, il est prêtre au dehors, et il exerce un sacerdoce, un apostolat qui, dans un sens très vrai, n'est pas d'institution humaine. Et si, dans quelques cas rares, *la musique du siècle* vient prêter un luxe inutile à des solennités assez imposantes par elles-mêmes, l'orgue, en présence de cet art hypocrite et vide, tout parfumé de fioritures, tout bouffi d'élégance et de fatuité, et qui, par bienséance, s'efforce en grimaçant de contrefaire le recueillement et l'onction; l'orgue se plaît à conserver ses formes austères et graves, et prouve par là qu'il est chez lui, *dans sa maison*, et que *l'autre* n'est qu'un étranger et un intrus.

Pour nous, nous croyons que la *réforme* que l'on rêve est impossible; que le prétendu *orgue expressif* prêtera tout au plus ses *accens* à quelque Panthéon, à quelque bazar musical, à quelque temple consacré à un culte de fraîche date; nous croyons que l'orgue, le véritable orgue, restera toujours essentiellement le même, le culte catholique ne changeant pas; nous croyons de plus que l'on reviendra, pour ce qui est de la musique sacrée, à l'ancien système des tons ecclésiastiques, modifié en ce seul point qu'il admettra les inspirations religieuses telles que nous en offrent souvent nos grandes conceptions instrumentales. Nous pensons enfin que la *musique sacrée* de nos compositeurs modernes, cette musique bruyante, dramatique et théâtrale, ira tôt ou tard prendre dans les bibliothèques la place des saintes œuvres d'Allegri et de Palestrina, lesquelles sont destinées à nous révéler un ordre de beauté et d'expression que nous ne soupçonnons même pas. Alors, il y aura une véritable renaissance de l'orgue; alors nous saluerons de nouveau sa royauté dans l'empire musical; alors nous reconnaîtrons que l'orgue ne doit pas être jugé d'après les idées d'une perfection toute positive, toute humaine; qu'il n'en est pas de l'instrument collectif comme d'un instrument isolé; de l'instrument immobile, permanent, de l'instrument-édifice, comme de ces instrumens que l'homme porte avec lui, qui le suivent, pour ainsi dire, dans toutes les vicissitudes de sa vie, et qui chantent avec lui sur un ton lugubre ou joyeux, selon que son ciel s'obscurcit ou s'éclaire. Un sentiment général a, de tout temps, pro-

clamé ce grand caractère d'inviolabilité, d'immutabilité que nous avons assigné à l'orgue ; ce sentiment a pu s'effacer, mais il est loin d'être éteint. Interrogeons-le encore : il nous répondra partout que l'orgue est en possession d'une mission propre, d'une destination religieuse :

On n'entend pas sa voix profonde et solitaire
Se mêler, hors du temple, aux vains bruits de la terre ;
Les vierges à ses sons n'enchaînent point leurs pas,
Et le profane écho ne les répète pas.
Mais il élève à Dieu, dans l'ombre de l'église,
Sa grande voix qui s'enfle et court comme une brise,
Et porte, en saints élans, à la Divinité
L'hymne de la nature et de l'humanité (1).

(1) Lamartine, *Jocelyn*. — S'il était nécessaire de prouver à quel point est répandu le sentiment de cette destination, nous citerions les paroles de quelques auteurs qui n'ont pas la prétention de faire autorité en musique. « Nous ne voulons point d'une « musique, dit Caraccioli, qui nous rappelle à nous-« mêmes et qui nous arrache au mensonge et à l'il-« lusion. *Nous aimons une symphonie qui chatouille « nos sens, et qui nous passionne pour les plaisirs « efféminés ;* AUTREMENT, nous entendrions par « préférence à tous les autres instrumens, l'orgue « et les cloches, *comme des interprètes de la vérité « même, à qui elles sont spécialement consacrées ;* « mais nous ne pouvons souffrir de pareils sons, « non plus que le chant des psaumes, parce qu'il « n'y a dans nos amusemens que le mensonge qui « nous plaît... » *Jouissance de soi-même*, ch. LVII. — L'auteur du *Spectacle de la Nature* parle ainsi de tous les objets qui servent au culte, par conséquent de l'orgue : « La destination de tous ces objets est « la même. *Il en résulte un langage qui ne change « point....* Tous, outre l'objet ou la fonction qui leur « est propre, *nous présentent des monumens et at-« testent la conformité des usages et de la foi.* » *Spectacle de la Nat.*, tom. VII, *Entret.* XXI, p. 272. — « Sa noblesse et sa gravité (de l'orgue) marquaient « sa place dans nos temples..... Aussi eut-il tout « d'abord *cette destination.....* » Article de l'*Universel*, 22 mars 1829. — « L'orgue, ce puissant or-« chestre, *auquel l'expression passionnée est inter-« dite.* » Feuilleton de l'*Europe*, du 22 mai 1837.

Ouvrez les livres des ordres religieux voyez le nombre de prêtres, de moine qui se sont voués à la construction de orgues, comme d'autres se consacraien à transcrire des bibles, des antiphonai res et des missels. Pénétrez encore un fois dans la structure de l'orgue, et de mandez-vous pourquoi ce *jeu de fond*, majestueux et sonore a été appelé BOUR DON, comme la grosse cloche de la basi lique ; pourquoi celui-ci est nommé *na zard*, si ce n'est parce que son accen nasillard est celui de la psalmodie, ains que nous l'avons remarqué ; pourquoi le mot ancien de *régale* impliquait une idée de royauté, traduite depuis long-temps par cette expression consacrée : *roi des instrumens ;* pourquoi ce même jeu de *régale* accompagnait Apollon dans le premier drame musical qui eût vu le jour ; pourquoi enfin la partie qui sert de recouvrement, de vêtement au sommier a reçu le nom de *chappe*, comme cet ornement dont se revêt le diacre ? Examinez, analysez cette structure, et partout, dans les détails et dans l'ensemble, dans la construction intérieure de l'orgue et dans ses fonctions extérieures, vous retrouverez les signes évidens de cette destination religieuse que l'on s'efforce en vain de lui enlever, comme vous les verrez encore dans les conditions de piété et de capacité que les supérieurs ecclésiastiques exigeaient jadis de la part des organistes (1).

— S'il en est ainsi, dira-t-on, ils sont bien coupables les savans, les industriels qui s'occupent de cette *réforme !*

— Hé, mon Dieu, non ! ils sont entraînés par une pente rapide ; la tête leur tourne ; ils disent que le monde marche et change : ce sont eux qui se précipitent.

JOSEPH D'ORTIGUE.

(1) Voir notre 3e leçon, tom. III, p. 277, note 1.

REVUE.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ A SON ÉMINENCE LE CARDINAL FRANSONI,

PRÉFET DE LA PROPAGANDE,

PAR LES ORDRES DU SOUVERAIN PONTIFE,

Dans lequel j'expose l'état de mon Diocèse en 1810 et celui où il est en 1836 (1).

Fasse le ciel que tout ce que je vais raconter serve uniquement à procurer la plus grande gloire de Dieu, l'édification du prochain et ma propre sanctification.

Ce fut sur la fin de 1808 que fut notifiée ma nomination à l'évêché de Bardstown. Cette nouvelle m'atterra mais voulant agir avec prudence, je consultai tous mes confrères sulpiciens, et tous, à l'unanimité furent d'avis que je refusasse; monseigneur Carroll seul persista dans son opinion. Alors je résolus de quitter l'Amérique pour me soustraire à un fardeau que mes amis et moi, nous croyions trop pesant.

Arrivé à Paris, quelle ne fut pas ma surprise, lorsque M. Emery notre supérieur-général, me déclara que je devais être à mon poste, et que c'était un ordre que m'intimait le souverain pontife sous peine de désobéissance. Dès lors, je n'hésitai plus, je baissai les épaules et j'acceptai le fardeau.

Vers la fin de juin, je m'embarquai à Bordeaux, emmenant avec moi quelques sujets, entre autres, M. Chabrat aujourd'hui mon coadjuteur, et monsieur Bruté, devenu évêque de Vincennes. Deux mois après mon arrivée à Baltimore, j'y fus sacré par monseigneur Carroll, et j'y fus retenu plus de cinq mois, moins encore par le mauvais temps qui fut extrême, que par le dénuement complet de toutes ressources pour les frais du voyage. Cependant le bon Dieu y pourvut, et une quête faite parmi les catholiques de Baltimore, jointe à un emprunt de mille francs, me mirent à même de me rendre à Bardstown, alors petit village de huit à neuf cents âmes, où se trouvaient trois ou quatre familles catholiques.

Le dimanche j'allai célébrer la messe dans ma cathédrale qui se trouvait à un quart de lieue de Bardstown. C'était une fort mauvaise maison en bois, ouverte à tous les vents, et où, depuis plus de six mois, on n'avait pas vu de prêtre. Je laisse à penser combien mon cœur fut opprimé à la vue de tant de misère dans la maison du Seigneur.

Cependant Dieu, dans sa miséricorde,

(1) Il n'est sans doute aucun de nos lecteurs qui ne connaisse de réputation monseigneur Flaget, évêque de Bardstown, ses travaux apostoliques et les grâces admirables dont Dieu a daigné les récompenser dès cette vie. Nous pensons donc qu'ils liront avec émotion et édification le récit suivant, que le saint prélat, qui a passé l'hiver dernier à Rome, a dressé par ordre du souverain Pontife. Il a bien voulu le communiquer à un de nos collaborateurs qui se trouvait en même temps que lui à Rome. C'est avec une bien douce joie que nous publions ce glorieux témoignage des progrès de notre foi, racontés avec cette éloquence du cœur et cette simplicité sublime que la religion seule peut inspirer.

me réservait des consolations. Tous les catholiques de huit à dix milles à la ronde, accoururent pour voir leur nouvel évêque, et recevoir sa bénédiction. Leurs visages et leurs cœurs étaient si pleins de joie, que leurs larmes ne tardèrent pas à se mêler aux miennes.

M. Badin, missionnaire au Kentucky depuis seize ou dix-sept ans, nous conduisit sur sa plantation où il nous installa dans nos appartemens respectifs, dont la pauvreté ne fit que nous jeter avec plus d'abandon et de confiance dans le sein de la Providence. Je priai M. David, devenu depuis mon coadjuteur, de commencer ses fonctions de supérieur du séminaire avec les trois jeunes gens que nous avions amenés avec nous : et après d'autres dispositions que je crus nécessaires pour l'organisation du diocèse, je me disposai à partir pour visiter le vaste champ que le père de famille avait confié à mes soins.

Indépendamment des états du Kentucky et du Tennessee qui constituaient mon diocèse, les états de l'Ohio, du Michigan, de l'Indiana, des Illinois, et du Missouri se trouvaient sous ma juridiction, comme étant le seul évêque de toute cette partie occidentale des États-Unis. Ainsi pour bien remplir la tâche qui m'était imposée, j'avais à parcourir un terrain six ou sept fois plus étendu que l'Italie, et c'était en apôtre sous bien des rapports, que je devais entreprendre toutes ces courses ; car je n'avais absolument rien, sinon les bénédictions dont me combla le vénérable archevêque de Baltimore, auxquelles il joignit un pontifical portatif, principale richesse de ma chapelle épiscopale ; cependant, je dois le dire, au milieu de ce dénuement j'étais riche d'espérances.

Dans les immenses voyages que j'entrepris pour connaître mes brebis et en être connu, j'étais tantôt seul, et tantôt accompagné d'un prêtre, qui me faisait part des connaissances qu'il avait acquises. Tous les dimanches, je me trouvais dans une église paroissiale, pour y remplir toutes les fonctions de missionnaire. En été, dès les 5 heures du matin, il fallait être au tribunal de la pénitence pour y entendre les confessions jusqu'à onze heures du midi : alors commençait la messe, après l'Evangile l'instruction ; et la messe finie, ordinairement il y avait plusieurs baptêmes à faire.

Dans le cours de la semaine, je parcourais les stations (1) voisines où je passais un ou deux jours pour dire la messe, entendre les confessions et faire le catéchisme. Souvent il est arrivé que, pour cause de maladie ou de voyage au delà des mers, quelques uns de mes prêtres étaient forcés de suspendre ou même de cesser l'administration de leurs paroisses, que séparait quelquefois une distance de plus de cent milles, alors c'était à l'évêque à y pourvoir en personne ; et Dieu sait combien ce surcroît de travail, de courses et de fatigues mettait à l'épreuve et mes forces et mon courage ; mais je croyais ne pouvoir mieux employer toutes ces facultés physiques et morales, qu'en les faisant servir au salut des âmes, et à la gloire de celui qui me les a données. Là, seulement, est le secret de cette force qui m'a toujours soutenu, au milieu des plus grandes fatigues et des plus pénibles épreuves.

En 1814 j'avais parcouru le Kentucky dans tous les sens ; ce fut à peu près quatre années qu'il fallut y consacrer ; mais ma tâche n'était que remplie à moitié, il restait encore à visiter les autres provinces que la position topographique de mon évêché mettait naturellement sous ma juridiction ; je commençai par Vincennes dans l'Indiana. Cette paroisse était desservie par M. Olivier qui faisait sa résidence à la prairie du Rocher, dans les Illinois, et qui y venait trois ou quatre fois par an. Il s'y trouvait alors occupé à préparer les enfans et autres à recevoir le sacrement de confirmation ; car avant moi, jamais évêque n'avait paru dans ces contrées. Avec quel transport de joie j'embrassai ce zélé Missionnaire et je revis les habitans de cette paroisse où j'avais été envoyé comme missionnaire en 1792, et que je n'avais plus vus depuis 22 ans ! Ce fut pour moi un moment de bonheur de me retrouver au milieu de ces chers enfans.

Aidé du bon père Olivier, je donnai à Vincennes une mission de trois semaines

(1) Par *station*, on entend un établissement de 8 10 ou 12 familles trop éloignées de l'église paroissiale pour s'y trouver le dimanche.

Les fruits en furent délicieux, et des plus abondans. De là nous partîmes pour aller donner de nouvelles missions dans le Missouri et les Illinois. Nous commençâmes par la ville de Saint-Louis. Les premiers jours furent d'autant plus pénibles, que rien ne donnait ni ne promettait de consolation; cependant la grâce de Dieu finit par toucher les cœurs, et la riche moisson que nous recueillîmes, nous fit oublier toutes nos peines.

Nous visitâmes ensuite les paroisses de Saint-Charles, du Portage des Scioux, de Florissant : partout nos travaux furent couronnés des plus heureux succès; partout nous eûmes à bénir Dieu des grâces abondantes qu'il répandait sur nos courses apostoliques.

Du Missouri nous passâmes dans les Illinois; nous donnâmes successivement des missions dans les paroisses de Kahokias, de la prairie du Rocher et de Kaskakias. Dieu toucha les cœurs de tous ces peuples : les communions et les confirmations furent très nombreuses. Nous repassâmes ensuite le Mississipi pour donner la mission à Sainte-Geneviève; elle dura plusieurs semaines. Là aussi, le Seigneur fit fructifier sa parole, dessilla les yeux à l'erreur, des conversions éclatantes s'opérèrent; et une preuve des changemens qui s'étaient opérés dans les cœurs, c'est que les femmes firent fondre leurs colliers et leurs boucles d'oreilles pour les transformer en croix et en chapelets : il n'y a que la grâce qui puisse forcer la vanité à de pareils sacrifices.

Les esclaves eux-mêmes se montrèrent dociles : des instructions particulières leur furent données; plusieurs renoncèrent au libertinage, et contractèrent des mariages légitimes; ce qui, jusqu'alors, avait été presque inconnu dans le pays. De là, je me rendis au Bois-Brûlé, dans une petite paroisse d'Américains qui avaient émigré du Kentucky. Ce bon peuple, quoique privé depuis plusieurs années de toute instruction, je pourrais dire de tout secours religieux, n'en était ni moins fervent, ni moins fidèle à ses devoirs. Je m'efforçai de le dédommager de cette longue privation, et je n'eus qu'à m'en féliciter; car, tous, sans exception, profitèrent de ces jours de salut. Là, se termina cette mission, après laquelle il fallut se séparer de ce bon M. Olivier, qui avait contribué si puissamment à son succès. Des larmes mutuelles cimentèrent l'union d'une sainte et ancienne amitié, et nous nous retirâmes chacun dans notre famille, après sept à huit mois de travaux et une tournée de plus de sept cents milles.

Sur la fin de 1818, monseigneur Dubourg, sacré à Rome, vint prendre possession du diocèse de la Nouvelle-Orléans : il m'écrivit du Maryland pour me prier de lui préparer les voies à Saint-Louis qu'il avait choisi pour sa ville épiscopale. Je partis aussitôt avec le savant et zélé M. de Andreis, nommé curé de Sainte-Geneviève, en remplacement de M. Pralt, que je devais placer à Saint-Louis en qualité de curé résident. Cette nomination fut très agréable à tout le monde. Les habitans de Saint-Louis furent aussi au comble de la joie, quand je leur appris que monseigneur Dubourg avait fixé sa résidence au milieu d'eux : je leur fis comprendre la nécessité de préparer au prélat un logement convenable, et ils commencèrent sur-le-champ les réparations du presbytère qui devait prendre le nom de palais épiscopal.

Cela fait, je retournai à Bardstown pour y préparer une chambre à monseigneur Dubourg, qui y arriva presque aussitôt que moi. Je fus cependant prévenu assez à temps pour aller à sa rencontre. Je ne redirai pas ce qui se passa à cette entrevue : rien au monde ne peut exprimer ce que ces momens ont de délicieux; car la foi, en les ennoblissant, agrandit aussi les doux épanchemens de deux cœurs unis en Jésus-Christ depuis plus de 30 ans.

Après quelques jours de repos, nous partîmes pour Saint-Louis, où nous n'arrivâmes qu'après les fêtes de Noël, ayant été arrêtés par les glaces, à l'embouchure de l'Ohio. Nous y fûmes reçus au milieu de la joie et des acclamations universelles. Nous procédâmes aussitôt à l'installation qui eut lieu dans une pauvre église, il est vrai, mais avec toutes les démonstrations qui dénotent dans un peuple la piété la plus tendre et la dévotion la plus touchante. Après un jour de

repos, je repris la route de Bardstown, où je n'arrivai qu'après bien des misères et des contre-temps.

Au commencement du printemps de 1819, je partis pour Cincinnati, ville principale de l'état de l'Ohio, emmenant avec moi MM. Bertrand et Janvier, que je devais placer chez M. Richard, curé du Détroit, et le seul prêtre dans tout le Michigan. L'empressement à me visiter que montra le petit nombre de catholiques de la ville de Cincinnati, me décida à y passer quelques jours pour leur donner les secours de mon ministère : ils étaient si pauvres, qu'il ne leur avait pas été possible de bâtir une église, et que c'était dans une maison que nous tenions nos assemblées. Mes exhortations se terminaient toujours à ce qu'ils en bâtissent une, comme moyen sûr d'obtenir un missionnaire : ils m'en firent la promesse la plus solennelle, et ils tinrent parole ; car, un an après, elle était déjà sous couvert. Arrivés sur les confins de l'Ohio et du Michigan, nous visitâmes un petit village d'Indiens, qui, nous ayant reconnus pour prêtres, se rassemblèrent aussitôt autour de nous, faisant éclater, par leurs cris et par leurs gestes, leur joie et leur contentement. Deux sauvagesses, qui voulaient que je baptisasse leurs enfans, pour me convaincre qu'elles étaient catholiques, me menèrent dans leurs cabanes, où se trouvaient des croix, des images de la sainte Vierge, des chapelets. A cette vue j'accédai à leur demande, et j'ondoyai les enfans.

Vers les premiers jours de juin, nous arrivâmes au Détroit, à la grande satisfaction de tous les catholiques qui me voyaient pour la première fois, et de M. Richard, mon ancien ami, qui m'aida à y donner une mission de quelques jours, après laquelle je m'embarquai avec M. Bertrand pour me rendre à Bufallo, de là à Mont-Réal et à Québec, après avoir visité la fameuse chute du Niagara et bravé les écueils du saut de Saint-Louis, qui me remplirent de terreur et d'effroi. Monseigneur Plessis, évêque de Québec, me reçut avec cette dignité et cette politesse qui lui étaient si naturelles ; il satisfit avec empressement à toutes mes questions sur le matériel de l'administration épiscopale et autres. Après quoi il me fit reconduire à Mont-Réal, par la rivière de Chambli, ayant toujours en ma compagnie trois ou quatre ecclésiastiques ; je fus extrêmement content de la beauté intérieure des églises et de la bonne tenue du clergé. De retour auprès de mes confrères, ils me menèrent au lac des Deux-Montagnes, pour y visiter deux nations de sauvages qui ont, depuis long-temps, embrassé la foi catholique (les Iroquois et les Algonquins). Je demeurai quelques jours avec les missionnaires qui les instruisent; je dis la messe pour ces bons sauvages, qui chantèrent le Gloria, le Credo, etc., en leur langue naturelle. Ils m'avaient reçu au bruit du canon ; mon départ fut également annoncé par une salve d'artillerie. Nous ne fûmes de retour au Détroit, mon compagnon et moi, que sur la fin du mois d'août. Après quelques jours de repos, je recommençai les missions avec M. Janvier. Nous les donnâmes successivement et à différentes reprises, au Détroit, à la rivière aux Raisins, à la Côte du nord-est, à la rivière aux Hurons, et à Sandwich, de l'autre côté du fleuve. Le ciel répandit sur nos travaux d'abondantes bénédictions. Les discordes et les inimitiés les plus invétérées cédèrent à la grâce ; plusieurs pécheurs scandaleux se soumirent humblement à la pénitence publique. Ainsi furent employés l'automne et une partie de l'hiver de cette année là. Ce ne fut que vers le commencement du printemps que je pus me disposer à revenir à Bardstown. J'étais sur le point de m'embarquer lorsque beaucoup de catholiques du Détroit se rendirent sur le rivage. Les plus notables d'entre eux étaient chargés de m'offrir, au nom de tous, un présent comme témoignage de leur vive reconnaissance. J'y fus sensible, sans doute ; mais mon émotion fut bien plus grande encore, quand j'entendis les sanglots de ce bon peuple, de ces chers enfans que mon départ jetait dans la consternation. Oh ! qu'alors il me fut doux de mêler mes larmes aux leurs !

En peu de temps nous abordâmes à Erié, ville située sur le lac du même nom. De là, nous nous rendîmes, par terre, à la rivière d'Alleghanie, sur la

quelle nous nous embarquâmes pour Pitts-Bourg. Là, Dieu voulut me récompenser de mes travaux en m'envoyant M. Byrnes, déjà dans les ordres sacrés, et M. Hazeltine, nouveau converti. L'un et l'autre sont devenus prêtres. Le premier est mort du choléra, après avoir rendu à l'église du Kentucky les services les plus importans; le second y travaille encore au salut des âmes avec beaucoup de zèle et de succès.

Après deux jours de repos à Pitts-Bourg, nous nous embarquâmes pour Louis-Ville, où nous arrivâmes vers la fin de juin 1820, après treize mois d'absence. Un de mes séminaristes m'y attendait depuis quelques jours. Oh! avec quel empressement il se jeta dans mes bras! Il me donna les nouvelles les plus consolantes sur ses condisciples et leur vénérable supérieur. Tout étant disposé pour le départ, je me hâtai de me rendre au sein de la famille chérie, et le lendemain, dans la matinée, je revis les belles forêts qui entourent le séminaire de Saint-Thomas. Monseigneur David, qui avait été prévenu de mon arrivée, vint processionnellement à ma rencontre, à la tête des séminaristes. Il commença à m'adresser quelques mots; mais ses larmes, encore plus éloquentes que ses paroles, l'empêchèrent de continuer. Les miennes ne coulaient pas avec moins d'abondance. Nous nous embrassâmes tous avec affection. Mon cœur était si plein de joie, que j'oubliai entièrement les peines et les fatigues inséparables d'un voyage au moins de sept cents lieues, dont la plus grande partie avait été parcourue en donnant des missions. Maintenant que j'ai exposé succinctement les missions que j'ai données à différentes époques dans les cinq Etats qui étaient sous ma juridiction, sans être partie constituante de mon diocèse, ma narration, sur ce que nous avons fait au Kentucky depuis 1811 jusqu'à ce jour, ne sera plus interrompue.

Quand j'arrivai dans mon diocèse, formé du Kentucky et du Tennessée, il y avait, me dit-on, de quinze à seize mille catholiques, disséminés çà et là dans ces deux états qui n'ont pas moins de six cents milles de longueur sur quatre cent vingt-cinq milles de largeur.

Pour administrer les secours spirituels à tous ces catholiques, il n'y avait alors au Kentucky que deux prêtres séculiers, MM. Badin et Nérincx et quatre pères Dominicains établis dans ces contrées depuis trois ou quatre ans.

Des dix ou onze églises qui existaient au Kentucky, deux seulement étaient en briques, et non achevées; les autres étaient en bois, et grossièrement construites. Du nombre de ces dernières, était l'église de Bardstown, à proprement parler ma cathédrale, dont j'ai dit deux mots plus haut. D'après cet exposé, on peut juger de ce que devaient être les autres; ajoutons que le Tennessée n'en avait absolument aucune.

A cette même époque, l'enseignement catholique n'était presque point connu dans ces immenses contrées.... De là la déplorable nécessité où se trouvaient réduits les parens, d'envoyer leurs enfans dans les écoles protestantes où les sexes étaient confondus, au préjudice de la religion et des mœurs surtout. Hélas! souvent j'ai eu à gémir des renseignemens qui me sont parvenus, ou que j'ai pu recueillir par moi-même, sur les désordres qui résultaient de ce mélange, toujours dangereux, et souvent funeste. Tel était l'état où se trouvait le diocèse lorsque j'y arrivai en 1811; aussi mes premiers soins furent-ils de former des écoles catholiques, afin d'attaquer le principe du mal, et de le couper dans la racine. Je commençai par le séminaire, afin de répondre aux désirs que m'en avait manifestés le souverain pontife dans ses lettres. M. David se chargea, comme je l'ai déjà fait remarquer, de cette œuvre si importante qu avait besoin de ses talens et de ses vertus. Ce séminaire fut établi sur la plantation que M. Thomas Howard, mort sans enfans, avait léguée à l'évêque pour être sa maison de campagne et celle de ses successeurs. Vers la fin de 1811, du consentement de madame Howard qui avait, sa vie durant, la jouissance de ladite plantation, M. David et trois séminaristes allèrent s'y établir. Bientôt d'autres jeunes gens vinrent se réunir à eux; et dans le cours de 1812, dix ou douze séminaristes y résidaient, faisant notre gloire, notre consolation,

parce qu'ils étaient notre espérance et celle du diocèse. Le séminaire est aujourd'hui dirigé par M. Lancastre, élève de la Propagande; il s'y trouve une vingtaine de séminaristes, dont cinq ou six étudient la philosophie et la théologie.

En 1820, une nouvelle cathédrale ayant été consacrée, et un assez vaste bâtiment en briques qui devait servir tout à la fois de palais épiscopal, de grand séminaire et de maison curiale étant presque fini, nous allâmes, M. David et moi, nous y établir avec dix séminaristes, dont quelques uns étaient dans les ordres sacrés. Les plus jeunes et les moins avancés restèrent sur la plantation de M. Thomas, sous la direction d'un jeune prêtre, ordonné au Kentucky.

1821. Quelques jeunes séminaristes de Bardstown me proposèrent, à différentes reprises, de commencer une école d'externes, dont les profits serviraient, me disaient-ils, à soutenir les séminaristes déjà au séminaire, et offriraient des moyens pour en recevoir de nouveaux. Après plusieurs refus qui ne firent qu'enflammer davantage leur zèle, je crus devoir donner mon consentement, et telle fut la réputation que s'acquit justement cette école, qu'il fallut bientôt bâtir un collége. D'abord, on se borna à élever une aile, ensuite une autre; enfin, le concours des élèves fut si grand qu'il fallut élever un troisième corps de bâtiment qui lie les deux premiers de manière à faire un tout régulier, assez vaste pour contenir aisément 150 pensionnaires. On y compte, en ce moment, 100 internes et environ 50 externes; il est dirigé par les prêtres séculiers; la législature, toute protestante qu'elle est, lui a conféré le titre et les priviléges d'université, précieux avantage, puisque les jeunes gens peuvent y prendre leurs degrés. J'en suis établi le modérateur, avec le droit de nommer tous les ans les administrateurs.

Peu de temps après un second collége fut érigé à 18 milles environ de Bardstown. Ce fut M. Byrnes, Irlandais, et dont j'ai parlé, qui le commença sous la modeste dénomination d'école de campagne. Mais au bout de quelques années on y enseigna, à peu de choses près, tout ce qui s'enseignait Bardstown; le nombre des élèves allant toujours croissant, l'école prit le nom de collége Sainte-Marie. Quelque temps après, il fut cédé par le fondateur lui-même et avec mon plein consentement, aux révérends PP. Jésuites qui le régissent avec beaucoup de succès; car on m'écrit qu'ils ont plus de cent élèves.

Nous avons eu aussi le bonheur et la satisfaction de former plusieurs communautés de religieuses. Elles se divisent en trois différens ordres:

1° Les Lorettaines ou amantes de Marie au pied de la croix;

2° Les dames de la Charité formées sur les statuts de saint Vincent de Paul.

3° Les dames du tiers ordre de St-Dominique.

Les dames Lorettaines furent établies en 1812 par le pieux et savant M. Nérinex. Il commença, selon mes désirs souvent exprimés, une petite école de filles qu'il confia à une demoiselle d'un certain âge et dont il connaissait la vertu et la capacité. Cette école ne tarda pas à être connue, et c'en fut assez pour y attirer un grand nombre de jeunes personnes, plusieurs s'offrirent ensuite pour partager les travaux de leur première maîtresse. Peu après, elles commencèrent à vivre en communauté, puis elles voulurent un réglement qu'on n'eut garde de leur refuser. Enfin, il fallut leur donner un costume religieux. En peu d'années, leur nombre augmenta d'une manière si surprenante, que leur fondateur crut devoir envoyer leurs statuts à Rome pour les faire approuver. La congrégation de cardinaux qui fut chargée de les examiner, les ayant déclarés trop sévères, son éminence le cardinal Fesch, en m'indiquant les points qui devaient être réformés, me déclara que si les religieuses se soumettaient à la réforme indiquée, et adoptaient une des quatre constitutions reconnues par l'Eglise, elles seraient dès lors considérées comme un ordre religieux.

Sur ces entrefaites, M. Nérinex mourut. Sa perte fut vivement sentie par tous les catholiques, mais surtout par les religieuses. M. Chabrat, aujourd'hui mon coadjuteur, lui succéda dans la place de supérieur de cette communauté, qui accepta la réforme que je lui présentai en

présence du nouveau directeur. Dans ce moment, cette intéressante famille compte plus de 140 religieuses. Une colonie fut envoyée il y a 15 ou 16 ans, dans le diocèse de St-Louis, où elles ont déjà trois ou quatre établissemens qui prospèrent.

Loretto, qui est la maison-mère, est à 15 milles de Bardstown. Leur couvent, bâti en briques, sur un bel emplacement, peut contenir plus de 100 religieuses. Sur le même terrain, et à peu de distance, on a élevé un beau pensionnat destiné aux jeunes personnes qui désirent recevoir une éducation complète. Quatre autres écoles de la même famille ont été établies sur différens points du Kentucky, et toutes deviennent chaque jour plus florissantes. Environ un an après l'établissement des Lorettaines, fut fondé celui des Dames de la Charité, et d'une manière tout aussi providentielle. Dieu se servit, pour cette œuvre, du pieux et zélé M. David. Il les forma à la vie religieuse, d'après les constitutions de St-Vincent de Paul qu'elles avaient adoptées d'un grand cœur. Comme elles devaient se consacrer à l'éducation des demoiselles des familles aisées, on s'appliqua à leur donner une éducation très soignée. Leurs succès ont dépassé nos espérances. L'on m'écrit qu'à Nazareth, qui est la maison-mère, il y a en ce moment quatre-vingt-seize pensionnaires.

Elles ont aussi quatre écoles secondaires dans différentes villes du Kentucky, sans compter un hospice destiné aux orphelines, qui y sont au nombre de plus de trente. Une colonie de la même famille est établie à Vincennes depuis plusieurs années. Le nombre total des Dames de la Charité est d'environ 75 ou 80.

3° Enfin les Dames du tiers-ordre de St-Dominique furent établies en 1820 par les révérends PP. Dominicains qui les dirigent exclusivement. Elles ont deux écoles au Kentucky et plusieurs autres dans le diocèse de l'Ohio. J'ignore le nombre de ces religieuses.

Si l'on considère qu'un certain nombre des élèves des deux sexes qui fréquentent nos maisons d'éducation, sont d'une religion différente de la nôtre; qu'ils viennent remplis de préjugés contre nos pratiques religieuses, et qu'ils sont tous désabusés quand ils en sortent, l'on comprendra les immenses avantages qui en résultent, et quelles espérances elles laissent entrevoir, pour l'avenir du catholicisme en Amérique, sans parler des fruits actuels, et des conversions fréquentes qui s'opèrent parmi la jeunesse étudiante des deux sexes. Il ne faut cependant pas croire que ce soit seulement l'excellence de nos institutions catholiques, qui y attire la jeunesse de tous les sexes; c'est aussi l'ouvrage mystérieux de la divine Providence qui veut s'en réserver le secret. En attendant, nos prêtres et nos religieuses font tous leurs efforts pour éclairer l'entendement de leurs élèves, et former leurs cœurs à la vertu. Aussi n'est-il pas rare de voir de jeunes protestans, sortis de nos écoles, devenir nos défenseurs dans leurs familles et dans le monde, et justifier l'excellence de notre foi par la régularité de notre conduite dont ils ont été les témoins, et surtout par notre dévouement, dont ils ont été en partie l'objet.

Nous avons aussi à remercier la Providence, pour tous les monumens religieux que les catholiques ont érigés de toutes parts, depuis 1810 jusqu'à ce jour. Plus de 30 églises solidement construites et bien finies ont été bâties sur différens points du Kentucky, par des souscriptions auxquelles plusieurs protestans ont généreusement contribué. Je dois dire cependant, que lors de la construction de ma cathédrale, les souscriptions laissèrent un déficit de plus de trente mille francs, qu'il fallut bien trouver ailleurs, mais grâce à l'infinie bonté de Dieu, tout est payé; et s'il me reste peu de chose au moins je ne dois rien.

Quand je considère ce qui s'est fait en si peu d'années dans un pays habité, il y a à peine 80 ans, par des sauvages et des bêtes fauves, je me sens vivement pressé de rendre gloire à Dieu, l'auteur de tout bien, et de l'en remercier de tout mon cœur. Mais aussi je ne puis oublier mes nombreux amis d'Europe, à qui je dois ici tous les témoignages de ma reconnaissance. La main qui donne a beau se cacher, elle est connue au livre de vie. Des noms chers à la religion sont profondément gravés dans mon cœur, ils le sont dans celui de mon clergé et de tous mes diocésains.

Je viens de nommer mon clergé. Ah! que Dieu le bénisse! qu'il bénisse ses sacrifices continuels et son dévouement généreux, sans lesquels rien de tout ce qui existe dans mon diocèse ne serait encore. Mais hélas! ces jeunes prêtres que j'aime comme moi-même, ces prêtres si zélés et si charitables s'épuisent bien vite. Pour eux, la vieillesse et les infirmités devancent l'âge, résultat évident de leurs longues courses et de leurs pénibles missions. Déjà plusieurs sont épuisés et presque sans aucune ressource. Où iront-ils donc, après des travaux si glorieux? Hélas! je n'en sais rien, et c'est ce qui fait ma désolation... D'où résulte la nécessité urgente d'une maison de retraite pour les prêtres infirmes; mais les moyens!!!

Si l'état de la religion est satisfaisant au Kentucky, il n'en est pas de même du Tennessee qui n'a qu'une seule église, et pas un prêtre résident. Tout ce que j'ai pu faire, c'est d'y envoyer, de temps à autre un missionnaire qui n'y demeurant que peu de temps, ne saurait y produire beaucoup de fruits, ou des fruits durables...Il faudrait que je pusse y maintenir constamment deux missionnaires d'une vertu éprouvée, et d'un savoir plus qu'ordinaire. Mais les moyens!!!

Le nombre des sourds et muets est très considérable dans l'état de Kentucky et celui de l'Ohio. Etablir pour cette portion de la société, si intéressante et si malheureuse, une maison d'éducation, serait rendre un service éminent, autant à la religion qu'aux familles affligées. Tout est disposé pour cela; les maîtres, les maîtresses pour instruire ces êtres infortunés sont trouvés. Mais les bâtimens pour les loger et le pain pour les nourrir, voilà ce qui nous manque!!!

Je ne parlerai point de la nécessité de quelques écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne, pour l'enseignement des enfans des pauvres; car j'ai déjà exposé tant de besoins, que j'appréhende d'être importun en ne faisant entendre que des cris de détresse.

Je borne également ici l'exposé des faits, dans la crainte d'être ennuyeux. Au reste si on désire une connaissance plus étendue ou plus détaillée de l'état des choses au Kentucky, je m'empresserai d'y satisfaire de vive voix, ou par écrit.

N. B. J'ai dit que des églises sont bâties, mais je n'ai point parlé de leur état de nudité et de dépouillement; il faudrait au moins pouvoir y trouver un calice, un ciboire et quelques ornemens, fussent-ils de toute couleur, *omnis coloris*. Quand les objets de première nécessité manquent, l'on peut se faire une idée de ce qu'il doit en être de ce qu'on appelle l'accessoire qui, dans bien des cas, rentre dans l'ordre des choses nécessaires, en Amérique surtout, où le prêtre est obligé de porter sa chapelle avec lui, quand il va visiter les stations ou les paroisses qui n'ont point de curé résident. Il est urgent d'obvier à cet inconvénient, moins pour éviter de la peine aux missionnaires, que pour contribuer à la décence du culte catholique.

DIOCÈSE DU KENTUCKY.	TABLEAU SYNOPTIQUE ET COMPARATIF.	
	En 1810.	En 1836.
Prêtres,	6 { 2 séculiers, 4 dominicains,	36 { 23 séculiers, 5 dominicains, 8 jésuites.
Religieuses,	0	260
Catholiques,	16,000 environ.	35,000
Eglises,	10, dont 2 en briques.	33 dont 22 en briques.
Couvens,	0	3 maisons-mères.
Colléges,	0	2 florissans.
Pensions ou écoles,	0	11 complètes.
Séminaires,	0	Grand et petit séminaire dans la même maison.
Évêchés,	0	4 ont été formés.

BENOÎT JOSEPH, évêque de Bardstown-Kentucky.

FRAGMENT

D'UN CHAPITRE SUR LES SACRIFICES.

DU GRAND SACRIFICE. — DE LA GUERRE.

M. le baron Guiraud, que nos lecteurs connaissent déjà par le beau fragment sur le *Prométhée d'Eschyle* (1), se propose de publier l'hiver prochain un volume ayant pour titre : *Recherche des Causes* (2), lequel ne sera que l'*Introduction* d'un plus grand travail, intitulé l'*Histoire expliquée*. Nous désirons vivement voir paraître ces deux ouvrages auxquels l'auteur a consacré dix ans de sa vie, et qui, d'après les principes connus de M. Guiraud, viendront fournir de nouvelles armes aux défenseurs de notre foi. En attendant, nous sommes assez heureux pour pouvoir en faire connaître le fragment suivant, extrait de la Recherche des Causes, et dont M. Guiraud a bien voulu nous donner communication.

L'inexplicable chose que la guerre, si la doctrine du sacrifice ne vient jeter son jour sur cette ténébreuse question!

La guerre! un meurtre général, mais aveugle... et c'est ce qui l'excuse.

Il faut examiner si elle est encore dans la nouvelle loi ce qu'elle était dans l'ancienne.

Je ne le pense pas.

De ce que l'opinion ne la flétrit pas, il ne s'ensuit pas que la loi chrétienne l'absolve.

L'opinion honore le duel que la loi chrétienne réprouve.

La guerre n'est qu'un duel de peuple à peuple.

Je l'ai dit dans *Césaire :* le bourreau est admis à la sainte table et le duelliste ne l'est pas.

Il ne faut pas s'attacher, comme le fait M. de Maistre, à l'opinion humaine, opinion que le monde païen a léguée à notre monde, qui se perpétue jusqu'à ce qu'elle se perde dans le Christianisme comme tout le reste; opinion essentiellement modifiable et transitoire, en présence de l'immuable loi chrétienne qui condamne le meurtre sous toutes les formes, mais qui partout n'a pas encore anathématisé la guerre.

Nous dirons pourquoi.

Je ne m'étonne point des honneurs que le monde a toujours rendus aux gens de guerre. Le monde n'a d'autre dieu que la puissance; les honneurs qu'il lui rend sont tout son culte.

Or, la puissance n'appartient réellement qu'à la force; et la force, en dernière analyse, n'est établie, n'est consacrée que par le succès des armes. C'est, en définitif, la guerre qui nomme le plus fort, et de là, le plus puissant, et de là, le plus honoré.

Je conçois la guerre avant Jésus-Christ: ces grandes effusions de sang, à des époques marquées, me font l'effet d'un déluge d'une autre espèce, partiel et spécial, mais provoqué par la même justice.

Nous avons déjà fait remarquer que, avant le déluge, il n'y avait pas eu de guerre, et que toutes les satisfactions dues à Dieu par les hommes de cette époque ayant manqué, le châtiment s'était longuement amassé dans ses mains et avait fini par tomber tout à la fois sur la terre, dont tous les habitans avaient été détruits.

Après le déluge, l'ordre des choses amena les châtimens en leur temps; et Dieu, qui ne les retient plus, a tout si bien réglé, qu'il abandonne en quelque sorte aux hommes le soin de se les infliger eux-mêmes.

Or, la guerre n'est autre chose que ce châtiment appliqué d'homme à homme et de peuple à peuple, ce qui est absolument égal.

C'est en outre un appel fait à la force,

(1) Inséré dans le n° 10, octob. 1836, t. II, p. 272.

(2) Pour paraître chez Debécourt, libraire, à Paris, rue des Saints-Pères, 69.

en réglement d'intérêts dont il appartiendrait à la justice seule de connaître.

Une telle manière de régler le droit, qui met le hasard, ou, ce qui est pire encore, la violence en possession de la terre, sied-elle à une société chrétienne?

Qui osera répondre affirmativement?

On devra donc reconnaître que la guerre (sous l'empire de la loi évangélique) n'est qu'un reste monstrueux de ces institutions mondaines avec lesquelles le Christianisme lutte corps à corps depuis son établissement; et, comme la destruction de cet abus nécessite un changement préalable dans la société politique qu'il charge le temps d'amener graduellement et sans secousse, comme il a déjà fait pour toutes les modifications qu'il lui a demandées, il se borne, jusque-là, à influencer tant qu'il le peut cet emploi de la force, pour en adoucir la rudesse, en tempérer l'explosion, en rectifier enfin et presque en légaliser l'usage.

Le chrétien n'a jamais eu foi aux conquérans. Son Dieu, en tant qu'homme, s'est montré, au suprême point, pacifique : le disciple bien-aimé de ce Dieu, celui qui avait reposé sa tête sur son cœur, prétendait que la loi et les prophètes étaient renfermés dans ces saintes paroles qu'il adressait aux Ephésiens, et qui forment en quelque sorte le texte de son Evangile : « *Aimez-vous les uns* « *les autres.* » L'Eglise elle-même, cette Eglise qui maintenant bénit des drapeaux et des armes et chante l'hymne de triomphe à l'autel de l'Agneau; cette Eglise a dû regarder le sang comme une souillure, puisqu'elle a de tout temps interdit à ses ministres l'usage des armes qui le répandent.

Le Dieu des armées est celui de l'ancienne loi; celui qui, avant d'avoir reçu le sang de son propre fils en offrande, agréait à Jérusalem le sang des boucs et des agneaux, et laissait à sa justice providentielle le soin de se satisfaire, pour les larges libations de sang humain qu'on lui offrait. Car il fallait que le châtiment préparât, par l'effusion d'un sang abondant sur la surface de la terre, qui en était toujours altérée, l'expiation qu'avait seul le mérite d'opérer le sang du Calvaire. En les premiers temps, pour le peuple juif, qui avait en quelque sorte sa destinée suspendue à la parole divine, et qui voyait l'intervention divine dans tous les événemens de son histoire, Dieu était réellement et surtout le Dieu des armées, parce que c'étaient les armées qui décidaient du sort de la nation. C'était en même temps le Dieu fort et le Dieu jaloux : tandis qu'il n'est plus depuis la rédemption que le Dieu de grâce et de miséricorde.

Cela vaut la peine qu'on y réfléchisse.

« Mais, dit M. de Maistre, expliquez la gloire si vous le pouvez. »

La gloire s'explique par le succès, par les droits et les avantages réels que le succès acquiert à la force.

La gloire n'est rien par elle-même.

Elle n'est pas le résultat de la connaissance plus approfondie de l'art militaire : car tout le monde sait que le mouvement le mieux dirigé dans une bataille est le plus souvent dérangé par le moindre hasard, et que ce même hasard fait réussir quelquefois la combinaison la plus absurde : c'est pourtant à cette réussite qu'appartient la gloire.

Le culte de la gloire est une sorte d'idolâtrie; il est du moins dans l'homme, le résultat des mêmes motifs qui le prosternaient autrefois aux pieds des idoles; un hommage à la faiblesse de ce qu'elle croit être la puissance; un tribut payé par l'humanité à ce qui s'élève au dessus d'elle, sur quelque socle que ce quelque chose soit hissé. Les mêmes yeux qui s'arrêtaient autrefois au soleil pour l'adorer, faute de porter leurs regards au delà, jusqu'au sein de Dieu, ces mêmes yeux s'arrêtent au faux éclat de la gloire; comme ceux qui adoraient autrefois les crocodiles pour les désarmer, les taureaux et toutes les créatures dont ils redoutaient la puissance, se courbent encore devant cette même puissance sous forme humaine, sitôt que la guerre a décidé pour elle, et l'a en quelque manière consacrée.

Si on n'admet pas la reproduction matérielle de l'homme comme faisant partie de son premier péché, soit qu'elle ait été cause ou résultat, soit que la chair ait excité l'esprit à la révolte, soit que la révolte de l'esprit ait provoqué celle des sens, l'expiation par le sang sera inexplicable; et sans l'expiation par le sang

rres ne seront que des monstruo-
:cidentelles, hypothèse que leur
age détruit. Cette question de la
se rattache, comme toutes les au-
ı premier péché de l'homme. C'est
ıdis souillé que découlent toutes
es misères, toutes les nécessités
lles l'homme est soumis.

: à remarquer en outre que les
ı guerres, celles dont les hommes
dé le souvenir sanglant, et la terre
me l'empreinte dans ses ruines;
nds carnages d'hommes, si reten-
dans les histoires, ont toujours eu
x époques les plus corrompues.
te corruption des peuples, les sens
oujours provoquée. Comme l'im-
ıtion de leurs appétits fit éclore
ı mort presque aux portes de l'E-
ıur dépravation l'a plus tard en-
ıbondamment partout où elle s'est
ımment répandue; car la fécon-
ortelle du péché est inépuisable.

:e que ces grandes effusions de
ınt signalées par nous comme des
:tions données à la justice divine,
ıut pas en conclure que nous re-
ssons à l'homme le droit de les
non certes, l'image de Dieu em-
e sur la face humaine la consacre
lque sorte, et rend sacrilége tout
ıi se lèverait pour la meurtrir ou
ıterait de l'effacer. Et ici se pré-
ıne question qui touche de près à
ue nous traitons maintenant, celle
ıeine de mort; comme nous nous
nmes déjà occupé ailleurs, nous
arlerons ici que dans ce qu'elle a
ımun avec celle dont nous sommes
et qui réclame toute notre atten-

ıomme n'a pas le droit d'offrir son
ıble, a-t-il davantage celui de l'im-
à sa sûreté individuelle, ou à la
générale?

s une société vraiment chrétienne,
effusion de sang ne saurait être une
:ie sociale. Sous la loi de justice
égi l'humanité jusqu'à la rédemp-
nous admettons l'exercice de ce
suprême de vie et de mort entre
ıins de la justice humaine; celle-ci
t, dans les momens où elle en faisait
, que le représentant de la justice
ı dont rien ne pouvait suspendre,
arrêter ou détourner le cours ici-bas; mais sous la loi de grâce par laquelle est régie notre société chrétienne, il peut advenir que notre justice interpose son châtiment entre le criminel et la grâce de Dieu, toujours libre, toujours efficace, et empêche son action au moment même où elle aurait pu s'exercer. C'est une entreprise que notre humanité nous semble se permettre sur les droits de la rédemption, et c'est pour cela que nous la condamnons formellement; car le sang que l'on répand ainsi n'est profitable ni à celui qui le fournit forcément au bourreau, ni à la société qui le réclame. Cette sûreté toute matérielle que la société se donne de cette manière. est d'une bien faible valeur dans cet ordre moral où le Christianisme l'a si hautement placée.

Cependant, nous objectera-t-on, la peine de mort est écrite dans les codes de tous les peuples.

Oui certes, et ces mêmes peuples ont aussi dans leurs codes politiques la consécration de plusieurs usages barbares qu'on a appelés droits de guerre, et contre lesquels notre civilisation n'a pas encore réclamé; mais tout cela vient, comme nous l'avons dit, de ce que la société étant demeurée païenne dans les mœurs, a dû conserver jusqu'à présent des lois païennes pour la gouverner; cela vient de ce que ces codes romains renouvelés des Grecs et dont les nôtres ne sont que la traduction revue, arrangée et appliquée à notre civilisation par des législateurs plus nourris des doctrines des philosophes que des maximes évangéliques, consacrent tous les préjugés, toutes les erreurs de l'antique société; et que dans nos écoles le *digeste romain* enseigne encore publiquement et sans contestation, que *le droit naturel est non seulement propre à l'homme mais commun à tous les animaux;* d'où il suit naturellement que, comme le droit de se défaire d'un animal malfaisant est généralement reconnu, la peine de mort dérive de cet axiome que presque tous nos législateurs et même les plus modernes ont aveuglément adopté.

On ajoutera encore peut-être que la peine de mort a reçu une sorte de sanction divine dans les paroles que le Seigneur adressa à Noé après le déluge et qui

semblent avoir constitué un nouveau droit à la nouvelle race humaine qui devait naître du saint patriarche. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, les lois de rigueur qui pouvaient convenir à l'ère de justice qui avait suivi le déluge, ne conviennent plus à l'ère de grâce qui a suivi la rédemption; toutes les lois judaïques, même celles que Dieu avait données au Sinaï ont été abrogées sur le Calvaire, au moment où le Fils de l'homme s'écria : *tout est consommé*. L'ancien monde en effet, était venu finir à cette limite de la croix dressée par Dieu même entre deux ères entièrement opposées; le seul code de l'ère nouvelle est l'Evangile ; le seul législateur, Jésus-Christ ; les seuls commentateurs, ses apôtres. Or ni dans leurs écrits, ni dans leur enseignement, ni dans leur exemple, rien ne confirme à la race chrétienne le droit de mort conféré à la race post-diluvienne. Nous irons même plus loin ; Pilate, selon nous, a pour jamais rendu impossible aux hommes le juste exercice d'un tel droit, et puisque la justice humaine s'est montrée une fois assez incertaine dans ses jugemens, assez inique pour s'en servir contre l'innocence et la sainteté même, elle en a dès lors perdu la faculté : elle s'est déclarée irrévocablement incapable; et la manière dont elle en a continué l'usage pendant trois siècles, aux amphithéâtres, dans les prétoires et sur toutes les places publiques de l'empire, confirme pleinement l'incapacité dont nous l'accusons.

Tout ce qu'on peut dire maintenant, non pas en faveur, mais en excuse du maintien d'une telle peine dans nos lois, c'est que notre société a besoin de s'imbiber plus fortement des doctrines du Christianisme avant d'en adopter la législation si simple et si pure. Les mœurs agissent bien plus efficacement sur les lois que les lois sur les mœurs. A mesure que celles-ci se modifieront, les autres s'harmoniseront avec elles. En attendant, il faut craindre de dépouiller la justice humaine avant que celle de Dieu ait pris sa place dans la foi des hommes : il ne faut pas lui disputer le criminel tant qu'il n'y a pas à côté d'elle une autre justice qui s'en empare. Que la crainte, ce mobile de l'ancienne loi, contienne l'humanité que n'a pas encore vivifiée l'amour, mobile de la loi nouvelle ! Il vaut encore mieux, peut-être, jeter un homme à l'échafaud qu'au bagne ; Dieu le prendra moins dégradé.

Mais nulle de ces considérations qu'on peut alléguer en faveur du meurtre judiciaire n'est applicable, selon nous, au meurtre guerrier, qui nous semble tout-à-fait en désaccord avec notre civilisation : il ne faudrait pas remonter bien haut pour ne trouver à d'épouvantables guerres que des motifs assez futiles pour ne pas même produire entre individus une querelle de salon. Certes, les hommes qui, de sang froid et dans un esprit de vengeance ou d'intérêt personnel, ont provoqué dans la société humaine ces douleurs, ces désolations, ces perturbations violentes, ces subversions d'existences suites inévitables de la moindre guerre entre nations, mériteraient plus d'anathèmes que le meurtrier de grand chemin ou le duelliste qui n'est qu'un meurtrier amnistié par l'opinion ; et pourtant l'Eglise qui se montre si sévère à ces deux espèces d'hommes jusqu'à refuser ses prières aux derniers, l'Eglise n'a prononcé aucune malédiction contre l'homme de guerre ! Bien plus, il a eu jusqu'ici rang à part dans la société, et le premier, comme le sacrificateur dans les temps antiques : ce qui prouve, nous le répétons, qu'il y a encore beaucoup de paganisme dans nos mœurs.

M. de Maistre demande pourquoi le militaire et le bourreau sont aux deux degrés opposés de l'échelle sociale, et il semble décider que raisonnablement leur place devrait être toute contraire à celle que leur assigne respectivement l'opinion, l'un ne répandant que du sang coupable et l'autre que du sang innocent.

Et c'est justement là le motif de l'énorme distance qu'il y a entre ces deux êtres : l'effusion du sang coupable n'est pas une oblation, un sacrifice; c'est, dans nos mœurs, l'acquittement d'une dette envers une justice quelconque, au moins l'humaine, si ce n'est la divine. Dans l'ancienne loi judaïque, nul animal impur n'était propre au sacrifice ; dans le paganisme même, la victime était choisie sans souillure : c'était le plus souvent la blanche génisse, le taureau ou le bélier *non pubères*. L'homme coupable était dans la

catégorie des animaux impurs; et il n'y avait rien dans tout cela qui fût digne d'être offert.

Ce qui plaçait dans l'antiquité le sacrificateur en un si haut rang, c'est que les hommes, ne correspondant avec la divinité qu'au moyen des sacrifices, celui qui les offrait devenait leur interprète envers elle, et pour s'élever à la hauteur d'une telle fonction, semblait se détacher en quelque sorte de la société humaine pour se rapprocher du Ciel.

Eh bien! cette juste considération, cet honneur mérité, rendus au sacrificateur antique, sont passés dans les temps modernes à l'homme de guerre, le seul agent des sacrifices qui nous reste, selon le monde. C'est à ce titre qu'une si haute place lui est assignée, quoique religieusement le premier rang dans la société chrétienne appartienne au sacrificateur quotidien de l'hostie divine.

Donc pour les hommes de la chair, pour les païens actuels, l'homme de guerre est demeuré au rang du sacrificateur des vieux temps; pour les hommes de l'esprit, pour les vrais chrétiens, l'homme de guerre attend sa place, et pourrait bien, en dernier analyse, descendre à côté du bourreau. Puisqu'il n'y a plus qu'un sacrifice d'oblation agréable à Dieu, celui du Calvaire, universellement renouvelé sur la surface de la terre; toutes les autres immolations, reléguées sous l'empire du châtiment, perdent tout leur prix; et celui ou ceux qui infligent ce châtiment à leurs semblables n'ont plus droit aux mêmes honneurs.

Or, ici, il n'y a pas de milieu possible; si la guerre n'est pas le plus noble des travaux de l'homme, il en est le plus vil; car nul ne répugne plus à sa nature; nul n'entraîne avec lui plus de désordre, nul enfin ne le fait sacrifier à un vil intérêt plus de nobles sentimens et de belles qualités : l'élévation ou la bassesse de cet intérêt décide tout.

S'il est oblatif, ce qu'en termes sociaux on appelle patriotique, l'état militaire a encore de la grandeur et participe de l'importance de l'objet qu'il se propose.

Si, au contraire, cet intérêt est réduit aux proportions de l'individu, si celui qui porte les armes a balancé long-temps entre cet état et un autre, et n'a calculé, en se décidant, que les avantages honorifiques ou pécuniaires qu'il pourrait en retirer, cette profession ainsi embrassée n'est plus l'*état militaire* comme la civilisation actuelle le dénomme; c'est comme on le disait, il y a quelques centaines d'années, à une époque où l'armée ne se recrutait guère que de gens sans aveu et d'aventuriers, c'est vulgairement le *métier des armes*.

Or, si l'*état* est noble le *métier* est infâme. Tuer et se faire tuer pour de l'argent, c'est le dernier degré de la dégradation humaine. De tels soldats sont de vrais bourreaux à la disposition, non pas d'une justice quelconque, mais d'une ambition, d'une vengeance, d'une mauvaise passion de cœur : il n'y a pas assez de mépris pour un tel oubli de la dignité humaine. Encore quelques siècles, peut-être quelques années, et le *métier* des armes sera envisagé sous ce véritable esprit.

Du reste, ne nous y trompons point. Si la profession militaire avait conservé jusqu'à nos jours une si haute place dans notre considération; si même le Christianisme avait semblé quelquefois la consacrer, c'est qu'on ne saurait méconnaître qu'il fut un temps, dont quelques siècles seulement nous séparent, où le glaive avait reçu une sorte de baptême, et où celui qui le tenait exerçait presque un sacerdoce social. Nous voulons parler de cet âge de la chevalerie, où la force, pour se faire absoudre dans le sanctuaire et garder un rang honorable dans la société nouvelle, se voua à la défense du droit; où, à défaut d'autre justice, le Christianisme dut consacrer cette justice errante et armée. Voyez, néanmoins, de quelles précautions, de quels avertissemens, de quelles promesses demandées, l'Eglise fait précéder cette consécration du glaive! Certes, la force guerrière telle que Rome et plus tard ses sauvages vainqueurs l'avaient fait connaître, a changé, pour se présenter à l'autel, de forme et de nom, comme le faisaient, à cette époque, les catéchumènes qui demandaient le baptême. Au lieu d'un intérêt humain pour mobile, elle adopte le désintéressement le plus absolu, le dévouement le plus généreux. Disséminée sur toute la surface de l'Eu-

rope, agitée à cette époque et comme en travail de sa nouvelle constitution politique, la force ne s'attribue d'autre droit que la protection du faible, le redressement des torts violens, la défense des intérêts légitimes, l'exemple enfin du sacrifice continu de ses biens, de son repos, de son sang, et mérite au chevalier cette considération spéciale qu'en aucun temps et chez aucun peuple l'homme d'armes n'avait possédée à un si haut degré.

Pourquoi ? parce que la doctrine du dévouement, cette doctrine si solennellement professée au Calvaire, se trouvait hautement pratiquée par cette admirable institution; parce que la charité chrétienne, pour s'exercer plus utilement, avait seulement pris la forme de ces temps, forme toute armée, et qu'avaient adoptée, à cette époque, les hommes comme les choses, les villes comme leurs magistrats, les campagnes comme leurs possesseurs, les églises elles-mêmes comme quelques uns de leurs évêques qui prenaient la massue en guise d'épée, quoiqu'ils eussent mieux fait de garder le bâton pastoral qui, entre les mains du saint pape Léon, avait protégé Rome plus efficacement que cent mille soldats.

Après avoir montré la force des armes chrétiennement reconstituée, il nous reste à suivre les diverses variations ou plutôt les dégradations qu'elle a subies, depuis le chevalier du moyen âge jusqu'à l'officier prolétaire de notre époque; et en la présentant à tous telle que le progrès chrétien l'a faite, c'est-à-dire, simple auxiliaire de la police à l'intérieur, subordonnée passive à l'extérieur, du plus insignifiant protocole, il ne sera pas difficile de juger en quel rang social elle est tombée de nos jours, et de pressentir celui qu'elle occupera dans un avenir peu éloigné.

A. Guiraud.
De l'Académie française.

COURS D'ARCHÉOLOGIE,

FAIT A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE PAR M. RAOUL ROCHETTE.

ANTIQUITÉS ASIATIQUES. — BABYLONE ET SES RUINES.

La science de l'antiquité est trop vaste, et il y a trop de diversité dans ses principaux monumens, pour qu'il ne soit pas d'abord nécessaire de les soumettre à un examen successif et détaillé. Ce mode d'exposition, dont la variété soutient l'intérêt, a l'avantage de faciliter plus tard les rapprochemens. Par des études comparatives, il permet d'établir la filiation de l'histoire, les rapports des peuples, la marche de la civilisation, et il atteint de la sorte le but philosophique de l'archéologie, son point de vue le plus élevé. C'est ainsi que dans la série de ses cours, M. Raoul-Rochette a successivement fait connaître l'art égyptien, l'art grec et étrusque, les antiquités de Rome, l'iconographie grecque et romaine, les monumens primitifs du Christianisme qui se rattachent à la décadence de l'art antique, et qu'il est allé étudier lui-même jusque sur les ruines des catacombes.

Enfin le savant professeur a consacré de nombreuses recherches à l'étude des antiquités de la Haute-Asie. Celles-ci comprennent les monumens de plusieurs nations unies entre elles par la parenté des langues et des mœurs, des arts et des religions, et dont chacune a joué un rôle puissant dans l'histoire du monde. La France ne possède de la civilisation de ces peuples que bien peu de monumens; mais les travaux dignes du plus haut intérêt, qui depuis une vingtaine d'années viennent chaque jour enrichir le domaine de la science, comblent avec

rapidité ces lacunes, et font espérer que d'ici à peu de temps les antiquaires pourront l'étudier sous toutes ses faces, l'environner de vives lumières, la voir et la montrer complète, et en faire ressortir toutes les vérités utiles à l'intelligence des origines et de la marche de l'humanité.

Sous la dénomination d'*Antiquités asiatiques*, M. Raoul-Rochette, embrassant l'archéologie de plusieurs civilisations, examinera donc successivement les monumens de chacune d'elles. Son but principal sera de les soumettre ensuite aux rapprochemens qui pourront en faire sentir les analogies et les différences.

Babylone, la Médie, la Perse, la Phénicie, l'Asie-Mineure, la Grèce et l'Etrurie, seront les théâtres divers de ses excursions scientifiques dans le passé. D'abord Babylone, car le nom de cette ville est le point de départ de l'histoire. Là fut le berceau des nations; là commencent avec l'horizon historique les premières traditions positives des destinées humaines, les plus anciens souvenirs de la lutte et de la dispersion des races; car c'est là, dans l'immense plaine de Sennaar, entre l'Euphrate et le Tigre, que s'éleva cette tour dont les hommes primitifs voulaient faire la hauteur égale à leur ambition, et dont les débris gigantesques attestent encore aujourd'hui, sur l'emplacement de Babylone, la grandeur inouïe de leurs efforts. Ces ruines monumentales suffisent à elles seules pour justifier tout ce que l'histoire nous a fait connaître de ces premiers empires dont elles furent jadis les plus nobles ornemens, et elles rendent à tous les yeux un éclatant témoignage de la vérité des traditions anciennes, reléguées trop long-temps par des esprits frivoles dans le domaine des fictions. Leur aspect frappe et saisit l'imagination, et réveille des images de puissance et de richesse qu'on ne saurait concevoir ailleurs. Ces débris merveilleux, bien supérieurs à ceux de l'Egypte, nous révèlent tout ce que l'histoire nous a caché sur les empires d'Assyrie, qui touchaient au berceau du monde, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps. La gloire même de Sésostris, ou pour lui restituer son véritable nom, de Rhamsès, ne pourrait soutenir l'éclat de celle de Nemrod ou de Sémiramis, dont les noms sont encore attachés aux ruines des monumens les plus étonnans qui soient sortis de la main des nations.

Toutefois, qui le croirait? Babylone et son art, la Chaldée et son culte, sont restés inaperçus jusqu'à nos jours; aucune mention n'a été faite d'eux, et l'illustre Winckelmann, ne leur accordant aucune place dans son *Histoire de l'Art antique*, ne les a pas même nommées. On dirait qu'il n'a soupçonné ni la grandeur de leurs temples, ni la renommée de leurs dieux; oubli vraiment inconcevable de la part d'un homme de génie, et qui montre tout ce qui reste à faire pour compléter son œuvre! La page la plus importante de l'Histoire de l'Art est encore à écrire. Il faut se hâter de remplir ce feuillet nouveau, car on n'a pour le composer que des monumens en ruines restitués péniblement par les antiquaires, à mesure que le temps et la barbarie les détruisent chaque jour.

Naguère une science sceptique, légère et moqueuse, qui se nommait gravement Philosophie de l'Histoire, traitait Babylone et ses grandeurs de fables et de fictions chimériques. Les richesses de Suze lui paraissaient inventées à plaisir. Les traditions primitives de l'Orient n'étaient pour elle que des conceptions mensongères, ayant tout au plus une valeur poétique et romanesque, frappées au coin du merveilleux comme un conte des *mille et une Nuits*.

Méconnaissant ainsi la Bible et oubliant Hérodote, cette science superficielle ne voyait dans le développement de l'histoire qu'une suite de croquis agréablement variés, une galerie de petits tableaux où elle croyait passer en revue les siècles écoulés, et pouvoir évoquer de leur tombe les génies divers des civilisations éteintes. Mais un jour est venu où l'on a secoué le joug importun de cette science de doutes et de négation, et l'école voltairienne n'était plus.

Cependant, alors même qu'elle exerçait tout son empire avec les armes de sa critique envenimée et ses éclats de rire moqueurs, des hommes qui ne faisaient pas de l'esprit, sentaient le besoin de se livrer à des recherches consciencieuses;

et voyageurs éclairés, allaient visiter le théâtre des grands et des anciens souvenirs. C'était Niebuhr qui parcourait l'Egypte et la Syrie, et allait dans la Perse copier les inscriptions de Persépolis.

C'était aussi un jeune Français sans fortune, mais plein de savoir et d'enthousiasme, qui s'embarquait simple soldat sur un bâtiment de l'Etat, arrivait dans l'Inde, et sans ressources, presque sans argent, au milieu des aventures les plus romanesques, allait à pied de Pondichéry à Chandernagor, de Chandernagor à Surate; et là, sans autre guide que son génie, se mettait en rapport avec les prêtres parses, apprenait le zend, faisait la conquête de cette ancienne langue bactrienne, et étudiait le réformateur Zoroastre, tandis que l'Angleterre et la France se faisaient une guerre acharnée. Empêché par la prise de Pondichéry de se rendre à Benarès, cet ancien sanctuaire de l'Inde, où il eût pu s'initier dans la science des Védas, dans les mystères les plus secrets des Brachmanes; il revint en France, après huit années de travaux et de fatigues inouïes, pauvre comme il l'avait toujours été; ne songeant qu'à l'enrichir du fruit de ses glorieuses recherches, et lui apportant des manuscrits précieux qu'il avait refusés aux Anglais, quoiqu'on lui en eût offert la somme (bien considérable pour lui) de 30,000 fr. Au sein de la révolution, il vécut obscur et oublié; tout entier à son œuvre, à la publication du Zend-avesta dont il put enfin doter sa patrie, l'Europe et le monde savant. Cependant, après tant de fatigues et de travaux, pourquoi faut-il que cet homme de dévouement, Anquetil-Duperron, qu'on ne doit jamais nommer qu'avec respect, mourût à Paris dans l'isolement, dans la plus profonde misère, privé de secours, chassé de l'Institut pour avoir refusé un serment qui répugnait à sa conscience; noble victime de sa loyauté, comme il avait été durant sa vie le martyr de la science! Nulle gloire assurément ne fut mieux acquise que la sienne et achetée par plus de sacrifices.

Depuis lors, l'expédition mémorable d'Egypte est venue faciliter les recherches sur une plus vaste échelle. Un monde nouveau a été découvert, et livré aux explorations; de nombreux savans, infatigables travailleurs, marchant sur les traces de Niebuhr et d'Anquetil, sont parvenus, sur une foule de points à la fois, à rétablir l'autorité des traditions primitives, et à faire de chaque antiquité autant de vérités nouvelles. Faire revivre tout ce qui est mort dans l'oubli des anciens temps, et rendre à la mémoire des hommes tout ce qu'elle a perdu, c'est faire sans doute une œuvre aussi méritoire que de l'enrichir de ce qu'elle n'a jamais possédé. Or, ce sera là le point de vue du cours de M. Raoul-Rochette, et nous n'avons pas besoin de faire remarquer tout ce que la science peut y gagner.

Une semblable pensée dirigeait l'illustre Champollion, lorsqu'il parvint à restituer les noms des rois égyptiens et à prouver leur conformité avec ceux indiqués par les tables de Manéthon.

La critique a aussi mis hors de doute la vérité des récits de Sanchoniaton et de Philon de Biblos. Elle a discuté et éclairci le texte de Bérose; et l'alphabet phénicien, à peu près fini, n'a besoin pour se vérifier dans l'application, que d'un monument étendu qui peut sortir au premier moment des ruines de Carthage, si voisines de notre conquête d'Alger.

Les efforts de la science n'ont pas été non plus infructueux dans l'étude de l'écriture cunéiforme de Babylone et de Persépolis. La clef de ces caractères graphiques semblait introuvable; le secret qui les enveloppait, plus obscur que celui des hiéroglyphes d'Egypte, rappelait les mots mystérieux qui vinrent troubler la joie du festin de Balthazar, et que Daniel seul put expliquer. Cependant, malgré la ténébreuse horreur qui l'enveloppait, des inscriptions de cette écriture cunéiforme, trouvées en Arménie, se sont éclaircies devant les investigations de MM. Grotefend et Saint Martin; elles ont fourni quelques noms propres, et tout fait espérer qu'elles mettront sur la voie de nouvelles découvertes.

D'un autre côté, grâce aux travaux de MM. Bopp, Lassen, Schlegel, E. Burnouf, les voiles qui cachaient le Sanskrit, cette langue sacrée des Indiens, ne s'opposent plus à la curiosité des savans: et sa com-

mune origine avec la plupart des langues de l'Europe, surtout avec les dialectes de la Grèce et de l'Etrurie, ouvre les canaux jusqu'ici inconnus, qui portèrent jusqu'au fond de l'Occident la civilisation orientale. Par là, se trouveront confirmées les traditions antiques sur la marche des peuples; et, à l'appui de leur vérité, l'aspect des ruines pélasgiques et étrusques achèvera d'établir la parenté irrécusable, la filiation intime de la Grèce et de l'Etrurie, avec la Haute-Asie. Alors mieux étudiées, les civilisations de ces contrées enfantées les unes par les autres, nous donneront le complément de l'histoire primitive des peuples, et nous révèleront dans leurs monumens les hautes archives de l'humanité.

Ainsi tombent désormais les fausses critiques du dix-huitième siècle, ses théories subtiles et frivoles, et les préjugés de son incrédulité irréligieuse. La Bible reprend toute son autorité; elle se revêt de nouveau du respect de la science qu'elle n'aurait jamais dû perdre; et indépendamment de son caractère divin, qu'il ne nous appartient pas de discuter, elle n'en est pas moins le recueil le plus précieux et le plus authentique de documens originaux qu'un peuple puisse posséder sur son histoire; mais en même temps que la foi historique recommence pour ce livre sacré, elle renaît aussi pour Hérodote et pour Ctésias. Ces écrivains profanes sont désormais au dessus des reproches que leur adressait l'ignorance. Parmi les récits mensongers dont on les accusait, se rencontrent sans doute des fables populaires; mais elles sont fécondes en idées philosophiques, et dignes d'un examen sérieux; car les traditions, la religion ou l'opinion de tout un peuple, révèleront toujours de grandes vérités.

S'il se rencontre donc des critiques superficiels qui dédaignent encore la Bible et nient l'importance des renseignemens fournis par Hérodote ou Ctésias, abandonnons-les au besoin qui les tourmente sans doute de mépriser et de nier; laissons-les se complaire dans les habitudes du doute et du persiflage; mais ne leur répondons pas. Car, comment se faire entendre de gens arriérés d'un demi-siècle? Le temps est d'ailleurs trop précieux pour le sacrifier à ces traînards de la science et de la raison...

Dans la carrière qui est ouverte, pour s'assurer la route véritable, il sera nécessaire de confronter la Bible avec les auteurs grecs, et de comparer leur témoignage à celui des monumens. Une conformité parfaite dans les documens sacrés et profanes résultera le plus souvent de leur examen critique; souvent aussi, leur accord unanime trouvera un nouvel appui dans les œuvres de l'art antique, et alors, qui pourrait douter de la vérité de ces témoins si divers, si peu en rapport les uns avec les autres, et qui tiennent tous un même langage? Le plus haut degré de certitude se trouvera dans les dépositions unanimes, et les faits nouveaux qui en résulteront seront dès lors pour nous autant de vérités retrouvées pour éclairer notre marche; autant de secrets arrachés à l'antiquité asiatique, qui viendront combler les lacunes et fonder l'unité de la science : science immense, comme nous l'avons déjà dit, bien incomplète encore, bien peu en harmonie avec elle-même, et comprenant depuis Nemrod jusqu'à Alexandre, les destinées d'une civilisation gigantesque, qui eut pour siége Babylone, d'où elle régna par l'intelligence et la conquête, et exerça sur le monde une influence de traditions qu'il ne saurait jamais secouer; car, qui pourrait s'affranchir pleinement du passé, de la puissance des souvenirs, de l'atmosphère de l'intelligence, et qui pourrait déterminer les bornes de l'héritage que nous a transmis l'antique Orient? Le Christianisme lui-même nous est venu de l'Asie, et avec lui la source de tous les progrès.

Avant de commencer l'histoire de la civilisation orientale par celle de l'art, jetons, avec M. Raoul-Rochette, un coup d'œil sur la carrière que nous aurons à parcourir.

Babylone nous donnera d'abord le premier anneau des destinées humaines. Ses ruines immenses permettront de reconstruire par la pensée ce qui s'est perdu de sa civilisation, et leur témoignage permettra de suppléer au silence des monumens écrits. Ninive appelle aussi notre attention; mais elle a presque entièrement disparu. Ecbatane n'a légué que de fai-

bles vestiges, et les ruines de Suze n'offrent que des problèmes à résoudre; mais, il suffit de Babylone pour occuper à la fois le philosophe et l'antiquaire; il suffit de ses ruines qui couvrent dix-huit lieues de terrain, et que n'ont pu anéantir ni des invasions multipliées, ni le voisinage de Séleucie et de Bagdad, construites à leurs dépens, pour réclamer le concours de tous les travaux de patience, d'observation et de génie.

Les débris de cette antique capitale, indestructibles contre tous les ravage du temps et des hommes, font concevoir tout ce qu'il y avait de fondé dans la confiance aveugle de ses habitans, qui la croyaient, aux jours de sa puissance, invincible contre les efforts de ses ennemis. Toutefois, les traces de la main de l'homme paraissent seules dans le bouleversement des masses artificielles et des monceaux de briques répandus dans la vaste plaine. La tour de Babel, le palais des rois d'Assyrie, la tour et le temple de Bélus, les jardins suspendus de Sémiramis, témoignent de l'exactitude des descriptions que les historiens nous en ont données.

Pour se diriger dans l'observation de ces monumens, il faut d'abord s'éclairer des renseignemens, jusqu'ici trop négligés, fournis par les écrivains hébreux; ils sont nombreux, et tout y est important : les allusions des prophètes sont souvent du plus haut intérêt pour les arts. Isaïe, et Jérémie dans sa lettre qui se trouve après le livre de Baruch, mais surtout Daniel, élevé à la cour des rois d'Assyrie, instruit dans la science des mages et dans les secrets de leur religion et de leur politique : telles sont les sources sacrées d'où jailliront les plus vives lumières. Viendront ensuite les historiens grecs, et d'abord Hérodote et Ctésias. Hérodote, qui visita Babylone trente ans après Xerxès, et raconta toutes les traditions populaires qu'il y avait étudiées; Ctésias, durant dix-sept ans médecin d'Artaxercès Mnemon, et dont les récits ont dû être puisés à des sources authentiques; enfin, les historiens d'Alexandre, qui n'ont fait le plus souvent que répéter leurs devanciers.

Bien que ces renseignemens soient incomplets, ils suffiront pour nous donner une idée de la civilisation babylonienne; d'autres monumens curieux que possède le cabinet des Antiques ajouteront de nouvelles lumières : ce sont des pierres gravées et de petits cylindres de métal au nombre de cinq ou six cents, percés par leur axe, et qui servaient de talismans, d'amulettes sacrées ou de signes d'initiations. On en a trouvé un grand nombre à Babylone, à Ninive, et dans tous les lieux qui furent le théâtre de la puissance assyrienne. Ces monumens nous offrent tantôt l'image des principales divinités, avec tous leurs symboles religieux, tantôt la figure des rois de Babylone, ornés des insignes de leur puissance, et chacun avec des inscriptions cunéiformes encore inconnues, mais dont il ne faut pas désespérer de trouver la clef. Ces caractères mystérieux se retrouvent sur d'autres monumens peu nombreux, qui apporteront à leur tour leur part d'éclaircissement et de vérité. Ces derniers sont remarquables surtout par leurs ornemens fantastiques et bizarres sur lesquels plusieurs révélations font attendre de nouvelles découvertes; déjà même on y a reconnu quelques uns des animaux chimériques dépeints par Ctésias et les prophètes. Mais, ce qui n'est pas moins curieux, c'est qu'on les a aussi retrouvés sur les vases étrusques, et de manière à ne pouvoir révoquer en doute l'imitation et la ressemblance. Ces analogies révéleront des filiations inconnues; de là naîtront des rapprochemens féconds pour la philosophie de l'histoire, de nouveaux jalons pour aider à suivre la marche de l'humanité.

Telle est la méthode que M. Rochette a suivie pas à pas dans l'exposition et l'examen des antiquités asiatiques. Tels sont les considérations préliminaires, les aperçus généraux qui peuvent donner une idée de ses cours, et de la manière dont il remplit leurs programmes. Le mérite de son enseignement doit ressortir de l'application de ces principes; et pour l'apprécier dans ses œuvres, nous allons développer, avec le savant professeur, les questions si intéressantes des ruines babyloniennes restituées.

Au sortir de Bagdad, située, comme on sait, sur les bords du Tigre, on entre dans la vaste plaine de la Babylonie, où

s'éleva, dans les temps primitifs, la fameuse tour de Babel. Aux portes mêmes de la ville, on rencontre une immense colline faite de main d'homme, évidemment artificielle, que l'on nomme encore de nos jours la colline de Nemrod. L'origine et les caractères de sa formation sont ceux de tous les monumens asiatiques, et en particulier des monumens de Sémiramis. Au dessus de la colline, un monceau de briques cuites au soleil et de formation irrégulière, indique une antique et large construction, dont le faîte conserve encore cent vingt-cinq à cent trente pieds de hauteur. Cette construction dut servir de base à un des temples ou observatoires qui, dans la religion astronomique du sabéisme, étaient toujours rapprochés et unis ensemble comme deux parties inséparables dans son culte. Aux ruines de ces temples primitifs se trouvent mêlées celles d'une ville disparue, qui fut sans doute construite par Nemrod, et que l'on appelle encore Akarcoup. Le radical de son nom, Akar, ferait présumer que c'est Akal, troisième ville fondée par le roi chasseur.

Une autre ruine, que l'on rencontre en avançant dans la plaine de Sennaar ou de la Babylonie, a été moins observée à cause des dangers qu'offre le désert. Mais, d'après le savant ouvrage de M. Rich, source sûre et abondante pour tout ce qui concerne les antiquités babyloniennes, on y trouva une mitre d'or pur qui dut appartenir à la religion des Assyriens ou des Perses.

En s'éloignant de Bagdad, toujours au sud et en descendant le fleuve du Tigre, le voyageur aperçoit les ruines considérables d'une ancienne ville chaldéenne, nommée de nos jours Borsa ou Boursa; et l'on y remarque d'énormes monceaux de briques cuites au soleil, anciens débris des principaux établissemens où les Chaldéens avaient fixé le centre de leur activité en tout genre. Là, durent être les institutions qui firent la prospérité de ce peuple; là, durent se fabriquer les étoffes babyloniennes qui allaient se répandre dans toutes les directions de l'Inde; là, encore, parmi ces ruines et dans les environs de Bursa, ont été recueillis, et en plus grand nombre que partout ailleurs, ces petits cylindres en métal dont nous avons déjà parlé : faibles restes, mais précieux monumens d'une religion et d'un art qui ne sont plus. La même ville renfermait aussi un temple à Apollon et à Artémise, c'est-à-dire au soleil et à la lune, principales divinités des Chaldéens. Elle acquit une nouvelle célébrité par le séjour qu'y fit Alexandre à son retour de la conquête de l'Inde, alors que les prêtres babyloniens lui ayant prédit une mort inévitable s'il entrait dans la capitale du côté de l'orient, le héros macédonien, pour la première fois, cédant au pressentiment de la crainte qui devait bientôt se réaliser d'une manière si tragique, se dirigea vers le midi et s'arrêta à Bursa. Outre les ruines que nous venons de mentionner, d'autres, bien plus nombreuses, couvrent la surface du pays qui se trouve en quelque sorte partout bouleversé par d'énormes travaux. Pour se diriger dans leur description, M. Raoul Rochette a été obligé de consulter, en les éclairant et les complétant les uns par les autres, tous les ouvrages qui ont rapport à ces antiquités asiatiques, et surtout les récits des voyageurs qui, depuis 1616 jusqu'en 1819, ont pu les voir et les étudier par eux-mêmes. L'Anglais Ker Porter est celui qui les a explorées avec le plus de soin et dont la relation offre le plus d'exactitude et de détails circonstanciés. Après lui, vient un autre voyageur anglais, M. Rich, consul à Bagdad, qui visita souvent les ruines de Babylone et publia à Londres le résultat de ses observations. Son ouvrage a été revu sur les lieux mêmes par M. Raymond, voyageur français et ancien consul à Bassora, qui en a publié la traduction avec des notes en 1818. A ces nombreux renseignemens, il faut ajouter ceux fournis par la relation originale que l'abbé de Beauchamp a laissée de ses courses de missionnaire dans l'ancienne Babylonie, et le récent ouvrage de M. Mignan, qui, en 1827, entreprit exprès un voyage en Chaldée pour en explorer les ruines, et qui, à l'appui de ses observations, a su ajouter les vues des monumens.

Avec ces lumières réunies en faisceau, on trouve la clef des ruines de Babylone; on parvient à se diriger dans un labyrinthe qui semble bâti par des géans.

La plaine de Babylone, resserrée par

deux déserts, est elle-même inculte ; et si elle est exploitée, ce n'est point comme sol, mais uniquement comme carrière de briques. On y puise depuis des milliers de siècles, et les traces des enlèvemens sont à peine aperçues. Cette vaste étendue de terres, qui couvrent tant de monumens, est encore sillonnée par les immenses canaux, travaux de Nabuchodonosor, qui furent construits pour recevoir les inondations de l'Euphrate et verser les eaux de ce fleuve dans le lit plus profond du Tigre. En avançant plus avant, on voit le pays tout déchiré par des canaux semblables, dont la plupart à moitié comblés par des monceaux de ruines indiquent les monumens qui embellissaient autrefois leurs bords, et qui sont aujourd'hui cachés dans les entrailles de la terre. Or, ce qui peut donner une idée de la profondeur de ces rivières creusées par les efforts de l'homme et de la hauteur des collines également artificielles qui les dominent, c'est que la contrée unie et plate dans toute son étendue, est cependant décrite dans la Bible de manière à ne réveiller que des idées de montagnes et de monumens bâtis sur des hauteurs prodigieuses, sur d'énormes substructions.

Au village nommé Iscandéria, commencent les monceaux de briques babyloniennes. Mais Babylone est plus loin, séparée de ce lieu par trois canaux dont l'un dut être le fossé de cette capitale. A mesure qu'on s'en approche, on voit les monceaux de briques de son enceinte qui s'élèvent et s'exhaussent, non plus isolés, mais formant au contraire des chaînes de collines qui indiquent la suite et l'ancien emplacement des maisons et des palais. Des vallées étroites, profondes et sinueuses les séparent et donnent la direction des rues. Et partout, sur une surface dont l'œil ne peut embrasser l'étendue, c'est un chaos semblable d'excavations et de hauteurs, seuls restes qui indiquent, de nos jours, l'antique capitale d'Assyrie. C'est là, sur ces masses énormes de terres et de briques qu'il faut reconstruire par la pensée, et à l'aide des débris que nous ont fait connaître les voyageurs, les remparts, les habitations et les monumens merveilleux de Babylone qui furent un objet d'étonnement pour l'antiquité, et d'incrédulité pour les temps modernes. L'histoire nous apprend que ses remparts avaient 365 pieds d'élévation, et qu'ils firent toujours l'orgueil de ses habitans. Darius en réduisit la hauteur à 150 pieds pour punir une de ses révoltes et l'asservir en l'abaissant. Ce qui reste des murailles ne peut donner aucune idée de ce qu'elles furent jadis; toutefois, l'énorme tranchée qu'on voit à leurs pieds et qui a dû se combler à mesure, en recevant tous leurs débris, permet de concevoir les récits des historiens. Quant à la forme de ces remparts, nous en trouvons le modèle sur des médailles. Ils étaient crénelés et portaient le symbole du lion terrassant le taureau, et l'image de Jupiter de Tarse, qui était le Dieu Bel des Assyriens. Les médailles où ils sont représentés, rares et non moins précieuses par leur travail que par leur ancienneté, furent frappées bien avant Alexandre. Dans l'intérieur des remparts, l'impression générale que l'aspect des ruines de Babylone a laissée à tous les voyageurs, est celle d'un site couvert d'énormes monticules dont chacun renferme des amas de briques, vieux débris de palais à l'état de décombres. Vers l'occident, c'est-à-dire sur la rive droite de l'Euphrate, un monument se fait tout d'abord remarquer : c'est la plus haute et la plus auguste des antiquités de la terre, nommée, dans le langage de la contrée, *Birs Nemrod*, ou le palais de Nemrod, à un mille du fleuve et dans l'enceinte de la ville. Il est difficile au voyageur de l'examiner dans toutes ses parties, et à l'imagination de lui restituer ses formes primitives. *Les Juifs d'aujourd'hui l'appellent la prison de Nabuchodonosor.* La description la plus parfaite en a été donnée par M. Bignon. C'est une ruine oblongue irrégulière et dont la base a 2082 pieds. Strabon, ne donnant que 20 pieds de moins à celle du temple de Bélus. *Rien ne s'opposerait à la rigueur* à ce qu'on y reconnût ce monument; car, il serait très possible que la chute des décombres eût augmenté la largeur de la base de manière à satisfaire à la différence des mesures; mais ce n'est point là une raison suffisante pour confondre les deux monumens. La hauteur du Birs Nemrod est irrégulière, ayant

200 pieds d'un côté et 190 de l'autre; sur le sommet, on voit plusieurs terrasses de constructions qui s'élèvent en retraite et forment amphithéâtre de chaque côté; enfin au 3e étage de cette espèce de tour, qui dut en avoir huit, on trouve des murailles solides et intactes dans leur parement intérieur qui ont 35 pieds d'élévation. D'énormes monceaux de briques couvrent la base de ce monument qui ne peut être que l'ancienne tour de Babel : et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces briques sont toutes vitrifiées comme si elles avaient été soumises au feu le plus actif et le plus violent. Ce fait, de la plus haute importance, est garanti par tous les voyageurs, et leurs témoignages sont unanimes à cet égard. On ne peut donc le nier; mais comment l'expliquer? Quelle cause trouver à ce désastre étonnant et terrible qui se révèle dans cette effroyable accumulation de masses vitrifiées? Les voyageurs, qui les ont observées, ont cru devoir attribuer au feu du ciel une destruction qui a laissé des ruines aussi extraordinaires. Toujours est-il, qu'un feu prodigieusement actif a seul pu les vitrifier comme on peut le juger d'après les fragmens que possède le cabinet des antiques, à la Bibliothèque royale, et d'après ce qui résulte des observations faites sur les lieux par des hommes éclairés et dignes de foi, sans liens de communication entre eux, et dont le témoignage par conséquent doit être admis dans toute sa valeur.

Mais il ne suit pas de ce grand fait, qui est unique dans les antiquités du monde et n'appartient qu'à Babylone, que cette pyramide si informe, et dont la hauteur était prodigieuse, soit à la fois, comme l'ont pensé les voyageurs Ker Porter et Rich, la tour de Babel, fondée par Nemrod, et le temple de Bélus qu'on croit y avoir été construit plus tard par Nabuchodonosor. Ces deux monumens durent être séparés; car la tour de Babel resta inachevée, et ne put se transformer en temple de Bélus, qui était couronné à son faîte, et qui fut observé par Hérodote, Ctésias et les écrivains compagnons d'Alexandre. La confusion de ces deux monumens est une erreur de Ker Porter, de Rich et de la plupart des voyageurs; car, dans le témoignage des lieux, comme dans le souvenir de l'histoire, rien ne prouve que le Birs Nemrod soit à la fois la tour de Babel et le temple de Bélus.

Si de la rive droite de l'Euphrate nous passons à la rive gauche de ce fleuve qui traversait Babylone, comme la Seine traverse Paris, nous trouvons les huit quais superbes qui embellissaient la ville et la défendaient contre les inondations : le palais royal, divisé en deux parties, qui communiquaient entre elles par des galeries souterraines, et qui se trouvaient chacune dans une moitié de la ville; les jardins suspendus de Sémiramis, qui furent admirés comme une merveille de l'ancien monde, et une multitude d'autres monumens dégradés par les siècles, méconnaissables sur leur ancien emplacement, occupent, d'après le récit de M. Raimond, jusqu'à une étendue de dix-huit lieues de pays. Ainsi se trouvent confirmés, par les observations modernes, les récits d'Hérodote que les savans et les hommes de cabinet ne peuvent plus désormais taxer d'exagération.

Au centre de Babylone, sur les rives du fleuve, deux ouvertures indiquent l'emplacement du fameux pont de Sémiramis, qui joignait entre elles les deux moitiés de la ville. Ce pont occupait sur le fleuve une largeur de deux cent vingt mètres; les débris de ses arches sont en briques cuites au four, et l'on y a vu les crampons de bronze qui les liaient les unes aux autres. C'était par dessous ce pont, et sous le lit du fleuve, qu'avaient été construits les vingt-cinq passages souterrains qui donnaient communication aux deux palais placés à chaque tête du pont, sur chaque côté de l'Euphrate. C'était un tunnel asiatique, comme celui de la Tamise à Londres, mais dont la supériorité prodigieuse sur l'admirable travail de l'industrie anglaise rappelle une des merveilles de la puissance assyrienne. Ce que les historiens, et entre autres Diodore de Sicile, en avaient rapporté, avait été mis au nombre des fables. Aujourd'hui le tunnel de Londres fait concevoir la possibilité d'un travail semblable sur de plus vastes proportions et justifie pleinement les témoignages de l'histoire.

Mais nous voici sur une place magnifique, d'où l'on aperçoit les ruines du

temple de Bélus et des monceaux de briques, de bitume, de tuiles et de poterie mêlés confusément, comme dans tous les édifices de Babylone. On distingue quatre grandes masses; la première, aujourd'hui nommée la colline de Amram, offre une ligne immense d'édifices défigurés ou brillans encore, les poteries vernissées et les verres émaillés de l'industrie babylonienne; la seconde masse a une forme à peu près carrée, et chaque face est de 700 mètres de largeur, la construction en est parfaite, son parement intérieur est revêtu de briques cuites au four et couvertes de lettres cunéiformes.

L'ensemble et la distribution des parties indique une bâtisse supérieure à toutes celles de Babylone, également remarquable par la masse, la perfection et la beauté de la matière, qui forme sans doute les principales causes de sa ruine et de sa dégradation actuelle; car c'est le plus vaste magasin de briques qui se trouve à Babylone; c'est une immense carrière ouverte à qui veut y prendre des matériaux de construction, et toutes les générations y sont allées puiser, sans méthode, sans plan et sans but : chacune selon ses besoins ou ses caprices. De là, les excavations irrégulières, les crevasses, les cavernes qu'on rencontre çà et là et qui permettent difficilement de parcourir cet édifice bouleversé de fond en comble et presque méconnaissable; mais cependant on peut trouver des marbres, des tuiles émaillées ou vernissées, dont l'éclat, conservant une fraîcheur admirable, nous donne une idée des richesses de Babylone et rend témoignage à la vérité de l'histoire.

L'abbé de Beauchamp a rapporté de ses missions quelques fragmens de ces briques coloriées, et l'on y remarque le jaune et le bleu si en usage dans les peintures babyloniennes. Or, quand on pense que le sol est tout semé de pareils débris et qu'on ne peut faire un pas sans fouler ces riches émaux incrustés sur des briques ou des tuiles, on conçoit alors la splendeur de ces anciens édifices, tout revêtus en dehors et à l'intérieur de brillantes peintures, dont nous retrouvons la réminiscence et de faibles vestiges sur les cylindres antiques.

Ces détails caractéristiques des ruines du second monument, parmi les quatre que nous avons mentionnés, suffiraient pour indiquer que c'était le temple carré de Bélus au sommet duquel s'élevait la célèbre tour où les prêtres du Dieu pouvaient se livrer à l'observation des astres. Mais une découverte importante confirme cette présomption. M. Rich pratiqua une fouille dans un lieu où la tradition locale disait être une idole enfouie, et il parvint à découvrir ce que les habitans croyaient être une idole et qui n'était qu'un lion en granit, ancien symbole de la puissance assyrienne. Un monument unique de l'art primitif fut ainsi retrouvé; mais qui le croirait? il ne tarda pas a être livré à la destruction; car, lorsque M. Mignan passa par le même lieu, en 1827, il eut la douleur de trouver le lion mutilé, et sa tête avait été brisée par des vandales modernes. En dédommagement, il fit une nouvelle découverte et qui vient, comme la première, à l'appui de l'opinion de M. Raoul-Rochette sur la position du temple de Bélus. C'est qu'à peu de distance du lion, il découvrit un débris aux formes colossales, une statue dorée, longue de neuf pieds, sculptée en granit et portant tous les caractères d'un monument de la plus haute antiquité. Voilà donc deux débris éminemment précieux, uniques dans l'histoire des monumens babyloniens; et il est à jamais regrettable que le monde savant de l'Europe n'ait pu se les procurer; car un grand échantillon serait nécessaire pour bien apprécier l'art qui nous occupe, et de petits cylindres, seuls restes que nous possédons, ne peuvent pas donner une base toujours sûre à des observations archéologiques.

Après le temple de Bélus, vient un troisième monument, où il est impossible de ne pas reconnaître les fameux jardins suspendus de Sémiramis. Il est construit en amphithéâtre, de chaque côté et s'élève avec des terrasses ou retraits, forme de construction propre à l'Asie et qu'on retrouve partout dans l'Inde. Ces terrasses étaient soutenues par des galeries et se dominaient les unes les autres; de manière que le plan de la dernière terrasse, d'après Ctésias et Diodore, s'élevait de cinquante coudées au dessus du sol. Elles reposaient les unes sur les autres,

appuyées sur des pilastres cubiques, hauts de seize pieds, creusés à l'intérieur et remplis de terre pour nourrir les racines des arbres. On a retrouvé quelques uns de leurs débris qui ont pleinement justifié cette forme que leur avaient attribuée les historiens. Le plafond des terrasses se composait de roseaux cimentés avec du bitume; par dessus étaient des briques également cimentées, et le tout recouvert de plomb, supportait la terre végétale des jardins suspendus. On y arrivait d'étage en étage à l'aide des machines mues par l'eau de l'Euphrate. Et ces escaliers mobiles, dont nous ne pouvons nous faire une idée, mais qui indiquent un prodigieux développement d'industrie, devaient être en rapport avec toutes les merveilles de ces lieux enchantés.

Tel était le jardin suspendu de Sémiramis ou le *Paradis* de Babylone, car ce mot est une émanation de l'antiquité asiatique. Παράδεισος est une expression grecque empruntée à l'Asie. Or, le témoignage des historiens a été confirmé par l'observation des voyageurs, M. Rich et M. Raimond, son traducteur. Ils ont remarqué les passages souterrains, et parmi les débris accumulés, ils ont retrouvé des plaques de granit et même de plomb qui ne pouvaient appartenir qu'aux plafonds des galeries.

Les habitans de la contrée donnent encore, de nos jours, à ce monument, le nom de *Palais*. Cet écho des anciennes traditions porte à croire, en effet, que c'était là le palais des rois d'Assyrie. Une particularité, digne d'attention et garantie par tous les voyageurs, ne doit pas être omise : c'est l'existence d'un arbre qui, d'après les mêmes traditions locales, portait des fleurs dans l'antiquité et a été préservé de la destruction, afin que le voyageur pût y attacher son cheval. Or cet arbre, dont il ne reste que la moitié du tronc, et qui ne conserve qu'une faible végétation à l'extrémité des branches, est d'une espèce étrangère au pays, et a été reconnu par les naturalistes comme une variété de l'Inde, inconnue au climat de Babylone. Ne serait-ce pas là un débris vivant du paradis babylonien, un des arbres qui ornaient le jardin suspendu, ou du moins un rejeton des racines primitives? Ce qu'on ne peut du moins révoquer en doute, c'est l'existence de ce phénomène végétal sur les ruines de Babylone; car il est attesté par tous les voyageurs qui, à diverses époques, ont visité le troisième monument que nous venons de décrire.

Le quatrième monument, situé plus au nord, est une masse non moins gigantesque que les trois premières, mais beaucoup plus informe et amoncelée *sens dessus dessous*, expression qui convient plus ou moins, mais sans exception, à tout le reste de Babylone. Son état de décomposition le rend impossible à décrire, et dans la confusion des lieux, les témoignages des historiens nous manqueraient pour nous servir de guide.

Tel est le coup d'œil général des ruines actuelles de Babylone. Mais veut-on savoir pourquoi nous possédons si peu de ses monumens? pourquoi nous n'avons pu retirer de ses débris que quelques fragmens de briques et quelques cylindres de métal? C'est que la désolation en éloigne tous les habitans de la contrée, la désolation qui semble un caractère aussi distinctif que providentiel de cette antique cité. Elle n'est plus aujourd'hui, et depuis bien des siècles, qu'un repaire de bêtes féroces. Le lion, le chakal, les hiboux, les scorpions; tout ce que la nature a produit d'animaux hideux et malfaisans s'y trouve réuni et semble vouloir habiter sans partage ces lieux déserts : c'est à la lettre l'accomplissement de la prédiction de l'Écriture. On n'y trouve nul abri, nul asile; les voyageurs effrayés ne les parcourent jamais qu'avec méfiance, et plusieurs, en pénétrant dans des souterrains, ont couru risque d'y être suffoqués par l'odeur qu'y avait laissée le lion.

Babylone, jadis capitale du plus vaste empire du monde, semble aujourd'hui frappée de malédiction; son nom est un nom de terreur pour les habitans du désert, c'est l'effroi des nations; et les caravanes s'éloignent d'elle avec précipitation pour éviter jusqu'à l'aspect de ses ruines.

R. THOMASSY.

LITTÉRATURE CONTEMPORAINE DE L'ANGLETERRE.

CRABBE.

Pour arriver à l'utile morale, il faut que l'écrivain prenne la vie corps à corps, et voie les choses dans leur double réalité, qui correspond à notre double nature, dans leur réalité visible et leur réalité invisible. Le propre de toute faculté poétique bien ordonnée est d'élever les apparences dans les régions de la *vision* ou de l'idéal, et il y a là une grande mission réparatrice; car, voir ainsi les choses, c'est les rétablir, par la pensée du moins, dans leur harmonie première. Une école de poésie s'est formée plus précisément que toute autre, d'après cette notion évangélique. Les hommes qui la composent, quelques uns surtout, sans rejeter cette poésie qui émane des puissances de l'imagination, pensent toutefois qu'on lui a trop donné; qu'on en a fait quelque chose de conventionnel, et par conséquent de faux sous plus d'une face, et que la muse doit entrer plus au fond des réalités de la vie de la terre, comme le Christianisme dont ils sont, à notre avis, les poètes les plus caractérisés: ils croient que l'on a trop dédaigné les simples détails du foyer, les douleurs modestes et cachées, et que l'heure est venue de poétiser ces douleurs et les naïves circonstances parmi lesquelles elles se développent.

Nous devons à l'Angleterre cette école dont nous entretenons nos lecteurs; et, dans l'ordre des temps, un de ses premiers hommes fut Goldsmith. Le vicaire de Wakefield et le *Deserted Village* sont pleins de ce sentiment poétique du monde moderne, selon l'esprit du Christianisme, et dont nous venons de saluer la bien-venue. On voudrait faire à Cowper l'honneur de la primauté; nous croyons cette opinion peu juste relativement à Goldsmith. Cowper a, dans ses méditations fortes et austères, développé l'esprit chrétien qui préside aux douces créations de Goldsmith, avec toutefois une teinte de puritanisme qui n'est pas dans la bonhomie du docteur *Primerose;* car Primerose c'est Goldsmith, comme René c'est Chateaubriand; mais la première impulsion bien décidée vers cette poésie, remonte, croyons-nous, au *Village abandonné.*

A ces deux poètes marquans en succède un autre qui, toujours aussi chrétien dans le fond, diffère beaucoup d'eux dans sa manière de voir et d'exprimer les apparences et l'esprit moyen des choses.

Ce poète est celui dont nous allons essayer de donner quelques notions aux esprits bienveillans qui voudront nous suivre un peu sur cette partie du sol poétique de l'Angleterre.

Quand le nom d'un poète nous est révélé, ce que nous voulons d'abord connaître de lui, ce sont ses œuvres, car l'homme ne peut nous intéresser que par elles. Donc, sans suivre la méthode critique de nos jours, laquelle est généralement de faire connaître plutôt l'homme que les œuvres, ce qui est très bien, lorsque l'on connaît déjà l'homme, nous entretiendrons d'abord nos lecteurs des œuvres de notre poète dont voici la liste, avec la date de leurs publications.

En 1781, *la Bibliothèque*, *le Village* et *le Registre de paroisse.*

En 1800, *le Bourg.* — En 1812, *les Contes.* — En 1819, *les Contes de la salle du manoir;* et dans cette suite le talent de notre poète se développe et se soutient. Toutefois, il nous semble que l'apogée de son génie est dans *le Bourg*, *the Borough.*

Crabbe a consacré sa force poétique presque uniquement à la peinture de la vie du paysan et de la classe obscure de la société, surtout dans ses premiers ouvrages. Il y était porté comme d'instinct, par impulsion de ses impressions premières. Ce sont toujours ces impressions d'enfance qui décident le caractère du génie du poète. Le grand Wordsworth, sur lequel nous ferons bientôt un tra-

vail, et qui résume en lui toute la puissance de son école, a assumé cette même tâche. Mais ces deux poètes éminemment chrétiens diffèrent de procédé, et quoique travaillant sur un même fond, expriment bien diversement la vie. Crabbe voit surtout dans le paysan la rudesse de l'écorce, ou du moins il ne pénètre d'ordinaire que dans les régions moyennes de son âme; il n'aperçoit pas comme Wordsworth l'intime connexion des puissances secrètes de cette âme avec les mélodies du paysage. Crabbe peint le paysan tel que le paysan se sent lui-même. Wordsworth va plus loin; il découvre l'instinct ignoré de poésie qui repose au fond de ces dures organisations. Quelque cas que nous fassions des compositions de Crabbe, nous ne trouvons dans ses drames agrestes rien qui soit, selon nous, comparable au *Michaël* du solitaire de *Rydal mount*.

Crabbe, par cela même qu'il y a dans ses compositions une vision moins profonde des choses que dans celles de Wordsworth, parce qu'il est un esprit de pénétration moyenne, et qui se fixe assez volontiers au positif, fut à son apparition plus généralement compris : il y eut sous ce rapport bien moins à pâtir que ce grand méditatif dont il est réservé à l'avenir de priser si hautement le génie.

Dans *le Village*, qui est la première composition de Crabbe, où il entre réellement en possession de son génie, après avoir peint avec la vérité qui lui est propre un site des côtes de l'Angleterre, il en vient aux mœurs d'un petit bourg de ces sauvages contrées. Tout passe devant le regard tant soit peu caustique du bon ministre; quelque chose du beau, mais surtout le laid de la vie rustique. Ses collègues même n'échappent pas à sa verve sans déchirures; il attaque crûment et de front le bénéficiaire qui s'occupe beaucoup plus de mondanités que du soin des âmes. Son accent est toujours plein de verve, et nous savons dans les poètes peu de traits plus éloquens que le portrait du vieux pauvre qui, sur une colline, devant un chêne décrépi comme lui et avec lui, regarde tomber la feuille, se prend du désir d'être comme elle et de voler sur le sentier désert, et de s'aller mêler à l'amas inconnu des poussières des hommes.

Il y a peut-être dans cette peinture un peu trop d'affliction, et c'est là un des défauts de notre poète : il laisserait presque entendre que le pauvre n'a point, dans cette vie, de compensations aux maux qu'il porte. Telle n'est point notre opinion; et sans vouloir, ce que l'on ne peut supposer, nier des souffrances dont nos yeux, depuis notre enfance, n'ont point quitté le spectacle, nous croyons qu'il y a dans l'âme du pauvre des campagnes de grandes jouissances dont il ne se rend peut-être pas compte, mais que pourtant il sent, car il les regrette vivement, lorsqu'il vient à les perdre. Nous croyons la vie du paysan liée de sympathie instinctive et poétique aux arbres, aux herbes, aux fontaines : le mal du pays n'est que cette sympathie en souffrance.

Nous avons vu le pauvre pleurant sur le déclin de ses forces corporelles et dans les tristesses de sa vie perdue. Voici maintenant son convoi, car notre poète a suivi le pauvre depuis le berceau jusqu'à son sépulcre, si vite effacé sous l'herbe. « Alors s'avance vers l'église le cortége morne, et comme oppressé par une affliction sourde et une dévotion muette. Les enfans du village suspendent leurs jeux pour voir passer la bière de celui qui fut l'ami de leurs jeux. La cloche sonne un dernier glas vers le soir. Les chouettes battent de l'aile autour du sépulcre, et l'âme prise d'épouvante écoute le bruit de leur vol, et trouve dans la cloche une sorte de magnificence d'effroi. Le prêtre retenu par quelque soin plus important diffère jusqu'au jour de la prière l'accomplissement de son devoir funèbre; et la foule, après une longue attente, se retire avec cette pensée de détresse que les restes des pauvres sont jetés là sans bénédiction. »

Dans *le Registre de paroisse* qui fait suite au *Village*, notre curé poète passe en revue les naissances, les mariages et les morts du petit troupeau confié à sa direction spirituelle. Il y a parfois dans son récit quelque peu de jaserie malicieuse; mais la leçon arrive toujours après l'écart, et cette leçon est souvent racontée avec la plus touchante poésie,

comme dans l'histoire de *la Fille du meunier*, qui, après sa faute, chassée par un père avare et dur, isolée dans sa honte, et son enfant dans les bras, va récitant les prières du saint Livre aux bords des ruisseaux déserts et sous les vieux sureaux qui bordent les chemins abandonnés aux entours du village.

Il y a dans les registres de mort quelques portraits d'une finesse très profonde, tel que celui d'une vieille fille et de son ameublement. Ceci toutefois n'exclut pas, dans cette dernière partie, un sentiment sérieux du sujet. Ce qui y domine, c'est une forte parole avec des tendresses et des tristesses mâles et toutes chrétiennes. Cependant, tout cela se déploie trop sur un perpétuel *fond d'agonie*, comme parle Fénelon. Nous y avons remarqué, entre autres très belles choses, le portrait du paysan *Isaac Alford*, que l'on pourrait comparer au père puritain de Jeany Déans, dans le délicieux roman de la Prison d'Edimbourg. C'est une de ces âmes rudes tout à la fois et tendres à la vie, comme on en voit dans les landes ou sur les côtes de notre Bretagne; de ces hommes que ni les ouragans de l'hiver, ni les soleils de l'été, ni les quatre-vingts ans qui courbent leurs épaules, ne peuvent retenir le dimanche loin de la maison de Dieu, et dont la place, quand ils ont pris leur repos en la terre sainte, pleure long-temps vide et respectée devant les yeux du prêtre et des fidèles.

Parmi les œuvres de Crabbe, nous aimons de prédilection son Bourg, *the Borough*. Dans la description qu'il fait de ce petit port de mer, il y a un *goût de terroir* tout particulier. Et cette animation de couleur, cette science du paysage, plus frappante là que partout ailleurs, n'a rien qui doive étonner, car cet endroit sauvage et d'un caractère si fortement prononcé, est le lieu natal de notre poète. L'homme de la muse est surtout ravissant de langage, quand il parle du petit coin de terre qui l'a vu naître. Le château de Combourg dont nous pouvons voir les tourelles de la solitude où nous traçons ces lignes, nous est un exemple à l'appui. Nous ne connaissons rien ou presque rien des mémoires de M. de Chateaubriand; mais nous sommes assurés d'avance que les pages les plus exquises de ce dernier monument élevé par le poète de la religion et des simples et grandes mélancolies de l'exil, seront celles où il parlera des landes où rêvait le frère d'Amélie, et de l'îlot qui doit être le lit de roche de ses os.

Il y a dans le paysage de Crabbe un relief qui saisit, mais toujours le moëlleux y manque; il cisèle, le poète, mais toujours avec sa vérité rude à la main et quelquefois au cœur. A cela près de cette amertume et de moins de profondeur dans la vision, sa manière se rapproche beaucoup de celle de Wordsworth, et il ne lui est peut-être pas inférieur dans la netteté du trait.

Crabbe nous entretient-il du clocher de sa bourgade marine, il nous arrête surtout aux mousses qui revêtent ses vieilles pierres; et l'air peu commun que cette finesse de détail jette sur la description du poète, passe à l'édifice lui-même qui se dresse devant nous comme une *personnalité* avec toutes les harmonies qui lui viennent des vents, de la mer et des nuages. Aussitôt que le clocher apparaît dans le paysage, il devient le centre de toutes les harmonies, car il est le symbole de l'union de l'homme et de Dieu dans la prière. La voix d'airain qui, du haut de sa toiture, descend à chaque heure sur la solitude des campagnes, porte partout la pensée d'une adoration chrétienne; ainsi, lorsque la cloche sonne, nos paysans de Bretagne font-ils toujours le signe de croix.

Mais il y a une chose qui échappe à la verve mordante de Crabbe, et pour laquelle il ne semble avoir que de l'admiration, c'est la mer, cette merveille parmi toutes les grandeurs de la création terrestre, et celle dont le bruit et l'aspect immense atteignent le plus l'âme en ses profondeurs. Il y a en elle un esprit de mystère qui nous élève sans cesse vers l'infini des plus solennelles rêveries. Notre poète ne *rêve* pas plus devant l'Océan que devant toute autre chose; mais il regarde et jouit dans son cœur, lorsque par un beau crépuscule d'été, dans sa chambre favorite, il respire la brise de mer parfumée au jasmin des fenêtres.

Et puis il nous dit la mer avec les algues de ses bords, si variées et si éclatantes de formes et de couleurs, et les

mille ruisseaux qu'à son reflux elle laisse sur le sable des grèves. Après cela vient la tourmente d'hiver avec son nuage *qui n'a ni bornes ni déchirures*. Le marsouin s'est, la veille, roulé sur les vagues, en vue des habitans de la côte. La lame en refluant gratte avec un bruit plus rauque les galets de la baie périlleuse. La pétrelle se joue dans l'écume des flots, et des troupes de mouettes volent à contre-vent et se plongent dans la mer. Les canards sauvages, hors de la portée du fusil, se posent sur l'Océan, et leurs bataillons triangulaires arrivent sans relâche du Nord, jour après jour, volée après volée; et puis, lorsque s'étend la sombreur de la nuit, et qu'au bruit de la tourmente plus forte, le plus ferme pâlit, voilà que le voleur des côtes se glisse furtivement parmi l'ombre et l'écume. Quelque chose a été vu par lui au fil du flot. Peut-être est-ce un bris de naufrage? « Non, dit-il, à son camarade qu'il rejoint dans une crevasse de roc; c'était une chose bien triste à voir : le cadavre d'un matelot, et la nuit en poussera plus d'un autre au rivage. » Et un navire se démantèle au choc des rochers et des vagues, et périt corps et biens au pied des falaises.

La publication des *Contes* suivit celle du *Bourg*. Dans beaucoup d'eux encore ce sont des portraits, mais quelques uns sont animés par l'émotion du drame. On y trouve la même aptitude à saisir les crues réalités de la vie, mais toujours avec sensibilité. Le mordant de Crabbe n'a rien du sarcasme voltairien; il est toujours sérieux et plein de religion. Ce n'est point de la colère comme dans Byron, ni de l'ironie comme dans l'auteur de Candide; c'est l'austérité d'une parole franche et quelquefois dure, mais qui n'est jamais sans consolation, car elle est chrétienne. Il ne déguise rien des obstacles que, dans l'état déchu de ce monde, rencontrent les imaginations tendres et rêveuses; il leur expose sans ménagement les mécomptes qui les attendent. Crabbe est là dessus sans pitié. A son sens, elles n'ont rien à espérer de la terre, mais tout du ciel.

En résumé, la poésie de Crabbe a, selon nous, le défaut d'être trop positive. Le goût des âpres réalités de la terre y domine trop sans mélange de ce que l'âme peut apercevoir dès ici bas de la vision du ciel. Toutefois, elle n'est point sans une certaine teinte mélancolique qui, notamment, ne manque pas parmi les tristesses de son conte intitulé : *The Parting hour*.

Le comique de Crabbe n'est point *l'humour* anglais, tel que nous le trouvons dans le *Falstaff* de Shakspeare; il est d'un caractère plus perceptible aux autres nations, et, comme celui de notre grand Molière, fondé sur la nature générale de l'homme, tout en portant l'empreinte du peuple au milieu duquel il est né. Quelques contes de ce genre, et notamment *le Gentleman Farmer*, nous ont semblé parfaits d'exécution et de perspicacité.

Vues sous leur face comique, les œuvres de Crabbe offrent un piquant intérêt, car avec lui l'on apprend beaucoup sur les petits défauts de la société de la vieille Angleterre. C'est une précieuse confidence qu'elle nous fait là, notre bonne voisine d'outre-Manche. Grâce au révérend et spirituel poète, l'homme du clergé, l'homme politique, les clubs, les meetings, tout cela passe devant nos yeux comme dans une pièce à tiroir. Nous croyons que c'est sans contredit le livre qui révèle le plus de la face actuelle de la société anglaise. Donc, sous ce rapport, nous en recommandons l'étude aux esprits curieux des choses positives.

La dernière œuvre de Crabbe porte pour titre, *Contes du Manoir* : c'est sa composition la plus longue; elle a un charme tout propre de vue intime, car elle peint le repos après le voyage et la paix du foyer. Nous aimons d'affection morale ce vieux manoir où, après une vie agitée et mêlée aux hommes, se réunissent deux frères séparés depuis l'enfance. Dans leurs promenades, au milieu d'un paysage de bois et de champs cultivés, ils se racontent les déceptions de leurs jours, non sans remonter avec quelque mélancolie à leurs impressions premières : ils visitent leur voisinage, et cela donne occasion à de tendres et piquantes histoires, où l'auteur des contes se retrouve tout entier avec une légère teinte de deuil. Or, cette teinte de deuil est un hommage

que l'âme du poète en veuvage paie à l'excellente madame Crabbe, morte peu de temps avant qu'il entreprît cette dernière composition.

Crabbe, quant à la forme rhythmique, est de l'école de Pope. Son vers tombe symétriquement de deux en deux comme celui de l'auteur de l'Essai sur l'homme, qui, lui-même, pensons-nous, avait pris cette symétrie dans nos poètes de l'école de Malherbe : c'est la même harmonie un peu monotone et roide. Ses vers ne s'enlacent jamais, et la pensée vient toujours finir à la rime. Pour notre goût, nous préférons de beaucoup l'allure forte et variée des vers sans rime du grand Milton. A dater de Cowper, les poètes anglais inclinèrent à quitter la forme de Pope pour revenir à celle du chantre du *Paradis Perdu.* Wordsworth, dans ses longues pièces, ne se sert jamais que du vers blanc, qu'il ne brise pourtant pas autant que Milton. Byron semble affectionner la forme rhythmique de Spencer, et Walter-Scott celle de l'épopée romane.

Maintenant que nous avons essayé de faire connaître un peu les œuvres de l'homme, nous dirons ce que nous savons sur l'homme lui-même, et ce que fut pour lui la vie. Quelques réflexions sur le paupérisme se présenteront naturellement pour terminer notre travail. Crabbe et Wordsworth sont essentiellement les poètes du pauvre : ils ont dû penser beaucoup sur lui, et il ne sera peut-être pas sans intérêt d'entendre la pensée de ces hommes sur le pauvre, et sur les moyens que l'Angleterre emploie pour le soulager et lui rendre la vie supportable.

Georges Crabbe naquit la veille de Noël à Aldoborough, petit port de mer dans le comté de Suffolk, où son père occupait une place inférieure dans la perception des droits du sel : il faisait en outre un faible commerce. Ce brave homme, tout obscur qu'était son rang, avait un esprit peu commun. Le soir, dans sa chaumière, il lisait souvent à ses enfans, et surtout à son fils Georges, plus attentif que les autres, Shakespeare et Milton.

La famille était peu riche et nombreuse : le père destina son fils à la médecine. Le jeune Crabbe fut donc mis en apprentissage chez un chirurgien de campagne.

Cette manière d'éducation terminée, Georges revint dans son bourg natal pour y exerce sa profession ; mais il y était peu porté de goût, comme bien l'on pense, et le peu de gain qu'il en retirait ne l'engageait pas à poursuivre. Dans ses loisirs, il s'occupait de littérature ; il composait, et allait lire ses compositions à une jeune fille du voisinage, miss Elmy. Elle aimait Georges et ses vers, et Georges se promit bien qu'il aurait miss Elmy pour femme; mais il fallait se créer une carrière, car il n'en avait réellement pas : il eut foi dans son talent poétique; il fit insérer ses premières compositions dans le *Ladys Magazine*, publication périodique estimée dans le temps. Les encouragemens qu'il reçut l'attirèrent à 24 ans dans Londres, où il vécut quelque temps vraiment misérable, menacé, en un mot, d'être tué par la faim comme Chatterton, dont l'histoire était alors dans l'esprit de tous les jeunes poètes ainsi qu'une contagion terrible. Le suicide, entouré de l'intérêt et quelquefois des larmes des hommes, a toujours été une effrayante tentation pour les naïves imaginations qui trouvent des obstacles à la réalisation de leurs rêves. On croit ainsi punir la société et lui infliger un remords.

Nous demanderons à nos lecteurs la permission de les arrêter quelques momens sur cette époque de la vie de Crabbe. Un poète de beaucoup d'esprit et de talent a tout récemment encore popularisé cette opinion déjà populaire que Chatterton était mort victime d'une société qui avait méconnu son génie, et qu'il avait été rudement repoussé par les hommes auxquels il avait eu recours.

La vérité n'est peut-être pas tout-à-fait cela. Et, si l'on scrutait bien la chose, peut-être trouverait-on que ce qui tua Chatterton ce fut bien plutôt son orgueil que la société; car, enfin, tout ce qu'un jeune poète doit attendre d'elle, ce sont les moyens de se révéler au monde. Donc, quand la société le place de manière qu'il puisse produire ce qu'il a en lui, elle a rempli son devoir envers le poète.

Or, précisément cette position fut offerte à Chatterton, à son arrivée à Londres : il alla trouver le lord-maire, M. Beckford, et lui proposa sa plume.

L'homme d'esprit austère et positif engagea fort le jeune homme à se défier de cette passion de gloire, et à ne point offrir si légèrement sa plume, qui, de fait, était sa conscience : il l'engagea à travailler ; il lui promit son appui, et que si les libraires refusaient ses travaux, il les prendrait, lui, à son compte; car, ajouta-t-il, sans être un Mécène, il aimait les lettres. En outre, il se fit fort de lui procurer auprès de sir J. Colebrook, alors directeur de la compagnie des Indes, un emploi honorable, et qui lui laisserait beaucoup de loisir.

L'esprit peu pliant du jeune poète de Bristol fut choqué du ton de sévérité paternelle du lord-maire. Quelques succès littéraires l'avaient aveuglé au point de lui faire croire que tout obstacle à sa carrière devait s'abaisser devant lui, et qu'il y avait à tout le moins injustice à ne pas recevoir de prime abord les offres qu'il faisait. Il quitta donc le lord-maire avec plus de honte et de dépit que de reconnaissance, et s'alla livrer à des gens d'une conscience moins scrupuleuse, qui, après avoir exploité à leur bénéfice la force de son esprit, l'abandonnèrent.

Il y a des instans où la vie de l'homme se décide et est comme dans sa propre main : toute sa destinée dépend de lui et de la manière dont il envisage les choses. Si Chatterton avait eu un esprit plus chrétien, c'est-à-dire, s'il avait vu les choses plus dans la réalité et avec moins de présomption et d'exigence, il eût peut-être été très heureux sur la terre, et l'Angleterre compterait aujourd'hui un grand poète de plus.

Maintenant, revenons à Crabbe, qui va nous offrir un frappant exemple des avantages résultant d'un sens droit et d'un esprit modeste.

En arrivant à Londres, réduit, comme nous l'avons dit, en un état très misérable, il travailla quelque temps chez un apothicaire ; mais ce qu'il retirait de cette place ne suffisait pas à sa subsistance. D'ailleurs, cette position n'était pas tenable pour un esprit de l'ordre de celui de Crabbe, et n'allait nullement à sa vocation dans le monde. Il serait trop dur d'exiger de ceux que Dieu fit pour enseigner les hommes qu'ils se courbassent sous une occupation manuelle. La Providence en créant la variété des natures d'esprits, a eu un tout autre dessein; et par cela même que ces forces ont été faites pour elle, la société ne les refuse point, pas plus que le corps ne refuse sa nourriture ; mais elle en croit peu les promesses des hommes; il faut des faits et des résultats pour la persuader, et encore souvent il arrive que ces fruits du génie lui sont présentés longtemps avant qu'elle les goûte. Nous savons bien des grands poètes dont les chants n'ont été prisés qu'après leur mort, et qui de la sorte ont subi sur terre un long martyre. C'est relativement à eux que l'on peut dire de la société qu'elle fut injuste : il arrive souvent que les plus favorisés se plaignent le plus haut.

Dans cette extrémité, Crabbe écrivit à Burke, alors dans la plénitude de sa puissance, une lettre qui nous a été conservée, et que l'on peut donner comme un modèle de résignation touchante. On n'entend, dans la parole du modeste jeune homme, pas une plainte amère contre la société qui, au fait, ne lui devait encore rien. Le pain de l'âme, comme celui du corps, ne s'acquiert que par de durs travaux. Hommes de méditation ou d'activité corporelle, nous devons tous suer notre peine sous ce soleil. Dieu et la société le veulent.

Burke accueillit Georges avec grande bonté, releva son âme accablée et devina son génie. Crabbe écrivit une partie de ses premiers poèmes sous l'œil de cet homme éminent, et le prit pour Aristarque. Encouragé par l'opinion favorable du grand orateur, il publia, sous les auspices de son illustre patron, en 1781, *the Library*, son poème de début.

Cette publication fut suivie de celle du *Village*, œuvre dans laquelle il prend, en grand poète, possession de son monde et de sa manière. Crabbe avait alors 27 ans. Le mérite de cette composition le fit remarquer de Johnson, et lui valut une approbation de ce critique tout-puissant alors. Cette approbation était à elle seule un triomphe ; c'était tout une réputation acquise. Il arrive souvent que le despotisme de certains hommes sur l'opinion ne se peut expliquer que par le hasard, la routine ou le caprice. L'Angleterre donnait alors à Johnson une ad-

miration qu'elle avait, à leur époque, refusée à Shakspeare et à Milton.

Ce succès n'aveugla point Georges, car de ce moment il sembla avoir juré de se taire. Il avait pris les ordres dans l'Eglise d'Angleterre, avait été admis à Cambridge, et à l'âge de 25 ans, il était entré dans le ministère, sous le patronage du célèbre docteur Norton, alors évêque de Llandaff, qui défendit avec énergie l'Eglise protestante, rudement attaquée par Gibbon et Payne.

Crabbe avait d'abord été nommé vicaire à Aldoborough, et quelque temps après il dut à sa réputation de poète et à la recommandation de Burke le patronage du duc de Ruthland, chez lequel il entra comme chapelain. Ce fut dans le château de ce duc, au milieu de la paix des campagnes et d'un magnifique paysage, qu'il composa son poème du *Village*. La prospérité ne lui fit point oublier ses jeunes amours. En 1783, c'est-à-dire deux ans après la publication du *Village*, il épousa la douce miss Elmy.

L'amitié de la noble famille à laquelle il était attaché, lui acquit à travers l'influence du lord chancelier *Thurloe*, d'abord le bénéfice à vie de *Frome Saint-Quentin* dans le Dorsetshire, puis le rectorat de Muston dans le Leicestershire. Il les posséda pendant quelques années, mais il s'arrêta dans cet avancement; et, sans paraître ambitionner plus, il finit honorablement ses jours recteur de Trowbridge, dans le Wiltshire.

La vie de Crabbe fut heureuse : il jouit de toute la gloire littéraire qu'il mérita. Son vieux père, pour mieux apprendre de mémoire les poèmes de l'enfant dont il était glorieux, les copiait de sa propre main. Les éditions des ouvrages de notre poète se multiplièrent chez le libraire Murray, qui le payait au poids de l'or; et le 13 février 1832, quand il mourut presque octogénaire, tous les habitans de sa ville natale prirent le deuil.

Crabbe présente un phénomène unique dans l'histoire de la poésie, celui d'un poète qui, riche de sève, et sans cause apparente du moins, garde le silence pendant près de trente années, et reparaît ensuite dans le monde tout aussi brillamment qu'à son début et sans modification à son genre. Le *Bourg*, publié en 1810, semble une suite au *Village*, qui fut publié en 1781.

Nous avons devers nous plusieurs autres détails intéressans sur la vie du poète; mais désirant, dans l'espace étroit qui nous est accordé, faire connaître non seulement la vie de l'homme, mais encore le caractère poétique et moral de ses œuvres, nous sommes contraints de passer rapidement sur les parties de notre travail qui sembleraient les plus importantes.

Maintenant, passons à quelques réflexions sur le *paupérisme*. Quand on envisage ce sujet d'un intérêt fondamental pour toute âme chrétienne, et qu'on songe aux moyens employés par la philantropie pour l'extinction de la mendicité, moyens qui sont, en Angleterre, les maisons d'industrie, les maisons de charité, et la défense d'implorer l'aumône du riche et du voyageur, on se demande d'abord si, dans ces établissemens philantropiques, car les hospices légaux d'Angleterre présentent un peu trop ce caractère, le pauvre est mieux que chez lui, non seulement s'il est mieux quant au corps, mais encore s'il y est plus heureux, car le pauvre a, comme le riche, les besoins du corps et les besoins du cœur; ce qu'il ne faut pas oublier. Sur cette première question, nous consulterons Crabbe.

Le révérend poète nous peint dans son *Bourg* une de ces *maisons cantonales* où le pays retire ses pauvres. Sont-ils donc là si bien qu'ils ne préfèrent au vivre et au couvert assurés, les misères de leur liberté sous le soleil, la pluie et les vents? Et les contrées qui travaillent, par imposition du contribuable, à l'extinction de la mendicité, en sont-elles mieux quant à leurs intérêts matériels? La taxe des pauvres n'est-elle point pour elles une plus lourde charge que l'aumône volontaire? Les mœurs du pauvre s'améliorent-elles mieux avec ce régime qu'avec le régime de la simple charité? Toutes questions qui ne nous semblent pas résolues à l'avantage des moyens employés en Angleterre dont les intentions, nous le croyons, sont excellentes, mais qui a le tort ou le malheur de n'être pas catholique; car si elle était catholique, elle aurait les congrégations avec le céli-

bat religieux, et le pauvre ne verrait plus à la tête de ces établissemens de charité des hommes à spéculations commerciales qui lui sont odieux; car ils tirent leurs profits des rognures qu'ils font au pain de l'indigent. Voulons-nous savoir ce que ces établissemens sont pour le pauvre ? écoutons ces paroles d'*Isaac Alford* (*Parish register*), ce paysan dont nous avons cité le portrait comme modèle du paysan chrétien. Il se meurt, le vieil homme de bêche et de hoyau; il se meurt pauvre, après une vie de travail assidu, et il est contraint de demander à la maison où sont nourris les pauvres de la paroisse, un lit pour mourir. Avant de quitter sa chaumière vide, car il a tout perdu, il se désole de la sorte, le vieillard : « D'où me vient cette orgueilleuse aversion à me faire nourrir, à me mêler aux pauvres, à manger le pain de la paroisse? Quoi que je fasse, je ne puis me résigner, tant je répugne à recevoir ma subsistance de cet homme qui gagne sa pleine richesse aux dépens de l'indigent; qui prend à marché tous vos pauvres, et *jauge* (1) de l'œil avec anxiété la capacité de leur estomac. Oh ! je dépendrais volontiers de quelque vieux maître; je le verrais avec joie; je le remercierais comme un ami; mais cette aride créature qui distribue la portion du jour et calcule en elle-même les chances qu'elle a de nous voir mourir dans la nuit, oh ! l'horreur ! Dans cette triste nécessité, aide-moi, ô mon Dieu; fais que je souffre et porte ma destinée sans murmure (2). »

Or, à la place de cet industriel qui *prend à marché la maison d'aumône*, placez des hommes voués *tout entiers à Dieu*, des femmes surtout, et le pauvre Isaac Alford verra disparaître tout ce qui lui répugne tant; il aura ce qu'il désire, l'ami du pauvre, car il aura l'ami de Dieu.

Mais revenons à ce que le pauvre éprouve dans la maison cantonale : « Voilà donc, dit le poète, cette maison où les pauvres sont placés pêle-mêle, quelle qu'ait été leur vie; ils en abhorrent le seul aspect ! Ces bâtimens gigantesques, ces hautes murailles qui les bornent de toutes parts, ces cours dépouillées d'herbe, ces retentissans portiques, cette horloge à la grosse voix d'airain, qui sonne toutes leurs tristes heures, ces portes massives, ces lourdes serrures, tous ces signes du pouvoir; mais c'est une prison que cela, avec un nom plus doux, et bien peu l'habitent sans horreur et sans honte !

« Le pauvre, il est vrai, jouit là d'une abondance qu'il trouve rarement à son foyer: ces chambres aérées, ces couches décentes peuvent lui donner le bien-être du jour et de la nuit. Mais, hélas! là, ses chagrins sont embarrés dans sa poitrine : il a beaucoup souffert, mais il n'a personne à qui le conter. Les nécessiteux n'ont aucun mal de corps dans cette résidence, et ils n'osent dire que c'est la maison même qui leur est odieuse; ils avouent encore qu'on leur donne tout ce que le lieu peut leur donner; mais ils vivent dans le malaise et l'ennui, précisément parce qu'ils vivent là.

« Là est maint aïeul qui ne doit plus voir, qui ne doit plus nourrir sur ses genoux tremblans les enfans adorés d'une fille qu'il a perdue. Pareille à la maison de la mort, cette maison ne laisse point de place aux réunions pleines de joie de la famille.

« Peuvent-ils, quand ils sont là, trouver le bon voisinage? Qui leur apprendra la nouvelle du carrefour ? Trouvent-ils là quelque vieille connaissance à qui raconter ce qu'ils ont appris et ce qu'ils sentent ? Ils n'ont point ceux qu'ils ont connus dans leur enfance, qui, avec même fortune qu'eux, ont atteint à la maturité de l'homme; qui, avec les mêmes troubles, sont arrivés à la vieillesse; qui, comme eux, survivent aux joies de la vie. Oh ! tous ces hommes sont pour eux des étrangers, et ils ne se peuvent allier de cœur avec ceux qui ignorent également leurs souvenirs et leurs espérances.

« De graves craintes ne tourmentent point leur vie; mais, n'est-ce point une des pires façons de vivre, que de vivre ainsi dans cet aspect borné, sans grandes craintes, il est vrai, mais aussi sans attente de choses nouvelles; rien qui leur apporte de la joie, rien qui les fasse pleurer. Les jours se passent, comme la nuit, dans le sommeil; ou si quelque

(1) En anglais, *gauge*.
(2) *Parish register. Burials.*

chose rompt la monotonie de leurs heures, c'est le pauvre qu'on porte au cimetière ou l'inflexible appel de la cloche, et l'appel plus inflexible du maître qui les force à quitter leur pâle sentier de promenade autour des murailles.

« Dans cette demeure, la mère se voit arracher sa douce famille; il n'y a place ni pour sa voix, ni pour ses tendresses : tout cela dérangerait l'ordre du lieu, et est rejeté par delà le seuil. Celui qui gouverne là ne doit être mû que par des règles générales qui s'opposent à ce qu'il fasse quelque état des liens brisés du cœur. Des nations, nous le savons, ont transgressé les lois de la nature, et arraché les enfans du sein de leurs parens; mais l'enfant était enlevé par estime du bien de l'état. La mère souffrait, mais on conquérait la matrone. Ici l'outrage porté à la nature ne profite à rien; le mal est fait, mais on n'a pas le Spartiate.

« Il y a pour moi une grande douleur à voir tant d'hommes probes et de glorieuse pauvreté poussés ainsi hors de leur vieille demeure, où tant de vieux objets font le bonheur de leurs yeux : c'est pour eux comme un inexplicable châtiment de quitter de la sorte toutes les scènes de la famille, toutes ces figures pleines d'amour, pour un peuple nouveau, pour une race étrangère, pour ces êtres qui, tombés dans les infimes désordres, sont morts à toute honte. Oh! ces hommes de juste et innocente vie s'épouvantent à voir ces hideuses manières, et bénissent le Ciel qui a confirmé leur vertu et placé la crainte du vice dans leur cœur simple et sincère.

« Et le pauvre qui voit souiller cette gloire que, dans des jours meilleurs, lui ont acquise ses vertueuses actions, après avoir haleté quelques mois, expire au milieu d'étrangers qui jasent bruyamment autour de sa couche funèbre et solitaire.

« Ne pourrions-nous pas porter l'aisance au pauvre dans son vieux séjour, là où il trouve tant d'objets compagnons de son rude et long pélerinage; où, tant qu'il y peut voir, ses yeux se reposent sur des aspects connus, sur des visages depuis long-temps aimés (1). »

(1) *Borough*, Passim.

Les inconvéniens des hôpitaux avec les farouches moyens que nécessite la suppression de la mendicité, sont crûment exposés là. Il faut prendre garde de porter atteinte à la liberté de l'homme en quoi que ce soit, même pour un bien apparent; car c'est le profaner, et de grands maux ne tardent pas à en résulter. D'ordinaire, l'étranger qui traverse un pays sans mendians est trop prompt à admirer; il n'entend pas la voix qui crie sous la main oppressive de ce pouvoir dont il serait tenté de bénir la charitable surveillance.

Crabbe termine par des paroles qui prouvent que le poète a, comme nous, plus de confiance dans la charité particulière que dans la charité légale, laquelle gâte tout par ses formes tyranniques. On ne fait pas la charité comme on lève une recrue, comme on dresse un régiment. Toute contrainte la détruit; car, *où est l'esprit de Dieu, là est aussi la liberté.*

«Affaissé sous le poids des années, chante notre poète, car pour cette fois il *chante*, oh! que l'homme apparaît une vénérable ruine! Combien il est digne de respect, de pitié et d'amour! Il appelle la protection, et son seul aspect pousse à lui prêter assistance. Le rejetterons-nous pour qu'il aille, loin de nos yeux, affronter l'âpre tourmente dont nous pouvons l'abriter sous notre toit? Laisserons-nous à un étranger le soin de creuser la tombe de notre vieux frère? Oh! non. Nous l'abriterons contre l'ouragan que redoutent ses os fatigués; et quand il tombera comme un chêne antique, nous l'embaumerons de nos larmes. »

Une vérité sort évidente des paroles du poète, c'est que la charité légale, celle de l'état qui est un pouvoir tout de formes, tout matériel, et sans condescendance pour les besoins si variés du cœur, a généralement d'odieuses façons d'agir. Quand notre auteur parle d'établissemens de charités fondés par des particuliers, et qui subsistent d'aumônes volontaires ou de revenus propres, son langage est tout autre, et il n'a que des bénédictions. Ces hôpitaux sont tenus en Angleterre par des âmes chrétiennes, et non livrés aux calculs des industriels.

Toutefois, que l'on n'infère pas de nos

paroles que nous condamnons d'une manière absolue la charité légale. En elle-même, et quand elle ne sort pas de ses limites, elle n'a rien que l'on ne doive admirer; mais sitôt qu'elle contraint, elle cesse d'être la charité et devient tyrannie. Et une des causes qui nous fait préférer de beaucoup la charité particulière, c'est qu'elle ne *peut* contraindre.

Ici se présente une question très délicate à traiter, et nous ne pourrons que l'indiquer en l'effleurant, l'espace ne nous étant pas donné pour l'approfondir. Défense peut-elle être faite au pauvre de tendre la main à l'obole du pélerin, au morceau de pain qu'il reçoit au seuil de la ferme ou du manoir ? Ce droit que la société incline à s'arroger de nos jours a tout d'abord quelque chose de rude qui repousse, et sa légitimité nous semble très contestable, car enfin la prohibition absolue ne peut légitimement porter que sur des choses nuisibles par elles-mêmes. Or, le pauvre nuit-il à qui que ce soit par le fait seul de sa *quête ?* Nous ne croyons pas que cela puisse être dit.

Mais enfin ceci deviendra plus grave si ce droit que nous enlevons au pauvre est sa propriété la plus précieuse, est une chose que rien ne remplace. Et il en est ainsi ; car, n'est-ce point dans la mendicité même que se réfugie sa liberté ? En recourant à la quête, ne recourt-il pas en quelque sorte à la raison publique contre la dureté tyrannique du riche et de l'état ?

Et par là, cette suppression de la mendicité, si préconisée par le philosophisme philantropique, n'est-elle pas un moyen détourné d'opprimer le pauvre ? Car, il faut bien le dire, dans notre constitution sociale tout est à l'avantage du riche; et il ne faut pas s'en étonner, car le riche fait la loi.

La mendicité a de grands inconvéniens, on l'avoue : elle vous gêne, elle afflige vos yeux; mais enfin cette mendicité qui vous afflige, le pauvre ne serait-il pas plus affligé encore par sa suppression ? Vous craignez le vol, qui trop souvent l'accompagne; mais vous-mêmes, en la supprimant, ne volez-vous point au pauvre plus que de l'or, l'*indépendance ?* Vous, riches, vous la trouvez cette indépendance dans votre richesse même; mais le pauvre, lui, lorsqu'il ne peut travailler, lorsque son travail ne peut suffire à nourrir sa famille, où la trouvera-t-il, si ce n'est dans son droit même de mendier ? Car, en recourant à la mendicité, il se soustrait à la dépendance de l'individu ou de la corporation pour entrer sous la dépendance de tout le monde; et dépendre de tout le monde, c'est ne dépendre de personne; c'est tout autant ce sentiment que la volupté de la fainéantise qui attache si fort le pauvre au vagabondage.

Puis encore, de la suppression de la mendicité, découle la nécessité ou le droit que l'on s'arroge de contraindre le pauvre au travail. Car, on veut à toute force qu'il coûte le moins possible; on veut l'*utiliser*, c'est le mot de l'industrialisme ; et si on le nourrit, on a le droit d'exiger de lui qu'il gagne son pain ; et ceci dérive d'une mauvaise attitude que prend naturellement l'esprit de l'homme, qui veut par le bienfait se créer un droit de contrainte. Dieu n'est point si exigeant, lui. — Selon la Charité, quand nous secourons notre frère, c'est bien moins notre frère qui nous doit que Dieu lui-même, et certes la solvabilité du débiteur est là bien certaine. Selon la philantropie, c'est tout le contraire ; et comme il ne serait pas juste que notre dette ne nous fût pas payée, nous demandons au pauvre l'intérêt du pain que nous lui donnons. Dès lors, est-il robuste de corps et refuse-t-il de s'acquitter par le travail, on ne lui refuse pas la nourriture qui, certes, est un droit, mais on l'enferme dans une maison d'industrie, et on lui dit : tu travailleras; l'enfant même se révolte contre une pareille façon de pousser les choses. Or lorsqu'on supprime la mendicité, de nécessité on en vient là. L'atteinte une fois portée à la liberté de l'homme, on ne sait où l'on s'arrête sur la pente du méfaire. L'erreur a sa logique tout aussi fatale que celle de la vérité; l'une conduit à l'ordre et à la vie, l'autre à la ruine et à la mort. L'esprit caché dans le mal est l'esprit par qui la mort fut introduite dans le monde ; l'esprit qui réside au fond du bien est le Verbe de Dieu qui est la vie.

La charité, selon la notion catholique, ne s'est jamais écartée de cette ligne : et

ceci explique la protection que les ordres religieux ont toujours prêtée aux mendians et leur bienvenue au seuil du monastère. Ils défendaient ainsi le pauvre et le faible contre le riche et le puissant. Sans nier quelques abus, nous ne concevons pas que la philosophie, qui est et doit être amie du peuple, par cela même qu'elle est une puissance explicative du droit, ait pu leur en faire un crime. Ceci ne peut être attribué qu'à son ignorance de l'esprit des choses. La charité, cette simple fille du ciel, seule lit bien dans la nature de l'homme, parce qu'elle la voit en Dieu qui la créa, et dont l'infinie compassion voit tous ses besoins, sent toutes ses souffrances : on la reconnaîtra toujours à ce que ses bienfaits n'auront aucun goût d'amertume.

Mais si le pauvre qui, ainsi que le Fils de l'homme, va sans lieu où reposer sa tête, demandant de village en village le pain du jour et la paille où dormir son sommeil de voyageur; si cet homme, disons-nous, ne nuit pas à la société, ne la sert-il pas? A ce sujet, écoutons Wordsworth. « Dans une de mes promenades, dit le poète, je fis rencontre d'un vieux mendiant; il était assis au bord de la grande route, sur une rude et basse maçonnerie, bâtie au pied d'une large colline, afin que les voyageurs dont les chevaux descendent le chemin rapidement escarpé, puissent de là remonter plus à l'aise. Le vieil homme avait posé son bâton sur la grosse pierre polie qui sert de revêtement à cette agreste structure; et de sa besace toute blanche de fleur de farine, aumône des bonnes ménagères de village, il tira l'un après l'autre, tous les débris qu'il avait cueillis dans sa quête. Puis avec le regard fixe et sérieux d'un oisif calculateur, il se mit à les compter, et sur le second degré de ce petit entassement de pierre, environné de collines sauvages et dépeuplées, il s'assit au soleil et mangea solitairement son pain. Échappées à sa main paralytique qui, tout en voulant prévenir cette perte de bien, n'arrivait qu'à une perte plus grande encore, des miettes tombèrent à terre, et les petits oiseaux de la montagne qui d'aventure n'avaient point picoré leur nécessaire, approchaient à une demi-longueur de son bâton. »

Le poète peint en traits admirables la misère de ce vieux mendiant; puis il ajoute :

« Mais ne pensez pas que cet être soit inutile. Hommes d'état, vous dont la sagesse ne se repose jamais, et dont la main est toujours prête à balayer tout ce monde de choses nuisibles, ne le regardez pas comme un fardeau de la terre. C'est une loi de la nature, que parmi les choses créées, toutes chétives, toutes viles, brutes, repoussantes et difformes qu'elles puissent être, toutes nuisibles même qu'elles paraissent, nulle ne fasse entier divorce d'avec le bien. Un esprit impulsif vers le bon, une vie, une âme, comme vous voudrez parler, unit inséparablement tous les modes de l'être. Lorsque le mendiant se traîne ainsi de porte en porte, le villageois voit en lui un vivant souvenir qui lie, dans le sein de la charité, les choses passées et les devoirs présens dont autrement on perdrait la mémoire. Et puis l'aspect de ce vieillard nécessiteux entretient dans les cœurs la compassion qu'altèrent si promptement et la suite des années et cette demi-sagesse que donne une demi-expérience; trop souvent, elle finit encore par se perdre dans l'égoïsme et les soucis froidement oublieux des autres. Parmi les fermes et les huttes solitaires, parmi les hameaux et les villages aux toits groupés, partout où le vieux mendiant fait sa ronde, la douce nécessité de l'usage pousse aux actes de l'amour. Et l'habitude, tout en faisant l'œuvre de la raison, prépare cependant ces joies réfléchies que la raison aime tant. Ainsi l'âme, attirée par le divin sentiment d'un plaisir qu'elle ne cherche pas, se trouve insensiblement disposée à la vertu et à la bonté.

« Je sais quelques âmes qui, grandes et méditatives et poussées par le sentiment même de leurs bonnes œuvres, ont créé autour d'elles des plaisirs et des bonheurs qui se prolongent dans toute la durée de la vie et jettent avec le temps une plus vive lumière. Or, ces belles âmes ont d'ordinaire dans l'enfance reçu de cette créature solitaire, ou de quelque homme errant comme elle, leur première touche de sympathie et le germe de cette pensée qui leur a fait en

cepter, comme famille, tous ces gens de nécessité et de chagrins. L'homme riche qui s'assied à sa porte et se nourrit sous le rayon du soleil, comme un fruit d'or pendant à la verte muraille; le jeune et le robuste, l'heureux et l'insoucieux qui, au milieu de la douce parenté, vivent à l'abri et comme dans un bocage plein de paix et d'amour, tous ces hommes voient en lui un moniteur silencieux, dont la mission est de leur jeter, en passant, la pensée fugitive d'une congratulation intérieure, et de leur rappeler les dons particuliers dont ils sont favorisés et leurs titres souvent bien faibles aux exemptions dont ils profitent. Beaucoup, sans doute, vivent une vie de vertu parfaitement décente; hommes qui peuvent entendre le décalogue et ne sentir aucun reproche intérieur; stricts observateurs de la loi dans la terre où ils résident, et ne négligeant aucuns devoirs d'amour envers les hôtes de leur toit, envers les terrestres auteurs de leurs jours et les chers fruits de leur sang. Louange à ces hommes et paix à leur sommeil! Mais interrogez ce pauvre abject, demandez-lui si, dans cette froide abstinence de tout acte mauvais, dans ces charités inévitables et qui ne coûtent rien, il y a de quoi satisfaire l'âme humaine? Non; l'homme est plus cher que cela à l'homme, et les plus pauvres parmi les pauvres veulent, dans leur vie fatiguée, quelques momens où ils savent et sentent qu'ils ont été les pères et les révélateurs de quelques bonheurs, si minimes qu'ils puissent être, et qu'ils furent tendres envers autrui, par ce seul motif que nous avons de nature, en nous, le sentiment de l'unité du cœur humain : ce plaisir est celui d'une simple créature de mon voisinage. Chaque semaine, le vendredi arrivant, elle est ponctuelle à remplir son devoir envers l'homme. Sans être même à l'abri du besoin, elle prend, et largement, sur le trésor de ses repas, le morceau du vieux mendiant; et l'aumône faite, elle revient de sa porte avec un cœur plein de joie, s'assied au foyer de sa rustique demeure et bâtit dans le ciel son espérance.

« Dès lors, qu'il passe avec une bénédiction sur sa tête! et tandis que dans la vaste solitude, au milieu de laquelle le flux des choses l'entraîne, il semble espérer et vivre pour lui seul, souffrez que, sans blâme, sans outrage, il puisse porter le bien que la loi du Ciel répand autour de lui, et qu'à l'aide de sa pauvreté même, il incline les rudes esprits des villageois aux tendres affections, aux profondes pensées. Qu'il passe donc avec une bénédiction sur sa tête! et qu'aussi longtemps qu'il pourra promener çà et là ses pas voyageurs, il lui soit permis de respirer les fraîcheurs dans les vallées; que son vieux sang lutte avec l'air glacial et les neiges de l'hiver; et quoique le rigide vent qui balaie la lande fasse battre sa chevelure grise contre sa face ravagée par les ans, respect à cette espérance de liberté au désert, suprême bien de sa vie, et où son cœur trouve les derniers intérêts qui puissent affecter l'homme. Que jamais il ne languisse captif dans ces *maisons* si mal nommées d'*industrie;* au lieu des fracas et des grands bruits qui, dans ces cachots, chargent l'air et dévorent la vie, qu'il ait ce silence que la nature veut à son vieil âge. Laissez-le libre dans la solitude des montagnes et, qu'il l'entende ou non, ayant toujours autour de lui la mélodie des oiseaux des bois. Il a peu de plaisirs; et si maintenant ses yeux sont inclinés à tel point qu'il ne puisse, sans effort, apercevoir l'horizon où se couche et se lève le soleil; oh! que du moins la lumière trouve jusqu'au terme de son voyage, une libre entrée sous ses languissantes paupières. Laissez-le, *où, quand* il le voudra, s'asseoir sous l'arbre et sur le gazon qui borde la route publique et partager avec les petits oiseaux le pain qui lui est échu d'aventure; enfin, comme il a vécu sous l'œil de la nature, que de même, sous l'œil de la nature, le vieil homme puisse mourir! »

Cette éloquente réclamation reçoit une force nouvelle des opinions de l'homme, car Wordsworth n'est point un membre de l'opposition, mais bien un zélé partisan de l'anglicanisme.

HIPPOLYTE MORVONNAIS.

APERÇUS SUR LA CHRONOLOGIE SACRÉE

DANS SES RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE PROFANE.

En se proposant de ruiner dans la société les fondemens du Christianisme, l'école matérialiste du dernier siècle ne s'était pas dissimulé la difficulté de cette entreprise. Instruite, mais non découragée, par les chutes successives des ennemis de la religion, depuis les premiers temps de l'Eglise, elle entrait dans l'arène avec toutes les ressources de l'expérience. Les hommes qu'elle comptait parmi ses adeptes, profondément versés dans les sciences humaines où ils dominaient par la supériorité du talent, n'ignoraient pas qu'en se renfermant dans le cercle des vérités connues, ils ne pourraient en faire ressortir que des conséquences en harmonie avec la révélation, ou des contradictions sans valeur, témoignant plutôt de l'imperfection de nos connaissances que de l'inexactitude des livres saints. Pour opérer une révolution intellectuelle, on devait sortir de la route commune. La science de Pascal, de Leibnitz, de Newton, ramenant à des vérités importunes, il fallait penser autrement que ces grands hommes, secouer le joug du passé, et finir, en un mot, sans négliger d'autres élémens de succès, par porter la discussion au delà des limites actuelles des connaissances humaines.

Fruit de combinaisons réfléchies, une telle tactique laissait toutefois apercevoir l'intention évidente de suppléer par l'habileté à l'insuffisance des moyens, de cacher le vide des faits sous la séduction des systèmes. Les esprits droits, à qui des raisons solides, décisives, convaincantes, attestent les dogmes de la foi, ne pouvaient se laisser abuser par des opinions présentées aussi légèrement. Ils durent comprendre que cette science hasardée, décorée pompeusement du nom de progrès, n'était en réalité qu'une excursion dans le champ des conjectures, un effort malheureux tenté pour fonder l'empire de la philosophie sur les incertitudes de notre entendement. Cependant, comme dans le monde de la pensée, l'imagination exerce une puissance bien attrayante, et que des choses douteuses présentées avec beaucoup d'esprit peuvent avoir tous les caractères de la vraisemblance, on entra avec confiance dans cette nouvelle carrière.

La question de l'âge du monde fut une des premières soulevées, celle qui sourit le mieux aux espérances des novateurs. Sous le point de vue géologique, la solution en était pénible, en raison de la nature des objections et de l'incertitude même de la science qui ne présentait pas alors de bases assez solides pour y établir des réfutations concluantes. Ramenée au berceau du monde, la discussion s'engageait dans les nuages, et la vérité avait à redouter à la fois les méprises de ses défenseurs et les attaques de ses adversaires. On ne pouvait espérer de résultat plausible sans le concours de ces deux circonstances improbables, que le temps destructeur eût laissé sur la surface du globe des empreintes de son cours, et que le génie sût les y découvrir. Mais au milieu de toutes ces difficultés, et en admettant que les travaux ultérieurs en eussent produit de nouvelles, on ne pouvait rien conclure, si ce n'est qu'il y avait contradiction entre le récit de Moïse, parfaitement vérifié en dehors des faits physiques, et les systèmes de quelques esprits plus romanesques que philosophiques. C'était là, il faut en convenir, une bien faible ressource pour l'incrédulité ; elle devait encore lui être promptement ravie. La terre, alors que la science éclairée des lumières de l'expérience l'eut interrogée, parla un langage précis : elle offrit une foule de dates bien établies, un calendrier nouveau auquel on ne songeait pas, qui présente avec la Bible une grande conformité. Il est aujourd'hui démontré, de la manière la plus simple, par une multitude de phénomènes naturels, que l'antiquité de la terre est une

chimère; que l'origine de nos continens est récente; et si quelques faits, dans l'état encore imparfait de la science, ne sont pas exactement expliqués, on peut cependant assurer que les objections qu'on a voulu en tirer contre l'Ecriture sont sans fondement. La seule divergence qui semble possible entre les hommes instruits, est fixée aujourd'hui sur le point de savoir si les jours de la création sont des jours ordinaires ou des périodes de temps indéterminées. Or, on sait que l'Eglise ne repousse aucune de ces deux opinions.

Considérée dans ses rapports avec les traditions profanes, la question était également embrouillée, embarrassante. Comment démêler dans les ténèbres du passé, au milieu d'un déluge de mensonges et d'allégories, les traces confuses de la vérité ? Comment concilier avec l'Ecriture l'histoire des premiers hommes ? En s'éloignant du pays qui fut leur berceau pour se répandre sur le globe et former les nations, les antiques habitans de la terre ont-ils pu conserver, sans l'altérer, le souvenir de leur origine, eux qui, dans ces migrations lointaines et dans le cours du temps, ont défiguré les notions les plus essentielles à leur nature, l'idée même de Dieu qu'ils n'aperçoivent plus que sous le voile le plus grossier, qu'ils adorent en tout, excepté en Dieu lui-même ? Cette connaissance si restreinte de la puissance suprême a dû nécessairement influer sur leurs systèmes chronologiques et cosmologiques. Leur vive imagination n'a pu se fixer sur l'Infini; et il n'est pas étonnant qu'ils se soient représenté l'Esprit-Créateur occupé, pendant des myriades de siècles, à former la terre, dont ils devaient, du reste, s'exagérer l'étendue par l'ignorance où ils étaient du rapport de ses dimensions avec celles des corps célestes. Ainsi, en agitant la question de l'âge du monde, et en opposant à la narration de Moïse la chronologie des anciens peuples, celle des Egyptiens, celle des Chaldéens, celle des Indiens et des Chinois, l'incrédulité conduisait l'esprit humain dans un labyrinthe dont il lui était difficile de sortir, mais où il ne pouvait cependant entièrement s'égarer.

Supposons un moment les annales de l'antiquité en contradiction manifeste avec l'Ecriture, notre préférence ne saurait encore être incertaine, indépendamment de toute considération d'ordre supérieur; car les dates de ces annales se rapportent à des événemens perdus dans la nuit des temps, qui n'ont avec ceux qui les suivent aucune filiation; tandis que la Bible nous offre une série non interrompue de faits qui s'enchaînent les uns aux autres à des époques déterminées, et présentent par cet ensemble de monumens le caractère le plus essentiel de la certitude historique. Les traditions du paganisme sont évidemment suspectes; elles sont pleines d'erreurs, aujourd'hui reconnues, que devaient produire les superstitions de l'idolâtrie et la passion pour l'astrologie des premiers peuples. Elles sont immédiatement contradictoires; de sorte que ces antiques époques seraient pour nous, en raison de la divergence des historiens, dans une complète obscurité, si nous les considérions d'une manière absolue, sans les soumettre au jugement de la critique. Une discussion sage, consciencieuse, pouvait seule éclairer ce chaos. Des hommes laborieux et patiens, animés par une secrète pensée de foi, dirigés par la lumière de l'Ecriture, ont fouillé les vieilles annales pour établir entre elles quelque rapport vraisemblable. Ils ont reconnu qu'en les débarrassant de circonstances fausses, fabuleuses et même nouvelles, elles présentaient plus d'uniformité qu'on ne devait le supposer; et ce qui est bien remarquable, c'est que leur chronologie ainsi corrigée, coïncide avec celle de la version des Septante.

On nous pardonnera, dans l'intérêt de la vérité, de revenir, à cette occasion, sur des détails connus depuis long-temps, dont nous prenons la substance dans Fréret et d'autres autorités non suspectes (1).

L'antiquité de l'Egypte a été souvent opposée à la chronologie sacrée; mais ce pays est encore pour nous ce qu'il fut pour l'Egyptien lui-même, une énigme presque indéchiffrable. Ses ruines semblent muettes comme ses momies et n'ont produit, après de savantes recherches, que

(1) *Chronologie de Newton*, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome X et XXVIII.

des zodiaques et des obélisques insignifians pour l'instruction et le progrès des modernes. Que peut-on espérer de mieux? Le peuple égyptien, nourri d'idées superstitieuses, resta complétement étranger à tout ce qui intéressait son histoire. Les lumières renfermées dans les temples ne se répandirent pas à l'extérieur. Quelques fourbes les exploitaient au milieu de l'obscurité du sanctuaire. « Toutes les transactions, dit un encyclopédiste, semblaient se précipiter pêle-mêle dans un abîme au fond duquel les hiérophantes faisaient apercevoir à l'imagination des naturels et à la curiosité des étrangers tout ce qu'il fallait qu'ils y vissent pour la gloire de la nation et pour leur intérêt. »

Une pareille éducation publique est, on le conçoit, capable d'obscurcir l'histoire et d'altérer la tradition, bien autrement que la durée des siècles. Aussi ne devons-nous pas juger de l'antiquité des peuples par l'ignorance où nous sommes de leur origine. Il est évident ici que l'empire de la supercherie a trop peu de durée pour qu'un tel état de choses ait subsisté long-temps en Egypte, et qu'on ait arrêté le mouvement intellectuel d'une grande nation, à ce point de la tenir pendant des milliers de siècles sous le joug de l'ignorance. La barbarie de tous les peuples des bords de la Méditerranée dans les temps antiques, est déjà une preuve de la nouveauté de leurs établissemens. Il nous reste quelques documens propres à confirmer cette assertion.

Georges Syncelle de Taraise, patriarche de Constantinople, nous a laissé une chronographie précieuse écrite au huitième siècle, dont le père Goar a donné une traduction latine. L'antique chronique égyptienne qu'il rapporte compte 36,525 ans, depuis le règne du soleil qui a commencé la monarchie d'Egypte jusqu'à Nectanebo, 15 ans avant la domination d'Alexandre. Mais cette longue durée de siècles, que les Egyptiens remplissaient par le règne des dieux et demi-dieux, n'était au rapport du même Syncelle qu'une pure fiction, une période astronomique indiquant le retour du point équinoxial au premier degré de la constellation d'Aries. Nous savons aujourd'hui, il est vrai, que la révolution de la ligne des équinoxes s'effectue dans un temps moindre que celui donné par le Syncelle, et que cette ligne fait le tour du zodiaque dans 25,868 ans; mais les modernes ne son tarrivés à ce résultat qu'avec le secours d'instrumens d'une merveilleuse exactitude. Les Grecs qui n'avaient pas une mesure d'angles aussi précise, croyaient que l'équinoxe rétrogradait seulement d'un degré tous les 100 ans, et comme ils divisaient la circonférence en 360°, ils comptaient 36,000 ans pour la révolution totale. Les Egyptiens, de même que l'ont fait les Chinois, partageaient le zodiaque en 365°, ce qui leur donnait une période de 36,500 ans; mais leur année étant plus courte d'un quart de jour que l'année solaire vraie, ils ajoutèrent le quart de 365,000 jours ou 25 ans à leur période, ce qui leur donna le nombre rond 36,525 ans qu'ils prirent pour la durée du monde.

Dans cette série de siècles, la chronique nous apprend qu'il y avait 33,984 ans pour le règne du Soleil, de Saturne, et d'autres divinités. Il ne restait ainsi que 2,541 ans, pour le règne des hommes ou pour l'intervalle de Manès à Nectanebo: comme de Nectanebo à notre ère, on compte 347 ans, on a en somme 2,888 ans pour la durée de la monarchie égyptienne avant Jésus-Christ.

Manéthon, contemporain de Ptolémée-Philadelphe, prêtre du temple d'Héliopolis a laissé une histoire d'Egypte dont il ne reste que quelques fragments. Cet ouvrage, postérieur à l'invasion des Grecs et des barbares, écrit après que la philosophie orientale eut pénétré dans les sanctuaires d'Egypte, ne doit donner qu'une idée défigurée de l'ancienne doctrine des castes sacerdotales. Cependant il offre encore une multitude de rapports singuliers avec l'histoire sainte, ce qui n'a pas empêché les incrédules de l'invoquer souvent à l'appui de leurs prétentions. La durée des règnes dont la suite paraît difficile à déterminer est nettement exprimée en années de 365 jours et fait remonter l'établissement de la monarchie égyptienne à 3,900 ans avant notre ère, c'est-à-dire, à 1,012 ans plus tôt que ne le suppose la chronique; mais il faut remarquer que Manéthon comprend dans les dynasties royales, Osiris (le soleil),

Isis (la lune), Orus (l'univers) et d'autres divinités antérieures à Osiris dont la chronique ne parle pas, de manière que ces dates semblent devoir concorder.

D'un autre côté, Hérodote, historien illustre, mais auquel les astronomes ont à reprocher de fortes inadvertances, a prétendu, d'après le témoignage de prêtres égyptiens, que la durée de leur monarchie, depuis son commencement jusqu'à Séthon, était de 11,340 ans.

Sur la foi de prêtres de la même nation, Diodore de Sicile compte 9,500 ans depuis le premier roi d'Egypte jusqu'à la conquête de Cambyse, l'an 538 avant Jésus-Christ.

Hérodote et Diodore partant de la même époque, et Séthon ayant précédé Cambyse, l'intervalle dont parle Hérodote devait être exprimé par un plus petit nombre de siècles que celui de Diodore. C'est le contraire qui a lieu; d'où il faut conclure que les prêtres consultés par Hérodote auront mentionné des années plus courtes que ceux dont Diodore rapporte le sentiment. On doit aussi faire observer que les 9,500 ans que Diodore donnait à la monarchie égyptienne, n'étaient pas à ses yeux des années ordinaires, puisqu'il réduit lui-même ce temps de plus de moitié et qu'il dit que plusieurs Egyptiens regardaient ces années comme étant de quatre mois; outre cette année de quatre mois, il y en avait une autre de trois qui partageait en quatre portions le temps que met le soleil à revenir à l'équinoxe du printemps. L'introduction de cette période dans le calendrier était attribuée à Orus, et de là le nom d'Horos, que les Grecs avaient donné autrefois à l'année. Or, les 11,340 ans d'Hérodote pris pour des saisons de trois mois donnent 2,794 ans solaires qui, ajoutés à 710 ans pour l'intervalle de Séthon à notre ère, portent la fondation de la monarchie égyptienne à 3,504 ans avant Jésus-Christ.

Si l'on regarde les 9,500 ans de Diodore comme des périodes de quatre mois ils donnent 2,964 années ordinaires et une fraction. Ce laps de temps qui s'arrêtait à Cambyse doit être accru de 538 ans pour atteindre notre ère. La durée de la monarchie égyptienne jusqu'à cette époque est de cette manière de 3,502 ans.

Selon cette interprétation probable, Diodore et Hérodote se trouvent d'accord. Leurs dates coïncident également avec celle de la chronique; les 616 ans de différence qu'elles ont en plus viennent de ce que les historiens comptaient les règnes de divinités fabuleuses, telles qu'Osiris, Isis, Typhon, Orus.

Le témoignage des anciens sur la chronologie égyptienne n'est donc pas aussi contradictoire qu'il le paraît au premier abord. Voyons jusqu'à quel point il est conciliable avec la Bible.

Le règne des hommes ayant commencé en Egype 2,888 ans avant notre ère, a précédé de 733 ans la vocation d'Abraham qui est de l'an 2,155 avant Jésus-Christ, selon la version des Septante. L'intervalle d'Abraham au déluge, d'après la même version, comprend 1,251 ans. Le premier trône s'est ainsi élevé 518 ans après le déluge, c'est-à-dire à l'époque de *Phaleg*, qui est celle du partage de la terre, de la formation des peuples en corps politiques et de l'établissement des monarchies.

Bérose, prêtre du temple de Bélus à Babylone, lors de la conquête d'Alexandre, publia une histoire de Chaldée dont on retrouve quelques extraits dans Josèphe. Ce qui nous reste de cette histoire offre plusieurs passages admirablement conformes à la Bible; c'est ainsi qu'il y est fait mention en termes exprès de l'arche qui s'arrêta vers la fin du déluge, sur une montagne de l'Arménie. Bérose était aussi astrologue. Les Athéniens enchantés de ses prédictions lui élevèrent une statue dans leur gymnase. Cette distinction d'autant plus flatteuse qu'elle était accordée à un étranger ne put lui faire oublier son origine chaldéenne, ni le détourner de donner à sa nation un grand lustre de vétusté, dans un temps où c'était la folie de tous les peuples de vouloir être regardés comme les plus anciens de la terre. Fondé sur je ne sais quelle idée, il donnait à Babylone 150,000 ans d'existence. Mais une si immense période comprenait les temps poétiques, le règne des dieux, la formation des êtres. Depuis Alorus, le premier homme jusqu'au déluge arrivé sous Xisuthrus, Bérose compte dix règnes dont la durée était de 120 saros. Depuis Xisu-

thrus jusqu'à Evéchous, il ne s'était écoulé que neuf saros et demi, et depuis Evéchous, qui régna 2,473 ans avant notre ère, on commençait à compter en années solaires. Le point essentiel dans cette chronologie est de fixer la durée du saros. Or Suidas, écrivain grec qui vivait sous Alexis Comnène, détermine positivement cette durée, d'après les livres d'astronomie chaldéenne dont il avait eu connaissance. Il prétend qu'elle était de 223 lunaisons.

Le célèbre Halley qui étudia, non sans fruit, les monumens de la physique ancienne, s'est appliqué dans les transactions philosophiques à rechercher si ces 223 lunaisons, qu'un peuple essentiellement observateur ne pouvait prendre au hasard pour la mesure du temps, n'offrait pas quelque période astronomique remarquable. Il a reconnu que 19 révolutions du soleil autour du nœud de la lune s'effectuent sensiblement dans le même temps que les 223 lunaisons, et qu'ainsi la position du soleil, de la lune, du nœud est à très peu près la même après 223 lunaisons, c'est-à-dire après 18 ans 10 jours. Les éclipses de lune doivent donc se reproduire au bout d'un pareil temps, et les astronomes pourraient, à l'aide de cette donnée, en prédire le retour si les ressources de l'analyse ne leur offraient des méthodes plus complétement exactes. Les divisions du saros étaient le *nère* et le *sosse* qui sont aussi des périodes scientifiques déterminées par des lois naturelles. Le nère était de trois ans et le sosse un mois moyen entre le mois périodique et le mois anomalistique qui indique le retour de la lune à son apogée. Une circonstance qui vient encore confirmer le dire de Suidas, c'est que saros en chaldéen voulait dire *retour;* ce retour, nous sommes maintenant autorisés à le dire, était celui des éclipses. Admettons donc que le saros est la période de 223 lunaisons. Les 120 saros d'Alorus, le premier homme jusqu'à Xisuthrus, donneront 2,165 ans. Depuis Xisuthrus jusqu'à Jésus-Christ, nous aurons 2,644, et la chronologie chaldéenne donnera définitivement 4,809 ans pour la durée du séjour des hommes sur la terre avant l'ère chrétienne. Ce résultat dans ses parties et dans sa totalité est parfaitement d'accord avec la version des Septante et prouve que la Chaldée, patrie d'Abraham, avait conservé de saines notions sur la chronologie.

Les missionnaires nous ont fait connaître diverses circonstances des annales chinoises dont l'incrédulité a abusé pour faire illusion sur l'antiquité réelle de l'univers. Cette chronologie merveilleuse n'a d'autres fondemens que des propriétés cabalistiques de certains nombres pour lesquelles la philosophie chinoise, à l'exemple de l'école pythagoricienne, eut beaucoup de propension, et a été imaginée tout au plus afin d'assigner l'époque de certains phénomènes célestes qui n'ont jamais eu lieu. Du reste elle a été constamment rejetée par l'école de Confucius comme contraire à la pureté de la tradition et étrangère aux livres sacrés. On connaît l'époque peu reculée où elle a été mise au jour; le premier auteur qui en ait parlé dans l'histoire de la Chine est *Lié-ou-Hine*, continuateur des œuvres de Sématane et de Sématsiène, qui vivait l'an 66 avant Jésus-Christ. Ce lettré assignait aux temps fabuleux qui précédèrent l'origine de son pays une durée de 143,127 ans. Le jésuite Gaubil à qui l'histoire et l'astronomie doivent de grands services nous a fait connaître les curieux motifs qui déterminèrent Lié-ou-Hine à donner à l'univers un si grand nombre de siècles et portèrent à couvrir le mensonge des temps non historiques, de ce luxe de vieillesse.

Le calendrier chinois contenait une période nommée *tchang* formée de 235 lunaisons ou de 254 révolutions de la lune dans son orbite qui faisaient 19 ans solaires. Confucius avait mentionné les grandes vertus du nombre 81 qui est le carré de 9, lequel est lui-même le carré de 3. On se fonda là dessus pour multiplier le tehang par 81 et l'on obtint une autre période de 1539 ans qu'on appela *tong*. On prit trois tong ou 4,617 dont on fit le *yuène*, qui veut dire origine ou commencement, et le nouveau calendrier se nomma *sane tong*. On ne s'en tint pas là; comme Confucius parlait autre part du nombre 31 auquel il attribuait un sens mystique, on multiplia la période de 4,617 ans par 31 et on en forma le

tchang yuène, *alta suprema origo*, pour avoir ainsi le nombre rond 143,127 ans. Cette date fort suspecte, comme on le voit, en raison des faits qui l'ont produite, fut bientôt regardée comme une vérité.

Tel fut le piége où se sont laissé choir quelques esprits passionnés pour le merveilleux, et qui espèrent embrasser la vérité, sans se soustraire préalablement aux exigences de préventions malveillantes et à leur rêveuse imagination.

On a fait aussi beaucoup de bruit au sujet de l'antiquité de la nationalité chinoise. On a voulu y voir une objection contre l'Ecriture. Cependant, en supposant exactes les dates des chronologistes anciens, dates qu'on peut encore contester, en raison de l'incertitude où nous sommes de leurs procédés de détermination et de l'imperfection de leurs connaissances astronomiques, cette monarchie ne remonte pas à une époque très reculée. Les premières notions que nous ayons de sa durée nous viennent de Sématane et de Sématsiene, son fils, qui, après le grand incendie des livres, ordonné par l'empereur *Chi-Hoam-Ty*, et après la restauration de la littérature, furent chargés de refaire, soit sur les fragmens des livres retrouvés, soit d'après les souvenirs des vieillards, un corps complet de l'ancienne histoire de la Chine. Il résulte des supputations de ces deux philosophes, que ce pays aurait formé une société politique 2527 ans avant notre ère. Le siége de l'empire ayant été transporté d'occident en orient 30 ans après Jésus-Christ, on voulut revoir le calendrier. *Pane-Cou*, lettré fameux, qui en fut chargé, fait vivre Hoam-Ty, premier souverain de la Chine, 2132 ans seulement avant l'ère chrétienne. Une autre chronologie donne au temps historique de cette nation 2156 ans d'existence avant la même époque. Elle fut publiée, deux siècles après Pane-Cou, par *Houang-Fou-My*. Sous l'empereur Ine-Tsong, un des descendans de Sématsiene, *Sé-Ma-Couang*, écrivit de nouvelles annales, qui, adoptées par le tribunal d'histoire et de mathématiques, sont aujourd'hui suivies en Chine; il donne à son pays 2627 ans d'existence avant Jésus-Christ.

Enfin, quelques siècles auparavant, on avait retrouvé dans le tombeau d'un prince un vieux livre écrit sur des tablettes de bambou, et antérieur à l'incendie des livres, qui offrait cette circonstance importante, de présenter une chronologie suivie des événemens, avantage que l'on ne pouvait avoir avec les fragmens des kings historiques. En supposant que les phénomènes célestes que relate le vieux livre, nommé le Tsou-Chou, ne soient pas le fait d'annotations postérieures, et que tout ce qui concerne le calendrier dans les annales chinoises ne soit pas dû à un commentateur du douzième siècle, comme l'a prétendu de Guignes, nous pouvons établir avec Fréret que la date extrême de ce livre, moyenne du reste entre toutes les autres, est la seule digne de confiance, l'unique qu'on soit à même de vérifier. Constatons cependant que les premiers siècles de la monarchie chinoise sont enveloppés de beaucoup d'obscurité, et qu'on ne peut guère en connaître que les huit premiers avant notre ère.

Mais en admettant la chronologie du Tsou-Chou, le règne de Hoam-Ty aurait précédé les temps modernes de 2455 ans. Or, selon le texte des Septante, le déluge eut lieu 3,500 ans avant Jésus-Christ, ou 1,065 ans avant le règne de Hoam-Ty. La naissance de Phaleg est, d'après la même version, postérieure de 629 ans au déluge. Donc la monarchie chinoise n'aurait été fondée que 436 ans après la naissance de Phaleg. Ce temps est bien suffisant pour expliquer comment les peuples ont pu passer de la Chaldée et des plaines de Sennaar à la Chine, et se trouver alors dans un état de civilisation tel, qu'ils aient pu se réunir en société politique, gouvernée par un chef. Trois siècles auparavant, les Egyptiens et les Chaldéens avaient reconnu l'autorité d'un seul, et leurs monarchies avaient déjà pris du développement, ce dont rend compte d'une manière naturelle la situation géographique de ces peuples, par rapport au premier séjour des hommes.

Explorons maintenant les rares documens que l'Inde nous offre de son histoire. Ce n'est encore qu'au milieu de fictions intéressées qu'on peut espérer d'a-

percevoir la vérité. Cette nation compte quatre âges, comprenant ensemble plus de quatre millions d'années. Mais ces âges sont tous exactement composés de périodes de 24,000 ans, ajoutées les unes aux autres d'une manière arbitraire, et en nombre plus ou moins grand. L'élément de 24,000 années est significatif; il exprime la durée de la révolution totale de la ligne des équinoxes, en admettant, comme le supposait l'astronomie indienne, que la précession est de 54 secondes par an. Anquetil-Duperron, qu'on peut assurément prendre pour guide en cette matière, vu l'étude particulière qu'il a faite des antiquités indiennes, a d'ailleurs démontré de la manière la plus positive que ces âges, nommés *yougams* par les Indiens, sont une invention de l'imagination des Arabes. On ne doit pas même faire exception en faveur du dernier, le kal-yougam, ou ère de malheur, dont le commencement coïncide avec l'époque du déluge. Aucun auteur indien n'en a fait mention avant le douzième siècle; les écrivains arabes, persans, tartares, qui nous ont décrit les ères des différens peuples, n'ont rien dit à ce sujet. On attribue, avec beaucoup de vraisemblance, son origine à *Albumasar*, qui fonda au nord de l'Inde une école d'astrologie devenue fameuse, et dans les écrits duquel nous retrouvons, quoique sous un autre nom, le kal-yougam. Ainsi, les milliers d'années que les Indiens attribuent à l'univers, sont aussi imaginaires que ceux des Egyptiens et des Chinois. L'époque où ils placent le commencement de leurs rois humains issus du soleil et de la lune, ne va pas au delà de quatre mille ans avant le siècle actuel. Leurs livres sacrés, ou *Védas*, contiennent un calendrier qui, à en juger par la position des colures qu'il indique, les ferait remonter à environ trois mille ans. On connaît aussi dans ce pays des tables astronomiques très anciennes, qui offrent deux époques principales, dont l'une remonte à 3,102 ans, et l'autre à 1,491 ans avant notre ère; et comme ces tables n'ont pu être publiées qu'après des siècles d'études, elles seraient, selon *Bailly*, en contradiction avec les traditions sacrées, quant à l'âge du monde. Ici, nous pouvons opposer à *Bailly* une autorité supérieure à la sienne en matière d'astronomie, celle de *Laplace*, qui a démontré que cette première époque des tables indiennes était tout-à-fait supposée, et en opposition avec ce que l'observation et le calcul nous apprennent sur les mouvemens des corps célestes. « Nos dernières tables « astronomiques, dit l'auteur du Sys« tème du monde, considérablement per« fectionnées par la comparaison de la « théorie avec un grand nombre d'ob« servations très précises ne permettent « pas d'admettre la conjonction suppo« sée dans les tables indiennes. Elles of« frent même à cet égard des différences « dont elles sont encore susceptibles. Plu« sieurs élémens, tels que les équations « du centre de Jupiter et de Mars sont « très différens dans les tables indiennes « de ce qu'ils devaient être à leur pre« mière époque; l'ensemble de ces tables « et surtout l'impossibilité de la con« jonction générale prouvent qu'elles « ont été construites ou rectifiées dans « les temps modernes. C'est ce qui ré« sulte encore des moyens mouvements « qu'elles assignent à la lune par rapport « à son périgée, à ses nœuds et au soleil, et « qui, plus rapides que suivant Ptolémée, « indiquent qu'elles sont postérieures à « cet astronome. Car on sait par la théo« rie de la pesanteur universelle que ces « trois mouvemens s'accélèrent depuis « un très grand nombre de siècles. Ainsi « ce résultat si important pour l'astro« nomie lunaire sert encore à éclairer la « chronologie. (1). »

On sait aujourd'hui que ce traité scientifique d'astronomie, attribué à *Suria*, ne peut avoir été composé qu'il y a environ sept cent cinquante ans.

Ainsi les témoignages historiques les

(1) Ceux qui veulent tout faire venir de l'Inde, et trouver dans ses monumens les caractères d'une très haute antiquité, doivent chercher leurs preuves ailleurs que dans les connaissances astronomiques de cette nation. Les Indiens conviennent eux-mêmes que ce qu'ils savent sur les corps célestes, leur a été communiqué par un peuple étranger. Une tradition rapporte, suivant le père Pons, qu'un Grec qui voyagea autrefois dans l'Inde, ayant appris la science des Brames, leur enseigna par reconnaissance une méthode d'astronomie. La connaissance du zodiaque, à laquelle se rattache de si impor

plus véridiques semblent ramener à l'unité et à un temps conforme à l'Ecriture, l'origine de tous les peuples. « Est-il possible, dit Cuvier, que ce soit un simple hasard qui donne un résultat aussi frappant et qui fasse remonter à peu près à quarante siècles l'origine traditionnelle des monarchies assyrienne, indienne et chinoise. Les idées des peuples qui ont si peu de rapports ensemble, dont la langue, la religion et les lois n'ont rien de commun s'accorderaient-elles sur ce point, si elles n'avaient la vérité pour base ? »

Pour établir la concordance des dates de l'Histoire sainte et de l'Histoire profane, on a eu recours à la chronologie des Septante, ce qui était très permis puisque saint Augustin nous assure qu'elle eut la sanction des apôtres et que l'Eglise catholique ne s'est jamais prononcée sur le mérite de cette version et celui des textes hébreu et samaritain, laissant à chacun sur ce sujet son libre arbitre. Ce n'est pas à dire pour cela qu'une plus grande conformité avec des historiens mythographes, avec des contes souvent invraisemblables, doive faire accorder la préférence au texte grec des Septante. On a fait dans les supputations ci-dessus des concessions à l'incrédulité que les découvertes et les lumières modernes permettent de lui refuser. Mais il est peut-être avantageux de faire ces concessions et de laisser l'école philosophique, dans ses positions les plus favorables, aux prises avec les traditions de l'histoire et de la science, pour lui montrer qu'après des tentatives réitérées et de solennelles attaques, il ne lui reste rien à opposer quant à la chronologie, à l'enseignement de l'Eglise. Tout commence, arts, sciences, peuples, empires, à l'époque indiquée par les livres saints. C'en est assez pour protéger ces monumens de notre foi contre des outrages insensés, et obliger l'orgueil humain à s'incliner devant leur antique majesté.

MELCHIOR DE L'HERMITE,
Ancien élève de l'École Polytechnique, professeur de mathématiques au collége de Juilly.

tantes questions, leur vient, selon Montucla, des Grecs ou des Egyptiens. Dans la langue des Brames ou Tamoule, les noms des douze signes sont :

Mécham,	le chien maron.
Urou chabam,	le taureau.
Mitounam,	les gémeaux.
Corcallacam,	l'écrevisse.
Simham,	le lion.
Canny,	la Vierge.
Tolam,	la balance.
Vrouchikam,	le scorpion.
Danossou,	la flèche.
Macaram,	un poisson fabuleux.
Coumbam,	la cruche.
Mînam,	le poisson.

Le zodiaque indien diffère ainsi peu du grec et de l'égyptien. Au bélier on a substitué le chien maron, une flèche au sagittaire, une espèce de poisson au capricorne, une cruche au verseau, désigné aussi par le nom d'*amphora*, un poisson à deux poissons. La plus grande différence est dans le signe du capricorne; mais on doit remarquer que notre capricorne est ordinairement représenté par un monstre terminé par un poisson.

Ainsi, ou les Indiens auront reçu le zodiaque des Grecs, ou ils le leur auront communiqué; ce qui est peu probable si l'on remarque qu'il n'existe aucune relation entre ces signes et ce qui se passe dans l'Inde pendant que le soleil les occupe.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE FRANÇOIS Ier, PAR M. REY.

Flétrir toute gloire usurpée ou réhabiliter des grandeurs réelles et méconnues : tel est le double devoir de l'historien, de celui qui ambitionne sérieusement ce titre, et remontant aux sources contemporaines, revoyant les titres originaux, ne se prononce sur une question quelconque du passé qu'en ayant les pièces de conviction sous les yeux. L'accomplissement de ce devoir rend également belle l'accusation ou la défense, pourvu qu'on les fasse servir l'une et l'autre au triomphe de la justice et de la vérité. De ces deux rôles, M. Rey a choisi le second comme il aurait pris le premier, par un pur sentiment de patriotisme qui l'a toujours guidé dans ses travaux d'érudit. Un pareil motif, trop peu apprécié de nos jours, est d'autant plus louable chez lui qu'il n'ôte rien à l'exactitude de ses recherches aussi complètes que consciencieuses.

Or la mission qu'il s'est donnée et qui appartiendra toujours à qui saura la prendre, a pour but de venger d'injustes attaques la mémoire de François Ier, dont on a jadis porté si haut les qualités nobles et royales, et qui de nos jours au contraire est traité avec une sévérité sans mesure. Le refus que fit ce prince de retourner dans les fers de Charles-Quint a surtout servi de texte à ses ennemis pour accuser sa loyauté; M. Rey a courageusement entrepris de le justifier, et de le justifier par les faits. En écrivant l'histoire de la captivité de ce monarque, il s'est proposé de démontrer que le traité de Madrid avait été rendu inexécutable par les manœuvres mêmes employées par Charles-Quint pour en amener la conclusion; et en même temps l'auteur ne refuse pas à son œuvre le caractère d'un plaidoyer : il avoue avec une franchise digne d'éloges que s'il a peut-être montré un peu de partialité pour son héros, c'est qu'il lui a été impossible de rester froid en présence des accusations portées contre François Ier, et qu'il n'a pu résister au besoin de défendre une gloire française.

L'auteur n'avait pas à s'occuper des événemens qui précédèrent la funeste bataille de Pavie. Sa narration commence le jour même du combat (24 février 1525), au moment où le roi, abandonné d'une partie des siens, blessé et combattant pour n'être pas contraint de céder au nombre, rejette avec mépris la proposition de se rendre au connétable de Bourbon. Après avoir remis son épée à Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, le monarque est conduit dans le camp des impériaux, où l'on se dispute les fragmens de son armure et même de ses vêtemens, comme il le raconte dans une épître composée durant sa captivité.

« De toutes pars lors depoillé je fuz :
« Rien n'y servit, deffense ne refuz,
« Et la manche de moy tant estimée
« Par pouvre main fut toute despécée. »

Remarquons en passant que M. Rey élève des doutes sur l'authenticité de plusieurs objets qui passent pour provenir de ce partage, et qui figurent dans diverses collections d'antiquités. Il réfute en particulier l'identité de l'épée déposée dans l'*Armeriale reale* de Madrid.

Ce fut après son arrivée dans le camp, que François Ier écrivit à la duchesse d'Angoulême la lettre où il annonce son désastre, en disant *qu'il ne lui est resté que l'honneur et la vie qui est sauve.* Ces derniers mots, ayant été critiqués comme le témoignage d'une préoccupation personnelle, qui détruisait tout l'héroïque du reste de la phrase, l'auteur de l'histoire de la captivité s'applique à prouver que ce reproche est mal fondé : il observe que la lettre est celle d'un fils qui s'adresse à sa mère, et qui doit avoir pour premier but de la rassurer sur son compte. S'occupant ensuite d'expliquer comment de cette lettre on a fait le fameux billet :

« Tout est perdu fors l'honneur », il montre que cette altération est fort ancienne et semble d'origine espagnole, puisque dès le milieu du dix-septième siècle, elle se rencontre déjà dans les œuvres d'Antonio de Vera.

On a encore critiqué une autre lettre de François Ier, écrite à l'empereur, et dans laquelle il s'exprime avec une humilité peu digne d'un roi de France. M. Rey pense que l'on est en droit de suspecter l'authenticité de cette lettre, dont l'original n'existe plus, et dont les copies qui nous sont restées diffèrent toutes entre elles. D'ailleurs, Charles-Quint seul ayant pu la rendre publique, rien ne garantit qu'il ne l'ait pas tronquée dans un sens défavorable à son prisonnier, dont l'infortune éveillait de nombreuses sympathies. En effet, beaucoup de princes s'intéressèrent à sa délivrance : l'empereur de Constantinople même, sollicité d'y concourir, répondit au monarque français une lettre dont l'ori-

gînal existe à la Bibliothèque royale, et qui témoigne de ses bonnes intentions pour lui. Fait bien incompréhensible ! lorsqu'on réfléchit qu'à cette époque il se négociait en Europe une croisade contre les Musulmans, et que le grand-seigneur ne pouvait ignorer la part qu'y prenait François Ier.

Les négociations entamées après la prise du roi, marchaient lentement, et Lannoy craignant chaque jour que son prisonnier ne lui échappât, résolut de le conduire en Espagne. Pour y parvenir, il fallait qu'il abusât le prince sur ses propres intérêts : il l'entreprit, et le succès passa ses espérances. Non seulement François Ier consentit à quitter l'Italie, mais il fit désarmer ses galères, et six d'entre elles vinrent se réunir à la flotte espagnole pour le transporter en Espagne avec les régimens qui l'escortaient. Captif sur ses propres vaisseaux, il salua en passant les rivages de la Provence, tandis que Doria enchaîné par la défense qu'il avait reçue, gémissait de ne pouvoir rien tenter pour le délivrer.

Dans l'ouvrage dont nous nous occupons, se trouve une version nouvelle sur cette translation : elle est tirée d'un précieux manuscrit de Sébastien Moreau, écrivain contemporain, et qui assure que le roi fut attiré sur les vaisseaux espagnols sous le prétexte d'une promenade en mer; que s'y étant rendu sans défiance, aussitôt la flotte leva l'ancre et fit voile vers l'Espagne. Quoi qu'il en soit, on s'explique difficilement la facilité avec laquelle François Ier se laissa prendre à des piéges semblables, et son aveuglement est si grand, qu'on aimera volontiers supposer avec M. Rey, que les motifs qui peuvent l'excuser ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

Si François Ier se laissa entraîner par l'espoir de traiter lui-même avec l'empereur et d'accélérer les négociations, il apprit à son arrivée à Madrid combien il s'était étrangement abusé. Charles-Quint, non content de lui refuser une entrevue, devint jaloux de l'empressement de la noblesse espagnole à venir le visiter, et interdit l'entrée de l'Alcazar à tout le monde. Le royal prisonnier ne put supporter ce redoublement de rigueur; le découragement s'empara de lui, et bientôt sa vie fut en danger. Grâce aux soins de Marguerite d'Alençon, sa sœur, il recouvra la santé, mais ce ne fut que pour avoir une nouvelle preuve de la mauvaise foi de son geôlier, qui voulut faire arrêter la princesse à son retour en France. Sans doute alors François Ier déplora la faute qu'il avait commise en se mettant volontairement à la discrétion de son ennemi, et regretta de n'avoir pas saisi les occasions de recouvrer la liberté qui s'étaient offertes pendant son voyage. Si par un point d'honneur chevaleresque il pensa qu'il lui était interdit de songer à en profiter, combien dans ce cas il eut doublement à souffrir le jour où, pour échapper à son bourreau, il signa le traité de Madrid; car ce traité, il savait qu'il ne l'exécuterait pas, et d'avance il protestait en secret contre lui...

On connaît trop les événemens qui suivirent le retour du roi en France pour qu'il soit utile de les rappeler ici. Avec eux commence plus spécialement la tâche que s'était imposée M. Rey, celle de disculper François Ier des attaques dirigées contre lui au sujet de la non exécution du traité. Après avoir fait connaître avec impartialité les différentes versions des historiens, il aborde la discussion des deux torts reprochés à son héros, celui de n'avoir pas cédé la Bourgogne, et celui d'avoir refusé de retourner dans sa prison. Nous ne le suivrons pas dans l'exposé des motifs qu'il présente afin de démontrer l'injustice de ces accusations, motifs basés principalement sur l'impossibilité où étaient les rois de France de pouvoir démembrer une province de la couronne sans l'assentiment de la nation, et sur la nullité d'un engagement arraché à un prisonnier par des rigueurs inouies. M. Rey donne de longs développemens à cette double question : il cite beaucoup d'autorités, et conclut à absoudre François Ier de n'avoir pas accompli les clauses d'un traité qui causa une surprise générale en Europe, et à l'exécution duquel on ne put croire, même au sein du conseil de l'empereur. En abrégeant ce chaleureux plaidoyer, nous craindrions de lui nuire, et ne pouvant le reproduire en entier, nous préférons renvoyer à l'ouvrage même pour apprécier dans toute leur étendue les raisons qu'apporte M. Rey à l'appui de son opinion : une simple analyse ne pourrait en donner qu'une idée imparfaite et affaiblir la force des argumens qu'il emploie.

L'Histoire de la Captivité renferme beaucoup d'aperçus nouveaux et réfute des erreurs généralement accréditées. C'est ainsi que l'idée première du duel entre les deux princes est restituée à Charles-Quint, et que celui-ci supporte alors tout le ridicule de sa bravade; provocation indigne de ce prince, et dont les détracteurs de François Ier s'étaient servi pour l'accuser de lâcheté. C'est en puisant aux sources premières, en recherchant les titres originaux et les écrits contemporains, en un mot, en étudiant l'histoire comme il faut l'étudier, que M. Rey est parvenu à combler les lacunes et à rectifier les inexactitudes des ses devanciers. S'il se fût contenté d'une érudition de seconde main, il n'eût fait que creuser à son tour une ornière déjà tracée, au lieu d'ouvrir de nouveaux sillons, et d'y semer son grain en arrachant la plus vivace et la pire espèce des erreurs scientifiques, celles des érudits.

Nous n'avons qu'une observation à lui faire sous le rapport des recherches historiques et de l'ensemble des faits qu'il a réunis, c'est de n'avoir rien dit du *manque de sincérité et de foy* dont Mézerai prétend que François Ier se rendit coupable envers les Italiens en signant à leur insu le traité de Cambrai. Bien que M. Rey fasse observer qu'il n'a voulu traiter que de ce qui concerne l'inexécution du traité de Madrid, il eût été à souhaiter qu'il ne négligeât pas cette atteinte portée à la loyauté de son héros. Du reste, l'Histoire de la Captivité se recommandera à plus d'un titre. Les documens qui ont servi à la composer sont cités à chaque page, et témoignent du laborieux travail de l'auteur et du soin qu'il a mis à s'entourer de tout ce qui pouvait l'éclairer. Il a même poussé le scrupule jusqu'à indiquer les pièces dont il n'a pu prendre communication; mais il est

vrai que le nombre et l'importance de celles qu'il a consultées l'autorise à faire cet aveu sans qu'il ait à redouter de le voir tourner contre lui. Au mérite historique, son ouvrage joint celui d'un style coulant, facile et d'une grande clarté. La lecture en sera également instructive et intéressante, soit qu'on se réunisse aux accusateurs de François Ier, soit qu'on le juge sur la foi de sa devise : *tout est perdu fors l'honneur !*

MES DERNIÈRES ILLUSIONS, PAR M. VOLNY L'HOTELIER (1).

On l'a dit bien des fois, l'élégie est la seule poésie de notre époque d'individualisme. Avec la foi et les croyances, la poésie abandonne la société, et se concentre dans la solitude du cœur humain ; mais du moins il est encore de belles âmes qui peuvent lui offrir un asile digne d'elle : ce sont celles qui souffrent le plus de leur isolement, dernières fleurs restées sur un sol engourdi, roses d'été conservant leur fraîcheur et leurs parfums sous un soleil qui brûle et dévore la verdure des champs.

Parfois aussi cette poésie individuelle qu'on appelle intime, voix solitaire qui s'exhalait naguère en espérances ou en regrets, devient l'écho d'un cœur blessé qui retombe sur lui-même avec d'inexprimables souffrances ; c'est alors le cri de la douleur qui s'exhale en sons lugubres, un chant de deuil qui se revêt d'images funèbres et acquiert une teinte plus sombre d'énergie. Le poète, d'abord isolé, est aujourd'hui dans l'abandon ; et ce n'est plus l'amour ou la douce mélancolie qui l'inspire : c'est alors la tristesse ou le désespoir. Et cherchant une nature qui réponde à la sienne, il aime les ténèbres, il s'assied près des tombeaux, il évoque la mort ; et il faut qu'elle vienne, qu'elle lui parle ; car la mort est déjà dans son cœur, elle y a tué les dernières illusions, elle y a fait un vide que rien ne saurait combler : vide affreux dont rien n'égalerait l'horreur, si le sentiment religieux, dernier asile des naufragés, ne venait y recueillir tout ce qu'il y avait de pur et de beau dans les sentimens humains, et réparer dans les consolations de la foi la perte d'une espérance légitime à jamais évanouie. Grâce donc à sa muse chrétienne, l'âme du poète ne s'emplit pas seulement d'amertume. Le vase d'absinthe renferme aussi des gouttes de miel, car M. Volny nous l'apprend : « La douleur est encore de l'amour. »

Voilà toute l'histoire de son âme et de son livre. Il résume sa vie morale dans ses vers ; et ses pièces de poésie, détachées les unes des autres par la forme, mais unies par le fond, embrassent toute son existence, partagée d'abord entre la joie et l'espérance ; mais bientôt après en proie à la crainte et à la douleur, et vouée au deuil sans retour. Nous n'essaierons pas l'analyse d'une œuvre de sentiment ; il suffit d'en montrer la conclusion morale qui en fait l'intérêt et le prix. C'est une pensée q les images assombries de la tristesse, se constamment la même pour inspirer à qu le cœur haut placé, une conviction profon vanité des choses de la terre ; et cette mélan âmes fortes, qui se résout ici-bas dans l'e d'une vie meilleure.

Tel est le caractère général d'un ouvrage pelle les *Nuits d'Young*, et dont les vers donneront une idée.

Je veux un tombeau pour demeure ;
Pour couche je veux un cercueil,
Je veux que tout me dise : pleure !
Pour que jour et nuit à toute heure,
Mon existence soit en deuil !

Je veux me retirer du monde,
Désenchanté par le malheur ;
Et dans ma retraite profonde,
J'apaiserai l'autan qui gronde
Dans les noirs replis de mon cœur !

Enseveli dans mon suaire,
Mort pour tous, vivant pour moi seul
Je préparerai l'ossuaire
Où la servante mortuaire
Me roulera dans le linceul !

Car je veux que chaque journée,
Consumée en mon noir séjour,
Me compte au moins pour une année,
Dans le livre où la destinée
Inscrit nos maux de chaque jour !

J'ai trop vécu... j'aurais dû suivre
Ma mère au fond de son tombeau !
La mort de la fange délivre
L'âme du juste qui doit vivre
Toujours dans un monde plus beau !

HISTOIRE ROMAINE, PAR ÉDOUARD MONT (1).

Jusqu'à présent on n'a guère étudié l'Hist maine que pour la décomposer. D'un côté un d'écrivains ont raconté la suite des événeme plus ou moins de détails, quelques uns ont seulement de donner une idée des lois et du nement de Rome ; d'un autre côté ses antiqu constitution et ses mœurs ont exercé les in tions d'une foule d'érudits. Enfin le droit est depuis long-temps en Europe l'objet d'un

(1) Paris, Eugène Renduel, rue des Grands-Augustins, n° 22.

(1) Deuxième édition, 1er volume, in-8 Chamerot, quai des Augustins, n° 33. Cet o doit être mis en vente au 2 octobre prochain édition in-12 du même ouvrage, se publie lume et en parties séparées de six feuilles, nom de Cahiers. Il ne reste plus à publier deux dernières livraisons ou cahiers, pour l'ouvrage entier, qui formera trois volume s'arrêtera qu'à la mort de Théodose.

gnement spécial et séparé; les races modernes ont en quelque sorte continué le morcellement du grand empire. Après en avoir partagé le territoire et les dépouilles, ils en ont encore brisé, dispersé les souvenirs, sans songer à y rechercher la pensée qui fit la vie du monde romain, ni les leçons que la Providence y avait gardées pour nous. A peine, ce semble, a-t-on soupçonné quelle instruction nous en devions tirer, et de quelle importance il était pour nous de connaître au vrai le dernier et le plus remarquable des vieux peuples.

« Les Romains, en effet, eurent comme les Juifs, « un caractère extraordinaire, une destinée privilé- « giée. Aux Juifs l'unité de doctrine, aux Romains « l'unité de puissance qui devait servir à distribuer « la doctrine parmi les nations. Rome ferma l'anti- « quité et ouvrit les âges modernes, détruisit le « temple de Salomon, le temple *unique*, mais pour « fonder au Vatican le temple *universel*. En même « temps, par un singulier contraste, elle nous lé- « guait *sa science*, le *droit*, avec son régime impé- « rial et sa littérature, comme pour prolonger après « soi une influence païenne à travers le Christia- « nisme. Nous vivons en effet aujourd'hui encore « sous cette influence; la législation, la politique « et la littérature ont un fonds *romain*. Depuis un « demi-siècle, un inquiet instinct nous pousse à « nous en détacher, et nous y sommes restés comme « dans un cercle infranchissable. Un moment tout « parut changé, et nous n'avions fait que changer « d'imitation. Si l'un de ces antiques harangueurs « avait repris la vie au milieu de nous, en lisant « sur nos murs les noms de Brutus et de Mutius « Scévola, il eût cru d'abord rentrer dans sa patrie « après une longue absence, et eût redemandé le « chemin du Forum. Puis vinrent des consuls, des « tribuns, un empereur, nous étions plus *romains* « que jamais. Il y a donc un double intérêt à étu- « dier Rome pour savoir enfin ce que nous en pou- « vons retirer, ce que nous en devons laisser. Le « Christianisme, plus étudié aussi, nous l'apprendra « en terminant cette histoire, et en élevant sur ses « débris une civilisation plus haute et plus égale, « qui renverse les exclusions d'une étroite nationa- « lité et embrasse tout le genre humain. »

J'ai donc tâché de rattacher et de réunir des parties disjointes, pour en faire un ensemble exact et remettre en action, s'il est possible, la nation romaine et sa civilisation. En un mot, la période romaine est certainement la dernière époque de la *préparation évangélique*; cette vue, jusqu'à présent négligée, devait diriger mon travail; c'est la seule chose que je voulais dire en annonçant moi-même mon livre.

E. D.

PHILOSOPHIE DE LA TRADITION, PAR L.-F. MOLITOR; TRADUIT DE L'ALLEMAND PAR M. QURIS (1).

Cette sainte et primitive tradition, dont il s'est conservé des vestiges chez tous les peuples de la terre, est devenue principalement la propriété de ce peuple élu de Dieu, par qui le Saint devait être conservé dans l'humanité, et *dans lequel toutes les nations de la terre devaient un jour être bénies* (Genèse, 26, 4). Quoique cette tradition trouve en grande partie son accomplissement à l'apparition de Jésus-Christ sur la terre, l'étude de son esprit dans les sources antiques ne laisse pas d'offrir le plus vif intérêt, au chrétien surtout, qu'on peut comparer au rameau sauvage greffé sur le vieux tronc du judaïsme. Eveiller de nouveau l'attention sur cet important sujet, négligé depuis long-temps, tel est le but de cet ouvrage. Nous avouons bien qu'il est possible que cette tradition peu à peu mal comprise, ait été défigurée ensuite par des contes et des superstitions, raison pour laquelle il faut une critique éclairée, capable de discerner ce qui est vrai et authentique de ce qui a été falsifié et ajouté. Mais d'un autre côté, il peut se faire que cette corruption ne soit qu'apparente, attendu que, pour émettre un jugement sur un sujet dont on a parlé si superficiellement et si différemment, il faut une âme qui joigne la prudence à la simplicité.

Mieux que tout autre, J. F. *Molitor*, l'un des hommes les plus vénérables et les plus savans dont s'honore l'Allemagne, pouvait traiter une matière qui a été l'objet des études de toute sa vie. Il a trouvé dans M. Xavier Quris, aujourd'hui professeur de philosophie dans un des colléges de France, un interprète intelligent et fidèle, comme le témoigne la lettre suivante qui se trouve en tête de l'ouvrage traduit, et qui a été adressée par l'auteur au traducteur.

Francfort sur Mein, 20 août 1834.

« MON CHER AMI,

« Je vous autorise avec un plaisir infini à faire dans la traduction de la *Philosophie de la Tradition*, les changemens pour lesquels vous avez bien voulu demander mon assentiment; sans altérer en rien les idées de l'ouvrage, ils pourront en faciliter l'intelligence aux lecteurs français.

« Je profite de cette occasion, mon cher ami, pour vous redire combien je m'estime heureux de vous avoir pour interprète près de vos compatriotes. Votre long séjour dans les universités de l'Allemagne, vos relations suivies avec leurs professeurs, sont des titres à la confiance du public auquel vous vous adressez. Quant à moi personnellement, je me plais à rendre témoignage au talent dont vous avez fait preuve dans votre traduction. Veuillez même recevoir mes remercîmens pour les notes que

(1) 1 vol. in-8°; prix 4 fr. Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69.

vous avez jointes à l'ouvrage; elles serviront à expliquer mes pensées dont vous avez été si souvent le confident.

« Recevez, mon cher ami, l'assurance de mon estime, etc. »

Nous croyons rendre service aux lecteurs de l'*Université Catholique*, en leur signalant la *Philosophie de la Tradition*. L'article dans lequel un de nos collaborateurs a parlé du rôle que jouaient les prophètes en Israël, et la leçon de M. Th. Foisset relative au droit judaïque, suffisent pour leur faire apprécier l'immense intérêt des questions traitées dans l'ouvrage de Molitor.

COURS COMPLETS D'ÉCRITURE SAINTE ET DE THÉOLOGIE.

Nous sommes en retard avec cette importante publication (voir le n° 18, tom. III, p. 470), dont les éditeurs pressent les livraisons avec une bien honorable activité. En effet, depuis que nous avons annoncé le 1er volume, le 2e et le 3e ont paru, et le 4e est sous presse.—Nous n'avons pas à entrer ici dans l'examen des ouvrages qui composent ces *Cours complets;* ce sont des livres déjà jugés et approuvés. D'ailleurs, nous pourrons revenir un jour sur leur examen. Aujourd'hui il nous suffira de faire la nomenclature des *auteurs* et des *ouvrages* qui entrent dans chaque volume. Les voici d'après l'ordre de leur insertion :

Le 1er volume de *Théologie* contient des *Prolégomènes* où se trouve un chapitre fort intéressant sur la *Certitude Théologique;* après les *Prolégomènes*, viennent les *Lieux Théologiques* de Melchior Canus; l'*Avertissement* de S. Vincent de Lérins; les *Prescriptions* de Tertullien; les *Controverses* des frères de Walenburk; la *Profession de Foi* par les mêmes; la *Règle de Foi* de Vexon et les *Notes Théologiques* de Montaigne.

Dans le 2e volume d'*Écriture Sainte*, on lit l'*Analogie de l'Ancien* et du *Nouveau-Testament* par Bécan; le *Parallèle* entre l'*Ancien* et le *Nouveau-Testament*, par Huet, évêque d'Avranches; le *Livre* de *C. J. révélé dans les Saintes-Écritures*, par Acosta; le *Tableau des versets cités de l'Ancien-Testament* dans le *Nouveau*, par C. J. et les Apôtres; l'*Accord Biblique* de Frassen et l'*Archéologie Sacrée* d'Yahn, revue par Ackermann.

Dans le 1er volume dont nous avons parlé, il y a deux mois, sans en dire le contenu, se trouvent les *Préambules* de Bonfrère sur toute l'*Ecriture Sainte*, les *Versions et Editions* des *Livres Saints*, par Walton; les *Ouvrages inédits* de Renaudot sur les *Versions Orientales* de la *sainte Bible*, les *Versions* en usage dans l'Orient, l'*Antiquité* et l'*Authentieité des Livres saints*; la *Vulgate* de Mariana; les *Lettres Critiques* et le *Prologue Apologétique* de S. Jérôme; la *Manière d'exposer l'Ecriture-Sainte*, de Basile Ponce, et la *Théologie de l'Ecriture-Sainte*, par Marceil.

Chaque *Cours* formera 20 vol. in-4° à 2 colonnes. La traduction française se trouve en regard du texte latin de la *Vulgate*, dans le *Cours d'Ecriture Sainte*. Les 2 *Cours* marchent de front; il paraît un vol. tous les 20 jours. Nulle souscription n'oblige qu'autant que l'ouvrage se terminera.

On souscrit aux 2 *Cours* à la fois, ou à chacun d'eux en particulier. Dans le premier cas, le prix du vol. est de 5 fr.; dans le deuxième, il est de 6 fr. On reçoit les volumes FRANCO au chef-lieu d'arrondissement que l'on a désigné, et l'on ne verse les fonds que chez soi et sans aucun frais de traite.

Nous pouvons ajouter à ces détails, que l'ouvrage est imprimé sur beau papier, et en caractères neufs. On ne peut que convenir que c'est une belle publication, et ce qui aussi est quelque chose pour les souscripteurs, c'est que les prix en sont très modiques et au dessous des prix ordinaires de ces sortes d'ouvrages.

Outre les *Cours d'Ecriture Sainte et de Théologie*, les éditeurs se proposent de publier encore la *Somme de S. Thomas*, le *Bullaire Romain*, l'*Histoire du Concile de Trente*, par Pallavicin; les *Démonstrations Evangéliques* d'Eusèbe, d'Huet, de Léland et de Duvoisin; la *Perpétuité de la Foi*, de Nicole, Arnaud et Renaudot, et les *OEuvres très complètes de sainte Thérèse*.

Ce sont là d'utiles et importantes publications; elles contrastent surtout avec la stérilité de la plupart des productions de la presse de notre époque. Nous en félicitons les hommes qui sont à la tête de ces travaux, et nous les recommandons d'une manière toute particulière aux amis de la science et de la religion.

On souscrit, rue des Maçons-Sorbonne, n° 7, à Paris. Voir nos nos d'octobre et de juin derniers.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 22. — Octobre 1837.

Sciences Religieuses et Philosophiques.

COURS D'INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES VÉRITÉS CHRÉTIENNES.

DIXIÈME LEÇON (1).

Que Jésus-Christ ait été le fondateur d'une société spirituelle, destinée par lui à embrasser tous les temps et tous les lieux, c'est une vérité qui n'a jamais rencontré qu'un très petit nombre de contradicteurs. Les esprits excentriques, auxquels il est arrivé d'argumenter en faveur du paradoxe contraire, sont, parmi les chrétiens, ce que sont, dans le genre humain, ces philosophes bizarres qui se sont plu à soutenir que Dieu n'a pas formé l'homme pour l'état social. L'état sauvage n'est pas plus opposé à la constitution de l'homme, que l'isolement religieux ne serait contraire à l'essence et au but du Christianisme, qui tend à réunir, dans une foi commune et une commune charité, tout ce que le péché a désuni. L'impossibilité de concevoir le Christianisme autrement que sous la notion de la société la plus parfaite a frappé les incrédules eux-mêmes : Kant s'est élevé, sur ce sujet, à des conceptions d'autant plus remarquables, qu'elles ont triomphé dans son esprit de ses théories déistes, qui devaient naturellement le conduire à l'individualisme religieux.

Les écrivains protestans ont souvent reproché aux docteurs catholiques d'assimiler la société religieuse à la société politique, et de se laisser égarer à cet égard par de trompeuses analogies. Que quelques écrivains catholiques aient outré cette comparaison, cela est fort possible; mais il faut bien convenir aussi qu'elle repose sur un fond d'incontestable vérité. Puisque le langage universel applique à l'une et à l'autre institution le *substantif* commun de société, il faut bien que l'une renferme des principes constitutifs analogues ou même identiques à ceux qu'on retrouve dans l'autre; de même qu'il faut bien que ces analogies radicales se présentent dans l'une et dans l'autre sous des modifications différentes, puisque le langage donne à ces deux sociétés des *attributs* différens. Si, dans la comparaison que l'on institue entre elles, on part de ce qui est propre à chacune, de ce qui la caractérise spécialement, on ne peut arriver par là qu'à des rapprochemens forcés et sophistiques; mais on reste dans le vrai tant qu'on ne fait, pour ainsi dire, que presser ce mot commun de société, pour en faire sortir tout ce qu'il renferme. Deux fleuves ont leur source dans un même lac; à partir de leur point de séparation, leurs rives se diversifient, leur eau s'empreint de qualités différentes aussi : cela m'empêchera-t-il d'affirmer qu'on doit retrouver dans tous deux ce qui dérive de leur source commune?

(1) Voir la dernière leçon dans le n° 12, t. II, p. 406.

Or, il est de l'essence de toute société complète que le pouvoir qui la régit ait un moyen régulier de prendre connaissance des désordres qui la troublent. Quelque idée qu'on se fasse du pouvoir, toujours est-il qu'il constitue l'unité de toute institution; il est comme le *moi* central de la société, qui doit être averti de tout ce qui se passe de vicieux en elle; de même que, dans l'individu, le *moi* doit être informé de toutes les lésions qui affectent les diverses parties de l'organisme, pour qu'il puisse y remédier. Ces principes généraux s'appliquent à la société en général, sans distinction de société religieuse et de société politique. Mais dès qu'on en vient à l'application, les moyens d'exécution varient nécessairement suivant la nature propre de ces deux sociétés.

On ne conçoit que deux moyens : la révélation forcée et la révélation volontaire; en d'autres termes, la déposition des témoins, ou l'aveu spontané du coupable.

Le premier de ces moyens suffit aux besoins de la société politique, parce que les crimes, que sa législation doit punir, sont en général des actes extérieurs, visibles de leur nature, qui d'ordinaire peuvent être constatés, directement ou indirectement, par des témoignages indépendans de l'aveu du coupable. Mais la législation de la société spirituelle embrasse nécessairement autre chose que le visible; elle pénètre dans l'intérieur de l'homme, et saisit le désordre dans sa source même. Les crimes de la pensée, générateurs de tous les autres crimes, échappent au témoignage, et ne se révèlent que par l'aveu. Sans lui, la société spirituelle serait donc aussi impuissante dans la sphère d'action qui lui est propre, que la société politique le serait dans la sienne, si elle ne pouvait procéder par voie d'enquête et de témoignage.

Mais il y a une autre raison plus profonde. Les biens que l'on possède dans la société spirituelle se communiquent sans se diviser : voilà leur caractère propre, parce que c'est le caractère même de l'infini. Tous les hommes peuvent participer à la vérité, à l'amour qui procède d'elle, à la régénération que la vérité unie à l'amour produit dans l'âme; tous peuvent se les approprier, sans que la possession de ces biens par l'un nuise à leur possession par d'autres. Les biens temporels, qui, comme temporels, ont leur racine dans le fini, ne se communiquent au contraire qu'en se divisant; chaque partie de ces biens, possédée par un individu, est soustraite à tous les autres. La société spirituelle correspond par conséquent d'une manière directe à ce qui constitue l'unité humaine; elle embrasse les hommes *quà unum sunt*. La société temporelle correspond spécialement à l'individualité humaine : *quà plures sunt*. L'une communique à chacun ce qui est à tous; l'autre maintient contre les convoitises de tous ce qui est propre à chacun. L'une implique une communion à d'indivisibles biens; l'autre, une lutte de droits exclusifs. Lorsqu'un de ces droits a été lésé, il tend naturellement à se défendre; il en appelle au pouvoir social, il provoque les témoignages qui doivent constater la violation dont il se plaint, il exige la punition du crime et la réparation de ses suites. L'individu, blessé dans son droit, ou le pouvoir social qui vient à son secours, est donc essentiellement accusateur, et si l'accusation et la punition qu'elle sollicite, a pour effet de perpétuer, d'augmenter même entre les individus les causes de désunion et de haine, ces inconvéniens, moins grands que ceux qu'entraînerait l'ignorance légale du crime et son impunité, ne sont d'ailleurs que des accidens de la lutte inhérente à toute société fondée sur une division de droits individuels et opposés; lutte qui a son principe dans la prédominance instinctive de l'égoïsme sur les penchans sociaux. Mais, dans la société spirituelle, fondée sur la participation commune à des biens indivisibles, un autre ordre doit se produire. Un crime a été commis: qu'est-ce qu'il y a de principal dans ce crime, aux yeux de la société spirituelle? Ce qu'il y a de principal, c'est qu'une créature intelligente et libre s'est volontairement privée, par la désobéissance à Dieu, du bien éternel et commun de toutes les âmes. Lors même que le crime entraîne une violation des droits d'autrui, la société spirituelle ne considère que secondairement l'injustice matérielle, quoi-

qu'elle en exige strictement la réparation. Ce n'est pas sur le délit contre les intérêts de la cité du temps, c'est sur le péché qui sépare de la cité éternelle, c'est sur la perte de la grâce divine que se portent *directement* sa vigilance maternelle et ses soins régénérateurs. Si, pour découvrir le péché, elle employait, comme moyen généralement obligatoire, l'enquête et l'accusation, elle irait contre son but. Il y a des cas sans doute où elle peut et doit procéder ainsi, lorsque les avertissemens secrets ont été insuffisans, et que le désordre est de telle nature, qu'il provoque une répression publique. La justice devient alors l'indispensable suppléant de la charité. Mais comme moyen ordinaire et universel, cette marche ne serait pas en harmonie avec le caractère et l'essence de la société d'amour, car elle transformerait journellement chacun de ses membres en dénonciateur de ses frères. La lutte qui existe au sein de la société temporelle, fondée sur la division des intérêts exclusifs, serait organisée au sein de la société qui consiste dans une participation à des biens qui se communiquent sans se diviser, et la douce charité descendrait du trône qu'elle occupe dans l'Eglise, pour y laisser monter à sa place, avec tout un cortége d'accusations et de rigueurs, la reine implacable des sociétés du temps, l'altière et sombre justice.

Mais si l'aveu volontaire est seul approprié au caractère de la société spirituelle, il n'est aussi possible que dans son sein comme moyen général de la connaissance des crimes; car il n'est praticable qu'à deux conditions, qui ne peuvent se rencontrer qu'en elle. Le coupable repentant doit être assuré d'avance du secret qui couvre la faute et de la grâce qui l'absout. Ce serait trop exiger de la nature humaine, ce serait décourager par une perspective trop effrayante la faiblesse du pécheur qui commence à se retourner vers Dieu, que d'attacher à l'aveu de ses secrètes misères une éclatante honte. Dans la société temporelle, cette publicité serait à peu près inséparable de l'aveu volontaire; car les châtimens que sa justice décerne révéleraient d'une manière plus ou moins précise les fautes que le coupable aurait avouées; ou, si elle s'abstenait de punir, en considération de cet aveu volontaire, celui-ci deviendrait, au gré de tous les criminels, un moyen d'éluder toutes les peines dont la législation humaine doit être armée. Le secret n'est donc possible que dans la société spirituelle, qui n'est pas obligée, comme le pouvoir temporel, d'infliger au crime des châtimens qui le divulguent. En second lieu, pour que cette révélation spontanée soit généralement praticable, il faut que le coupable soit sûr de rencontrer, pour prix de son repentir, la grâce au lieu de la condamnation. Or, la justice temporelle ne peut échapper au rigoureux devoir de punir le crime connu; les regrets exprimés par le coupable peuvent tempérer le châtiment, mais ils ne sauraient détourner la condamnation, parce que les peines prononcées par la justice humaine ont pour objet direct et premier, non la guérison morale de l'individu coupable, mais la protection de la masse des gens de bien, au moyen de l'effroi inspiré aux méchans. Les peines spirituelles sont au contraire essentiellement médicinales, c'est le nom que la théologie leur donne; leur but principal et immédiat, nous l'avons déjà dit, est la régénération du pécheur. Elles sont, non le coup que frappe une sentence de condamnation, mais le remède qui prépare ou accompagne une sentence de grâce. Quand le repentir s'accuse, l'absolution est, si l'on peut ainsi parler, aussi inévitable, devant ce tribunal de miséricorde, que la condamnation l'est dans les tribunaux humains : admirable justice, aux pieds de laquelle le coupable, en disant à son juge : *J'ai péché*, le force, par ce mot tout puissant, de répondre au nom de Dieu : *Allez en paix.*

Nous venons de voir, en partant de la notion générale de société, que, dans toute société complète, il doit exister, pour le pouvoir qui la régit, un moyen de connaître les désordres qui la troublent, et nous avons vu, en second lieu, en partant de la notion propre de la société spirituelle, que ce moyen général pour elle ne peut être que le précepte de l'aveu volontaire. Continuons de scruter ces idées; nous en verrons sortir les caractères principaux d'une des plus sa-

lutaires institutions du Christianisme.

Le pouvoir de la société spirituelle ne peut, au moyen de l'aveu volontaire, prendre connaissance des maladies spirituelles de ses membres que de trois manières :

Ou le chef de la société spirituelle serait le dépositaire unique et universel de toutes les consciences, supposition qui renferme évidemment une impossibilité physique, et de plus des impossibilités morales; car un semblable régime ne pourrait être suivi que par l'intermédiaire d'une correspondance qui aurait, entre autres graves inconvéniens, celui d'exposer à d'inévitables dangers le secret si nécessaire à la confession;

Ou bien chaque individu serait obligé de faire sa confession à un certain nombre de membres subordonnés de la hiérarchie spirituelle, réunis en tribunal. Cette obligation ne présenterait aucun avantage assez notable pour compenser les difficultés de plusieurs sortes dont elle compliquerait l'usage de la confession;

Ou enfin l'aveu sera confié à un seul membre de la hiérarchie. Cette pratique est la seule qui concilie la facilité de la confession avec son caractère essentiel, qui est d'être un aveu fait au pouvoir de la société spirituelle. Physiquement, il n'est fait qu'à un individu; mais moralement, il est fait en lui à l'autorité de l'Eglise, une dans son essence. C'est cette autorité qui a conféré au prêtre sa mission, après l'avoir éprouvé; c'est elle qui règle, par ses instructions et ses lois, l'exercice de sa juridiction; c'est elle qui parle, avertit, absout par lui. Chaque confesseur n'est qu'un organe spécial de l'esprit de vie qui gouverne et meut le grand corps de l'Eglise.

Mais tous les confesseurs doivent-ils participer également à ce pouvoir? Si tous peuvent absoudre indistinctement tous les crimes quels qu'ils soient, cette facilité illimitée de l'absolution pour les prévarications même les plus énormes n'aura-t-elle pas pour effet d'affaiblir l'horreur qu'elles doivent inspirer? Si au contraire la plupart d'entre eux ne peuvent avoir à cet égard qu'un pouvoir limité, ces restrictions ne seront-elles pas décourageantes pour ceux des pécheurs qui ont le plus besoin de rencontrer une pleine miséricorde? Ces vérités demandent à être tempérées l'une par l'autre. Oui, ces restrictions sont utiles comme avertissement donné aux grands crimes; mais elles doivent céder facilement à la prière des grands repentirs; elles doivent tomber sans délai si la dernière heure, menaçant de près un monstre qui peut encore se transformer en saint, ordonne à la miséricorde effrayée d'être plus prompte que la mort.

Ces observations, qu'il serait aisé d'étendre, suffisent, je crois, pour rendre évidente cette vérité : qu'en mettant à part les paroles de l'Ecriture et la voix de la tradition, en oubliant pour un moment tout ce qui prouve, en point de fait, l'origine divine de cette institution, pour ne considérer théoriquement que sa liaison avec les principes essentiels de la société spirituelle complète, la confession est la seule *instruction criminelle* qui soit à la fois *nécessaire* et *possible* dans le sein de cette société. Telle est, ce me semble, la principale raison pour laquelle le protestantisme, à son origine, essaya de la retenir, quoiqu'elle fût un des textes favoris de ses plus violentes déclamations. Les paroles de Jésus-Christ sur le pouvoir de remettre les péchés, qu'il accordait à son Eglise, n'eussent pas embarrassé les premiers réformateurs. Ce passage, quoique très clair, est toutefois moins formel que celui sur l'Eucharistie, qu'on tortura cependant de tant de manières pour échapper au sens catholique. Mais on sentait que retrancher tout-à-fait la confession, c'était frapper l'Eglise de paralysie dans une de ses principales fonctions, c'était supprimer le plus puissant cautère par lequel elle purifie ses membres des humeurs vicieuses qui corrompent en eux la vie divine. De là, les déclarations de Luther et de Calvin, sur l'utilité et la sainteté de la confession. Dans la bouche de ces deux grands destructeurs des *superstitions romaines*, un pareil aveu était lui-même une *confession* d'autant plus édifiante, qu'elle était publique. Le symbole protestant d'Augsbourg, après avoir reconnu « qu'il ne faut pas laisser tomber « l'absolution particulière, » eut bonne envie d'insinuer qu'on doit bien se gar-

der de la confondre avec la confession *papiste*. Mais il eut recours à un singulier expédient, pour se tirer d'embarras. Il s'empressa d'ajouter « qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer tous les délits et « tous les péchés, *attendu que cela est* « *impossible.* » En vérité, voilà une excellente découverte de la réforme du seizième siècle, la confession n'est nécessaire qu'au degré où elle est possible! Je soupçonne néanmoins que l'Eglise catholique s'en doutait déjà depuis assez long-temps. La liturgie suédoise fut de meilleure foi que les théologiens d'Augsbourg; elle déplora franchement la décadence de cette pratique salutaire, qui tombait sous les coups de la *liberté évangélique*. Mais j'aime encore mieux la naïveté de ces bons luthériens de Nuremberg et de Strasbourg, qui adressèrent tout uniment une humble requête, les premiers à l'empereur Charles-Quint, les seconds à leur bourgmestre, pour les prier de rétablir la confession par ordonnance de police. Quant à la liturgie anglicane, elle est curieuse sur ce point comme sur tant d'autres : « Si le malade « trouve que sa conscience est chargée « de quelque chose de grande impor- « tance, il sera exhorté à faire une con- « fession particulière de ses péchés, « après laquelle le prêtre lui donnera « l'absolution. » Mais de bonne foi, lorsqu'un chrétien, sans être malade, trouve que sa conscience est chargée d'un péché grave, ce qui est sans doute *une chose de grande importance*, pourquoi ne devrait-il pas également se confesser? Quand l'âme est malade, la bonne santé du corps, ce me semble, ne fait rien à l'affaire. Que si vous voulez bien convenir que l'on doit recourir à la confession, quelque bien portant que l'on soit, laissez-nous donc tranquilles, car nous ne la recommandons qu'à ceux qui sont bien portans ou malades, cela nous suffit. Au surplus, si le clergé anglican eût été fidèle à maintenir ce point de sa liturgie, ou pour mieux dire, s'il n'eût pas été impuissant à faire passer dans la pratique ce qu'il avait établi en théorie, il eût épargné à son pays des scandales dont ses journaux ont retenti. Il n'y a pas long-temps encore, une malheureuse femme, près de mourir, se sentit pressée par ses remords d'avouer à son mari qu'elle lui avait été long-temps infidèle. Au moment même où elle faisait cette formidable confession, son médecin entra; c'était son complice, et elle l'avait nommé. Une scène affreuse s'ensuivit sous les yeux mêmes de la moribonde, et peu de temps après quelque chose de plus révoltant se passa, car la confession de la pauvre femme figura légalement dans un procès criminel. Je ne sais comment tout cela fut envisagé par les juges anglais; mais je sais bien que si cette infortunée eût été catholique, son *juge* spirituel l'eût sauvée des égaremens même de son repentir, et qu'il l'eût préservée du triple malheur de déchirer, par sa dernière parole en ce monde, l'âme de son époux, de ternir l'honneur de ses enfans, et d'épouvanter sa propre agonie par le plus affligeant spectacle qui puisse tourmenter une femme mourante. Il arrive plus souvent qu'on ne le pense, que le remords, long-temps comprimé, forme, dans les profondeurs de certaines âmes, comme une mine terrible qui menace de bouleverser, en éclatant, des existences paisibles, et ce qui est plus triste encore, de briser des cœurs. Chez les catholiques, la confession est une issue secrète qui prévient l'explosion.

L'ABBÉ PH. GERBET.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

HUITIÈME LEÇON (1).

Les plus redoutables monarques, les princes qui s'arrogeaient autrefois le titre fastueux de maîtres de l'Univers, n'ont jamais possédé qu'une faible partie de notre globe; car la force même des choses s'oppose à ce qu'un seul homme, un seul peuple puisse assujétir et gouverner l'espèce humaine tout entière. Il y a des limites que ne sauraient franchir ni l'activité du conquérant, ni la vigilance de l'administrateur, et celle-ci surtout, moins infatigable que celle-là, rencontre, dans l'extension du territoire soumis à ses soins, d'insurmontables difficultés. C'était afin de les éviter que la plupart des anciens peuples avaient adopté le système du tribut en hommes et argent : tribut qui laissait aux vaincus la jouissance de leurs anciennes lois, la possession de leur nationalité, et les dépouillait seulement de toute indépendance politique. Rome, aux beaux jours de sa gloire, choisissait, il est vrai, dans son propre sein les magistrats suprêmes des provinces qui lui obéissaient directement; mais sous la haute direction de ses proconsuls et de ses préteurs, les provinces se régissaient elles-mêmes, et la ville impériale n'administrait réellement que les citoyens romains. Plus tard, elle accorda le droit de cité à tous ses sujets, et alors commença une nouvelle ère de soins et de périls. Enlacés dans les détails d'une centralisation qui dépassait les bornes du possible, les empereurs ne purent y suffire, et la souveraineté perdit son unité, par cela même que l'empire était devenu *un*. Le chef de l'état fut obligé de se donner des coadjuteurs dans l'exercice du pouvoir suprême, et le fameux édit de Caracalla, après avoir produit les deux Augustes et les quatre Césars de Dioclétien, finit par amener, avec la création de deux empires distincts, la ruine de l'un et de l'autre.

Ainsi, les associations temporelles, du moins quant à ce qui constitue leur existence administrative, ne peuvent dépasser certaines limites, et par conséquent le genre humain dut se fractionner, dès le commencement, en peuplades indépendantes. Chacune d'elles avait son ordre légal propre, et comme chacune d'elles était entourée de nations dont les intérêts étaient souvent en opposition avec les siens, des guerres fréquentes éclatèrent entre ces unités collectives qu'animaient des passions parfaitement semblables à celles qui agitent l'homme individu. Il y eut un égoïsme national, comme il y avait un égoïsme personnel, et dans leurs rapports mutuels, les gouvernemens finirent par tomber dans cet état de nature que l'homme, pris dans son individualité, n'avait jamais connu. La diversité des croyances religieuses, et plus encore peut-être la nature de ces croyances, contribuèrent puissamment à la formation du patriotisme âpre, farouche et insociable qui caractérise toutes les nations non chrétiennes.

En effet, si l'espèce humaine se partage nécessairement, ainsi que nous venons de le dire, en une multitude d'associations temporelles; si l'ordre légal est multiple de sa nature, il n'en est pas de même de l'ordre légitime, et l'on conçoit sans peine la coexistence d'un nombre indéfini de peuples qui ne formeront cependant qu'une seule et même association spirituelle. Mais cette organisation sociale a ses conditions et aucun culte théocratique ne les remplit pleinement, puisque, dans les cultes de cette espèce, il y a fusion à un degré quelconque des deux élémens sans le concours desquels toute société humaine est incomplète ou impossible. En effet, l'unité religieuse présuppose alors l'unité politique, et à mesure que la première disparaît, la seconde

(1) Voir la 7e leçon dans le no 20, p. 81.

s'évanouit; car le même sacerdoce ne peut administrer et gouverner deux peuples différens, sans se scinder lui-même en deux sacerdoces rivaux, et des divisions purement terrestres ne tarderont pas à dégénérer en dissidences religieuses. Aussi, chercheriez-vous vainement en dehors du catholicisme deux nations chrétiennes, musulmanes ou païennes qui aient rigoureusement la même foi. Il y a toujours, dans leurs dogmes des différences plus ou moins saillantes, mais qui le sont cependant assez pour qu'elles ne puissent se glorifier de former les unes avec les autres une seule et même association spirituelle.

La forme sociale la plus ordinaire est donc celle que nous nommerons *unitaire*, parce que, dans ce système de civilisation, l'ordre légitime et l'ordre légal régissent les mêmes individus, en sorte que l'association temporelle étend sa juridiction sur tout le territoire que couvre l'association spirituelle. Il y a alors un gouvernement par culte, une nation par croyance, et lorsque la force des armes enlève à un peuple unitaire une de ses provinces, les habitans du pays conquis, aussi long-temps qu'ils ne modifient pas leurs croyances primitives, de manière à les adapter à la position anormale où la défaite les a jetés, soupirent après une réunion qui rendra le calme à leurs consciences. De leur côté, les vainqueurs hâtent, autant qu'ils le peuvent, un changement si nécessaire à leur sécurité, et ils y attachent d'autant plus d'importance que le culte de leurs nouveaux vassaux se prête moins à une obéissance exclusivement légale, c'est-à-dire tout-à-fait distincte de l'obéissance religieuse. Au contraire, nous appellerons *catholique* la forme sociale dans laquelle l'unité de l'association spirituelle est conservée, bien qu'elle comprenne un nombre indéterminé d'associations temporelles, qui possèdent toutes dans cet ordre une indépendance absolue. Ces deux systèmes de civilisation seraient évidemment les seuls concevables, si les grandes familles humaines ou nations ne se composaient d'individus dont les croyances non seulement peuvent changer, mais ne changent pas encore toutes à la fois, ni toutes de la même manière, si encore la conquête ne livrait jamais à la merci du peuple qui professe un culte, un autre peuple qui professe un culte opposé. De ces diverses causes résulte une troisième forme sociale à laquelle nous donnerons le nom de forme de *transaction*.

Cette forme diffère fondamentalement de la forme catholique en ce que, dans celle-ci, plusieurs ordres légaux dépendent d'un même ordre légitime, tandis que, dans celle-là, des croyans qui appartiennent à des associations spirituelles différentes n'ont qu'un même ordre légal, relèvent du même gouvernement. Ce système, qui prévaut aujourd'hui dans le monde chrétien, puisque toutes les nations civilisées ont perdu l'antique unité de leur foi, se présente sous deux aspects principaux. Tantôt la société de transaction est établie par la force, à la suite d'une guerre civile ou étrangère, et alors les vainqueurs se reconnaissant à leurs doctrines religieuses forment, pour ainsi parler, une caste spirituelle et privilégiée, qui se perpétue ou s'étend par l'enseignement, et à laquelle sont soumis à des degrés divers quelquefois en véritables ilotes, tous ceux qui n'acceptent pas le culte gouvernemental. Tantôt, au contraire, il y a tolérance ou liberté religieuse, c'est-à-dire un véritable contrat en vertu duquel tous les membres de l'association temporelle, bien qu'ils ne fassent pas partie des mêmes associations spirituelles, jouissent des mêmes droits civils et politiques. D'une part, la Turquie et l'Angleterre, jusqu'à son acte d'émancipation, de l'autre, la France, du moins à ne consulter que sa charte, nous offrent des exemples frappans de ces deux sortes de sociétés de transaction.

Les réactions de l'ordre légitime sur l'ordre légal, et de l'ordre légal sur l'ordre légitime, multipliées et compliquées comme elles le sont par la diversité si grande des cultes qui enchaînent la crédulité, ou dominent la foi de l'espèce humaine, aboutissent nécessairement à l'un des trois grands systèmes que nous venons d'indiquer. De quelque manière que les gouvernemens et les cultes se mêlent et se combinent, il faut toujours qu'une nation ait un culte, sa propriété exclusive, en ce sens qu'aucune autre nation

ne le professe, ou bien qu'elle professe conjointement avec plusieurs autres peuples, le même culte, ou qu'enfin elle se compose d'individus professant des cultes différens. Nous ne dirons pas que nous n'admettons point l'hypothèse d'une société terrestre, sans autre vie que son ordre légal, car nous avons déjà démontré que la croyance en un intérêt éternel est la condition première de la sociabilité humaine, et nous nous proposons, avant de terminer ce cours, de montrer par quelle invincible fatalité le peuple sur lequel l'incrédulité étend ses ravages, se décompose graduellement, et finit par s'éteindre dans les ténèbres du doute et la corruption de la cupidité individuelle, pareil à la lampe épuisée d'huile, qui tombe dans un égoût. Toutefois, nous citerons d'avance un grand fait historique qui témoigne hautement de la vitalité supérieure des associations spirituelles. Depuis dix-huit siècles Juda vit vagabond et persécuté; il n'a plus de patrie, plus de gouvernement civil, plus d'existence politique, et cependant d'un bout du monde à l'autre, les enfans de Juda reconnaissent la fraternité qui les unit, et le juif du Coromandel demeure le concitoyen du juif de Maroc. Plus puissante que l'unité nationale, plus puissante que l'identité de langage et de destinée, la communauté de croyances constitue entre eux un lien indissoluble. Ce lien n'a rien de terrestre, rien de légal, et néanmoins il subsiste encore aujourd'hui, et l'association spirituelle des Israélites survit à la société temporelle qui régnait jadis à Jérusalem. Quel est le peuple sans croyances religieuses, le peuple réduit par la philosophie à ne plus connaître d'autres législateurs que ses chefs, d'autre règle que la loi humaine, et qui ait vécu, je ne dis pas le même nombre de siècles, mais un seul siècle, mais une seule année, mais un jour? Ouvrez les annales du monde, et vous verrez qu'au milieu de la corruption générale, chez les races les plus dégradées, lorsque les empires s'écroulent, pour ainsi parler, d'eux-mêmes, l'incrédulité n'est point encore universelle; et à la place des dix justes qui eussent sauvé Sodome, vous trouverez encore des *croyans* dont la foi, restée debout, est comme une dernière protestation contre les envahissemens d'une prochaine barbarie, un dernier obstacle à l'invasion de cet état de nature qui, après tout, n'est que celui de la brute.

Cependant les trois formes sociales entre lesquelles se partage la grande famille humaine ne sont pas également favorables au développement de la richesse matérielle, et nous allons essayer de déterminer l'*utilité* terrestre de chacune d'elles, afin de constater en ce monde leur valeur relative, abstraction faite de la vérité qui est en elles, de cette vérité intrinsèque et immuable dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Toutefois nous tomberions dans une dangereuse erreur, si nous inférions de la puissance civilisatrice des doctrines religieuses les plus erronées, que le *vrai* n'exerce aucune influence, même indirecte, sur l'accroissement de la fortune publique. En effet, le progrès de l'industrie implique celui des arts, et les arts ne peuvent se perfectionner qu'à l'aide de la science. Il suit de là que nécessairement le peuple le plus instruit sera, ou du moins finira par être, toutes choses égales d'ailleurs, le peuple le plus riche; car son travail, mieux dirigé et assisté d'instrumens meilleurs, deviendra bien autrement productif que celui des nations trop ignorantes encore pour recourir aux mêmes procédés et user des mêmes moyens. L'Europe chrétienne doit, en partie du moins, son incontestable supériorité manufacturière et commerciale, au génie des savans qui ont transformé pour elle en connaissances pratiques et ordinaires les secrets surpris à la nature. Donnez à l'Inde le génie qui a inventé les admirables mécaniques qu'emploient nos fabricans, et bientôt Manchester et Rouen ne pourront plus soutenir la concurence des ouvriers indous. Le développement de l'intelligence, dans l'ordre de l'utile, est donc un élément nécessaire de la prospérité générale. Or, l'intelligence, dans sa marche ascendante, se règle toujours sur la somme des vérités contenues dans les croyances religieuses. Elle ne peut aller au delà, et voici pourquoi.

Tout culte a son astronomie et sa physique, car à un degré quelconque, il est tenu d'expliquer aux croyans la création

du ciel et de la terre. Cette nécessité, à laquelle n'ont pu échapper aucun des imposteurs qui se sont prévalus du nom de la Divinité pour fonder une nouvelle association spirituelle, les a invariablement jetés dans une voie funeste au progrès permanent des sciences humaines. Comme ils savaient tout au plus ce que savaient les hommes les plus instruits de leur temps ou de leur pays, ils ont toujours implanté dans leurs dogmes, investi de la sanction divine, les erreurs qui avaient cours au moment où ils formulaient leurs prétendues révélations. De cette manière, les notions les plus évidemment fausses se sont infiltrées jusque dans les racines mêmes de toutes les sociabilités non chrétiennes, et en ont profondément altéré la sève. En effet, si elles ne font pas partie du dogme ou des préceptes, elles forment cependant avec le dogme et les préceptes un tout indissoluble, en ce sens qu'elles ont une sanction commune : en sorte que le doute ne peut assaillir les unes sans attaquer les autres. Comment croire, par exemple, à l'inspiration surnaturelle de Mahomet, dans les plus beaux passages de l'Alcoran, si l'on n'ajoute pas foi aux observations astronomiques du faux prophète, pendant sa course aérienne sur une monture céleste? Quand il s'agit d'une mission divine, tout est vrai, ou bien tout est faux, car Dieu ne peut ni se tromper, ni vouloir tromper. Il suit de là que, dans les religions qui renferment des erreurs saisissables et démontrables à l'aide de la science, les croyans ont à choisir entre la culture de leur intelligence et la conservation de leur sociabilité. Celle-là ne peut croître qu'aux dépens de celle-ci ; et c'est chose curieuse que de suivre dans l'histoire des siècles passés les immenses, mais vains efforts qui ont été faits pour soustraire l'espèce humaine à l'action de cette terrible loi.

Comme les sciences, dans leur partie la plus élevée, sont inaccessibles à la foule, et que pour briller d'un grand éclat elles n'ont besoin que du génie d'un petit nombre d'hommes, on entreprit d'abord, dans tous les cultes faux, de centraliser l'intelligence au profit d'une caste sacerdotale, seule initiée aux sciences divines, et par cela même, seule capable de cultiver les sciences humaines. La lecture des livres saints fut interdite aux laïques, et les fondateurs de ce système dans l'Inde et la vieille Égypte, s'imaginèrent sans doute que l'intérêt temporel des prêtres, si directement intéressés à maintenir l'intégrité des croyances populaires, imposerait silence à l'incrédulité presque inévitable de ces derniers. De cette manière, la population était partagée en deux classes, l'une sans comparaison la plus nombreuse, qui était condamnée à une avilissante ignorance, et s'y complaisait parce qu'elle la prenait pour un devoir ; l'autre, véritable aristocratie intellectuelle qui exploitait la crédulité générale, en lui livrant, pour unique pâture, de grossiers emblèmes et des mythes incohérens. La guerre, avec la hiérarchie de la force matérielle qui en naquit, donna, il est vrai, une rivale formidable à cette aristocratie sacrée, et l'initiation, en ôtant à celle-ci le caractère rigoureux de l'hérédité, fut, peut-être, dans le principe, une espèce de transaction entre ces deux adversaires. Mais l'intelligence, si profondément dégradée dans les masses, ne trouvait pas dans les colléges sacerdotaux, alors même que des laïques y étaient agrégés, une concurrence assez forte; elle s'endormit dans les douceurs du monopole de caste ou d'initiation, et elle n'eut bientôt plus que ce qu'il lui fallait d'activité pour contenir la raison de ceux qui, placés à une grande distance de l'autel, s'effrayaient ou s'indignaient des innombrables et flagrantes absurdités du culte national.

Il était réservé au génie grec, si hardi et si subtil, d'affranchir l'esprit humain des entraves qui arrêtaient partout ailleurs son essor. Il arracha la science du fond du sanctuaire, mais ce fut pour l'enfermer à l'Académie ou dans le Lycée, et non pour la traîner sur la place publique, et l'exposer à tous les regards. Les écoles eurent à leur tour des mystères de *savoir* à la fois et d'*incrédulité*, parce que, dans les sociétés non chrétiennes, le savoir est inséparable de l'incrédulité. Elles se gardèrent bien de livrer aux masses le secret des impostures sacerdotales, car elles ne s'abusèrent pas sur les conséquences antisociales d'une si terrible découverte. Comme l'imprimerie n'était

pas encore connue, elles firent donc de leurs enseignemens une initiation obtenue à prix d'argent, et à laquelle, par conséquent, sauf quelques rares exceptions, les riches seuls pouvaient prétendre. Ainsi l'aristocratie mobile de la fortune fut substituée à l'ancienne aristocratie héréditaire de l'intelligence; et le *palladium* des nations les plus éclairées du paganisme, leur culte, demeura sous la garde d'une classe toujours peu nombreuse et largement payée des hommages extérieurs rendus par elle au morceau de bois qu'adoraient les multitudes. C'était le seul moyen concevable de concilier le progrès de la science avec le maintien de l'ordre légitime dont l'existence était la garantie de toutes les fortunes, et ce moyen fut employé par tous les peuples non chrétiens qui ont jeté quelque éclat sur l'histoire de notre espèce.

Malheureusement, les écoles philosophiques comme les castes sacerdotales, par cela même qu'elles tenaient leur pouvoir de l'ignorance populaire, étaient obligées, non seulement de la respecter, mais encore de la fortifier de toute leur influence. Elles s'attachèrent donc d'une manière spéciale à la partie abstraite de chaque science, et usèrent le plus souvent leur force en de vaines spéculations, sans résultats pratiques pour les arts, sans utilité possible pour la fortune publique. Aux plus beaux jours d'Athènes et de Rome, le peuple proprement dit, tous les esclaves et la plupart des citoyens, était aussi grossier dans ses croyances, aussi peu avancé qu'au temps de Solon et de Numa. Nous dirons plus : il y eut, pendant cette longue période, comme un épaississement des ténèbres qui avaient envahi le monde. Les croyans s'abandonnèrent de plus en plus aux superstitions les plus détestables, et leur crédulité grandit en force et en intensité, à mesure que les non croyans apprenaient à mépriser davantage la religion de l'état. On eût dit que la raison générale se complaisait dans ces nouveaux égaremens, qu'elle s'énorgueillissait de la dégradation toujours croissante, qu'elle éprouvait le besoin d'opposer aux vérités négatives découvertes par quelques intelligences d'élite, une masse plus grande et plus compacte d'erreur et d'imbécillité. Avec la philosophie grecque, Rome reçut les mystères de la bonne déesse. Les infâmes cérémonies de la divinité phrygienne servirent, pour ainsi parler, de contrepoids aux magnifiques enseignemens de Cicéron, et lorsque le rationalisme athénien, sous ses diverses formes, se fut enfin naturalisé dans les classes les plus élevées, la sociabilité païenne appela à son secours les dieux abjects de l'Égypte et de la Syrie. Ce développement simultané des doctrines philosophiques les plus hardies et des croyances religieuses les plus absurdes, serait assurément un inexplicable phénomène, s'il n'avait eu sa cause dans l'instinct secret et intime des multitudes. Si misérables qu'elles fussent dans l'antiquité, elles comprenaient cependant que leur vie sociale valait mieux encore que l'état de nature, et elles se retranchaient dans l'excès même de leur abrutissement, afin d'échapper à l'abrutissement plus grand qui eût suivi la destruction de toutes leurs croyances : car la philosophie n'avait rien à leur offrir en échange du culte qui, tout imparfait qu'il était, les élevait au dessus de la condition des animaux. De là, leur antipathie si profonde, leurs répugnances si marquées pour la science. Allez où vous voudrez en dehors du Christianisme, et vous verrez toujours le savant flétri par l'opinion, lorsqu'il n'est pas prêtre, c'est-à-dire lorsque son savoir n'est pas évidemment subordonné au culte national. Laïque, c'est un athée, ennemi à la fois des dieux et du genre humain, ou un magicien cruel, qu'une lumière infernale éclaire et qui n'use de sa puissance qu'afin de nuire à ses semblables. Telle est la destinée nécessaire de tous les hommes supérieurs qui ne se ploient pas aux besoins de la société au sein de laquelle ils sont condamnés à vivre, qui veulent être plus clairvoyans qu'elle, et en même temps se faire gloire de leur clairvoyance. Et ils n'ont pas le droit de se plaindre de cette destinée : elle est le juste châtiment de la témérité avec laquelle ils sapent les bases d'une civilisation fondée, il est vrai, sur l'erreur, mais plus favorable en réalité que leur philosophie, non seulement au bien-être matériel de la nation, mais encore à la conservation des lumières compatibles avec son existence.

Supposons, en effet, que dans la lutte engagée aux premiers siècles de notre ère, entre le Christianisme et la philosophie, la philosophie eût triomphé de son immortel rival, et abbattu, avec le signe de notre salut, les temples des faux dieux. Toute foi dans un intérêt éternel quelconque, se serait alors effacée des cœurs et des intelligences, et l'intérêt temporel fût devenu le mobile unique de tous les actes humains, des actes de l'esclave, de la femme, non moins esclave que lui, et en général de tous les opprimés; qui ne voit l'épouvantable confusion qui en serait résultée, les discordes furieuses qui en eussent été les conséquences, l'interminable anarchie dans laquelle le monde aurait été plongé? La philosophie du prêtre intéressé à respecter les erreurs sociales dont il vivait, la philosophie d'une minorité riche, et, à ce titre, *temporellement* intéressée à l'existence d'un système dont les vices tournaient à son profit, ne présentaient, sous ce rapport, que des dangers incertains et éloignés. Mais la philosophie du pauvre, de la famille, de l'immense majorité de la population, eût immédiatement amené un véritable chaos, et la science, qui a aussi besoin de tranquillité et de sécurité que la richesse elle-même, se serait desséchée jusque dans ses racines au milieu d'un désordre sans autre terme possible que la destruction de notre espèce ou sa réintégration dans cet état *primitif*, si bien caractérisé par un incrédule fameux, lorsqu'il affirmait que l'homme qui pense est un animal dégradé.

Ainsi, les sociétés fondées sur des cultes faux nuisent moins au développement de l'esprit humain que l'envahissement universel du rationalisme, et néanmoins leur durée implique un point d'arrêt nécessaire dans l'essor de la science humaine. Elle peut aller jusqu'où s'arrêtent les vérités enfermées dans ces cultes; mais elle ne peut dépasser cette limite sans ébranler l'édifice social tout entier et s'ensevelir bientôt sous les ruines qu'elle a faites. Que si elle essaie d'échapper à cette inévitable conséquence, elle sera réduite à se concentrer dans une caste ou une classe peu nombreuse, et privée d'émulation, manquant d'air dans l'étroit espace où elle se sera renfermée, elle finira par s'engourdir, s'étioler et s'éteindre. Quoi qu'elle fasse, ses progrès ne feront rien pour le bonheur de la multitude; jamais elle ne pourra, jamais elle n'osera se faire peuple, aspirer à devenir populaire, et par conséquent jamais elle ne descendra des hauteurs où la foule ne peut la suivre pour éclairer l'industrie de ses découvertes, féconder l'agriculture, ouvrir de nouvelles voies au commerce et agrandir ainsi dans une progression toujours ascendante la fortune terrestre du genre humain.

Mais la religion qui, lorsqu'elle est entachée d'erreur, et au degré où elle en est entachée, fait toujours obstacle au développement de l'intelligence, hâte au contraire et seconde ce développement lorsqu'elle est pure de tout mensonge, lorsqu'elle est réellement divine. Alors, son auteur, soit que, simple mortel, il reçoive l'assistance d'une lumière surnaturelle, soit que Dieu lui-même, il descende des hauteurs de son trône éternel pour racheter le genre humain, est ce qu'il se déclare, infaillible; et la civilisation fondée par lui n'a rien à redouter du progrès de la science humaine. En effet, homme il raconte ce qu'il a appris de celui qui ne peut tromper, Dieu; il dit ce qu'il a fait, et soit que sa parole soulève le voile qui couvre notre origine, soit qu'elle explique les mystères intimes de notre nature, soit enfin qu'elle dissipe les ténèbres de notre avenir, la science ne sera vraie, ne sera science qu'autant qu'elle parviendra à faire bégayer à ses plus chers favoris, cette même parole, imparfaite, ou plutôt incomplète dans leur bouche, mais au fond toujours la même, parce qu'elle est ce qui est. Qu'importent au fondateur d'une religion véritablement céleste l'ignorance de ses contemporains, les préjugés populaires, les mensonges scientifiques qui circulent autour de lui? Son savoir est divin comme lui-même ou comme son mandat, et il puise au degré nécessaire à ses desseins dans l'océan infini de la sagesse incrée.

Alors l'activité intellectuelle de l'homme ne rencontre plus un invincible obstacle dans les nécessités d'une civilisation dont les débiles fondemens ne pourraient résister au moindre choc. L'esprit humain peut alors déployer ses larges

ailes et s'élever aussi haut ou descendre aussi bas dans les régions de l'intelligence et de la matière que le comporte sa nature finie, sans que l'ébranlement de l'édifice social vienne tout à coup l'avertir que le moment de s'arrêter est enfin venu. Dans la société issue d'une foi vraie, plus de monopole de la science, plus de caste savante, plus d'initiation, plus d'écoles fermées à la multitude. La religion n'a rien à redouter des recherches les plus minutieuses et les plus étendues; elle se livre à tous, entière et sans voile, aux ignorans comme aux savans, et défie les uns et les autres de trouver en elle la plus faible tache. L'ilotisme de la majorité numérique du peuple n'est plus une condition de salut pour la société, et les anciennes préventions du vulgaire contre le savoir en lui-même, s'affaiblissent d'abord et disparaissent enfin. De cette manière, les nouveautés cessent d'effrayer, parce qu'elles cessent d'être dangereuses, et les anciens procédés, les anciennes routines perdent la sainteté nécessaire qu'elles ont sous l'empire des autres cultes. Les dogmes n'ayant été enfantés sous l'influence d'aucune notion scientifique erronée, sont indépendans des erreurs de l'astronomie, de la physique ou de la chimie, et les sciences les plus utiles à l'humanité sont tenues de marcher et de marcher sans cesse, si elles veulent se mettre en harmonie avec la parole sainte. Or, bien souvent il arrivera que dans les détours de la carrière où elles s'élancent elles perdront de vue le phare céleste qui doit guider leurs pas; mais la foi du croyant, en un culte véritablement divin, ne s'en effraiera point. De même qu'un instinct secret avertissait les païens qu'un peu plus de savoir serait mortel à leurs croyances et à leur sociabilité, de même un instinct secret l'avertit, lui, qu'un savoir plus grand sera le remède souverain aux doutes qui commencent à l'assiéger; et ardent à se délivrer d'une insupportable tentation, il se hâtera de demander aux feuilles encore inexplorées du grand livre de la nature la solution des difficultés présentées par les feuilles qu'il a déjà parcourues.

Ces avantages, si grands qu'ils soient, ne sont pas les seuls, ni même les plus considérables. Comme le sacerdoce d'une religion vraie n'a rien à redouter du progrès des lumières, il le favorisera de toutes ses forces, et il en étendra aussi loin que possible les immenses bienfaits. D'une part, il livrera aux laïques la connaissance de tous les dogmes, de tous les mystères de la foi; de l'autre, il se mettra à la tête de l'enseignement, et ne redoutera sous ce rapport aucune concurrence; avec les portes du sanctuaire, celles des écoles seront ouvertes à tous. Il n'y aura ni hérédité, ni initiation, ni privilége dans les études, et le génie partout où il se trouve, sera appelé à prêter sa force au mouvement qui emporte l'espèce vers un meilleur avenir. Bientôt la science sous toutes ses formes entrera dans la pratique des choses de la vie humaine; l'astronomie se fera l'auxiliaire de la navigation; les mathématiques, la chimie, la physique, unissant leurs efforts, bâtiront, exécuteront, fabriqueront avec la moindre somme de travail possible, et les élémens révoltés contre le crime du premier homme, se demanderont, en frémissant devant sa postérité, si elle n'a point retrouvé la couronne que jadis il avait perdue.

La Chine possède de temps immémorial tous les instrumens dont l'occident chrétien tire aujourd'hui un si grand parti : la boussole, la poudre à canon, l'imprimerie. Mais ces magnifiques découvertes sont demeurées stériles à la Chine, parce qu'elle n'eût pu en user sans renverser de fond en comble son ordre légitime. En effet, les erreurs qui y sont contenues seraient devenues bientôt sensibles à tous les habitans du céleste empire, si la navigation, en se perfectionnant, les eût mêlés aux autres peuples, si l'imprimerie eût répandu parmi eux les connaissances réservées à quelques savans. Aussi la science a-t-elle langui chez ce peuple, et il lui est arrivé ce qui est arrivé à presque toutes les sociétés fondées sur des cultes faux, que l'instruction s'y est affaiblie progressivement, en sorte que la Chine d'aujourd'hui est bien plus ignorante que la Chine de Confucius. Combien le sort de ce pays eût été différent si son ordre légitime n'avait été entaché d'aucun mensonge! Le gouvernement sacerdotal qui le régit,

ıpereur règne en vertu de son
ıt patriarchal, n'aurait pas eu à
ɔr du développement de l'intelli-
ıumaine; il l'eût abandonnée à
ne, il l'eût laissée libre jusque
ı égaremens, et chacune des dé-
es qu'elle aurait faites eût produit
es conséquences industrielles qui
t en découler. La Chine est main-
a première des nations barbares;
ıe religion vraie, elle serait de-
ıg-temps la première des nations
ɔs; car l'esprit humain est sans
ıand il est enchaîné, et la vérité
ɔut impunément lui laisser toute
té. Que lui importe à elle les ex-
l tombe dans l'impétuosité de sa
Ne sera-t-il pas contraint un peu
rd de revenir à elle? ce qui est
sement vrai ne l'est-il pas encore
ıquement? la science, enfin, qui
ncrédule, n'est-elle point par cela
lans une voie sans issue, et par
ıent dans une voie dont elle de-
ir d'elle-même, sous peine de ne
ɔuvoir avancer? Voilà ce que se
ɔbord le sacerdoce d'un culte vé-
nent divin, ce que se dira encore
té née de ce culte, et l'un et l'au-
abandonneront l'intelligence à
me, tranquilles sur les résultats
es de son insatiable curiosité, et
que les croyances publiques sont
en assises pour qu'elle puisse ja-
s ébranler. En effet, ils ne crain-
ıue ses *écarts;* tandis que si le
tait faux, ils liraient leur arrêt de
lans ses progrès. Aussi, voyez
chez les chrétiens la philosophie
uis long-temps pleinement éman-
et comme elle-même elle a foi
'indestructible vitalité du culte
attaque; donnez-lui la certitude
lein succès; qu'elle sache que le
anisme va mourir, et vous la ver-
réfugier dans quelque Académie,
er sous quelque Portique, se re-
u peuple, et affecter pour les su-
ions qui le rendent sociable, l'hy-
ı respect de la philosophie anti-

doute, cette confiance si grande,
dis pas dans la durée d'un culte
mais dans la foi que lui accorde
tion donnée, pourra être déçue;

car la philosophie a pour elle mieux que ses travaux; elle a nos passions, et celles-ci développées par la sécurité sociale et les richesses individuelles qui sont venues à la suite du Christianisme, expliquent suffisamment la *crédulité* de l'incrédule. Mais il faudra une longue expérience du mal que peut faire la science lorsqu'elle se met au service du mensonge, pour que la société spirituelle commence à s'en défier, et alors la prééminence intellectuelle d'une religion divine se manifestera d'une manière plus éclatante peut-être. Si aux premières grandes défections qui viennent l'attrister, ses ministres ont recours aux armes à l'aide desquelles ils ont triomphé de tous les schismes et de toutes les hérésies; s'ils demandent à la théologie proprement dite une assistance qu'elle ne saurait leur donner contre des ennemis dont la force agressive réside exclusivement dans les sciences physiques; si, dans le principe, ils vouent une sorte de haine à ces études dirigées contre eux, attendez quelques années encore, et vous les verrez sortir enfin de cette indignation passive et dès lors momentanément impuissante. Retirés en quelque sorte de ce nouveau champ de bataille, ils ne tarderont pas à s'apercevoir que la vérité, moins timide, y est demeurée, et qu'elle y combat seule, mais invincible pour la foi qu'ils professent. Aux discordes qui éclatent parmi les vainqueurs d'un jour, au bruit des systèmes anti-chrétiens qui s'écroulent les uns sur les autres, au délaissement successif des opinions dont ils s'étaient le plus épouvantés, à l'accord de plus en plus évident de la vérité humaine avec la vérité révélée, ils finissent par se rassurer; car le jour se rapproche où la science domptée par sa propre fougue, viendra tomber haletante, épuisée, mais grandie, aux pieds de la croix. Alors ils la relèveront, alors ils guériront les plaies qu'elle s'est faites, la purifieront de la fange où elle s'est roulée, et forts de sa force, ils refouleront dans les ténèbres d'une profonde ignorance les intelligences qui oseront encore refuser leur hommage à la parole du Dieu vivant.

Ainsi la société qui professe un culte parfaitement vrai, est douée par cela

seul d'une immense supériorité sur toutes les autres sociétés, et cette supériorité, si des causes d'un autre ordre ne s'y opposent pas, se manifestera par le perfectionnement de tous les arts qui concourent à la création de la richesse. Nous disons si d'autres causes ne s'y opposent pas, car chez les Juifs, par exemple, la législation mosaïque, en séparant le peuple de Dieu de tous les autres peuples, en lui interdisant les arts du dessin, en dirigeant toute son attention vers l'agriculture, neutralisa en très grande partie les avantages temporels que les Israélites eussent retiré sans cela de la divine pureté de leur religion. Mais Juda avait, ainsi que nous l'avons déjà dit, une mission spéciale et providentielle qui, dans l'intérêt même de l'humanité, ne devait être *humanitaire* qu'au temps marqué par les prophètes. Les Hébreux donc demeurèrent obscurs et sans éclat terrestre, semblables à ces avares qui thésaurisent en habit de bure, au profit de l'héritier qui après eux doit éblouir le monde des splendeurs de son inépuisable opulence.

Toutefois, et nous ne nous lasserons pas de le répéter, le droit de discerner, entre les cultes qui se disputent les croyances humaines, le culte vrai des cultes faux, n'appartient pas à l'économie politique. Son devoir incontestable est de dire les avantages matériels, *en écus*, qu'on nous passe ce terme, qui découlent naturellement de la possession de la vérité révélée; mais elle ne peut aller plus loin. Nous nous arrêterons donc ici. Dans notre prochaine leçon, nous étudierons les conditions et les conséquences de la forme sociale *unitaire*.

C. DE COUX.

COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

DOUZIÈME LEÇON (1). — IIe PARTIE.

Economistes *français* du dix-huitième siècle. — Fénelon. — Huet. — L'abbé de Saint-Pierre. — Les frères Pâris. — Melon. — Dutôt. — Déparcieux. — Dupin. — L'abbé Coyer. — Montesquieu. — Forbonnais. — Ecole des économistes. — De Gournay. — Quesnay. — Leurs théories. — Leurs disciples. — Le philosophisme envahit l'économie politique et la corrompt. — Voltaire. — D'Alembert. — Diderot. — L'*Encyclopédie*. — J.-J. Rousseau. — L'abbé Raynal. — Economistes *anglais*. — Collins Denham. — Tunker. — Franklin. — Hume. — Economistes *italiens*. — Bardini. — Broggia. — L'abbé Galiani. — Belloni. — Pagnini. — Neri. — Carli. — Première chaire d'économie politique. — Genovesi. — Algarotti. — Zanone. — Beccaria. — Verri. — Le curé Paoletti. — Vasco. — Economistes allemands, prussiens, hollandais, espagnols, etc.

Quoique Fénelon appartienne exclusivement au grand siècle, nous croyons pouvoir, cependant, ouvrir par ce nom illustre la nomenclature des économistes français du dix-huitième siècle. Les Maximes de gouvernement, destinées à l'instruction du duc de Bourgogne, n'ayant paru qu'après sa mort, se rapportent plus spécialement à la génération qui allait suivre.

Les fragmens économiques de l'illustre auteur du Télémaque se bornent à quelques tables ou notes sommaires, sur diverses questions de gouvernement, et n'étaient sans doute que l'énonciation des principes qu'il se proposait de développer. Voici l'extrait de celles qui nous ont paru le plus remarquables.

« Jamais de guerre avec l'Europe, *rien* « *à démêler avec les Anglais*. — Réunion « périodique des états-généraux. — Obli- « gation incontestable de la part du cler- « gé de contribuer, sur ses revenus, « aux charges de l'État. — Établir, dans « chaque généralité, des états provinciaux « sur le modèle de ceux du Languedoc : « on n'y est pas moins heureux qu'ailleurs, « et l'on y est moins épuisé. — Adopter, « dans chaque diocèse, pour la répar- « tition des impôts et des travaux pu- « blics, la même forme établie en Lan- « guedoc et connue sous le nom d'*Asiè-* « *tes*. — Opérer des réformes et des éco- « nomies à la cour et dans l'administra- « tion. — Faire cesser tous les doubles « emplois. — Obligation de résidence. — « Supprimer la gabelle, les grosses for-

(1) Voir la dernière leçon dans le numéro précédent, p. 161.

« mes, la capitation et le dixième. — « Autoriser les états de chaque province « à lever eux-mêmes sur les contribua- « bles, sous la forme la moins onéreuse, « la portion de charges publiques qui « leur serait assignée. — Autoriser les « états-généraux à substituer à la gabelle « un léger impôt sur le sel. »

Fénelon regarde la France comme assez riche, si elle vend bien ses vins, ses blés, ses huiles, ses toiles, etc. Il ne craint point que les Anglais et les Hollandais pussent balancer de si grands avantages par leurs épiceries et autres marchandises de fantaisie : mais il laisse à cet égard *une entière liberté*. Il conseille d'établir des manufactures pour faire mieux que les étrangers, *sans exclusion de leurs produits*, et des monts-de-piété pour les Français qui voudront commercer et qui n'ont pas de fonds d'avance. — Il renvoie aux états-généraux et provinciaux à décider *s'il faut abandonner les droits d'entrée et de sortie dans le royaume*. Dans tous les cas, il veut un tarif constant, uniforme et modéré, pour que les étrangers n'éprouvent ni chicane ni vexation. Il désire que l'on règle le code des prises; que l'on facilite le commerce de port à port. Il approuve les relations de commerce avec les Hollandais de préférence aux Anglais. Il ne croit pas avantageux à la France d'avoir une marine trop étendue.

Pour prévenir l'*usure*, Fénelon croit que le moyen le plus efficace serait de réserver le commerce de l'argent à des banquiers bien famés et autorisés. Il propose une espèce de tribunal de confiance et de censure pour fixer autant qu'il sera possible la distinction si difficile entre le gain d'*usure* et le gain de vraie *mercature*.

Enfin, Fénelon recommande avec soin de s'opposer aux progrès du luxe qui s'introduisait déjà dans toutes les classes de la société et qui ruine, dit-il, plus de familles qu'il n'enrichit *de marchands de modes*.

Tandis que Fénelon préparait ainsi le règne d'un royal élève, un autre prélat plein de science et de vertu, Huet, évêque d'Avranches, appliquait une vaste érudition à des recherches d'économie politique. Il fit paraître, en 1716, l'*Histoire du commerce et de la navigation des anciens* (ouvrage composé, dit-on, à la sollicitation de Colbert), et on lui attribue également des *Mémoires sur le commerce des Hollandais dans divers états et empires du monde*, publiés aussi en 1716, comme faisant suite au précédent ouvrage.

Après eux, et comme si toutes les sciences utiles devaient être illustrées par les travaux du clergé catholique, on vit paraître dans la carrière le vénérable abbé de Saint-Pierre (1), premier aumônier de madame la duchesse d'Orléans, l'un des plus ardens apôtres de l'humanité. Passionné pour la justice, l'ordre, la paix et la charité, mais jugé un peu sévère du gouvernement de Louis XIV, l'abbé de Saint-Pierre ne cessa de s'adresser aux magistrats, aux ministres et aux princes pour leur indiquer les abus à réformer et provoquer les améliorations qu'il jugeait nécessaires. Il n'est presque aucune branche d'économie publique qui n'ait été le sujet de ses réflexions ou de quelques écrits. Jaloux, pour sa patrie, des progrès de la raison et des institutions, toute sa crainte était de voir la France devancée par les Anglais. « Je « meurs de peur (écrivait il en 1740) que « la raison humaine ne croisse davantage « et plus tôt à Londres qu'à Paris, où la « communication des pensées est à pré- « sent moins facile. »

Le bon abbé de Saint-Pierre, outre son célèbre *Projet de paix universelle*, publia des *Mémoires* sur les moyens d'éteindre la mendicité, de diminuer le nombre des procès par l'établissement d'un code uniforme de jurisprudence, sur la refonte des monnaies, sur l'égalité proportionnelle des contributions, sur le perfectionnement de l'instruction et de l'éducation publiques, sur l'entretien des routes, la police de Paris et du royaume, et une multitude d'autres objets importans. Ces projets furent regardés, alors, comme les *rêves d'un homme de bien*. Mais ils devaient germer dans les esprits et trouver plus tard de nombreuses et vives sympathies. L'abbé de Saint-Pierre se servit le premier du mot de *bienfaisance* qui peignait le penchant de son cœur, mais qui, peut-être, était inutile, puisque le mot de *charité* existait déjà.

(1) Né en 1658, mort en 1743.

Dans le temps où ce philantrope catholique multipliait ses avertissemens au pouvoir, des hommes versés dans la pratique de l'administration répandaient de leur côté des lumières sur la science économique, en faisant connaître au public les résultats de leur expérience.

Les frères Pâris, et particulièrement Pâris-Duverney, connus par la liquidation de la banque de Law, mirent au jour divers *Mémoires sur les finances et la monnaie*. Melon, secrétaire du régent, fit paraître, en 1734, un *Essai politique sur le commerce* qui produisit une grande sensation. « C'est, dit Voltaire, l'ouvrage « d'un homme d'esprit, d'un citoyen, « d'un philosophe, et je ne crois pas que « du temps même de Colbert, il y ait eu « dans le royaume deux hommes capa- « bles de composer un tel livre. M. Melon « est le premier homme qui ait raisonné « en France, par la voie de l'imprimerie, « immédiatement après la déraison uni- « verselle du système de Law. » Bien que l'on puisse reprocher à Melon d'avoir partagé avec trop d'ardeur les théories du banquier écossais, son *Essai politique sur le commerce* est demeuré comme un monument de raison et de sagesse pratique, très bon à consulter encore aujourd'hui dans les intérêts de la France. Cet écrivain partage en général les idées de Sully et de Colbert, quant aux moyens de développer l'industrie nationale. Il fait l'apologie du luxe, en ce sens qu'il est propre à encourager l'industrie, mais en même temps il lui impose de sages restrictions.

Dutôt publia, en 1738, des *Réflexions politiques sur les finances et le commerce*. Cet écrit, dans lequel il combattait quelques opinions de Melon, fut justement remarqué. Le public éclairé accueillit avec non moins d'intérêt l'*Essai sur les probabilités de la vie humaine*, par Déparcieux, où se trouvent des considérations importantes sur la population; les *Economiques*, et *Mémoires sur les blés*, de M. Dupin, fermier général, et la *Noblesse commerçante*, de l'abbé Coyer, dans lequel l'auteur démontre les avantages que le commerce peut offrir aux familles distinguées.

Au milieu de ces estimables écrivains, une place à part, la place du génie, doit être faite à l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*. Déjà célèbre par les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, Montesquieu agrandit sa renommée par le monument qu'il éleva à la science de la législation. L'*Esprit des lois*, cet ouvrage si riche d'érudition, d'esprit et de style, fut, à son apparition, comme un vaste et brillant foyer de lumière qui éclaira d'un jour nouveau un grand nombre de questions sociales, et conduisit à les considérer sous un aspect plus vrai et plus conforme à la nature des choses. Le commerce, les impôts, les monnaies, le crédit public, l'agriculture, l'industrie, la population, le luxe, enfin les institutions politiques et civiles s'y trouvèrent examinées tour à tour dans leurs principes, dans leurs rapports réciproques et dans leurs résultats généraux, de ce point de vue élevé qui n'appartient qu'à l'aigle de l'intelligence. Malheureusement, la couleur philosophique du siècle vint obscurcir parfois la pureté des couleurs de ce grand écrivain. La plume qui écrivit les *Lettres persanes*, apparaît trop souvent dans une composition en général si mâle et si sévère. Les jugemens de Montesquieu sur quelques points graves, entre autres sur l'utilité du commerce, sur le luxe, sur les hôpitaux et l'usure, ne parurent point exempts des erreurs de l'esprit de système. L'influence étrange qu'il accorde aux climats sur les mœurs et les institutions religieuses fut repoussée comme fausse et immorale; enfin plusieurs parties de son livre excitèrent, de la part des hommes religieux, des plaintes qui exigèrent, de la part de Montesquieu, une profession de loi, qui, sans doute était sincère. Mais en regrettant les taches qui déparent son chef-d'œuvre, et la forme trop concise dont sa pensée s'est quelquefois enveloppée, on ne saurait s'empêcher, tant on est frappé de la beauté, de la justesse, de la précision et de la force d'un grand nombre de ses maximes, de les adopter comme des principes rigoureusement démontrés.

L'influence de l'*Esprit des lois* devait être immense. Jamais le savoir, la philosophie et l'éloquence appliquées aux sciences politiques n'avaient offert un

ensemble aussi majestueux. Aussi les publicistes qui suivirent Montesquieu s'empressèrent de le prendre pour guide, et les plus célèbres ont puisé près de lui les inspirations de leur génie. La philosophie chrétienne, un moment alarmée, crut devoir se rassurer, en lisant ces paroles, qui s'échappèrent du cœur de Montesquieu et que nous aimons à répéter : « Chose admirable (s'écriait-il après « avoir contemplé les bienfaits que le « monde terrestre doit au Christianisme), « la religion chrétienne, qui semble ne « s'occuper que du bonheur d'une autre « vie, fait encore notre bonheur dans « celle-ci ! » Quel aveu, en effet, dans la bouche d'un homme tel que Montesquieu !

L'économie politique a rarement à signaler d'aussi remarquables conceptions. Mais il est dans l'histoire de la science des rangs encore honorables, quoique plus humbles. Après l'homme de génie, nous citerons l'honnête homme et l'homme utile. Ces titres appartiennent à Forbonnais qui s'est fait connaître dans la science financière et économique, par un sens droit, un esprit étendu, une grande expérience des affaires et un amour ardent et désintéressé du bien public. Pendant un séjour de cinq années dans une de nos principales villes (1), qui à cette époque avait acquis un développement rapide d'industrie et de richesse par le commerce des Antilles, Forbonnais recueillit un grand nombre d'observations importantes sur le commerce extérieur, la marine, les colonies, les monnaies et autres objets d'économie publique. Après avoir publié, en 1750, l'*Extrait de l'Esprit des lois* qui venait d'exciter une si vive admiration en Europe, il présenta au gouvernement divers *Mémoires* sur les finances du royaume. Mais peu apprécié par le ministre de ce département (2), il prit la résolution d'adresser directement ses idées au public. A cet effet il fit imprimer, de 1753 à 1758, plusieurs traités spéciaux dont les plus importans sont les *Elémens du commerce*, et surtout les *Recherches et considérations sur les finances de la France*, depuis l'année 1595 jusqu'à 1721. Ce dernier ouvrage renferme les particularités les plus curieuses sur l'administration de la France, dans ces temps déjà loin de nous. Les ministères de Sully, de Colbert et de Law y sont appréciés avec une rare rectitude de jugement. Les meilleurs principes d'administration y sont établis et développés avec tant de clarté, de simplicité et de sagesse qu'aujourd'hui encore ils semblent n'avoir rien perdu de leur à propos et de leur utilité. Ces travaux méritèrent à Forbonnais la réputation la plus honorable et le brevet d'inspecteur-général des monnaies. Plus tard, le contrôleur-général Silhouette l'attacha à son ministère en qualité de premier commis des finances.

Entre autres réformes heureuses, on dut aux conseils de Forbonnais la création, dans les fermes générales du royaume, de 72,000 actions, de 1000 liv. chacune, auxquelles était attribuée la moitié des bénéfices dont jouissaient auparavant les fermiers-généraux. Le placement de ces actions, vivement recherchées, produisit, en vingt-quatre heures seulement, 72 millions. Cette opération, qui ne grevait aucunement l'état et laissait aux fermes générales des avantages encore très considérables, fournit au trésor royal une ressource nécessaire et reçut de grands applaudissemens. Mais elle n'était, au fond, que la preuve des profits abusifs alloués précédemment aux fermiers-généraux. En 1763, Forbonnais, toujours mu par sa pensée dominante, celle d'arriver à une égale répartition des charges publiques entre tous les citoyens de l'état, proposa au duc de Choiseul un plan général de finances dans lequel il remplaçait par un impôt unique plusieurs contributions onéreuses au peuple et supprimait les trois quarts des frais de perception. Le conseil d'état et le vertueux Dauphin (1) approuvèrent cette mesure ; mais ces plans et d'autres projets de réforme qu'annonçait le sévère réformateur, soulevèrent contre lui les intrigues d'une cour avide autant que dissolue, et l'on obtint de l'apathie du monarque l'éloignement de Forbonnais, et même son exil dans ses terres. Au fond de sa retraite, il continua ses travaux

(1) Nantes.
(2) M. Machault d'Arnouville.

(1) Père de Louis XVI.

économiques et littéraires; il publia : des *Questions sur le commerce des Français dans le Levant;* — L'*Examen des avantages et des désavantages de la prohibition des toiles peintes;* — Des *Principes et observations économiques*, avec cette épigraphe si convenable à la science : *Est modus in rebus;* — Enfin l'analyse des *Principes sur la circulation des denrées et l'influence du numéraire sur cette circulation* Forbonnais fournit en outre un grand nombre d'articles à la première Encyclopédie.

Melon et Forbonnais, attachés sur plusieurs points au système mercantile, sont les premiers écrivains français qui aient traité méthodiquement les différentes questions du commerce et des finances. La conclusion à peu près analogue de leurs ouvrages, est que chaque nation renferme dans son sein les élémens de son propre bonheur, et que le meilleur gouvernement est celui qui favorise davantage l'agriculture, l'industrie, l'exportation des produits du sol, l'importation et la circulation du numéraire, d'où naît le crédit public. Ces deux auteurs, et ceux que nous avons précédemment cités, s'étant bornés à éclairer la pratique des finances et du commerce, et n'ayant point établi de théories absolues ni généralisé les faits et les principes, forment, dans la nomenclature scientifique des économistes, une classe particulière. On les désigne sous le nom de *Premiers économistes français*, ou simplement *Financiers*. Cette catégorie commence à Sully et s'arrête à Forbonnais.

Vers le temps où ce dernier écrivain s'occupait d'analyser l'*Esprit des lois*, une école d'économie politique, divisée en deux différens rameaux, se formait dans le but de fonder la science sur des principes immuables et soumis à une rigoureuse démonstration.

Deux hommes unis par l'amour du bien public, la conformité de leurs goûts et le but commun de leurs efforts, avaient pressenti que la nature des choses indiquait nécessairement une science de l'économie politique et ils en avaient recherché avec persévérance la théorie et les principes.

D'accord sur plusieurs points principaux, chacun d'eux faisait cependant reposer son système sur une base différente; l'un s'attachait au commerce et aux idées de Colbert, l'autre à l'agriculture et aux doctrines de Sully. Ils abordèrent donc la science par des voies diverses, mais ils arrivèrent aux mêmes résultats, et s'applaudirent en croyant reconnaître que leurs principes différens, et cependant également vrais, conduisaient à des conséquences absolument semblables. En effet, ils se trouvèrent entièrement d'accord sur les moyens de faire prospérer l'agriculture, le commerce et les finances, d'augmenter le bonheur des nations, leur population, leurs richesses, et leur importance politique.

Ces hommes étaient MM. de Gournay et Quesnay.

Le premier (1), conseiller honoraire au grand conseil et intendant-général du commerce, fils de négociant et négociant lui-même, avait reconnu que les fabriques et le commerce ne pouvaient fleurir que *par la liberté et la concurrence;* ces mobiles, disait-il, dégoûtent des entreprises inconsidérées et mènent aux spéculations raisonnables, préviennent les monopoles, restreignent, à l'avantage du commerce, les bénéfices des commerçans, aiguisent l'industrie, simplifient les machines, diminuent les frais de transport et de magasinage et font baisser le taux de l'intérêt; d'où il résulte que les productions de la terre sont, à la première main, achetées le plus cher possible au profit du cultivateur; et revendues en détail le meilleur marché possible au profit des consommateurs pour leurs besoins et leurs jouissances. Gournay concluait de ces avantages de la liberté et de la concurrence, qu'il ne fallait jamais rançonner ni réglementer le commerce, et il posa cet axiome fondamental : « *Laissez faire et laissez passer.* »

Le système de Gournay se trouvait exposé dans les *notes* et les *commentaires* dont il avait accompagné sa traduction des *traités sur le commerce et sur l'intérêt de l'argent* de Josias Chid et de Thomas Culpeper, et *des principes*

(1) Né en 1712 à Saint-Malo, mort à Paris en 1759.

d'administration et d'économie politique de Jean de With, grand pensionnaire de Hollande.

Quesnay (1) était le fils d'un agriculteur habile et d'une mère dont l'esprit distingué secondait parfaitement les soins de son mari. Quoique ses études fussent dirigées vers d'autres sciences et spécialement vers la médecine, il conçut de bonne heure pour l'agriculture une prédilection particulière. Témoin dans sa jeunesse et pendant l'exercice de sa profession en province du triste sort des habitans de campagne, il avait réfléchi profondément aux améliorations que réclamait l'industrie agricole dans un royaume dont elle est la principale richesse. Voulant ensuite remonter aux causes premières et générales de la richesse des nations, il se convainquit qu'elles naissaient uniquement des travaux dans lesquels *la nature et la puissance divine* concourent *avec les efforts des hommes* pour produire ou pour faire recueillir des productions nouvelles, c'est-à-dire *les travaux agricoles.*

Les plus recommandables des autres travaux (d'ailleurs si nécessaires et qui servent avantageusement à opérer la distribution de la richesse entre tous les hommes), ne paraissaient à Quesnay que des inventions ingénieuses pour rendre les productions plus usuelles ou pour donner à leur valeur une durée qui en facilitât l'accumulation. Il remarquait qu'aucun de ces travaux n'ajoutait à la valeur des matières premières rien de plus que celle des consommations faites par les ouvriers, jointes au remboursement et à l'intérêt de leurs avances. Il n'y voyait que d'utiles, mais simples échanges de services contre des productions, et que des occasions de gagner salaire. Or, ce salaire, mérité par ceux qui le reçoivent, est inévitablement payé par une richesse déjà produite et appartenant à quelque autre; au lieu que les travaux auxquels contribuent la *fécondité de la nature et la bonté du Ciel* produisent eux-mêmes la subsistance et la rétribution de ceux qui s'y livrent, et donnent, outre cette rétribution et cette subsistance, toutes les denrées, toutes les matières premières que consomment les autres hommes de quelque profession qu'ils soient. Quesnay appelle *produit net*, cette portion des récoltes qui excède le remboursement des frais de culture et l'intérêt des avances que celle-ci exige. Il démontra que plus les travaux seraient *libres* et leur *concurrence* plus active, plus il s'ensuivrait dans la culture un nouveau degré de perfection, et dans les frais une économie progressive qui rendrait le *produit net* plus considérable, procurerait par lui de plus grands moyens de dépenser, de jouir et de vivre pour tous ceux qui ne sont pas cultivateurs. C'est ainsi qu'il se rencontra avec Gournay dans le principe de la liberté et de la concurrence, et qu'à son tour il arrivait à la maxime fondamentale de *laisser faire et laisser passer.*

Quesnay avait remarqué encore que les succès de l'agriculture, l'augmentation de ses produits et la diminution relative de ses frais, tenaient principalement à *la force des capitaux* qu'on y pouvait consacrer et à ce que ces grandes avances fussent administrées par des hommes capables, qui sussent les employer, selon les lieux, à l'acquisition et à la perfection des instrumens, à la réunion et à la direction des eaux, à l'éducation des bestiaux de bonne race, à la multiplication des plantations, des prairies et des engrais. Il en conclut qu'il ne fallait pas envier aux cultivateurs l'aisance qui leur est nécessaire et qui les met à portée d'acquérir de l'instruction; qu'il fallait, au contraire, désirer que cette aisance s'accrût, et s'en occuper comme de l'un des plus précieux intérêts de l'état. Son opinion, à cet égard, se résumait dans cette maxime que Louis XV (dont Quesnay était le médecin ordinaire et qui l'appelait son *penseur*) (1) ne dédaigna pas d'imprimer de sa main au château de Versailles: « *Pauvres paysans, pauvre royaume, pauvre royaume, pauvre souverain.* »

On voit que Quesnay, par la comparaison qu'il avait faite des résultats ob-

(1) Né en 1694, mort en 1774.

(1) En lui accordant des lettres de noblesse pour le récompenser de ses services, Louis XV lui donna pour armes trois fleurs de pensée, avec cette devise : *Porpter cogitationem mentis.*

tenus par les ministères de Sully, de Colbert et de Law, avait été amené à considérer la terre comme la source de toutes les valeurs utiles, et l'encouragement de sa culture et du commerce qu'elle fait naître, comme l'objet principal des gouvernemens. C'est d'après ces principes qu'il écrivit en 1758, son *Tableau économique* et ses *Maximes générales de gouvernement économique d'un royaume agricole, ou constitution naturelle des gouvernemens*, publié en 1768, par les soins de son disciple Dupont (de Nemours). Dans cet ouvrage, il proposait de substituer, dans toute l'administration du royaume relative aux impositions et au commerce, des principes universels et constans de calcul et d'intérêt général, et une liberté indéfinie, à la variation arbitraire des réglemens.

Cette conclusion était sans doute la conséquence logique des raisonnemens de Quesnay; mais elle tendait évidemment à remplacer des abus par des abus. Car, s'il y a de l'inconvénient à tout gêner, n'y en a-t-il pas à tout affranchir? Et s'il est sage de restreindre l'usage de l'autorité, il ne l'est pas moins de mettre quelque frein à la cupidité individuelle.

Quoi qu'il en soit, aussi modestes que désintéressés et n'ayant que le bien public en vue, Gournay et Quesnay n'avaient nullement songé à fonder une secte d'économie politique; mais leurs doctrines, et surtout celles de Quesnay, que l'on distingua sous le nom de *physiocratie*, furent accueillies avec enthousiasme et reproduites par un grand nombre d'écrivains qui le proclamèrent malgré lui leur chef et leur maître, mais n'imitèrent point sa candeur et sa simplicité. En effet, ce qui caractérisa la plupart des disciples de Quesnay, connus sous le nom d'*économistes* (1), fut la boursouflure de leur style, l'emphase prophétique qu'ils déployaient dans les sujets les plus familiers, l'enthousiasme d'illuminé qu'ils faisaient éclater lorsqu'il ne s'agissait que de raison et de bon sens, leur ton d'oracle, même quand ils n'en avaient que l'obscurité, la répétition continuelle du mot *évidence*, leur exagération en toutes choses; et enfin, l'admiration ridicule et extravagante qu'ils prodiguaient mutuellement à leurs propres écrits.

Quant à leurs théories, elles peuvent être ainsi résumées. La terre est la seule source des richesses: de cette source unique sortent tous les produits de l'agriculture, des manufactures et du commerce; les manufactures et le commerce ajoutent, il est vrai, quelque valeur au produit de la terre; mais cette valeur est précisément l'équivalent du travail qu'ils ont fait; c'est leur salaire. Toutes les relations avec les ouvriers de ce genre ne sont que des échanges. Le propriétaire des terres a, seul, le pouvoir créateur. L'or et l'argent ne sont aux hommes que d'une utilité de convenance; il n'existe point d'intérêt à faire sortir ou entrer l'argent d'un pays ou d'un autre. — Il ne faut point de prohibitions ni de douanes, mais une liberté universelle de commerce.— L'impôt doit être *unique*, assis sur le revenu de la terre, et payé directement par le propriétaire foncier.

Telle fut l'origine et telles étaient les doctrines des économistes de l'école de Quesnay, et, à peu de différence près, des disciples de Gournay. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, les uns et les autres, quoiqu'ayant envisagé les principes de l'économie publique sous un aspect différent, en déduisaient exactement la même théorie. On regarda donc les deux écoles comme fraternelles en quelque sorte, ne pouvant avoir l'une pour l'autre aucun sentiment de jalousie et devant s'éclairer réciproquement. Leurs écrivains prirent une grande part à la controverse élevée au sujet du commerce des grains, question que les circonstances rendirent fort importante sous le règne de Louis XV et de son successeur.

Sans doute les doctrines des économistes n'étaient pas exemptes d'erreurs, et leurs principes absolus se sont trouvés le plus souvent inapplicables dans la pratique. Mais on ne saurait méconnaître qu'ils ont, en général, traité tous les sujets économiques avec l'amour du bien public, le désir de soulager le sort des classes malheureuses et l'intention de parvenir à répartir avec équité les char-

(1) Ou physiocrates.

ges publiques; leurs écrits se distinguent par une douce et saine morale, et à peu d'exceptions près, par un respect profond pour les institutions sur lesquelles se fondent le bonheur et les vertus des peuples. Ils ont mis l'intelligence humaine sur la voie de la science; leurs erreurs même ont été utiles à ses progrès; enfin, ils ont établi une vérité à laquelle il nous semble que l'expérience fait revenir tous les jours davantage; c'est que la France est essentiellement agricole.

A l'époque où les deux écoles commencèrent à attirer l'attention publique, les principaux disciples de celle de Gournay, étaient MM. de Malesherbes, l'abbé Morellet, Herbert, Trudaine-de-Montigny, d'Invau, d'Angeul, et les abbés de Boisgelin et de Cicé.

Dans l'école de Quesnay, on distinguait le marquis de Mirabeau, MM. Abeille, de Fourqueux, Bertin, Dupont (de Nemours), Letrosne, de Saint-Péravi, de Vauvilliers et l'abbé Roubaud.

MM. l'abbé Beaudeau et Lemercier la Rivière avaient appartenu d'abord à l'école de Quesnay; mais ces deux écrivains ayant pensé qu'il serait plus aisé de persuader un prince qu'une nation, et qu'on établirait plus vite la liberté du travail, ainsi que les vrais principes des contributions publiques, par l'autorité des souverains que par les progrès de la raison, formèrent une branche particulière, dont le système était d'accorder une grande influence au pouvoir absolu. C'est à cette tendance favorable à l'autorité monarchique que Lemercier de la Rivière, auteur de l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, dut la confiance de l'impératrice de Russie (1), et celle de l'empereur Joseph II.

Indépendamment de ces économistes, quelques autres écrivains, tels que Condillac et Turgot, appliquaient la philosophie éclectique à l'économie politique, et envisageaient la science sous un point de vue moins absolu. Turgot s'occupait même dès lors à établir ses principes sur les mêmes bases qu'Adam Smith, l'élève de Hume, travaillait de son côté à leur donner en Angleterre.

Vers le même temps la statistique fit quelques progrès dus aux recherches de l'abbé d'Expilly, et de M. de Messence, qui s'attachèrent à éclairer diverses questions relatives à la population du royaume.

Comme on vient de le voir, les commencemens de la science économique en France, nous la montrent encore morale et pure; mais ell tarda pas à être envahie par le débordement du philosophisme; et au moment de la mort de Louis XV, une sorte d'alliance s'était formée entre les écrivains d'économie politique et les adeptes des nouvelles doctrines philosophiques.

La fin du dix-septième siècle avait vu naître (1) cet homme dont le génie, les talens, l'imagination inquiète et hardie, l'ambition et la soif ardente de renommée, devaient exercer une influence si fatale et si extraordinaire sur l'ordre social. De bonne heure, Voltaire avait manifesté un esprit d'indépendance et d'irréligion dont ses maîtres avaient été effrayés, et le jésuite Lejay, son professeur, lui avait même prédit plusieurs fois qu'il serait *le porte-étendard de l'impiété*. En effet, sa vanité, la plus active de ses passions, lui persuada qu'il pourrait acquérir une célébrité jusqu'alors inouie, en attaquant les principes du Christianisme révérés depuis tant de siècles et en se faisant l'ennemi d'un culte embrassé par toute l'Europe; une cir-

(1) L'impératrice Catherine II, curieuse de connaître en détail le système des partisans de Quesnay, engagea Lemercier de la Rivière, un des interprètes de cette doctrine, à venir, en 1775, la rencontrer à Moscou où elle se rendait pour son couronnement. Il accourut en toute hâte, et s'imaginant qu'il allait refondre la législation de la Russie, il commença par louer trois maisons contiguës, dont il changea toutes les distributions, écrivant au dessus des portes de ses nombreux appartemens : ici, *Département de l'Intérieur*; là, *Département de la Justice*; ailleurs, *Département des Finances*, etc. Il adressa aux agens qu'on lui désigna comme instruits, l'invitation de lui apporter leurs titres aux emplois dont il les jugerait capables, etc. L'impératrice convint, avec M. de Ségur, qu'elle avait profité des entretiens de la Rivière, dont elle reconnut généreusement la complaisance; mais en même temps elle écrivait à Voltaire : « Il nous supposait marcher à quatre pattes; et très poliment il s'était donné la peine de « venir pour nous dresser sur nos pieds de derrière. »

(1) En 1694, la même année que Quesnay.

constance particulière développa ou fit naître cette déplorable disposition morale. Voltaire avait été obligé de chercher un asile en Angleterre, pour se soustraire aux poursuites que lui avaient attirées quelques écrits licencieux et une querelle avec le chevalier de Rohan-Chabot. Il trouva les principales intelligences de cette nation imprégnées d'un esprit d'irréligion dogmatique, et disciples d'une philosophie qui, feignant de s'appuyer sur l'érudition, la critique et la métaphysique, employait l'erreur, l'audace et des subtilités insidieuses à détruire la foi chrétienne. C'était le temps où Wolston, Toland, Tindal, Collins, Bolingbrocke et plusieurs autres écrivains marchaient sur les traces de Hobbes, de Bayle et de Spinosa, et développaient leurs principes de scepticisme et de matérialisme.

Jusque là, disciple insouciant et moqueur des épicuriens du Temple et des roués de la cour du régent, Voltaire n'avait fait de l'impiété que par saillies; les dogmes et les mystères du Christianisme ne lui avaient inspiré que des bons mots. A l'école des philosophes anglais, il apprit à raisonner son incrédulité. C'est dans leurs entretiens et dans leurs écrits qu'il puisa tous les faits et les argumens dont il se servit dans la suite pour combattre la religion, sans renoncer toutefois à l'attaquer par la plaisanterie, genre de guerre qui convenait le mieux à son génie, et devait réussir davantage auprès de ses légers compatriotes. Son séjour à Londres fut de trois années; de retour à Paris, il travailla à rajeunir et à parer d'un vernis d'esprit et d'élégance, les doctrines philosophiques qu'il apportait de l'Angleterre, et s'efforça de les répandre en France et en Europe. Dans peu d'années, il eut rallié autour de lui, non seulement tous les hommes de lettres que le désir de la nouveauté, l'amour de la célébrité et l'esprit de licence et d'insubordination disposaient à embrasser les promesses séduisantes de la nouvelle philosophie, mais encore beaucoup de publicistes qui, frappés des vices de l'organisation sociale, et attribuant à l'influence du catholicisme les obstacles opposés au développement de la civilisation et de la richesse, se persuadaient que travailler à détruire cette influence, était une œuvre de patriotisme et de raison. Voltaire trouva des disciples jusque dans les rangs même de la royauté.

Parmi ses amis et ses confidens, d'Alembert et Diderot lui parurent les plus propres à seconder ses desseins; l'un et l'autre avaient entrepris une grande spéculation littéraire : c'était la vaste compilation qui, sous le nom d'*Encyclopédie*, devait renfermer dans un ordre alphabétique tout ce que les sciences et les arts avaient produit d'intéressant et d'utile pour la société. Le plan de cet ouvrage avait été publié avec faste; il était suivi d'une *préface* qui exposait avec beaucoup d'art et de talent la généalogie universelle de nos idées et de nos connaissances d'après le système philosophique de Bacon, et qui fut regardée alors comme un chef-d'œuvre de la science analytique. Le dessein des auteurs paraissait au premier aspect digne des éloges publics et d'un juste encouragement; la religion, les mœurs et toutes les vérités consacrées par la foi et la vénération des hommes, devaient et semblaient s'y trouver scrupuleusement respectées; rien en apparence n'y pouvait alarmer les consciences les plus timides. Mais soit que d'Alembert et Diderot eussent eux-mêmes conçu la pensée d'égarer l'opinion et d'endormir la surveillance de l'autorité par ce respect extérieur et cette feinte droiture d'intentions, soit que Voltaire eût profité d'une occasion aussi favorable pour réaliser ses vues impies, il devint bientôt évident que le but véritable de cette publication était de propager les erreurs du philosophisme moderne, d'insinuer les principes de l'incrédulité, et d'atténuer et de renverser successivement tous ceux du Christianisme. « C'était, dit Condorcet, « un dépôt où ceux qui n'ont pas le « temps de se former des idées, devaient « aller chercher celles qu'avaient eu les « hommes les plus éclairés et les plus « célèbres, dans lequel les erreurs res- « pectées seraient *ou trahies par la fai-* « *blesse de leurs preuves, ou ébranlées* « *par le voisinage des vérités qui en sa-* « *pent les fondemens.* »

L'habileté des directeurs de l'Encyclo-

pédie consista surtout, en effet, à dérober les maximes philosophiques voltairiennes dans les articles où l'on s'attendait à les trouver, à les produire au contraire dans ceux qui semblaient naturellement les exclure; à créer des objections pour les combattre en apparence, et en réalité pour les fortifier par la faiblesse des réponses. Des renvois ménagés avec art étaient destinés à guider le lecteur, sans qu'il s'en aperçût, à le détourner de la route, et à le conduire précisément aux articles où se trouvent détruites toutes les preuves précédemment établies. Ainsi, par exemple, les articles consacrés à l'exposition des premières vérités morales et religieuses sont traités avec tout le respect et la sévérité qu'on pourrait attendre d'une philosophie éclairée et vertueuse; mais au dessous de ces articles, les rédacteurs ont eu soin d'ajouter : *Voyez préjugés, superstition, fanatisme*. Sous le mot *Dieu* se trouvent réunies toutes les preuves physiques et métaphysiques de l'existence d'un Etre suprême. Mais aux mots : *Démonstration* et *Corruption*, on voit disparaître successivement ces preuves, et l'on ne retrouve plus qu'incertitude et doute. Les mots *Ame, Liberté, Spiritualité* sont discutés avec clarté, rectitude et profondeur; mais les preuves de l'immortalité et de la spiritualité de l'âme sont anéanties aux articles *Droit naturel, Locke, Animal*, et le lecteur est ainsi conduit au matérialisme et au système de la fatalité. Il en est de même de la *Certitude historique*; on y lit tout ce que la philosophie a de plus judicieux et de plus exact. Cependant, si de cette dissertation, on passe au mot de *Probabilité*, indiqué par un renvoi, on y trouve les preuves renversées.

C'est ainsi que tout se combat et se détruit dans ce vaste dictionnaire. Une telle suite d'oppositions et de contrastes aurait pu paraître au premier abord le résultat inévitable du défaut d'homogénéité dans la pensée et dans l'exécution d'une entreprise confiée à une réunion aussi nombreuse d'écrivains; mais la correspondance des auteurs prouve incontestablement qu'ils ne faisaient que suivre un système médité avec soin, et conduit avec autant de réflexion que de persévérance.

Parmi les collaborateurs de l'Encyclopédie, un très grand nombre étaient tout-à-fait étrangers à cette machination immorale. Pour compléter leur immense entreprise, d'Alembert et Diderot avaient fait un appel à tous les hommes spéciaux et célèbres dans les sciences, les lettres, les arts et les métiers. Plusieurs savans estimables leur prêtèrent l'appui de leurs talens et de leur expérience. C'est ainsi que beaucoup d'économistes, disciples de Gournay et de Quesnay, se trouvèrent attachés dans le principe à l'Encyclopédie. Quesnay fournit les articles *Grains* et *Fermiers*; Forbonnais l'enrichit de plusieurs articles sur le *Commerce*, le *Crédit public*, etc.; d'autres hommes de mérite et de vertu payèrent aussi leur tribut à l'utilité publique, sans devenir les complices du philosophisme anti-religieux. Mais dans les rangs des économistes, il se trouva assez d'écrivains animés de l'ardeur des innovations politiques et religieuses pour grossir cette association formidable, à laquelle Voltaire donnait l'impulsion, la direction et l'encouragement.

Voltaire et ses disciples n'avaient eu garde de négliger l'appui que pouvait leur offrir le moment d'enthousiasme et de curiosité excités par l'apparition des théories des économistes; lui-même, dans plusieurs de ses écrits et particulièrement dans son *Dictionnaire philosophique*, traita plusieurs objets d'économie politique avec l'esprit lucide et incisif qui caractérise tous ses ouvrages. Mais il est facile de s'apercevoir que pour lui cette science n'était qu'un auxiliaire utile à la propagation du philosophisme dont il s'était déclaré l'apôtre suprême.

C'était un puissant moyen de séduction, en effet, que de montrer, au moyen de la science nouvelle, les institutions catholiques et monarchiques existant à cette époque, comme opposées au développement du bien-être, de la liberté, de la richesse et de la civilisation. Aussi, Voltaire, s'efforçant de prouver cette assertion sous toutes les formes et avec toutes les ressources de son esprit, s'attacha dans ce but à dépouiller l'économie politique française des considérations religieuses et morales qui l'avaient constamment accompagnée jusqu'alors,

et à l'associer au système de Condillac, qui déduit de nos sensations toutes nos facultés. Peu à peu elle fut réduite, dans son but, à la recherche des jouissances matérielles; dans sa morale, à l'égoïsme et à l'intérêt, et se confondit enfin dans les théories économiques de l'Angleterre, déjà si fortement imprégnées de la morale des intérêts matériels.

J.-J. Rousseau, l'un des plus ardens coryphées de ce philosophisme, dont il devint ensuite le fougueux adversaire, avait été appelé à enrichir de son éloquence les pages de l'Encyclopédie. L'article *Economie politique* lui fut confié. Mais c'était avant la publication des doctrines de Quesnay et de Gournay, et à cette époque la science se trouvait encore étroitement liée à la politique. Aussi Rousseau se borna-t-il à développer ses idées, ou plutôt celles de Locke, sur l'origine des sociétés et les droits des citoyens. Sa dissertation est l'ébauche du *Contrat social.*

Un autre auteur, également célèbre par son zèle philosophique et par sa tardive rétractation, l'abbé Raynal, se servit aussi de l'économie politique pour combattre l'ordre social alors existant. Son *Histoire philosophique du Commerce dans les deux Indes,* ouvrage dont les matériaux furent fournis, dit-on, par plusieurs des collaborateurs de l'Encyclopédie, renfermait des vues profondes et presque prophétiques sur l'avenir du monopole et des colonies de l'Angleterre; mais il les accompagna de si violentes déclamations contre les prêtres catholiques et les souverains de l'Europe, que le gouvernement, quelque disposé qu'il fût par système et par penchant à une tolérance excessive, ne put s'empêcher de sévir un moment contre le livre et son auteur.

C'était ainsi qu'à la fin du règne de Louis XV l'œuvre de la démolition morale se trouvait déjà fort avancée. L'Encyclopédie, les écrits de Voltaire et de ses disciples, et la protection d'une cour corrompue avaient fait germer dans toutes les classes et même dans les rangs les plus élevés les principes des doctrines nouvelles. Des souverains, des rois, des électeurs s'étaient enrôlés sous la bannière de Voltaire; on y remarquait Frédéric, roi de Prusse; Gustave, roi de Suède; Christian, roi de Danemarck; le margrave de Bade, et sa femme, sœur de Frédéric. Avec de tels appuis et la faveur déclarée de la cour, la conjuration, victorieuse de l'institut des Jésuites, ne voyait plus d'obstacles à ses desseins. Dans l'ivresse de ses succès et le fanatisme de ses espérances, elle appelait à grands cris les orages révolutionnaires, se jouant par la pensée, au milieu des tempêtes de l'avenir, menaçant Dieu « *de lui faire* « *voir beau jeu dans vingt ans* (1), » et se désolant « de n'être pas les témoins du « beau tapage qui doit se faire un jour « et des belles choses que verront les « jeunes gens (2). »

Les sages de l'Europe, cependant, contemplaient avec frayeur des princes imprudens ébranlant de leurs propres mains les colonnes des temples et les bases sacrées de l'autorité suprême; on se répétait les paroles prophétiques de Leibnitz : « Ceux qui se croient déchar« gés de l'importune crainte d'une pro« vidence surveillante et d'un avenir me« naçant, lâchent la bride à leurs pas« sions brutales et tournent leur esprit à « séduire et à corrompre les autres; et, « s'ils sont ambitieux et d'un caractère « dur, ils sont capables, pour leur plai« sir ou leur avancement, *de mettre le* « *feu aux quatre coins de la terre.* Je « trouve même que les opinions appro« chantes s'insinuent peu à peu dans « l'esprit des hommes du grand monde « qui règlent les autres, et d'où dépen« dent les affaires, et se glissant dans les « livres à la mode, disposent toutes cho« ses à la révolution générale dont l'Eu« rope est menacée. »

« Si l'on se corrige de cette maladie « d'esprit épidémique, dont les mauvais « effets commencent à être visibles (3), « les maux seront peut-être prévenus; « mais si elle va croissant, *la Provi*« *dence vengera les hommes par la révo*« *lution même qui en doit naître.* »

Appelant l'attention des rois et des

(1) Lettre de Voltaire à d'Alembert, 25 février 1758.

(2) Lettre de Voltaire à M. de Chauvelin.

(3) Leibnitz fait allusion aux doctrines anti-religieuses des philosophes anglais. Il mourut en 1716, la seconde année de la régence.

peuples sur les dangers de l'ordre social, un magistrat courageux, M. Séguier, premier avocat général au parlement de Paris, s'écriait, en 1770 : « Il n'est plus « possible de le dissimuler, il s'est élevé « au milieu de nous une secte impie et « audacieuse. Elle a décoré sa fausse sa- « gesse du nom de philosophie. Sous ce « titre imposant, elle a prétendu posséder toutes les connaissances; ses par- « tisans se sont érigés en précepteurs du « genre humain. *Liberté de penser*, voilà « leur cri, et ce cri s'est fait entendre « d'une extrémité du monde à l'autre. « D'une main, ils ont tenté d'ébranler le « trône, et de l'autre ils ont voulu ren- « verser les autels. Leur objet était d'é- « teindre la croyance, de faire prendre « un nouveau cours aux esprits sur les « institutions civiles et religieuses, et la « révolution s'est pour ainsi dire opérée; « les prosélytes se sont multipliés, leurs « maximes se sont répandues; les royau- « mes ont senti ébranler leurs antiques « fondemens, et les nations étonnées de « trouver leurs principes anéantis, se « sont demandé par quelle fatalité elles « étaient devenues si différentes d'elles- « mêmes.... Le gouvernement doit trem- « bler de tolérer dans son sein une secte « ardente d'incrédules qui semblent ne « chercher qu'à soulever les peuples, « sous prétexte de les éclairer. »

Enfin, J.-J. Rousseau, désabusé des illusions du philosophisme moderne, et après avoir dévoilé les machinations des propagateurs du matérialisme, s'écriait ainsi, dans son amère douleur : « L'Eu- « rope, en proie à des maîtres instruits « par leurs instituteurs même à n'avoir « d'autres guides que leur intérêt, ni « n'autre Dieu que leurs passions; tan- « tôt sourdement affamée, tantôt ou- « vertement dévastée, partout inondée « de soldats, de comédiens, de filles pu- « bliques, de livres corrupteurs et de vi- « ces destructeurs; voyant naître et pé- « rir dans son sein des races indignes de « vivre, sentira tôt ou tard dans ses ca- « lamités le fruit des nouvelles instruc- « tions, et jugeant d'elles par leurs fu- « nestes effets, prendra dans la même « horreur et les professeurs et les disci- « ples, et toutes ces doctrines cruelles « qui, laissant l'empire absolu de l'hom- « me à ses sens, et bornant tout à la « jouissance de cette courte vie, rendent « le siècle où elles règnent aussi mépri- « sable que malheureux (1). »

Mais ces formidables présages ne frappaient ni les peuples, ni les rois. En France, un nouveau règne allait commencer; les nouvelles théories sociales et philosophiques s'apprêtaient à dominer l'administration générale, comme elles maîtrisaient déjà l'opinion. Nous aurons à exposer plus tard les résultats d'une imprévoyance si aveugle et si fatale.

L'Angleterre, ainsi que nous l'avons montré déjà, avait devancé tous les peuples dans une politique exclusivement dirigée vers les intérêts du commerce et de l'industrie. Dès l'avénement de Guillaume III au trône, aucun de ses actes n'eut d'autre mobile que le développement et l'accroissement de la richesse nationale, et elle ne recula devant aucun moyen de s'assurer le monopole de la navigation et des manufactures. Les formes de sa constitution qui la préservaient désormais des luttes intérieures au sujet des subsides, l'éclairaient sur ses intérêts mercantiles; aussi, le résultat de chacune de ses guerres, principalement de celles avec la France, fut d'augmenter sa puissance et d'étendre le marché des produits de la Grande-Bretagne, et de compenser abondamment l'accroissement inévitable de sa dette publique.

Sous la reine Anne, dont le règne vit confondre les deux parlemens d'Ecosse et d'Angleterre, la politique anglaise parvint à procurer à son commerce des avantages immenses, en s'appropriant, pour ainsi dire, à titre de colonie, un riche royaume du continent.

Lorsqu'un petit-fils de Louis XIV fut appelé au trône d'Espagne, toutes les nations furent effrayées de l'agrandissement de la maison de Bourbon. Le Portugal, en particulier, qui n'avait vu jusque là dans la France qu'un appui solide, la considéra comme un ennemi dont il devait redouter l'oppression. Cette inquiétude, habilement excitée, le précipita entre les bras de l'Angleterre, qui, accoutumée à faire tourner tous les

(1) 3e dialogue, 2e promenade.

événemens politiques à l'avantage de son commerce, n'eut garde de négliger une occasion si favorable. *Méthuen*, son ambassadeur, négociateur profond et délié, signa le 27 décembre 1703 un traité par lequel la cour de Lisbonne s'engageait à permettre l'entrée de toutes les étoffes de laine de la Grande-Bretagne sur le même pied qu'avant leur prohibition, à condition que les vins de Portugal paieraient un tiers de moins que ceux de France aux douanes d'Angleterre. Ainsi cette dernière puissance obtenait un privilége exclusif en faveur de ses manufactures, puisqu'on laissait subsister l'interdiction pour celle des autres nations, et en dernier résultat, elle n'accordait aucune faveur au Portugal, dont elle obtenait les vins renommés, à un prix très inférieur à ceux de France, que repoussaient d'ailleurs des droits très élevés.

Les manufactures portugaises ne pouvaient soutenir une si dangereuse concurrence, elles disparurent. L'Angleterre habilla son nouvel allié, et parvint successivement à envahir tous ses produits et ceux de ses colonies. Désormais, elle fournit au Portugal des vêtemens, des subsistances, les objets de luxe, des vaisseaux, des munitions; elle lui renvoyait ses propres produits manufacturés. Un million d'Anglais, artisans ou cultivateurs, furent occupés à ces travaux. Tout commerce fut donc enlevé au Portugal; les flottes même destinées au Brésil appartenaient aux Anglais. On a relevé, d'une manière exacte, que depuis la découverte des mines du Brésil jusqu'en 1760, seulement, il était sorti de cette partie de l'Amérique 3 milliards 800 millions de livres, dont 2 milliards 400 mille livres en or, tandis que tout le numéraire du Portugal se réduisait, à cette époque, à moins de 20 millions de livres. Ce capital immense, qui a passé tout entier en Angleterre, fut un des premiers élémens de sa puissance colossale.

A l'avénement de la reine Anne, la dette publique s'élevait à 400,000,000 de francs; elle se montait, lors de la paix d'Utrecht, à 1,450,000,000 fr.

Pendant les règnes de Georges Ier et de Georges II, sous le ministère de lord Walpole, la dette fut réduite à 1,180,000,000 f. Ce célèbre ministre qui, plaçant la corruption au premier rang des moyens d'obtenir une majorité constante dans le Parlement, connaissait si bien le tarif de toutes les consciences parlementaires, fut l'auteur d'un projet de *bill d'amortissement de la dette publique*, consistant à rembourser par l'adoption d'un emprunt à 5 pour 100 les créanciers de l'Etat qui retiraient 6 pour 100 de leurs capitaux. Cette mesure ne fut pas adoptée. Il était réservé à Pitt d'opérer cet amortissement par le rachat successif des ventes et créances sur l'Etat, au moyen d'un fonds spécial.

Après la mort de Walpole, et au moment du traité d'Aix-la-Chapelle, si avantageux à l'Angleterre, la dette était remontée à 1,950,000,000 fr. La guerre commencée en 1755, et qui dura sept ans, coûta aux Anglais près de deux milliards de francs, ce qui éleva leur dette à 3,650,000,000 fr. Mais l'Angleterre reçut des indemnités énormes par l'acquisition de la plupart des colonies, et par le développement immense de son commerce dans les Indes.

Au moment de la mort de Louis XV, cette puissance (alors dirigée par W. Pitt, chef du ministère de Georges III, et le premier qui ait occupé ces hautes fonctions) allait porter au plus haut degré l'extension de ses manufactures. La fabrication exclusive des étoffes de coton avait été violemment ravie aux Indes, et les mécaniques inventées par Arkwright en 1769, commençaient à donner à cette branche d'industrie, recueillie à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, une importance prodigieuse dans le commerce de l'univers.

D'ailleurs, le système suivi en Angleterre avant même le ministère de Colbert, était de n'admettre dans sa consommation que les produits de ses manufactures; de repousser ceux d'une industrie étrangère par des prohibitions ou des droits équivalens; enfin, de restreindre par des taxes énormes imposées à l'entrée, la consommation des objets que le sol et l'industrie ne peuvent pas produire, tels que les vins et les eaux-de-vie. Ce système avait forcé la nation à consommer ses propres produits, et avait conservé dans son sein le travail, la pro-

mière des richesses nationales. D'un autre côté, l'industrie anglaise dégagée des entraves des réglemens, avait pu varier sa fabrication et la conformer aux goûts changeans des consommateurs et aux besoins des peuples; tandis que la nôtre, forcée de suivre des méthodes invariables de fabrication, présentait constamment des produits uniformes dont elle ne pouvait ni varier la qualité, ni simplifier les moyens d'exécution. Le développement que recevait chaque jour l'industrie dans les ateliers anglais, et l'étendue de la fabrication, avaient conduit à opérer une division du travail qui, appliquant constamment chaque individu au même ouvrage, diminuait les frais, doublait les résultats et rendait les produits plus parfaits. L'application des machines tendait au même but. Enfin la multiplicité des canaux de petite navigation, en facilitant le transport des matières premières et des objets manufacturés, contribuait également à diminuer le prix de la plupart des productions industrielles.

En même temps, le gouvernement anglais, bien convaincu que la prospérité de la nation ne reposait que sur le commerce et sur l'industrie, ne s'occupait que des moyens de les accroître. Les encouragemens étaient prodigués pour leur ouvrir des débouchés, pour étouffer dans son berceau l'industrie naissante d'un autre peuple, pour faire respecter les personnes et les propriétés partout où pénétrait sa marine, pour obtenir des priviléges dans tous les pays de consommation. Identifié et presque incorporé avec le commerce, le gouvernement le suivait et le protégeait sur tous les points de la terre. Il envoyait à grands frais des ambassadeurs pour apporter des présens aux souverains, faire goûter ses productions et établir des relations commerciales avec le pays; en un mot, il semblait ne penser et n'agir que pour améliorer et agrandir son commerce et son industrie. Il était difficile qu'avec de tels moyens l'Angleterre ne s'élevât pas au premier rang des nations commerçantes et manufacturières.

Malheureusement, la tendance individuelle d'un peuple exclusivement commerçant, libre ou non, est d'arriver à n'aimer et n'estimer que les richesses, et à les placer fort au dessus des hommes qui les produisent. C'est une expérience constante qui s'étend des individus aux nations. Or, l'Angleterre en fournit le plus mémorable exemple. Dès que le commerce y eut élevé des fortunes aussi rapides que considérables, la cupidité devint le mobile universel et dominant. Les citoyens qui ne s'étaient pas attachés à cette profession, la plus lucrative, portaient dans leur carrière l'amour d'une opulence dont les mœurs et l'opinion leur faisaient un besoin: même en aspirant aux honneurs, ils couraient aux richesses. Dans la carrière des lois, dans celle du ministère évangélique, dans la gloire de siéger au Parlement, ils voyaient le moyen d'agrandir leur fortune. Pour se faire élire membre de ce corps puissant, ils corrompaient les suffrages du peuple, et ne rougissaient pas plus de revendre ce même peuple au ministère que de l'avoir acheté. Chaque voix était devenue vénale au Parlement. Robert Walpole, ainsi que nous l'avons dit, en avait le tarif, et s'en vantait publiquement à la honte des Anglais. *C'était un devoir de sa place*, disait-il, *d'acheter les représentans de la nation pour les faire voter, non pas contre, mais selon leur conscience.* Or, qu'est-ce qu'une conscience qui s'est soumise à l'argent?

Cette morale qui réduit tout à l'intérêt, étant passée dans les mœurs et dans la politique, explique comment les Anglais ont fait de grandes choses, mais en commettant de grandes injustices; comment les classes élevées possèdent le monopole des honneurs, du pouvoir, de la richesse et du luxe, tandis que la population ouvrière languit dans la misère et l'oppression. Comment enfin, les Anglais ne veulent pas seulement être riches, mais veulent être les seuls riches. Leur ambition fut d'acquérir, comme celle de Rome de commander. Toutes leurs guerres ont eu pour but de rendre leur commerce universel et exclusif, et cette passion a subjugué jusqu'à leurs philosophes; mais ceux-ci avaient déjà favorisé ce penchant à la cupidité en contribuant à détruire la morale religieuse, et en réduisant l'homme à une destinée purement terrestre et sensuelle.

A l'époque dont nous parlons, Collins, l'ami de Locke, Bolingbrocke et une foule d'autres écrivains, avaient répandu à grands flots le poison du scepticisme sur les croyances les plus sacrées. David Hume, le célèbre historien de l'Angleterre, développa leurs doctrines et ne craignit point d'exposer ses motifs de douter de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme et du libre arbitre. Il était dans l'ordre des choses qu'un tel écrivain n'aperçût dans l'économie politique que la science de l'utilité matérielle, abstraction faite de toutes les considérations morales. Tel est en effet le caractère de ses *Essais moraux, politiques et littéraires,* publiés à Edimbourg en 1742, et qui renferment d'ailleurs sur le commerce, sur l'intérêt de l'argent et sur les causes des progrès des arts et métiers, des observations neuves et précieuses. Ces travaux économiques furent recueillis et habilement mis en œuvre depuis par Adam Smith, le disciple et l'ami de Hume, qni, ainsi que son maître, avait approfondi la théorie des sentimens moraux, et, comme lui, était arrivé au fatalisme.

Stewart Denham (sir Jacques) publia plus tard (en 1767) des *Recherches sur les principes d'économie politique,* sur le mérite desquels on n'est pas d'accord. Adam Smith, son rival, assurait que son système était peu intelligible à la simple lecture, et avait besoin d'être développé par l'auteur pour être suffisamment compris.

En 1774, Turcker (Josias) fit paraître quatre *discours sur divers sujets politiques et commerciaux*, dans lesquels il se déclarait partisan de la liberté entière du commerce, et conseillait au gouvernement de la Grande-Bretagne d'accorder aux Anglo-Américains l'indépendance qu'ils réclamaient. Ces écrits ont été traduits par Turgot.

Dans les colonies anglo-américaines, encore soumises à la métropole, Franklin avait publié de véritables traités d'économie politique pratique, sous le titre de *Chemin de la fortune* et de *Science du bonhomme Richard.* On peut donc joindre ce nom célèbre à la liste des économistes français de cette époque.

Toutefois, les écrits de Hume sur l'économie politique sont, par leur nature et par leurs résultats, les plus remarquables que l'Angleterre ait produits pendant cette partie du dix-huitième siècle.

Cette période fut plus féconde en Italie.

En 1737, vers le temps où l'abbé de Saint-Pierre, Melon et les anciens économistes français mettaient au jour leurs écrits d'économie politique, l'archidiacre Bandini (Saluste Antoine) (1) écrivait son *Discours* (publié seulement en 1755) *sur la Maremme* siennoise, contrée qui comprend les deux cinquièmes de la Toscane.

Lorsque Bandini visita ce pays, l'incurie du gouvernement avait rendu cette province, jadis florissante et peuplée, insalubre, pestilentielle et inhabitable. Son intérêt fut vivement excité par ce douloureux spectacle. Il conçut la généreuse pensée, si digne d'un homme éclairé et d'un prêtre catholique, d'arracher ce malheureux pays au malheur, à la misère et à la barbarie. Dans un mémoire écrit avec autant de force que de clarté et d'élégance, il démontra le grand accroissement de puissance que la Toscane pourrait retirer de la *Maremme* rendue à l'agriculture. Il rédigea plusieurs projets pour faciliter l'écoulement des eaux stagnantes, et comme il s'apercevait de l'insuffisance de ces moyens tant qu'on ne délivrerait pas cette contrée des obstacles moraux et politiques qui arrêtaient toute tendance vers la prospérité, il insista sur la nécessité de débarrasser ce malheureux pays des innombrables mesures fiscales qui avaient tant contribué à le rendre sauvage et dépeuplé, afin d'y attirer par des avantages nouveaux de nouveaux habitans.

L'archidiacre Bandini insistait pour que l'on accordât aux agriculteurs de la *Maremme* des lois simples et à leur portée, et toute la liberté compatible avec le bon ordre. Il réclamait le soulagement des impôts, une liberté entière dans le commerce des grains, et tous les moyens d'en faciliter la circulation et d'en maintenir le prix favorable aux producteurs.

Bandini demandait enfin l'établissement d'un seul impôt, comme plus facile

(1) Né en 1677.

à lever et plus économique. On voit que sur beaucoup de points il se rapprochait de la doctrine de Quesnay et de ses disciples, dont il était le précurseur en Italie.

L'ouvrage de Bandini eut une influence bien plus heureuse que celle de beaucoup d'autres livres. Il contribua à rendre féconde et habitée une province étendue, naguère malsaine et déserte; et quoique ce livre soit resté ignoré du public jusqu'en 1775, il pénétra néanmoins très promptement dans le cabinet des hommes arrivés au pouvoir, où les bons livres pénètrent quelquefois si rarement et si tard. Ecrit en 1737, une copie en avait été présentée, deux ans après, au grand-duc François et à deux de ses ministres. L'empereur François, éloigné de la Toscane et détourné par les soins de l'Empire, n'apporta qu'un faible soulagement à cette province affligée. Mais quand Pierre-Léopold monta sur le trône, il lut le discours de l'archidiacre, en goûta les principes et les mit à profit. Il fit faire plusieurs visites dans la *Maremme*, la parcourut, l'examina lui-même et la fit parcourir par le mathématicien Ximénès. De grands travaux furent exécutés. On abolit les fiscalités gênantes, on améliora non seulement l'administration politique, mais encore celle de la justice. Les habitans se multiplièrent, ils acquirent rapidement, par l'exercice du libre commerce des denrées et des marchandises, les moyens d'augmenter la fécondité de la terre, ainsi que d'améliorer ses productions. Ils devinrent alors plus industrieux, plus riches et plus heureux. Tels furent les effets d'un bon livre sur un bon prince (1).

Broggia, commerçant napolitain, publia en 1743, sur les impôts et les monnaies, deux *Traités* remarquables par les excellens principes économiques qu'ils renferment. Le but constant de l'auteur est la richesse de l'Etat. Les moyens qu'il signale pour l'atteindre sont l'agriculture, le commerce et l'industrie. Il se montre l'ardent défenseur des classes pauvres; mais on lui reproche trop de partialité pour le système mercantile. Son *Traité des monnaies* se fait distinguer par une grande rectitude de jugement, réunie à une expérience consommée.

Cet objet occupait beaucoup alors les écrivains d'économie politique. L'abbé Galiani, âgé à peine de vingt ans, le traita avec un éclatant succès, dans son ouvrage *sur les monnaies*, imprimé en 1750, où il ne craignit pas d'aborder des questions neuves et importantes, telles que la nature de la valeur, les taxes, l'intérêt de l'argent, les obligations, l'origine et la nature des banques, les dettes de l'Etat, le change, etc. L'un des premiers, l'abbé Galiani, s'occupa d'analyser la nature de la valeur des choses, et de démontrer qu'elles sont le résultat de plusieurs circonstances diverses, la rareté, l'utilité, la quantité et la qualité du travail et du temps. Il poussa même cette analyse jusqu'à la valeur des talens des hommes, assurant que ces talens s'apprécient absolument de la même manière que les choses inanimées, et qu'ils sont régis par les mêmes principes de rareté et d'utilité. Ces idées paraissent n'avoir pas été étrangères à l'analyse d'Adam Smith, et plus tard aux théories de M. J. B. Say, lorsque ce dernier écrivain plaça les travaux de l'intelligence, négligés par Smith, au rang des élémens producteurs de la richesse. Galiani fut également l'un des premiers à combattre le préjugé général que le haut prix des choses est un indice de pauvreté et de misère.

Vingt ans après, en 1770, l'abbé Galiani publia ses fameux *Dialogues sur le commerce des grains*. Il se trouvait alors à Paris en qualité de secrétaire d'ambassade, et il se servit, pour cet ouvrage, de la langue française, qu'il écrivait avec beaucoup d'élégance et de correction. La disette de 1769 avait soulevé, en France, la question de la liberté ou de la restriction du commerce des grains, question complexe et toujours débattue avec chaleur partout où les circonstances l'ont fait naître. Galiani mit tant d'esprit, de grâce et d'enjouement dans ses dialogues, qu'il amusa beaucoup la société de Paris, alors attentive à tous les débats politiques et littéraires. La conclusion des dialogues de Galiani semblait être que le meilleur système, en

(1) Le comte Pecchio, *Histoire de l'écon. polit. en Italie.*

fait d'approvisionnemens, est de n'avoir aucun système. Mais il pensait, au fond, que le commerce des grains devait être soumis à de sages précautions, et ne jouir que d'une liberté modifiée et tempérée. Galiani est classé, comme Broggia, au nombre des partisans du système mercantile.

Belloni, banquier à Rome sous le pape Benoit XIV, écrivit, en 1750, une *Dissertation sur le commerce*, dans laquelle considérant *le change* comme la règle la plus sûre pour découvrir la situation d'un royaume sous le rapport du trafic, il approuve la prohibition d'exporter de l'argent. Cet écrit, renfermé dans une centaine de pages, valut, malgré les erreurs qu'il renferme, de grands éloges à son auteur.

Pagnini, employé supérieur des finances en Toscane, exposa en 1751, dans un opuscule intitulé *De la juste valeur des choses*, des observations pleines d'érudition et de sagacité.

Pompée Néri, président de la commission du cadastre dans la Lombardie, opération dans laquelle il montra autant de lumières que d'intégrité, écrivit sur les monnaies. Son ouvrage, qui parut en 1751, est intitulé : *Observations sur le prix légal des monnaies*. Le mérite de cet ouvrage, indépendamment de son utilité pratique, est surtout la clarté, la précision et la noblesse du style.

Carli, de Capo d'Istria, traita à son tour des *monnaies* et publia en 1760, sur cette matière, un ouvrage qui annonce une vaste science et d'immenses recherches. Plus tard, il fit paraître la relation de *l'établissement du cadastre dans l'état de Milan*, et une dissertation sur *la balance économique des nations*. Dans ses écrits, il se montra opposé au système des physiocrates; et dans la production de la richesse, il accorde une part égale à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

A l'époque où florissaient ces écrivains, on vit un simple particulier, Barthélemi Intiera, fonder en 1755, à Naples, une chaire de commerce et de mécanique en faveur de Genovesi, qui occupa cet honorable professorat pendant quelques années. On doit à cette chaire, incontestablement la première établie en Europe pour l'économie politique, les *Leçons d'économie civile*, qui méritèrent à son auteur d'être considéré comme le restaurateur de la science en Italie.

Dans ces leçons, Genovesi comprend presque toutes les parties de l'économie politique. Il commence par les sensations de l'homme et l'origine de ses besoins; il en fait dériver ses droits et ses devoirs; il analyse la nature de la société, et après cette courte digression sur le droit naturel, il examine les moyens les plus propres à rendre le corps politique, peuplé, riche et heureux. Chez Genovesi, l'analyse de l'homme est claire et conduit à l'explication d'un grand nombre de phénomènes. Il a adopté, pour parcourir les causes de la prospérité des nations, les trois grandes divisions, l'agriculture, les arts et le commerce, et sous le titre de chacune de ces trois grandes sources, il traite particulièrement de tous les objets et de toutes les questions les plus importantes qui en dépendent. Genovesi apprécie beaucoup l'agriculture. Toutefois, il penche pour le commerce et l'industrie, et pour le système dit mercantile. Loin de considérer les beaux arts comme *stériles*, il les appelle *non productifs* par eux-mêmes, mais très avantageux, et cause de l'augmentation de production. Il considère toutes les classes de la société comme utiles directement ou indirectement à la production; une autre maxime qui domine dans les leçons de Genovesi, est celle qui admet le travail comme le capital de toutes les nations, de toute les familles, de toutes les conditions. Plus le nombre de ceux qui travaillent est grand, plus le bien-être de tous l'est aussi. *Le travail*, à son avis, ressemble à *la souffrance. C'est la loi du monde; elle est générale et il faut l'aimer.*

Dans un charmant chapitre intitulé : *L'art de faire de l'argent*, il s'exprime en ces termes : « Les Don-Quichotte de la « philosophie et les Sisyphe de la chimie, « après s'être alambiqué le cerveau pen- « dant longues années, ont enfin re- « connu qu'il n'y a d'autre moyen de « faire de l'argent que le *travail honnête*. « Cette conclusion fait encore le désespoir de bien des fous. »

La sagacité profonde de Genovesi l'a

conduit à prévoir et à prédire l'émancipation des colonies d'Amérique. Il avait beaucoup étudié l'Angleterre, et s'en montre le partisan enthousiaste. S'il avait puisé, dans les exemples de cette nation, ses principes d'économie politique, on a pu juger combien à leur tour les économistes anglais ont profité de ses leçons.

Un Vénitien, savant célèbre, Algarotti, voulut aussi appliquer son génie universel à tracer quelques pages sur l'économie politique. Dans son *Essai sur le Commerce*, considérant le négoce comme la source de la richesse et de la puissance, il répéta et développa cet axiome d'un ministre : « La nation à laquelle il restera « un florin dans sa caisse, quand les au- « tres n'y auront plus rien, sera celle « qui, finalement, restera dans le monde « maîtresse du champ de bataille. »

L'idée la plus remarquable d'Algarotti est celle qu'il eut sur l'Afrique, elle est renfermée dans trois pages auxquelles il donna lui-même le titre de : *Pensée sur la préférence que l'on doit donner à l'Afrique sur l'Asie et l'Amérique, sous les rapports de l'industrie et du commerce des Européens*. L'opinion d'Algarotti à cet égard, se rattache à celle de Leibnitz, et le temps n'a pu que la rendre plus importante pour l'époque actuelle.

L'ami et le compatriote d'*Algarotti*, Antoine Zanone, d'Udine, est plus connu par ses efforts constans pour l'amélioration des institutions commerciales et agricoles de son pays, que par ses écrits d'économie politique. On n'a imprimé de lui, dans la collection des économistes italiens, que ses *Lettres sur l'agriculture, le commerce et les arts*. Il ne donne la préférence à aucun système : il recommande, avec la même ardeur, les diverses branches de la prospérité publique. Lui-même, agriculteur et négociant à la fois, sentit mieux que les auteurs purement théoriciens, que la prospérité et la civilisation des états s'appuyent sur l'agriculture et le commerce qui sont réciproquement la cause et l'effet. Zanone conseilla l'établissement de la société d'agriculture, et d'institutions pour les mendians, les vagabonds et les enfans abandonnés et exposés.

Le Montesquieu de l'Italie, l'illustre Beccaria, paya aussi son tribut à la science économique. Ses premières productions furent des observations publiées en 1762, à l'âge de vingt-sept ans, *sur les désordres et les remèdes des monnaies dans les états de Milan*, et dans lesquelles il proposait le système décimal comme dérivant d'une mesure astronomique. Deux ans après, il fit paraître son célèbre traité des *Délits et des peines*, écrit en moins de trois mois; l'éclatante renommée de cet ouvrage appela sur lui l'attention du gouvernement autrichien, et le jeune publiciste, auquel l'impératrice Catherine faisait des offres magnifiques pour l'attirer à sa cour, fut appelé à une chaire d'économie politique, créée pour lui, dans l'université de Pavie.

Le marquis Beccaria écrivit ses leçons d'économie politique pendant l'exercice de ce professorat. Il se proposait d'expliquer, dans ses cours, les cinq principaux objets de la science, l'agriculture, les manufactures, le commerce, les impôts, le gouvernement; mais il ne put traiter que les deux premiers. Néanmoins ce qui reste de ses travaux agrandit le champ de l'économie politique; son coup d'œil étendu et perçant lui avait fait retrouver la majeure partie des lois générales de l'économie sociale. Il établit, pour point fixe et invariable de la science, ce grand principe : « *Que ce n'est point la plus grande quantité de travail général, mais seulement la plus grande quantité de travail utile qui est la plus avantageuse.* De cette maxime, Beccaria déduisait le principe de la division du travail qu'à peu près vers le même temps Adam Smith s'apprêtait à analyser dans tous ses phénomènes d'une manière si lumineuse et si complète. Beccaria établit également par quelles circonstances le prix de la main-d'œuvre devait être réglé, les propriétés productives des capitaux et la plupart des autres théories adoptées depuis par les plus célèbres économistes de l'Angleterre et de la France.

A côté de Beccaria se place le comte Verri, son ami et son émule, que ses ouvrages sur l'économie politique ont classé comme un des principaux maîtres de la science. Verri s'était distingué dans l'ad-

ministration de la Lombardie, et réunissait, comme la plupart des économistes italiens, la théorie à la pratique. Cet avantage se fait remarquer dans ses travaux économiques; ils se composent de *Mémoires sur l'économie politique de l'état de Milan*, de ses *Réflexions sur les lois gênantes*, principalement dans le commerce des grains; et enfin de ses *Méditations sur l'économie politique* qui furent traduites dans toutes les langues et conservent encore une estime méritée. Ce n'est point un traité complet de la science, mais seulement les observations que son expérience lui avait suggérées. Verri, partisan de la liberté illimitée du commerce, veut cependant que l'industrie nationale puisse trouver protection contre l'industrie étrangère dans des tarifs judicieusement combinés. Quoiqu'il apprécie et exalte l'industrie, il est porté à donner la préférence à l'agriculture et se prononce en faveur de la division des terres. C'est sur ces points seulement qu'il diffère des théories de l'école anglaise. Les méditations du comte Verri parurent en 1771.

Après ces deux hommes célèbres, l'Italie aime à montrer l'image d'un véritable prêtre catholique qui, pendant cinquante-cinq ans, vivant comme un père au milieu de ses paroissiens, leur enseigna tous les moyens de faire fleurir l'agriculture et écrivit pour améliorer le sort de la patrie et celui des paysans dont il était entouré. Ce digne ecclésiastique se nommait Ferdinand Paoletti, curé de *San-Domino*, près Florence; il parcourut une longue carrière toute semée de vertus et de bienfaits. Le livre de Paoletti, publié en 1769, sous le titre de *Pensées sur l'agriculture*, contient d'excellentes maximes, parmi lesquelles on remarque celle-ci : « *L'ignorance est la plus grande et la pire des pauvretés.* » En 1772, il fit imprimer son ouvrage sur les subsistances, en lui donnant le titre de : *Véritables moyens de rendre heureuses les sociétés.* Dans cet écrit, Paoletti se prononce pour la liberté du commerce des grains; ses principes, d'ailleurs, sont fort rapprochés de ceux de l'archidiacre Bandini et des physiocrates français.

Un autre ecclésiastique, J.-B. Vasco, Piémontais, écrivit en 1772, un *Essai politique des monnaies*, sujet qui semblait usé et que cependant il sut rajeunir par des idées et des couleurs nouvelles. Il proposa d'introduire le système décimal dans les monnaies, non point comme dérivé d'une mesure astronomique, ainsi que l'indiquait Beccaria, mais comme étant d'une progression plus commode dans le calcul. Vasco écrivit en outre sur la question de savoir s'il était utile ou non de tenir les arts unis en corporations, avec une discipline, des priviléges et des contributions à prendre dans les corps, et il la résolut négativement. Vasco se prononça contre tout système réglementaire, même contre l'usage de fixer le prix du pain et de n'accorder le privilége d'en vendre qu'à un certain nombre de boulangers. La libre concurrence, jointe à l'obligation imposée à chaque boulanger d'avoir une provision suffisante de blé, lui paraissait la mesure la plus avantageuse pour le peuple. Vasco rechercha les causes de la mendicité et les moyens de la supprimer; assurer des secours et un asile aux pauvres infirmes et honteux et procurer du travail aux pauvres oisifs, et vagabonds; telle est la conclusion judicieuse de son mémoire. Dans un traité *sur le bonheur public considéré chez les cultivateurs des terrains propres*, il proposa une sorte de loi agraire, tendant à assurer une part de propriété à chaque citoyen. Enfin Vasco, dans d'autres écrits, conseilla l'établissement des caisses d'épargnes pour les ouvriers et s'attacha à démontrer que l'usure n'est défendue ni par le droit naturel, ni par le droit divin, ni par l'Église, et par conséquent que le droit de fixer l'intérêt de l'argent et d'autoriser l'usure appartient aux gouvernemens.

L'économie politique qui, dans la première partie du dix-huitième siècle, avait fait de si grands progrès en France, en Angleterre et en Italie, commença à pénétrer dans diverses autres parties de l'Europe.

L'Allemagne avait vu fonder en 1727, dans les universités de Halle et de Francfort des chaires pour l'enseignement des sciences administratives. Cet exemple fut imité dans d'autres universités allemandes, et l'administration, de même

que l'agriculture et l'industrie, lui durent de sensibles progrès. On comprenait en Allemagne, sous le nom de *sciences camérales* et de *police*, toutes les branches de l'économie sociale, c'est-à-dire le commerce, les finances, la statistique, l'instruction publique, la politique, etc. Chacune de ces parties d'économie publique a été traitée par grand nombre d'écrivains. Nous nous bornerons à citer, pour la période historique dont nous nous occupons en ce moment, les ouvrages de Schrœzer, de Gatterer, d'Otto et d'Anchenwall sur la statistique; celui de Gunther Ludovic, sur les principes de la science du commerce; la description d'une police parfaite par Langermack; les écrits de Schœder sur les finances, et le traité de Pfeiffer sur toutes les sciences économiques et camérales.

La Prusse, qui prit un si grand accroissement sous le grand Frédéric, fut le premier royaume où l'on vit s'établir et appliquer le système des assurances contre l'incendie (1), et des caisses hypothécaires. Sonnefels jeta de grandes lumières sur ces diverses questions dans son ouvrage intitulé : *Principes de la police, du commerce et des finances*, publié en 1765. Déjà, en 1772, on s'occupait de traduire en Allemagne, tous les ouvrages français sur la *physiocratie*, et le margrave de Bade, chaud patisan des économistes, faisait publier, sous le voile de l'anonyme, *un abrégé de l'économie politique*, d'après les principes de Quesnay.

En Hollande, le juif Portugais, Pinto, écrivit, en 1762, son *Essai sur le luxe* dans lequel il blâme l'excessive recherche des Hollandais dans leurs maisons de campagne, et signale la dépopulation et la négligence des terres comme les suites inévitables et irréparables de ce penchant désordonné.

En Espagne, Jérôme Ustaritz, avait fait paraître dès 1742, un ouvrage intitulé : *Théorie et pratique du commerce de la marine*, traduit d'abord en anglais (1751), et que Forbonnais fit connaître à la France en 1753. Cet ouvrage important et estimé est, à proprement parler, le premier écrit d'économie politique des Espagnols. Il renferme des particularités curieuses, entre autres que l'Espagne, depuis 1492, époque de la conquête des Indes-Occidentales, jusques en 1724, avait retiré du Nouveau-Monde, environ 9 milliards 160 millions de piastres, qui correspondraient aujourd'hui à plus de 50 milliards de francs. En même temps que sa traduction, Forbonnais publia des considérations sur les finances d'Espagne, comparées à celles de la France, qui produisirent une grande impression sur le gouvernement espagnol, dont il dévoilait les trop longues et funestes erreurs. Le ministre Ensenada demanda l'auteur pour consul général en Espagne; mais sur l'avis du maréchal de Noailles, le conseil de Louis XV refusa son consentement.

Ulloa, habile marin, savant astronome et grand administrateur, présenta en 1773, au ministère espagnol, un ouvrage sur la *Marine ou Forces navales de l'Europe et de l'Afrique*. Un écrivain du même nom avait publié auparavant un écrit intitulé : *Rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne*.

Le règne de Charles III qui fut pour l'Espagne une nouvelle ère de prospérité et de puissance, fit faire de grands progrès à l'administration. Après avoir gouverné le royaume de Naples avec autant de sagesse que de douceur, ce prince était mûri par l'expérience, lorsqu'il fut appelé, en 1759, au trône d'Espagne et des Indes. Il se proposa dès lors de réveiller l'énergie d'une noble nation et de rallumer chez elle le flambeau des arts que les derniers princes autrichiens avaient laissé s'éteindre. Il eut le talent si précieux pour les dépositaires de l'autorité suprême, de bien savoir choisir ses ministres. Deux hommes d'un haut mérite, les comtes de Florida-Blanca et de Campomanès furent élevés, du sein de l'obscurité, aux premières places de l'état, et avec leur concours Charles III put réaliser les plus vastes projets pour la prospérité et la civilisation de son royaume. L'Espagne lui doit, en effet, tout ce qu'elle peut offrir aux regards des étrangers en établissemens utiles et en beaux monumens.

(1) La première assurance contre l'incendie se forma à Berlin en 1705.

Le comte de Campomanès ne se contenta pas de contribuer puissamment aux travaux de l'administration, on lui doit encore des ouvrages très remarquables sur l'économie politique. Nous citerons entre autres ses *Discours sur le fondement de l'industrie populaire et sur l'éducation des ouvriers*; ses *Mémoires sur les approvisionnemens de Madrid* et sur les *abus de la Mesta*, ou parcours des troupeaux sur les *propriétés particulières*; ses écrits sur le commerce des grains, publiés à Madrid en 1764, et qui déterminèrent le gouvernement à autoriser la libre circulation de cette denrée. Campomanès avait aussi travaillé à détruire la mendicité, en faisant imprimer en 1763 et 1764 deux *Mémoires* sur la police relative aux bohémiens et sur les moyens d'employer utilement les vagabonds et les gens sans aveu. Enfin il dévoila les abus existant dans la répartition des impôts. Les idées de ce ministre écrivain se rapprochent sensiblement de celles de Forbonnais et des premiers économistes français et italiens.

Au commencement du dix-huitième siècle, une nation jusque là à peu près inconnue, était venue tout à coup occuper un des premiers rangs dans la société européenne. La puissante volonté d'un seul homme opéra ce prodige. Pierre-le-Grand fit en effet sortir la Russie d'un état voisin de la barbarie, et cela, à force de persévérance, de travail, d'audace, de génie, et peut-être de cruauté : car l'on a dit avec raison *qu'il fut le bourreau de ses sujets pour les civiliser* (1). Tout ce qu'il entreprit pour la formation d'une marine, la construction des villes, l'avancement des sciences, le perfectionnement de la législation, des finances et de toutes les parties de l'administration, semble dépasser les forces humaines. On assure que Lebnitz lui avait donné d'utile conseils sur les moyens d'assurer la prospérité de ses états. Catherine II compléta son ouvrage. Sous son règne, dix mille villes furent bâties, et près de dix millions de sujets ajoutés à l'empire. Mais pressée de jouir de sa gloire, elle voulut, comme Pierre-le-Grand, tout improviser, jusqu'à la civilisation ; et sous ses lois la Russie fut corrompue par le contact de la vieille Europe avant d'avoir été complétement tirée de la barbarie.

On sait que Catherine chercha à attirer auprès d'elle les plus grands écrivains de l'Europe dont elle ambitionnait les suffrages et les éloges. Elle désira aussi répandre dans ses états les principes de l'économie politique. Nous avons déjà fait connaître que, dans ce but elle avait appelé à sa cour Lemercier de la Rivière, auteur de l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés*, et que peu satisfaite de la personne et des théories prétentieuses de ce disciple de Quesnay, elle le congédia promptement. Dans cette époque d'activité et de création, pour ainsi dire, toute maternelle, la Russie n'a produit aucun écrivain spécial d'économie politique. Les théories, ainsi que la pratique, lui étaient arrivées toutes formées ; tous les hommes éclairés étaient appelés à agir. Il ne restait ni temps, ni place à donner à l'observation scientifique des faits.

Telle avait été la marche progressive de la science économique en Europe, depuis la régence jusqu'au moment où un roi jeune, vertueux, plein de droiture et d'humanité, vint occuper le plus beau trône de l'Univers. Aux transports d'amour et d'allégresse qui saluèrent son avénement, aux espérances que donnait un règne signalé de toutes parts par la recherche des moyens d'augmenter la félicité publique, qui aurait osé concevoir de sinistres présages! mais des tempêtes morales s'étaient dès long-temps accumulées sur la France. Le moment n'était pas loin où leur explosion devait précipiter le monde dans cette longue suite de catastrophes et de misères dont le retentissement est loin d'être encore épuisé.

Le vicomte ALBAN de VILLENEUVE-BARGEMONT.

(1) Rhulières.

Sciences Physiologiques, Physiques et Mathématiques.

COURS D'ASTRONOMIE.

INTRODUCTION.

Lorsque nos yeux, obéissant au noble instinct qui les appelle loin de ce globe où nous enchaîne une destinée passagère, parcourent dans le silence des nuits cette admirable voûte où tant d'astres étincellent, le premier sentiment qui saisit notre âme et fixe nos pensées, c'est une admiration muette pour l'œuvre divine où le Tout-Puissant a imprimé le double sceau de sa beauté et de sa grandeur. Absorbés dans la contemplation de cette multitude de mondes, nous assistons par la pensée à leur naissance; nous les voyons lancés dans l'espace par un mot du Créateur; nous suivons sa main sur les lignes qu'ils décrivent à travers l'immensité. Bientôt à l'admiration pour l'œuvre et pour l'ouvrier sublime qui la façonna, un autre sentiment succède; celui-ci est pour l'homme; celui-ci est de l'orgueil; mais ce sentiment est encore un hommage pour le Créateur; car l'intelligence qui se contemple et qui connaît son origine, honore en elle-même le principe éternel dont elle est une émanation et une image. Oui, l'homme s'admire dans la contemplation des cieux, parce que lui, atome perdu dans l'univers, il a compris cette œuvre immense. Tous ces astres que le témoignage de ses sens lui fait croire d'abord de simples points lumineux séparés de lui par une médiocre distance, il les a mesurés, il a senti leur grandeur, il a creusé l'espace devant eux, et il a compris leur immense éloignement. Il a demandé à sa science des secours pour suppléer à l'imperfection de ses yeux; et sa science a rapproché de lui les astres et lui a fait connaître leur surface comme celle de sa propre demeure. Quelques uns de ces corps se meuvent dans l'espace; tous semblent tourner autour de lui. La raison de l'homme a détruit l'illusion de ses sens; elle a fixé les étoiles; mais en même temps, elle lui a donné le secret des mouvemens divers, si compliqués, si mystérieux, qui agitent les planètes; il a deviné, expliqué, mesuré leurs actions réciproques; il les a pesées, et en fixant leurs cours par ses calculs avec une précision si étonnante, l'homme s'est fait véritablement l'image du Créateur et l'écho de sa voix.

Mais il y a loin des impressions naïves de l'homme qui ne connaît de ce grand spectacle que ce que ses sens lui découvrent, à ces révélations brillantes par la réflexion, l'étude et une expérience raisonnée, et qui composent la science de l'astronome. Quel intervalle immense sépare le coup d'œil hébété que donne à la voûte céleste le sauvage nomade, du calcul intelligent qui assigne leur place aux étoiles; qui règle et l'époque, et la grandeur et la durée des éclipses; et qui prédit à coup sûr à quel instant précis un astre viendra toucher les fils de nos lunettes! Mais pour arriver là, l'homme a dû mettre en jeu, par de longs labeurs, toutes les forces de son intelligence. Il a dû inventer, cultiver, perfectionner la géométrie et le calcul dans leurs diverses branches, il a dû rechercher des moyens très précis d'observation; il lui a fallu mettre à contribution diverses parties des sciences naturelles; il a dû enfin étendre ses observations et ses calculs sur une longue série de siècles; car ce n'est qu'en comparant les résultats de l'expérience moderne à ceux que nous ont transmis les anciens astronomes, qu'il a pu fixer avec précision plusieurs élémens fondamentaux de la science. Ces richesses intellectuelles, dont notre civilisation se pare, sont le produit d'un long et pénible enfantement; mais c'est une vérité dont ceux-là seuls ont le sentiment complet, qui possèdent une notion exacte de la science astronomique.

Aussi est-ce une erreur grave, et néanmoins fort commune, que l'opinion qui attribue aux peuples primitifs des connaissances astronomiques singulièrement avancées. On se représente des tribus nomades, errant à l'aventure au milieu des loisirs d'une vie pastorale, et dirigeant leurs regards vers le ciel dont cette constante intuition leur aurait dévoilé les secrets. C'est ainsi qu'on attribue une véritable science astronomique aux Chaldéens, aux Egyptiens, aux Indiens, aux Chinois, à des époques où leur histoire nous les montre encore demi-barbares, et bien en arrière d'une médiocre civilisation. Si la science ne consistait, comme l'imagine le vulgaire, que dans une contemplation soutenue des phénomènes quotidiens que présente le ciel, assurément les tribus primitives auraient pu fournir une foule d'astronomes d'une activité exemplaire, et ceux-ci auront pu accumuler une multitude d'observations sans liaison, sans méthode, sans précision et sans but. Mais la science de l'astronome ne consiste pas dans cet exercice des yeux. Les mouvemens célestes sont assujétis à des lois constantes; leurs rapports donnent lieu à des phénomènes compliqués; une étude attentive, longue et laborieuse, peut seule en démêler les nœuds. Mais cette étude, qui a l'observation pour base, a pour moyens indispensables la géométrie et le calcul; des procédés d'industrie, et des instrumens de physique; or, tout cela n'appartient qu'à un monde adulte, à une civilisation avancée. Or, non seulement dans les âges lointains où l'on place les élucubrations nocturnes des Tircis de l'Egypte et de la Chine, mais même à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, il est douteux que ces peuples possédassent ce qui est le plus indispensable à l'observateur astronome, savoir, un moyen passable de mesurer le temps.

Mais en dehors de ces conceptions vulgaires qui ne voient dans l'astronomie qu'une contemplation assidue des cieux, et qui lui font une large part dans la vie des vieux peuples; des théories raisonnées ont pris la défense des astronomes de l'âge d'or; on a cru reconnaître une science véritable, là où l'histoire nous montre les nations encore dans l'enfance; de là des inductions hardies repoussant au loin dans l'antiquité l'origine des peuples; car cette science supposée ne pouvait être que le produit des siècles et d'une longue civilisation. Ces théories prenaient pour base, soit l'interprétation de certains emblèmes de nombres ou de figures, soit des formules de calcul qu'on retrouve aux mains de certains peuples depuis long-temps arriérés dans la route des sciences, formules dont l'origine se perd cependant dans la nuit des âges. Ainsi les sculptures des zodiaques et des autres monumens de l'Egypte, ont fait attribuer à ses vieux habitans la connaissance du déplacement des colures, et cela dès une époque qui déborde pour nous les limites de l'histoire. Des nombres mystérieux ou supposés tels, empruntés à la théologie égyptienne, ont subi sous le scalpel de nos savans des décompositions étranges; ils n'ont plus paru que l'enveloppe de certaines formules astronomiques d'une précision extrême, dont la connaissance aurait été voilée au peuple sous une forme symbolique, et dont l'origine se cacherait derrière un épais rideau de siècles, effrayant pour la chronologie la plus complaisante. Vingt-cinq siècles avant notre ère, les Chinois auraient fait des observations astronomiques d'une certaine délicatesse, et l'on trouve chez les Brames de l'Inde, des formules de calcul pour les éclipses d'une assez grande perfection; formules bien supérieures, non seulement à la science actuelle des Indiens les plus habiles, mais qui ne sauraient trouver place dans l'histoire des sciences de l'Inde, si haut qu'on remonte dans l'antiquité, et qui supposent elles-mêmes une science déjà faite, déjà vieille, et nécessairement entée sur une certaine civilisation.

L'issue ridicule de la discussion scientifique établie sur les zodiaques égyptiens, nous donne la mesure de la confiance due à l'art d'interpréter les emblèmes figurés. La sagacité singulière qui a fait découvrir dans des nombres supposés mythiques des chiffres et des rapports représentant les produits d'une astronomie avancée, a construit son édifice sur une hypothèse fragile et dépourvue de toute vraisemblance. Elle a considéré les

nombres pleins de ces mystérieuses formules comme des identités complètes résultant de calculs précis, tandis qu'ils peuvent n'être que des approximations arbitraires, adoptées pour simplifier les résultats de calculs assez grossiers. Cette marche est tellement conforme à la nature et aux habitudes de l'homme, que la simplicité de cette hypothèse, comparée à l'autre, constitue pour elle une sorte de démonstration. Du reste, ces principes s'éclairciront plus tard par la discussion des faits.

Mais si même en admettant l'exacte interprétation des nombres emblématiques, telle est la solution vraisemblable qu'il faut donner à ces fantômes de science qui reculeraient l'origine des peuples bien loin au delà des bornes de l'histoire positive, il est un point de vue où ces singuliers phénomènes apparaissent sous un jour nouveau, et où les acceptant comme témoins véridiques d'une science fort avancée, bien loin d'appuyer l'exorbitante antiquité des peuples qui nous les montrent, ils proclament leur jeunesse, et déposent sur les révolutions du globe en faveur du récit de Moïse. Si ces peuples possédaient, il y a quarante siècles, des connaissances si précises; si les étonnantes formules des Brames remontent à cette époque; si les Chinois connaissaient alors la position des solstices; si enfin les hommes étaient en possession de la grande période luni-solaire, comme l'histoire nous les montre alors dans un état demi-sauvage, possédant à peine les élémens de l'agriculture et surtout des premiers arts; comme à des époques beaucoup plus récentes nous voyons naître et se développer péniblement les sciences qui sont la base de l'astronomie, nous devons en conclure nécessairement que ces connaissances si parfaites et si anciennes, ont leur origine ailleurs qu'au sein de ces peuples primitifs. Ils connaissaient des choses qu'ils étaient profondément incapables de découvrir. Donc la science si remarquable de ces premiers âges n'était pas une science qu'ils eussent créée, c'étaient les *débris traditionnels des connaissances d'un monde antérieur*. Mais quel était ce monde, quel était ce peuple que Bailly place dans la Haute-Asie, vers le 49e degré de latitude? Des traces, il n'en reste aucune dans l'histoire d'aucun des peuples qui furent ses héritiers. Donc il faut qu'une révolution immense ait séparé ce monde des races qui peuplaient le globe à l'époque qui nous occupe, mais il faut aussi que quelques débris de ses connaissances aient traversé la catastrophe, et que les premières familles du genre humain renouvelé en aient conservé quelque temps le dépôt. Or voilà le système de la Bible, voilà le déluge, voilà les débris de la science antédiluvienne passant par la famille de Noé aux premières tribus qui fondèrent les nations. Nous comprenons maintenant ce mélange de science et d'ignorance qui caractérise ces premières époques; mais là seulement est la solution de ce singulier problème historique; le déluge et tout le système de la Bible se trouvent démontrés *à priori*.

Nous reviendrons sur ce sujet dont nos lecteurs n'auront pas de peine à apprécier l'importance. Nous aurons à discuter les faits qui servent de base aux systèmes divers qu'on a fondés sur ces résultats curieux. Nous montrerons qu'en admettant comme réels ces faits problématiques, bien loin d'être ébranlés par ces révélations de la science, nos fastes sacrés y trouveraient plutôt un nouvel appui. Nous n'avons voulu d'abord que contester aux anciens des siècles historiques une science fondée sur des découvertes qui leur seraient propres. La science astronomique proprement dite, la science créée et progressive, n'est née qu'entre les mains des Grecs, très peu de siècles avant notre ère; et en réfutant sur ce point les idées communes, comme nous nous proposons de le faire, nous effacerons le point de départ de bien des mauvais systèmes, qui ont fait des premiers temps de l'histoire un vaste champ d'expériences pour l'imagination. Mais examinons maintenant les phases diverses qu'a subies l'astronomie depuis les premiers essais que tentèrent sur le ciel les petits-fils de Noé : disons la part que prirent aux développemens de la science chacun des peuples qui apparaissent sur la scène, soit aux époques obscures, soit dans les âges historiques les plus récens et les mieux connus.

Il me paraît hors de doute que les Chaldéens ont tenu un registre d'observations astronomiques qui remonte jusqu'au vingt-troisième siècle avant notre ère. Nous savons par Simplicius que Callisthènes envoya à Aristote un catalogue d'observations recueillies à Babylone, et comprenant un intervalle de 1903 ans. C'est en vain qu'on a prétendu révoquer ce fait en doute, en argumentant du silence d'Aristote ; cet argument négatif, déjà faible par lui-même, perd tout son poids devant cette simple remarque ; que beaucoup des ouvrages d'Aristote ne nous sont pas parvenus, et que parmi ceux qui nous manquent se trouvait celui qui avait pour titre *Astronomicon*. Si l'on considère que le fait rapporté par Simplicius n'a rien d'impossible ou d'invraisemblable, et que l'on ne peut imaginer de la part de cet auteur ou de tout autre aucun motif qui ait pu les porter à forger un conte sur ce sujet, il n'y a pas lieu à un doute raisonnable sur la réalité du fait. Reste à savoir de quelle sorte d'observations se composait le recueil de Callisthènes. Il est au moins probable que ce n'était qu'un registre où se trouvaient inscrits, avec leur date, des phénomènes remarquables, tels que les éclipses, les conjonctions planétaires, les apparitions de comètes. Il est à remarquer que les observations chaldéennes, tant citées par Ptolémée, ne consistent généralement qu'en éclipses de lune, dont ils avaient enregistré les jours et les heures, et cela postérieurement à l'ère de Nabonassar. Or, des observations de ce genre ne constituent pas une haute science astronomique.

La célèbre période Saros qui ramène les éclipses aux mêmes intervalles et dans le même ordre, est attribuée par la tradition aux Chaldéens. Rien ne nous dit qu'ils eussent la moindre connaissance du mouvement des nœuds de l'orbite lunaire; et la découverte de cette période fameuse peut résulter naturellement de l'inscription régulière et long-temps prolongée des phénomènes écliptiques. L'invention du cadran solaire leur ferait honneur. Outre le témoignage très positif d'Hérodote, nous trouvons dans l'histoire du cadran d'Achaz une preuve de l'existence de ces instruments en Judée, au huitième siècle avant notre ère, et personne ne doute qu'ils n'y aient été importés de Babylone. Mais il n'y a pas là encore une science bien respectable, car, deux ou trois siècles plus tard, Anaximène inventa en Grèce le cadran solaire ; or, Anaximène croyait la terre cylindrique et plate en partie.

Je ne puis passer sous silence le rôle célèbre et singulier qu'on fait jouer dans l'astronomie chaldéenne à la gigantesque tour du temple de Bélus, qu'il ne tient pas à certains érudits qu'on ne confonde avec la Tour de Babel. Au sommet de ce prodigieux édifice était un observatoire illustré par les travaux des prêtres chaldéens. Or, certains esprits ont cru trouver dans cette extrême élévation le secret de toute la science assyrienne. Il leur semble que si haut placés, et jouissant d'un horizon immense, les savans de la tour de Bélus ont dû faire de rapides progrès dans la connaissance du ciel. Or c'est là une de ces idées qu'accueillent ceux-là seulement qui sont étrangers à la science astronomique. Sans doute il vaut mieux pour l'astronome que le champ de ses observations n'ait d'autres bornes que l'horizon ; et, sous ce rapport, les prêtres de Bélus avaient fait choix d'un local assez convenable ; mais les observations de hauteurs ou de distances zénithales, les passages des astres au méridien, le cours du soleil et des planètes dans le zodiaque, les observations d'éclipses surtout, qui faisaient le fond de l'astronomie chaldéenne, tout cela est assez indépendant de la jouissance d'un horizon complet ; et même pour des hommes médiocrement avancés dans certaines parties des sciences, la très grande hauteur du lieu d'observation donnait lieu à deux sources d'erreur, celle des réfractions qui sont fort grandes près de l'horizon, et celle de la dépression horizontale dont les savans de Babylone ne savaient peut-être pas tenir compte. Mais la science chaldéenne se composait beaucoup plus d'astrologie que d'astronomie véritable ; or, l'astrologie était liée à la religion ; c'est pour cela plutôt que les observatoires s'identifiaient avec les temples. D'un autre côté, un élément fondamental de la science astrologique était la détermination des

heures du lever et du coucher des étoiles et des planètes, en tant qu'ils coïncidaient avec la naissance ou quelque événement majeur de la vie des hommes. Pour des astrologues renforcés, la vue de la ligne d'horizon pouvait donc offrir un grave intérêt ; de là l'importance qu'ils ont pu attacher à l'élévation de leur observatoire. Mais encore une fois, ces convenances de chercheurs d'horoscopes étaient sans profit aucun pour la véritable science astronomique.

Voilà tout ce que nous savons de la science des Chaldéens. Car je ne sais si l'on doit discuter sérieusement le fait allégué par Albategnius qui leur attribue la connaissance précise de l'année sidérale, qu'ils auraient fait de 365 jours 6 heures 11 minutes : valeur qui ne diffère de la véritable que de 2 minutes. On se demande comment un astronome arabe du neuvième siècle aurait connu un fait si remarquable, ignoré d'Hipparque et de Ptolémée qui avaient compulsé toute la science chaldéenne, et qui, seuls, en avaient transmis les débris aux Arabes qui ne connaissaient que l'Almageste? De plus, Albategnius attribue cette détermination aux Chaldéens et aux Égyptiens tout à la fois : circonstance qui prouverait seule combien était équivoque la source où l'astronome arabe avait puisé ce renseignement.

Si la jouissance d'un horizon sans bornes a pu être pour les hommes un stimulant à l'étude du ciel : c'est surtout aux premiers navigateurs qu'il faudrait attribuer la création et les développemens de la science astronomique. De plus, cette science est la seule peut-être dont l'utilité ne frappe pas d'abord l'esprit de l'homme ; la curiosité seule appelle aux cieux les regards de l'habitant de la terre; mais pour celui qui s'abandonne aux flots, l'étude des mouvemens célestes devient une nécessité véritable : nécessité de tous les jours, de tous les instans ; aussi est-ce sur le vaste théâtre des mers que l'astronomie déploie principalement ses observations et ses calculs. A ce titre, les vieux navigateurs de la Phénicie durent, les premiers, faire des observations sérieuses, et poser les fondemens de l'astronomie nautique. Mais à quel degré s'élevèrent-ils dans cet ordre de connaissances? Nous n'avons, même pour de simples conjectures, aucun point de *repère*. L'histoire des sciences est plus muette encore sur le compte de la Phénicie que ne l'est l'histoire des révolutions des empires. La tradition leur attribue, suivant Strabon, la découverte de la constellation de l'Ourse, c'est-à-dire sans doute, de son usage dans la navigation; mais c'est là un mot équivoque et une notion peu précise; et je ne crois pas que, depuis Noé, les hommes aient jamais perdu, et par conséquent, retrouvé cette vague connaissance, que la constellation de l'Ourse était placée au ciel, dans la région du nord. Le même auteur affirme qu'on leur attribue généralement l'invention de l'arithmétique et de l'astronomie. Mais ce fait, plus vague encore, ne repose absolument sur aucune donnée historique.

Passons aux Égyptiens, et voyons ce qui a pu mériter à ce peuple cette haute réputation dont il a joui jusqu'à nos jours : réputation qu'on trouvera singulièrement usurpée, pour peu qu'on pèse son bagage de science astronomique. Les Egyptiens, dit-on, ont été les maîtres des Grecs, dont les plus célèbres philosophes allaient étudier chez eux. Ils ont appris à Thalès les moyens de prédire et de calculer les éclipses. On compte 373 éclipses de soleil et 832 éclipses de lune qu'ils avaient observées. Ils ont admirablement orienté leurs fameuses pyramides. Ils connaissaient l'ordre des distances planétaires, et c'est conformément à cet ordre qu'ils ont donné des noms aux jours de la semaine : période qui est tout-à-fait de leur invention. Ils ont déterminé la longueur de l'année, comme en fait foi leur célèbre période sothiaque. Enfin ils ont connu et révélé à Pythagore le vrai système du monde ; c'est-à-dire le mouvement de la terre et des planètes autour du soleil immobile. Que serait-ce, si les représentations zodiacales, ou autres, trouvées sur les monumens de l'Egypte prouvaient qu'ils connaissaient le mouvement équinoxial; et mieux encore, si la décomposition de leurs nombres mystérieux nous révélait, comme il semble, qu'ils avaient la mesure des durées précises et de l'année sidérale et des révolutions lunaires?

Voilà de beaux titres, en apparence;

mais ce sont autant de fantômes que dissipe le plus léger examen.

Que les philosophes grecs allassent étudier les sciences en Égypte, cela ne prouve que l'infériorité relative des Grecs et non la science réelle des Égyptiens. Or, après les enseignemens de ces maîtres si renommés, nous voyons que les savans de la Grèce en sont encore à discuter si la terre est plate. Plus tard, et sous la domination persane, les prêtres égyptiens, qui devaient être à cette époque consommés dans leur art, donnent leurs leçons pendant plusieurs années au plus studieux des disciples; or voilà qu'Eudoxe rapporte en Grèce, pour fruits de ces leçons, une sphère d'une grossièreté sans égale, qui représentait l'état du ciel tel qu'il était dix siècles auparavant!

Les quelques centaines d'éclipses que les Egyptiens sont supposés avoir observées, et cela sur la seule foi de Diogène Laërce, prouveraient seulement que pendant plusieurs siècles, ils ont regardé assiduement le soleil et la lune (travail bien remarquable, sans doute!), et que dans les cas d'obscurcissement, ils auront jugé à propos d'inscrire la date du phénomène dans leurs registres académiques, sans en comprendre peut-être la cause. Le fait, considéré en lui-même, doit déjà paraître douteux, si l'on considère que le seul auteur qui l'atteste, l'allègue pour appuyer une antiquité égyptienne de 48,000 ans : durée absurde, à laquelle d'ailleurs le nombre d'éclipses cité est bien loin de correspondre. En second lieu, le fait étant admis, ces observations d'éclipses ont dû être bien grossières, puisque Ptolémée ne leur fait pas l'honneur d'en mentionner une seule, tandis qu'il en cite plusieurs des Chaldéens; quoique celles-ci soient d'ailleurs assez peu précises.

Si Thalès a su prédire la fameuse éclipse sur l'époque de laquelle il règne une si grande incertitude, rien ne prouve que l'honneur doive en être rapporté aux Égyptiens. Le philosophe grec pouvait ne devoir sa méthode qu'à lui-même ; il pouvait connaître aussi la célèbre période chaldéenne ; et l'on ne conçoit pas même qu'il ait pu faire autrement qu'appliquer quelque méthode de ce genre; car dans l'état d'enfance où se trouvaient toutes les sciences, à son époque, un calcul d'éclipse proprement dit, était matériellement impossible. Enfin, il faut remarquer que Thalès ne prédit ni le jour ni moins encore l'heure qui devait amener l'éclipse, mais l'*année* seulement où ce phénomène devait se produire. Peut-être les savans de l'Égypte étaient-ils de cette force-là! Cependant, il paraît que Thalès avait de beaucoup surpassé ses maîtres. Car, sur la fin de sa vie, il enseigna, dit-on, aux prêtres de Memphis à mesurer les hauteurs des pyramides par leurs ombres.

L'orientation assez exacte de ces célèbres monumens serait un fait, serait même le seul fait significatif, dans la question qui nous occupe, s'il était sûr que ce fussent les Égyptiens eux-mêmes qui eussent construit et orienté les pyramides. Or, c'est là un fait contesté (1). Quand ils auraient gain de cause sur ce point, on prouverait facilement qu'une méridienne déterminée à un tiers de degré près, a pu l'être au moyen de la méthode élémentaire des ombres égales. Je signale, en passant, l'idée plaisante de quelques savans qui ont cru ces célèbres monumens destinés à servir d'observatoires. Si une pareille supposition n'était pleinement réfutée par la nature même de ces masses, où l'on ne voit rien qui soit relatif à cette destination bizarre, et dont l'emploi à ce titre, présente même un problème insoluble de voies et moyens, la fausseté de l'hypothèse résulterait clairement du silence des prêtres et de tous les historiens de l'Egypte, qui n'auraient pas ignoré ce fait, tandis qu'ils s'accordent à donner aux pyramides une destination différente.

Que les Égyptiens aient connu les planètes, c'est là un mérite qui leur est commun avec tous les autres peuples; et je ne doute pas que la connaissance de ces corps ne fasse partie de cet héritage tra-

(1) Nous avons traité cette question dans une série d'articles publiés il y a quelques mois dans l'Univers Religieux, et nous croyons avoir démontré que les pyramides de Gizèh ont une origine anté-diluvienne. Nous avons déjà donné le résumé de nos preuves dans le dernier chapitre des Soirées de Montlhéry; mais nous nous proposons de reprendre ce travail et de le publier à part.

ditionnel du monde antédiluvien qui fut transmis, par Noé et sa famille, à toutes les peuplades primitives. La connaissance de leur distribution véritable dans l'espace est un fait élémentaire; car elle a pu résulter, comme hypothèse, de l'ordre croissant des durées de leurs révolutions, évaluées même assez grossièrement; il y a là une idée raisonnable, mais non de la science acquise. Qu'ils aient donné leurs noms aux jours de la semaine d'après cet ordre supposé des planètes, c'est une allégation sans preuves, qui, au surplus, n'ajoute rien au faisceau de leurs connaissances. Quant au fait d'avoir inventé la semaine, l'usage de cette période répandu chez tous les peuples, serait, au défaut même de la semaine biblique, un motif suffisant pour leur en contester l'invention. Enfin, voulût-on la leur accorder, comme l'origine s'en trouverait, soit dans le nombre des planètes, soit dans la durée des quadratures de la lune, leur renommée astronomique n'y gagnerait rien.

La composition et l'usage de la célèbre période sothiaque, employée par les Égyptiens, jusqu'après l'ère chrétienne, prouve précisément qu'ils n'avaient pas connaissance de la longueur de l'année tropique, et qu'ils supposaient l'année solaire de 365 jours et un quart : connaissance fort peu précise, qui ne supposerait pas, à la rigueur, cent années d'observations suivies, et qu'on trouve déjà chez tous les peuples, à toutes les époques. De plus, une connaissance n'est pas toujours une découverte. Les Égyptiens ne pouvaient-ils pas tenir cette notion d'ailleurs? Surtout n'est-il pas vraisemblable, si ce n'est certain, que la longueur de l'année, sous cette expression si simple, est une de ces connaissances qui ont traversé le déluge et qui se sont conservées chez toutes les tribus primitives?

Ont-ils connu le vrai système du monde qu'on prétend qu'ils auraient révélé à Pythagore? Ils auraient, dans ce cas, l'honneur d'une idée philosophique, très louable assurément, mais qui, après tout, n'est pas et ne suppose pas une science véritable. Elle est compatible avec une certaine ignorance, et des idées assez grossières; témoin Philolaüs qui, le premier, l'enseigna dans la Grèce, et qui soutenait que le soleil n'était qu'un miroir réfléchissant la lumière et la chaleur des planètes! Mais de plus, il est très douteux que les Egyptiens se soient même élevés jusque là. Tout ce que la tradition leur attribue, c'est l'idée de la révolution de Mercure et de Vénus autour du soleil : croyance fondée sur la remarque que ces deux planètes s'éloignent très peu de l'astre central; mais il y a loin de cette idée à celle du mouvement de la terre. Enfin ce dernier système, s'il eût été celui des Égyptiens, serait venu en Grèce avec Thalès qui apprit d'eux tout ce qu'ils savaient; or, bien après Thalès, ce système naquit en Grèce, où il passa pour une nouveauté étrange.

Ont-ils connu le mouvement équinoxial et la vraie longueur de l'année? Oui, nous répondent les interprétateurs d'emblèmes, les devineurs de rébus égyptiens. Mais il y a des faits qui disent non : et ces faits-là sont d'une clarté qui rend frappante, pour tous les yeux, la solution négative du problème. Nous voyons des observations grecques s'étendant dans un intervalle de quatre à cinq siècles, depuis Arystille, jusqu'à Ptolémée, et ayant pour but de vérifier le *soupçon* d'Hipparque, sur le mouvement des équinoxes. C'est après ce temps que Ptolémée, sur ses propres observations, croit avoir mis enfin hors de doute ce fait soupçonné par ses devanciers; et Ptolémée, comme Arystille et Hipparque, vivait en Égypte, au milieu des trésors de toute la science humaine, rassemblée dans la bibliothèque d'Alexandrie; Ptolémée connaît et cite les observations des Chaldéens qui étaient bien pour lui des gens d'un autre monde, et il n'aurait pas su que le mouvement équinoxial qu'il croit découvert par les Grecs après quatre à cinq cents ans d'étude, était connu de ces Égyptiens, au milieu desquels il vivait!

Telle est la très simple expression à laquelle se réduisent les faits qu'on allègue en faveur de la prétendue science astronomique des Égyptiens. Et maintenant on peut en citer d'autres très concluans qui déposent en sens contraire. Ainsi, ni Hipparque, ni Ptolémée ne disent un seul mot des Égyptiens, chez lesquels ils n'auront donc trouvé ni la moindre notion astronomique remarqua-

ble, ni une seule observation précise, à laquelle ils pussent comparer les leurs, comme ils le font si souvent à l'égard de celles des Chaldéens. Et comment les Egyptiens auraient-ils pu avoir une astronomie passable, à l'époque de Thalès, par exemple, quand on voit que ce philosophe invente la mesure des angles et les lignes proportionnelles; et que plus tard Pythagore découvre la propriété du carré de l'hypothénuse? Avec une géométrie aussi peu avancée que celle que Thalès a dû trouver en Egypte, l'astronomie est impossible; et il n'y a pas moyen de mesurer même les hauteurs des astres au dessus de l'horizon. Aussi Plutarque nous représente-t il les Égyptiens mesurant la hauteur du pôle, non avec un instrument gradué, mais en dirigeant une tuile vers l'étoile polaire. Aussi ne trouvons-nous pas incroyable l'absurde procédé que leur attribue Macrobe, pour mesurer la durée de la révolution diurne, surtout quand on sait qu'ils n'avaient même pas le cadran solaire.

Il est vrai que pour expliquer cette absence complète de documens sur l'astronomie égyptienne, ses admirateurs nous disent que les prêtres seuls en avaient le dépôt, et que ces prêtres cachaient leur science au vulgaire, soit par le moyen très simple du silence sur ce qu'ils savaient, soit en enveloppant leurs découvertes dans des nombres et des formules mystérieuses qu'ils adaptaient le plus souvent à leur théologie. Mais un peu de réflexion réduit à sa juste valeur ce plaidoyer ridicule. Si les prêtres égyptiens ont découvert quelque arcane utile, quelque pierre philosophale, ils en auront sans doute gardé le secret pour eux, parce qu'ils avaient à cela intérêt et profit. S'ils avaient quelque doctrine mystérieuse qu'il eût été imprudent de révéler à la foule, ils avaient encore intérêt à en garder le secret. Mais s'ils eussent fait en astronomie quelques découvertes remarquables, bien loin d'avoir quelque raison pour les tenir cachées, ils avaient un intérêt puissant à les divulguer; puisque leur autorité sur la foule ayant pour base la supériorité de leurs connaissances, leur crédit devait s'accroître de tout ce que leurs découvertes auraient pu ajouter à leur réputation d'habileté. Supposons encore qu'ils aient cru devoir cacher leurs richesses intellectuelles à la plèbe qu'ils gouvernaient, ils ne l'auraient certes pas fait pour les Grecs, après la conquête; car puisque ces Grecs découvrent, par de longs travaux, ces faits astronomiques qu'ils ignoraient d'abord, les prêtres égyptiens qui les auraient connus, par hypothèse, n'avaient-ils pas au moins un puissant intérêt d'orgueil à leur montrer que ces vérités qu'ils cherchaient, étaient depuis long-temps consignées dans leurs propres registres?

Il résulte de tout cela que la part des Egyptiens dans l'invention et les développemens de la science astronomique, a été fort mince, sinon tout-à-fait nulle.

(La suite au prochain numéro.)

L.-M. Desdouits,
Professeur de physique au Collége Stanislas.

Lettres et Arts.

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE
DES PREMIERS CHRÉTIENS.

HUITIÈME LEÇON (1).

De la Sculpture chez les premiers chrétiens.

PARTIE HISTORIQUE.

Du rôle de la sculpture dans les trois premiers siècles. — Jusqu'à quel degré était-elle interdite aux chrétiens? — Des anaglyphes. — De l'époque où furent faits les plus anciens sarcophages. — De leur nombre. — Des lieux où ils se trouvent aujourd'hui. — Des paraboles et histoires dont leurs faces sont ornées.

On a prétendu que le Christianisme est ennemi de la sculpture, parce qu'à son origine il s'est séparé d'elle. Ce fait, mal interprété, mérite d'être rétabli dans son vrai sens.

Arrivé au terme de la perfection qui lui avait été accordée, l'art hellénique depuis plusieurs siècles ne faisait plus que prolonger son agonie. La principale raison de sa chute était qu'il avait violé son principe; à force de s'identifier avec une religion qui ne subsistait que parce qu'elle flattait les sens, il en était devenu le soutien, et se confondait dans la pensée du peuple avec les objets mêmes de son culte; l'idole ne se distinguait plus du Dieu. La sculpture devait donc rester sous l'interdit de l'Eglise, tant qu'une scission de l'art d'avec le culte ne serait pas opérée. Devenue trop impure pour approcher l'autel de l'Homme-Dieu, la plastique fut en quelque sorte condamnée à une pénitence publique de trois siècles. C'est pourquoi on n'a pas encore pu prouver qu'aucune des statues tirées des catacombes ait été employée au culte, et beaucoup de textes démontrent qu'elles étaient absolument inconnues dans les temples avant le quatrième siècle. Et quand à cette époque on se relâcha de la première sévérité contre la statuaire, mère des idoles, il n'y eut très long-temps que le bas-relief de toléré, comme pour servir de passage à la mosaïque, qui le remplace cent ans plus tard, au point que toute sculpture disparaît presque entièrement, si l'on excepte quelques rares travaux en bronze des temps barbares.

Cependant il ne s'ensuit pas que les premiers chrétiens aient tout-à-fait ignoré la sculpture. Il est reconnu qu'un certain nombre de symboles étaient d'usage parmi eux, dès l'origine. Saint Clément d'Alexandrie dit dans son *Pédagogue:* « Les cachets des fidèles doivent porter « une colombe, un poisson, une barque « à la voile qui cingle rapidement,... une « ancre,... ou un pêcheur représentant « l'apôtre qui a tiré des eaux ceux qui « se noyaient : seulement, jamais d'i- « dole. » Le stoïque Tertullien, l'ardent ennemi de l'art, bien qu'il proteste encore contre les *bons pasteurs,* sculptés aux catacombes et sur les sarcophages, permet pourtant tous les symboles, lyre, ancre, poisson, nacelle, grappe de raisin, agneau (1).

Rheinwald admet que dès l'an 160 l'usage de sculptures symboliques, dans l'intérieur des habitations privées, était permis aux chrétiens (2).

C'est cette maigre moisson de monumens qu'on s'est proposé de recueillir ici, en y joignant les plus anciens sarcophages des catacombes qui portent du reste le même caractère allégorique, quoique un peu postérieurs, car on ne peut guère les faire remonter plus haut que la dernière moitié du troisième siècle.

Le style de la sculpture chrétienne, comme de la peinture jusqu'à Constantin, retombe constamment dans l'hiéro-

(1) Voir la 7e leçon dans le dernier numéro ci-dessus, p. 177.

(1) Traité, de Pudicit.
(2) Christ. Arch.

glyphe. En général, tout l'art chrétien de cette époque en est empreint; car il n'est plus ou moins que le reflet plastique des écrits des saints pères primitifs, lesquels se séparant avec effort des formes reçues de l'éloquence païenne, et du style pur, mais trop imaginatif des écrivains de l'époque d'Auguste, se jetaient dans des visions mystiques, dans des extases pleines de poésie intérieure, mais qui ne se révélaient extérieurement que par d'obscures allégories et d'indigentes paraboles. Les chrétiens des persécutions ne sculptaient jamais d'images de tortures; ils ne cherchaient point à s'immortaliser en léguant à l'avenir la mémoire de leurs supplices. Un seul sarcophage pourrait contredire ce fait, s'il était prouvé qu'il fût chrétien et qu'il remonte à l'époque primitive, deux choses incertaines. On le voit sous le porche latéral de l'église de la Minerve à Rome. Un couvercle du moyen âge le recouvre et porte la statue couchée du prélat Jean Arbérini en costume de haut dignitaire. Sur la face antérieure de l'urne, un bas-relief, dans le pur style antique, représente un homme nu, livré sans défense à un énorme lion qui, au lieu de le dévorer, baisse doucement la tête, comme pour le caresser, tandis que sa victime lui tient le cou embrassé, et se penche sur lui avec un amour plein de tristesse. Cette scène est-elle un martyre, ou simplement l'histoire de cet homme qui, livré aux bêtes de l'amphithéâtre, fut reconnu et sauvé par le lion qu'il avait guéri? Il est impossible de le décider.

Le caractère allégorique, propre au premier âge, échappe complétement à d'Agincourt; et cependant il est tellement radical qu'on peut regarder comme venu d'une main païenne, ou ignorante et trompeuse, tout mouvement chrétien qui n'a pas ce caractère avant Constantin. Il est vrai que la sculpture des sarcophages n'ayant rien d'absolument hiératique pouvait se montrer plus libre dans ses œuvres; aussi les catacombes nous la montrent-elles souvent comme le fruit d'un art profane, étranger au culte, qui ne diffère de l'art païen que par le choix des sujets. Tout en se défiant de d'Agincourt, l'un des hommes qui ont le plus contribué à jeter l'histoire de l'art dans l'hypothèse, et qui ne balance pas à présenter comme appartenant au second et au troisième siècle, une série de sarcophages sans nom, on peut cependant en croire l'analogie du style, et admettre comme un fait les conjectures de cet antiquaire, lorsqu'elles sont appuyées par des hommes plus savans, tels que Hirt et Sickler, qui placent avant Constantin un certain nombre de sarcophages à bas-reliefs, malgré que l'Église d'alors, dans ses décrets, en blâmât formellement l'usage. De tout temps, les grands seigneurs se sont crus au dessus des lois. Néanmoins, pour un œil attentif, leurs riches mausolées se distinguent déjà essentiellement de ceux des païens, par une intention formelle d'éviter les grands effets dramatiques et l'expression forte des passions. Nous ne connaissons que deux exemples de drames parfaitement développés par la sculpture chrétienne du premier âge. Mais ces bas-reliefs se déroulent d'une manière tellement scénique et théâtrale qu'on ne peut guère les attribuer qu'à des artistes encore tout pleins du paganisme.

Le premier représente le passage de la mer Rouge : il orne un sarcophage d'une extraction ignorée, mais qui du temps d'Aringhi était un palais Mattei. Il n'a rien d'hiérogliphyque (1), la scène unique se déroule dans toute la grandeur calme et la clarté pompeuse du style antique. La mer roule des vagues courroucées; entouré de ses cavaliers à manteaux flottans dans les airs, Pharaon sur son char qui s'enfonce, poursuit l'armée des Hébreux. Mais appuyé sur son bâton de thaumaturge, auprès de deux arcades dont le sens nous est inconnu, Moïse tranquille protège le peuple qui s'éloigne à la hâte, dans la plus grande variété de poses et de mouvemens. Chaussés à la manière des Barbares, les Juifs, hommes et femmes, emportent ce qu'ils ont de plus précieux; les tout petits enfans sont sur les épaules des mères, ceux qui peuvent marcher les suivent à pas multipliés. C'est un vrai drame, composé d'une poursuite et de prisonniers qui s'échappent. Derrière les Egyptiens, une tour ronde figure le camp de la nuit, ou une forte-

(1) Aringhi, tom. 4er, liv. IV, ch. XLVII, p. 397.

resse de la côte. Le Dieu de la mer Rouge, avec sa corne d'abondance et deux nymphes, non plus nus, mais tous trois complétement drapés, couchés sur les eaux, et se soulevant à l'aide de leur coude, semblent avertir Pharaon et gémir du deuil de l'Egypte. Malheureusement, le dessin de ce bas-relief, extrêmement grossier, paraît devoir le rejeter au moins vers la fin du quatrième siècle.

Le second monument dont il reste à parler est d'une exécutiou bien meilleure. Sur le chemin de Spolette à Foligno, dans l'Ombrie, est une magnifique chapelle, dite *San Salvatore*, que l'on soupçonne avoir été consacrée d'abord au dieu Clitumnus, parce que ce fleuve commence là à devenir navigable, mais que Münter croit d'origine chrétienne, à cause du style de ses frises et de ses arabesques. Barbault en a tiré (1) un curieux bas-relief chrétien primitif : deux hommes barbus, vêtus de la toge, se tiennent devant un pupître, où l'un lit très attentivement dans un livre ouvert, suivant les lignes avec le doigt, tandis que l'autre paraît diriger toute sa curiosité sur un troisième personnage qui s'avance très vivement, un grand livre sous le bras; par derrière, trois jeunes disciples causent ensemble, sans s'inquiéter beaucoup de ce qui se passe au pupître, l'un d'eux tient un livre fermé, mais un vieillard à droite, gesticulant des deux mains, paraît vouloir leur démontrer quelque chose. Ces divers personnages, prêtres et diacres, jeunes et vieux, à pose digne et grave, ont tous de longues robes ou toges, sous lesquelles on voit paraître la tunique, mais plus courte que de coutume, et ne dépassant que de très peu les genoux. Derrière les deux docteurs au pupître, un enfant présente avec respect à un vieillard debout un livre avec agrafes, qui paraît la *Bible*, et est moitié enveloppé dans un linge. On semble l'apporter pour vider une question débattue.

Ces deux beaux ouvrages font tout-à-fait exception au style chrétien du premier âge. Car après avoir établi que jusqu'à Constantin il n'y a aucun monument authentique de sculpture, destiné à l'usage des églises, si l'on considère les bas-reliefs funèbres, étrangers au culte, que la seule analogie du style fait supposer du troisième siècle, on y remarque une absence complète d'unité et de développement dans l'action, qui ne se présente jamais que comme un pur symbole, souvenir des simples anaglyphes, creusés sur la pierre funèbre des premiers martyrs.

(1) *Monumens anciens*, Volkmann, *Nachrichton von italien*, t. II.

Des premiers tombeaux chrétiens.

On conçoit que la sculpture anaglyphique ou en creux, celle qui s'éloigne le plus de la bosse et du style hiératique des idoles, ait été le seul moyen adopté à l'origine pour décorer les sépultures sacrées. Aussi, en parcourant les *monumenta arcuata* des catacombes, on ne trouve aucuns reliefs sur ceux des premiers temps. Il n'y a d'ordinaire que l'inscription du martyr ou du fidèle, avec le monogramme du Christ. Seulement, peu à peu les hiéroglyphes arrivent, mais sans aucune histoire ni figure humaine. Ce sont des palmes, des cœurs, des triangles, des raisins, des poissons, des croix, des agneaux, des colombes. Boldetti observe que les inscriptions tumulaires étaient d'ordinaire tracées en creux, puis remplies de couleur jaune ou rouge, minium ou cinabre. On sait que c'est avec cette dernière couleur que l'on peignait la face de Jupiter, et celle des consuls triomphans, lorsqu'ils montaient au Capitole.

« Ce n'est point sans raison, dit Ferrandus, que les noms de ces invincibles « vétérans de la milice chrétienne qui, « couverts de lauriers et décorés de la « pourpre, avaient triomphé, en versant « leur sang, de la chair, du monde, du « diable et des tyrans, étaient tracés d'or- « dinaire en caractères rouges... C'est « qu'en effet, selon ce que remarque « Pline, il n'y a pas de couleur qui ex- « prime mieux le sang que la couleur « rouge (1).

Cette teinte rouge se coulait dans les

(1) Nec immeritò, invicti illi christianæ militiæ triarii, qui carnem, mundum, diabolum, tyrannos suo sanguine, laureati ac purpurati, triumpharunt, rubeis miniatisque caracteribus.... cohonestare majores nostri consueverant, quia non est alius color, inquit Plinius, qui in picturis sanguinem reddat quam cinabaris.

entailles ou sculptures gravées sur la pierre.

Ces sortes de gravures anaglyphiques doivent être ce qu'il y a de plus primitif. Aussi, peut-on regarder comme étant du second siècle un grand nombre de pierres sépulcrales de martyrs, ornées au moyen de ce procédé. D'Agincourt leur a consacré toute une planche de son grand ouvrage. On en trouve un nombre considérable dans la plupart des collections paléographiques. L'une de celles dont l'antiquité peut être le moins contestée, se trouve dans Maffei (1); le style et les caractères de l'inscription placés sur cette tombe de Diodorus, sont d'une pureté et d'une beauté dignes des temps d'Auguste. Aussi est-ce le plus ancien stylobate chrétien que Maffei se souvienne d'avoir vu. Autour de l'inscription, se tiennent, en anaglyphes, le bon pasteur mutilé et Saint Pierre avec son coq. La plupart du temps ces pierres ne portent que de simples hiéroglyphes, sans personnages historiques, et tels que la colombe, l'agneau, le poisson, la palme, le chandelier à sept branches; jointe à ces symboles, se montre presque toujours une prière, ou *orans*, sous la figure soit d'un homme, soit d'une femme, debout, la tunique flottante, les yeux levés vers le ciel, les mains étendues en croix, comme celles du maître au Calvaire. Cette simple et poétique figure plane sur l'Eglise primitive comme une muse universelle qui préside à toute chose. Les plus anciens monumens des catacombes sont des *orantes*, comme pour indiquer déjà prophétiquement que l'art chrétien tout entier ne sera qu'une sublime prière. Et remarquons ici qu'*orare* signifie à la fois *prier* et *parler*. Le Christianisme est la suprématie de la parole; l'*orans*, c'est l'orateur qui répare; le discours, *oratio*, c'est l'oraison ascétique qui réveille le peuple opprimé par la tyrannie de ses passions, et le rend à la liberté morale.

Des sarcophages à bas-reliefs.

L'orgueil des sénateurs, nouvellement et incomplétement convertis, ne pouvait se contenter de ces simples monumens. Aussi, vers la fin du troisième, ou à l'entrée du quatrième siècle, voit-on les pompes du sarcophage païen rentrer dans la catacombe chrétienne. C'était l'époque où le génie plastique des Grecs commençait à triompher dans l'Eglise des conceptions judaïques, où le drame dans l'art allait succéder à la parabole devenue trop faible.

Faute de comprendre encore toute l'étendue de cette révolution, la sculpture se borne à changer les noms de ses acteurs, sans leur ôter même leur costume. Partout les saints du Christ, remplaçant des philosophes et des héros, sont drapés sur les sarcophages de la même manière que leurs devanciers. Presque tous les personnages ont la tête nue, excepté quelquefois les soldats, les barbares d'Orient et les mages. Les pieds également nus posent sur des sandales qu'attachent des rubans, ou foulent directement la terre. Les seuls serviteurs et guerriers ont une espèce de chaussure montant souvent au delà des genoux, et qui dessine tout le pied d'une seule masse, très grosse aux extrémités de manière à rappeler la chaussure informe du commencement du moyen âge. Les magistrats militaires portent aussi, mais rarement, la chaussure; on la voit quelquefois aux pieds d'Hérode, assis sur son tribunal (1).

Lorsque sur la face du sépulcre est dans un médaillon en forme de coquille le buste de deux époux, ils sont toujours drapés d'un manteau; le mari a la tête nue, les cheveux courts, et la femme porte une coiffure que conque : le plus souvent un bonnet arrondi, comme le portent encore les Italiennes des montagnes et les Allemandes du Danube. Très souvent, autour des bas-reliefs, sont tracées des cannelures qui ondulent comme des vagues.

Au reste, les monumens dont on s'occupe ici, tirés des catacombes, maintenant vides et dépouillées, ont été transportés dans les musées où ils étalent leurs tristes mutilations. La plupart se trouvent au *Museum christianum* du Vatican, qui a réuni les débris d'une vingtaine de catacombes. Il y en a au musée de Jupi-

(1) *Museum Veronense*, 1 vol. in-folio, p. CLXXIII.

(1) *Aringhi*, quatorzième sarcophage de la Cat. Vatic.

tér, et dans les palais des princes romains. Quelques uns cependant sont restés aux cryptes de St Pierre. d'autres ornent les églises de *San Martino ai monti*, de Ste-Agnès, de St-Jean-de-Latran, de Ste-Marie Majeure, d'*Ara cœli*, de *Santa Maria Trastevere*.

Le nombre des mosaïques est assez considérable, car elles servaient à orner l'église; mais celui des sarcophages à bas-relief paraît avoir été, même avant leur destruction, très borné. Aujourd'hui on n'en compte pas dans Rome au delà de cent, y compris ceux qui sont brisés, et dont cinquante à soixante se voient au Vatican. Cent-cinquante autres, peut-être, sont dispersés dans le reste de l'Italie, et une quarantaine se trouvent en France. Voilà tout ce que nous a laissé la sculpture de la primitive église: encore est-il impossible de ranger ces débris dans un ordre chronologique; les remuemens continuels qui avaient lieu dans les cimetières chrétiens, dès les premiers siècles, et le peu d'ordre observé dans les fouilles modernes, ont contribué à épaissir l'obscurité. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'aucun sarcophage chrétien, pleinement authentique, ne remonte plus haut que l'entrée du quatrième siècle.

Mais il y en a que l'on peut raisonnablement croire plus anciens, d'après la pureté de leur style. Trois surtout indiquent au moins le règne de Septime Sévère (1). On les trouve dans Bottari : l'un (*planche* 27) tiré de de la catacombe de Ste-Priscilla; les deux autres (*planches* 33 et 35) trouvés aux cryptes vaticanes. A ne consulter que le style, le premier de ceux ci (2) qui était exposé au temps d'Aringhi, dans la *villa Pamphili*, serait le plus antique sarcophage chrétien connu. Son architecture, très noble, se compose de portiques à chapiteaux corinthiens, sous lesquels se tiennent les quinze personnages qui entourent Jésus assis, en toge romaine, sur la chaise curule, dans l'attitude de maître et de docteur. Pilate s'y lave les mains en face du sacrifice d'Isaac. Le Christ en beau jeune homme, ses longues tresses de cheveux divisées en deux parts, n'ayant encore au menton et à la lèvre supérieure qu'une barbe d'adolescent, montre le type à la fois sévère et tendre du sage accompli et du médiateur qui s'immole.

Le sarcophage de Saturninus et de Musa (1) offrant la visite des trois mages et où commence déjà à se former l'idéal de la Vierge, ainsi que sur un autre du même temps, décrit par Bottari (2), indique, par son style, l'époque de Constantin, à laquelle appartient, avec beaucoup plus de certitude, le mausolée de sainte-Constance (3).

Mais le premier monument dont on ait par son inscription l'époque irrécusable, est celui de Junius Bassus (4), où se lit

IVN. BASSVS. V.C. QVI. VIXIT.
ANNIS. XLII. II. IN. IPSA.
PRÆFECTURA. VRBI. NEOFITUS. IIT.
AD. DEUM. VIII. KAL. SEPT.
EVSEBIO ET YPATIO. COSS.

Eusebius et Ypatius, d'après la chronique de Cassiodore, furent consuls deux ans avant la mort de Constantin. La face de ce mausolée contient vingt-neuf figures, partagées en deux bas-reliefs l'un sur l'autre. Jésus, en tunique de citoyen romain, sur une chaise curule, y est entre ses disciples.

La plupart de ces scènes sont tristes et désolées. Le style est celui de la sculpture antique pétrifiée. On trouve un grand nombre de monumens d'un style plus noble et par conséquent antérieurs, mais sans nom et sans date : ce qui en diminue l'importance.

De l'époque Constantinienne sont encore le mausolée de Probus et de Proba (5), et enfin le sarcophage tiré de l'église des douze apôtres (6), tous d'une exécution qui indique la décadence.

Sickler croit pouvoir placer, dans la période qui s'est écoulée entre la mort de Constantin et celle de Julien, trois autres tombeaux : celui que Bottari décrit dans sa *planche* 25, et où le Christ,

(1) Sickler, *Almanach aus Rom.*, t. II, 1811.
(2) *Bottari*, pl. 35.

(1) *Id.*, pl. 38.
(2) *Id.*, pl. 40.
(3) *Aringhi*, t. II, pag. 69; Bosio, pag. 421.
(4) *Bottari*, pl. 18.
(5) *Id.*, pl. 16.
(6) *Id.*, pl. 36.

rejetant enfin ce que les sculpteurs de Rome avaient jusqu'ici imprimé de profane et de trop humain à son visage, paraît avec son véritable caractère de médiateur divin, chevelure ondoyante, divisée en deux parts, barbe encore très courte, mais visage dont l'ovale déjà s'allonge et revêt une expression mélancolique et grave. Le même type hiératique règne sur les figures des autres sarcophages où deux papes au moyen âge se sont fait ensevelir (1). Grégoire V mort au dixième siècle, et Pie II au quinzième; leurs os occupèrent long-temps ces urnes dans les cryptes vaticanes. Sur le premier monument sont sculptés le *sinite parvulos venire ad me*, exprimé par le Sauveur qui tend la main à un enfant; la femme attaquée d'un flux de sang et qui touche la robe de Jésus, de chaque côté duquel se tiennent, sous des palmiers saint Pierre et saint Paul. Plus loin, on le voit debout sur le rocher des quatre sources mystérieuses, dérouler un papyrus de la main gauche, et lever la droite dans le geste d'un homme qui enseigne; sa tête barbue et fort belle offre déjà le véritable type du Dieu-homme, tel que l'a développé le moyen âge. A ses pieds est l'agneau. Deux autres scènes le représentent donnant les clefs à Pierre, puis lui annonçant qu'il le renierait.

Les bas-reliefs du second mausolée, séparés par des arcades à colonnes, offrent également au centre le Messie sur le même rocher de l'Eglise, ayant de chaque côté de lui un homme et une femme, peut-être les premiers époux déposés dans cette tombe, et qui touchent respectueusement la frange de sa robe.

Sous les autres arcades se tiennent quatre apôtres; et sur les deux faces latérales, Jésus, d'un côté, lave les pieds de ses disciples, et de l'autre, est amené devant le trône de Pilate.

Ces deux monumens primitifs, si importans pour l'histoire, sont encore dans la catacombe de St-Pierre, où il paraît qu'on les déposa d'abord.

Telles sont les plus sûres données fournies par l'archéologie des quatre premiers siècles; car si l'on interroge les inscriptions, elles donnent des réponses beaucoup plus contestées. Les deux seuls tombeaux portant une date reculée, l'une celle du consulat d'Anicius et de Virius Gallus, 98 ans après J.-C.; l'autre, celle de Surra et de Senecio de l'année 107, ne paraissent pas authentiques. On doute également de celle de Piso et de Bolanus de l'année 111; et la pierre funèbre de Densius, le prétendu architecte martyr du Colysée, et qu'on voit à *San-Martino in foro romano*, a été prouvée fausse.

Il est dont clair que la sculpture avait été proscrite par l'Eglise, durant les trois premiers siècles. A peine si la mosaïque et la peinture conservaient le droit d'enrichir les cryptes saintes d'hiéroglyphes et d'arabesques, rappelant plus ou moins ceux du temple de Salomon.

C'est pourquoi l'on n'a point prétendu faire considérer comme appartenant aux premiers temps la série de sarcophages dont la description va remplir les pages suivantes. Il y en a même beaucoup d'entre eux qui sont probablement des cinquième et sixième siècles. Mais pour admettre un monument dans ce musée primitif, il nous a suffi qu'étant d'une époque inconnue, il offrît dans ses icones et son style la continuation des caractères propres aux monumens du premier âge. On a pensé que les limites d'une période d'art, comme de littérature, ne peuvent se fixer chronologiquement, que tout se tient dans l'histoire comme dans la nature où les règnes sont distincts et cependant mêlés; qu'un âge, envahi par un autre, lui oppose résistance et jette dans cet empire nouveau, qui n'est plus le sien, beaucoup de monumens marqués encore du sceau abandonné.

Mais il est temps d'étudier enfin ces ouvrages eux-mêmes.

CYPRIEN ROBERT.

(1) *Id.*, pl. 22 et 24.

REVUE.

DES CIRCONSTANCES FAVORABLES ET DES PRINCIPAUX OBSTACLES A LA PROPAGATION DU CHRISTIANISME (1).

PREMIÈRE PARTIE.

Ainsi, trois siècles ne s'étaient pas encore écoulés depuis sa naissance, et déjà le Christianisme était devenu dans le monde une puissance qui le remuait; mais il n'était arrivé là qu'après un combat de trois siècles contre l'incroyance et la superstition païennes. Avant de commencer l'histoire de cette grande lutte, nous devons dire ce qui, d'une part, favorisa la foi nouvelle, et de l'autre, les nombreux obstacles qu'elle eut à surmonter.

Au premier siècle, ce fut souvent un avantage pour l'Eglise de n'être regardée que comme une secte juive, et de pouvoir, à l'abri du judaïsme, légalement toléré dans l'empire romain, pousser de si profondes racines, que lorsqu'ensuite les tempêtes des persécutions se déchaînèrent, elles ne purent plus la renverser. Un autre avantage était la situation politique du monde civilisé, qui ne formant alors, pour la plus grande partie, qu'un même empire, n'opposait point aux messagers de la foi la barrière des haines nationales, mais au contraire facilitait l'étroite union et la communication des Eglises entre elles. Une troisième circonstance non médiocrement utile aux apôtres de la nouvelle religion, fut que, dès le commencement, ils s'emparèrent de l'idiome le plus parfait du monde antique, de la langue grecque, parlée dans tout l'Orient depuis la conquête d'Alexandre, et qu'ils en firent, par la prédication et par les livres saints, le véhicule des idées chrétiennes. La culture intellectuelle des Grecs, répandue aussi loin que leur langue, entra également de bonne heure au service du Christianisme. Des hommes tels que saint Justin, Clément d'Alexandrie, Origène, avec leur vaste érudition, leur habitude de toutes les parties de la littérature, mettaient merveilleusement à nu la pauvreté des divers systèmes philosophiques, soit en démontrant l'impuissance où est la sagesse humaine de satisfaire les âmes qui cherchent la certitude et le repos, soit en faisant voir que la doctrine chrétienne, la plus pure et la plus élevée des doctrines, renferme tout ce qu'il y a de bon dans la philosophie, et, par là, ils conquéraient à l'Evangile l'estime et l'accès des classes supérieures.

Au deuxième, mais surtout au troisième siècle, la misère des temps, misère affreuse et toujours croissante, contribua beaucoup aussi à propager la foi. L'indignité des empereurs, la licence féroce et effrénée des soldats, la corruption, les rapines des hommes publics, les ravages des barbares sur les pays frontières; de plus, une foule de calamités physiques, la peste, des tremblemens de terre, des débordemens de fleuves, la famine, tous ces malheurs se joignaient à la dépravation, à la dissolution générale pour engendrer, dans les provinces à moitié disjointes de l'empire, tantôt le plus dur despotisme, tantôt une sauvage anarchie, et pour faire sentir aux

(1) L'article que nous publions ici est extrait de l'*Histoire ecclésiastique*, que M. l'abbé Dœllinger, professeur de théologie à l'Université de Munich, a publiée il y a déjà quelque temps. Déjà la *Revue Européenne* (tom. VI, p. 381) en avait fait connaître un chapitre. Celui que nous donnons aujourd'hui forme une partie de l'*Introduction*. Nous en devons la traduction à un de nos rédacteurs, qui rend un vrai service aux amis de la religion, en préparant la traduction complète de ce bel ouvrage.

infortunés toute la misère de ce grand corps déchiré et gangréné, qui s'affaissait sur lui-même. Lorsque des milliers d'hommes voyaient l'ouragan des guerres civiles emporter leur fortune, l'épée ou la peste frapper les premiers objets de leur affection, et qu'ils ne rencontraient chez les dépositaires de l'autorité qu'une froide cruauté et de révoltans caprices; et, en bas, dans le peuple avili, rien que les excès les plus hideux de la brutalité et de la débauche; alors la société des chrétiens apparaissait à beaucoup d'entre eux comme l'unique asile où ils pussent encore trouver la vertu, la justice et le repos. Mais, pour le plus grand nombre, l'infortune et l'oppression ne servaient malheureusement qu'à les asservir davantage au culte des faux dieux, et à leur faire chercher avec plus d'ardeur une issue dans l'obscur labyrinthe de la magie et de la théurgie.

Plus un homme est intimement attaché à la foi, plus il apprécie l'avantage d'être membre de l'Eglise, et plus il désire faire partager son bonheur à d'autres, surtout à ses parens et à ses amis. La plupart des chrétiens de cette époque n'étaient point nés tels; beaucoup n'avaient embrassé la nouvelle religion que dans un âge avancé, souvent après une longue lutte intérieure, presque toujours après de rudes sacrifices; mais par cela même, la vérité qu'il avaient achetée cher leur était d'autant plus précieuse, et ils mesuraient dans cette proportion le devoir de la répandre. Aussi chaque fidèle remplissait autour de lui une sorte d'apostolat. Le père devenu croyant, prêchait l'Evangile à sa famille, l'esclave à son maître, le soldat à ses compagnons d'armes, l'ami à son ami; la ferme conviction, l'inébranlable foi, l'exaltation neuve et généreuse avec laquelle se faisait cette prédication toute naturelle, manquait rarement son effet sur les âmes non prévenues, et triomphait souvent des plus opiniâtres résistances. Un grand nombre d'entre les nouveaux convertis dévouaient leur vie entière aux missions lointaines; c'est leur portrait qu'Eusèbe a tracé avec les paroles suivantes: « La « plupart de ces disciples apostoliques « dans le cœur desquels l'amour divin « avait allumé un extraordinaire amour « de la sagesse, distribuaient d'abord tout « leur bien aux pauvres pour accomplir le « commandement du Sauveur; ensuite ils « allaient dans des pays éloignés prêcher « Jésus-Christ à ceux qui auparavant « n'avaient jamais ouï parler de la doc- « trine chrétienne, et ils répandaient le « livre des saints Evangiles; puis, après « avoir posé les fondemens de la foi dans « ces contrées, après avoir établi des pas- « teurs pour le soin des fidèles, ils se « rendaient chez d'autres peuples. Aidés « de la grâce et de l'assistance divine, « ils opéraient aussi beaucoup de mira- « cles, de sorte que des foules entières, « qui les entendaient pour la première « fois, ouvraient aussitôt leur cœur à « l'adoration du vrai Dieu. »

La vie des chrétiens, dans laquelle le païen ne pouvait méconnaître une fidèle image de leur foi, produisait encore plus d'impression que la parole. Toutes les vertus le moins connues et le moins pratiquées dans le polythéisme, la douceur, la bienfaisance envers les ennemis, la tempérance, la chasteté, brillaient comme autant de fruits du Christianisme chez ceux qui le professaient; et plus ces vertus étaient jusque là demeurées étrangères aux païens même les moins corrompus, plus elles les frappaient d'admiration en réalisant sous leurs yeux ce qu'on leur disait être un précepte divin.

Vers le milieu du troisième siècle, lorsque des maladies pestilentielles exercèrent d'épouvantables ravages dans une grande partie de l'Empire, les païens virent avec étonnement les chrétiens soigner sans crainte et sans relâche, les personnes attaquées, distribuer des aumônes, enterrer les morts, tandis que les adorateurs des idoles, glacés par un froid égoïsme, et ne songeant qu'à leur conservation, se tenaient loin de tout malade. Ce spectacle éveillait dans l'âme de plus d'un païen le désir de connaître une doctrine qui inspirait à ses sectateurs un amour si désintéressé de leurs semblables, et il lui en ouvrait ensuite d'autant plus volontiers son cœur et son esprit. L'intime communauté de tous les chrétiens, ce lien de fraternelle tendresse, fortifié par l'égalité du péril, par l'unité de la foi et de l'espérance; avaient aussi

yeux de beaucoup d'infidèles un charme tout particulier. C'était pour eux quelque chose de si étrange, qu'ils s'écriaient avec une sorte de stupeur : *Voyez comme ils s'aiment !* « Oh ! oui, cela doit les « étonner, répondait alors Tertullien, « car, eux, ils se haïssent les uns les « autres. » Mais plus la charité chrétienne contrastait avec l'égoïsme brutal et la haine des païens, plus elle avait d'attrait cette Eglise dans le sein de laquelle on abjurait ces tristes passions pour faire partie d'une société toute d'amour et de secours mutuels.

Il n'y avait pas jusqu'à ce noble sentiment de liberté, dont les chrétiens avaient l'âme remplie, sentiment non moins éloigné de la révolte que de la bassesse, qui ne dût recommander l'Evangile aux meilleurs d'entre les païens. Dans un temps où l'esprit de la liberté véritable avait disparu, où l'insolence et la tyrannie d'en haut rencontraient chez les petits une lâche soumission et une adulation rampante, les chrétiens seuls savaient à la fois remplir leurs devoirs de fidèles sujets en se conformant à l'ordre civil, et conserver l'unique indépendance réelle, celle de l'esprit et de la conscience, *pour laquelle*, dit Tertullien, *ils savaient aussi mourir* (1) ! Dans tout ce qui concernait la foi et l'exercice de la religion, ils ne reconnaissaient point de maître terrestre, point de puissance impériale, et ils refusaient d'obéir non seulement aux ordres qui leur commandaient directement l'apostasie, mais encore aux injonctions qui prétendaient interdire leurs assemblées religieuses (2), et exigeaient d'eux qu'ils livrassent les livres saints. *L'homme est de Dieu seul, non de l'empereur* (3), disaient-ils hautement. Etrangers à toute crainte humaine, ils répondaient par un tranquille refus d'obéissance à chaque tentative de l'état sur leur vie de chrétiens, et déclaraient n'avoir d'ordres à suivre, dans cette matière, que ceux de Dieu et de son Eglise.

Le principal moyen employé pour anéantir la foi nouvelle, les persécutions et les supplices produisaient un effet complétement opposé. Presque tous les écrivains chrétiens ont relevé ce fait que le sang des martyrs devenait une semence de nouveaux confesseurs, et qu'après chaque grande persécution le nombre des fidèles augmentait d'une manière frappante. Déjà saint Justin disait, dans son dialogue avec Tryphon : « Plus on « nous prépare de semblables douleurs, « et plus s'accroît la foule de ceux qui « se résolvent à devenir d'inébranlables « adorateurs du nom de Jésus-Christ. « De même que l'on taille souvent les « branches fécondes des ceps de vigne, « pour faire naître des bourgeons plus « abondans et plus forts, de même en « use-t-on avec nous ; car le peuple chré- « tien est un cep planté par Dieu le père « et par Jésus-Christ le Sauveur. » La même remarque se trouve à la conclusion de l'Apologétique de Tertullien : « Tous les raffinemens de votre cruauté « sont inutiles, ou plutôt c'est un char- « me qui augmente notre parti. Ne voyez- « vous pas nos frères se multiplier sous « vos moissons sanglantes ? Le sang chré- « tien est une semence de chrétiens. » Donnant ensuite l'explication du fait même : « Cette opiniâtreté que vous nous « reprochez agit comme une leçon pleine « de puissance. Car, qui la peut voir sans « éprouver le besoin de creuser par la « réflexion jusqu'au fond de la chose, et « quel homme sincère, l'ayant appro- « fondie, ne se détache de vous et ne « brûle de souffrir pour notre foi après « l'avoir embrassée ? »

Sans doute beaucoup de païens ne voulaient voir dans l'invincible constance des fidèles que l'effet d'un esprit entêté et dur, et le passage de Tertullien qui répond à cette accusation, réfutait d'avance une phrase des monologues de Marc-Aurèle, où l'empereur philosophe blâme les chrétiens de ne mépriser la mort que par pure opiniâtreté, non par réflexion (1). Pline, dans son rapport à

(1) *Tertull. ad Nat.*, 1, 4 : Ipsam libertatem, pro quâ mori novimus.

(2) Origène dit sans détour que les chrétiens ont complétement le droit de violer les lois tyranniques des empereurs qui leur défendraient leurs pieuses réunions, *Adv. Cels.*, lib. 1, p. 5, éd. Spenc.

(3) Solius autem Dei homo... Tertull., *Scorpiace*, c. 14.

(1) Κατα ψιλην παραταξιν. Il n'y aurait cepen-

Trajan, avait aussi présenté comme digne de punition ce qu'il appelait l'entêtement et l'inflexible obstination des chrétiens (1).

Si les disciples de la croix n'avaient montré au milieu des supplices qu'un courageux dédain de la mort, une résignation calme, ils auraient produit peu d'effet dans des temps où le suicide et les exécutions étaient choses de tous les jours, et où des hommes accoutumés aux horreurs des guerres civiles, et blasés par les jeux sanglans de l'arène, exigeaient du gladiateur mortellement blessé, qu'il rendît le dernier soupir avec grâce. Mais les chrétiens faisaient voir autre chose que cette indifférence qui se décharge de la vie comme d'un trop lourd fardeau, ou se courbe résignée sous un destin inévitable. Non seulement des hommes d'un âge mûr, mais des femmes, mais des vieillards, des jeunes gens et de tendres jeunes filles, supportaient, sereins et joyeux, toutes les tortures que savait inventer l'ingénieuse cruauté des bourreaux; ils les enduraient sans se plaindre, très souvent sans pousser un seul cri; fatiguaient, par leur inépuisable force à souffrir, les bras des exécuteurs contre lesquels ils ne laissaient pas échapper le moindre signe d'impatience ou de haine, et remerciaient les juges qui leur avaient procuré la faveur de verser leur sang pour Jésus-Christ. En présence d'un tel spectacle, ceux des païens qui n'étaient ni tout-à-fait dépourvus de sens, ni complétement aveuglés, commençaient à soupçonner que ce devait être plus qu'une illusion qui élevait ainsi tant de personnes de tout sexe et de tout âge au dessus des faiblesses ordinaires de la nature, et leur inspirait une constance si calme et pourtant invincible. Venant ensuite à examiner la chose de plus près, le soupçon se changeait bientôt chez eux en certitude, et ce qui leur avait paru d'abord une inexplicable énigme, s'emparait de toutes les facultés de leur âme dès qu'ils étaient chrétiens. Souvent même ce joyeux mépris de la mort et des souffrances faisait une si puissante impression sur quelques uns des spectateurs, qu'une conversion spontanée en était la suite (1).

Par la continuation du don des miracles, Dieu avait pourvu son Eglise d'un autre moyen de propagation plein d'efficacité. La promesse du Sauveur à ses disciples, que la vertu de son nom leur donnerait puissance sur les mauvais anges et sur les forces de la nature, s'était accomplie immédiatement après l'Ascension. Dans les temps qui suivirent l'époque des apôtres, ces dons demeurèrent également dans l'Eglise, et furent souvent exercés par des fidèles, soit ecclésiastiques, soit laïques, pour le bien des individus et la confirmation de la vérité et de la divinité de la foi chrétienne. Ceux à qui Dieu conférait le pouvoir d'opérer de tels prodiges, reconnaissaient que ce n'était point à cause d'eux, mais dans l'intérêt des païens, et qu'en conséquence ils ne devaient point, pour cela, s'élever au dessus de leurs frères (2).

Le don des miracles était surtout né-

dant pas d'invraisemblance à ce que ces paroles signifiassent plutôt : « Comme des soldats armés à la légère, » qui se précipitent impétueusement et sans réflexion dans la mêlée. Arrien, disciple d'Epictète, à la même époque, s'exprime d'une manière encore plus étrange sur la persévérance des chrétiens ou des Galiléens, comme il les nomme : « Ce n'était « chez eux, dit-il, qu'une folie et une habitude de « ne point redouter la mort. » Εἶτα ὑπο μανιας μεν δυναται τις οὑτω διατεθηναι προς ταυτα, και ὑπο ἐθους, ὡς οἱ Γαλιλαιοι.

(1) Pervicaciam et inflexibilem obstinationem.

(1) Voici un beau passage de Lactance qui a rapport à ce que l'on vient de lire : « Nam cum videat vulgus dilacerari homines variis tormentorum generibus, et inter fatigatos carnifices invictam tenere patientiam, existimant id quod est, nec consensum tàm multorum, nec perseverantiam morientium vanam esse, nec ipsam patientiam sine Deo cruciatus tantos posse superare. Latrones et robusti corporis viri ejusmodi lacerationes perferre nequeunt, exclamant et gemitus edunt; vincuntur enim dolore, quià deest illis inspirata patientia. Nostri autem, ut de viris taceam, pueri et mulierculæ tortores suos taciti vincunt, et expromere illis gemitum nec ignis potest. — Ecce sexus infirmus et fragilis ætas dilacerari se toto corpore utique perpetitur, non necessitate, quià licet vitare si vellent, sed voluntate, quià confidunt in Deo. » *Institut.*, lib. v, c. 13.

(2) Οὐκ εἰς την των ἐνεργουντων ὠφελειαν, ἀλλ' εἰς των ἀπιστων συγκαταθεσιν, ἱνα οὑς οὐκ ἐπεισεν ὁ λογος, τουτους ἡ των σημειων δυσωπηση δυναμις. (*Constit. Apost.*, lib. VIII, cap. 1, p. 391; ed. Coteler. Amstelod. 1724, tom. I.)

cessaire dans un temps où le polythéisme se retranchait orgueilleusement derrière une foule de phénomènes extraordinaires et d'éblouissans prestiges opérés avec le secours des démons, ou par de secrètes forces naturelles, moyens dont les enchanteurs de tout genre se servaient pour séduire le peuple et le retenir dans le paganisme. A ces œuvres magiques, les chrétiens n'opposaient que le nom de Jésus-Christ et le signe de la croix, et avec cela seul ils déco certaient tout le charlatanisme des évocations. Déjà saint Justin, dans son Apologie, proclame que même à Rome beaucoup de possédés qu'aucun enchanteur n'avait pu délivrer s'étaient fait guérir par des chrétiens qui avaient simplement prononcé sur eux le nom de Jésus-Christ, et que cela se voyait encore tous les jours. Il n'y a pas de point sur lequel les témoignages de l'antiquité chrétienne soient plus unanimes et plus formels. Saint Irenée cite en détail les différens dons divins qui, de son temps, continuaient d'exister dans l'Eglise. « Les uns, dit-il, chassent véritablement et certainement les démons « au nom du Sauveur, de sorte que souvent ceux qui ont été délivrés deviennent disciples de l'Evangile; les autres « savent prédire les choses futures et ont « des visions prophétiques. D'autres possèdent la vertu de guérir, et, par la « seule imposition des mains, rendent la « santé à toutes sortes de malades. Il y « en a même qui ont ressuscité des morts « que l'on a vus vivre long-temps. Mais « comment nommer tous les dons célestes que l'Eglise reçoit de Dieu, et « qui, chaque jour, au nom de Jésus-Christ, sont employés à l'égard des « païens? » La certitude de Tertullien à ce sujet était si complète, qu'il osait adresser aux païens une provocation en forme: « Juges, s'écrie-t-il dans son Apologétique, faites amener devant votre « tribunal un homme évidemment possédé, et, à la voix d'un chrétien, l'esprit qui tourmente cet homme se fera « connaître pour ce qu'il est, pour un « démon; s'il en est autrement, faites à « l'instant mourir le chrétien téméraire. » Puis il ajoute: « Que peut-il y avoir de « plus évident que cette expérience; « quoi de plus sûr que cette preuve? La « vérité est visiblement là; il n'y a pas « place au moindre soupçon; force vous « est de convenir qu'ici la puissance du « chrétien est la puissance de Dieu « même. »

Origène, dans sa réfutation de Celse, parle souvent de ces cures miraculeuses et de ces expulsions des mauvais esprits; il déclare avoir lui-même vu, et souvent, des chrétiens guérir les maladies les plus incurables par une simple invocation de Dieu ou du nom de Jésus, et que ce sont, d'ordinaire, des fidèles tout-à-fait dépourvus de science, mais pieux, qui opèrent ces prodiges, uniquement par la foi et la prière. Saint Cyprien, Minucius Félix, Lactance, Firmicus Maternus, mentionnent cette puissance des chrétiens sur les démons comme un fait journalier, et qui démontre en même temps, d'une manière éclatante, la vérité de la foi chrétienne et le néant du polythéisme.

Ainsi, outre les guérisons miraculeuses, c'était principalement par l'expulsion des mauvais esprits que les chrétiens ébranlaient ceux d'entre les païens qui eussent été moins accessibles à la puissance de la parole, et qu'ils les préparaient à accepter une doctrine annoncée au milieu des prodiges. L'empire que, pendant sa mission terrestre, le Seigneur avait exercé sur les démons, était demeuré dans l'Eglise, et de pieux fidèles forçaient, comme auparavant le Fils de Dieu lui-même, les esprits impurs à avouer ce qu'ils étaient et à reconnaître la vertu de Jésus Christ. Au fait si, dès le temps du Sauveur et de ses apôtres, il y avait parmi les Juifs un tel nombre de possédés, combien le pouvoir des mauvais anges sur l'âme et le corps de certains hommes ne devait-il pas se manifester plus fréquemment chez les païens, sous la double influence d'une impiété inouie partout répandue, et du polythéisme descendu en grande partie jusqu'à un culte formel des puissances infernales. L'histoire offrant toujours, à une même époque, les contrastes les plus opposés, il y avait alors en présence, d'un côté le royaume de Dieu, de l'autre celui de Satan, tous deux dans leur pleine vigueur et leur souveraine énergie, engagés tous deux dans une lutte plus manifeste

sur le théâtre du monde extérieur. Le prince des ténèbres pressentant la ruine qui le menaçait, avait rassemblé toutes ses forces pour un dernier combat, et, tandis que les disciples de Jésus-Christ brillaient de tout l'éclat des dons divins et de la force surnaturelle, le sombre génie du mal avait ses apôtres, volontaires ou forcés, dans la foule des adeptes de la magie et des énergumènes, lesquels (il faut bien se garder de le croire), n'étaient pas tous des jongleurs et des charlatans. Si l'on veut voir jusqu'à quel point le don des miracles contribua aux progrès de l'Eglise, et combien il ouvrit souvent l'âme des païens à la parole de Dieu, que l'on consulte les Pères et les apologistes qui, à chaque occasion, opposent aux défenseurs du polythéisme cette preuve triomphante. Saint Irénée nous apprend de plus que les malades guéris ou les possédés délivrés par les chrétiens devenaient souvent chrétiens eux-mêmes.

En recherchant les causes de la merveilleuse rapidité et de la puissance de propagation de la foi évangélique, on pénètre dans les entrailles mêmes du Christianisme, et l'on voit que c'était particulièrement dans la doctrine de la rédemption et de la rémission des péchés que résidait sa force d'attraction. Tous ceux qu'inquiétait une conscience chargée de crimes ne parvenaient pas à l'apaiser par des sacrifices expiatoires et par ces cérémonies vides que les prêtres recommandaient comme devant infailliblement effacer toutes les fautes. Les aspersions d'eau lustrale, l'encens brûlé dans les cassolettes, les dégoûtantes tauroboles et crioboles ne protégeaient pas à la longue contre le remords et ses douloureuses angoisses. Mais quand ces hommes venaient à entendre prêcher, que ce qu'ils étaient incapables de faire, Dieu lui-même l'avait fait pour eux; qu'il ne dépendait que de leur volonté de s'approprier les fruits du grand sacrifice d'expiation accompli sur la croix, et que pour être purifiés de leurs iniquités précédentes, pour renaître dans le baptême à une nouvelle vie, à une vie d'intime union avec Dieu, il suffisait d'une seule chose, de la foi au divin médiateur et sauveur. C'était véritablement pour eux une *bonne nouvelle*, et ils saisissaient avec avidité une croyance qui apaisait, au delà de tout espoir, un besoin si profondément senti. Saint Cyprien, dans sa lettre à Donatus, dépeint avec une grande force, et d'après son expérience personnelle, l'état d'un païen devenu croyant; il raconte comment, enfoncé autrefois dans les ténèbres du polythéisme, il tenait pour impossible la renaissance morale et l'entier changement de sentimens d'un homme, mais comment ensuite il s'est convaincu par lui-même de la possibilité de cette rénovation. Aussi, lorsque des adversaires tels que Celse, reprochant aux chrétiens d'offrir le royaume de Dieu à des pécheurs, à des indignes et à des misérables, disaient que des hommes ainsi habitués au vice ne pouvaient être changés par les châtimens, bien moins encore par la miséricorde, les apologistes chrétiens se contentaient de les renvoyer à la multitude de ceux que le Christianisme avait réellement fait passer de désordres effrénés à une vie pure et sage.

Les classes nombreuses qu'un travail continu, la pauvreté et la privation de tous les raffinemens de la richesse protégeaient contre la profonde corruption morale des classes supérieures, les habitans de la campagne, les artisans, les esclaves, étaient en général plus accessibles à la foi. Dans les étroites limites de leurs relations et au milieu de l'activité continuelle que leur imposaient les besoins de la vie, ils demeuraient, en grande partie, étrangers aux vices des riches et des puissans; et lorsque, pour satisfaire à l'irrésistible besoin de rendre un culte à Dieu, ils avaient, avec une volonté droite et simple, visité assidument les temples, participé aux cérémonies et aux sacrifices, il n'était souvent besoin que de la prédication des principales vérités de la foi, pour gagner au Christianisme ces âmes encore non émoussées. Tandis qu'un grand nombre d'esclaves initiés à tous les crimes et à toutes les turpitudes de leurs maîtres, se laissaient prendre pour instrumens des plus honteuses passions, il y en avait d'autres attachés à leurs devoirs, et peu exposés, dans ce petit cercle, à l'appât des grands vices. L'Evangile, qui ne connaît point de différence entre le maître

et l'esclave, fut salué avec joie par ces hommes comme le lever d'un éclatant et réchauffant soleil. Les témoignages ne manquent pas pour montrer que c'est dans cette classe pauvre, ignorante et opprimée, mais pure en comparaison du reste de la société, que le Christianisme fit les progrès les plus rapides; et l'on connaît ce reproche favori des adversaires de l'Eglise, qu'elle ne savait gagner que la populace.

La vérité évangélique trouvait pareillement accès chez ceux qui, familiarisés avec la philosophie grecque, sentaient néanmoins en eux un vide que nul système ne pouvait remplir. Mécontens du froid orgueil, du fatalisme et du panthéisme désespérant des stoïciens, ils éprouvaient encore plus d'aversion pour la débauche et l'incroyance épicuriennes, de même que pour la grossière rudesse et la cupidité mal cachée des cyniques. Les doctrines incomparablement meilleures de Platon et de Pythagore étaient plus propres à faire naître un vague et ardent besoin religieux qu'à le satisfaire, plus capables d'égarer l'intelligence dans un labyrinthe de doutes, de pressentimens et de subtilités, que de lui présenter l'heureux fil qui pût la guider vers la lumière.

Aux questions suivantes: « Qu'est-ce que « Dieu et qu'est-ce que l'homme; dans « quels rapports l'homme est-il vis-à-vis « de Dieu; comment le pécheur peut-il « obtenir la rémission de ses fautes; « qu'y a-t-il à attendre après la mort? » toutes ces philosophies n'avaient point de réponses capables de contenter un esprit raisonnable. Dans le Christianisme, au contraire, le sage trouvait la solution de ses doutes, la réalisation de ses pressentimens, la réponse à ses demandes, et plus que cela, il trouvait ce qui n'existait pas au moindre degré dans le paganisme et les écoles philosophiques, cette harmonie de conviction commune, cet uniforme et solide enseignement fondé sur la tradition orale et écrite de Jésus et de ses apôtres, dont l'Eglise seule pouvait se glorifier. Là on n'exigeait point de l'homme une aveugle soumission à la parole d'un homme faillible et pécheur comme lui; on ne le renvoyait point à l'autorité trompeuse de sa propre raison obscurcie par les passions et les préjugés; on ne lui remettait point entre les mains un livre où il eût à chercher lui-même sa foi : mais la parole vivante, telle que Dieu fait homme et ses apôtres l'avaient prononcée, telle qu'elle ne cessait de se répéter dans l'Eglise, était pour lui la source de la foi et de la connaissance, l'éclaircissement de ses incertitudes, l'ancre qui l'affermissait contre toute illusion, contre toute erreur dans la plus importante des affaires. Païen, il lui avait fallu en quelque sorte se diviser pour nourrir son esprit et son cœur. Désirait-il une doctrine, il était obligé de devenir membre de quelque école philosophique; pour participer à un culte et à des sacrifices, il lui fallait visiter les temples et se conformer aux prescriptions rituelles; s'il voulait connaître le sens des traditions et des mythes, et alimenter sa piété par la représentation des symboles religieux, il ne trouvait cela que dans les mystères des initiés. Et quelle contradiction insoluble ne voyait-il pas entre ce qu'enseignait l'école, ce qui était mis sous ses yeux dans le temple, et ce qu'on lui prêchait secrètement? Au contraire, dans la religion nouvelle tout offrait à ses yeux une harmonieuse unité. L'école et la prédication, le mystère et la doctrine ésotérique, les cérémonies du culte et la perpétration réelle du sacrifice, toutes ces choses se tenaient intimement; l'une conduisait à l'autre. A la place de spéculations philosophiques confuses, désespérantes et stériles, la doctrine simple, claire et douce de l'Evangile était enseignée d'abord dans le catéchuménat, et ensuite dans les instructions faites au service divin; au lieu d'explications et de symboles puisés dans la physique, ou dans la philosophie de la nature, et qui faisaient partie des mystères païens devenus à cette époque un jeu vide, on exposait dans l'Eglise les mystères sublimes et purement moraux de l'Incarnation, de la Rédemption et de l'Eucharistie; les sacrifices sanglans étaient remplacés par un seul sacrifice pur et non sanglant, célébré chaque jour, comme répétition et continuation du sacrifice de la croix.

Au milieu de l'innombrable multitude de ses dieux, le païen était souvent ren-

pli d'incertitude sur le choix de la divinité qu'il devait spécialement honorer, sur les hommages qu'il avait à lui rendre, ou rempli de terreur pour avoir négligé le culte d'une autre divinité dont il se serait par là attiré la vengeance; le chrétien n'invoquait qu'un seul Dieu, ne redoutait que le péché, et se confiait joyeusement en tout à son Sauveur. La foi, l'espérance et la charité, vertus pleines de bonheur et de force, étaient étrangères aux Gentils; au lieu de la foi, ils ne connaissaient que l'opinion; au lieu de l'espérance, le doute et le désespoir; au lieu de l'amour, la crainte. Le disciple de l'Evangile, au contraire, avait un infaillible critérium de la vérité dans la foi au Fils de Dieu et à l'Eglise; l'espoir des récompenses promises par Jésus-Christ aux siens lui donnait une sérénité qu'il ne connaissait pas auparavant; l'amour du Dieu qui l'avait aimé le premier et comblé de bienfaits élevait et ennoblissait tout son être. Avait-il précédemment participé à des fêtes et à des mystères du paganisme, lesquels n'ayant de rapport qu'avec la nature, le changement des saisons, le cours des astres, les moissons, les semailles, ou l'instinct de la chair, le laissaient froid et indifférent, lorsqu'elles ne souillaient pas sa pensée par d'impures images; il ne célébrait désormais que des fêtes qui lui rappelaient sa rédemption et son heureuse renaissance spirituelle. Quand il était encore retenu dans les liens du polythéisme, il ne croyait point à l'universelle direction d'une providence souverainement sage; tourmenté par un inquiet besoin de connaître l'avenir, il interrogeait sur ses futures destinées le vol des oiseaux, les entrailles des victimes, les étoiles; et tous ces signes trompeurs, s'ils ne lui donnaient une pernicieuse sécurité, le frappaient de la crainte de malheurs possibles; chrétien, il s'abandonnait avec une pleine confiance à la volonté du Dieu omniscient, sans la volonté de qui un seul cheveu ne pouvait tomber de sa tête. Avant d'avoir embrassé la foi, il était enchaîné dans le cercle des présages, des songes et des mauvais augures; le sifflement d'une souris, le chant d'un coq suffisaient pour le jeter dans l'épouvante et lui faire abandonner un travail commencé; la souillure occasionnée par le contact fortuit d'un cadavre lui causait plus d'effroi que celle d'un grand crime : une fois entré dans l'Eglise, il se sentait libre de cette honteuse servitude d'esprit, craignait Dieu, et n'avait point d'autre crainte. Enfin, sectateur du paganisme, il avait flotté dans une cruelle incertitude sur l'état de l'homme après la mort, ou bien il s'était abandonné avec la foule à la désespérante idée que tout doit finir avec cette vie; adorateur du Christ, il croyait à une félicité à venir dans l'éternelle contemplation de la magnificence divine, et c'était seulement par la foi à l'existence future, dont l'existence actuelle est la préparation, qu'il commençait à comprendre le sens et la valeur de son séjour sur la terre.

Si les païens avaient été généralement enfoncés dans une complète incroyance, ou dans l'apathie stupide de l'indifférentisme religieux, à peine le Christianisme aurait-il pu se faire jour à travers cette masse inerte; car les incroyans et les indifférens ne lui accordaient d'ordinaire qu'une attention très superficielle, et le reléguaient ensuite, avec un orgueilleux dédain, dans la catégorie des inventions sans nombre de la superstition et de l'imposture. Au contraire, ceux qui, ayant gardé quelque religion dans le cœur, n'étaient presque jamais satisfaits par l'exercice du culte national, et parvenaient rarement à secouer tout-à-fait une pénible incertitude, ceux-là consentaient sans peine à examiner de près le phénomène du Christianisme déjà si frappant au premier coup-d'œil, et leur promptitude à reconnaître sa vérité divine était en proportion de la pureté et de la profondeur des sentimens religieux qu'ils avaient conservés. Sous ce rapport, le zèle qui se réveilla chez les païens, vers la moitié du deuxième siècle, fut très profitable à la religion chrétienne. Quoiqu'il faille mettre au nombre des plus grands obstacles qu'elle ait eus à vaincre, les effroyables aberrations causées par la recrudescence de l'idolâtrie, à côté de ces aberrations et malgré elles on vit se développer, dans le sein du paganisme même, une direction meilleure, et qui, se rapprochant de la pureté primitive, allait par cela même à la ren-

contre du Christianisme. Le grossier polythéisme se purifiait et s'élevait successivement jusqu'au monothéisme; on reconnaissait chaque jour d'une manière plus formelle qu'il existe un Être suprême, auteur et modérateur du monde, père de toutes choses, et de beaucoup élevé au dessus des autres dieux; que ceux-ci, ayant reçu l'être de lui, le servent comme des ministres, et président aux diverses parties de l'univers. Aussi Maxime de Tyr était-il en droit d'avancer que quelle que fût, du reste, la diversité des opinions, tous les hommes s'accordaient à admettre un seul Dieu, roi et père de toutes choses, et plusieurs dieux, ses fils, à qui il accordait une part de sa puissance. Même des oracles reconnaissaient le Dieu des Hébreux pour le vrai Dieu et pour le créateur du monde (1). Le peuple aussi, comme le remarque Tertullien dans son livre sur l'âme, témoignait à chaque instant, quoique souvent sans y penser, de sa foi à un Dieu suprême, lorsqu'il s'écriait à toute occasion : *Si Dieu veut; Dieu te bénisse; Dieu voit tout.* Les écrivains chrétiens ont fait observer plus d'une fois que les païens savaient fort bien distinguer entre le Dieu suprême, qu'ils adoraient en tournant leurs regards vers le ciel, et la foule des autres divinités, lors même qu'ils offraient à celles-ci des sacrifices et célébraient les fêtes établies en leur honneur (2). Mais le service divin fut toujours de plus en plus exclusivement affecté aux deux divinités principales, Jupiter et Apollon. Celui-ci était honoré comme le reflet et le représentant de *Zeus*, comme médiateur entre ce Dieu suprême et les hommes, comme son prophète (1), dont les oracles annonçaient aux hommes les célestes volontés, et en même temps comme un sauveur qui les purifiait de leurs fautes et de leurs souillures, et portait en conséquence les surnoms d'*Alexikakos*, d'*Akésios* et d'*Atropaeos*. Il s'était fait homme, avait servi sur la terre en qualité d'esclave, et même s'était chargé de souffrances expiatoires (2). Combien cette notion ne se rapprochait-elle pas de la doctrine chrétienne sur le Fils de Dieu, sur son incarnation pour le salut des hommes! Combien facile et pleine d'avantages était la transition du crépuscule des mythes au grand jour de l'Evangile (3)!

(La suite à un prochain numéro.)

(1) Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, liv. XIX, chap. 22, cite un de ces oracles tiré de la collection de Porphyre. Celui qui se trouve dans saint Justin est encore plus remarquable :

Μοῦνοι Χαλδαῖοι σοφίην λάχον, ἠδ' ἀρ' Ἑβραῖοι,
Αὐτογενεθλον ἀνακτα σεβαζομενοι Θεὸν ἀγνῶς.

(*Cohort. ad Græcos*, p. 12, éd. Colon.)

(2) Ainsi nous lisons dans le poème de Prudentius contre les Sabelliens :

Et quis in idolio recubans, inter sacra mille,
Ridiculosque Deos venerans sale, cespite, thure,
Non putat esse Deum summum et super omnia solum,
Quamvis Saturnis, Junonibus et Cytheræis
Portentisque aliis fumantes consecret aras.

(1) Eschyle avait déjà dit :

Διος προφητης ἐστι Δοξιας πατρος.

(*Euménides*, v. 19).

(2) Voir la dissertation intitulée : *Apollonius de Tyane et Jésus-Christ*, par Baur, p. 168, Tubingue 1832.

(3) Nous espérons que personne ne voudra voir une contradiction entre ce qui a été dit plus haut sur le caractère démoniaque du polythéisme, et ce que nous faisons remarquer ici de son rapprochement de la religion chrétienne. Le polythéisme avait des parties meilleures et des parties plus mauvaises. Les moins corrompus d'entre les païens, et ceux qui ne l'étaient pas encore, s'attachaient, par instinct ou par réflexion, aux débris des traditions antiques, à ces idées religieuses dont le fond plus noble se laissait encore apercevoir à travers les altérations et falsifications de toute espèce qui les recouvraient; les autres, au contraire, s'efforçaient de retenir du polythéisme ce qui flattait leurs sentimens corrompus, par exemple, le service des démons, le culte des divinités qui ne représentaient aucune idée morale, ou même en représentaient d'absolument immorales, ou bien encore la magie et ses criminelles pratiques.

ESSAI BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR J.-S. GUEZ DE BALZAC,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1594-1654).

PREMIER ARTICLE.

CONSIDÉRATIONS SUR LES PROGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE.

« Je ne trouve pas, disait Ménage, que « depuis Balzac et Vaugelas, notre lan- « gue ait fait de grands *progrès*. L'un et « l'autre l'ont *fixée* en quelque façon par « leurs écrits, et personne n'en a si bien « connu le génie que ces deux grands « hommes. Ceux qui sont venus depuis « n'ont fait que l'*énerver* (1). »

Cette opinion, dont Ménage prétend même soutenir la dernière partie dans ses *Observations*, nous a paru toucher d'une façon assez piquante toutes les difficultés d'une question qui nous sollicite, celle du *progrès*, de la *fixation* et de l'*altération* des langues. Nous ne nous proposons pas assurément de résoudre ce grand problème, mais nous avons besoin de quelques éclaircissemens préalables sur ces termes pour nous diriger dans notre appréciation des écrits et de l'influence de Balzac, ou plutôt pour établir la légitimité de toute appréciation de ce genre.

Qu'est-ce donc que le *progrès* ou l'*altération*? qu'est-ce que la *fixation* d'une langue?

On sent bien que ces idées n'ont rien d'absolu; car alors elles seraient inconciliables, et exclusives l'une de l'autre. Comment, en effet, concevoir l'accord du progrès indéfini avec la fixité parfaite qui est le dernier terme d'un progrès quelconque? L'état abstrait de permanence n'étant ni bon, ni mauvais en soi, sa valeur dépend de la nature du développement qu'il a surpris et arrêté. Evidemment rien de pire que la fixité dans le mal, rien de meilleur que la permanence dans le bien; évidemment aussi cette stabilité est refusée aux langues, soumises, comme l'homme et ses pensées, à la prédominance alternative du bien et du mal incessamment engagés. Il ne peut donc s'agir que de *progrès relatif*, de *fixité*, d'*altération relative*. Mais ici nouvelle difficulté.

Si le progrès, l'altération, la fixation d'une langue ne sont que des idées relatives, notre jugement à cet égard sera purement relatif, caprice d'imagination, fantaisie variable, comme la coupe des vêtemens. N'est-ce point en effet pure illusion d'amour-propre qui nous fait prendre pour point de départ de nos opinions sur les différentes phases de notre idiôme, le temps où nous vivons, ou bien celui qui s'en rapproche davantage, soit le dix-huitième siècle, soit le dix-septième, au gré de nos croyances ou de nos humeurs? « Chacun se fait accroire, « dit Pasquier, que la langue vulgaire de « son temps est la plus parfaicte, et cha- « cun est en cecy trompé. De ma part, « je ne doute point que Hugues de Bersy, « Huon de Méry, Jehan de Saint-Cloct, « Jehan Le Nivelet, Lambert Licors, et « tous nos vieux poëtes, n'eussent jamais « mis la main à la plume, s'ils n'eussent « estimé rendre leurs œuvres immortel- « les, lesquelles néanmoins ont été en- « sevelies dans les ans par le change- « ment du langage, ne restant plus de « tous leurs écrits qu'une carcasse. Et « Lorry mesmes et Clopinel feussent « aussy au tombeau, si Marot ne les en « eust garantis par le langage de nostre « temps qu'il leur donne. Quoy donc- « ques? Dirons-nous que les langages « ressemblent aux rivières, lesquelles « demeurant toujours en essence, toute- « fois il y a un continuel changement des « ondes. Aussi nos langues vulgaires, de- « meurant en leur général, il y ait chan- « gement continu de paroles particuliè- « res qui ne reviennent plus en usage. Je « vous diray ce que j'en pense. Je croy « que l'abondance des bons autheurs qui « se trouvent en un siècle authorise la

(1) *Menagiana*, p. 154 (1692 in-12).

« langue de leur temps par dessus les « autres (1). »

Mais, ici même, qui jugera en dernier ressort? quel tribunal sans appel justifiera nos sentimens sur la *bonté* des auteurs, sur l'*autorité* de leur langue? qui nous garantit que le temps ne se jouera pas de notre admiration et de ses objets, comme il s'est joué de nos vieux écrivains et de leurs admirateurs? Eternelle cassation d'arrêts éphémères! Et comment en pourrait-il être autrement lorsque l'égoïsme de nos prédilections pour les dernières modes adoptées par la langue, est sujet lui-même à tant d'inconséquences et de contradictions? car enfin, si satisfaits que nous soyons de nos manières de dire, ne confessons-nous pas des charmes inconnus dans la lecture de Joinville et de Froissart? Quel écrivain du *grand siècle* nous a rendu la verdeur de Montaigne et les grâces merveilleuses de la diction d'Amyot? Comparez la fable de *Mercure et le bûcheron*, avec le prologue du quatrième livre de Pantagruel; quelle raison de décider en faveur de Lafontaine plutôt que de Rabelais? Nous assurons que, traduits dans notre langage, c'est-à dire, parlant un idiôme *plus parfait*, nos vieux écrivains perdraient leur piquante saveur, leur forte et mâle originalité; et après cela, les aimant tels qu'ils sont, et leur enviant leur style, bien loin de leur désirer le nôtre, de quel droit nous félicitons-nous des progrès de notre parole, de sa perfection souvent aride, de sa fixation toujours flottante? Où est la raison de préférer cet organe de la pensée tel que nous l'ont fait le cardinal de Retz, madame de Sévigné, le duc de Saint-Simon, à celui que nous voyons si vivant et si coloré aux Mémoires de Philippe de Comines, de Marguerite de Valois, du maréchal Blaise de Montluc? Chaque siècle, comme chaque écrivain, ne trouve-t-il pas, et jusqu'à certain point ne fait-il pas sa langue? Est-ce que « *Dieu le veut (Diex le volt),* » proclamé par saint Bernard, est au dessous de « *Madame se meurt! Madame est morte!* » Que signifie donc en définitive la critique de la langue d'un siècle? Est-ce qu'un siècle n'a pas dit, ou bien est-ce qu'il a mal dit ce qu'il voulait dire? Mais « tout peuple « a parlé précisément autant qu'il pen- « sait et aussi bien qu'il pensait; car c'est « une folie égale de croire qu'il y ait un « signe pour une pensée qui n'existe pas, « ou qu'une pensée manque d'un signe « pour se manifester (1). »

Ainsi, la beauté d'une langue, c'est sa fidélité à traduire les âmes; et qui osera prétendre que les âmes ont été bien ou mal traduites? L'admiration elle-même ne serait-elle pas à certains égards aussi ridicule que le dédain? La parole d'un âge d'hommes pourrait-elle relever de cette mesquine juridiction esthétique? Puis enfin, à quel type constant, invariable, rapporter la beauté de cette parole? Et, dans l'espèce, est-ce ce choix et cette combinaison de mots qui eut cours de 1650 à 1715 que nous proposerons pour modèle de bien dire? Mais ce bien dire est passé; il avait donc sa raison de finir. Ou bien serait-ce que depuis lors la langue est altérée? qu'elle se meurt d'épuisement et de vieillesse? Oh! non, assurément; car les révolutions qu'elle a consenties ou repoussées, celles qu'elle subit ou qu'elle appelle encore, témoignent assez d'une vitalité puissante. Demandons-nous enfin si notre prédilection est vraie. Si elle est vraie, c'est-à-dire, fondée sur l'excellence réelle de son objet, ne rendons pas à l'objet le culte et les hommages dus à la cause. Nommons cette cause, et nous aurons trouvé pour critérium une vérité absolue; car, dans l'ignorance de cette inconnue qu'il nous faut dégager, ces mots *progrès, perfectionnnement, fixation* ou *décadence* sont des termes vides de sens. Or, s'il n'existe aucune raison légitime, c'est-à-dire absolue, de préférer le langage d'une époque à celui d'une autre, il faut accepter toutes les formes successives du langage, d'où s'ensuit l'acceptation indifférente de toute pensée, de toute civilisation quelconque, et la déchéance du droit de juger non seulement un siècle, mais un homme, mais un livre, mais un mot.

Le fatalisme de cette conséquence nous force donc de reconnaître que la

(1) *Recherch. de la France*, liv. VIII.

(1) *Soirées de St-Pétersbourg*, t. I.

même loi, au vœu de laquelle nous rapportons nos manières de voir sur tous les actes humains, doit aussi nous servir de règle dans notre appréciation des développemens de la langue et des formes qu'elle affecte; que l'on ne saurait nier le principe d'identité morale et responsable qui relie solidairement les générations successives des mots qui la constituent, comme les générations des hommes qui la parlent, comme les générations de temps qui composent la vie individuelle; que son activité à la circonférence est sollicitée ou maintenue par les rênes qui gouvernent le for intérieur (1); que, dans une dualité inséparable, la parole est l'homme, et partant perfectible, non d'une perfectibilité nécessaire et par progressions de temps fatales et continues, mais librement comme la conscience, capable des mêmes vertus et des mêmes égaremens, sujette aux mêmes prévarications et aux mêmes repentirs. On retrouverait assurément la preuve curieuse de ces remords de la langue, correspondans aux retours de la conscience publique dans l'ostracisme ou le rappel de certaines expressions à certaines époques; car il est, à n'en pas douter, une haute raison morale de ces vicissitudes que le poète attribue à la seule inconstance:

Multa renascentur quæ jam cecidêre, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus.

Quel livre à faire sur les *volontés de l'usage!*

« La parole est peculièrement donnée « à l'homme, dit Charron (2); (elle est) « le messager du cœur, la porte par la« quelle tout ce qui est dedans sort « dehors et se met en vue; toutes choses « sortent des ténèbres et du secret, vien« nent en lumière. L'ESPRIT SE FAIT « VOIR....» Donc l'homme n'est point distinct de sa parole; donc la loi de l'âme ou la religion étant la loi de la parole, le développement de la langue est identique au développement de la foi. Ainsi, la beauté d'une langue, c'est sa docilité à parler sa foi; sa durée, c'est son intime union avec la vérité de son origine.

De là, cette vénération, ce culte des mots antiques, cette reconnaissance de leur investiture religieuse, professés par les rhéteurs romains: *Vetera majestas quædam, et, ut sic dixerim, religio commendat,* dit Quintilien; et il ajoute(1): « L'emploi des anciennes expressions « contribue à la dignité, à la sainteté du « discours. » De là, la proscription du néologisme, protestation d'un seul contre tous, d'un jour contre les siècles; de là aussi, la prohibition des importations étrangères, pour défendre, à l'intérieur, l'unité; à l'extérieur, l'intégrité de l'idiome primordial et consacré (2).

« Si cet univers, comme disoit Platon « et devant lui les Pythagoriciens, n'est « rien qu'une harmonie, et si toute cette « harmonie est chose divine, combien le « sera l'éloquence qui cause ces accords. « Aussi les anciens poètes qui ont enve« loppé dans leurs fables les sacrés mys« tères de la sapience, voulant faire en« tendre que Tantale avoit été le premier « qui départit aux hommes cette grâce « céleste, mirent en avant qu'il avoit « dérobé le nectar des dieux pour le « donner aux hommes. En cela, les pou« vons-nous bien croire que c'est à la « vérité *une chose divine qu'il avoit tirée* « *du ciel,* mais non pas comme ils fei« gnent, qu'il en ait été puni; ce seroit « chose indigne de la bonté divine d'en« vier aux hommes *le bien par lequel ils* « *sont rendus capables de la reconnaître* « *et de la servir...* LA PRIÈRE EST LE PAR« FAIT ET SOUVERAIN USAGE DE LA PA-

(1) *Linguam* debere aiunt non esse liberam, nec vagam, sed vinculis de pectore imo ac de corde opertis moveri et quasi gubernari. (A. Gell. *Noct. Att.*, lib. I, c. XV. *Linguam* est pris dans un sens purement *moraliste.*)

(2) *De la Sagesse*, liv. I, ch. XIII.

(1) « Propriis (verbis) *dignitatem* dat *antiquitas;* namque et sanctiorem et magis admirabilem faciunt orationem. » (*Instit. Orat.*, lib. VIII, c. III, 3.) Et Cicéron: « Ita sit ut omni singulorum verborum virtus atque laus, si aut *Vetustum* verbum sit... » (*De Orat.*, lib. III.) «*Novitatem*... verbi fugientes.» (Top.)

(2) Quàm minimè *peregrina* et *externa* verba... (*Quintil.*, ibid.) Enfin ces paroles remarquables de Varron: « Populus in suâ potestate; singuli in illius. Itaque ut suam quisque consuetudinem, si mala est, corrigere debeat, sic populus suam... Ut rationi obtemperare debet gubernator, gubernatori unusquisque in navi, sic populus rationi, nos singuli populo. » (Terent. Varron, *de Ling. Lat.*, lib. VIII.)

« ROLE, » ajoute excellemment le vieil auteur que nous citons (1); car c'est l'hommage que la Pensée rend à Dieu du plus grand de ses dons après celui de l'existence, ou plutôt c'est l'hommage même de sa propre existence; d'où il suit que le langage religieux étant le vrai langage de l'homme, la question du progrès ou de l'altération d'un idiome se réduit à l'histoire de la foi ou de l'incrédulité des consciences.

Ces considérations nous paraissent établir le véritable point d'appui de la critique; car elles nous donnent le droit de nos jugemens, fondé sur le rapport nécessaire des variations d'une langue aux vicissitudes de la moralité, c'est-à-dire aux oscillations de la foi. Elles nous permettent de prononcer avec assurance ces mots progrès, altération, fixité, correspondans au degré d'harmonie ou de mésintelligence de la langue avec son principe originel, à l'intensité d'orthodoxie ou d'apostasie sociale. Si donc la perfection d'une langue est son intimité avec le principe civilisateur qui vit en elle, dont elle est l'expression et l'instrument, ses infidélités à ce principe sont autant de symptômes de corruption, et le divorce est son suicide. Les langues anciennes ont vécu tant qu'elles ont parlé avec foi la vérité particulière dont elles étaient sorties. L'incrédulité philosophique fit germer la mort dans leur sein, et précipita leur dissolution. La religion est l'aromate qui empêche la science de se corrompre (2); à plus forte raison l'est-elle des langues vulgaires qui servent de truchement et d'organe aux langues scientifiques.

Que si la *perfection relative* d'une langue réside dans son degré d'attachement à sa foi, la vérité de cette foi sera le *criterium* de sa *perfection absolue*. Or, nous n'invoquons d'autre témoignage en faveur de la toute-puissante vitalité du principe constitutif des idiomes chrétiens, que cette merveilleuse résurrection de la langue latine *convertie* (3) à l'heure où elle se mourait, transfigurée pas sa conversion, devenue l'organe universel de la prière, et, plusieurs siècles durant, le *labium unum* de l'Europe savante. Combien doit être puissante à conserver la vie cette vertu qui a su la rendre!

Mais cette étonnante restauration de la parole romaine dut néanmoins finir, et par une raison non moins admirable que celle de son accomplissement. Cette parole était devenue la *main* de l'égoïsme de la science. Or qui pourrait décider à quelles prévarications se fût arrêté l'orgueil de la raison européenne assurée d'un organe dont la vie, pour ainsi dire, était purement spirituelle? Que n'eût pas osé contre les hommes et contre Dieu cette communion de penseurs dans un idiome ignoré des peuples! Cette vérité n'a point échappé à Condorcet, mais il l'a réduite à son point de vue philosophique : « L'existence d'une sorte de langue scien« tifique, a-t-il dit, la même chez toutes « les nations, tandis que le peuple de « chacune d'elles en parlerait une diffé« rente, y eût séparé les hommes en « deux classes, eût perpétué dans le « peuple les préjugés et les erreurs, eût « mis un éternel obstacle à la véritable « égalité, à un usage égal de la même « raison, à une égale connaissance des « vérités nécessaires (1). »

Mais quelque chose alors se passa qui nous rappelle involontairement ces paroles de l'Ecriture : « *Descendamus et* « *confundamus ibi linguam eorum,* » et ce mensonge d'Unité téméraire, superbe, négative de l'humanité, disparut au seizième siècle. La Réforme fut permise, pour réussir précisément contre ses fins, pour réagir contre son principe. Car, chose étrange! son impatience de l'autorité n'a servi qu'à consommer, en France, la ruine du *fédéralisme seigneurial* au profit de l'autorité *monarchique;* son énergie dissolvante n'a brisé, en Europe, que le *fédéralisme intellectuel*, à l'avantage, éloigné peut-être mais certain, de l'unité religieuse.

(1) Le chancelier Guillaume du Vair.

(2) Bacon.

(3) Balzac a dit supérieurement : « Un poète chrétien doit, à mon avis, considérer que *par la conversion de l'empire romain, la langue latine s'est convertie.* » Dissertat. sur la tragédie de Heinsius, *Herodes Infanticida.*

(1) *Esq. d'un Tabl. Hist. des progr. de l'Esprit, Hum.* (8e époq.)

Cette *confusion du langage lettré* fut le signal de l'émancipation sérieuse des langues vulgaires. La nécessité incessante de la discussion sécularisa la parole philosophique. Le principe protestant, multiplié par les débris de l'unité factice, se leva partout, comme un révolté, appelant en champ-clos, ici la puissance spirituelle, là, la puissance séculière. Chaque société européenne fut prise corps à corps, et le duel s'engagea avec des fortunes diverses; mais partout un mouvement énergique de concentration s'opéra dans les forces politiques et sociales; chaque idiome, militant sur son propre terrain, acheva de conquérir sa personnalité. Langues, mœurs, institutions, tout est arrivé par là à une certaine vérité individuelle qui ne saurait être défavorable un jour au rétablissement de l'unité.

Ce fut surtout pour l'idiome de Froissart et de Rabelais, que cette vive instauration de l'élément philosophique devint une crise décisive. L'enfant robuste grandit par la lutte; la fraîcheur adolescente, l'exubérance joyeuse et insouciante, firent place à la constance de la force virile, à la gravité mâle de l'homme de guerre. L'épreuve du champ de bataille fit ressortir tous les dangers de la licence et de l'insubordination des mots. C'est au bruit et dans la mêlée des controverses, que les auteurs contemporains protestent d'un commun accord contre l'imperfection et l'anarchie du langage, « suffisamment abondant, disait « Montaigne, mais non pas maniant et « vigoureux suffisamment. Il succombe « à une puissante conception; si vous « allez tendu, vous sentez souvent qu'il « languit sous vous et fleschit (1). »

Le chancelier du Vair recherchant les causes du *peu de progrès de l'éloquence en France*, en signale deux principales : l'absence de vie politique, le dédain des seigneurs pour toute occupation intellectuelle.

« Notre état françois a dès sa nais- « sance été gouverné par les Rois, la « puissance souveraine desquels ayant « tiré à soi l'autorité du gouvernement, « nous a, à la vérité, délivrés des mi- « sères, calamités et confusions qui sont « ordinairement ès états populaires; « mais aussi nous a privés de l'exercice « que pouvoient avoir les braves esprits « et des moyens de paroître au manie- « ment des affaires. Car le prince dé- « vouant ses veilles et son soin à notre « salut, et se mettant comme en conti- « nuelle garde pour nous, a allenti le « cours de nos esprits, et les a comme « relégués au soin et à la conduite de « leurs familles particulières, de sorte « que, comme un cheval généreux qui « est dans une trop courte carrière, ils « n'ont pu faire paroître ce qu'ils avoient « de force et de vigueur..... L'éloquence « a été toujours quasi méprisée de nos « princes et de notre vieille noblesse.... « de sorte que ce qui en restoit d'usage, « soit ès barreaux des parlemens, soit « ès chaires publiques, a quasi toujours été entre les mains des personnes « abjectes, qui, nées d'une vile et basse « naissance, nourries en mœurs peu in- « génues, instruites avec peu de soin « et de commodité, n'ont rien apporté « au maniement d'une si chère et digne « science qui lui pût donner croissance « et avancement. Il passe certes, et n'en « faut nullement douter, aux enfants, « des semences de la générosité ou bas- « sesse de courage de leurs pères, et se « forme en la naissance des hommes une « suite des mœurs qui se reconnoît à ce « qu'ils entreprennent (1). »

Cinquante ans plus tard environ, trente ans après la fondation de l'Académie, et onze ans après la mort de Balzac, l'une des victimes de Boileau, l'abbé Cassagne, jetant un coup d'œil rétrospectif sur les variations successives de la langue, attribuait la lenteur de son développement et la mobilité de ses évolutions à des causes plus directes et plus vraies.

« Dans ce nombre infini d'écrits, dit- « il (2), qui ont passé sous les règnes de « François Ier et de ses enfans, il seroit « malaisé, pour ne pas dire impossible, « de choisir une seule page où, selon

(1) Essais, liv. III.

(1) *OEuvres de messire Guillaume du Vair*, évêque et comte de Lisieux, et garde des sceaux de France, etc. Paris, l'Angelier, 1625, in-fol.

(2) *Préface des œuvres complètes de Balzac* publiées à Paris. Billaine, 1665, 2 vol. in-fol.

« notre manière, nous ne trouvions plu-
« sieurs choses à changer. Ne nous ima-
« ginons pas néanmoins que parmi tant
« de différens génies, il n'y en eût que
« de mauvais et de médiocres; ne de-
« mandons pas raison à la France des
« louanges qu'elle leur a données, com-
« me si elle leur avoit fait plutôt faveur
« que justice, et, pour venger leur gloire
« que le temps opprime, plaignons-nous
« de l'inconstance et de la tyrannie de
« l'usage, qui change sans cesse, et
« fait changer les hommes avec lui,
« qui en matière de mots et de langues
« fait vivre et mourir ce qu'il lui plaît...
« et qui n'exerce que par un *caprice*
« *aveugle* cette puissance de vie et de
« mort. Mais aussi dirons-nous qu'en
« leurs écrits, il n'y ait que des fautes
« qu'ils n'ont point faites? Faut-il les
« plaindre sans les accuser?.... Il y a ici
« quelque chose de plus qu'un simple
« malheur. Plusieurs de ces écrivains
« méritoient d'être condamnés même
« par leur siècle, et il faut avouer que
« la plupart d'entre eux ne connois-
« soient ni *cet esprit général qui doit*
« *régner dans toutes les langues*, ni le
« *génie particulier de la nôtre;* la plu-
« part, dis-je, erroient dans les prin-
« cipes; les uns croyoient qu'il étoit per-
« mis de faire et d'inventer des mots, et
« donnoient à tout le monde une liberté
« qui n'appartient à personne; les autres
« pensoient qu'on pouvoit transporter
« toute sorte de termes d'une langue à
« l'autre..... Les autres qu'*il falloit con-*
« *sidérer les idiomes des provinces en*
« *notre langue, comme les dialectes dans*
« *la grecque*, et que c'étoit autant de
« trésors qui fesoient sa richesse et son
« abondance; les autres enfin n'esti-
« moient devoir prendre pour juges du
« langage que l'analogie et le raisonne-
« ment, sans considérer qu'en cette ma-
« tière la raison même n'est pas raison-
« nable lorsqu'elle s'opiniâtre à contre-
« dire l'usage..... Les anciens font l'ana-
« tomie du style avec autant de soin que
« les médecins font celle du corps hu-
« main..... Ceux qui écrivoient en notre
« langue n'avoient qu'un style déréglé,
« ou pour mieux dire, ils n'avoient point
« de style, et selon que leur imagina-
« tion étoit prompte et vive, ou pe-
« sante et grossière, ils couroient à perte
« d'haleine, ou se traînoient par terre
« avec une lenteur pénible. *Ce n'étoient*
« *point des fleuves propres à la naviga-*
« *tion et utiles au commerce*, c'étoient
« des torrens qui ne fesoient que se pré-
« cipiter et se déborder, ou c'étoient des
« étangs qui languissoient dans leur lit,
« et qui ne donnoient jamais de cours à
« leurs eaux croupissantes. »

Il fallait donc qu'une autorité intellectuelle convertît ces eaux impétueuses ou stagnantes en *fleuves propres à la navigation et utiles au commerce;* qu'elle fondît au creuset de l'unité *ces idiomes de provinces* incompatibles avec la mission civilisatrice de la France; qu'elle reconnût *cet esprit général qui doit régner dans toutes les langues*, qu'elle définît le *génie particulier de la nôtre;* et, pour atteindre ce but, il fallait que l'autorité souveraine détruisît ces souverainetés locales, ces seigneuries rebelles, *dédaigneuses de l'intelligence*, faites pour gêner l'émission et la circulation des idées; il fallait que l'autorité religieuse combattît et vainquît l'égoïsme protestant, et il fallait que cet égoïsme même sortît de l'unité prévaricatrice, grosse de schismes et de révoltes, pour donner à la foi l'occasion d'une lutte terrible, mais salutaire, où la victoire fût décisive et la défaite préférable à une sécurité funeste, à une paix trompeuse. Le mouvement de composition de la langue se rattache au développement de la Réforme; la prise de la Rochelle signale l'époque de sa fixation. Calvin a déterminé sa croissance, Richelieu l'a fixée. La guerre a *dénoué notre idiome* (1), mais la victoire du catholicisme l'a glorifié et *autorisé*, en lui assurant la liberté du prosélytisme. *Una fides;* on pourrait ajouter *vox una*, unité de foi, unité de langue. La réduction des mots, la soumission des dialectes, devaient se relier à la réduction des consciences à l'unité; car toute question de langue est une question de foi.

(1) « La France n'a pu encore bien dénouer sa langue... »
(Guill. du Vair. De l'Eloq. française et des raisons pourquoi elle est demeurée si basse.)

Mais si la foi chrétienne, prise objectivement, a la constance de la vérité dont elle est la sublime formule, elle est, dans la conscience, variable comme la volonté humaine. Or, si l'état de nos langues, comme celui de nos âmes, est une laborieuse alternative entre l'esprit de vie et l'esprit de mort qui souffle sur elles tour à tour, cette instabilité n'est-elle pas contradictoire à toute hypothèse de fixité? Une langue fixée? Qu'est-ce à dire? Quand et comment peut-elle être fixée?

Point de perfection absolue, point de fixité absolue. Une langue est humainement parfaite, humainement fixée, lorsqu'une civilisation est amenée à ce plein et complet développement de forces, préservé dorénavant de ces crises violentes qui signalent le passage de l'enfance à la virilité, mais non pas de ces évolutions organiques dont les séries successives constituent la vie. La fixité n'est donc qu'une stabilité relative à un état antérieur d'ébranlemens et de convulsions. Car elle n'est point la constance du repos, mais l'équilibre des mouvemens. En effet, cette *résultante* paisible, ce *moment statique* de la langue, loin de sortir de l'immobilité, accuse au contraire l'effort, le combat, d'ordinaire même la destruction partielle de *composantes* ennemies, et, quoiqu'elle annonce une pondération des forces exclusive de l'idée de prédominance, cette simple pondération est néanmoins une victoire de la puissance affirmative du bien contre l'action négative du désordre. Car, en réalité, il ne s'agit pas pour le bien de vaincre, mais d'être; sa victoire, c'est son existence, c'est le salut d'un seul de ses élémens, comme la défaite du mal, c'est que quelque chose, c'est qu'une seule chose existe. Tant que l'un n'a pas tout consommé, tant que l'autre n'est pas tout consommé, le mal est vaincu. Il est vaincu tant que le bien peut dire « je suis, » et, à l'inverse, le triomphe du mal serait en quelque façon de pouvoir dire « je règne, car rien n'est; je règne, car je meurs. » Ainsi la fixité d'une langue n'est pas sa pérennité dans le repos, ce n'est pas même sa constance indéfinie dans un état de perfection, mais une certaine puissance d'haleine dans le discernement du faux, une certaine teneur d'aspirations honnêtes et de volonté *vraie*.

Mais pour qu'une langue s'élève et se maintienne à cette hauteur de moralité, qu'elle sente le besoin de se constituer et de se défendre par des lois de sûreté et de police intellectuelle qui puissent à l'avenir la protéger à son insu contre de fâcheux retours, il faut que ce même besoin de l'autorité ait simultanément relié la société politique; or ce besoin, avons-nous dit, n'est que l'expression de la communion des âmes dans l'unité de la foi. Ce n'est en effet que grâce à l'unité de sa foi qu'une nation *veut* fortement, par son pouvoir, et parle puissamment par son idiome, et ce n'est que par ce triple avénement de l'unité qu'une nation s'empare de son individualité, qu'elle entre en possession de son vrai nom. Le cardinal de Richelieu consomma parmi nous ce grand œuvre par la ruine des princes et des seigneurs, la destruction de l'hérésie, la fondation de l'Académie Française, et nous ne saurions trop admirer ce rapport d'événemens religieux, intellectuels et politiques à l'élévation de l'homme le plus complet au besoin de son temps, prince de l'Eglise, écrivain distingué, ministre absolu. Le prêtre reliait en lui l'homme d'état et le penseur, et dominait l'un et l'autre. Cette soutane rouge dont il couvrait tout, c'était l'unité religieuse à laquelle il rapportait tout. Il fit partout la *monarchie*, c'est-à-dire le pouvoir, non d'un seul, mais de l'unité : il fit la monarchie et partant il nomma la France. Il eut la gloire de vouloir avec la société ce dont la société avait le pressentiment et le désir; mais, comme tout homme de génie, il sut vouloir plus fortement et plus longtemps qu'elle. De là, tant de résistances à briser. Car, pour nous borner à ce qui concerne la langue, partie constitutive de la trilogie sociale déroulée à cette époque, le cardinal eut à fouler aux pieds des obstacles ridicules. Il lui fallut imposer au parlement, ce contrôleur importun et sans mandat de toute grande pensée, l'enregistrement des lettres patentes qui consacraient par l'institution de l'Académie, le principe de l'autorité en matière de langage. Les envieux et

les ennemis du cardinal, au rapport de Pélisson, calomniaient ce dessein : « Ils « accusoient l'Académie d'inventer des « mots nouveaux.... de vouloir imposer « des lois à des choses qui n'en pouvoient « recevoir (1)..... Je sais bien, ajoute « l'historien, que *les esprits des Fran-* « *çois ne sont pas nés pour la servitude.* » Toujours l'objection puérile et tapageuse, toujours ce même point en litige; cette question éternellement débattue entre le *nous* et le *moi*. Comme si le besoin de l'autorité était une condamnation à la servitude, et non l'instinct même de la conservation publique. Car l'autorité est indispensable au maintien de l'unité, et l'unité est la condition de la vie. Or l'unité sociale qui se rapprocherait le plus de l'unité individuelle serait l'état social par excellence.

Qu'est-ce en effet que l'unité de la foi, l'unité de la langue, l'unité du pouvoir chez un peuple, sinon l'harmonieuse et divine identité de la volonté, de la pensée et de la parole dans l'individu ?

Mais cette sublime harmonie ne saurait exister que par l'humble adhésion de la raison humaine aux conditions naturelles du temps et du fini dans l'espérance de la réintégration glorieuse. Cette adhésion, cette espérance, tel est le devoir imposé, tel est le droit permis à la créature déchue et rachetée. Mais, pour être légitimes, ce devoir et ce droit veulent être la raison réciproque l'un de l'autre. Accepter, pour mériter l'espérance; espérer, pour avoir la force et la persévérance d'accepter. L'espérance n'est point vraie sans la résignation ; la résignation n'est point vraie sans l'espérance. La résignation est la science de l'état de l'homme; cette science est la foi et la révélation. Accepter, c'est se connaître. Mais incomplète est cette connaissance; servile ou superbe, cette acceptation, sans l'attente, sans le désir des félicités promises. Foi, espérance, tels sont les deux pôles spirituels par lesquels doit passer l'axe de la vie humaine. La foi justifie l'espérance; l'espérance ne peut naître légitimement que de la foi. Les secrets élans, les enthousiasmes intérieurs, les prophétiques aspirations de l'âme sont vrais, comme le mérite de ses larmes, comme l'angoisse de ses soumissions. Car, selon la parole d'un grand mystique, « l'homme est vé- « ritablement un composé de temps et « d'éternité (1). » Dieu patiente parce qu'il est éternel; l'homme doit être patient pour la vie, en vue de l'éternité. Que si cette patience, ou faculté de souffrir, dégénère en révolte contre le présent, si elle s'établit dans des joies oublieuses de l'avenir, l'harmonie est détruite, l'homme s'égare, sa vie se trouble et dérive au gré de tous les courans. Que ce soit l'orgueil de la raison qui se soulève contre les bornes du temps et du fini, que ce soit l'orgueil des sens qui se soulève contre l'éternité et l'infini, la loi vitale est également violée. Là, c'est l'esprit qui s'exalte par dédain, ici c'est la chair, par terreur. L'état normal, c'est l'humble concert de la chair et de l'esprit reliés par la foi. Ce concert est l'homme même. Il faut donc que ses pensées, il faut que ses œuvres intellectuelles, pour être vraiment humaines, reproduisent cette merveilleuse union. Il faut que le *Verbe se fasse chair*, que la parole s'incarne, qu'elle se range aux limites du temps, qu'elle réfléchisse les couleurs du monde sous l'action du divin soleil ; il faut que les langues, vivant selon ce dualisme admirable, consentent, comme l'homme, à n'être *ni ange, ni bête;* car, pour elles comme pour l'homme, *faire l'ange, c'est faire la bête;* que *l'ange* ne convoite pas contre la *bête*, ni la *bête* contre *l'ange*; qu'ils demeurent l'un et l'autre dans la fidélité de leurs rapports, dans la réalité de leur concours. La beauté, la paix, l'unité et la vérité de la parole, comme la beauté, la paix, l'unité et la vérité de la vie reposent sur ce religieux équilibre qui protége la chair contre les dédains de l'esprit, et l'esprit contre les invasions de la chair.

C'est par cette large et puissante conciliation des deux principes, que la langue du siècle de Louis XIV nous paraît l'une des plus belles expressions du génie de l'homme, et la parole la plus vraie, selon la foi, la plus chrétienne-

(1) *Histoire de l'Académie française.*

(1) Tauler.

ment humaine que la civilisation française ait énoncée. Nous nous en tenons donc à cette parole, comme au type, jusqu'à présent le plus parfait, qui puisse déterminer nos comparaisons et décider de nos jugemens; car sa conformité à la vérité de notre croyance est l'irrécusable *criterium* de sa beauté. Or, c'est à Balzac que nous devons rapporter presque tout l'honneur d'avoir *fait* cette langue que Pascal et Bossuet n'ont eu qu'à parler, d'avoir trempé ce glaive avec lequel nos immortels écrivains ont conquis l'Europe. Aussi voulons-nous réhabiliter (en tant que possible à notre insuffisance) la mémoire de ce glorieux enfant perdu du grand siècle, qui a dépensé en efforts inouis pour soumettre la prose française à l'exacte discipline, pour l'accoutumer à la précision, à la sûreté des évolutions syntactiques, autant de facultés et de puissance qu'il en eût fallu pour créer des chefs-d'œuvre, et qui toutefois a trouvé le loisir de tracer les plus belles pages peut-être qu'on puisse lire avant et depuis Bossuet. Homme supérieur à sa mission, s'il pouvait exister une mission plus grande que celle d'être utile; mais, celle-là du moins, il faut qu'il l'ait bien remplie, car il en a recueilli le produit assuré « la déchéance de la gloire, l'indifférence, l'oubli. » C'est précisément par la nature des services qu'il a rendus que l'interdit est tombé sur son œuvre, et que son nom se trouve flétri par je ne sais quel ingrat dédain qui, dit « Balzac et Voiture », voulant bien accorder un souvenir railleur au *grand épistolier*, pour laisser en sérieuse oubliance l'auteur d'*Aristippe* et du *Socrate chrétien*. Cependant on n'a pas laissé de protester jusqu'à nos jours (1) contre cette injustice, et « il y a beaucoup d'apparence, « au sentiment de Bayle, que les siècles « à venir lui feront raison du décri où « ses productions ont été tenues pendant « si long-temps. »

L. MOREAU.

(1) Voyez *Pensées de Balzac*, par Mersan, 1807, in-12, et *OEuvres choisies de Balzac*, et une préface par M. Malitourne (édit. Trouvé, 2 volumes in-8°; 1822).

VIE DE SAINT HUGUES, ÉVÊQUE DE GRENOBLE,

PAR M. ALBERT DU BOYS, ANCIEN MAGISTRAT (1).

Administration temporelle de saint Hugues. — Embellissemens et améliorations dont Grenoble lui est redevable. — Des bâtisseurs d'églises et pontistes du moyen âge. — Antiquités ecclésiastiques de Grenoble. — Rachat du droit de Leyde.

Saint Hugues avait pacifié son diocèse avant même que Calixte II n'eût pacifié l'Église. Cependant il faut reconnaître qu'il dut peut-être en partie la tranquillité dont il continua de jouir, à l'influence salutaire que produisirent sur l'Europe chrétienne les sages concessions que s'étaient faites le pape et l'empereur pour conclure un traité définitif. Le bref protecteur, que l'évêque de Grenoble avait obtenu de Rome, contribua aussi à lui conserver le respect du comte d'Albon et des seigneurs du Graisivaudan, tant était grande à cette époque appelée barbare la puissance d'une sauve-garde qui consistait dans quelques lignes d'écriture et dans le sceau d'un vieillard.

Saint Hugues put alors résider à Grenoble sans discontinuation et sans trouble, et s'occuper comme administrateur du bonheur de ses sujets, comme évêque de la sanctification de ses ouailles. C'est dans ce temps, suivant toute apparence, qu'il fonda ou perfectionna plusieurs établissemens utiles dans sa ville épiscopale.

On a fait au clergé, dans le dernier siècle, l'absurde reproche d'être l'ennemi des lumières, des lettres et des arts: ces accusations sont aujourd'hui à peu près réduites à leur juste valeur, mais quelques personnes sont encore imbues du préjugé que le clergé et le Christianisme lui-même ne sont pas et n'ont jamais été favorables aux développemens de l'industrie.

Laissons à la haute expérience et à la science élevée de M. de Villeneuve, à la profondeur et à la puissante logique de M. de Cou[illegible], le soin de prouver que notre religion est un auxiliaire nécessaire à tous les perfectionnemens sociaux. Quant à nous, contentons-nous d'exposer ici

(1) L'article que nous publions ici forme un des chapitres de cet important ouvrage. Nous en avions déjà publié la *Préface historique* dans le n° 11, tome II, page 584. — 1 vol. in-8°, chez Dumoulin, libraire. Prix : 7 fr. 50 c.

un des faits nombreux que l'histoire du moyen âge nous fournit à l'appui de cette thèse, que le clergé fit faire à cette époque de grands pas à la science administrative (1), qui n'est autre chose que l'économie politique mise en pratique dans ce qu'elle a de vraiment applicable à la société.

Pendant que les seigneurs féodaux n'élevaient d'autres monumens que des châteaux et des places fortes, pendant qu'ils entravaient l'industrie en tyrannisant les artisans des villes, et en rançonnant sans pitié les marchands qui passaient dans les campagnes, les évêques protégeaient les marchands et les ouvriers en les réunissant en corporations; et non seulement ils élevaient des églises et des monastères, mais ils présidaient encore à toutes les constructions qui pouvaient contribuer à la commodité du plus grand nombre des habitans, à l'embellissement de leurs villes et au soulagement de toutes les souffrances.

C'est ainsi que saint Hugues, après avoir fait rendre à son peuple les priviléges que Guigues III leur avait confisqués pendant quelque temps, parvint à faire exécuter beaucoup d'ouvrages d'art dont l'utilité, sous le rapport même purement administratif, ne saurait être contestée.

Jusqu'au temps de l'épiscopat de saint Hugues, le faubourg de Saint-Laurent, où quelques auteurs ont placé l'ancien *Cularo*, et où l'évêque Humbert avait fondé un monastère et une église, ne communiquait que par des barques avec la ville principale située sur la rive gauche de l'Isère.

Tant qu'on fut exposé aux invasions des Barbares, on ne se soucia pas de créer des communications qui auraient eu pour résultat de rendre les moyens de défense plus difficiles; mais quand les Hongres eurent été anéantis, les Sarrasins refoulés vers le Midi, les Normands incorporés à la nation française, on vit cesser les grandes migrations de peuples, et les ravages qu'elles entraînaient à leur suite. Alors, malgré les brigandages partiels des seigneurs, la sociabilité reprit, pour ainsi dire, son cours; on chercha moins à s'isoler et à s'entourer d'infranchissables barrières.

(1) L'abbé Suger, prieur du monastère de Saint-Denis, gouverna la France avec la plus haute sagesse; il fut le conseil de Louis-le-Gros, appelé le grand affranchisseur des communes, et le régent du royaume pendant la croisade de Louis VII. Ce fut un des plus illustres ministres de notre monarchie. Calixte II et d'autres papes du même temps se montrèrent plus habiles administrateurs dans le gouvernement de l'Église que les rois leurs contemporains dans le gouvernement de leurs États.

Le commerce, qui avait déjà relevé la tête avant les croisades, dut à ce grand événement une forte impulsion morale et un puissant essor; il réclama alors, au moins dans les villes, des accès plus faciles et plus multipliés. Saint Hugues alla donc au devant des désirs de ses concitoyens et des besoins nouveaux du temps où il vivait, en formant l'entreprise d'établir un pont entre Saint-Laurent et Grenoble. Privé, pendant une partie de sa vie, de ses revenus ecclésiastiques et territoriaux, employant ensuite ceux qu'il avait recouvrés à réparer ses églises, son palais épiscopal, ses manoirs ruraux, à dédommager les membres de son clergé de tout ce qu'ils avaient soufferts pour sa cause, à indemniser son peuple des taxes onéreuses qu'avait créées le comte d'Albon, resté seul seigneur de Grenoble pendant plusieurs années, comment notre grand évêque put-il encore subvenir à tant de dépenses d'administration civile? comment put-il achever la construction du grand pont de pierre, qui de deux villes n'en faisait plus qu'une seule? comment créa-t-il encore d'autres édifices, pour des établissemens de charité, ainsi que nous le verrons tout à l'heure! Certes, il n'avait alors aucune des ressources que la civilisation moderne met à la disposition des maires et des préfets de nos jours.—Ce singulier phénomène a dû fixer notre attention et devenir l'objet de nos recherches; nous n'avons pu en trouver l'explication que dans l'esprit religieux de ces temps reculés. C'était un puissant levier pour qui savait le mettre en œuvre. A cette époque, la foi, suivant la parole de l'Evangile, transportait réellement les montagnes, car elle transformait leurs flancs de marbre et de granit, en cathédrales gothiques, masses grandioses, où son génie inspirateur éclatait de toutes parts, véritables *poèmes épiques en pierres*, comme l'a dit un écrivain moderne; et quand nous disons que la foi opérait ces merveilles, nous nous servons d'expressions littéralement exactes, ainsi que nous allons le démontrer.

Au temps des croisades, tous les fidèles, même ceux qu'animait une piété ardente et sincère, n'allèrent pas au delà des mers et ne prirent pas part à la conquête du tombeau de Jésus-Christ; mais soit pour se racheter aux yeux de l'opinion de leur pacifique inertie, soit pour satisfaire aux désirs de leur conscience, qui, stimulée par l'enthousiasme général, leur reprochait de ne rien faire pour Dieu, tandis que tant d'autres allaient se dévouer au martyre sur les rives du Jourdain, les chrétiens d'Europe, restés dans leurs foyers, formèrent de saintes confréries qui, pour contribuer au moins indirectement au succès de la guerre sainte, se

mirent à construire *des ponts* et des chemins destinés à faciliter les communications, ainsi que des hospices où les croisés et les pélerins étaient reçus : d'autres, surtout après la première croisade, se consacrèrent à bâtir des églises. Laissons parler ici monseigneur l'évêque de Belley, qui dans un ouvrage plein de science et de talent (1), a habilement résumé tous les documens du moyen âge relatifs à ces pieuses associations.

« Les souverains pontifes, qui ne voyaient « pas d'aussi bon œil qu'on le dit communé- « ment, ces guerres d'Orient, attachèrent les « mêmes indulgences à ces constructions utiles, « qu'au pélerinage de la Terre-Sainte et à la « conquête qu'on voulait en faire. Dès lors, il « se forma des associations d'ouvriers dans tous « les genres, qu'on appela *bâtisseurs d'églises*, « *pontifes* ou *pontistes*, etc.

« Ces confréries avaient pris naissance à « Chartres, et de là elles s'étaient répandues « dans les autres diocèses, principalement en « Normandie. Pour en faire partie, il fallait « s'être confessé et s'être réconcilié avec ses en- « nemis ; condition extrêmement importante à « cette époque, où chaque province et quelque- « fois chaque commune était en guerre.

« Dès que les confrères étaient avertis qu'il « y avait quelque part une église à bâtir, ils s'y « rendaient en troupe de tous les diocèses voi- « sins, après avoir pris la bénédiction de leur « évêque, et ils se mettaient au travail avec une « ardeur incroyable. Le chef, appelé *Maître* « *de l'Art*, employait chacun selon son talent « et ses forces. Ainsi les uns taillaient la pierre, « les autres coupaient et façonnaient les bois, « broyaient le ciment, maniaient la truelle ou « faisaient fonction de manœuvre, en transpor- « tant les matériaux ou les provisions de bouche. « C'était un spectacle inoui, de voir des mili- « taires, des nobles, des riches, des hommes de « plaisir s'attacher à un char en esprit de péni- « tence, et voiturer eux-mêmes le sable, la « chaux, les bois, les pierres et les autres ma- « tériaux nécessaires pour l'édifice sacré, et se « faire les serviteurs et les manœuvres des ou- « vriers ; mais ce qui était plus étonnant en- « core, c'était l'harmonie, la subordination et « le silence religieux qui régnaient dans ces « vastes ateliers où se trouvaient réunies tant de « personnes différentes, plus accoutumées à « commander qu'à obéir. Les ecclésiastiques « donnaient l'exemple et faisaient de temps en « temps des exhortations pour inviter à la pé- « nitence et au souvenir de la présence de Dieu, « pour la gloire duquel on s'était mis au travail. « Ces bons sentimens étaient entretenus par le « chant des hymnes et des cantiques à l'hon- « neur de la sainte Vierge et des Saints. S'il « s'élevait quelque difficulté, on se hâtait de « l'apaiser, et on chassait de l'atelier ceux qui « refusaient de vivre en paix et de pardonner « à leurs ennemis. De si saintes dispositions ne « pouvaient qu'attirer les bénédictions du Ciel « et des grâces abondantes sur tous les as- « sociés.

« Haimon, abbé de Saint-Pierre de Dives en « Normandie, dans une lettre écrite la même « année 1145, aux religieux de l'abbaye de « Tullebury en Angleterre, leur tient le même « langage et raconte avec admiration l'empres- « sement avec lequel les hommes puissans et « fiers de leur naissance et de leurs richesses, « accoutumés à une vie molle et voluptueuse, « s'attachaient à un char pour transporter ces « pierres, des bois, du sable, etc., pour la con- « struction des églises. Haimon ajoute que, pen- « dant la nuit, on allumait des cierges sur les cha- « riots qui avaient servi à ces transports, et qu'on « veillait en chantant des hymnes et des canti- « ques. Enfin, il dit aussi que cette pieuse as- « sociation avait commencé à Chartres à l'oc- « casion des travaux de la cathédrale ; que peu « de temps après il s'en forma une à Saint- « Pierre de Dives, pour la construction de l'é- « glise de cette abbaye où il demeurait ; que « d'autres se formèrent dans toute la Norman- « die, et surtout dans les lieux où se construi- « saient des églises à l'honneur de la sainte « Vierge. (Voyez l'*Histoire des Archevêques de* « *Rouen*, par un bénédictin de Saint-Maur, « in-fol., page 331 ; les *Annales de l'Ordre de* « *Saint-Benoit*, tom. VI, n° 67, p. 394.)

« Robert Dumont, dans sa *Continuation de* « *Sigebert*, Duchesne, dans sa *Chronique de* « *Normandie*, confirment tous les détails édi- « fians que nous venons de rapporter, et les « faveurs spirituelles et temporelles que le « Tout-Puissant faisait éclater en faveur de ces « associations. Un vieux parchemin de l'an « 1213, qui existe dans les archives de Genève, « fait mention d'une confrérie du même genre, « fondée par un de ses évêques, et qui prenait « soin de l'église de Saint-Pierre. Le même « évêque en avait formé une pour la construc- « tion d'un pont. (Voyez l'*Histoire de Genève*, « par Spon, t. II, p. 240.)

« Plusieurs associations de maçons et de tail- « leurs de pierre s'étaient aussi formées à Stras- « bourg à l'occasion des travaux exécutés à la « cathédrale, et notamment de l'érection de la

(1) Manuel de Connaissances utiles aux ecclésiastiques sur divers objets d'art, par monseigneur l'évêque de Belley, chez Pellagaud, Lesne et Crozet, successeurs de Rusand, à Lyon, 1836.

« flèche ; Dotzinger, architecte de cette église, « vers l'an 1450, profita de son ascendant pour « les réunir en un seul corps, dont les rami- « fications s'étendaient dans toute l'Allemagne, « et y formaient des ateliers ou *loges* qui avaient « un chef, appelé *Maître*. Une assemblée gé- « nérale eut lieu à Ratisbonne en 1459; on y « fit des règles pour la réception des apprentis, « des compagnons et des maîtres, et on con- « vint de signes secrets par lesquels on pouvait « se reconnaître. Cette association fut confir- « mée par les empereurs d'Allemagne; elle « avait tant de réputation, que le duc de Milan « demanda, en 1481, un architecte qui en était « membre, pour diriger la construction de sa « magnifique cathédrale (1).

« C'est donc par les travaux de ces sortes de « confréries, que furent bâties les églises de « Saint-Denis, de Chartres, d'Amiens, de « Beauvais, de Strasbourg, de Cologne, d'Au- « tun, de Vienne en Dauphiné, de Lausanne « en Suisse, de Genève, et la plupart des belles « églises de Normandie, du nord de la France, « de la Belgique et de l'Angleterre; la cathé- « drale de Clermont, le dôme de Milan, et « plusieurs autres églises, sans être bâties par « des associations, furent dues au désir de ga- « gner les indulgences ou d'autres faveurs qui « étaient accordées par les papes ou les évê- « ques. Les religieux de Citeaux, au nombre « de quatre cents, bâtirent entièrement l'église « et le monastère des Dunes : maçonnerie, « charpente, ferrure, tout fut leur ouvrage; les « mêmes religieux construisirent plusieurs égli- « ses de la Flandre. »

Ces confréries d'ouvriers dont parle monseigneur l'évêque de Belley, accomplissaient de merveilleux travaux, sans faire une grande brèche au budget d'un évêque ou d'une municipalité. Ils se logeaient et se nourrissaient chez les habitans qui, animés de la même émulation pieuse, s'empressaient de contribuer de cette manière à la construction des églises ou des édifices utiles qui devaient embellir leur ville : et ainsi se révélait dans le moyen âge un magnifique mouvement d'industrialisme religieux, dont le saint-simonisme nous a donné de nos jours une impuissante et ridicule parodie. Il n'a jamais appartenu qu'au Christianisme d'imprimer une force vitale à de vastes associations d'ouvriers, et de leur faire produire des œuvres marquées du sceau de sa grandeur et de son éternité.

Nous n'avons trouvé aucun document positif sur la manière dont fut construit le pont de pierre de Grenoble; mais la citation que nous venons de faire servira à résoudre le problème historique que nous nous étions posé plus haut. S'il n'y avait pas alors à Grenoble d'association de *pontistes* ou *pontifes*, *pontifices*, saint Hugues, dans la pénurie de son trésor matériel, dut tirer de son trésor spirituel une ample distribution d'indulgences pour exciter le zèle des ouvriers qu'il employait. Pour rebâtir ce même pont détruit par l'inondation de 1219, le même moyen fut employé avec succès par son successeur, Jean de Sassenage, ainsi que cela résulte d'un mandement que nous avons conservé de cet illustre évêque.

Certes, aujourd'hui, aucune indemnité morale ne saurait remplacer pour des ouvriers les salaires en argent; *les salaires*, cette pierre d'achoppement de l'industrie moderne, cette question qu'on ne pourra plus remuer désormais sans ébranler le corps social jusque dans ses fondemens. Autrefois tous les travailleurs, soit au moyen des confréries, soit au moyen des corporations, étaient disciplinés par la religion; grâce à elle, les plus nombreuses associations n'offraient que des avantages à ceux qui en faisaient partie, sans avoir de dangers pour la société : les rapports du maître et de l'ouvrier, loin de se présenter sous des rapports continuellement hostiles, prenaient, sous l'influence de la charité chrétienne, quelque chose de bienveillant et de patriarcal. La domination était sans tyrannie, l'opulence sans orgueil; l'obéissance et la pauvreté s'ennoblissaient par la résignation. En vérité, nous ne voyons pas quels *progrès* on a fait faire à la dignité de l'homme et à la sécurité sociale en isolant l'industrie des sages directions du Christianisme.

Maintenant on veut que les récompenses religieuses soient nulles, on n'attache plus de valeur aux titres et aux décorations, cette monnaie de l'ancienne monarchie, si peu coûteuse pour le trésor. On ne demande, on ne donne que de l'argent pour la rétribution de tous les genres de service : que l'on ne s'étonne donc pas, que l'on ne se plaigne pas que notre administration soit si dispendieuse, notre budget si onéreux, nos impôts si accablans. *Les progrès du siècle*, en ce genre, s'accroîtront à mesure que s'affaibliront les idées de moralité et d'honneur, dans toutes les classes de la société.

Heureusement, saint Hugues n'en était pas réduit de son temps à ce seul mobile d'action, et sans faire de grandes dépenses, qui auraient dépassé ses facultés, il put non seulement faire construire un pont de pierre, mais encore des hôpitaux.

Il est hors de doute qu'il avait été établi avant

(1) Quelques personnes croient que c'est cette association dégénérée qui a formé plus tard les loges maçonniques.

lui, et depuis fort long-temps, un édifice destiné à recevoir les pauvres, malades ou infirmes. Dans les premiers temps du Christianisme, dès qu'une église avait des biens assurés, elle fondait des maisons de charité, et elle assignait sur les produits de ses terres une dotation annuelle pour les indigens. D'après les décrets de plusieurs conciles, les chanoines devaient donner, à cet effet, la dîme de leurs revenus; en récompense, ils avaient la direction de ces établissemens, et ils choisissaient l'un d'entre eux pour en régler le temporel. Le premier hospice de Grenoble fut construit près de la porte Troine ou Traine, c'est-à-dire au bas de la Grand-Rue : *Domus quæ fuit eleemosynaria ad portam Trioriam, est de Gratianopoli. canonicis* (deuxième Cartul., act. 39). Mais soit que ce local ne fût pas commode, soit que les chanoines, dans le temps de leurs désordres, eussent oublié leurs devoirs envers les pauvres, cette maison n'avait pas conservé sa destination première. Saint Hugues en fit construire une autre sur les bords de l'Isère, derrière le Palais-Delphinal, sur le terrain occupé aujourd'hui par la place des Cordeliers. Cet hôpital fut d'abord nommé Hôpital de la Madeleine, à cause de son église qui était dédiée à cette sainte. On l'appela plus tard Hôpital Saint-Hugues. Il fut administré par un chanoine et deux prêtres; le chanoine avait le titre de prieur. Cet édifice fut cédé aux frères mineurs à l'époque où le connétable de Lesdiguières s'empara de l'ancienne maison de ces religieux; enfin, il fut démoli au commencement de la révolution de 1789.

Un autre hospice, destiné aux lépreux, paraît également avoir été fondé au temps des premières croisades, et par conséquent de l'épiscopat de saint Hugues. Depuis les pélerinages et les expéditions en Palestine, la lèpre avait fait en France d'étonnans ravages. Suivant Mathieu Paris, il y eut en Europe, dans le douzième siècle, jusqu'à dix-neuf mille léproseries ou maladreries. Comme les lépreux devaient toujours être séparés du commerce des autres hommes, on plaçait leurs hôpitaux hors des villes et dans un endroit isolé. A Grenoble, on choisit pour y fonder un établissement de cette nature, le local qui a été occupé depuis par l'hôpital de la Providence, dans la rue Perrière : ce local était en dehors de la ville qui finissait près du pont construit par saint Hugues. Du côté opposé, le rocher de Rabot s'avançait jusque dans l'Isère. Cette maladrerie est appelée dans les anciens titres, Maladrerie d'Essonne, à cause de la montagne au pied de laquelle elle était située. Le chapitre de Grenoble eut d'abord l'administration de cette maladrerie, et fut vraisemblablement chargé de la doter. Plus tard, elle fut cédée aux religieux de Saint-Antoine, qui vinrent réclamer là leur glorieux privilége de servir l'humanité frappée d'un de ses plus terribles fléaux.

Certes, saint Hugues, en créant de pareils établissemens, laissa de glorieuses traces de son administration aux habitans de Grenoble. Nous devons tous, sous ce rapport, fussions-nous utilitaires ou benthamistes, décerner à sa mémoire des hommages reconnaissans. Il y a même à faire à cet égard cette singulière remarque, que ce saint évêque ne fit faire à Grenoble que des constructions d'*utilité publique*, dans le sens donné à ce mot par les administrateurs modernes, qui ne comprendraient pas dans une pareille catégorie des églises et des couvens. Il ne fit qu'entretenir et réparer les édifices religieux, bâtis avant son épiscopat. Suivant M. le chanoine Barthélemy, qui avait fait à ce sujet de profondes recherches, la chapelle de Saint-Vincent (aujourd'hui de Saint-Hugues) remonterait, non à Charlemagne, comme on l'a prétendu, mais aux premiers temps de l'établissement du Christianisme; et la cathédrale aurait été construite par l'évêque Isaac, ou même par un de ses prédécesseurs. Ainsi, quand saint Hugues désigne l'évêque Isarn comme ayant été le fondateur de cette cathédrale, il aurait voulu dire seulement qu'Isarn en aurait été le restaurateur après les invasions et les ravages des Sarrasins (1). Quant au prieuré de Saint-Laurent, il est certain qu'il fut fondé par l'évêque Humbert, en 1020; l'église était un peu antérieure (2). Le goût commençait alors à se perfectionner; le dixième siècle, cette espèce de nuit passagère, où s'éclipsèrent presque entièrement les lettres et les arts, avait fait place à celui que les croisades devaient illustrer, et dont l'aurore commençait à dissiper les nuages de la barbarie. L'église de Saint-Laurent fut probablement construite par ces ouvriers lombards qui, à cette époque, commençaient à se répandre dans le midi de la France; cette église était bâtie à deux étages; le plus élevé était consacré à la réunion des fidèles; l'étage souterrain servait aux assemblées particulières des religieux. Dans le bâtiment supérieur, on remarque extérieure-

(1) Voir la liste chronologique des évêques, au mot Isarn, dans l'ouvrage.

(2) L'opinion de plusieurs architectes et artistes distingués, tels que M. Paulet de Lyon et M. Sappey de Grenoble, est que cet édifice ne remonte pas au delà du dixième siècle; en fait de constructions et d'ornemens sculptés, de pareilles autorités ont bien quelque poids.

ment (1) une rotonde d'environ trente pieds avec trois fenêtres cintrées; elle est construite en pierres blanches avec un entablement en briques; le souterrain (2) est en forme de croix et orné de dix-huit colonnettes d'un travail assez remarquable. L'ensemble de cet édifice et les ornemens qui le décorent se rapportent à ce style architectural qui servit de transition entre le byzantin et le gothique. Il est difficile de juger dans ce moment si les proportions en sont exactes, et si les détails sont bien coordonnés. L'entrée ressemble à celle d'une cave abandonnée, et le pavé de la nef est recouvert de plusieurs pieds de sable depuis les dernières inondations de l'Isère, de façon qu'on ne voit guère que les chapiteaux des colonnes, et qu'on risque de se casser la tête contre les voûtes de ce monument, quand on se décide, pour le visiter, à affronter tous les obstacles. Il serait digne de l'autorité religieuse, à qui appartient la jouissance de ce précieux chef-d'œuvre du moyen âge, de donner plus de soin à sa conservation. Espérons que nos plaintes d'artistes arriveront jusqu'aux pieds du vénérable pontife qui gouverne ce diocèse, et que son goût éclairé fera cesser une négligence qu'il ne pourra plus excuser quand il l'aura connue.

Un acte conservé par saint Hugues, nous apprend qu'il y avait encore anciennement une église sous le vocable de saint Pierre, hors la porte Troine, près des murs de la ville : *Infra civitatem et exteriùs ubi est ecclesia Sancti Petri*. Une portion de la dîme du territoire de Grenoble appartenait à cette église qui était desservie par des chanoines de Saint-Martin de Miséré.

Enfin, ce même chapitre de Saint-Martin de Miséré avait encore deux autres églises dans l'intérieur de la ville, l'une sous le vocable de saint Jean de Porta : *De portâ Trivoriâ sicut pergit via vetus ad Sanctum Joannem*; l'autre, sous le vocable de saint André, tout près de celle de Saint-Jean, etc. La cathédrale était la seule église paroissiale de la ville.

Le palais épiscopal était bâti en grosses briques, les murs en étaient très épais, et il s'étendait depuis l'église Saint-Vincent jusqu'aux deux tours qui flanquaient la Porte-Romaine. Les prisons épiscopales étaient dans la tour qui faisait l'angle de la rue Chenoise. Ces bâtimens avaient plutôt l'air d'une forteresse que d'un palais. Ils ont été démolis au mois de février 1803.

Les chanoines logeaient dans les cloîtres obscurs qui régnaient autour de l'église et qui étaient bâtis en partie sur les anciens murs de la ville.

Le cimetière public était dans le principe hors de la Porte-Romaine, derrière l'église de Saint-Vincent, lorsque dans la suite, les lois qui défendaient les inhumations dans l'enceinte des villes, furent tombées en désuétude, le cimetière fut placé (1) sur le devant de l'église : il était clos d'un mur, et contre ce mur étaient adossées de petites baraques dont le chapitre disposait en faveur des pauvres artisans. Ces misérables demeures, rangées le long des tombeaux, aux pieds d'un château-fort et d'une église, semblaient être une représentation vivante du moyen âge tout entier.

Il y avait encore très anciennement une espèce de cimetière supplémentaire près de la montée de Chalemont, autour d'une chapelle, sous le vocable du Purgatoire, dépendant de la cathédrale. Des actes du quatorzième siècle donnent les ruines de cette chapelle pour confins; diverses inscriptions tumulaires y ont été trouvées : il était naturel de désirer d'être inhumé près d'une église spécialement consacrée aux prières pour les morts.

On nous pardonnera cette courte digression sur l'état monumental de Grenoble au temps de saint Hugues. Nous ne devons pas finir ce chapitre principalement destiné au tableau de l'administration temporelle de ce grand évêque, sans dire quelque chose du droit de leyde qu'il avait sur le marché de Grenoble en qualité de *Prince* ou seigneur de cette ville.

Le droit de leyde était un impôt aussi gênant pour le commerce de blé, que peut l'être aujourd'hui celui des droits réunis pour le commerce du vin. Avait-il eu son principe dans le despotisme de la conquête, ou bien était-ce une contribution volontairement accordée par les Grenoblois à leur évêque, pour subvenir aux dépenses qu'il serait obligé de faire comme leur défenseur politique et leur premier magistrat? L'obscurité historique la plus profonde enveloppe l'origine de cette redevance; quoi qu'il en soit, la plus grande partie de la leyde appartenait à l'évêque de Grenoble, et le reste au sire de Corene. Saint Hugues avait inféodé la portion de ce droit qu'il possédait, à deux seigneurs, Dodon et Guignes, frères; la perception de la leyde pouvait donner lieu aux abus les

(1) Intérieurement tous les ornemens ont été détruits, ou bien se trouvent masqués par le boisage du chœur de l'église actuelle de Saint-Laurent.

(2) Voir la lithographie qui représente ce souterrain, dans l'Album du Dauphiné, première année, et la description qu'en fait M. Pilot, dont je n'adopte pas l'opinion relativement au caractère romain et à l'antiquité qu'il attribue à cet édifice.

(1) Manuscrit de l'abbé Barthélemy sur l'histoire de Grenoble.

plus crians. Pendant les troubles que suscitèrent les violences du comte d'Albon contre le clergé de Grenoble et contre son vénérable chef, Dodon et Guigues commirent toutes sortes d'exactions et de violences dans l'exercice du droit de leyde. Ils augmentèrent le droit proportionnel, et usèrent de force pour faire reconnaître cette augmentation. Quand saint Hugues fut de retour de son long exil, on lui dénonça les abus, et il résolut de les faire cesser. En conséquence, il racheta au prix de 114 sols d'argent, la portion du droit de leyde qu'il avait autrefois aliénée; il fit aussi l'acquisition, au prix de cinq sols, du droit de leyde (1) que le sire de Corene avait pendant quatre jours de l'année. D'après le prix que nous venons de mentionner, il fut convenu que Dodon et son frère Guigues remettraient à saint Hugues tous les droits qu'ils avaient sur le marché de Grenoble, et semblablement (2) est-il dit dans l'acte, *ils ont abandonné toute la rapine et violence qu'ils avaient accoutumé de faire audit marché.*

Or, à cette époque, deux setiers de blé se payaient, prix moyen, trois sous d'argent. Le prix donné par saint Hugues ne représentait donc alors guère plus de quatre-vingts setiers de blé, et cette somme paraît modique; mais le droit lui-même était alors de très peu de valeur. Grenoble avait une population peu considérable; presque tous les habitans de la ville et des campagnes d'alentour vivaient du produit de leurs terres ou de leurs albergemens, et le droit de leyde ne s'exerçait que sur les marchés publics, qui n'étaient ni si abondans, ni si fréquens qu'ils l'ont été depuis. D'ailleurs, en abandonnant cette inféodation, Dodon et son frère se dégageaient peut-être de droits de vassalité fort onéreux. Au reste, pour se faire une idée de l'accroissement progressif que prit le revenu tiré de cet impôt, il suffira de dire que peu de temps après saint Hugues, les évêques de Grenoble l'aliénèrent au prix d'une rente de quarante setiers, et que, dans le dix-huitième siècle, il rendait de 15 à 20 mille livres par an.—Il fut supprimé sous Louis XVI, avant la révolution de 1789.

Saint Hugues n'avait pas le droit de faire une suppression semblable et d'abandonner une partie des revenus de son église; mais il fit cesser, en rachetant le droit de leyde, *toutes les rapines et toutes les violences* que s'étaient permises *Dodon* et *Guigues* dans la perception de cet impôt, et qu'il ne craignit pas de qualifier ainsi dans l'acte même qu'il passa avec eux: espèce de flétrissure publique dont il les marqua aux yeux de leurs concitoyens, trop longtemps victimes de leur oppression.

(1) Outre l'impôt en blé, saint Hugues acquit aussi la sixième partie des langues de bœuf dont la chair était exposée en vente.

(2) *Similiter dimiserunt omnem rapinam et violentiam, quam in mercato facere solebant.*

STATISTIQUE DE LA FRANCE. — TERRITOIRE ET POPULATION.

Archives statistiques du Ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce.

Nous devons à M. Martin du Nord, ministre du commerce, la publication de ces deux volumes qu'il a bien voulu nous communiquer. L'un est le commencement de l'œuvre immense dont M. Duchâtel avait, en 1835, donné un *specimen*. Il contient tout ce qui concerne le territoire et la population; c'est le premier volume d'une statistique générale qui doit offrir, suivant les expressions de M. le ministre du commerce dans son rapport au roi, « l'exposé de tous les faits qui, susceptibles d'être exprimés par des nombres, témoignent de l'état de la civilisation, de la richesse et de la force de la société française actuelle, comparée avec la société française des époques antérieures. » — Le second contient différens tableaux dressés dans les bureaux du ministère à la tête duquel se trouve aujourd'hui M. Martin du Nord. On y trouve des documens pleins d'intérêt sur le prix du froment à différentes époques, sur les produits du sol français et la consommation présumée de ses habitans, sur l'état de l'agriculture en général.

On s'est demandé, à l'occasion de ces publications, si réellement la statistique était utile. En vérité, nous ne comprenons pas qu'une pareille question ait pu être posée avec réflexion, encore moins

qu'elle ait reçu une réponse négative de la part de plus d'un écrivain. Les recherches statistiques, sur le territoire et la population, par exemple, ont un résultat clair et positif : elles sont indispensables dans notre état social actuel. Comment, en effet, répartir équitablement la contribution foncière, si l'on ne connaît pas l'étendue, la nature, le produit des différentes espèces de terrain qui composent le sol de la France? Comment asseoir la contribution personnelle qui ne se paie que par les individus remplissant certaines conditions d'âge, de position, de fortune, si l'on n'a pas d'abord dénombré la population et connu l'état civil de chacun de ceux qui la composent? Aucun homme sensé ne saurait donc aujourd'hui nier l'utilité de la statistique qui est un instrument nécessaire au pouvoir et à ses agens.

Au lieu de se demander si la statistique en général avait quelques résultats avantageux, il fallait dire : « Les documens statistiques, publiés par M. le ministre du commerce, ont-ils quelque utilité? » Question particulière tout-à-fait indépendante de la question générale. Voici en peu de mots ce que nous en pensons.

Pour la plupart de ceux entre les mains de qui ces documens peuvent tomber, ils ne seront qu'un objet de pure curiosité. Ceux-là chercheront quelle a été depuis le siècle dernier l'accroissement de la population, quelles sont maintenant l'étendue des terres labourables, la division des propriétés, combien de mûriers existent en France, combien de fabriques de sucre de betteraves, etc. Ils y verront l'état de la civilisation française dans tout ce qui est susceptible d'être exprimé par des nombres. Qu'ils puissent ensuite comparer cet état à celui de la France d'autrefois, c'est ce qui ne nous paraît guère possible, quoi qu'en dise M. le ministre. Car il faudrait avoir sur les temps anciens des documens aussi positifs, aussi précis, aussi complets que ceux qu'il nous présente lui-même aujourd'hui, pour établir la comparaison sur des bases exactes et juger en connaissance de cause.

Quelques personnes, en petit nombre, il faut le reconnaître, aiment à se rendre compte de tout ce qu'elles voient. Les documens statistiques seront pour elles la source d'une foule de ces questions que le lecteur s'adresse en parcourant un livre, et dont il ne trouve pas la solution dans le livre même. Ils attireront leur attention sur tel ou tel sujet curieux ou utile, mais il ne faut pas leur demander davantage; et c'est déjà beaucoup. Ainsi, ouvrez la *Statistique de la France*, à l'endroit où sont consignées les naissances des enfans légitimes et des enfans naturels de 1800 à 1835, vous verrez l'accroissement des naissances légitimes suivre constamment celui de la population, et même rester un peu au dessous du chiffre proportionnel qu'il devrait atteindre. D'un autre côté, cependant, le nombre des enfans naturels augmente de près de moitié dans le même espace de temps, et dépasse ainsi considérablement la population. D'où vient cette différence? quelles en sont les causes? Les Documens statistiques ne répondent pas, ne peuvent pas répondre à cette question. Mais ils la présentent à votre esprit en vous dénonçant le fait. Il vous appartient, par des études ultérieures, de chercher remède à cette plaie dont les documens vous montrent la profondeur.

Telle est l'utilité des documens publiés par M. le ministre du commerce. Objet de curiosité pour les uns, ils éveillent dans l'esprit des autres le désir de s'occuper de graves et belles questions d'économie sociale. Nous avons pensé que plusieurs des chiffres qu'ils contiennent pourraient intéresser nos lecteurs : nous les donnons brièvement.

I. Territoire. La superficie totale de la France est de 52,768,618 hectares 88 ares 72 centiares, ou 26,714 lieues carrées 230 millièmes. Près de la moitié de cette surface est en terres labourables; un dixième est en prés, 1/25 en vignes, près de 1/7 en bois; un autre septième est en landes, pâtis et bruyères. Les propriétés bâties couvrent le 1/218 du sol. Le reste se compose de vergers, pépinières, oseraies, étangs, cultures diverses, et des propriétés non imposables, telles que routes, rivières, forêts de l'État, cimetières, églises, etc.

La récolte des céréales en 1835, comprenant le froment, le méteil, le seigle,

l'orge, le sarrasin, le millet et maïs, l'avoine, les légumes secs et autres menus grains, a donné 204,165,194 hectolitres, dont 71,697,484 en froment. Elle paraît avoir été employée à peu de chose près dans les proportions suivantes : Les hommes ont consommé un peu plus de la moitié du total des grains, et en particulier les cinq sixièmes du froment. Les animaux domestiques ont consommé un cinquième; un septième a été absorbé par les semences ; 1/75 par les brasseries, distilleries, etc. Le dixième restant du total des grains a été serré, perdu ou exporté. En 1815, nous étions obligés de recourir à l'importation : la récolte totale des grains était alors de 132,094,470 hectol., dont en froment 39,460,971. On voit que l'agriculture a fait de grands progrès depuis lors : l'usage des pommes de terre s'est répandu de plus en plus. En 1815, 558,965 hectares étaient ensemencés en pommes de terre : on en comptait en 1835, 803,854 hectares.

Culture des mûriers. Les pieds de mûriers cultivés en France en 1820, s'élevaient à 9,631,674 : en 1834, à 14,879,404. De plus, quelques départemens ont essayé cette culture, et pendant cette même année 1834, 886,668 mûriers ont été plantés, particulièrement dans la Côte-d'Or et dans Seine-et-Oise. — Le produit de la récolte de cocons, en 1820, a été de 5,229,896 kilogr. ; en 1834, de 7,294,365 ; en 1835, de 9,007,967. Le prix moyen du kilogramme de cocons a été, en 1820, de 3 fr. 43 c. ; en 1834, de 4 fr. 12 c. ; en 1835, de 3 fr. 82 c. — Les soies grèges, c'est-à-dire les soies séparées du cocon, ont fourni, en 1820, 453,770 kilogrammes, au prix moyen de 46 fr. 14 c. le kil. ; en 1834, 639,040 kil. au prix moyen de 61 fr. 3 c. ; en 1835, 876,016, au prix moyen de 58 fr. 64 c. La récolte de l'année 1834 n'avait pas été bonne.

Sucre de betteraves. On comptait, en France, de 1835 à 1836, 581 fabriques de sucre indigène, dont 542 en activité et 39 en construction. La quantité de betteraves, mises en fabrication, a été, pour 1835, de 668,986,762 kilogrammes ; et pour 1836, par évaluation, de 1,012,770,589 kil. La fabrication a produit 30,349,340 kil. de sucre brut ; en 1835, et en 1836, par évaluation, 48,968,805 kil.

Propriétés de l'Etat. La valeur approximative des propriétés de l'Etat en France, est de 1,277,295,629 fr. Parmi ces propriétés, se trouvent comprises celles relatives au service des cultes, qui se répartissent ainsi :

74 évêchés, dont la superficie est de 550,577 mètres, et la valeur en capital, de 10,258,895 fr.

86 séminaires : superficie, 978,012 m. ; valeur, 16,050,078 fr.

31 Ecoles secondaires ecclésiastiques : superficie, 171,436 m. ; valeur, 1,526,600.

15 Ecoles tenues par des prêtres ou des religieuses : superficie, 73,271 m. ; valeur, 2,863,000.

39 Communautés religieuses et autres propriétés, 4,458,415 m. de superficie ; valeur, 2,349,000.

Propriétés des communes. Les revenus des propriétés des communes se sont élevés, en 1833, pour les 37,187 communes qui composent la France, et contenaient alors une population de 32,569,223 habitans, à la somme de 25,828,817 f. 67 c. Ces revenus, s'ils étaient répartis entre tous les Français, donneraient à chacun une somme de 0,78 centimes. Un pareil résultat fait mieux comprendre que tous les raisonnemens l'utilité des biens communaux gérés par une administration gratuite et appliquée aux besoins généraux du pays. Si une commune n'a pas de propriétés, et que pour obtenir les améliorations que son état matériel réclame, on soit obligé d'imposer les habitans, les plus graves difficultés surgiront lorsqu'il s'agira de répartir et de lever les contributions nécessaires. Une partie des fonds sera nécessairement gaspillée ; et pour pouvoir affecter aux travaux d'utilité générale une somme effective de 0,78 centimes par habitant, il faudra demander le double à chacun de ceux-ci. Dans beaucoup d'endroits, on supplée à l'absence ou à l'insuffisance des revenus immobiliers par des impôts indirects, mis le plus souvent sur les objets de consommation, par les octrois établis aux portes des villes. Ces impôts gênent, et les habitans de la ville et ceux de la campagne. Ils font peser en partie sur ces derniers les dépenses de la ville dont ils ne dépendent point, occasionnent souvent des murmures, des soulèvemens,

et de temps à autre, dans les momens de trouble et d'effervescence populaire, on voit les paysans armés arriver en foule, pour briser les portes, lacérer les registres de l'octroi, et introduire désormais à l'aise le produit de leurs vergers ou de leurs champs.

Propriétés particulières. Le nombre des cotes de la contribution foncière et leur quotité, peuvent nous indiquer jusqu'à quel point les propriétés sont divisées en France, et quelle progression suit cette division.

En 1815, 1826 et 1835, d'après les relevés de l'administration des contributions directes, on comptait pour la première de ces années, 10,083,751 cotes; pour la seconde, 10,296,693; et pour la troisième, 10,893,528. Ces résultats accusent-ils en réalité une plus grande division des propriétés en 1835 qu'en 1815 ? Nous le croyons; l'augmentation du nombre des propriétés imposables, au moyen du défrichement, est trop peu considérable pour avoir seule produit l'élévation du dernier chiffre. Il est d'ailleurs à la connaissance de tous, que des propriétés considérables, payant des contributions très élevées, ont été séparées en une infinité de lots pour être vendues plus avantageusement par leurs maîtres à demi ruinés, ou par des spéculateurs qui voyaient dans ce commerce de biens une source de fortune pour eux-mêmes. Mais de la grande division des propriétés, il ne faut pas conclure à l'augmentation du nombre des propriétaires; le nombre des cotes ne répond pas à un nombre égal de ces derniers. Le même individu peut posséder plusieurs pièces de terre distinctes, ce qu'en termes d'administration on appelle des *parcelles*, dont chacune est cotée. Or, lors du démembrement d'anciennes et grandes propriétés, il est rare que ceux qui achètent ne possèdent pas déjà quelques mètres de terrain. En général, ici-bas, ceux qui *ont* seulement, peuvent encore *avoir;* la richesse suit la richesse. Il y a bien peu d'exceptions à cette règle, et les hommes qui font, comme on dit, leur fortune, dans toute la rigueur du mot, sont rares. La seule conclusion générale qu'on puisse légitimement tirer de la plus grande division actuelle de la propriété, paraît être celle-ci : C'est que la propriété foncière se trouve aujourd'hui un peu moins inégalement répartie qu'elle ne l'était, il y a vingt-ans, entre *les mêmes* (sauf quelques exceptions) propriétaires.

Voyons maintenant dans quelle proportion les terres sont divisées d'après la quotité des cotes. On compte 5,205,411 cotes au dessous de cinq francs, c'est-à-dire 5,205,411 propriétés ou *parcelles*, payant une contribution foncière de moins de *cinq* francs. 1,751,994 payant de cinq à dix francs; — 1,514,251, de dix à vingt; — 739,206, de vingt à trente; — 684,165, de trente à cinquante; — 553,230, de cinquante à cent; — 341,159, de cent à trois cents; — 57,555, de trois cents à cinq cents; — 33,196, de cinq cents à mille; — 13,361, mille francs et au dessus. — Total, 10,893,588. Les propriétés payant seulement moins de cinq francs de contribution foncière, forment donc près de la moitié du nombre total des propriétés cotées en France. Une terre qui paie cinq francs de contribution a une valeur d'environ six cents francs en capital. L'inégale répartition des impôts, à laquelle on n'a pas encore remédié, ne permet pas de fixer plus exactement cette valeur. Les cotes de mille francs et au dessus donnent 13,361 propriétés d'une seule pièce, dont les moindres sont d'une valeur d'environ cent vingt mille francs.

Voies de communication. Le cours des rivières navigables de la France est de 8,964,408 mètres; la longueur des canaux, de 3,699,931 m. Le nombre de ces derniers était de 74 au commencement de 1837.

Le nombre total des routes royales, en 1824, était de 598, sur un développement de 32,077,061 mètres. Il est aujourd'hui de 630, et leur parcours de 34,511,876 mètres; un peu plus du dixième de cette étendue est pavé; les trois quarts sont en empierrement, dont la majeure partie bien entretenue. Le reste est en lacune.

Les routes départementales, au nombre de 1381, parcourent une étendue de 36,578,563 mètres. Il y a en outre 468,257 chemins vicinaux qui parcourent 771,458,790 mètres.

L'étendue totale des communications par terre, routes royales, départementales et chemins vicinaux, est de 842,549,229 mètres, ou 216,145 lieues moyennes, 0,51 millièmes. L'étendue totale des communications par eau, est de 12,664,339 m., ou 3,248 lieues moyennes, 870 m. — Total général, par terre et par eau, en kilomètres, 855.213 kil. 568 m.; en lieues moyennes, 219,393 l. 921 mill.

Les routes départementales traversent 18,188 ponts et ponceaux. En outre, 4,564 de ceux-ci sont en construction. Le nombre des ponts existant en France, et ayant vingt mètres et plus de longueur entre les culées, est de 1663, dont 1189 en pierre; 296 partie en pierre, partie en bois; 93 en bois; 85 en fer. Leurs arches ou travées sont, en tout, au nombre de 7,825.

Les chemins de fer existant en 1836, étaient au nombre de six. Ce sont les chemins de Saint-Etienne à Lyon, d'Alais à Nîmes, d'Epinal au canal de Bourgogne, de Montpellier à Cette, de Saint-Etienne à Andrézieux, de Roanne à Andrézieux. Le premier et les deux derniers seulement étaient alors en pleine activité. Les autres n'avaient jusque là vécu que d'espérances; à quoi bon les faire figurer dans ce volume avec des titres aussi pompeux et dans un tableau séparé?

II. Population. Le dénombrement de 1836 a donné 33,540,910 habitans à la France. Voici dans quelle proportion la population s'est accrue depuis le commencement du dix-huitième siècle. En 1700, d'après le dénombrement fait par les intendans de provinces, la France comptait 19,669,320 habitans, c'est-à-dire 740 par lieue carrée; en 1762, d'après les dénombremens individuels et ceux des feux, on trouve 21,769,163 habitans, soit 819 par lieue carrée; en 1784, en calculant la population d'après le nombre moyen des naissances annuelles, M. Necker a évalué le nombre des Français à 24,800,000, soit 936 habitans par lieue carrée. Depuis l'année 1801, l'augmentation successive de la population a eu lieu ainsi qu'il suit :

Années	1801	27,349,033	habitans, soit	1,024	par lieue carrée.
—	1806	29,107,425	—	»	—
—	1811	» » »	—	1,089	—
—	1821	30,461,875	—	1,140	—
—	1826	31,858,937	—	»	—
—	1831	32,569,223	—	1,219	—
—	1836	33,540,910	—	1,256	—

De 1801 à 1835, le nombre total des naissances a été de 33,226,422, dont 17,135,444 du sexe masculin, et 16,090,978 du sexe féminin. Celui des décès, dans le même espace de temps, a été de 27,901,362, dont 14,228,339 pour les hommes, et 13,673,023 pour les femmes. Il naît 17 hommes contre 16 40/100 femmes; il en meurt 26 contre 25 62/100. Il devrait donc se trouver, à l'époque des recensemens, plus d'hommes que de femmes. Cependant le recensement de 1836 donne 16,460,701 hommes contre 17,080,209 femmes. Ce résultat singulier ne peut s'expliquer qu'en admettant l'émigration d'un grand nombre d'hommes ou leur décès en pays étranger, décès resté inconnu en France, et qui, s'il avait été porté sur nos registres de l'Etat civil, montrerait que le chiffre de la mortalité pour les hommes est bien plus élevé que celui de 26 : 25 62/100. Durant les guerres de l'empire, combien d'hommes sont morts à l'étranger sans que jamais, depuis, leurs familles en aient reçu aucunes nouvelles! le nombre en est plus élevé qu'on ne le croirait au premier abord. Autrement, comment expliquer cette différence énorme dans le total des individus de chacun des deux sexes, que l'on trouve aux recensemens de 1806 et de 1821? Le premier offre en plus, pour les femmes, 409,000; le second, 878,898. Comment cela se fait-il, puisqu'il est né, dans l'intervalle de 1806 à 1821, plus d'hommes que de femmes? Il faut, qu'entre ces deux époques, il ait péri plus de cinq cent mille français sur la terre étrangère.

A l'époque de chacun des recensemens généraux, voici quel a été le rapport des naissances, décès et mariages, au nombre total des habitans :

1801	une naissance sur	29 habitans	0,77.	Un décès sur	35,42.	Un maria. sur	134,78
1806	—	31,77	—	37,23	—		138,72
1821	—	31,55	—	41,09	—		136,79
1826	—	32,11	—	38,04	—		128,76
1831	—	33,00	—	40,69	—		132,58
1836	—	33,75	—	41,08	—		121,74

Ce tableau paraît confirmer ce qu'on a remarqué souvent depuis un certain nombre d'années, que le nombre des naissances diminue bien que celui des mariages augmente. En effet, on ne voit plus guère de ces nombreuses familles comme en élevaient nos pères. Est-ce un effet de l'affaiblissement des races ou celui de la prévoyance ? Effrayés des théories de Malthus, les pères craindraient-ils que les subsistances vinssent à manquer un jour à leur postérité, si celle-ci devenait trop nombreuse? Question délicate que nous ne voulons pas traiter; constatons seulement le fait qui est curieux et peut donner à réfléchir.

Le nombre des naissances d'enfans naturels s'est réparti de la manière suivante, durant les années déjà citées. Nous mettons en regard le nombre des naissances légitimes.

Années	1801	862,052	Enfans légitimes,	41,635	Enfans naturels.
—	1806	868,970	—	47,209	—
—	1821	897,117	—	68,247	—
—	1826	920,167	—	72,099	—
—	1831	915,504	—	71,339	—
—	1835 (1)	919,106	—	74,727	—

On conçoit parfaitement l'augmentation successive du nombre des enfans légitimes, puisque la population s'accroissait aussi. Mais comment s'expliquer celle des enfans naturels? Pendant que le nombre des naissances légitimes se trouve accru d'*un dix-huitième* au bout de trente-cinq ans, celui des naissances d'enfans naturels l'est de près *de moitié*. Disproportion flagrante, qui ne témoigne pas, à coup sûr, du progrès de la moralité dans notre pays!

Le chiffre des suicides s'est augmenté du quart dans l'espace de neuf ans; il était de 1,542 en 1827; en 1835, il est de 2,235; encore ne s'agit-il que des suicides connus du ministère public. Combien d'autres qui restent cachés, que la douleur des familles ensevelit dans un silence éternel ou couvre d'un triste et pieux voile! Et cependant, 2,235 suicides dénoncés aux procureurs du roi, dans l'espace d'une année!

Les exécutions par suite de condamnations à mort, qui ont été de 80 en 1827, ne sont plus que de 41 en 1835. Les morts accidentelles, au nombre de 4,744 en 1827, se montent, en 1835, à 5,859. Les travaux des mines, des chemins de fer, etc., n'ont pas peu contribué à ce résultat, qui doit appeler l'attention de l'autorité et rendre plus active sa surveillance.

Tels sont quelques uns des chiffres les plus importans contenus dans les deux publications de M. Martin du Nord.

F. L.

(1) A la place de 1836 qui ne se trouve pas dans le tableau du volume de Statistique.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

LE COUVENT DE SAINT-LAZARE A VENISE, PAR M. EUGÈNE BORÉ, membre de l'Académie arménienne de Saint-Lazare et du Conseil de la Société asiatique de Paris (1).

Voici d'abord une note exacte de ce livre, publiée sous forme d'*Avertissement*, dans l'ouvrage même, par le frère de l'auteur, M. Léon Boré, actuellement professeur d'histoire au collége de Juilly.

« Quelques explications de la part de l'éditeur ne « seront pas ici hors de propos. Généralement, avant « de s'engager dans la lecture d'un livre, on aime à « savoir quelque chose des idées et des circonstan- « ces qui ont présidé à sa composition.

« Nous déclarons donc tout d'abord que le présent « volume n'est pas une œuvre fondue d'un seul jet, « mais la réunion de plusieurs travaux déjà publiés « séparément. Nous avouerons même qu'en réalité, « car il faut tout dire, l'*auteur* ne participe à cette « publication que par un consentement arraché avec « peine, et que la juxtà-position, comme la colla- « tion des différens textes, est uniquement le fait « de l'*éditeur*. Or, voici par quels motifs celui-ci « s'est laissé diriger.

« L'étude des littératures orientales, dont l'his- « toire et la philosophie religieuse peuvent tirer « tant de profit, n'est malheureusement le partage « que d'un petit nombre d'initiés, auxquels le *Jour- « nal asiatique* sert de feuille officielle. Mais parmi « ceux qu'intéressent les résultats chrétiens de ces « explorations de l'Orient, combien qui n'ont pas « à leur disposition le *Journal asiatique!* C'est « donc rendre service à cette respectable classe de « lecteurs, que de reproduire ailleurs pour eux les « articles dignes de leur attention. C'est aussi ce « que nous avons fait, en annexant, sous la rubri- « que de huitième et de neuvième chapitre, deux « importantes dissertations à l'opuscule intitulé : *Le « Couvent de Saint-Lazare.*

« Pour ce qui est de l'opuscule même, fruit d'un « séjour de M. Eugène Boré à Venise dans l'automne « de 1835, il fut laissé par le jeune professeur-sup- « pléant au supérieur des Méchitaristes, comme un « gage bien faible, selon lui, de son affection et de « sa reconnaissance. Et non seulement le manuscrit « a été jugé digne d'être imprimé aux frais et avec « les caractères du couvent; il a de plus valu à « l'auteur le titre de membre honoraire de l'Acadé- « mie de Saint-Lazare. Mais l'impression s'étant « faite sans que M. Eugène Boré pût revoir les « épreuves, il en est résulté une multitude de fautes « typographiques, dont plusieurs blessent le sens « et d'autres la langue. Cette raison suffisait, à elle « seule, pour faire désirer une nouvelle édition; « nous ne disons pas à l'auteur, que sa modestie « désintéresse trop complétement dans tout ce qu'il « écrit, mais à ses amis et admirateurs nom- « breux, en tête desquels l'éditeur a droit de se « placer. Indépendamment de ce motif, en quelque « sorte tout personnel, l'intéressante nouveauté des « renseignemens sur la Société des Méchitaristes, « réclamait un public plus nombreux que celui des « voyageurs qui achètent la *Notice* au couvent « même.

« Mais le lecteur trouvera dans ce volume plus « que l'histoire toujours si curieuse de l'établisse- « ment d'un ordre religieux. Il y trouvera, en grand « nombre, des documens sur les croyances primi- « tives de l'Arménie et l'action du Christianisme « dans ces contrées, documens d'autant plus pré- « cieux, qu'aujourd'hui encore, cette portion de « l'Eglise d'Orient est, pour ainsi dire, inconnue « parmi nous.

« A tout ceci, enfin, l'on a cru devoir joindre un « extrait d'une description de l'Arménie, publiée « également par M. Eugène Boré, dans l'*Univers « pittoresque* de Didot, et que peuvent consulter, « en son lieu, ceux qui désirent plus de détails. »

C'est bien là une sorte de table des matières: mais il faut lire le livre même, si l'on veut savoir ce qu'il renferme d'idées neuves et de faits ignorés. L'Arménie, comme il a été dit plus haut, étant pour nous une terre à peu près inconnue, M. Eugène Boré a pris à tâche de nous la montrer sous toutes ses faces. Ainsi, sans parler d'une statistique complète de ce pays, laquelle n'occupe pas moins de 288 colonnes, dans l'immense collection éditée par Didot, sous le titre d'*Univers pittoresque;* outre la traduction presque achevée d'un ouvrage historique du patriarche Jean VI, où se trouvent résumées les antiques traditions arméniennes, et où les faits religieux et politiques du neuvième siècle sont racontés avec détail, l'infatigable *arménianiste* a encore écrit le livre que nous annonçons et qui comprend tant de choses! Et le voilà, à peine âgé de vingt-huit ans, le voilà parti seul, à l'heure qu'il est, pour quelque monastère de la Terre-Sainte, où il s'enfermera durant une année, durant plusieurs peut-être,

(1) Un vol. in-12 de 260 pages, chez Debécourt, 69, rue des Saints-Pères; prix 1 fr.

pour couronner d'immenses travaux sur la littérature chrétienne de l'Orient, depuis long-temps commencés! Que le Ciel bénisse, qu'il protége surtout ce périlleux et lointain pélerinage, entrepris, nous le savons, avec encore plus d'amour pour la religion que pour la science!

VOYAGE DE M. CYPRIEN ROBER EN RUSSIE.

Puisque nous en sommes au chapitre de nos amis en voyage, nous sommes sûrs de faire plaisir aux lecteurs de l'*Université Catholique*, en leur communiquant le fragment suivant d'une lettre de M. Cyprien Robert, qui a courageusement consacré sa vie à étudier tout ce qui concerne les différentes parties de l'art chrétien.

Moscou, 14 août 1837.

« ..... Me voilà maintenant établi à Moscou, au « moins pour deux mois, et si je me laissais aller, « je crois que je m'y fixerais pour deux ans, tant « ce sanctuaire de l'Orient chrétien a pour moi de « charmes! Ce n'est pas Rome; mais après Rome, « je ne connais pas de ville qui ait un attrait plus « puissant que celle-ci. Le *Kremi* est le *Campo « Santo* de l'art byzantin. Tout ce que j'y trouve « réalise complétement mon attente : il y a là un « monde d'art et de symbolique à révéler. J'y passe « tous les jours quatre heures à prendre des notes, « que je rédige ensuite. J'ai déjà beaucoup de choses prêtes, et aussitôt que tu voudras, je pourrai « te les envoyer. Je désire aller passer l'hiver à « Constantinople, pour en rechercher l'état monumental d'avant l'invasion tartare, et faire ainsi la « comparaison des deux capitales, l'une primitive, « l'autre plus récente de l'Eglise d'Orient. La littérature sacrée des Slaves, dans laquelle je pénètre « peu à peu, est remplie de légendes délicieuses, et « les rapports de leur liturgie avec la gnose ancienne, et même avec la cabale judaïque, sont « extrêmement curieux à étudier. Car tout ici est « symbolique comme dans l'antiquité. Moscou est « plein d'énigmes; c'est un hiéroglyphe qu'on ne « peut expliquer qu'avec la science des mythes de « l'Asie, et que le vulgaire des voyageurs, qui le « jugent avec le réalisme européen, trouve bizarre « et capricieux, tandis qu'au contraire tout y est « mathématiquement hiératique.... »

NOUVELLES ARCHIVES HISTORIQUES, PHILOSOPHIQUES ET LITTÉRAIRES, REVUE TRIMESTRIELLE, PUBLIÉE PAR PLUSIEURS MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ DE GAND.

Cette entreprise appelle doublement l'attention et par le mérite des collaborateurs à en juger sur la première livraison (avril 1837), et par le développement que l'indépendance des Belges semble donner à leur littérature. Il est vrai qu'ils empruntent notre langage et le concours même de plusieurs Français. Mais qui doit s'en étonner moins que nous? et sans trop nous vanter de cette espèce d'avantage, remercions-les d'accueillir en frères ceux que nous n'avons pas su retenir parmi nous et félicitons-nous de leurs succès qui accroissent les nôtres. M. Huet, à qui ses triomphes d'écolier avaient déjà fait une véritable réputation dans l'université de Paris, se trouve en fort bonne compagnie à l'université de Gand, où il est chargé de l'enseignement de la philosophie. Les *Nouvelles Archives* nous prouvent que MM. d'Hane, Lenz et Moke sont des littérateurs distingués, et une telle collaboration doit remplir le dessein qu'elle se propose, de commencer enfin une littérature nationale en Belgique, et de répandre dans les esprits le goût des études sérieuses et fortes. Cette revue contiendra des articles originaux, soit théoriques, soit critiques, sur des points importans d'histoire, de philosophie, d'économie politique, de philosophie du droit et de haute littérature. En laissant de côté les questions personnelles et les intérêts trop mobiles de la politique présente, on se réserve cependant le droit de discuter les principes et les institutions qui se rapportent à l'instruction publique du pays.

L'*Etat de Rome sous ses derniers rois*, morceau assez étendu qui ouvre le recueil, a pour objet d'éclaircir les antiquités romaines, et de rechercher la force naissante de Rome, dans un développement commercial, d'après les données statistiques que nous ont conservées divers documens. Il faudrait avoir lu le traité de M. Moke moins rapidement que je n'ai fait, pour admettre ou rejeter ses observations et ses conclusions; mais il n'a pas moins soulevé une question tout-à-fait neuve, curieuse; il la discute habilement, et je regrette de n'avoir pas connu ce travail avant de publier la seconde édition de mon histoire romaine.

M. Huet, dans un premier article, examine l'ouvrage posthume de de Maistre sur le chancelier Bacon. Le talent de style n'est pas la seule chose à remarquer dans cet article; ce jeune écrivain avec une grande indépendance regarde et juge l'illustre chancelier et son *rude joûteur;* et tout en improuvant les boutades aristocratiques de de Maistre, en rendant toute la justice possible à Bacon, il convient franchement que le philosophe anglais est réellement fort au dessous de sa réputation. Il promet un second article, qui doit avoir une plus haute vue sur la méthode de Bacon, et sur l'importance des méthodes en général, *que l'on a trop exagérée* depuis Condillac. Je crois cela comme lui; mais peut-être en examinant aussi de plus près l'Esprit des Lois et le Contrat social, changera-t-il d'avis sur la profondeur et l'utilité, beaucoup trop vantées, de *tels monumens.* Peut-être reviendra-t-il à l'avis de de Maistre, sauf les boutades encore, qui pourtant sont si plaisantes.

Les recherches de M. Lenz sur l'état moral de la Flandre au XVIe siècle, en vengeant les Gaulois de reproches fort injustes, donnent quelque idée de la vie intérieure des communes de Flandre; des recherches de ce genre maintenant surtout sont d'un grand intérêt.

Enfin M. d'Hane, administrateur-inspecteur de l'université de Gand, dans le dernier article de ce numéro, nous fait connaître quelle est la liberté d'enseignement en Belgique. Les nouvelles archives de Gand seront lues avec plaisir en France, si elles continuent comme elles ont commencé. E. D.

MONUMENS DE L'HISTOIRE DE SAINTE ÉLISABETH, DUCHESSE DE THURINGE; RECUEILLIS PAR LE COMTE DE MONTALEMBERT, PAIR DE FRANCE, ET PUBLIÉS PAR ACHILLE BOBLET.

A une époque où la régénération catholique de l'art semble avoir quelques chances de s'effectuer, après trois siècles d'égaremens, il semble qu'on ne puisse rendre de meilleur service aux amis de l'art chrétien que de leur faire connaître à la fois et les monumens élevés par les grands artistes des siècles catholiques, et les nobles tentatives de ceux qui, de nos jours, ont résolu de purifier les sujets religieux trop long-temps profanés. L'histoire de sainte Élisabeth offre une occasion toute naturelle de concourir à ce but, puisqu'elle a fourni des inspirations à plusieurs peintres célèbres des anciennes écoles d'Italie et d'Allemagne, en même temps qu'aux artistes les plus distingués de cette nouvelle école allemande, qui renferme en elle tous les germes de salut pour l'art, et qui est encore presque totalement inconnue en France.

M. Boblet a donc résolu de publier sous le titre de *Monumens de l'Histoire de sainte Elisabeth*, une collection de gravures tant au trait que terminées, qui reproduiront les différentes œuvres de peinture et de sculpture qui ont été consacrées à la gloire de la chère Sainte. Cette collection sera précédée d'une *Introduction sur l'état actuel et les destinées de l'art religieux.*

I. ÉCOLES ANCIENNES. La figure de sainte Élisabeth, telle qu'elle a été représentée par Fra Angelico da Fiesole, Taddeo Gaddi, André Orgagna, Sandro Botticelli, un anonyme de l'école de Cologne, Lucas de Leyde et Hans Hemmeling.

II. ÉCOLE ALLEMANDE MODERNE. Le *Miracle des Roses*, par Frédéric Owerbeck, dessin fait exprès par ce célèbre peintre pour notre collection. *La Sainte distribuant des aumônes*, par Frédéric Müller, de Cassel; plusieurs sujets par A. Flatze, peintre tyrolien établi à Rome. Enfin une série de douze sujets tirés de la vie de la Sainte par Octave Hauser, jeune artiste qui marche avec un talent précoce sur les traces d'Owerbeck. Voici l'indication de ces sujets :

1° Élisabeth déposant sa couronne au pied de la croix, ch. III;

2° Élisabeth recevant un miroir de son fiancé, ch. IV;

3° Mariage de Louis et d'Élisabeth, ch. IV;

4° La Sainte assistant les malades, ch. VIII;

5° Elle met un lépreux dans le lit de son mari, ch. VIII;

6° Un ange lui apporte un manteau et une couronne, ch. XI;

7° Retour du duc Louis après la disette, ch. XIV;

8° La Sainte découvre la croix des croisés dans l'aumônière de son mari, ch. XV;

9° Adieux de la Sainte et de son mari. ch. XV;

10° Elle est chassée de la Wartbourg, ch. XVIII;

11° Des ambassadeurs du roi de Hongrie viennent la trouver, ch. XXV;

12° Sa mort, ch. XXIX.

III. SCULPTURE. La châsse de la Sainte, sa statue à Marbourg, le bas-relief de son tombeau et ceux en bois des autels de son église de Marbourg. — *Le Miracle des Roses*, par H. Schwanthaler, chef de l'école catholique de sculpture à Munich.

IV. Un grand vitrail de la cathédrale de Cologne qui représente la Sainte; diverses médailles; miniatures d'anciens manuscrits, etc.

V. Vues du château de Wartbourg et de la ville de Marbourg, entre lesquels elle a partagé sa vie.

Enfin, un frontispice très orné reproduisant le pignon de la façade principale de l'église de Marbourg, dont le grand portail sera en outre représenté sur la couverture.

Conditions de la souscription.

La collection aura au moins trente planches sur quart colombier; chaque planche aura une feuille de texte explicatif.

Le prix de chaque livraison, contenant trois planches, sera de TROIS FRANCS sur papier de Chine.

La première livraison paraîtra le 1er décembre prochain, et les suivantes de vingt jours en vingt jours jusqu'à la fin de la publication.

A Paris, A. Boblet, éditeur, quai des Augustins, 37; Debécourt, lib., rue des Saints-Pères, 69.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 23. — Novembre 1837.

Sciences Sociales.

COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

TREIZIÈME LEÇON (1).

De l'Économie politique en France et en Europe pendant le règne de Louis XVI (1774 à 1793).

1re PARTIE.

Des causes de la révolution française.—Causes politiques et financières. — La noblesse et le clergé. — Leurs priviléges et leurs charges. — Abus dans leur sein et dans la magistrature. — Importance du tiers-état. — Réformateurs philosophes. — Affaiblissement des croyances dans la génération nouvelle. — Catastrophe imminente. — Louis XVI et ses qualités.— Malesherbes, Turgot et Necker. — Leurs réformes et leurs fautes. — Indépendance des États-Unis. — Joly de Fleury et de Cajonne. — Désordre dans les finances.

Nous sommes arrivés à l'époque fatale où la France devait voir substituer violemment le dogme absolu de la souveraineté du peuple à ses traditions de monarchie tempérée; un système de nivellement et d'égalité universelle à son antique classement hiérarchique; la déclaration des droits du citoyen à la pratique de ses devoirs; l'indifférence, le mépris et la haine de toute religion à l'influence si long-temps tutélaire du catholicisme; et, par une conséquence naturelle, les abstractions d'une philosophie bornée à l'existence matérielle de l'homme aux lois morales sur lesquelles s'appuyaient les théories économiques des sociétés.

(1) Voir la 12e leçon dans le dernier n° ci-dessus, p. 254.

Un événement aussi immense que la révolution de 1789 ne pouvait être l'effet de causes simples et instantanées, pas plus que l'œuvre de quelques hommes et d'une génération. Cette explosion formidable, dont nos jeunes années ont été les témoins et qui a couvert le monde entier de ruines et de débris, a une origine éloignée et des causes de diverse nature qu'il importe de rechercher, bien que déjà peut-être nous les ayons fait suffisamment pressentir.

En effet, si l'on doit attribuer au développement de l'élément catholique les premiers progrès de la société française et sa tendance constante, d'une part vers le perfectionnement moral et physique de l'humanité qui constitue la véritable civilisation, et de l'autre vers la consécration de l'égalité des citoyens devant la loi, qui renferme les véritables libertés publiques; si l'on considère que le monopole, les priviléges abusifs, la cupidité, le despotisme, l'usurpation des droits des peuples sont aussi opposés à l'esprit du catholicisme que la licence, l'insubordination, la révolte et l'anarchie; et si l'on reconnaît, enfin, que la société française était régie par des principes d'où dérivaient les droits et les devoirs de tous, rois ou peuples, magistrats ou citoyens, pontifes ou fidèles, on aura facilement aperçu dans la déviation et l'affaiblissement de ces principes les véritables causes de la maladie morale

qui a ruiné les bases de la monarchie, et a fini par plonger la nation entière dans les convulsions d'une terrible agonie.

Un des plus heureux et des plus infaillibles résultats du développement libre et naturel de l'élément catholique en France, eût été sans doute de conduire par degrés et avec sagesse le royaume aux conditions d'une monarchie tempérée, où les intérêts de toutes les classes sociales se fussent trouvés équitablement garantis et représentés. Or l'étude de nos annales historiques nous montre la marche de cet élément civilisateur constamment entravée, arrêtée ou détournée au profit d'intérêts égoïstes et au préjudice des droits de la couronne et des différens ordres de l'Etat. Les antiques constitutions de la monarchie sont alternativement reconnues, contestées, retirées et mises en oubli, selon les hommes et les circonstances. A l'usurpation de la féodalité succède celle des communes, et ensuite des assemblées des notables et des états généraux. La puissance dangereuse des grands vassaux de la couronne est remplacée par le despotisme sanglant de Richelieu, et les prétentions sans bornes et infinies des parlemens. Les divers pouvoirs de l'État n'ayant plus de limites fixes et déterminées, se trouvent incessamment dans un état de lutte que la sagesse ou la force arrêtent pour un temps, mais qui recommence plus animée et plus fatale, alors que le ministère sage disparaît ou que la main du maître s'entr'ouvre ou s'affaiblit.

C'est ainsi que, depuis des siècles, les pouvoirs publics et les générations s'étaient légué les fautes et leurs amères conséquences, et que tous, plus ou moins directement, ont concouru à détruire l'ouvrage d'autres siècles en arrêtant les améliorations que l'esprit religieux, les besoins progressifs, les lumières et les vœux de la nation s'accordaient pour indiquer et pour réclamer.

Nous n'avons pas besoin de signaler un fait saillant et qui ressort de toutes les pages de notre histoire moderne. C'est que presque toutes nos diverses réactions politiques ont pour origine des questions financières. Or c'est surtout l'inégalité de la répartition des charges publiques qui a toujours donné naissance ou servi de prétexte au mécontentement des peuples et à l'opposition des ordres de l'État et des parlemens.

Ici nous n'hésitons pas à avouer que cette inégalité était condamnée, dans son principe, par l'esprit catholique dont l'essence est la justice et la charité. Toutefois, nous ne condamnerons pas légèrement le clergé ni la noblesse de France, qui, propriétaires primitifs du sol et premiers ordres de l'État, avaient concédé leurs propriétés à des conditions d'où dérivaient le privilége de l'exemption de quelques impôts, et celui de ne contribuer aux charges publiques que sous des formes et dans une proportion différente de celles des autres citoyens.

L'ancienne noblesse avait pour première prérogative celle de répandre son sang pour la défense de l'État. Elle avait à sa charge une partie de l'administration de la justice, l'entretien des prisons et celui des enfans trouvés; dans le ressort des juridictions seigneuriales, le service militaire n'était guère récompensé que par des distinctions purement honorifiques. C'est par ces motifs, autant que par esprit de corps et antiquité de possession, que la noblesse se montrait jalouse de ses priviléges en matière d'impôt, et l'on voit, par leur origine, qu'ils étaient fondés en raison et en justice.

Toutefois, il faut bien reconnaître que depuis long-temps le principe glorieux et utile de l'institution de la noblesse avait été profondément altéré. Les lettres d'anoblissement prodiguées sans mesure, la concession des priviléges de la noblesse à une multitude d'emplois de magistrature et de finances acquis à prix d'argent (1), et surtout la transformation de la noblesse guerrière en noblesse de cour, opérée par Louis XIV, avaient détruit tout le prestige attaché jadis à cette portion gardienne et toute chevaleresque de la société; le sentiment d'admiration et de reconnaissance qu'elle avait pu inspirer jadis s'était insensiblement éteint. La hauteur, la morgue, et la vie oisive et inutile à l'État de plusieurs de ses membres, avaient jeté sur le corps tout entier une défaveur dont à

(1) On en comptait près de 40,000 sous Louis XIII.

peine quelques grands noms historiques pouvaient se garantir. Or l'origine glorieuse et légitime du privilége n'étant plus réveillée dans les esprits, on ne s'apercevait que de l'abus; et la noblesse, en temps de paix, et lorsqu'il s'agissait d'augmenter les charges publiques, n'apparaissait plus aux yeux de la partie la plus nombreuse de la nation que comme une caste hautaine, oppressive et onéreuse, c'est-à-dire une superfétation inutile de l'arbre social (1).

Le clergé catholique trouvait, dans la nature même de son institution et dans la destination de sa fortune, la justification de ses priviléges et l'obligation de les défendre. Les biens qu'il possédait à titre de fiefs concédés par les rois de France, à titre de donations pieuses ou enfin d'acquisitons légales, devaient subvenir à la fois aux besoins du culte, à l'entretien et à l'enseignement de ses ministres et au soulagement des pauvres. Exclusivement chargé de ces branches de dépenses publiques, le clergé français ne se refusait pas à contribuer aux autres nécessités de l'État : mais il croyait devoir le faire de son plein gré, sous la forme d'un don gratuit, et non comme accomplissement d'une obligation rigoureuse et légale.

Ce n'est pas que le clergé ni la noblesse fussent totalement exempts d'impôts publics. Ces deux corps n'y contribuaient pas également l'un et l'autre, et aucun d'eux n'y contribuait dans une proportion égale avec le reste de la nation, que, dans la division hiérarchique des états généraux du royaume, on appelait le *tiers-état*. Mais, cependant, ils supportaient tous les deux beaucoup de charges; ils n'étaient exempts ni des taxes prélevées sur les consommations, ni des droits de douanes, ni des autres droits indirects. La noblesse payait la *capitation* et les *vingtièmes* qui sont montés quelquefois au douzième de son revenu.

(1) Il existait en France, en 1789, 60,000 fiefs et 500,000 familles nobles (environ 1,200,000 individus), dont 4,120 seulement d'ancienne noblesse. Il y avait en outre 200 secrétaires du roi et 46 secrétaires honoraires, dont les brevets procuraient la noblesse à la génération suivante.

Le clergé de pays conquis, c'est-à-dire d'environ le huitième de la France en étendue et en richesse, payait la *capitation* et les *vingtièmes* au même taux que la noblesse. Dans les autres provinces le clergé ne payait pas la capitation : mais c'est parce qu'il l'avait rachetée par une somme de vingt-quatre millions. Il était également exempt des *vingtièmes;* mais, indépendamment des dons gratuits, dans les temps de détresse, il contractait des dettes pour venir au secours de l'État. Il était soumis à une partie des autres charges publiques, de sorte que sa part habituelle aux dépenses générales était un peu plus du *treizième* de son revenu, c'est-à-dire à peu près un million de moins que l'ordre de la noblesse. Mais, ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, il était chargé de l'entretien du culte, des établissemens d'instruction ecclésiastique, et du soulagement de l'indigence et du malheur.

On évalue à 142 millions les revenus du clergé français catholique en 1789, et le nombre de ses membres, séculiers ou réguliers des deux sexes, à 418,195 (1); ce qui donnait à chacun d'eux un revenu moyen de 340 francs.

Mais la dotation ecclésiastique était loin d'être répartie avec justice, et ici nous sommes forcés de faire remarquer une grande et profonde déviation du principe catholique. Par l'effet d'une division bizarre et inégale que la succession des siècles et beaucoup de circonstances diverses avaient contribué à faire naître, il existait une énorme différence dans les revenus assignés aux différens siéges épiscopaux et à la plupart des autres dignités et fonctions ecclésiastiques. D'un autre côté, des irrégularités graves s'étaient glissées dans la dispensation des bénéfices dont la royauté avait la nomination. Trop souvent on accordait à la sollicitation et à la faveur ce qui eût été dû au mérite ou à la justice. Tandis que la généralité des évêques et du clergé donnait l'exemple de la régularité des mœurs, du désintéressement et d'une ardente et active charité, plusieurs di-

(1) En 1789, la France était divisée en 18 provinces ecclésiastiques, dont la circonscription formait un archevêché. Il y avait 118 évêchés, plus

gnitaires ecclésiastiques, pourvus de riches bénéfices, négligeaient les devoirs qui leur étaient confiés, étalaient dans Paris un luxe inutile et blâmable, et ne s'occupaient que des moyens d'obtenir de nouvelles faveurs. Cependant les prêtres les plus précieux et les plus laborieux, les curés, cette portion si respectable et si éminemment utile du clergé, n'avaient, pour la plupart, qu'un traitement modique et incertain.

Ces abus, car on ne saurait appeler autrement l'excessive inégalité de la répartition des revenus du clergé, ces abus, disons-nous, frappaient vivement les regards, et n'avaient pu qu'affaiblir par degrés, aux yeux des peuples, les sentimens de respect et de confiance que pendant des siècles ils étaient habitués à porter à un ordre vénérable et si digne d'être vénéré. La nation avait fini par ne plus comprendre la justice et la nécessité des priviléges et des exemptions dont il demeurait investi.

L'interruption de la réunion des états généraux, depuis plus d'un siècle et demi, avait aussi contribué à enlever à la noblesse et au clergé une grande partie de leur importance politique. Le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la cause populaire, et à des intérêts communs à tous les ordres de l'État, s'était perdu, et il ne restait que l'image présente et odieuse du privilége et de la supériorité.

La magistrature, ce sacerdoce de la justice, bien que toujours composée d'hommes graves, de mœurs sévères et d'une haute probité, avait aussi dégénéré de son institution première. Depuis la suspension des états généraux, le corps des magistrats, et particulièrement les parlemens, avaient réuni à l'obligation de rendre la justice au nom du roi, d'autres droits et d'autres prétentions. Le Parlement de Paris, surtout, qui voyait quelquefois siéger dans son sein les pairs du royaume, ne mettait aucune borne à l'étendue de sa juridiction et de sa puissance. Il croyait avoir remplacé, dans la constitution du royaume, l'assemblée des princes et barons qui siégeait jadis auprès de la personne des

5 évêques titulaires dans l'île de Corse, et 6 évêchés *in partibus*. On comptait 5 cardinaux parmi les archevêques et évêques. Il existait à la même époque:

		Individus.
16	Maisons, chefs d'ordre et de congrégation, renfermant.	1,120
625	Abbayes d'hommes en commende.	6,000
115	Abbayes d'hommes en règle.	1,200
255	Abbayes de filles.	10,120
64	Prieurés de filles.	2,560
24	Chapitres de chanoinesses.	600
655	Chapitres de chanoines.	11,855
	Bas-Chœur.	15,000
	Enfans de chœur.	5,000
	Prieurs ou chapelains.	27,000
40,000	Paroisses, curés	40,000
	Vicaires.	50,000
178	Commanderies de Malte.	178
	Chevaliers de Malte.	500
2	Couvens de religieuses, chevalières de Malte.	28
	Ecclésiatiques sans bénéfices ni fonctions spéciales.	100,000
	Religieux rentés.	32,000
	Religieux anciens mendians, presque tous rentés.	15,000
	Carmes, Augustins et Jacobins réformés.	9,500
	Capucins, Récollets et Picpus, réformés sans revenus.	21,000
	Minimes.	2,500
	Ermites sans revenus.	500
	Religieuses Augustines.	15,000
	Religieuses Bénédictines.	8,000
	Religieuses de l'ordre de Citeaux.	10,000
	Religieuses de l'ordre de Fontevrault.	1,500
	Religieuses de Saint-Dominique.	4,000
	Religieuses de Sainte-Claire.	12,500
	Religieuses Carmélites	300
	Religieuses Ursulines.	9,000
	Religieuses Visitandines.	7,000
	Religieuses vivant d'aumônes.	2,000
		418,195

Revenus du clergé en 1789.

Emolumens des curés et vicaires.	60,000,000
Revenus des archevêchés et évêchés.	5,000,000
Revenus des abbayes d'hommes.	5,000,000
Revenus des abbayes de femmes.	2,000,000
La dîme était évaluée à.	70,000,000
	142,000,000
Moyenne du revenu des curés et vicaires.	600
idem. des archev. et évêques.	38,175

Nota. Quand l'Assemblée constituante supprima les ordres religieux et déclara les biens du clergé propriétés nationales, on inscrivit sur les registres du trésor, comme ayant droit à la pension accordée en échange de ces biens, 114,000 ecclésiastiques, parmi lesquels 19,000 religieux et 52,000 religieuses de tous les ordres.

rois, et, à ce titre, devoir connaître exclusivement des lois, édits, ordonnances, création d'offices, traités de paix, enfin de toutes les affaires importantes du royaume, en examiner le mérite et y apporter en toute liberté les modifications convenables.

Ces prétentions n'avaient jamais reçu une sanction fixe et précise; elles ne s'appuyaient que sur des précédens tels qu'il est toujours facile d'en trouver dans une histoire aussi confuse que celle des premiers temps de la monarchie française. Toutefois, elles avaient reçu une sorte d'autorité de la constante pratique d'envoyer au parlement, pour y être enregistrées, toutes ordonnances et déclarations en matières de finances et de législation : mais voici la raison de cet usage.

Les différentes provinces du royaume, à mesure qu'elles avaient été réunies à la couronne, avaient stipulé des priviléges et des droits. Les douze parlemens établis dans les provinces eurent pour première mission l'administration de la justice, et, en second lieu, de vérifier si les édits des rois (qu'ils avaient la faculté d'enregistrer ou de ne pas enregistrer), étaient ou non d'accord, soit avec les traités particuliers faits par les provinces réunies, soit avec les lois fondamentales du royaume. Dans le principe, ils s'étaient bornés à rendre la justice et avaient même déclaré demeurer étrangers aux affaires du gouvernement. Plus tard ils réclamèrent de plus hautes attributions, et l'empereur Charles-Quint dut envoyer même deux ambassadeurs au parlement de Toulouse pour s'assurer de la ratification du traité conclu avec François Ier.

Mais le droit d'accorder ou de refuser l'enregistrement aux lois et aux édits du monarque, et par conséquent d'empêcher leur exécution, avait paru exorbitant à la royauté. Aussi, dans beaucoup de circonstances, il fut enjoint aux parlemens d'enregistrer par le commandement exprès du roi et malgré les remontrances (1). Ces ordres étaient souvent signifiés dans un *lit de justice*, c'est-à-dire dans une séance du parlement à laquelle le roi assistait en personne. On a vu que la résistance était quelquefois punie de l'exil.

Ces refus d'enregistrement n'étant guère appliqués qu'aux édits portant création de contributions nouvelles, les luttes des parlemens et de la royauté s'étaient multipliées nécessairement depuis l'interruption des états généraux du royaume. La résistance des parlemens les avait rendus populaires. Mais trop souvent elle avait été dictée par des calculs d'amour-propre de corps, ou d'égoïsme individuel, et la popularité des magistrats était toujours acquise aux dépens de la majesté et de la puissance de la couronne.

La partie la plus nombreuse de la nation, nommée le *tiers-état*, avait acquis, depuis le règne de Louis XIV, un grand accroissement de lumières, de fortune, et par conséquent d'importance sociale et politique. La banque, le commerce, l'industrie, les capitaux, les richesses mobilières lui appartenaient. Elle avait, outre le privilége de la science du droit civil, celui d'exercer des professions utiles et lucratives, et de nombreux emplois dans toutes les parties de l'administration.

De son sein étaient sortis la plupart des écrivains financiers, économistes, publicistes ou hommes de lettres qui dirigeaient l'opinion publique de Paris et des provinces. C'était aussi dans cette classe de citoyens que les nouvelles doctrines philosophiques, politiques et économiques, propagées par Voltaire, ses disciples et les auteurs de l'Encyclopédie, trouvaient le plus grand nombre de sectateurs et de partisans.

Au milieu d'un bien-être matériel inoui, et de tous les élémens de paix et de bonheur, une ambition vague et inquiète était cependant devenue la disposition dominante et la maladie morale de cette époque. L'affaiblissement des bonnes mœurs et des croyances dans les classes les plus distinguées, l'exemple funeste de la cour de Louis XV, et la diffusion du luxe et de l'esprit de cupidité, avaient allumé dans les âmes un désir insatiable de richesses et de jouissances. La vanité n'était pas moins excitée que l'amour du

(1) C'est ce qu'on appelait *erregistrer par lettres de jussion*.

bien-être. Après la richesse, on aspirait à la considération, à l'influence, aux honneurs et au pouvoir. Nul ne pouvait se contenter de sa condition. Agrandir à tout prix son existence était l'objet de tous les vœux et le but de tous les efforts. A côté des classes privilégiées s'étaient formés dans l'État de nouveaux ordres, de nouvelles puissances qui rivalisaient avec les grands, et voulaient s'élever jusqu'à eux ou les rabaisser à leur niveau. L'argent avait éclipsé les titres et obtenait une considération plus générale. Peu à peu les rangs s'étaient moralement confondus, et une sorte d'égalité s'était introduite dans les relations sociales. Toutefois, et peut-être par ce motif même, les distinctions héréditaires devenaient plus odieuses. Les beaux esprits, les savans, les écrivains surtout ne pouvaient supporter une prééminence qui semblait injurieuse à leur mérite. Or, ils occupaient alors dans le monde intellectuel l'empire jadis exclusif du clergé catholique. Par l'abus des sciences mathématiques, physiques et métaphysiques, ils avaient accoutumé les esprits à soumettre toute chose, même la politique et la religion, au raisonnement et au calcul; ils aspiraient à une domination universelle. Raynal avait proclamé, aux applaudissemens de tous : « *Qu'un écrivain de génie était magistrat né de sa patrie, et que son droit était son talent.* »

On comprend que, dans une telle disposition des esprits, l'attention se porta avec empressement sur toutes les questions relatives aux imperfections et aux lacunes de la vieille constitution nationale. Tandis que les publicistes réformateurs, à l'aide de déductions historiques et de rapprochemens avec la constitution anglaise, jetaient le blâme sur toutes les institutions civiles et religieuses, et demandaient le changement total de notre organisation politique, des hommes graves et éclairés assuraient qu'il y avait en France des lois fondamentales qu'il s'agissait seulement de faire revivre; à leurs yeux c'était la liberté qui était ancienne, le despotisme était nouveau. Ils affirmaient : que par les statuts conditionnels de la monarchie les rois n'avaient pas le droit de faire des lois et de lever des impôts sans le consentement des états généraux; de distraire aucun Français de ses juges naturels; de rien ordonner sans leur conseil; — que tous les Français étaient accessibles à tous les emplois; — que la profession des armes anoblissait; — que les communes avaient droit d'être régies par des administrateurs de leur choix; — que le retour fixe des états généraux faisait partie de la constitution monarchique de la France; — ils reconnaissaient enfin que, par des usurpations successives, toutes les libertés et garanties avaient été enlevées à la nation, ou étaient tombées en désuétude, ce qui résultait uniquement de l'interruption des états généraux. En effet, ces assemblées n'avaient été convoquées que dix-sept fois depuis 1302 jusqu'en 1614, époque de leur dernière réunion : et cependant elles auraient dû l'être au moins à chaque fois que l'État exigeait de nouveaux impôts.

Les parlemens, qui se disaient les gardiens des lois du royaume et les héritiers du pouvoir des états généraux, ne niaient point cependant l'autorité absolue de la couronne, puisqu'ils obéissaient aux lettres de jussion et aux ordres émanés des lits de justice. La noblesse et le clergé reconnaissaient de même le pouvoir absolu du monarque, sauf en ce qui touchait les immunités et les priviléges inhérens à leurs ordres.

Ainsi, en droit et par la tradition, il existait une constitution en France : mais, on le sait, tout était soumis à l'arbitraire. Or il était naturel de conclure de cette situation irrégulière et fausse que le temps était arrivé de mieux définir les pouvoirs, les droits et les devoirs de tous les membres de la société, et de régulariser l'institution politique par laquelle les intérêts de chacun devaient être légalement garantis et représentés.

Cette conviction tacite, se communiquant de proche en proche, produisait une révolution intellectuelle qui n'attendait plus qu'un événement pour se développer avec énergie, non seulement en France, mais dans le reste de l'Europe où les nouvelles maximes sociales et politiques avaient pénétré.

Le gouvernement, par de sages précautions, par des concessions opportunes,

par un retour sincère aux antiques constitutions de l'État, et par des transactions amiables et faciles avec les corps privilégiés pour le rachat de leurs immunités en matière d'impôt, aurait pu empêcher le progrès d'une fermentation accumulée de longue main. Mais on a vu à quel point le régent et Louis XV avaient méprisé les avertissemens de l'opinion publique, et méconnu les règles de la justice et de la prudence. Les fautes de ces deux règnes, la corruption et le désordre qu'ils avaient amenés dans l'administration des finances et dans les mœurs, tout, jusqu'aux efforts du gouvernement pour accélérer le mouvement rapide qui entraînait le siècle vers les progrès matériels de la société, rendait imminente une révolution politique. Or, pour éviter les dangers d'un semblable événement sans se priver des avantages résultant d'un perfectionnement économique, il n'existait qu'un seul remède. C'était de revenir aux principes immuables d'ordre, de justice et de probité appliqués au gouvernement des peuples, et de préparer une réaction puissante en faveur de l'élément religieux par l'éducation de la génération à venir.

Mais déjà, peut-être, n'était-il plus possible à aucune force humaine d'opposer cette digue au désordre moral qui envahissait la nation. Lorsque Louis XV mourut, les vieillards et les hommes mûrs dataient de la fin du règne de Louis XIV ou de la régence. Ils avaient par conséquent vécu sous l'influence de la philosophie voltairienne dont plusieurs membres éminens du clergé et de la noblesse étaient imbus. La génération qui allait successivement les remplacer sur la scène politique, avait été témoin des troubles excités par les luttes financières et parlementaires du règne de Louis XV, et par l'expulsion du célèbre institut qui avait contribué si long-temps à l'éclat de l'enseignement, à l'illustration des sciences, à la propagation de la foi (1). Elle avait été nourrie des principes philosophiques et politiques propagés par l'*Encyclopédie* et le *Contrat social*. Voltaire, Diderot, d'Alembert étaient près de leur fin; mais ils laissaient des disciples chargés de continuer leur œuvre destructive. Ainsi se trouvaient déjà préparés les élémens de l'*Assemblée constituante* et de la *Convention*. La main de Dieu pouvait donc seule détourner cette conséquence logique, quoique cruelle, des principes et des faits. Mais elle laissa faire pour donner sans doute au monde de hautes et terribles leçons, et cette fois encore, le sacrifice d'une victime pure devint nécessaire pour éclairer les peuples et les rois.

Louis XVI était à peine âgé de vingt ans lorsqu'il ceignit la couronne périssable qu'il devait échanger un jour contre celle du martyre. Son âme franche avait été de bonne heure ouverte à tous les sentimens vertueux, et son esprit juste, droit et sérieux, s'était appliqué à toutes les connaissances utiles. Il aimait la justice, l'ordre, l'économie; son noble cœur allait au devant de tout ce qui

(1) A tous les services rendus à la civilisation par les Jésuites, on doit ajouter celui d'avoir offert au monde le plus beau modèle de l'organisation d'une société politique chrétienne, par leurs établissemens au Paraguay.

Cette contrée est un grand et fertile pays entouré des rivières Paraguay et Parana, qui en font une espèce de presqu'île. Découvert en 1515, il fut long-temps célèbre par les missions qu'y avaient établies les Jésuites. Ces religieux, par leur zèle, par le dévouement que la charité chrétienne peut seule inspirer, étaient parvenus à réunir un nombre considérable d'Indiens encore sauvages et épars dans leurs forêts; d'hommes sans règle et adonnés à toute sorte de vices, ils en avaient fait un peuple discipliné et vertueux. Ils les avaient répartis en bourgades nommées *Doctrines*. Chacune d'elles était habitée par une peuplade heureuse où l'on ne connaissait ni besoins ni superfluités; un religieux, sous le nom touchant de Père, n'y commandait que pour l'avantage de ceux qui lui étaient assujétis; tout le monde travaillait; tout était réglé comme dans un monastère. Ces sauvages étaient devenus de bons agriculteurs et même de bons manufacturiers: point de querelles parmi eux; tout était mis en commun et on pourvoyait aux besoins de tous. On avait pris soin qu'ils n'eussent aucune communication avec les Espagnols, pour les conserver dans la pureté de l'institution. Rien peut-être depuis les temps apostoliques, n'avait été plus parfait, comme peuplade religieuse; rien n'avait été plus sage comme peuplade politique. Cependant ces établissemens, infiniment supérieurs à tous ceux qu'avaient jamais formés les législations les plus célèbres, furent calomniés et ont été détruits avec l'ordre des Jésuites.

était humain, noble et généreux. Il avait surtout besoin d'aimer son peuple et d'en être aimé. Disposé à consulter et à accueillir les vœux de l'opinion publique, sa candeur ne lui permettait pas de supposer que la vérité lui fût jamais déguisée ni que ses intentions pussent être méconnues. Heureuse la France, heureux cet excellent prince, s'il avait dû régner dans ces temps où les vertus seules du monarque décident de la félicité des sujets! Mais au moment où il était appelé à la souveraine puissance, des vertus ne pouvaient plus suffire. Il aurait fallu à Louis XVI ce qu'il ne pouvait avoir acquis encore : une grande expérience des hommes et des choses, une appréciation approfondie de l'état moral de la société; il lui aurait fallu réunir, à plus de confiance dans ses propres lumières, une fermeté et une résolution de caractère propres à le préserver de toute hésitation dans les circonstances difficiles. Mais ces qualités manquaient absolument au jeune roi qui se trouva ainsi livré sans défense aux périls de la situation la plus difficile et la plus fatale qui fut jamais.

Les premiers actes, comme les premiers choix de Louis XVI, furent marqués par une extrême déférence pour ce qu'il considérait comme le vœu général de la nation. Il rappela les parlemens alors entourés d'une grande popularité, et fit entrer dans son conseil MM. Turgot et de Malesherbes que les économistes et les philosophes désignaient comme les plus dignes et les plus capables de seconder les vœux d'un monarque éclairé et bienfaisant.

Turgot s'était acquis une grande réputation par son administration dans l'intendance de Limoges où il avait, en effet, essayé et réalisé un grand nombre d'améliorations remarquables. De nouvelles routes créées, la largeur inutile des chemins supprimée, des ateliers de charité et d'abondantes aumônes pendant la disette, la judicieuse et heureuse propagation de la pomme de terre introduite par le savant et modeste Parmentier, des cours publics d'accouchement, un service de santé pour les épidémies, l'établissement d'une société d'agriculture, la fondation de concours importans, des distributions des meilleures semences et d'outils aratoires perfectionnés, l'essai d'un nouveau cadastre, la suppression des corvées et la régularisation de la levée des impôts et de la milice, furent dus au zèle de cet administrateur. Mais plein de confiance dans ses talens et dans ses théories d'économie politique, mélange éclectique du système de Quesnay et de Gournay, il n'avait aucun égard aux règles tracées par l'autorité suprême pour l'administration générale du royaume; s'isolant des intendans ses voisins et ses collègues, ne sachant point faire la part des obstacles et paraissant ignorer qu'en administration pratique il est certains usages locaux dont il est plus dangereux de vouloir réformer subitement les abus que de tolérer les inconvéniens, il se dirigeait exclusivement d'après les maximes absolues qu'il s'était créées. Lorsqu'il voulut établir dans le Limousin le système de Letrosne sur la libre circulation des grains, ses vues contrariées par les préjugés locaux et par les mesures prohibitives prises par les autres intendans, occasionèrent des révoltes fâcheuses qu'il fallut réprimer avec sévérité. Ce fut à cette occasion qu'il adressa à l'abbé Terray, contrôleur général des finances, plusieurs mémoires, sur la question, alors fort débattue, de la liberté du commerce des grains. Le ministre les admira, les indiqua aux autres intendans comme modèle, et cependant il détruisit l'édit de 1764 qui, avec des restrictions à la vérité assez sévères, permettait l'exportation des grains de province à province. En général, tout en rendant hommage aux talens de Turgot, les hommes d'expérience pratique lui reprochaient de ne pas assez respecter les droits acquis et les formes établies, et de sacrifier trop souvent au désir de faire prévaloir son système, la justice et l'humanité. M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc à cette époque, administrateur connu par son habileté et sa longue habitude des affaires, disait que, si M. Turgot faisait précéder ses rapports de préambules sublimes dans l'esprit de Puffendorff et de Grotius, ses conclusions étaient la plupart du temps injustes, et il ajoutait ces maximes remarquables : « Dans une monarchie florissante qui jouit du repos, la

« désobéissance des magistrats à des lois « précises, en faveur d'un droit qui leur « paraît plus saint, est un crime; et de « tous les abus d'un grand État, le plus « condamnable est de vouloir sans mesure « le réformer. » On reprochait encore à Turgot d'avoir contribué à surcharger d'écritures inutiles l'administration, auparavant fort simple, des intendans.

M. de Malesherbes, ami de Turgot, avait à la fois des vertus antiques et des opinions nouvelles. Dans ses fonctions de directeur général de la librairie, il avait favorisé avec trop d'indulgence l'impression ou l'introduction des ouvrages les plus hardis. Sans lui, dit-on, l'*Encyclopédie* n'aurait pas osé paraître. Comme premier président de la cour des Comptes, il s'était opposé vigoureusement à l'établissement de nouveaux impôts. Économiste de l'école de Gournay et de Turgot, il était partisan zélé des réformes et des suppressions : mais il connaissait peu les hommes, et cet homme illustre avoua trop tard et avec une rare candeur, qu'il ne les avait étudiés que dans les livres.

La secte philosophique voltairienne applaudit avec transport au choix de Turgot, qu'elle se plaisait à compter parmi ses adeptes, et que Voltaire avait fort goûté dans un voyage qu'il avait fait à Ferney (1). D'Alembert, Condorcet, Marmontel, La Harpe, Condillac, Bailly, Thomas, l'abbé Morellet, en un mot tous les hommes en possession de diriger l'opinion publique, proclamaient depuis long-temps l'intendant de Limoges comme le seul homme qui pût raffermir la monarchie ébranlée et opérer les réformes qu'exigeaient les besoins et les lumières du siècle.

Turgot fut un mois seulement au ministère de la marine, et, le 24 août 1774, il passa au contrôle général des finances. Dans un entretien qui précéda sa nomination, Louis XVI lui avait dit : « Surtout « point de banqueroute, point d'augmen- « tations, point d'emprunts; pour remplir « ces trois points, il n'y a qu'un moyen : « c'est de réduire la dépense au niveau « de la recette, et même au dessous pour « pouvoir économiser chaque année une « vingtaine de millions et les employer au « remboursement des dettes anciennes. » Ces sages paroles, qui attestent si bien la rectitude et la pureté des vues du monarque ne pouvaient manquer d'être entendues d'un ministre dont elles résumaient tout le système financier, et qu'animait d'ailleurs un désir sincère de contribuer à la gloire du prince et à la prospérité de son pays.

De son côté, Louis XVI, naturellement porté à l'économie, et auquel aucun sacrifice personnel ne pouvait coûter lorsqu'il s'agissait de soulager ses peuples, entra avec empressement dans les plans du nouveau ministre, et commença son règne par des retranchemens sur ses dépenses, par la remise au peuple du droit de joyeux avénement, et se proposa toutes les réductions qui honorent la modération d'un souverain lorsqu'elles ne coûtent à la royauté aucun sacrifice sur ses droits et sur sa dignité.

En entrant au ministère, Turgot annonça à ses confidens l'accomplissement des plus vastes desseins. L'abolition des corvées partout le royaume, la suppression des droits les plus tyranniques de la féodalité, la conversion du dixième des récoltes en un impôt sur la noblesse et le clergé, l'égale répartition de l'impôt foncier assuré par le cadastre, la liberté de conscience, le rappel de tous les protestans, la suppression de la plupart des monastères, le rachat des rentes féodales combiné avec les droits de la propriété, un seul code civil pour tout le royaume, l'unité des poids et mesures, la suppression des jurandes et maîtrises, des administrations provinciales créées pour défendre les intérêts municipaux, le sort des curés et des vicaires amélioré, les philosophes et les gens de lettres appelés à fournir au gouvernement le tribut de leurs lumières, un nouveau système d'instruction publique, l'autorité civile rendue entièrement indépendante de l'autorité ecclésiastique, tels étaient les plans de Turgot.

On voit que la pensée de ce ministre embrassait à la fois toutes les améliorations conçues par L'hospital, Sully, Col-

(1) D'Alembert le lui avait recommandé comme un philosophe *circonspect*. « Si vous avez plusieurs « sages de cette espèce dans votre secte, lui ré- « pondit Voltaire, je tremble pour l'*infâme*. Elle « est perdue dans la bonne compagnie. »

bert, et par les économistes, publicistes et philosophes modernes. La plupart, sans doute, étaient très désirables, mais il est aisé de comprendre qu'elles avaient besoin d'être mûries et amenées par le temps et une sage prévoyance. Les promettre imprudemment était appeler une révolution. Turgot, cependant, s'empressait d'entasser projets sur projets. Il était, disait-il, d'une famille où l'on ne vivait pas au delà de cinquante ans, et il voulait jouir de ses œuvres. Mais, connaissant mieux les livres et les théories que les hommes, trop impatient d'arriver à son but, et incapable de fléchir, même dans les détails indifférens, pour assurer le succès d'une mesure, il indisposa la cour et les parlemens, et ne recueillit de tant de travaux que le blâme d'avoir promis beaucoup pour tenir peu, et sortit du ministère en 1776, avec la réputation *d'avoir su faire aussi mal le bien que son prédécesseur, l'abbé Terray, faisait bien le mal.*

Toutefois on doit à Turgot la réduction des droits qui pesaient sur la consommation et l'industrie de la classe ouvrière, l'adoucissement de la perception de l'impôt, l'abolition de la contrainte solidaire pour les contribuables d'une même commune, l'institution de la *Société royale de Médecine*, la protection accordée aux travaux si utiles de Parmentier et de l'abbé Rosier, et quelques autres institutions ou réformes utiles. Mais ces mesures partielles, dignes d'éloges, sans doute, ne purent balancer les conséquences des fautes nombreuses qui signalèrent la marche générale de l'administration. Le ministère de Turgot offrit un exemple remarquable des dangers de l'application brusque et sans préparation des théories nouvelles, à un état soumis à d'anciennes coutumes, et de la nécessité de modifier la rigueur des principes suivant les temps, les lieux, les mœurs, les habitudes et les institutions établies. Turgot voulut en toutes choses devancer le temps. Dans son intendance de Limoges, il agit comme si toute la France était déjà nivelée selon le système des économistes, et ses mesures, entravées à chaque pas, furent suivies souvent de résultats funestes. A la tête des finances, il ne tint aucun compte ni de la situation, ni des obstacles produits par la force des choses. Il ne sut ou ne voulut pas voir que la France avait une constitution politique particulière, et qu'elle se composait d'une agrégation successive de diverses provinces qui avaient stipulé la conservation de leurs priviléges et de leurs usages et coutumes. Par là, les intentions les meilleures et les plus pures devaient nécessairement échouer dans la direction de l'administration intérieure du royaume.

Quoi qu'il en soit, de tout le ministère de Turgot l'événement qui a laissé le plus de souvenirs est la fameuse révolte survenue à l'occasion du commerce des blés, au mois de mai 1775, et qui fut le prélude des effrayantes scènes de 1789. Le moment choisi pour accorder la libre circulation des grains dans l'intérieur, parut peu favorable, attendu la modicité de la récolte. Mais le véritable tort du ministre fut d'avoir avancé, dans le préambule de ses édits, des principes vrais en droit rigoureux, mais présentés d'une manière dure et faite pour effrayer les citoyens qu'il s'agissait d'éclairer. Ainsi, par exemple, alors que les angoisses du besoin se faisaient le plus vivement sentir, il réclamait, pour le commerçant des grains, un droit de propriété tellement absolu sur sa denrée *qu'il pût à son gré l'enlever à la circulation, et même la laisser perdre et avarier.* Dans d'autres arrêts du Conseil, Turgot déclarait : *Que le blé était nécessairement cher et qu'il devait toujours rester à haut prix.* Quelquefois on y trouvait des vérités triviales à force de simplicité ; entre autres, dans l'édit concernant la circulation des grains, il était dit : *Que le blé ne valait qu'autant qu'il est semé.*

La révolte étant devenue générale et sérieuse, Turgot prit les mesures de répression les plus énergiques et fit preuve même de courage personnel.

Mais l'armement militaire déployé à cette occasion coûta un million à l'Etat, et laissa dans l'esprit du peuple, sur les opérations relatives au commerce des grains, des impressions funestes dont il ne fut que trop facile, plus tard, de se servir pour attaquer l'autorité royale.

Dans cette occasion, Turgot suivit

sans doute les vrais principes de l'économie politique : sa faute fut seulement de n'avoir pas mûri davantage et appliqué en temps plus opportun un projet devant lequel Colbert avait cru devoir reculer. Cette opération fut cependant l'objet de nombreuses critiques. M. Necker, directeur de la compagnie des Indes, qui dès-lors aspirait au contrôle général des finances, publia sur le commerce des grains un écrit devenu célèbre, mais dans lequel il reprochait au ministre des torts que celui-ci n'avait pas eus; car il le combattait comme ayant permis l'exportation hors du royaume, tandis qu'il n'avait fait qu'établir la libre circulation dans l'intérieur. On remarqua avec plus d'exactitude que dans ses mesures Turgot s'était mis en contradiction avec lui-même; car, tandis qu'il proscrivait tout magasin de blé pour le compte du gouvernement, le peuple de Paris était nourri avec les blés emmagasinés par l'abbé Terray; et, tandis qu'il censurait les moyens de finances employés par son prédécesseur, il pourvoyait à l'acquit des dépenses avec l'argent obtenu par ce moyen.

Turgot aurait voulu abolir la *contrainte par corps* en matière commerciale, et ne céda qu'à regret aux représentations et à l'effroi des hommes spéciaux qui voyaient, dans cette mesure, la ruine du commerce dont la sécurité et la confiance reposent sur cette jurisprudence exceptionnelle.

L'édit relatif à la *suppression des corvées* dans le royaume, au moyen de la création d'un impôt pour en tenir lieu, celui qui abolissait les *jurandes* et *maîtrises*, furent rendus en même temps et éprouvèrent une vive opposition.

Le parlement, blessé de la hauteur tranchante de Turgot, en refusa l'enregistrement. Il fallut recourir à un lit de justice. Mais ce fut le dernier triomphe du ministre économiste. Il se retira au mois de mai 1776. Louis XVI avait apprécié ses intentions. On rapporte qu'en le voyant résolu à quitter les affaires il lui dit : « Il n'y a que vous et moi qui « aimions véritablement le peuple. » Un tel éloge, dans une telle bouche, doit honorer à jamais la vie de cet homme d'Etat. Mais on n'éprouve que plus de regret en voyant que les intentions les plus pures, une passion vraie pour le bonheur de l'humanité, tant de connaissances, de méditations, d'efforts et même de vertus privées n'aient inspiré que des projets inexécutables et qui ont commencé la désorganisation de l'Etat.

Après sa disgrâce, et loin que la triste expérience de son administration eût refroidi sa confiance, Turgot redoubla d'enthousiasme pour les principes des publicistes philosophes. Mais chez lui, du moins, les idées philantropiques n'étaient pas de vaines abstractions. Du reste, s'il n'a pas brillé comme homme d'Etat, il mérite un rang élevé parmi les écrivains d'économie politique, et nous aurons plus tard à revendiquer en sa faveur une sorte de priorité sur Smith, relativement à la féconde théorie de la division du travail.

Après Turgot, M. de Clugny et ensuite M. Taboureau des Reaux (avec M. Necker pour adjoint, sous le titre de Conseiller des finances et de Directeur du trésor royal), occupèrent le contrôle général des finances. Ce fut sous l'administration de M. Taboureau que fut créée une *loterie perpétuelle* au capital de vingt-quatre millions. Ni l'un ni l'autre de ces ministres n'était propre à relever le crédit public et à rétablir les finances. Sur la démission de M. Taboureau, le contrôle général fut donné, en 1777, au directeur du trésor royal, M. Necker, qui, sous le règne de Louis XV, avait été à la tête de la compagnie des Indes, et jouissait d'une haute réputation de capacité et de lumières en matière de finances, d'administration et de commerce. L'écrit qu'il avait publié contre l'application des théories abstraites de Turgot sur le commerce des grains, l'avait avantageusement fait connaître comme économiste pratique. Une grande fortune, des relations étendues, une probité sévère, des mœurs régulières et un noble penchant à la bienfaisance, le faisaient regarder comme l'homme le plus capable d'attirer la confiance publique et de ramener l'ordre dans toutes les parties de l'administration des finances. Toutefois M. Necker, à cette époque du moins, était plutôt habile comptable qu'homme d'Etat. Ses habitudes et ses préjugés de citoyen de Genève et de banquier de dis-

posaient à envisager le gouvernement d'un vaste royaume comme celui d'une petite démocratie, et l'administration des finances d'un grand Etat comme les registres d'une maison de banque. Un amour-propre facile à exalter et à irriter, un trop grand désir de popularité, beaucoup d'éloignement pour les distinctions sociales autres que celles de la richesse et des lumières, et un penchant marqué pour les institutions politiques anglaises, ne pouvaient manquer d'ailleurs, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, de nuire aux vues les plus droites et les plus sages.

M. Necker trouva, dit-il, un déficit annuel de 25 millions dans les recettes du royaume. Dans son système des réformes et des économies en temps de paix, et des emprunts habilement combinés pendant la guerre, étaient le seul moyen assuré de ramener l'équilibre entre les revenus et les dépenses. Mais il fut bientôt entraîné à abuser lui-même des ressources indéfinies qu'il plaçait dans le crédit. Au moment où il prenait en main la direction suprême des finances du royaume, un grand événement prédit par Raynal et par Turgot, allait faire éclater la guerre dans les deux mondes.

A la paix de 1763, l'Angleterre, pour amortir la dette énorme que lui avait léguée sa lutte victorieuse avec la France (3,750,000,000 f.), avait voulu mettre la moitié de cette somme à la charge de ses colonies du nord de l'Amérique. Les remontrances de celles-ci contre le principe et la quotité de cette taxe furent inutiles; des troupes vinrent soutenir les ordres de la métropole et assurer l'exécution d'un bill assujétissant à l'usage du papier timbré tous les contrats et actes passés dans les colonies. Ces mesures excitèrent une sédition dans la ville de Boston, qui rompit toute espèce de communication avec l'Angleterre. Les autres colonies suivirent cet exemple. Un congrès tenu à Philadelphie organisa la confédération des douze Etats particuliers. L'enthousiasme de la liberté souleva tous les habitans. Ils nommèrent Washington commandant en chef des armées et proclamèrent leur indépendance de l'Angleterre. Les nouveaux *Etats-Unis*, cherchant à se faire des alliés, envoyèrent des ambassadeurs aux cours de France et d'Espagne. Ce fut à cette occasion que le célèbre Benjamin Franklin vint à Paris.

M. Necker, qui souhaitait au fond de son cœur le triomphe des Américains, engagea cependant le roi à ne point se mêler de cette querelle, et lui adressa de fortes représentations en faveur du maintien de la paix. Il ne croyait pas permis (dit Mme de Staël) d'entreprendre la guerre sans une nécessité positive, et il était convaincu d'ailleurs qu'aucune combinaison politique ne vaudrait à la France les avantages qu'elle pouvait retirer de ses capitaux sagement employés dans l'intérieur. Le cœur droit et le bon sens du monarque s'accordaient à lui faire envisager aussi cette guerre comme injuste et impolitique. La France alors n'avait pas à se plaindre de l'Angleterre. Les principes de la monarchie ne permettaient pas, d'ailleurs, d'encourager et surtout d'appuyer par les armes ce qui devait être considéré comme une révolte. La véritable politique conseillait de laisser l'Angleterre s'épuiser sans soumettre les colonies, ou les épuiser pour les soumettre. En s'engageant dans cette lutte étrangère, la France ne pouvait manquer de réveiller une haine irréconciliable dont l'équivoque amitié des Américains ne saurait balancer les dangers. Elle s'exposait d'ailleurs à la contagion des idées de liberté et d'égalité démocratiques, destructives du principe de l'ancienne monarchie. Mais ces graves considérations ne purent prévaloir, dans le conseil, contre la vive sympathie témoignée par la France à la cause des Américains, et contre l'opinion de Paris, toujours avide de nouveautés et d'émotions. Une jeune noblesse, imbue des idées nouvelles, fut la première à répondre aux cris de liberté poussés au delà de l'Atlantique et à solliciter comme une faveur la permission d'aller combattre dans les rangs des colons insurgés contre la métropole suprême. Au mépris du principe monarchique qui place l'honneur dans l'obéissance, le marquis de Lafayette donna l'exemple de la résistance aux ordres du roi, en allant se joindre aux Américains avant même que le gouvernement français eût pris parti pour eux; et cependant il reçut les ap-

plaudissemens de la cour et de la ville. Tout céda à cet entraînement irréfléchi : on ne vit que l'occasion favorable d'humilier un empire rival. L'Europe ne fut pas assez alarmée de cette grave infraction aux maximes de son droit public. Plus tard on s'aperçut, mais sans remède, de la haute imprudence commise en déclarant : « *Que les Américains « étaient libres du jour où ils avaient « proclamé leur indépendance.* » N'était-ce pas en effet mettre en question l'ordre politique européen tout entier ?

Toutefois, cette guerre et les expéditions que la France eut à soutenir en même temps dans l'Inde, relevèrent son pavillon aux yeux de l'Europe. La France combattit souvent avec avantage et ne succomba jamais sans gloire. Mais sa marine et celle de l'Espagne, notre alliée, éprouvèrent des pertes considérables, et les finances de l'État ressentirent nécessairement une grave perturbation. M. Necker ne put faire face aux frais de la guerre qu'à force d'emprunts. Il créa 18 millions de rentes viagères sur une ou plusieurs têtes, et autant de huit à dix pour cent. Ce moyen d'attirer les capitaux fut blâmé comme favorisant le penchant de beaucoup de pères de famille à consumer d'avance la fortune qu'ils devaient laisser à leurs enfans, On évalue à 733 millions l'accroissement de la dette publique occasionée par la guerre d'Amérique. Mais une partie de ce résultat, constaté à la paix de 1784, n'appartient pas à l'administration de M. Necker qui s'était retiré depuis trois ans. Pendant son ministère, on avait remboursé 24 millions de dette exigible, 50 millions de la dette constituée, et 28 millions d'anticipations.

En 1781, le contrôleur général avait présenté au Roi et publié d'après les ordres de S. M. un *compte rendu de sa gestion des finances*. Il avait pour but de suppléer ainsi, de quelque manière, aux débats de la chambre des communes d'Angleterre. En faisant connaître à tous le véritable état des finances, il voulait aussi obtenir plus de réserve dans la distribution des grâces et faveurs pécuniaires. Dans ce document, le premier de ce genre livré à la publicité par l'ordre d'un Roi de France, M. Necker établissait qu'après cinq années de ministère, parti d'un déficit de 34 millions et ayant suffi jusqu'à ce moment à la dépense de la guerre sans établir un seul nouvel impôt, il était parvenu à obtenir, dans les recettes, un excédant annuel de dix millions sur les dépenses ordinaires. Entre autres renseignemens importans et curieux, ce travail faisait connaître qu'il existait en France *deux milliards* de numéraire.

Le compte-rendu excita dans sa nouveauté un grand intérêt et les plus vifs applaudissemens de la multitude, mais beaucoup d'intérêts menacés s'alarmèrent et un examen réfléchi affaiblit le premier enthousiasme. La prédilection du ministre pour les emprunts et les capitalistes parut dangereuse; on trouva qu'il y avait plus de vanité que de convenance à faire l'apologie officielle de sa propre administration, et les critiques de toute espèce ne furent point épargnées au ministre qui avait ouvert l'ère de la discussion publique. Cette circonstance ne fut pas cependant le motif de sa retraite. Plus d'une fois il avait mécontenté la susceptibilité jalouse du premier ministre Maurepas. Un mémoire confidentiel sur l'établissement des administrations provinciales, divulgué par la malveillance, lui avait aliéné les parlemens, les intendans et une partie du ministère. Pour obtenir plus d'influence et d'après l'insinuation même de M. de Maurepas, il demanda l'entrée au conseil que sa qualité de protestant ne permettait pas alors de lui accorder. Le refus de cette faveur et la conviction du piége que lui avait tendu le vieux courtisan, l'engagèrent à remettre au Roi le contrôle général des finances.

Plusieurs mesures sages et utiles avaient marqué le premier ministère de M. Necker. On peut citer dans le nombre : la suppression du droit de main-morte et d'un reste de servitude territoriale dans les domaines royaux (1); l'établissement d'une école gratuite et publique de boulangerie; l'abolition de la torture ou question judiciaire avant la condamna-

(1) Cette servitude territoriale n'existait plus en fait depuis long-temps dans les domaines royaux de Franche-Comté, les seuls où elle subsistât encore en droit. Les écrivains philosophistes et économistes

tion (sévérité à peu près tombée en désuétude) et enfin l'édit plein d'humanité et de sagesse d'après lequel les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris devaient être couchés seuls et placés dans des salles séparées suivant le genre des maladies. Mais l'acte le plus important de tous et celui dont les conséquences pouvaient être les plus étendues, était sans doute la généralisation des administrations provinciales des pays d'état dont Fénelon avait jadis conçu la pensée, d'après l'étude qu' en avait faite en Languedoc, que Turgot voulut essayer et dont il appartint à M. Necker seul de réaliser la première application en France Ces administrations furent établies dans les provinces du Berry et de la haute Guyenne, et reçurent un commencement d'exécution dans la généralité de Moulins. Elles se formaient d'assemblées, ou conseils, composées des plus grands propriétaires de chaque province, dans lesquelles on devait discuter la répartition des impôts et les divers intérêts du pays.

De grands avantages paraissaient attachés à cette forme d'administration. Le premier était d arriver à obtenir graduellement la suppression des inégalités choquantes et des disparates qui existaient dans les impôts, les priviléges, les relations de province à province. La France était alors divisée en provinces soumises entièrement à l'autorité royale, et en *pays d'états*, c'est-à-dire en provinces qui réunies tardivement et par des traités à la couronne, telles que le Languedoc, la Bourgogne, la Bretagne, etc., s'étaient réservé le droit d'être régies par une assemblée composée des trois ordres de la province. Le Roi fixait la somme totale d mpôts qu' exigeait, mais les états en faisaient la répartition. Ces provinces se maintenaient dans le droit de refuser certaines taxes dont elles prétendaient être exemptes par les traités de réunion. De là venaient les inégalités du système d'imposition, les occasions multipliées de contrebande de province à province et l'établissement des douanes à l'intérieur.

saluèrent des plus pompeux éloges l'affranchissement d'un droit féodal dont la plupart n'avaient jamais entendu parler, parce qu'il n'en était fait aucun usage.

Les pays d'états jouissaient de grands avantages. Non seulement ils payaient moins, mais la somme exigée était répartie par des propriétaires justes et zélés appréciateurs des intérêts locaux. Les routes et les établissemens de ces provinces étaient mieux soignés et les contribuables traités avec plus d'équité et de ménagemens. La plupart des assemblées d'états étaient présidées par un archevêque ou évêque, ce qui donnait une puissante garantie des lumières et de l'esprit de justice et de charité qui dirigeaient leurs délibérations. On en avait pour témoignage l'excellente administration provinciale du Languedoc, qui avait excité à juste titre l'admiration de Fénelon et des intendans les plus habiles et les plus éclairés.

Le Roi n'avait jamais admis que les états eussent le droit de consentir l'impôt, mais ils agissaient comme s'il leur était réellement acquis. Ils ne refusaient pas le contingent demandé, seulement ils l'appelaient don gratuit et à titre de bénévolence.

Dans les provinces qui n'étaient point pays d'états, les intendans jouissaient d'une autorité à peu près sans limites et sans contrôle et à peine contenue par les parlemens. On avait donc senti la justice et l'utilité de régulariser et d'étendre à tout le royaume l'établissement des administrations provinciales.

Un autre motif non moins puissant, en faveur de ces institutions, était l'avantage déjà vivement apprécié à cette époque, de diminuer la prodigieuse influence de Paris sur le reste de la France. Il était nature de penser que les grands propriétaires intéressés à l'administration de leurs provinces, auraient été naturellement portés à vivre davantage sur leurs terres; qu'ils auraient acquis par degrés la science de l'administration et des affaires publiques, et qu'ils auraient cherché à primer par les lumières comme jadis par leur épée. Associés au clergé et au tiers-état dans la mission douce et pacifique de contribuer au bonheur de leur pays on pouvait espérer qu'il résulterait de leurs rapports et de leurs travaux mutuels une bienveillance et une estime réciproques qui effaceraient les préventions, les préjugés et les jalousies

de classe et de rang. C'était enfin au moyen de cette éducation administrative que les trois ordres de l'État pouvaient être appelés plus utilement à discuter un jour en commun, et sous la forme d'états généraux, les affaires publiques du royaume.

M. Necker composa les administrations provinciales du Berry et de la Haute-Guienne à peu près comme le furent les états généraux de 1789, c'est-à-dire moitié de gentilshommes ou ecclésiastiques, et moitié du tiers-état, qui obtenait ainsi une double représentation divisée en députés des villes et en députés des campagnes. Le nombre des membres délibérans était de 52. Pour le compléter, le Roi avait d'abord nommé seize propriétaires les plus connus et les plus en réputation, dont trois étaient pris dans le clergé, cinq dans l'ordre de la noblesse et huit parmi les habitans des villes et campagnes. S. M. autorisa ces propriétaires à en élire trente-six autres en observant les mêmes proportions quant à l'état des personnes.

Placées sous la présidence de l'archevêque de Bourges et de l'évêque de Rhodez (1), les administrations provinciales du Berry et de la Haute-Guienne obtinrent des succès remarquables qui firent regretter leur abandon, après la retraite de M. Necker et l'ajournement des projets conçus pour l'application du même système au Bourbonnais, au Dauphiné, et successivement aux autres parties du royaume. Il avait été sérieusement question, dans le sein des assemblées du Berry et de la Haute-Guienne, de renoncer aux priviléges de la noblesse et du clergé en matière d'impôts.

Ainsi que nous l'avons dit, le mémoire confidentiel présenté au Roi en 1777 par M. Necker, sur la création des administrations provinciales, et imprimé furtivement en 1781 par un abus de confiance ou une adroite perfidie de M. de Maurepas, avait indisposé les cours souveraines et les intendans contre le système des nouvelles institutions et contre leur auteur. Ce fut une des principales causes qui amenèrent la retraite de ce ministre. Les fautes qu'il avait pu commettre et celles plus graves, qui plus tard devinrent si funestes à la royauté ne sauraient empêcher de rendre justice à des intentions que tout annonce avoir été droites et pures ni à un désintéressement bien rare. Dans ses deux ministères, M. Necker refusa le traitement et les divers droits attachés à ses emplois, c'est-à-dire à plus de 250,000 fr. par an. Il ne prit aucune part ou intérêt à aucune spéculation, s'abstint de placer aucun de ses parens à des emplois publics, et pour faciliter l'approvisionnement du royaume, il déposa au trésor royal 2,400,000 fr. comme garantie personnelle d'un marché fait avec la maison Hoppe d'Amsterdam (1). On doit ajouter à ces actes généreux, les nombreux exemples de bienfaisance philantropique que M. et madame Necker ne cessèrent de donner.

Dans l'espérance d'obtenir l'appui du parlement de Paris et des autres cours souveraines, M. Joly de Fleuri, conseiller d'État, frère de deux membres du parlement, fut appelé à succéder à M. Necker. La compagnie le détermina à se charger du contrôle général en lui promettant une grande condescendance pour ses opérations, et cette assurance devint la règle de l'administration du nouveau ministre. Obligé, comme son prédécesseur, de tirer du crédit les principales ressources que la guerre nécessitait, mais étranger au maniement des ressorts par lesquels M. Necker avait commandé la confiance, M. de Fleuri voulut asseoir sur l'augmentation du revenu public les emprunts qu'il continuait et ceux qu'il allait ouvrir. La nécessité surmonta la répugnance du Roi pour la création de nouveaux impôts. Un édit ordonna la levée de *deux vingtièmes* pendant sept ans. La loi fut vérifiée sans observations, et le parlement, fidèle à ses promesses, enregistra successivement divers emprunts en perpétuel, en viager, et à prime par loterie, pour environ dix millions de rente et à un taux plus élevé que les précédens. Cette circonstance, favorable aux prêteurs, et la création des deux

(1) M. de Cicé, depuis archevêque de Bordeaux, et garde-des-sceaux en 1789, mort archevêque d'Aix en 1819.

(1) Cette somme, confisquée par les événemens de la révolution, a été rendue à madame la baronne de Staël par la généreuse justice de Louis XVIII.

vingtièmes dont on évaluait le produit à trente millions, assura la réalisation des emprunts.

Moins d'un an après, on établit un troisième vingtième des biens fonds, pendant la guerre, et trois ans après la signature de la paix. Le gouvernement s'occupait alors de la restauration de la marine. A cette occasion, des provinces, des villes, les communautés d'arts et métiers de la capitale et la compagnie des receveurs généraux, versèrent au trésor plusieurs millions produit de souscriptions patriotiques. Le clergé offrit au roi, en don gratuit extraordinaire, seize millions dont un million pour les veuves et orphelins des matelots tués pendant la guerre.

Maîtres de forces navales supérieures à celles de l'Angleterre, la France et ses alliés se disposaient à attaquer avec vigueur les établissemens de cette puissance en Europe, en Amérique et dans les Antilles, lorsque la reconnaissance de l'indépendance des Américains mit fin aux hostilités. Depuis six années la France supportait la plus grande partie des frais de la guerre; cependant elle ne retira pour elle aucun fruit de ses sacrifices, et l'on verra bientôt combien elle eut à souffrir du nouveau traité de commerce que l'Angleterre parvint à arracher à sa bonne foi.

Toutefois, la paix (qui ne fut définitivement signée que le 20 janvier 1784) étant conclue par le traité du 3 septembre 1783 (1), le contrôleur général voulut mettre des bornes à divers genres de dépense et notamment aux fonds énormes que continuait à demander le ministre de la marine. Contrarié dans ses intentions, M. de Fleuri quitta sans regret une place qu'il n'avait acceptée qu'avec répugnance. Après lui, M. d'Ormesson, jeune conseiller d'État, appartenant aussi à une famille parlementaire, marqua son passage au ministère par des fautes qui signalèrent une complète impéritie. Pressé par les besoins du trésor, il cassa le bail des fermes et fit ordonner sa conversion en régie. En même temps il tirait secrètement six millions de la caisse d'escompte pour les dépenses urgentes. Cette distraction de fonds, immédiatement connue, compromit le crédit de la caisse, qui se trouva alors dans l'impossibilité de satisfaire à tous les remboursemens demandés. Par une mesure peu propre à rétablir la confiance et qui prouvait les embarras du trésor, la caisse d'escompte fut autorisée à donner en paiement de ses billets, des effets de commerce, en bonifiant l'escompte, et la même décision défendit aux porteurs des billets de faire aucune poursuite avant trois mois pour en obtenir la conversion en argent. Plusieurs services souffrirent du ralentissement subit qu'éprouva la circulation des espèces : le paiement des arrérages des rentes fut même sur le point d'être suspendu. Dans cette situation alarmante pour la caisse d'escompte et pour le trésor royal, une intrigue conduite par le banquier de la cour, porta au contrôle général des finances M. de Calonne, intendant de Metz, qui aspirait depuis long-temps à ce poste élevé. Homme aimable et spirituel, mais léger, frivole, courtisan habile bien plus qu'administrateur et homme d'État, personne moins que lui n'était propre à diriger les finances dans les conjonctures difficiles où l'on se trouvait alors placé.

La paix avec l'Angleterre ayant été signée à Versailles peu de temps après la nomination de M. de Calonne, le premier soin du contrôleur général fut de liquider le restant des dépenses de la guerre et de la marine et d'établir la véritable situation du trésor. L'arriéré s'élevait à 390 millions; de plus 176 millions d'anticipations et un déficit de 80 millions sur l'année 1783, portaient la masse des dettes exigibles à 646 millions. Les revenus de l'Etat, dont la totalité produisait 505 millions, étaient grevés de 205 millions de prélèvemens pour le paiement des rentes constituées et des intérêts des fonds reçus à titre d'avances ou de cautionnemens. Les 300 millions restant présentaient une somme qui eût été à peu près suffisante pour les dépen-

(1) Ce traité effaça la tache de celui de 1763. La France redevint propriétaire des îles Saint-Pierre et Miquelon, de Sainte-Lucie, de Tabago, du Sénégal, de Corée, de Pondichéry et de ses anciennes possessions dans l'Inde ; elle reprit ses anciens droits de souveraineté sur Dunkerque, et le droit de pêche à Terre-Neuve.

ses à la charge du gouvernement, si les emprunts en annuités ou en loterie remboursables à terme fixe, n'avaient absorbé chaque année un capital de 45 millions, ce qui produisait une insuffisance d'égale somme dans les revenus.

Cette situation fâcheuse que ne devait pas faire présager le compte-rendu de M. Necker, ni l'ouvrage célèbre de ce ministre sur l'*administration des finances*, qui parut en 1784 et dont quatre-vingt mille exemplaires furent enlevés en quelques semaines, ne parut point intimider le nouveau contrôleur général. Son système était de déguiser la détresse du trésor et de prendre l'attitude de la prospérité et de la confiance. Il dédaigna la ressource des économies, solda l'arriéré du moment par de nouveaux emprunts, soutint les effets publics par des avances secrètes, rapprocha le paiement des rentes sur l'État, obtint des bonifications considérables sur les taux des formes et des régies, assura le crédit de la caisse d'escompte, projeta des fonds d'amortissement et se confiant aux résultats de la paix osa même exécuter une refonte des monnaies d'or comme dans un temps de sécurité et d'abondance (1).

Les espérances que l'on avait pu concevoir du développement du commerce extérieur et par conséquent dans l'augmentation des produits de quelques branches du revenu public ne tardèrent pas malheureusement à s'évanouir. M. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, nommé président du conseil des finances à la paix de 1784, eut la pensée de conclure un traité de commerce avec l'Angleterre. Les écrits des économistes et les instances du ministère anglais, lui avaient représenté le système protecteur des douanes comme propre à perpétuer les haines nationales, et à dépraver les populations respectives en offrant une sorte de prime à la fraude, au détriment de la perfection des fabriques et au profit de la vieille routine. Il se flatta que la liberté des échanges réciproques des productions des deux pays augmenterait nécessairement nos richesses. Mais il n'avait pas calculé que les immenses capitaux de la Grande-Bretagne lui permettaient de faire momentanément des sacrifices à l'aide desquels elle pourrait en peu d'années, anéantir notre industrie et faire fermer nos manufactures. Il oublia que les Anglais étaient déjà liés avec le Portugal, pour leurs approvisionnemens de vins et d'autres denrées, par le traité de Méthuen. Enfin il avait trop présumé de l'esprit national de la société française. Aussi, tandis que la nouveauté, l'insouciance et la frivolité engageaient les Français à n'employer que des étoffes anglaises, les Anglais, au contraire, préféraient constamment les vins du Portugal, les soieries et les huiles d'Italie, et ne tiraient guère de la France que son argent. Ce traité qui devint l'objet de vives controverses, tant en Angleterre qu'en France, fut signé le 30 janvier 1786, et son exécution a laissé encore insoluble la question de la possibilité d'un traité de commerce entre les deux pays. Sous l'apparence d'une parfaite égalité, tels furent les résultats, et des stipulations avantageuses que sut se ménager l'Angleterre, et de la manière dont elle exécuta celles qui nous étaient favorables, que les transactions commerciales, qui précédemment avaient été à peu près balancées entre les deux puissances, enlevèrent chaque année à l'industrie agricole et manufacturière de la France une valeur de vingt-cinq millions, formés de l'excédant des importations de l'Angleterre en France sur nos exportations dans la Grande-Bretagne (1).

(1) A cette occasion, M. de Calonne évalua la quantité du numéraire en or, du royaume, à 800 millions, et celle de l'argent à 1200 millions : et il établit que l'augmentation du numéraire en France, depuis la régence, avait été de 1,340,000,000 fr.

(1) M. Necker, dans sa réponse à M. de Calonne, fait remarquer que, jusqu'au dernier traité de commerce avec l'Angleterre, la balance du commerce était si fort à l'avantage de la France, que pendant dix années, de 1771 à 1781, on avait frappé 45 millions par an en monnaie d'or et d'argent, et, comme on n'avait pas mis en ouvrage d'orfèvrerie ou de bijouterie moins de 7 millions par an, il en résultait que la France avait gagné 500 millions, ce qui démontrait combien il était avantageux pour elle d'être en paix avec ses voisins.

Le comte de Vergennes fut plus heureux dans

Les premières opérations de M. de Calonne n'avaient été que des ressources momentanées dont le prestige disparaissait à la moindre réflexion. La dette de l'Etat ne reposait sur aucun gage assuré; le vide du trésor devenait de plus en plus alarmant. Un nouveau système de contribution parut pouvoir seul aider à combler le gouffre, et le contrôleur-général le proposa. Les deux leviers principaux étaient l'établissement de la subvention territoriale, ou contribution foncière, *payable en nature*, et l'extension de l'impôt du timbre. Il se flattait d'y trouver le double avantage d'une augmentation de revenu et d'une répartition plus égale entre les contribuables. Mais ce plan (adopté depuis, à l'exception du paiement en nature reconnu impraticable) présentait alors de grandes difficultés. Il fallait arracher au clergé et à la noblesse des sacrifices inusités jusqu'alors. On redoutait d'ailleurs l'opposition des parlemens, indisposés par l'extension politique que MM. Turgot et Necker avaient voulu donner aux assemblées provinciales, et dont les intérêts étaient d'ailleurs les mêmes que ceux des corps privilégiés. D'un autre côté, on était effrayé à la pensée d'appeler intégralement la représentation nationale qui aurait pu tenter de se mettre à la place de toute autorité. Dans cette situation difficile, M. de Calonne demanda au roi la convocation d'une assemblée de notables, choisis parmi les membres les plus distingués des deux premiers ordres de l'État, de la magistrature et dans les chefs des principales municipalités. C'était une réunion purement consultative, et qui n'avait aucun caractère pour délibérer, mais qui pouvait, croyait-on, disposer favorablement l'opinion, lever beaucoup d'obstacles et seconder de son influence la marche du gouvernement. Les notables furent donc réunis à Versailles le 22 février 1787.

M. de Calonne leur présenta la situation des finances avec adresse et ménagement; mais il ne put dissimuler l'existence d'un déficit annuel de 115 millions, dont il fit remonter l'origine jusqu'au ministère de l'abbé Terray; ce déficit, selon le contrôleur-général, était, dès-lors, de 40 millions. Il s'était augmenté d'une somme égale, de 1766 à 1783, et il convint de l'avoir accru lui-même de 35 millions jusqu'à la fin de 1786.

Ces calculs étaient dans une contradiction trop manifeste avec ceux que M. Necker avait établis dans *son compte-rendu*, et desquels il résultait qu'à sa sortie du ministère les revenus surpassaient les dépenses de 10 millions par an, pour ne pas attirer une réponse très vive de la part de cet ancien ministre. Cet écrit, imprimé et publié malgré les ordres du roi, fit exiler M. Necker à quarante lieues de Paris. Mais de nombreux amis se liguèrent en sa faveur. MM. de Fleuri et d'Ormesson, appelés en témoignage, affirmaient l'exactitude des assertions de M. Necker. On reprocha généralement à M. de Calonne d'avoir attendu trois ans entiers pour dresser un état de situation aussi alarmant. On l'accusa même d'en avoir exagéré le triste tableau, qui contrastait si péniblement avec les illusions précédentes, et enfin d'avoir confondu et bouleversé toute la comptabilité antérieure dans le dessein de couvrir ses propres malversations. Le marquis de La Fayette se porta à la tête de ses accusateurs.

D'un autre côté, l'assemblée des notables, à laquelle il n'appartenait pas, d'ailleurs, de rien décider, avait peu goûté les allégations et les plans de finances de M. de Calonne. Après avoir proposé quelques projets utiles et soulevé des questions délicates et inopportunes, les notables discutèrent longuement sans pouvoir conclure, ce qui est toujours dangereux de la part d'une assemblée politique qui agite ainsi l'opinion sans lui donner aucune issue. Le principal résultat de cette réunion, occupée en grande partie par une vaine dispute de chiffres et de finances entre MM. Necker et Calonne, fut d'exciter un tel soulèvement contre le contrôleur-général, que le roi

le traité commercial qu'il fit conclure avec la Russie en 1787; néanmoins quelques avantages résultèrent de notre rapprochement avec l'Angleterre; et, dès 1789, les modèles des mécaniques à filer le coton et les autres machines, découvertes ou perfectionnées par James Watt et Richard Arcktwrigt, étaient introduites en France. C'est de cette époque que datent les principales manufactures établies en Normandie, en Picardie, dans la Flandre-Française, etc., etc.

crut devoir l'éloigner et donner même à sa retraite l'apparence d'une disgrâce et d'une punition. M. de Calonne fut exilé en Lorraine, et l'on désigna, pour le remplacer temporairement, M. de Fourqueux, conseiller d'État.

Le vicomte ALBAN de VILLENEUVE-BARGEMONT.

COURS SUR LA PHILOSOPHIE DU DROIT.

SEPTIÈME LEÇON (1).

Du Droit ecclésiastique. — De l'Organisation de l'Église.

Nous avons vu que l'union de l'humanité avec Dieu et en elle-même étant le but essentiel de l'Église, l'unité forme aussi le caractère fondamental et indispensable de sa constitution; que c'est pour produire cette unité que tous les pouvoirs de l'enseignement, des choses saintes et de la discipline, lui sont confiés, et que, cette unité étant primitivement et exclusivement l'œuvre du Christ, ceux qui sont constitués les organes et les supports de l'unité de l'Église, doivent être considérés, selon toute la rigueur du terme, comme les représentans et les vicaires de Jésus-Christ. Comme tels, ils sont aussi les organes et la source de tout pouvoir dans l'Église, et cela d'autant plus, que tous ces pouvoirs ne reçoivent leur sanction que par l'unité pour laquelle ils sont constitués. Ceux à qui Jésus-Christ remit ses pouvoirs, qu'il envoya dans le monde comme il y avait été envoyé lui-même par le Père, ont donc nécessairement été dès l'origine constitués selon le principe d'unité en un corps organisé d'une manière conforme aux fonctions qu'ils avaient à remplir.

Mais ici nous abordons des mystères que nous ne saurions avoir la prétention d'éclaircir. Qu'il nous soit permis seulement d'indiquer quelques idées qui, toutes vagues et chancelantes qu'elles sont, serviront du moins à faire deviner la nature du problème qu'il ne s'agit pas pour nous de résoudre.

L'union de l'homme avec Dieu, opérée et consommée en Jésus-Christ, les apôtres furent chargés de la perpétuer et de l'étendre à l'humanité entière, ou, pour mieux dire, le renouvellement de l'humanité commencé par Jésus-Christ, l'aîné d'entre ses frères, devant s'opérer par eux, ils nous apparaissent comme les pères ou les chefs d'une race nouvelle des enfans de Dieu, qui dérive de Jésus-Christ et tire de lui sa vie par l'organe des apôtres, moyennant l'enseignement et les sacremens institués à cet effet.

Cette race nouvelle, ce peuple de Dieu, image fidèle du Créateur, ne saurait être une masse irrégulière, sans forme, nombre, ni qualités déterminés. Elle doit au contraire correspondre à tous ces égards à l'Être suprême dont elle est destinée à représenter l'image, et, placée entre le monde matériel et le monde spirituel auxquels elle sert de médiateur, elle doit avoir des organes et des ordres correspondant aux ordres constitutifs de ces deux autres parties de la création (1). Tout ce que le temps est chargé de développer à cet égard a dû être déposé en germe et fondé dans les apôtres, pour être transmis avec développement progressif à leurs successeurs, de même que les destinées de tout le peuple d'Israël se trouvent résumées dans les bénédictions diverses données par Jacob aux chefs de sa race; et il n'y a pas jusqu'aux noms des apôtres dont la signification mystérieuse rapportée à ce que nous connaissons de leurs œuvres, ne pût fournir matière à ces méditations que nous sommes obligé de nous interdire ici. Cependant, en nous rappelant que, selon les saintes Écritures, le monde matériel a été élevé par six degrés, jusqu'au jour du Seigneur où les trois personnes de la Divinité vinrent se reposer dans leur œuvre, et que, selon la tradition, le monde spirituel se partage en plusieurs chœurs dont six inférieurs et trois supérieurs, nous pensons que là pourrait se trouver la clé pour l'explication du

(1) Voir la sixième leçon dans le n° 16, tom. III, p. 246.

(1) I, *Corinthiens*, 1-12, 27-31.

nombre mystérieux de douze, que nous rencontrons partout, dans l'antiquité, comme le nombre constitutif et fondamental de la société humaine. Il va sans dire, que ce ne sont là que de pures suppositions auxquelles il serait peut-être même dangereux d'attacher une importance bien sérieuse et qui ne peuvent préjudicier en rien aux explications diverses que d'autres combinaisons sont dans le cas de suggérer. (1).

Quoi qu'il en soit, il est évident que le nombre des douze apôtres, que la raison ne nous permet pas de regarder comme indifférent, embrasse et recèle les vertus nécessaires à l'accomplissement de l'œuvre divine de l'Église, et qu'il y a là au fond une organisation profondément combinée, dont les destinées postérieures de l'Église ne sont que le développement et dont il n'a jamais pu être permis de s'écarter.

S'il était permis de scruter les mystères de cette organisation ou de hasarder quelques mots du moins sur les points fondamentaux sur lesquels elle nous paraît reposer, nous ferions remarquer que l'œuvre du salut, qui est la tâche de l'Église, consistant dans l'union de l'homme avec Dieu selon l'esprit, l'âme et le corps, les trois vertus cardinales qui y correspondent, la foi, l'espérance et la charité, nous paraissent représentées d'une manière frappante dans l'esprit simple mais plein de vigueur de saint Pierre, l'âme ardente et énergique de saint Paul, la tendresse sympathique et virginale de saint Jean (2). En poursuivant cette idée, les nombres de trois églises fondées par saint Pierre et de sept églises fondées ou gouvernées du moins par saint Jean, qui sont les nombres cardinaux affectés ordinairement aux opérations de l'esprit et aux formations du monde phénoménal, nous offriraient matière peut-être à des rapprochemens curieux. Les circonstances de la vie et de la mort de saint Paul qui, après avoir fondé avec saint Pierre le siége de Rome, fut exécuté simultanément avec lui et quitta la terre de même que l'âme abandonne le corps avec l'esprit qui s'enfuit, pourraient encore être cités à l'appui de cette même idée.

Et pour prouver, enfin, que rien dans les destinées de l'Église n'est l'effet du hasard, que tout au contraire repose sur des rapports profonds et mystérieux, il ne serait pas sans intérêt peut-être d'observer que les trois langues employées dans l'inscription de la croix et adoptées ensuite par l'Église, répondent aux mêmes points cardinaux que nous venons d'indiquer et peuvent s'appeler, le latin, à cause de sa mâle simplicité et de sa nerveuse concision, la langue de l'esprit et de la foi, l'hébreu, à cause de sa pompe et de sa construction particulière, qui ne connaît que le passé et le futur, mais point de présent, la langue de l'âme et de l'espérance, et le grec enfin, à cause de la variété et de la mobilité de ses formes et de l'harmonie flatteuse de ses sons, la langue de la charité caressante et de la tendre amitié. Mais ces observations, si elles ne nous paraissent pas tout-à-fait indignes de l'intérêt du philosophe, ne peuvent être considérées tout au plus que comme des sons épars et vagues d'une harmonie lointaine pr-

(1) Si l'on a cru trouver quelque chose de mystique, et par conséquent une arme contre le Christianisme, dans la comparaison de Jésus-Christ et de ses douze apôtres avec le soleil et les douze signes du zodiaque, c'est que l'on n'avait aucune idée ni des lois secrètes sur lesquelles repose l'organisation de l'Église, ni des relations de notre monde et de notre histoire avec le reste de la création et ses développemens, ni enfin de cette loi générale, d'après laquelle tout personnage et tout événement qui surgit sur le théâtre de notre activité, outre ce qu'il est en lui-même, est encore l'expression ou le symbole d'une idée appartenant à une autre sphère ou à un autre ordre de choses.

(2) Pour obvier à tout malentendu, nous ferons observer en passant, que l'âme humaine *une et immortelle*, unie à la nature par le corps, associée au royaume des esprits par l'ange gardien, a une action triple sur la nature, sur l'esprit et sur elle-même, et que, selon la direction sur l'une ou l'autre de ces sphères d'action, elle est ou sensuelle, ou spirituelle, ou intelligente et volontaire. De même l'Église, une et indivisible, en se dirigeant sur les choses spirituelles, sur les choses terrestres ou sur la contemplation, la pénitence et les œuvres qui y correspondent, reçoit et développe des qualités différentes, et forme les trois ordres, qui cependant ne sont ensemble qu'un seul et même tout. L'âme humaine, malgré la triplicité de son action, est une créature simple; l'Église, malgré son unité essentielle, se divise nécessairement dans les trois ordres indiqués.

près à charmer quelques instans de loisir, mais peu faits pour établir des doctrines certaines dont il ne nous serait pas donné de saisir l'ensemble.

Une chose seulement qui est assez universellement reconnue par tous ceux qui ont médité le Nouveau Testament, c'est que saint Pierre y paraît surtout comme le représentant de la foi. Or c'est la foi en Jésus-Christ qui constitue l'unité de l'Église; de même donc que l'esprit qui est l'organe de la foi constitue l'unité de notre être dans sa conscience intime, et dirige nos actions, de même aussi c'est au représentant et à l'organe de la foi dans l'Église, à saint Pierre et à ses successeurs, de maintenir l'unité de l'Église et sa conscience intime, et de diriger ses actions. La suprématie de saint Pierre et du siége de Rome repose donc sur une loi organique de l'humanité régénérée à laquelle l'individu ne peut se soustraire que pour son plus grand malheur. C'est cette unité qui constitue la vie spirituelle de l'Église et la sainteté de l'épiscopat.

Aussi la consécration d'un évêque suppose-t-elle toujours sa soumission préalable envers le centre et le chef de l'Église, et un acte d'alliance avec lui exprimé par la confirmation, ainsi que par le pallium des archevêques. Les pouvoirs et les devoirs de l'évêque embrassent la doctrine et la discipline dans l'Église entière en même temps que le maintien de son troupeau dans l'unité avec les autres membres de la catholicité. C'est à cette dernière fin qu'il est chargé de corriger, de réprimer et d'anéantir au besoin dans son diocèse tout esprit de *particularisme* qui tendrait à s'écarter de la vraie doctrine, du véritable usage des sacremens, ou des règles essentielles de la vie chrétienne, d'exercer en un mot le pouvoir de juridiction qui est confié à l'Église comme conséquence nécessaire et partie intégrante des pouvoirs de l'enseignement et de l'administration des sacremens, pouvoir qui revient nécessairement à celui qui est constitué centre et chef de l'Église entière, relativement aux évêques et à tous les membres de l'Église, comme il appartient aux évêques relativement à leurs diocèses et à tous les membres de leurs troupeaux particuliers.

L'épiscopat est dans l'Église ce que Jésus-Christ est dans le monde et à la nature humaine. L'humanité entière doit s'unir à lui pour arriver à Dieu par lui. Or, de même que l'homme à la nature duquel s'est uni le Verbe éternel se compose d'un esprit, d'une âme et d'un corps, de même aussi l'Église se forme et se développe en trois ordres distincts à la vérité, mais qui ne forment cependant qu'un tout intimement uni : l'ordre clérical à qui est confié le dépôt de la foi et de la doctrine divine, l'ordre laïc dont la tâche est de réaliser et de faire valoir en tous sens cette doctrine dans le corps social, et enfin, par la correspondance de ces deux ordres, la prédication et la pratique des doctrines évangéliques, s'allume cet amour profond de Dieu qui élève l'âme au dessus d'elle-même et l'absorbe en Dieu; le troisième ordre de l'abnégation, de la retraite et de l'obéissance, que nous appelons l'ordre régulier, indiquant par là même l'état dans lequel l'âme devrait toujours se tenir devant Dieu. Le clergé représente donc dans l'Église l'élément spirituel, l'état laïc, l'élément naturel ou corporel, et l'état régulier, qui se compose de clercs et de laïcs, représente l'âme dont on peut dire, qu'elle est le résultat de l'union des deux autres élémens : *spiratur ab utroque* : au dessus de ces trois ordres siége l'épiscopat, les maintenant tous trois dans l'unité et les faisant participer à la vie universelle de l'Église et aux dons du Saint-Esprit, comme Jésus-Chrit, en s'unissant à l'homme, l'a fait participer à la vie divine.

Cependant l'unité de l'Église, qui est le principe de sa vie, ne subsiste pas seulement dans l'espace; elle subsiste aussi dans le temps et pour l'éternité. L'Église est une création nouvelle; mais préparée dès le commencement de ce monde, dès le moment de la chute, elle est la restauration de l'humanité entière dans son unité primitive; et Jésus-Christ, placé dans le milieu des temps, embrasse le passé et l'avenir; il est le salut des générations éteintes comme des générations futures. L'Église c'est donc l'humanité rachetée tout entière, vivant de l'amour, de la foi et de l'espérance, au ciel, sur la terre et dans le purgatoire; appartenant

à l'éternité et image de l'éternité, elle réunit le passé et l'avenir dans le présent; et ce qui fait le lien des générations actuellement vivantes est aussi le lien des générations passées avec les générations futures, le lien du monde inférieur ou du purgatoire avec le ciel.

Le pouvoir ecclésiastique, sur lequel est fondée cette unité, embrasse donc le salut des générations passées et futures, et se prolonge dans l'éternité. C'est là cette puissance formidable des clefs remise aux Apôtres pour ouvrir ou fermer les sources et les voies de la vie et de la félicité.

Jetons encore un coup d'œil rapide sur les institutions de l'Eglise, relatives à la foi et à l'enseignement, à l'administration des sacremens et au maintien de la discipline.

Relativement à la doctrine, ces institutions ont le double objet, d'abord d'assurer sa pureté et son intégrité, ensuite de la répandre d'une manière sûre et efficace. Quant au premier point, il ne nous faudra plus, après tout ce que nous avons développé jusqu'ici, entasser preuve sur preuve, en avançant, comme une vérité incontestable, qu'il est de toute impossibilité d'admettre comme vraie ou juste une proposition quelconque qui mettrait l'Eglise en contradiction avec elle-même, c'est-à-dire, dans ses organes essentiels, les évêques et leur chef, le pape. Le centre de l'unité, le pape, ne saurait être le jouet des majorités, à moins de cesser d'être ce qu'il est. Il n'y a donc point de concile au dessus du pape, et il ne peut rien s'enseigner dans l'Eglise contre l'aveu du pape. Mais le pape, de son côté, ne peut rien enseigner qui soit contraire aux enseignemens de ses prédécesseurs et de la majorité des évêques contemporains.

De cette sorte, le pape et les évêques se servent réciproquement de contrôle et de frein; mais la garantie qu'ils fournissent par là pour la pureté de la doctrine ecclésiastique, est toute négative : le moment positif de leur accord ne peut être que l'effet de l'inspiration. Tous les dons viennent du ciel, l'homme n'a qu'à se tenir en garde pour ne pas les altérer. Quant au soin de répandre la doctrine, il appartient d'abord aux évêques, mais ensuite à tous les chrétiens dans la subordination sous leurs évêques. Ceux-ci ont à veiller au maintien de l'accord avec le pape et le reste de l'épiscopat; c'est pour cela que les autres membres sont tenus de n'adopter et de ne croire que ce qui est, par l'évêque, reconnu comme conforme à la doctrine universelle de l'Église.

Voilà pourquoi personne ne peut et ne doit être cru, à moins qu'il n'enseigne avec l'autorisation de l'évêque. Mais la sentence de l'évêque lui-même n'est pas sans appel : elle n'est sûre qu'autant qu'elle est approuvée par les autres évêques et par le pape. Il ne peut être question dans l'Eglise de ce qu'on appelle la liberté de conscience; car l'Eglise est le juge suprême et la garantie unique relativement à toutes les vérités nécessaires au salut, et elle est telle par son unité.

Nul ne peut donc rester dans l'Eglise, à moins de se conformer à cette unité, et nul ne peut donner ou demander une preuve plus irréfragable d'une vérité religieuse quelconque que celle du témoignage de l'Eglise. Mais la volonté n'en reste pas moins libre, et, sous ce rapport, il est permis à chacun de se séparer de l'Eglise pour se jeter dans les voies du hasard et de la perdition. D'un autre côté, comme c'est par la volonté que l'on est uni à l'Eglise, des erreurs partielles ne sont rien, tant que cette volonté subsiste.

Les sacremens répondent par leur intention et dans leur application successive aux momens divers de l'œuvre du salut. Le premier moment c'est celui de la préparation pour la venue du Seigneur par la purification du corps et de l'âme, par les sacremens du Baptême et de la Pénitence. Le second, c'est celui où le Verbe fait chair vient s'identifier avec l'homme par le sacrement d'Eucharistie. A cette union du Christ avec l'homme, succède la venue du Saint-Esprit que nous recevons dans le sacrement de la Confirmation. Animés par l'Esprit saint, nous sommes appelés à opérer la propagation du royaume de Dieu, soit du côté de la chair, soit du côté de l'esprit, par les sacremens du Mariage et de l'Ordre. Eprouvés dans l'œuvre du Seigneur, nous sommes préparés par le sacrement de l'Extrême Onction à entrer comme citoyens dans le royaume spirituel des cieux.

L'Eucharistie forme ainsi le centre de tous les sacremens qui, du reste, comme il est aisé de le voir, se rapportent avec leurs dons différens, tantôt à la nature, tantôt à l'âme, tantôt à l'esprit (1).

Leur administration se rattache plus ou moins directement à la personne de l'évêque, parce que ce sont des forces dont la communication ne peut partir que du centre de la vie, et que la vie ne réside que dans l'union des élémens de l'être représentée et maintenue pour le corps de l'Eglise par la personne de l'évêque. Cependant il suffit que l'union avec l'évêque soit maintenue en général, pour que chaque membre de ce corps puisse agir librement, dans la sphère à laquelle il a été élevé, pour la propagation de la gloire de Dieu. C'est ainsi que chaque chrétien peut, au besoin, administrer le Baptême que, selon une opinion presque générale aujourd'hui et approuvée par le Saint-Siége (2), les membres laïcs de l'Eglise s'administrent eux-mêmes réciproquement le sacrement du mariage, et que le prêtre administre, dans certaines bornes qui lui sont prescrites, la parole de vie, les sacremens de la Pénitence, de l'Eucharistie et de l'Extrême Onction, et certaines bénédictions. Mais à l'évêque seul est réservée la communication des dons du Saint-Esprit et des pouvoirs commis aux Apôtres; parce que ce n'est que du siége immédiat de la vie et de l'esprit de l'Eglise que ces dons et pouvoirs peuvent émaner. Les sept dons du Saint-Esprit conférés par la Confirmation, embrassent tout ce qui est caractéristique à chacun des sept sacremens (1), et les sept degrés de l'ordre sacerdotal résument en quelque sorte les sept sacremens en un seul, et correspondent admirablement aux différens momens de l'élévation de l'âme à l'union avec Dieu.

Pour arriver à cette union, l'âme doit commencer par fermer en elle l'accès à toute impureté et à tout ce qui est mondain; c'est le premier degré, celui de l'*ostiaire*. Puis elle doit se livrer à l'étude et à la méditation des révélations divines; c'est le second degré, celui du *lecteur*. Réglée et fortifiée par ces saintes doctrines, l'âme qui tend vers Dieu s'occupera à vaincre sa chair et à en expulser les appétits mauvais; troisième degré, celui de l'*exorciste*. Dans l'âme ainsi purifiée s'allumera pour lors cette flamme ardente de l'amour du Seigneur, qui la fera briller comme un flambeau dans le cercle de ses sœurs; quatrième degré, celui de l'*acolyte*. Préparée de la sorte, cette âme choisie pourra être admise à participer à l'œuvre du Seigneur en lui servant d'organe, d'abord comme apprenti, puis comme aide. La voici parvenue aux degrés supérieurs du *sous-diacre* et du *diacre*. Éprouvée enfin dans ces fonctions subordonnées, elle sera admise à l'alliance intime qui la transformera en organe immédiat du Seigneur dans lequel demeurera le Seigneur avec sa vertu. Tel est l'ordre le plus élevé, l'ordre du *sacerdoce*. Il ne peut y avoir d'ordre au dessus de celui-là.

La consécration de l'évêque n'est pas

(1) Pour rendre cette idée plus claire, nous nous permettrons de l'exprimer par une figure.

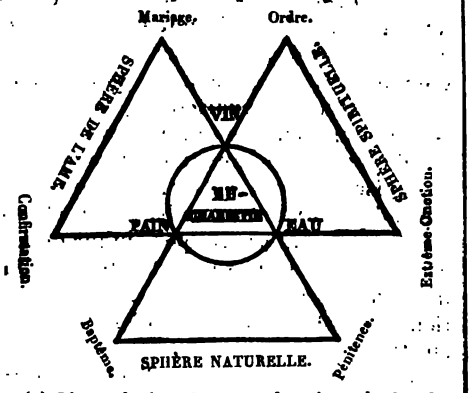

(2) L'approbation de cette doctrine résulte des mesures prises par le Saint-Siége relativement aux mariages mixtes entre catholiques et protestans, dans les états de la Confédération Germanique.

(1) La *Sagesse* est l'apanage des cœurs purs et détachés des biens de ce monde; l'*Intelligence* des choses célestes suppose celle de la misère et de la faiblesse humaine; le *Conseil* ou la *Prudence* appartient à celui qui a trouvé dans l'union avec le Seigneur la véritable source de la vie dont il ne se départira plus; le *Courage* distinguera celui dont les résolutions seront confirmées par l'esprit du Seigneur; la *Science*, la seule véritable, celle de la vanité des choses de ce monde, sera le profit de celui qui se sera établi dans ce monde avec un cœur chrétien; l'esprit de *Vérité* sera dans la bouche du prêtre qui, pour l'amour de Dieu, se sera dévoué à la vigne du Seigneur; et la *crainte du Seigneur* sera la garde de l'âme au moment de son trépas.

une ordination nouvelle, mais la concentration de tous les pouvoirs épars dans les différens membres de l'Eglise en un foyer commun préparé pour les opérations du Saint-Esprit. C'est leur élévation dans le centre de la vie de l'Eglise pour participer à la sanctification du monde. C'est l'unité à laquelle ils sont initiés par leur évêque, qui fait de ces membres un corps vraiment saint; car quiconque ne rassemble pas avec le Seigneur, disperse. Que la vie serait belle, si le sentiment de cette unité était vif et actif, comme il devrait l'être en nous tous, et que nous agissions vraiment tous dans l'esprit de notre vocation!

Cependant le Dieu miséricordieux a eu soin que les moyens du salut qu'il nous a légués subsistassent du moins indépendans de la faiblesse humaine, de sorte que l'indignité fortuite de ceux qui sont chargés de leur administration ne pût préjudicier en rien à leur efficacité. Les sacremens sont des forces, des dons venant du Christ, et dont il a doté son Eglise, pour agir sur l'âme par le moyen du corps, et nourrir celui-ci d'alimens purs et de forces vitales pour l'éternité. Ils consistent dans des actions corporelles, c'est-à-dire qu'ils ont une base corporelle avec un moment actuel d'esprit ou de volonté (c'est ce que l'on appelle la matière et la forme), et qu'il leur faut un organe (le ministre) qui manifeste la volonté de l'Eglise agissant en eux, et serve à celle-ci de médiateur dans son action sur la matière. Car des forces corporelles n'agissent que par des organes corporels. Mais qui dit organe désigne par là une force qui se dévoue à accomplir ce qu'exige la volonté qu'elle doit servir. Il faut donc que le ministre, en faisant une action sacramentelle, ait la volonté de faire ce que fait l'Eglise, c'est-à-dire, d'agir comme membre de l'Eglise à qui ce don de la grâce a été confié. Mais en même temps sa personne est entièrement indifférente, parce qu'il ne s'agit nullement de l'emploi d'une force qui vienne de lui, mais seulement de l'emploi d'une faculté qui ne lui est point donnée par rapport à lui en premier lieu, mais bien plus par rapport aux autres. Le ministre qui officie ne donne rien du sien; peu importe donc ce qu'il est en lui-même. Le sacrement administré par un ministre indigne ne perd pas plus de son efficacité, qu'une vérité quelconque ne devient un mensonge en passant par la bouche d'un incrédule, quoiqu'elle n'eût pas été prononcée par lui, s'il ne l'avait voulu. Voilà la raison des réglemens de l'Eglise sur les sacremens.

Quant à la discipline, elle repose sur le pouvoir de juridiction confié à l'apostolat comme conséquence nécessaire des pouvoirs de l'enseignement et de l'administration des sacremens, afin de maintenir dans l'un et les autres l'unité qui en fait la sanction définitive, selon cette parole de Jésus-Christ : *quiconque ne rassemble pas avec moi disperse* (1). Tant pour le maintien de cette unité que pour l'efficacité de ce pouvoir, l'Église entière vient se grouper autour du pape, comme les membres de chaque diocèse se rangent autour de leur évêque. L'existence et la vie de chaque église particulière n'étant que dérivée de celle de l'Église universelle, il faut admettre nécessairement une hiérarchie des trois ordres indépendante des liens et rapports diocésains et élevée au dessus de ces derniers, qui n'en sont qu'une dérivation et pour ainsi dire une répétition en petit. Dans cette hiérarchie universelle les évêques ne sont que les chefs et les représentans de l'ordre sacerdotal; et, de même que, dans chaque diocèse, l'évêque, pris dans les rangs du clergé et ne cessant de lui appartenir, est investi de la plénitude du pouvoir ecclésiastique et élevé au dessus de tous par cela seul qu'il est devenu le centre d'unité pour tous et consacré comme tel, de même le pape, pris dans les rangs de l'épiscopat, se trouve-t-il, comme centre d'unité, élevé au dessus de tous, en honneur et en pouvoir, et l'épiscopat tout entier, ainsi que les chefs des deux autres ordres, laïc et régulier, viennent se grouper autour de lui et se ranger sous son autorité dont la leur, quant à l'Église et à la vie chrétienne, n'est et ne peut être qu'une dérivation.

Le pape exerce sur eux l'autorité qui émane pour lui de la loi suprême de l'unité de l'Eglise, et il est élevé et sanctifié

(1) *Saint Luc*, ch. XI, v. 25.

par dessus tous, parce que l'Eglise elle-même n'est sainte qu'autant qu'elle est une. C'est à lui qu'il incombe de maintenir avant tout les évêques dans l'unité de la doctrine et de l'usage des sacremens, de régler leurs rapports avec les princes et les puissances du siècle, et de veiller sur les relations de l'un et de l'autre de ces deux ordres avec l'ordre régulier, le tout moyennant son pouvoir de juridiction qui s'étend sur l'Eglise entière. Il est par là le juge suprême de toutes les consciences, et tout ce qui peut influer sur l'unité de l'Eglise est nécessairement soumis à son jugement.

C'est ainsi que s'élèvent graduellement vers lui tous les pouvoirs, formant, chacun dans sa sphère, de distance en distance, des points d'unité dont les cercles vont sans cesse en s'élargissant, tandis que de l'autre part les organes de son pouvoir se répandent partout dans l'Eglise et la pénètrent en tout sens. Du maintien de ces rapports dépend, avec l'unité de l'Église, le salut du genre humain.

Cette unité, par laquelle seule l'Église peut représenter dans l'humanité l'image de Dieu, est tellement la loi essentielle inhérente à toute son organisation, qu'aucun des trois ordres de l'Église ne peut exister sans supposer ou requérir la coexistence des deux autres; le clergé ayant besoin, pour l'exercice de ses fonctions, de l'ordre laïc, celui-ci ne pouvant atteindre sa destination sans le premier, et tous deux ne pouvant arriver à un accord parfait, à une union complète sans qu'il en résulte cette exaltation de la vie intérieure de l'âme vouée à Dieu, qui fait naître le troisième ordre, celui des réguliers, lequel représente la sanctification de l'homme dans l'union parfaite avec Dieu, et fait seulement connaître aux deux autres le véritable but de leurs efforts réunis.

De là résultent pour les trois ordres, dans leurs rapports mutuels, des lois d'amour, de respect, de soins et de secours réciproques, et les réglemens de la vie particuliers à chacun selon sa destination et ses fonctions.

Au clergé il convient que, voué tout entier à l'étude de la doctrine divine et à son enseignement, à la célébration des saints mystères et à l'administration des sacremens, il mène une vie pure, sérieuse et détachée des liens de la terre, dans l'abstinence et le célibat, parce que l'organe par lequel le Verbe fait chair s'incorpore à l'humanité, ne peut être en même temps l'organe de la concupiscence et servir à la propagation charnelle de l'homme matériel. Ce serait une profanation et un sacrilége. Voilà pourquoi dans l'Église l'abstinence a toujours été jointe à la célébration du sacrifice. Représentant de l'élément spirituel dans l'Église, ce n'est que par la parole et les sacremens que le clergé doit engendrer. L'Église est l'épouse du prêtre, à laquelle il est fiancé par l'ordination, et ses enfans, ce sont les fidèles qu'il introduit dans le royaume des cieux à la vie spirituelle.

Aux laïcs appartient ce qui a rapport à la vie terrestre. Ils représentent l'élément naturel dans l'Église : à eux donc la propagation selon la chair, la vie de famille, le gain et la jouissance des biens de la terre avec les combats et les adversités qui en sont inséparables. Le sacrement du mariage est pour eux ce que l'ordination est pour le clergé : c'est la consécration de leur vie à la propagation du royaume de Dieu, au renouvellement de l'acte de la Rédemption et à la sanctification de la vie humaine par sa conformation à la vie divine. De même que la vocation du prêtre est irrévocable et imprime un caractère indélébile, de même le lien du mariage est indissoluble. Les époux sont appelés à se racheter et à se délivrer réciproquement des liens de la chair et de l'égoïsme, en se sacrifiant librement et par amour l'un pour l'autre. C'est là une véritable répétition de l'acte de la Rédemption; elle n'est possible que par leur union dans l'amour commun du Sauveur, dans lequel seul ils peuvent puiser la puissance d'amour et la liberté de cœur nécessaires à l'accomplissement d'un tel sacrifice. Il faut pour cela une grâce particulière, qui ait sa source dans le sacrifice du Christ pour la glorification de son Père, dans l'amour et les souffrances du Sauveur pour son Église; et c'est cette grâce, fondée sur la déclaration des époux de vouloir vivre dans le mariage selon la loi de Dieu, au

sein de l'Église, que nous appelons le sacrement du Mariage. Les époux chrétiens, en se dévouant à renouveler, à l'égard l'un de l'autre, le grand acte de la Rédemption par lequel Jésus-Christ délivra le monde et lui donna sa paix, et ayant la volonté de faire ce que fait l'Église, sont les ministres de ce sacrement et se l'administrent réciproquement par l'acceptation de cette promesse, faite en face de l'Église. Si un tel lien est nécessairement indissoluble, il est évident aussi, d'un autre côté, qu'une telle union, ne pouvant s'accomplir que par l'union avec Dieu, moyennant l'union avec l'Église, la loi de l'indissolubilité du mariage ne peut se réaliser que dans l'Église. Mais les époux, unis de la sorte par un dévouement sans réserve, verront avec joie se reproduire dans leurs enfans les qualités qui les ont rendus aimables l'un à l'autre, et les soins qu'ils se donneront pour les cultiver et les développer seront autant d'hommages qu'ils se rendront réciproquement; les caresses et les succès de leurs enfans seront autant de fruits délicieux qu'ils recueilleront de leurs sacrifices passés, et c'est ainsi que dans la famille régneront une paix et un bonheur qui en feront une véritable image de l'ineffable félicité de la Divinité dans l'harmonie de ses trois personnes.

Quant à l'état régulier, c'est un état d'abnégation et de renonciation de l'homme à lui-même pour arriver à la sanctification de sa vie par l'union complète de sa volonté avec la volonté divine. Cet ordre représente dans l'Église l'élément moral, où la volonté qui doit se tenir vis-à-vis de Dieu dans une soumission entière et un dévouement parfait. Il est l'âme de l'Église, et de même que, placé entre les deux autres ordres qui en représentent l'esprit et le corps, il achève la forme ternaire de l'Église, de même aussi reproduit-il cette forme ternaire en lui-même, par sa triple direction sur la contemplation, l'enseignement et les œuvres de la Charité. Son principe, c'est l'amour du Seigneur et le désir de s'unir à lui, que l'âme cherche à satisfaire, tantôt en s'abîmant dans la méditation des ineffables perfections, tantôt en se voouant à la glorification du Seigneur par la parole ou les œuvres. Cet amour qui ne peut trouver de bonheur que là, suppose nécessairement la fidélité du dévouement, et c'est ce qui fait de cette vocation particulière un état à part dans l'Église, que l'on embrasse d'une manière irrévocable. Sa règle, c'est l'abnégation de la chair, de l'esprit et de la volonté, par la chasteté, la pauvreté et l'obéissance, et la vie de communauté est le résultat naturel et presque nécessaire de cette résolution de ne rien avoir à soi, ni de particulier. Dans la communauté, le religieux retrouve l'image de la famille, de même que la prononciation de ses vœux est une image du mariage, image sublime, qui consiste dans l'union de l'âme avec Jésus-Christ, auquel le religieux s'abandonne comme le Fils de Dieu s'abandonne au Père, comme la femme s'abandonne au mari, en renonçant librement et par amour à toute volonté propre.

C'est ainsi que l'organisation et la vie de l'Église reposent sur une triple union, celle de l'homme individuel avec un autre individu, celle de l'homme avec l'Église, celle de l'homme avec Dieu; et ces trois unions ne sont qu'autant d'images de l'union éternelle, dans laquelle s'embrassent les trois personnes de la Divinité.

Des rapports mutuels d'assistance et de secours entre ces divers membres de l'Église, même quant aux conditions matérielles de leur existence terrestre, sont la conséquence nécessaire de cette organisation de l'Église. Il en résulte des droits matériels de possession, de propriété, de services et de rétributions. Cependant le caractère dominant du droit ecclésiastique, même relativement à ces objets matériels, reste toujours le même, celui du dévouement libre de la part de l'individu, et de la destination de tous pour le bien commun. Le droit relatif aux choses ecclésiastiques (*res ecclesiasticæ*) repose tout entier sur la supposition de secours et de services libres de la part des différens ordres en faveur les uns des autres, et de la destination irrévocable de ce qui a été donné de la sorte pour les besoins de l'Église, sous l'empire suprême de ses chefs.

C'est là-dessus, et sur l'idée que la terre tout entière est au Seigneur et que ses fruits sont un hommage qui lui est dû, que sont confondues toutes les lois

relatives aux rétributions des diverses fonctions ecclésiastiques, aux aumônes, donations, fondations, aux successions des prêtres et à l'inaliénabilité des biens ecclésiastiques. Elles sont la plupart des conséquences nécessaires du principe de l'unité de l'Église, qui exclut partout le *particularisme*, et leur effet est que, tous possédant comme s'ils ne possédaient pas, selon la parole de saint Paul, parce que l'usufruit est à tous, la propriété à personne, le bien-être de chacun résulte nécessairement de la richesse de tous. D'après cela rien ne peut être pire évidemment que de convertir de nouveau en propriété particulière, et de faire servir de nouveau à l'avarice et à la cupidité des individus ce qui a une fois été voué à la communauté et à la jouissance du plus grand nombre et des plus nécessiteux.

Si c'est par ses rapports avec Dieu et en servant à sa manifestation que la création est sanctifiée et qu'elle répond à sa destination, selon la sainte volonté du Seigneur, il est juste d'appeler saint et de regarder comme tel tout ce qui sert à manifester la rédemption de l'homme, l'incarnation du Verbe et son union avec nous. Les biens ecclésiastiques sont saints et sacrés dans ce sens, et cela d'autant plus, qu'ils servent plus immédiatement aux saints actes par lesquels s'effectue et se manifeste la délivrance et la sanctification de l'homme.

La prise de possession par l'Église des temples, cimetières, cloches, vases et meubles servant à l'office divin est donc une véritable sanctification par laquelle ces objets deviennent les organes et conducteurs matériels des forces sanctifiantes et salutaires du Seigneur. Toute action de l'esprit dans ce monde est inséparable d'une pareille médiation; et si c'est, d'une part, dans l'idée divine qui se manifeste en elles, de l'autre, dans leurs rapports avec Dieu, que sont la véritable nature et l'essence de toutes choses, il est indubitable que, par une telle destination effectuée selon le pouvoir et la mission émanée du Seigneur, ces objets changent réellement de nature, et qu'il n'y a dorénavant que la volonté de l'Église qui puisse légitimement les priver de la qualité qu'ils ont reçue et les détacher du corps à l'unité duquel ils ont été agrégés. De là l'*exsécration* et les lois sur l'emploi des biens de l'Église à des fins autres que celles de l'Église même.

Après avoir montré de la sorte les principes fondamentaux sur lesquels reposent les institutions les plus importantes de l'Église, on nous dispensera d'entrer dans le détail des causes secondaires qui, par suite des différences des temps et des lieux, produisent dans les formes de ces institutions des variations infinies. Nous sommes persuadé que, dans cette variété même, rien n'est accidentel, ni l'effet du hasard; mais nous réservons à un autre travail d'en établir la preuve, impatient que nous sommes maintenant de passer à l'investigation du *Droit civil et politique*, dont l'étude n'offrira pas, nous l'espérons, moins d'intérêt que celle du *Droit ecclésiastique*.

ERNEST DE MOY,
Professeur de droit à l'Université de Munich.

Sciences Physiologiques, Physiques et Mathématiques.

COURS D'ASTRONOMIE.

SECONDE LEÇON (1).

Suite de l'Introduction.

L'astronomie indienne nous offre des traits d'une science véritable bien autrement caractérisés que les prétendues profondeurs des mythes égyptiens. Mais ce sont des conquêtes sans histoire, des conclusions sans prémisses. Les savans de l'Inde possèdent des formules singulières appartenant à une science faite; mais l'origine, mais les développemens divers

(1) Voir la 1re leçon dans le dernier no ci-dessus, pag. 276.

de cette science; mais la filiation de ses principes, mais la raison de ses résultats, nous manquent entièrement, et manquent aux brahmes eux-mêmes qui s'en servent comme nos manœuvres se servent du levier et de la roue sans s'inquiéter le moins du monde du principe de leur puissance. Les brahmes calculent les éclipses avec une exactitude, et surtout une facilité remarquables; et leurs formules qu'ils manient avec beaucoup de dextérité, sont d'une composition étrange dont nous ne posséderons peut-être jamais le secret. En tous cas, ce ne seront pas les brahmes qui nous en donneront la clef; leur complète ignorance à cet égard est encore au dessous de leur insouciance à pénétrer les principes de leurs calculs. Mais cette insouciance même et cette ignorance longuement traditionnelles nous reportent précisément à une époque fort éloignée, si nous envisageons celle où ces formules prirent place dans l'astronomie indienne. Il est à remarquer que les deux calculs d'éclipses, suivant la méthode des brahmes que nous a transmis Legentil, sont également en erreur sur les véritables momens observés et calculés par nos méthodes de 22 minutes de temps; ce qui semblerait indiquer que depuis que la méthode indienne a été établie, les résultats accumulés de quelque inégalité sidérale auront produit des différences, et exigé des corrections que la décadence de la science astronomique des brahmes ne leur aura pas permis de calculer.

Les hypothèses sur l'origine et la source de l'astronomie indienne ont conduit les savans à des résultats fort opposés. Bailly reporte cette origine à celle du *Calyougam*, qui date de l'an 3102 avant notre ère; et il est difficile de ne pas se rendre à ses nombreux argumens. D'un autre côté, Anquetil Duperron attribue cette astronomie aux Arabes, et ses raisons paraissent pour le moins aussi concluantes; d'autant plus que les brahmes eux-mêmes conviennent que leur astronomie leur est venue d'un peuple étranger. La théorie d'Anquetil paraît confirmée par les calculs de Laplace, fondés sur des formules plus exactes et plus récentes, et qui contredisent ceux de Bailly, en assignant au ciel un état différent à l'époque du *Calyougam*. Cependant les formules indiennes n'ont nullement les caractères de l'astronomie arabe, ni d'aucune autre qui ait pu être importée sur les rives du Gange. Il y a là une énigme dont nous n'aurons sans doute jamais le mot.

L'astronomie chinoise nous offre des résultats plus positifs, et une histoire assez suivie, dont les commencemens, s'ils participent à l'incertitude de l'histoire même du céleste empire, offrent néanmoins quelques points de repères pourvus d'un certain degré d'authenticité. Tout s'accorde à nous montrer l'astronomie chinoise comme précédant de beaucoup celle de tous les autres peuples. Le *Chou-king* met beaucoup de travaux astronomiques sur le compte de l'empereur *Yao*, qui commença à régner 2357 ans avant notre ère. Il est vrai que les prescriptions que le *Chou-king* met dans la bouche d'*Yao*, réglant les travaux de ses astronomes, *Hi-tchong* et *Hi-tchou*, sont on ne peut pas plus absurdes; que l'histoire des astronomes *Hi* et *Ho* sous l'empereur *Tchong-kong*, un de ses successeurs ne l'est pas beaucoup moins; ce qui prouve que Confucius n'entendait pas grand'chose à la matière. Mais il n'en est pas moins vrai que la tradition s'accorde à placer sous ces princes des travaux astronomiques qui semblent même jouer un rôle important dans l'histoire de cette époque; les Chinois auraient déjà connu la position des colures, et auraient su calculer passablement les éclipses. Or tout cela ayant lieu au vingt-deuxième siècle avant notre ère, il faudrait accorder un ou deux siècles de plus à l'astronomie chinoise, et en reporter l'origine au vingt-quatrième siècle, sinon plus haut.

Mais des faits plus importans que le témoignage et les traditions obscures du *Chou-king*, ce sont deux observations fameuses dans les annales chinoises, et dont la discussion a beaucoup occupé nos savans. Ces annales constatent l'observation d'une éclipse de soleil, en 2155 avant J.-C., sous le règne de l'empereur *Tchong-kang*, qui jugea à propos de condamner à mort les deux astronomes officiels *Hi* et *Ho*, par la raison ou sous le

prétexte qu'ils ne l'avaient pas prédite. De plus ces mêmes annales font mention d'une conjonction de cinq planètes observée sous l'empereur *Ttchouen-hio* en 2459 avant notre ère. Si le fait de ces observations était bien constaté, il s'ensuivrait que, dans le vingt-cinquième siècle avant J.-C., les Chinois possédaient déjà une astronomie *quelconque*, puisqu'ils auraient connu les planètes, en les distinguant des étoiles. Or le fait de la conjonction des cinq planètes à cette époque, nié d'abord par Cassini d'après ses calculs, a été postérieurement confirmé par d'autres calculs faits sur des élémens plus précis, et est maintenant hors de doute. On a objecté que cette conjonction planétaire pouvait avoir été placée à cette époque de l'histoire chinoise, par une fiction proleptique fondée sur un calcul rétrograde. Mais cela est absolument impossible; car, pour qu'un pareil calcul donne un résultat exact, c'est-à-dire vrai à l'époque où le fait est placé, il devrait être fondé sur des élémens très précis comme ceux que possède notre astronomie perfectionnée; une précision médiocre ferait aboutir le calcul à une date très différente. Or cette précision médiocre est encore fort au dessus de la science chinoise, surtout à l'époque où le fait en question était consigné dans le *Ouaï-ki*. Il y a donc peu de faits historiques aussi bien constatés que cette observation chinoise qui a sa date au milieu du vingt-cinquième siècle avant l'ère chrétienne (1).

Mais des observations de ce genre ne sont pas de la science astronomique même à un degré médiocre; ce sont des souvenirs d'enfance d'un vieux peuple qui s'occupait à loisir du spectacle des cieux dans un but peut-être étranger à la science véritable. Il serait peu raisonnable de prendre au sérieux les renseignemens donnés par le *Chou-king* sur les travaux astronomiques de l'époque de *Yao;* renseignemens donnés après dix-huit siècles par un historien dont la rédaction même prouve la profonde ignorance. Encore une fois, il est vraisemblable qu'on s'occupait alors beaucoup du soleil et des étoiles; mais rien ne prouve qu'on connût tout ce que suppose Confucius; et cela est incompatible avec l'état d'enfance où se trouvait encore la nation chinoise. Il est à croire qu'elle n'était guère plus avancée sur ce point que les Égyptiens ou les Chaldéens à la même époque. Mais peut-être les Chinois ont-ils devancé les autres peuples dans les voies de la science véritable. Car nous trouvons, bien des siècles plus tard il est vrai, mais encore 1100 ans avant notre ère, une observation astronomique raisonnée et habilement faite par *Tcheou-koung*, frère de l'empereur Wou-wang. Ce prince observa, dans la ville de *Loyang* (aujourd'hui *Honan-fou*), l'obliquité de l'écliptique, par les longueurs méridiennes des ombres solsticiales; et le résultat de ses calculs s'accorde parfaitement avec ce que nous savons aujourd'hui de la diminution de l'obli-

(1) Quelques uns de nos lecteurs pourront s'étonner de cette adoption d'une date qui sort des limites de la chronologie reçue, puisque le déluge ne remonte, d'après cette chronologie, qu'à l'an 2357, qui se trouve précisément celui du commencement du règne de l'empereur Yao. Nous leur ferons remarquer que ces dates de l'histoire chinoise s'accordent avec la chronologie des *Septante* qui place le déluge, suivant les meilleurs manuscrits, en 3100 environ avant J.-C. En adoptant les dates chinoises, nous adhérons donc formellement à la chronologie des Septante, que nous sommes loin de considérer seulement comme une *concession* à faire à certaines prétentions philosophiques, mais qui nous paraît d'une autorité intrinsèquement *très supérieure* à celle de la chronologie vulgaire, qui a sa source dans le texte hébreu actuel. Cette question intéressant à un haut degré celle de la véracité de l'Écriture, nous croyons devoir présenter ici le résumé des raisons qui militent en faveur de la chronologie des Septante, et que nous avons exposées avec détail dans une dissertation sur ce sujet.

1° Les auteurs de la version grecque, n'ayant eu aucun intérêt pour changer la chronologie de l'Écriture, et leur version ayant été reçue comme fidèle et authentique, sans qu'aucune réclamation se soit élevée contre elle, comme l'attestent tous les historiens, il est évident que les traducteurs ont dû écrire les chiffres qu'ils avaient sous les yeux. Donc, ou le texte hébreu a été altéré en ce point depuis cette époque, ou, ce qui est plus vraisemblable, il existait déjà plusieurs exemplaires en désaccord sur quelques points du texte. Dans ce cas, la question reviendrait à savoir lequel doit être préféré. Or, l'exemplaire suivi par les Septante a été jugé le plus pur, par l'autorité juive qui l'a choisi pour base de la version à faire; or, cette autorité était avant J.-C. tout-à-fait compétente pour décider

quité de l'écliptique. Un calcul rétrograde aurait été encore chose impossible, par les mêmes raisons que nous avons signalées plus haut. C'est là un monument astronomique plus ancien que ce que peuvent produire en ce genre tous les autres peuples. *Tcheou-koung* était contemporain du prophète Samuel, et postérieur de moins d'un siècle à la guerre de Troie.

Depuis le commencement du quatrième siècle avant notre ère, on trouve, en Chine, des observations suivies de solstices, d'éclipses, d'apparitions cométaires, ce qui indique une science constituée. Vers l'ère chrétienne on publie des traités d'astronomie encore existans. En 164, paraît un catalogue de trois mille cinq cents étoiles, plus riche que celui de Ptolémée, dont les travaux sont contemporains. Dans le troisième siècle *Yu-hi* découvre le mouvement équinoxial qu'il fait de 1° en cinquante ans et calcule des éclipses. Au commencement du huitième siècle, l'astronome *Y-hang* mesure la terre; opération dont nous ne pouvons apprécier le mérite par suite de l'incertitude ou nous sommes de la valeur du *ly* à cette époque. Enfin, au treizième siècle, paraît le fameux *Co-cheou-king* qui élève l'astronomie chinoise à son point culminant. Mais celui-ci a pour maître les Arabes; et la trigonométrie sphérique, base de l'astronomie véritable, dont on lui attribue l'invention, était venue avec ces conquérans à la suite de *Khoubilaï-khan*.

Co-cheou-king avait épuisé les forces du génie chinois. A partir de là la science du ciel ne fait, dans le céleste empire, que des pas rétrogrades; et les Jésuites n'eurent qu'à se montrer, avec leur astronomie encore imparfaite au

cette question. On n'en peut dire autant de la Synagogue postérieurement à l'établissement du Christianisme. Le texte suivi par les Septante est donc plus authentique que celui conservé par les rabbins, et qui est le texte hébreu actuel;

2° Le texte Samaritain, en désaccord sur presque tout le reste, soit avec l'hébreu, soit avec les Septante, s'accorde avec ceux-ci sur l'intervalle compris entre le déluge et Abraham. Cet accord est nécessairement l'expression de la vérité; car s'il y avait eu collusion, ou que l'un des textes eût été calqué sur l'autre, l'accord régnerait aussi bien dans tous les autres chiffres, tandis que la dissidence a lieu, soit pour les temps antédiluviens, soit pour la durée des vies patriarcales postdiluviennes après la naissance des enfans, soit au sujet du second Caïnan que le texte Samaritain a passé sous silence. L'accord, là où il est, serait donc inexplicable, s'il n'était l'expression de la vérité; or, il existe précisément dans la question qui nous occupe;

3° Le plus savant des Juifs, Flavius Josèphe, a suivi dans tous ses ouvrages la chronologie des Septante. Il compte 992 ans entre le déluge et la naissance d'Abraham, en négligeant le second Caïnan, ce qui prouve qu'il n'a pas adhéré servilement à la version grecque. Il compte en tout plus de 3400 ans de la création à l'ère chrétienne, ce qui est bien éloigné de la chronologie vulgaire. Or, Josèphe a composé ses ouvrages sur *le texte hébreu* du temple; donc le texte *officiel* de la nation était conforme à l'exemplaire suivi par les Septante, ce qui décide encore la question en faveur de celui-ci;

4° On sait que les citations de l'Écriture faites par J.-C., les Apôtres et les Évangélistes, sont presque toujours conformes à la version grecque, là où elle est différente de l'hébreu actuel. Donc J.-C. et les Apôtres ont considéré comme le plus pur, celui des deux textes que les Septante avaient préféré pour faire leur traduction. Or, c'est précisément celui qui présente la chronologie étendue;

5° La chronologie des Septante est suivie *unanimement* par tous les Pères et écrivains ecclésiastiques des premiers siècles. Si les Apôtres, qui devaient avoir une opinion sur ce point, eussent adhéré à la chronologie de l'hébreu actuel, ou que la question eût été seulement litigieuse à leur époque, elle aurait continué de l'être après eux. Or, depuis les temps apostoliques, la chronologie des Septante règne *seule* dans l'Église; et de telle sorte que les écrivains des premiers siècles semblent ne pas soupçonner qu'il puisse exister une opinion différente. Une telle unanimité est complétement inexplicable, si elle ne représente l'opinion des temps apostoliques et des Apôtres eux-mêmes;

6° A ces raisons intrinsèques et décisives, il faut ajouter que la chronologie authentique de plusieurs peuples est incompatible avec les chiffres de l'hébreu, et s'accorde parfaitement bien avec la chronologie des Septante. L'autorité de la Vulgate est nulle en ce point, malgré l'authenticité de cette version, comme tout le monde reconnaît; aussi la chronologie contraire a-t-elle été formellement adoptée par plusieurs conciles, et en particulier par le second concile général de Nicée. Il est à remarquer que la cour de Rome a autorisé les Jésuites à considérer la chronologie chinoise comme authentique, en fixant le règne de Yao à l'an 2357 avant J.-C., ce qui serait précisément l'année du déluge, suivant la chronologie vulgaire.

Voir pour plus de détails la dissertation que nous avons insérée dans le tome III des *Cours complets d'Écriture Sainte et de Théologie* qui se publient en ce moment.

dix-septième siècle, pour évincer les savans en titre chez un peuple jaloux et très fier de ses connaissances. On sait que, depuis cette époque, ils ont conservé le sceptre de la science, et la direction exclusive du ministère des *affaires astronomiques*.

Rentrons sur notre continent européen, et demandons à la *Grèce* son contingent de découvertes. Laissons Typhys l'Argonaute et le centaure Chiron auquel on a voulu attribuer notre zodiaque; laissons Homère et Hésiode, et arrivons à *Thalès*. Ce philosophe connut, dit-on, la rondeur de la terre, l'obliquité de l'écliptique, et prédit une éclipse. Il est difficile de dire ce que surent et enseignèrent ses disciples Anaximandre, Anaximène et Anaxagore, tant sont obscures les sources de leur histoire. L'ignorance des historiens dans la matière dont ils parlent, nous empêche également de connaître la nature et l'étendue de l'astronomie *Pythagoricienne* si profonde et si vantée, mais qu'on est porté à juger peu favorablement sur les échantillons de Timée de Locres. A l'époque de la guerre du Péloponnèse, paraît *Méton*, inventeur ingénieux du fameux cycle luni-solaire de dix-neuf ans, qui servit aux Athéniens à régler leur calendrier. Un demi-siècle plus tard on vit briller *Eudoxe*, l'ami de Platon, et l'élève des Egyptiens, mais ignorant comme ses maîtres; auteur ou plutôt descripteur d'une sphère céleste toute différente de celle de son époque; copie incomprise d'une sphère antérieure altérée postérieurement par le mouvement équinoxial. La sphère d'Eudoxe fut popularisée par les beaux vers d'Aratus de Soles, courtisan d'Antigone Gonatas, dont le poème traduit en vers latins par Cicéron et Germanicus, et illustré par les commentaires de trente-huit auteurs, a fourni une citation à saint Paul parlant devant l'Aréopage d'Athènes (1).

La fondation du musée d'Alexandrie donna une impulsion puissante à l'astronomie grecque. *Arystille* et *Timocharis* firent les premières observations d'ascension droite et de déclinaison sidérales. *Aristarque* de Samos ressuscita le système pythagoricien du mouvement de la terre, et imagina une méthode ingénieuse pour mesurer les distances relatives du soleil et de la lune à la terre. *Eratosthènes* mesura la circonférence du méridien; mais le résultat de son opération nous est inconnu par l'incertitude où nous sommes de la valeur du stade employé.

Cent soixante ans avant notre ère parut *Hipparque*, le plus grand astronome de l'antiquité; observateur habile, calculateur patient, investigateur infatigable, il eut tout ce qui constitue le génie qui invente jusqu'aux instrumens qui peuvent le conduire à son but. Nous devons à Hipparque la trigonométrie, et même la géographie, puisqu'il imagina de fixer la position des lieux par leurs latitudes et longitudes; celles-ci déterminées par les éclipses de lune. Il reconnut les parallaxes, et inventa les moyens de s'en servir pour déterminer les distances des corps célestes à la terre. C'est lui qui découvrit le mouvement équinoxial, sur des données incomplètes, en laissant à ses successeurs le soin de confirmer sa découverte. Enfin il osa compter les étoiles et en faire un catalogue qui en contenait environ huit cents déterminées par leurs ascensions droites et leurs déclinaisons *Rem ausus Deo improbam!* s'écrie Pline, plus de deux siècles après le succès de cette merveilleuse entreprise.

L'établissement du *calendrier Julien* doit faire un médiocre honneur à l'astronome *Sosigènes*, s'il n'a pas indiqué la correction à faire au système de ses bissextiles qui suppose l'année de 365 jours et 6 heures; résultat grossier dont l'erreur était connue depuis long-temps, puisque Hipparque avait fixé l'année à 365 jours 5 heures et 55 minutes.

Vers le milieu du second siècle, après l'ère chrétienne, paraît *Ptolémée*. Riche des observations de tous ses devanciers, et de ses propres travaux continués assidûment pendant quarante ans, cet homme célèbre se sentit le courage et la force de construire un système du monde qui en représentât les résultats. Il découvrit plusieurs des inégalités célestes, et inventa pour expliquer les mouvemens si bizarres en apparence des masses plané-

(1) Τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν. Poème d'Aratus, v. 5, *Act. des Apôtr.*, ch. XVII, v. 28.

taires l'ingénieux système des épicycles. Il consigna toute sa science astronomique dans un grand ouvrage qu'il intitula lui-même ἡ μεγίστη σύνταξις (*la grande construction*), dont le premier mot, passant par la bouche des Arabes, est devenu celui d'*Almageste* sous lequel cet ouvrage est connu. Mais il faut être bien versé dans l'astronomie pour juger cette œuvre puissante, quoiqu'elle repose sur une base erronée. Bien des gens ne connaissent du *système* de Ptolémée rien autre chose, sinon qu'il suppose la terre immobile et le soleil en mouvement, ce qui n'exige pas grands frais d'imagination; mais ce n'est là qu'un point de départ; et ce point de départ était convenable à une époque où les lois de la mécanique, encore ignorées, laissaient sans solution les objections puissantes qu'on opposait à l'hypothèse du mouvement de la terre. A partir de là, Ptolémée éleva son édifice; la construction en est pénible et embarrassée, parce que ce n'est pas le système de la nature; mais dans toutes ses parties brillent l'art, la science et le génie.

L'*Almageste* fut la science tout entière pendant plusieurs siècles. On ne trouve plus rien chez les Grecs après Ptolémée; et l'astronomie ne fait pas un seul pas en avant jusqu'à l'époque où les Arabes, las de leurs conquêtes, héritent de la civilisation et de la science des peuples vaincus. Les califes se font livrer les écrits d'Aristote et l'Almageste; le philosophe de Stagyre crée d'autres philosophes; Ptolémée enfante plusieurs générations d'astronomes. On mesure un arc du méridien dans les plaines de la Mésopotamie. En 880, le célèbre *Albatenius* publie son livre *de Scientiâ Stellarum* où il ose rectifier, en quelques points, le catalogue des 1022 étoiles de Ptolémée.

L'astronomie repasse en Europe sans faire de progrès véritables pendant plusieurs siècles, malgré les encouragemens de l'empereur Frédéric II, les soins zélés d'Alphonse-le-Sage, et les travaux de son académie juive de Tolède. On connaît le fameux propos tenu par ce prince rebuté de l'étrange complication des mouvemens planétaires; propos qu'on a pris à tort pour un blasphème, et qui n'était qu'une épigramme contre le système de Ptolémée. Mais il était plus aisé de blâmer que de détruire; et surtout que de construire. Cette grande œuvre était réservée à un chanoine prussien, immortalisé à jamais pour avoir attaché son nom au vrai système du monde; mais ce n'est qu'après trente-six ans d'études, d'observations et de calculs, que *Copernic* se hasarda à publier son ouvrage; et Copernic répondait mal à certaines objections, réellement insolubles à une époque où les premières lois de la mécanique étaient encore ignorées. Ce furent ces objections combinées avec les certitudes palpables de la théorie de Copernic qui donnèrent naissance au système de *Tycho-Brahé;* astronome studieux et habile, qui du reste enrichit la science d'une foule d'observations précises, et de plusieurs découvertes telles que celle de la variation lunaire et de l'équation annuelle. On a dit que Tycho-Brahé n'avait imaginé son système, qui conservait le mouvement du soleil, que par la crainte des rigueurs de cette inquisition romaine qui condamna Galilée. Malheureusement pour cette savante hypothèse, Tycho était Luthérien, et fort à l'abri en Danemarck des censures de l'inquisition: et de plus il était mort long-temps avant qu'il fût question de l'astronome florentin et de son système.

Ce fut *Galilée* qui mit la dernière main à la théorie de Copernic, et la dégagea des ombres où l'avaient retenue les objections des péripatéticiens. L'invention ou du moins le perfectionnement des premiers télescopes, le mit à même de faire, dans le monde planétaire, des découvertes fameuses qui ouvrirent un nouveau champ à la science. En même temps *Képler*, génie plus puissant encore, posait, après d'immenses recherches, les bases du système physique de l'univers; et ses trois découvertes ont mérité de conserver le nom de *lois de Képler*. Bientôt apparaît le principe de la gravitation universelle; *Newton*, à l'aide d'une géométrie sublime, dérobe à la nature son secret. Les mouvemens des planètes n'ont plus de mystères; non seulement les puissances qui les enchaînent dans leurs orbites sont révélées à l'astronome; mais ces nombreuses inégalités qui avaient fait, depuis l'origine

de la science, le tourment des savans, sont expliquées, analysées, calculées. On découvre les causes et les lois de la précession des équinoxes, du mouvement des absides, de celui des lignes nodales, des perturbations planétaires, de la nutation de l'axe terrestre, du flux et du reflux de l'Océan. La découverte de la propagation successive de la lumière, par *Roëmer*, celle de l'aberration due à *Bradley*, confirment le mouvement de translation de notre globe. Les travaux des Euler, des Clairaut, des d'Alembert, des Lagrange et des Laplace, nous laissent à peine quelque chose à désirer dans la connaissance du ciel. En même temps nous avons exploré dans tous les sens notre propre demeure; nous l'avons mesurée; nous avons tracé sa figure précise, et nous avons admiré l'étonnant accord qui règne entre sa forme sphéroïdale, et les phénomènes célestes qui en dérivent et qu'elle explique.

Cet aperçu rapide des phases diverses de la science astronomique devait précéder l'exposition que nous allons faire de ses résultats et de ses méthodes. Nous avons dû dire quelle place elle a tenu dans l'histoire de l'intelligence humaine, soit pendant les siècles de sa longue enfance, soit dans l'âge plus heureux de sa virilité. Partout l'homme l'a interrogée avidement, soit au profit de ses besoins matériels, comme pour connaître sa position dans les déserts de l'Océan, soit pour satisfaire les nobles instincts de son intelligence. A ce double titre, et à ce dernier surtout, l'astronomie a des droits sur les loisirs des esprits élevés; quelques heures d'étude, quelques regards dirigés vers les cieux à la suite des feux brillans qui les sillonnent dans leurs cours, quelques coups d'œil bienveillans donnés aux figures qui représentent dans un petit espace les harmonies célestes, tout cela est une dette de l'homme envers la nature; car en le créant intelligence, et déployant sur sa tête ce vaste champ de merveilles, Dieu a voulu que sa pensée s'appliquât à le comprendre; cette pensée de l'homme, si inquiète, si curieuse, si active, plus puissante que ses yeux, plus vaste que ces objets immenses qu'elle embrasse; cette pensée, œuvre divine, plus belle encore et plus grande que ces milliers de mondes que Dieu a semés dans l'espace; elle manquerait sa destinée si elle se détournait de ce but où quelque labeur, il est vrai, mais aussi tant de grandeur et de magnificence l'appellent. Long-temps ce livre de l'univers fut fermé pour l'homme; long-temps tout fut mystère pour sa neuve intelligence dont les simples impressions des sens éclairaient mal les pas incertains. Aujourd'hui le voile est déchiré. Une expérience de plusieurs siècles, aidée par les progrès des sciences et des arts, a conquis le secret des mouvemens célestes; l'homme voyait; aujourd'hui il comprend et voit tout ensemble; et pour pénétrer dans ce sanctuaire où l'œuvre divine s'exerça long-temps, silencieuse et incomprise, la route est ouverte à tous les esprits. Malheur et honte à qui néglige ou dédaigne de la parcourir!

En nous y engageant avec les lecteurs de l'*Université catholique*, nous avons à nous défendre d'un double écueil que nous devons d'abord signaler. Il est difficile de traiter la matière qui va nous occuper sans aller quelquefois au delà des connaissances de la plupart des lecteurs, ou de rester au dessous de leur intelligence. Nous devons donc nous abstenir d'une théorie trop relevée, qui laisserait souvent les lecteurs en arrière; mais aussi il ne nous faut pas oublier que nous parlons pour des auditeurs d'élite, à qui il faut quelque chose de plus que de simples élémens. D'un autre côté, comme ils possèdent à des degrés fort divers les connaissances mathématiques nécessaires pour comprendre les théories astronomiques, il semble impossible de suivre, dans l'application de ces principes, un système qui puisse convenir à tout le monde.

Cependant il nous a paru facile d'éluder cette difficulté. Nous nous proposons de donner un texte principal destiné à tous les lecteurs, à la portée de toute intelligence virile, même très peu initiée aux principes mathématiques. Une seconde partie en petits caractères, et sous forme de notes, contiendra les développemens et démonstrations de certaines théories, à l'usage de ceux des lecteurs à qui des connaissances plus étendues permettront d'approfondir la matière. Nous

nous proposerons surtout de faire comprendre l'esprit des méthodes astronomiques ; car l'intelligence de ces méthodes est le plus souvent indépendante des formules mathématiques appliquées par les astronomes. Les méthodes sont aux formules ce que l'art est à l'instrument. C'est par l'instrument que l'art se manifeste et se résout en réalité matérielle ; mais ses conceptions existent libres et indépendantes. Néanmoins, la géométrie seule peut féconder les élémens que fournit l'observation; c'est elle qui donne à l'astronomie sa vie réelle et active ; et les progrès qu'on peut faire dans la connaissance du ciel ont pour mesure l'étendue des richesses mathématiques dont l'astronome dispose. Nous en userons avec sobriété et dans une juste mesure ; et l'emploi en sera toujours réglé par le besoin du sujet. Traiter sérieusement cette matière sans laisser après soi quelques nuages est une œuvre difficile, mais à défaut d'un succès complet, il y a un bien possible ; et ce possible, nos efforts tendront sans cesse à le réaliser.

L.-M. Desdouits,
Professeur de physique au Collége Stanislas.

Lettres et Arts.

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE
DES PREMIERS CHRÉTIENS.

NEUVIÈME LEÇON (1).

De la Sculpture chez les premiers chrétiens.

PARTIE DESCRIPTIVE.

Mausolées des grottes vaticanes. — Sarcophages de saint Pierre, saint Paul, saint Laurent, saint Calixte et sainte Agnès. — Histoires sculptées sur chacun d'eux. — Types du Christ et de la Vierge d'après ces bas-reliefs. — Observations sur certains usages. — Description d'un monument singulier du Vatican. — Résumé sur le style chrétien et les allégories de cette époque.

La catacombe de St-Pierre, appelée aussi *grottes vaticanes*, est un des lieux les plus historiques du monde, puisque là se sont passés les principaux événemens de l'Eglise primitive, et que depuis on y a trouvé les plus anciens monumens authentiques de l'art chrétien. On y descend par l'escalier du pilier de Ste-Véronique, l'un des quatre qui portent l'étonnante coupole de Michel-Ange. Ses longues nefs, mêlées d'étroits corridors, qui forment sous le vaste temple de St-Pierre comme une basilique souterraine, se divisent en *grotte vecchie* et *grotte nuove;* les vieilles grottes, longues de 200 palmes, larges de 80, offrent trois nefs de 9 arcades chacune, portées sur deux rangées de piliers ; les grottes nouvelles derrière les premières sont longues de 260 palmes. Une grande partie de ce qui a échappé à la destruction de l'ancienne basilique et du vieux Vatican est là renfermé pêle-mêle : primitive église, moyen-âge, temps modernes y sont confondus.

Le nombre des sarcophages tirés de ces souterrains et dont la plupart sont maintenant au *Museum Christianum*, s'élève à 25 ou 30.

Mais le plus important d'entre eux, et le plus ancien dont on ait la date, celui de Junius Bassus, mort catéchumène en 358, est resté dans la catacombe (1). Le vaste et magnifique mausolée de ce préfet de Rome, de la puissante famille des Anicius, l'une des premières d'Italie qui aient embrassé le Christianisme, offre

(1) Voir la 8e leçon dans le dernier numéro, p. 282.

(1) Il a 11 palmes 1/4 de longueur, 6 de large, et 5 2/3 de hauteur; celui de Probus Anicius est long de 10 palmes 1/2 sur 9 d'élévation, et 5 seulement de largeur.

sur sa façade principale deux bandes de bas-reliefs, où règne encore beaucoup de simplicité et de repos, quoiqu'il n'y ait plus nulle expression. Les diverses scènes historiques y sont divisées par des colonnes surmontées d'arcades à voûtes pleines d'arabesques. On croit voir Joseph vendu par ses frères dans les personnages qui suivent Abraham prêt à frapper Isaac de son glaive. Au centre du bas-relief, le Sauveur en jeune homme et en docteur assis entre saint Pierre et saint Paul, avec un papyrus en main, a pour marche-pied le ciel, figuré, comme sur les monumens païens, par un homme qui se couvre la tête d'un voile en demi-cercle (1). Un autre sarcophage de cette catacombe (2) offre le même symbole exprimé par une femme au sein nu, dont on ne voit que le buste. L'histoire du Sauveur se poursuit; il est emmené captif et présenté devant Pilate qui le livre à la mort, en se lavant les mains. Cinq autres scènes correspondent à celles-ci dans la bande inférieure; elles se rangent autour d'une scène centrale, représentant l'entrée royale du Christ à Jérusalem le jour des palmes.

Les quatre scènes latérales sont Job souffrant sur son fumier les injures de sa femme, en regard de Daniel priant entre deux lions, et la chute de nos premiers parens couvrant de feuillage leur nudité au pied de l'arbre de vie, en opposition avec Jésus saisi après ses angoisses au mont des Oliviers et conduit à la mort.

Des agneaux ornent le bas et les angles de ce monument historique, dont les faces latérales représentent les quatre saisons, où la moisson et les vendanges sont encore entièrement païennes.

Immédiatement après ce mausolée de Bassus, et presque d'une importance aussi grande pour l'art, vient le sarcophage en marbre de Paros de Probus Anicius, mort préfet du prétoire en 395, et qui, après avoir servi de fonts baptismaux à la vieille basilique vaticane, est relégué dans une chapelle de la basilique moderne, dite chapelle *della corona santa*. Tout alentour, sous des arcades que portent des colonnes cannelées à chapiteaux barbares, sont sculptés les disciples debout, environnant le Sauveur, jeune et imberbe, le livre de la révélation dans une main, dans l'autre la croix, et placé sur le rocher d'où sortent les quatre fleuves des évangiles. A ses côtés se tiennent saint Pierre et saint Paul. Sur le flanc postérieur du mausolée, entre des cannelures ondulantes, Probus et Proba se donnent la main comme les époux sur les tombeaux païens, tandis qu'au dessus d'eux des couples de colombes, symbole d'amour fidèle, becquètent des raisins dans des vases. Mais les sculptures grimaçantes de ce second sarcophage sont pleines d'agitation. Déjà l'art est considérablement tombé de l'état où on l'a vu d'abord.

Dans la même basilique, près du bas-relief d'Attila de l'Algarde, la chapelle dite de la *madone de la colonne*, est un autre sarcophage très antique où reposent ensemble, et l'un sur l'autre, les os des saints papes Léon II, Léon III et Léon IV. Sous un portique à arcades très ornées s'y tiennent 10 apôtres entourant Jésus, debout comme eux, et devant qui sont à genoux deux époux, bien plus petits que les saints et qui sont probablement les primitifs possesseurs du sépulcre. Deux palmiers, sur l'un desquels est le phénix, emblème de résurrection, ombragent saint Pierre et saint Paul. Des ceps à feuillages ornés de fruits, de génies païens et d'oiseaux, remplissent le fond de la scène, et aux deux extrémités se tiennent deux petits génies, peut-être l'amour et l'espérance, mais dans un style toujours païen, et dont l'un joint les mains, pendant que l'autre tient un flambeau. Au-dessous de ce bas-relief court une rangée d'agneaux, qui sortent de Jérusalem et de Bethléem. Sur les deux faces latérales sont le sacrifice d'Isaac et l'assomption d'Élie jetant son manteau à Élisée : car, disent les pères, « il faut que ceux qui espèrent en lui rejettent tout ce qui est terrestre (1). » Personnifié en dieu de fleuve païen avec son urne, le Jourdain est au dessous des quatre chevaux de feu du prophète.

Le pape Marcel II gît dans un qua-

(1) Voir Dehis, *monumenta cryptar. Vatican.*, avec pl.

(2) Placé le 15e dans *Aringhi*.

(1) Terrena cuncta abjicienda iis qui ad cœlum aspirant.

trième sarcophage, également primitif (1), où est sculpté le Christ sur le rocher accoutumé, mais d'où sortent seulement deux fleuves. Le livre à la main, il explique sa doctrine à deux apôtres jeunes et imberbes comme lui, saint Jacques et saint Jean, tandis que saint Pierre et saint Paul à longue barbe, déjà vieux initiés, se tiennent aux deux extrémités de l'urne.

Quant au grand tombeau d'Adrien IV, placé comme les précédens aux grottes vaticanes, ce n'est qu'une belle urne païenne, de granit rouge, avec des masques sur le couvercle, et divers animaux entourés d'arabesques sur le devant. C'est ainsi que des fragmens de frises antiques, avec les figures d'Apollon, des muses et autres dieux, qui décoraient bizarrement la vieille basilique vaticane, se trouvent maintenant dans ces cryptes.

Celle qu'on appelle encore chapelle de Sainte-Hélène offre de nombreux restes d'anciens bas-reliefs bibliques et même plusieurs statues d'apôtres des temps barbares; seulement les plus curieux débris ont été transportés au *Museum Christianum*, au nombre de 15 à 18 sarcophages, décrits en détail par Aringhi et Bottari.

Sur tous ces reliefs, le Christ reparaît à chaque instant avec une figure nouvelle et un caractère différent; très rarement on lui voit de la barbe, car il est presque toujours représenté en adolescent, plein de calme et de sérénité, ordinairement avec la longue chevelure, mais sans nuls traits hiératiques et sacrés. Sur l'un de ces monumens (2) il a le front ceint d'une couronne de fleurs, et l'on voit sur un des côtés latéraux, près du bon pasteur, le Jourdain personnifié tenant un sceptre de roseaux, le coude appuyé sur son urne, et regardant Elie qui dans son char de flamme monte rajeuni vers le ciel. Ainsi alternativement triomphent l'élément chrétien et l'élément païen. On aime à contempler l'épanouissement de l'amour dans l'un des plus purs de ces bas-reliefs représentant au dessous du médaillon où sont les bustes des deux époux, le bon pasteur qui rêve tendrement à son troupeau, pendant que son compagnon trait l'une de ses brebis (1).

Après le type du bon pasteur, le premier qui commence à se développer dans ces sculptures est celui de la Vierge. On la voit très souvent en matrone romaine (2) offrant l'Enfant-Dieu à l'adoration des Mages, qui sans doute, en leur qualité de barbares et par suite des préjugés grecs-romains, sont toujours d'un dessin très grossier, quelquefois horrible.

Mais, même dans cette catacombe, dont les monumens sont incontestablement les plus anciens restes qui existent de la sculpture chrétienne, domine la plus grande inégalité de style; quelquefois il descend jusqu'à la barbarie totale. Au lieu du repos, l'agitation règne sur les figures; les scènes s'entassent de plus en plus les unes sur les autres, et tendent à se confondre. Dans l'une d'elles, Jésus debout entre les deux villes, sur le roc de l'antique sagesse, a l'air d'un vieillard décrépit et délirant (3).

Le visage humain y devient de plus en plus sombre et froid, jusqu'à ce qu'enfin son regard se glace, et que le geste comme l'expression, tout s'arrête pétrifié (4).

Quant à ce qui regarde la partie architecturale elle est généralement monotone, et témoigne d'une grande décadence. La colonne, très souvent torse, qui porte les arcades ou les entablemens rectilignes des portiques, a son fût surchargé d'arabesques, de ceps de vigne, de feuilles et de raisins parmi lesquels se jouent des génies nus dans toutes sortes de poses grotesques; tel est déjà ce fond de la scène sur le sarcophage de Junius Bassus. Ailleurs ce sont diverses plantes avec leurs fruits et qui sortent de vases à fleurs sculptés à la base des colonnes (5); le fond des arcades très surbaissées est rempli par des coquilles marines où s'encadre la tête des saints.

Quelquefois, au lieu de colonnades, c'est le rempart d'une ville crénelée dont

(1) *Bottari*, pl. 17e.
(2) *Aringhi*, 9e sarcoph. de cette catac.

(1) *Aringhi*, tom. 1er, page 291, 4e sarcoph. de cette catac.
(2) *Id.* 17e et 19e sarcoph. de cette catac.
(3) *Id.* 6e sarcoph., 7e item.
(4) *Id.* 10e et 11e sarcoph.
(5) *Id.* 15e sarcoph.

les portes s'ouvrent les unes près des autres pour contenir les apôtres; c'est ainsi qu'est le sarcophage de Juliana et du guerrier son époux (1); derrière Jésus debout sur le roc aux quatre sources, s'étendent les fortes murailles de la nouvelle cité de Dieu, aux douze portes, devant lesquelles se tiennent en gardiens les douze apôtres, suivant ce que dit l'Ecriture : « (La Nouvelle-Jérusalem) « avait une muraille grande et haute avec « douze portes... La muraille de la ville « avait douze fondemens, et sur eux les « douze noms des douze apôtres de l'A- « gneau... et la ville était bâtie en carré... « et ses portes ne se fermeront point (2). »

Sur le côté postérieur de ce monument est le bon pasteur, beau jeune homme, avec deux brebis dans une espèce de forêt, signifiant sans doute que Jésus mène les âmes dans la solitude pour les y enivrer d'amour.

Sur les flancs latéraux se voient le sacrifice d'Isaac et le prophète Elie, qui, enlevé au ciel sur un char par quatre chevaux de feu, resplendit comme un soleil nouveau, tandis qu'au bas dans l'ombre son disciple Elisée, la face encore empreinte des ténèbres humaines, paraît beaucoup plus vieux que lui. Au dessous, personnifié comme les dieux des fleuves helléniques, le Jourdain est couché, le front ceint des palmes de Judée. Çà et là dans le fond se détachent des édifices figurant des rotondes chrétiennes, et des basiliques oblongues, à façades surmontées du triangle et de la croix, avec deux étages de fenêtres doubles, composées de compartimens, et des voiles pendus à ces fenêtres et aux portes d'entrée, où l'on monte par des degrés toujours nombreux. Ainsi les temples s'élevaient encore comme dans l'antiquité sur des *area* ou *hauts lieux*, tant naturels que factices.

Peu à peu les palmiers symétriquement rangés remplacent les colonnes et leurs portiques, et témoignent du retour de l'art vers Byzance et l'Orient; mais long-temps encore on voit ces arbres se marier aux arcades architecturales. L'un des sarcophages de la catacombe qui nous occupe (1) offre le Christ sous un palmier d'où pendent trois fruits mûrs, et de chaque côté des oiseaux becquètent d'autres fruits au haut des colonnes. Un autre bas-relief (2) présente sept histoires bibliques ombragées par huit palmiers, au centre desquels une prière, en matrone romaine, étend ses bras en croix ayant à ses pieds d'un côté le vase où est peut-être conservée l'Eucharistie, et que couve la colombe divine, et de l'autre côté les deux livres de l'ancien et du nouveau Testament; ainsi la double alliance accompagne l'âme qui prie.

Tels sont les monumens qui vinrent, dans le cours des quatre premiers siècles, entourer la tombe de saint Pierre, et qui plus tard se sont confondus avec les monumens féodaux d'une foule de rois et de princes avides de placer leurs cendres sous la protection de l'apôtre (3).

Sarcophages de la catacombe de saint Paul.

Bien moins riche, la crypte de saint Paul n'a fourni que trois sarcophages, mais qui méritent une description, bien qu'ils ne puissent être antérieurs à Constantin.

Le meilleur est mutilé : il représente les douze apôtres debout, deux à deux entre des colonnes, et entourant Jésus, qui se tient sur le rocher des Quatre-Sources, ayant près de lui l'agneau debout qui lève sa tête, surmontée d'une croix latine. Il porte des sandales, mais ses disciples ont les pieds nus.

Le même style, seulement avec moins de repos et de clarté, se trouve sur le second sarcophage, maintenant dans l'église de Sainte-Marie, sur le mont Aventin. Les sujets sont, d'un côté, le péché d'Adam, le sacrifice de Caïn et d'Abel par l'offrande d'un raisin et d'un petit agneau, à Jehovah, vieillard sévère assis

(1) *Bottari*, pl. 25.

(2) Habebat murum magnum, habentem portas duodecim.... et murus civitatis habens fundamenta duodecim, et in ipsis duodecim nomina duodecim apostolorum... Et civitas in quadro posita est..., et portæ ejus non claudentur. *Apocalypse*, ch. XXI, v. 12 et suiv.

(1) *Bottari*, pl. 24.

(2) *Id.*, pl. 19.

(3) *Aringhi*, liv. II, chap. x sur cette catacombe et la biographie des hommes illustres qui y sont ensevelis.

sur un rocher; de l'autre côté sont la guérison du paralytique, de l'aveugle, et la résurrection de Lazare à la prière de Marthe. Au centre une matrone voilée, le livre en main, figure sans doute la prière. Toujours les personnages supplians ou guéris sont petits et en chaussures, tandis que les héros de l'apostolat ont des sandales. Pourtant, sur un des côtés latéraux, Jésus, multipliant les pains, a les pieds complétement couverts.

Le troisième monument, qu'on voit aujourd'hui dans Sainte-Marie-Majeure, à l'autel des SS.-Innocens, dont il représente le massacre (1), est déjà très barbare. Hérode y est assis sur un même siége avec son assesseur, et couronné de lauriers, ainsi que celui qui lui verse de l'eau pour se laver. Il se détourne de peur de voir couler le sang d'un enfant qu'on décapite devant lui, observant en ceci la coutume romaine qui voulait que les juges, censés les pères du peuple, se voilassent la tête ou du moins se cachassent le visage au moment de l'exécution; de même qu'on voilait les statues des Augustes dans les amphithéâtres le jour où des condamnés devaient être livrés aux bêtes. Le siége d'Hérode et des magistrats, dur et sévère comme la justice humaine, est toujours sans bras et sans ornemens. Le bas-relief inférieur représente des miracles, et parmi les figures quatre Juifs ont sur la tête des bonnets aplatis et saillans qui semblent préparer le turban.

Du reste Jésus, le plus souvent comme un jeune Romain, n'a sur ces sarcophages aucun type particulier.

Sarcophages du cimetière de Sainte-Agnès.

Cette catacombe paraît avoir été sous Constantin le principal lieu de sépulture de la cour; plusieurs membres même de la famille *Auguste* y eurent des mausolées. Les huit sarcophages de marbre qu'on y a déterrés sont les plus authentiques témoins de cette résurrection de la sculpture par la cour chrétienne contre les défenses des conciles d'alors.

(1) *Aringhi*, pag. 425, tom. 1er.

Sur deux de ces sarcophages on voit, au centre de plusieurs scènes de miracles, une entrée triomphale de Jésus dans Jérusalem, suivi de deux ou trois disciples, avec Zachée grimpant sur son arbre pour voir par dessus la foule absente, ou représentée tout au plus par un seul homme étendant un tapis devant l'ânesse, qui, sur un bas-relief, les oreilles dressées, les deux pieds de devant en l'air, s'élance comme un ardent coursier, pendant que sur l'autre relief elle baisse tristement la tête, suivie de son ânon. Sur ce même bas-relief, près d'un massacre des innocens couchés aux pieds d'un gros et grand homme, à large face, au front comprimé, au regard où l'on devine du sang, et qui, vêtu en magistrat, tient à la main un poignard dans son fourreau, se voit une prière les mains étendues, un manteau par dessus sa tunique traînante, qui la couvre jusqu'aux pieds dont on ne voit que la pointe, couverte d'une chaussure, un long voile autour de son cou et de sa tête, mélancoliquement penchée vers un livre ouvert, déjà dans la forme des nôtres, qu'elle tient d'une main. La pose et l'expression de cette femme sont déjà d'une tendresse chrétienne.

Au contraire, la prière soutenue par deux hommes sur le sarcophage suivant, qu'on voyait au temps d'Aringhi dans les jardins pontificaux du mont Quirinal, bien qu'elle présente absolument le même motif que la précédente, retombe pour l'expression dans le style payen, mais sans en conserver les beautés.

Bien meilleure, quoique également antique, est la prière qui orne le quatrième sarcophage. De taille élancée, sa longue chevelure séparée en deux par une boucle de cheveux qui se relève en haut de la tête, elle laisse tomber ses deux bras en croix, sur les plis accoutumés du long manteau grec; sa robe flottante lui cache les pieds.

Les cinquième et sixième sarcophages offrent deux médaillons en forme de coquilles, avec les bustes des époux, dont les deux femmes, la main posée sur l'épaule de leurs maris, portent des colliers au cou, un manteau par dessus leur tunique, et chacune une coiffure différente. Quatre fois, sur ces bas-reliefs,

on revoit des Juifs avec un bonnet rond et aplati, qui, le plus souvent, ne leur couvre que le haut de la tête, se précipiter avidement pour boire l'eau du rocher frappé par Moïse. Une fois Jehovah y paraît en vieillard, assis sur un siége couvert de draperies grecques, dont le luxe remplace au second âge la simplicité des siéges romains de marbre sans ornemens; il reçoit les offrandes d'Abel et de Caïn.

Les septième et huitième sarcophages offrent d'abord une Adoration des mages, à bonnets phrygiens beaucoup plus aplatis que de coutume, presque en forme de casque, mais qui laissent échapper les longues tresses de leur chevelure. Derrière chacun d'eux paraît la tête bridée de son cheval qui remplace le chameau accoutumé. Marie, sans autre coiffure que son voile, assise sur un siége au dossier arrondi, commence déjà à montrer son beau caractère de maternité divine. L'autre monument offre le Christ en vieillard, sous le manteau philosophique, debout entre deux rideaux ouverts, et retenus par un nœud, comme ceux des siéges épiscopaux. Sa barbe courte se divise en deux pointes, comme sa chevelure en deux longues tresses, dont les anneaux roulent sur ses épaules; à ses pieds tiennent des sandales. Devant lui une cassette ronde, dont le couvercle est levé, contient huit rouleaux de papyrus; et lui-même tient en main un livre carré comme les nôtres. Il y a dans son regard et sa face un profane ressouvenir du Jupiter olympien.

Mausolée de la catacombe de Saint-Laurent.

Des colombaires écroulés de ce cimetière ont été tirés quelques sarcophages empreints du même caractère que ceux du quatrième siècle, déjà décrits. L'un d'eux (1) représente Jonas jeté à la baleine par les matelots très affligés, et dont nul ne paraît cruel; il y en a même un qui prie les mains étendues; on devine que c'est l'antique fatalité qui commande. A un angle du sarcophage brisé est un grand et beau masque païen. Ce monument se voyait au temps d'Aringhi au palais Mattei, ainsi que le suivant, à peu près du même style (1) où sont sculptés les trois mages, avec l'étoile octogone, adorant l'enfant qui est couché comme une momie dans un grand berceau en ovale alongé, abrité par le toit de l'étable, d'où s'avancent le bœuf et l'âne. Marie est assise en matrone, voilée d'une longue mantille.

Sur un autre où l'on voit Jésus faisant des miracles, les Juifs se distinguent par leurs bonnets de fourrure, ronds et plats comme les turbans, mais sans renflure.

Aux cimetières des saintes Félicité, Basille et Priscilla ont été trouvés quelques tombeaux à sculptures, mais qui par leur style déjà plus original, ou bien complétement barbare, appartiennent soit à la seconde époque, soit aux siècles de la complète décadence.

Citons encore une dernière catacombe, dont les monumens semblent servir de passage du premier âge au second.

Sarcophages du cimetière de S.-Calixte.

Autour de Saint-Sébastien ont été déterrés plusieurs sarcophages. Les quatre principaux, décrits et gravés dans Aringhi, quoique assez barbares, doivent cependant être anciens. Sur celui qui fut placé long-temps au portique du Panthéon on voit le Sauveur jeune, entre Adam et Ève, les consoler après leur chute. Au centre, dans un médaillon en forme de coquille, qui par en bas se recourbe sur elle-même, sont les bustes des époux. Ce genre de portraits qu'on retrouve très fréquemment sur les tombeaux, offre ordinairement la femme coiffée d'un bonnet presque semblable à ceux des Juifs, et qui rappelle à demi celui des portraits de Raphaël. La même calotte, ronde et plate, se voit, mais sur des têtes juives, autour d'un autre sarcophage déposé au temps d'Aringhi à la *villa Borghese*, hors de la porta *Pinciana*, où sont sculptés plusieurs miracles du Christ, d'un style encore assez pur : partout s'y maintiennent la draperie, les caractères et les poses de la sculpture antique. Et néanmoins parmi tous ces ressouvenirs païens est au centre une vierge dont

(1) *Aringhi*, page 617.

(1) *Id.*, page 612.

l'expression sainte, contrastant avec les autres figures, prouve que l'élément qui a précédé tous les autres dans le développement de la vie et de l'art chrétien, est la virginité ou l'expression du chaste amour. Cette pieuse matrone dont les mains levées semblent demander secours au ciel, est ou une allégorie de la Prière, ou une Suzanne entre les deux vieillards barbus qui la regardent en effet d'un air assez lubrique (1).

La pierre qui recouvre, comme un couvercle, ce mausolée oblong, est probablement postérieure; l'Adoration des mages qui s'y voit est d'un style déjà barbare. Chacun d'eux s'avance, ayant derrière lui la tête de son chameau : de chaque côté de la table, couverte d'une nappe pendante, sur laquelle est déposé l'enfant emmaillotté, deux bergers debout tenant leurs houlettes recourbées, mais grosses comme des massues, semblent des sentinelles, et reconnaissent leur Créateur; le bœuf et l'âne avancent la tête pour le réchauffer de leur souffle.

Au centre deux génies païens avec des ailes et un lambeau de draperie flottant sur leur corps nu sont d'un tout autre style; ils tiennent un carré vide, qui devait contenir sans doute le portrait du défunt ou de l'acheteur du tombeau, et prouvent que chez les anciens il y avait, comme chez nous, des entrepreneurs de sépultures, fabriquant d'avance des sarcophages, lesquels n'étaient quelquefois achetés que long-temps après, quand les générations nouvelles avaient changé de vie, de mœurs et d'art.

Parmi les sarcophages inédits jusqu'à lui, d'Agincourt en a publié un découvert en 1780 dans la catacombe des saints Marcellin et Pierre, présumé du quatrième siècle, et où l'on voit également des masques païens aux angles, et même un Cupidon avec Psyché (2).

Enfin pour terminer le tableau descriptif de ce premier âge de l'art flottant comme une âme en peine entre deux mondes, qui tous deux lui demeurent interdits, parlons d'un des sarcophages où se révèle de la manière la plus frappante ce triste caractère. C'est celui qui se voyait du temps de Bottari (1) au jardin de la *villa Médicis*. Il offre toute l'histoire de Jonas comme image prophétique du Sauvaur. Au milieu de la tempête, dans la vieille barque du monde, dont la voile est toute garrottée de cordages, les matelots consternés et regardant le ciel, lancent à la mer l'envoyé de Dieu, que le monstre à longue queue de serpent recourbée, engloutit dans sa gueule énorme. A travers les nuages perce le regard de la lune, à tête humaine, couronnée de rayons, et qui, souriant comme le génie mauvais de l'orage, semble réclamer la victime; derrière elle un génie païen déploye ses ailes et semble exciter les vents. Cependant sur la rive un pêcheur debout, image du Christ, enlève dans son filet beaucoup de petits poissons et Leviathan lui-même, qui rend le prophète sain et sauf. On le voit alors couché sous la plante aux concombres, se reposant en vue de la vaste mer; il semble rêver aux grands desseins de Dieu sur les peuples.

Dans le long vestibule, rempli de monumens sépulcraux, qui mène à la galerie des antiques du Vatican, gît confondu parmi les tombeaux païens, un sarcophage singulier, auquel les antiquaires ne paraissent pas avoir jusqu'ici fait attention. Son couvercle est sans sculptures; mais sur sa façade très alongée se voient quatre champs de bas-reliefs : une prière en longue tunique et les mains étendues; un bon pasteur rapportant sa brebis perdue, au milieu des sept autres qui sont étagées comme hiérarchiquement sur les rochers ombragés d'arbres, un berger tenant une chèvre par les cornes, pendant que son compagnon assis la trait; enfin la quatrième scène représente le char des moissons, traîné par des bœufs que des hommes conduisent. Ces personnages, quoique posant d'une manière un peu gauche, ont la plupart quelque chose de doux et de naïf qui indique les mœurs chrétiennes; mais il n'y a pas trace de la croix ni d'aucun symbole du Christianisme sur ce monument; et une chasse aux sangliers et aux loups,

(1) *Aringhi*, tom. 1er, pag. 618.—Planches de la catac. de S. Calixte.

(2) *Histoire de l'Art*, planche 4e des sculptures, nos 3, 4, 5, 6.

(1) Pittur. e scult. sagr., tom. 1er, pl. 42.

sculptée dans la frise, autoriserait à le croire païen, si l'on pouvait prouver par d'autres témoignages que la sublime parabole du *bon pasteur* et l'allégorie de la prière étaient connues avant Jésus-Christ.

On trouve très fréquemment sur ce bas-reliefs des traces de couleur, de fonds bleus, de vêtemens dorés; preuve que la sculpture d'alors admettait la polychromie. Du reste, en reproduisant par le dessin les chefs-d'œuvre de la toreutique et de la statuaire chryséléphantine des Grecs, M. Quatremère de Quincy a montré que de ce mélange des couleurs peut résulter une parfaite beauté.

Plusieurs sarcophages, quand on les a découverts, avaient déjà été enlevés de leur place primitive. Tel est celui qu'on déterra l'an 1607, en réparant la basilique de Sainte-Marie majeure, et où étaient sculptés des miracles de Jésus (1). Un grand personnage du moyen âge en avait remplacé les premières cendres, en attendant que les siennes en fussent ôtées à leur tour. Ainsi les siècles se prennent mutuellement leurs tombes.

Nous laisserons à d'autres le soin de faire connaître, plus qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, les catacombes du reste de l'Italie.

Du reste le même caractère qui animait alors les artistes de Rome semble avoir dirigé tous ceux du monde romain. On en voit une preuve dans le grand sarcophage du quatrième siècle qui sert de base à la chaire de Saint-Ambroise à Milan, et qui a renfermé les os de Stilicon ou de l'empereur Gratien. Le Christ imberbe, assis sur le rocher de l'Eglise, y est environné de ses douze apôtres debout qu'il dépasse de toute la tête. D'autres personnages ornent les façades latérales. Toutes ces sculptures, où perce çà et là quelque simple et doux regard d'amour, qui trahit l'apparition d'une vie nouvelle, sont en général empreintes de la calme immobilité antique, quand l'approche d'un style plus barbare ne les fait pas grimacer. Mais au milieu des imitations païennes du style, l'art commence lentement à se transformer. La décomposition du beau idéal antique produit des poses, des draperies, des expressions pleines encore de gaucherie monacale, mais naïves et nouvelles. Ces bas-reliefs témoignent d'un art de transition, dont les allégories monotones ne peuvent et ne doivent plus revenir, mais n'en méritent pas moins la vénération; car c'est de cette tombe féconde que sont sortis tous les élans d'amour de l'art gothique, toutes les conceptions audacieuses de l'art moderne.

CYPRIEN ROBERT.

(1) *Ib.*, tom. I, p. 621.

Littérature.

COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POESIE CHRÉTIENNE.

CYCLE DES APOCRYPHES.

INTRODUCTION.

Coup d'œil sur les études archéologiques de nos jours. — La poésie chrétienne oubliée. — De la poésie dans le Christianisme. — Des légendes *apocryphes*. — Leur origine. — Leur propagation dans le monde chrétien. — On les retrouve dans les liturgies de l'Église, — dans les productions de l'art, — dans les œuvres dramatiques.

Malgré les nombreux travaux de littérature et d'art entrepris en ce temps sur le moyen âge, et les brillantes découvertes qui en ont été le résultat, nous croyons qu'il y a place encore autour de cette époque pour d'autres investigations.

Jusqu'ici en effet les recherches de l'archéologie ne nous semblent guère s'être portées que sur deux espèces de monumens, ceux de l'art ecclésiastique et ceux de la poésie féodale. C'est à quoi

du moins se sont bornées les exhumations et les réhabilitations célèbres. Devenues tout à coup l'objet d'un enthousiasme de tête et d'un engouement de bon ton, les cathédrales de nos pères ont été visitées, décrites et dessinées des fondemens aux combles. Leur histoire et leur appréciation laissent encore beaucoup à désirer; mais les études ont pris cette direction, et peu à peu elles porteront des fruits.

Moins ardemment recherchées, les œuvres poétiques de nos anciens maîtres, les seigneurs et châtelains du royaume de France, rencontrent cependant de zélés explorateurs. Un homme, dont la mort a clos assez récemment les longs travaux, a évoqué les Troubadours du Midi qu'on ne connaissait que de nom, et qui ne mourront plus. Un autre, que la mort a depuis peu aussi arraché à ses manuscrits, a rappelé de leur tombe les Trouvères et les Jongleurs du Nord, qu'une injuste opinion avait dépouillés de leurs richesses poétiques. Un troisième enfin, que l'âge a blanchi sans l'affaiblir, secoue d'une main puissante la poussière qui recouvre les épopées des deux régions de la France, et travaille à nous rendre les grandes Iliades du *cycle Carlovingien*, et les romanesques Odyssées du cycle de la *Table-Ronde*. Que Dieu lui prête vie et santé, que l'état, qui prodigue l'or aux excursions sentimentales de nos inspecteurs artistes, consente à venir à son aide, et nous verrons se lever de leur poudre séculaire les rudes Pairs de l'empereur Charlemagne et les aventureux compagnons du roi Arthur.

Sur les pas de MM. Raynouard, de La Rue et Fauriel se pressent mille fureteurs de bibliothèques, avides de produire au jour, qui sa *Ballade*, qui son *Mystère*, qui sa *Moralité*; troupe intrépide et sans chef, qui va poussant au hasard des reconnaissances curieuses, mais qui ne ramasse qu'un butin incohérent et sans grande portée pour l'histoire.

Ainsi des églises rendues à l'art, des poésies princières rendues au jour, des comédies pieuses et des vers de toute sorte tirés de l'obscurité, tels sont jusqu'à ce jour les fruits de nos expéditions archéologiques. C'est déjà une admirable moisson sans doute, mais ce n'est pas tout ce qu'il y avait à recueillir dans le champ où l'on a récolté.

Il est une chose qui tient dans le moyen âge une grande place, et qu'on semble à peine avoir aperçue encore, c'est la *Poésie religieuse*, cette poésie issue de la foi, dont s'animait le temple, dont s'attendrissait le foyer domestique, que le maçon sculptait sur les murs des églises, que l'*imaigier* peignait à leurs vitraux, que le jongleur profane encadrait dans ses rimes, et dont chaque enfant rêvait dans son berceau. Cependant les monumens de cette poésie sont nombreux. Sans compter les portails, les verrières, les voûtes, les aiguilles des cathédrales où elle s'est répandue sous mille formes, on la trouve dans l'hymne des prêtres, dans l'*épître farcie* qu'ils chantaient au jubé, dans le *mystère* où ils jouaient entre messe et vêpres, dans la *légende* que le peuple se racontait en pélerinage, et avec laquelle il charmait les amertumes de sa vie de *vilain*. Qui saurait voir et sentir en découvrirait partout les traces. Malheureusement on voit peu le moyen âge et on le sent encore moins. La naïveté, qui fut son caractère principal, nous manque; et la foi, qui fut sa vie, nous est encore plus étrangère.

Nonobstant cette disposition peu encourageante, nous essaierons de tracer, dans une série d'études épisodiques, l'histoire de cette poésie si méconnue et si peu comprise jusqu'ici. Si un sentiment profond de ses beautés et quelques études consciencieuses sur ses développemens et ses sources sont des titres à la bienveillance, nous osons la réclamer.

Le sujet que nous abordons est tout nouveau. L'idée d'écrire l'histoire de la poésie chrétienne n'eût pu venir au siècle précédent; le dix-septième siècle lui-même, malgré sa foi profonde et ses habitudes de vie religieuse, ne l'aurait pas conçue. Bien loin qu'on pût songer alors à faire l'histoire de la poésie du Christianisme, on n'admettait même pas que le Christianisme eût une poésie. Les vers si connus de Boileau témoignent de la conviction de ses contemporains à cet égard :

De la foi d'un chrétien les mystères terribles

D'ornemens égayés ne sont point susceptibles :
L'Évangile à l'esprit n'offre de tous côtés,
Que pénitence à faire et tourmens mérités (1).

Boileau, il est vrai, paraît dans ce passage comprendre assez médiocrement la poésie, qui n'a jamais eu, que nous sachions, la mission d'*égayer* ni de divertir; mais c'était l'opinion qu'on s'en formait de son temps.

Cette opinion venait de plus loin. L'empire de la scholastique, à la fin du moyen âge, et sa façon étroite et matérielle d'entendre toute chose, avait déjà altéré sensiblement les notions de la poésie. La renaissance, plus tard, la faussa davantage en la déclarant une affaire d'inspiration profane. Le jansénisme du siècle de Louis XIV était peu propre à ramener les esprits sur ce point, et moins encore la corruption du règne de Louis XV. Aussi tel fut le progrès que fit depuis lors cette déplorable conception de la poésie, que, sous l'Empire, et malgré la réaction déjà tentée par M. de Chateaubriand, des hommes éminens par l'esprit, et familiarisés avec tous les monumens de la poésie du moyen âge, MM. Ginguené et Bouterweck (2), daignaient à peine mentionner ceux qui appartiennent à la poésie chrétienne, ou n'en parlaient que pour les déclarer indignes de l'attention de la critique.

Ce qui aurait fait, il y a trente ans, un sujet de paradoxe et de scandale, n'est plus même aujourd'hui capable d'étonner. La manière franche dont nous exposons nous-mêmes notre projet est la mesure de la révolution d'idées qui s'est faite sur ce point parmi nous. Cette révolution, depuis déjà long-temps remarquée, révèle de grands changemens dans les opinions et dans les mœurs; elle ne fait pas naître seulement une question de littérature et de goût, elle en réveille beaucoup d'autres qui tiennent à l'histoire de la société. Nous n'essaierons pas de les approfondir; nous constatons seulement cette compréhension plus haute et plus large des œuvres du passé, qui semble être le caractère particulier de notre époque, et nous en faisons notre point de départ.

Il y a peu d'années encore qu'en traitant un sujet tel que celui-ci, l'usage nous eût fait un devoir de débuter par une profession de foi littéraire et par une définition de la poésie. On était alors dans toute la ferveur des discussions esthétiques; quiconque prenait une plume devenait soldat et entrait dans un camp. C'était dès lors une nécessité de lever sa visière, de découvrir sa devise, de se faire reconnaître. Les manifestes préliminaires ne sont plus, grâces à Dieu! d'obligation aujourd'hui. La division a cessé, la lutte est finie; un traité tacite a été signé entre les écoles belligérantes; on s'entend à demi mot. Les choses jadis en litige n'ont qu'à se nommer pour être comprises. La poésie, objet de tant de disputes, ne se présente-t-elle pas à l'esprit de chacun comme l'expression la plus élevée des idées et des passions de l'homme; comme la manifestation de ces états mystérieux de l'âme, où, affranchie des préoccupations grossières de la vie terrestre, elle plane dans une sphère plus pure et plus haute que celle de l'existence réelle? N'est-il pas évident qu'elle émane plus abondante du Christianisme, religion de l'esprit et du cœur, que des autres croyances, cultes de la matière et des sens?

Toutefois, ces idées étant pour nous fondamentales, et nos appréciations devant dépendre de notre manière de concevoir la poésie en elle-même et dans ses rapports avec la religion, nous croyons devoir donner sur ce point quelque développement à notre pensée.

Il n'est pas un homme qui, une fois au moins dans sa vie, n'ait ressenti une de ces vagues aspirations vers un bonheur en dehors de sa portée, qui n'ait tressailli d'aise à la contemplation d'une grande nature, d'un chef-d'œuvre de l'art, d'une action héroïque. Alors une existence supérieure s'est révélée en lui, une harmonie pleine d'émotion et de charme a inondé son âme, et il a éprouvé un besoin impérieux d'exprimer son enivrement en termes mélodieux et splendides. De ses lèvres se sont échappés, presque à son insu, des accens inattendus dont il s'est étonné lui-même, de ces

(1) *Art Poétiq.*, liv. III, v. 199.
(2) *Hist. litt. d'Italie*, II, 272. — *Hist. de la litt. espagnole*, I, 195.

accens qui remuent les entrailles de celui qui les profère et troublent tout d'abord celui qui les entend. Eh bien ! celui qui a été ainsi visité par l'enthousiasme a été poète, et les paroles qui se sont alors épanchées de son sein étaient de la poésie.

Mais ces illuminations ardentes et fécondes, qui pénètrent les plus stériles existences, ne sont-elles pas un indice que la patrie de l'homme est ailleurs, et que, triste exilé, il n'a que de rares communications avec son primitif séjour? Ah! sans doute c'est le souvenir de cette vie meilleure qui se réveille aux instans où nous voulons puiser des consolations dans le passé, chargé par notre imagination des plus attrayantes couleurs, ou deviner le secret des peines intimes dont nous ne voyons pas la source apparente ; c'est lui qui parle puissamment lorsque nous éprouvons pour un objet inconnu la plus chaleureuse affection ou la plus vive répugnance, ou lorsque nous entendons une vérité nouvelle retrouvée dans un recoin oublié de notre intelligence; lui enfin qui avait dicté aux anciens ce mythe touchant de l'âge d'or, idée inspiratrice reproduite par tous les poètes, qui, plus que les autres hommes, possèdent cette révélation obscure mais vivifiante du passé.

Selon ces idées, la poésie serait toute parole puissante à produire les ravissemens qui font, par intervalles, vivre l'âme de la vie d'en haut ; sa source résiderait au delà de la réalité terrestre ; le beau idéal qu'elle cherche serait l'existence antérieure de l'homme, telle qu'elle lui apparaît dans l'inspiration ; enfin l'œuvre du poète consisterait à rappeler l'humanité à ce type ineffaçable, loin duquel l'entraîne le poids de sa déchéance.

Ces principes admis, les rapports du Christianisme et de la poésie deviennent évidens. On comprend qu'une religion dont les dogmes, le culte, les pratiques tendent à relever l'homme de son abaissement originel, est nécessairement une religion féconde en inspirations poétiques, et que le caractère de ces inspirations doit avoir quelque chose de céleste.

Il est un autre point sur lequel il nous importe encore de nous expliquer.

Le mot de *poésie* a deux acceptions, selon qu'on l'entend dans un sens large ou dans un sens rigoureux. Dans le langage des rhéteurs, les œuvres littéraires qui méritent le nom de *poèmes*, sont celles seulement qui unissent à l'élévation de la pensée le rhythme du langage et certaines formes déterminées. Dans l'usage ordinaire, le mot de poésie a une signification moins restreinte ; on l'emploie, en général, pour désigner toute œuvre intellectuelle dont l'effet sur l'âme est grand, qui exalte la pensée, dilate la poitrine ou fait jaillir les larmes.

S'il fallait s'en tenir aux définitions de l'école, et si les formes classiques étaient de l'essence de la poésie, notre tâche serait courte. La poésie proprement dite occupe en effet peu de place dans le recueil des productions littéraires du Christianisme. La raison en est facile à concevoir ; le génie chrétien a eu affaire, durant quinze siècles, ou à des langues mourantes auxquelles il ne pouvait rendre la vie, ou à des idiomes barbares qu'il ne lui était pas donné d'assouplir avant le temps. Le latin ecclésiastique lui-même, bien qu'éminemment doué d'énergie et de suavité, manquait essentiellement des qualités harmoniques et pittoresques des langues adultes. « Le moyen âge, dit un « illustre écrivain, n'est pas le temps du « style, mais c'est le temps de l'expres- « sion pittoresque, de la peinture naïve, « de l'invention féconde. » Aussi sa poésie ne ressemble-t-elle en rien à la poésie des âges civilisés, qui a son vocabulaire à part, sa marche à elle, sa place marquée dans l'ensemble des choses de la vie. La poésie du moyen âge est en tout, elle est tout, c'est la vie même. Plus elle est intense, et moins elle se manifeste par des formes distinctes ; ce n'est qu'en se scindant, en se localisant, en s'affaiblissant en un mot, qu'elle revêt un caractère propre et s'appelle d'un nom particulier.

Les classifications de la rhétorique et ses prescriptions ne sont donc point applicables à la poésie du moyen âge en général, et surtout à la poésie religieuse de cette époque : c'est d'un autre point de vue qu'il faut la juger. Pour la comprendre, il faut se dépouiller de ses habitudes d'école, de ses préoccupations

de collége, se faire simple d'esprit et s'en tenir au sentiment spontané de la nature, qui trompe rarement dans l'appréciation de la grandeur et de la beauté naïves.

Ces préliminaires établis, il convient de préciser l'objet de notre travail et d'en indiquer la marche.

Nous avons dit que nous nous proposions d'esquisser, dans une série d'études épisodiques, l'histoire de la poésie religieuse au moyen âge. Cette énonciation, même dans sa forme restreinte, paraîtrait encore bien audacieuse, si nous ne nous hâtions d'expliquer les réserves qu'elle contient.

D'abord, nous n'avons point eu la pensée d'écrire l'histoire de la poésie religieuse dans son ensemble; c'est un sujet immense, auquel il nous était impossible de songer. Il faudrait une science plus vaste que la nôtre, et un courage plus grand que notre courage, pour essayer de suivre dans leur développement, et du point de vue de leur unité d'inspiration, les trois littératures *sacerdotale, monastique* et *populaire*; et tous les rameaux secondaires de la grande source poétique sortie du pied de la Croix. En second lieu, ce n'est point une histoire proprement dite que nous avons promise, mais de simples études, dont le travail fera tout le mérite et la conscience toute la prétention. Troisièmement, ce n'est que par une série de travaux isolés, et, comme on dit en Allemagne, par une suite de *monographies*, que nous comptons remplir notre tâche.

L'histoire de la poésie religieuse du moyen âge permet, plus que toute autre histoire, cette marche fragmentée. Bien qu'en effet il y ait dans ses élémens une homogénéité parfaite, ses monumens se partagent en groupes très distincts.

Ces groupes sont au nombre de trois principaux.

Le premier comprend tous les monumens de la poésie sacerdotale, hymnes, liturgies, chants hiératiques, formules rhythmiques et cérémonielles des offices.

Le second renferme tous les ouvrages qui portent le sceau de l'inspiration monastique, et qui sont marqués de cette empreinte frappante qui fait distinguer entre tous les monumens de l'art ceux des communautés religieuses.

Le troisième, plus riche et plus fécond, contient l'immense et multiple recueil des légendes populaires: poésie humble et douce, qui a sa physionomie propre et son parfum particulier.

Cette division n'est point arbitraire; elle se trouve vivement accusée dans les monumens de l'art religieux, qui se partagent aussi en trois sections. Qu'on se transporte dans quelqu'une de nos grandes villes religieuses, où le marteau révolutionnaire a moins brisé qu'ailleurs, où les églises du moyen âge sont encore debout, et on se convaincra sans peine de cette triplicité de style et de caractère dans l'unité d'inspiration. A Rouen, par exemple, quand, au sortir de la somptueuse cathédrale, de la pompeuse église des archevêques, vous vous rendez à Saint-Ouen, vous éprouvez une impression particulière à la vue de ce grand et noble édifice, où brille la beauté sobre et la correcte élégance de la vie monastique. Mais si de Saint-Ouen vous vous écartez vers Saint-Patrice, Saint-Vincent, Saint-Maclou, ou telle autre de ces petites églises paroissiales, construites avec une grâce si naïve, si variée, si coquette, c'est une autre sensation. Vous n'avez plus là devant vous la majestueuse et splendide grandeur des archevêques, ni la haute et calme puissance des moines; ce qui vit et respire sous vos yeux, c'est le peuple avec ses libres et pieuses imaginations.

Ce qui est vrai des monumens des arts, l'est aussi des monumens des lettres, et, de même qu'il y a trois espèces d'églises, il y a aussi trois espèces de poésies religieuses.

Notre intention n'est point de nous occuper en ce moment de la poésie sacerdotale, ni de la poésie monastique; nos travaux commenceront par la poésie populaire.

Celle-ci se divise en trois branches secondaires, dont l'une renferme les *légendes* relatives aux *personnages évangéliques*, l'autre, les légendes qui se rapportent aux *Saints de l'Eglise*, et la troisième, les légendes qui concernent les *personnifications imaginaires*, sous lesquelles le moyen âge a voilé parfois ses conceptions les plus chères.

Le fonds de toutes ces légendes est en général très uniforme. Semblables à ces traditions héroïques de la Grèce, qui dataient de l'établissement des Hellènes en Europe, et qui, durant cinq siècles, défrayèrent l'ode, le drame, la chanson, toutes les formes de la poésie, les poésies populaires du moyen âge, les poésies religieuses surtout, se composent d'une fable assez simple, qui remonte le plus souvent aux premiers temps de l'Eglise, et que le génie de la foule a successivement embellie et transformée.

De ces légendes, quelques unes se tiennent et forment une sorte d'unité. Telles sont principalement les légendes relatives aux personnages de l'Evangile. Ces légendes se développent toujours simultanément, et forment ainsi un *cycle* véritable que nous appellerons *cycle évangélique*.

Les deux autres corps de légendes dont nous avons parlé plus haut, quoique moins homogènes, méritent cependant aussi le nom de *cycles*. C'est de ce nom que nous nous servirons pour les désigner. Nous appellerons *cycle hagiologique* le répertoire des légendes composées sur la vie des Saints, et *cycle symbolique* le recueil de celles qui sont consacrées aux êtres imaginaires, tels que le *Juif-Errant*, la *Tarasque*, la *Gargouille*, etc.

Le mot de *cycle*, que nous emploierons souvent, est emprunté de la langue des critiques allemands, chez lesquels il désigne l'ensemble des compositions faites, aux différentes époques, sur un même sujet. Voici comment l'un d'eux en expose l'origine et la signification : « Long-temps après Homère, un siècle « peut-être, quand les poésies publiées « sous son nom étaient chantées dans « toute la Grèce, une foule de poètes « commencèrent à chanter à son exem- « ple les traditions de leur pays; les « guerres des dieux et des hommes, la « naissance du monde, etc. Le cercle de « leurs excursions s'étendait de l'origine « du monde aux dernières courses d'U- « lysse, et renfermait ainsi toute l'épo- « que mythique de la Grèce. Ces poètes « furent appelés *cycliques*, de l'espace « circonscrit dans lequel ils prenaient « leurs sujets, et le recueil de leurs poé- « sies reçut, pour la même raison, le nom « de *cycle*. Il y eut deux cycles, le cycle « mythique et le cycle troyen. »

Ces paroles de Heyne sur le développement de la poésie grecque peuvent, à beaucoup d'égards, s'appliquer au développement de la poésie chrétienne. Ce qu'il dit des récits homériques, nous pouvons le dire des récits légendaires : tant que dura le moyen âge, la poésie n'eut pas d'autre champ.

De toutes les légendes, celles qui jouèrent alors le plus grand rôle, furent les légendes du *cycle évangélique*. C'est aussi par elles que nous commencerons nos travaux.

Dans la littérature, les légendes du *cycle évangélique* portent le nom d'*Apocryphes*. Cette dénomination, par laquelle on désigne parfois toute espèce de récit controuvé, s'applique spécialement à un recueil de documens fabuleux sur les personnages de l'Évangile, qui n'a qu'une valeur très contestable en histoire, mais qu'on doit considérer comme le premier monument de la poésie chrétienne. Les légendes qu'il contient portent généralement le nom d'*Evangile*. Quelques unes, en plus petit nombre, ont un autre titre : soit celui d'*histoire*, soit celui d'*actes*. Les unes et les autres sont l'œuvre naïve de la foi populaire. Il ne faut point les confondre avec les livres publiés sous les même titres par les hérésiarques des premiers siècles. Inventions ténébreuses et perfides, ceux-ci furent composés pour défendre de fausses doctrines et leur servir de véhicule. On y prêtait à Jésus-Christ et aux apôtres des actions et des discours qui n'étaient point historiques, mais qu'on espérait faire passer pour tels, à l'aide du silence des Evangiles, sur plusieurs points et sur plusieurs époques, et qu'on supposait propres à appuyer certaines opinions auprès du peuple. Depuis Simon jusqu'à Marcion, il n'est pas un chef de secte un peu remarquable qui n'ait en son Nouveau-Testament à lui. Les évêques orthodoxes, les saint Pères, les Papes mirent, dès le principe, beaucoup d'ardeur à dévoiler ces machinations de l'erreur et du mensonge, et à en détruire les monumens. Leur zèle a souvent réussi. Il nous reste en effet très peu de ces apocryphes systématiques; et, de ceux

ât survécu, aucun, que nous sa-
s, ne nous est parvenu intégra-
it.
'histoire de la philosophie y a per-
rtains documens importans sur les
rs orientales de l'époque chrétienne,
érature n'y a aucun regret. Com-
ons abstraites par le fond, résultat
réoccupations dogmatiques de quel-
gnostiques bâtards, la sécheresse en
le caractère principal, et l'on y sen-
ien plus la polémique que la poésie.
n'en est pas ainsi des légendes du
évangélique proprement dit. Celles-
ît de simples traditions, peut-être
eu trop crédules et un peu trop
les, mais qui assurément n'ont pas
ites à mauvaise intention. La bon-
s et la candeur y brillent à chaque
et il y a une telle conformité dans
ues uns de leurs récits avec ceux
Évangile, que la critique a incliné à
garder, sur plusieurs points, comme
mplément authentique de la narra-
des apôtres. Nous ne réveillerons
néanmoins les discussions qui se
élevées sur ce point; il importe peu
re objet de connaître le degré de
ance qu'il convient de leur accorder:
est point comme documens d'his-
positive, que nous les envisageons,
comme témoignages d'histoire mo-
Leur valeur, qui serait là fort pro-
matique, est ici incontestable. Ces
familiers et anecdotiques faits au
, sous la tente, aux champs, dans
ltes des caravanes, contiennent un
it tableau des mœurs populaires de
se naissante. Là, mieux que par-
ailleurs, se peint la vie intérieure
société chrétienne. Nulle part on
diera mieux la transformation qui
rait alors, sous l'influence du Chris-
me, dans les rangs inférieurs. La ri-
ource d'idées et de sentimens, ouverte
le nouveau culte s'y épanche avec
dance et liberté. Il se peut que ce
ses livres nous racontent de la sainte
ge et de ses parens, de Jésus et de
pôtres ne soit point très exact, cela
ne est probable; mais les usages, les
iques, les habitudes qu'ils révèlent
lontairement sont véritables. Evi-
ment ils prêtent aux personnages sa-
de l'Évangile des discours qu'ils
n'ont jamais tenus; mais s'ils leur ont
prêté telle conduite, telle démarche,
telle parole, c'est qu'elles étaient dans
l'esprit du temps, c'est qu'on les croyait
dignes de ceux auxquels on les attribuait.
Ces légendes sont donc, à vrai dire, un
commentaire populaire de l'Evangile, et
le mensonge même en est vrai.

Si nous voulons rechercher la cause de
leur incroyable faveur et de leur éton-
nante multiplication, nous la trouverons
d'abord dans ce besoin de merveilleux
qui dévorait la nouvelle société, malgré
la gravité et la sévérité de ses croyances.
Ces néophytes nouvellement ramenés
des superstitions poétiques du paganis-
me, ne pouvaient si vite vaincre leur
ancien penchant aux fables. Il fallait un
aliment nouveau à ces imaginations veu-
ves des mythes chéris de leur enfance.
D'ailleurs tant de prodiges réels avaient
ébranlé les esprits, que la disposition à
croire aux fausses merveilles devait être
générale. S'il n'est pas de grand homme
qui n'ait eu sa mythologie; si déjà nous
voyons se former comme un cycle de lé-
gendes napoléoniennes autour du tom-
beau à peine fermé du grand général et
de ses invincibles armées, que ne devait-
il pas arriver d'une vie divine dont tant
de miracles avaient marqué le passage
sur la terre.

Le petit nombre des chrétiens, leur
dispersion, leur isolement, le peu de
relations des églises entre elles étaient
encore autant de causes de merveilleux.
Dans les premiers temps, les chrétiens
n'avaient pas encore de livres écrits;
l'enseignement dogmatique et historique
du nouveau culte était exclusivement
oral.

Donc s'il arrivait, dit avec justesse un
écrivain moderne, qu'un apôtre, ou un
disciple des apôtres, dans quelque petite
ville d'Orient ou d'Occident, adressât à
ses frères des paroles d'encouragement
et d'espérance; qu'il leur racontât du
Sauveur et de ses disciples les paroles ou
les actions dont il avait été témoin ou
qu'il avait apprises, les simples haran-
gues passaient de bouche en bouche dans
tout l'empire; chaque chrétien y ajoutait
quelque chose, quelque chose de sa foi
et de son cœur. Ce n'était plus le langage
d'un homme seulement, c'était le com-

mun langage de la chrétienté. Ainsi, naturellement, simplement, sans parti pris d'avance, on ornait, on embellissait des faits véritables, des discours réels; on complétait spontanément et presque involontairement des rapports imparfaits ou hâtifs qui provoquaient l'imagination sans la satisfaire entièrement.

Quand on ne les regarderait que comme des productions isolées au milieu de l'époque qui les vit naître, et sans influence sur les temps postérieurs, ces légendes de l'Église naissante seraient déjà l'un des monumens littéraires les plus curieux à étudier. Mais leur importance grandit singulièrement si l'on vient à considérer que, bien loin d'être restées stériles, elles ont eu sur le développement de la poésie des siècles suivans l'action la plus puissante et la plus féconde; qu'elles ont fourni à l'épopée, au drame, à la peinture, à la sculpture du moyen âge une source inépuisable de sujets; que toutes les nations chrétiennes, jusqu'au seizième siècle, y ont puisé leurs inspirations les plus belles, et que la poésie musulmane elle-même a été leur tributaire. C'est un fait peu connu que ce rayonnement générateur des types évangéliques : nous espérons dans la suite de ce travail en montrer la réalité.

La marche que nous suivrons sera simple : le développement du *cycle évangélique* étant parallèle au développement de la société chrétienne, dont il reflète de siècle en siècle la physionomie, nous ne pouvons mieux faire que de nous laisser conduire par l'histoire.

Quoique nos recherches doivent porter spécialement sur le moyen âge, la nature de notre sujet et de notre plan nous oblige à prendre de plus haut. Les légendes évangéliques datent en effet des premiers jours du Christianisme. Nées dans le berceau de l'Eglise, elles grandissent et se propagent avec elle. Du premier au quatrième siècle elles se forment silencieusement, se coordonnent et se distribuent en groupes. Les traces de ce travail intérieur sont sensibles encore dans celles qui nous sont venues de cette époque. De la Judée, leur source primitive et leur foyer commun, elles se répandent dans la Syrie, dans l'Arabie, dans tout l'Orient. De la langue hébraïque elles passent dans les langues de l'Asie. La Grèce commence à les connaître; elles apparaissent à l'Occident avec le cinquième siècle. Ces fables y causent d'abord quelque scandale, mais finissent par dompter ses répugnances. Non seulement la poésie, mais la sculpture et la peinture s'en emparent; à Constantinople comme à Rome, les légendes de Marie et de Jésus décorent l'intérieur des églises, et se glissent déjà timidement dans les formes dramatiques des liturgies. Cependant le règne de la littérature classique et érudite en retarde le triomphe.

Rome succombe, les barbares arrivent et emportent le reste de la civilisation. L'étude des lettres païennes cesse, les ténèbres se répandent. Mais cette grande débâcle a été favorable au Christianisme; toutes les nations sont venues dans son sein, et les peuples vainqueurs avec elles. Mais ces nations déchues, ces peuples grossiers, il faut les instruire, il faut les intéresser, les attacher par les yeux, les oreilles, le cœur. Que feraient sur leur âme dégradée ou encore sauvage, les enseignemens abstraits de la foi? La prédication savante des siècles précédens n'enfanterait que l'ennui. Il en faut donc une autre. L'Eglise le comprend. Elle se tourne alors vers ces légendes naïves dont elle n'avait point fait cas jusque là, et leur demande pour ses solennités des scènes dramatiques, et pour ses enseignemens des récits accessibles et captivans.

Dans toute cette période qui sépare le cinquième siècle du onzième, le rôle des légendes évangéliques devient immense. Les liturgies des grandes fêtes en sont d'abord une véritable mise en scène. A Noël, au début de l'année ecclésiastique, l'*Evangile de l'Enfance du Sauveur* et le *Protévangile de saint Jacques*, sont mis à contribution pour composer les cérémonies du *Præsepe* ou de la Crèche; à l'Epiphanie, on prend encore à l'*Evangile de l'Enfance* et à l'*Evangile de Nicodème*, le fond de l'office de l'*Etoile* où les mages figurent en grande pompe; à Pâques, l'office du *Sépulcre*, des *Trois Mages*, du *Point du Jour*, est la copie des *Actes de Pilate*. Nous ne parlons, ni

des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, ni de celles de la Sainte-Vierge et des Apôtres, dont les élémens avaient été tirés des apocryphes.

Après les liturgies, c'est l'art qui emprunte le plus aux légendes apocryphes. Jusqu'au sixième siècle, l'art avait répugné à puiser à cette source : il s'était créé, dans les catacombes et les églises, une sorte de symbolisme à lui. Mais, à dater de cette époque, c'est aux légendes qu'il s'adresse de préférence. Le pinceau et le ciseau ne font en quelque sorte que les traduire.

Mais ce n'est pas seulement dans les solennités du temple et sur ses parois que les légendes du *Cycle évangélique* se déploient. Beaucoup d'entre elles viennent se placer dans les divertissemens semi-profanes du cloître. La *Blanche Rose* du couvent de Goudersheim, l'abbesse Horswita, fait jouer par ses religieuses ces merveilleuses histoires quin'avaient guère été jusque là que figurées dans des mimes sacrés, ou dans de mystérieuses représentations. Ce sera pour nous un curieux sujet de comparaison, que ces drames ébauchés mis en regard des récits primitifs d'où ils sont sortis.

Cette seconde transformation des légendes évangéliques, qui date du dixième siècle, présage une révolution qui s'accomplira au treizième, alors que la légende sortira du sanctuaire, montera sur des planches profanes et se sécularisera, mais, avant d'en venir là, elle se déroulera long-temps encore en rites silencieux et en muets hiéroglyphes.

Dès le onzième siècle, elle commence à prendre plus généralement la forme dramatique : c'est le signe de la vie à laquelle commence à se rattacher le monde. Quatre *Mystères* de cette époque, que nous ferons connaître, nous montrent la légende évangélique transformée déjà de narration en dialogue. De ces quatre *Mystères*, deux sont déjà des monumens pleins d'intérêt. La légende continue à se développer par le drame durant tout le onzième siècle. Les *Mystères* de la *Naissance* et des *Rois*, de la *Passion* et de la *Résurrection*, se multiplient à cette époque dans toutes les contrées, en France, en Angleterre, en Italie. Des monumens nombreux, édités ou manuscrits, nous fourniront les moyens d'apprécier, sans quitter notre sujet, l'état des esprits et des lettres. Vient le treizième siècle, et la grande explosion religieuse qui le caractérise; les représentations scéniques sont un besoin, et les légendes évangéliques en font presque tous les frais. Partout s'organisent les sociétés *dramatiques*. Le drame de la *Passion* devient, à Padoue et à Paris, l'objet d'une confrérie spéciale qui se propage dans toutes les grandes villes. Ce *mystère* célèbre est le dernier période du développement dramatique du cycle évangélique. Là, la légende avait atteint la forme la plus élevée. Le *Mystère de la Passion* était la mise en scène de tout le cycle évangélique. Il s'ouvrait par la pastorale touchante de Joachim, connue, dans les apocryphes, sous le nom d'*Evangile de la Nativité de la sainte Vierge*, et se terminait à la résurrection, c'est-à-dire avec l'*Evangile de Nicodème*. Les autres évangiles apocryphes composaient le corps de l'ouvrage.

Nous donnerons une ample analyse de ce monument colossal, qui n'existe qu'en manuscrit, et qui n'est pas moins curieux pour l'histoire générale de la littérature que pour celle du *Cycle évangélique* en particulier. Nul ouvrage n'a joui d'un plus beau et plus long triomphe. Pendant deux siècles, il fut joué d'un bout de la France à l'autre, au milieu des larmes et des applaudissemens de la foule.

Tandis que la légende évangélique s'élevait dans le *Mystère de la Passion* presque à la dignité d'une œuvre littéraire, elle grandissait proportionnellement dans l'épopée. Mais la renaissance approchait. Le seizième siècle se leva, et avec lui cette littérature quasi-païenne qui fut aux lettres ce que le protestantisme de la même époque fut à la religion. Après avoir jeté un vif éclat dans le *Paradis perdu*, la tradition légendaire s'éteignit. On la croyait morte pour la poésie, quand elle illumina tout-à-coup les derniers chants du poème protestant de *Klopstock*. Cette clarté inattendue était, hélas! la clarté du flambeau qui s'éteint.

P. DOUHAIRE.

REVUE.

ÉTUDES SUR DANTE. — ORIGINES DE LA DIVINE COMÉDIE.

CHAPITRE I.

SIÈCLE DE DANTE. — SUITE (1).

III

La planète que nos pieds foulent accomplit dans sa course à travers l'espace deux mouvemens simultanés, l'un de révolution annuelle autour du soleil immobile, l'autre de rotation diurne sur son axe. Ainsi, tandis que l'humanité chrétienne poursuivait le cours de ses destinées religieuses dans le cercle des révélations dont Dieu est le foyer éternel, elle tournait aussi ses efforts sur elle-même, et s'agitait pour la satisfaction légitime de ses besoins terrestres. Le premier besoin des hommes réunis en société est de réaliser entre eux matériellement et par la contrainte des volontés indociles, les rapports qu'ils conçoivent comme nécessaires pour le bien commun, c'est de donner au droit la sanction de la force. Le droit comprend et la force sanctionne trois sortes de rapports : internationaux, publics et civils. Les notions diverses du droit, l'emploi varié de la force mise à son service, déterminent le caractère politique d'une époque.

On ne saurait trouver en Europe au commencement du moyen âge un système de rapports internationaux proprement dits : alors il n'y avait pas même des nations. Sur les débris de la civilisation antique et de la barbarie brisées et confondues dans leur choc, la féodalité commençait à s'élever, lorsque pour la couronner dignement fut conçue l'institution d'une monarchie universelle, dont relèveraient toutes les royautés avec leurs vassaux grands et petits. Héritière des conquêtes de la vieille Rome, dépositaire des bénédictions de Rome nouvelle, réconciliant tous les souvenirs du passé et toutes les espérances de l'avenir, elle devait s'appler le *Saint Empire Romain* (1). Cette vaste conception avait été réalisée le jour où le pape Léon III avait salué Charlemagne du titre d'Auguste. Et si la faiblesse et l'extinction rapide de la race carlovingienne laissèrent échapper à la souveraineté de l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre et la France (2), ces pertes avaient semblé se réparer lorsque autour du trône germanique noblement occupé par les empereurs de la maison de Saxe se rallièrent les hommages de l'Italie et des jeunes royaumes de Danemark, de Bohême, de Hongrie et de Pologne. Mais ensuite les dynasties de Franconie et de Souabe (3), en cherchant à s'appuyer sur la tyrannie et l'impiété, perdirent les soutiens qu'avaient trouvés leurs devanciers dans la loyauté chevaleresque et le dévoûment chrétien de leurs sujets. Les deux ligues lombardes, les conquêtes des princes d'Anjou et d'Aragon, l'accroissement des républiques et la multiplication des seigneuries indépendantes ne laissent plus aux empereurs en Italie que des honneurs sans autorité (4). A la

(1) Voir le n° 17 mai, tom. III, p. 358.

(1) Théorie du S. Empire, Dante, Paradis, cant. VI; *id.* de *Monarchiâ.* — Scardius *de imperiali jurisdictione.* — de Mérode et de Beaufort, *de l'Esprit de vie et de l'Esprit de mort.*

(2) Les empereurs d'Allemagne prétendirent longtemps exercer certains droits de souveraineté en France, notamment chanter l'antienne à l'abbaye de Saint-Denis, quand ils s'y trouvaient de passage.

(3) Allusion aux trois empereurs de la maison de Souabe, *Parad.* III, *in fine.*

(4) Affaiblissement de la puissance impériale en

faveur des désordres qui suivent la mort de Frédéric II (1250), les rois de Danemark, de Pologne et de Hongrie, se font libres. Les vassaux de l'ancien royaume de Bourgogne portent ailleurs le tribut de leur soumission. La papauté elle-même, toujours la dernière à abandonner les pouvoirs mourans, se retire et va chercher en France un patronage plus ami. Et après le grand interrègne, quand reparaît dans Aix-la-Chapelle, en la personne de Rodolphe de Habsbourg (1) un digne successeur de Charlemagne et d'Othon-le-Grand (1273), il est trop tard, la monarchie universelle, le Saint-Empire n'est plus, le nom seul se conserve; il ne reste à la place de la réalité, qu'une monarchie germanique, un empire d'Allemagne.

Ainsi délivrées d'une centralisation longtemps menaçante, les nationalités du Nord et de l'Orient de l'Europe se constituent tandis que celles de l'Occident sentent s'accroître leur puissance. Si la Norwége avait à se plaindre de l'un de ses souverains (2), l'autre moitié de la péninsule scandinave, récemment initiée aux mœurs chrétiennes, se trouve heureuse sous le sceptre de Magnus Ladelas, qui le premier porte le titre de roi des Goths et des Suédois. Les Danois, les Polonais et les Russes retrempent leurs courages dans de longues guerres civiles. Les luttes des rois de Bohême avec la maison d'Autriche ensanglantent les bords de la Moldau (3) : tandis que les Hongrois vont chercher à Naples, dans la famille de Charles d'Anjou, des princes qui transplantent et font fleurir aux rives du Danube la civilisation méridionale (4). D'un autre côté la France s'élève à un haut degré d'influence morale sous le règne de saint Louis, vainqueur à Taillebourg, dominant par son intrépidité dans les fers les dominateurs de l'Egypte, arbitre entre Henri III d'Angleterre et ses barons, mourant à Tunis au milieu des larmes de la chrétienté (1270). La mémoire de ce monarque, comme un voile éclatant, couvre les vices et les faiblesses de ses successeurs (1) : et les peuples étrangers s'accoutument à regarder avec respect le trône de nos rois devenu l'autel d'un saint. L'Angleterre soumet à ses lois le pays de Galles, où pendant sept siècles les restes de l'antique nation bretonne bercés par les chants de leurs bardes, gardés par l'épée de leurs chefs, avaient vécu dans une pacifique indépendance. Les armes anglaises se montrent pour la première fois souveraines en Irlande et en Ecosse (2). Ainsi se prépare de loin l'unité future des Iles Britanniques (1283-1305).

La France et l'Angleterre ne semblent ainsi réunir leurs forces que pour les mesurer. Entre elles commence un combat qui durera sans interruption cent cinquante ans, et à la grandeur des coups qu'elles se portent on peut pressentir qu'il s'agit peut-être de dominer l'avenir du monde (3). Des trois couronnes espagnoles, celle de Navarre, portée quelque temps par Thibaut, comte de Champagne (4), confondue plus tard avec celle de France sur la tête de Philippe-le-Hardi, passe et s'éclipse enfin dans l'obscure maison des comtes d'Evreux. Mais les deux autres couronnes de Castille et d'Aragon s'enrichissent, l'une des dépouilles de l'Islamisme (5), l'autre des victoires de ses rois en Sicile et dans les îles Baléares; ils y joindront bientôt la Sardaigne acquise par donation (6). Deux siècles de succès continueront ainsi d'augmenter avant de les unir la dot de la grande Isabelle et l'héritage de Ferdinand-le-Catholique.

A l'ombre de ces puissantes sociétés il s'en forme de plus humbles, mais non

Italie au temps d'Albert d'Autriche, *Purgatorio* VI, 97.

(1) Rodolphe de Habsbourg, *Purgat.* VII, 87.

(2) Invectives contre Haquin VI, roi de Norwége, *Parad.* XIX, 139.

(3) *Purgat.* VII, 90; *Parad.* XIX, 115, 125.

(4) Affaires de Hongrie, *Parad.* VIII, 49; XIX, 142.

(1) Attaque violente contre la maison de France, *Purgat.* XX, 42.

(2) Guerres de l'Angleterre et de l'Écosse, *Parad.* XIX, 121.

(3) Guerres de l'Angleterre et de la France, *Purg.* XX, 64.

(4) Souvenir de Thibaut, *Infern.* XXII, 52. Affaires de Navarre, *Purgat.* VII, 104.

(5) Alphonse X, roi de Castille, *Parad.* XIX, 124.

(6) Maison royale d'Aragon, *Purgat.* VII, 115; *Parad.* XIX, 136.

moins vigoureuses, comme au pied des grands arbres poussent de jeunes rejetons. Le Portugal se crée une existence isolée au bord de l'Océan dont il partagera l'empire un jour (1). On voit les villes populeuses de Flandre s'agiter sous le joug fiscal de Philippe-le-Bel, les tisserands de Bruges, égalant la renommée des marchands de Carthage, recueillent par boisseaux sur le champ de bataille de Courtray (1302), les éperons d'or de quatre mille chevaliers (2). Guillaume Tell donne le signal de l'insurrection : Schweitz, Ury, Unterwalden, s'unissent par un serment vengeur (1308). La ligue helvétique naissante reçoit à Morgaten, où les Autrichiens sont vaincus, le baptême de sang qui lui donne un nom parmi les États libres. Ce n'est pas ici le lieu de redire les fortunes diverses des cités italiennes, ni les longues rivalités des deux Siciles (3). De toutes parts donc, à l'époque qui nous occupe, les nations obéissant à une impulsion nouvelle cherchent à se faire leurs destinées particulières au milieu des destinées communes; à assurer l'intégrité de leur territoire, soit par la guerre, soit par les moyens diplomatiques dont l'emploi régulier constitue le droit des gens. Elles préludent à ce système d'équilibre qui est devenu l'objet des méditations les plus chères des politiques modernes. Elles ne gravitent plus vers l'unité du Saint-Empire, elles tendent à se former en république chrétienne.

Tandis que les divers États cherchaient ainsi à se coordonner entre eux, un mouvement analogue se faisait à l'intérieur de chacun, et mettait en action les élémens multiples dont ils étaient composés. De même que l'Europe avait failli devenir, au temps des Carlovingiens, un vaste empire féodal, de même chaque royaume était devenu comme une grande seigneurie divisée en plusieurs fiefs immédiats, subdivisés eux-mêmes en arrière-fiefs, et l'aristocratie guerrière, maîtresse du sol, sembla l'être aussi des hommes et des choses qu'il portait. Mais la féodalité envahissante avait rencontré des droits préexistans qu'elle avait pu opprimer, non pas anéantir. Si les habitans des campagnes avaient courbé la tête sous la lance, et accepté le servage des conquérans, les populations des villes, plus éclairées et plus compactes, avaient conservé quelques restes ou quelques traditions de leurs anciennes franchises. Si le clergé dont les conseils étaient nécessaires et l'influence redoutable, était habilement assimilé à la noblesse en ce qui concernait la tenure des terres, et enveloppé peu à peu dans le réseau des coutumes féodales : toutefois la conscience de sa mission morale, l'éligibilité attachée à ses fonctions, le célibat, toute la législation canonique, et surtout l'infatigable surveillance des papes le tenaient isolé et en faisaient une classe distincte. Enfin le pouvoir monarchique, qui dans l'origine n'était qu'une partie institutive et comme le point culminant du système féodal, impatient des résistances et des agressions journalières que lui faisaient subir des vassaux jaloux, eut des intérêts à part et commença à se détacher d'une union importune. Ainsi en dehors et en présence de la féodalité se trouvèrent le pouvoir monarchique, le clergé, le peuple ou le tiers-état; et ces quatre puissances rivales durent, selon les circonstances, s'allier ou se combattre avec des résultats inégaux. Jamais le succès ne fut plus disputé qu'aux treizième et quatorzième siècles.

En Allemagne l'empire électif, ébranlé par les guerres des prétendans, discrédité par les mauvais princes, méconnu par ses feudataires étrangers, laissait se relâcher l'obéissance de ses vassaux naturels. A l'aristocratie ambitieuse se joignit le clergé mécontent, et les hauts dignitaires des deux ordres, en se constituant au nombre de sept électeurs exclusifs, formèrent un confédération désormais souveraine. Le despotisme qu'exerça la noblesse sans maître provoqua une réaction dans le peuple opprimé. Les communes allemandes s'agitèrent et obtinrent de la peur ou acquirent à prix d'or leurs premières franchises. La Hanse Teutonique se forma. Les villes impériales s'assimilèrent aux seigneuries immédiates, et leurs députés prirent séance

(1) Invectives contre le roi de Portugal Denys, *Parad.* XIX, 139.

(2) *Purgat.* XX, 46.

(3) Ce sera le sujet du chapitre suivant.

à côté des évêques et des barons à la diète germanique (1293).

En France, au contraire, la royauté devenue rigoureusement héréditai re et impartageable sous les premiers Capétiens, placée à perpétuité entre des mains viriles par une double reconnaissance de la loi Salique (1316-1322), réunit à son domaine, qui bientôt sera déclaré inaliénable, la Normandie et l'Auvergne, les comtés de Toulouse, de Poitiers et de Champagne. L'aristocratie est à la fois ménagée dans son honneur, attaquée dans son pouvoir par les ordonnances de saint Louis contre les duels judiciaires, les guerres privées et les monnaies seigneuriales; elle est atteinte dans son principe lorsque pour la première fois Philippe V anoblit par simples lettres une famille roturière. Le clergé, satisfait d'une modeste part d'influence politique, respecté dans ses droits acquis, hormis sous Philippe-le-Bel, garde une attitude calme et bienveillante. Le tiers-état devient l'auxiliaire empressé des rois qui ont en quelque sorte présidé à sa naissance, et qui dès son premier âge l'initient au gouvernement des affaires publiques. Les communes autrefois émancipées sous Louis-le-Gros trouvent dans saint Louis un second père; Louis X affranchit les serfs de la couronne; Philippe-le-Bel (1) convoque aux états généraux (1302) les députés des villes déjà appelés au conseil des barons par le même saint Louis (1254), sous les auspices duquel semblent s'être placées toutes ces institutions sages et vraiment libérales au milieu desquelles rajeunissait notre vieille patrie (2). Cependant les épreuves ne lui manqueront pas. Nous avons dit les champs de bataille où tomba la fleur de ses guerriers. Souvent son horizon s'éclaira de la sinistre lueur des bûchers où tour à tour la cupidité royale et la fureur populaire précipitaient les templie s, les juifs et les lépreux. Ses gibets plièrent sous le poids de deux ministres qui s'étaient assis long-temps au pied du trône (3). Trois de ses princesses, convaincues d'adultère, périssaient dans de mystérieux supplices (1), tandis, que par un contraste remarquable avec les accroissemens de l'autorité monarchique, la faiblesse personnelle de nos derniers monarques de cette époque (1314-1322) rappelait tristement les jours des rois fainéans.

D'un autre côté, l'Angleterre voyait la couronne, avilie sur la tête de Jean Sans-Terre, d'Henri III (2), d'Edouard II, rallier contre elle les forces de l'Eglise, de la noblesse et du peuple, divisées ailleurs, ici conspirant ensemble pour fonder au besoin par la contrainte, une constitution libre. Les lords spirituels et temporels en stipulant pour eux-mêmes les articles de la Grande Charte (1215), avaient contracté de semblables engagemens en faveur de leurs propres tenanciers. Les bourgs et les cités avaient obtenu la faculté d'élire leurs aldermen. Leurs députés entrèrent dans les conseils suprêmes de l'Etat à la suite de l'insurrection victorieuse de Simon de Montfort, comte de Leicester; ils y gardèrent leur place après l'insurrection vaincue, et complétèrent la triple organisation du parlement législatif (1264-1295) (3).

Depuis long-temps rien n'était plus célèbre que la fierté de la noblesse espagnole; on sait l'orgueilleux serment prêté par les seigneurs d'Aragon au sacre de leurs rois. Mais dans ses luttes contre les Maures la nation tout entière s'était anoblie; les communes belliqueuses ne voulaient obéir qu'à des magistrats élus; elles envoyaient leurs procureurs aux cortès générales, elles étaient unies entre elles par les lois d'une étroite fraternité qui fut long-temps respectée sous le nom de *Santa-Hermandad* (1260). Des choses pareilles se passaient chez les autres peuples de moindre renom. En sorte que deux faits généraux se reproduisent dans la plupart des contrées de l'Europe et modifient leur droit public: 1° la formation d'assemblées représentatives nommées États, Diètes, Cortès, Parle-

(1) Philippe-le-Bel et Philippe-le-Hardi, *Purgat.* VII, 103.

(2) Hénaut, *Hist. de France*, tom. I.

(3) Supplice de Pierre de la Brosse, ministre de Philippe-le-Bel, *Purgat.* VI, 19.

(1) Souvenir de Clémence, que Louis X épousa après le supplice de Marguerite, sa première femme, *Parad.* IX, 1.

(2) Henri III d'Angleterre, *Purgat.* VII, 130.

(3) Lingard, *Hist. d'Angleterre*, tom. III.

mens, et composées de trois ordres : le clergé en qui reposent les intérêts moraux de la société, la noblesse à qui appartient la garde héréditaire du sol, le tiers-état qui réclame la satisfaction des besoins locaux, l'inviolabilité des biens acquis par le travail, et la liberté des personnes. L'intervention progressive du tiers-état dans les affaires publiques, la multiplication des franchises municipales, tous les signes d'une virilité prochaine des nations qui sortant de la tutelle de la féodalité entreront dans l'exercice raisonnable de leurs droits.

De même que le droit des gens était né des guerres et des traités, et qu'un droit public était sorti des discordes intestines et des chartes imposées ou obtenues; de même le droit civil changea de forme sous la double influence des législations qui furent rédigées, et des débats qui s'agitèrent devant des tribunaux plus stables et plus savans. D'une part, les coutumes multiples et flexibles au gré des juges virent s'élever autour d'elles la redoutable concurrence du Droit romain, immuable dans son antiquité, et des ordonnances royales, uniformes dans leur application. En même temps que les Pandectes doctement commentées reconquéraient en Occident une autorité qu'en Orient elles n'avaient plus, saint Louis dictait ces Etablissemens qui suffiraient pour l'immortaliser, Alphonse X donnait à la Castille le Code des *Siete Partidas*, la Sicile recevait ses lois de Frédéric II, l'Allemagne avait les siennes dans le *Sachsenspiegel* et le *Schwabenspiegel* où se réfléchissait aussi la simplicité de ses mœurs; Edouard I était honoré du nom de Justinien anglais. D'une autre part, l'administration de la justice, jusque-là considérée comme une des attributions de la puissance féodale, commença de s'en détacher. La juridiction des suzerains s'étendit aux dépens de celles des vassaux, elle fut exercée non plus par des pairs et des barons, mais par des conseillers clercs; elle fut distincte des autres pouvoirs publics; elle eut un siége fixe et un ressort déterminé. Ainsi, pour ne pas multiplier les exemples, le parlement ambulatoire, créé par saint Louis, recruté de légistes roturiers, fortifié par l'établissement du ministère public, fut fixé à Paris par Philippe-le-Bel (1). Ainsi encore la cour des Plaids-Communs devint sédentaire à Westminster aux termes de la Grande Charte anglaise, et plus tard chaque comté eut ses assises, et sur tous les points importans du royaume britannique se fit l'admirable création des juges de paix (2). Mais parce que toute chose humaine, même excellente, porte en soi le principe de sa corruption, les nouvelles institutions législatives et judiciaires ne demeurèrent pas exemptes d'abus. Nous avons vu les notions du Droit romain évoquées par des légistes pour flatter l'orgueil des mauvais princes. Dans la suite on verra le parlement de France se laisser investir des fonctions des états généraux, et, resserrant ainsi la résistance légale sur un plus étroit espace, se prêter aux envahissemens de l'absolutisme.

IV

Les grands événemens politiques sont comme les grands phénomènes de la nature, ils sollicitent la raison à rechercher leurs lois et leurs causes. ils ébranlent la sensibilité, fécondent l'imagination. Dans ces jours de tumulte social, le génie se montre plus puissant et plus beau; soit que cherchant à se dégager des agitations du monde extérieur qui le froissent et l'importunent, il trouve dans cette résistance même une énergie inaccoutumée; soit que, se livrant à toutes les impulsions des choses qui l'entourent, plein de sensations, d'émotions, de conceptions qu'il ne sait plus contenir, il se crée pour épancher au dehors l'exubérance de ses pensées un langage plus qu'humain. Pareil à l'aigle qui se plaît au milieu des tempêtes, soit qu'il s'élève au dessus de la région des orages pour planer dans des hauteurs sereines, seul et fixant le soleil; soit qu'il demeure au sein même des nuages et se joue avec la foudre. Aussi la période qui nous occupe fut-elle comme un orageux printemps où les intelligences effervescentes se développèrent avec bonheur. Elle vit vraiment renaître toutes les sciences dignes de remplir les loisirs des hommes, bien

(1) Hénault, tom. I.
(2) Ingard, tom. II.

qu'une autre époque ait orgueilleusement usurpé ce glorieux nom de Renaissance.

La philosophie perdue dans les ombres qui couvrirent l'occident après la mort de Charlemagne avait reparu vers la fin du onzième siècle. Elle avait trouvé dans les cloîtres un premier asile. Elle y avait docilement reçu les dogmes de la théologie chrétienne, et, mise ainsi en possession des vérités premières, objet des veilles souvent stériles de la sagesse antique, il ne lui restait plus qu'à en déduire les conséquences pour arriver aux vérités d'un ordre inférieur. Pourtant, dans l'incertitude des premières tentatives, plusieurs écoles s'étaient formées. L'une, espérant tout des forces de la raison, croyait pouvoir conclure des conceptions logiques de l'esprit humain à des réalités correspondantes dans la nature, et ce furent les *Réalistes*, modernes reproducteurs de l'idéalisme platonicien. L'autre pensait trouver dans les sensations venues du dehors le critérium de toutes les notions qui peuplent l'entendement, et ce furent les *Nominaux*, qui rappelèrent le sensualisme de Zénon. Entre ces deux sectes dont la querelle illustra si fort Guillaume de Champeaux et Abailard, commencèrent à s'interposer sous le titre de *Conceptualistes* quelques hommes initiés aux doctrines péripatéticiennes. Mais ceux-ci aussi bien que les précédens se soumettaient aux règles méthodiques d'une dialectique sévère, de l'observation desquelles ils faisaient dépendre l'avenir de la science. Le spectacle de leurs efforts contradictoires découragea quelques docteurs, qui cherchèrent des voies nouvelles et tentèrent de parvenir à la connaissance des choses par la contemplation et à la contemplation par l'amour. Une école mystique s'éleva et s'honora de compter dans ses rangs Hugues et Richard de St-Victor (1). Le scepticisme et l'athéisme lui-même s'étaient fait jour au milieu de cette agitation générale de la pensée. Mais au treizième siècle les faveurs et la solennité dont l'enseignement philosophique commença à jouir dans la cour des papes et dans les capitales des grands royaumes lui imposèrent des attitudes plus graves et plus calmes. Il se distingua plus qu'il n'avait fait juqu'ici de l'enseignement théologique, et se circonscrivant davantage dans le domaine des questions libres, il évita les égaremens de l'hétérodoxie. Les écrits des philosophes grecs et arabes furent traduits et multipliés par d'innombrables copies, leur autorité prompte à s'établir intervint dans les discussions, et avec l'érudition se répandirent ces dispositions sagement timides et conciliatrices qui l'accompagnent d'ordinaire. Aux luttes des systèmes succéda le besoin de les unir dans une savante harmonie; la philosophie rassembla ces quatre puissances qui s'étaient successivement manifestées et combattues et sans le concours desquelles elle ne saurait atteindre à son complet développement : la raison, l'expérience des sens, l'intuition, l'autorité. Et quatre célèbres docteurs semblèrent suscités pour représenter ces quatre puissances, chacun d'eux agissant plus excellemment au nom de l'une d'elles, mais sans méconnaître les droits des autres.

Albert de Cologne fut le premier (1195-1280). Dans les commentaires et les compilations qui composent la masse de ses œuvres colossales, il sembla avoir ramassé toutes les connaissances de l'antiquité et de l'Orient pour les jeter avec le poids de son crédit personnel dans la balance des controverses. Ce vaste commerce qu'il entretint avec les âges antérieurs étonna ses contemporains qui lui donnèrent le titre de *grand*, et le fit paraître entouré d'une auréole magique aux yeux de la postérité superstitieuse (1). D'un autre côté, dans un monastère obscur d'Angleterre, Roger Bacon (1214-1294), incompris et persécuté, réclamait une réforme générale des études scholastiques, et lui-même donnait l'exemple d'une nouvelle investigation des phénomènes de la nature. L'usage de la poudre à canon, l'emploi de la vapeur, la construction du télescope se retrouvent comme autant de prophéties écrites dans ses livres, pour l'humiliation des savans modernes devancés de plusieurs siècles par un pauvre moine. En même temps et

(1) Richard et Hugues de St-Victor, *Parad.* x, 131; xii, 133.

(1) Albert-le-Grand, *Parad.* x, 97.

sous le beau soleil qui dore les montagnes romaines, était éclos un génie tendre et pieusement méditatif : saint Bonaventure. Du haut de la région mystique où il s'élevait sans effort, il voulait communiquer, par une série de rapports logiques, avec les dernières et plus humbles régions de la science. Il disposait les connaissances humaines comme des degrés par lesquels la pensée pouvait à loisir monter et redescendre, comme un édifice dont les autres facultés poseraient les bases mais dont la contemplation formerait le couronnement lumineux (1). Toutefois si les autres avaient semblé plus que des hommes, s'ils avaient été dans l'école comme des thaumaturges, des prophètes, des génies, saint Thomas d'Aquin y fut salué comme un ange (1224-1274). Jamais les lumières célestes de la révélation ne cessèrent d'environner cette intelligence infaillible; mais nulle ne brilla davantage des lumières naturelles et intérieures de la raison. Le séjour ordinaire de ses pensées était la science la plus rationnelle de toutes, la métaphysique; c'est de là, c'est du point de vue de l'ordre et de l'unité qu'il conçut une synthèse complète des sciences morales, où réunissant les données de la foi, de l'érudition, de l'expérience, de l'inspiration, il devait dire tout ce qui se pouvait savoir de Dieu, de l'homme, et de leurs rapports; et fonder une philosophie vraiment universelle, catholique : *Summa totius theologiæ*. Ce monument plein d'harmonie malgré l'apparente aspérité de ses formes, domina de toute la hauteur du Christianisme les ouvrages des anciens; et surpassa peut-être par l'immensité de ses proportions tout ce qui a été tenté depuis. Mais il demeura inachevé; avant d'en avoir posé les dernières pierres, l'ange qui le construisait fut rappelé au ciel (1)...

Le treizième siècle avait été l'apogée de la philosophie au moyen âge : il avait vu à la fois ses docteurs dominer toutes les chaires par leurs enseignemens, et portés en triomphe sur les autels par leurs vertus. Le quatorzième commença une ère de décadence. Raymond Lulle (1244-1315), Duns Scott (1275-1308) et Occam (mort en 1347) remirent en problème ce que leurs illustres devanciers avaient réduit en doctrines. Les anciennes luttes se renouvelèrent. Les questions, les opinions se soulevèrent comme la poussière sous les pas des lutteurs de l'école. Une logique subtile à l'excès, divisant, distinguant toujours, fractionna la vérité jusqu'à l'infini : de bruyans combats se livrèrent sur des atomes. A la métaphysique se substitua peu à peu une ontologie inféconde. Les écrivains de l'antiquité dont l'autorité reconnue sous la condition d'une sévère et préalable critique pouvait exercer une légitime influence, se trouvèrent investis d'une sorte de despotisme intellectuel, et le *magister dixit*, redevint la dernière raison de gens qui se disaient philosophes chrétiens. Ainsi la scholastique, cette longue éducation des esprits européens, à laquelle ils durent peut-être leur tempérament robuste et la rectitude de leurs dispositions, dégénérait en exercices puérils et préparait elle-même sa déconsidération future (1).

De même que la philosophie s'était peu à peu dégagée de la théologie pour se constituer selon sa nature propre, les autres sciences commençaient à se détacher d'elle, qui d'abord semblait les renfermer toutes : mais de part et d'autre c'était une émancipation et non point un divorce : un lien commun ne cessait pas de les unir. Les matériaux de l'histoire s'élaboraient sous la plume de Villehardoin, de Joinville, de Villani, de Snorri Sturleson. Les récits d'un marchand vénitien, Marco Polo, avec ceux des missionnaires Plancarpin et Rubruquis prolongeaient de cinq cents lieues à l'orient le monde connu; tandis qu'à l'occident les vaisseaux de Gênes touchaient les Canaries, et marquaient le premier jalon de la route d'Amérique. L'enseignement du droit attirait à Bologne et à Padoue une jeunesse nombreuse. La médecine florissait aux écoles de Salerne et de Montpellier. Il faut remarquer surtout que les recherches érudites et les longues médi-

(1) S. Bonaventure, *Parad.* XII, 28.
(2) Thomas, *Parad.* X, 94.

(1) De Gérando, *Hist. des Systèmes*, tom. IV.— *Précis de l'Hist. de la Philosophie*, publié par MM. de Scorbiac et de Salinis.

tations avaient cessé d'être des faits isolés. La communauté des travaux devint un principe d'association. Les professeurs libres de Paris se formèrent en corporation sous le titre d'*université* (1200) : cet exemple fut suivi à Oxford (1206), à Salamanque (1223), à Upsal (1240), à Lisbonne (1290), à Rome (1303). Autour des chaires occupées par des maîtres illustres, accourut la multitude des étudians : sur les uns et les autres descendirent les bienfaits des papes et des princes ; il y eut une véritable république des lettres avec son gouvernement, ses honneurs, ses lois, ses tribunaux ; et, dans ces temps qu'on a crus barbares, la science devint une puissance politique. Faut-il ajouter que le même âge assista à l'institution de la Sorbonne, et qu'en dehors de ces établissemens récens, loin du tumulte des choses nouvelles, des milliers de monastères conservaient les doctes traditions et les habitudes laborieuses de leurs fondateurs.

V

Le beau est la splendeur du vrai : les premiers aperçus de la science et les premières inspirations de l'art sont donc nécessairement contemporains. Mais les progrès de l'art sont plus rapides, parce qu'il est de la nature de l'esprit humain de composer avant d'abstraire. Et c'est aussi pourquoi, parmi les arts, les plus compliqués devancent toujours dans leurs progrès ceux qui sont les plus simples. Ainsi la poésie est l'avant-courrière de la prose ; et c'est à l'ombre des grandes créations architecturales que la peinture et la sculpture essaient obscurément leur premier essor.

Jamais, peut-être, aucun siècle ne fut salué à son lever de plus de voix mélodieuses que le treizième. Les *minstrels* d'Angleterre et les *minnesænger* d'Allemagne, les *trouvères* de France et les *troubadours* du Midi, formaient comme un chœur immense et se renvoyaient des chants lyriques. Un landgrave de Thuringe avait couronné le poète vainqueur au combat académique de la Wartbourg, de joyeuses compagnies cultivaient en Provence le Gai-Savoir, et les muses siciliennes s'étaient réveillées pour murmurer des paroles d'amour dans une langue nouvelle. En même temps le génie épique se révélait dans de vastes compositions : c'étaient des poèmes nationaux, comme ceux du Cid et des Niebelungen, comme les Aventures d'Arthur et des Chevaliers de la Table-Ronde, de Charlemagne et des douze pairs ; c'étaient des épopées imitées des classiques et cherchant à rattacher aux souvenirs de l'antiquité les destins des peuples modernes : telles furent celles qui prirent pour sujets le siége de Troie, les voyages d'Énée, les conquêtes d'Alexandre. C'étaient des légendes de saints, travaillées avec une complaisance infinie par des imaginations religieuses : ainsi furent célébrés les miraculeux exploits de saint Georges, la douloureuse vie de sainte Élisabeth de Hongrie, les pélerinages de saint Brandon et ces innombrables histoires non moins merveilleuses qui passèrent sans doute des traditions populaires dans la rédaction latine de la Légende Dorée. Ces ouvrages étaient chantés et accompagnés des sons de la rote ou de la guitare par les jongleurs, rapsodes du moyen âge, qui tour à tour attiraient autour d'eux la foule des places publiques ou allaient charmer les seigneurs et les nobles dames dans l'isolement des châteaux. Aussi le génie ne manquait-il ni de popularité, ni de gloire. Les noms d'Arnaud Daniel (1), de Chrestien de Troyes, de Marie de France, de Gérault Berneil (2) et d'Adenès furent célèbres dans les provinces de la langue d'Oïl et de la langue d'Oc ; ceux de Wolfram d'Eschenbach, de Henri de Weldecke et de Henri d'Afferdingen retentissaient, comblés de louanges, des rives du Danube aux bords du Rhin (3). Toutefois, comme une floraison précoce qui ne tarde pas à se flétrir, cette abondance poétique de la France et de l'Allemagne, dès l'approche du quatorzième siècle, commençait à se perdre : aux accens spontanés de la lyre, à la simplicité majestueuse de l'épopée, succéda une poésie didactique et satirique qui aima à cacher ses intentions, tantôt méchantes

(1) *Purgat.* XXVI, 139.
(2) *Ibid.*, 120.
(3) Schlegel, *Hist. de la Littérature*, tom. II. — Koberstein, *Manuel de l'Hist. de la littérature allemande.*

et tantôt pédantesques, sous les voiles de l'allégorie, qui dut se séparer de la musique et garda le rhythme seul. Ce fut l'origine des fabliaux et des deux romans de la *Rose* et du *Renard*, dont la renommée naissante marque la décadence de la littérature chevaleresque.

La prose à son tour dérobait la parole aux lois du rhythme pour l'analyser, et de cette analyse déduire les élémens de la grammaire et constituer ainsi d'une manière durable les langues que nous devions parler un jour. Ses premiers essais étaient les ouvrages législatifs français, germaniques, espagnols que nous avons déja signalés. L'Allemagne y joignit des écrits ascétiques d'un grand mérite, comme ceux du pieux Tauler. Les Provençaux oubliaient les heures à tracer ces nombreux romans dont la faveur dura trois siècles encore (1). Et la vivacité française se joua dans les chroniques et les mémoires, entre lesquels se distingue le livre du sire de Joinville. — Les destinées littéraires de l'Italie se détachent ici de celles de l'Europe : sous ce ciel plus beau il ne se verra point de ces printemps trop courts, de ces subites sécheresses qui se rencontrent ailleurs : la saison fertile qui produisit la Divine Comédie continuera jusqu'aux jours de la Jérusalem délivrée.

Parallèlement aux arts de la parole se développaient ceux du dessin. Après avoir long-temps lutté contre la pesanteur et l'austérité du style byzantin, l'architecture gothique régnait libre et radieuse. C'était elle qui seule avait entrepris de décorer la grande scène du moyen-âge depuis les montagnes d'Écosse jusqu'aux mers qui baignent la Sicile, depuis l'Èbre et le Tage jusqu'au Jourdain reconquis. Partout où les besoins de la vie matérielle avaient rapproché les hommes et formé une cité, au dessus de leurs chétives demeures une basilique s'élevait pour représenter et maintenir parmi eux la suprématie de la vie morale. La basilique, au dedans toute brillante des reflets de ses rosaces, tout harmonieuse dans la variété infinie de ses contours, pleine des pompes du culte, consacrée par la présence de la Divinité, était une image ébauchée du ciel : au dehors, ses murs chargés de bas-reliefs, ses longues galeries peuplées de statues, ses aiguilles surmontées de saints, et par dessus tout son clocher portant à des hauteurs inaccessibles la Croix victorieuse, s'élevaient comme pour figurer la terre régénérée et pour conjurer la colère d'en haut en lui opposant les vertus d'ici-bas. Qui pourrait dénombrer ces milliers de monastères dont le caractère architectural était aussi varié que l'esprit des ordres religieux auxquels ils appartenaient, ces innombrables sanctuaires, ces chapelles, ces oratoires, toujours merveilleusement construits selon les conditions pittoresques de leurs situations, dans la profondeur des bois, à la cime des rochers, sur des promontoires battus des flots? Les édifices destinés aux usages de la vie civile n'étaient point oubliés. Des voûtes sévères s'élevaient pour recevoir sous leur ombre mystérieuse les siéges des magistrats. Les villes, dans l'orgueil de leur récente liberté, se construisaient des palais, dont le hardi beffroi s'élançait jusque dans les nues. Les châteaux même les plus solitaires cherchaient à s'embellir; ils laissaient couronner de balustrades fleuronnées leurs tours menaçantes; percer des fenêtres ogivales, enrichir de colonnettes leurs massives façades, la vigne et l'acanthe sculptées se suspendre autour des portes fermées par des herses de fer. Plusieurs sont encore debout et nous apparaissent pleins de grâce et de majesté, comme des guerriers souriant sous leurs pesantes armures. Les règles de ces constructions savantes se conservaient traditionnellement dans des confréries d'ouvriers qui, satisfaits d'avoir glorifié Dieu et servi les hommes, cachaient leur génie sous l'humble titre de tailleurs de pierres. Toutefois, le nom d'Eudes de Montreuil, contemporain de saint Louis, demeura célèbre et détermine le moment où l'art gothique atteignit son plus haut degré de perfection. Dès lors, ne pouvant devenir plus pur, il s'efforça d'être plus riche. Les édifices du quatorzième siècle se surchargèrent d'ornemens. Dans la foule de détails sculptés sur leurs murs, le grotesque et l'allégorie se glissèrent et remplacèrent

(1) Allusion aux romans en prose, *Purgat.* XXVI, 48.

peu à peu la simplicité d'autrefois. — D'un autre côté, en vertu de ces dispositions analytiques qui s'emparent toujours des esprits adultes, la sculpture et la peinture se dégageaient lentement de l'art architectural, dont elles n'avaient été jusqu'ici que des accessoires; elles se faisaient ses auxiliaires et ses égales, et s'assuraient ainsi une culture plus attentive et une prospérité plus grande. Au nord des Alpes, ces efforts d'indépendance restaient encore presque inaperçus. Les vitraux et les manuscrits enluminés étaient dépositaires des timides inspirations du pinceau; le ciseau s'exerça d'abord sur les pierres des tombes; c'était d'au delà des monts que devait venir l'impulsion régénératrice; c'était cette même Toscane de qui Rome avait emprunté les premiers types de l'art païen, qui devait maintenant donner au monde les types nouveaux de l'art catholique. Elle commença d'accomplir cette mission lorsqu'elle envoya un de ses plus nobles enfans, Giotto, couvrir de fresques les murs de la basilique de Saint-Pierre, à la veille du grand jubilé (1298); puis à la suite de la cour papale transférée à Avignon (1305), parcourir les villes de la France méridionale en semant des chefs-d'œuvre sur ses pas.

VI.

Il reste à constater sommairement les progrès qui se faisaient alors dans les arts plus modestes destinés à satisfaire les nécessités physiques de la nature humaine, c'est-à-dire l'agriculture, l'industrie et le commerce.

L'agriculture, encouragée déjà par le changement de l'esclavage en servage qui avait détaché l'homme de la chaîne pour l'attacher à la glèbe, fut encore favorisée par le changement du servage en vasselage, qui, en attribuant au vassal le domaine utile de la terre, l'intéresse puissamment à son exploitation. Aux procédés traditionnels des cultivateurs vulgaires, se joignirent les méthodes rationnelles de quelques hommes sagement novateurs. Crescenzi, citoyen de Bologne (né en 1230), écrivit un traité d'agronomie long-temps estimé. Les rapports que les croisades firent naître entre l'Orient et l'Occident, fournirent à l'industrie de somptueux modèles. Elle trouva des forces dans les corporations d'artisans qui se formèrent sous les auspices de la religion, dans les institutions communales, dans les concessions politiques obtenues par les populations laborieuses. Elle eut part aux lumières des sciences, et s'enrichit de plusieurs découvertes, comme celle du papier de linge, de la distillation de l'eau-de-vie, des lunettes, etc. Elle profita du perfectionnement de cette faculté délicate qu'on appelle le goût; et qui dans les objets qu'on trouve façonnés pour nos usages, déguise l'utilité sous l'élégance, et fait oublier l'infirmité de notre nature en embellissant les choses nécessaires. Enfin ce fut pour elle un honneur insigne d'avoir occupé les saintes et royales pensées de Louis IX lorsqu'il dictait ses *Établissemens des métiers*. La multiplication des richesses agricoles et industrielles ne pouvait manquer d'en rendre l'échange plus actif. Sous les pavillons de la Croix, le commerce aborda aux rivages du Levant et y plaça les premiers anneaux d'une chaîne qui, faisant mille détours, passait par les principaux ports de la Méditerranée, se prolongeait à travers la Flandre et l'Allemagne, et aboutissait en Angleterre. Les communications pacifiques des Européens avec les Tartares ouvrirent aux marchands des routes continentales qui les conduisaient jusqu'aux portes de la Perse et de l'Inde (1). Les républiques maritimes du midi se couvrirent d'illustration (2), tandis que les cités marchandes du Nord savaient conquérir et garder leurs libertés. Alors on vit aussi un phénomène mémorable. En dehors des lois civiles diverses dans chaque contrée, sous le concours des pouvoirs politiques, un Droit commercial, institution inconnue aux anciens, s'établit à peu près uniforme entre toutes les places de l'Europe, maintenu par la seule force de la coutume, se distinguant par un esprit singulier de bonne foi, de justice et de miséricorde, et montrant ce que peut faire, même dans la région des intérêts matériels, l'influence du Christianisme.

(1) Commerce d'étoffes avec les Tartares et les Turcs, *Inferno* XVII, 17.

(2) Prospérité navale de Venise, son arsenal, *Infern.* XXI, 7.

VII.

L'heure de nous arrêter est venue. Il ne nous est pas permis de pénétrer plus avant, de nous asseoir au foyer des familles, de franchir le seuil des palais, de nous attacher à la suite des personnages illustres. Tout l'intérêt dramatique nous échappe. Mais c'est assez pour nous si nous avons reconnu les événemens généraux, les révolutions qui changèrent la face de la société chrétienne ; si nous avons compris l'intérêt philosophique de cette période de l'histoire; si nous savons la place qu'elle occupe dans les desseins providentiels.

Nous avons vu finir le temps des croisades, où l'Europe avait débordé sur l'Asie; Japhet, selon la prophétie du patriarche, s'était dilaté et avait habité en vainqueur sous les tentes de Sem (1). Maintenant ses pavillons s'étaient tristement repliés loin des murs de Jérusalem. La désolation était rentrée aux lieux saints : les armes de Godefroy de Bouillon demeurèrent au Saint-Sépulcre comme les dépouilles de la chevalerie, milice religieuse, propagande guerrière, désormais déchue. Nous avons assisté encore une fois à ces assauts que la papauté soutint dans l'arène politique pour la liberté des nations : à l'ombre de cette théocratie protectrice, elles sont devenues à l'avenir capables de lutter elles-mêmes. Le vaste édifice du Saint-Empire s'est écroulé devant nous, et sa féodalité a chancelé sur ses bases. Les anciennes coutumes s'oublient déjà, car déjà elles s'écrivent. Les compositions savantes qui se font lire remplacent les chants de la poésie primitive qui ont cessé de se faire entendre. Et nous avons cru reconnaître les derniers jours d'un *âge héroïque*, c'est-à-dire d'un âge de force (2) mais non de force brutale, de violentes mais généreuses passions; dans lequel toutes les facultés humaines se développèrent d'une manière énergique, mais souvent exorbitante et désordonnée; dont les œuvres furent grandes, mais pres toujours inachevées, parce que le loisir manqua à ceux qui les conçurent, l'intelligence et la persévérance à ceux qui en héritèrent. Or cet âge héroïque, qu'on peut faire dater de Charlemagne, avait succédé à l'âge barbare commencé à Constantin, quand la société antique s'étant réconciliée avec Dieu, par un baptême tardif, à l'heure de sa mort, Dieu se tourna d'un autre côté, et voulut créer une société meilleure, à l'état d'enfance, d'ignorance et de simplicité, afin qu'elle grandît pure et docile sous ses yeux.

Nous avons aussi vu les peuples européens reconquérir pied à pied leurs frontières septentrionales et méridionales, et assurer en quelque sorte le terrain de la civilisation : l'Eglise se retirer avec honneur dans le domaine des consciences pour y exercer un empire non moins glorieux, peut-être plus efficace qu'autrefois : les diverses nationalités se former, se limiter, et faire respecter leur mutuelle indépendance : nous avons considéré l'affranchissement progressif de cette classe d'abord composée d'esclaves, puis de serfs, maintenant roturière encore, mais déjà tiers-état, et qui devait être l'état tout entier un jour; les lois formulées, les sciences émancipées, les langues modernes cherchant à se fixer, des sources inconnues de prospérité s'ouvrant aux hommes pour leur prodiguer tout ce qui peut faire l'aisance et l'ornement de la vie; et nous avons cru apercevoir les premiers signes d'un âge plus proche de la maturité, d'un âge organique, si nous pouvons le nommer ainsi, dans lequel le Saint, le Juste, le Vrai, le Beau, l'Utile, tous les élémens essentiels de la vie sociale devaient se coordonner entre eux; et la chrétienté, rassemblant ses forces, se faire une constitution inaltérable. Plus tard, enfin, serait venu pour elle un âge de prosélytisme éclairé et de conquêtes civilisatrices, où s'avançant hors de ses anciennes limites, mais cette fois pour ne plus reculer, elle aurait embrassé les continens, les îles infidèles, et le monde entier dans une immense effusion d'amour. Ces magnifiques destinées semblèrent à la veille de se consommer au temps qui vit

(1) Genèse IX, 27.

(2) Ἥρως, Ἄρης, Ἥρα, en latin *Herus;* dans les langues germaniques, *Herr*, *Ahrimann;* en hébreu, *Ari* avec le sens de *Lion;* en sanscrit, *Hara*, *le puissant*, surnom de *Siva*, toujours l'*Idée de Force*.

finir le grand schisme d'occident, sous les mémorables pontificats de Nicolas V et de Pie II, sous les beaux règnes de Louis XII, de Ferdinand et d'Isabelle, aux jours de Guttemberg et de Michel-Ange, de Vasco de Gama et de Christophe Colomb...., si deux causes surtout ne fussent venues troubler l'économie du plan divin : d'une part l'obstination du schisme grec qui amena l'islamisme à Constantinople, et la corruption byzantine en Italie, dans les arts, dans les mœurs, jusque dans la cour romaine : d'une autre part la prétendue Réforme qui posa théologiquement le principe de l'égoïsme, d'où résultèrent ces inévitables conséquences, les doctrines absolutistes au service des rois, les passions anarchiques parmi les peuples ; un détour de trois siècles, par des chemins pleins de larmes et de sang, dans la marche de l'humanité.

Entre cet âge héroïque qui touche à son terme et cet âge organique qui va s'ouvrir ; entre le monde qui finit et celui qui commence, nous avons vu beaucoup de confusion, de vide et de mouvement, et comme une image du chaos. A côté des ruines qui viennent de se faire se montrent des constructions récentes, et quelquefois de vastes lacunes : dans l'ordre politique des institutions qui restent debout, tandis que s'élèvent des institutions contraires ; d'autres qui sont tombées et que rien ne remplace : dans le domaine intellectuel les notions admises jusque là se décomposent sous l'effort de l'analyse, et déjà la synthèse élaborant d'autres conceptions plus complexes : dans la plupart des esprits la lassitude de ce qui doit bientôt n'être plus, l'impatience de ce qui va être ; des regrets inutiles, des espérances qui seront trompées, une inquiétude universelle. Et nous avons conclu que le siècle que nous venons de décrire est un siècle de transition, une de ces époques où la nécessité se fait sentir d'abandonner l'ordre social existant devenu trop étroit pour le développement de l'activité générale, et d'en fonder un autre sur des proportions plus savamment calculées ; où ces tendances instinctives qui gouvernent la multitude à son insu, et qui sont la manifestation des volontés du ciel, ont changé la direction. Alors s'il était permis de soulever les voiles de l'invisible et d'assister au conseil éternel, on entendrait comme le prophète, celui qui est assis sur le trône, proférer ces paroles : « Voici que je fais toutes choses nouvelles. »

Or, une telle époque pleine d'imposans spectacles, de douleurs, de joies, de craintes et de désirs devait être vue, comprise, exprimée ; elle devait rencontrer une ou plusieurs intelligences d'élite qui eussent conscience d'elle et lui rendissent témoignage. Car la société a besoin du génie comme la création a besoin de l'homme pour se réfléchir en lui et parler par sa voix. D'ailleurs, au moment où disparaissaient les œuvres du passé, il fallait qu'au moins s'en conservassent les souvenirs, afin que la chaîne morale qui unit les générations entre elles ne fût pas rompue, afin de satisfaire au devoir de cette piété filiale sans laquelle, pour les nations comme pour les familles, il n'y a pas de longue vie. Et si ces souvenirs étaient héroïques, s'ils étaient des exemples et des enseignemens, il fallait qu'ils fussent préservés avec soin non seulement de l'oubli, mais plus encore de la dégradation qu'ils pouvaient subir dans les réminiscences des hommes vulgaires. Aux approches d'un avenir laborieux il était bon que les vagues pressentimens répandus dans la foule se formulassent en sages prévisions, et que, annoncées d'avance, les épreuves inspirassent moins de terreur, les succès moins d'orgueil. Il était bon, quand la face extérieure des événemens allait changer, de rappeler qu'il y a des idées et des sentimens qui ne changent pas, et qui demeurent le point de ralliement des âmes généreuses.

Ces fonctions sont excellemment celles de la poésie, surtout de cette poésie que les anciens nommaient Epique et que nous appelons Sociale. Les Muses du paganisme étaient filles de la Mémoire ; ses poètes (*vates*) lisaient dans l'avenir. Leur langage était une sainte et primitive philosophie : « *Fuit hæc sapientia quondam* (1). » Le Christianisme n'attribue pas à la poésie une moins noble destina-

(1) Horace, Art poét.

tion. Elle n'est pas pour lui un écho mélodieux, mais servile, des voix qui résonnent à l'entour, l'expression flatteuse des passions et des opinions contemporaines. C'est la forme humaine la plus parfaite du Verbe, qui éclaire quiconque vient en ce monde. C'est un mode d'inspiration inférieur, mais analogue à celui des prophètes, qui, du haut de la région des vérités éternelles, découvre à la fois les temps accomplis, présens ou futurs, et les rapproche dans une confusion sublime pour immortaliser les premiers, expliquer les seconds, instruire les autres. C'est, pour obéir à cette inspiration, une parole harmonieuse, énergique, rapide à se propager, facile à s'enraciner dans la mémoire de ceux qui l'entendent : elle ne craint ni le fer ni la flamme qui renversent les monumens, ni la vétusté qui flétrit les plus éblouissantes peintures et qui mutile les marbres animés par le ciseau; elle ne craint que le silence, qui jamais ne se fera complétement sur la terre qu'après le dernier soupir du dernier homme. C'est, enfin, une puissance qui est forte, parce qu'elle est douce, qui s'empare aisément des cœurs et contraint les raisons les plus altières à se rendre captives ; qui sait faire aimer et croire, et qui fait le mal si elle n'opère le bien.

Donc la poésie a sa mission à remplir ici-bas, à des heures que la Providence a marquées : une de ces heures solennelles se rencontra à l'époque dont nous avons fait l'histoire. Le treizième siècle qui passait, et le quatorzième qui allait venir, semblaient dire tous deux : « Qu'un grand poète soit ! » et Dante fut.

Et maintenant se présente de lui-même un rapprochement qui ne manque ni d'intérêt ni de grandeur. Ces quatre âges de la chrétienté dont nous avons rapidement tracé la succession, l'antiquité les parcourut aussi, quoiqu'en un cercle plus étroit et sous des auspices moins heureux. Après donc l'âge barbare et l'âge héroïque, il y eut un temps où la Grèce, satisfaite d'avoir essayé ses forces dans sa première lutte avec l'Asie, au siége de Troie, s'était repliée sur elle-même : le pouvoir théocratique n'avait plus qu'une faible part dans le gouvernement des peuples; les monarchies commençaient à chanceler sous l'effort du génie républicain; l'art était perdu de ces gigantesques constructions cyclopéennes dont les restes nous étonnent; les derniers poètes de l'école d'Orphée étaient morts sans laisser de disciples. Mais alors aussi les jours n'étaient pas loin qui devaient voir naître Lycurgue, Thalès, Hésiode, Tyrtée ; où commencerait un âge d'organisation politique, de travaux scientifiques, de créations artistiques et littéraires par lesquelles la Grèce se préparait une ère de conquêtes sous Alexandre, et de domination intellectuelle sous les Ptolémée. Il y eut donc une époque de transition. Il fallait qu'elle fût représentée par un homme qui se constituât l'héritier des générations éteintes et l'initiateur de générations nouvelles, qui conservât à sa jeune patrie la mémoire de ses ancêtres célébrant leurs exploits, et peut-être la liberté de ses enfans en les ralliant par une communauté de traditions glorieuses pour combattre un jour l'invasion de la tyrannie persane; qui, au milieu de la corruption croissante des dogmes primitivement révélés à l'humanité, sauvât quelques unes des croyances communes aux populations asiatiques, grecques et italiennes, et du moins quelques préceptes épars de la morale éternelle, seule garantie de la durée des sociétés; qui fût, en un mot, le poète théologien de l'antiquité païenne : Homère se rencontra.

Il est donc permis de dire que Dante est l'Homère du Christianisme. Toutefois, nous ne comparons ici que la destination qui leur fut donnée, non la manière dont ils l'accomplirent. Nous avons dit la place que le poète devait tenir dans son siècle, nous dirons ailleurs la place que le siècle tint dans le poème.

A. F. OZANAM.

L'ITALIE LITTÉRAIRE.

PREMIER ARTICLE.

Avant de parler des auteurs italiens et de leurs ouvrages, il est naturel de présenter en perspective un aperçu de l'Italie, avec son caractère, ses mœurs, ses arts, le développement de sa littérature, de grouper les accidens du tableau, afin que le personnage qui vous occupe, au lieu d'apparaître isolé, trouve de suite sa place dans cet harmonieux ensemble. Les œuvres d'un peuple se tiennent toutes; elles ont toutes cette expression commune qui fait reconnaître les membres d'une même famille. Séparez-les les unes des autres, et beaucoup des traits qui les distinguent seront à peine compris. Une tour antique, un vieux donjon présentent un tout nouvel intérêt, lorsqu'on apprend les événemens dont ils furent le théâtre, et l'histoire de leur gothique architecture.

Ce qui fait à l'Italie une position singulièrement élevée en Europe, c'est son ancienne primauté dans toutes sortes d'arts et de sciences. Elle marcha constamment à la tête de la civilisation au moyen âge; morcelée en petits États, on la vit éclipser les plus vastes pays par la multitude de ses palais et l'éclat de ses richesses; champ de bataille ouvert à l'ambition des grandes puissances, elle communiqua aux ennemis qui la dévastaient le goût des nobles travaux et les secrets de ses découvertes; esclave, vaincue, dépouillée, réduite à envoyer ses enfans quêter leur pain dans les cours étrangères, ce furent ces enfans, ces émigrés qui donnèrent partout l'éveil aux intelligences, attisèrent partout le feu sacré de l'étude, enseignèrent les arts, la jurisprudence, la navigation, les mathématiques, et conquirent même des royaumes aux souverains qui les soudoyaient. C'est chose remarquable, en effet, que non seulement l'Amérique ait été découverte et nommée par des Italiens, mais encore que les trois principales dominations qui s'y établirent y aient été implantées par des Italiens: celle de l'Espagne, par Christophe Colomb de Gênes; celle de la France, par Jean Verazzani de Florence; et celle de l'Angleterre, par les deux Cabotti de Venise. C'était déjà à un Italien, à Gioja d'Amalfi, si l'on croit une vieille tradition, qu'était due l'invention de la boussole; c'était à un Italien qu'on rapportait la découverte des lunettes; et Copernic, Galilée, n'étaient-ce pas des Italiens?

Dans une autre partie des connaissances humaines, qui ne sait la célébrité de l'école de Salerne, et des Musandinus, des Maurus, les médecins les plus illustres, dignes précurseurs des Morgagni et des Fallope? Au douzième et au treizième siècle, on venait de tout pays à Salerne; c'est là que notre fameux Gilles de Corbeil avait été initié aux mystères de son art, et que de fois ne se plut-il pas à épancher dans ses vers le souvenir de Salerne, *dont la beauté brillait par tout le monde*, ville peuplée de docteurs, régie par des docteurs, et *embaumée du parfum de mille plantes qu'y avait assemblées dans de rians jardins le culte de la médecine!*

> Cujus forma nitet latè diffusa per orbem,
> Quam medicinalis ratio, quam physicus ordo
> Incolit atque regit, quam nostræ providus artis
> Cultus odoriferis specierum imbalsamat hortis.

Rappellerai-je maintenant les universités de Pise, de Padoue, de Pavie, de Pérouse, mais surtout celle de Bologne, la plus ancienne, la plus renommée, qui ne reconnaissait d'aînée que notre tant célèbre université de Paris? C'est là, c'est dans ces enceintes sacrées que retentirent les voix du professeur Azzo, autour duquel se pressaient dix mille élèves; du glossateur Accurse; du spirituel Odofredo; de Bartole et de Baldos, les géans de la jurisprudence; de Sigonius; d'Alciat; de Pancirole, et de tous ces savans dont la seule gloire suffirait pour illustrer leur patrie. L'université de Paris vit même souvent alors des Italiens occuper ses chaires de théologie et de droit civil; elle s'enorgueillit long-temps de

pouvoir offrir à ses élèves les leçons de Pierre Lombard, l'auteur du *Livre des Sentences;* d'Anselme, de Lanfranc, de Saint-Thomas, de Saint-Bonaventure, du bienheureux Gilles Colonne, d'Annibaldi, de Beroalde. La France accueillait noblement ces étrangers comme un prêt de l'Italie, sauf à le lui rendre. Ce n'est pas, en effet, sans un certain sentiment d'orgueil national que nous voyons à cette époque les troubadours de la Provence faisant bégayer leurs chants aux muses encore timides de la Lombardie et de la Romagne. Les écoliers de Bologne applaudissaient déjà aux graves enseignemens de Guillaume Durant, évêque de Mende; et le temps devait venir où les échos de la vieille Rome se fatigueraient à redire les louanges prodiguées par l'enthousiasme italien à Marc-Antoine Muret, notre savant compatriote.

Il est bien regrettable que les jalousies, que les rivalités de peuple à peuple, les empêchent souvent de se rendre justice les uns aux autres. Ainsi, la plupart des critiques italiens, en exaltant quelquefois outre-mesure les talens et les chefs-d'œuvre des écrivains, des artistes de leur pays, déprécient ceux de la France avec une outre-cuidance d'amour-propre qui peut nous paraître étrange, mais ne saurait certainement nous blesser. La position de la France est faite, et elle est telle que nous n'aurions aucun intérêt à dissimuler les mérites de nos voisins ou de nos ennemis. Si nous n'avons pas été les premiers à porter le flambeau de la science de par le monde, peut-être nous accordera-t-on qu'une fois saisi, nous en avons fait jaillir de plus vives étincelles; si on nous oppose Dante, Arioste, Le Tasse, qui aura-t-on à nous citer, lorsque nous nommerons Labruyère, Lafontaine, Corneille, Pascal, Molière, Buffon et notre grand Bossuet? Soyons donc fiers réciproquement de nos succès, de nos triomphes, mais que ces triomphes ne nous éblouissent pas au point de nous cacher ceux des rivaux qui luttent avec nous dans la carrière.

Avant de parler de la littérature italienne, une question se présente : Quelle a été l'origine de la langue toscane? était-ce la langue du peuple sous la république et les empereurs romains, comme l'ont prétendu Bruni-l'Arétin, le Quadrio et le cardinal Bembo? n'est-ce qu'une dérivation simple et naturelle du latin, corrompu et modifié par les âges? serait-ce un amalgame de l'idiôme de Rome avec ceux des Barbares qui se disputèrent l'Italie? Bruni et ceux qui partagent son opinion s'appuient sur ce fait, que les comédies de Plaute et de Térence, où le poète a mis en scène des personnes du peuple, présentent des expressions et des formes de langage tout italiennes. Mais, pour en conclure que le toscan fût dès lors le patois vulgaire, il faudrait que Plaute et Térence eussent fait parler leurs Darus et leurs Syrus non point en mauvais latin, mais en bon toscan, de même que Molière a mis du gascon dans la bouche de quelques uns de ses valets, et Goldini du vénitien dans celles de ses arlequins et de ses Colombine.

L'observation de Bruni n'est pas cependant sans intérêt et sans quelque vérité. Il est certain que le latin des rues avait plus de rapport avec l'italien que le latin des écoles. Le peuple aime généralement les comparatifs, les diminutifs, les mots composés enfin qui changent d'expression par la terminaison qu'on leur donne; avec une extrême vivacité dans les idées, il aime que sa parole soit souple et élastique comme ses idées, pour en rendre, si je puis dire, toutes les sinuosités et tous les contours. Or, c'est là un des caractères qui distinguent éminemment la langue toscane, et révèlent tout d'abord son origine populaire (1). Qu'il y a de grâce et de finesse dans ces transformations d'un mot prêt à se plier aux impressions les plus délicates, en pivotant sur sa racine : *Ragazzo,* garçon; *ragazzotto,* petit garçon; *ragazzino,* gentil petit garçon; *ragazzanio,*

(1) Qu'on prenne garde ici à ma pensée : toutes les langues ont sans doute une origine populaire, mais lorsque les Académies s'en sont emparées et ont prétendu les faire passer au lit de Procuste, il se forme alors un patois vulgaire qui se différencie surtout de la langue reçue par les caractères que j'ai signalés. Si le patois vient à prendre le dessus et à dominer long-temps sans principes et sans règle, il conserve nécessairement ensuite quelques uns de ses caractères primitifs.

mauvais garçon. N'est-ce pas là le peuple dénaturant les mots suivant ses besoins, mais de sorte à être toujours facilement compris?

Une autre remarque, c'est que le peuple affectionne singulièrement les pronoms; ils donnent plus de personnalité, plus d'importance aux discours. Aussi les voit-on beaucoup plus usités dans les comédies de Térence que dans les histoires de Tacite; or, les pronoms sont d'un emploi infiniment plus fréquent dans la langue toscane que dans le latin.

Enfin, le peuple aime les désinences sonores; car le peuple crie, et l'on sait que tous les mots italiens se terminent par des voyelles. Ne serait-il donc pas possible qu'au milieu des guerres, des ruines, de la dispersion des écoles qui signalèrent l'invasion des Barbares et les siècles suivans, la langue du peuple ait empiété de jour en jour, se diversifiant, se modifiant en raison même du plus grand abandon dans lequel gisait la langue primitive? Car, pour croire que les Huns, les Hérules, les Lombards aient fourni leur contingent de mots du nord à cette langue éclose parmi les fleurs du midi, il faudrait supposer que cette langue nouvelle fût plus rude, moins harmonieuse que la latine, puisqu'elle se serait alliée aux idiômes âpres et sifflans des contrées septentrionales. Or, c'est précisément le contraire qu'on observe: le latin a perdu de son énergie, de sa concision, de sa vigueur, en se métamorphosant, pour acquérir plus de grâce, de redondance et de mélodie. Ne devrait-on pas d'ailleurs trouver dans l'italien des rudimens des langues du nord, si ces langues avaient participé à sa formation?

J'en reviens donc à l'opinion déjà émise par le savant Maffei, que l'italien est le latin vulgaire, modifié, dénaturé par huit siècles de barbarie et d'ignorance. Ces modifications n'eurent point lieu de front, si je puis dire, et elles ne se firent point uniformément; chaque province, chaque ville y mit du sien, et eut son dialecte à part, dialecte inculte, changeant, sans règles et sans principes. Les Provençaux furent les premiers à avoir un idiôme fixe, et ils durent cet avantage aux poètes que firent surgir tout-à-coup les libéralités de leurs petits princes. Dès le commencement du douzième siècle, Foulques de Marseille et Bernard de Ventadour écrivaient des *canzoni* à l'honneur de la belle Adélasie de Barral et de la dame de Saluces. Ces *canzoni* étaient rimées, usage renouvelé des derniers temps de la littérature romaine; et ce qui était plus remarquable, au lieu de la cadence métrique produite par l'agencement des longues et des brèves qui constituait le vers grec et latin, elles présentaient une poésie nouvelle, reposant toute dans le nombre des syllabes et dans des repos voulus, que soutenait heureusement l'harmonie des consonances. C'était là un système de versification tout neuf, se prêtant d'ailleurs merveilleusement bien au chant et à l'expression des pensées douces et suaves. Un *sirvente*, une *canzone* à couplets égaux, aux rimes sonores, chantés le soir par un gai troubadour, avec accompagnement de rebec ou de cithare, étaient faits pour charmer davantage les imaginations chevaleresques de l'époque, que les odes latines et les églogues virgiliennes que soupiraient encore quelques avortons des écoles.

Aussi le succès des troubadours fut-il immense; ils allaient de ville en ville, de palais en palais, choyés, fêtés, célébrant et courtisant les belles, et ne bornant pas leurs prouesses au royaume d'Arles, au comté de Toulouse, et aux cours d'amour de Romanin et de Pierrefitte. L'Italie, avec ses grands seigneurs opulens, généreux, avec ses nobles dames qui se souvenaient encore des belles formes romaines, avec son peuple amoureux de mélodie et de plaisir, était pour eux un champ facile à exploiter. On les vit, en effet, s'y répandre en foule. Durant tout le treizième siècle, les cours des comtes de Savoie, des marquis de Montferrat et d'Este, applaudirent aux défis qu'ils se portaient les uns aux autres et à leurs joûtes solennelles. Azzo VII d'Este les appelait à Ferrare, les comblait d'honneurs, et les troubadours acquittaient la dette de la reconnaissance en odes héroïques et en chants d'amour.

Excités par les joyeuses aventures, par les succès, par les triomphes de ces fils du Gai Savoir, les Italiens, sans idiôme

formé, sans littérature, se prirent à chanter eux aussi sur le mode de la Provence. Nicoletto de Turin, Boniface Calvi, Albert Malespina, Percivalle Doria, mais surtout Sordello de Mantoue, devinrent de célèbres, d'illustres rivaux des Raimbaud de Vaqueyras, des Raymond d'Arles, des Aymar de Péguilain, qui avaient long-temps fait les délices des cours de Saluces, de Turin et de Ferrare. Mais il est à remarquer que ce mouvement d'enthousiasme pour la poésie provençale resta concentré dans les provinces septentrionales de l'Italie : Florence, Rome, Naples et la Sicile, plus éloignées du centre de cette littérature exotique, y demeurèrent étrangères. Leurs dialectes continuèrent donc à se développer, à se perfectionner, tantôt par l'influence des cours et la générosité des souverains, tantôt par les luttes de la tribune. Frédéric II régnait à Naples; prince incrédule, despote, mais qui portait dans son amour pour la science et les lettres toute la passion qui le dominait contre ses ennemis et principalement contre l'Eglise. Avec l'aide de son célèbre chancelier, Pierre Desvignes, il fondait des écoles, encourageait les nobles études et récompensait les succès. « L'empereur Frédéric, est-il dit dans « une antique nouvelle, fut un très noble « seigneur, et la foule de ceux qui « avoient quelque bonté venoit à lui de « toutes parts; car l'homme donnoit « moult volontiers et faisoit toujours « bon visage, et qui avoit talent quelcon- « que venoit à lui, trouvères, sonneurs, « beaux parleurs, hommes d'art, jou- « teurs, comédiens, gens de toute es- « pèce. »

Cependant la poésie vulgaire avait fait son apparition en Sicile vers la fin du douzième siècle: Frédéric l'encouragea; lui-même et Pierre Desvignes chantèrent sur le nouveau mode; et, comme la cour devint le sanctuaire de cette littérature naissante, on l'appela sicilienne, nom que plus tard la gloire de Pétrarque, Dante et Boccace fit changer en celui de toscane. Ces ébauches grossières et celles plus heureuses de Guiniscelli, de Cavalcanti, de Guittone d'Arezzo et de saint François d'Assises, eurent cet immense effet de déterminer peu à peu une langue commune, poétique, littéraire, au milieu de tous les dialectes, et de la faire profiter des beautés de chacun d'eux.

Voilà où en était l'Italie, au commencement du quatorzième siècle, et c'est ici qu'apparaît la grande figure du Dante; Dante Alighieri saisit cet idiome à peine formé; il le modifia, l'agrandit, le façonna dans sa main comme de la cire. Ardent républicain, il sut donner de l'énergie et de la concision à la langue la plus redondante et la plus harmonieuse; théologien, philosophe, il lui fit exprimer les idées les plus abstraites avec majesté et avec grandeur; poète à l'étrange mais sublime imagination, il la rendit éloquente pour l'amour comme pour la haine, pour la pitié comme pour la terreur. La *Divine Comédie* devint dès lors le lexique de la langue nouvelle : car il n'y avait plus rien à retrancher ni à ajouter après un tel génie et une telle œuvre (1).

Pétrarque vint alors; nul homme ne jouit davantage de sa renommée et ne la savoura à plus longs traits que Pétrarque; mais, chose bizarre! même depuis la *Divine Comédie*, les poésies en langue vulgaire n'étaient considérées encore que comme des jeux d'esprit, bons tout au plus pour des adolescens, et Pétrarque ne vit dans les siennes qu'une folie de jeunesse. Il y avait dans les universités naissantes, et parmi les littérateurs savans, une recrudescence d'amour, de culte pour le latin. C'était en latin que

(1) Je ne sais ce que les Italiens pensent des vers suivans de Lamartine.

Ta langue modulant des sons mélodieux
A perdu l'âpreté de tes rudes aïeux;
Douce comme un flatteur, fausse comme un esclave,
Tes fers en ont usé l'accent nerveux et grave;
Et semblable au serpent dont les nœuds assouplis
Du sol fangeux qu'il couvre imitent tous les plis,
Façonnée à ramper par un long esclavage,
Elle se prostitue au plus servile usage;
Et, s'exhalant sans force en stériles accens,
Ne fait qu'amollir l'âme et caresser les sens.

Ces vers, il faut le dire, sont mis dans la bouche de Byron, mais quelle qu'en soit l'origine, je les trouve exagérés et injustes. Que la langue italienne ait pour principaux caractères la grâce, la redondance, la mélancolie, c'est chose incontestée : qu'elle soit *douce comme un flatteur*, cela peut être; mais

Pétrarque correspondait avec Guillaume de Pastrengo, avec le roi Robert, avec Jacques Colonne; c'était en latin qu'il écrivait ses Bucoliques et son Epopée de l'*Africa* qui lui valut la couronne de lauriers au Capitole. L'amour de Pétrarque pour Laure le servit mieux que ses inclinations de savant: c'est par lui qu'il devint un des pères, un des modèles de la langue italienne; qu'il donna à cette langue une élégance, une suavité, une morbidesse égales à la force et à la puissance qu'elle tenait de l'Alighieri; et qu'il obtint, après sa mort, cette célébrité que lui avaient valu, durant sa vie, quelques poésies latines sans verve et sans fraîcheur.

Or, pendant que la poésie acquérait ainsi, presque d'un seul coup, toute sa perfection, la prose au dessus du patois vulgaire s'anoblissait, s'assouplissait entre les mains de Boccace, esprit peu étendu, conteur cynique, mais spirituel et enjoué, qui connaissait d'ailleurs son siècle, et savait qu'il l'intéresserait toujours en lui présentant le tableau de ses aventures de ruelles avec une apparente ingénuité et une moqueuse bonhomie.

Je viens de citer trois grands noms, trois de ces noms qui suffisent à la gloire d'une époque; et cependant, que d'autres retentirent alors, influens, considérés, possédant au plus haut degré la vertu de dominer les masses. Il y avait une émulation générale que les rivalités de ville à ville, de prince à prince, s'étudiaient à activer. L'Italie était morcelée dès lors comme elle l'est à présent, comme elle le sera toujours. Ce morcellement tient à deux causes qui ont agi simultanément dès le jour de l'établissement du trône impérial à Constantinople. — La position géographique de l'Italie, et le genre d'administration auquel la plupart de ses villes avaient été soumises sous l'empire. — Quelle unité, quelle force pouvait avoir l'Italie avec ses frontières menacées par les plus puissantes nations de l'Europe, et son immense littoral, du moment que les Alpes n'étaient plus une barrière infranchissable, et que les peuples voisins avaient acquis cette civilisation, cette instruction, cette tactique dont l'absence les avait livrés pieds et poings liés aux armes de Rome! L'Italie est acculée à la mer; elle l'est de tout le poids de l'Allemagne et de la France: pays plus étendus, plus peuplés qu'elle ne peut l'être. Il lui faudrait donc, pour exister comme Etat indépendant, d'immenses armées et d'immenses flottes: car ses champs fertiles, ses villes florissantes irritent l'ambition; car la réunion de toutes les provinces sous une seule couronne la rendrait inquiétante par les alliances qu'elle pourrait former avec l'un de ses voisins, afin d'accabler l'autre.

Le vice de la position géographique de l'Italie se révéla du moment que le fantôme de la puissance romaine n'en imposa plus aux rois et aux peuples. Les barbares fondirent sur cette terre promise comme sur une proie; ils se la partagèrent comme un riche butin, et il y eut, en quelques années, trois et quatre principautés différentes dans la Péninsule: principautés subdivisées à leur tour entre une foule de chefs qui, ne tenant au centre commun que par les liens assez relâchés du vasselage, gouvernèrent despotiquement les villes et y trônèrent avec magnificence.

Les villes italiennes avaient presque toutes été *municipes* sous l'empire, c'est-à-dire qu'elles s'administraient elles-mêmes et qu'elles jouissaient d'une liberté et d'une indépendance bien autre que celle qui était accordée aux provinces gouvernées par des proconsuls. Cette habitude d'isolement les avait assez préparées, sous quelques rapports, à l'existence à part que leur fit la féodalité; mais d'un autre côté les souvenirs qui leur restaient du régime populaire, de leurs réglemens consentis, de leurs subsides

fausse comme un esclave, mais *rampante comme un serpent sur un sol fangeux*, mais *sans force*, sans *accent nerveux et grave*, ne faisant qu'*amollir l'âme et caresser les sens*; je le demande, où Byron a-t-il vu cela? est-ce dans le Dante, dans Machiavel, dans les combats du Tasse et de l'Arioste, dans les traités de Beccaria, dans les pièces républicaines d'Alfieri? — Et s'il ne veut parler que des temps actuels, est-ce dans Foscolo, Monti, dans le *Carmagnola* et les *Hymnes Sacrées* de Manzoni, dans les *histoires* de Botta, dans les *tragédies* de Niccolini? — Quant à moi, je trouve qu'il est merveilleux de voir la langue la plus moelleuse de l'Europe avoir produit des ouvrages aussi *forts*, d'un *accent* aussi *grave et nerveux*, qu'aucune autre langue qui soit en Europe.

librement votés, devaient maintenir chez elles une fermentation continue. De là les révolutions si fréquentes dans cette foule de petits domaines, de là leurs factions, leurs luttes intestines, leur proscription en masse; de là aussi, de cette existence individuelle, les haines qu'ils nourrissaient les uns les autres et les jalousies de puissance, de préséance qui sans cesse les divisaient. Ces jalousies, ces haines ne se taisaient que lorsque l'ennemi commun, descendant du haut des Alpes noriques, envahissait de ses légions les provinces du nord; et alors même combien de fois ne vit-on pas les inimitiés de familles l'emporter sur l'intérêt commun, et des Italiens ouvrir traîtreusement les portes de la patrie à l'ambition de l'étranger! C'est à cette cause qu'appartiennent les grandes querelles des Guelfes et des Gibelins; les Gibelins étaient vendus à l'empereur, les Guelfes combattaient, sous la bannière pontificale, pour la liberté et l'indépendance de l'Italie.

A la fin du douzième siècle, le triomphe des Guelfes était complet; l'empereur ne conservait plus qu'un vain droit de suzeraineté sur les républiques lombardes; mais ces républiques livrées à leur action intérieure, ou bien ayant besoin de chefs pour se combattre les unes les autres, devinrent, en peu de temps, le patrimoine, sinon avoué du moins réel, de quelques familles. Rome et Naples continuèrent seules à être le siége de royaumes un peu étendus; la Toscane était peuplée de républiques envieuses et turbulentes; Bologne se régissait par des réglemens municipaux, sous l'influence de quelques maisons prépondérantes; et puis, dans le nord, en mettant de côté les deux républiques maritimes de Gênes et de Venise, qui n'avaient pas encore beaucoup propagé leur domination sur la terre ferme, la puissance se partageait entre les marquis de Montferrat, les Visconti et les Este. Mais le morcellement ne s'arrêta pas là: du moment que Ferrare, que Milan, que Casal se constituaient en chefs-lieux et prétendaient avoir leurs cours brillantes, leurs palais splendides, ou du moins leur administration propre, et peut-être leur tribune aux harangues, il n'y avait pas de raison pour que les autres cités ne cherchassent à suivre leur exemple: et c'est ainsi que la Péninsule s'enfonça de plus en plus dans cette anarchie gouvernementale qui fait de son histoire un véritable chaos. A Milan, les Torriani disputent la seigneurie aux Visconti; à Plaisance, ce sont les Scotti qui commandent; à Lodi, les Filiroga; à Côme, les Rusca; à Pavie, les Langoschi; à Verceil, les Avvocati; à Novare, les Brusati; à Brescia, les Maggi; à Parme, les Correggeschi; à Vérone, les Scaligeri; à Forli, les Ordelaffi; à Rimini, les Malatesta: c'est une confusion sans égale. — Un fait seul est à noter ici: l'élévation des Gonzague à la seigneurie de Mantoue: élévation qui, abstraction faite des crimes qui la signalèrent, fut une source de prospérités réelles pour le pays, et eut une haute influence sur les arts et la littérature.

En général, tous ces petits seigneurs qui, de simples citoyens qu'ils étaient la veille, se trouvaient tout-à-coup chefs de leur ville, tenaient à profiter de leur royauté en rois. Ils voulaient commander, trôner, éclipser par leur éclat et par celui de leur capitale les autres roitelets dont ils étaient environnés; et aussitôt on appelait des artistes, on bâtissait de grands palais; on faisait de la cour une réunion de beaux esprits, de poètes, d'improvisateurs. Cet amour-propre des seigneurs était partagé par les républiques et par le peuple; on était fier de soi et des siens, de sa gloire et de celle de son université, de son académie, de sa ville. On se faisait la guerre les uns aux autres, non seulement par les armes, mais encore par un zèle ardent à se surpasser dans les arts de la paix, à se disputer les savans, les littérateurs; à les capter par plus d'honneurs, par de plus gros salaires. On trouve dans l'Histoire de Pancirole de singuliers faits à cet égard; j'y ai surtout remarqué la délibération suivante des chefs de l'université de Bologne.

« L'*étude* de cette ville, y est-il dit, ayant été bouleversée par de grands troubles, et les professeurs qui avaient coutume d'y tenir école, l'ayant abandonnée pour d'autres *études* où l'on s'efforce d'attirer les plus savans docteurs, afin d'entraîner les élèves à leur suite, nous, recteurs et conseillers, voulant que notre

université non seulement ne soit pas vaincue par les autres, mais qu'elle les surpasse, avons réfléchi aux moyens qui se peuvent user pour y renouveler et y perfectionner l'enseignement des sciences, et empêcher que la malice d'autrui amène notre ruine. Nous sommes convenus que si Jacques de Belviso, excellent professeur de lois, dont le crédit et la raison gouvernent tout à l'université de Péruse, était appelé à Bologne, tous les élèves qui sont actuellement à Péruse, l'accompagneraient et beaucoup d'autres encore. Nous vous supplions donc, seigneurs, capitaines, anciens et sages, de décréter que ledit Jacques puisse et *doive* venir avec son fils tenir école à Bologne, sans péril pour eux ni pour leurs descendans; et que, s'il refuse, il soit procédé contre lui à la volonté des recteurs. Connaissant les avantages dont il jouit dans les autres villes, nous ne voulons point lui causer de dommage, mais nous demandons au contraire qu'on lui accorde de plus grands priviléges... »

Ceci se passait au quatorzième siècle, époque à laquelle l'Italie apparaissait comme un brillant phénomène avec ses poètes, ses philosophes, ses jurisconsultes au milieu de l'ignorance, et de la barbarie générales. Alors régnaient chez nous Philippe de Valois, Jean II, Charles V; alors nous en étions, pour les ouvrages d'esprit, aux *lunettes des princes*, et nous avions plus d'un siècle à traverser pour arriver à Amyot et à Montaigne. Mais alors aussi, car il faut tout dire, s'élevaient nos vastes basiliques. Notre-Dame de Chartres, St-Gratien-de-Tours, St-Etienne de Bourges, monumens audacieux, gigantesques; créations neuves et spontanées, parlant au cœur, agrandissant l'imagination, véritables inspirations de la foi catholique; tandis que l'Italie n'a presque jamais consacré à son Dieu que des temples aux formes païennes, aux proportions minutieusement symétriques, aux décorations pompeuses et théâtrales, temples éclatans comme des bazars, froids comme des musées!

Eugène DE LA GOURNERIE.

ÉTUDES SUR LES MYSTÈRES, MONUMENS HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES, LA PLUPART INCONNUS, ET SUR DIVERS MANUSCRITS DE GERSON, Y COMPRIS LE TEXTE PRIMITIF FRANÇAIS DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, RÉCEMMENT DÉCOUVERT PAR ONÉSYME LE ROY (1).

Celata dudum jam decet
Vulgare nos mysteria.
SANTOLIUS, *de Transf.*

Cet ouvrage, dont nous avons donné un important extrait, avant qu'il fût public (2), doit jeter une lumière profonde sur les mœurs et la vie intime de nos ancêtres. Dans le mot *mystères*, M. O. Le Roy comprend, non-seulement les drames saints que représentaient des communautés religieuses, et qui nous étaient la plupart inconnus, mais encore des sermons inédits de Gerson sur la *passion*, et la découverte de l'auteur de l'*Imitation*, dont le nom, suivant l'observation d'un de ses traducteurs, « paraissait encore un *mystère* fait pour confondre notre curiosité. » L'extension donnée aux vers de Santeuil en fait une épigraphe d'autant plus heureuse qu'elle embrasse toutes les parties de l'ouvrage, et qu'elle indique aussi que le temps était venu de le publier.

« Loin de moi pourtant, dit M. Le Roy, l'idée d'avoir voulu faire une œuvre de circonstance! Il n'en est point de nos *mystères* comme de ces meubles du moyen âge, que la mode exalte aujourd'hui, et que demain peut être elle brisera. »

Quelque curieux que soient ces vieux monumens, l'auteur des *Etudes* ne se borne pas à y rechercher les mœurs de

(1) Un fort vol. in-8°, chez L. Hachette, lib. de l'Université, rue Pierre-Sarrazin, 12; prix br., 7 fr. 50 c.

(2) Voir le numéro 59, t. III, p. 472.

nos pères, les origines de notre langue et plusieurs sources inconnues de notre histoire, il nous montre aussi quelle était la religieuse philosophie et souvent le génie artistique de ces hommes si long-temps dédaignés. Notre siècle qui croit avoir tout créé, ne se doutait pas qu'au fond de quelques abbayes et de quelques châteaux dont on sait à peine aujourd'hui les noms, se jouaient, il y a cinq ou six cents ans, des ouvrages dont la conception et l'exécution étonnent quelquefois.

Dès le Xe siècle, une religieuse allemande composait (1), et faisait jouer par ses sœurs, et jouait elle-même de pieux drames latins, que l'on va imprimer, et dont M. Le Roy donne l'idée la plus piquante.

Mais passant au règne de saint Louis, il y trouve, dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, une tragédie française, écrite et jouée vers 1250, sur le *massacre des chrétiens* à la funeste journée de Mansoura, où Robert d'Artois, frère de Saint Louis, périt victime de son courage. Rien de plus intéressant que l'analyse de cet ouvrage et les rapprochemens qu'il offre avec notre expédition d'Alger.

De 1250 à 1340, une grande lacune dans nos *mystères*, ou plutôt dans l'ouvrage de M. Le Roy, car nous avons peine à croire avec lui que notre muse tragique, quoique en son berceau, se soit endormie quatre-vingt-dix ans. Nous engageons l'auteur à ne pas s'endormir, lui, dans son succès, et à combler un jour cette lacune, si la chose est possible.

Cette muse si long-temps perdue, notre explorateur la retrouve enfin, vers 1340, dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale qui contiennent, entre autres drames, *le baptême de Clovis, Saint-Remi, Théodore, la Marquise de Gaudina, Robert-le-Diable,* et *Saint-Lambert*. Les analyses et les citations de ces pièces sont d'un grand intérêt et jettent sur plusieurs points obscurs de notre histoire, ainsi que sur les confréries qui ont représenté ces drames, une vive lumière. Nous reprocherons seulement à M. Le Roy de ne pas toujours développer assez ses idées, et de supposer quelquefois ses lecteurs trop instruits. C'est un tort, aujourd'hui surtout.

De 1340 à 1402, nouvelle lacune dans les *mystères* écrits; mais l'auteur la remplit par des détails curieux, quoique trop abrégés encore, sur certaines représentations qui avaient lieu à cette époque, et dont quelques historiens se sont occupés.

Enfin nous arrivons à l'année 1402 où une société pieuse obtint de Charles VI la permission de représenter à Paris *le mystère de la Passion*, d'où elle prit le nom de *Confrérie de la Passion*. On ne connaissait aucun manuscrit de cet ouvrage; celui qu'a découvert à Valenciennes M. Le Roy nous en donne l'idée la plus complète. Ce n'est pas pourtant la correction du dessin, ni les mœurs juives qu'il faut y chercher, mais la vérité de l'expression et les mœurs de nos pères au XVe siècle.

Bayle et Voltaire se sont moqués du style et des anachronismes de quelques fragmens de *mystères* venus jusqu'à eux. M. Le Roy répond à ces critiques étroites: « Dans un village reculé du Hainaut où « j'ai été élevé, se trouvait (je le vois en- « core) un calvaire dont les grandes fi- « gures peintes grossièrement, mais avec « énergie, excitaient en nous, pauvres « enfans, une impression que je ne puis « décrire. Quelqu'artiste serait venu nous « dire: —Vous avez bien tort d'admirer: « ne voyez vous pas que le bras de ce « Christ manque de *contour* et de *faire;* « que les pleurs de cette femme sont trop « peu nuancés; que le fusil de ce soldat « est un *anachronisme?*—De semblables « critiques n'auraient point détourné « de leur attention des enfans...Eh bien! « pour entrer dans le génie de nos pères. « tâchons aussi, suivant le conseil de « l'Evangile, de nous faire *petits* avec les « *petits*, de nous reporter dans l'enfance « de l'art et chez ce peuple enfant, que « nous entendrons tout à l'heure criant « *Noël* et pleurant de joie, à des repré- « sentations qui feraient pouffer de rire « notre *maturité*. »

A en juger par les citations de M. Le Roy, *notre maturité* n'a pourtant rien de plus imposant que ce drame sacré, si

(1) *Secundùm facultatem ingenioli mei*, dit-elle, avec autant de grâce que de modestie.

nous voulons nous le figurer représenté par des acteurs et devant un public dignes de le comprendre.

Analyser l'analyse serrée qu'en fait M. Le Roy, cela n'est pas possible : il sera mieux d'y renvoyer nos lecteurs, après avoir cité quelques vers qui donneront une idée du style.

Lazare, homme dissipé, long-temps livré à toutes ses passions, est mort, il est enseveli, on l'a descendu dans la tombe : rien ne semble pouvoir l'en tirer ; à la prière de ses sœurs, Jésus le ressuscite. Lazare, alors revenu de loin, car il a été jusqu'aux enfers (ce qui n'est pas très orthodoxe), raconte à ses sœurs ce qu'il a vu.

Il peint d'abord le purgatoire, où les ames, qui n'ont pas expié leurs fautes, languissent

D'estre ainsi privés de leur bien,
Car qui n'a son Dieu, il n'a rien.
Là sont en piteuse ordonnance
Les âmes des bons trespassés,
Pour par acomplir la penance
D'aucuns de leurs vices passés.
Là sont leurs torments amassés,
Selon que leurs offenses sont :
La peine au délict correspond.

La peinture de l'enfer est plus énergique :

Au plus bas est le hideux gouffre
Tout de désespérance taint,
Où sans fin ard (*brûle*) l'éternel souffre
Du feu qui jamais n'est estaint...
Hydeux puis, abismes parfons,
Remplis de pécheurs jusqu'au fons,
Qui là reçoivent leurs souldées ;
Là crient les âmes dampnées,
En leur Créateur blasphémant...
Leurs regrets sont mort pardurable,
Et leurs cris, de piteux hélas ;
Leurs tormens, paine intollérable,
Sans jamais espoir de soulas...
Là sont condampnés et jetés
Ceulx qui meurent en griefz péchés.
Mal reposent les mal couchés.
Là sont leurs âmes tourmentées,
Abreuvées de l'ire de Dieu,
Et très asprement agitées, etc.

M. Le Roy, après avoir remarqué l'effet que ce sermon devait produire sur les cœurs de Lazare, et, par contre-coup, sur l'auditoire, relève ces belles expressions *teint de désespérance, abreuvé de l'ire de Dieu ;* ce vers :

Où sans fin ard l'éternel souffre ;

enfin ces mots plus frapans encore par leur proverbiale moralité :

Mal reposent les mal couchés.

Ce volume est si plein, que nous ne pouvons nous arrêter sur les *mystères* si curieux ou si pathétiques de *Saint Martin*, de *Saint Crépin et saint Crépinien*, sur les *Moralités* des *Blasphémateurs*, des *Théologastres*, etc.

Mais de tous les drames manuscrits découverts par M. Le Roy, le plus précieux sans contredit est celui en tête duquel on lit : « Cy comance la vie de monseigneur « Saint-Loys, composée par Pierre Grin- « gore, à la requeste des maistres et « gouverneurs de la dicte confrairie du « dict Saint-Loys, fondée en leur cha- « pelle de Saint-Blaise, à Paris. »

Les détails que donne M. Le Roy sur l'auteur de ce drame, sur la confrérie qui le représenta dans le palais même de saint Louis, aujourd'hui *Palais de Justice ;* enfin les citations qu'il en fait sont d'un intérêt que nous craindrions d'affaiblir en les abrégeant.

Nous devons d'ailleurs nous étendre sur les deux derniers chapitres. L'un est relatif à l'auteur de l'*Imitation*, l'autre aux *origines de notre langue.*

Le premier contient sur Gerson et sur ses ouvrages inédits des renseignemens d'un haut intérêt, que l'auteur des *Etudes* a puisés aux véritables sources, dans une lettre latine d'un frère de Gerson, mais surtout dans un manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes où se trouvent d'abord, deux *sermons* « moult solemp- « nellement (*sic*) prononchez en l'église « S.-Bernard à Paris par vénérable et ex- « cellent docteur en théologie maistre « Jean Jarson, chancelier de Nostre- « Dame-de-Paris.

A la suite de ces deux sermons se trouve l'*Internelle consolation*, le tout grossé l'an 1462 par David Aubert, et par commandement du duc de Bourgogne, Philippe Ier. Ces divers écrits sont précédés d'admirables miniatures représentant Gerson dans diverses circonstances de sa vie.

L'Internelle consolation n'est autre chose que *l'Imitation de J.-C.*, composée d'abord en français, et en trois livres seulement, par Gerson, pour ses sœurs

de Reims, et vingt ans plus tard en latin et en quatre livres pour les Célestins de Lyon où il était retiré. Les preuves que M. Le Roy donne de ces faits sont tellement développées que nous ne pouvons toutes les reproduire. Elles seront complétées par la publication de ce *texte primitif français de l'Imitation*, dont il ne nous offre encore que quelques échantillons, celui-ci, par exemple :

« Il ne te sera besoin de mettre en « homme ton espoir, pour ce que les « hommes se muent tantost et défaillent « hastivement, mais Nostre Seigneur per- « maint éternellement; et accompagne « fermement jusques en la fin. Metz donc « en Dieu toute ta fiance. Tu n'as point « icy la cité permanente ; et en quelque « lieu que tu sois, tu y es estrangier et « pellerin, et n'auras jà repos, se en toy- « mesme tu n'es uni à nostre Seigneur « Dieu. »

« Il est difficile, dit M. Le Roy, de ne pas reconnaître ici l'auteur du *Testamentum Peregrini* et de l'*Imitation*, dont voici les passages correspondans : *Homines citò mutantur et deficiunt velociter ; Christus autem manet in æternum, et stat usquè in finem firmiter. Pone totam fiduciam in Deo. Non habes hìc manentem civitatem, et ubicumque fueris, extraneus es et peregrinus.* »

Gerson, outre son *Testamentum Peregrini*, où l'on retrouve plusieurs phrases de l'*Imitation*, s'était fait peindre aussi en pélerin, par allusion aux traverses de sa vie et à son nom qui, en hébreu, signifie étranger. Lui-même a décrit son costume dans des vers latins rappelés par M. Le Roy.

Quand on voit déjà, dans les citations de ce volume d'*Etudes*, que l'*Internelle consolation*, presque en tout conforme à l'*Imitation*, n'en a pas encore certains traits, les plus beaux, on ne peut guère douter que le texte français ne soit l'original. Dans le passage que nous venons de citer, par exemple, « nous n'avons « pas retrouvé, dit M. Le Roy, l'équiva- « lent de quelques expressions admira- « bles de l'*Imitation* latine, où le pèle- « rin, qui ne fait que passer ici-bas, a « soin d'envoyer devant lui, non ses « *grands équipages*, comme disait Fon- « tenelle, mais ce qui sera un peu plus « utile là haut, ses bonnes œuvres, *aliquid* « *boni præmittere*, mot inappréciable, « qui vaut un code de morale. »

L'absence de semblables passages dans le texte français en prouve, disons-nous, l'antériorité. Mais M. Le Roy a devers lui tant d'autres preuves, qu'il néglige un peu celle-là, pour s'occuper des *Sermons* inédits de Gerson, dans lesquels il retrouve encore, il est vrai, l'auteur de l'*Imitation*. Dans cette apostrophe à Pilate, par exemple : « Que fais-tu, Py- « late?..... Tu te laves comme la cor- « neille : toute l'eau de la grant-mer ne « pourroit oster le sang du benoist Jhésus « de tes mains, néant plus que la noire « couleur de la corneille. » M. Le Roy met en note de cette citation ce passage de l'*Imitation* : *Si, ad instar maris, lacrymas*, etc.

La péroraison du sermon sur la *Passion*, qui est très belle, est citée en entier dans ces *Etudes*, et rapprochée, presque à chaque ligne, de quelque passage de l'*Imitation*. Cela prouve, dira-t-on, que Gerson avait lu l'*Imitation*, et non qu'il en soit l'auteur. M. Le Roy répond que Gerson, si exact à citer ses autorités, n'a jamais mentionné l'*Imitation*, même dans le long catalogue des livres pieux dont il recommande la lecture, et l'on prétend que l'*Imitation* lui est bien antérieure!

Pourquoi, enfin, n'y a-t-il pas mis son nom ?

La lettre du frère de Gerson, tirée de l'oubli où elle était restée et traduite par M. Le Roy, répond, de la manière la plus intéressante, à cette objection. Nous y voyons, dix ans, Gerson dans la solitude du cloître, y expiant sa gloire passée, dont il est tellement désabusé, que, quand son génie veut l'élever aux plus hautes contemplations, craignant que le souffle des vanités ne vienne l'ébranler, vite il descend de ces hauteurs au plus profond de la vallée, et s'y met en lieu sûr ; suivant moralement l'exemple du hérisson, qui, aux attaques de son ennemi, se recueille, en se repliant tout entier sur lui même : *More spiritualis erinacei, totum se in se curvando recolligit*, dit le texte de la lettre que M. Le Roy cite aussi.

Cette lettre, si intéressante, nous ap-

prend encore que Gerson, sollicité par son frère et par les religieux de leur composer quelque ouvrage propre à les conduire dans les voies du salut, les renvoyait modestement aux écrits de saint Augustin, de saint Bernard et à beaucoup d'autres auteurs plus récens qu'il cite, sans rien dire de l'*Imitation*, quoiqu'il composât un traité sur ces mots : *Venez à moi, vous tous qui êtes affligés*..... mots par lesquels commence précisément ce quatrième livre de l'*Imitation* qui manque, non seulement à l'*Internelle consolation*, mais au plus ancien manuscrit latin de l'*Imitation*, décrit par les Bénédictins, et dont M. Le Roy a fait à Gand l'acquisition.

Forcé d'indiquer à peine les matières de ce fécond volume, nous nous arrêterons sur une importante amélioration qu'y provoque l'auteur dans l'instruction de la jeunesse : il prouve d'abord, par une foule d'exemples (et cette opinion était celle de feu Raynouard), que notre langue, d'origine toute latine, n'a jamais été plus rationnelle, plus pure, plus naïve qu'au temps de saint Louis; il ne doute point que l'invasion des lettres, des mœurs et des sophismes de la Grèce, à l'époque du protestantisme, n'ait altéré tout à la fois l'unité française, l'unité catholique et les mœurs de nos pères que l'on a dédaignées pour se jeter dans les plus bizarres imitations de l'antiquité profane.

Malgré son admiration pour les grands écrivains du paganisme, ce n'est point chez eux que M. Le Roy veut que nous allions chercher nos origines. « Nous les retrouvons, dit-il, dans la latinité du moyen âge, fécondée par le Christianisme, et devenue la mère des plus belles langues de l'Europe.

« Cette latinité, quoiqu'elle date de la décadence de l'empire, n'est point *basse* quand elle préside aux destinés du monde et qu'elle est l'instrument de sa *rénovation*. Qu'on l'étudie, on y découvrira des richesses dont on peut se faire une idée, si l'on considère combien de génies, dans toutes les parties du monde, durant tant de siècles, depuis Tertullien, Lactance, Prudence, saint Avite, jusqu'à Gerson et plus loin, ont écrit, dans le noble but de glorifier la religion, faisant servir l'idiome de Cicéron et de Tacite à la défendre et à la propager, en forçant la muse de Lucrèce et d'Horace à célébrer les grandeurs infinies de Dieu.....

« Le premier mérite du latin ecclésiastique, qui était chargé de porter la lumière aux peuples, c'est la clarté. Les hommes auxquels il s'adressait étant peu sensibles à l'harmonie, surtout dans le Nord, n'y cherchez pas la période cicéronienne. Le nombre et la quantité, même dans les vers, sont négligés; mais on y a substitué la rime, qui, en frappant l'oreille, imprime dans l'esprit les grandes vérités qu'il importe de retenir. Ainsi, un orateur chrétien veut-il faire entendre à son auditoire que l'on meurt ordinairement comme on a vécu, il ne dit pas : *Mors est echo vitæ*, « la mort est l'écho de la vie; » mais dans ces mots : *Talis vita, finis ita*, il fait retentir cet écho que ne reproduit pas notre adage : *Telle vie, telle fin*. Les prosateurs latins modernes, jusqu'à l'auteur de l'*Imitation*, sont pleins de ces mots énergiques et de ces effets de style, dont Virgile, Horace, Cicéron, Ovide, offrent quelques exemples.

« Nous avons des mystères latins du douzième siècle tout en rimes, mais bien inférieurs aux grandes proses de l'Eglise, surtout à ce *Dies iræ* que la musique de Mozart a rendu plus terrible encore et plus consolant.

« Pour goûter tout ce que la langue des Romains a de plus harmonieux, de plus pur, lisons et relisons encore Cicéron, Virgile, Horace, Tite-Live, etc., etc.; mais voulons-nous entrer dans l'esprit et les mœurs de nos pères, dans les sources de notre histoire et d'une infinité d'usages, enfin dans les origines de notre langue nationale, le latin ecclésiastique en est la véritable clef. »

Le latin ouvre aussi la porte aux sciences divines, et M. Le Roy aurait pu lui appliquer la belle expression de *claviger cœli*, créée pour exprimer la puissance que saint Pierre et ses successeurs ont reçue de Dieu. L'auteur des *Etudes*, s'appuyant de l'autorité de l'illustre et sage marquise de Lambert et d'un passage de ses lettres à sa fille, voudrait que les femmes même ne fussent pas étrangères à la

langue de l'Eglise, qu'un pitoyable préjugé a voulu leur défendre. Après avoir rappelé de quelle utilité cette langue peut être partout, principalement dans les pays de l'Europe latine, combien son étude est facile et demanderait peu de temps aux jeunes gens forcés de brusquer leurs études, M. Le Roy demande formellement que le latin moderne soit, chez les chrétiens, *la base de toute instruction.*

« Outre l'avantage qu'ils retireraient, dit-il, d'une langue usuelle, presque sans inversions, sans ellipses, et type de la nôtre, les jeunes gens, fortifiés par la vérité qu'ils auraient puisée dans ses sources, *pourraient* alors sans danger se livrer, les uns à l'aridité des sciences exactes, les autres aux études de l'antiquité profane. Les erreurs anciennes, les sophismes modernes, seraient sur eux sans prise. Loin de dédaigner la religion, parce que son berceau fut humble et soumis à toutes les misères humaines, elle en serait pour eux, ce qu'elle est en effet, plus belle et plus miraculeuse. Les vers les plus hostiles de Voltaire contre le Christ, glisseraient sans aucun doute sur l'esprit affermi où serait imprimée, par exemple, quelqu'une de ces hautes et philosophiques pensées de la moindre des hymnes de Santeuil au Christ :

Divine crescebas puer,
Crescendo discebas pati.
Qui fecit æternas domos,
Domo latet sub paupere...

Cœlum manus quæ sustinent
Fabrile contrectant opus.
Supremus astrorum faber, etc.

« Tout en croissant, enfant divin, tu « préludais à ta Passion et nous apprenais à souffrir (*discebas pati* exprime « tout cela). Le Créateur des demeures « éternelles est caché sous le toit du « pauvre. Ces mains qui soutiennent les « cieux ne dédaignent point l'humble « rabot; et le grand architecte des mondes, *le fabricateur souverain....* »

« Mais cette expression même de La Fontaine ne rend pas le *faber astrorum.* Tout Santeuil est intraduisible, comme l'*Imitation.* Sachons donc la langue de Gerson et de Santeuil. »

Nous avons cité en entier l'opinion de M. Onésime Le Roy sur cette question, parce que nous la partageons entièrement, et que nous n'avons pas la prétention de la mieux exprimer.

J. V.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

Nous ajoutons à cet article sur l'ouvrage de M. Onésime Le Roy, les notes suivantes qui nous sont transmises par un de nos rédacteurs, qui, ne sachant pas qu'un article était prêt, avait commencé un travail sur le même ouvrage. Nous pensons que nos lecteurs, surtout M. Onésime Le Roy, nous sauront gré de leur avoir communiqué ces observations.

Page 69 de son *Traité des Mystères*, M. Onésime Le Roy dit : « Aucun monu« ment de sculpture ne donne, à notre « connaissance, la scène de l'immersion « dans le lavacrum et du drap figuratif « dont le néophyte était enveloppé. »

Je suis fondé à croire cette assertion inexacte. En effet je possède une épreuve d'un diptyque sculpté en ivoire représentant le baptême de Clovis. On y voit 1° le roi plongé dans le *lavacrum* jusqu'à la poitrine; 2° un évêque, sans doute saint Vaast, qui tient le drap figuratif dont il s'apprête à couvrir le néophyte; 3° on y voit sainte Clotilde derrière le saint évêque, et sa présence ne peut être contestée, car elle porte une couronne; 4° saint Remy tient un livre d'une main et l'autre est posée sur le front du roi. Le Saint-Esprit descend sur sa tête. Dans une bande au dessus de ce sujet, on voit saint Remy à genoux devant un autel sur lequel une main entourée de nuages pose la sainte ampoule.

Cette sculpture doit être bien ancienne, car l'architecture de l'église devant laquelle a lieu le baptême est en style byzantin à plein-cintre, avec le zig-zag anglo-saxon. Les tuiles qui servent de couverture sont en dos-d'âne comme les tuiles des monumens romains. Les fonds de baptême sont hors de l'église, ce qui est très ancien. Les personnages sont chaussés du *caligæ*, chaussure des soldats romains qui servaient dans l'armée de Clovis, suivant que nous l'apprend Procope. Autre preuve de l'an-

tiquité de cette sculpture, c'est que les prélats n'ont ni mitres, ni crosses, ni pallium, tous objets qui ne furent en usage que vers le dixième siècle.

Page xiij de la *préface*, l'auteur dit encore « : Au bas, sur la grande porte qui « par malheur a été remplacée, on voyait « *les tombeaux ouverts*, etc., » il y a ici erreur, la scène des tombeaux ouverts n'existait pas sur la porte, mais bien sculptée en pierre dans la dernière bande du beau tympan qui orne l'ogive du grand portail. On y voyait aussi la scène curieuse de la *Psychostasie* ou *Pesée des âmes*. Tous ces beaux et curieux détails ont été *barbarement* détruits par un architecte de l'Empire, qui a commis un des plus grands actes de vandalisme qu'il soit possible de commettre, et le tout pour y substituer une mauvaise ogive qui sent le dix-huitième siècle et toutes ses profanations. Sans les vieilles gravures; tout serait perdu sans ressources, car la Vierge et la figure hideuse figurant l'enfer, sculptées sur le pilier qui partageait cette porte en deux parties, tout a été détruit; ce qui fait une lacune irréparable dans cette Iliade de la poésie chrétienne.

GUENNEBAULT.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

LE CATHOLIQUE DE SPIRE.

Livraison de septembre.

I. Du principe de l'obéissance dans l'État et dans l'Église.

II. Exhortation aux élèves d'un séminaire qui allaient recevoir le Diaconat.

III. Logique des Protestans.

(Revue très curieuse de divers passages des journaux protestans qui prouvent leurs bizarres contradictions entre eux, et l'effronterie de leurs jugemens sur l'Eglise catholique.)

IV. La Puissance de l'amour chrétien, démontrée par la vie et les fondations pieuses du chanoine *Priest*, surnommé le Vincent de Paul de la Belgique.

REVUE. 1. *Manuale Ritualis Passaviensis jussu et auctoritate Rvdmi DD. episcopi Passaviensis novitor editum*, 1837.

(Mgr. l'évêque de Passau, en Bavière, a voulu ramener son rituel à l'unité du rituel romain, en conservant toutefois plusieurs des anciens usages du diocèse. — Le *Catholique* réclame avec force en faveur de beaucoup de ces usages qui, loin d'être en contradiction avec le rituel Romain, ne sont que des additions précieuses par leur antiquité et les traditions locales qui s'y rattachent. — Il cite plusieurs prières d'une admirable beauté; il combat avec autant de chaleur que de science ce funeste esprit qui a bouleversé la liturgie, comme dans la plupart des diocèses de France, pour s'éloigner également de l'unité Romaine et des monumens traditionnels des divers diocèses.

2. Pélerinage à Jérusalem et au mont Sinaï; par le père M. J. de *Geramb*, traduction allemande.

3. Sur l'état actuel de l'instruction publique en Prusse; par M. *Seul*, professeur au Gymnase de Coblentz.

(Observations d'un écrivain catholique sur la fameuse dénonciation portée par le docteur Lorinser contre le système prussien si vanté en ce moment, et qui, selon ce savant protestant, *est aussi funeste à la santé du corps qu'à celle de l'âme.*)

4. Œuvres choisies du B. *Louis de Blois*, Ve et VIe volumes.

5. *De prænunciato novi fœderis seu Missæ sacrificio in priscis vatibus*; dissertatio exegetico-dogmatica quam scripsit, J. M. A. *Lochnis*, SS. theologiæ doctor, etc.

6. Sermons de M. *Nickel*, curé de la cathédrale à Mayence.

7. Journal trimestriel de l'instruction publique en Bavière; par MM. *Heim* et *Voyt*, prêtres.

8. Livres de prières par Bernard *Galura*, prince-évêque de Trente, et autres.

9. Fin tragique de la Chartreuse de Londres; fragmens de l'histoire de la réforme en Angleterre; par *Odilo*.

(On cite un récit touchant de l'effroyable supplice que le despote hérétique fit subir au prieur Nouthon et aux deux autres chefs de la Chartreuse.)

10. Guirlande d'Homélies; par Jean Emmanuel *Veith* (le plus célèbre prédicateur de l'Allemagne actuelle).

11. La Passion de N.-S. en cinquante méditations; par le R. P. *Thomas de Jésus*, augustin, pendant sa captivité chez les Maures.

Appendice. — Faits et pièces relatives à la religion.

Livraison d'octobre.

I. De l'Episcopat; Lettre pastorale de Mgr *Geissel*, évêque de Spire, pour sa prise de possession.

(On remarque dans ce mandement une éloquente description de la grande cathédrale de Spire, comme symbole de l'Église et de ses institutions. Le nouveau prélat s'est fait connaître autrefois par une savante histoire de cette même cathédrale, en trois volumes.)

II. Vie et fondations pieuses du chanoine *Friest* (suite et fin).

III. Que doit faire un pasteur dépourvu de l'appui de l'autorité civile, pour faire observer extérieurement les dimanches et fêtes?

IV. Logique des Protestans (suite et fin).

Revue. 1. Manuel du Rituel de Passau (suite et fin).

2. Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie; par le comte de *Montalembert*, traduction allemande de M. *Stadler*, Aix-la-Chapelle, 1836.

3. Histoire de Ferdinand II, empereur d'Allemagne; par J. P. *Silbert*, Vienne, 1836.

(Réhabilitation d'un des plus grands souverains catholiques, indignement calomnié par les historiens philosophes.)

4. *Ordo divini officii juxta rubricas Breviarii Romani*, curavit Dr J. E. Stadler, *collegii Georgiani subregens*, Monachii, 1837.

5. Essai d'une histoire de la littérature arménienne; par C. F. *Neumann*, Leipzig, 1836.

6. Divers livres d'éducation et de piété pour la jeunesse.

7. L'Université Catholique : livraisons de juillet et août.

8. Censure d'une traduction de l'*Imitation de J.-C.*; par le Consistoire catholique du royaume de Saxe.

Appendice. — Faits et pièces relatives à la religion.—On y remarque la discussion des cortès d'Espagne sur l'abolition des ordres religieux qu'on s'étonne de n'avoir encore vue dans aucun des journaux français.

Livraison de Novembre.

I. De l'Episcopat. Suite de la lettre pastorale de Mgr l'évêque de *Spire* (suite et fin).

II. De l'enseignement de l'Histoire dans les gymnases.

(Excellentes réflexions sur l'esprit protestant et philosophique qui préside à l'enseignement de l'histoire, tel qu'il est donné aux catholiques partout, en France comme en Allemagne.)

III. De la bénédiction des relevailles pour les femmes qui vivent en mariage mixte.

(Examen d'une des questions qui donnent lieu aux nombreuses vexations auxquelles le culte catholique est soumis dans les états protestans d'Allemagne.)

IV. De l'Election de l'archevêque actuel de Fribourg, Mgr Demeter.

V. Lettres de Mgr *Dubois*, évêque de New-York, à un des rédacteurs du *Catholique*, sur l'état des missions d'Amérique.

Revue. 1. Histoire de l'état passé et présent de tous les ordres religieux d'Orient et d'Occident, au nombre de 481, etc.; par Ferdinand, baron de *Biedenfeld*, 2 vol., Weimar, 1837.

2. Considérations sur les Evangiles des dimanches; par M. *Herz*, doyen de Sigmaringen.

3. Voyage d'un gentilhomme saxon à la recherche de la vraie religion; par le docteur *Rheinwald*, professeur de théologie protestante à Bonn.

(C'est la contre-partie du célèbre Voyage d'un gentilhomme irlandais, par Thomas *Moore*, qui a porté au protestantisme allemand un coup presque aussi fatal que le Symbolique de *Mœhler*.)

4. Divers Recueils de sermons et homélies, 1836 et 1837.

5. Cœlestina; almanach pour les femmes et les vierges chrétiennes, Aschaffenburg, 1838.

(Heureuse application de l'esprit catholique à un genre de publication très répandu en Allemagne : nous y remarquons une traduction du travail de M. l'abbé Gerbet, intitulé *Marie*, et inséré dans le *Livre des Saintes*.)

6. Histoire de Marie Stuart; par J. *Nelk*, 1836, Ratisbonne.

7. Philosophie de l'Enfance, 1836.

8. Histoire de la Réforme protestante dans le canton de Berne; par Charles Louis de *Haller*, Lucerne, 1836.

(Cet excellent ouvrage a été déjà traduit en français, et doit être connu de beaucoup de nos lecteurs.)

Appendice. — Nouvelles ecclésiastiques. — Belle discussion de la Chambre-Haute de Bavière, à la suite de laquelle cette assemblée a rejeté les résolutions de la Chambre des Députés contre les couvens. — Renseignemens sur la restauration récente de la cathédrale de Bamberg, entièrement conforme à son architecture primitive : on a même fait disparaître tous les mausolées modernes de style classique.

ANNALES DES SCIENCES RELIGIEUSES PUBLIÉES A ROME, N° DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1837.

I. Essai Historique sur les tendances catholiques qui se manifestent chez une partie des théologiens anglicans de nos jours, par Mgr *Wiseman*.

(On trouve dans cet article les détails les plus curieux sur la décomposition toujours croissante du protestantisme anglais, et sur la reconnaissance du besoin de l'autorité et de la tradition, trop tardivement proclamée par les théologiens anglicans.)

II. Suite du Cours de Mgr *Wiseman* sur l'accord des sciences avec la révélation chrétienne; Cinquième Conférence sur les sciences naturelles. 1re partie : Médecine, Géologie.

(Nos lecteurs apprendront avec satisfaction que le savant et célèbre auteur assigne une place dis-

ante parmi les témoignages rendus à la religion par la religion moderne, au programme de notre collaborateur, M. Margerin.)

III. Suite et fin de l'analyse des *Prælectiones Theologicæ* du P. *Perron*, de la Société de Jésus, par M. D. *Breschi*.

IV. Analyse du traité *de Romano Pontifice*, de M. *Gualcò*, professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique à l'Université de Turin, par M. D. *Bruschelli*.

Appendice. I. Décret de la Congrégation de l'Index, du 4 juillet 1837.

Séances de l'Académie de la religion catholique à Rome. Dissertation du R. P. *Olivieri*, dominicain, commissaire du Saint-Office, sur les Discussions récentes élevées dans le sein de l'Église, au sujet de la règle de certitude et de la philosophie en général.

(On remarque dans ce travail une Réfutation savante du système de M. de La Mennais sur le sens commun.)

Dissertation du R. P. *Noto*, assistant général des écoles pies, sur le devoir qui existe pour la puissance civile, de prohiber les livres condamnés par l'Église.

Dissertation du R. P. *De Sanctis*, de l'ordre des ministres des Infirmes, sur la Différence des missionnaires catholiques et du missionnaire hétérodoxe.

Dissertation du R. P. *Pungilioni*, mineur conventuel, consulteur de la S. Congrégation des rits, sur un *errata* à faire au Dictionnaire des reliques et des images, par Collin de Plancy.

Académie archéologique de Rome. Extrait d'une Dissertation de Son Em. le cardinal *Giustiniani*, préfet de la Congrégation de l'Index, intitulée la Divinité de J.-C. reconnue par l'empereur Tibère.

Extrait d'un discours sur la Beauté de l'Art chrétien au moyen âge, par le professeur *Minardi*, président de l'Académie de S.-Luc.

(Cet artiste, qui occupe à Rome la première place dans son art, professe les mêmes doctrines que notre collaborateur, M. Rio.)

Supplément à l'histoire de Pie VII, du chevalier Artaud, par l'abbé *Barola*, professeur de théologie à l'Université de Rome.

Réfutation d'une assertion de M. Geoffroy Saint-Hilaire, sur l'expression de *Spiritus corporeus*, faussement attribuée par lui à S. Augustin.

Réhabilitation d'Albert-le-Grand par la science moderne.

Continuation des *Acta Sanctorum* des Bollandistes.

Supplément à la Bibliographie italienne de 1836.

Bibliographie française de 1836-37.

Les titres seuls des travaux dont nous venons de donner l'énumération, suffisent pour montrer combien le goût des études religieuses est vivace à Rome, et combien tout le clergé, depuis les premiers rangs jusqu'aux derniers, y veille avec scrupule au dépôt sacré des traditions et de l'antiquité ecclésiastique.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE. — ANNUAIRE DE 1837. — LECTURES HISTORIQUES.

Depuis que nous avons perdu les Bénédictins et avec eux tant d'excellentes publications de textes, tant d'éditions vraiment scientifiques, tant d'œuvres consciencieusement élaborées, nous ne saurions trop encourager les institutions littéraires, destinées à combler la lacune que l'absence regrettable et douloureuse de ces religieux de la congrégation de Saint-Maur laisse dans les travaux inachevés de l'histoire nationale.

La *Société de l'Histoire de France*, depuis plusieurs années, consacre généreusement ses efforts à nous rendre, en partie du moins, ce que nous avons perdu. C'est dans ce but qu'elle s'est proposé de publier, 1° les *documens originaux relatifs à l'histoire nationale*, pour les temps antérieurs aux états généraux de 1789; 2° des *traductions* de ces mêmes documens, lorsque son Conseil le reconnaît utile; 3° un *compte-rendu* annuel de ses travaux et de sa situation; 4° un *annuaire*. Enfin, elle délivre gratis à ses membres toutes ses publications, entretient des relations avec les savans qui se livrent à des travaux analogues aux siens, et nomme des associés correspondans parmi les étrangers.

Une des améliorations les plus remarquables dont elle offre l'exemple aux autres sociétés savantes, et dont elle est chaque jour à même de retirer les plus heureux résultats, c'est l'obligation imposée à son conseil de nommer, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution. Aucun volume ne peut paraître sous le nom de la *Société de l'Histoire de France*, s'il n'est accompagné d'une déclaration de ce commissaire, portant que le travail lui a paru digne d'être publié; et l'on conçoit tout ce qu'il doit y avoir d'émulation et de profit pour l'éditeur, à être contrôlé par un ami qui conserve dans son examen toute l'impartialité du juge. Deux hommes de lettres, deux savans recommandables en face l'un de l'autre, comprennent toujours leur mission. C'est ainsi que M. Hase et M. Champollion-Figeac ont ouvert la série des travaux de la Société, en publiant sous le titre de l'*Istoire de li Normant*, la traduction française inédite, remontant au commencement du quatorzième siècle, d'une chronique latine du moine Aimé, antérieure de plus de 200 ans, et relative à l'établissement des Normands en Italie et dans la Sicile. M. Champollion a été l'éditeur de cet ouvrage qui mérite d'être signalé parmi les bonnes éditions scientifiques dont notre époque est si avare. Les *Prolégomènes* de M. Champollion sont un vrai modèle de critique historique. Toutes les questions, soulevées par l'examen de la *Chronique de li Normant*, y sont résolues avec une méthode, une clarté et une précision dont on ne saurait faire trop d'éloges au public et à l'éditeur.

La Société a ensuite publié les *Lettres* également inédites du *cardinal Mazarin*, concernant les trai-

bles de la Fronde, l'exil du cardinal (1651-2) et ses intimes et affectueuses relations avec la mère de Louis XIV; publication confiée à M. Ravenel.

Les 1er, 2e et 3e volumes du texte et de la traduction de l'*Histoire Ecclésiastique des Francs*, par *Grégoire de Tours*, édition nouvelle due aux soins de MM. Guadet et Taranne, et publiée sous la surveillance d'un membre de l'Institut, M. Guérard, commissaire responsable, se recommande surtout aux hommes studieux, par ses annotations savantes et la collection exacte des plus importans manuscrits.

Il en est de même de la *Chronique de Villehardouin*, dont l'édition, préparée par M. Paulin Pâris sur un manuscrit nouveau qu'il a découvert, n'a été retardée jusqu'ici que par d'autres travaux de l'éditeur. Hâtons-nous de dire pourtant que l'impression en est presque achevée, et que sa publication ne peut plus souffrir de retard.

Le conseil de la Société, réuni sous la présidence de M. le marquis de Fortia et de M. Fauriel, s'est encore occupé du choix de plusieurs ouvrages à publier pour l'année 1838; nous aurons soin d'en parler quand le moment sera venu. Faisons connaître aujourd'hui l'*Annuaire historique de 1837*, pour lequel nous demandons pardon à nos lecteurs d'être en retard. La meilleure manière de réparer notre tort, sera de leur rendre compte, aussitôt qu'il aura paru, de l'Annuaire de 1838.

L'Annuaire de la Société de l'Histoire de France contient des tablettes, des notices et des extraits destinés à servir d'éclaircissement aux historiens originaux, dont la publication forme l'objet principal des travaux de la Société. On y traite alternativement de la géographie, de l'histoire, de la littérature et des arts de la France; et dans chacune de ces parties, on a toujours soin de procéder du général au particulier. Par exemple, dans la partie de la littérature et des arts, aux pièces publiées cette année et propres à donner une idée générale de l'état de la langue et de la musique à différentes époques, succéderont des tables destinées à faire connaître les écrivains et les artistes, ainsi que les productions les plus remarquables de chaque siècle. En un mot, l'Annuaire de la Société devra former comme un répertoire de l'Histoire de France, et présenter un précis de tous les renseignemens qui se peuvent tirer de la réunion de nos cinq grands ouvrages historiques, savoir : L'*Art de Vérifier les Dates*, le *Gallia Christiana*, l'*Histoire Littéraire*, les *Monumens de la Monarchie française* et *la Bibliothèque de la France*.

Dès son début, l'Annuaire de la Société s'est placé, pour l'histoire, sur le même rang que le célèbre Almanach du Bureau des Longitudes, pour les sciences physiques et mathématiques. Il nous a paru surtout remarquable et utile par un travail géographique sur les anciens *pagi* ou pays de la France dû aux recherches si exactes de M. Guérard, membre de l'Institut, et par celui que le secrétaire de la Société, M. J. Desnoyers, a donné sur les ouvrages les plus propres à faciliter les études relatives à l'histoire de France. Ceux qui se sont occupés un peu sérieusement des questions historiques, savent combien d'embarras on rencontre sur le terrain des moindres recherches, et combien on est heureux de pouvoir s'aider des ressources de toute espèce que l'érudition des deux derniers siècles nous a léguées. Eh bien! c'est pour mettre ces ressources à la portée de tous les hommes laborieux de notre époque, c'est pour déblayer tous les obstacles qui couvrent trop souvent les champs de l'érudition nationale que M. Desnoyers a résumé et exposé méthodiquement, dans son excellente notice, les travaux qui ont exercé la patience et le savoir de tous nos devanciers.

Il distingue avec soin, dans l'examen des sources de l'histoire de France et des travaux qui en facilitent l'emploi, d'abord les moyens généraux d'étude, tels que les catalogues de documens originaux, les recueils bibliographiques et biographiques, les grands glossaires, les traités de paléographie, de géographie historique, de généalogie, de numismatique, les recueils de mémoires d'érudition historique; et en second lieu, *les principales collections de documens originaux*.

Or, celles-ci, à cause de leur nombre, ne pourraient être indiquées qu'avec choix, d'autant plus qu'il fallait laisser une place à l'analyse et à l'appréciation des plus importantes. C'est ce qu'a fait M. Desnoyers pour la plus grande facilité des recherches et le plus grand bien des études historiques nationales; ajoutons que sa Notice n'est qu'une partie de l'introduction ou de la table d'un travail de patience et de dévouement, dont M. Guizot lui a confié la rédaction, sur l'appréciation des sources de l'histoire de France et des nombreux travaux d'érudition positive qui ont eu notre histoire pour objet.

Dans un des prochains numéros, nous insérerons une lecture de M. Guérard, sur les *Causes de la popularité du Clergé* sous les deux premières races.

HISTOIRE DU PAPE GRÉGOIRE VII ET DE SON SIÈCLE, D'APRÈS LES MONUMENS ORIGINAUX; par J. Voigt, *professeur à l'Université de Halle; traduite de l'allemand, augmentée d'une introduction*, etc., *par* M. l'abbé Jager, chanoine honoraire de Nancy, etc. (1).

L'*Université catholique* doit un travail spécial à ce beau livre : elle le lui consacrera. Pour le moment, nous ne pouvons que signaler son apparition comme l'une des meilleures preuves que la régénération des études historiques, depuis si long-temps florissante en Allemagne, commence à se propager en France. Ce noble témoignage rendu par un protestant à un saint pape, objet de tant d'atroces calomnies, vient à propos nous consoler des vieilles rancunes philosophiques et gallicanes, qui ont été ressuscitées et résumées dans l'*histoire de Gré-*

(1) 2 vol. in-8°; Paris, chez Vaton, 46 rue du Bac. Prix 12 fr. 1837.

goire VII, par M. de Vidaillan, comme aussi de l'absence prolongée du livre que prépare M. Villemain, sur le même sujet, et que nous attendions avec impatience, depuis qu'on nous avait assuré qu'un esprit de justice et de réparation devait présider à cette œuvre, depuis si long-temps annoncée. Mais quel heureux changement ne s'est-il donc pas effectué dans les esprits, puisque dans toutes les opinions des hommes éminens sont d'accord pour admirer et étudier la vie d'un homme que Fleury nous avait appris, même à nous catholiques, à regarder avec une sorte d'horreur, et dont un arrêt du Parlement (du 20 juin 1729) nous avait interdit de reconnaître la canonisation. On verra, dans l'Histoire de M. Voigt, tout ce que Dieu avait mis de grand et de beau dans l'âme du plus illustre et du plus méconnu de ses vicaires. Mais dès à présent nous devons un juste tribut d'éloges à l'excellente introduction du savant traducteur. Il y a tracé avec autant de courage que d'éloquence l'apologie de la vie et des idées de Grégoire : il nous montre l'asservissement et les malheurs de l'Église, lorsque Hildebrand commença sa lutte victorieuse contre le pouvoir temporel; le but du grand homme, qui était non seulement l'indépendance de l'Église, mais encore la réforme de la société par l'Église; puis la patience, la douceur, la sensibilité qu'il a déployée dans toute sa carrière; il réduit en poussière toutes les déclamations contre l'ambition de Grégoire et ses empiétemens sur les royaumes temporels, en montrant, par le témoignage irrécusable de toute l'antiquité ecclésiastique, de tous les écrivains contemporains des événemens, par l'aveu unanime des souverains compromis, par celui des plus savans *protestans* des siècles modernes, que la suzeraineté du pape sur les rois était un droit universellement reconnu; que les princes ne pouvaient plus soutenir leur dignité sans la protection des papes, que le pouvoir de déposer les souverains indignes, exercé soit par les papes, soit par les états, était inhérent à la constitution du moyen âge.

« Voyez, dit l'auteur, l'harmonie admirable de ces témoignages; leur ensemble forme, selon nous, la démonstration la plus complète du pouvoir des papes au moyen âge. Ce pouvoir était alors ce que sont nos constitutions modernes; il servait d'équilibre à l'autorité souveraine et de base à la liberté civile. « Le fondement de la liberté allemande, dit M. Voigt, repose sur l'autorité du pape et des princes, qui, « réunis, mettaient un frein à la puissance impériale (1). » Le pouvoir des papes, stipulé par les peuples, reconnu et accepté par les souverains, faisait partie de la constitution des états; il entrait, pour me servir de cette expression, dans la *charte* du moyen âge; jamais pouvoir ne fut donc plus légitime. »

(1) Denn darin lag die Grundfeste der deutschen Freiheit, das durch den Papst und die Fürsten die Kaisermacht im zügel gehalien ward. (Hildebrand, und sein zeitalter, p. 461. Ouvrage dont nous donnons la traduction.)

Il relève les contradictions où est tombé le beau génie de Bossuet qui, après avoir reconnu les principes qui autorisaient la conduite de Grégoire, n'a pas craint de le condamner, et se figurait que la France avait toujours été à part dans la chrétienté. Mais M. Jager est surtout admirable, lorsqu'il s'adresse à ces prétendus *libéraux* qui ont fait du saint pontife l'objet de leur haine.

« Et comment donc, Grégoire ne peut trouver grâce devant vous! Cependant que voulait-il en définitive; oui, que voulait ce *fougueux*, cet *impitoyable* Grégoire dont vous vous faites une peinture si noire? l'honneur, l'indépendance de l'Église. Que voulait-il encore? la liberté des peuples, les droits de l'humanité, un frein au pouvoir absolu qui avait dégénéré en tyrannie; et vous ne pouvez lui pardonner, vous qui, dans des circonstances bien différentes, avez versé des torrens de sang pour les mêmes principes, et qui avez porté en triomphe ceux qui vous avaient aidés à les conquérir! Et l'on sait avec quelle admirable douceur vous avez traité les rois que vous croyiez opposés à vos sentimens. Mais votre rigueur et vos contradictions ne nous étonnent pas; quand il s'agit d'un prêtre et surtout d'un pape, on ne lui tient compte de rien. Si Grégoire avait été un philosophe politique, et qu'il eût fait ce qu'il a fait, il n'y aurait pas eu d'éloges qu'on ne lui eût prodigués. On l'aurait proclamé immortel, le grand bienfaiteur de l'humanité, peut-être le *défenseur des droits de l'homme*, et on lui aurait érigé une statue sur la place publique. Mais non, Grégoire est prêtre, il est pontife, cela suffit pour le flétrir. »

Voici comment M. l'abbé Jager résume la question :

« Il me semble qu'il faut envisager les choses de plus haut. Il est impossible de relever une société de sa ruine sans troubles, sans guerre, sans combats. « Les choses humaines ne vont pas autrement, « dit un célèbre écrivain. Jamais aucune constitution ne s'est formée, jamais aucun amalgame « politique n'a pu s'opérer autrement que par le « mélange de différens élémens qui, s'étant d'abord « choqués, ont fini par se pénétrer et se tranquilliser (1). » Les grands hommes qui paraissent dans ces momens critiques, instrumens de la Providence, travaillent non pas précisément pour l'époque où ils paraissent, mais pour l'avenir. Ils laissent quelques troubles sur leur passage, troubles affreux sans doute, quand on les considère isolément, mais qui ne sont rien dans l'histoire générale de l'humanité. La postérité vient jouir de leurs efforts et de leurs travaux. L'ordre qui renaît de ses cendres, l'anarchie qui rentre dans le néant, les institutions solides qui s'établissent, sont des avantages qui font le bonheur des siècles suivans. Ceci s'applique à Grégoire; car, malgré tous les obstacles, malgré tous les efforts de la puissance impériale, il meurt vainqueur; seulement il ne jouit pas de sa victoire : Guibert l'antipape ne montera pas sur le trône pontifical, Henri ne mourra pas empereur, les investitures seront abolies, l'Église aura de dignes ministres, une nou-

(1) *Du pape*, par le comte de Maistre, l. II, c. 7.

velle ère renaître; c'est le douzième siècle, époque si remarquable dans l'histoire. Il est entièrement l'ouvrage de Grégoire, car quand on compare le dixième siècle avec le douzième, on voit le passage d'un grand homme. Ce grand homme est Grégoire, c'est l'Hercule du moyen âge, il a enchaîné les monstres, il a écrasé l'hydre féodale, il a sauvé l'Europe de la barbarie, et, ce qui est encore plus beau, il a illustré la société chrétienne par ses vertus. L'Église reconnaissante lui a dressé des autels, et jamais hommage n'a été mieux mérité; car Grégoire est couvert d'une gloire immortelle : gloire pure et sans tache, qui, malgré toutes les préventions, a toujours trouvé des appréciateurs et qui, comme on le rapporte, faisait dire au plus illustre capitaine de nos temps modernes : « si je n'étais pas Napoléon, « je voudrais être Grégoire VII. »

En voilà assez pour prouver que ce livre mérite une place dans la bibliothèque de tout ecclésiastique, de tout chrétien qui s'intéresse aux destinées de l'Église.

M. Jager a établi avec beaucoup de perspicacité le lien qui unit la lutte soutenue par saint Grégoire VII au onzième siècle, avec les triomphes de l'Église, au douzième siècle. Quand M. de Montalembert aura terminé l'*histoire de saint Bernard et de son époque*, qu'il prépare en ce moment, nous pourrons avoir une idée complète de deux des plus beaux siècles de l'Église.

ARCHIVES CURIEUSES, RECUEIL PUBLIÉ PAR MM. CIMBER ET DANJOU (1).

Le quinzième volume, qui vient de paraître, termine la première série de ce recueil. Il contient seize pièces; une des premières est le *procès* de Ravaillac; les deux suivantes, le *manifeste* de Lagarde et celui de la demoiselle d'Escoman, se rapportent à la prétendue conspiration dont Ravaillac aurait été l'instrument. Si je ne me trompe, ce sont là les seuls indices de complicité secrète; et l'invraisemblance de ces deux mémoires ou dépositions, ressort davantage quand on les rapproche du *procès*. *Les comptes et dépenses* de Henri IV portent une somme de 3,450 livres (15 ou 20 mille francs de notre monnaie actuelle) donnée, en 1602, à Lafin, qui dévoila la dernière conspiration de Biron; et, en 1607, une autre somme bien plus extraordinaire, de 374,000 fr. *pour ceux de la religion*, c'est-à-dire pour les Calvinistes. Je crois devoir avertir nos lecteurs que la relation de la *mort heureuse de Mornay*, est fort démentie par ses actions publiques. Les Mémoires de Sully suffiraient pour apprendre ce qu'on doit penser de ce fameux réformé. Un autre morceau plus intéressant, est la *vie et trépas du duc de Mayenne*, qui peut redresser bien des erreurs sur ce chef de la Ligue. Les *Mémoires et réglemens pour les pauvres enfermés* offrent des documens très curieux d'économie politique et d'administration de charité. E. D.

(1) Voyez l'*Université Catholique*, n° de mai dernier.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 24. — Décembre 1837.

Sciences Religieuses et Philosophiques.

COURS SUR LA RELIGION

CONSIDÉRÉE DANS SES BASES ET DANS SES RAPPORTS AVEC LES OBJETS DIVERS DES CONNAISSANCES HUMAINES.

SIXIÈME LEÇON (1).

La raison des rapports qui unissent les hommes dans l'ordre extérieur, matériel, se trouve dans les rapports primitifs qui existent entre eux dans l'ordre de la pensée. — Constitution de la société des intelligences : un double élément, la foi ; principe nécessaire d'unité ; la science, élément de liberté. — Union naturelle de la foi et de la science ; rapports qui existent entre ces deux ordres. — Comment l'harmonie a été troublée.—Le dualisme que présente l'histoire de l'esprit humain, expliqué par le péché originel.

Nous avions commencé à jeter un coup d'œil sur l'état du monde païen, à l'époque où il fut renouvelé par le Christianisme ; et, pour compléter cette étude, il nous restait à montrer comment la philosophie n'avait pas moins contribué que la superstition à démolir la base divine de la société temporelle.

Or, pour expliquer les erreurs de la science, dans les anciens temps, pour reconnaître les routes qui la menèrent aux abîmes où elle se perdit, entraînant avec elle toutes les vérités de l'ordre moral, il est nécessaire de rechercher les conditions du développement de l'esprit humain.

Nous avons déjà vu que c'est dans les régions de la pensée que se forme le nœud de l'ordre extérieur, matériel ; qu'il existe, par conséquent, une société primitive d'intelligence, sans laquelle nulle société ne serait possible parmi les hommes.

Or, deux élémens constituent toute société : l'*unité*, par laquelle subiste le lien de l'existence commune ; et la *liberté*, par laquelle s'accomplit le développement des existences particulières.

Cela posé, quel est d'abord le principe d'unité de l'invisible société des esprits ?

Ce principe ne peut pas être autre que l'intelligence infinie de Dieu, manifestée par la révélation.

Car, sans nous arrêter à démontrer que le langage étant la forme nécessaire de toute idée, l'instrument de tout connaissance ; que l'homme ne voyant rien qu'à la lumière de la parole, il aurait été enveloppé d'éternelles ténèbres, il n'existerait même pas, en tant qu'être raisonnable, si la parole révélée n'avait pas fait luire sur lui, à l'origine, un rayon de la raison infinie.

Sans aborder cette discussion, qui trancherait la question qui nous occupe, supposez un moment l'espèce humaine seule et sans aucun rapport d'intelligence avec Dieu, et que voyez-vous dans le monde des intelligences ?

Rien, que la triste image de l'état sauvage ; des esprits radicalement indé-

(1) Voir la 5e leçon dans le n° 14, t. III, p. 89.

pendans les uns des autres, entre lesquels il ne saurait exister aucune loi commune, aucun lien social. La pensée d'un homme, la pensée même de tous les hommes, qu'est-ce? l'expression d'une raison finie, de la même nature que la mienne; qui ne me présente aucun des caractères de la vérité absolue, nécessaire, rien d'obligatoire; qui ne peut, par conséquent, sans une absurde usurpation, prétendre limiter ma liberté et s'imposer en souveraine à ma pensée. Donc, à moins de remonter jusqu'à l'intelligence infinie, seul pouvoir légitime de qui relèvent toutes les intelligences; à moins de reconnaître qu'il existe un ensemble de vérités qui empruntent de la raison de Dieu, de qui elles émanent, une autorité devant laquelle toutes les raisons finies doivent s'incliner, on n'aperçoit aucune base de la société des esprits, aucun ordre, rien de possible qu'une irrémédiable anarchie.

Mais les intelligences humaines, unies à leur racine et constituées en société dans le sein de l'intelligence infinie, doivent avoir chacune leur développement propre; la liberté doit sortir de l'unité.

Or, pour concevoir en quoi consiste cet élément secondaire, nous croyons qu'il est nécessaire de remonter encore une fois au principe de notre mystérieuse existence.

Si nous essayons de pénétrer, à la lumière de la révélation, dans les ténèbres qui enveloppent l'origine de l'homme et de l'humanité, qu'apercevons-nous? l'Être infini existant seul, lorsque rien n'existait encore; tous les êtres possibles renfermés en Dieu, caractérisés, distincts dans les idées divines comme dans leurs types. Dieu réalise quelques uns de ces types au dehors. L'Être éternel, infini, sème, si j'ose ainsi parler, quelques unes de ses pensées dans le temps et dans l'espace; et voilà la création.

Tout est donc sorti de Dieu; tous les êtres finis sont distincts de l'Être infini, mais ils ont en lui leurs racines.

Donc, les modes merveilleux de l'existence de l'homme, qui constituent sa supériorité sur toutes les créatures, ne sont qu'une participation plus parfaite aux modes même de l'Écriture divine. Donc, c'est dans l'intelligence de Dieu qu'il faut chercher la source de l'intelligence humaine.

Or, si, éclairés par la foi, nous contemplons de nouveau le mystère de Dieu, que voyons-nous?

Dans l'unité de l'Être divin, une ineffable société; le Père, qui éternellement engendre le Verbe, image substantielle, complète de lui-même, lumière nécessaire en laquelle il se voit et tous les êtres possibles, par la simplicité d'un regard infini.

D'où il suit que, pour participer à la connaissance de Dieu, l'homme a dû être rendu participant de son Verbe.

Mais comment le Verbe éternel, infini, se sera-t-il communiqué, dans le temps, à la créature finie?

Il ne l'a pu, évidemment, qu'en se proportionnant à elle, qu'en se circonscrivant en des limites, en se révélant sous une forme finie.

La parole, telle est la forme extérieure, sensible, adaptée à la nature de l'homme, sous laquelle le Verbe de Dieu s'est manifesté.

Ici, dans l'inexplicable génération de l'intelligence humaine par le Verbe, se présente à nous le mystère qui fait le fond de tous les mystères du monde moral, l'union du fini et de l'infini; car cette parole, merveilleux canal par lequel la vie du Créateur s'échappe dans la créature, lien ineffable des communications de l'homme avec Dieu, est, tout ensemble, infinie du côté de Dieu, puisqu'il y voit ses infinies pensées, et finie du côté de l'homme, puisqu'elle ne lui représente les pensées de Dieu que sous la forme finie de son entendement.

Ici se manifeste en même temps la raison de cette loi de progrès qui est une des conditions essentielles de la vie de l'homme. Car la vérité que l'homme possède dans la parole étant de sa nature infinie et les bornes où elle est renfermée n'étant que les bornes de son entendement, on conçoit que cette limite puisse reculer, et que la vie de l'intelligence se développe ainsi dans l'homme par un développement croissant de la vérité, qui le rapprochera incessamment de Dieu.

Mais ce développement en quoi con-

sistera-t-il, et comment concevons-nous qu'il puisse s'opérer?

Le type où tend tout progrès de l'homme est en Dieu. Or Dieu, principe de tout ce qui existe, voit la raison de toutes choses en lui-même et dans la lumière de ses pensées; en Dieu il n'y a point de foi, mais une science, une vision infinie. L'homme, au contraire, qui ne trouve en lui-même la raison de rien, pas même de son existence, ne sait d'abord que ce que Dieu lui révèle, ne connaît rien primitivement que par la parole de Dieu, et, ainsi, la foi précède nécessairement en lui toute science.

Mais ce que l'homme a cru sur le témoignage de Dieu ne peut-il pas s'efforcer de le comprendre, ne peut-il pas essayer de s'élever de la foi à la science?

Il le peut et il le doit. En effet, la foi qui s'est présentée à nous comme quelque chose d'antérieur à la science, suppose cependant la science à quelque degré; elle ne peut être réalisée qu'à cette condition dans l'esprit de l'homme. La parole de Dieu, si l'homme pouvait la recevoir sans y rien comprendre, ne serait qu'une lettre morte; il y aurait une manifestation de la raison divine, il n'y aurait point de raison humaine à proprement parler. Pour que la raison humaine existe, il faut que l'activité de l'homme s'exerce sur le fond divin qui lui est fourni par la révélation, qu'il s'assimile, qu'il s'approprie la vérité infinie qui lui est manifestée sous la forme finie de la parole. Donc ce travail libre par lequel l'homme s'efforce de concevoir, autant qu'il est en lui, tout ce qui est renfermé dans la parole de Dieu, de féconder ainsi le germe divin déposé en lui par la foi; ce mouvement, ce progrès de l'esprit humain qui s'accomplit par la science, est un devoir qui a sa raison dans les rapports primitifs avec l'intelligence infinie, d'où est née l'intelligence humaine; c'est un droit dont Dieu écrivit lui-même le titre en imprimant en nous son image. Car l'image de Dieu, qui est dans l'homme, n'est pas une empreinte passive comme celle que reproduit la pierre et le bois. Cette image est vivante, elle est active, elle a la conscience d'elle-même, elle doit tendre par un mouvement libre, à devenir de plus en plus conforme au type infini d'où elle est sortie. La science, ce noble effort de l'homme pour expliquer le mot de Dieu et de l'univers, qui lui a été dit par la révélation; ce regard humble qui cherche à recueillir toute la lumière qui s'échappe des ténèbres de la foi pour dissiper quelques unes des ombres répandues sur le monde physique et sur le monde moral; cette investigation incessante qui, creusant le trésor des vérités révélées, découvre tous les jours des richesses nouvelles dans cette mine, dont il est impossible de trouver le fond, caché dans l'être infini; la science, communion mystérieuse de notre intelligence avec l'intelligence de Dieu, par laquelle, sans jamais pouvoir nous égaler à lui, nous lui devenons de plus en plus semblables, est donc la réalisation de la loi naturelle qui ramène à Dieu tous les êtres sortis de Dieu, l'accomplissement du précepte par lequel il a été commandé particulièrement à l'homme, né perfectible, par cela même qu'il est en rapport avec l'Etre infiniment parfait, de réaliser en lui toute la perfection que comporte la condition de sa nature.

Après tout ce que nous venons de dire, nous entrevoyons, ce me semble, ces lois essentielles qui constituent la société des intelligences, que nous recherchions. La foi est le principe nécessaire d'unité, la science est l'élément de liberté du monde de la pensée. La foi pose en Dieu la base commune de toutes les intelligences finies; la science constitue le développement, la vie propre de chaque intelligence.

La foi et la science représentent deux ordres distincts, mais essentiellement unis. Les rapports qui existent entre ces deux ordres et qui dérivent de leur nature, constituent les lois fondamentales de l'esprit humain.

Ces lois nous paraissent se résumer en deux principales : premièrement, la foi est le point de départ naturel; secondement, la foi est la règle nécessaire de la science.

Premièrement, que la foi soit le point de départ naturel de la science, cela résulte de ce que nous avons vu que la foi est le lien primitif de la société des es-

prits, l'élément radical de l'intelligence de l'homme. Le développement doit naître de l'unité.

Cela est d'ailleurs d'une grande évidence pour quiconque réfléchit un moment sur l'objet même de toute connaissance humaine. Cet objet ne peut être que l'Être infini, les êtres finis, ou leurs rapports. Or, de l'essence de l'Être infini, que notre raison finie ne peut pas, elle-même, ni embrasser, ni atteindre, que peut-elle en savoir primitivement que ce qui lui en est révélé! L'essence des êtres finis n'est que la pensée divine réalisée en chacun d'eux. Or, quel moyen plus naturel, quel autre moyen de connaître quelque chose de certain sur les pensées de Dieu que sa parole? Les rapports des êtres étant déterminés par leur nature, il est clair que c'est dans la révélation, qui nous manifeste tout ce que nous savons de certain sur la nature des êtres, que se trouvent les premiers rayons auxquels doit s'allumer encore ici le flambeau de la science.

Secondement, la foi est la règle nécessaire de la science ; car, la foi, c'est ce qui est de Dieu ; la science, ce qui est de l'homme dans l'ordre de la pensée ; d'une part, une raison infinie, et par cela même infaillible ; de l'autre, une raison finie, et par cela même sujette à erreur. Donc, toute science qui ébranle une des bases posées par la foi, ouvre un abîme ; toute pensée de l'homme qui contredit une pensée de Dieu, est une erreur.

En un mot, le *progrès* dans l'*ordre*, le *développement* dans l'*unité;* tel est le mouvement naturel de l'esprit humain, mouvement dont les deux termes sont en Dieu, l'intelligence infinie étant tout ensemble et le principe nécessaire auquel notre intelligence finie tient par la foi, et le type qu'elle tend sans cesse à réaliser par la science, sans jamais pouvoir l'atteindre.

Comment l'harmonie de ce mouvement a-t-elle été troublée ? Quelle cause a, originairement, fait sortir la raison humaine de la route tracée devant elle par la raison de Dieu?

La lumière qui éclaire cette question sort des profondeurs d'un mystère inexplicable pour l'homme, « mais sans lequel, dit Pascal, l'homme devient un mystère plus inexplicable encore. »

La foi nous montre, après que la puissance infinie a créé le ciel et la terre en se jouant, l'homme qui s'échappe de son sein, portant, pour ainsi dire, dans la noble ressemblance avec le Créateur dont le reflet brille sur son front, le titre de sa souveraineté sur toutes les créatures. Tous les êtres vivans passent devant le premier homme, et il leur impose le nom qui convient à chacun, noms dans lesquels il exprime leur nature et leurs différences « selon les racines primitives « de la langue que Dieu lui avait appri- « se (1). » Ainsi, dans le rayon de l'intelligence infinie que la parole révélée a fait luire sur son intelligence, l'homme voit la pensée réalisée dans chaque créature ; il commence à lire le mot de l'univers ; et, du monde visible s'élevant au Dieu invisible que le monde représente, il gravit les routes de lumière par lesquelles sa science finie doit monter incessamment vers la science infinie.

Mais la condition essentielle de ce progrès, la loi naturelle de dépendance qui unit la raison de l'homme à la raison de Dieu, dans son principe comme dans ses développemens, a son expression extérieure et son symbole dans un précepte qui a été donné à l'homme. Dieu lui a dit: « Tu mangeras de tous les fruits du pa- « radis ; mais ne mange pas du fruit de « l'*arbre de la science* du bien et du mal; « car au jour que tu en mangeras, tu « mourras de mort (2). »

Et le serpent à Eve : « Pourquoi Dieu « vous a-t-il fait un commandement de « ne pas manger du fruit de tous les ar- « bres du paradis (3) ? »

Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé? Pourquoi une limite à votre liberté ? Ne doit-il pas suffire de savoir que cette limite existe, que c'est Dieu qui l'a posée? L'être fini ne sera-t-il tenu d'obéir à l'Être infini qu'après avoir scruté, et autant qu'il aura compris la raison de son commandement ? Dans l'insidieux appel fait à la curiosité de la première femme, qui ne voit le principe de toutes les entreprises sacriléges par lesquelles l'orgueil

(1) Bossuet, Elévations sur les mystères.
(2) Genèse, cap. II, v. 16 et 17.
(3) Genèse, cap. III, v. 1.

a remué, d'âge en âge, les bases divines du monde de la pensée ?

— « Nous nous nourrissons du fruit des « arbres qui sont dans le paradis; mais « pour le fruit de l'arbre qui est au mi- « lieu du paradis, Dieu nous a com- « mandé de n'en point manger, et de n'y « point toucher, de peur que nous ne « mourions (1). »

Réponse qui n'exprime, en apparence, que la soumission d'Eve; mais avoir écouté le tentateur et entrer en discussion avec lui; mais répondre à des paroles qui mettent en doute la souveraineté de Dieu, qui invitent une raison finie à s'établir juge de la raison infinie, c'est un premier pas fait dans la route qui conduit à l'abîme.

Aussi le tentateur, dont les forces sont doublées par la faiblesse de la femme : « Assurément, vous ne mourrez point de « mort; car Dieu sait que le jour où vous « aurez mangé de ce fruit, vos yeux s'ou- « vriront, et vous serez comme des dieux, « sachant le bien et le mal (2). »

— « Vous mourrez de mort. »

— « Vous serez comme des dieux. »

Ève se trouve placée entre ces deux témoignages;

Le premier, sorti de la bouche de Dieu;

Le second qui part d'un esprit inconnu, qui, pour se mettre en rapport avec elle, a dû emprunter la forme de l'un des derniers êtres vivans que Dieu a mis aux pieds de l'homme.

Mais une curiosité fatale a produit déjà le doute dans le cœur de la femme; sa raison à demi détachée de la raison infinie, se trouble et n'a plus la force de résister au rêve insensé par lequel le serpent a ébloui ses faibles yeux.

« Et elle prit du fruit de l'arbre, et elle « en mangea, et elle en donna à Adam qui « en mangea aussi. »

Je ne sais, mais il me semble que de toutes les circonstances de ce simple récit, de chacune des paroles de l'historien inspiré, il s'échappe une merveilleuse lumière qui, nous faisant voir le principe, nous montrant tous les degrés, nous manifestant toutes les nécessaires conséquences de la chute qui a précipité la race humaine, nous dévoile le nœud de notre condition, « lequel, comme parle « Pascal, prend ses retours et ses plis « dans ce mystérieux abîme. »

Nous voyons comment l'homme, cette image créée de l'Etre incréé, ce dieu fini du temps et de l'espace, si j'ose ainsi parler, qui était destiné à s'élever par un progrès sans terme vers le Dieu du ciel et de l'éternité, du moment qu'il brise le lien de sa dépendance, qu'il aspire à se faire centre de lui-même, tombe des splendeurs de l'Être infini dans les ténèbres et dans la mort. Comment il aurait roulé, pendant l'éternité, vers le néant, si l'ineffable miséricorde du Verbe éternel ne l'avait pas recueilli dans sa chute, si l'abaissement de Dieu fait homme n'avait pas réparé le crime de l'homme qui avait voulu se faire Dieu?

Et pour nous renfermer dans le point de vue qui nous occupe dans ce moment, nous comprenons comment la raison humaine, née primitivement de Dieu, par le Verbe, n'a pu recevoir que par le Verbe une nouvelle vie; comment, par conséquent, le principe de l'existence, la règle de tous les développemens de l'intelligence humaine et de la société des esprits, se trouve, depuis le péché, dans la révélation par laquelle le Verbe de Dieu s'est manifesté au monde une seconde fois.

Les rapports entre la raison finie et la raison infinie, en tant qu'ils sont déterminés par la nature de l'homme et la nature de Dieu, n'ont pu être intervertis par le péché; les lois de l'esprit humain que nous avons constatées, n'ont pas été, par conséquent, altérées dans ce qu'elles présentent d'essentiel.

Mais, à raison de l'orgueil héréditaire dont chaque homme porte le germe en naissant, on conçoit comme ces lois ont été nécessairement violées; on trouve ainsi la racine du dualisme qui a divisé, dès l'origine, le monde de la pensée, on explique le combat perpétuel des deux élémens qui le constituent, la foi et la science.

C'est donc à la double lumière qui s'échappe du mystère de la déchéance et

(1) Genèse, cap. III, v. 2 et 3.
(2) Genèse, cap. III, v. 4 et 5.

du mystère de la réparation qu'il faut étudier l'histoire de l'esprit humain et des révolutions de la société des intelligences. C'est ce que nous essaierons de faire, pour les temps anciens, dans la prochaine leçon.

L'ABBÉ DE SALINIS.

Sciences Historiques.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

HUITIÈME LEÇON (1).

Invasion et ravages des Barbares en Gaule. — Impuissance de l'empire et de l'administration romaine. — L'Église, unique soutien de la société; vigilance spirituelle et charité effective du clergé.

Si des fleurs de vertu chrétienne, qui ornaient la Gaule vers la fin du quatrième siècle, on se reporte aux indignations de Salvien contre les vices de ce même pays, cinquante ans plus tard, on s'étonne tristement, car ses reproches ne s'adressent qu'aux chrétiens. On se demande quel fut ce changement si rapide, ou si les plaintes de Salvien ne sont pas exagérées. Malheureusement, les contemporains du pieux prêtre de Marseille parlent tous comme lui, et néanmoins nous ne manquerons pas encore de grandes et douces admirations dans ces temps même si déplorables. Cette contradiction apparente va s'expliquer. Quand le vieux matérialisme avait vu qu'il ne pouvait immoler la vérité dans ses cirques, et que toujours persécutée elle finirait par les détruire, il l'avait enfin acceptée pour reine : il s'était mis à son service ; et dépouillant ses affublemens *olympiens* pour revêtir la robe blanche de néophyte, il avait abandonné ses temples à l'Eglise, afin de garder ses cirques et ses théâtres. Ainsi, renonçant à l'attaquer de front, il jugea plus expédient désormais d'introduire la grossière multitude de ses partisans, et par eux, sa contagieuse sensualité parmi les chrétiens. La religion de charité ne devait pas repousser des ennemis qui se rendaient. La prospérité lui amenait les faibles, pauvre et cher troupeau, qu'elle espérait sauver. Elle en accepta l'épreuve, en signalant sans cesse aux forts et aux faibles le scandale journalier du relâchement et de la séduction. La paix se fit ; l'Eglise fut reçue dans l'état, et la nation fut reçue dans l'Eglise. Les deux cités de Dieu et de la terre s'étant unies, ce même contraste de vertu et de mollesse qu'elles présentaient naguère dans leur séparation, n'en continua pas moins, mais sans démarcation visible maintenant. Le nom chrétien, obtenu sans mérite, perdait sa garantie d'intégrité ; et pendant que de sublimes courages se dégageaient partout de la foule, et brillaient à ses regards comme des prodiges vivans de la foi, la foule autour d'eux se reposait follement dans une oisive adhésion et courait aux fêtes païennes. La religion divine, livrée aux humains, parut s'affaiblir ; et les païens encore nombreux, en voyant toujours la même forme de vie politique et civile, les mêmes plaisirs publics avec tant de conversions sans effet, s'obstinaient davantage pour l'ancien culte national : ils ne pouvaient se persuader que les dieux romains ne reprissent pas leur place au milieu des habitudes romaines, et ils annonçaient la fin du quatrième siècle comme le terme fatal du Christianisme et des *magiques* influences auxquelles ils attribuaient son succès. Les lois d'Honorius pour l'abolition de l'idolâtrie vers cette époque même (399), les livres sibyllins brûlés par son ordre, l'idole de *Céleste* renversée à Carthage; celles de Marnas, d'Astarté et de Vénus

(1) Voir la 7e leçon dans le n° 1, ci-dessus, pag. 120.

à Gaza, à Sidon, à Byblos; les temples démolis partout dans les campagnes (1), nécessitant une vengeance plus éclatante des dieux, loin de désabuser les zélateurs du paganisme, ranimaient au contraire leurs espérances et leur fureur secrète contre les chrétiens.

Dieu confondit de nouveau toutes les pensées des hommes; il lâcha enfin la bride aux terribles enfans du Nord. Il ne servit de rien à l'Italie où résidaient surtout ces zélateurs, d'avoir vu battre deux fois Alaric (401-403), et périr de faim les bataillons de Radagast par les artificieuses hardiesses de Stilicon (406). Alaric ne tarda pas à revenir plus redoutable, et le désastre de Radagast avait déjà détourné sur la Gaule la masse des barbares. Le dernier jour de l'année 406, Vandales, Suèves, Alains, forcèrent la frontière du Rhin, malgré la valeur des Francs, alliés de l'Empire, et laissés seuls à sa défense. Le ravage de la Gaule commença. Pendant que les assaillans descendaient le long des provinces de l'Est pour tourner ensuite vers les deux Aquitaines, les Allemands, plus à l'aise par l'éloignement des autres, s'étendirent en sens contraire sur les deux rives du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Mayence. Les Burgondes, à leur exemple, s'emparèrent de l'Helvétie, et poussant entre deux leur marche transversale, pénétrèrent jusqu'au Jura (2). Dès le premier mouvement de l'invasion, les légions de la Grande-Bretagne, séparées ainsi du reste de l'Empire, imaginèrent de se donner un empereur (407). Un simple soldat fut choisi pour son nom de Constantin; il passa le détroit, et quoiqu'il perdît quelque temps à recevoir les députations des provinces gauloises, qui venaient le reconnaître comme leur libérateur, il gagna une bataille sur les barbares, dans le pays des Nerviens; puis, au lieu de poursuivre vivement cet avantage, il s'en alla demander une alliance aux Francs et aux Allemands, et s'avança lentement vers le Midi. C'est pitié de voir alors la défaillance du pouvoir, et les ambitions insensées qui se démenaient à l'entour, ne considérant que la facilité de s'en saisir; sept usurpateurs également frêles, prétendant se faire un empire de quelque coin ruiné de l'Empire, se parant superbement des lambeaux arrachés de la pourpre souveraine; et le véritable empereur, encore en tutelle à vingt ans, n'ayant plus pour défense que le titre à demi effacé d'une longue domination, défense plus réelle toutefois que les remparts où il se tenait caché. Son ministre Stilicon, l'auteur peut-être de tous ces troubles, ce *demi-barbare* (1), dont la réputation est sortie plus douteuse des apologies modernes, ne songeant qu'à ses projets sur l'empire d'Orient, correspondait secrètement avec Alaric, cantonné en Illyrie, sans se soucier de la Gaule. L'inquiétude du jeune empereur l'obligea seule d'y envoyer un corps d'auxiliaires, qui, après quelques succès, fut contraint de regagner l'Italie. Constantin à peine délivré de ce danger, au lieu de s'attacher la population en continuant de la défendre, voulut d'abord jouir d'une grandeur inespérée. Il laissa l'invasion éparse piller sans obstacle, pour créer autour de lui une cour, des officiers, nommer son fils aîné *César* et le second *Nobilissime*. Le choix d'Apollinaris, l'aïeul de Sidonius, pour préfet du prétoire, était d'un heureux augure. Cet illustre Gaulois, le premier chrétien de sa famille (2), ne se distinguait pas moins par son mérite que par sa naissance, et il avait cette généreuse liberté d'une âme retrempée par la foi divine, qui sait représenter le devoir même à la tyrannie; aussi ne resta-t-il pas long-temps en charge. La vocation du César Constant, jusque là moine inconnu, n'avait pas tenu contre la fortune de son père, qui le retira de la vie religieuse pour lui donner la pourpre, une femme et une armée, et l'envoya soumettre l'Espagne. L'expédition réussit, grâce à l'habileté d'Apollinaris

(1) August., *de civ. Dei*, 18-53, 54; *Theodoret.*, 5-29; Prosp., *Promiss.*, 5-38; *Cod. Theod.*, liv. xv, tit. I, et 16-10.

(2) Les principales sources de ce récit sont : *Alsatia illustrata*; *Grégoire de Tours*, liv. II; *Orose*, liv. VII; *Zosime*, liv. V et VI; *Sozomène*, liv. VIII et IX : *Philostrate*, liv. XII; *Procope*, liv. Ier; *Jornandès*, ch. 30, 31, 32; les *Chroniques* de *Prosper*, d'*Idatius* et de *Marcellinus*; saint Augustin, *Cité de Dieu*, liv. I et III; les *Lettres* de saint *Jérôme*.

(1) Hieronym., *Epist.* 92, *ad Ageruchiam*.

(2) *Sid. Apoll.*, ep. 3-12.

et du Breton Gerontius, chargés de la diriger et il y eut même quelque gloire. Deux frères lusitaniens, Didymus et Verinianus, parens de l'empereur, défendirent ourageusement le pays. Vaincus aux Pyrénées, ils armèrent les colons et les e claves, et renouvelant les *guérillas* de Sertorius, ils battirent plus d'une fois les agresseurs; mais accablés par des renforts nouveaux, ils furent pris à la fin. Le César revenu glorieux auprès de son père, est fait Auguste, Apollinaris disgracié, les deux captifs sont mis à mort, et l'usurpateur profite du succès et dissimule le meurtre pour négocier un accommodement avec Honorius (408).

Ce jeune prince se trouvait alors fort embarrassé entre Stilicon et Alaric, qui rusaient l'un contre l'autre en le trompant tous deux. Alaric demandait des subsides et offrait de marcher contre Constantin; Stilicon après avoir obligé le sénat, non consulté depuis long-temps, de décréter d'énormes subsides pour le barbare, voulait entraîner celui-ci contre l'orient, malgré la mort d'Arcadius, laquelle survenue au milieu de tout cela ôtait toute apparence de motif. D'autres ambitieux découvrirent la perfidie, et, dans l'impuissance de punir un traître, Honorius le fit assassiner. Il ne devenait pas plus fort contre l'ennemi extérieur, et n'eut plus qu'à s'enfermer dans Ravenne lorsque le Goth, ne recevant point la somme stipulée, rentra en Italie. Rome fut prise (409). Le vainqueur, pour insulter à la puissance impériale, se fit un jeu de proclamer empereur le préfet de la ville, Attalus, qui prit la chose au sérieux ainsi que les païens, se donna une importance ridicule et fut déposé par son protecteur. Alaric mourut inopinément comme il se préparait à soumettre l'Afrique; les Goths restèrent en Italie sous le commandement royal de son beau-frère Ataulf.

Honorius, afin de sauver ses deux parens de Lusitanie, s'était empressé de reconnaître Constantin pour collègue; ensuite il reçut sa justification touchant le meurtre de Didymus et de Verinianus, avec des promesses de secours contre Alaric. L'usurpateur de la Gaule redoutait une réconciliation de l'empereur et du roi barbare; quand il vit qu'il n'avait plus rien à craindre, il gagna un traître pour se défaire d'Honorius, et s'avança jusqu'à Vérone dans l'espérance de le remplacer en Italie. Ce lâche complot échoua, et il revint en Gaule pour s'y voir lui-même précipiter de sa grandeur insensée. Son général Gérontius en Espagne, tenté à son tour par l'ambition ou par l'appréhension de la même disgrâce qu'avait éprouvée Apollinaris, avait séduit l'armée, fait alliance avec les barbares cantonnés en Gaule et proclamé aussi un fantôme d'empereur à Tarragone. Constant repasse vainement les Pyrénées, les Suèves et les Vandales étaient déjà en Espagne; Gérontius avec leur secours le battit, le poursuivit jusque dans Vienne, où il entra de force et le tua, puis il vint assiéger Constantin dans Arles (410). Alors Honorius sut choisir un habile défenseur, l'Illyrien Constance, officier distingué de Théodose. Constance défit également Gérontius et Constantin; l'un fut tué par ses propres soldats, le second, réduit à se rendre, se fit ordonner prêtre pour sauver sa vie; il fut envoyé avec son autre fils à Ravenne, et tous deux payèrent de leur tête le meurtre de Didymus et de Verinianus. Maxime, l'empereur de Gérontius, déposé à Tarragone par ses gardes, reçut sa grâce et se retira chez les barbares; onze ans après il eut la témérité de reprendre la pourpre à la faveur d'une nouvelle guerre entre les barbares et les Romains en Espagne; il ne tint pas; on le montra enchaîné dans le cirque au peuple de Ravenne, avant de le décapiter. La Gaule ne recouvrait point la paix. La chute si prompte des usurpateurs n'abattit point l'ambition. Le roi des Burgondes, Gondioc, et le roi d'une tribu d'Alains, Goar, qui avaient favorisé Constantin, suscitèrent un nouvel empereur pour se préserver de la vengeance des Romains. Jovinus, le plus noble des Gaulois du Nord, prit la pourpre à Trèves, et ne songea qu'à satisfaire sa débauche effrénée; un sénateur, dont il avait outragé la femme, appela les Francs qui saccagèrent Trèves; Jovinus s'enfuit.

Cependant le nouveau roi des Wisigoths, Ataulf, avait repris les négociations avec l'empereur de Ravenne, et remontait vers la Gaule avec d'autres peu-

sées que celles d'Alaric. Il ne ressemblait en rien à un chef barbare; à l'élégance naturelle de ses traits et de sa taille peu élevée, mais surtout à la vivacité de son esprit on eût dit un homme nourri dans les habitudes romaines. Il n'avait pas vu de près l'Italie sans apprécier promptement les avantages de la civilisation. Il comprenait maintenant que ses Goths n'étaient que des barbares, bons sur un champ de bataille; et au lieu de fonder un empire gothique, comme il en avait eu le dessein, sur les ruines de l'empire romain, il ne songeait plus en secret qu'à relever la puissance romaine (1). Enfin il s'était épris pour la belle Placidie, sa captive, sœur d'Honorius, laquelle se trouvait à Rome lorsque les Goths s'en emparèrent. Il attaqua Jovinus et Sébastien, frère de Jovinus et associé à la pourpre, et il eut aussitôt renversé de si faibles ennemis. En même temps Constance s'opposait à la marche des Burgondes vers la Loire, et pour ne pas les irriter, il conseilla prudemment à Honorius de confirmer à Gondioc la cession que lui avait faite Jovinus du territoire des Eduens et des Sequanes. A ce prix les Burgondes furent *alliés* et *amis* de Rome (413).

Ataulf prenait aussi ce titre, mais Constance, qui aspirait à la main de Placidie, le traita en rival et fit redemander la jeune princesse par Honorius. Le Goth, amoureux et brave, se fâcha, prit Narbonne, Toulouse; Bordeaux lui ouvrit ses portes volontairement; et pour ôter tout espoir qu'il rendît jamais le gage le plus précieux pour lui de la paix et des services qu'il offrait, il obtint enfin le consentement de Placidie. Les noces furent célébrées à Narbonne, avec une magnificence digne de la sœur d'un empereur, dans la maison d'un des principaux habitans de la ville. Tout le luxe romain y fut déployé; Placidie y parut vêtue en impératrice, Ataulf adopta le costume romain et le nom de Flavius. Cinquante adolescens admis à l'honneur de servir l'illustre épouse lui présentèrent chacun deux bassins remplis de monnaie d'or et de pierreries; c'étaient des dépouilles de Rome. Attalus, cet empereur d'un moment, chanta l'épithalame avant les poètes du pays. Une même joie unissait les Romains et les Goths. On appelait encore au XIIe siècle *Palais des Goths* un ancien édifice de Saint-Gilles, autrefois Héraclée, entre Nîmes et Arles, où les deux époux fixèrent leur résidence. Le fils qui naquit de ce mariage fut nommé Théodose et devait hériter de l'empire. Le dépit de Constance n'en fut que plus obstiné à repousser un traité définitif. Ataulf alors recourut au bizarre expédient d'opposer à Honorius un fantôme impérial, il proclama de nouveau l'imbécille Attalus, qui se mit aussitôt à composer sa cour, à nommer des officiers parmi lesquels il choisit le petit-fils d'Ausone, Paulin d'Aquitaine, comme préfet du domaine à venir.

Constance ne souffrit pas cette moquerie, il poussa assez vigoureusement son rival pour le déterminer par traité à passer les Pyrénées où il fut convenu qu'Ataulf régnerait au delà de l'Ebre. Cet échec déconcertait un peu les grands projets du héros pacifique; la mort de son fils Théodose fut pour lui un plus triste mécompte, et peu de temps après, il périt lui-même assassiné (415), peut-être par la secrète opposition des chefs wisigoths, qui ne respiraient que la conquête et l'humiliation de la nation policée. Il manquait d'ailleurs une condition essentielle au succès d'Ataulf; il n'avait pas compris qu'il devait d'abord renoncer à l'arianisme. Placidie, de son côté, n'était qu'une femme ordinaire; si par la douce puissance de la beauté et de la vertu, elle eût attiré l'ingénieux barbare à la foi catholique, elle lui eût rallié ainsi toute la population de l'occident, il n'eût pas perdu pied en Gaule, et il eût pu devenir plus heureusement que Clovis le fondateur de la civilisation moderne. Le plus grand ennemi d'Ataulf se fit élire à sa place; on l'assassina à son tour au bout d'une semaine; Placidie, qu'il traitait en captive, recouvra sa liberté par la générosité du nouveau roi Wallia, retourna en Italie et ne se décida pas sans répugnance à épouser après Ataulf, qui lui avait donné rang d'impératrice, le parvenu Constance, quoique Honorius l'eût fait comte, patrice et consul. Il fallut pour les contenter tous deux que le facile empereur

(1) *Oros.*, 7-43.

finit par déclarer Auguste son beau-frère; Constance n'y gagna que les honneurs des funérailles impériales, car il n'eut pas le temps de jouir du pouvoir tant désiré (421). Il laissait à l'empire un nouveau traité d'alliance avec Wallia, qui l'avait loyalement observé, qui avait repris pour Rome aux Suèves et aux Vandales la Galice et la Lusitanie; mais où était l'avantage, puisqu'en récompense de ce service, on lui avait cédé la seconde Aquitaine, la Novempopulanie et Toulouse pour capitale? Cela s'appela la Gothie (419). N'était-ce pas une grande imprudence de ramener les Wisigoths dans la Gaule pour ressaisir l'Espagne? On craignait peut-être de perdre l'Afrique, qui n'en fut pas moins perdue dix ans après. La mort d'Ataulf était donc réellement plus fâcheuse aux Romains que celle de Constance, leur défenseur. Les disgrâces d'Attalus terminèrent dignement cette rapide représentation de fragiles grandeurs, qui tombaient les unes sur les autres; n'étant plus en sûreté chez les Goths, après l'alliance, il s'était enfui à l'aventure; on le prit, on le montra aussi au peuple dans le triomphe d'Honorius à Rome, on lui coupa deux doigts de la main, et on relégna cet empereur de théâtre à Lipari; ce fut la fin de son rôle.

La Gaule et même tout l'empire se ressentaient douloureusement de tant de rudes secousses. Les premiers ravages des barbares avaient été horribles : « L'Océan « débordé sur les Gaules eût fait moins « de maux. La ruine de nos biens est peu « de chose, dit un poète du temps, de- « puis dix ans nous sommes la proie des « Goths et des Vandales. Les montagnes, « les rivières ni les rocs n'ont pu sauver « les cités. Beaucoup ont subi ainsi la « peine de leurs crimes; mais de jeunes « enfans ont aussi péri... Des églises « ont été brûlées, les vases sacrés livrés « à la profanation, la sainteté et l'excel- « lence des vierges ne les a point préser- « vées. Les solitaires, qui n'avaient d'au- « tre occupation que de louer Dieu dans « leurs grottes, n'ont pas été mieux trai- « tés que les criminels. C'est une tem- « pête qui emporte les bons et les mé- « chans. Des évêques ont été arrachés à « leur troupeau, avec leurs prêtres; on « les a chargés de chaînes et de coups, « on les a fait mourir dans le feu, ou « emmenés captifs. » Et le poète lui-même avait partagé comme tant d'autres la captivité de son vénérable pasteur (1). A Mayence, la première ville prise, plusieurs milliers de Chrétiens furent massacrés dans l'église avec l'évêque Auréus; un long siége soutenu ne fit qu'irriter les barbares contre Worms; leur fureur tomba ensuite sur Spire, Strasbourg, Trèves, Tournai, Terouenne, Arras, Amiens, St-Quentin. La forte assiette de Laon opposant aux ravageurs une résistance imprévue, les détourna sur Reims, dont l'évêque Nicasius eut la tête tranchée; celui de Langres, Desiderius, celui de Besançon, Antidius, subirent un sort pareil.

Une longue trace de désolation toute fumante de carnage et d'incendie marqua sans interruption la marche de l'invasion, qui ne s'avançait que le fer et la flamme à la main. Après le saccagement de Bâle, de Sion, de Marseille, Toulouse n'hésita pas à se défendre, estimant la famine, qu'il fallut endurer, moins cruelle que la victoire des Vandales. La Gaule méridionale ne commença de respirer un peu que quand ils s'allèrent jeter sur l'Espagne. L'établissement des Burgondes fut au contraire un adoucissement pour les provinces où ils se fixèrent. Ils étaient depuis peu catholiques, et les seuls des Germains qui cherchassent leur subsistance dans l'industrie. Ils exerçaient généralement le métier de bûcheron ou de charpentier. Cette habitude laborieuse et par suite leurs paisibles relations avec l'empire, les disposèrent à recevoir le baptême; ils l'avaient demandé d'un consentement unanime, ils *avaient reçu des clercs* de la Gaule et *leur obéissaient*. Entraînés donc par le mouvement de la Germanie, ils se présentèrent séparément non comme des ennemis, mais comme des hôtes et des frères (2). Ils partagèrent sans violence, avec les envahis, ne prenant exactement que les deux tiers des terres, et le tiers des esclaves, et respectant avec une sorte de scrupule les droits et les usages des

(1) Poème anonyme, *de providentiâ*.
(2) Prosper, *Chron.*; *Socrat.*, 7-30; *Oros.*, 7-32.

habitans romains. Leur douceur ressortait plus agréablement par le contraste de leur énorme stature. Ceux du vulgaire allaient bonnement avec les clients gaulois saluer le matin des noms de père ou d'oncle l'illustre sénateur dont ils occupaient la maison ou le voisinage. Toutefois, ils n'étaient pas moins les maîtres, et après la première gratitude passée pour cette modération inattendue, la délicatesse romaine se fût volontiers dispensée de cette hospitalité importune. Elle ne supportait pas sans peine ces nouveaux *patrons*, ces grands corps *hauts de sept pieds*, avec leur *langage* rude et tronqué, leurs *chansons* bruyantes, leurs touffes de cheveux luisantes *et assaisonnées d'un beurre aigre*. « Heureux, » disait encore un demi-siècle plus tard Sidonius Apollinaire, « heureux les yeux et les oreilles qui en sont « loin; l'odorat qui n'a point à subir « *l'ail et l'oignon soulevés* de leur haleine. « Heureux qui, dès le matin avant le « jour, ne s'entend pas saluer comme le « vieux père de son père ou le mari de « sa nourrice par la foule empressée de ces « géants, à laquelle suffirait à peine la « cuisine d'Alcinoüs. Mais ma muse se « tait.... de peur que quelqu'un n'appelle « même ceci une satire (1). » Et le poète se justifiait par ces ennuis de ne point composer d'épithalame pour les noces de Catulinus. Il est vrai qu'à cette époque les Burgondes étaient devenus ariens par leurs relations avec les Wisigoths.

De la part de ces autres barbares, qui n'avaient connu le Christianisme que par l'hérésie, c'était bien pis. Alliés ou ennemis, ils agissaient de même; leur opposition hérétique ajoutait encore à leur antipathie nationale. Quand ils ne pillaient pas une ville, ils ne la ruinaient pas moins par une rançon. Reçus comme amis à Bordeaux, ils prirent les meilleures terres et les maisons les plus commodes de leurs hôtes. Paulin, malgré la faveur d'Attalus et la charge de préfet impérial dont cet empereur des Wisigoths avait prétendu l'honorer, se vit enlever ainsi ses possessions. Il fut étrangement surpris, quand le guerrier Goth, qui choisit chez lui sa demeure, s'en déclara le propriétaire en lui comptant pour la forme une modique somme d'argent (1). Et lorsqu'Ataulf avait enjoint à son peuple de quitter les cantonnemens de la Gaule pour s'établir en Espagne, ils firent leurs adieux à Bordeaux par un pillage, et ils se portèrent sur Bazas afin d'y augmenter leur butin de la même manière. Avec eux, ils avaient entraîné Goar et ses Alains; et heureusement Paulin, qui s'était fait un ami de ce guerrier, se trouvait dans la ville. Les habitans avaient résolu de se défendre à tout risque; Paulin pendant une nuit se rendit auprès de Goar; l'honnête barbare, s'excusant de ne pouvoir s'opposer aux Goths trop nombreux, proposa, comme unique expédient, d'entrer dans Bazas, où les Alains derrière les remparts seraient assurés de résister; il offrait sa femme et son fils comme otages de sa sincérité. Les habitans s'y confièrent, Paulin conclut le traité; les Alains furent introduits, et les assiégeans n'espérant plus réussir, s'en allèrent (2). Ainsi la population romaine était impunément foulée, accablée; pas un moment de repos assuré; plus de droit des gens; plus de ressources dans les trêves et les traités, nulle protection dans l'autorité impériale, que ses grossiers ennemis bravaient sans cesse, même quand ils semblaient contraints de céder.

(1) Sidon., *Epist.*, 8-9; *Carmen*, 12; aliàs, 3.

Quid me et si valeam parare Carmen
Fesceninicole jubes Diones,
Inter cirrigeras situm catervas
Et Germanica verba sustinentem,
Laudantem tetrico subinde vultu,
Quòd Burgundio cantat esculentus,
Infundens acido comam butyro.
Vis dicam tibi quid poema frangat
. . . . . .
Spernit semipedem stylum Thalia
Et quos *septipedes* videt patronos.
Felices oculos tuos et aures,
Felicemque libet vocare nasum
Cui non allia sordidæque cepæ
Ructant,.....
Quem non ut vetulum patris parentem
Nutricisque virum die nec orto
Tot tantique petunt simul gigantes
Quot vix Alcinoï culina ferret.
Sed jam musa tacet.....
Ne quisquam satiram..... vocaret.

(1) Paulin, *Eucharistia*.
(2) Paulin, ib.; *Oros.*, 7-43; Idat., *Chron.*

Comment en effet l'auraient-ils respectée ? Toutes les mesures du gouvernement dans des circonstances si graves, ne servaient qu'à découvrir sa détresse et celle de l'empire. Qu'avaient à craindre les Barbares et les peuples à espérer, puisqu'on avait appris par les lois d'Honorius (403 et 406), qu'il n'y avait plus de force militaire? L'effroi de la seconde expédition d'Alaric en Italie, avait mis la désertion dans l'armée; il fut donc ordonné successivement de rechercher les déserteurs, de ne point les receler, sous peine de confiscation, et il fut même permis de courir sur eux et de les tuer, si on les surprenait en brigandage. Ces mesures sévères réparèrent si peu le mal, qu'au moment de l'invasion en Gaule, une nouvelle loi promit trois pièces d'or à tout homme libre qui prendrait les armes, sept quand le danger serait passé, et deux pièces d'or aux esclaves avec la liberté; appel tout aussi inutile au patriotisme qui n'existait plus, et qu'on avait interdit par défiance depuis si long-temps, en prohibant tout usage des armes aux citoyens romains. D'autres mesures d'administration intérieure furent à peu près semblables. On envoya (414) en Afrique deux magistrats extraordinaires pour surveiller la perception des impôts, on abolit les *curiosi* ou agens de police, afin de mieux prévenir les exactions, et on permit aux Africains de tuer eux-mêmes les lions, chasse réservée jusqu'alors aux stations des frontières pour les jeux publics. Justice partielle et tardive qui indiquait moins de bienveillance que de nécessité, comme la loi l'avouait elle-même en faisant dire au prince : « Nous sommes « obligés de préférer le salut de nos « peuples à nos plaisirs (1). »

Aussi partout où il restait quelque énergie, la population essayait de se relever et de se défendre, non pour soutenir l'empire, mais pour s'en séparer. Ce fut surtout ce qui favorisa momentanément Constantin en Gaule; les deux usurpateurs gaulois Jovinus et Sébastien, trouvèrent encore par cette raison un parti parmi les Arvernes. En même temps, les plus malheureux d'entre les Gaulois se firent de nouveau *Bagaudes;* il reparut de ces bandes formidables sur divers points; elles aidèrent à battre les troupes d'Honorius envoyées contre Constantin. En Espagne l'invasion réveilla également l'esprit d'indépendance. Mais le mouvement le plus décisif fut celui des provinces gauloises de l'ouest et du nord; les Bretons donnèrent l'exemple, et profitant des premiers succès de l'usurpateur romain, chassèrent les magistrats romains; presque toutes les anciennes cités armoricaines les imitèrent, et devenues libres se constituèrent en république fédérative. Cette grande défection gagna des armoriques (tractus armoricanus) dans plusieurs provinces de l'intérieur; et il paraît que les *Nautes* Parisiens s'y joignirent. Même avant cette réunion générale, les Barbares avaient rencontré de la résistance de ce côté (1); depuis leur tentative contre Laon, ils n'y revinrent plus, et n'osèrent pas apparemment s'attaquer à la ligue armoricaine. Dès qu'on put croire les Wisigoths avec Ataulf définitivement éloignés de la Gaule, le gouvernement impérial se hâta de rattacher à ses lois, s'il était possible, ces véritables *Bagandes*, ou confédérés, qu'on n'osait pas nommer ainsi, parce que l'orgueil romain avait fait de ce nom une injure synonyme de rebelles; on leur envoya le préfet du prétoire des Gaules, Exuperantius, leur compatriote, pour les engager à rentrer dans l'obéissance, et l'on eut l'air de croire qu'il les avait persuadés (417). Peu leur importait qu'on les regardât au moins comme alliés, ils n'en demeurèrent pas moins indépendans, et l'édit impérial de l'année suivante, qui rétablissait les assemblées générales pour les sept provinces méridionales de la Gaule, reconnaissait tacitement cette indépendance, puisqu'on n'osait pas comprendre les Armoricains dans cette faveur souveraine (2).

Cette faveur elle-même était d'ailleurs une nouvelle preuve de la faiblesse du pouvoir, un aveu peu sensé de son despotisme et de l'indifférence profonde de ses sujets. Les magistrats de soixante

(1) Cod. Theod., 7-18, 15-12, 7-4, 6-29.

(1) *Zos.*, 6.
(2) Rutil. numant., *Itinerar.*

villes, les évêques et un certain nombre de propriétaires étaient appelés à cette espèce de représentation nationale avec le préfet des Gaules et les gouverneurs des sept provinces. Ils y devaient interpréter les lois du prince, exposer les besoins des peuples, régler les impôts, et délibérer sur les intérêts du pays; et comme si on n'eût point voulu laisser en doute l'inutilité de ce privilége, et le peu de reconnaissance qu'on en attendait, on eut soin de consigner dans l'édit une amende de trois et de cinq livres d'or contre ceux des privilégiés qui ne se rendraient pas à l'assemblée (1). Les Wisigoths dispensèrent de payer l'amende; le traité de Wallia, qui leur rendit presque aussitôt un établissement en Gaule, annula par le fait cet édit impraticable et dérisoire.

Quand les ressources manquaient, et quand l'administration elle-même épuisait tout, à quoi servait de délibérer? Quel avantage eussent trouvé les évêques à des simulacres de discussions politiques dans Arles, pour le soulagement de leurs troupeaux. Ils n'avaient pas attendu ce signal de détresse pour venir au secours du peuple; depuis quinze ans les esprits les moins réfléchis avaient pu voir assez clairement où était le seul refuge et la seule consolation. Si dans les molles habitudes d'une servitude tranquille les riches ne pouvaient se résoudre à embrasser la régularité sévère et forte de la vie chrétienne, à suivre les généreux exemples que leur présentaient tant de saints personnages, ils recevaient maintenant de plus intelligibles leçons dans les calamités qui venaient fondre sur eux de toutes parts. Plusieurs surent en profiter, et comprirent mieux ou comprirent enfin quelle était la *seule chose nécessaire* et qui seule ne manque jamais dans cette vie de passage. De nobles matrones de Gaule, comme Algasia, apprenaient par l'étude de l'évangile et des épîtres de saint Paul à mépriser des prospérités si faciles à perdre. D'autres, comme Hédibia et Artémia, s'en allaient chercher un asile sur la terre consacrée par les souffrances du Sauveur, et un adoucissement aux souffrances qu'elles éprouvaient dans leur patrie. Une jeune veuve, Agéruchia, suivant les conseils que lui envoyait saint Jérôme, renonçait aux douceurs d'un second mariage, en présence des *misères publiques, avec le bruit des clairons pour épithalame.* Paulin d'Aquitaine dut sa conversion à ses disgrâces; il y reconnut un châtiment céleste. Désabusé de ses grandeurs éphémères et de ses richesses enlevées, il se retira à Marseille, n'ayant pour nourrir sa famille que le produit d'un petit champ. Et néanmoins plus content alors que dans son ancienne fortune, il composa un poème pour en remercier Dieu. « Plût au ciel, » écrivait saint Jérôme au moine Rusticus, « que « ce fût la volonté, non la nécessité, « qui nous retirât du siècle et que nous « fussions pauvres par choix! Et toutefois, parmi les maux présens et les « horreurs de la guerre de tous côtés flagrante, on est encore assez riche, quand « on ne manque pas de pain, et assez « puissant quand on n'est pas tombé en « servitude (1). »

Les monastères se remplissaient et s'accroissaient; car les barbares ne les avaient pas tous saccagés, et ils n'avaient pas détruit surtout l'esprit de la vie religieuse. Ces silencieux abris, élevés naguère contre les délices du monde, s'ouvraient maintenant pour les infortunes. Les affligés allaient y rejoindre les fervens; la vocation du zèle y recueillait celle du dénûment. Dans une communauté de travail, de patience et de prière, ceux qui avaient fui les richesses et les plaisirs, instruisaient ceux qui les avaient perdus, à ne pas les regretter; et la résignation s'élevait ainsi à la perfection du désintéressement. A Lerins, à Marseille, Honoratus et Cassien servaient à tous de guide, de modèle, d'appui, et avec eux l'illustre Eucherius triomphait noblement de ces ruines mondaines, qu'il avait depuis long-temps prévenues, de concert avec sa chère Galla, par une affectueuse émulation des vertus du premier Paulin et de Therasia. « A peine le « monde a-t-il maintenant de quoi nous « tromper; » disait-il encore dans les premiers momens de repos que laissa l'invasion; « le faux éclat dont il vou-

(1) *Cod. Theod.*

(1) Hieron. ep. de 89 à 95; Paulin. Euchar.

« lait séduire nos yeux, s'est évanoui. « Il s'efforçait naguère de nous éblouir « par de beaux dehors, à présent il ne « peut plus même étaler cette brillante « et vaine apparence. Il n'a jamais eu les « biens solides, il n'a plus même aujour- « d'hui les biens faux et périssables (1). »

Mais tous ne pouvaient pas se réfugier dans cette vie sublime. Le pauvre peuple, qui souffre, enchaîné à sa misère, assailli à la fois par toutes les nécessités humaines, a besoin d'un soulagement humain ; il faut relever son corps défaillant, pour réveiller son âme engourdie par l'excès des maux, lui rendre la vie pour l'aider à la supporter. C'est ce que l'Église sait seule et ce qu'elle sait admirablement; elle porte le pain au pauvre avec la résignation. La famine s'ajoutant aux fureurs de la conquête, quand toutes les ressources ordinaires manquaient, l'Église ne manquait pas. Le saint évêque de Toulouse, Exupère, qui durant la prospérité, à la veille de l'invasion, avait adouci de ses aumônes la disette de St-Jérôme et des Cénobites d'Égypte, sut encore pourvoir dans les plus tristes jours aux besoins de son troupeau. « Comme la « veuve de Sarephta, affamé lui-même, « il nourrissait les autres ; pâle et exté- « nué de jeûnes, il n'était tourmenté que « de la faim d'autrui ; il employait tous « ses biens à donner la subsistance aux « entrailles du Sauveur, c'est-à-dire aux « pauvres. Il vendait jusqu'aux vases sa- « crés, portant le corps de Jésus-Christ « dans une corbeille d'osier, et le sang « précieux dans un vase de verre,..... « beaucoup d'autres lui ressemblaient, « que l'épiscopat avaient rendus ainsi « pauvres et humbles (2). » Il en était de même dans toute la Gaule, on y eut nommé bien peu d'évêques, qui ne fussent de vrais pasteurs spirituels et temporels. Le clergé commençait partout à devenir l'unique espérance du peuple.

Et, ce qui pourrait étonner d'autres que des catholiques, car ceux-là savent bien qu'il n'en peut être autrement, ces soins temporels ne ralentissaient en rien le zèle pour le maintien de la foi et de la discipline. Les deux foudres de controverse, *duo fulmina belli*, saint Jérôme et saint Augustin, n'avaient pas plus d'ardeur à convaincre l'hérésie, que le clergé et même les simples fidèles de la Gaule et de l'Espagne n'avaient d'attention et de persévérance à la signaler et à l'étreindre. Si un prêtre hypocrite, Vigilantius, l'ancien cabaretier de Calagurris, osait censurer le célibat ecclésiatisque et le culte des saints, c'étaient deux prêtres de Tarragone qui envoyaient ses pernicieux écrits au solitaire de Béthléem, pour qu'il les réfutât ; et le pieux moine de Toulouse, Sisinnius, qui les lui portait avec les aumônes d'Exupère. La réponse fut dictée en une nuit à Sisinnius, qui revint aussitôt la répandre en Gaule, et l'erreur confondue ne trouva plus de partisans (1). Si Pélage s'élevait contre la grâce et niait le péché originel, sa condamnation prononcée par les papes Innocent Ier et Zosime était souscrite avec empressement par l'épiscopat et le clergé gaulois ; plus tard, des évêques gaulois poursuivront le pélagianisme jusque dans la Grande-Bretagne ; et l'on vit de simples moines, Cassien et Vincent de Lérins ; de simples laïques même, Prosper d'Aquitaine et Hilaire, combattre avec le même succès les hérésies de Nestorius, des semi-pélagiens et des prédestinatiens.

M. Guizot observe et admire cette activité et cette énergie qu'il appelle *intellectuelle*, et qui contraste en effet admirablement avec la langueur mourante des études littéraires ; il semble ne voir en tout cela que de la littérature religieuse ou civile, au lieu de reconnaître d'un côté l'action de la vie *spirituelle* ou catholique, et de l'autre l'intelligence engourdie, épuisée par la prédominance des sens et du système administratif. Appuyant toujours ses conclusions sur des hypothèses, que les faits contredisent, il attribue par autant de paralogismes cette *activité* catholique, aux sujets des questions débattues dans l'Église et à la *liberté* religieuse de l'Église, alors en travail, selon lui, de la formation de sa doctrine ; « *liberté* intellectuelle que la grossièreté « des barbares l'ont aidée à détruire, »

(1) Eucher. ep. ad Valerianum.

(1) Paulin. ep. 21 ; Hieron. præf. in Zachar., ep. 95 ; Rutil. itiner.

(1) Hieron. ad Vigilant ; ad Riparium ; contra Vigilitant.

sans doute afin que Martin Luther et Jean Calvin eussent la gloire de la lui rendre. Voilà la conséquence intime du raisonnement, comme si jamais l'Église en aucun temps avait admis cette espèce de *liberté* intellectuelle, et n'avait pas dès le premier moment imposé sa doctrine, toute sa doctrine, telle qu'elle l'avait reçue de son divin auteur. L'illustre écrivain a développé toute cette théorie en trois leçons (1); il en prend occasion de faire de la théologie philosophique, schismatique et politique sur les pélagiens et le libre arbitre. Analysant, avec toute l'habileté de son talent, l'essence même de l'âme, c'est-à-dire ce qui, après la nature de Dieu et des purs esprits, est le plus insaisissable à l'analyse, comme les philosophes devraient bien le savoir au bout de trois mille ans au moins, il donne raison, chemin faisant, à saint Augustin contre Pélage et les Prédestinatiens; et pourquoi cela? C'est qu'il découvre dans la détermination de saint Augustin « l'in« conséquence d'un esprit supérieur » qui sent qu'il ne faut aller trop loin ni d'un côté ni de l'autre. Voilà où aboutit encore cette autre discussion doctrinale :

Ben puoi saper omai che'l suo dir suona (2).

Il fallait dire ceci pour ceux qui ont pu lire le cours de civilisation de M. Guizot, afin qu'ils ne s'étonnent pas peut-être de voir le pélagianisme, où il s'est arrêté si longuement, entrer pour si peu dans cette leçon.

Je dois encore ici noter, seulement pour mémoire, parce que le célèbre publiciste n'en parle pas, les relations du saint Siége et de la Gaule; les deux décrétales du pape saint Innocent à saint Victricius et à saint Exupère, les sentences du même pape et de son successeur Zosime contre le pélagianisme. L'intervention de jurisdiction souveraine de Zosime et de son successeur Boniface, dans la querelle des évêques gaulois sur les droits métropolitains d'Arles, sont des faits et des monumens qui, en dépit de toutes les réticences et de toutes les chicanes historiques, constatent l'autorité perpétuelle du saint Siége.

Ce qui m'a paru autrement important à remarquer que les débats du pélagianisme, c'est que le zèle de la doctrine, uni dans le clergé à la charité évangélique, attachait surtout le peuple à l'Église et à la foi catholique. La prédication de la charité est le langage que le peuple comprend le mieux, il y sent une vérité divine, parce qu'évidemment la charité ne vient pas de l'esprit de l'homme, et il finit par croire et aimer la doctrine et la loi, si sévères qu'elles soient, qui inspirent une si excellente et si haute vertu.

Édouard DUMONT.

(1) Cours de civilis., leçons 4e, 5e, 6e.

(2) Dante, *Inferno*, canto 3. J'aurai bientôt occasion à mon tour de revenir sur ce curieux passage des leçons de M. Guizot.

Sciences Physiologiques, Physiques et Mathématiques.

COURS D'ASTRONOMIE.

TROISIÈME LEÇON (1).

Aspect général du ciel. — Mouvement commun de la sphère étoilée. — Distinction des astres. — Soleil, étoiles, planètes. — Diverses sortes de mouvemens. — Preuves du mouvement circulaire et uniforme des étoiles. — Lignes de repères, cercles célestes. — Horizon, équateur, méridien, cercles horaires, axe, pôles, points cardinaux, temps solaire, temps sidéral. — Instrumens de mesure. — Pendule, cercle mural, lunette méridienne. — Différens procédés d'orientation.

1. Il n'est personne qui, sans s'être livré à une étude même légère des phénomènes célestes, n'ait acquis par l'expérience journalière des faits qui frappent si vivement nos yeux, la connaissance non

(1) Voir la 2e leçon dans le dernier no, p. 347.

moins grossière de quelques uns de ces phénomènes. Je ne parle pas de ce mouvement diurne du soleil qui partage notre vie en périodes alternatives de lumière et d'ombre. Mais qu'on suppose un homme dépourvu d'instruction et de curiosité même, assistant au spectacle d'une belle nuit, sous un ciel livré à la seule clarté des étoiles; son regard involontairement appelé à la contemplation de cette voûte étincelante, remarquera d'abord et apprendra bientôt à reconnaître quelques uns des groupes que forment les plus brillans de ces points lumineux. Ces constellations principales que ses yeux chercheront quelquefois sur la sphère céleste, lui apparaîtront sous des aspects qui varieront suivant l'époque de l'année et avec l'heure de la nuit. Il ne tardera pas à reconnaître que les étoiles qui les composent sont douées d'un mouvement de transport semblable à celui du soleil; dès lors il observera les instans où elles commencent à paraître, et celui où elles s'enfoncent sous son horizon; dans l'intervalle qui sépare ces deux époques, il les verra s'élever d'abord, puis redescendre vers la terre, en passant chaque nuit par ce qui lui semblera toujours une même route. Il remarquera, si son grossier observatoire est une position fixe, que les constellations se lèvent et se couchent toujours aux mêmes points de l'horizon, déterminés pour lui par son alignement avec quelqu'arbre, ou tout autre objet derrière lequel, ou à la même distance duquel le phénomène se reproduit sans cesse. Dès lors chaque étoile lui paraîtra décrire un cercle comme le soleil; et l'identité de ces mouvemens qui n'altèrent pas les figures des constellations, lui présentera l'image d'une sphère solide tournant sur elle-même en entraînant avec elle les astres qui seraient attachés à sa surface.

2. Tels sont les résultats des premières impressions, et telles sont les connaissances que possède pour ainsi dire essentiellement l'homme le plus ignorant et le plus sauvage. Complétons ces notions rudimentaires en étendant le champ de nos observations; et pour cela étudions les aspects célestes, et dans toute l'étendue de la voûte où se meuvent les étoiles, et aux différentes époques de l'année, période dont nous ne connaissons encore ni l'existence ni la durée astronomique, mais que caractérise suffisamment la diversité des saisons.

3. Nous avons vu jusqu'ici les étoiles se lever et se coucher, c'est-à-dire disparaître pour un temps vers un certain point de l'horizon, pour se remontrer ensuite au même point où elles avaient apparu d'abord. Mais si nous jetons les yeux vers une certaine région du ciel opposée à celle où nous voyons le soleil vers le milieu du jour, nous y remarquerons plusieurs de ces groupes sidéraux qui tournent ou semblent tourner autour d'un même point, et de telle sorte que, dans leur position la plus basse, elles n'atteignent pas l'horizon. Ces étoiles ne se lèvent et ne se couchent jamais, du moins pour le lieu de l'observateur; mais pour tous les points de la terre, hors ceux qui sont situés sur la ligne équinoxiale, il y a toujours quelques constellations qui offrent ce phénomène. Ces groupes de *perpétuelle apparition* manifestent d'une manière sensible le mouvement circulaire des étoiles; ce sont des révolutions complètes, dont nous démontrerons plus bas la parfaite régularité; mais leur simple aspect nous conduit à conclure que toutes les autres étoiles décrivent aussi des cercles dont une partie seulement est visible; l'autre étant achevée sous l'horizon, c'est-à-dire sous cette grande surface plane qui semble terminer notre vue, que l'opacité de la terre nous empêche d'étendre plus loin dans l'espace. De ce fait découlent deux conséquences que voici. 1° La terre n'est pas une surface indéfinie étendue en tous sens, puisque les étoiles passent ou semblent passer par dessous. 2° Les étoiles tournent dans des cercles parallèles qui auraient leurs centres sur une même ligne ou axe commun dont une partie s'élèverait au dessus de notre horizon. On conçoit en effet que dans cette hypothèse, les points lumineux de la sphère céleste qui seraient dans le voisinage de l'extrémité de cet axe, décrivant des cercles dont cette extrémité serait le centre, pourront rester toujours au dessus de l'horizon. Il suffit pour cela que leur distance à l'extrémité de l'axe soit moindre que la distance de ce point à

l'horizon lui-même. Ces faits divers que les premières observations nous révèlent ne sont encore que des présomptions extrêmement vraisemblables que nous serons bientôt en mesure de démontrer.

J'ai dit que les groupes stellaires de perpétuelle apparition variaient avec le lieu de l'observateur, quoique partout le même genre de phénomène se manifeste. Je signalerai parmi ces constellations le groupe que nous nommons la *Grande Ourse*, et qui est connu du vulgaire sous le nom de *Charriot de David*. Les étoiles qui composent cette remarquable figure sont toujours situées au dessus de l'horizon de Paris, et sont toujours visibles non seulement pour cette ville et pour toute la France, mais aussi pour toute l'Europe, moins la moitié méridionale de l'Espagne, la Grèce, la Sicile et la pointe inférieure de l'Italie. Si l'on s'avance vers le sud, en allant par exemple de Marseille à Alger, on verra disparaître deux des étoiles de ce groupe qui passeront quelque temps sous l'horizon, et dont les cercles tronqués ressembleront par là à ceux de la plupart des autres étoiles; cercles que nous n'avons admis d'abord que par une analogie qui se trouve ainsi confirmée. Cette analogie reçoit une sanction nouvelle des faits semblables que produit un mouvement contraire. Qu'on s'avance de plus en plus vers le nord, et l'on verra en entier plusieurs des cercles qu'on ne voyait que tronqués à la latitude de Paris : par exemple. à Tornéo, la moitié de la constellation des Gémeaux et une partie de celle du Lion sont dans un cercle de perpétuelle apparition.

4. Mais on conçoit aisément que si la position oblique de l'axe de rotation nous rend certains cercles sidéraux perpétuellement visibles, il doit, ou du moins il peut s'en trouver d'autres que l'horizon nous cache. Et en effet, si l'on s'avance de plus en plus vers le sud, on verra poindre certaines étoiles, et se développer certaines constellations qu'on n'avait jamais vues. Ces astres se meuvent dans des cercles de *perpétuelle occultation*, relativement à l'horizon primitif de l'observateur. Si l'on s'avance jusqu'à l'un de ces points de la terre qui forment par leur ensemble ce qu'on appelle la ligne équinoxiale, tous les cercles de perpétuelle apparition et de perpétuelle occultation disparaissent; il n'y a plus que des cercles tronqués, tous divisés par l'horizon en deux parties égales, ce qu'on peut constater d'une manière assez vraisemblable, par l'égalité de durée du temps de leur parcours. Si l'on s'éloigne encore dans le même sens, les mêmes apparences se reproduisent, mais dans un sens inverse. C'est vers le sud qu'on trouve des cercles de perpétuelle apparition, tandis que les étoiles du nord entrent de plus en plus dans des zônes d'occultation perpétuelle; du reste, les phénomènes sont exactement les mêmes à d'égales distances de la ligne équinoxiale. Cet ensemble de faits nous conduit à considérer le ciel comme *une sphère tournant autour d'un de ses diamètres, qui est coupé sous des angles variables par un plan qui passe par le centre, et qui varie lui-même de position.* Ce diamètre s'appelle l'*axe* du mouvement; ce plan variable est l'horizon de chaque observateur; quant aux étoiles, on ne les considère que comme autant de points de la surface de cette sphère.

5. Poursuivons notre examen, et voyons si cet aspect du ciel est constant dans un même lieu. Supposons une constellation occupant à peu près le milieu de son cercle nocturne, à une certaine heure donnée par une horloge réglée sur le cours du soleil. Trois mois plus tard, à la même heure, elle aura une position très différente et sera généralement au moment de se coucher; elle se levait au contraire à peu près à la même heure, trois mois auparavant. Si ce sont les groupes de perpétuelle apparition que l'on considère, ils offriront des phases analogues par la variété de leurs positions à la même heure. Les étoiles marchent donc plus vite que le soleil, dans la direction commune de leur mouvement qui se fait d'orient en occident, et l'on conçoit que cette accélération doit se faire d'une manière continue. Aussi a-t-on constaté qu'une étoile passait chaque jour au méridien d'un lieu environ quatre minutes plus tôt que la veille; ce qui fait une heure d'avance tous les 15 jours; ou enfin 24 heures après 360 jours. Au bout de ce temps, l'étoile passe donc

au méridien à la même heure. Donc si elle s'y trouve un certain jour en même temps que le soleil, après 360, ou plus exactement 365 jours, elle s'y retrouvera encore en même temps que lui. Voilà donc une période astronomique fort remarquable qu'on conçoit pouvoir servir d'unité dans la mesure du temps; et en effet c'est d'elle que nous avons formé notre année civile.

Il résulte de ce nouveau mouvement que le *ciel d'hiver n'est pas le même que celui d'été*; car telle étoile qui passait au méridien à minuit à une certaine époque, devra y passer à midi au bout de six mois; de sorte que les étoiles qui éclairaient la nuit d'un certain jour de l'année, ne se trouveront sur l'horizon après six mois que pendant le jour; remplacées qu'elles seront par celles qui accompagnaient le soleil dans la première période. Cet écart croissant des étoiles, par rapport à l'astre qui mesure le temps, peut s'expliquer également par une accélération réelle des étoiles ou par un retard quotidien du soleil. Mais si l'on considère que, dans le premier cas, il faudrait qu'une innombrable multitude d'astres subît cette accélération, tandis que, dans le second cas, il n'y a à rendre raison que du mouvement d'un seul astre, il est plus naturel d'imputer le mouvement à celui-ci. Aussi conclut-on des observations précédentes que le soleil a un mouvement de translation rétrograde, c'est-à-dire d'occident en orient, en sens contraire, et comme en déduction de son mouvement diurne. D'où il résulte que le moment où il passe au méridien, ou l'instant de midi, retarde chaque jour d'environ quatre minutes sur la fin d'une révolution de la sphère céleste. Ce mouvement rétrograde du soleil est rendu plus immédiatement sensible par la variation de sa distance à des étoiles qui se lèvent ou se couchent en même temps que lui. Qu'on remarque quelque belle étoile se couchant un certain jour en même temps que le soleil, le lendemain elle se couchera quatre minutes environ avant lui, et se lèvera à peu près six minutes plus tôt le lendemain matin. Il s'en éloignera ainsi de plus en plus, et après 365 jours, il sera revenu auprès d'elle, et se couchera de nouveau en même temps. Tel est le mouvement annuel dont nous apprendrons plus tard à connaître la direction et la durée précises.

6. Mais une observation prolongée des phénomènes du mouvement général nous fera bientôt reconnaître quelques exceptions ou irrégularités apparentes manifestées par un petit nombre d'astres qu'au premier abord on a confondus avec les étoiles. Outre le soleil et la lune qui, plus encore que celui-ci, subit un mouvement de translation en sens contraire du mouvement diurne, une demi-douzaine d'étoiles semblent retarder particulièrement sur le mouvement des autres; retard manifesté d'une manière très sensible par la variation des figures qui résultent de leur position relative. Même avant d'avoir appliqué à la mesure des distances angulaires des étoiles, les instrumens de géométrie qui en démontrent la constance, on a conclu du simple témoignage des yeux que ces distances relatives ne variaient pas; ce qui compose des figures polygonales toujours identiques, dont les étoiles occupent les sommets; identité d'où il résulte que ce réseau de points brillants paraît se mouvoir tout d'une pièce. Mais on a fini par reconnaître que quelques unes de ces figures subissaient de légères altérations; et que celles-ci résultaient du déplacement d'un seul des élémens de la figure; celui-ci changeant de position à l'égard de tout le reste, tandis que tous les autres conservaient une position relative invariable. Outre la lune et le soleil, il y a donc dans l'espace quelques corps différens des étoiles, avec lesquelles leurs propriétés physiques extérieures tendent à les confondre. Ces corps ont reçu le nom de *planètes* ou étoiles errantes. Depuis long-temps distingués des fixes par leur faible mouvement propre, ils ont acquis des caractères plus tranchés par l'invention des lunettes astronomiques. Les télescopes grossissent énormément les planètes, et permettent de tracer de leur surface des cartes très détaillées, tandis qu'ils ne nous laissent voir les plus belles étoiles que comme de simples points que cachent complétement des fils d'une extrême finesse.

7. Nous avons donc acquis par la simple observation des yeux, sans le secours des

instrumens que les arts ont fournis à l'astronome, la connaissance de trois sortes de corps célestes, et de deux sortes de mouvemens. Tous les astres ont une révolution diurne circulaire et sensiblement uniforme; mais les étoiles conservent leurs positions relatives et leurs figures, tandis que le soleil et les planètes ont un mouvement rétrograde de translation, dont la période, qui est d'une année pour le soleil, varie pour chacune des planètes dans des limites fort diverses. Complétons maintenant le simple témoignage des yeux en établissant, par des démonstrations rigoureuses, la nature, la direction et les autres propriétés du mouvement sidéral. Nous allons donc démontrer, par des procédés de mesure précise, les quatre théorèmes suivans :

1° Les étoiles se meuvent ou paraissent se mouvoir suivant des circonférences de cercles;

2° Ces circonférences sont situées dans des plans parallèles;

3° Les centres de ces circonférences sont tous situés sur une même droite perpendiculaire à leurs plans;

4° Le mouvement des étoiles est *uniforme*; c'est-à-dire qu'elles décrivent des espaces égaux en temps égaux, et la durée de la révolution de toutes les étoiles est la même.

Je commence par la preuve expérimentale de cette dernière proposition qui est la plus simple des quatre. Qu'on ait une bonne pendule marquant les minutes et les secondes; peu importe qu'elle avance ou retarde sur le mouvement moyen du soleil, pourvu que son écart journalier soit toujours le même. Si l'on dirige vers une étoile quelconque l'axe d'une lunette, en notant à la pendule l'instant précis de son passage, puis celui de son retour dans l'axe de la lunette, on reconnaîtra non pas peut-être le temps absolu écoulé dans l'intervalle des deux passages, mais le nombre d'oscillations isochrones du balancier de la pendule, nombre représenté par le mouvement des aiguilles qu'on pourra lire sur le cadran avec précision. La lunette restant fixe, et la pendule marchant d'un mouvement uniforme, on reconnaîtra au moment du troisième passage qu'il se sera écoulé le même temps entre celui-ci et le précédent; et le résultat sera toujours le même tant que durera l'expérience. De plus, comme il se trouve identique, quelle que soit l'étoile vers laquelle on aura dirigé la lunette, il est donc d'abord certain que la *durée de la révolution diurne est une quantité constante et la même pour toutes les étoiles*. Si maintenant on fait varier l'origine du mouvement en dirigeant la lunette vers une étoile dans ses diverses positions, et, comptant son mouvement à partir de chacune, on trouvera que le retour se fait toujours dans le même temps, quel que soit le point de départ; ce qui ne saurait avoir lieu, si la vitesse variait dans ses différentes parties. Donc *le mouvement de chaque étoile se fait avec une vitesse uniforme.*

8. Voici maintenant comment se démontrent les trois autres propositions :

Fig. 1.

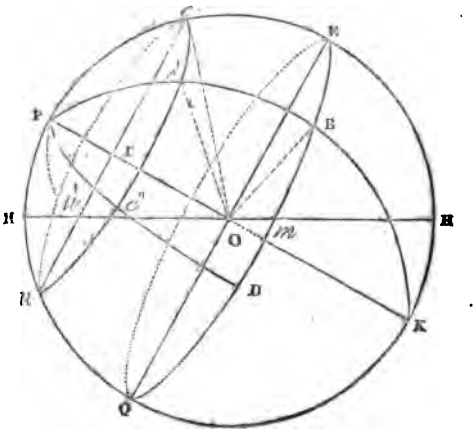

Soit PK′ (fig. 1), l'axe de rotation du mouvement diurne, perçant la voûte céleste aux deux points P,K′, qu'on appelle les *pôles*. Quoique l'existence de cet axe ne soit pas encore démontrée pour nous, il existe *en fait* une direction *o*P telle qu'en la prenant pour base de l'expérience que nous allons faire, nous parviendrons aux résultats que je vais signaler : du reste nous donnerons plus tard

le moyen de déterminer cette direction. Soit donc P le pôle austral que nous voyons en Europe ; *o* la position de l'observateur qu'on peut prendre pour centre de la sphère céleste ; *e* une étoile quelconque décrivant la courbe *ee'e''u u'*. Si l'observateur dirige suivant *o*P le diamètre fixe d'un instrument à mesurer les angles (1), et l'alidade mobile vers l'étoile *e* dans ses diverses positions successives, *e*, *e'*, *e''*, on trouvera que les angles interceptés, et par conséquent les arcs P*e*, P*e'*, P*e''*... *sont toujours égaux*. Cette égalité de distance angulaire d'une série de points situés sur une sphère par rapport à nn autre point, caractérise, comme on sait, une circonférence dont le plan serait perpendiculaire au rayon qui passe par son centre et par le point P. De plus, la même chose ayant lieu pour toute autre étoile, la ligne P*o* est donc perpendiculaire à tous ces plans : donc ceux-ci sont parallèles. Donc il est prouvé que *toutes les étoiles décrivent des circonférences parallèles, ayant leurs centres sur une même droite perpendiculaire à tous leurs plans.*

9. Au lieu de mesurer les distances polaires successives avec un graphomètre commun, dont il faudrait déplacer continuellement le limbe pour le placer dans le plan mobile du pôle et de l'étoile, on se sert d'un instrument nommé la *machine parallactique*, que la même figure fera suffisamment comprendre. Elle consiste en un axe solide qu'on fixe dans la direction *o*P, et une lunette mobile autour du point *o* et de l'axe *o*P. Cette lunette peut être diversement inclinée à l'axe, de manière à être dirigée vers une étoile *e*. Comme elle est appuyée sur un cercle P E H' K mobile lui-même autour de l'axe, on conçoit qu'en donnant à celui-ci le mouvement dont il est susceptible et l'amenant dans une autre position P*e'*BK, on fasse ainsi tourner la lunette autour de l'axe; mouvement qui aura pour mesure l'arc EB pris sur un autre cercle perpendiculaire à *o*P. Or si l'étoile *e*, étant d'abord dans l'axe de la lunette, passe ensuite par diverses positions *e'*, *e''*.., séparées par des intervalles égaux, on trouvera que, pour les rejoindre dans ces positions diverses, la lunette devra parcourir, autour de l'axe, des arcs égaux EB, BD... D'où il résulte que le mouvement sidéral est uniforme. Dans ce mouvement la lunette décrit la surface d'un cône droit dont le sommet, étant au centre de la sphère, doit couper sa surface suivant un cercle perpendiculaire à son axe. Si la lunette marche d'une manière continue, comme celle de l'Observatoire de Paris, à laquelle est adapté un mouvement d'horloge, l'étoile une fois dans l'axe de la lunette y restera toujours ; fait qui résulte de l'uniformité du mouvement commun.

10. Pour être étudiés, les mouvemens célestes ont besoin d'être rapportés à certains points et à certaines lignes de repères.

Nous avons déjà remarqué l'*axe* de rotation de la sphère, et les *pôles* qui sont les points où sa surface est percée par l'axe. Nous venons de constater l'existence de cette ligne et de ces deux points.

Si par le centre de la sphère, on mène un plan EBDQ perpendiculaire à l'axe, il en résultera sur la surface une section circulaire dont tous les points seront à égale distance des deux pôles. Ce cercle est l'*équateur*, ainsi nommé parce que, lorsque le soleil paraît le décrire, le jour est égal à la nuit par toute la terre.

La voûte céleste paraît divisée en deux parties égales, dont l'une est au dessus de nos têtes. Le grand cercle qui opère cette division a reçu le nom d'*horizon*. Il est parallèle à la surface des eaux tranquilles, et perpendiculaire à la direction du fil à plomb qui est celle de la pesanteur. Tout changement de position sur la terre amène un changement d'horizon. Nous parlerons plus tard des horizons terrestres.

On appelle *méridien*, toute section de la sphère passant par l'axe, et par conséquent par le centre ; un méridien est donc toujours un grand cercle comme l'horizon et l'équateur. Mais une droite ne suffisant pas pour déterminer un plan, il y a donc une infinité de méridiens qui coupent la circonférence de l'équateur en autant de points.

Le *méridien d'un lieu* est celui qui passe par la verticale de ce lieu ; il est

(1) Voyez ma *Géométrie pratique*, 2e édition, page 167 et suivantes.

déterminé par deux droites. La verticale ou la direction du fil à plomb perce la voûte céleste en deux points opposés. L'un au dessus de notre tête, se nomme le *zénith*; l'autre correspondant à nos pieds, est le *nadir*. L'arc céleste compris entre une étoile et le zénith se nomme *distance zénithale*.

Le méridien d'un lieu passant par la verticale qui est perpendiculaire à l'horizon de ce lieu, est par conséquent lui-même perpendiculaire à cet horizon, il le coupe suivant une ligne droite qui est *la méridienne*. Cette ligne rencontre la circonférence de l'horizon en deux points qui ont reçu les noms de *nord* et *sud*. Un diamètre perpendiculaire à la méridienne détermine les deux points qu'on appelle *est* et *ouest*. Leur ensemble constitue les quatre *points cardinaux*, qui sont distans les uns des autres de 90°.

Tout cercle, passant par une étoile et l'axe de la sphère, est donc un méridien d'après la définition; mais en tant que contenant une étoile, on l'appelle le *cercle horaire* de cette étoile. L'*angle horaire* d'un astre est l'angle dièdre compris entre le cercle horaire de cet astre, et un premier cercle horaire passant par un certain point de l'équateur, qu'on appelle *point équinoxial*.

Enfin on appelle *azimuth* d'un astre, pour un lieu déterminé, l'angle compris entre le méridien de ce lieu et le plan vertical qui passerait par le centre de l'astre.

11. Nous avons remis à parler des horizons terrestres. C'est qu'en effet leur définition donne lieu à une remarque importante qui nous aurait détourné de notre objet du moment.

On appelle horizon *rationnel* un plan passant par le centre de la terre qu'on sait être un globe. Cet horizon se confond avec l'horizon passant par le centre de la sphère céleste que nous avons considéré jusqu'à présent, parce que ces deux centres se confondent à l'égard des phénomènes astronomiques.

Soient COB, HEH'U (fig. 2), deux cercles représentant respectivement une coupe de la terre et de la voûte étoilée, la ligne HCH' représentera l'horizon rationnel, qui partagera la sphère en deux parties égales,

FIG. 2.

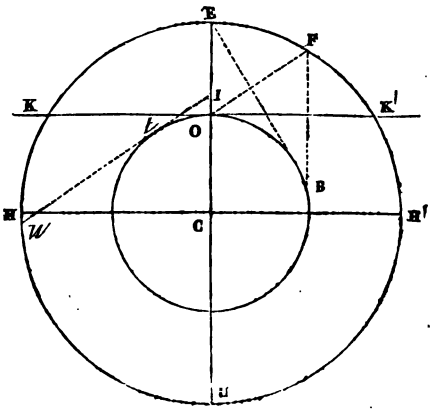

Si à l'extrémité *o* du rayon vertical on imagine un plan tangent à la terre, parallèle à l'horizon rationnel, et représenté par la droite KOK', ce plan sera l'horizon *sensible*. Il semble d'abord que ce cercle ne peut diviser la sphère en deux parties égales, puisque le segment KEK', est essentiellement moindre que le segment KUK'; la différence des épaisseurs de ces deux segmens sphériques est égale au diamètre de la terre, c'est-à-dire de plus de 3000 lieues métriques (1). Il semble donc que nous ne devrions voir à la surface de la terre qu'une fraction de la sphère céleste moindre que la moitié; or cependant nous voyons une moitié et même un peu davantage. Voici l'explication de ce fait en apparence fort singulier.

Soit un observateur en *o* à la surface de la terre. Qu'il vise à deux étoiles E, F, séparées par un arc quelconque de la sphère céleste. Ses rayons visuels intercepteront un angle EOF, dont un instrument lui donnera la mesure précise. Si l'observateur change de position sur le globe, ou ce qui revient au même, si

(1) La *lieue* que nous emploierons toujours dans le cours de ces leçons est la lieue métrique légale de 4 kilomètres ou 4000 mètres. Elle correspond à une longueur de 2952 toises, et est un peu plus grande que la lieue de poste.

un autre observateur en B, mesure l'angle EBF que forment ses deux rayons visuels dirigés aux mêmes étoiles, il trouvera un angle rigoureusement identique avec le précédent. Mais le point B peut être placé à 90° du point *o*, de sorte que l'étoile E serait au zénith de *o* et dans l'horizon de B. Dans ce cas, le sommet de l'angle B serait plus éloigné de l'arc EF que ne l'est le point *o*; or le sommet d'un angle s'éloignant de sa base, cet angle *doit diminuer;* ce qui n'a pas lieu ici, puisqu'on trouve toujours la même mesure. Donc la distance des deux sommets qui est ici le rayon du globe terrestre, *est une étendue insensible relativement à la distance qui nous sépare des étoiles.*

Donc la distance où nous rapportons les points de la voûte céleste, joue le rôle à notre égard d'une distance infinie. Or, deux lignes ou deux plans parallèles pouvant être supposés se rencontrer à l'infini, *l'horizon sensible devra se confondre dans le ciel avec l'horizon rationnel;* et le point K coïncidera avec le point H. Donc le segment supérieur de la sphère ne différera pas de sa moitié d'une quantité appréciable. Autrement encore, les dimensions de la terre étant insensibles par rapport à celles de la sphère céleste, peu importe que nous soyons à la surface de la terre ou que nous soyons au centre; les phénomènes doivent être pour nous les mêmes. Or, dans ce dernier cas, notre horizon serait précisément l'horizon rationnel.

J'ai dit que nous voyons même un peu plus de la moitié de la voûte céleste. Cela tient à ce que si l'œil est en I quelque peu au dessus de la surface, son rayon visuel est une tangente *Itu* à une circonférence du globe, et rencontre la sphère céleste en *u* au dessous du point H. Nous parlerons plus tard de cet arc H*u* qu'on appelle la *dépression.*

12. Nous voilà donc parvenus, dès l'origine, à ce résultat remarquable : *que notre globe n'est qu'un point insensible dans l'univers.* Nous verrons plus tard que fussent ses dimensions amplifiées comme 1 est à 50,000, la terre serait encore un atome perdu dans notre monde matériel. J'ai dit la *terre,* et non *l'homme,* comme le répètent certains philosophes, courtisans inconséquens de la raison humaine. Notre globe, matière inerte et insensible, est quelque chose de bien petit dans l'espace; c'est une molécule microscopique dans l'immensité de la création. Mais l'homme! mais l'être intelligent que Dieu a exilé pour quelques jours sur cet observatoire; l'homme qui, perdu sur cet infiniment petit, a compris et mesuré l'univers, est-il, dans la création, un être petit et sans valeur?... Plus ou moins de matière, l'atome ou l'immense, c'est tout un pour la pensée et l'action divine; c'est toujours l'infiniment petit qui se confond avec rien. Mais l'homme est pour Dieu quelque chose; car la matière n'a d'autres rapports avec Dieu que d'être le produit de sa pensée; l'homme intelligence est son image; c'est une nature dans laquelle il se contemple et se complaît. Multiplies à l'infini les sphères qui se balancent dans l'espace, tout cela sera incapable de produire une seule pensée; incapable de dire au Créateur : Je te comprends, toi qui m'as fait! L'homme pense, l'homme comprend l'univers et comprend Dieu; l'homme et sa pensée sont quelque chose de plus grand que l'univers matériel, et celui qui comprend cette grandeur ne s'étonnera pas si Dieu a créé pour l'homme cette effroyable quantité de mondes que l'homme admire; car l'admiration, car la pensée de l'homme sont encore beaucoup au dessus de tout cela!

13. Revenons au méridien pour constater une propriété de ce cercle qui lui sert quelquefois de définition. Le méridien est le *lieu* des points culminans de tous les cercles décrits par les étoiles. En effet, si l'on mesure l'angle compris entre le rayon visuel dirigé vers une étoile quelconque et un rayon visuel horizontal, angle qu'on appelle *hauteur horizontale* de l'astre, on trouvera qu'il varie dans toute l'étendue du mouvement de l'étoile, depuis son lever où il est zéro, jusqu'à son arrivée au méridien de l'observateur, où il atteint son maximum. Donc ce méridien est le lieu de tous les points culminans. De plus l'horloge fera reconnaître que les intervalles entre le lever et le coucher d'une étoile sont divisées en deux parties égales par l'instant de son passage dans le méridien. Le so-

léil est d'ailleurs dans le même cas qu'une étoile; et on reconnaît facilement que le nom de méridien a été donné à ce cercle, parce que le soleil s'y trouve au milieu de sa course diurne. Ce dernier résultat est néanmoins passible d'une petite restriction dont nous parlerons plus tard.

C'est l'intervalle qui s'écoule entre deux passages consécutifs du centre du soleil au méridien d'un lieu, qui constitue la période que nous appelons *jour astronomique*. Celui qui sépare deux passages d'une même étoile, forme un autre jour astronomique aussi bien caractérisé, et qui diffère du précédent d'environ 4 minutes en moins. Celui-ci est d'une uniformité parfaite, et représente la durée véritable d'une révolution de la sphère céleste (ou, comme nous le verrons plus tard, d'une révolution de la terre sur son axe), tandis que le mouvement diurne du soleil est alongé par la rétrogradation de cet astre vers l'orient. Celui-ci se nomme le *jour solaire* ou *jour vrai*; la révolution d'une étoile constitue le *jour sidéral*. Celui-ci a une durée précise de 23 heures 56′ 3″,5 (1), en appelant *heure* la 24e partie d'un jour solaire moyen. Le jour solaire astronomique est compté par nos astronomes de minuit à minuit, de 0 h. à 24 h.

14. Dans tout ce qui précède, les faits astronomiques démontrés, l'ont été au moyen d'instrumens susceptibles par hypothèse de donner des mesures très précises; tels doivent être et tels sont en effet ceux que la perfection de nos arts a mis à la disposition des astronomes. Le télescope qui agrandit le champ des cieux et qui rapproche de nous les planètes n'est pas un instrument de première nécessité; mais il en est deux ou trois qui sont indispensables, et sans lesquels il n'y a pas de bonne astronomie passible.

Il nous faut d'abord un instrument propre à mesurer le temps d'une manière fort précise. On emploie pour cela une bonne horloge à pendule, dont le balancier, par l'isochronisme de ses oscillations, donne à l'instrument une marche parfaitement uniforme. On conçoit qu'on puisse la mettre d'accord avec le soleil; mais cet accord n'est nullement indispensable; car si elle avance ou retarde chaque jour d'une quantité constante et connue, outre qu'elle indiquera toujours des intervalles égaux, le rapport de son écart avec 24 heures, fera toujours connaître l'heure vraie. Cette horloge donne les minutes et les secondes; car la mesure du temps, à une seconde près, est la moindre précision qu'on exige dans beaucoup d'observations astronomiques. Je dis *la moindre*, car on fait souvent beaucoup mieux; l'habitude de ce genre d'observations perfectionne à ce point les facultés des astronomes, qu'ils perçoivent l'instant de certains phénomènes à 1/10e de seconde près!

Outre les horloges réglées sur le temps solaire, les astronomes emploient des horloges sidérales; la machine parallactique de l'Observatoire de Paris est une horloge de ce genre. Si l'on conçoit deux horloges, l'une solaire, l'autre sidérale, marquant la même heure un certain jour à midi précis, le lendemain l'horloge sidérale sera en avance à la même heure, et marquera 24 h. 4′, ou seulement 4′, et plus exactement 3′ 56″ 5; le surlendemain elle marquera 8′ environ; et ainsi de suite. L'avance sera de 6 heures environ au bout de trois mois, de 12 heures au bout de six; enfin après une révolution annuelle complète, la pendule sidérale avancera de 24 heures, ce qui mettra d'accord les aiguilles des deux horloges, mais l'horloge sidérale aura marqué un jour de plus. On voit par là que les indications de celle-ci, si elle marche bien, seront étranges et paradoxales, comparées aux divers instants du jour physique. Mais cet instrument qui a de nombreux usages, a l'avantage de pouvoir se régler continuellement sur les étoiles dont le mouvement est uniforme, tandis que celui du soleil ne l'est pas.

15. Un second instrument non moins nécessaire que l'horloge, est un cercle gradué à mesurer les angles, tels que sont les distances angulaires des étoiles, les hauteurs horizontales et les distances zénithales des astres. C'est l'astrolabe des

(1) C'est-à-dire 23 heures, 56 minutes, 3 secondes et demie. La minute soit de degré, soit de temps, s'indique par un accent aigu, et la seconde par deux accents.

anciens astronomes; c'est tantôt le quart de cercle, tantôt le sextant de réflexion, tantôt le cercle répétiteur des modernes. Dans nos observatoires, où c'est surtout à leur passage au méridien qu'on observe les astres, le mesureur est dans ce cas, un quart de cercle en cuivre appliqué à un mur solide, et dirigé dans le plan du méridien; ce quart de cercle qui est toujours d'un grand rayon, a reçu de sa position le nom de *mural*. L'alidade de cet instrument, comme de tous ceux qu'emploie l'astronomie, est munie d'une lunette dont l'axe représente le rayon mobile, et dont l'intérieur est disposé comme celui du troisième instrument que nous allons décrire.

Celui-ci est encore une lunette que sa destination a fait nommer *lunette méridienne* ou *instrument des passages*. C'est une lunette de grandes dimensions traversée par un axe horizontal appuyé lui-même sur des soutiens inébranlables, et autour duquel la lunette est mobile. L'axe de celle-ci doit, dans ce mouvement, parcourir un plan vertical, et celui-ci doit se confondre avec le méridien. Une fois cette position trouvée, on fixe la lunette de telle sorte qu'elle ne puisse plus quitter ce plan; et pour plus de sûreté, on établit au loin dans la campagne des mires sur lesquelles on la ramène pour peu qu'elle s'en soit écartée. La section circulaire de cette lunette qui passe par le foyer est traversée diamétralement par un fil horizontal, que coupent à angles droits, 3, 5 ou 7 fils équidistans extrêmement fins; l'intersection du fil du milieu avec le fil horizontal détermine, avec le centre de l'oculaire, l'*axe* de la lunette. L'ensemble de ces fils forme le *réticule*. Lorsqu'une étoile entre dans le champ de la lunette, on observe l'heure, la minute, la seconde, et même la fraction de seconde qui correspond à son passage par les divers fils verticaux le long du fil horizontal; la moyenne est l'heure du passage dans l'axe, et par conséquent dans le méridien. Il est à remarquer que, malgré l'incroyable finesse des fils du réticule, les étoiles sont entièrement occultées par ces fils; mais cette occultation ne dure qu'un instant. Si l'astre qu'on observe a un diamètre sensible, on observe les coïncidences successives des deux bords opposés avec les fils du réticule; la moyenne des heures donne l'instant des passages du centre. Je ne parle pas d'une foule de précautions prises pour garantir l'exactitude des indications de la lunette. Ainsi les tourillons sur lesquels porte l'instrument sont creusés pour pouvoir éclairer les fils; de plus ils appuient sur des coussinets mobiles qui permettent de donner de petits mouvemens à la lunette pour pouvoir amener l'axe optique dans le méridien ou rendre horizontale la direction des bras. On s'assure exactement du parallélisme et de l'équidistance des fils. Enfin l'inclinaison que prend l'axe optique dans le mouvement vertical de la lunette est mesurée par un index qui s'applique contre un limbe gradué, fixé à l'un des supports, et qui suit le mouvement de rotation des bras.

16. Il s'agit de fixer une première fois dans le méridien l'axe optique de cette lunette; opération de haute importance, qui demande du temps et beaucoup de soin. Mais avant d'expliquer la méthode perfectionnée qui sert à cet usage, je vais exposer divers procédés d'orientation pour les cas où la méridienne n'a pas besoin d'être déterminée d'une manière si précise.

Fig. 3.

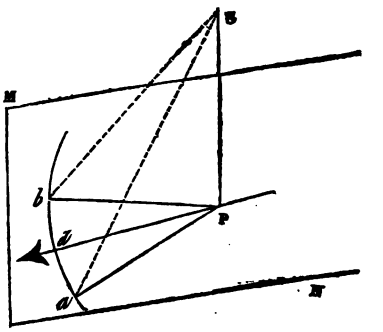

Premier procédé. *Par les ombres égales.*

Sur un plan bien horizontal MN (fig. 3), on plantera un style vertical PS qui, exposé au soleil, projettera, aux différentes heures du jour, des ombres de longueur variable. Du pied P de ce style comme centre et avec différens rayons, on décrira des circonférences ou portions de circonférences concentriques telles que *ab*. Puis on observera avant midi l'instant où l'ombre, en s'accourcissant, viendra se terminer en un point *a* d'une de ces circonférences; on marquera ce point. Après midi, l'ombre s'alongeant viendra se terminer en un autre point *b* de la même circonférence. On divisera en deux parties égales l'angle *aPb*; la bissectrice *Pd* sera la méridienne.

Au lieu d'un style droit dont l'ombre se termine toujours mal, ce qui en rend la longueur indécise, on fixe sur le plan horizontal une tige quelconque terminée par un *gnomon* ou plaque opaque percée d'un trou. Cette plaque projette une ombre au milieu de laquelle se trouve un espace lumineux, dont le centre, qui se détermine assez bien, représente l'ombre de l'extrémité d'un style dont le sommet serait à la hauteur du centre du trou du gnomon, et dont le pied serait la projection horizontale de ce trou. C'est de cette projection (qu'on peut déterminer par un fil à plomb), comme centre, qu'on doit décrire les circonférences concentriques. On en trace plusieurs afin que si l'on n'a pas été attentif à la coïncidence de l'ombre avec l'une d'elles, elle puisse être suppléée par les autres. D'ailleurs en faisant l'opération sur plusieurs à la fois, les résultats se vérifieront mutuellement.

Le principe de cette construction est fort simple. A des distances égales du méridien, le soleil est à des hauteurs égales au dessus de l'horizon; donc il donne alors des ombres égales. Celles-ci sont donc placées d'une manière symétrique par rapport à la trace horizontale du méridien; donc celle-ci n'est autre chose que la droite qui divise leurs angles en deux parties égales.

Deuxième procédé. *Par l'alignement sur le pôle.* Pour employer ce moyen, il faut d'abord savoir distinguer l'*étoile polaire.* On appelle ainsi une étoile remarquable située très près du pôle (à 1° 35′), et qui, par conséquent, n'a qu'un mouvement insensible à l'œil. Pour la reconnaître, qu'on jette les yeux sur la constellation si connue et toujours visible de la *Grande Ourse* (fig. 4). Par les deux étoiles 6, α de la tête, on mènera une ligne *ad* qui passera fort près de l'étoile polaire *o*, celle-ci étant située à une distance de l'étoile 6, sensiblement égale à celle de 6, à la dernière étoile η de la queue de l'Ourse. Cette désignation est très suffisante, parce que, dans le voisinage de la polaire, il n'y a aucune étoile remarquable qu'on puisse confondre avec elle.

Fig. 4.

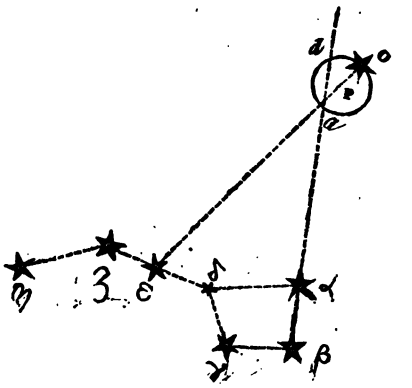

Si donc on suspend deux fils à plomb qui se projettent ensemble sur l'étoile polaire, ils détermineront sur le sol une méridienne approchée. Mais on peut l'avoir plus exactement, soit en attendant que la polaire et l'étoile ε (la première de la queue) soient dans un même vertical, ou soient cachées simultanément par un fil à plomb, auquel cas la polaire est dans le méridien; ou mieux encore attendant 13′ après ce passage; soit en visant directement le pôle; point situé en P sur l'alignement de la polaire à l'étoile ε et à une distance OP de la polaire égale à 3 fois le moyen diamètre

de la lune. Si un fil à plomb ou l'arête verticale d'un mur se projettent sur ce point, ce fil et l'œil de l'observateur détermineront une méridienne. La grande hauteur du pôle dans le nord de l'Europe obligeant l'œil à se tenir assez près du fil à plomb pour que l'étoile puisse être aperçue, la méridienne est déterminée par deux points trop rapprochés pour que le résultat puisse être fort exact (1).

Troisième procédé. *Par la boussole.* Lorsqu'on connaît la déclinaison de l'aiguille pour le lieu où l'on se trouve, on tourne la boîte jusqu'à ce que les pointes répondent à cette graduation. La ligne de foi de l'instrument est alors dans le méridien. On peut la tracer sur le terrain au moyen de jalons.

17. Nous pourrions indiquer plusieurs autres procédés qui n'ont pas d'avantages sur les précédens. Passons à l'orientation de la lunette méridienne.

Pour cela (fig. 4), supposons l'instrument placé *à peu près* dans le méridien ; s'il y était tout-à-fait, il diviserait, dans son mouvement vertical, le cercle *aad* que la polaire décrit autour du pôle, en deux parties que l'étoile décrirait en temps égaux. Si au contraire il n'est pas dans le méridien, il coupera ce cercle suivant une corde *ad*, telle que les deux arcs à gauche et à droite de cette corde seront décrits en des temps inégaux. Si donc on observe l'étoile polaire à son passage supérieur en *d* et à son passage inférieur en *a*, et que les intervalles déterminés par l'horloge ne soient pas égaux, on en conclura qu'on n'est pas dans le méridien, et l'on dérangera un peu la lunette, en la ramenant vers le plus long des deux arcs. On conçoit qu'après un certain nombre d'essais de ce genre, on finira par donner à la lunette la position convenable. Au reste, au lieu de l'étoile polaire, on observe de préférence toute autre *circumpolaire*, c'est-à-dire l'une de celles qui tournent autour du pôle sans jamais se cacher pour nous. Leur mouvement étant plus rapide, sa mesure est plus précise.

Il y a, pour diriger la lunette méridienne, un autre procédé plus commode dans la pratique ; mais le précédent est plus simple et plus facile à concevoir. Maintenant que nous possédons des repères et des instrumens précis, il s'agit de les faire concourir à la description exacte de la sphère céleste. Ce sera l'objet principal de la prochaine leçon.

L.-M. Desdouits,
Professeur de physique au Collége Stanislas.

(1) L'étoile polaire, dans le vieux langage, portait le nom de *tramontane*. De là l'expression : Perdre la tramontane, qu'on prenait, au figuré comme au physique, comme équivalent de cette autre phrase : Être désorienté et ne savoir quelle route tenir.

Lettres et Arts.

COURS SUR LA MUSIQUE RELIGIEUSE ET PROFANE.

NEUVIÈME LEÇON (1).

L'orgue et les cloches, harmonie du temple.—Conformité de destination de ces deux instrumens.—Usage des cloches chez les Israélites et dans l'antiquité païenne.—Époque de leur adoption dans l'Église chrétienne.—Cloches dans les églises d'Orient.

Nous sommes assez avancés dans l'histoire de l'orgue pour pouvoir nous arrêter quelques instans et pour porter notre attention sur un autre objet, sur une autre harmonie du temple, *interprète* de cette même pensée qui anime l'orgue, et, comme l'orgue, *attestant la conformité des usages de la foi* (1). Ce n'est pas

(1) Voir la 8e leçon dans le n° 21, p. 184.

(1) Voir la note 1 de la 8e leçon, p. 192.

que nous mettions les *cloches* au nombre des instrumens de musique proprement dits. S'il en était ainsi, il est probable que nous ne nous en occuperions pas, car, nous ne saurions trop le répéter, nous voyons beaucoup moins la musique dans la musique proprement dite que dans ses rapports avec le cœur humain, la religion et l'esprit des institutions. Mais si les cloches ne sont pas, comme l'orgue, un instrument musical, elles peuvent lui être assimilées en ce qu'elles sont, ainsi que lui, le symbole de l'harmonie universelle. L'orgue et les cloches confondent en quelque sorte leur destination et présentent, dans leurs fonctions et jusque dans leur histoire, des analogies frappantes que nous ne devons pas passer sous silence. La cloche, voix du dehors, avertit, appelle et réunit les chrétiens dans le saint lieu: l'orgue, voix intérieure, chante les hymnes sacrés et réunit les chrétiens dans une même extase. Ces deux voix, loin de se mêler et de produire entre elles la moindre dissonnance, résonnent alternativement sans jamais troubler la tranquille et majestueuse harmonie de la cathédrale. L'une emplissant toutes les parties de l'édifice, n'oserait franchir les limites de son enceinte; l'autre s'épandant dans les airs, plane sur les cités et va, prolongeant au loin ses vibrations, pénétrer dans les habitations les plus reculées, tandis qu'elle s'interdit de pénétrer dans l'église. Cassiodore a comparé l'orgue à une vaste tour composée de tuyaux. Partout où l'orgue est situé au dessus du grand portail, et le clocher au dessus de l'orgue, on pourrait dire que le clocher est une tour sonore ayant à sa base l'orgue du dedans, et l'orgue du dehors à son sommet. En sorte que le clocher et l'orgue résument sous une figure emblématique, toute la pensée du Christianisme : attirer, enseigner, guider au ciel.

Que la cloche soupire en notes plaintives et lentes pour annoncer une agonie, qu'elle éclate en glas funèbres pour annoncer une mort, qu'elle s'élance en volées pour saluer un jour de fête, ou bien qu'elle donne le signal de l'incendie ou de la révolte, elle n'en proclame pas moins l'idée catholique de son origine et de sa création. La religion, qui a trouvé un instrument pour parler au peuple à toutes les heures de la nuit et du jour, pour le convoquer à l'office, pour réveiller dans tous ensemble et dans chacun en particulier, un même sentiment, une même émotion, la religion a forcé le peuple à recourir à ses propres organes dans les nécessités publiques, et alors même que les hommes s'agitent dans de coupables desseins. La prière et l'émeute s'expriment par la même voix. C'est cette voix que le peuple écoute quand la religion lui parle; c'est cette voix qu'il écoute encore quand il se parle lui-même. Ainsi, quoi qu'on fasse, le temple est toujours le centre de la cité; il la domine toujours; il est toujours l'organe de toute manifestation publique; il est l'intermédiaire entre toutes les intelligences, toutes les volontés; et, la cloche est, comme nous l'avons dit de l'orgue, la voix de la multitude : *vox populi*.

Un aperçu de l'histoire fort peu connue des cloches, fera ressortir les analogies que cette histoire présente avec celle de l'orgue.

Pendant long-temps on a attribué l'invention des cloches aux Italiens. On prétendait qu'elles tiraient leur origine de la petite ville de Nole, dans la Campanie, et que c'était à cause de cela qu'on les avait appelées en latin *Nolæ* et *Campanæ*. On donnait le nom de *nolæ* aux cloches les plus petites, et celui de *campanæ* aux grandes. Walafride-le-Louche, dans son traité intitulé : *de rebus ecclesiasticis* (cap. 5), Anselme, évêque d'Havelbourg, Honoré d'Autun, Guillaume Durand, Binsfeld, Jean Funger, le président de Selve, Pierre Messie, le président Duranti, le cardinal du Perron, Grimaud, Souchet et une foule d'autres auteurs s'expriment à cet égard dans le même sens et quelquefois dans les mêmes termes.

Néanmoins, malgré d'aussi nombreux témoignages, on peut affirmer qu'il existait des cloches long-temps avant qu'il y eût une province de Campanie et une ville de Nole. Quinze cents ans avant J.-C., le grand-prêtre Aaron portait au bas de sa robe de couleur d'hyacinthe, des grenades entremêlées de sonnettes d'or qui sonnaient quand il entrait dans le sanctuaire et quand il en sortait. C'est

ce que l'on peut voir dans les livres de l'*Exode* et de l'*Ecclésiastique* (1). Ces sonnettes étaient au nombre de cinquante, suivant saint Prosper; au nombre de soixante-douze, suivant Saint-Jérôme; mais saint Clément d'Alexandrie dit que le nombre égalait celui des jours de l'année, c'est-à-dire qu'il était de trois cent soixante-six. Or, ces sonnettes étaient une figure symbolique ; elles faisaient partie du vêtement du grand-prêtre, afin, dit saint Cyrille d'Alexandrie, de marquer la prédication de l'évangile qui devait retentir par toute la terre (2); afin, dit saint Jérôme, que le grand-prêtre entrant dans le Saint des Saints comprît qu'il devait être tout voix, que toute sa vie il devait parler, sans quoi il mourrait aussitôt (3) ; afin, dit encore le même saint, que tous ses pas, tous ses mouvemens, toutes les facultés de son âme et les parties de son corps portassent les hommes à penser à Dieu et qu'il donnât des preuves de sa science, de son érudition et de la vérité dont son esprit était rempli (4); afin, dit S. Grégoire le Grand, de faire voir qu'un prêtre est obligé de se faire entendre par la voix de la prédication, de peur que son silence n'offense le souverain juge qui le regarde (5).

Jusqu'ici il n'a été question que de sonnettes ou de petites cloches. Il faut prouver qu'il y avait de grandes cloches avant qu'on leur donnât le nom de *Nolæ* et de *Campanæ*.

Plaute fait mention d'une cloche dans un de ses distiques :

Nunquàm ædepol temerè tinnit tintinnabulum,
Nisi quis illud tractat aut movet, mutum est, tacet.

Strabon raconte, au sujet des cloches, une histoire que les lecteurs de l'*Université* nous pardonneront de leur rappeler. « Un joueur de harpe, dit cet écrivain, « ayant vanté publiquement son talent « aux habitans de l'île d'Iasso, dans la « Carie, ceux-ci lui fixèrent un jour pour « se faire entendre; mais il arriva que, « pendant le temps qu'ils l'écoutaient, la « cloche qui les avertissait de se rendre « au marché du poisson vint à sonner; « aussitôt ils le quittèrent tous, à l'ex- « ception d'un seul qui était extrême- « ment sourd. Dans cette circonstance, « le joueur de harpe se crut obligé de re- « mercier très humblement cet homme « de l'honneur qu'il lui faisait et de « louer son goût pour la musique. Mais « celui-ci venant à lui demander si la « cloche avait sonné, le joueur de harpe « lui répondit qu'oui, sur quoi le sourd « le quitta aussitôt et s'en alla au marché « du poisson (1). »

Pline rapporte qu'il y avait des cloches attachées au haut du tombeau du roi Porsenna; on les entendait de fort loin quand elles étaient agitées par les vents (2). Une épigramme de Martial prouve que du temps de ce poète, il y avait à Rome des cloches qui marquaient l'heure de l'ouverture des bains (3). Les prêtres de la déesse syrienne avaient des cloches, au dire de Lucien (4). Porphyre

(1) Ad pedes tunicæ per circuitum, quasi mala punica facies ex hyacintho et purpurâ, et cocco bis tincto, mixtis in medio tintinnabulis, ita ut tintinnabulum sit aureum et malum punicum... et vestietur ea Aaron in officio ministerii, ut audiatur sonitus quando ingreditur... sanctuarium in conspectu Domini, et non moriatur (*Exod.*, c. 28, v. 33, 34, 35). — Cinxit Aaron tintinnabulis aureis plurimis in gyro, dare sonitum in incessu suo, auditum facere sonitum in Templo in memoriam filiis gentis suæ (*Ecclesiast.*, *cap.* 45, v. 10 et 11).—Josèphe dit, dans ses Antiquités Judaïques : Imo vestis ornabatur limbo, à quo tintinnabula aurea dependebant (lib. III, cap. 8).

(2) *De adorat. in spir. et veritat.*, lib. II, p. 387.

(3) Idcircò tintinnabula vesti apposita sunt, ut cùm ingreditur Pontifex in Sancta Sanctorum, totus vocalis incedat, statim moriturus si hoc non fecerit (S. Hieron., *Epist. ad Fabiol. de vestim. sacerd.*).

(4) Tanta debet esse scientia et eruditio Pontificis Dei, ut et gressus ejus, et motus, et universa vocalia sint, veritatem mente concipiat, et toto eam habitu resonet et ornatu; ut, quidquid agit, quidquid loquitur, sit doctrina populorum. Absque tintinnabulis enim et diversis coloribus et gemmis, floribusque virtutum, nec sancta ingredi potest, nec nomen antistitis possidere (*ibid.*).

(5) Ut voces predicationis habeat, ne superni spectatoris judicium ex silentio offendat (*in Pastoral. secund part.*, *cap.* 4).

(1) *Strab. Geog.*, liv. XIV.—Plutarque (*Sympos.*, liv. IV, *quæst.* 5) parle aussi de cette cloche du marché au poisson.

(2) In summo orbis æneus et petasus unus, ex quo pendent excepta catenis tintinnabula, quæ vento agitata longè sonitus referunt, ut Dodonæ olim factum (Plin., *Hist. natur.*, lib. XXXVI, cap. 15).

(3) Redde pilam, sonat æs thermarum..... etc. (*Epig.*, lib. XIV, 163).

(4) In dialog. *de sacerdot. Deæ syriæ.*

raconte que certains philosophes des Indes s'assemblaient au son d'une cloche soit pour les heures de la prière, soit pour les heures des repas (1); et Suétone assure qu'Auguste fit mettre des sonnettes autour de la couverture du temple de Jupiter Capitolin (2).

Or, comme ces derniers auteurs dont on vient d'invoquer le témoignage vivaient avant la fin du quatrième siècle, époque à laquelle un poète latin, Rufus Festus Avienus, désigna un des premiers les cloches sous le nom de *nolæ;* comme aussi le mot *campanæ* n'a guère été introduit que vers le huitième siècle, il s'en suit que l'usage des cloches a de beaucoup précédé ces deux mots. Il est probable que les noms de *campanæ* et de *nolæ* sont venus, non de l'opinion que les cloches tirent leur origine de la Campanie, opinion dont nous avons démontré la fausseté, mais de la qualité de l'airain de ce pays, que Pline et Isidore de Séville regardent comme supérieur aux autres. C'est là le sentiment de François Bernardin de Ferrare qui ajoute que les cloches ont bien pu être appelées *campanæ* à cause de *Campus,* nom d'un habile fondeur de cette contrée.

Selon toutes les apparences, les écrivains qui font venir les cloches de la Campanie et de la ville de Nole ont été induits en erreur sur ce point par une mauvaise interprétation d'un passage d'Isidore de Séville donnée par Walafride-le-Louche. Celui-ci aurait appliqué aux cloches le mot *campanæ* qui, dans le texte d'Isidore, désignait une machine propre à peser des fardeaux.

Une autre erreur est celle qui attribue l'invention des cloches à saint Paulin, évêque de Nole. Cette erreur est déjà réfutée par ce qui précède. Le plus sage parti est donc de dire avec Polydore Vergile qu'on ne sait point au juste quel est l'inventeur des cloches. « Quod licet re« cens inventum non sit, Mosis enim « temporibus, ejus usus erat..... auctor « latet (3). »

Mais bien que les Juifs et les païens eussent des cloches avant la venue du Messie, nous ne voyons pas que les Chrétiens s'en soient servis pendant les trois premiers siècles de l'Eglise. Ils s'assemblaient alors pour prier et chanter en commun, pour lire les livres de l'Écriture sainte, pour offrir à Dieu le saint sacrifice, pour participer aux mystères sacrés, pour subvenir aux nécessités les uns des autres; mais ce n'était point au son des cloches. Leur son les aurait infailliblement décelés et exposés à la fureur des persécutions. Il fallait donc qu'ils eussent un autre signal pour indiquer l'heure et le lieu de leurs assemblées. Se réunissaient-ils au bruit de certains instrumens de bois de la forme de nos *cresselles,* comme l'a pensé Amalaire? Ou bien se servaient-ils de certaines tables de bois ou de trompettes de corne, comme le dit Walafride? Ces deux opinions ne sont guère admissibles, et parce qu'elles ne paraissent pas appuyées sur des preuves satisfaisantes, et parce qu'un pareil bruit eût également trahi le mystère de leurs réunions. On ne saurait admettre plus raisonnablement que l'on avait recours, suivant quelques uns, au ministère d'un courrier, appelé *cursor,* qui allait de porte en porte avertir les Chrétiens de se rendre à l'office. C'est encore une fausse interprétation d'une épître de saint Ignace qui a accrédité cette erreur. Mais il est très vraisemblable que des diacres et des diaconesses allaient avertir secrètement un certain nombre de Chrétiens qui transmettaient l'avertissement à d'autres; ainsi, de cette manière, leurs assemblées pouvaient avoir lieu avec une certaine régularité. C'est là le sentiment de Vossius (1); mais pour en revenir aux cloches, il est constant qu'elles ne furent pas en usage dans les trois premiers siècles.

A partir de l'époque de Constantin, nouvelles incertitudes. Des auteurs, tels que Baronius, François Bernardin de Ferrare, et les auteurs du Rituel de Beauvais de 1637, disent bien, mais sans pré-

(1) *De abstin. animal.*, lib. IV.

(2) Suet. *in Octav. August.*

(3) Polyd. Verg. *De rerum inventor.* (lib. III, cap. 13).

(1) Admodùm est verisimile conventus hosce indici solere, non quidem ligni pulsatione, quod Amalarius putabat, sed per ministras vel ministros quibus id annuntiaretur (*Comment. in Epist. Plinii de Christ.*).

ciser l'année, que lorsque ce prince eut rendu la paix à l'Église, l'on éleva publiquement de grandes cloches pour convoquer le peuple dans les temples. Mais nul témoignage contemporain n'en fait foi. Eusèbe qui a écrit quatre livres sur la vie de Constantin, ainsi que son panégyrique, et qui a fait une longue énumération des églises que cet empereur fit bâtir et des présens dont il les enrichit, Eusèbe garde le plus profond silence sur les cloches. Il est hors de doute qu'alors on se servait d'un instrument convenu pour assembler le peuple à l'Église, mais rien n'établit que ce fussent des instrumens d'airain ou de bois. L'opinion qui fait remonter à saint Paulin, évêque de Nole, l'introduction de l'usage des cloches, bien que partagée par plusieurs écrivains, ne repose pas sur des fondemens plus solides. Il en est de même de celle qui attribue cet usage au pape Sabinien, successeur immédiat de saint Grégoire-le-Grand. Toutefois, pendant que les savans se disputent ici l'honneur de désigner celui auquel on doit cet ornement de nos temples, voilà saint Grégoire de Tours qui vient prouver qu'avant Sabinien, les heures des offices étaient marquées par le son des cloches (1). L'usage des cloches aura donc commencé entre saint Paulin et le pape Sabinien, et l'auteur de cette institution sera resté inconnu. Or, saint Grégoire de Tours vivait avant Sabinien, car celui-ci ne fut élu pape que le 1er septembre 604, et Grégoire de Tours mourut en 596.

Ce n'est pas tout : les règles de saint Césaire, archevêque d'Arles, de saint Benoit, de saint Aurélien, tous trois plus anciens que Grégoire de Tours, font mention des cloches employées pour les offices spirituels. Elles sont désignées par le mot *signa*, lequel signifiait une cloche suivant le cardinal Bona et la plupart des commentateurs et des interprètes de la règle de saint Benoit.

Il y avait donc des cloches avant le pontificat de Sabinien. Mais ce n'a été que dans l'occident. Il est hors de doute que, chez les orientaux, l'usage n'en a pas été connu avant le septième siècle. Le livre des miracles de saint Anastase, martyr de Perse, mort, selon Baronius, en 627, en fait foi. Le second concile de Nicée, tenu en 787, rapporte que, tandis que le corps de ce saint martyr approchait de Césarée, tous les habitans de cette ville allèrent processionnellement au devant, avec des croix, après s'être rassemblés dans l'église de Notre-Dame-la-Neuve, *au battement des bois sacrés* (1). S'il y avait eu des cloches à Césarée, on se serait assemblé au son de ces instrumens. Anastase-le-Bibliothécaire confirme cette observation quand il dit, dans la traduction latine du second concile de Nicée : *orientales ligna pro campanis percutiunt*. Remarquons ici que l'on se servait d'une expression caractéristique pour désigner cet instrument de bois : on l'appelait *Symbolum*. *Cùm advenerit tempus vesperi, pulsato* SYMBOLO, *congregamur in ecclesiam*..... *Circà horam sextam, pulsato* SYMBOLO, *congregamur in Nartheum* (2).

Mais, en 865, les orientaux commencèrent à avoir des cloches. Les historiens de Venise nous apprennent que ce fut Ursus Patriciacus, doge de cette république, qui envoya les premières à l'empereur Michel (3). Quoique ces cloches fussent destinées à l'église de Sainte-Sophie de Constantinople, il y a apparence qu'on en fit ensuite pour plusieurs autres églises de l'orient. Michel Psellus, précepteur de l'empereur Michel Ducas, fait le plus bel éloge de l'harmonie de ces instrumens. « Vous ne serez pas seulement charmé par les yeux, dit-il, et « par le spectacle de toutes les choses « visibles; le carillon sacré viendra, pendant la nuit, vous plonger dans des « extases divines (4). »

(1) S. Grégoire de Tours dit, en parlant de saint Grégoire, évêque de Langres : « Commoto signo « sanctus Dei, sicut reliqui, novus ad officium do- « minicum consurgebat (De vitis PP., c. 7). » — Il dit encore en parlant de saint Nicet, archevêque de Lyon : « Quod presbyter audiens jussit signum « ad vigilias commoveri (*ibid.*, cap. 8). » — Et dans son Histoire de France : « Dùm per plateam praeter- « irent, signum ad Matutinas motum est (lib. XIX, « cap. 19). »

(1) *Conc. Nic.*, Art. 4.

(2) Apud Leon. Allatium, *de recentior. Græc. Templ. observ.* 1, p. 106.

(3) Ex Baronio, ad Ann. 865, n. 101. — Goar, *not. ad Euchol. Græc.*, p. 560.

(4) « Sed non omni ex parte oculis delectabitur,

On ne voyait point de clocher à Jérusalem avant que Godefroy de Bouillon se fût rendu maître de cette ville en l'an 1099, et y eût rétabli le culte du vrai Dieu. Mais les cloches qu'il y apporta furent, ainsi que le rapporte Platina, détruites 88 ans après, lorsque Saladin reprit Jérusalem aux chrétiens. Plusieurs auteurs prétendent qu'il n'y avait guère que les Maronites et les Caloyères du mont Athos qui avaient des cloches dans le Levant, et que les prélats d'orient, à l'exception de ceux qui étaient latins, ne s'en servirent point, de même qu'ils ne faisaient pas usage d'anneaux, de mitres et de crosses. A la place de cloches, ils employaient des tables de bois, du moins à partir du septième siècle, tandis que les occidentaux ne s'en servaient jamais, si ce n'est pendant les trois derniers jours de la semaine sainte. Encore, parmi les églises des Maronites, ne faut-il compter que le monastère de Cannubin, résidence ordinaire du patriarche des Maronites. Nous avons, sur ce point, le témoignage du père Dandini: « Je fus « conduit au monastère de Cannubin, « dit ce religieux, où je fus reçus avec « de grands témoignages de joie et au « son de trois cloches considérables, *qui « sont là par un privilège tout particu- « lier* (1).

Depuis la prise de Constantinople par Mahomet II, c'est-à-dire depuis 1542, il n'y a presque point eu de cloches dans toute l'étendue de l'empire ottoman. Selon Jean Boëme, les Turcs n'en avaient point et ne permettaient pas même aux chrétiens d'en avoir (2). Des auteurs assurent, d'après les chroniques et les histoires de cette nation, que ces infidèles, après la prise de Constantinople, se saisirent de toutes les cloches pour en faire des canons (3). C'était, comme le remarque l'écrivain que je viens de citer, *un effet de la politique des Turcs*, d'avoir ôté les cloches aux chrétiens de leur obéissance par la raison que le son en était propre à exciter des séditions dans le peuple (1). « Le grand seigneur et tous « les princes d'Orient, dit un écrivain ec- « clésiastique, ont donné bon ordre que « cette invention de cloches ne fût reçue « en leur pays. Aussi ne vit-on point les « troubles et séditions si ordinaires, « comme en tout l'empire d'Occident. « Car non seulement le son des cloches « est propre à merveilles pour mettre en « armes un peuple mutin, à la mode « qu'on les sonne, ains aussi pour ef- « frayer les esprits doux et paisibles, et « mettre les fols en furie, comme fit « celui qui sonna le tocsin à Bourdeaux, « pour inciter davantage le peuple; aussi « fut-il pendu au battant de la cloche (2).»

Il est arrivé plusieurs fois que l'autorité s'est vue forcée de faire enlever les cloches pour éviter des séditions. Charles-Quint entre autres fit casser à Gand une cloche surnommée *Rolland*, parce qu'elle servit à convoquer des assemblées et à émouvoir les peuples; il voulut cependant qu'on en laissât un lambeau qui produisait un son rauque et désagréable, afin de rappeler aux habitans la punition de leur révolte.

Il paraît, au reste, que la raison de politique n'entrait pas seule dans la défense que faisaient les Turcs de se servir de cloches sur les terres de leur domination; il y avait encore une autre raison tirée de leur philosophie et de leur théologie. Ils prétendaient que le son des cloches faisait peur aux esprits qui errent dans l'air et les privent du repos dont ils jouissent. Il serait superflu d'insister davantage sur ce point.

Nous avons dit que dans les églises d'orient où l'usage des cloches était interdit on employait des instrumens de bois que les prêtres frappaient pour assembler les fidèles. Nous nous serions abstenus de faire ici la description de ces machines, si elles ne nous avaient semblé

« nec in omnibus visibilibus gaudebis : excitabit « enim te mediâ nocte sacrum tintinnabulum, et « sacris incumbes pavimentis. » Orat. nondum edita ad *Constant. Monomach.*

(1) Voyage *au mont Libah*, chap. 15.

(2) *De omnium gent. moribus*, lib. II, cap. 11.

(3) Campanæ omnes bombardarum usui (teste Magio) fuerunt destinatæ (Ange Rocca, *Comment. de campanis*, c. 1).

(1) Campanarum usum à Turcis vetitum esse Græcis constat, eò quod campanarum sonus nimiam securitatem et auctoritatem præ se ferat, et valdè ad conjuratorum aut seditiosorum animos, quamvis longè latèque dispersos, contrà Turcam de improviso congregandos existat idoneus (*Ibid.*, p. 5).

(2) Bouchel, Somme bénéficiale, v. *Cloches*.

présenter certains rapports de ressemblance avec l'instrument rustique appelé *Jerova i Salomo*, connu de temps immémorial chez les Russes, les Cosaques, les Tartares, les Polonais, les Lithuaniens et surtout dans les monts Karpathes et les solitudes de l'Ural (1), instrument qui tient dans ces contrées le même rang que la cornemuse dans d'autres pays, et qui avait fourni à plusieurs artistes septentrionaux, et notamment à l'infortuné Joseph Gusikow, ce virtuose doué d'une organisation extraordinaire, l'idée de l'instrument nommé *Holz und stroh* (bois et paille). L'instrument destiné à remplacer les cloches dans les églises du levant était composé de deux planches longues de dix pieds, épaisses de deux doigts et larges de quatre, bien unies avec le rabot, sans fente ni brisure. Un prêtre ou tout autre ministre les tenait de la main gauche par le milieu, et tenant un marteau de bois dans la main droite, il les battait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, tantôt de près, tantôt de loin, avec une si grande adresse et une telle variété qu'il imitait un concert de musique (2).

(1) Voir la *Gazette Musicale de Paris*, 3e année, p. 460 et suiv.

(2) Id est, lignum binarum decem pedarum longitudine, duorum digitorum crassitudine, latitudine quatuor, quam optimè dedolatum, non fissum aut rimosum, quod manu sinistrâ medium tenens sacerdos, vel alius, dextrâ malleo in eodem ligno, cursim hinc indè, transcurrens modò in unam partem, modò in alteram, propè, vel eminùs ab ipsâ sinistrâ ità lignum diverberat, ut ictum, nunc plenum, nunc gravem, nunc acutum, nunc crebrum, nunc extensum edens, perfecta musices scientia auribus suavissimè moduletur. *Allatius*, pp. 102 et 103.

Les Grecs avaient un autre instrument de bois plus considérable que celui dont nous venons de parler. Il était attaché avec des chaînes de fer au haut des tours et des clochers. Cet appareil avait la même destination que les cloches; c'est ce que prouve l'inscription que l'on lisait sur celui du monastère de Saint-Denis au mont Athos. On y lisait par demande et par réponse :

— « Undè es, ô lignum?

— « Scito me in medio sylvæ : posteà « scindor et delabra absumor. Nunc pen- « deo in domo Domini : manus tractant « me piorum diaconorum, et malleo me « percutientibus voces emitto ut omnes « in templo Domini conveniant, ut re- « missionem inveniant peccatorum (1). »

Nous terminerons dans la prochaine leçon ce que nous avons à dire au sujet des rapports de l'orgue et des cloches.

JOSEPH D'ORTIGUE.

(1) *Ibid.*, p. 104. « O bois, d'où sors-tu? — Apprends que je crois au milieu des forêts : ensuite je suis ordinairement consumé après avoir été mis en pièces et renversé. Mais ici je suis suspendu à la maison du Seigneur; mis en mouvement par les mains des diacres pieux et frappé par le maillet, je produis des sons afin de convoquer tout le monde dans le temple de Dieu, et que tous reçoivent le pardon de leurs péchés. »

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE
DES PREMIERS CHRÉTIENS.

DIXIÈME LEÇON (1).

Vases sacrés des Églises. — Vases de terre cuite et Verres peints des Catacombes. — Lampes funèbres.

Premiers calices, cassolettes d'encens, patènes, fistules eucharistiques et autres vases du saint sacrifice dans les premiers siècles. — Dyptiques de bois, de métal et d'ivoire. — Des lampes, de leur symbolisme. — Coupes des agapes; des diverses allégories qui y sont peintes. — De quelques portraits qui s'y trouvent. — Description du *Museum christianum* du Vatican.

(1) Voir la neuvième leçon dans le numéro précédent, page 334.

Si la statuaire était exclue du temple, et celui qui l'exerçait privé de la participation aux sacremens, il ne pouvait en être de même pour les arts de la ciselure en métaux, de la fonte et de la poterie; car la profusion d'objets de ce genre laissés par les premiers chrétiens,

prouve que ces arts leur furent non seulement familiers, mais encore chers. En effet, comment célébrer les mystères sans amphores, sans lampes et sans calices? Les vases d'église étaient désignés sous le nom général de *ministeria sacra* : on les confiait à la garde d'un *stationnaire* ou *sacristain*, qui les tenait sous scellé, c'est-à-dire, sous le sceau (1). La plupart étaient d'or et d'argent dans les villes riches, de verre ou de terre à la campagne. Le diacre saint Laurent, sommé de livrer ces vases précieux, les calices d'argent et les chandeliers d'or des catacombes, pour le service de César, ne nie point qu'ils existent (2). Le plus important de ces vases était le calice où se buvait le vin de la Consécration, versé pendant l'Offertoire d'un autre vase, appelé *ama*; car c'était comme l'amphore, d'où s'épanchait le breuvage d'amour. Les premiers calices paraissent avoir été de bois, du moins si l'on en croit la réponse de saint Boniface au concile de Tribur en Allemagne, l'an 895. « Jadis des prêtres d'or buvaient dans des « calices de bois, maintenant des prêtres « de bois se servent de calices d'or.» Cette franche réponse de l'apôtre des Germains doit être comprise toutefois dans un sens plutôt moral que matériel; car déjà au temps de Pline, les calices et coupes de verre étaient devenus tellement communs, que les plus pauvres gens du peuple s'en servaient pour boire : l'Eglise n'aurait pas affecté d'être encore plus misérable qu'eux. Et en effet, les plus anciens Pères ne nous parlent point de calices de bois, mais ils en citent de verre, sur lesquels même on voyait peints des portraits d'apôtres, suivant le témoignage de Tertullien. C'est pourquoi saint Jérôme dit d'Exuperius : *Sanguinem portat in vitro.*

Il y avait trois espèces de calices : ceux du Viatique, où l'on portait aux mourans le germe de la vie future; ils étaient très petits; ceux nommés *calices baptismales*, où l'on présentait aux nouveaux baptisés le lait et le miel; et enfin les *calices ministeriales* ou *ansati*, c'est-à-dire, à une ou à deux anses : ils étaient très grands; car c'étaient eux qui, remplis du vin sacré, au temps où les fidèles communiaient sous les deux espèces, parcouraient l'assemblée à la ronde, portés par le diacre, pour sceller la fraternité des hommes entre eux et avec Dieu. Cet acte suprême s'appelait le *complément de la communion* (1). Le vin se buvait dans ces calices au moyen de tubes, ou fistules d'or, d'argent, d'ivoire et autres matières : ils s'appelaient *colæ*, *colotoria*, *pugillares*, *fistulæ*, *pipæ*, *tubuli*, *arundines*. Ces tubes sans aucune courbure, mais droits, quelquefois pourvus d'une anse, ont duré jusqu'au douzième siècle dans quelques parties de l'Europe, et jusqu'au seizième dans quelques couvens. Un écrivain de la patiente Allemagne a consacré à leur histoire un ouvrage spécial (2).

Une patène ou assiette plate, sur laquelle on portait les hosties et les *eulogies* ou pains consacrés, recouvrait le calice; elle était ronde, et ordinairement de la même matière que le calice.

Les burettes ou *ampullæ* n'étaient point encore connues. A leur place on voyait les *amæ* ou amphores, nommées *amulæ* quand elles étaient petites, et qui contenaient le vin de l'Offertoire, c'est-à-dire, offert par les fidèles; car le clergé n'étant point propriétaire en tant que clergé, tout était don volontaire; tout était amour de la part du troupeau.

Des cassolettes d'encens ou *thuribula*, placées sur des charbons ardens, entouraient l'autel pendant le saint sacrifice,

(1) Postero die stationarius, ministeriis omnibus ecclesiæ inventis atque signatis, egrediebatur, est-il dit dans les *Actes du Martyre* de saint Philippe, évêque d'Héraclée. (Ruinart, *Acta mart. sincera.*)

(2) Prudentius, dans son *Hymne* sur ce martyr, introduit ce magistrat parlant en ces termes :

Hunc esse vestris orgiis
Moremque et artem proditum est.
. . . . . .
Argenteis scyphis ferunt
Fumare sacrum sanguinem,
Auroque nocturnis sacris
Adstare fixos cereos...
— Est dives, inquit, non nego
Habetque nostra ecclesia
Opumque et auri plurimum.

(1) Complementum communionis (*Actes des Martyrs*).

(2) Vogt, *Historia fistulæ eucharisticæ*. Brème, 1740.

D'encensoirs proprement dits, on n'en voit pas encore de traces. Les longues cuillers eucharistiques, avec lesquelles le prêtre tirait les hosties du calice pour les présenter aux communians, et les vases nommés *salières, salaria,* où se conservait le sel du temple, ne furent peut-être employés qu'au second âge, ainsi que les *clamacterii* ou sonnettes d'or et d'argent, qui pendaient à l'entour du baldaquin dont était surmonté l'autel, où brûlaient des lampes, *gabathæ,* en forme de dauphins et de colombes (1).

Outre tous ces vases indispensables au culte, et où la sculpture entrait d'ordinaire plus ou moins, il est très vraisemblable que chaque église adopta de bonne heure les petits bas-reliefs et tableaux portatifs qu'on exposait aux yeux des fidèles pendant les offices, pour expliquer d'une manière sensible aux plus ignorans les mystères qui se célébraient. Ces tablettes portatives s'appelaient ordinairement *diptyques,* parce qu'elles se composaient de deux panneaux qui se ployaient l'un sur l'autre. Quand au lieu de deux ils en avaient trois, on les nommait *triptyques ; pentaptyques,* quand ils déployaient cinq feuilles; et enfin *polyptyques,* quand ils en offraient davantage. Le nom général que Gori leur applique à tous est celui d'*hagioptyque.*

Ils étaient d'ordinaire en ivoire. On sait quelle étonnante quantité de cette matière était en circulation pour les usages domestiques des Romains. Leurs chaises curules en étaient formées : on en voyait à l'entour des portes de leurs principaux temples. Quand le luxe au quatrième siècle commença à s'introduire parmi les chrétiens, ils appelèrent aussi l'ivoire à décorer leurs chaires et leurs autels. Cependant il n'existe, du moins à notre connaissance, aucun diptyque chrétien du premier âge qui soit authentique. Le paganisme, au contraire, nous en a laissé un grand nombre. Outre ceux recueillis par Gori, il y en a de très remarquables, dispersés dans les collections particulières, où le public ne va point les chercher. Un grand diptyque consulaire se trouve dans le *Museum veronense* de Maffei (2). Il porte le nom de Quintianus, consul avec Sévère, l'an de notre ère 235; mais la sculpture semble indiquer une plus grande décadence que celle de cette époque.

(1) Anastase.

(2) Page cxi.

Vases funéraires des catacombes.

Chaque sépulcre avait ses lampes de bronze ou de terre cuite, ses lacrymatoires, ses cassolettes de parfums, ordinairement sculptées. Les premières fouilles modernes trouvèrent les catacombes remplies de lampes, suspendues par des chaînes sous les voûtes sombres, et d'une foule d'autres vases à formes très variées le plus souvent imitées des formes antiques. Un symbolisme particulier s'attachait à chacun de ces vases. Les urnes de parfums signifiaient la bonne odeur et l'incorruptibilité que donnent les actions vertueuses, les fioles de sang indiquaient le martyre, les lampes la lumière éternelle accordée aux hommes de bien, suivant la pensée de l'évêque d'Hippone : *Lucerna est homo qui bene operatur.*— Santi Bartoli a publié les plus curieuses de ces lampes, qu'il mêle parmi celles des sépulcres païens, ornées de toute espèce de saltimbanques à longs bonnets pointus, de danseurs, de satyres, d'esclaves en poses ridicules, et autres scènes exprimant toutes un affreux mépris de la dignité humaine. Boldetti en a fait graver plusieurs non moins remarquables (1).

Le musée du collége romain ou des Jésuites possède douze de ces lampes en métal, trouvées dans les cimetières, suivant le père Kircher, et qui sont décrites dans la quatrième classe du *Museum Kircherianum,* avec beaucoup d'autres païennes. D'Agincourt (2) a publié un certain nombre de lampes chrétiennes en terre cuite, sur l'une desquelles il croit voir Eve, la pomme en main, dans la pose d'une Vénus pudique, qui, s'apercevant qu'elle est nue, va se voiler (3) : c'est encore le style païen, appelé durant le premier âge à rendre des idées d'un

(1) *Osservaz. sop. i cimet.* surtout celles p. 65, lib. I, cap. 15.

(2) *Recueil de fragmens de sculpt. antiq. en terre cuite*, pl. 24e, n° 2.

(3) On pourrait tout aussi bien y voir Vénus elle-même qui triomphe après le jugement de Pâris.

autre ordre. Au reste, il n'est presque aucun de ces travaux qui s'élève au dessus du simple métier. Beaucoup se répètent entièrement ; car l'art du moulage était très répandu chez les anciens, à qui il tenait en quelque sorte lieu de gravure, pour multiplier indéfiniment leurs œuvres. Il existe encore de nombreux moules de médailles, et le *Museum Christianum* (1) en possède un, d'où l'on tirait les empreintes du monogramme du Christ et des palmes.

Ce procédé s'appliquait surtout aux bas-reliefs en terre cuite.

Les verres peints à l'encaustique n'étaient pas moins abondans, et présentaient à peu près les mêmes symboles que les mosaïques, seulement dans un cercle beaucoup plus borné (2).

Partout la blanche colombe plane comme le génie de cette peinture naissante, à expressions toutes d'innocence et de pureté d'âme, malgré la grossièreté des formes. Puis viennent le phénix, le poisson, l'agneau, l'ancre, la lyre, le coq, le pêcheur, la barque de Noé qui vogue solitaire sur l'Océan du monde, ou la navicelle de Pierre avec son mât distinctif et l'oiseau mystérieux perché au haut de sa voile, le cheval qui s'élance, image de l'âme généreuse, le paon aux mille couleurs changeantes comme les gloires de ce monde, le corbeau des antiques augures, christianisé, et portant le pain de vie aux ermites du désert. Sur tous ces verres, des couronnes triomphales et des guirlandes de fleurs entourent les bustes de Jésus et des Apôtres, surtout de saint Pierre et de saint Paul, debout avec des papyros en main, ou assis, discutant ensemble la doctrine. Au dessous d'eux sont des portraits d'époux ou des allégories qui semblent avoir trait aux persécutions, telles qu'une chasse aux cerfs, un âne ravageant des vignes pleines de raisins mûrs, et préparant les vendanges mystiques du sang.

Les figures des Disciples sont d'ordinaire deux à deux ; les Vierges se tiennent seules, debout entre deux palmiers moins élevés qu'elles, et prient les mains étendues. Adam et Eve nus devant l'arbre, où le serpent enlacé alonge sa tête et sa langue aiguë vers la femme pendant qu'elle présente la pomme fatale à son époux, se voient presque toujours unis à une scène de Rédemption, comme la réponse à côté de l'énigme. Cette scène est le plus souvent Jonas se reposant sur le rivage où l'a vomi le monstre, Isaac sur le bûcher, sauvé par la main de l'ange, la résurrection de Lazare, Jésus distribuant le pain de vie, le bon Pasteur rapportant sur son dos la brebis perdue.

Les miracles des deux Testamens se confondent constamment sur ces vases. La verge des miracles y est également aux mains des deux thaumaturges, qui ont fait sortir le peuple de la terre de servitude. Près d'un Moïse frappant le roc antique d'où l'eau jaillit, le Christ touche un paralytique, qui, se sentant guéri, emporte son lit sur ses épaules. En face d'une croix avec l'agneau, une arche d'alliance est gardée par deux lions entre les deux chandeliers à sept branches. Sur les verres peints que cite Boldetti, on voit surtout revenir la multiplication des pains, et le bon Pasteur entre deux brebis avec une troisième qu'il porte ; mais l'une des plus curieuses pièces de son recueil est la tasse au fond de laquelle Jésus, occupant le centre, rompt le pain à ses Disciples dans le désert, tandis qu'au bord de cette coupe les trois frères de Babylone, vêtus en perses, le bonnet phrygien sur la tête, tendent les mains hors des flammes de la fournaise, et qu'auprès de Tobie, tenant un poisson dont le fiel guérira l'aveugle, se tient Jonas, revomi par Léviathan, emblême de l'abîme où plonge la sensualité.

Sur les tasses et verres peints du troisième âge, on voit très souvent la Vierge, grande et noble matrone, richement vêtue à la romaine, qui tient sur ses genoux son enfant au corps très alongé et déjà presque adulte, avec la tête dans un nimbe d'or, et devant lui le petit saint Jean en robe de diacre, agite naïvement l'éventail, comme faisaient les véritables diacres durant la messe primitive, pour écarter les mouches d'autour de l'autel. Au fond des tasses sont ordinairement quatre portraits de saints ; quelquefois Jésus y paraît transfiguré sur le Thabor,

(1) Huitième armoire.
(2) Buonarotti, *Vetri ant. cristi.*

entre Elie et Moïse, ou bien il couronne de ses mains deux époux avec l'exclamation : « Douce âme, vis à jamais ! (*dulcis « anima, vivas!*) » On y trouve fréquemment le *Triclinium*, table autour de laquelle trois chrétiens sont à demi couchés sur des lits de festin, ayant devant eux trois pains, et des fruits ou un plat contenant le poisson mystique.

Une classe toute particulière et très nombreuse d'antiques, ce sont les cachets et anneaux trouvés aux doigts des morts dans les catacombes (1). On sait que l'usage en remonte dans l'Ecriture dès les temps de Babylone et d'Assuérus. Les anneaux étaient de la plus haute importance, et formaient comme les armoiries des anciens ; car, selon le genre de symboles qu'ils portaient gravés, ils témoignaient de la dignité ou de l'emploi et de la classe du possesseur. Les chrétiens n'en pouvaient porter d'or, excepté le seul anneau nuptial.

Mais avec Constantin tout changea de face ; le luxe envahit la maison chrétienne, qui, souvent, ne se distingua plus de celle des païens. Un *pyxis* ou toilette de matrone chrétienne du quatrième siècle, déterré sur l'Esquilin en 1793, prouve quel changement venait de s'opérer dans les mœurs. Ce coffret d'argent, haut d'une palme, sur deux de largeur et deux et demie de long, a été décrit par Quirino Visconti (2). Sur son couvercle est sculptée la toilette de Vénus Marine, à qui un Triton tient le miroir, et qu'environnent de petits amours. Au centre se voit le portrait des deux époux. Les draperies et les arabesques sont dorés. Sur les faces latérales se trouvent d'autres bas-reliefs. Une néréide nage dans les flots avec un amour. L'épouse est conduite au palais de son mari, dont les colonnes spirales et le style sont de la décadence ; elle se parfume et tresse sa chevelure, pendant que s'approche, un flambeau à la main, une autre femme, peut-être la *pronuba*, chargée de préparer le lit nuptial ; elle est richement vêtue à la manière des *dapiferi*, et de la *diaconesse* primitive, espèce de *pronuba* dans le mariage de Dieu et de l'homme. Sur l'or du couvercle, on lit une inscription dans le style chrétien des troisième et quatrième siècles : *Secunde et Proiecta vivatis in Ch...* Au fond de deux soucoupes d'argent, on lit : *Proiecta Turci* (Projecta, femme de Turcius Secundus). Cette famille occupait au quatrième siècle les premières dignités de Rome. Sur un autre vase d'argent fragmenté, sont gravés les mots : *Pelegrina, utere felix*, maxime très usitée alors, et où se voit la modification apportée par les néophytes de l'Evangile au sensualisme païen. Mais les nymphes lascives et les figures des neuf muses sculptées sur les ustensiles du ménage de Projecta, prouvent combien il y avait alors de chrétiens mal convertis, qui ne se regardaient pas comme *pélerins* sur la terre. Plusieurs inscriptions de cette boîte, présent de noces, ont leurs creux remplis d'une espèce de niellure, *nigellum*.

Museum Christianum.

La plupart des monumens que l'on vient de décrire, se trouvent aujourd'hui au *Museum Christianum*. Cette collection, la plus précieuse de ce genre, et presque l'unique qui soit au monde, commencée par Benoit XIV en 1756, s'est augmentée des Musées privés de quatre grands antiquaires, d'Agincourt, Buonarotti, Carpegna, Vettori, dont les pièces sont désignées par les lettres initiales de leurs noms. Sans doute, exposer dans un Musée, à la froide contemplation des oisifs, dédaigneux et blasés, les sarcophages, les calices, les autels, les instrumens de supplice de tant de martyrs divins, c'est une de ces choses tristes, qui rendent hostile au présent, et feraient presque douter du progrès. Cependant la conservation de la plupart de ces précieux monumens n'est due qu'à la création de ce Musée ; et même le remède arriva trop tard, puisque beaucoup d'ouvrages décrits dans Bosio, Aringhi, Boldetti, Bottari, sont perdus sans retour. Il est clair que ces débris sacrés ne devaient pas rester en proie à une

(1) Sint vobis signacula, columba, piscis, vel navis quæ celeri cursu à vento fertur, vel lyra musica quâ usus est Polycrates, vel ancora quam insculpebat Seleucus ; et si sit piscans aliquis meminerit apostoli et puerorum qui ex aquâ extrahuntur. (Clément d'Alex.)

(2) *Lettera su di una antica argentaria*. V. in-4°, Rome, 1793.

lente destruction dans les humides catacombes; mais les églises seules étaient dignes de les recevoir.

Pour arriver à ce *Museo sacro*, il faut traverser dans son énorme longueur la bibliothèque vaticane, où se conservent entre autres antiquités le Suaire d'amiante, trouvé dans un cercueil romain, quelques momies et de nombreux papyrus.

A l'entrée du Musée sont les deux statues assises d'Aristide et de l'évêque saint Hippolyte, dont la belle tête lève au ciel des yeux inspirés : il n'a encore d'autre costume que celui des philosophes. Cette statue remonte probablement à l'époque d'Alexandre Sévère, sous le règne duquel vivait ce docteur chrétien.

On rencontre ensuite deux pasteurs ovifères, debout, hauts d'à peu près deux pieds et demi; l'un d'une sculpture barbare, mais l'autre tout-à-fait primitif et d'un excellent style. C'est incontestablement la plus belle statue qu'ait produite l'art chrétien à son premier âge. Sa tunique courte, drapée avec goût, est serrée autour de ses reins par une ceinture; ses genoux et ses bras sont nus; des brodequins de berger entourent ses pieds; ses cheveux, dont les tresses se dégagent sous un bonnet champêtre, sont rendus au moyen de cannelures ondoyantes et profondes. La sculpture n'est nullement fine; cependant, tout est grâce et naïveté dans cette figure de jeune homme. La partie antique du visage, quoique souriant, a déjà une expression de douce mélancolie; mais le menton, le nez, une partie du front et des lèvres, ainsi que le bras droit, sont modernes. La brebis qu'il rapporte au bercail, et dont la toison et la tête sont rendues avec un grand naturel, au lieu de se pencher tristement, comme à Byzance, se soulève, au contraire, pour bêler d'un air joyeux.

Entré enfin dans la salle en carré oblong du *Museo sacro*, on y voit murés, mais à une trop grande hauteur, trente-six bas-reliefs de sarcophages des trois âges primitifs de l'Eglise, qui se trouvent tous décrits par Bottari (1), et qui ont été la plupart mentionnés dans ce Cours, chacun à sa place naturelle.

(1) *Sculture e pitture sacre*, t. Ier.

Au dessous d'eux sont les armoires fermées, où se conservent les instrumens de martyre, les mosaïques primitives, les bas-reliefs d'ivoire, les vases, calices, lampes, verres des catacombes, ornés de ciselures, de reliefs et de tableaux, mais la plupart mutilés.

Les antiques romains n'occupent guère que quelques armoires du côté gauche; tout le reste est byzantin. Les troisième, quatrième, sixième et quinzième contiennent les morceaux déjà publiés par Buonarotti, dans ses observations sur les verres antiques. Mais on remarque surtout dans la seconde armoire, sous le numéro 5, trois tableaux admirables, peints sur porcelaine. L'un, qui semble avoir formé le fond d'une coupe, représente en petit une famille romaine, père, mère et fils; les corps figurés en or sur le fond azuré du verre, sont un chef-d'œuvre de vie et de naturel. Que ce père est grave! Que cet enfant est gracieux dans son innocence! Que ce cœur de mère est plein de mélancolie chrétienne! Buonarotti, il est vrai, n'a pas cru devoir attribuer cette peinture au Christianisme; mais quand on la voit, on ne peut guère hésiter à le faire. A côté est un autre portrait d'enfant, également naïf et pur, dessiné sur verre avec de l'or. Immédiatement au dessous le troisième ouvrage, encore bien plus remarquable, aussi en or et sur verre, mais très grand, représente le portrait en buste d'un guerrier âgé, avec deux petites victoires sur ses deux épaules, l'une tenant la palme, l'autre faisant incliner devant le vainqueur chrétien une figure de vaincu agenouillé, digne rival de la famille. Ce portrait d'un général inconnu est étonnant de vie et de majesté. L'inscription mutilée qui l'entoure ne laisse plus lire que *...ce pie zeses.*

La troisième armoire contient un singulier fragment de sarcophage, qui fut probablement celui d'un chef d'artisans. Le bon Pasteur y est sculpté environné d'hommes qui travaillent à la menuiserie, allusion sans doute à la profession de saint Joseph. Là se lit l'inscription célèbre : *Pie zeses deali... ...i spes tua*, que des savans ont cru être des abréviations grecques, relatives aux fioles de sang déposées dans les tombes, et signi-

fiant : *Bois de ce sang, tu vivras.* D'où il suivrait que ces fioles étaient pleines non du sang des martyrs, mais du vin eucharistique, et qu'on les plaçait comme viatique auprès du mort. Quand cette circonstance serait mieux appuyée qu'elle ne l'est, elle ne prouverait rien contre l'Eucharistie dans ces temps primitifs; elle dénoterait seulement la grossière ignorance de certaines familles qui se croyaient chrétiennes, et qui ont quelquefois placé dans la bouche de leurs morts l'obole de Caron pour traverser le Styx, en même temps qu'ils leur mettaient en main la croix sainte.

Il faut encore citer trois vases sacrés des premiers temps. Deux sont en bronze, et offrent l'un le portrait en buste du Sauveur, l'autre celui de saint Paul, entouré d'arabesques; le troisième, que Bianchini a fait graver dans son édition d'Anastase, est d'argent, avec anse et couvercle : il présente autour du cou une rangée de colombes, que quelques uns croient une allusion au Saint-Chrême; et plus bas, autour du ventre, une rangée de médaillons, dont les figures sont, suivant Bianchini, les bustes de Jésus et de ses Apôtres, mais sans aucun type caractéristique; une file de moutons s'étend au dessous.

Les armoires deux, six, sept, huit, contiennent quantité de lampes en métal et terre cuite; quelques unes ayant encore la chaîne qui les suspendait; toutes ornées de croix, de palmes, de colombes, de poissons.

Quant aux ustensiles de toute sorte, renfermés dans l'armoire onze, et qu'on a tirés des tombeaux des martyrs, l'opinion générale les avait pris jusqu'ici pour des instrumens de tortures. Des savans commencent à en douter, depuis que des fouilles récentes dans les sépulcres païens de Corneto et de l'Etrurie, y ont fait découvrir des instrumens parfaitement semblables. Mais, qui prouvera que ces derniers n'étaient pas, comme ceux des tombes chrétiennes, destinés à seconder la cruauté des lois?

Des vases d'ambre, à superbes reliefs, qui, par leur pureté d'exécution, se placent certainement dans le premier âge, sont conservés aux armoires quatre et cinq. Et dans les huitième, dixième, seizième et dix-septième, se remarquent les gemmes et verres tirés des catacombes, les cuillers eucharistiques, les primitifs calices, des vases d'ivoire, des reliquaires très simples, dont les différentes sculptures représentent la naissance du Sauveur, les trois Mages, le poisson, les sept Dormeurs, des colombes, des béliers de bronze, et une quantité d'urnes, tasses et ustensiles en terre cuite. On sait par les vases étrusques et les vieilles porcelaines chinoises, à quel degré tous les peuples anciens ont développé l'art du potier pour les usages du culte. Directement issu de *ces grands antécédens*, le peuple des chrétiens a dû naturellement commencer par les imiter. Aussi, est-ce ce genre de débris que l'Eglise primitive nous offre avec le plus d'abondance. Il y en a des collections dans presque toutes les capitales de l'Europe.

Malgré qu'elle soit proprement de l'époque constantinienne, citons encore en finissant la belle mosaïque de la tête du Christ, une des plus anciennes qu'on connaisse. Vue de profil, presque de grandeur naturelle, d'une exécution très remarquable, elle offre le vrai type du Médiateur aux catacombes; c'est son air doux et jeune, ses cheveux divisés en deux tresses, son caractère méditatif.

Les monumens du moyen âge, qui occupent la moitié de ce Musée, ne devant pas trouver ici leur place, on ne peut parler de sa plus belle mosaïque, portrait colossal de Charlemagne, dont les yeux pleins de feu, l'expression moitié chrétienne, moitié barbare, et d'une énergie effrayante, fixe comme par un charme le voyageur près de s'éloigner.

CYPRIEN ROBERT.

REVUE.

LITTÉRATURE SACRÉE ET THÉOLOGIE.

PUBLICATIONS DE M. DE GENOUDE. — *La Bible; — la Raison du Christianisme; — les Pères de l'Église; — Rapports entre la Science et la Religion révélée, par Wiseman; — Œuvres de Malebranche* (1).

« Nous ne nous occuperons pas ici de M. de Genoude comme homme politique et comme publiciste. Assez d'occasions nous sont fournies par la *Gazette de France* de discuter des principes et des faits à l'égard desquels nous marchons dans des voies différentes. Nous aimons mieux nous trouver avec lui sur un terrain et dans un ordre d'idées où s'effacent, ou du moins s'adoucissent, ces tristes dissentimens qui séparent des hommes faits pour s'estimer.

Le spiritualisme est une région de concorde et de fraternité; là se déposent toutes les petites rancunes de la politique et des partis. Nous devons cette justice à M. de Genoude que les travaux religieux qui ont occupé la moitié de sa vie ont eu une grande influence sur l'autre moitié de sa carrière. L'homme des études théologiques a tempéré en lui l'homme de la politique, et la presse périodique doit lui rendre cet hommage qu'un des premiers il lui a montré comment, dans les luttes des doctrines, on peut attaquer et défendre les opinions en respectant les personnes; comment on peut rendre justice au mérite, aux talens et même aux vertus de ses adversaires, tout en combattant leurs théories et leurs systèmes. Ce que M. de Genoude a fait pour ses contemporains, il est juste de le lui restituer, et c'est une dette que nous allons acquitter en nous livrant à un examen rapide de ses diverses publications.

Il est une circonstance à remarquer dans l'ensemble des travaux de M. de Genoude : c'est la pensée qui y a présidé, pensée d'ordre et d'unité dans laquelle on voit à la fois un principe et une fin, le point de départ et le but. Si on jette en effet les yeux sur le titre de cet article, les diverses parties, par leur réunion, présentent une histoire générale et complète du catholicisme depuis la création du monde jusqu'à nos jours. On trouve dans ces publications un plan général parfaitement ordonné, où tout se lie et se tient comme dans la chaîne des temps. On y voit distinctement l'origine et la filiation non interrompue de la religion universelle, dans une succession constante de traditions et de faits.

Ainsi, l'Ancien Testament nous offre la révélation d'Adam et la révélation de Moïse, les patriarches et les pontifes : le Nouveau Testament, la révélation de Jésus-Christ et la Rédemption, confirmées par les Apôtres. Dans les Pères de l'Église sont les doctrines du Christianisme et les témoignages des premiers siècles, tels qu'ils ont été conservés par le souverain pontificat et les conciles.

La *Raison du Christianisme* est le complément qui remplit dans les temps l'intervalle écoulé entre les Pères de l'Eglise et notre époque. Là ont été réunis l'assentiment de la raison et l'hommage de l'intelligence apportés par les hommes

(1) Nous étions occupés à faire un examen détaillé des utiles travaux publiés par un de nos collaborateurs, M. l'abbé de Genoude, lorsque nous avons lu l'article suivant publié par le journal le *Temps*; nous avons suspendu notre travail pour mettre sous les yeux de nos lecteurs cet article, qui honore en même temps et le journal qui l'a publié et l'auteur aux travaux duquel il rend justice.

les plus éminens dans la métaphysique, dans les sciences, dans les lettres, dans la morale et dans la législation, vaste enquête où sont venus déposer les esprits les plus vastes, les plus profonds, les plus éclatans, les génies qui semblent avoir été créés pour faire autorité parmi les hommes.

Wiseman est venu interposer son vaste savoir et une discussion lumineuse entre les Ecritures et les objections de la philosophie du dix-huitième siècle, qui a voulu contester aux livres de Moïse et aux prophètes leur accord avec la physique de l'univers. Ce savant professeur a porté, après Cuvier, le coup de grâce à des suppositions hautement démenties par les découvertes faites au sein de la terre dans diverses régions. Le livre de Wiseman est le fait le plus récent de l'exposé de la doctrine catholique.

Et, comme pour relier ensemble tous ces matériaux d'un majestueux édifice, M. de Genoude a publié Malebranche, ce père du spiritualisme, ce grand interprète de la raison humaine, qui a tracé d'une main hardie les limites de la matière et de la pensée; ce précepteur du genre humain qui nous a appris à nous connaître nous-mêmes en Dieu.

Tel est l'ensemble des travaux de M. de Genoude, embrassant l'histoire de la religion depuis 6,000 ans, et 32 siècles de traditions révélées, inspirées et écrites. Pour achever ce grand édifice, l'infatigable écrivain prépare une exposition des dogmes du catholicisme, ouvrage dont quelques personnes à Paris ont entendu des fragmens, et qui présente, dit-on, le développement le plus lumineux des divers points du symbole des chrétiens. On assure qu'en se livrant à ce travail, M. de Genoude a en vue d'accomplir le précepte de saint Paul: *Obsequium vestrum sit rationabile*, et de réhabiliter la morale chrétienne sur la connaissance et la conviction du dogme. Ce sera le plus grand service à rendre à la religion, car notre éducation sous ce rapport est bien incomplète.

Excepté les écoles de théologie, la religion n'est dans les institutions publiques qu'une autorité transmise par les âges, et qui doit être reçue à peu près sans examen. C'est sur cette base mystérieuse que la morale est assise, en sorte que la jeunesse, rencontrant ensuite, dans ses lectures et dans le monde, des objections auxquelles elle n'est point préparée, reste dans le doute et tombe dans le scepticisme. La morale est bien près de crouler en ruines quand ses appuis sont aussi fragiles.

On aura peine à croire que tant d'écrits aient pu être préparés, médités et livrés à la publicité en vingt années passées au milieu des vicissitudes de la politique. Cette activité, loin de se ralentir en présence des orages qui pouvaient en arrêter l'essor, semble avoir redoublé depuis quelques années.

Il nous reste maintenant à présenter quelques aperçus sur ces diverses publications. La *Bible* fut reçue, lors de son apparition, avec une grande faveur par les hommes éclairés et la solennelle approbation du clergé français. La France était sous l'émotion toute récente produite par le *Génie du Christianisme* et les *Martyrs* de Châteaubriand, les *Méditations* de Lamartine et l'*Essai sur l'Indifférence* de M. de Lamennais. La *Bible* de M. de Genoude fut regardée comme la réalisation de ce que ces illustres écrivains avaient si bien préparé, la vérité venant fortifier le sentiment religieux, la nourriture venant apaiser la faim, et l'eau pure étancher la soif. On sut gré à l'auteur de cette traduction d'avoir transporté l'Écriture-Sainte dans un langage digne d'elle, avec ses pompes poétiques, sa simplicité sublime, en sauvant par une légitime pudeur, et au moyen de la flexibilité de notre langue, ce que pouvaient porter des temps d'innocence et ce que nos mœurs n'admettent plus dans sa nudité naïve.

On a eu ainsi une Bible de famille, une Bible populaire, que l'enfance et l'âge mûr, la jeune fille et le grave vieillard peuvent lire également; une Bible conservant dans la langue moderne la plus répandue le caractère poétique des textes. C'est ici le lieu de parler du système de traduction adopté par M. de Genoude.

Les meilleurs critiques en littérature, et entre autres Marmontel, La Harpe et Fontanes, les plus rapprochés de nous, ont pensé que le devoir du traducteur est de se mettre, autant que possible, à la

place de son auteur, de se remplir de son esprit, et de le faire exprimer dans la langue adoptée pour la traduction, comme il se fût exprimé lui-même, s'il eût écrit dans cette langue. Copier servilement et rendre le mot par le mot, c'est faire une version; reproduire la pensée en lui donnant l'expression propre de l'idiome dont on se sert, c'est traduire.

Cette doctrine, adoptée par tous les littérateurs distingués qui se sont appliqués à des traductions, répond victorieusement à quelques esprits chagrins ou trop scrupuleux, tellement attachés à la lettre, qu'ils ne voient de translation fidèle que dans le calque du mot à mot. Il faut renvoyer ces adorateurs du matériel d'un livre à Voltaire, qui a si bien traduit littéralement des passages de la Bible et de Shakspeare, qu'il les a complétement rendus absurdes et ridicules. Est-ce là ce qu'on appelle respecter les saintes Ecritures ? Ce respect religieux et timide n'est obligatoire que pour les choses qui tiennent au dogme. Là le translateur est enchaîné à l'esprit et à la lettre; mais, en tout ce qui est historique et poétique, le traducteur a libre carrière, et il suffit qu'il reste fidèle à la pensée du modèle en se rapprochant, autant que possible, de l'expression.

En général, ce sont les savans qui voudraient des traductions offrant la parfaite assimilation de deux idiomes; les gens du monde demandent la clarté du discours, la propriété des mots, la justesse de la pensée et des images, la précision de la période, la décence enfin selon les convenances de la langue qui sert à traduire. Les vrais savans devraient-ils avoir besoin de traductions ? Qu'ils s'adressent aux textes, puisqu'ils ont le bonheur de les comprendre. M. de Genoude n'a pas écrit pour eux, mais pour les gens du monde.

Les Pères de l'Eglise, dédiés à M. l'archevêque de Paris, ne sont que commencés. Deux volumes ont paru. Cette collection comprendra d'abord les œuvres des Pères grecs et latins des trois premiers siècles. Nous approuvons M. de Genoude d'avoir posé à son entreprise une limite qui la renferme dans l'intérêt religieux et littéraire de l'époque la plus rapprochée des sources de la foi.

La série des Pères de chaque siècle est précédée d'un tableau historique, qui en résume tous les faits adhérens à l'établissement du Christianisme. En tête des écrits de chaque Père est une notice qui fait connaître sa vie, ses ouvrages, les diverses éditions qui en ont été faites, le jugement que les savans en ont porté. Les Pères grecs ont été traduits sur le grec, les Pères latins sur le texte latin. Constant dans le système de traduction qu'il a suivi pour la Bible et l'Imitation de Jésus-Christ, M. de Genoude a été plus libre dans sa marche, et il lui a été donné de reproduire fidèlement le génie et le caractère des auteurs. On sait que les écrivains qu'il est le plus facile de rendre avec exactitude, sont ceux dont les ouvrages consistent en exposés de doctrines, en expression de sentimens et en mouvemens oratoires.

Ainsi, grâce au zèle persévérant et laborieux de M. de Genoude, les bibliothèques s'enrichiront des œuvres de ces illustres défenseurs du Christianisme, dogmatistes, apologistes, moralistes, ces premiers maîtres de la philosophie catholique, qui mériteraient d'être lus alors qu'on ne les considérerait que comme penseurs et littérateurs. Quelle élévation de pensée, quelle éloquence dans les formes du style, quelle force ou quelle grâce dans saint Justin, Tertullien, Origène, saint Clément d'Alexandrie, et dans les Grégoire de Nazianze, les Chrysostome, les Jérôme, les Ambroise, les Augustin, les Grégoire-le-Grand, etc., qui composent, dans l'histoire des lettres, une époque glorieuse par le triomphe qu'elle a remporté sur le paganisme et la barbarie, brillante de l'éclat de la plus pure lumière qui ait jailli sur le monde!

Nous aurons peu de chose à dire de la *Raison du Christianisme*, par le seul motif que cet ouvrage est généralement connu, et a trouvé place dans toutes les bonnes bibliothèques. La première édition, publiée en 1834 et 1835, en 12 vol. in-8°, a été bientôt épuisée; et l'éditeur, pour le mettre à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, en a fait imprimer une seconde en 3 vol., petit in-4°, sur deux colonnes. Peu de livres de notre temps ont eu un plus grand succès. Il n'y appartient en propre à l'éditeur qu'une très bonne introduction, un résumé fort bien fait, et des notices sur les auteurs

qui sont cités dans l'ouvrage ; mais la pensée seule de cette publication est un trait de vive lumière, et nous devons avouer que jamais la philosophie anti-chrétienne du dix-huitième siècle n'a reçu une atteinte plus pénétrante.

C'est une grande et belle pensée, en effet, que d'avoir réuni en un faisceau Bacon, Kepler, Galilée, Lhospital, Grotius, Arnauld, Nicole, Pascal, Malebranche, Bossuet, Abbadie, Bourdaloue, Fénelon, Massillon, Locke, Fléchier, Leibnitz, Clarke, Labruyère, Bentley, Saint-Réal, Addisson, Newton, Domat, d'Aguesseau, Young, Vauvenargues, Bullet, Lardner, West, Euler, Sherlock, Littleton, Bonnet, Montesquieu, Haller, Pope, La Harpe, Klopstock, Kant, Herder, Gœthe, Duvoisier, Stolberg, Erskine, Duluc, De Maistre, Schlegel, Cuvier, etc., etc., tous déposant en leur âme et conscience en faveur des dogmes et des points fondamentaux du Christianisme. M. de Genoude oppose ainsi l'autorité de la raison universelle aux écarts excentriques de quelques esprits ; et, pour couronner son œuvre, il l'a hardiment dédiée à l'école Polytechnique, comme pour la convier à suivre ces illustres maîtres de la science dans les voies de ce grand principe d'ordre moral.

Wiseman forme deux volumes. Cet ouvrage, traduit de l'anglais, jouit d'une grande estime dans la patrie de son auteur, et en Italie, où il a les titres et remplit les fonctions de docteur en théologie, de principal au collége anglais à Rome, et de professeur de l'université romaine. Wiseman a combattu pour la révélation, attaquée sur le terrain de la science par l'incrédulité. Ce livre est instructif et curieux par la variété des objets qu'il embrasse. Une foule de faits nouveaux concernant la géologie, l'ethnographie, l'histoire physique de l'homme, les sciences naturelles, l'archéologie et les études orientales, s'y trouvent révélés. Wiseman réunit, au grand savoir de Cuvier sur la physique et la physiologie du globe, une connaissance si étendue, si approfondie des origines, des traditions et de la littérature de tous les temps, qu'il a une supériorité incontestable et un avantage immense sur tous les savans qui l'ont précédé dans cette carrière.

Malebranche aura deux volumes in-4°, quand la publication, dont un tome a paru, sera terminée. M. de Genoude a bien mérité de la philosophie chrétienne et des lettres en reproduisant cet écrivain spiritualiste, dont les œuvres devenaient rares, et qui reparaît ainsi à une époque d'études graves, d'examen sérieux et de recherche de la vérité divine, humanitaire et sociale. M. de Lourdoueix, coopérateur politique de M. de Genoude, s'est réuni à lui pour exposer dans une introduction raisonnée le système métaphysique et la doctrine de l'illustre philosophe, dont la lecture, pour beaucoup de personnes, exige quelques éclaircissemens. On lira avec intérêt et avec fruit ce morceau élaboré par un esprit ferme et judicieux et une plume exercée.

Disons un mot de ces diverses éditions : elles font honneur à la conscience et au goût de l'éditeur de la partie matérielle, M. Sapia. Il a senti que des ouvrages de cette importance, destinés à occuper la première place dans les bibliothèques, devaient avoir la solidité qui en garantit la durée, l'élégance typographique, le coup d'œil et le goût, qui ajoutent le mérite des formes à celui du texte. M. Sapia, à l'inverse de beaucoup de ses confrères, a cherché la solution du problème de la plus grande quantité de matière possible dans le moindre format et le moins de volumes. Il y a dans ce procédé une honnêteté commerciale assez rare de nos jours.

Nous nous sommes attachés dès l'abord, en parcourant ces nombreuses et volumineuses publications, à connaître ce que M. de Genoude avait mis de sa propre pensée dans les différentes dissertations, introductions, préfaces et notes dont il les a accompagnées. De cette investigation à laquelle nous nous sommes livrés, il est résulté pour nous cette impression que l'auteur, essentiellement dogmatique par le fond et la forme de sa doctrine, poursuit un plan d'unité religieuse, embrassant dans son avenir la vieille souche du Christianisme, le judaïsme, et toutes les branches chrétiennes qui ont dévié du catholicisme par la réforme protestante. Homme de la théologie et de la politique tout à la fois, il aura conçu le rétablissement de l'unité sociale dans le monde au moyen de celui

de l'unité religieuse fondée sur le symbole chrétien.

Amener le judaïsme à cette unité, en lui démontrant l'erreur dans laquelle il est resté en niant la révélation du Fils de Dieu, et ramener l'hérésie et le schisme en leur prouvant qu'entre eux et l'Eglise romaine il n'y a plus que des dissidences de formes, de mots et de discipline; relier tout ce qui croit à la divinité de Jésus-Christ par une commune profession de foi, tel nous a paru l'esprit de ces travaux dans leur ensemble. De cette pensée, il en résulterait une autre non moins généreuse; ce serait celle de l'unité politique, par une sorte de lien spirituel, de la grande famille chrétienne. Nous croyons bien ne pas nous tromper, et nous aussi, dévoués aux grands intérêts de l'humanité, à la liberté et à l'ordre moral dans les sociétés, à l'émancipation intellectuelle et politique des peuples, nous ne pouvons qu'applaudir à un but aussi élevé, vers lequel l'auteur s'avance par les voies légitimes du raisonnement, de la logique, de l'intelligence et de la modération. »

DES CIRCONSTANCES FAVORABLES ET DES PRINCIPAUX OBSTACLES A LA PROPAGATION DU CHRISTIANISME.

DEUXIÈME PARTIE (1).

Que l'on cherche parmi les circonstances extérieures et les mobiles purement humains, tout ce qui peut faciliter la propagation du Christianisme, et l'on verra avec évidence que, sans l'action de forces supérieures déposées dans le sein de l'Eglise, sans une intervention spéciale de la Providence, les succès rapides, immenses de cette religion, demeurent inexplicables. Ceci devient encore plus frappant, si l'on examine de près quels obstacles la foi nouvelle eut à renverser. Alors on découvre, dans toute son étendue, la disproportion des chances favorables et des chances contraires, et combien tous les moyens des hommes étaient insuffisans pour produire un pareil résultat. Lors donc qu'à l'exemple de Gibbon, des auteurs modernes ont présenté la diffusion de l'Evangile et sa victoire définitive comme un fait aussi facile à expliquer que tout autre par la coïncidence des causes naturelles, ces écrivains n'ont pu réussir à abuser leurs lecteurs qu'en déguisant avec adresse les difficultés presque incommensurables dont la *bonne nouvelle* eut à triompher, et en voilant l'opposition profonde et générale que lui suscitaient à la fois l'esprit dominant, les mœurs et les institutions politiques. Arrêtons-nous un peu à analyser les plus hostiles d'entre ces élémens.

Quelque importance qu'on attache aux germes de dissolution intérieure du polythéisme grec et romain, à son entière impuissance morale et à l'*incroyance* répandue de toutes parts, ce n'en est pas moins un fait qu'aux premiers temps de l'Eglise, la grande masse des peuples se trouvait liée par un vieil attachement héréditaire au culte des idoles; qu'elle avait confiance aux dieux à qui elle offrait des sacrifices, ainsi qu'aux oracles dont elle prenait conseil, et qu'elle n'avait point discontinué de célébrer ses fêtes sacrées avec les anciens rites. En général, l'influence du paganisme était beaucoup plus grande que nous ne pouvons l'imaginer depuis sa chute, nés et nourris que nous sommes dans le sein du Christianisme. N'y eut-il pas, même pour le peuple élu, une époque où le culte des idoles agit sur lui avec tant de puissance, que, bien qu'éclairé depuis long-temps par la révélation divine, et incessamment averti par ses prophètes, il courait néanmoins toujours, comme

(1) Voir la première partie dans le n° 22 ci-dessus, pag. 289.

poussé par une irrésistible fascination, se prosterner aux pieds de Baal ou sacrifier à Moloch ? L'Evangile n'avait pas seulement à combattre les impressions si fortes du premier âge, l'éducation et les préjugés polythéistes sucés avec le lait : le polythéisme lui-même était regardé comme la religion primitive, dont la nuit des temps cachait l'origine, et sous l'influence protectrice de laquelle s'étaient formées les familles et fondés les empires. Au contraire, le Christianisme se produisant avec une apparence de nouveauté, le païen qui s'affermissait dans son ancienne foi, pensait, par là, rester fidèle à la tradition de ses ancêtres meilleurs et plus sages, et regardait comme le seul culte agréable aux dieux le sien, qu'ils avaient, croyait-il, établi jadis eux-mêmes sur la terre (1). Les nombreux oracles, les tables votives dans les temples, les prodiges que les dieux avaient opérés autrefois, et qu'ils continuaient d'opérer, tels que les guérisons dans le temple d'Esculape à Epidaure, tout cela semblait prouver, d'une manière irrésistible, la présence et la puissance de ces mêmes dieux. Ajoutez les prestiges de l'art tout entier au service du polythéisme, la pompe et la majesté du culte, les riantes fêtes mêlées de jeux et de danses qui enivraient les sens. Que pouvait opposer le Christianisme à cette époque, avec ses formes austères, presque sombres, ses assemblées nocturnes pleines de danger, la pauvreté, la simplicité sans ornemens de ses lieux de réunion et de ses cérémonies?

Nous avons déjà remarqué plus haut que le polythéisme laissait à ses sectateurs la plus entière liberté de satisfaire leurs penchans. Volupté, avarice, cupidité, intempérance, dureté sans entrailles. tous ces vices et d'autres n'empêchaient nullement le païen de se regarder comme un zélé serviteur des dieux, et il ne craignait point de perdre leurs faveurs, tant qu'il s'acquittait des pratiques d'usage. A l'opposé, le Christianisme commençait par exiger un entier changement de sentimens ; le païen devait renoncer tout d'abord à ses inclinations favorites. Il était dit au voluptueux : qu'un simple regard, accompagné d'impurs désirs, est une faute grave et suffisante pour exclure du royaume céleste ; au cœur altéré de vengeance : qu'il devait pardonner à son ennemi et l'aimer ; à l'homme ambitieux et opulent : que le ciel n'est point fait pour les riches. Maintenant, si nous considérons que même aujourd'hui, sous l'empire de l'Evangile, la plupart des hommes, je dis de ceux qui ont grandi au milieu de l'Eglise et de son influence, sont trop faibles, trop corrompus pour mettre leur vie d'accord avec leur foi, nous reconnaîtrons que la pureté et l'inflexible austérité de la morale chrétienne, opposaient alors à la propagation du nouveau culte un obstacle humainement insurmontable.

Ainsi l'on peut dire avec raison qu'à cette époque, et au milieu des circonstances existantes, le Christianisme avait contre lui tous les intérêts sans en avoir aucun en sa faveur. L'esprit de la religion païenne s'était infiltré dans toutes les branches de la vie domestique et civile ; il avait plongé profondément ses racines dans les mœurs et dans les habitudes ; tout, dans la littérature romaine et grecque, comme dans l'instruction des écoles, portait le cachet du polythéisme. Les œuvres d'art, au milieu desquelles grandissaient les générations, ne leur représentaient, pour ainsi dire, que des sujets tirés du monde des dieux. Le mélange du paganisme aux faits de la vie, surtout de la vie publique, était même beaucoup plus intime que ne l'a jamais été celui du Christianisme, précisément parce que l'absence de tout sens moral lui permettait mieux de s'accommoder à toutes les relations, à toutes les circonstances, tandis que le plus sou-

(1) Plus tard les Païens, dans leur polémique contre le Christianisme, en appelèrent également à la haute et vénérable antiquité de leur religion, surtout Julien. Par exemple, dans sa cinquante-troisième lettre aux habitans de Bostra, il dit : « Ceux « qui sont dans l'erreur, ne doivent pas nous atta- « quer, nous qui honorons les dieux d'après la tra- « dition que nos pères nous ont transmise depuis un « temps immémorial (Κατα τα ἐξ αἰῶνος ἡμῖν παρα- « δδομενα). » Dans son écrit contre la religion chrétienne, il déclare : « Qu'il évite en général les nou- « veautés, mais particulièrement en ce qui concerne « les dieux ; car il est clair que c'est un devoir de « conserver les lois et les institutions de la patrie « *données par les dieux eux-mêmes.* »

vent le pouvoir politique ne se mêle aux actes du culte chrétien qu'avec une sorte d'hypocrisie. Partout se tenait debout un sacerdoce nombreux, étendant au loin ses ramifications multipliées, uni aux familles les plus puissantes par les liens de la parenté, et dont la vie tenait à celle même du paganisme. Dans toutes les villes, il y avait une foule d'artistes, de marchands, d'artisans et d'ouvriers de toute espèce, pour lesquels le service des dieux était un moyen de subsistance. Ceux qui faisaient le commerce de l'encens et des animaux destinés aux sacrifices, ceux qui avaient un emploi quelconque dans les jeux sacrés, les fabricateurs de statues et d'autels, tous ces gens-là voyaient dans chaque attaque contre le polythéisme une attaque contre leur état, et la révolte excitée à Ephèse par l'orfèvre Démétrius, ne fut que le prélude d'autres agressions semblables de l'intérêt privé contre les chrétiens. Tertullien mentionne particulièrement une classe qui se plaignait que le grand nombre des nouveaux croyans diminuât la recette des temples. Lorsque ces hommes, s'élevant au dessus de l'intérêt personnel, commençaient à s'approcher du Christianisme, ils heurtaient contre un nouvel obstacle. En effet, du moment qu'ils avaient embrassé notre foi, ils devaient abandonner les moyens d'existence que leur procurait le service des idoles, et s'ouvrir une autre carrière, chose toujours très difficile. Ceux qui étaient dans les charges publiques avaient encore plus de difficultés à vaincre, étant obligés, comme employés de l'état, de jurer d'après des formules tout-à-fait païennes, d'offrir eux-mêmes des sacrifices, ou du moins d'y assister, de se charger de la direction des jeux et d'une quantité d'autres fonctions auxquelles, une fois devenus chrétiens, il fallait renoncer absolument.

Mais ce n'était pas seulement pour les personnes élevées en dignité, c'était pour chaque individu, qu'il y avait avant d'arriver à la profession de la foi chrétienne d'incalculables barrières, dont l'une surgissait après l'autre. De même qu'en général les religions de l'antiquité avaient un caractère tout national, de même chez les Romains, particulièrement, le culte des dieux et les institutions qui en faisaient partie, étaient liés au système de l'état de la manière la plus étroite, et portaient, d'outre en outre, une empreinte politique. Le centre de l'empire, la ville aux sept collines, était elle-même l'objet d'un culte religieux. L'on conservait avec une haute vénération les gages sacrés de sa prospérité et de sa durée éternelle, et les livres sibyllins, oracle de l'état, n'étaient point consultés, comme les oracles grecs, sur des affaires privées, mais uniquement sur les affaires du peuple romain, sur l'issue de ses vastes entreprises. La foi religieuse des Romains était tellement identifiée à leur patriotisme, qu'il leur semblait ne pouvoir abandonner l'une qu'avec l'autre. Quiconque osait porter atteinte aux vieilles croyances, affermies par les lois de plusieurs siècles, confirmées par la majesté victorieuse et par l'universelle domination de Rome, se rendait coupable de haute trahison : il attaquait l'état jusque dans ses fondemens ; cherchait, autant qu'il était en son pouvoir, à lui enlever la faveur et la protection des dieux tutélaires, et chaque citoyen fidèle devait avoir horreur de lui comme d'un ennemi de la chose publique. Telle était la manière de penser, profondément enracinée et généralement répandue, contre laquelle, comme contre un mur d'airain, semblaient devoir se briser tous les efforts des messagers de l'Evangile.

Celui qui, à cette époque, embrassait sincèrement la religion chrétienne, se trouvait, par là même, engagé dans des collisions interminables, au milieu des relations toutes païennes de la société. C'était comme s'il lui fallait, en sortant du cercle d'habitudes devenues pour lui une seconde nature, s'arracher violemment du sol avec toutes ses racines, et renoncer à tout ce qui précédemment avait fait partie de son existence. Or, rien ne lui semblait plus triste, plus repoussant que le genre de vie lugubre et vide de jouissances, que son imagination attribuait aux chrétiens. Tout ce qui, dans ce temps, composait les distractions et les amusemens du monde, devenait quelque chose d'étranger pour celui qui avait franchi le seuil de l'Eglise : il ne pouvait plus prendre part à ces specta-

cles immoraux, sources de mille désirs coupables, ni assister aux jeux favoris de la foule, aux sanglans combats des gladiateurs; il était exclu des fêtes célébrées en l'honneur des dieux, exclu des repas de réjouissance où il fallait offrir des libations, et où régnait, d'ailleurs, une intempérance extrême. Ainsi, la vie chrétienne entière apparaissait comme une continuelle renonciation à ce qui plaît aux autres hommes, à tout ce qui donne de la valeur et du charme à l'existence; elle apparaissait comme un farouche esprit d'isolement, portant à la haine de la société, ou découlant de ce sentiment affreux. De là, l'opinion d'un grand nombre de païens, que les chrétiens, en leur qualité de race opiniâtre, prête à subir la mort à toute heure, se privaient de toutes les joies de la terre, afin de mépriser la vie plus aisément (1). Et, en effet, pour peu qu'on se rappelle l'espèce de frénésie avec laquelle la masse du peuple courait aux représentations du cirque et aux luttes de l'arène, on n'aura pas de peine à comprendre Tertullien, disant : « Qu'il y en a beaucoup « que l'idée d'être obligés de renoncer à « ces plaisirs, éloigne plus du Christia- « nisme que la crainte d'être condamnés « à mort pour l'avoir embrassé. » Aussi, lorsqu'un païen passait à la foi nouvelle, était-ce à son éloignement de cette sorte de jeux, que ses amis remarquaient d'abord le changement opéré en lui.

A mesure que le Christianisme sortit de son obscurité primitive et attira l'attention par ses progrès, il se développa parmi la grande majorité des païens une disposition de plus en plus hostile; disposition qui, dans la suite, se déchargea en persécutions effroyables. Que si, chez un grand nombre, la seule idée que les chrétiens étaient ennemis de la religion existante, suffisait pour exciter leur haine, il ne manquait pas néanmoins de s'y joindre de graves incriminations, des calomnies empoisonnées qui, agissant tantôt sur une classe, tantôt sur une autre, nourrissaient et exaltaient la malveillance générale, aiguisaient le mépris de ceux-ci, la fureur de ceux-là.

Parce qu'ils avaient renoncé au polythéisme, et refusaient de reconnaître les divinités païennes, les chrétiens étaient tenus pour contempteurs de toute religion et même pour athées. Suivant le témoignage de saint Justin, les Juifs, dès les premiers commencemens de l'Église, avaient, par de perfides messagers envoyés de Jérusalem, répandu le bruit de tous côtés qu'une nouvelle secte impie, celle des chrétiens, venait de prendre naissance. Les païens adoptèrent d'autant plus volontiers cette accusation, que les chrétiens ne déguisaient nullement leur mépris pour tout ce qui, selon les idées païennes, était une expression du culte, et qu'on ne remarquait chez eux rien de semblable. Jamais, en effet, ils n'entraient dans les temples des dieux; et de même qu'ils évitaient de donner ce nom à leurs églises, lorsqu'ils en eurent, de même il ne pouvait y avoir, en réalité, rien de plus dissemblable qu'un temple païen et le lieu consacré aux réunions des fidèles. Que ceux-ci eussent réellement un sacrifice, les païens, qui ne voyaient aucun autel proprement dit dans les maisons de prières des chrétiens, l'ignoraient pour la plupart, ou bien ils ne voulaient point reconnaître de sacrifice véritable dans les saints mystères, où l'hostie n'est présente qu'aux yeux de la foi (1). Imbu de l'opinion que les chrétiens étaient des athées, et que ces hommes sur lesquels planait la colère du ciel devaient être honnis et exterminés, le peuple criait tout d'une voix, aux magistrats et aux gouverneurs : Αἶρε τοὺς ἀθέους! (Exterminez les athées!)

Ceux-là même qui voulaient bien ajouter foi à la parole des chrétiens, assurant qu'ils croyaient en un Dieu, n'étaient pas, pour cela, plus disposés à les épargner et à les endurer. Les Romains avaient précédemment porté une défense géné-

(1) «Sunt qui existiment, Christianum expeditum « morti genus ad hanc obstinationem abdicatione « voluptatum erudiri, quò faciliùs vitam contem- « nant, amputatis quasi retinaculis ejus, ne deside- « rent quam jàm supervacuam sibi fecerint. »
(Tertull., *de Spectac.*, c. I.)

(1) Julien lui-même reprochait encore aux chrétiens de ne point ériger de Θυσιαστήρια. Cependant Julien savait parfaitement que les chrétiens avaient leur autel et leur sacrifice, mais que l'un et l'autre différaient des autels et des sacrifices des païens.

rale contre l'introduction et l'exercice des cultes étrangers; défense violée plusieurs fois du temps même de la république par des arrêts du sénat, qui accordaient le droit de cité et de culte solennel aux divinités d'autres peuples. Une telle interdiction put encore moins être observée, lorsque tant de nations et de pays divers se trouvèrent incorporés à l'empire. Aussi Rome était-elle devenue un vrai panthéon, où les cultes les plus différens subsistaient les uns auprès des autres. Cette hospitalité religieuse des Romains acceptant tous les dieux comme leurs, et allant jusqu'à élever des autels aux divinités inconnues, fut, dans la suite, célébrée comme une vertu, même par des païens zélés, qui dirent que le peuple qui honorait les dieux de tous les autres peuples, méritait la domination universelle. Saint Augustin avait donc bien raison de remarquer que les Romains rendaient des honneurs à tous les dieux, un seul excepté, celui dont le culte excluait tous les autres. Cela étant, on ne pouvait espérer qu'ils étendissent à la religion chrétienne la tolérance qu'ils accordaient à toutes les religions, y compris le judaïsme. Ces divers cultes étaient tous d'anciennes institutions nationales, semblables au culte romain, dont l'une n'excluait point l'autre; et celui qui révérait les dieux d'un peuple étranger n'était nullement obligé par là d'abandonner la religion de sa patrie. Le judaïsme lui-même, quoique ayant un caractère exclusif, différent en cela du polythéisme, était néanmoins aussi, sous plusieurs rapports, un culte national très ancien, et ressemblait aux autres religions en ce qu'il avait, ou plutôt en ce qu'il avait eu son temple et ses sacrifices à lui. Il en était tout autrement du Christianisme. Là, rien de national, ni de particulier. Au contraire, cette religion manifesta, dès le commencement, son caractère universel, vraiment catholique, et ne dissimula pas du tout qu'elle était destinée à s'élever victorieuse sur les ruines des autres cultes. Celui qui embrassait l'Évangile renonçait dès lors à toute autre doctrine et pratique religieuse; il devenait un ennemi et un contempteur des dieux nationaux, qu'il déclarait tenir pour de vains fantômes ou des êtres méchans, des démons. Il ne pouvait nier que son vœu le plus ardent ne fût de voir la ruine complète du paganisme avec tout ce qui s'y rattachait; et en effet, dès le règne de Trajan, l'on s'aperçut que les temples et les autels étaient délaissés en proportion de l'accroissement des chrétiens. En conséquence, aux yeux des païens, les disciples de Jésus-Christ étaient des *ennemis publics* (1), contre lesquels on devait sévir de toute la rigueur des lois; des ennemis qui, par leur mépris des divinités tutélaires de l'empire, par leur esprit de prosélytisme, par leurs efforts pour s'étendre chaque jour davantage, et par les coups qu'ils portaient ainsi à l'édifice religieux de l'État, ne méritaient aucune indulgence. A leur égard, tout était permis, tout était légitime. Et même, lorsqu'on inclinait à ne pas les persécuter à cause de leur foi, leurs assemblées religieuses n'en étaient pas plus tolérées; car la soupçonneuse tyrannie des empereurs avait interdit les associations ou *hétairies*, notamment celles qui avaient la religion pour objet. L'empereur Trajan lui-même avait porté un édit spécial contre de pareilles assemblées; et si les Juifs, dont le culte était reconnu par l'État, avaient permission de se réunir dans leurs synagogues, ce n'était qu'en vertu de priviléges particuliers. Lors donc que, malgré cela, les chrétiens continuaient de s'assembler, ils étaient poursuivis avec acharnement comme une race séditieuse et opiniâtrément désobéissante.

Et qu'était-il aux yeux des Romains, celui pour l'amour duquel les chrétiens méprisaient et reniaient les grands dieux protecteurs de l'empire? Un Juif, qui avait mené une vie vagabonde et misérable dans quelque coin lointain de leurs innombrables conquêtes, et que ses propres concitoyens leur avaient livré pour se défaire de lui par le supplice; un homme qui, malgré ses hautes prétentions, n'avait pu éviter la mort la plus honteuse, celle des voleurs et des es-

(1) Tertullien, Lactance et d'autres, mentionnent souvent cette dénomination d'*Hostes publici*. On lit sur une inscription relative à la persécution de Dioclétien : « Nomine Christianorum deleto, qui Rem-« publicam evertebant. »

claves! Ainsi parlaient tous ceux qui ne croyaient pas au Crucifié; car, à cette époque aussi, l'amour et la haine, les honneurs divins et d'ignobles insultes étaient en présence; et quiconque ne se donnait pas au Sauveur, ne voyait dans la foi chrétienne qu'une sottise incompréhensible, une aveugle illusion, et même une effroyable démence. La plume perfide de Celse, pour rendre cette démence palpable, n'a-t-elle pas prêté les paroles suivantes à un chrétien discourant avec un païen : « Crois seulement, « de toutes tes forces, que celui dont je « te parle est le Fils de Dieu, bien qu'il « ait été lié et supplicié de la manière la « plus ignominieuse, et qu'il n'y ait que « peu d'années qu'il endurait, aux yeux « de tous, d'infâmes traitemens (1). » Enfin, dans l'honneur que les chrétiens rendaient au signe de leur salut, les païens ne voyaient qu'une absurde vénération d'un instrument d'opprobre; et il leur plaisait à dire que les chrétiens adoraient ce qu'ils méritaient (2).

Que si les chrétiens, par cela seul qu'ils se séparaient de la religion de l'État, étaient regardés comme des citoyens mauvais et dangereux, le soupçon des païens, une fois éveillé, allait facilement jusqu'à leur attribuer des vues et des machinations politiques. Lorsqu'ils laissaient apercevoir que Jésus-Christ était leur roi, après le règne duquel ils soupiraient, cela était aussitôt interprété comme un plan de haute trahison. C'est ainsi que les Juifs avaient déjà cherché à perdre Paul et ses compagnons, en les accusant d'être partisans d'un autre souverain et ennemis de l'empereur. Dans la suite, cette accusation contribua puissamment à entretenir, surtout parmi les fonctionnaires publics, d'hostiles dispositions contre le Christianisme. Une chose qui augmentait le soupçon que les chrétiens étaient ennemis non seulement de la religion de l'État, mais encore de l'État lui-même, et des dépositaires de la puissance, c'était qu'ils refusaient aux empereurs les hommages imaginés par le servile esprit d'adulation de cette époque. Le nom de *Seigneur* (dominus), qui, proprement parlant, était une désignation de la divinité que l'on ajoutait, à titre d'adoration, aux autres noms des empereurs, les chrétiens ne voulaient point l'employer, du moins dans cette acception religieuse (1). Ils ne voulaient point non plus jurer par le génie de l'empereur, serment si sacré pour les païens, qui regardaient ce génie comme une divinité particulière à laquelle ils élevaient des temples et offraient des sacrifices. Lorsque les païens faisaient des vœux pour le salut de l'empereur, et qu'ils offraient des prières et des sacrifices solennels à cette intention, les chrétiens étaient les seuls qui n'y prissent aucune part. Tout cela leur attirait l'accusation alors si dangereuse de criminels de lèse-majesté.

Plus les chrétiens étaient obligés de tenir leurs réunions en secret et pendant la nuit, plus les païens accueillaient avec facilité l'accusation, déjà de très bonne heure répandue, qu'il se commettait dans ces assemblées des crimes horribles et contre nature, rien de moins que des meurtres, de la chair humaine servie et mangée, et des unions incestueuses. On savait même donner tous les détails au milieu desquels s'accomplissaient ces

(1) « Non idcirco Dii vobis infesti sunt, quod om- « nipotentem colatis Deum; sed quod hominem na- « tum, et, quod personis infame est vilibus, crucis « supplicio interemptum, et Deum fuisse contendi- « tis, et superesse adhùc creditis, et quotidianis « supplicationibus adoratis. » (Arnob., I, 36.)

(2) On allait même, quoique moins généralement, jusqu'à accuser les chrétiens d'adorer une idole avec une tête d'âne, d'où le surnom dérisoire d'*Asinarii*. Tertullien rapporte qu'à Carthage un tableau fut exposé, qui représentait Jésus-Christ avec des oreilles d'âne, un sabot et du même animal, tenant à la main un livre, et couvert d'une toge, le tout accompagné de l'inscription suivante : *Deus Christianorum Onokoitis*. Une figure semblable se retrouve sur une agathe dont Münter a donné le dessin dans son ouvrage intitulé : *Les Chrétiens dans la maison païenne* (Copenhague, 1828). Une autre calomnie disait que les chrétiens adoraient les parties honteuses de leurs évêques. On leur faisait encore le reproche d'honorer le soleil comme leur Dieu, reproche auquel Tertullien donne pour origine la coutume qu'ils avaient alors de se tourner vers l'Orient dans leurs prières. Ceci montre qu'à cette époque tout pouvait être jeté en pâture à la haine crédule des païens.

(1) « Και ὑμεις ἀκουσαντες βασιλειαν προσδο- « κωντας ἡμας, ἀκριτως ἀνθρωπινον λεγειν ἡμας « ὑπειληφατε, ἡμων την μετα θεου λεγοντων » (Saint Justin, *Apolog.*, I, ch. XI).

scènes d'horreur. Un enfant couvert de farine, disait-on, est présenté au néophyte que l'on va initier; celui-ci, sans savoir ce qu'il fait, le perce à coups de couteau; ensuite on se passe dans une coupe le sang de l'enfant égorgé; on se partage ses membres comme nourriture, et l'on se lie ainsi par un commun sacrifice. Dans le repas, ajoutait-on, où se trouvent avec eux leurs mères, leurs filles, leurs sœurs, ils éteignent tout-à-coup les flambeaux, et là, dans les ténèbres, ils se livrent sans choix à leurs désirs échauffés par le vin. Quant à l'accusation d'antropophagie, c'était ce que les païens connaissaient du saint sacrifice, qui y avait donné naissance : ils avaient entendu que, dans leurs assemblées secrètes, les chrétiens mangeaient la chair de Jésus-Christ sous la forme du pain et buvaient son sang. Dès le commencement de l'Église, au témoignage de saint Justin et d'Origène, les Juifs, mieux instruits du mystère de l'Eucharistie, en avaient répandu parmi les païens cette notion horriblement défigurée; et ceux-ci, qui aimaient à attribuer ce qu'il y a de pire aux ennemis de leurs dieux, avaient volontiers accueilli et amplifié l'imposture. Pour ce qui est des accusations d'inceste, elles provenaient sans doute du nom d'*agapes* : des relations aussi pures que celles-ci étant pour les païens quelque chose d'inouï, d'incroyable. Eux, qui, de toutes parts, voyaient des débordemens sans frein, et ne connaissaient souvent l'amour du sexe que dans sa plus effroyable profanation, concluaient de là que les *agapes* des chrétiens n'étaient qu'un plus beau nom pour servir de voile à leurs criminels appétits; et que ces hommes, en apparence si austères et si chastes, si éloignés de tous les amusemens, de toutes les jouissances, s'en dédommageaient secrètement dans des orgies déhontées. D'ailleurs, à cette époque, des assemblées religieuses secrètes éveillaient presque toujours le soupçon de crimes et de voluptés extrêmes (1). De pareilles choses n'étaient pas rares dans la célébration des mystères païens (1).

Les autres plaintes portées contre les chrétiens, quand on les compare à des accusations aussi effroyables, peuvent être regardées comme peu importantes. Ainsi, on leur reprochait d'être dans l'État des membres inutiles, paresseux et inhabiles aux affaires, parce qu'ils cherchaient à se dérober aux emplois publics; puis, par une contradiction étrange, on disait qu'ils formaient une dangereuse ligue de conjurés prêts à se porter aux crimes les plus extrêmes, et qu'ils avaient pour cela des signes mystérieux auxquels ils se reconnaissaient. Les miracles même que Dieu opérait par leur entremise étaient tournés comme une arme contre eux. De même, disait-on, qu'autrefois leur maître, par son art magique, avait attiré à lui et entraîné les hommes, de même ses disciples et partisans, marchant sur ses traces, produisaient de merveilleux phénomènes au moyen de leurs formules d'évocation et d'enchantement. Enfin, il n'y avait pas jusqu'à leur contenance au milieu des tortures et des tourmens de tout genre, qui ne fût attribuée à d'impurs maléfices (2).

(1) Quelque chose de semblable avait aussi été imputé aux Juifs. Apion les accusa de tuer chaque année un homme en sacrifice, et de manger sa chair (Josèphe, *Contrà Apion.*, Ed. Haverkamp., tome II, p. 476). Tacite dit en parlant d'eux (*Hist.*, v, 8) : « Projectissima ad libidinem gens..., inter se « nihil illicitum. »

(1) Par exemple, dans les mystères de Bacchus, qui subsistaient à Rome du temps de la république, mais qui furent ensuite abolis, il se commettait des actes d'impudicité contre nature, et ceux qui ne voulaient pas laisser abuser d'eux étaient égorgés. Dans les mystères de Mithra, répandus alors dans tout l'empire romain, l'on immolait des hommes. Adrien proscrivit ces affreux meurtres, mais ils reparurent sous Commode, et cet empereur sacrifia de ses propres mains un homme à Mithra. Si l'on songe qu'aux sacrifices expiatoires, se joignaient le plus souvent des repas dans lesquels on mangeait de la chair immolée, et que, chez des hommes profondément corrompus et dégradés, l'antropophagie peut devenir un appétit des plus violens, l'on ne regardera plus comme invraisemblable que quelquefois il ait réellement été mangé de la chair d'homme dans ces horribles scènes. L'usage de boire du sang humain, pour affermir une alliance, n'était pas d'ailleurs quelque chose d'inouï. Qu'on se rappelle seulement Catilina, ce que Pomponius Mela (II, 1) dit d'un peuple de la Scythie, et la conjuration arménienne racontée par Valère Maxime (IX, 11).

(2) Presque tous les apologistes parlent de ce reproche, et c'était, en effet, le plus ordinaire que l'on

Le Christianisme apparaissait donc aux païens comme un mélange de folie d'absurdité et d'extravagance ; et en somme, leur jugement sur les sectateurs de cette doctrine se réduisait à ceci : « Un chré« tien est un homme capable et coupa« ble de tous les crimes ; un ennemi des « dieux, des empereurs, des lois, des « mœurs et de toute la nature (1). » Aussi le simple nom de chrétien suffisait-il pour rendre odieux celui qui le portait ; et lorsqu'au temps de Tacite les disciples de l'Évangile passaient pour haïr le genre humain, c'était plutôt à eux de se regarder comme l'objet de son inimitié, et de s'appliquer ces paroles de l'Apôtre : Nous « sommes devenus comme les balayures « du monde, comme un objet d'horreur « rejeté de tous (2). » Car, en réalité, un même sentiment de haine excitait toutes les classes ; et quelle que fût la différence de l'éducation, du rang, des emplois et du genre de vie, les habitans de l'empire n'en étaient pas moins unanimes dans leur mépris pour le Christianisme et dans leur répugnance pour les chrétiens.

La masse du peuple voyait en eux des misérables, qui non seulement exposaient leur propre tête à la colère des dieux par eux méprisés, mais encore attiraient sur les campagnes et les villes où ils vivaient en impies la disgrâce et la vengeance des puissances célestes. En conséquence, on les rendait responsables des calamités publiques sous lesquelles gémissaient si souvent à cette époque les provinces de l'empire romain. Survenait-il une inondation, un tremblement de terre ; la famine ou la peste venaient-elles à exercer leurs ravages, aussitôt la fureur éclatait contre les contempteurs des dieux ; nombre de fidèles tombaient alors sous les coups de la populace, et des gradins remplis de l'amphithéâtre partait un cri poussé par mille voix : *Les chrétiens aux lions! jetez-les aux lions!* Les dépositaires du pouvoir, ne voulant pas faire à une secte détestée le sacrifice de leur popularité, cédaient aux mugissemens de la foule, et sans suivre aucune forme judiciaire, ils livraient sur-le-champ les chrétiens à la dent des bêtes, pour apaiser la sanglante soif du peuple, plus impatiente qu'elles.

Sans partager précisément cette rage de la haine, les empereurs et les hommes d'État, même les meilleurs, même les plus sages, étaient des adversaires tout aussi déclarés du Christianisme. Plus l'État se montrait à eux comme un édifice lézardé et portant déjà intérieurement le germe de sa ruine, plus ils étaient soupçonneux et durs contre ceux dont les mains téméraires semblaient vouloir hâter le moment fatal, particulièrement contre les chrétiens, qui s'attaquaient aux fondemens même, et dont la résistance opiniâtre et ouverte donnait le dangereux exemple du mépris de la majesté des lois. Aux yeux de ces fonctionnaires pénétrés de l'esprit de l'ancienne Rome, pour lesquels l'introduction et la tolérance des dieux étrangers étaient déjà une calamité publique, combien plus pernicieuse ne devait point paraître la doctrine chrétienne, qui, loin de pouvoir demeurer en paix avec les autres cultes, voulait les détruire tous et régner seule! La moindre connaissance de cette doctrine suffisait pour s'apercevoir qu'elle produirait, tôt ou tard, chez les peuples comme chez les individus qui l'embrassaient, un entier bouleversement des relations sociales, et que, par conséquent, les institutions, les lois, les mœurs auxquelles l'empire devait sa forme, tombe-

fit aux chrétiens. Notamment Celse prétendait « que « toute la force qui semblait les assister, ne devait « être attribuée qu'aux noms et aux conjurations de « certains esprits. » Il assurait (mais que n'assurait pas Celse?) avoir vu, chez plusieurs prêtres chrétiens, des livres renfermant des paroles magiques (βιβλια βαρβαρα δαιμονων ὀνοματα ἐχοντα και τερατειας). Origène répond : « Il est de toute notoriété « que les chrétiens, dans les guérisons qu'ils opè« rent, et dans leurs expulsions des démons, n'ont « recours à aucune évocation d'esprits, mais seule« ment au nom de Jésus (*Adv. Cels.* I, 26, 38 ; p. 344 « et 386, ed. Ruæi). » L'expression de Suétone : *Christiani, genus hominum superstitionis maleficæ Vita Neron.*, c. 16) se rapporte à cette opinion des païens, et lorsque, dans les supplices des martyrs, il arrivait quelque chose de miraculeux ; lorsque, par exemple, le feu qui devait consumer le corps, ne l'entamait pas même, ou s'éteignait, cela était aussitôt expliqué comme un résultat de leur habileté dans la magie. On voit en même temps, par là, que les païens ne niaient nullement la réalité de ces miracles.

(1) Tertull., *Apolog.*, c. II.

(2) I *Cor.*, IV, 13.

raient les unes après les autres sous les principes victorieux de l'Évangile. Lors donc qu'ils mettaient tout en œuvre pour étouffer ce dangereux ennemi aux prises avec leur grande idole, *la Chose Romaine*, ils agissaient conformément à l'idée qu'un homme d'état et historien de cette époque, Dion Cassius, met dans la bouche de Mécène parlant à Auguste : « Honore « toi-même, partout et toujours, la divi- « nité d'après les lois et les usages pater- « nels, et contrains les autres à l'hono- « rer ainsi. Quant à ceux qui introduisent « quelque chose d'étranger dans le culte, « déteste-les et châtie-les, non seulement « à cause des dieux, mais encore parce « que ces introducteurs de divinités étran- « gères entraînent un grand nombre de « citoyens à des innovations dans les « mœurs, et que de là résultent des con- « jurations, des assemblées et des asso- « ciations très pernicieuses à la monar- « chie. »

La puissante classe des jurisconsultes jetait dans la balance tout le poids de son autorité contre les chrétiens. Chargés de la garde et de la conservation des lois de la patrie, *du soin des choses divines et humaines* (1), ils voyaient dans l'ancienne religion un élément essentiel de l'organisme de l'État qu'il fallait conserver à tout prix, et dont la reconnaissance devait, au besoin, s'obtenir par les peines les plus sévères. Ils sommaient les empereurs et les gouverneurs de mettre ces peines à exécution contre les disciples de la foi nouvelle; et, afin que chaque dépositaire de l'autorité sût au juste les moyens de rigueur dont il pouvait disposer, le célèbre Domitius Ulpianus rassembla, au troisième siècle, les décrets impériaux sur cette matière (2).

Les riches et les grands regardaient du haut d'un dédain superbe les humbles sectateurs de l'Évangile. N'étaient-ce pas, du moins la plupart, des gens pauvres et de basse condition, des artisans, des esclaves, des femmes? Raison suffisante pour ne pas s'en occuper. La pensée seule de faire partie d'une société où l'homme libre, opulent et puissant, n'avait rien au dessus du moindre esclave, était intolérable à l'orgueilleux Romain. Les esprits cultivés et ceux qui se comptaient pour tels, trouvaient les livres des prophètes et des apôtres écrits grossièrement. Cela leur paraissait une folie de mettre des pêcheurs de la Galilée au dessus du divin Platon, d'Épicure et d'Aristippe. S'ils venaient ensuite à entendre que ces pêcheurs attribuaient à une vierge la naissance de leur maître, et publiaient la doctrine d'une résurrection des morts, ils ne voyaient là qu'un sujet de plaisanterie, déclarant que l'Évangile était une fable mal imaginée, bonne sans doute pour des femmes et des esclaves, mais à jamais indigne de la créance d'un homme instruit. Particulièrement de cette classe d'hommes venait l'objection qu'une religion ne pouvait être vraie, dont les disciples menaient une vie misérable; qu'un Dieu qui ne protégeait point ses adorateurs contre les durs supplices et une mort cruelle, devait être ou impuissant ou injuste. Objection tout à-fait conforme au génie païen, lequel rapportait tout à l'existence terrestre, et n'avait d'autre mesure pour les faveurs des dieux que le bien-être, la richesse et le bonheur de la vie présente. De là cette remarque d'Aristote, que les heureux pratiquaient le culte avec plus de zèle que ceux qui étaient dans le malheur.

La foule des prêtres païens, tous ceux qui vivaient ou profitaient des temples, des sacrifices et des fêtes, étaient les ennemis-nés des chrétiens; et l'influence dont ils disposaient encore sur le peuple, ils l'employaient tout entière à exciter sa rage contre les fidèles et leurs ministres. Une animosité pareille se montrait chez ceux qui avaient spécialement à cœur la conservation des mystères païens; et à Athènes, les présidens des Eleusinies établirent en conséquence qu'il serait crié à haute voix au commencement de la solennité : *Si un athée, un épicurien, ou un chrétien se trouve ici, qu'il s'éloigne!* Venaient ensuite ceux pour lesquels les goûts favoris de cette époque, la magie et la divination, étaient un objet de com-

(1) « Divinarum atque humanarum rerum noti- « tia, » d'après la définition romaine de la jurisprudence.

(2) « Domitius (Ulpianus), de officio Proconsulis « libro septimo, rescripta principum nefaria collegit, « ut doceret, quibus pœnis affici oportet eos, qui « se cultores Dei confiterentur. » (Lactant., *Instit.*, v, 11.)

merce, les enchanteurs, les devins, les augures, les astrologues et les nécromans. Dès les temps du magicien Simon, ces hommes avaient reconnu dans les chrétiens leurs plus dangereux adversaires; c'étaient les suites de l'inimitié établie entre le serpent et la semence de la femme. La simple présence d'un fidèle agissait comme un obstacle sur leurs opérations; et lorsqu'ils avaient du crédit auprès des masses, ou auprès d'individus puissans, ils s'en servaient pour nuire aux chrétiens. Le chef des mages d'Égypte, qui initia Valérien à d'horribles mystères, et le poussa à fouiller dans les entrailles d'enfans nouveau-nés, détermina ce même empereur, précédemment si favorable aux chrétiens, à les persécuter de la manière la plus cruelle, *parce qu'ils arrêtaient l'effet de ses affreux enchantemens* (1).

Enfin, les philosophes païens des diverses écoles étaient tout-à-fait hostiles au Christianisme. Les plus acharnés, par un effet de leurs doctrines et de leur genre de vie, devaient être les épicuriens, les cyniques, les stoïciens; et si, parmi les hommes cultivant la philosophie, quelques uns embrassaient la religion chrétienne, il était très rare qu'ils eussent appartenu à l'une de ces sectes. Ceux-là même qui méprisaient le polythéisme et ses formes plus multipliées, n'étaient pas en général, pour cela, plus rapprochés du Christianisme, dans lequel ils ne voulaient voir qu'une autre espèce de superstition. D'ailleurs, à cette époque, la pureté des mœurs, la modestie et la gravité religieuse, n'étaient nulle part moins faciles à trouver que dans le cercle des écoles philosophiques. Vers la fin du deuxième siècle et dans le troisième, les principales sectes de philosophie païenne, devenues surannées, se dissolvaient peu à peu. Aussi ne pouvaient-elles, comme association, causer que peu de dommage au Christianisme, qui marchait toujours en avant avec la pleine vigueur de la jeunesse.

(1) *Dionys. Alex.*, ap. Euseb., VII, 10. Il ajoute : « Και γαρ εἰσι και ἦσαν (οἱ Χριστιανοι) παρωντες « και ὁρωμενοι, καὶ μονον ἐμπνεοντες και φθεγγο- « μενοι, διασκεδασαι τας των ἀλετηριων δαιμονων « ἐπιβουλας. »

Il se développa, en revanche, dans ces temps postérieurs, une autre école, qui, dès le commencement, s'annonça comme une réforme et comme un étai de la vieille foi ainsi que du vieux culte du paganisme, par conséquent dès lors aussi comme une ennemie de la nouvelle religion. C'était l'école néoplatonicienne, dont les fondateurs furent Ammonius Saccas et Plotin, et qui, dans la suite, eut pour représentans les plus remarquables Porphyre, Amélius et Jamblique. Leur doctrine était la dernière, et, sous beaucoup de rapports, la meilleure production du paganisme essayant une lutte suprême; c'était en même temps l'effort d'une société qui reconnaissait, du moins en partie, ses propres défauts, et cherchait à se purifier, à se régénérer. Les théories des philosophes et la religion du peuple, jusqu'alors séparées et intérieurement inconciliables, devaient se fondre dans une unité harmonieuse, pour se prêter un mutuel appui et gagner par là une vie nouvelle. En conséquence, les néoplatoniciens cherchèrent à lier aux conceptions orientales les divers systèmes philosophiques, particulièrement ceux de Platon, de Pythagore et d'Aristote, pour en former un ensemble et élever ainsi un édifice de vérité absolue, où chacun pût se réfugier. Procédant de la même manière par rapport aux cultes particuliers de l'Orient et de l'Occident, ils les présentaient comme un seul et même tout, manifesté sous des formes diverses, lesquelles avaient pour base, quant à l'essentiel, la même foi véritable. « Car, di- « saient-ils, chaque hommage, chaque « adoration que les hommes rendent aux « êtres supérieurs, se rapportent aux « héros et aux démons, autrement appe- « lés dieux, mais toujours, en définitive, « au seul Dieu suprême, auteur de tous « les êtres. Ces démons et dieux étaient « les chefs et les génies des différentes « parties de l'univers, des élémens et des « forces du monde, des peuples, des « pays et des villes (1); et pour obtenir « et conserver leur faveur, il fallait les « honorer d'après les anciens préceptes « et usages. » Par là même, les néoplatoniciens furent nécessairement les ad-

(1) Θεοι μεριχοι, μερισται, εθναρχαι, πολιουχα.

versaires du Christianisme, dont le caractère exclusif et l'hostilité à mort contre tous les autres cultes, formait une opposition tranchée avec leur doctrine; et comme le temps où ils florissaient se trouvait être précisément celui où l'Evangile faisait les progrès les plus sensibles, et où il avait déjà causé au polythéisme un échec irréparable, ils s'appliquèrent plus que tous les autres à protéger l'ancien culte et à opposer au nouveau des barrières. Toutefois, ils ne voulaient nullement conserver ni défendre le paganisme dans l'état de dégénération et d'avilissement où il était tombé. Leur idéal était un polythéisme épuré, anobli, spiritualisé, et la réalisation de cet idéal le but qu'ils se proposaient. Or, tandis que, d'une part, ils relevaient d'anciennes vérités de la tradition primitive, et les purifiaient des erreurs et des altérations qui s'y étaient mêlées, ils s'appropriaient, d'autre part, plusieurs doctrines de ce Christianisme d'ailleurs si haï, et ils entreprenaient la restauration du paganisme à la clarté de la lumière qui rayonnait dans l'Eglise chrétienne, et dont ils étaient aussi eux éclairés. Cette mise à profit des vérités évangéliques s'explique facilement, s'il est vrai que deux d'entre eux, Ammon et Porphyre, furent eux-mêmes d'abord membres de l'Eglise. Il est notoire, du reste, que les chefs de cette école reçurent des leçons de maîtres chrétiens; leurs écrits portent les traces d'une connaissance réelle de l'Ecriture-Sainte, et en général, à cette époque, le Christianisme était devenu dans le monde intellectuel une puissance du premier rang, dont ses ennemis, même les plus déclarés, ne pouvaient plus éviter l'influence. De même donc que plus tard l'empereur Julien, également disciple de cette école, chercha à soutenir, par l'emprunt d'institutions chrétiennes, l'édifice croulant du polythéisme, de même, au troisième siècle, les philosophes dont nous parlons essayèrent, avec des principes chrétiens, de délivrer le polythéisme de ses plus mauvaises parties et de couvrir la nudité de sa doctrine. Ce n'est pas seulement dans les termes (1) que se manifeste cet accord ou cette imitation, mais aussi dans les dogmes les plus importans. Il est évident que la doctrine néoplatonicienne des trois hypostases en Dieu ne serait point venue au jour sans la doctrine de la Trinité chrétienne; et si les philosophes d'Alexandrie la développèrent d'une manière très diverse, souvent même très obscure, c'était un effet naturel, partie du désaccord où ils tombaient en se servant du dogme chrétien seulement comme de point de départ, et en voulant l'arranger ensuite à leur manière, partie aussi des erreurs panthéistiques dont ils ne pouvaient tout-à-fait se débarrasser (1). La doctrine des dieux inférieurs, de leur sphère d'activité et de leurs rapports avec le Dieu suprême, s'approchait du dogme chrétien des anges. Non moins visible est l'influence du Christianisme sur la morale plus pure et plus grave des néoplatoniciens. Dans leurs idées touchant la puri-

(1) Rien de plus commun, chez les néoplatoniciens, que les expressions de σωτηρ, ἀνακαινωσις, παλιγγενεσια, φωτισμος, inconnues aux philosophes d'un âge antérieur. Ils employaient le mot ἀγγελος dans le sens chrétien. Les parallèles des écrits de Porphyre et du Nouveau-Testament, que Ulmann a insérés dans le deuxième cahier de ses *Etudes et critiques théologiques* de 1832, prouvent ceci très en détail. Voyez aussi *Moshemii dissertatio de studio Ethnicorum Christianos imitandi*, parmi ses dissertations diverses sur l'histoire ecclésiastique, Altona 1733, p. 339 et suiv.

(1) Amélius, disciple de Plotin, en appelle dans son exposition de la doctrine du Logos à l'Évangile de saint Jean : « Και οὐτος ἀρα ἡν ὁ λογος, καθ' ὁν αἰει ὀντα τα γενομενα ἐγινετο, ὡς ἀν και ὁ Ηρακλειτος ἀξιωσειε, και νη Δι' ὁν ὁ βαρβαρος ἀξιοι εν τῃ της ἀρχης ταξει τε και ἀξιᾳ καθεστημοτα προς Θεον εἰναι, και Θεον εἰναι. (Apud Euseb., *Præpar. evang.*, XI, 19, pag. 540, ed. Colon.) Le *barbare*, c'est Jean, comme le remarque Eusèbe. Saint Augustin fait aussi ressortir plusieurs fois (par exemple, *Conf.*, 7, 10; *de civ. Dei*, 10, 29), que chez les platoniciens on trouve bien la doctrine du divin Logos, fils du Père, mais point celle de son Incarnation. L'influence de la doctrine chrétienne du Logos se montre encore d'une manière frappante dans le discours du rhéteur Aristide, sur la déesse Athénê (Minerve), où il transporte à cette divinité tous les attributs par lesquels les chrétiens désignent le Fils de Dieu. Ainsi, il dit qu'elle est engendrée de la nature de Zeus lui-même, que Zeus n'a rien fait sans elle, qu'elle est assise à la droite du Père, qu'elle est plus grande que tous les anges, etc., etc.

fication et la relévation des âmes déchues, le détachement des sens, le *crucifiement* des affections et des passions, l'élément chrétien se laisse très bien distinguer des erreurs qui y sont mêlées.

L'essai de réforme du polythéisme par les néoplatoniciens, consistait à présenter au sujet des dieux, une doctrine plus digne, à donner aux mythes une signification allégorique, à chercher dans les cérémonies et les actes du culte un sens moral ou des souvenirs capables de porter l'âme à la piété, et à rejeter de la théologie païenne beaucoup d'idées anthropopathiques concernant les rapports des dieux avec les hommes. Ils voulaient aussi abolir les sacrifices d'animaux, disant que les dieux détestaient, comme une œuvre impure, qu'on égorgeât, découpât et brûlât ces pauvres bêtes. Mais en même temps ils formulaient une théorie des apparitions des dieux, déclaraient la magie pour la plus divine des sciences, et ils enseignaient et défendaient la théurgie, ou l'art de gagner, par de mystérieux moyens, les dieux inférieurs liés à la matière.

(Traduit de l'allemand par M. Léon Boré, professeur d'histoire au Collége de Juilly.)

LE CHRIST DEVANT LE SIÈCLE,

OU NOUVEAUX TÉMOIGNAGES DES SCIENCES EN FAVEUR DU CATHOLICISME,

PAR ROSELLY DE LORGUES (1).

Il y a des hommes qui soutiennent encore que l'éloquence et la poésie sont des exercices destinés seulement à amuser l'imagination; ils vont disant que la poésie est une forme indépendante de toute pensée moralisante. Lorsque le poète parvient à plaire, nul n'a le droit de lui demander compte du but de son œuvre. C'est une idée comme une autre, assez folle, assez superficielle surtout; mais le comble de l'étrangeté est que ces mêmes hommes, s'ils font quoi que ce soit, roman ou drame, sont très empressés d'orner leurs ouvrages d'une préface qui annonce un but social, une haute mission *humanitaire*, mot consacré que les puristes seuls remarquent encore. Ainsi, vous nous dites que nous avons tort de faire de l'art un missionnaire; que ses inspirations ne sauraient dépendre des besoins du monde; que le beau est parfaitement étranger au vrai; et votre instinct se révoltant contre vos sophismes, dès que vous avez produit le moindre opuscule, vous vous écriez : Je sais que le théâtre ou le roman a une grande mission à remplir! Etonnante inconséquence; car, en vérité, vos drames et vos romans remplissent le plus souvent une mission sociale dont vous avez bien tort de vous vanter.

Pourquoi les hommes dont le nom a le plus retenti, se plaignent-ils si souvent du siècle? Aussitôt que quelque bruit s'est attaché aux pas d'un écrivain, il rêve des destinées solitaires au milieu de ses semblables.

Il a sans cesse devant les yeux les quelques grandes figures qui dominent l'histoire, et s'il n'arrive pas à cette hauteur, il se dit malheureux et méconnu : il ne sort plus de Paris, s'entoure de quelques jeunes étourdis tout honorés du reflet glorieux que projette sur leurs insignifiantes personnes l'homme que le succès a couronné. Là, il savoure cet encens ridicule, s'imaginant que la France, que l'Europe, que le monde s'agenouillent comme ses courtisans. Puis s'il vient à sortir de ce cercle, s'il se trouve un jour en contact avec le vrai public, il se révolte contre ces *bourgeois* qui ont la sottise de le voir tel qu'il est. Il renonce à écrire pour des ingrats, et la paresse venant en aide à ce risible orgueil, voilà un homme découragé, et qui va mourir en rêvant sur son divan de velours qu'il est quelque nouvel Homère demandant

(1) Deuxième édition, 1 vol. in-8° et in-12; chez Hivert, quai des Augustins, 55.

le pain de l'aumône, et mourant martyr de la gloire et de la poésie.

Il est encore des hommes qui se laissent aller à un autre genre de désespoir, ce sont les croyans paresseux et moroses; ils conservent au fond de leurs âmes les saintes idées que Dieu a révélées au genre humain, mais ils désespèrent du siècle. A quoi bon travailler? disent-ils; on ne peut rien faire. Dieu, d'ailleurs, n'a pas besoin de nous. Ces hommes sont faibles et ne voient pas loin : ils s'effraient lorsque leurs efforts ne se réalisent pas immédiatement dans la société. Comme si les phases morales de la vie des nations passaient avec la vivacité d'une scène dramatique. Il importe de rappeler souvent une idée saine, parce qu'elle est vraie, c'est que chacun de nous a des devoirs à remplir dans ce monde, les uns dans un cercle étendu, les autres autour d'eux et n'opérant que sur quelques êtres, mais tous tenant leur place dans la grande harmonie universelle. Il y a une faiblesse bien coupable et une étrange petitesse d'âme à négliger les devoirs que Dieu a mis à notre portée pour courir après des ombres qui fuient sans cesse. Travaillons et aimons, et le bien se fera, immense dans ses résultats définitifs, quoique ses effets présens soient peu visibles encore.

L'auteur du *Christ devant le siècle*, M. Roselly de Lorgues, est du petit nombre de ces hommes d'amour, qui regardent l'avenir avec confiance, parce qu'ils ne demandent au présent que ce qu'il peut donner. Dans sa rare modestie, il s'étonne du succès de son œuvre, et l'attribue à la sainte cause qu'il plaide : il est juste de l'attribuer aussi aux lectures que ce volume a nécessitées, aux nombreux documens qu'il renferme, à la méthode lucide avec laquelle ils sont présentés. C'est à nos yeux un précieux résumé de ce que les sciences physiques et morales ont enseigné en faveur du catholicisme, surtout des découvertes les plus récentes, qui ont rejeté si loin les rêveries fantastiques des Dupuis et des Volney. Le public a jugé comme nous, puisqu'au milieu de la stagnation commerciale des dernières années, deux éditions se sont vendues rapidement, malgré la contrefaçon belge.

Des orgueilleux qui croyaient avoir pénétré les profondeurs secrètes de la nature, tandis qu'ils n'avaient aperçu que des surfaces, se mirent à crier, il y a moins d'un siècle, que les récits de Moïse étaient menteurs, que la science des temps nouveaux se révoltait contre la science antique, et que les nations avaient vénéré des absurdités durant de longs siècles. Posant des bornes à la toute-puissance de Dieu, ils soutenaient que l'espace des six jours n'avait pu suffire à la création du monde, que le Déluge universel était une image fabuleuse, que les tables astronomiques des nations le plus anciennement civilisées contredisaient formellement l'âge que la Bible donne à notre globe. Ce fut pendant un demi-siècle un risible triomphe de l'ignorance superbe. On était tout joyeux de ces misérables découvertes ; on riait au nez des croyans qui se cachaient dans l'ombre pour adorer leur Dieu méconnu.

Après ces jours de désordres, nous avons assisté à un magnifique spectacle. Des savans ont examiné les livres de la fausse science, et ils ont été frappés de leur outrecuidance et de leur ignorante frivolité. Ils se sont cachés long-temps dans les déserts, souffrant le chaud et le froid, la faim et la soif; ils ont vu leurs cheveux blanchir sur les livres sacrés du berceau du monde. Plusieurs d'entre eux n'étaient pas guidés par notre foi sainte, mais seulement par le noble enthousiasme de la science, par la passion de la vérité. Après un long commerce solitaire avec la nature, qu'ils interrogeaient nuit et jour, après de vastes recherches dans le ciel et sur la terre, le ciel et la terre ont répondu *Dieu*, et les savans se sont prosternés, parce qu'ils ont trouvé la foi dans la science!

L'ouvrage de M. Roselly résume parfaitement cette dernière renaissance scientifique : il en donne une idée suffisante aux hommes du monde; il indique aux curieuses recherches des hommes studieux les sources où ils peuvent puiser ces inappréciables trésors; il rappelle la singulière méprise des demi-savans sur le mot *yom* (jour), qui ne signifie pas l'espace compris entre l'aurore et le coucher du soleil. « La langue hébraïque l'emploie souvent pour un temps quelconque indéterminé. Moïse ne pouvait appeler jour

dans notre acception usuelle des époques où les astres lumineux n'étaient pas encore. Le soleil n'exista qu'au quatrième des jours mentionnés. D'ailleurs, la Genèse emploie aussi le même mot jour pour tout le temps où le Seigneur Dieu fit le ciel et la terre (1). » M. Roselly continue cette discussion, appuyé sur les autorités imposantes dans les sciences de Fréussac, Bailly, Bertrand, Berzélius. Ces quelques pages suffiront à tout homme de bonne foi pour apprécier la frivolité de l'objection contre les six jours.

C'est avec la puissante parole de Cuvier que M. Roselly réfute les adversaires de l'universalité du Déluge : il s'arrête longtemps devant les objections astronomiques qui ont fait tant de bruit au commencement de ce siècle. « En 1821, dit-il, dans une séance de l'Académie des sciences, M. de Paravey renversa la théorie des Dupuis, Volney et Fourrier. Ce dernier présent fut tellement serré par les motifs de M. de Paravey, qu'il l'autorisa à publier que dans sa lettre à Berthollet, citée par le célèbre Lalande, on lui avait fait parler d'une antiquité à laquelle il n'avait jamais cru. Les conclusions de M. de Paravey furent admises au nom de l'Académie des sciences, par MM. Delambre, Ampère et Cuvier. Ces résultats positifs et mathématiques, obtenus par M. de Paravey, quelques années après M. Champollion les confirma au moyen des hiéroglyphes. »

« Outre le Zodiaque de Dendérah, il était bruit du Zodiaque d'Esné (l'ancienne Latopolis) : on disait même ce dernier plus ancien. M. Champollion a lu la date du Zodiaque d'Esné ; le nom d'Antonin-le-Pieux y est écrit. Ainsi donc, ils sont tous les deux postérieurs à l'établissement de notre religion. »

M. Roselly de Lorgues réunit dans ce chapitre toutes les preuves de la vérité chronologique des livres de Moïse, puisées dans les écrits de de Paravey, de Delambre, de Klaproth, de Cuvier, de Bentley, de Guignes, de Champollion-Figeac et autres. Ce résumé se lit avec un vif intérêt.

Les bornes de cet article ne nous permettent pas de suivre M. Roselly dans tous les détails de son œuvre : il termine la partie qui renferme les preuves scientifiques de la vérité chrétienne par ces paroles de Benjamin Constant. J'aime à les citer, parce que les incrédules ne rejetteront pas cette autorité aussi facilement que celle d'un prêtre ou d'un écrivain catholique.

« Les auteurs du dix-huitième siècle qui ont traité les livres saints des Hébreux avec un mépris mêlé de fureur, dit l'éloquent tribun, jugeaient l'antiquité d'une manière misérablement superficielle, et les Juifs sont de toutes les nations celle dont ils ont le plus mal connu le génie, le caractère et les institutions religieuses. Pour s'égayer avec Voltaire aux dépens d'Ezéchiel ou de la Genèse, il faut réunir deux choses qui rendent cette gaîté assez triste : la plus profonde ignorance et la frivolité la plus déplorable (1). »

Si plus d'espace nous était donné, nous examinerions les pages où l'auteur esquisse rapidement les preuves historiques du Christianisme. Nous soulignerions çà et là des phrases qui trahissent un travail précipité. L'écrivain les fera disparaître dans une troisième édition qui ne se fera pas long-temps attendre.

Le Christ devant le siècle est un livre plein de consolantes espérances. « Avant la fin de notre ère, dit l'auteur, le principe chrétien pénétrant l'âtre domestique, aura abaissé l'allure hautaine de l'aristocratie, apaisé l'irritation des classes inférieures si impatientes de la médiocrité, de la subordination, introduit des relations de bienveillance entre les différentes conditions, en un mot, changé les mœurs. »....

Nous citerons encore avec amour l'ingénieuse page qui termine l'ouvrage.

« Quand Tibère eut pris lecture de l'inique jugement exécuté sur le juif Jésus de Nazareth, si quelque affranchi, familier du sombre empereur, soudain doué d'une vue prophétique, eût pu lui dire : « Le ciel et la terre passeront, ô Auguste ! mais la parole de ce pauvre Juif que tu reconnais innocent, subsistera dans les siècles. L'infâme gibet sur lequel il expira, devenu un signe d'honneur et

(1) Christ devant le siècle, p. 81.

(1) De la Religion, t. IV, ch. II.

de noblesse, le trophée de l'immortalité conquise, de l'affranchissement universel, sera arboré aux extrémités de l'orbe habitable. Désormais plus de victimes au Capitole, d'encens à ton divin aïeul; plus de Cirque où, pour distraire tes ennuis, s'égorgent des armées. Les pauvres qu'on expulse de la cité, les esclaves infirmes qu'on expose aux loups sur les tombeaux des chemins, seront recueillis et consolés par les filles de ces matrones qui, se ruant aujourd'hui à l'amphithéâtre, battent des mains à la chute du gladiateur immolé.

« Dans ces Gaules auxquelles ta clémence permet de vivre, le jour viendra où César lui-même ne pourra de son sceptre meurtrir un front, abattre une tête que n'a pas frappée la loi, prendre un as au peuple sans que le peuple l'ait librement consenti. — Où il sera forcé d'être humain, juste et affable; où ses vices, ses passions ne pourront du moins nuire à aucun; où prolétaires et praticiens seront de niveau dans le temple de la Justice; car le juif Jésus (de condition vile) appelle à la dignité de la personne les cliens, les ombres, les étrangers, les barbares, tout homme vivant sur la terre. — Et tout homme comptera pour citoyen romain. Et les sénateurs, les princes, les rois des nations seront convaincus que le dernier Gétulien enchaîné au pied, défiguré par le fer chaud, cassé par l'âge, et qu'on échange contre un porc, est ton frère et ton égal, sublime empereur! »

« Comment aurait répondu le tyran? — Sans doute en appelant un licteur.

« Pourtant ces choses se sont réalisées, et pourtant ces choses semblaient alors bien autrement impossibles que celles qu'il nous reste à accomplir. »

M. Roselly de Lorgues tient une place distinguée parmi ces hommes sérieux qui travaillent avec confiance, parce que leur foi en Dieu est grande et inébranlable. Qu'ils laissent passer toute la frivolité étincelante dont la nation s'est éprise un instant, l'avenir est à eux puisqu'il est à la vérité, qui est le Christianisme.

AMÉDÉE DUQUESNEL.

ANALYSE DU COURS PROFESSÉ A LA SORBONNE PAR M. LENORMAND SUR L'ORIGINE DES CHALDÉENS.

Le premier de tous les problèmes historiques est celui de la civilisation babylonienne. — Mythe de la tour de Babel. — Second problème : celui de l'origine des Chaldéens. — Hypothèse contraire qui leur assigne une date beaucoup plus récente. — Premières données du problème *Ur Chaldæorum;* — autre mention des Chaldéens dans le livre de Job. — Rois Chaldéens de Bérose. — Les Casdim du texte d'Isaïe, divisés en deux branches, l'une à Babylone, l'autre au pays d'Arani. — Interprétation d'Arphaxad par Michaëlis. — Chaldéens de Xénophon; Kalybes d'Hérodote; Carduques, Gordicènes, Kurdes. Assimilation de ces peuples divers. Présomption de leur commune origine. — Objection de Gésénius. Divers sens du texte d'Isaïe; le véritable doit résulter d'une coupe de vers conforme au génie de la poésie hébraïque. Il faut préférer celui qui s'accorde avec des faits connus. Nouvelle interprétation du texte d'Isaïe qui détruit l'objection de Gésénius contre l'antiquité des Chaldéens — Examen du système de cet auteur. Une partie des Chaldéens a pu rester à l'état nomade et l'autre choisir dès l'origine de cette race les demeures fixes et la civilisation. — Les Chaldéens ont bien pu être primitivement des Indo-Germains; mais ils sont devenus Sémitiques par leur contact avec ces derniers. — La philologie ne peut résoudre le problème. Quant aux rois de Babylone, ils n'étaient la plupart que des aventuriers; et Nabuchodonosor, indifférent aux doctrines des Chaldéens et des Juifs, n'a pu être auteur d'une réforme religieuse. Parenté des prêtres, et des croyances de ces deux races.

Le premier, le plus important et aussi le plus obscur de tous les problèmes historiques, est celui de la civilisation babylonienne; c'est le Sphinx qui veille à l'entrée du temple, et auquel on n'a pu encore arracher son secret. En effet, nul historien n'a osé assigner une date à la fondation de Babylone : tout ce qu'on peut conjecturer du mythe profond de la tour de Babel et de la confusion des langues dont elle fut le théâtre, c'est l'existence d'une civilisation antérieure et gigantesque, basée sur l'unité de langage, c'est-à-dire, sur la toute-puissance

que suppose dans l'humanité une même parole, une pensée commune, une volonté immense et identique, qui, formant un invincible faisceau de tous ses membres, et communiquant à chacun le sentiment de la force de tous, était bien propre à leur donner l'orgueil et l'audace d'escalader le ciel. D'un autre côté, si nous consultons et les traditions nationales de Babylone, et les calculs de son historien Bérose, aussi dignes de croyance pour l'histoire babylonienne, que les tables de Manéthon pour celle de l'Egypte, ces nouvelles recherches ne diminuent en rien notre incertitude.

Une seconde question qui touche à la première, et qui participe de son importance, est celle de l'origine des Chaldéens. A quelle époque remonte leur apparition dans l'histoire ? Les uns la font remonter à vingt siècles avant Jésus-Christ, d'autres lui assignent une date beaucoup plus récente. Cette seconde hypothèse a été soulevée par les partisans des origines indo-germaniques, qui prétendent faire dériver de l'Inde les religions, les lois, la civilisation du monde entier. Mais tout en admirant leur talent, leur érudition, leur patience, on ne doit point oublier ce qu'ont de peu solide leurs conjectures et leurs systèmes. Les faits qu'ils ont rassemblés consciencieusement, sont des résultats qui vivront toujours; quant aux inductions qu'ils ont cru pouvoir en tirer, depuis long-temps elles sont restées en arrière des progrès de la science, devenue plus complète à mesure qu'on l'a plus étudiée.

Les premières données du problème qui nous occupe, se trouvent dans le chapitre XI de la Genèse, où il est question de la ville de Ur en Chaldée (*Ur Chaldæorum*), qu'Abraham et sa famille quittèrent pour aller habiter la terre de Chanaan. Les Chaldéens sont de nouveau mentionnés dans le Livre de Job, *Chaldæi fecerunt tres turmas, et invenerunt camelos et tulerunt eos, nec non et pueros percusserunt gladio, etc.*

Les Septante offrent une autre version, et au lieu d'indiquer les Chaldéens, disent : *Alias equites, etc.* Depuis lors, nulle autre indication sur ces peuples, jusqu'à l'époque d'Isaïe, qui nous les fait connaître sous le nom de *Casdim*. Toutefois, n'oublions pas qu'un des fils de Nachor, frère d'Abraham, s'appelle *Casd*, et pourrait bien être le patriarche des Chaldéens. C'est une présomption qui n'est pas à négliger, et que vient confirmer la conjecture de Michaëlis sur le nom d'Arphaxad, l'un des ancêtres d'Abraham. Le savant orientaliste le fait dériver de *Arpha-Casd*, qui signifie *sur la frontière de Casd* ou des Chaldéens. N'oublions pas enfin que Bérose, initié à tous les secrets des origines babyloniennes comme prêtre et comme historien de son pays, mentionne les rois chaldéens avant les rois arabes. Voilà bien des présomptions pour établir l'antiquité des Chaldéens. Mais où reconnaître la situation de *Ur Chaldæorum* ? La marche de Nemrod nous l'indique : il occupe Edesse et Nisibe, voisines de *Ur*. Cette dernière ville était donc située sur le versant méridional des montagnes d'Arménie.

Si l'on ne considère que les Casdim du texte d'Isaïe, ces peuples paraissent d'origine purement sémitique ; mais d'après le chapitre X, d'après les noms de Casd, neveu d'Abraham et d'Arphaxad (Arpha-Casd), voisins des Chaldéens, il résulterait qu'un de leurs rameaux détachés serait allé s'établir auprès d'Elam, et un autre en Assyrie. Or, ce dernier se divise en deux branches, dont la première descend sur l'Arrapachitis et de là dans la Babylonie, où elle fonde la dynastie des rois chaldéens de Bérose ; la seconde, sous la conduite d'Abraham, poursuit la route par *Ur*, traverse l'Euphrate, et va s'établir au pays d'Aram. Mais de l'époque de l'arrivée à celle du départ, l'intervalle du temps est considérable ; car, entre Arphaxad, frère d'Aram, et Abraham, on compte huit générations patriarchales : preuve donc que les Casdim occupèrent long-temps le pays de Ur et ses environs, d'où le nom de leur race dut rester à cette contrée, qui s'appela dès lors *Ur Chaldæorum*. Quant à l'interprétation que Michaëlis donne au nom d'Arphaxad, peuple sémitique de l'Arrapachitis, la question serait de savoir si sa position géographique auprès des Chaldéens doit le faire confondre avec eux, ou bien si la qualification de peuples voisins ne caractérise pas plutôt

une distinction d'origines. Cette dernière supposition est plus vraisemblable ; mais peu importe la source diverse de chacun de ces peuples, si leur voisinage a produit leur mélange et communiqué aux Chaldéens le caractère et le génie sémitiques de la race d'Arphaxad.

Jusqu'ici, les notions du problème semblent claires, précises et concordantes ; et, à leur appui, nous pouvons citer d'autres témoignages, qui, pour être plus modernes, n'en ont pas moins une certaine valeur : c'est celui de Xénophon, qui place une race de peuples Chaldéens dans l'Arménie ; Strabon en fait aussi mention, mais pour les confondre avec les Kalybes, nation riche en fer, qu'il place sur les bords du Pont-Euxin, et qui offre une grande analogie avec les Carduques, les Gorduènes, les Kurdes, noms divers qui n'en formaient peut-être qu'un seul à leur origine, et dont la différence ne tient, sans doute, qu'à la manière dont les Grecs défigurent les noms étrangers en les faisant passer dans leur langue. Toujours est-il que l'assimilation des *Chaldæi*, des Kurdes, des *Carduchi* de la Gordyène est facile et naturelle. Celle des *Casdim* et *Chaldæi* l'est moins, quoique les Grecs l'aient admise comme également probable ; mais elle l'est assez toutefois pour nous autoriser à conclure en faveur de la communauté d'origine de ces deux peuples, dont l'existence serait quelque peu antérieure à la vocation d'Abraham, et aurait eu pour théâtre le versant méridional des monts arméniens. Mais une objection grave se présente, qui détruirait ces conclusions par leur base, si elle restait insoluble ; elle ressort de l'analyse d'un passage d'Isaïe, dont Gésénius présente ainsi la paraphrase : « Voyez ce peuple des Chaldéens, qui (il y a peu de temps encore) « habitait le désert, auquel l'Assyrien a, « depuis peu de temps aussi, assigné des « demeures fixes, et dont il a fait un « peuple. Ces Chaldéens, jusqu'à présent sans importance, et méritant à « peine d'être nommés, seront l'instrument de la destruction de l'ancienne et « fameuse Tyr (1). »

(1) Isaïe, XXIII, 13.
L'édition de Vatable traduit ainsi :
Ecce terra Chaldæorum; talis populus non fuit : Assur funderis eam eis qui vasta loca inhabitabant : erexerunt arces ejus, destruxerunt palatia ejus et redigis eam in ruinam.
La traduction de la Vulgate :
Ecce terra Chaldæorum; talis populus non fuit; Assur fundavit eam : in captivitatem traduxerunt robustos ejus; suffoderunt domos ejus, posuerunt eam in ruinam.
La traduction des Septante :
Καὶ εἰς γῆν Καλδαίων καὶ αὕτη ἠρήμωται ἀπὸ τῶν Ἀσσυρίων, ὅτι ὁ τεῖχος αὐτῆς πέπτωκεν.

Si l'on distribue ce même verset en coupes de vers conformes au génie et au rhythme de la poésie hébraïque, on obtient cette traduction littérale :

Vois : la terre des Chaldéens ;
Là, ce peuple qui (il y a peu de temps) n'était rien,
Assur l'a assigné aux habitans du désert !
Ce peuple s'empare de ses tours,
Détruit ses palais ;
Le met en ruines !

La traduction chaldéenne et syriaque dit avec une variante : « Ce peuple, qui « n'est plus soumis aux Assyriens, fera « de Tyr un désert. » Ce qui indiquerait l'indépendance des Chaldéens sous Nabopolassar. Une traduction arabe donne une autre leçon : « Ce peuple qui n'a pas de « lois comme les Assyriens. » Mais cette opposition entre la barbarie des Chaldéens avec la civilisation des Assyriens, est trop peu naturelle dans la bouche d'un juif pour s'y arrêter. Cependant, il faut observer qu'une traduction basée sur une coupe de vers plus régulière, offre un nouveau sens que Gésénius ne peut s'empêcher de trouver convenable : c'est celui qui résulte du texte en question, en mettant *Assur* à l'accusatif ; ce qui nous donnerait : « Les Chaldéens, qui « ont fait d'Assur ou Ninive des tanières « pour les bêtes sauvages, détruiront Tyr « de la même manière. » Sens qui s'accommoderait très bien, comme celui de la traduction syriaque, avec l'histoire de Nabopolassar, père de Nabuchodonosor, qui avait détruit Ninive, comme ce dernier, à l'époque d'Isaïe, menaçait de détruire la ville de Tyr.

Or, cette dernière explication, aussi probable que toutes les autres, a cela de particulier qu'elle s'accorde avec des faits connus ; elle doit donc être préférée à celles qui supposent des faits inconnus et beaucoup moins certains. En la rap-

portant à la prise de Ninive, qui semblait menacer Tyr du même sort, on conserve à l'allusion du prophète son sens naturel, et on lui donne un caractère de leçon morale plus frappant, qui vient confirmer l'analyse grammaticale du texte et renverser le système adopté par Gésénius. Si l'on admet cette nouvelle traduction, dès lors plus d'objections possibles tirées du verset d'Isaïe, et l'antiquité des Chaldéens, qui, déjà, se trouve établie sur des preuves positives, n'étant point démentis par le texte du prophète, ne peut plus être révoquée en doute.

Ces peuples se divisèrent à l'origine sur les montagnes de l'Arménie. Une partie descendit vers le Nord, sur les rives du Pont-Euxin ; l'autre suivit le versant qui la conduisait dans la Mésopotamie ; et c'est sur ce terrain qu'il faut examiner plus à fond l'opinion de Gésénius.

A ses yeux, les Sémitiques auraient eu la fausse prétention d'être apparentés avec les Chaldéens; mais ceux-ci, dit-il, sont bien plus probablement Indo-Germains : ils ont occupé le pays d'Ur ; ils ont erré pendant de longs siècles comme nomades dans la Mésopotamie, faisant des incursions au delà de l'Euphrate, allant attaquer Job à Damas, et continuant leurs courses vagabondes jusqu'à ce que le roi d'Assyrie leur assignât des demeures fixes et en fît un corps de nation. Or, cette barbarie n'exclut-elle pas toute participation à la civilisation sémitique ? Peut-il y avoir parenté entre des peuples de vie et de conditions si diverses ? La réponse à cette objection est dans la possibilité qu'une partie des peuples chaldéens soit restée à l'état nomade, tandis que l'autre avait, dès l'origine, adopté de préférence des demeures fixes, et, sous l'influence d'une réforme religieuse, s'était adonnée à l'agriculture et à tous les arts de la vie sédentaire. L'Arabie et l'histoire de l'Asie tout entière nous offrent une foule d'exemples de ces destinées diverses dans les hommes d'une même race. Par conséquent, rien d'impossible que les Chaldéens civilisés aient été apparentés avec les Sémitiques, et qu'ils en aient adopté ou conservé les croyances : ce qui ne résout point, il est vrai, la question de leur source indo-germanique, dont les données peuvent être antérieures à l'époque de leurs rapports avec la race de Sem. Tout ce que nous savons et voulons prouver, c'est que l'Arménie fut le point de contact originaire de ces peuples. Mais fut-elle leur berceau commun ? c'est ce que nous ignorons encore.

Un des élémens de solution se trouverait-il dans les noms propres ? Celui de *Ur* est-il sanskrit ? En hébreu il signifie *lumière, feu, Orient*. Mais il est plus raisonnable de rejeter ces vagues inductions tirées des noms propres; car, probablement, les rois de ces contrées prenaient des noms indigènes, lorsqu'ils étaient d'une autre race que celle de leurs sujets. L'épitaphe de Sennachérib II, à Anchiali, dans Arrien, nous en offre un exemple; il y est appelé ΣΑΡΔΑΝΑΠΑΔΟΣ ΑΝΑΚΥΝΔΑΡΑΞΕΣ. Anacyndaraxes n'est certainement point un nom sémitique; et la conformité de sa désinence avec le nom de Cyaxares, roi des Mèdes, indique peut-être son origine. Si l'on trouve quelques noms de racines sémitiques parmi ceux des rois d'Assyrie, il est vraisemblable que ces princes les adoptèrent en montant sur le trône, et qu'ils étaient eux-mêmes de race japhétique ; ce qui paraît, dans tous les cas, certain pour les rois de Babylone. On pourrait donc croire que les monarques de cette dernière époque, tant à Ninive qu'à Babylone, étaient, comme l'histoire nous en offre tant d'exemples, des aventuriers originairement soldats tributaires, qui s'étaient élevés à la place de leurs maîtres dégénérés. On expliquerait ainsi la fortune, non seulement de Nabuchodonosor, mais encore de tous les rois conquérans du dernier empire d'Assyrie. L'indépendance des Mèdes qui a précédé cette époque guerrière, l'indique à l'avance dans les progrès et les mouvemens des peuples du Nord; ceux-ci vinrent s'établir bientôt après dans la Babylonie, et tout porte à croire que les rois de Babylone appartenaient à leur race étrangère. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les récits de Daniel, qui nous représentent Nabuchodonosor comme un barbare indifférent entre les Chaldéens et les Juifs, et les faisant disputer ainsi que faisait Tamerlan des Sunnites et des Schiites dans la grande mosquée de Damas.

Mais s'il en était ainsi des rois et des soldats qui tenaient le pouvoir politique, le contraire eut toujours lieu pour les dépositaires des croyances religieuses. La caste sacerdotale s'était faite indigène; elle tenait au sol, et les prêtres casdim ou chaldéens étaient bien antérieurs à l'ère de Nabonassar; leurs observations astronomiques remontent beaucoup plus haut. D'ailleurs, Nabuchodonosor le Curde ou l'Indo-Germain, n'a pu amener avec lui ni prêtres nouveaux, ni nouvelles doctrines : il n'a pu les établir dans la ville sacrée de Babylone, ce centre si long-temps inébranlable de l'antique religion; c'est là du moins la seule explication possible du mépris et de l'indifférence qu'il témoigne aux prêtres babyloniens.

Ces observations, tout en réservant la question des origines babyloniennes, nous permettent donc de conclure en faveur de la parenté des prêtres casdim et des casdim sémitiques. Leurs doctrines semblent avoir été puisées à une source commune; mais celle des derniers fut toujours supérieure à la religion babylonienne, qui n'a été probablement qu'une réforme des casdim sémitiques, laquelle remonterait aux rois chaldéens de Bérose, vers 1919 avant l'ère chrétienne, et peut-être plus haut à une époque incertaine. Quoi qu'il en soit, ces dernières inductions sur la parenté des croyances sémitiques et chaldéennes, viennent corroborer ce que nous avons dit sur la parenté des deux peuples.

RAYMOND THOMASSY.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

DE LA POPULARITÉ DU CLERGÉ EN FRANCE, SOUS LES DEUX PREMIÈRES RACES.

(*Société des antiquaiers de France*).

M. Guérard lit l'*extrait d'un mémoire* communiqué par lui à l'Académie des Inscriptions sur *les causes de la popularité du clergé en France*, dans les premiers siècles de la monarchie, et qui doit être publié plus tard, avec les preuves nombreuses et tout le développement dont il est susceptible dans les mémoires de ce corps savant.

Cet extrait étant déjà fort abrégé, n'a pas paru susceptible d'être réduit davantage, et il traite d'un sujet trop important, trop généralement intéressant, pour ne pas mériter d'être reproduit presque en entier(1).

« L'influence du clergé dans l'État, sous les anciens rois de France, est un fait incontestable et qui n'a pas besoin d'être démontré; les preuves en éclatent à presque toutes les pages de notre histoire. Quant aux causes de cette influence, qui sont fort diverses, ont-elles été suffisamment observées? Est-ce bien, d'une part, dans la coalition des évêques avec les princes; et, d'autre part, dans l'ignorance et l'aveuglement de la population, dans l'excès de son zèle religieux, dans la crédulité et la superstition qui dominaient les esprits, que nous devons principalement les rechercher et que nous pouvons espérer de les découvrir? Une puissance, bien plus, une popularité qui dure plusieurs siècles, ne serait-elle fondée que sur l'iniquité et sur le mensonge? N'est-il pas au contraire beaucoup plus naturel de supposer que, si le clergé a long-temps joui d'un grand ascendant sur la nation, c'est qu'il faisait pour elle quelque chose qui l'en rendait digne, et que s'il a possédé, pendant tout le moyen âge, la faveur populaire, c'est qu'aucune autre autorité que la sienne ne savait mieux la mériter? Non pas que ces temps aient été une époque de bonheur pour le peuple, c'est au contraire pour lui l'époque la plus malheureuse dont il soit fait mention dans nos Annales; mais la domination ecclésiastique n'est pas la cause de son malheur, et la domination de tout autre pouvoir alors existant, n'eût servi qu'à l'aggraver.

« Ce n'est pas, dit l'auteur, le panégyrique du clergé que j'entreprends, c'est encore moins, sans que j'aie besoin d'en avertir, un plaidoyer que je me propose de faire en faveur de son autorité; je n'aurai même pas à m'occuper de l'étendue ou des limites de la juridiction temporelle et de la juridiction spirituelle : je ne traite ici qu'une question historique, dans laquelle je considérerai bien moins les rapports du clergé avec les fidèles, que ses rapports avec les citoyens; et je serai conduit à reconnaître que sa popularité doit être attribuée au moins au-

(1) En insérant cet article, nous devons prévenir nos lecteurs que nous sommes loin d'en approuver tous les principes ou toutes les assertions; mais il nous a paru mentionner des idées et des faits dignes d'être connus. (*Note du directeur.*)

tant à des causes politiques et civiles, qu'à des causes purement morales et religieuses.

« C'est surtout pendant les deux premières races, que les évêques ont joui en France de la plus grande popularité. De même que le douzième siècle ne saurait se passer de l'histoire des communes, le treizième de celle de la jurisprudence, le quatorzième et le quinzième de celle des états-généraux, le seizième et le dix-septième de celle des parlemens; de même les cinq premiers siècles de la monarchie française ne sauraient se passer de l'histoire du culte, des institutions et des usages de l'Église. Les intérêts et les passions qui s'agitent plus tard dans la commune et dans les états-généraux, s'agitaient auparavant dans l'Église et dans les temples.

« Au moment de la conquête des Gaules par les Francs, le peuple avait perdu sous les empereurs à peu près tous ses droits politiques. Les libertés municipales étaient devenues plus onéreuses que la servitude, et les magistrats désertaient la curie en même temps que les citoyens abandonnaient la cité : l'ordre civil périssait partout. La religion chrétienne, au contraire, après s'être répandue dans toutes les provinces de l'empire, était de plus en plus florissante. Ce fut alors que le peuple, dépossédé depuis long-temps de sa tribune, de ses comices, éloigné de la curie, privé dans l'Occident de jeux et de spectacles, de protections et de magistrats; opprimé, dépouillé, persécuté, exclu de partout, et ne possédant plus rien dans l'État, chercha refuge dans l'Église, et déposa entre les mains des prêtres, non seulement sa religion, mais encore son gouvernement, ses affaires, ses intérêts, ses plaisirs.

« Ce n'était plus ici comme dans l'ordre civil, où le Franc était mis avant le Romain, et l'Antrustion avant le simple Franc; l'inégalité sociale disparaît, le colon et le serf sont à côté du seigneur et de l'homme libre; l'inégalité qu'on aperçoit, est, pour ainsi dire, toute morale; et cette espèce de classification devait être populaire, car le peuple, quelque grossier ou corrompu qu'il soit, aimera toujours mieux les distinctions fondées sur les mœurs ou sur la piété, que celles qui seraient uniquement fondées sur la force ou sur la richesse. L'Église se prêtait d'ailleurs avec complaisance aux penchans, aux mœurs, à l'esprit, aux besoins des populations, et savait se départir en leur faveur de son austérité et même de sa gravité. De même que le peuple excédait par ses croyances la foi qui lui était demandée, de même il excédait par ses actes, dans les temples, les pratiques consacrées à la religion : là, comme ailleurs, il faisait plus qu'on n'exigeait de lui, il allait plus loin qu'on n'aurait voulu; les choses profanes pénétraient dans les choses saintes, et les passions du monde dans le calme de la religion. Ainsi les acclamations avaient passé du théâtre dans la maison du Seigneur : souvent le soin des affaires publiques venait interrompre les offices sacrés. Ce fut un dimanche, pendant la messe, que le roi Gontran fit un discours à ses sujets pour les adjurer de lui rester fidèles et de ne pas attenter à sa vie. Manacaire, évêque d'Auxerre, vers la fin du sixième siècle, fut obligé de faire défendre, par un synode, les danses, les festins et les chants mondains dans les églises. On peut dire que le temple était en quelque sorte pour le peuple son théâtre, son Forum ou son hôtel-de-ville. C'était là que les actes de vente et de donation, les contrats et les testamens étaient mis en écrit; c'était au coin de l'autel ou sous le portique que les affranchissemens étaient célébrés. Les églises servaient d'archives publiques; on en faisait aussi quelquefois, surtout dans les campagnes, la grange ou le grenier du village; Théodulf, évêque d'Orléans, défend d'y serrer les foins et les blés. On allait donc au temple, non seulement pour les offices, mais pour ses affaires. Un maître s'y rendait pour réclamer son esclave qui s'y était réfugié; les prêtres lui faisaient jurer qu'il ne le maltraiterait pas, et son esclave lui était remis; mais le maître était souvent parjure, et l'esclave puni cruellement. Voulait-on se purger d'une accusation, on allait à l'église avec ses témoins, et l'on y prononçait sur l'autel le serment d'usage. Les ordalies ou épreuves judiciaires étaient accompagnées de cérémonies religieuses, et l'église devenait ainsi une espèce de tribunal ou de champ clos. On y entrait en armes, on s'y battait, on s'y égorgeait; on y allait encore pour y consulter les sorts dans les livres saints, et pour y chercher la santé qu'on avait perdue.

« Parmi les institutions qui paraissent avoir concilié aux églises la faveur populaire, on doit mettre le droit d'asile qu'elles reçurent de l'antiquité païenne et que le clergé se montra toujours jaloux de leur conserver.

« Ceux qui se réfugiaient dans les asiles, étaient placés sous la protection de l'évêque; les voleurs, les adultères, les homicides mêmes n'en pouvaient être arrachés dans ces temps de barbarie, où souvent une vengeance terrible et prompte suivait un tort assez léger; où la force était la loi de tous, et les sentimens d'humanité affaiblis et même éteints dans le cœur du plus grand nombre, il était bien que l'Église pût accueillir et mettre en sûreté chez elle le malheureux qui venait lui demander un refuge, afin de donner à la colère le temps de se calmer, ou de soustraire le faible à l'oppression de l'homme puissant : les asiles qu'elle tenait continuellement ouverts, étaient moins souvent alors des remparts pour l'impunité que des abris contre la persécution. Quelquefois il arrivait qu'ils étaient violés, mais il était rare qu'ils le fussent impunément, et qu'un pareil sacrilége ne soulevât pas contre ses auteurs le clergé et la population; presque toujours ces lieux étaient d'une parfaite sûreté, même pour les grands coupables, même pour ceux que poursuivait la vengeance des rois. Grégoire de Tours, menacé de la colère de Chilpéric et de Frédégonde, s'il ne chassait le duc Gontran-Bozon et le prince Mérovée du tombeau de saint Martin, résista courageusement à toutes les menaces; il aima mieux voir sa ville et son diocèse pillés, dévastés, mis à feu par l'armée royale, que de porter atteinte au droit d'asile. Ainsi, l'autorité civile venait expirer

devant un tombeau, et le pouvoir du saint était plus fort et plus populaire qu'aucun pouvoir de l'État. Le peuple, témoin de cette suprématie qu'il assurait par son concours, se glorifiait de sa force dans celle de ses prêtres, et considérait les libertés de l'Église comme les libertés de la nation.

« Quant au reproche que l'on a fait au clergé de son pouvoir, on l'a fort exagéré; il est vrai que ce pouvoir était immense : cependant qu'on jette les yeux sur ce qui était à côté du clergé, et qu'on dise si l'autorité pouvait alors être placée en des mains plus douces que les siennes. Il est encore vrai qu'il en abusait quelquefois; mais qui n'abusait pas et de quoi ne faisait-on pas abus? Les rois n'ont-ils pas aussi quelquefois abusé de leur pouvoir royal, les comtes de leurs magistratures, les vasseux de leurs fiefs, et plus tard les communes de leurs libertés? s'il fallait blâmer tout ce qui était blâmable, à la rigueur rien ne serait épargné. Qui pourrait, par exemple, accuser le clergé d'abus, lorsque à l'occasion de la guerre de 923, entre Charles-le-Simple et Robert, tous deux rois de France, il soumettait à trois années de pénitence publique les Français qui s'étaient battus contre les Français? C'était le peuple qui, mécontent de la juridiction civile, courait au devant de la juridiction ecclésiastique. Et quelles autres institutions que celles de l'Église pouvaient lui être plus chères? quel autre édifice que le temple lui rappelait, au milieu des violences et des pillages des deux premières races, des idées de bienfaisance, d'ordre et de paix? Tous avaient sujet d'aimer le temple; pour le serf, c'était un asile contre la cruauté de son maître, c'était aussi le lieu dans lequel un jour peut-être il recevrait le bienfait de la liberté. C'était là que l'affranchi, après avoir obtenu la sienne, trouvait la protection dont il avait besoin pour la conserver; tandis que l'homme libre lui-même y voyait une garantie pour la sûreté de sa personne et de ses biens. Les pauvres, comme on l'a dit, y venaient chercher du pain et les malades la santé : c'était le centre de tous les intérêts, le refuge de tous les malheureux, et les malheureux composaient alors presque toute la nation. Attenter aux temples, c'eût été à la fois attenter à la religion, à la société, à tous les droits nationaux et populaires. De patrie, le peuple n'en avait point d'autre que l'Église, et l'Église était tout pour lui. Ne perdons pas de vue que les institutions qui, dans les temps modernes, ont agité les peuples, les touchaient alors fort médiocrement, et leur étaient, non seulement indifférentes, mais encore importunes, onéreuses, antipathiques. On préférait l'assemblée des fidèles à celle des Scabins ou des hommes d'armes : on fuyait les plaids et les champs de Mars ou de Mai, pour accourir aux temples; en un mot, on tenait bien plus à l'exercice de ses droits religieux qu'à celui de ses droits politiques. Le pouvoir ecclésiastique devait décroître, comme il a décru effectivement, en raison du progrès des institutions civiles, et sa popularité s'est affaiblie au fur et mesure que la nation s'est détachée de l'Église et qu'elle a retiré des temples ses affaires, ses intérêts et ses plaisirs. Cette révolution, qui s'est opérée insensiblement, a sans aucun doute amélioré l'état social; mais il serait injuste de dire que le clergé avait plongé et retenu les peuples dans l'ignorance et dans l'abrutissement; car ils étaient ignorans et abrutis lorsqu'ils tombèrent sous sa tutelle, et au moment où ils en sortirent, ils se trouvèrent moins barbares qu'au moment où ils y étaient entrés. Il semble même que le régime sacerdotal a donné des idées et des habitudes d'ordre, de prévoyance et d'administration, et que c'est en passant par le gouvernement de l'Église qu'ils ont fini par apprendre à se gouverner. »

HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ PENDANT LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES; par M. LÉOPOLD RANKE, professeur à l'Université de Berlin; publiée et précédée d'une introduction, par M. ALEX. de SAINT-CHÉRON.

Nous annonçons aujourd'hui la mise en vente de cette importante publication, un des plus beaux monumens historiques de l'Allemagne moderne. Dans ce dernier pays et en Angleterre, cet ouvrage a obtenu le plus brillant succès. Un de nos collaborateurs l'a déjà fait connaître par une analyse et quelques citations dans notre *numéro de juin* 1837 (1).

La nouveauté et l'intérêt de cette histoire, c'est qu'elle expose d'une manière complète et impartiale cette double œuvre de la Papauté et de l'Église : réforme intérieure, restauration du catholicisme en Europe.

On lit des renseignemens du plus haut intérêt sur la vie des Pontifes, sur les conclaves, sur les mœurs et l'administration de la cour romaine, sur toute son organisation financière, sur les travaux d'art des papes, sur la littérature et les sciences en Italie pendant les deux grands siècles.

Cette histoire est précédée d'une *Introduction* qui embrasse tous les siècles antérieurs au seizième et au dix-septième, elle ne se termine qu'à l'année 1814, après la lutte de Pie VII et de Napoléon; c'est donc un résumé historique complet de la Papauté. Pour l'esprit dans lequel le livre est écrit, pour le talent littéraire qui le distingue, nous renvoyons au jugement porté dans notre livraison de juin 1837. De nombreuses notes bibliographiques, l'indication de toutes les sources, de tous les manuscrits consultés par l'auteur accompagnent l'ouvrage.

Voici quelques uns des principaux chapitres :

Résumé historique de la Papauté jusqu'aux quatorzième et quinzième siècles. — Vues sur les quatorzième et quinzième siècles. — Nouveaux ordres religieux. — Ignace de Loyola. — Concile de Trente. — L'Inquisition. — Perfectionnement de l'ordre des Jésuites. — Les papes Paul III, Paul IV, Pie IV, Pie V. — Finances de la Papauté. — Les règnes de

(1) Tome III, p. 432.

Grégoire XIII et de Sixte V. — La cour romaine. — Progrès de la restauration catholique en Europe. — La Ligue. — Henri IV. — Clément VIII. — Paul V. — Innocent X. — Alexandre VII. — Digression sur la reine Christine de Suède. — Querelle des Jésuites et des Jansénistes. — Louis XIV et Innocent XI. — Abolition de l'ordre des Jésuites. — Époques révolutionnaires modernes.

Nous consacrerons un examen spécial à cette histoire.

AUX ABONNÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Des améliorations introduites dans l'Université.

Quoiqu'il y ait à peine quatre mois que nous avons fait part à nos abonnés de nos projets d'amélioration pour l'*Université*, et que par conséquent le temps nous ait manqué pour mettre à exécution toutes les promesses que nous avons faites : cependant nous espérons que nos abonnés seront bien aises que nous leur disions encore quelques mots sur notre œuvre commune.

Et d'abord quoique, ainsi que nous venons de le dire, nous n'ayons pu donner encore à notre rédaction toute l'extension et toute la perfection qui sont dans notre désir et aussi dans notre pouvoir, qu'il nous soit permis de rappeler ici quelques unes des améliorations qui ont été réalisées, et de celles qui seront effectuées dans le cours du prochain volume.

Et d'abord, comme nous l'avions promis, deux nouveaux *Cours* ont été commencés : le premier, celui d'*Astronomie*, est destiné à donner une notion claire et exacte de la plus belle des sciences dues aux observations et aux investigations de l'homme, et surtout à venger la religion de toutes les attaques des astronomes du dernier siècle, qui avaient cru trouver dans les observations astronomiques de certains peuples, et dans quelques monumens de la vieille science astronomique, ou plutôt astrologique, des preuves contre la véracité de nos livres. Le deuxième, celui de l'*histoire de la poésie chrétienne*, outre qu'il fera connaître un trésor jusqu'ici ignoré de richesses littéraires qui sont toutes dues à l'influence de la religion, répondra à la demande que plusieurs de nos abonnés nous ont faite de faire entrer un peu plus de littérature dans notre Recueil, pour lui donner un peu plus de variété et contenter le goût de tout le monde. Le numéro de janvier contiendra la suite de ce *Cours*, qui sera suivi avec régularité, ainsi que celui d'astronomie.

Suivant nos promesses encore, plusieurs de nos anciens *Cours* ont été repris ; nous citerons ceux de M. l'abbé Gerbet, de M. l'abbé de Salinis, de M. de Coux, de M. Dumont et de M. Ernest de Moy ; tous ces *Cours*, et en particulier ceux de M. l'abbé Gerbet et de M. l'abbé de Salinis, seront suivis avec régularité, et ne souffriront d'autre intervalle que celui que nécessite le nombre de cours qui ne peuvent entrer tous dans chaque cahier du journal.

Le *Cours sur l'histoire générale de la littérature* de M. de Cazalès, que plusieurs de nos abonnés nous ont demandé, sera repris au mois de janvier ; et comme M. de Cazalès a donné sa démission de la chaire qu'il occupait à l'Université Catholique de Louvain, il pourra donner plus de temps à ce *Cours*, qui sera continué régulièrement.

Ce ne sera que vers le mois d'avril que M. Th. Foisset reprendra avec régularité son *Cours sur l'histoire du droit* : c'est aussi pendant le courant de l'année 1838 que M. l'abbé Foisset commencera un *Cours* sur l'*étude des Pères de l'Eglise*, lesquels seront considérés non seulement sous le rapport de l'influence qu'ils ont exercée sur les discussions religieuses et sur la civilisation et l'affranchissement des peuples, mais encore sous le point de vue littéraire : sujet important, dans lequel le professeur aura occasion de réfuter bien des erreurs, de détruire bien des préjugés, et de préparer les voies à la réforme qui doit se faire dans nos établissemens publics, qui, trop long-temps, par on ne sait quel funeste aveuglement,

ont caché aux regards des élèves les plus beaux modèles qui existent de beaux sentimens et de belles actions, exprimés quoi qu'on ait pu dire en très belles paroles. Ce *Cours* manque tout-à-fait dans tous les établissemens ecclésiastiques, et ne peut qu'être bien accueilli par les professeurs et par les jeunes gens, auxquels il est en particulier destiné.

Nous n'avons point oublié que nous avons promis un *Cours sur l'origine, l'accroissement et l'influence des ordres religieux* dans l'Église. On y traitera spécialement une question tout-à-fait neuve, et que nous pouvons d'avance appeler une mine riche et inexplorée, C'est celle de l'influence que les ordres religieux et le clergé en général ont exercée sur les peuples par l'éducation, qui a fini par faire disparaître les différences de vainqueur et de vaincu, de seigneur et de serf : bienfait immense dû uniquement au Christianisme et dont les générations actuelles, qui usent de tous les avantages qu'il a produits, semblent avoir perdu la mémoire.

Nous pouvons annoncer encore qu'un philosophe catholique étranger, M. Steimetz de Bruges, commencera dans un des prochains cahiers un *Cours de Psychologie chrétienne,* où seront résolues la plupart des questions qui ont été si mal exposées par la plupart des philosophes du siècle dernier.

On nous a demandé encore à quelle époque serait repris le *Cours de géologie.* Nous aurions prévenu les désirs de nos abonnés, si nous n'avions voulu attendre de pouvoir annoncer l'époque précise où ce travail sera repris. L'interruption et le retard de ces articles proviennent de la position toute particulière de M. Margerin, sorti de France et chargé d'un cours à l'Université libre de Gand. Mais que nos lecteurs soient assurés que le semestre prochain ne se passera pas sans que ce Cours ne soit repris et continué. Son importance est trop grande pour que nous ne tenions pas autant que ceux qui nous en ont fait la demande, à le faire entrer dans notre *Université.*

Nous avions promis aussi, dans la note adressée au mois d'août à nos abonnés, de commencer un *Cours de Botanique.* Ce Cours était prêt ; mais on nous a fait observer que ce n'était pas au commencement de l'hiver qu'il fallait commencer un tel travail ; qu'il serait bien plus de circonstance au retour de la belle saison, et surtout qu'il serait bien plus facile d'en suivre la démonstration, lorsque les lecteurs auront sous leurs yeux ou sous leur main la plupart des plantes dont le professeur aura à leur parler : ce qui ne nous empêchera pas, au reste, de joindre, à ce cours, ainsi que nous l'avons promis, et ainsi que nous le faisons déjà pour l'astronomie, les planches qui pourront faciliter cette étude.

Au reste, nous le répétons ici, toutes les différentes branches des sciences humaines, toutes les découvertes historiques de ces derniers temps entreront successivement dans les cahiers de l'*Université*, de manière que les prêtres n'auront pas à aller chercher ailleurs les notions exactes et parfaites des sciences dont ils pourront avoir besoin d'emprunter le témoignage ; les pères de famille y trouveront aussi des traités complets qu'ils pourront, sans aucun danger, mettre entre les mains de leurs enfans ; enfin tous les chrétiens auront l'avantage d'y voir toutes les sciences prêtant leur appui à la religion, sans que celle-ci ait à s'alarmer des plus hautes et des plus certaines découvertes, ou que celles-là aient à reprocher à cette sœur ou plutôt à cette mère divine d'avoir ralenti leur essor, ou méconnu leurs services, ou renié leurs conquêtes.

Réponse à quelques demandes.

Bien que nous eussions provoqué les observations et les avis de nos abonnés sur les réformes ou les améliorations qu'ils croiraient utiles à l'*Université,* peu de demandes nous sont parvenues ; aucune observation importante ne nous a été faite sur l'esprit et le but de nos travaux. On approuve nos principes et nos efforts ; et si quelques phrases isolées ont paru un peu hasardées, on est convenu généralement qu'il était difficile de conduire une œuvre aussi importante, où l'on s'occupe de sujets si élevés et si délicats, traités par un si grand nombre de personnes, de la conduire, dis-je,

avec plus de prudence et de circonspection. Et quand nous parlons ainsi, loin de nous cependant de vouloir dire ou de penser que tous les travaux de l'*Université* sont également hors de toute critique ; loin surtout de croire que l'on ne pouvait mieux faire. Ce que nous voulons dire en citant ces témoignages, c'est que nous avons travaillé à cette œuvre selon nos forces, et que nos intentions, qui ne sont pas douteuses, ont été appréciées de nos frères et de nos amis.

Ce que nous promettons en particulier, c'est de redoubler de zèle et d'exactitude pour faire paraître notre journal à époque fixe ; c'est là surtout ce que l'on nous a demandé, et c'est aussi ce que nous avions obtenu en partie, car le cahier de novembre a paru à Paris le 30 du mois. Si celui-ci arrive un peu plus tard à nos abonnés, il faut l'attribuer à cette longue *Table des matières*, qui correspond à quatre volumes, travail commode et nécessaire aux abonnés, mais long, fastidieux pour les rédacteurs, et qu'il n'a été possible d'achever que lorsque toutes les feuilles de ce dernier cahier ont été *composées*.

Ainsi, que nos abonnés veuillent bien prendre quelquefois patience ; qu'ils aient aussi un peu d'indulgence, surtout quand ils voient que nous faisons tous nos efforts pour rendre notre œuvre commune le moins indigne qu'il nous est possible des hommes si recommandables qui nous lisent, et de la cause surhumaine que nous défendons.

*Etat actuel de l'*Université.

Nous avons ici à remercier non seulement toutes les personnes qui ont soutenu notre œuvre dès le commencement, qui l'ont répandue et popularisée, mais encore celles qui, répondant à l'appel que nous avons fait dans le cahier du mois d'août, ont bien voulu entrer en propriété avec nous et s'identifier encore plus avec l'*Université*. Comme nous l'avions dit, la *mise en actions* de l'*Université* n'a ressemblé en rien à certaines exploitations. Nous avons voulu trouver un moyen de diviser notre propriété entre les hommes honorables qui travaillent avec nous, et aussi fournir à ceux de nos abonnés qui soutiennent toutes les bonnes œuvres, une occasion de s'identifier plus particulièrement à la nôtre, et de travailler à la propager et à l'étendre, comme on travaille à une chose qui nous appartient en propre.

C'est aussi là ce que surtout nous demandons ; nous le savons, il n'est pas de journal qui, dès son apparition, ait réuni plus de souscripteurs, et par conséquent plus de lecteurs ; mais qu'est-ce que ce nombre d'abonnés en comparaison des catholiques de France ? Que de personnes, que de jeunes gens surtout, dont la foi est chancelante ou morte, et qui trouveraient dans nos doctrines la santé de leur esprit et la résurrection de leur âme ! Combien de ruines intellectuelles, et que de désastres moraux et même temporels qui seraient évités ou réparés, si les doctrines salutaires que nous nous efforçons de mettre dans la main de la génération actuelle avaient été connues de ceux qui se précipitent tous les jours dans de si honteuses et de si déplorables fins ? Nous disons ces choses avec d'autant plus de confiance, que nous savons, par des confidences intimes, que c'est là le résultat que la lecture de l'*Université* a eu sur plusieurs de ceux qui ont connu et suivi nos travaux. Le calme est bientôt rentré dans leur âme troublée, et la tranquillité dans leur esprit bouleversé. Nous l'avouons, ces confidences nous ont singulièrement émus... Mais que ces grâces, qui viennent seulement de Dieu, retournent toutes à lui en reconnaissance, et qu'aucune d'elles n'aille se ternir ou s'évaporer dans la fumée d'un vain amour propre !

LES DIRECTEURS DE L'UNIVERSITÉ.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE TOME QUATRIÈME.

19e *Livraison.*

Du dernier écrit de M. de La Mennais; par M. l'abbé Ph. Gerbet (suite et fin). . . 5
Cours d'histoire de France; par M. Ed. Dumont (7e leçon). 20
Cours d'histoire monumentale des premiers chrétiens; par M. Cyprien Robert (8e leçon). 29
Cours sur l'histoire de la musique religieuse et profane; par M. Joseph d'Ortigue (6e leçon). 37
Revue.—De l'enseignement dans le collége de Juilly. 44
— Des prisons en France, (3e art.); par P. L. 49
— L'âme exilée. 69
Bulletins bibliographiques.—De la Démocratie nouvelle, ou des mœurs et de la puissance des classes moyennes en France; par M. Ed. Alletz. — Essai sur la centralisation administrative; par F. Bechard, avocat à la Cour royale de Nîmes. — *Enosh*, prologue par Gustave de Lanoue. — *De Matrimonio;* par l'abbé Carrière. — Annales des sciences religieuses, livraison de juillet-août 1837. 72

20e *Livraison.*

Cours d'économie sociale (7e leçon); par M. de Coux. 81
Cours sur l'histoire de l'économie politique (11e leçon); par M. de Villeneuve-Bargemont. 90
Cours d'histoire monumentale des premiers chrétiens (6e leçon); par M. Cyprien Robert. 105
Cours sur l'histoire de la musique religieuse et profane (7e leçon); par M. d'Ortigue. 116
Revue.—De la peinture chrétienne en Italie; analyse de l'ouvrage de M. Rio, intitulé: *De la poésie chrétienne dans ses principes, dans sa matière et dans ses formes;* par M. le comte de Montalembert. 123
— Sur les Sept jours de la création du Tasse; par M. de La Gournerie. 132
Bulletin bibliographique.—Revue Catholique publiée à Spire (nos de juillet et d'août). —Manuel de l'histoire du moyen âge de Moeller.—Géographie des géographies. . 138
Aux abonnés de l'Université. 161

21e *Livraison.*

Cours sur l'histoire de l'économie politique (12e leçon); par M. de Villeneuve-Bargemont. 161
Cours d'histoire monumentale des premiers chrétiens (7e leçon); par M. Cyprien Robert. 177
Cours sur l'histoire de la musique religieuse et profane (8e leçon); par M. J. d'Ortigue. 184
Revue.—Mémoire présenté à son éminence le cardinal Franzoni, préfet de la propagande, par les ordres du Souverain Pontife; par Mgr Flaget, évêque de Bardstown. . . 195
— Fragment d'un chapitre sur les sacrifices. —Du grand sacrifice.—De la guerre; par M. A. Guiraud. 201
Cours d'archéologie, fait à la Bibliothèque royale; par M. Raoul Rochette. — Antiquités asiatiques, Babylone et ses ruines; par M. Thomassy. 206
Littérature contemporaine de l'Angleterre; poètes anglais, Crabbe; par M. Morvonnais. 216
Aperçus sur la chronologie sacrée dans ses rapports avec l'histoire profane; par M. Melchior de l'Hermite. 225
Bulletins Bibliographiques. — Histoire de la captivité de François Ier; par M. Rey. — Mes dernières illusions; par M. Volny l'Hotellier. — Histoire romaine; par M. Ed. Dumont.—Philosophie de la tradition; par Molitor; traduit de l'allemand par Quris. —Cours complets d'Écriture sainte et de théologie. 238

22e *Livraison.*

Cours d'introduction à l'étude des vérités chrétiennes (10e leçon); par M. l'abbé Gerbet. . 241
Cours d'économie sociale (8e leçon); par M. de Coux. 246
Cours sur l'histoire de l'économie politique (12e leçon, fin); par M. le vicomte de Villeneuve. 254
Cours d'astronomie, introduction; par M. Desdouits. 275
Cours d'histoire monumentale des premiers chrétiens (8e leçon), de la sculpture; par M. Cyprien Robert. 285
Revue.—Des circonstances favorables et des principaux obstacles à la propagation du Christianisme (1re partie); par l'abbé Doellinger. 289
— Essai biographique et littéraire sur J. S. *Guy de Balzac*, de l'Académie française (1594-1654) (1er art). Considérations sur les progrès de la langue française; par

M. Moreau. 298
— Vie de saint *Hugues*, évêque de Grenoble; par Albert Du Boys, ancien magistrat. . . 306
— Statistique de la France, territoire et population; extrait des archives statistiques du ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. 312
Bulletins Bibliographiques. — Le couvent de Saint-Lazare à Venise; par Eugène Boré. — Voyage de M. Cyprien Robert en Russie. — Nouvelles archives historiques, philosophiques et littéraires, revue trimestrielle publiée par plusieurs membres de l'Université de Gand. — Monumens de l'histoire de sainte Elisabeth, recueillis par le comte de Montalembert, et publiés par Achille Roblet. . . 318

23e *Livraison.*

Cours sur l'histoire de l'économie politique (3e leçon); par M. le vicomte de Villeneuve. 321
Cours sur la philosophie du droit (7e leçon), du droit ecclésiastique, de l'organisation de l'Église; par M. Ernest de Moy. 239
Cours d'astronomie (2e leçon), fin de l'introduction, par M. Desdouits. 347
Cours d'histoire monumentale des premiers chrétiens (9e leçon); par M. Cyprien Robert 354
Cours sur l'histoire de la poésie chrétienne; cycle des apocryphes; par M. Doumaire. . 361
Revue. — Etudes sur Dante. — Origine de la Divine Comédie, siècle de Dante; par M. Ozanam. 370
— L'Italie littéraire (1er article); par M. de La Gournerie. 383
— Etudes sur les mystères, monumens historiques, etc., de M. Onésime Leroy; par M. J. V. 389
— Note par M. Guerrault. . . . . 39[illegible]
Bulletins Bibliographiques. — Le Catholique de Spire. — Les Annales des sciences religieuses de Rome. — Société de l'histoire de France. — Histoire du pape Grégoire VII. — Archives curieuses de l'histoire de France. 395

24e *Livraison.*

Cours sur la religion considérée dans ses bases et dans ses rapports avec les objets divers des connaissances humaines (6e leçon); par M. l'abbé de Salinis. 401
Cours d'histoire de France (8e leçon); par M. Dumont. 406
Cours d'astronomie (3e leçon); par M. Desdouits. 415
Cours sur l'histoire de la musique religieuse et profane (9e leçon); par M. d'Ortigue. . 426
Cours d'histoire monumentale des premiers chrétiens (10e leçon); par M. Cyprien Robert. 432
Revue. — Publications de M. de Genoude. — La Bible. — La raison du Christianisme. — Les Pères de l'Église. — Rapport entre la science et la religion révélée par Wiseman. — Œuvres de Malebranche. 439
Des circonstances favorables et des principaux obstacles à la propagation du Christianisme (2e partie), par l'abbé Doellinger. . . . 443
Le Christ devant le siècle de M. Roselly, par M. A. Duquesnel. 454
Analyse des cours professés à la Sorbonne par M. Lenormand sur l'origine des Chaldéens; par M. Thomassy. 457
Bulletin Bibliographique. De la popularité du clergé en France sous les deux premières races. — Histoire de la Papauté pendant les 16e et 17e siècles; par L. Ranke. 461
Aux abonnés de l'Université. 464

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

ERRATA DU TOME QUATRIÈME.

N° 19. — Page 79, 1re col., lig. 30. Enosh, *lisez* Henoch.
Page 80, 1re col., vers 7. Voiles sombres, *lisez* notes sombres.
vers 13. Arraché, *lisez* attachée.
N° 20. — Page 92, 1re col, lig. 41. Vigueur, *lisez* rigueur.
Page 131, 1re col., lig. 34. La hiérarchie catholique, *lisez* hiérarchie de l'art catholique.
2e col., lig. 11. Pénitence chrétienne, *lisez* peinture.
Page 141, 1re col., lig. 21. De deux ans, *lisez* de dix ans.
2e col., lig. 17. Pinturecchio, *lisez* Pinturicchio.
Page 142, 2e col., lig. 47. Evaluation, *lisez* évolution.
N° 21. — Page 201, 2e col., ligne 4. Partout, *lisez* pourtant.
Page 205, 1re col., lig. 48. Oblatif, *lisez* collectif.
Page 212, 1re col., lig. 5. Milliers de siècles, *lisez* d'années.
N° 23. — Page 322, 2e col., lig. 23. Des enfans trouvés, *ajoutez* dans le ressort des juridictions seigneuriales.
Page 326, 1re col., lig. 36. On le sait, *lisez* en fait.
Page 330, 1re col., lig. 33. Si utiles, *lisez* si précieux.
Page 337, 1re col., lig. 22. Taux des formes, *lisez* baux des fermes.

TABLE GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

DES QUATRE PREMIERS VOLUMES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE;

PAR L. J. G***.

Académie de Paris. Sa fondation; II, 458. Son Dictionnaire (Voir ce mot). Ses travaux; III, 217. — D'Annecy, fondée par saint François de Sales; II, 457. Ses résultats; 461.

Actes des Martyrs. Source de poésie chrétienne; I, 111. IV, 361.

Administration centrale (de l'); IV, 74.

Agincourt (d'). Défaut de son ouvrage touchant les monumens primitifs chrétiens; IV, 284.

Ahasvérus. Examen de cet ouvrage; I, 470.

Alban de Villeneuve-Bargemont (Voir Villeneuve).

Alberi (Eugenio). Discours à l'Académie de Bologne; I, 332.

Albert de Cologne ou le Grand. Sa science immense; IV, 378.

Alexandrie (célèbre école chrétienne). Son origine; III, 427. Son musée d'astronomie; IV, 351.

Allégorie (l'). Son importance dans les temps anciens; I, 81. Comment elle fut transportée dans l'Écriture sainte; III, 384.

Allemagne. Sa littérature moderne; III, 285. Son panthéisme (Voir ce mot). Son école catholique; I, 415. Ses historiens cités sur Grégoire VII; II, 232, 235.

Alletz (M. Édouard). Examen de son ouvrage sur la démocratie et de la puissance des classes moyennes; IV. 72.

Almageste (l'); IV, 352.

Ambroise (saint). Son portrait; III, 198.

Ame. De son existence et de ses propriétés; I, 47.

Ampère. Sa vie et ses ouvrages; I, 566.

Ampoule (la sainte), représentée sur un diptyque en ivoire; IV, 394.

Anges. Leur chute; I, 211. — Tenant des instrumens. Origine présumée de ce mythe chrétien; IV, 130 (note 1).

Anglars (Victor). Ses poésies; II, 189.

Animaux protégés par les lois de Moïse; III, 263. — Fossiles (Voir ce mot).

Annales des Sciences religieuses, publiées à Rome. Détail des Bulletins; III, 469; IV, 80-96. (Voir Wiseman.)

Annuaire historique. Travaux scientifiques; IV, 397.

Anot de Maizières. Examen de son Code sacré; III, 160.

Anselme (saint) distingue le premier la science de la révélation; I, 230.

Antiquités asiatiques (cours d'), par M. Raoul Rochette (Voir Babylone).

Apocalypse. Beautés poétiques de ce livre; I, 111. Envisagé comme modèle de littérature allégorique; III, 427.

Apocryphes (livres) (V. Douhaire).

Apologétique du Christianisme. Ses règles suivant M. de Riambourg; I, 564.—De Tertullien. But de cet ouvrage; II, 444.

Appert (M.). Sur les bagnes, les prisons et les criminels; III, 302.

Arabes. Leurs connaissances astronomiques (Voir Almageste).

Arago (M.). Calcul sur la température actuelle du globe; II, 398.

Arbanère. Analyse de son Histoire asiatique et grecque; I, 546.

Arbre généalogique des sciences, par Bacon; I, 86.

Archéologie du moyen âge. Sculptures des églises; II, 293. — Des figures fantastiques, bas-reliefs, danses macabres; 376. (Voir aussi architecture, catacombes, peintures, etc.) — Cours d'archéologie. Monumens de l'Asie (Voir Raoul Rochette, Robert).

Architecture chrétienne. Sa marche progressive, premier siècle; III, 188.—Aux XIIIe et XIVe siècles; 190. — Et encore; IV, 378.

Architecture hindoue; II, 347; III, 47.

Archives historiques de France, ou Recueil d'anecdotes depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII; III, 353; IV, 400. — De l'université de Gand; IV, 319.

Aringhi. Ses travaux sur les catacombes et leurs peintures; IV, 108-113. Retrouve les fondations d'une basilique brûlée; 115.

Armées permanentes; I, 302. Forces militaires au moyen âge; 304. Sous Louis XIV; 306.

Arménie (l'). Description de ce pays par M. Eugène Boré; 318.

Art antique. Des théories de l'art et des écrivains anciens et modernes sur cette matière; II, 23. Son origine; 26. Des sept nations primitives; 297. Passage de l'hiéroglyphe à l'art; 268. Art dans l'Indostan; II, 340-345; III, 47.

Art chrétien. En quoi supérieur à l'art païen; II, 145. Développé dans les cours de M. Cyprien Robert (Voir ce nom et Rio). Ses beaux monumens; 182.

Astronomie (cours d'); par M. Desdouits; introduction; IV, 275. — Chez les Chinois; 276. — Chez les Chaldéens, les Égyptiens, etc.; ibid. — Histoire de l'astronomie et des plus célèbres astronomes des temps modernes, depuis Hipparque

jusqu'à nos jours; IV, 347. Aspect du ciel; 415.
Athanase (saint). Son beau caractère; III, 198.
Babylone et ses ruines; IV, 206.
Babylone (nouvelle), ouvrage cité; I, 470.
Bacon. Révolution qu'il introduit dans la science; I, 231. — Ses œuvres philosophiques publiées (Voir Bouillet). — Christianisme de Bacon; esprit de cet ouvrage; 310. — Mis en parallèle avec saint Thomas de Cantorbery; III, 75, 77. — Jugé par M. de Maistre; IV, 310. Ce qu'il dit de la mythologie grecque; I, 510.
Balzac (Guy de). Examen de ses travaux; VI, 298.
Baptême de Clovis. Monument national de cette cérémonie sculpté en ivoire; IV, 394.
Barbares. Leur invasion et ses suites pour Rome et la civilisation; I, 112; II, 320.
Barthélemy (la Saint-). Fragmens historiques; III, 396.
Bas-Empire. Sa chute et ses résultats; I, 115.
Basiliques chrétiennes du IVe siècle; III, 194 et suiv.; IV, 182.
Bas-Languedoc. Monumens des anciens diocèses; I, 351.
Beau idéal. Ce que c'est; II, 25. — Dans l'art chrétien, par M. de Maistre; 143. — Du beau en littérature; par M. Leques (Voir ce nom).
Béchard (M.), avocat. *De la centralisation administrative*; IV, 74.
Bélus. Son temple et sa tour astronomique; IV, 278.
Bénédictins de Solesmes. Leur ouvrage sur les origines catholiques. 1er volume, Origines de l'Église romaine. Plan de l'ouvrage; I, 322.
Benozzo (Gozzoli), disciple de Fiesole. Ses tableaux au Campo-Santo; IV, 138. — A Florence; 235.
Beugnot (M.). Son histoire de la destruction du paganisme en Occident, examinée; III, 61.
Bieva (Samuele). *Melodia sacra*, etc.; II, 474.
Bible. Son degré d'authenticité; I, 69. — D'inspiration; 69. — Son influence sur la poésie chrétienne au moyen âge; 110. — Études sur les divers livres de la Bible; III, 58, 420.—Envisagée sous le point de vue géologique et ses rapports avec la science; 232. — (Voir aussi Création.)— Déluge. Ses récits confirmés par les découvertes astronomiques; IV, 277.
Blanqui (M.). De son cours d'économie politique; I, 416.
Bologne. Séance de son académie (Voir Albéri). — Son école de peinture; IV, 140.
Bonaventure (saint). Ce que lui doit la science; I, 250.
Boniface VIII. Son pontificat; III, 364.
Boré (Eugène). Voir son Histoire du couvent de Saint-Lazare à Venise; IV, 318.
Boré (Léon). Du panthéisme allemand; III, 146, 200. — Sur l'histoire du couvent de Saint-Lazare; IV, 318. Voir Doellinger.
Bosio. Premier explorateur des catacombes; IV, 106, 112.
Bouserville (chartreuse de). Souscription pour sa restauration; I, 286.
Bouillet (M. A.). OEuvres de Bacon, publiées avec des notes; I, 309.
Bourguignons. Caractère de leur invasion; II, 385.
Bourgogne (royaume de). Son origine et son premier roi; II, 386.
Boyer (M. l'abbé), supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Défense de la méthode d'enseignement des écoles catholiques; I, 414.
Boys (Albert du). Vie de saint Hugues; II, 384; IV, 306.
Brentano. Histoire de la conversion de madame de Maillefer; III, 283. — Méditations de la sœur Emmerich; II, 465.
Bretagne (saints de) Voir Saints.
Bretons (les derniers). Examen de cet ouvrage; II, 133.
Brougham (Henri). Examen de son discours sur la théologie naturelle; I, 415.
Buckland (M.), de l'université d'Oxford. Son cours de géologie et minéralogie (Voir ces mots). — Lettre au directeur sur le système de ce savant. — Des périodes de la création; III, 455 et suiv.
Byzance. Prise de cette ville et ses résultats pour l'Église; I, 165. — Résumé historique de cet Empire au XIIIe siècle; III, 361. — Style de ce nom; IV, 127.
Cabale (la). Ce que c'est; III, 421.
Captivité de François Ier; par M. Rey; II, 236.
Carmina; poésies; I, 494.
Carrière (Joseph). *De matrimonio*; IV, 86.
Catacombes; II, 363, 446. — Souvenirs des catacombes et des martyrs; III, 51. — Description détaillée des plus célèbres; IV, 105 (Voir Robert).
Catholique (le). Revue allemande de Spire; bulletins de ce recueil; IV, 396.
Causalité (théorie de la). Ce que c'est; I, 415.
Cazalès (M. de). Cours sur l'histoire générale de la littérature, plan; I, 55. — 1re Leçon; 116. — 2e Leçon. Littérature hébraïque; 282. — 3e Leçon. Suite; II, 95. — 4e Leçon; III, 59.
Chaldéens. Sur leur origine; IV, 157.
Champollion-Figeac. Sa traduction de la chronique latine de l'histoire des Normands; IV, 397.
Chancelliers (deux) d'Angleterre; par M. Ozanam; II, 158; III, 75.
Chant grégorien ou plain-chant. Sa beauté; III, 252.
Charité légale. De ses effets et de ses causes; par M. Naville (Voir ce nom).
Charlemagne. Sa politique. Son administration intérieure. Ses lois; II, 325.
Chateaubriand (M. de). Son poème des Martyrs (Voir martyrs). Comment il a vu Rome; III, 255. — Ses études historiques citées; 246. — Sur les persécutions; III, 269.
Chaubard. Élémens de géologie, en concordance avec la Bible et les traditions antiques; II, 238.
Chimie industrielle (leçons de); par M. Désormes, annonce; I, 416.
Chinois. Leur physionomie; I, 422; leur origine, 423; leurs traditions primitives, 424; leur législation, 426. — Leurs connaissances astronomiques trop vantées; IV, 348.

Chrématistique (la). Ce que c'est ; I, 87.
Christianisme. Son établissement et ses progrès. Revue historique ; II, 241 ; IV, 289. — Ne peut être séparé de l'histoire de l'homme et des nations. Erreur de M. Thierry à ce sujet ; III, 389-390. Ses bases, I, 283. S'il est vrai qu'il soit mort ; 301. Son influence sur la société ; II, 241. Présenté aux gens du monde. Voir Fénelon. Voir aussi Église, Jésus-Christ, Religion, Vérités chrétiennes.
Chronologie sacrée, dans ses rapports avec l'histoire profane ; IV, 226, 349-350.
Chronologie historique des peuples obscurcie par les zodiaques (Voir ce mot). Essais de chronologie (Voir Saigey).
Chrysologue (le père). Sa théorie de la surface actuelle de la terre ; I, 512.
Chute de l'homme. Ses preuves ; I, 54, 223. — Ses effets ; IV, 404.
Civilisation païenne à Rome ; I, 449, 452. (Voir économie politique, finances, législation, monumens.) — Recherches sur ses progrès en France ; II, 519.
Clavé (M.). Ses poésies ; I, 492.
Clergé. Personnel et revenus du clergé en 1789 ; IV, 324.
Clovis. Diptyque sculpté en ivoire représentant son baptême et la sainte Ampoule ; IV, 394.
Code disciplinaire des États-Unis. (Voir Livingston.)
Code sacré de toutes les religions ; III, 160.
Colbert. Son ministère jugé ; III, 407.
Colebrooke (M.). Essai sur la philosophie des Indous, etc. ; I, 528.
Collége de Dublin. Réglement pour l'admission à ce corps ; II, 452. — De Juilly. Plan des études ; 153. — De France ; III, 140 ; IV, 56.
Collombet (M.). Sa traduction des hymnes de Synésius ; II, 472.—Sa vie de sainte Thérèse ; III, 319.
Colonies françaises ; III, 415.
Combegaille (M. Alexis). Sur les mémoires de Luther mis en ordre par M. Michelet ; I, 295. — Sur l'Histoire des lettres de M. Duquesnel ; II, 124. — Sur l'histoire de France de M. Trognon ; 311. — Sur celle des Gaulois, de M. Thierry ; III, 335.
Commerce chez les différens peuples. (Voir les cours de MM. de Cori et de Villeneuve.)
Conciles et leur influence sur les mœurs et la discipline ; III, 386.
Confession ou Révélation volontaire. Ses beaux résultats ; IV, 243. Abolie dans le protestantisme et redemandée par plusieurs ; 245.
Confession auriculaire. Ouvrage de l'abbé Guillois ; II, 249. — Recherches sur son usage chez les Juifs ; I, 338. — Des Protestans ; II, 74.
Confréries des bâtisseurs d'églises et des pontistes ; IV, 306.
Confucius. Sa doctrine ; I, 425. Caractère de sa législation ; 426.
Cougnet (M. l'abbé). Mois de Marie, grec et latin, à l'usage des colléges ; I, 496.
Consolations d'une âme chrétienne. (Voir Anglars.)
Constantin. Sa conversion jugée ; I, 249.
Conversion (une) au XVIe siècle ; III, 320.
Cor (M.). Coup d'œil sur l'étude des langues asiatiques ; III, 135.
Cosmogonies de la Bible. Comment supérieures à celles des païens ; I, 82.
Couronnement de la Vierge. Tableau du Fiesole au Musée du Louvre ; IV, 151 et 157, en note. Gravure de ce tableau ; ibid., 155.
Cousin (M.). Sur les aberrations de la raison humaine ; III, 383.
Couvent de Saint-Lazare à Venise (le) ; IV, 313.
Coux (M. de). Cours d'économie sociale, plan ; I, 56. 1re Leçon ; 90. 2e Leçon ; 274. 3e Leçon ; 322. 4e Leçon ; II, 161. 5e Leçon ; 409. Suite et fin ; III, 96. 6e Leçon ; 241. 7e Leçon ; IV, 81. 8e Leçon ; 246.
Crabbe. Caractère de ses romans ; IV, 216.
Création. Recherches sur ses époques ; III, 204, 210, 455. (Les sept jours de la). Ouvrage du Tèbe ; IV, 152.
Croisades ; I, 114. Leur influence ; II, 329. Leur histoire ; par M. Michaud ; ibid. — Résumé historique ; par M. Ozanam ; III, 338, 389.
Croix. Sa figure employée symboliquement dans l'architecture chrétienne ; III, 314.
Croix (la) frappée sur les monnaies, 1er exemple ; III, 276. Beauté de son symbolisme ; 314.
Cryptes chrétiennes de Rome ; IV, 32, 107. Description de celle de St.-Sylvestre, 108. Des trésoriers ; 109. De Saint-Pierre et Saint-Paul ; 110. Bâtiées par les chrétiens ; 113. Converties en églises ; 117.
Culte (du) chez les Romains. Ses diverses phases ; III, 267.
Cuvier. Révolution qu'il opère dans l'étude de la géologie ; III, 239.
Cycle de saint Hippolyte ; II, 445.
Cycles apocryphes, hagiologiques et symboliques. Ce que c'est ; IV, 366. Origine du mot cycle ; ibid.
Danses macabres ; II, 380.
Dante (le). Son apparition ; I, 199. Sur les origines de son poème ; III, 222. Son siècle ; IV, 388.
Déluge. Monumens de cette catastrophe ; I, 227, 226. Nouvelles théories à ce sujet ; III, 240.
Descartes. Révolution qu'il a opérée ; I, 231. But de ses méditations ; II, 237.
Desdouits (M.). Cours d'astronomie. (Voir ce mot.) — Soirées de Montlhéry. (Voir soirées.) — Son sentiment sur les périodes bibliques ; III, 456.
Desnoyers (M.). Analyse des pièces historiques nationales ; IV, 397.
Dictionnaire de l'Académie. Examen critique et historique ; II, 60, 227, 454 ; III, 152, 215.
Didon (l'abbé). Morale de la Bible ; I, 450. Son histoire sainte et ecclésiastique citées ; II, 515.
Dignités de l'empire d'Occident ; I, 368, 451. (Voir aussi fonctionnaires à Rome et formule.) — Romaines ; ibid., 449. Conservées dans les Gaules ; II, 384, et la note 2.
Discipline de l'Église ; II, 195 ; III, 251.
Docteurs de l'Église. Noms et caractères des plus célèbres ; III, 428.
Dœllinger (l'abbé). Son histoire ecclésiastique. Introduction traduite par M. L. Boré ; IV, 289, 445.
Dominique (saint). Sa mission ; I, 178.

Doubaire (M.). Cours sur l'histoire de la poésie chrétienne; cycle des apocryphes. 1re Leçon; IV, 241.
Doute méthodique. Ce que c'est suivant saint Augustin et Descartes; II, 224.
Droit (cours sur l'histoire philosophique du). (Voir de Moy et Foisset. — Romain. Voyez Savigny.
Droit de la guerre chez les Hébreux, justifié des calomnies de Voltaire; , 263.
Droit ecclésiastique. Dogme et discipline; IV, 229.
Droit hébraique ou mosaïque; III, 253, 416.
Dualisme le, (quelle est cette erreur; I, 49.
Dublin (Revue catholique de); , 406.
Duel (du, judiciaire et des lois qui en réglaient l'usage; III, 123. Essai sur le duel privé; ibid.
Dulac de Montvert (M.). Sur l'introduction à l'Encyclopédie du XIXe siècle; par M. Laurentie; II, 46.
Dumas (Alex.). Sur les poésies de Jean Reboul; III, 234.
Dumont (Édouard). Cours sur l'histoire de France, plan; I, 58. 1re Leçon; 121. 2e Leçon; 246. 3e Leçon; 362. Suite; 449. 4e Leçon, constitution de l'Église; 1re partie, dogme et discipline; II, 193. 5e Leçon; 416. 6e Leçon; III, 26. 7e Leçon; état des Gaules; IV, 20 (8e Leçon) L'Église soutient la société contre les barbares; 406. Archives curieuses de France; III, 366.
Duquesnel (M.). De la littérature avant le christianisme; I, 466; II, 126. — Sur la philosophie de l'histoire de Schlegel; 372.—Sur le Christ devant le siècle, IV, 434.
Ecole chrétienne d'Alexandrie. (Voir ce mot.)
Ecole moderne. Ses principes et sa tendance; I, 431; II, 141.
Ecoles mystiques; I, 191, 344; IV, 133 et suiv.
Ecoles primaires et des Frères, mises en parallèle; III, 370.
Ecoles de peinture en Italie; caractères des plus célèbres; IV, 142 et suiv.
Economie politique (cours d'); par M. de Coux. (Voir Coux.)
Economie sociale (cours d'); par M. de Villeneuve Bargemont. (Voir ce nom.)
Ecriture sainte (étude de l'); I, 210. 344. Cours complet. Annonce; II, 398. Prospectus; 399. Conséquences effrayantes du droit d'interprétation rationnelle; III, 334, 385.
Edit de Nantes. Son histoire et ses suites; IV, 90.
Education primaire. Améliorations dues au christianisme, III, 370. — Domestique et publique, mises en parallèle; I, 31.
Eglise. Son établissement; I, 245. Sa force; 301. Tableau historique du 1er siècle; II, 112, 117. Les hérésies; 123. Sa constitution, ses dogmes et sa discipline; 192. Sa belle hiérarchie; III, 26 et suiv. Résumé historique sur les premiers siècles de l'Eglise; III, 261. Sa constitution et son influence au XIIIe siècle; 361. (Voir croisades, ordres religieux et militaires.) Son système pénitentiaire admiré par M. Guizot; III, 361.
Eglise romaine (origines de l'): I, 320; II, 206; III, 461. Grecque. Son schisme; III, 351. Catholique de Lausanne. (Voir ce nom.)
Eglises gothiques. Epoques des plus célèbres; I, 120. — Recherches sur les figures qu'on y voit sculptées, , 235.
Eglises primitives. Leur description; II, 448 à 452; IV, 172.
Eglises souterraines du temps des persécutions, découvertes par Bosio; IV, 106. Description de celle dite Oratoire de saint Sylvestre; 107.
Egyptiens. Leur littérature et leurs monumens; I, 356. Leur philosophie; 357. Leur histoire; 361.
Elisabeth (sainte), reine de Hongrie; par M. de Montalembert. (Voir ce nom.) — Comptes rendus sur cet ouvrage. (Voir Thomassy.) — Traduction italienne annoncée: III, 470. — Monumens de l'histoire de cette sainte, recueillis par M. de Montalembert; IV, 318.
Eloquence chrétienne (de l') au IVe siècle; IV, 485. (Voir aussi docteurs et Pères de l'Eglise.)
Emmerich (sœur). Ses révélations; I, 338. — Vie de cette religieuse; II, 465. (Voir aussi Passion.)
Encyclopédie (l') et les encyclopédistes; IV, 282.
Encyclopédie du XIXe siècle. Discours d'introduction; par M. Laurentie. (Voir ce nom.)
Enfans trouvés. Moyen d'améliorer leur sort; I, 147.
Enosh. Prologue; IV, 77.
Enseignement. A qui en appartient le pouvoir; III, 246. (Voir Eglise.)
Epidémies (sur les grandes). (Voir Littré.)
Epopées. Comment divisées; I, 63.
Epreuves (des) par l'eau et le feu; III, 127.
Eschyle. Fragmens de son Prométhée; II, 272.
Esclaves. Leur sort à Rome; II, 93.
Esprit des lois. Jugement sur cet ouvrage; IV, 256.
Etat des personnes à Rome; I, 452, 453. (Voir aussi économie sociale et politique à Rome.)
Etats chrétiens d'Orient. Leur chute; III, 359.
Etudes (hautes). Conférences au collége de Juilly; IV, 56.
Études historiques de Chateaubriand citées sur les invasions des barbares; II, 246.
Études littéraires et philosophiques; II, 396. — Plan d'un cours d'études chrétiennes; IV, 48.
Eucharistie (l'), ou la présence réelle de Jésus-Christ dans ce sacrement, reconnue par Luther; I, 302 (à la note). (Voir le texte cité.) — Grandeur de ce sacrement et son influence sociale; III, 249.
Européen (l'). Esprit de ce recueil; I, 412.
Evêchés et archevêchés de France, classés par départemens; III, 68, 69.
Evêques. Leur pouvoir civil aux IXe et Xe siècles; , 386. Dépositaires des clefs des villes; 389.
Expédition scientifique et maritime (Lettre); III, 466.
Faber. Heures mosaïques. Fragment sur les sacrifices et leur origine chez les peuples anciens; I, 80.
Fabre d'Olivet. De la poésie primitive chez les Grecs; II, 391.

Falaize (madame Caroline). Leçons d'une mère à ses enfans sur la religion; III, 319.
Fauveau (mademoiselle de), célèbre artiste. Citée; IV, 182.
Femme (la) dégradée par le paganisme; I, 107. Réhabilitée par le christianisme; 108.
Fénelon. Le christianisme présenté aux gens du monde; II, 395.
Féodalité et système féodal; I, 252.
Fêtes chrétiennes. Leur solennité. (Voir semaine sainte.) Dédicace des églises.
Fêtes superstitieuses dites de l'âne et des fous. Citées; II, 301.
Fiesole (Jean de), ou le Beato. Ses belles peintures; IV, 131, 135, 137.
Figures (des) fantastiques sculptées sur les vieilles églises. (Voir sculptures.)
Finances à Rome, Comment administrées; II, 169. — En France, sous Henri IV (Voir Sully); sous Louis XIII et Louis XIV; III, 401 et suiv.
Flaget (monseigneur). Mémoire sur l'état de son diocèse en Amérique; IV, 193.
Flandre (*la*) *au XVI*e *siècle;* par un professeur de l'Université de Gand. Citée; IV, 319.
Flavien ou de Rome au désert. Examen de cet ouvrage; I, 461; II, 210.
Fleury (Édouard). Poésies; I, 330.
Floquet (M.). Histoire du privilége de saint Romain; I, 329.
Foi chrétienne. Grandeur de ses traditions et de son enseignement; I, 139. Peut seule rendre à l'homme sa dignité réelle; 142. Et à l'art sa poésie et ses belles inspirations; 206.
Foisset (M.). Eloge historique de M. Riambourg; I, 563. — Histoire du droit, introduction, 1re Leçon; III, 107. 2e Leçon; droit patriarchal; 177. 3e Leçon; droit mosaïque; 253.
Forbonnais. Ses améliorations de finances et sa répartition uniforme des impôts; IV, 257.
Forichon (l'abbé). Questions de chronologie, d'organologie et autres, examinées sous leurs rapports avec le christianisme; III, 238.
Fossiles. Recherches sur l'époque de leur formation; III, 240.
France (histoire de); par MM. Dumont, Thierry, Trognon, etc. (Voir ces noms.)
Francheville (M. Jules de). Sur les armées permanentes; I, 302.
François Ier. Histoire de sa captivité; par M. Rey, IV, 236.
François d'Assisse (saint). Sa mission admirable; I, 178.
Frantin (M.). De la vérité catholique, etc., ou vue générale de la religion dans son histoire et sa doctrine; III, 381.
Frères des écoles chrétiennes. Leur fondateur et leurs fonctions; III, 158. — Leur enseignement comparé à celui des écoles primaires (voir écoles).
Fresques chrétiennes des basiliques.—Tableau d'un concile; IV, 108.
Fronde (troubles de la). Lettres de Mazarin à ce sujet; IV, 397.
Gaillardin (Casimir). Analyse de l'histoire asiatique et grecque, de M. A. Tancre; I, 346.
Gand. Son université (voir université).
Gaule poétique (la); par Marchangy. Mérite et défauts de cet ouvrage; III, 400.—Etat de la Gaule au IVe siècle; IV, 20.—Progrès du Christianisme; 24.
Gaules. Introduction du Christianisme; IV, 20. — Premières églises; 23.—Leur état au moment de l'invasion des Barbares; *ib.* 21.
Gaulois (histoire des), par Amédée Thierry. Analyse de cet ouvrage; III, 73, 385.—Sénateurs gaulois; IV, 20.—Corporations; 23.
Genèse. Beauté et grandeur de ce livre; I, 82, 83. — Comment on peut entendre ce qu'elle dit des jours de la création; III, 206 et suiv. — Réfutation des systèmes de Buckland, du Luc et autres à ce sujet; 456 et suiv. — Voir aussi Déluge, Traditions.
Genin (M.). Recueil de lettres choisies avec des notes biographiques; I, 496.
Genoude (l'abbé de). Cours d'Ecriture sainte, plan; I, 51. — Introduction; 210, 344. — Sa *Raison du Christianisme;* II, 56.—Tableau historique du VIe siècle de l'Eglise; 112. — Sur ses diverses publications; IV, 439.
Géographie ancienne et moderne comparées; IV, 160. — Physique, ce que c'est; I, 375. — Géographie des géographies ou Cours de géographie ancienne et moderne comparée, etc., ouvrage annoncé; III, 472.
Géologie (cours de) par M. Margerin (voir ce nom). — Elémens de géologie et de minéralogie d'accord avec la tradition biblique, par M. Chaubard (voir ce nom).
Gerbet (M. l'abbé). Discours préliminaire, plan de l'Université Catholique; I, 5.—Cours d'introduction à l'étude des vérités chrétiennes.—Plan, 51; 1re leçon, 76;—2e leçon, 217;—3e leçon, 264;—4e leçon, 338;—5e leçon, 417;—6e leçon, 604;—7e leçon, II, 5;—8e leçon, 81;—9e leçon, 406;—10e leçon, IV, 241.—Examen des *Affaires de Rome* de M. de La Mennais; III, 5, 81, 161, 321; IV, 5.
Gerson. Recherches sur ses manuscrits; IV, 391 et suiv.; et surtout sur celui de l'Imitation (voir ce mot).
Gibelins; origine de leur guerre avec les Guelfes; IV, 388.
Gibon (H.) Fragmens philosophiques; II, 256. —
Gibbon. Le philosophe; ce qu'il dit de Rome; III, 298.
Girault (E.). Ses poésies chrétiennes; II, 160.
Gémarah (la). Ce que c'est que ce livre rabbinique; III, 423.
Gœrres (voir Pucelle d'Orléans).
Gournerie (Eugène de la). Rome chrétienne; 202-358; III, 194. — Lettres sur l'Italie; IV, 383. — Sur les origines de l'Eglise romaine; III, 461. — Histoire du Tasse (voir ce nom). — Sur les sept jours de la création du poème du Tasse, IV, 182. — L'Italie littéraire (1er article); 383.

Graal (le saint). Célèbre légende combinée avec celle du roi Arthur et des chevaliers de la Table Ronde; I, 241.
Grecs. Recherches sur leur religion; I, 500.—Leur philosophie; 511.—Analyse de leur histoire; 546.
Grecs modernes ou du Bas-Empire; III, 361.—Leur schisme, *ib.*
Grégoire VII et son pontificat; I, 230; II, 231. — Sa vie; par Voigt; IV, 398.
Grégoire de Tours. Hist. ecclésiastique des Francs, nouvelle édition; IV, 328.
Grenoble. Recherches historiques sur cette ville au moyen âge; II, 5[illegible]4.
Grimm (les frères). Leurs travaux sur les légendes de l'Allemagne; cités, I, 239.
Gruyer (M.). Le spiritualisme au XIXe siècle; II, 158. Voir aussi Maine de Biran.
Guadet (M.). Sa traduction de Grégoire de Tours; IV, 397.
Guenebault (L. J.). Auteur de la table de l'Université catholique. Sa dissertation sur le *Liber pontificalis*, citée. Voir *Liber*.
Guérard (M.), membre de l'Institut. Ses travaux historiques et géographiques sur les pagi de France; IV, 398.—Sur la popularité du clergé en France; 461.
Guerre (de la) dans les temps anciens; I, 456; sous l'influence du Christianisme; 469. — Envisagée comme un grand sacrifice; IV, 201. — Chez les Hébreux; assertion réfutée à ce sujet; III, 263.
Guillois (l'abbé). De la confession auriculaire; II, 240.
Guizard (M.). *Flavien, ou de Rome au Désert*, examiné; I, 193; II, 210. — Sur le Prométhée d'Eschyle; II, 272.—Sur la guerre envisagée comme sacrifice; IV, 261.
Guizot (M.). Fragment de son histoire de la civilisation en Europe; témoignage qu'il y rend à l'Eglise; III, 126.—Ce qu'il dit du système pénitentiaire de l'Église; *ib.* 304.
Haller (M. de). Histoire de la révolution religieuse en Suisse; III, 472.
Hane (M). Travaux de ce savant belge; IV, 329.
Hase (M.). Ses travaux sur l'histoire de France; IV, 397.
Hébreux. Histoire de ce peuple; I, 269.—Leur droit. Leur économie (voir Villeneuve).
Hedwige, reine de Pologne; I, 550.
Hiérarchie ecclésiastique; IV, 343.
Hindoustan. Ses pagodes et ses croyances; III, 47.—Philosophie de ses prêtres (voir Colebrooke et Pauthier).
Histoire (de l') en général. Des règles pour l'écrire; I, 245. — Histoire asiatique et grecque; analyse par M. Arbanère (voir ce nom).
Histoire de France; premières notions préliminaires; I, 60.—Considérée comme science; 121.—Ce qu'en pense M. Thierry; 123.—Caractères de ses principaux historiens; 124. — Etudes de M. Trognon et Cours de M. Dumont sur l'histoire (voir ces deux noms et Grégoire de Tours).
Histoire des Lettres; par A. Duquesnel (V. ce mot).
Histoire littéraire des siècles catholiques; par M. de Montalembert (voir ce nom).—Histoire littéraire de France (voir écoles, langue française, académie, université.)
Histoire générale de la littérature (Cours d'). Voir Cazalès.
Historiens d'Allemagne. Comment ils jugent Grégoire VII; II, 232, 233.
Hohenlohe (M. l'abbé de). Mémoires; II, 317.
Horace. Traduction en vers et réflexions sur les traductions; II, 469.
Hôtel-de-Ville de Paris. Son origine; IV, 23, note.
Huguenots (guerres des). Fragmens historiques; III, 355.
Hugues (vie de S.), évêque de Grenoble; par Albert du Boys, préface historique; II, 534; IV, 306.
Idées innées. Réfutation de ce système; II, 442.
Idolâtrie. Son origine; I, 245.
Ignace de Loyola; III, 439, 443.
Imitation (l') de Jésus-Christ. Recherches sur l'auteur de ce livre; IV, 391.
Incarnation. Ce mystère peut seul expliquer l'histoire de l'humanité; I, 214. — Envisagée comme union de la nature humaine dans la personne du Verbe; 417.
Inde (l') n'est pas le point de départ des religions de l'Orient; I, 565.
Indous. (Voir Hindoustan.)
Indulgences. Doctrine de l'Eglise sur cette matière; III, 16.
Initiations. Caractère de leurs cérémonies; I, 457. — Initiations païennes introduites dans le Christianisme; III, 361.
Innocent III. Pape cité; I, 164.—Son histoire; 394.
Inquisition. Rigueurs de ce tribunal neutralisées par l'Eglise; III, 362.
Instruction primaire. Mise en parallèle avec celle des Frères des écoles chrétiennes; III, 367.
Intolérance religieuse. Pourquoi inconnue dans le paganisme; III, 267.
Italie (l') envisagée sous le rapport religieux; II, 467.—Sous le rapport littéraire; IV, 383.
Jäger (M. l'abbé). Traduction de l'histoire de Grégoire VII; IV, 398.
Jésuites. Histoire de cet ordre; III, 430. Leur établissement au Paraguay; IV, 325.
Jésus-Christ. Sa mission divine; I, 55.—Divinité de sa religion; 75. — Sa naissance et ce qu'elle apprend à l'humanité; 214.—Comment il prouve sa mission; *ib.*, 131.—Son Evangile supérieur à tous les systèmes de la philosophie antique; I, 413.—Est incontestablement le pivot de toute l'humanité; III, 389. Comment représenté sur les premiers monumens d'art chrétiens; IV, 336.
Job. Est-il l'auteur du livre qui porte son nom? I, 272.
Jeux (M. Pierre de). Lettres sur l'Italie. (Voir Italie.) Son abjuration; II, 467.
Jugement dernier de Fiesole. Tableau admirable à Florence, sa description par M. de Montalembert; IV, 136.—Détails des sculptures de ce sujet à Notre-Dame; II, 298.
Juifs. Recherches sur leurs cérémonies, la confession, les purifications, etc.; I, 338 et suiv.—Leurs

guerres contre les Romains et leur destruction; II, 120 et suiv. — Leur existence merveilleuse; I, 498.
Juilly. Collége de ce nom; II, 153.—Prospectus de son enseignement; IV, 44.
Kant. Ce qu'il a dit de l'unité catholique; IV, 241.
Keepsake religieux ou le Livre des Saintes; II, 478.
Koberstein. Sur son histoire de la littérature allemande, traduite par Marmier; I, 414.
Lachat (M. l'abbé). Examen de sa traduction de la Philosophie de l'histoire de Schlegel; II, 372. — Sa traduction de la Symbolique de Mœlher; *ib.*, 74.
Lallier (M. F.). Sur le paupérisme; I, 146.—Compte-rendu sur la Charité légale de M. Naville; II, 68.
Lamache (Paul). Sur les figures fantastiques des églises; II, 376.—Examen critique du Flavien de M. Guiraud; I, 461.—Sur le duel judiciaire et privé; III, 122.—Sur les prisons en France; III, 301, 375.
Lamartine (M. de). Examen de son ouvrage de Jocelyn; I, 320.
La Mennais (M. de). Réfutation de ses écrits; par M. Gerbet (voir ce nom).
Langue française. Histoire de ses progrès; II, 455, 456, 458. — Employée comme langue diplomatique; 462.—Même en Angleterre; 463.—Origine de son universalité; III, 182.—Considérations sur ses progrès; IV, 298.—Sur son universalité et ses résultats; I, 408.—Sa véritable origine retrouvée dans le latin du moyen âge; IV, 395.
Langue hébraïque. Son génie; I, 285.
Langue latine. Recherches sur son histoire, ses progrès et sa décadence; I, 529.—Caractère particulier de celle de l'Eglise; 533.—Se conserve dans l'école; *ib.*—Ses diverses phases; II, 455.—Importance de la langue latine du moyen âge comme origine des langues modernes de l'Europe et surtout du français; IV, 395.
Langues orientales. De leur étude en France, depuis quelques années; III, 135.
Lanoue (Gustave de). Sur le Napoléon de M. Quinet; I, 469.—Sur Enosh; IV, 77.
Laurentie (M.). Théorie catholique des sciences servant d'introduction à l'Encyclopédie du 19e siècle; I, 407.—Compte-rendu de ce travail; II, 46.
Lausanne (église de). Sa fondation; II, 306.
Lefranc (M.). *Cours d'Histoire Elémentaire*; II, 314, et suiv.
Légende hébraïque. Ame exilée ou Anna Marie; IV, 69. — De saint Urbicus; 25.—D'Injuriosus et de Scholastica; 27. —Dite Dorée, citée; 377.—Du moine Théophile, sculptée à Notre-Dame; II, 297.
Légendes et traditions religieuses; I, 63. — Païennes: ce qu'en dit Faber; 79. — Allégoriques: ce que c'est; *ib.*, 81. — Envisagées comme sources historiques et de poésie; 238, 470; 111, 399. — Caractères distincts des légendes; 283. — De Venise; 291.—Des bords du Rhin; 290.—Caractère de celles du Martyrologe et de la Liturgie; 328, IV 363 (voir Cycle).—Livre des légendes. Ouvrage de M. Leroux de Lincy; II, 160.—Légendes de l'Allemagne (voyez Grimm).
Léger (Noël). Ses poésies; II, 239.
Leguillou (M. l'abbé). Harmonies religieuses, litanies de la sainte Vierge, etc.; I, 339.
Lenormand. Sur l'origine des Chaldéens; IV, 467.
Lenz (M.). Ses travaux; IV, 319.
Leques (M. N.). Sur l'Art chrétien de M. Cyprien Robert; III, 312.—Du beau en littérature; I, 315.
Leroux (M.). Sur le libre arbitre et la grâce; I, 410.
Leroux de Lincy. Livres des légendes; analyse; II, 160.
Leroy (Onésime). Voir Onésime Leroy.
Leyde (droit de). Ce que c'est; IV, 311.
Liber pontificalis. Quel est ce livre et son importance historique; II, 291.
Ligue (fragmens sur la); III, 334, 337.
Litré (M.). Sur les grandes épidémies, extrait de la Revue des deux Mondes; I, 409.
Littérature (histoire générale de la); I, 53, 116. — En Allemagne; I, 414.—En Angleterre; IV, 216. En France (voir Académie et dictionnaire, histoire littéraire, langue française, Université).
Littérature hébraïque; I, 282; II, 95, 97; III, 35. —Des livres prophétiques; *ib.* (voir aussi Lowth).
Littérature chrétienne des trois premiers siècles chrétiens; III, 426 (voir aussi docteurs et Pères de l'Eglise).
Livingston. Publiciste américain, son Code disciplinaire; IV, 62.
Lobineau (Dom). (Voir Saints de Bretagne.) Eloge de ce savant; III, 398.
Loi écrite ou du mont Sinaï: sa grandeur; III, 234.
Loi naturelle: ce que c'est; II, 164.—Paradoxe de Jean-Jacques à ce sujet; III, 122.
Lois de Moïse. Leur caractère; I, 269 (voir aussi heures mosaïques, hébreux, législation).
Lois des XII Tables (voir Tables).
Louis XIII. Caractère de son gouvernement; III, 401.
Louis XIV et son gouvernement; III, 404; IV, 96.
Louis XV et son règne; IV, 163.
Louis XVI. Réformes et améliorations qu'on lui doit; IV, 328.
Luca (l'abbé). Fondateur des *Annales de Sciences religieuses* de Rome (voir Annales).
Luigi Cicconi (M.). Rome antique et Rome chrétienne; III, 295.
Luther. Ses mémoires; I, 295.—Sa réforme et son influence politique; III, 14. — Mise en parallèle avec celle tentée par l'Eglise; *ib.*, 453.
Lyon. Description de plusieurs églises de cette ville; par deux ecclésiastiques; III, 388.
Machiavel. Son livre réfuté; III, 343.
Magnin (M. Ch.). Sur les origines du théâtre moderne, cité; II, 297 (note 2).
Mahomet. Son apparition; II, 522.—Résumé historique de ses conquêtes sur les Grecs; III, 361.— Sa religion; 384.
Maistre (M. de). Cité sur les sacrifices antiques; I, 79.—De l'union de l'art et de la religion; II, 145.
Marchangy (M. de). Eloge de son caractère et de ses écrits; III, 400.

Margerin (M.). Cours de géologie, introduction ; I, 97.—Suite ; 230.—1re leçon ; 371.—2e leçon ; 441. —3e leçon ; II, 176.—Suite ; 257.—Notes ; 386.
Mariage (du) sous les Patriarches ; III, 179. — Sa sanction ; 183. — Sous la loi de Moise ; 289 à 292.
Mariage. La sainteté de ce sacrement protégée par le Pape ; II, 165.—Juridiction de l'Eglise sur le contrat de mariage envisagé comme sacrement ; III, 317.
Marmier (M.). Sa traduction d'un ouvrage de M. Koberstein sur la littérature allemande, citée ; I, 415.
Martyrs. Leur nombre ; III, 273 ; IV, 35.—Leur action ou influence sur la société ; III, 348.—Catacombes qui leur sont consacrées (voir ce mot et supplices).
Martyrs (les), poème de M. de Chateaubriand : origine de cet ouvrage ; III, 297.
Matrimonio (de). Traité de M. Carrière ; IV, 80.
Matter. Son histoire du Christianisme citée sur le nombre des martyrs ; III, 273.
Mazarin. Son ministère jugé ; III, 405.
Médicis (les). Leur funeste influence sur l'art chrétien ; IV, 133.
Melchior de l'Hermite. De la chronologie sacrée dans ses rapports avec l'histoire profane ; IV, 228.
Mémoires de Luther. Traduits et publiés par M. Michelet (voir ce nom).
Méthode d'enseignement des écoles catholiques ; par M. Boyer ; I, 416.
Métrologie (traité de). V. Saigey.
Michelet (M.). Mémoires de Luther ; I, 293.—Examen de cet ouvrage par M. Combeguille (voir ce nom).
Miniatures des manuscrits. Leur importance pour l'histoire de l'art chrétien ; I, 190, 544.
Miracles (les) sont dans l'ordre de la Providence ; I, 143.—Si on peut en établir la vérité ; 144. — Pourquoi plus fréquens dans les premiers siècles ; IV, 292.
Mischnah (la). Ce que c'est ; III, 422.
Missions. Relation de celle de Bardstown ; IV, 193. —Résumé de leurs conquêtes ; III, 389.
Mœlher. Sa Symbolique, traduite de l'allemand par Lachat (voir ce nom).
Mogols. Formation de leur empire ; III, 359.
Moïse. Esprit de ses lois ; I, 282.—Jugé par Schlosser (voir ce nom).—Sa science comme géologue et astronome est incroyable si elle n'est pas inspirée ; III, 239 (voir aussi Loi écrite, société).
Moke (M.). Ses travaux ; IV, 319.
Molitor. Philosophie de la tradition ; ouvrage allemand traduit par M. Quris ; IV, 239.
Monde visible prouve les mystères du monde invisible ; I, 102.—Recherches sur l'âge du monde ; III, 238.—Suite ; 392.
Montalembert (M. de). Cours d'histoire littéraire et sociale des siècles catholiques ; I, 58.—Introduction à l'histoire de sainte Elisabeth ; *ib.*, 161. — Vie de la sainte ; 320, 398.—Histoire d'Hedwige, reine de Pologne ; I, 550.—De la peinture chrétienne en Italie : examen de l'ouvrage de M. Rio ; IV, 125.—Vie de saint Bernard, annoncée ; *ib.*, 480.
Montpellier (société archéologique de). Ses travaux ; I, 330.
Montvert (M. Léopold de). Examen des Derniers Bretons de M. Souvestre ; II, 133.
Montvert (M. de). Voir Du Lac de Montvert.
Monumens des Egyptiens : I, 360.—Des Indous (voir ce nom).—De Rome ancienne et moderne (voir Rome). — Premiers monumens chrétiens, types primitifs des églises ; IV, 177.—Peinture et sculpture au moyen âge ; II, 395 (voir aussi Languedoc).
Moreau-Christophe (M.). De la réforme des prisons de France ; III, 306.
Moreau (M. Louis). Examen du Panthéon littéraire ; II, 37.—De la correspondance inédite de Voltaire ; 352.—Des poésies de M. Reboul ; III, 234. — De l'influence de Balzac sur la langue française ; IV, 298.
Mort du Chrétien ; par M. l'abbé Gerbet ; II, 9.
Morvonnais (M.). Examen des ouvrages de Crabbe ; IV, 216.
Moscou. Ses monumens ; IV, 319.
Moy (M. Ernest de). Cours sur la philosophie du droit, 1re leçon, vice de son enseignement en France et en Allemagne ; I, 551.—2e leçon, bases du droit sous l'influence de la révélation ; II, 11. —3e et 4e leçons, suite ; 249.—5e leçon ; III, 102. —6e leçon ; 246.—7e leçon, droit ecclésiastique ; IV, 239.
Moyen Age. Économie politique de l'Europe à cette époque ; II, 321.—Jugé par Schlegel ; 378.—Manuel de l'histoire du moyen âge ; IV, 159.—Monumens de cette époque. Voir ce mot.
Museum christianum de Rome ; sa description ; IV, 436.
Musique religieuse. Introduction à la philosophie de cet art ; par M. d'Ortigue ; I, 538 (voir ce nom).
Mystères chrétiens (études sur les) ; III, 472 ; IV, 389.
Mysticisme (du) dans la pénitence. Ce que c'est ; I, 544. — Productions remarquables des écoles mystiques ; IV, 133.—Peintres de l'école mystique ; leurs productions admirables ; IV, 130.
Mythologie (de la) chez les Egyptiens et les Grecs ; I, 500.
Napoléon (histoire de) par M. Quinet (voir Lanoue).
Nault (M.). Sur la religion chrétienne ; III, 381.
Naville (M.). De la charité légale ; II, 68.
Niebelungen. Célèbre poème du moyen âge ; I, 195.
Noirlieu. (l'abbé de) *Recueil de méditations ;* II, 320.
Notre-Dame. Sculpture remarquable du tympan de son portail, erreur à ce sujet ; IV, 394.—Sculpture de son portail latéral : légende du moine Théophile ; II, 297.
Nuraghes (les). Ce que c'est ; II, 269.
Ombrie (l'). Célèbre par son école mystique : détails à ce sujet ; IV, 134, 140, 146.
Onésime Leroy. Études sur les mystères (voir mystères).—Sur les manuscrits de Gerson et le livre de l'Imitation ; IV, 389.

Oratoire (l') *de l'amour de Dieu*. But de cette institution ; III, 438.
Ordres religieux et militaires, nombreux au XIIIe siècle ; I, 179, 180.—Leur influence politique et religieuse sur la société ; III, 360.—Leurs noms et leur nombre en 1789 ; IV, 324.
Orgue. Recherches sur son origine et ses propriétés musicales ; III, 276.—Son mécanisme en rapport avec les mystères chrétiens ; 279.—Invention de l'orgue expressif ; IV, 41.
Origène. Caractère de ses écrits ; II, 445.
Origines (des) catholiques. 1re partie : Origines de l'Eglise romaine et examen de cet ouvrage des Bénédictins de Solesmes ; I, 559 ; III, 160.
Ortigue (M. Joseph d'). Cours de musique religieuse et profane, introduction ; I, 535.—Suite ; II, 31. —1re leçon ; II, 103.—2e leçon ; 185.—3e leçon ; 355.—4e leçon ; III, 43. —5e leçon ; 112 : suite ; 276. — 6e leçon, histoire de l'orgue ; IV, 37. — 7e leçon : suite ; 116.—8e leçon ; 184.—9e leçon ; 426.
Overbeck. Eloge de ce peintre ; II, 151 ; IV, 137.
Ozanam (M.). Parallèle de deux chanceliers d'Angleterre.—Etudes sur le Dante (voir chanceliers et Dante)—Biographie de M. Ampère ; I, 566.
Paganisme (histoire de sa destruction) ; par M. Beugnot : examen de cet ouvrage ; III, 61, par Benjamin Constant ; cité, 267.
Pagi (des) de France. Voir Guérard.
Panthéisme (du) allemand ; III, 146, 290.—Définition de cette erreur ; I, 49.
Panthéon (le) littéraire. Sur les publications de ce recueil : ouvrages mystiques ; II, 37.
Papes. Nom des plus illustres et leurs bienfaits ; II, 289.—Histoire de ceux des XVIe et XVIIe siècles ; traduite de Léopold Ranke : examen de cet ouvrage ; III, 432 ; IV, 463.
Paraguay. Ses missions ; IV, 327.
Parieu (M.). Sur la Pucelle d'Orléans ; I, 473.
Paris ancien. Etat de sa cité sous les Romains ; IV, 23.—Paris moderne (ville de). Compte-rendu de son administration ; par M. de Rambuteau ; III, 367.
Parole. Si elle est d'invention humaine ; II, 440.
Pascal et Bossuet mis en parallèle ; III, 382.
Passion (la douloureuse) de Jésus-Christ d'après les méditations de la sœur Emmerich ; II, 465.
Pastoret (le comte). Observation sur son ouvrage : Moïse législateur et moraliste ; III, 257.
Patriarches. Leurs mœurs et leur gouvernement de famille ; III, 177.
Paul III. Tente une réforme ecclésiastique ; III, 438.
Paulin Pâris (M.). Chronique de Villehardouin, nouvelle édition ; IV, 398.
Paupérisme (du) ; par M. Lallier ; I, 146.
Pauthier (M.). Traduction des essais de la philosophie des Indous et textes sanscrits ; I, 328.
Pavy (l'abbé). Histoire des Cordeliers de Lyon ; III, 398.
Peinture chrétienne et mystique ; I, 196 ; IV, 130.—Ses élémens et recherches sur les causes de sa décadence ; 542.—Examen de l'ouvrage de M. Rio ; par M. de Montalembert ; IV, 123 à 152.
Peinture moderne. Ses productions (voir Salon).
Pélages. Leur architecture cyclopéenne ; II, 269.
Pénitence. Dialogue sur ce sacrement ; II, 7 et suiv.
Pénitences imposées par l'Eglise. Ce qu'en dit M. Guizot (voir Système pénitentiaire).
Pères apostoliques ; III, 428.—Apologistes ; *ib.*
Pères de l'Eglise. Traduits par M. Genoude ; II, 473.—Caractères des plus célèbres ; III, 198.
Perfectibilité continue de l'esprit humain. Examen de ce système ; III, 241 et suiv.
Périodes bibliques. Réfutation des systèmes de Buckland, du Luc et autres savans à ce sujet (voir Création, Genèse).
Périodes historiques (les). Noms des plus célèbres ; IV, 278, 281. Voir aussi Forichon.
Perrin (l'abbé). Son zèle et sa charité pour les prisonniers ; III, 305.
Petit-Radet. Ses travaux sur les monumens cyclopéens ; II, 270.
Pétrarque. Son influence ; IV, 386.
Peuples anciens ou primitifs. Première époque ; I, 223.—Deuxième époque : Phéniciens, Egyptiens ; ib. 356.—Phéniciens. Leur antiquité ; I, 357.
Phénomènes de la lumière et de l'air, et leurs résultats pour la terre ; II, 176.
Philippe (saint) de Neri. Son séjour et sa pénitence aux Catacombes ; IV, 113.
Philosophie véritable. Ce que c'est ; I, 49.—Sa marche progressive et ses auteurs ; I, 230. II, 236. — Son étude dans les colléges chrétiens ; IV, 53.
Philosophie mystique. Ce que c'est ; I, 51.
Philosophie des Egyptiens et des Grecs ; I, 511, 516. — Son impuissance à connaître l'homme ; II, 37.
Philosophie de l'histoire ; par F. Schlegel ; II, 372.
Philosophie du droit (ou histoire philosophique du). Cours sur cetre science ; par M. Ernest de Moy (voir Moy et au mot droit).
Philosophie des Indous. Examen de cet ouvrage ; I, 328.—Rationnelle. Ses aberrations ; *ib.*, 51.
Philosophie de l'art. Introduction à l'étude des monumens chrétiens ; II, 475 ; III, 312.
Pie VII captif ; III, 159,
Pignel (M.). Son *Guide du voyageur de Paris à Alger* ; II, 315.
Plain-chant d'église ; son genre de beauté ; III, 282.
Platon. Immoralité de sa république ; I, 412.
Poèmes héroïques et mystiques du moyen âge. Leur mérite ; I, 492 ; IV, 377.
Poèmes mystiques ; I, 198. (Voir mystères et Onésime Leroy, et surtout Dante.)
Poésie antique chez les Grecs ; II, 396. — Chez les Latins ; I, 494.
Poésie catholique. Ses grandes divisions ; I, 65. — Examinée dans son principe, sa matière et ses formes ; 106, 549.—Des anciens Bretons ; III, 32. —Ascétique. Ce que c'est ; 64.—Ses élémens ; 115. —De Jean Reboul ; III, 234.—Cycle des apocryphes. Ce que c'est ; IV, 361. Voyez aussi Clavé, Anglars, Turquety, etc.
Politique. Comment envisagée dans l'ouvrage de

M. de La Mennais; III, 527. — Cours d'économie politique; par M. de Villeneuve-Bargemont (voir ce nom et de Coux).
Prières et méditations d'une âme chrétienne; par M. Victor d'Anglars; II, 189.
Prison Mamertine. Convertie en église; IV, 106.
Prisons (des) en France. La première idée de leur amélioration est due à un bénédictin; III, 301. — Traité des prisons (voir Moreau-Christophe et Lamache).
Progrès humain (du) suivant M. Thierry, et réfutation historique de cette assertion; III, 589.
Prométhée d'Eschyle (sur le); II, 272.
Prophètes. Études de leurs livres et de leurs écoles; III, 55.
Protestans. Leurs confessions de foi jugées; II, 74 (V. réunion).
Providence. Son action sur la société; II, 162.
Prudentius. Sur les richesses de l'Église; IV, 435.
Psychostasie ou Pesée des âmes. Sujet sculpté sur Notre-Dame de Paris. (Voir Notre-Dame.)
Pucelle d'Orléans, traduit de Gœrres; I, 473.
Quatremère de Quincy. Recherches sur la statuaire chryséléphantine; IV, 361.
Quris (M.). Sur la traduction de l'ouvrage de Molitor; IV, 259.
Quinet (Edgar). Napoléon; I, 469. (Voir Ahasverus.)
Rabbins. Noms des plus célèbres, et leurs travaux sur la Bible; III, 423 et suiv.
Raison du christianisme; par M. de Genoude; I, 336; II, 56. Nouvelle édition de cet ouvrage; 396.
Rambuteau (M. de). Compte-rendu de l'administration du département de la Seine. (Voir Paris.)
Ranke (Léopold). Sur son Histoire de la papauté; IV, 463.
Raoul Rochette. Son cours d'archéologie. Antiquités asiatiques; IV, 206.
Raphaël et quelques uns de ses tableaux; II, 147, 150. — Sa sainte Cécile, jugée par M. de Montalembert; IV, 141. — Sa dispute du saint Sacrement. Citée, et pourquoi; 142.
Raynal (l'abbé) et son ouvrage; IV, 264.
Reboul (M.). Sur ses poésies; III, 234.
Rédemption du genre humain par le Verbe; I, 212. — Enseignée clairement par saint Bonaventure; 250.
Réforme ecclésiastique tentée par Paul III. — Détails à ce sujet; III, 438.
Réforme de Luther jugée; I, 293; III, 433. — Son influence politique; ibid., 14, 435. — Dans la Suisse occidentale, par Haller; 472.
Religion considérée en elle-même et dans ses rapports avec les connaissances humaines; I, 65, 497. — Ses bases et ses rapports avec les sciences; 257; II, 401; III, 89. — Son histoire et sa doctrine; III, 381; IV, 401. — Cours complet sur la religion, par l'abbé de Genoude; I, 54, 210, 264. — Écriture sainte (Voir ce mot et vérités chrétiennes), premier siècle de l'Église; II, 112). — Union tentée par l'Église avec le protestantisme (Voir réunion et vérité catholique. Voir aussi *Origines de l'Église romaine.*)
Reliques. Influence de leur culte sur l'art chrétien; I, 190.
Remy (saint) baptisant Clovis (Voir Clovis).
Renouviers (M. Jules). Monumens du Bas-Languedoc; I, 331.
République (la). Comment définie en Chine; I, 428.
République de Venise (Voir Venise).
Réunion de l'Église romaine et du protestantisme. — Détails sur les efforts tentés à ce sujet; III, 457.
Révélation. Sa certitude et sa nécessité; I, 70 149.
Révolution française, ses causes et ses progrès; IV, 521.
Revue catholique de Dublin; I, 406. — En Allemagne; IV, 158.
Revue des Deux-Mondes. Réfutation d'une assertion anti-catholique de ce recueil; I, 410. — Autre réfutation faite par l'*Européen;* 412. (Voir aussi *Litré*).
Rey (M.). Captivité de François Ier; IV, 236.
Riambourg (M.). De la polémique religieuse; I, 129. — Notice sur ce savant; par M. Foisset (Thomas). (Voir ce nom).
Richelieu. Son ministère jugé; III, 402.
Rio (M.). Cours sur l'art chrétien. Introduction; I, 106. 2e Leçon; 238. 3e Leçon; 288. — De la poésie chrétienne dans sa forme. — Ecole vénitienne; 477. — Examen de l'ouvrage de M. Rio par MM. Steinmetz et de Montalembert. (Voir ces noms.)
Robert (Cyprien). Cours d'art chrétien. Monumens. 1re Leçon; III, 185. 2e Leçon; 264. 3e Leçon; 348. 4e Leçon; 426. 5e Leçon; vue générale des catacombes; IV, 29. 6e Leçon; tombeaux et cryptes; 105. 7e Leçon; chapelles et basiliques; 171. 8e Leçon; de la sculpture chez les premiers chrétiens; 285. 9e Leçon. Résumé et allégories chrétiennes; 354. 10e Leçon; vases sacrés; 432.
Robiano (l'abbé). Sur la philosophie de la littérature; II, 315.
Rohrbacher (M. l'abbé). La religion méditée; II, 189.
Romans de chevalerie; IV, 377. (Voir aussi troubadours.)
Rome sous ses derniers rois; par un professeur de l'université de Gand; IV, 319.
Rome chrétienne. 1er et 2e siècle; II, 202. Suite; 338, 404. 3e siècle; II, 444. 4e siècle; III, 194; IV, 29. — Centre de l'unité catholique (voir unité). — Comment vue par Winkelmann, Gibbon et Chateaubriand; III, 295; IV, 30, 32.
Roselly de Lorgues. Son Christ devant le siècle; IV, 454.
Rousseau (J.-J.). Ses paradoxes sur l'inégalité humaine; III, 122.
Roux-Ferrand. Histoire des progrès de la civilisation; II, 319.
Sacremens. Leur importance et leur influence sur la société; III, 248.
Sacrifices (les). Ce qu'en dit M. de Maistre; I, 78. — Recherches sur leur origine. (Voir Rabby.)

Saigey (M.). Traité de métrologie ancienne et de chronologie moderne; II, 317.
Saint-Chéron (Alex. de). Ce qu'il pense de l'indépendance de l'art; I, 409. — Sur l'école moderne de peinture, etc.; II, 141. — Traduction de l'histoire de la papauté de Ranke; IV, 465.
Saint-Siége (son autorité); II, 416.
Saints. Importance historique de la biographie des saints; III, 399 — De Bretagne (histoire des); par dom Lobineau; édition nouvelle, par l'abbé Tresvaux; III, 397.
Salinis (l'abbé de). Cours sur la religion considérée dans ses bases et ses rapports avec les objets divers des connaissances humaines. Plan; I, 82. 1re Leçon; 65. 2e Leçon; 257. 3e Leçon; 497. 4e Leçon; II, 401. 5e Leçon; III, 89. 6e Leçon; IV, 401.—Sur l'enseignement du collége de Juilly. (Voir Juilly.)
Salon de 1836 et revue de quelques produits de l'art moderne; I, 481.
Sanchoniaton. Inférieur à Moïse; I, 357.
Santeuil. Fragment d'une de ses hymnes; IV, 394.
Savigny (M. de). Eloge de ce savant et de son histoire du droit romain; II, 384.
Savans français, depuis le huitième siècle jusqu'au dix-septième siècle. Revue de leur style; III, 137.
Savonarole. Ses efforts pour réformer les arts et les mœurs de ses concitoyens; I, 545.
Schlegel. Sa philosophie de l'histoire. Traduction de l'abbé Lachat. (Voir Lachat.)
Schlosser. Son histoire universelle de l'antiquité. Citée sur l'influence des lois et leur antiquité; III, 253.
Sciences catholiques. Leur théorie (voir ce mot).
Sciences religieuses et philosophiques (cours de); par MM. Genoude et de Salinis. (Voir ces noms et le mot Annales.)
Sciences historiques (cours de); par M. Dumont. (Voir ce nom et archives, histoire).
Sciences sociales. (Voir économie.)
Sciences proprement dites. Leur division; I, 19. — D'application. Ce que c'est; 33. Leur unité; 40.
Sciences philosophiques, physiques et mathématiques (cours par M. Margerin.) (Voir ce nom.)
Sculpture (de la); I, 190. — Chez les chrétiens des premiers siècles; IV, 283. — Description des monumens primitifs; IV, 354. — Catacombes de Saint-Paul; 357. — Autres; 358, 359. — Tombeaux chrétiens avec des attributs païens; 360.
Sculptures des anciennes églises. Recherches sur leurs significations allégoriques; II, 293 et 376. (Voir Notre-Dame.)
Sectes juives. Leur histoire; III, 420. (Voir rabbins.)
Semaine sainte à Rome; III, 226.
Septante (les). De leur chronologie; IV, 349.
Serres (M. de). Ce qu'il dit des jours de la création; III, 207, 209.
Severano. Son calcul des martyrs; IV, 35.
Sibylle tiburtine. Sa réponse touchant les chrétiens; IV, 115.
Sienne. Son école de peinture; IV, 122.
Slaves. Intérêt de leur littérature hiératique; IV, 512.
Société chez les Hébreux. Son caractère particulier et primitif; I, 499.—Païenne; 245.—Chrétienne; ib. — Physique et philosophique; 260.
Société spirituelle. Ses bases et ses principes constitutifs; I, 50; IV, 242.
Société archéologique de Montpellier; I, 330.
Société de l'histoire de France. Ses travaux; IV, 397.
Société de l'histoire de France. But de ce recueil; IV, 397.
Soirées de Montlhéry. Mérite de cet ouvrage; III, 55.
Solesmes (prieuré de). Souvenirs d'un poète; IV, 77. — Etablissement de l'ordre des Bénédictins dans ce lieu; ib. (Voir Bénédictins.)
Souvestre (M.). *Les derniers Bretons*. (Voir Léopold de Montvert.)
Spire (Revue catholique publiée à), IV, 188, 395.
Statistique religieuse; III, 66. Tableaux synoptiques; 68, 69. — Des maisons religieuses existant en 1789; IV, 324.
Statistique de la France. Travaux publics, agriculture et commerce; IV, 312.
Steinmetz (M.). Sur l'ouvrage de M. Rio: Forme de l'art; I, 541.
Suger (l'abbé). Eloge de son administration; IV, 307.
Suisse (Histoire de sa révolution religieuse). (Voir Haller.)
Sully. Son administration; III, 176, 332.
Supplices des martyrs prouvés par les instrumens trouvés dans les catacombes; IV, 113.—De sainte Symphorose et de ses sept fils; 115.
Sylvestre de Sacy (M.). Sa notice sur un discours de l'évêque de Tabennes. Citée; I, 240 (note 1).
Symbolique (la) de Mœhler de Munich, ou Réfutation des confessions de foi des protestans; II, 74.
Symbolisme (du) dans le culte des païens; II, 342; et de celui du culte catholique; III, 314.
Synésius (hymnes de), évêque de Ptolémaïs. Traduction de MM. Grégoire et Collombet; II, 472.
Syracuse. Ses belles catacombes; IV, 34.
Système pénitentiaire de l'Eglise; III, 301. — Philosophiques des anciens; I, 511, 515
Table amalfitaine, ou Code de la marine d'Amalfi; III, 341.
Tables (Lois des XII) citées; III, 109.
Tasse (le). Son histoire; I, 378.
Taurobole (le). Description de ce sacrifice; I, 467.
Température du globe; II, 398.
Temples-grottes des premiers siècles du christianisme; leur description; IV, 107.
Templiers. Leur extinction; III, 361.
Territorium sanctæ libertatis. Nom donné aux catacombes et cryptes gauloises. Pourquoi; IV, 34.
Tertullien. Sur l'exposition des enfans; I, 151. — Style de ce docteur; III, 429.
Testament (ancien et nouveau). Analyse de ses divers livres; II, 98. — Commentaires des plus célèbres rabbins sur leurs textes. (Voir rabbins.)
Thalmud (le). Ce que c'est; III, 423.
Thébaïde (tableau de la); II, 217.
Théologie. Est une science certaine; I, 48. — Ses

règles posées par saint Augustin ; ib., 103.—Cours complet de théologie ; IV, 240.
Théologie naturelle. Discours sur son étude et son but ; I, 414.
Théologie scholastique mieux envisagée ; 416.
Théophanies, ou Communication de l'homme avec Dieu ; I, 417.
Théorie catholique des sciences ; par M. Laurentie ; I, 407 ; II, 43.
Thérèse (sainte). Sa vie, par M. Collombet; III, 319.
Thierry (M.). Son histoire des Gaulois ; III, 73.
Thomas (saint) d'Aquin. Ce que lui doit la science ; I, 230 ; et surtout la théologie ; IV, 376.
Thomas (saint) de Cantorbery ; III, 77.
Thomassy (M. R.). Monumens des anciens diocèses du Bas-Languedoc ; I, 331. — Examen critique et littéraire du Dictionnaire de l'Académie ; I, 60, 227, 454 ; III, 152, 213. — Fragment de son article sur la sainte Elisabeth de M. de Montalembert ; 398. — Sur le cours d'archéologie asiatique de M. Raoul Rochette ; IV, 206.—Sur l'origine des Chaldéens de M. Le Normand ; 457.
Tombeaux des premiers chrétiens ; IV, 109, 285. — Sarcophages avec bas-reliefs ; 286.—Avec inscriptions ; 287.
Tour de Babel ; I, 228 ; IV, 208.
Tradition (histoire de la) ; traduit de l'allemand de Molitor ; IV, 239.
Traditions égyptiennes et des fables grecques; II; 238.
Traite des nègres ; III, 413.
Trente (concile de). Il juge le protestantisme ; III, 435. — Détails sur ses travaux ; ibid., 448. — Ses résultats incontestables ; 449 et suiv.
Tresvaux (M. l'abbé). (Voir saints de Bretagne).
Trognon (Auguste). Etude sur l'histoire de France, etc. ; II, 341.
Troubadours et trouvères. Leurs poésies ; IV, 377. — Leur vie singulière et leurs priviléges ; ib., 385.
Turquety (Edouard). Poésies chrétiennes ; I, 433, 493 ; II, 218, 336.
Unité catholique. Son caractère à Rome ; II, 363. — Des principes des sciences et de la religion chrétienne ; II, 365, 436.
Université catholique. Plan de ce recueil ; I, 1, à 51. — Modification dans sa direction et sa propriété ; IV, 161. — A ses abonnés ; 464.
Université de Paris, sur la fin du XIIe siècle ; I, 394. — De l'Italie. Influence de ses travaux sur la langue latine ; II, 455.
Universités irlandaise et anglaise ; II, 452. — D'Italie et de France. Leur célébrité ; IV, 383. — De Gand. Ses travaux ; IV, 319.
Vatican (le). Son état primitif ; IV, 110.—Ses illustrations chrétiennes. (Voir catacombes, peintures.)
Vaudois. Recherches historiques ; III, 470.
Venise. Esprit de ses légendes ; I, 291. — Histoire politique de cette ville : architecture de ses monumens ; I, 292 ; IV, 148.—Ses nombreuses reliques ; ib.—Son école historique ; 478.—Son école de peinture ; IV, 145 et suiv.—Histoire de sa révolution toute catholique ; ib., 148 et suiv.
Verbe de Dieu. Doctrine de l'Ecriture, sur son origine et ses œuvres ; I, 210 ; 213, 544.—Ses bienfaits (voir Incarnation, Rédemption).
Vérité (la) catholique ou vue générale de la religion ; III, 381.
Vérités chrétiennes. 1re leçon, preuves de la chute de l'homme ; I, 54. — 2e leçon, preuves du déluge ; 217.—3e leçon, quelle est l'origine du mal moral ; 261.—4e leçon, les expiations judaïques ; 540. — 5e leçon, 417. — 6e leçon ; 504.—Recherches sur l'influence morale de la confession ; II, 81, 406.—10e leçon ; IV, 241 et suiv.
Versailles. Relevé des dépenses faites par Louis XIV ; IV, 95.
Vies des Saints. Choisies et traduites de Butler ; par Godescard ; III, 319. — Des Saints de Bretagne ; par D. Lobineau, publiées par l'abbé Tresvaux (voir Tresvaux).
Vigny (M. Alfred de). Philosophie sociale, servitude et grandeur militaire ; I, 302.
Villehardouin. Nouvelle édition de sa chronique ; IV, 397.
Villemain (M.). Examen de sa préface du Dictionnaire de l'Académie ; par M. R. Thomassy (voir ce nom).
Villeneuve (vicomte Alban de). Cours sur l'histoire de l'économie politique, plan ; I, 84.—1re leçon ; 85.—2e leçon ; 223.—3e leçon ; 269 : suite ; 356. —4e leçon ; 421.—5e leçon ; 509 : suite ; II, 15.— 6e leçon ; 85 : suite ; 168.—7e leçon ; 241.—8e leçon ; 321.—9e leçon ; III, 14.—10e leçon ; 165 : suite ; 332. — 11e leçon ; 401 : suite ; IV, 90.— 12e leçon ; 161 : suite ; 254.—13e leçon ; 321.
Vitraux de Saint-Urbain de Troyes. Ce qu'ils offrent de remarquable sur le pape de ce nom ; I, 168. —Un mot sur l'origine de ce genre de peinture ; IV, 127.
Voies romaines. Nom de chacune, avec les catacombes correspondantes qui les traversent ; III, 115 ; IV, 109.—Autres monumens qui les décoraient ; ib., 183.
Voigt (M.). Histoire du pape Grégoire VII et de son siècle ; IV, 398.
Volny Lhôtellier. Ses poésies ; IV, 238.
Voltaire. Sur ses attaques et sa guerre contre la religion ; IV, 262.—Sa correspondance avec Frédéric II, publiée par M. Foisset (voir ce nom).
Voyage au Brésil. Relation ; III, 466.
Winkelmann à Rome et ce qu'il en dit ; III, 297.
Wiseman (M.). Sur la vie de Grégoire VII, de sir Gresley ; I, 250 ; II, 231.
Zodiaques égyptiens. Conséquences ridicules qu'on voulait en tirer contre l'Ecriture ; IV, 276.

FIN DE LA TABLE DES QUATRE PREMIERS VOLUMES.